UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

21
53

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

44190
1882

France

MINISTÈRE

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

ANNÉE 1900

54190
1902

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR, RUE BONAPARTE, 28

MDCCCC

DC
2
F82
1900

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE, DES MEMBRES NON RÉSIDANTS, DES CORRESPONDANTS ET DES CORRESPONDANTS HONORAIRES DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES.

MEMBRES DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Président honoraire :

Bertrand (Alexandre), membre de l'Institut, conservateur du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye.

Président :

Héron de Villefosse (Antoine), membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, rue Washington, 15.

Vice-président :

Saglio, membre de l'Institut, directeur du Musée des Thermes et de l'Hôtel de Cluny, rue du Sommerard, 24.

Secrétaire :

Lasteyrie (Le comte de), membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*.

Membres :

Babelon, membre de l'Institut, conservateur du département des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale, rue de Verneuil, 30.

Barthélemy (Anatole de), membre de l'Institut, rue d'Anjou, 9.

Berger (Philippe), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, quai Voltaire, 3.

Cagnat (René), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue Stanislas, 10.

Guiffrey (Jules), membre de l'Institut, administrateur de la manufacture nationale des Gobelins, avenue des Gobelins, 42.

Lefèvre-Pontalis (Eugène), membre résidant de la Société nationale des Antiquaires de France, rue de Phalsbourg, 13.

Longnon (Auguste), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue de Bourgogne, 50.

Maspero, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, avenue de l'Observatoire, 24.

Müntz (Eugène), membre de l'Institut, bibliothécaire de l'École des Beaux-Arts, rue de Condé, 14.

Perrot (Georges), membre de l'Institut, directeur de l'École normale supérieure, rue d'Ulm, 45.

Prou (Maurice), professeur à l'École des Chartes, rue des Martyrs, 51.

Reinach (Salomon), membre de l'Institut, conservateur adjoint du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, rue de Lisbonne, 38.

Schlumberger (Gustave), membre de l'Institut, avenue d'Antin, 27.

Thédenat (L'abbé Henry), membre de l'Institut, quai des Célestins, 8.

COMMISSION DE PUBLICATION
DES DOCUMENTS ARCHÉOLOGIQUES DE L'AFRIQUE DU NORD.

Président honoraire :

Perrot (Georges), membre de l'Institut, directeur de l'École normale supérieure, rue d'Ulm, 45.

Président :

Héron de Villefosse (Antoine), membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, rue Washington, 15.

Secrétaire :

Cagnat (René), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue Stanislas, 10.

Membres :

Babelon, membre de l'Institut, conservateur du département des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale, rue de Verneuil, 30.

Bassot (Le général), membre de l'Institut, directeur du Service géographique de l'armée, rue de Grenelle, 140.

Berger (Philippe), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, quai Voltaire, 3.

Gauckler, directeur du Service des antiquités et des arts de la Régence, à Tunis.

Gsell (Stéphane), professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger.

Houdas, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes, avenue de Wagram, 29.

La Martinière (H. de), consul général, chargé des fonctions de 1er secrétaire d'ambassade à la légation de France de Tanger.

Lasteyrie (Le comte de), membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*.

Maspero, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, avenue de l'Observatoire, 24.

Périn (Georges), membre de la Société de géographie de Paris, rue de Douai, 65.

Reinach (Salomon), membre de l'Institut, conservateur adjoint du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, rue de Lisbonne, 38.

Saladin, architecte diplômé du Gouvernement, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 47.

Toutain (Jules), maître de conférences à l'École pratique des Hautes-Études.

COMMISSION

DES MUSÉES SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES.

Président :

Boissier (Gaston), secrétaire perpétuel de l'Académie française, professeur au Collège de France, quai Conti, 23.

Vice-président :

Lasteyrie (Le comte de), membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*.

Secrétaire :

Babelon, membre de l'Institut, conservateur du département des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale, rue de Verneuil, 30.

Membres :

Cagnat (René), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue Stanislas, 10.

Fouqué, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue de Humboldt, 23.

Guimet, directeur du Musée Guimet, avenue d'Antin, 49.

Hamy (Le docteur), membre de l'Institut, conservateur du Musée d'ethnographie, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 36.

Héron de Villefosse (Antoine), membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, rue Washington, 15.

Maspero, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, avenue de l'Observatoire, 24.

Oustalet, docteur ès sciences, assistant au Muséum d'histoire naturelle, rue de Buffon, 55.

Perrot (Georges), membre de l'Institut, directeur de l'École normale supérieure, rue d'Ulm, 45.

Reinach (Salomon), membre de l'Institut, conservateur adjoint du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, rue de Lisbonne, 38.

Trutat, conservateur du Musée d'histoire naturelle de Toulouse.

MEMBRES NON RÉSIDANTS DU COMITÉ.

Babeau (Albert), correspondant de l'Institut, à Troyes.

Beaune (Henri), avocat, à Lyon.

Beaurepaire (Charles de Robillard de), correspondant de l'Institut, archiviste du département de la Seine-Inférieure.

Blancard (Louis), correspondant de l'Institut, archiviste du département des Bouches-du-Rhône.

Bleicher, professeur à l'École supérieure de pharmacie de l'Université de Nancy.

Bouriant, directeur de l'Institut français d'archéologie orientale, au Caire.

Brun-Durand (Justin), à Crest (Drôme).

Bulliot, président de la Société éduenne, à Autun.

Caillemer, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté de droit de Lyon.

Cartailhac, directeur de la *Revue d'anthropologie*, à Toulouse.

Chabaneau, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Montpellier.

Chantre (Ernest), sous-directeur du Muséum des sciences naturelles de Lyon.

Chevalier (Le chanoine Ulysse), correspondant de l'Institut, à Romans.

Cournault (Charles), conservateur du Musée lorrain, à Malzéville, près Nancy.

Delattre (Le P.), correspondant de l'Institut, à Carthage.

Desnoyers (L'abbé), conservateur du Musée archéologique d'Orléans.

Dezeimeris (Reinhold), correspondant de l'Institut, à Bordeaux.

Dumoutier, directeur de l'enseignement, à Hanoï.

Finot (Jules), archiviste du département du Nord.

Foureau (Fernand), explorateur, à Biskra.

Fournier (Paul), professeur à la Faculté de droit de Grenoble.

Garnier, archiviste du département de la Côte-d'Or.

Gasté (Armand), professeur à la Faculté des lettres de Caen.

Gauckler, directeur du Service des antiquités et des arts de la Régence, à Tunis.

Gauthier (Jules), archiviste du département du Doubs.

Gosselet, doyen de la Faculté des sciences de l'Université de Lille.

Grandmaison (Charles Loizeau de), correspondant de l'Institut, archiviste honoraire du département d'Indre-et-Loire.

Gsell, professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger.

Harmand (Le docteur), ministre plénipotentiaire de France, à Tokio.

Julliot, président de la Société archéologique de Sens.

Kerviler (René), ingénieur en chef des Ponts et chaussées, à Saint-Nazaire.

La Borderie (Arthur de), membre de l'Institut, à Vitré.

La Croix (Le P. de), membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

Lennier, directeur du Muséum du Havre.

Maître (Léon), archiviste du département de la Loire-Inférieure.

Maxe-Werly (Léon), président de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, rue d'Assas, 22, à Paris.

Mireur, archiviste du département du Var.

Morgan (De), délégué général à la Direction des fouilles archéologiques en Perse.

Œhlert, conservateur du musée d'histoire naturelle de Laval.

Papier (Alexandre), président de l'Académie d'Hippone, à Bône.

Pélicier (Paul), archiviste du département de la Marne.

Petit (Ernest), président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Chatel-Gérard.

Pilloy (Jules), ancien agent voyer d'arrondissement, à Saint-Quentin.

Port (Célestin), membre de l'Institut, archiviste du département de Maine-et-Loire.

Poulle (Alexandre), ancien président de la Société archéologique de Constantine, à Montauroux (Var).

Révoil (Henri), correspondant de l'Institut, architecte du Gouvernement, à Nîmes.

Rondot (Natalis), correspondant de l'Institut, à Lyon.

Roschach, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

Rostand (Eugène), membre de l'Institut, publiciste, à Marseille.

Rupin (Ernest), président de la Société historique et archéologique de la Corrèze, à Brive.

Sabatier, doyen de la Faculté des sciences de Montpellier.

Saige (Gustave), conservateur des archives et de la bibliothèque du Palais de Monaco.

Sauvage (Le docteur), conservateur du musée de Boulogne-sur-Mer.

Teissier (Octave), bibliothécaire de la ville de Draguignan.

Thiollier, membre de la Société historique et archéologique du Forez *la Diana*, rue de la Bourse, 28, à Saint-Étienne.

Thoulet, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy.

Trutat, conservateur du Muséum d'histoire naturelle de Toulouse.

Villey, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté de droit de Caen.

CORRESPONDANTS HONORAIRES DU COMITÉ.

Alric, interprète pour les langues orientales au Ministère des affaires étrangères.

Arbaumont (Jules d'), secrétaire de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.

Arbellot (Le chanoine), président de la Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.

Aubépin, ancien archiviste du département du Cantal.

Barbier de Montault (Le chanoine), à Poitiers.

Barckhausen, professeur à la Faculté de droit de Bordeaux.

Basset, directeur de l'École supérieure des lettres d'Alger.

Bazin de Bezons, proviseur du lycée de Reims.

Beauchet, professeur à la Faculté de droit de Nancy.

Beauvois, à Corberon (Côte-d'Or).

Bertholon (Le docteur), à Tunis.

Berthomieu, secrétaire de la Commission archéologique de Narbonne.

Bigarne (Charles), membre de la Société archéologique de Beaune, à Chorey (Côte-d'Or).

Bled (L'abbé), président de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

Boulard (Gustave), directeur des contributions directes en retraite, rue de la Bienfaisance, 4, à Paris.

Brocard, membre de la Société historique et archéologique de Langres.

Brune (L'abbé), curé de Baume-les-Messieurs (Jura).

Cardaillac (De), conseiller à la Cour d'appel d'Agen.

Chatel (Eugène), ancien archiviste du département du Calvados, rue Vavin, 5, à Paris.

Chénon, professeur adjoint de la Faculté de droit de Paris, rue des Écoles, 30.

Chevreux, archiviste du département des Vosges.

Closmadeuc (Le docteur de), président de la Société polymathique du Morbihan, à Vannes.

Combarieu, ancien archiviste du département du Lot.

Courant (Maurice), suppléant au Collège de France.

Courmeaux, conservateur du Musée et de la Bibliothèque de la ville de Reims.

Dejeanne (Le docteur), à Bagnères-de-Bigorre.

Dion (A. de), président de la Société archéologique de Rambouillet, à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

Dissard, conservateur des musées de la ville de Lyon.

Domergue, à Saint-Geniès-sur-Lot (Aveyron).

Duhamel, archiviste du département de Vaucluse.

Estaintot (Le comte d'), avocat, à Rouen.

Farges (Le capitaine), attaché aux affaires indigènes, à Constantine.

Flamare (De), archiviste du département de la Nièvre.

Fleury (Paul de), ancien archiviste du département de la Charente, à l'Isle-Jourdain (Vienne).

Frossard, pasteur de l'Église réformée, à Bagnères-de-Bigorre.

Garnier (Le chanoine), curé de Corlée (Haute-Marne).

Garrigou (Le docteur), président de l'Association pyrénéenne, à Toulouse.

Gautier (L'abbé), curé de Saint-Cyr-l'École (Seine-et-Oise).

Gide, chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université de Paris.

Guesnon, professeur honoraire de l'Université, rue du Bac, 93, à Paris.

Guignard, bibliothécaire de la ville de Dijon.

Guigue (Georges), archiviste du département du Rhône.

Hérelle, professeur au lycée de Bayonne.

Jouan (Le commandant), capitaine de vaisseau en retraite, à Cherbourg.

Jullian (Camille), professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

Lacroix, archiviste du département de la Drôme.

Laugardière (De), membre de la Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.

Leblanc, ancien conservateur du musée de Vienne, à Saint-Laurent-de-Chamousset (Rhône).

Le Breton (Gaston), correspondant de l'Institut, directeur du Musée des antiquités de la Seine-Inférieure et du Musée archéologique de Rouen.

Lechevalier-Chevignard, professeur à l'École des arts décoratifs, à Paris.

Ledieu (Alcius), bibliothécaire de la ville d'Abbeville.

Lemire (Charles), boulevard de Latour-Maubourg, 14, à Paris.

Leroy, bibliothécaire de la ville de Melun.

Leymarie (Camille), conservateur de la bibliothèque communale, à Limoges.

Lhuillier, chef de division à la Préfecture de Melun.

Lhuillier (Victor), membre du Conseil départemental des bâtiments civils de l'Oise, à Beauvais.

Libois, archiviste du département du Jura.

Liégeois, professeur à la Faculté de droit de Nancy.

L'Isle du Dreneuc (Pitre de), conservateur-directeur du Musée archéologique de Nantes.

Lottin de Laval, aux Trois-Vals, près Bernay (Eure).

Maignien, bibliothécaire de la ville de Grenoble.

Marionneau, correspondant de l'Institut, à Bordeaux.

Méloizes (Le marquis des), membre de la Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.

Mercier (Ernest), président de la Société archéologique de Constantine.

Monlezun, lieutenant-colonel au 4e régiment de tirailleurs algériens, à Sousse (Tunisie).

Montégut (De), ancien magistrat, à Larochefoucauld (Charente).

Montessus (Le docteur de), à Chalon-sur-Saône.

Mugnier, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.

Pacqueteau, syndic des gens de mer, à Ténès (département d'Alger).

Pagart d'Hermansart, secrétaire de la Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

Paillard, au château de Charly, par Mazille (Saône-et-Loire).

Pérathon (Cyprien), à Aubusson (Creuse).

Piche (Albert), à Pau.

Piette, archéologue, à Rumigny (Ardennes).

Pigeon (Le chanoine), membre de la Société Académique de Coutances.

Pothier (Le général), rue de Bellechasse, 14, à Paris.

Prarond (Ernest), membre de la Société d'émulation d'Abbeville.

Privat, colonel du 49e régiment d'infanterie, à Bayonne.

Raffray, consul général de France au Cap.

Rebillet, lieutenant-colonel au 4e régiment de zouaves, à Tunis.

Requin (L'abbé), à Avignon.

Revillout, professeur honoraire à la Faculté des lettres de l'Université de Montpellier.

Ricouart, président de la Commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais.

Roman (Joseph), au château de Picomtal, par Embrun (Hautes-Alpes).

Roserot (Alphonse), ancien archiviste de la Haute-Marne, rue Saint-Placide, 60, à Paris.

Rousset, correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, à Uzès.

Sabatier (Camille), inspecteur général des services administratifs au Ministère de l'intérieur.

Saint-Genis (Flour de), ancien conservateur des hypothèques, au château de la Rochette, par Semur (Côte-d'Or).

Saleilles, professeur à la Faculté de droit de Paris, rue du Pot-de-Fer, 10 *bis*.

Saurel (L'abbé), membre de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier.

Schirmer, maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Paris.

Soucaille (Antonin), ancien professeur de l'Université, secrétaire de la Société archéologique de Béziers.

Soulice, conservateur de la bibliothèque de la ville de Pau.

Thomas, chargé de cours à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, boulevard Raspail, 213.

Vallentin (Ludovic), juge au tribunal de Montélimar.

Verlaque (L'abbé), à Fréjus.

Verneilh (Le baron Jules de), membre de la Société historique et archéologique du Périgord, à Puyrazeau (Dordogne).

Vétault, bibliothécaire de la ville de Rennes.

Villers, membre de la Société des sciences, arts et belles-lettres de Bayeux.

CORRESPONDANTS DU COMITÉ.

Allain (L'abbé), archiviste diocésain, à Bordeaux.

André (Édouard), archiviste du département de l'Ardèche.

Aubert (L'abbé), curé de Balleroy (Calvados).

Audiat (Louis), président de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.

Autorde, archiviste du département de la Creuse.

Barbaud (Gabriel), archiviste du département de la Vendée.

Bardey, négociant, à Aden.

Bardy, président de la Société philomathique vosgienne, à Saint-Dié.

Baye (Le baron Joseph de), membre de la Société nationale des antiquaires de France, à Baye, par Montfort (Marne).

Ben Attar, avocat à Tunis.

Berthelé (Joseph), archiviste du département de l'Hérault.

Bertrand (Louis), conservateur du musée de Philippeville.

Beylié (De), membre de la Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels de l'Isère, à Grenoble.

Bizot, conservateur du Musée de Vienne.

Blanchet, professeur au lycée de Constantine.

Bloch (Camille), archiviste du département du Loiret.

Bobeau, pharmacien à Langeais (Indre-et-Loire).

Bondurand (Bligny-), archiviste du département du Gard.

Bonno (L'abbé), curé de Chelles (Seine-et-Marne).

Bordier, contrôleur civil honoraire, à Hammamet (Tunisie).

Borrel, architecte, à Moutiers (Savoie).

Bourbon, archiviste du département de l'Eure.

Bourdery (Louis), avocat, à Limoges.

Braquehaye, professeur de dessin à l'École municipale des beaux-arts de Bordeaux.

Brocard (Le commandant), chef de bataillon du génie en retraite, à Bar-le-Duc.

Bruchet (Max), archiviste du département de la Haute-Savoie.

Brutails, archiviste du département de la Gironde.

Bry (Georges), professeur à la Faculté de droit de l'Université d'Aix.

Bureau (Le docteur Louis), directeur du Muséum d'histoire naturelle, à Nantes.

Cabanès, membre de la Société d'études des sciences naturelles de Nîmes, secrétaire général de la Société d'horticulture du Gard.

Carrière, président de la Société d'études des sciences naturelles de Nîmes.

Carsalade du Pont (Mgr), évêque de Perpignan.

Carton (Le docteur), médecin-major au 19e régiment de chasseurs, à Lille.

Cau-Durbas (L'abbé), desservant de Castelnau-Durban (Ariège).

Cazalis de Fondouce, secrétaire général de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier.

Chartraire (L'abbé), secrétaire de l'archevêché de Sens.

Chauvet, notaire à Ruffec (Charente).

Chauvigné, vice-président de la Société de géographie de Tours.

Chavanon, archiviste du département du Pas-de-Calais.

Claudon, archiviste du département de l'Allier.

Clerval (L'abbé), docteur ès lettres, à Chartres.

Colin (Gabriel), professeur au lycée d'Alger.

Collignon (Le docteur), médecin-major au 25e de ligne, à Cherbourg.

Corre (Le docteur), ancien archiviste de la ville de Brest.

Cortez (Fernand), à Saint-Maximin (Var).

Coüard, archiviste du département de Seine-et-Oise.

Coutil (Léon), président de la Société normande d'études préhistoriques, aux Andelys (Eure).

Dannreuther (Henri), pasteur de l'église réformée, à Bar-le-Duc.

Deloume, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Toulouse.

Demaison (Louis), archiviste municipal de la ville de Reims.

Denis (Charles), lieutenant au 2e bataillon de chasseurs, à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

Derrien, lieutenant-colonel en retraite, président de la Société de géographie et d'archéologie d'Oran.

Desdevises du Dézert, professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, président de la Société d'émulation de l'Auvergne.

Deslandes (Le chanoine), à Bayeux.

Desplanque, bibliothécaire de la ville de Lille.

Dortel (Alcide-Étienne), avocat, conseiller général de la Loire-Inférieure, à Nantes.

Douais (Mgr), évêque de Beauvais.

Dubarat (L'abbé), aumônier du lycée de Pau.

Du Châtellier (Paul), archéologue, au château de Kernuz, par Pont-l'Abbé (Finistère).

Dujarric-Descombes, vice-président de la Société historique et archéologique du Périgord, à Périgueux.

Dumoulin (Maurice), professeur de l'Enseignement secondaire, en congé, aux Mureaux (Seine-et-Oise).

Durand (Georges), archiviste du département de la Somme.

Dutilleux, chef de division à la Préfecture de Versailles, secrétaire de la Commission départementale des antiquités et des arts de Seine-et-Oise.

Duval, archiviste du département de l'Orne.

Duvernoy, archiviste du département de Meurthe-et-Moselle.

Eck (Théophile), conservateur du musée de Saint-Quentin.

Espérandieu (Le capitaine), professeur à l'École militaire de Saint-Maixent (Deux-Sèvres).

Fabre, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Toulouse.

Fage (René), avocat, à Limoges.

Favier, conservateur de la bibliothèque de la ville de Nancy.

Ferrand (Gabriel), vice-consul de France, à Oubone, par Bassoc, *vid* Saïgon (Siam).

Fillet (L'abbé), curé d'Allex (Drôme).

Flamand, chargé de cours à l'École supérieure des sciences d'Alger.

Fouquet (Le docteur), archéologue, au Caire.

Fourdrignier, receveur des contributions indirectes, à Sèvres (Seine-et-Oise).

Fréminville (De), archiviste du département de la Loire.

Germain (Léon), secrétaire perpétuel de la Société française d'archéologie, à Nancy.

Giraud (J.-B.), conservateur du Musée archéologique de Lyon.

Girault (Arthur), chargé de cours à la Faculté de droit de Poitiers.

Gouvet, conducteur des ponts et chaussées, directeur des travaux de la Municipalité, conservateur du musée archéologique de Sousse (Tunisie).

Grand, archiviste du département du Cantal.

Grandmaison (Louis Loizeau de), archiviste du département d'Indre-et-Loire.

Grasserie (Raoul de la), juge au tribunal civil de Rennes.

Grave, pharmacien, à Mantes (Seine-et-Oise).

Guénot, secrétaire général de la Société de géographie de Toulouse.

Guillaume (L'abbé), archiviste du département des Hautes-Alpes.

Guyot, directeur de l'École nationale forestière de Nancy, président de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain.

Habasque, conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux.

Hannezo, capitaine au 4e régiment de tirailleurs algériens, à la Goulette (Tunisie).

Hautreux, ancien directeur des mouvements du port, à Bordeaux.

Héron, professeur libre, à Rouen.

Hilaire (Jean), capitaine au 102e de ligne, à Mayenne.

Hubert (Eugène), archiviste du département de l'Indre.

Hugues, archiviste du département de Seine-et-Marne.

Isnard, archiviste du département des Basses-Alpes.

Jadart, secrétaire général de l'Académie nationale de Reims.

Joubin, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Rennes.

Jourdanne (Gaston), membre de la Commission archéologique de Narbonne, à Carcassonne.

Jovy, professeur au collège de Vitry-le-François.

Kilian, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Grenoble.

Künstler, professeur à la Faculré des sciences de l'Université de Bordeaux.

Labande, conservateur de la bibliothèque de la ville et du Musée Calvet, à Avignon.

Labat, ancien président de la Société des archives historiques de la Gironde, à Bordeaux.

Labrouche, archiviste du département des Hautes-Pyrénées.

Lacour, directeur de l'École nationale d'apprentissage de Dellys (Algérie).

Lahondès (De), membre de la Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.

Laigue (De), consul général de France, à Rotterdam.

La Rogerie (Bourde de), archiviste du département du Finistère.

Laurent (Paul), archiviste du département des Ardennes.

Le Clert, conservateur du Musée archéologique de Troyes.

Lempereur, archiviste du département de l'Aveyron.

Leroux (Alfred), archiviste du département de la Haute-Vienne.

L'Espinasse-Langeac (Le vicomte de), président de la chambre consultative d'agriculture de Tunisie, à Sfax.

Letainturier (Gabriel), sous-préfet de Châteaudun

Letteron (L'abbé), professeur au lycée de Bastia.

Lex, archiviste du département de Saône-et-Loire.

Loisne (le comte Menche de), docteur en droit, membre de la Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais, au château de Beaulieu, par Saint-Venand (Pas-de-Calais).

Lumière (Auguste), photographe, 21, rue Saint-Victor-Monplaisir, à Lyon.

Lumière (Louis), photographe, 21, rue Saint-Victor-Monplaisir, à Lyon.

Luret, contrôleur civil, à Maktar.

Malavialle, secrétaire général de la Société languedocienne de géographie, à Montpellier.

Mallard, avocat, à Saint-Amand (Cher).

Marçais (William), docteur en droit, directeur de la Médersa, à Tlemcen (Algérie).

Marchand, directeur de l'Observatoire du Pic-du-Midi (Hautes-Pyrénées).

Martin (L'abbé J.-B.), membre de la Société littéraire, historique et archéologique, à Lyon.

Masfrand, président de la Société des amis des sciences et arts, de Rochechouart (Haute-Vienne).

Mély (De), au château de Mesnil-Germain, par Fervacques (Calvados).

Merlet (René), archiviste du département d'Eure-et-Loir.

Métais (L'abbé), secrétaire archiviste de l'évêché, à Chartres.

Mingaud (Galien), secrétaire général de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes.

Morel (L'abbé), curé de Chevrières (Oise).

Morel (Léon), receveur des finances en retraite, à Reims.

Morin (Louis), typographe, à Troyes.

Moris, archiviste du département des Alpes-Maritimes.

Mourlot (Félix), agrégé d'histoire, inspecteur d'Académie, à Rodez.

Musset (Georges), bibliothécaire de la ville de la Rochelle.

Nouel, bibliothécaire de la ville de Vendôme (Loir-et-Cher).

Ottavi, vice-consul de France, à Mascate.

Parfouru, archiviste du département d'Ille-et-Vilaine.

Pascaud, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.

Pasquier, archiviste du département de la Haute-Garonne

Paty de Clam (Le comte du), à Hammamet (Tunisie).

Paul, professeur au lycée d'Alais (Gard).

Pélissier, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.

Pérouse, archiviste du département de la Savoie.

Petit (Auguste), archiviste du département du Lot.

Pinatel (Philippe), bibliothécaire et conservateur du musée de Cannes (Alpes-Maritimes).

Plancouard, membre de la Commission départementale des antiquités et des arts de Seine-et-Oise, à Cléry-en-Vexin, par Magny (Seine-et-Oise).

Porée, archiviste du département de l'Yonne.

Porée (L'abbé), desservant de Bournainville (Eure).

Portal (Charles), archiviste du département du Tarn.

Pottier (Le chanoine), président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

Poulaine (L'abbé), desservant de Voutenay (Yonne).

Poupé (Edmond), professeur au collège de Draguignan.

Poux, archiviste du département de l'Ariège.

Pradère (Bertrand), conservateur du Musée du Bardo, à Tunis.

Prudhomme, archiviste du département de l'Isère, secrétaire perpétuel de l'Académie delphinale.

Rançon (Le docteur André), médecin principal des colonies, à Tamatave (Madagascar).

Regnault (Félix), rue de la Trinité, à Toulouse.

Renault (Bernard), président de la Société d'histoire naturelle d'Autun.

Renault (Henri-Eugène), adjoint du Génie, à Gabès (Tunisie).

Richard (Alfred), archiviste du département de la Vienne.

Richemond (Meschinet de), archiviste du département de la Charente-Inférieure.

Rivières (Le baron de), secrétaire adjoint de la Société archéologique du Midi de la France, à Albi (Tarn).

Rochemonteix (A. de), correspondant de la Commission des monuments historiques, maire de Cheylade (Cantal).

Rocher, consul de France, à Liverpool.

Rouchon, archiviste du département du Puy-de-Dôme.

Roule, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Toulouse.

Rouvier (Le docteur), professeur à la Faculté française de médecine de Beyrouth.

Saint-Venant (De), inspecteur des forêts, à Nevers.

Saint-Yves, explorateur, 60, rue Montgrand, à Marseille.

Sarran d'Allard (Louis de), archiviste de la ville d'Alais, trésorier de la Société scientifique et littéraire d'Alais (Gard).

Schmidt, archiviste aux Archives nationales, à Paris.

Souchon, archiviste du département de l'Aisne.

Steenackers, consul de France, à Nagasaki.

Swarte (Victor de), trésorier-payeur général des finances, à Lille.

Teulet, archiviste du département des Landes.

Thiers (Paul), conservateur du Musée archéologique, membre de la Commission archéologique de Narbonne (Aude).

Thoison (Eugène), membre de la Société historique et archéologique du Gâtinais, à Larchant (Seine-et-Marne).

Tholin, archiviste du département de Lot-et-Garonne.

Travers (Émile), archiviste-paléographe, à Caen.

Triger (Robert), vice-président de la Société historique et archéologique du Maine, au Mans.

Trihidez (L'abbé), ancien aumônier du lycée de Reims.

Trouillard, archiviste du département de Loir-et-Cher.

Urseau (L'abbé), ancien secrétaire de l'évêché, à Angers.

Vaillant (V.-J.), rue de la Tour-Notre-Dame, 12, à Boulogne-sur-Mer.

Vallette (René), inspecteur de la Société française d'archéologie, à Fontenay-le-Comte (Vendée).

Vernier (Jules), archiviste du département de l'Aube.

Vidal (Auguste), chef de bureau à la préfecture du Tarn, à Albi.

Vidal, bibliothécaire de la ville de Perpignan.

Vignat (Gaston), membre de la Société historique et archéologique de l'Orléanais, à Orléans.

Villepelet (Ferdinand), archiviste du département de la Dordogne.

Waille, professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE

ET

DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE

ET

DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

---

15 JANVIER 1900.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

M. le Président rappelle que, depuis la dernière séance, M. Liard, directeur de l'Enseignement supérieur, a été promu au grade de grand-officier, et M. Babelon, membre du Comité, nommé chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur. Il est heureux de pouvoir se faire l'interprète de la Section en adressant ses félicitations à MM. Liard et Babelon.

M. Héron de Villefosse annonce que, à la suite d'une décision récente, les extraits des procès-verbaux du Comité et de la Commission ont été adressés à différentes académies et sociétés savantes de l'étranger. Cette mesure a eu des résultats immédiats. Un journal de Rome, *Fanfulla della domenica*, du 7 janvier 1900, contient un compte rendu du fascicule de novembre, rédigé par M. le professeur Dante Vaglieri, l'un des conservateurs du Musée des Thermes.

M. Cagnat communique la lettre suivante qu'il a reçue de M. F. Haverfield, de l'Université d'Oxford :

Monsieur et très honoré Confrère,

Je vous remercie vivement de l'envoi que vous m'avez fait de l'*Extrait des procès-verbaux* des séances de la Section d'archéologie du Comité des travaux historiques. En retour, je vous adresse le texte d'une inscription trouvée vers 1880 dans les ruines des bains romains de Bath (*Aquæ Sulis*). La pierre mesure 21 pouces anglais (0 m. 533) en hauteur, 17 pouces (0 m. 431) en largeur et 8 pouces (0 m. 203) en épaisseur.

P R I S C V S
T O V T I ❦ F
L A P I D A R I V*s*
C I V I S ❦ C A R
T E N V S ❦ S \
D E A E ❦ \

Priscus Touti f(ilius) lapidarius civis Ca[rnu]tenus Su[li?] deae v. [*s. l. m.*].

La restitution *Suli deae* ne me satisfait pas absolument. Du *civis Carnutenus* on peut rapprocher le *civis Trever.*, mentionné dans une inscription trouvée au même lieu. Le *lapidarius* fait penser à un certain *Sulinus Buceti filius scul(p)tor,* qui a consacré à Bath un autel aux déesses *Suleviæ.*

Agréez, Monsieur, etc.

M. le Secrétaire donne lecture d'un arrêté ministériel en date du 1er décembre dernier qui décide que les collaborateurs aux divers Bulletins du Comité des travaux historiques auront droit à un tirage à part, gratuit, à 50 exemplaires, de leurs communications.

M. le Secrétaire donne ensuite lecture de la correspondance.

M. de Gérin-Ricard, secrétaire de la Société de statistique de Marseille, adresse au Comité un mémoire sur les stèles funéraires pré-romaines d'Orgon et de Trets (Bouches-du-Rhône). — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. Masfrand, correspondant du Comité à Rochechouart, adresse une demande de subvention formée par la Société «Les Amis des sciences et arts de Rochechouart» en vue de poursuivre les fouilles, à Chassenon, dans les ruines gallo-romaines connues sous le nom de *palais de Longeas.* Il y joint un rapport sur les fouilles exécutées en 1899. — Renvoi à M. Auguste Longnon.

M. l'abbé Poulaine, correspondant du Comité à Voutenay (Yonne), envoie un mémoire sur les fouilles exécutées en 1899 dans la plaine dite *des Terres Noires*, à Voutenay. — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. l'abbé Poulaine adresse, en outre, au Comité la reproduction d'un reliquaire du XIIIe siècle et celle d'un rouet en ivoire du XVIe siècle. — Renvoi à M. Saglio.

M. le chanoine Urseau, correspondant du Comité à Angers, communique deux épitaphes de l'époque carolingienne découvertes à Angers. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. Plancouard, correspondant du Comité à Cléry-en-Vexin, fait part de diverses découvertes opérées à l'église de Berck-Ville. — Renvoi à M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

MM. Cagnat, de Lasteyrie et Babelon sont chargés de rapports sur des ouvrages pour lesquels des souscriptions ont été demandées au Ministère.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants, offerts au Comité par leurs auteurs :

Notice sur le clocher de Lectoure, par M. Eugène Camoreyt, conservateur du Musée archéologique de Lectoure.

Les noces d'argent de la Société historique et archéologique du Périgord, 1874-1899, par M. A. Dujarric-Descombes, correspondant du Comité à Périgueux.

Musée Calvet; Inscriptions antiques, par M. Espérandieu, correspondant du Comité à Saint-Maixent.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements adressés à leurs auteurs.

M. de Lasteyrie lit un rapport sur des lettres de Gui de Comborn, évêque de Limoges, datées de juin 1344, et dont M. A. Leroux, archiviste du département de la Haute-Vienne, a transmis une copie au Comité :

« M. Alfred Leroux, correspondant du Comité à Limoges, a retrouvé dans le dépôt dont il a la garde des lettres de Gui de

Comborn, évêque de Limoges, appliquant la moitié des revenus des églises vacantes de son diocèse à la construction de la cathédrale de Limoges. L'existence de ce document était connue, et l'abbé Arbellot n'a pas manqué de le mentionner dans son histoire de la cathédrale. Mais la pièce offre quelque intérêt; la note de M. Leroux est brève. Il y a donc lieu d'insérer cette communication dans le *Bulletin.* » — Adopté [1].

M. de Lasteyrie dépose sur le bureau, de la part de M. Müntz, une étude de M. l'abbé Métais, correspondant du Comité à Chartres, sur un vitrail de l'église de Courville (Eure-et-Loir), précédemment présentée au Comité. M. l'abbé Métais ayant modifié son mémoire conformément au vœu exprimé par le rapporteur, M. Müntz pense qu'il y a lieu de l'insérer dans le *Bulletin.* — Adopté [2].

M. Eugène Lefèvre-Pontalis présente un rapport sur deux communications de M. Plancouard :

« M. Plancouard, correspondant du Comité à Cléry-en-Vexin, communique au Comité deux documents inédits sur les églises de Groffliers et de Campigneulles-les-Petites (Pas-de-Calais). La première pièce, qui concerne la reconstruction de l'église de Groffliers en 1576, serait intéressante à insérer dans le *Bulletin*, mais le second document, daté de 1788, énumère seulement quelques ornements d'église et signale le mauvais état de la charpente du chœur de Campigneulles. Il semble donc inutile de la publier.

« M. Plancouard offre au Comité l'empreinte du cachet d'une loge maçonnique au XVIIIe siècle; mais, comme il n'a joint aucune notice à l'appui de cette communication, je propose de déposer cette empreinte aux archives du Comité. » — Adopté.

M. Salomon Reinach propose l'insertion au *Bulletin* d'un rapport de M. Michel Clerc, directeur du Musée d'archéologie de Marseille, sur les vestiges antiques relevés par MM. Martin et Bout de Charlemont au Sud-Est du village de Boulbon (Bouches-du-Rhône), au lieu dit Pied-de-Bouquet. — Adopté [3].

[1] Voyez plus loin, p. 63, le texte *in extenso* de cette communication.
[2] Voyez plus loin, p. 26, le texte *in extenso* de cette communication.
[3] Voyez plus loin, p. 14, le texte *in extenso* de ce rapport.

M. Saglio présente un rapport sur une communication de M. Émile Cherblanc sur la pierre tombale de Milon, abbé de Savigny, aujourd'hui conservée à Tarare :

« M. Cherblanc a envoyé au Comité une note accompagnant la photographie d'une pierre tombale qu'il a eu l'occasion de voir pour la première fois en 1895, dans une maison particulière de Tarare. Elle porte l'épitaphe et l'éloge de Milon, qui fut abbé de Savigny de 1161 à 1170. Les caractères de l'inscription sont bien ceux de la fin du XIIe siècle, et l'on ne peut guère douter que l'on soit en présence de la pierre funéraire de l'abbé Milon, quoique, d'après des témoignages anciens, elle dut être placée à Savigny, au premier pilier du cloître, au pied du mur de l'église. Comment cette pierre est-elle venue à Tarare? M. Cherblanc exprime l'espoir d'être un jour en mesure de répondre à cette question. En attendant qu'il ait eu le loisir de compléter ses recherches, il me semble inutile de rien publier. On aurait pu penser à donner une gravure de l'épitaphe, avec la lecture proposée par M. Cherblanc; mais on ne peut ni accepter, ni discuter cette lecture qui diffère en quelques points de celle des auteurs de la *Gallia christiana* qui ont autrefois vu la pierre. Les différences portent sur un endroit où la pierre a été dégradée. Les lettres sont peu visibles en cet endroit sur la photographie. Il faudrait voir la pierre même ou un excellent estampage. » — Adopté.

M. Héron de Villefosse communique au Comité les copies de plusieurs inscriptions latines qui lui ont été envoyées par M. Clerc, conservateur du Musée Borély. Elles proviennent de Saint-Taunadet (Bouches-du-Rhône), de Cadenet (Vaucluse) et de Marseille.

MM. Guiffrey, Salomon Reinach et Saglio lisent des rapports sur des ouvrages pour lesquels des souscriptions ont été demandées au Ministère.

La séance est levée à 5 heures et quart.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

12 FEVRIER 1900.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Léon Plancouard, correspondant du Comité à Cléry-en-Vexin, adresse au Comité une note sur une découverte de cercueils faite à Santeuil, canton de Marines (Seine-et-Oise). — Renvoi à M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

M. de Barthélemy dépose sur le bureau, de la part de M. Vauvillé, un compte rendu des fouilles exécutées en 1899 dans les enceintes fortifiées de Frocourt (Somme) et d'Ambleny (Aisne). — Renvoi à M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants, offerts au Comité par leurs auteurs :

Communications diverses faites à la Société des Antiquaires de France en 1899, par M. le baron de Baye, correspondant du Comité;

Et les ouvrages suivants, par M. Roger Vallentin du Cheylard, à Saint-Péray (Ardèche) :

De l'état actuel de la numismatique des comtés de Valentinois et de Diois;

De la suppression des méreaux à Montélimar, Romans et Valence (1549);

De l'ancienneté de l'usage des méreaux aux chapitres de Saint-Barnard de Romans et de Saint-Maurice de Vienne;

De l'usage en Dauphiné des florins de Savoie et des florins de Provence, comme monnaies de compte;

L'adjectif Viennensis *dans la numismatique féodale du Dauphiné;*

Essai de classification des deux plus anciens deniers anonymes des Dauphins de Viennois.

M. Héron de Villefosse dépose sur le bureau, de la part de M. Gaston Gauthier, instituteur à Champvert (Nièvre) et correspondant du Comité, les brochures suivantes :

Les registres de deux basses justices seigneuriales (XVIe et XVIIe siècles); 1897, in-8°;

Les droits de salage, saunage et minage du sel à Nevers au XVIe siècle; 1897, in-8°;

Notes nivernaises. Deux donations faites au couvent de la Visitation Sainte-Marie de Nevers au XVIIe siècle. Les protestants en Nivernais au XVIe siècle; 1898, in-8°;

Un dicton populaire; 1898, in-8°;

Les anciennes ventes de bois en Nivernais; 1898, in-8°;

Le droit d'usage et la glandée dans les bois du Nivernais; 1898, in-8°;

La dîme religieuse et le droit de suite au XVIIIe siècle; 1899, in-8°;

Le protestantisme et la révocation de l'édit de Nantes dans la paroisse de Beaumont-la-Ferrière (Nièvre); 1899, in-8°;

La tournée pascale des enfants de chœur en Nivernais; 1899, in-8°;

Le lendemain de Noël en Nivernais; 1899, in-8°;

Notes inédites concernant le département de l'Yonne, extraites du château des Bordes, en Nivernais; 1899, in-8°.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale, et des remerciements seront adressés à leurs auteurs.

M. Philippe Berger lit un rapport sur la mission de M. le Dr Jules Rouvier, en Phénicie.

« A la date du 12 novembre 1899, M. le Dr J. Rouvier a adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique un rapport d'ensemble sur la mission qui lui avait été confiée en vue d'étudier la nécropole découverte par lui au Sud de Beyrouth et sur la ville qui y était adjacente. L'une et l'autre sont situées dans la région comprise

entre le Nahr-Ghadir au Nord et l'Ouadi-Choueifat au Sud, et elles sont séparées de Beyrouth par les dunes qui s'avancent jusqu'aux portes de la ville.

« Les fouilles du Dr Rouvier ont porté principalement sur la nécropole, qui s'étend sur une chaîne de collines dans l'intérieur des terres, comme toutes les nécropoles de la côte de Syrie. M. Rouvier l'a explorée sur une longueur de 185 mètres de long sur 30 mètres de large, et il a trouvé 48 hypogées, dont 12 puits phéniciens, 24 fosses romaines creusées dans le roc, 6 fosses en soulier et 6 grottes byzantines. Une légende phénico-araméenne, trouvée sur un vase funéraire, ne laisse aucun doute sur le caractère phénicien d'une partie de ces sépultures.

« La trouvaille de nombreux statères achéménides aux types sidoniens, et remontant au IVe siècle avant notre ère, sur un point de la ville, à environ 400 mètres de la nécropole, permet de supposer que celle-ci doit renfermer des hypogées de la même époque et se prolonger à une assez grande distance du point déjà exploré.

« La ville était située sur le rivage de la mer, de l'autre côté d'une plaine en pente douce qui la sépare de la nécropole. Elle occupait deux *tells*, le tell El-Kasr et le tell El-Mellaha, entre lesquels se trouvait un port central, situé de 40 à 60 mètres du rivage, aujourd'hui ensablé.

« La grande mosaïque et les fûts de colonnes découverts par M. Rouvier entre les deux tells prouvent que la ville avait une étendue considérable et se prolongeait depuis l'un des tells jusqu'à l'autre. Elle était alimentée par quatre sources distinctes, dont le Dr Rouvier a retrouvé la trace et qui provenaient, à ce qu'il croit, d'une même canalisation.

« Cette ville était-elle, comme le suppose le Dr Rouvier, l'ancienne Béryte, Laodicée de Canaan? C'est un point que de nouvelles recherches pourront seules établir. Il y aurait eu, dans ce cas, un changement complet dans l'emplacement et dans l'orientation de la ville, puisque Beyrouth et son port sont situés au fond de la baie qui regarde le Nord, tandis que la ville découverte par M. Rouvier était située sur la côte et regardait l'Ouest. Quoi qu'il en soit, on ne peut plus douter que M. Rouvier n'ait remis au jour une ancienne ville de la Phénicie ainsi que sa nécropole, et il est à souhaiter qu'il soit mis en possession des fonds nécessaires pour poursuivre ses recherches. »

Le mémoire de M. Rouvier est accompagné d'un plan, très soigneusement fait et très instructif.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis rend compte d'une note de M. Plancouard, correspondant du Comité à Cléry-en-Vexin, relative à des fouilles faites récemment dans l'église de Berck-Ville :

« M. Plancouard communique le résultat des fouilles entreprises, l'automne dernier, dans l'église de Berck-Ville (Pas-de-Calais). A un mètre sous le dallage de la nef, on a retrouvé les débris de deux fûts octogones et le carrelage primitif en grands carreaux de terre cuite. Dans le transept, l'auteur signale le soubassement d'un autel en briques et en pierre. Enfin, dans le mur du chevet, les ouvriers ont dégagé une piscine et les substructions de l'ancien maître-autel. M. Plancouard n'indique pas à quelle époque il faut rapporter les soubassements ainsi mis au jour, et sa notice n'est accompagnée d'aucun relevé; je propose de la déposer aux archives du Comité. » — Adopté.

M. Longnon présente le rapport suivant, sur la demande de subvention formée par la Société les *Amis des sciences et arts de Rochechouart*, à l'effet de poursuivre ses fouilles dans les ruines romaines de Chassenon (Charente) :

« La Société les *Amis des sciences et arts de Rochechouart* adresse à M. le Ministre de l'Instruction publique un rapport sur les fouilles exécutées par elle au cours de l'année 1899, grâce aux fonds qu'elle a obtenus de l'Association française, dans les ruines romaines de Chassenon. On a procédé cette fois au déblaiement partiel de deux des pièces de l'édifice connu sous le nom de *palais de Longeas*, et l'énumération des objets recueillis n'offre rien de particulièrement intéressant. En conséquence, je n'estime pas qu'il soit possible d'accorder aux *Amis des sciences et arts de Rochechouart* la nouvelle subvention que leur président, M. Masfrand, sollicite du Ministère à l'effet de poursuivre les fouilles entreprises. » — Adopté.

M. Salomon Reinach lit un rapport sur un mémoire de M. de Gérin-Ricard, relatif à des stèles trouvées jadis à Orgon (Bouches-du-Rhône) et déposées au Musée Calvet, à Avignon, et à

d'autres stèles fragmentées, découvertes à Trets (Bouches-du-Rhône) :

« M. de Gérin-Ricard adresse au Comité une note sur les stèles d'Orgon (cf. *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. IV, p. 206), comparées à des fragments de stèles découvertes à Trets et publiées dans le *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille* (t. XLIV, 1899, p. 254 et pl. I). Suivant M. de Gérin-Ricard, la décoration des stèles d'Orgon indique le sexe du défunt; celle des stèles de Trets, dont la forme était analogue, rappelle la curieuse ornementation des statues de Velaux, aujourd'hui au Musée Borély, à Marseille. Je demande que la notice de notre correspondant soit déposée, avec les deux planches qui l'accompagnent, à la bibliothèque du Musée de Saint-Germain. » — Adopté.

M. Salomon Reinach lit un autre rapport sur un certain nombre d'antiquités recueillies à Voutenay par M. l'abbé Poulaine, correspondant du Comité :

« M. l'abbé Poulaine nous communique les dessins d'une série d'objets préhistoriques, romains et francs, récemment découverts dans la vallée de la Cure, à Voutenay, au lieu dit *les Terres-Noires*. Ce nom est celui d'une plaine remarquable par de nombreux foyers et dépôts de scories qui attestent l'ancienne existence de forges. Les objets antiques y sont très nombreux; ceux que décrit M. l'abbé Poulaine proviennent d'un amoncellement présentant l'aspect d'une petite butte qu'on a entrepris de niveler l'an dernier et où les recherches continuent encore. Parmi les antiquités signalées par M. l'abbé Poulaine, il y a plusieurs clefs en fer, dont l'une avec une chaîne de suspension à l'anneau; deux pointes de lance en fer; une fibule circulaire en bronze, dont la face est ornée d'une figure de cavalier en relief; un médaillon de bronze, sur lequel est estampée la scène du sacrifice d'Abraham; un vase creusé dans la pierre; un moulin à bras en granit; diverses pointes de flèche et haches polies, etc. Quelques-unes des monnaies recueillies sont gauloises, mais la plupart appartiennent au haut et bas Empire; les plus communes sont celles de Vespasien. Je demande que le mémoire de M. l'abbé Poulaine soit déposé à la bibliothèque du Musée de Saint-Germain. » — Adopté.

M. Salomon Reinach présente un troisième rapport sur une demande de subvention formée par M. Bout de Charlemont, en vue d'exécuter des fouilles au lieu dit *le Pied-de-Bouquet*, près de Boulbon (Bouches-du-Rhône), où l'on a signalé un gisement archéologique, qui a fait précédemment l'objet d'un rapport adressé par M. Michel Clerc au Comité :

« Il me semblerait indispensable, dit M. Reinach, que cette entreprise fût placée sous le patronage d'une société archéologique de la région, à laquelle on pourrait accorder une subvention proportionnée à la dépense qu'elle engagerait elle-même. » — Adopté.

M. l'abbé Thédenat transmet au Comité une série de dessins d'objets antiques, fragments de coupe en verre de couleur, agrafes de l'époque franque, fragments de marbre ornementés, recueillis par M. Collard, au cours des fouilles qu'il poursuit à Preignan (Gers). Le rapporteur propose le dépôt de ces dessins à la bibliothèque du Musée des antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye.

M. Héron de Villefosse communique trois inscriptions envoyées au Comité par M. Michel Clerc, conservateur du Musée Borély, à Marseille, et dont il a été question à la séance du 15 janvier dernier.

La première de ces inscriptions, conservée à Saint-Tannadet (Bouches-du-Rhône), chez M. de Fontvert, est gravée sur une stèle. Les caractères en sont barbares. Elle peut être lue :

NIINPIS
V · L · M
SIIRVAT
VS

La seconde, qui provient de Cadenet (Vaucluse), appartient à M. le docteur Jacquème, à Montredon, près de Marseille.

LANOVALO
V · S · L · M ·
SEX · CELTILIV
ENCIO · PRO
EX · VERATIO

M. Clerc en rapproche une autre dédicace à *Lanovalus*, provenant également de Cadenet et appartenant, elle aussi, à M. le Dr Jacquème, publiée dans le *Corpus inscript. latinarum*, t. XII, n° 1065, et dont la lecture a été rectifiée par M. l'abbé Rabiet, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. XLVIII, p. 329.

La troisième inscription est chrétienne. Elle est gravée sur une plaque de marbre mesurant 0 m. 55 en hauteur, 0 m. 34 en largeur et 0 m. 05 en épaisseur. Les lettres sont élégantes. Elle a été trouvée à Marseille, en fouillant le sol pour la construction de la maison qui doit porter le n° 3 de la rue du Chêne, sur l'emplacement du cloître de l'ancien couvent des Minimes.

M. J.-B. Rebattu en a fait don au Musée Borély.

La voici :

✝ HIC REQVIISCIT IN PACE BO
NE MEMORIE MARTHA ☙
QVI VIXIT ANNOS PLVS
MENVS XL OBIIT PRIDIE
NONAS IVNIAS INDICII
ONE QVINTA ☙

La séance est levée à 5 heures et demie.

Pour le Secrétaire de la Section d'archéologie,

Maurice Prou,

Membre du Comité.

12 MARS 1900.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Collard, à Auch, envoie le dessin d'une épée du moyen âge. — Renvoi à M. Saglio.

M. Léon Maître, membre non résidant du Comité à Nantes, adresse au Comité un mémoire sur les églises de Saint-Herblon et du Cellier (Loire-Inférieure). — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. Pierre, instituteur à la Celle-sous-Moret (Seine-et-Marne), envoie une note sur un polissoir découvert à Flagy, canton de Lorrez-le-Bocage (Seine-et-Marne). — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. Ad. de Rochemonteix adresse un mémoire sur les églises romanes des arrondissements de Saint-Flour et de Murat (Cantal) et les caractères qui les distinguent des églises romanes de l'arrondissement de Mauriac. — Renvoi à M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

Mgr Douais, évêque de Beauvais, correspondant du Comité, envoie au Comité le texte des anciens inventaires du trésor de l'église Saint-Sernin de Toulouse, précédé d'une introduction historique. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants, offerts au Comité par leurs auteurs :

Sépultures préhistoriques de la Charente et de l'Égypte, comparaisons; Fouilles au Champignon, commune de Gardes (Charente); Anciens vases à bec, par M. G. Chauvet;

Répertoire bibliographique des principales revues françaises pour l'année 1898, par M. D. Jordell.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale, et des remerciements seront adressés à leurs auteurs.

MM. Lefèvre-Pontalis, Reinach, Maspero et Guiffrey sont chargés de présenter au Comité des rapports sur divers ouvrages pour lesquels des souscriptions ont été demandées au Ministère.

L'ordre du jour appelle l'examen des diverses questions que soulève la tenue du prochain Congrès des Sociétés savantes qui se réunira à la Sorbonne le 5 juin 1900. Le Comité désigne ceux de ses membres qui seront appelés à présider les séances de la Section d'archéologie.

MM. Alexandre Bertrand, Héron de Villefosse, Saglio, R. de Lasteyrie, A. de Barthélemy et Salomon Reinach sont désignés pour examiner les mémoires qui seront adressés au Congrès.

M. de Lasteyrie rend compte d'une communication de M. le chanoine Urseau, correspondant du Comité à Angers, sur deux inscriptions recueillies dans cette ville et que l'on peut, suivant toute vraisemblance, attribuer à l'époque carolingienne. Ce sont de courtes épitaphes très mutilées et qui prêtent à peu d'observations. La note envoyée par M. le chanoine Urseau est claire et substantielle. Il y aurait lieu de la reproduire dans le *Bulletin*. — Adopté.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis lit un rapport sur un mémoire de M. Léon Plancouard, correspondant du Comité à Cléry-en-Vexin, relatif à la découverte d'un cimetière mérovingien à Santeuil :

« M. Léon Plancouard, correspondant du Ministère, adresse au Comité une étude sur le cimetière mérovingien de Santeuil (Seine-et-Oise). Au mois de janvier dernier, on a découvert au lieu dit *la Croix-Golt* des cercueils en pierre en deux morceaux, qui renfer-

maient des ossements, des couteaux, des perles en verre et en ambre, une bague et deux élégantes fibules ornées d'un oiseau et d'une croix. Des vases en terre cuite étaient déposés aux pieds et à droite des squelettes. L'auteur rappelle quelques autres découvertes faites sur le territoire de Santeuil. Je conclus à l'impression du mémoire de M. Plancouard dans le *Bulletin*». — Adopté[1].

M. Eugène Lefèvre-Pontalis lit un autre rapport sur le compte rendu, rédigé par M. Vauvillé, des fouilles exécutées en 1899 dans les enceintes fortifiées de Frocourt, commune de Saint-Romain (Somme) et d'Ambleny (Aisne) :

«M. Vauvillé a reconnu que l'enceinte de Frocourt n'était pas antérieure au XIVe ou XVe siècle, car il a découvert des carreaux vernissés de cette époque au fond du fossé. On possède peu de renseignements sur les fortifications en terre exécutées en rase campagne pendant la guerre de Cent ans, et les observations de M. Vauvillé sont intéressantes à signaler.

«L'enceinte d'Ambleny, près de Soissons, occupe un promontoire escarpé au-dessus de la vallée de l'Aisne. Du côté du plateau, un énorme fossé, large de 26 mètres, défendait l'accès du remblai. La découverte de nombreuses poteries gauloises au fond du fossé prouve bien que cette enceinte existait à l'époque de la campagne de César. M. Vauvillé propose de l'identifier avec l'un des douze *oppida* des Suessions et, d'autre part, grâce à des fragments de poteries du XIIIe et du XVe siècle, il établit qu'on y habitait encore à la fin du moyen âge. M. Vauvillé a droit aux félicitations du Comité pour l'excellent usage qu'il a fait de la subvention qui lui avait été accordée.»

M. Salomon Reinach rend compte d'une lettre de M. Bout de Charlemont, en date du 27 février dernier, dans laquelle cet archéologue expose un projet d'exploration du territoire appelé le *Pied-de-Bouquet*, près de Boulbon (Bouches-du-Rhône). Le Comité estime qu'il n'y pas lieu de mettre dès maintenant ce projet à exécution. Il y aurait lieu, le moment venu, de prier M. Bout de Charlemont de se mettre en rapport avec l'une des sociétés archéologiques de la Provence.

[1] Voir plus loin, p. 88, le texte *in extenso* de cette communication.

M. Saglio lit un rapport sur deux objets dont M. l'abbé Poulaine, correspondant à Voutenay (Yonne), a transmis les dessins au Comité, un coffret en bois et un rouet en ivoire :

« M. l'abbé Poulaine communique le dessin d'un objet qu'il possède et dont il ne connaît pas exactement la provenance. C'est un coffret qui n'a pas plus de cinq centimètres et demi de hauteur et trente-quatre millimètres de largeur. Il est en bois de chêne peint en vert et garni de fer et de cuivre. A cause de sa forme de maison couverte d'un toit à deux égouts, notre correspondant voit dans cet objet un reliquaire, imitation réduite d'une châsse du XIIIe siècle, et il pense qu'il remonte à cette époque. Sur les petits côtés sont fixées des ferrures coudées formant des embrasses dans lesquelles il reste des fragments de bois : ce serait, selon lui, les traces d'une barre qui devait passer par ces ouvertures, complétant la ressemblance avec les grandes fiertes que l'on portait dans les processions.

« Mais les fiertes que l'on portait ainsi avaient la forme allongée des corps saints qui y étaient enfermés. Elles furent remplacées par des châsses plus petites, qui n'avaient pas la simplicité de l'objet qui nous est présenté. Il n'en est guère, parmi celles qui ont été conservées, même les plus communes, qui ne soient revêtues de feuilles de métal, de reliefs, d'émaux, de cabochons, à l'imitation d'œuvres de grand prix, dont le plus grand nombre a péri, vouées par leur richesse même à la destruction. On peut se demander si une boîte si simple et de si peu de prix a été véritablement un reliquaire : elle pourrait avoir été l'écrin d'un joyau ou d'un sachet d'étoffe précieuse dans laquelle la relique était placée; les ferrures à anneaux que l'on y voit adaptées auraient servi de moyen de suspension.

« Il serait bon d'examiner de plus près l'objet dont M. l'abbé Poulaine a envoyé le dessin. On pourrait le prier, puisque ce coffret ne pèse que quarante grammes, de l'apporter lorsqu'il aura l'occasion de venir à Paris, ou de vouloir bien charger de ce soin une personne ayant sa confiance. »

« M. l'abbé Poulaine communique en même temps la photographie d'un rouet lui appartenant et qui faisait partie d'une collection particulière avant de venir en ses mains. Ce rouet, de vingt-cinq centimètres de hauteur, est en ivoire, travaillé, autant

qu'on en peut juger, avec beaucoup de soin et de goût. Il peut être attribué au commencement du XVIe siècle. C'est un de ces jolis meubles dont les dames se servirent dès le XVe siècle et qui leur étaient quelquefois donnés en cadeau de noces. La photographie est trop petite pour pouvoir suffire à une reproduction; d'autre part, une description non accompagnée d'une gravure serait sèche et peu intelligible. »

M. l'abbé Poulaine annonce l'intention d'envoyer ce rouet à un de nos musées, où il ferait, dit-il, bonne figure.

Le rapporteur conclut au dépôt de la note de notre correspondant dans les archives du Comité. — Adopté.

M. Héron de Villefosse présente un rapport sur la demande de subvention formée par M. le Président de la *Société nivernaise des lettres, sciences et arts*, à l'effet de continuer les fouilles commencées à Champvert (Nièvre). Dirigées avec le plus grand zèle par l'instituteur de la commune, M. Gaston Gauthier, ces fouilles ont produit d'heureux résultats, dont il a été rendu compte à diverses reprises dans le *Bulletin archéologique*. Mais les substructions de la villa romaine couvrent plus de deux hectares, et il serait intéressant d'en opérer le déblaiement complet et d'en dresser le plan. Le rapporteur est d'avis d'accorder à M. Gaston Gauthier, pour la continuation des fouilles, la nouvelle subvention demandée par M. le Président de la *Société nivernaise*. — Adopté.

M. de Lasteyrie lit un rapport sur un ouvrage pour lequel une souscription a été demandée au Ministère.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

9 AVRIL 1900.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

M. Paul Du Chatellier, correspondant du Comité au château de Kernuz (Finistère), adresse au Comité un compte rendu de l'exploration des tumulus de Keriquel en Trègunc et de Kerloise en Clohars-Carnoët. — Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

M. de Laigue, correspondant du Comité à Rotterdam, envoie un mémoire sur le Valtherbrug de la province de Drenthe (Hollande). — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. Mallard, correspondant du Comité à Saint-Amand (Cher), sollicite du Ministère une subvention en vue d'exécuter des fouilles dans les ruines de Drevant, canton de Saint-Amand. — Renvoi à M. l'abbé Thédenat.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants, offerts au Comité par leurs auteurs :

Fouilles de kourganes au Kouban (*Caucase*), par le baron de Baye;
Notice sur le tombeau romain de Lanuéjols, par Edmond Reisser;
Notes et documents sur quelques artistes se rattachant au Gâtinais, par Eugène Thoison.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale, et des remerciements seront adressés à leurs auteurs.

La Section renvoie à l'examen de trois de ses membres un projet de continuation de la publication des *Comptes des Bâtiments du roi*, présenté par M. Engerand.

M. Philippe Berger lit un rapport sur trois mémoires de M. le docteur Jules Rouvier, relatifs au temple de Vénus à Afka (Phénicie), à diverses antiquités trouvées à Mechchen et à deux monuments mégalithiques de Moghaireh, dans le Liban :

« M. le docteur Rouvier a adressé au Ministère, à la date du 20 novembre 1899, un mémoire sur le temple de Vénus à Afka qui doit servir d'appendice à sa mission de Laodicée-Béryte.

« M. Rouvier, qui a visité à deux reprises ce temple célèbre, construit dans le Liban à la source du fleuve Adonis, estime que les ruines que l'on voit actuellement sont celles, non pas du temple construit au temps d'Auguste et rasé par ordre de Constantin, mais d'un temple plus récent, réédifié par Julien l'Apostat et renversé par les tremblements de terre qui, au VIe et au VIIe siècle de notre ère, bouleversèrent la côte de Syrie.

« M. Rouvier pense qu'il faut chercher au pied du mur Nord-Nord-Est de l'esplanade du temple le bassin sacré dont parlent les auteurs anciens, et il croit avoir retrouvé les caveaux qui y amenaient l'eau et facilitaient les miracles. Encore aujourd'hui se trouve, à l'entrée de ce canal, un figuier aux branches duquel les Metovalis viennent suspendre des ex-voto en l'honneur de la Dame d'Afka.

« A Beyrouth, la fontaine d'Oum-Raissé et le réservoir d'Oum-Djoma, au pied du Collège américain, paraissent avoir conservé la trace d'un culte analogue.

« M. Rouvier a joint à son mémoire deux notes, l'une sur diverses antiquités, parmi lesquelles il faut noter une inscription grecque, trouvée par lui dans le village de Mechchen, situé en plein Liban, entre Byblos et Machnaka, et qui paraît s'être élevé sur les ruines d'un ancien temple;

« L'autre sur deux monuments mégalithiques, avec tables monolithes, recouvrant une caverne artificielle, qui se trouvent entre

le village de Kartaba et la grotte d'Afka, près de la source de l'Adonis.

« Ces mémoires sont intéressants, et il y aurait lieu de les insérer soit au *Bulletin archéologique*, soit au *Journal asiatique* ou à la *Revue archéologique*. »

M. de Lasteyrie rend compte d'une étude de M. Léon Maître, correspondant du Comité, sur les églises du Cellier et de Saint-Herblon (Loire-Inférieure). Le rapporteur fait quelques réserves sur les conclusions de M. Maître, qui reconnaît dans ces édifices des traces de construction romaine.

M. de Lasteyrie demande le renvoi à la Commission de la publication des inventaires, du travail de Mgr Douais, évêque de Beauvais, sur les inventaires anciens du trésor de l'église Saint-Sernin, de Toulouse.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis présente sur le mémoire de M. de Rochemonteix, consacré aux églises romanes des arrondissements de Saint-Flour et de Murat, le rapport suivant :

« Depuis plusieurs années, le Comité avait recommandé à ses correspondants l'étude d'ensemble des églises bâties au XIe et au XIIe siècle dans telle ou telle province de la France. En nous adressant le manuscrit de son ouvrage sur les églises romanes du Cantal, qui comprend une introduction très soignée et 46 monographies, M. de Rochemonteix a le mérite d'avoir réalisé ce désir. Malgré la difficulté des communications, il a exploré le diocèse de Saint-Flour en photographiant et en dessinant des églises trop souvent dénaturées par des restaurations modernes, mais il aurait dû indiquer par des hachures les différentes époques sur ses plans.

« Le diocèse d'Auvergne, démembré en 1317 par la création des deux évêchés de Clermont et de Saint-Flour, fut soumis, dans la région du Cantal, à l'influence de l'école romane auvergnate et de l'école romane du Midi de la France. M. Thiollier avait déjà constaté cette influence méridionale dans le diocèse du Puy. On sait maintenant, grâce à M. de Rochemonteix, qu'elle s'étendit également sur les arrondissements actuels de Saint-Flour et de Murat.

« L'arrondissement de Mauriac, au contraire, qui possède la plus grande église romane du Cantal, celle de Notre-Dame des Miracles,

à Mauriac, renferme des édifices religieux bâtis suivant les principes de l'école auvergnate. On y trouve sur les nefs des voûtes en berceau renforcées par des doubleaux, et sur les bas côtés des voûtes en quart de cercle. La croisée est surmontée d'une coupole sur trompes et d'un clocher octogone. Les absides en hémicycles sont épaulées par des contreforts à colonnes et couronnées de modillons à copeaux. Il faut en conclure qu'à l'époque romane les architectes qui travaillaient autour de Clermont et autour de Mauriac appliquaient les règles du même style. M. de Rochemonteix a constaté cependant quelques influences limousines et poitevines.

« Dans l'arrondissement de Saint-Flour, on ne rencontre aucune église romane à trois nefs, comme dans les environs de Mauriac. Les nefs uniques voûtées en berceau se terminent par un chœur arrondi ou polygonal, ou par un chevet droit précédé quelquefois d'une coupole. Malheureusement, beaucoup d'églises romanes de cette région furent transformées à la fin du XIVe siècle.

« Après avoir indiqué les caractères généraux qui distinguent les églises romanes du Cantal, M. de Rochemonteix a décrit les édifices les plus intéressants, en expliquant les remaniements qu'ils ont subis. Parmi ces monographies, j'en soumettrai trois à l'attention du Comité, afin de faire connaître les principaux types des églises de la région. L'église de Roffiac, dont la nef unique se termine par un chœur arrondi à l'intérieur et polygonal à l'extérieur, se fait remarquer par la coupole bâtie en avant du sanctuaire et par les cinq niches de son chevet. L'église de Bredons présente un bon type de nef, flanquée de bas côtés et terminée par un chevet plat. Enfin, l'église de Saint-Urcise se distingue par son déambulatoire et ses trois chapelles rayonnantes.

« En proposant au Comité l'impression de l'étude générale et de ces trois monographies, j'ai le devoir d'adresser à l'auteur des félicitations bien méritées; tous les archéologues lui seront reconnaissants d'avoir déterminé les limites de l'école auvergnate dans le Cantal. J'espère que son exemple trouvera des imitateurs, qui seront soutenus dans leur tâche par le même zèle scientifique. »

M. Salomon Reinach résume une note de M. L. Pierre, à la Celle-sous-Moret, dans laquelle est décrit un polissoir découvert en 1899, sur le territoire de Flagy, canton de Lorrez-le-Bocage (Seine-et-Marne), et transporté à la Celle-sous-Moret. Il est en grès,

pèse entre 110 et 120 kilogrammes, mesure 0 m. 82 de haut, 0 m. 40 de large et 0 m. 15 d'épaisseur. Il y a 42 rainures, dont la plus longue a 0 m. 30 de long et 0 m. 02 de large. Une cuvette unique, au milieu, a 0 m. 14 de diamètre sur 0 m. 03 de profondeur. Vu la dimension des rainures, ce polissoir n'a pu servir que pour des outils assez minces. — La note de M. Pierre sera déposée aux Archives du Comité.

M. Saglio lit un rapport sur une épée dont M. G. Collard, d'Auch (Gers), a communiqué le dessin au Comité. Cette épée a été trouvée en 1893 dans la salle d'armes du château en ruines de Bédeille (Ariège). Une partie de la lame a disparu. Le dessin, de la grandeur même de l'objet, en fait voir très distinctement la forme : c'est une épée qui peut être datée du xve siècle. M. Collard ne dit pas si le pommeau, les quillons sont en fer aussi bien que la lame. Le rapporteur ne pense pas que ce dessin doive être publié.

M. Héron de Villefosse présente au Comité, de la part de M. Thiers, conservateur du musée archéologique de Narbonne, la photographie d'un sarcophage en marbre blanc récemment trouvé dans cette ville et mesurant 2 m. 40 de longueur sur 0 m. 88 de largeur; la hauteur de la cuve est de 0 m. 65. En creusant un trou à fumier dans un champ contigu à la voie Domitienne, des ouvriers ont mis au jour une quantité notable de sarcophages en pierre taillée : au-dessous de cette première couche, ils ont découvert ce grand sarcophage en marbre qui supportait le poids des autres. La face antérieure est ornée de strigiles interrompus par un tableau central rectangulaire qui représente le Bon Pasteur, debout entre deux palmiers et portant une brebis sur ses épaules; à droite et à gauche, trois brebis alignées lèvent la tête vers le Pasteur. La sculpture est très plate. Ces tombeaux avaient été certainement déplacés, mais étaient encore inviolés. M. Thiers rapproche ce dépôt de celui de Trion, effectué en prévision des invasions barbares; il considère le sarcophage en question comme contemporain du tombeau de *Livia Primitiva*, qui appartient à la seconde moitié du iiie siècle. M. Héron de Villefosse le croit moins ancien et le compare à un sarcophage de Marseille malheureusement perdu, mais dont un dessin nous a été conservé dans un des manuscrits de Peiresc (Le Blant, *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 50, n° 67). Il n'y a aucune trace

d'édifice religieux à l'endroit où ce monument a été recueilli; ce point fournit, au contraire, beaucoup de fragments païens de l'époque d'Auguste. Ce sarcophage a été transporté, par les soins de M. Thiers, dans l'ancienne église de Lamourguier, transformée aujourd'hui en musée lapidaire.

MM. Eugène Lefèvre-Pontalis et Salomon Reinach lisent des rapports sur des ouvrages pour lesquels une souscription a été demandée au Ministère.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

14 MAI 1900.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. l'abbé Poulaine, correspondant du Comité, à Voutenay, adresse au Comité un mémoire sur des tombeaux en pierre découverts à Bazarnes (Yonne). — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. Dario de Mata Rodriguez, à La Baneza, province de Léon (Espagne), envoie un mémoire relatif à une mosaïque antique. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Alexandre Bertrand est chargé de rédiger un rapport sur un ouvrage pour lequel une souscription a été demandée au Ministère.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants, offerts au Comité par leurs auteurs :

La décoration intérieure de la cathédrale de Troyes sous Louis XVI, par M. Albert Babeau;

L'Hérault aux temps préhistoriques, par M. Cazalis de Fondouce, correspondant du Comité, à Montpellier.

Sépultures préhistoriques de la Charente et de l'Égypte; comparaisons, par M. Chauvet, correspondant du Comité, à Ruffec;

Anciens vases à bec, par le même.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale, et des remerciements seront adressés à leurs auteurs.

M. Alexandre Bertrand rend compte d'un rapport de M. Paul Du Chatellier, correspondant du Comité, à Kernuz (Finistère), sur l'exploration de deux tumulus, l'un à Kériquel en Trégunc, l'autre à Kerloise en Clohars-Carnoët. Cette exploration a révélé quelques faits nouveaux qui, bien que sans grande importance, rendent désirable la publication du rapport de M. Du Chatellier. — Adopté.

M. Salomon Reinach rend compte d'une communication de M. de Laigue, correspondant du Comité à Rotterdam, qui décrit, d'après un archéologue hollandais, M. Joosting, une curieuse série de vases et de terres cuites découverts dans la province de Drenthe. M. Reinach fait toutes ses réserves au sujet des conclusions chronologiques et des interprétations iconographiques de l'auteur; mais il pense qu'il y aurait avantage à reproduire son travail avec les figures qui l'accompagnent, vu le petit nombre de lecteurs que trouvent en France les publications hollandaises relatives à l'archéologie locale. — Adopté.

Lecture est donnée d'un rapport de M. l'abbé Thédenat sur une demande de subvention formée par M. Mallard, correspondant du Comité, à Saint-Amand (Cher), à l'effet d'exécuter des fouilles à Drevant :

« Les ruines romaines de Drevant, commune du département du Cher, ont, depuis longtemps, attiré l'attention des archéologues. Signalées par Caylus, sommairement décrites par Buhot de Kersers, elles ont été, en 1834, explorées par M. Hazé. Le mémoire dans lequel cet érudit rend compte des résultats obtenus par une fouille incomplète et superficielle, qui n'a pu être continuée faute de ressources, renferme cependant des renseignements pleins d'intérêt. Il y avait à Drevant un théâtre de grande dimension, bien conservé, dont d'importants débris émergent encore du sol; des thermes, qui ont été l'objet des principales recherches de M. Hazé; d'autres édifices, dont la nature, en l'état actuel, ne peut pas être déterminée avec certitude, mais dont on ne saurait nier, par les débris trouvés et les substructions reconnues, ni l'importance, ni les grandes proportions.

«Il y a deux ans, le Congrès archéologique de France tint à Bourges une session à laquelle assista, en qualité de délégué du Ministère, notre président, M. Héron de Villefosse. Après une visite minutieuse des ruines, les membres du Congrès, à l'unanimité, émirent le vœu que des fouilles fussent, le plus promptement possible, exécutées en cet endroit. Il y a urgence, en effet. car, quoique ces ruines soient classées, le temps et les intempéries ne sont pas les seuls agents de destruction qui, peu à peu, les amoindrissent.

«Il se trouve qu'en ce moment un archéologue expérimenté, qui a déjà soigneusement étudié ces ruines, M. Mallard, serait tout disposé, si le Ministère lui accordait un subside, à faire les fouilles désirées. Le président et le vice-président de la Société des Antiquaires du Centre, dont M. Mallard fait partie, appuient sa demande.

«Je ne crois pas utile de reproduire ici les arguments présentés par M. Mallard à l'appui de sa demande, dans un mémoire très documenté. Le simple exposé que j'ai présenté suffira, je pense, pour déterminer les membres du Comité à exprimer le vœu qu'un secours soit accordé à M. Mallard qui lui permette d'obtenir des résultats intéressants, dont il ne manquera pas d'informer le Ministère.» — Adopté.

M. Héron de Villefosse communique à la Section une lettre de M. Paul Thiers, conservateur du musée archéologique de Narbonne, relative à un sarcophage chrétien dont il a été question dans la dernière séance :

«Ce sarcophage de marbre blanc, écrit M. Thiers, a été trouvé en décembre dernier, à Narbonne, dans un champ que longe la voie Domitienne avant son entrée dans la ville. Il supportait plusieurs autres sarcophages en pierre. Au-dessus de ces derniers, près du sol, se trouvaient des urnes cinéraires ébréchées. Les tombes étaient pêle-mêle, aucune d'elles n'ayant la position horizontale; l'ensemble donnait, à une moindre échelle, l'impression produite par le dessin de Beauméni, publié par Edmond Le Blant dans *Les sarcophages d'Arles*. Ce dépôt a dû être effectué en prévision des invasions barbares.

«Toutes ces tombes étaient inviolées. Les sarcophages renfermaient des squelettes ayant les bras croisés sur la poitrine et qui sont tombés en poussière au contact de l'air. Le sarcophage de

marbre était plein d'une eau limpide qui laissait apercevoir le squelette d'un homme de haute stature (1 m. 90). La cuve, une fois vidée, a livré des tessons blanchâtres, dont plusieurs portent l'empreinte fort nette d'une fine toile. J'en conclus que le corps avait été entouré d'une couche de chaux et roulé dans des bandelettes. Aucun autre objet ne se trouvait dans cette cuve, non plus que dans les autres. Nous n'avons donc pour nous renseigner sur l'âge et le caractère du monument, que les sculptures qui en décorent la face antérieure.

« Ces sculptures sont très plates et diffèrent peu des sculptures dites *au champlevé*. Elles pourraient dater du IIIe siècle. »

L'image du Bon Pasteur, qui occupe le milieu de la face antérieure du sarcophage, dans un rectangle encadré de strigiles recouvrant le reste de la face, semble indiquer que nous sommes en présence d'un monument chrétien.

Cependant, M. Thiers fait remarquer qu'il n'y a jamais eu d'église dans le voisinage, et que les nombreux monuments antiques qu'on y découvre chaque jour sont tous païens.

« Je dois, toutefois, ajoute-t-il, signaler une exception. Deux briques inscrites ont été trouvées, selon les antiquaires du siècle dernier, en 1783, lors de la construction de la route nationale n° 9, parallèle à la voie Domitienne. L'une d'elles existe encore au musée de Narbonne. Mais M. Hirschfeld l'a déclarée fausse[1]. La seconde, aujourd'hui perdue, portait les cinq lettres du mot ιχθυς agencées dans une sorte de grecque, et, au-dessous, le mot MAXYMA et, sur une troisième ligne, des indications relatives à l'âge de la défunte. Les antiquaires qui ont découvert cette inscription, ne l'ayant pas comprise, il est peu vraisemblable qu'elle soit fausse. »

M. Thiers espère que le propriétaire du champ continuera ses fouilles, et il promet de faire part au Comité des résultats obtenus.

M. de Lasteyrie présente un travail de M. de Mély, correspondant du Comité, offrant la description détaillée des scènes sculptées qui ornent la clôture du chœur de la cathédrale de Chartres.

Le Comité, estimant cette étude intéressante pour l'histoire de l'art et l'iconographie du moyen âge, s'en remet à l'Administration

(1) *C. I. L.*, t. XII, n° 315*.

du soin de rechercher les voies et moyens propres à en assurer la publication.

M. Guiffrey présente un rapport sur un ouvrage pour lequel une souscription a été demandée au Ministère.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

RÉUNION ANNUELLE

DES

DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

À LA SORBONNE.

SÉANCE GÉNÉRALE D'OUVERTURE.

La 38e réunion des délégués des sociétés savantes de la France s'est ouverte le mardi 5 juin 1900, à 2 heures précises, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. Émile Levasseur, membre de l'Institut, président de la Section des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques, professeur au Collège de France, assisté de M. de Saint-Arroman, chef du Bureau des travaux historiques et des sociétés savantes au Ministère de l'instruction publique.

Étaient présents : MM. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris; Léopold Delisle, Bouquet de la Grye, Himly, Alexandre Bertrand, l'abbé Thédenat, Héron de Villefosse, le docteur Hamy, de Lasteyrie, Lyon-Caen et Omont, membres de l'Institut; G. Servois, Ducrocq, Maunoir, de la Noë, Vaillant, Gazier, Prou, Marcel, Bienaymé, le docteur Ledé, Lefèvre-Pontalis, membres du Comité; Pascaud, Georges Harmand, Rupin, Lucas, Martel, Drapeyron, de Malarce, de Rochemonteix, Charlier-Tabur, Vélain, Imbert, J. Pierre, G. Pérès, Vuacheux, Rochetin, Belloc, Poupé, Dangeard, Forot, Bousrez, Advielle, Masfrand, Bonnery, Babeau, Louis Gentil, E. de Martonne, Genvresse, Terre, de Fréminville, Félix Sahut, d'Abartiague, marquis de Castelnau d'Essenault, Théophile Eck, L. Regad, Trutat, Léon Bertrand, Charles Fabre, Dujarric-

Descombes, de Saint-Genis, Eloüard, Laurent, Lonnier, Renault, Daguin, Finot, Fourdrignier, Teulet, Auffray, René Vallette, Thiollier, C. de la Ménardière, Sabatier, Audiat, Vivier, de Sarran d'Allard, Sorel, Chatel, Joubin, G. Bry, Barral, Feuvrier, Bornecque, Jobert, Thoison, l'abbé Morel, Léon Maître, l'abbé Hamard, G. Chauvigné, Tamizey de Larroque, Fauvel, R. Fage, Veuclin, l'abbé Ulysse Chevalier, de Mély, Charles Normand, Blondel, Cartailhac, Parfouru, etc., etc.

Au nom de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, M. Émile Levasseur déclare ouvert le congrès des sociétés savantes et donne lecture de l'arrêté qui constitue les bureaux des sections.

M. Émile Levasseur rappelle ensuite que le congrès des sociétés savantes ayant pour objet d'associer aussi largement que possible les travaux des savants dans la France entière, le Ministre de l'instruction publique a décidé que les sessions se tiendraient alternativement à Paris et dans une ville de province. L'innovation a eu lieu l'an dernier; le congrès s'est tenu à Toulouse et le succès a été complet. M. Levasseur remercie, au nom du Ministre, la municipalité, l'Université et les corps savants de Toulouse de la brillante réception qu'ils ont assurée au congrès et de la pleine réussite de l'innovation. Cette année, le congrès se tenait à Paris, et il eût été impossible de le tenir ailleurs à un moment où l'Exposition universelle attire par ses merveilles la foule de toutes nos provinces et de l'étranger. C'est pour que les membres du congrès pussent jouir de ces merveilles que la date du congrès a été fixée aux vacances de la Pentecôte. Le Président félicite et remercie les savants de province d'avoir répondu en si grand nombre à l'invitation qui leur a été faite.

La séance est levée à deux heures et demie, et les différentes sections se réunissent dans les locaux qui leur ont été affectés.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SEANCE DU 5 JUIN 1900.

SOIR.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

Le bureau est ainsi constitué :

Président : M. Héron de Villefosse.

Assesseur : M. Léon Maître.

Secrétaire : M. le comte de Lasteyrie.

M. l'abbé Hamard, du Comité archéologique de Senlis, lit un mémoire sur une statue équestre romaine, en pierre, dont il a découvert les débris dans les fouilles de Hermes (Oise), sur un petit plateau formant un carré de cent mètres de côté, légérement incliné vers le Sud-Ouest, touchant d'un bout à la voie romaine de Beauvais à Senlis. Le cavalier représenté n'a pu être identifié. Il rappelle les statues du cavalier et de l'anguipède, dont de nombreux exemplaires ont été signalés dans l'Est de la France, et auxquelles M. Prost a consacré une étude imprimée au tome LII des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France.* Ce monument, en pierre, provenant sans doute des carrières de Mello ou de Mérard, reposait sur un sol de béton; de petits murs de quatre mètres de longueur l'entouraient sur trois côtés.

La lecture de M. l'abbé Hamard provoque quelques observations de la part de M. Marcel Reymond et de M. le Président.

M. l'abbé Hamard fait passer sous les yeux de la section une bague antique en or, récemment trouvée à Hermes, formée d'un double cercle de grènetis portant en guise de chaton une petite pâte de verre ovale, de couleur verdâtre et sans gravure.

M. Cartailhac donne lecture d'une étude de M. Barrière-Flavy, de la Société archéologique du Midi de la France, sur l'industrie

des barbares Alamans. Après avoir indiqué les limites de leur habitat, l'auteur détermine les caractères qui distinguent les produits de l'industrie des Alamans des produits similaires de l'industrie des Francs, des Wisigoths et des Burgondes, tels qu'ils résultent de l'étude des objets trouvés dans les cimetières de la Suisse, du grand-duché de Bade, de la Bavière, du Wurtemberg, des provinces Rhénanes, et qui sont conservés dans les musées de Berne, de Bâle, de Soleure, de Zurich, de Schaffouse, de Mannheim, de Munich, de Stuttgard, de Karlsruhe et de Nuremberg.

Dans les régions septentrionales et orientales de la Suisse, le mobilier funéraire des sépultures attribuables aux Alamans se distingue absolument de celui des tombes burgondes. En Bavière, Wurtemberg, le caractère propre aux Alamans s'accentue encore. Par contre, dans les provinces baignées par le Rhin et en descendant son cours, il est souvent malaisé de faire le départ entre les tombes des diverses nationalités.

Ce qui se remarque au premier abord chez les Alamans, c'est l'abondance des armes et des pièces d'équipement en fer, en second lieu l'absence presque partout complète de bijoux et d'objets divers accusant une influence gothique, tandis que l'art scandinave apparaît nettement accusé dans la plupart des produits industriels.

Plus on s'avance dans les provinces septentrionales jadis occupées par les Alamans, plus on observe un développement marqué du sentiment artistique et de la richesse dans la composition et l'ornementation des objets. Sur le Rhin moyen, l'industrie des Alamans tend à se confondre avec celle des Francs ripuaires.

Au point de vue des armes, l'épée est partout de longueur moyenne; tandis que le scramasaxe atteint généralement, comme l'a observé Lindenschmit, un grand développement.

Bien que le savant antiquaire allemand déclare l'angon moins commun chez les Alamans que chez les Francs ripuaires, et n'en signale que quatre, M. Barrière-Flavy pense qu'il était aussi bien en usage chez l'un comme chez l'autre de ces peuples barbares; il en a étudié une dizaine provenant de tombes alamaniques.

Bien que la lance prenne à peu près toutes les formes connues, cependant l'on doit reconnaître, avec Lindenschmit, que la lance à crochets est plus rare ici que partout ailleurs.

La hache, moins commune que le scramasaxe, est massive et à large tranchant.

L'emploi de l'arc et des flèches existait chez les Alamans comme arme de guerre. Lindenschmit l'admet, se fondant sur les chroniqueurs, Ammien Marcellin et autres, et sur les observations faites par Durrich et W. Menzel dans le cimetière de Lupfen, près Oberflacht. M. von Chlingensperg-Berg a apporté de nouveaux témoignages tirés du cimetière de Reichenhal (Bavière).

Dans la partie méridionale de l'ancienne Alemanie, la fibule gothique ou à rayons est totalement inconnue; une seule exception à signaler à Schleitheim. Elle devient, au contraire, plus fréquente à mesure qu'on descend le cours du Rhin. La fibule typique des milieux alamaniques est de forme circulaire, au centre légèrement bombé, la surface tantôt ornée, ainsi que la broche byzantine, d'une feuille d'or à filigranes et rehaussée de verroteries presque invariablement rouges, tantôt décorée au moyen du placage et de la damasquinure.

L'agrafe avec plaque de ceinturon en fer, damasquinée d'argent et de laiton, quelquefois d'or, abonde chez les Alamans; la plaque de bronze est exceptionnelle. Il en était de même chez les Francs saliens. L'ornementation des agrafes est toujours fantastique.

La trousse, chez les Alamans, est composée des mêmes éléments que celle des autres peuples barbares. Toutefois, il faut faire remarquer que la plaque ou rouelle de suspension est habituellement ici très développée et s'accroît encore par l'adjonction d'une circonférence de métal. Le système atteint souvent de 0 m. 08 à 0 m. 10 de diamètre.

La poterie des Alamans n'offre aucun caractère particulier; la technique se rapproche de la technique franque. Les urnes sont moins gracieuses de forme, et l'ornementation si intéressante et variée des vases francs n'apparaît que fort rarement sur ceux des Alamans.

M. l'abbé Brune, de la Société d'émulation du Jura, fait une communication sur plusieurs statues anciennes conservées dans quelques églises de villages du Jura. Plusieurs représentent des saints locaux et dont les exemples sont, par conséquent, peu communs. L'auteur cite entre autres les statues de saint Lothain, de saint Méen ou Lamain, de saint Pierre martyr, toutes du XVe siècle. Il appelle particulièrement l'attention sur un groupe du XVIe siècle, consacré aux célèbres martyrs de Langres, les saints

Jumeaux, dont les représentations anciennes sont rares et intéressantes.

M. Léon Maître fait observer que saint Lamain doit être identifié avec saint Méen de Gaël, qui fut au moyen âge l'objet d'un culte particulier de la part des malades atteints de la lèpre aux mains. Son pèlerinage était connu dans toute la France et avait donné naissance à de nombreux établissements où se reposaient les malades le long de la route.

M. de Mély ajoute que le culte de saint Main était populaire en Normandie; plusieurs fontaines lui étaient consacrées, auxquelles se rendaient les personnes atteintes du mal dit de Saint-Main.

M. de Lasteyrie s'élève contre une assertion de M. l'abbé Brune, qui semble considérer que les travaux de Didron et du P. Cahier ont laissé peu de chose à dire sur l'iconographie chrétienne. Bien au contraire, il n'y a pas en ce moment, surtout en France, de branche plus négligée dans les études archéologiques. Si l'on excepte le volume dû à M. Mâle, on ne peut signaler aucun ouvrage important d'iconographie récemment publié par nos compatriotes. M. de Lasteyrie montre par quelques exemples tout ce qu'il y aurait à faire dans cette voie, et invite chaudement les archéologues de province à appliquer leur zèle à cet ordre d'études.

M. Jules Pilloy, de la Société académique de Saint-Quentin, lit un mémoire intitulé *Contribution à l'épigraphie de l'Aisne*, et conconsacré à l'étude d'un certain nombre d'objets découverts dans les cimetières romains ou francs du département de l'Aisne, et sur lesquels on lit de courtes inscriptions. A Leury, canton de Soissons, on a trouvé un vase en terre cuite, haut de 0 m. 17, avec l'inscription MISCE autour de la panse, et une cuillère de bronze argenté présentant sur le manche le monogramme du Christ, dit *constantinien*, gravé à la pointe, et, à l'intérieur de la coquille, l'inscription VOT FEC IOV, que M. Pilloy lit *Votum feci Jovi*. Un cimetière gallo-romain découvert à Soissons, à cinq cents mètres de la porte Saint-Christophe, lieu dit *les longues raies*, a fourni une fibule en argent avec l'inscription MATER MEA, disposée en trois lignes, et une petite urne de terre rouge lustrée,

décorée de feuilles en relief et portant en haut de la panse, entre deux filets, l'inscription REPLE. A Montceau-le-Neuf (arrondissement de Vervins), on a découvert une urne en terre noirâtre, sur la panse de laquelle est gravé en creux le mot HPAKAH, et une boucle de bronze dont la plaque est décorée d'une croix cantonnée des lettres S et V répétées. Dans la même localité, une sépulture romaine a fourni une coupe plate de verre blanc au revers de laquelle, et en bordure, est gravée en belles majuscules l'inscription TOLLITEVI.

Sur le chaton d'une bague en bronze, du cimetière d'Erlon (arrondissement de Laon), est gravé le mot PAX, la haste du P étant traversée d'une barre horizontale, de façon à lui donner l'aspect d'une croix monogrammatique ou chrismon ; autour du mot PAX, quelques petits caractères indéchiffrés. A Aulnois-sous-Laon, le cimetière a donné un anneau d'argent sur lequel est gravée une inscription dont le seul mot lu jusqu'ici est AMOR.

M. Héron de Villefosse fait remarquer que l'inscription gravée sur la cuillère de Leury doit être lue *Votum fecit Jovinus*, car le chrétien auquel cette cuillère appartenait ne l'aurait point consacrée à Jupiter, et d'ailleurs, pour que la lecture de M. Pilloy fût plausible, il faudrait que le nom de la divinité fût en tête de l'inscription.

Lecture est donnée d'un mémoire de M. de Roumejoux, de la Société historique et archéologique du Périgord, consacré à la description de la maison de campagne et de la maison de ville d'une famille de riches bourgeois de Cahors, celle des Issala. La maison de campagne existe encore au faubourg de Cabessut, non loin du Lot. C'est aujourd'hui une ferme. Elle consiste en une construction de briques, rectangulaire, flanquée à l'une de ses extrémités d'une tour carrée. Le rez-de-chaussée, l'étage intermédiaire et l'étage supérieur sont éclairés par une série d'arcades. La porte de la tour est encore accostée de deux rainures qui servaient à faire jouer les branches d'un pont-levis. La décoration intérieure est en grande partie conservée. Les murs de l'une des chambres du premier étage sont décorés de peintures représentant l'habitation elle-même, dans un jardin à la française, et le paysage

environnant. Sur les parois Sud et Ouest se déroule un grand tableau qui n'est que la reproduction d'une des œuvres les plus connues de Callot, *les Bohémiens en voyage.*

Dans une autre chambre, au-dessous du plafond court une large bande, sorte de litre, divisée en douze cartouches encadrant les représentations soit des vertus cardinales, soit d'allégories pieuses avec les inscriptions adaptées au sujet. Dans toutes les pièces, les poutrelles du plafond sont ornées de dessins courants variés; leurs intervalles sont remplis de vases ou de plats chargés de fruits, d'oiseaux ou de petits animaux. Parmi les motifs qui se reproduisent le plus souvent, il faut noter un chiffre formé par deux G et un I entrelacés et un cœur enflammé à la pointe duquel sont accrochées deux ailes. Ce chiffre est celui de Guillaume Issala, qui figure comme bourgeois de Cahors dans le livre des tailles de 1652.

La maison de ville des Issala existe encore à Cahors, à l'angle de la rue des Boulevards et de la rue Nationale, qu'on appelait en 1652 la rue droite. Des étaux occupaient et occupent encore les hautes baies, en arc brisé, du rez-de-chaussée. Au-dessus, deux étages à fenêtres en croix, dont les montants sont formés de moulures à l'arbre écoté, si fréquent dans le Midi à la fin du XVe siècle, et dont il existe à Cahors un exemple daté de 1584 dans l'arc d'entrée d'une des chapelles du chœur de la cathédrale. L'hôtel des Issala avait son entrée dans une petite cour de la rue des Boulevards par une porte à compartiments du XVIIe siècle; dans cette cour, très étroite, la maison faisait retour d'équerre avec une tour ronde pour l'escalier. La porte est en anse de panier; dans la tympan, un écusson, martelé, soutenu par deux anges; l'escalier tournant est éclairé par des fenêtres dont les volets de bois sont décorés de parchemin. La distribution intérieure a été complètement modifiée.

A la suite de son mémoire, M. de Roumejoux publie le texte d'un marché conclu, le 23 février 1674, entre Pierre d'Issala, conseiller du roi en la Cour des aides de Montauban, et Charles Matheyron, marchand tapissier de la ville d'Aubusson, pour la fourniture de tapisseries de haute lisse représentant l'histoire de Joseph, et destinées à la décoration de la maison dudit Issala, à Cahors.

M. Guignard, de la Société archéologique de Loir-et-Cher, rend compte des dernières fouilles opérées à Averdon (Loir-et-Cher),

dans une riche série de tumulus. Il énumère les objets trouvés dans ces fouilles et fait circuler quelques-uns de ceux qui prêtent à des observations particulières.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 6 JUIN 1900.

MATIN.

PRÉSIDENCE DE M. BABELON.

M. Pasquier est désigné comme assesseur.

M. Joubin, chargé de cours à la Faculté des lettres de l'Université de Montpellier, au nom de M. Émile Bourguet, maître de conférences à la même faculté, communique une étude sur les comptes de l'archontat de Palaios à Delphes (339-338 av. J.-C.). L'inscription qui nous a conservé ces comptes présente un très grand intérêt. Elle nous apprend, en effet, qu'à partir de 339-338 un nouveau collège financier international fut établi à Delphes, celui des ταμίαι. Il se composait de vingt-quatre membres, comme le conseil amphictyonique ; chaque ville de la confédération envoyait autant de ταμίαι que de hiéromnémons. Ce nouveau conseil financier semble avoir été créé pour administrer le budget extraordinaire consacré à la reconstruction du temple de Delphes au quatrième siècle.

M. Joubin communique une série de photographie de monuments grecs inédits de l'ancienne collection Radowitz, acquise en 1894 par le musée impérial de Constantinople. La collection comprend trois séries de monuments : des marbres, des bronzes et des terres cuites.

Parmi les marbres, il cite une tête d'Aphrodite, trouvée à Égine, de très beau style attique, de la fin du ve siècle; une autre tête de femme coiffée du cécryphale, de l'an 350 environ, et dans laquelle se fait sentir l'influence du style praxitélien ; un bas-relief funéraire attique, du milieu du ive siècle, de très beau style; un autre bas-relief, de la fin du ive siècle, représentant le type connu de l'enfant faisant sauter son chien ; un bas-relief représentant un fragment de Gigantomachie, trouvé à Cyzique ; également trouvé

à Cyzique un bas-relief de l'époque de Lysippe représentant un épisode de la lutte d'Héraclès contre le géant Cyzicos.

Dans la série des bronzes, M. Joubin signale une statuette de la fin du ve siècle, figurine de femme vêtue du chiton dorien, style des cariatides de l'Erechthéion, et, de la même époque, une statuette d'Hermès tenant à la main l'agneau qu'il va sacrifier, de style polyclétéen ; un Pan, du IIIe siècle, tenant sur son épaule l'amphore et de la main droite le pedum ; une hydrie, du IVe siècle, trouvée à Myrrhina. Dans la collection des terres cuites, provenant en majorité de Smyrne et de Myrrhina : un Bacchus, réplique d'une statue en marbre du musée du Louvre ; des Éros, des éphèbes drapés ou nus, une Cybèle, des grotesques et des acteurs.

M. Bousrez, de la Société archéologique de Touraine, signale l'abside polygonale de la petite chapelle de l'ancien prieuré Saint-Genest à Perrusson (Indre-et-Loire) qu'il ne faut pas confondre avec l'église paroissiale de la même localité. L'abside polygonale de la chapelle Saint-Genest, à Perrusson, serait antérieure au XIe siècle, tout comme l'église paroissiale. Cette dernière a été depuis longtemps signalée, et M. l'abbé Chevalier n'a pas manqué de lui donner place dans son intéressant volume sur les églises de la Touraine antérieures à l'an 1000. Elle offre de grandes analogies, comme construction, avec la chapelle. Toutes deux sont en petit appareil et rappellent la curieuse église de Cravant (Indre-et-Loire), que l'on est d'accord pour attribuer à l'époque carolingienne.

La nef de l'église du prieuré a dû être détruite au XVe siècle ; à cette époque on a fermé d'un mur le chœur ainsi transformé en une petite chapelle ; une fenêtre a été ouverte au centre de l'abside, qui a été consolidée par de gros contreforts. Le mur Nord de la nef démolie subsiste ; il est construit en petit appareil noyé dans un mortier d'une grande dureté ; il n'est soutenu d'aucun contrefort ; les fenêtres, dont il ne subsiste aucune trace, devaient être ouvertes dans la partie supérieure. L'abside était éclairée par cinq fenêtres ; celle qui est percée dans le mur Nord a conservé à peu près ses dimensions primitives, car il semble qu'elle ait été agrandie par le bas ; au Nord-Est et à l'Est, les fenêtres ont été diminuées de hauteur et de largeur par de nouveaux jambages supportant de nouveaux cintres. Cette modification porte les caractères du XIe siècle. Les contreforts de l'abside sont des additions.

M. de Lasteyrie fait quelques réserves quant à la date de la chapelle Saint-Genest. M. Bousrez n'a d'autre motif pour la croire antérieure à l'an 1000 que l'emploi du petit appareil. Mais cette raison n'est pas suffisante, car il n'est pas douteux que l'emploi du petit appareil n'ait persisté sur les bords de la Loire jusqu'au milieu du XIe siècle, et, d'autre part, l'abside de la chapelle Saint-Genest est polygonale, caractère qui ne se rencontre dans aucune des églises de la région, que l'on peut avec vraisemblance attribuer à l'époque carolingienne.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis appuie les réserves formulées par M. de Lasteyrie. Il rappelle que la crypte de Chartres, dont la date est certaine (1020-1025), était bâtie en petit appareil avec insertions de briques entre les claveaux des fenêtres, comme les fouilles faites il y a quelques années en ont donné la preuve. Il n'est donc pas douteux que l'usage du petit appareil a persisté après l'an 1000, et ne peut, à lui seul, fournir un critérium suffisant pour dater les monuments de la région entre Seine et Loire.

M. Jules Gauthier, membre non résidant du Comité des travaux historiques, archiviste du Doubs, lit une étude archéologique sur la cathédrale Saint-Étienne de Besançon, rasée par Vauban, de 1674 à 1678, pour bâtir la citadelle. Aucun plan ancien de l'église ne nous a été conservé, mais quelques vues cavalières gravées ou peintes de 1575 à 1668, des renseignements précis disséminés dans les rituels et dans les chartes, permettent de reconstituer avec exactitude le plan et l'élévation de la cathédrale, bâtie du XIIe au XIIIe siècle par les archevêques et le chapitre.

Les inscriptions ont été relevées et publiées par Chifflet. Du mobilier il reste quelques épaves : un coffret d'ivoire, de la collection Basilewski ; le diptyque de l'impératrice Eudoxie, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale ; une table d'autel de 1048 et un retable du XVIe siècle, conservés dans la cathédrale Saint-Jean de Besançon ; une peinture de Fra Bartolomeo (1516); des stalles (1545), aujourd'hui conservées à Luxeuil ; le tombeau de marbre de l'archidiacre Ferry Carondelet (1543).

M. Jules Gauthier lit ensuite un mémoire sur les pièces d'honneur et les jetons des cogouverneurs de Besançon. Par lettres du

8 mai 1534, Charles-Quint concéda à la ville impériale de Besançon le droit de battre monnaie pour récompenser son dévouement et sa fidélité à l'Empire, sa constance dans la foi, son mépris des sectes nouvelles. L'hôtel des monnaies ne fut organisé et ne fonctionna qu'en 1537. Le type des monnaies fut ainsi fixé : au droit, la tête de l'empereur Charles-Quint ; au revers, les armes et le nom de la cité avec le millésime ; il demeura tel jusqu'à la conquête française. En réglant la fabrication des monnaies, les cogouverneurs avaient décidé que les fermiers offriraient chaque année aux Quatorze et à leur président une pièce d'honneur en argent fin, du poids de deux onces; la plus ancienne qui nous ait été conservée est celle de 1547, présentant, au droit, le buste de l'empereur, couronné et cuirassé à l'antique, et au revers, l'écu de la ville.

Les éléments du type restèrent toujours les mêmes, et les détails comme l'ornementation furent seuls modifiés ; l'effigie était celle de l'empereur régnant. Les coins furent gravés par des artistes locaux, Godefroy Flamand, Charles d'Argent, Pierre de Troisy, Claude Poux, et exceptionnellement par François Briot.

Aux pièces d'honneur se rattache la série des jetons des bannières et des cogouverneurs, frappés parallèlement aux jetons de compte de Besançon, de 1623 à 1671. Ces jetons sont l'œuvre des mêmes graveurs que les pièces d'honneur.

M. Jules Pilloy, de la Société académique de Saint-Quentin, lit une étude sur l'orfèvrerie cloisonnée de la période barbare en Gaule. Il fait passer sous les yeux de l'assemblée deux superbes boucles appartenant à M. Boulanger, trouvées à Monceau-le-Neuf et Anguilcourt-le-Sart (Aisne), et dont les plaques sont ornées de verroteries rouges translucides combinées avec des pâtes de verre opaques de couleur verte.

M. Héron de Villefosse rapproche les belles boucles que M. Pilloy vient de présenter de celle qui appartient à Mme la comtesse de Béarn. Il rappelle ensuite qu'un des plus beaux trésors d'orfèvrerie cloisonnée, celui de Pétrossa, est en ce moment exposé à Paris dans une des salles du Louvre.

M. Babelon fait remarquer qu'on a peut-être exagéré l'influence orientale sur la formation de l'orfèvrerie cloisonnée. Les Romains

connaissaient au moins l'art d'incruster les pierres, et le Cabinet des médailles possède une curieuse statuette de Bacchus avec une peau de panthère semée de petits rubis, semblable comme travail aux deux panthères que l'on voit sur une coupe de Pétrossa.

Lecture est donnée d'un mémoire de M. Robert Roger, professeur au lycée de Foix, sur les églises fortifiées de l'Ariège, accompagné de dessins d'une exécution parfaite.

Les églises fortifiées du pays de Foix et du Couserans ont été déjà l'objet d'un travail d'ensemble de M. de Lahondès, président de la Société archéologique du Midi. Aux églises que ce savant a signalées (Les Pujols, Lapenne, Notre-Dame-du-Camp à Pamiers, Montjoie, Sentein, Camon, etc.), il convient d'ajouter celle du Fossat (arrondissement de Pamiers).

Il semble qu'il y ait eu deux époques dans la fortification des églises de l'Ariège, le xive et le xve siècle. Les causes de leur mise en état de défense sont: pour le xive siècle, la lutte entre les comtes de Foix et d'Armagnac, les ravages commis dans le Languedoc par le Prince Noir; pour le xve siècle, les incursions des routiers, les luttes entre les deux branches de la maison de Foix.

Pendant la première période, les travaux de défense ne portèrent que sur la façade munie d'une courtine crénelée, supportée ou non par de faux mâchicoulis et communiquant avec un chemin de ronde établi sur les murs gouttereaux de la nef (Le Fossat, Montjoie, N.-D. du Camp à Pamiers, les Pujols, Lapenne); ou bien la fortification consiste en une muraille protégée par des tours (Sentein, premières constructions de Camon).

Durant la seconde période, on voit de préférence les maisons se grouper autour de l'église et le village former au sanctuaire une enceinte continue dans laquelle on ne pénètre que par une ou deux portes parfois placées sous l'étage d'une maison. L'enceinte est ovale à Saint-Martin d'Oydes et à Saint-Félix de Tournegat; à Montjoie, à Montardit et à Camarade, elle est rectangulaire. A cette époque aussi, on surélève l'abside d'un crénelage en moellons, par exemple à la chapelle du château de Castillon; on l'enveloppe, à Laroque d'Olmes, d'un chemin de ronde porté par de grandes arcades bandées entre les contreforts, imitation de l'église des Jacobins de Toulouse, qu'on répétera à Foix au xviie siècle, et ce n'est qu'exceptionnellement, ainsi qu'à Seix, qu'on s'occupe de la façade.

Sur une vingtaine d'exemples, les églises de Seix, Castillon et Sentein sont les seules qui ne se trouvent pas dans la plaine ou les coteaux, au Nord du Plantaurel.

On remarque tout particulièrement la persistance du plein cintre dans les arcs des mâchicoulis (Le Fossat, Montjoie, cathédrale et église Notre-Dame-du-Camp à Pamiers), dans les baies des fenêtres (Lapenne, Le Fossat, Pamiers, Sentein, Montjoie), les arcades des clochers (Teilhet, Les Pujols, Montjoie, Lapenne, Le Fossat, Pamiers, etc.). A Lapenne même, les voûtes de l'église sont encore romanes : une concession est toutefois faite à l'arc brisé. Par contre, dans les portails, on adopte franchement les formes et l'ornementation gothiques (portails du Fossat, des Pujols, de Lapenne, de Montjoie); cependant, lorsqu'un portail ancien existe, on le conserve avec soin et on l'enveloppe dans la maçonnerie nouvelle (portails de Notre-Dame-du-Camp, de Teilhet, de Saint-Vallier à Saint-Girons, base et portail du clocher de Sentein).

Dans l'ornementation, on distingue un art local (Le Fossat) et une sculpture venue du Nord et de l'Est (Montjoie, Lapenne, Les Pujols, etc.).

La séance est levée à midi.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 6 JUIN 1900.

SOIR.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

M. Chauvet est désigné comme assesseur.

M. l'abbé Cassagnes, de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, lit un mémoire sur les souterrains, vulgairement appelés « Caves d'Anglais », dans le Rouergue et particulièrement dans la Viadène, partie de l'arrondissement d'Espalion occupant l'angle formé par le Lot et la Truyère, avant leur confluent à Entraygues. Il décrit successivement quarante-trois souterrains, la plupart creusés dans le tuf granitique. L'appellation populaire ne doit pas être prise en considération pour déterminer l'origine de ces souterrains; car, dans le Rouergue, l'on attribue aux Anglais tout ce qui est extraordinaire. Cependant il est possible que ces galeries aient été creusées pour servir de refuges aux paysans contre les routiers des XIVe et XVe siècles. La question d'origine et la date sont difficiles à déterminer en l'absence de toute trouvaille d'objets. Il est notable, cependant, que la plupart de ces galeries aboutissent à des églises souvent fortifiées et à des châteaux.

M. Chauvet présente quelques observations sur les dénominations « Caves des Anglais », « Camp des Anglais », qui se retrouvent dans la Charente, et là n'ont aucune signification.

M. Martial Imbert, de la Société des amis des sciences de Rochechouart, demande à M. l'abbé Cassagnes s'il a rencontré dans les souterrains du Rouergue des pierres en forme de meules, qui d'ordinaire servaient de fermetures aux refuges. Il fait remarquer que les souterrains décrits par M. l'abbé Cassagnes ne paraissent pas remonter plus haut que le moyen âge.

M. Guignard insiste sur les observations présentées par M. Imbert.

Lecture est donnée d'un travail de M. Henry Corot, consacré à la description des vases de bronze préromains, cistes et œnochoés, trouvés en France. Il a soigneusement indiqué pour chaque vase la bibliographie et la collection dans laquelle il est aujourd'hui conservé.

M. Édouard Fourdrignier exprime le regret que M. Corot n'ait pas donné plus d'ampleur à son étude et se soit abstenu de toute considération ou conclusion générale.

M. Julien Feuvrier, professeur au collège de Dôle, rend compte des fouilles qu'il a opérées dans un cimetière burgonde découvert à Chevigny, arrondissement de Dôle (Jura), en 1899. Chaque corps était déposé dans une fosse garnie au fond et sur les côtés et fermée à la partie supérieure de dalles brutes. L'une des sépultures renfermait deux squelettes. Le mobilier consistait en vases de terre, scramasaxes, couteaux, plaques de baudrier en fer damasquinées d'argent; un seul ornement en bronze. La découverte des sépultures de Chevigny porte à dix le nombre des nécropoles burgondes de la région dôloise.

M. Léon Coutil, de la Société normande préhistorique, rend compte des fouilles qu'il a exécutées à Pitres (Eure), au cours de l'année 1899. Les premières découvertes d'anciennes constructions remontent à 1854. Mais, là où les archéologues précédents avaient cru retrouver les restes d'un palais carolingien, M. Coutil a reconnu les substructions d'un établissement de bains romain, dont il a déblayé cinq salles. Dans les terres retirées du fourneau, l'on a retrouvé une dizaine de monnaies romaines du IVe siècle, des fibules, deux petites clefs en bronze, une poignée de coffret, un couvercle de brûle-parfums, un manche orné d'une tête humaine, deux bagues, etc. Au lieu dit *la salle*, M. Coutil a retrouvé un petit édifice rectangulaire. Au sommet de la déclivité formée par l'ancien lit de l'Andelle, près de l'emplacement de la pierre dite *de Saint-Martin*, au long du chemin du même nom, il a exploré un édifice dont M. Lebert avait retrouvé l'escalier en 1888. Dans la paroi du fond, en face de l'escalier, ont été pratiquées deux niches amorties en plein cintre, et, dans le mur latéral, une cavité rectangulaire. Au lieu dit *les Cateliers*, les fouilles ont amené la découverte des murs d'un théâtre de forme elliptique.

M. Léon Maître, archiviste du département de la Loire-Inférieure, membre non résidant du Comité, lit un mémoire intitulé *la Bretagne souterraine*, dans lequel il passe en revue les principaux monuments funéraires et décrit les modes de sépulture dans le pays nantais, antérieurement au XIe siècle. A Nantes, l'une des nécropoles païennes était établie au sommet du coteau Saint-Similien, près de la route de Rennes et de celle de Paris. Des tombes en pierre y ont été retrouvées en 1764. Près de là, le cimetière chrétien de Saint-Symphorien, dont toutes les tombes, au dire d'un voyageur du XVIIe siècle, étaient disposées de façon à ce que le mort regardât vers l'Orient. Les matériaux les plus divers ont été employés pour la confection des sarcophages. Les décombres du chantier de la cathédrale de Nantes ont fourni une plaque de marbre blanc ornée de strigiles qui ne pouvait être que la face d'une auge funéraire. L'église Saint-Donatien, de Nantes, possédait encore en 1636 quatre sarcophages de marbre blanc. Les tombes façonnées avec des tables d'ardoise ont été les plus communes dans la partie septentrionale du département de la Loire-Inférieure. L'on rencontre aussi des tombes formées de tuiles à rebord placées sur champ pour les côtés et à plat pour le couvercle; dans certains cas, le tombeau avec parois en briques était recouvert d'une table d'ardoise. Il semble que généralement les tombes de calcaire soient antérieures aux tombes d'ardoise. La pierre granitique du pays, difficile à travailler, a cependant été employée pour la construction des auges funéraires, et même décorée de croix et d'ornements géométriques.

L'étude de M. Léon Maître apporte quelques documents nouveaux à la question de l'introduction du christianisme dans les Gaules.

M. le vicomte de Rochemonteix, correspondant du Comité, donne lecture d'un important mémoire sur les caractères qui distinguent les églises romanes des arrondissements de Saint-Flour et de Murat des églises romanes de l'arrondissement de Mauriac. Dans une étude détaillée des caractères architectoniques, du plan, de l'ornementation, il établit que, tandis que les églises de l'arrondissement de Mauriac ont subi l'influence directe de l'école auvergnate, légèrement modifiée par le mode de bâtir limousin, celles des arrondissements de Saint-Flour et de Murat ne relèvent que

très peu de cette école et ont subi l'influence des monuments du Velay et du midi de la France.

M. Louis de Sarran d'Allard, de la Société scientifique et littéraire d'Alais, demande quelques renseignements à M. de Rochemonteix sur la forme des clochers dans le département du Cantal.

La séance est levée à quatre heures un quart.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 7 JUIN 1900.

MATIN.

PRÉSIDENCE DE M. RENÉ CAGNAT.

M. de Saint-Venant est désigné comme assesseur.

M. Louis Bousrez, de la Société archéologique de Touraine, lit un mémoire sur l'origine de six bénitiers cylindriques décorés d'imbrications. Le premier est conservé dans l'église de Saint-Just-sur-Dives, près de Saumur; c'est un cylindre de grès, mesurant 1 m. 10 de diamètre et 0 m. 70 de hauteur, couvert de sculptures figurant des feuilles imbriquées. A Richelieu, un tambour de colonne, creusé en bassin, sert aujourd'hui de borne; son diamètre est de 0 m. 85 et sa hauteur est de 0 m. 70; il est également orné de feuilles imbriquées. Un troisième tronçon de colonne, converti en bénitier, existe à Barrou, sur les bords de la Creuse; les imbrications sont du même genre que celles du tronçon de Saint-Just; le diamètre est de 0 m. 90 et la hauteur de 0 m. 60. Un quatrième tambour de colonne, à feuilles imbriquées, a longtemps servi de fonts baptismaux ou de bénitier dans l'église de Betz (arrondissement de Loches); cette pierre, reléguée dans le jardin du presbytère, a été transportée au musée de la Societé archéologique de Touraine. A Theneuil, sur le bord du chemin qui conduit à l'île Bouchard, on remarque un cinquième tambour de colonne, transformé en bénitier. Le bénitier de l'église d'Épiré, commune de Savenières (Maine-et-Loire), est creusé dans un tambour de colonne qui ne mesure que 0 m. 60 de diamètre sur une hauteur de 0 m. 45; la pierre est un granit rouge qu'on rencontre dans la région; l'extérieur est orné d'imbrications. D'après M. Louis Bousrez, ce bénitier est le seul de ceux qu'il a examinés qui soit le reste d'une colonne antique. Il lui paraît que les autres ont des dimensions telles qu'il faudrait supposer qu'ils ont appartenu à des monuments de proportions vraiment extraordinaires; et, de plus, le faire des

imbrications n'est pas celui des décorations de ce genre incontestablement romaines.

M. R. de Lasteyrie pense au contraire que tous ces bénitiers sont des fragments de colonnes romaines.

M. Gaston Gauthier, secrétaire adjoint de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts, fait un rapport d'ensemble sur les fouilles gallo-romaines de Champvert (Nièvre), qu'il dirige depuis 1896. Ses explications sont éclairées par un plan d'ensemble, des photographies et dessins, parmi lesquels les dessins de deux intéressantes mosaïques.

L'établissement de bains annexé à la villa présente un ensemble intéressant avec ses foyers d'hypocaustes et ses piscines, dont une, octogonale, était entièrement revêtue de marbre blanc.

Parmi les monnaies recueillies dans les fouilles, il faut citer une pièce de Valens et une autre de Julien l'Apostat (363 ap. J.-C.), cette dernière trouvée entre deux bétons superposés, ce qui semble indiquer que c'est à la fin du IVe siècle que la villa de Champvert fut détruite par les barbares.

M. de Saint-Venant insiste sur l'importance des ruines découvertes à Champvert. Il fait remarquer qu'il y a eu deux constructions superposées, la plus récente n'étant pas antérieure à la fin du IVe siècle. Il signale spécialement un bassin octogonal qui présente une étroite analogie avec des baptistères chrétiens.

Une discussion s'engage au sujet de la destination des diverses pièces de l'édifice.

M. A. Masfrand, de la Société «les Amis des sciences et arts de Rochechouart», rend compte des fouilles qu'il poursuit depuis plusieurs années à Chassenon (Charente). En suivant la route qui conduit de Rochechouart à Chassenon, et à 400 mètres environ de cette dernière localité, l'on aperçoit, à gauche de la route, un amoncellement de décombres, d'où émergent çà et là quelques pans de murs; c'est là ce qu'on appelle dans le pays *Palais* ou *Caves de Longeas*. Ces ruines comprennent une enceinte rectangulaire, au centre de laquelle était un bâtiment. Les murs ont 1 m. 15 d'épaisseur et sont construits en moellons noyés dans du ciment.

Les substructions comprennent des caves et des passages voûtés; les voûtes sont en plein cintre et les supports construits en petit appareil. L'une des pièces du bâtiment principal a été déblayée par M. Masfrand, qui y a recueilli quelques fragments de marbre, des tessons, des fragments de verre, le pied en bronze d'un trépied, etc. A 1 m. 50 de profondeur, les ouvriers ont rencontré une couche de cendres et de charbons renfermant quelques objets sans importance; 0 m. 30 plus bas se trouve le dallage, formé de briques et de marbres, soutenu par 65 piliers de 0 m. 40 de hauteur, séparés les uns des autres par un espace de 0 m. 56, formés chacun de 5 briques carrées placées les unes au-dessus des autres et reliées par du ciment. C'était probablement un hypocauste. D'autres pièces ont été explorées.

Près de la même route, à 150 mètres de Chassenon, M. Masfrand et M. Mathey ont exécuté des fouilles dans un édifice circulaire dont le diamètre intérieur est de 18 mètres. Le mur a 2 m. 10 d'épaisseur; il est en moellons reliés par du mortier recouvert d'un revêtement en ciment épais de 0 m. 15. Dans ce mur, sont engagés douze contreforts, distants de 5 m. 90 les uns des autres; six de ces contreforts font saillie extérieurement et alternent avec les six autres qui ne font saillie qu'à l'intérieur. La paroi intérieure était revêtue de marbre blanc; le dallage était en marbre de même couleur.

Dans une prairie voisine, l'on a retrouvé une série de citernes disposées en lignes parallèles. Elles ont 3 mètres de diamètre et sont creusées dans le roc à 1 m. 20 de profondeur; elles sont reliées les unes aux autres par de petits aqueducs; un canal collecteur semble se diriger vers le théâtre, situé sur le flanc Est du plateau sur lequel est bâti le bourg de Chassenon. Ce théâtre, de forme semi-circulaire, est désigné dans le pays sous le nom de *la Léna*. Un des côtés s'appuie sur le rocher taillé de façon à recevoir les gradins, qui ont disparu.

Des puits, disséminés dans le village, entièrement comblés de débris antiques, ont fourni des ossements, des briques à rebords, des pesons en terre cuite, le moule d'une statuette de déesse mère, des monnaies romaines, et une statue en pierre calcaire du dieu gaulois, accroupi, mesurant 0 m. 60 de hauteur.

M. Masfrand fait passer sous les yeux de l'assemblée des plans soigneusement relevés des constructions antiques de Chassenon.

M. Alphonse Gosset, architecte à Reims, présente à la Section un ouvrage, orné de 40 planches, consacré à la description de l'église Saint-Remi de Reims.

M. le commandant Bordier expose le résultat des fouilles qu'il a faites en Tunisie à Ksar-ez-Zit et à Souk-el-Abiod, sur l'emplacement des villes antiques de Siagu et de Puppu, sous le patronage de la Commission de l'Afrique du Nord et de M. le Directeur des antiquités de Tunisie, et avec le concours du commandant Drude, du lieutenant Bigotte et de M. le comte du Paty de Clam. Il retrace l'histoire de Siagu et de Puppu. Siagu était déjà une ville importante, possédant un municipe, au Ier siècle de notre ère. Des inscriptions y ont été recueillies dès la première moitié du XVIIe siècle, qui ont révélé l'organisation de son municipe, étudié par le savant Bochart. Puppu n'était que le quartier maritime de Siagu. Siagu dut recevoir des privilèges des empereurs Lucius Verus et Marc-Aurèle, auxquels elle éleva en 166 un monument rappelant leurs victoires sur les Arméniens, les Parthes et les Mèdes. Vers 185, sa prospérité reçut une première atteinte par l'établissement à Puppu d'une colonie, qui, par reconnaissance, prit le nom de l'empereur Commode, *Colonia Aurelia Commoda Pia Felix Augusta Pupput.* Cependant Siagu eut sa part des faveurs dont l'empereur Septime-Sévère combla les villes de l'Afrique, car en l'an 211, elle éleva un monument où elle cite son nom à côté de ceux des Antonins, à l'exception de celui de Commode qui lui avait été défavorable. Il est possible que le nymphæum, les thermes, les bâtiments avoisinants datent de l'empereur africain ou au moins aient été restaurés par lui. En tout cas, M. le commandant Bordier a trouvé, en mai 1899, un fragment d'inscription en marbre se rapportant à la réfection d'un édifice, probablement les thermes, tombé en ruines depuis longtemps, et peut-être aussi à celle du temple du Capitole. L'importance de Siagu a dû diminuer au IVe siècle. Mais elle se releva à l'époque byzantine, comme en témoigne une basilique de 74 mètres de longueur. Les Musulmans ont pris dans les ruines de Siagu des matériaux pour construire Hamamet.

Puppu, d'abord simple faubourg maritime de Siagu, arriva à la supplanter; cette ville possédait un forum, des temples, un Capitole, qui, élevés peut-être sous Septime-Sévère, existaient encore

au temps de l'empereur Licinius Licinianus. Les édifices païens ne furent détruits que sous Constantin. On connaît les noms de cinq évêques de Puppu, parmi lesquels un seul fut donatiste, Victorien, qui, en 411, assista à la conférence de Carthage. L'occupation de la presqu'île du Cap Bon par Hanach-ben-Abdallah-Es-Senani, en 672, porta un coup fatal à Siagu et à Puppu.

La séance est levée à midi.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 7 JUIN 1900.

SOIR.

PRÉSIDENCE DE M. DE LASTEYRIE.

M. l'abbé Bosseboeuf est désigné comme assesseur.

M. Gaston Bonnery, de la Société archéologique de Touraine, entretient la Section d'une trouvaille de 565 monnaies gauloises, faite en novembre 1899 au hameau des Ouldes, commune de Francueil (Indre-et-Loire). Il fait passer sous les yeux des membres du Congrès des exemplaires de ces monnaies, qui ont été décrites et étudiées par M. Adrien Blanchet dans la *Revue numismatique*, 1900, p. 100 à 102. Ce sont des pièces de potin blanc de deux types différents, qui se rapprochent des potins classés ordinairement aux Séquanes et aux Sénons.

M. Alphonse Martin, de la Société havraise d'études diverses, lit une étude archéologique sur le château-fort d'Orcher, arrondissement du Hâvre. Ce château, qui appartient à la famille de Mortemart, comprenait autrefois trois tours carrées de 16 mètres de hauteur, reliées par des courtines. Deux de ces tours ont été démolies en 1741; une seule subsiste. Cette forteresse, située au sommet d'une falaise sur la rive droite de la Seine, commandait l'embouchure de ce fleuve.

M. Émile Perrier, de la Société de statistique de Marseille, communique les dessins, exécutés par M. Laugier, conservateur du Cabinet des médailles de Marseille, de deux sceaux inédits. Le premier a pour légende

† S PHILIPINO : COMITI VITIMILI.

et pour type un chevalier, coiffé du heaume cylindrique, armé d'une lance à bannière et d'un bouclier aux armes de Vintimille

(de gueules au chef d'or); le cheval est couvert d'une housse quadrillée; dans le champ, à droite, au-dessus de la croupe du cheval, trois palmes recourbées s'échappant d'une même tige. La matrice fait partie de la collection de feu M. Louis Mollet, négociant à la Charité-sur-Loire. Ce Philippe, comte de Vintimille, est probablement l'un des fils du comte Othon IV, qui vivait encore en 1185.

L'autre sceau présente les caractères du xve siècle. Il est de la forme dite ogivale. Le type est la Vierge assise, tenant l'Enfant Jésus, abritée sous un dais d'architecture; au-dessous, dans une niche, le roi saint Louis, à genoux, les mains jointes, le sceptre appuyé sur l'épaule gauche; de chaque côté de la niche, deux écus dont les meubles héraldiques ne sont pas visibles, mais, qui devaient être, d'après la légende, les armoiries de l'ordre des Carmes, c'est-à-dire de sable, chapé ployé d'argent. La légende, en lettres gothiques est :

† s· por : ꝑuely : s : ilarii ordinis· carmeli· dioc· cavall·

c'est-à-dire *Sigillum prioris conventus sancti Ilarii, ordinis Carmelitarum, diocesis Cavallicensis.* Nous sommes donc en présence du sceau du prieur du couvent de Saint-Hilaire de Ménerbes, au diocèse de Cavaillon. Mais ce qui est intéressant, c'est que M. Perrier a trouvé ce sceau, plaqué sur papier, sur quatre documents du couvent des Carmes des Aygalades, datés, deux du 16 novembre 1697, le troisième du 8 mai 1703 et le quatrième du 5 février 1716 (Archives départementales des Bouches-du-Rhône, fonds des Carmes des Aygalades). Pour expliquer cette anomalie, il faut supposer que, le le couvent des Aygalades ayant perdu son sceau, ou celui-ci étant détruit, ce couvent s'est servi du sceau qu'avaient apporté les religieux de Saint-Hilaire quand, chassés de leur couvent détruit par les Vaudois, après le 15 juillet 1549, ils se réfugièrent aux Aygalades.

M. Joseph Poux, de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts, donne lecture d'une notice archéologique sur les fortifications de la ville de Foix et sur le quartier de l'Arget, de 1446 à 1790, composée à l'aide de documents inédits des archives départementales de l'Ariège et de la riche collection des livres terriers de la ville de Foix. Par une étude minutieuse des textes et une inspection des lieux, l'auteur démontre le rôle prépondérant du quartier de

l'Arget, adossé à l'une des terrasses du château, dans la défense de la place. Il établit notamment qu'un chemin de ronde, dont il fixe le parcours, reliait directement la porte de l'entrée de l'Arget au premier noyau des fortifications du château, bâties sur l'emplacement actuel du palais de justice.

En outre, M. Joseph Poux restitue la physionomie générale du quartier de l'Arget au moment de la réformation du comté de Foix en 1446. Il décrit ensuite ce même quartier aux XVIIe et XVIIIe siècles, et signale les modifications de détail apportées par le conseil de ville, au cours de ces deux siècles, à l'enceinte septentrionale de la cité.

Un dernier chapitre est consacré à la monographie historique de chacun des immeubles compris dans les limites du quartier, de 1652 à 1790. Pour remplir cette dernière partie de son programme, l'auteur a dû s'efforcer, au prix d'un travail considérable, d'établir une concordance rigoureuse entre les données souvent obscures des terriers de 1652, 1698 et 1776-1777. Il y est heureusement parvenu, grâce à un plan manuscrit de la ville de Foix annexé au livre terrier de 1776-1777, sur lequel il a procédé à la délimitation figurée des parcelles depuis 1446.

Un appendice renferme la liste des propriétaires du quartier de l'Arget au XVe siècle, dressée d'après les mentions du registre de la Réformation générale du comté. L'auteur fait passer sous les yeux de l'assemblée une vue cavalière de Foix au milieu du XVIIe siècle, et un croquis du quartier et de l'enceinte de l'Arget d'après le plan inédit de 1776, qui facilitent l'intelligence de son mémoire.

M. L. Quarré-Reybourbon, de la Commission historique du département du Nord, qui a consacré une série de notices aux Lillois oubliés ou inconnus, savants, artistes, voyageurs, historiens et généalogistes, lit un mémoire sur Martin Doué, peintre, graveur, héraldiste et généalogiste lillois, auteur d'une carte remarquable de la châtellenie de Lille et de celle de Tournai, contenant plusieurs centaines d'armoiries gravées. Martin Doué, fils de Jehan, natif de Lille, devint bourgeois de cette ville par relief, le 18 janvier 1597. Quoique peintre, graveur, héraldiste, Martin Doué s'occupait de généalogies, ainsi que le prouve son cahier de travaux, conservé aux archives départementales du Nord.

M. Quarré-Reybourbon a eu l'heureuse fortune de trouver un manuscrit intitulé *Fragments des nobles des Pays-Bas avec leurs alliances*, où se trouve, au feuillet 247, un travail de l'écriture de Martin Doué : *Recueil touchant ceulx du nom de Blondel, etc.*

Martin Doué était un homme remarquable, dont les travaux sont nombreux et doivent se trouver dans les archives des familles nobles du Nord et de l'Artois. Le travail de M. Quarré-Reybourbon est accompagné de dix planches d'armoiries.

M. l'abbé Bosseboeuf, de la Société archéologique de Touraine, présente quelques considérations sur les constructions militaires du Mont Saint-Michel. Il cherche à établir que l'on attribue à tort la construction de l'enceinte de la ville, avec ses six tours et la porte, à l'abbé Jolivet, mais qu'elle a été faite par ordre de Louis d'Estouteville, capitaine du Mont, en 1425. Quelques années plus tard, en 1440, le même capitaine renforça les ouvrages de défense par la construction d'un chemin de ronde.

M. Eugène Thoison, de la Société historique et archéologique du Gâtinais, communique des fragments de poterie rouge vernissée recueillis à Larchant (Seine-et-Marne) et dont quelques-uns portent des inscriptions à la pointe, entre autres ... IRI ... ; sur un fond de très petit vase, on relève l'estampille, incomplète de la fin, OFAAN....

Tout récemment, un habitant du pays a trouvé un dépôt de sable de deux couleurs, jaune et rouge, préparé pour la fabrication d'objets en terre cuite, et aussi un fragment du moule d'une statuette en terre blanche. Il n'est donc pas douteux qu'il n'y ait eu à cet endroit, à l'époque romaine, un atelier de céramique, fabriquant, entre autres objets, des vases de poterie rouge vernissée à ornements en relief.

Lecture est donnée d'une notice de M. Paul Clauzel, de l'Académie de Nîmes, sur un manuscrit de la Bibliothèque de Nîmes, intitulé « Monnoies des archevêques d'Arles... dessinées sur les originaux conservés dans le cabinet de M. de Saint-Vincens, par M. Louis Natoire, 1771. » C'est un recueil de cinq planches dessinées par Louis Natoire, frère du célèbre peintre, accompagnées de notes explicatives rédigées par l'abbé Bonnemant. M. Paul

Clauzel fait suivre le texte du manuscrit d'un aperçu sur l'histoire de la Monnaie d'Arles.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SEANCE GÉNÉRALE DU 9 JUIN 1900.

PRÉSIDENCE DE M. LIARD,
Membre de l'Institut,
Directeur de l'enseignement supérieur, Conseiller d'État.

Le samedi 9 juin, a eu lieu, à deux heures, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. Louis Liard, membre de l'Institut, directeur de l'enseignement supérieur, conseiller d'Etat, représentant M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, l'assemblée générale qui clôt chaque année le congrès des sociétés savantes de Paris et des départements et des sociétés des beaux-arts des départements.

M. Liard a pris la place sur l'estrade, ayant à sa droite :

MM. Levasseur, membre de l'Institut, président de la section des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques, président du congrès; Léopold Delisle, de l'Institut, président de la section d'histoire et de philologie; Héron de Villefosse, de l'Institut, président de la section d'archéologie; Gaston Paris, de l'Académie française, vice-président de la section d'histoire et de philologie; Ch. Tranchant, vice-président de la section des sciences économiques et sociales;

A sa gauche : MM. Étienne Dejean, chef du cabinet de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts; Henry Roujon, de l'Institut, directeur des Beaux-Arts; Faye, de l'Institut; Mascart, de l'Institut, vice-président de la section des sciences; Bouquet de la Grye, de l'Institut, président de la section de géographie historique et descriptive; Darboux, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.

MM. Fouqué, Grandidier, Glasson, Himly, Cagnat, Guiffrey, G. Perrot, l'abbé Thédenat, Babelon, Omont, de l'Institut; Vaillant, Lefèvre-Pontalis, Prou, G. Servois, Vidal de la Blache, Davanne, Cordier, Bienaymé, Ducrocq, Noël, le docteur Ledé,

Bruel, membres du Comité; Kaëmpfen, directeur des musées nationaux; Paul Ferrand, chef de division au Ministère de l'instruction publique; Georges Harmand, avocat à la Cour d'appel; de Saint-Arroman, chef du bureau des travaux historiques et des sociétés savantes, etc., etc., ont également pris place sur l'estrade.

Aux premiers rangs de l'hémicycle, on remarquait MM. Octave Gréard, de l'Académie française, vice-recteur de l'Académie de Paris; Gilles, Jost, inspecteurs généraux; Funguet, Hémon, Niewenglowski, Pestelard, inspecteurs d'académie; Bertagne, Blanchet, Dalimier, Gazeau, Plançon, proviseurs; Perdoux, directeur du petit lycée Condorcet; Rousselot, directeur du collège Rollin; Durand, secrétaire de l'Académie de Paris; Babeau, Buisson, Belloc, Bloch, Bonnery, Boutry, Bousrez, Bry, Cartailhac, de Castelnau d'Essenault, Aug. Chauvigné, l'abbé Ulysse Chevalier, Daguin, Delmas, Depoin, L. Drapeyron, Dujarric-Descombes, Th. Eck, R. Fage, A. Fauvel, J. Feuvrier, J. Finot, Fourdrignier, de Fréminville, l'abbé Galabert, Genvresse, Greverath, Guillaume, Guignard, Guesnon, l'abbé Hamard, Martial Imbert, Joubin, de la Ménardière, Ch. Lucas, Léon Maître, E.-A. Martel, de Martonne, de Mély, Offret, Parfouru, le conseiller Pascaud, Pawlowski, J. Pierre, G. Pérès, Poupé, B. Renault, le vicomte de Rochemonteix, Rochetin, Rupin, F. Sahut, de Saint-Genis, de Sarran d'Allard, Seré-Depoin, Tamizey de Larroque, Noël Thiollier, de Tréverret, Trutat, Veuclin, Vuacheux, etc.

La musique de la garde républicaine prêtait son concours à cette cérémonie.

En ouvrant la séance, M. Liard s'est exprimé en ces termes :

«Messieurs,

«Si je me lève, ce n'est pas pour vous adresser un discours, c'est simplement pour vous dire comment il se fait qu'à l'improviste le directeur de l'enseignement supérieur se trouve à la place où vous espériez voir M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

«Retenu par un devoir d'ordre international, M. le Ministre a dû renoncer à l'honneur de présider cette solennité. Il a voulu, du moins, qu'une parole de lui vous fût adressée, et voici la lettre

qu'il vient de me faire parvenir, en me priant de vous en donner lecture :

« Mon cher Directeur,

« J'ai été avisé, hier, que j'aurai à me rendre aujourd'hui, « à une heure, avec mes collègues du cabinet, auprès de S. M. le roi « de Suède. Je ne pourrai donc présider la séance générale du « congrès des sociétés savantes. J'aurais été particulièrement heu- « reux, en cette année où l'Exposition universelle donne à cette « réunion une solennité inaccoutumée, de renouveler aux membres « de ces sociétés qui honorent la science et le pays l'hommage que « je leur apportai, l'an dernier, à Toulouse. Il n'est pas, en effet, « de spectacle plus réconfortant que celui d'hommes voués aux « recherches désintéressées, accourus de tous les points du terri- « toire, pour discuter et mettre en commun le fruit de leurs médi- « tations et de leurs travaux.

« J'aurais voulu saluer les disparus qui furent l'honneur de nos « associations, et les inconnus d'hier que leurs succès tirent de « l'ombre et qui seront notre orgueil de demain.

« Vous voudrez bien, Monsieur le Directeur, me représenter à « la séance générale et exprimer à l'assemblée mes regrets et ma « sympathie. Je vous serai obligé aussi de lui dire que le contin- « gent attribué à mon département, pour les nominations dans la « Légion d'honneur, étant épuisé depuis le mois de janvier, je ne « puis aujourd'hui qu'annoncer ma résolution de proposer à M. le « Président de la République, au 14 juillet prochain, trois des « candidats présentés par le comité des travaux historiques et « scientifiques.

« Je ne doute pas que M. le Président de la République ne ratifie « les choix auxquels, j'ose l'espérer, les sociétés savantes de France « applaudiront. »

M. Liard donne ensuite la parole à M. Aulard, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, qui lit un discours sur les études relatives à l'histoire provinciale de la France depuis 1789, et dans lequel il expose les résultats obtenus jusqu'ici et indique ce qui reste à faire, et par quelle méthode, avec quel plan, dans quel but.

M. de Saint-Arroman donne ensuite lecture d'arrêtés ministériels, en date du 8 juin, décernant des palmes d'officier de l'Instruction publique et d'officier d'Académie. Sont nommés[1] :

Officiers de l'Instruction publique.

MM. Berthaut (Henry-Marie-Auguste), colonel d'infanterie breveté hors cadres, chef de la section de cartographie du Service géographique de l'armée.

Boutry (Auguste-Marie-Maurice), membre de la Société des études historiques de Paris.

Caillat (Thomas-Joseph), *dit* Armand, orfèvre d'art, ancien président de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, officier de la Légion d'honneur.

Coyecque (Ernest-Joseph-Noël), membre de la Société de l'histoire de Paris, sous-archiviste de la Seine.

Dannreuther (Henri), membre de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, correspondant du Ministère de l'instruction publique.

Durand Lapie (Paul-Marie-Prosper). Importantes publications historiques.

Féaux (Maurice), conservateur adjoint du musée de Périgueux, membre de la Société historique et archéologique du Périgord.

Flick (Paul-Dominique-Albert), chef de bataillon au 144e régiment d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur. Travaux topographiques et archéologiques en Algérie et en Tunisie.

Grandin (Auguste), critique d'art.

Habaque (F.), conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux, correspondant du Ministère de l'instruction publique.

Joulin, directeur des poudres et salpêtres à Toulouse, ingénieur en chef de 1re classe, officier de la Légion d'honneur. Importantes fouilles archéologiques à Martres-Tolosanes.

Perrin (Jean-François-Edmond), président de la caisse d'épargne de Lyon, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

Privat (Paul), libraire-éditeur, membre des sociétés savantes de Toulouse.

Pradère (Bertrand), conservateur du musée du Bardo, correspondant du Ministère de l'instruction publique.

Quirot (Jean-Baptiste), chef du secrétariat de la direction des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, à Alger, secrétaire de la Société des beaux-arts et des sciences d'Alger.

[1] Nous n'indiquons que les nominations qui intéressent les sections d'archéologie et d'histoire.

Saint-Paul (François-Anthyme), archéologue, président de la Société des études du Comminge.

Sarran d'Allard (Michel-Louis-Noël de), membre de la Société scientifique et littéraire d'Alais, correspondant du Ministère de l'instruction publique.

Vaillant (Jules-Victor), membre de la Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais, associé correspondant de la Société des antiquaires de France.

Vallentin (Roger), numismate. Publications importantes sur la numismatique et l'archéologie.

Officiers d'Académie.

MM. Abord (Hippolyte-Nicolas), membre de la Société éduenne d'Autun.

André (Édouard-Joseph-Adrien), archiviste du département de l'Ardèche, correspondant du Ministère de l'instruction publique.

Arnassan (Clodomir), président de la Société scientifique et littéraire d'Alais.

Bonnet (Junior-Marie-Émile), avocat à la Cour d'appel, membre de la Société archéologique et de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier.

Boudet (Marcellin), conseiller à la Cour d'appel de Grenoble. Auteur de nombreux travaux historiques.

Bruchet (Maxime), archiviste départemental de la Haute-Savoie, membre des Sociétés florimontane d'Annecy et savoisienne d'histoire et d'archéologie de Chambéry, correspondant du Ministère de l'instruction publique.

Buche (Henri), archiviste paléographe, secrétaire de la Commission supérieure des archives de la Marine.

Buisson (Germain-Raphaël), président de la Société d'histoire et d'archéologie de Provins.

Chardon (Henri-Victor), lieutenant au 2e bataillon d'artillerie à pied, à Alger. Fouilles importantes à Rusguniæ.

Chenot (Auguste), pasteur de l'Église réformée à Alger. Publications historiques.

Claudon (Ferdinand), archiviste départemental de l'Allier, membre de la Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais, correspondant du Ministère de l'instruction publique.

Chevrel (Georges), secrétaire général de la Société de géographie d'Indre-et-Loire, à Tours.

Combes (Jean-Pierre-Auguste), contrôleur de la caisse d'épargne de Cahors, membre de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.

Davinière (Auguste-Louis), dessinateur principal au Service géographique de l'armée, collaborateur à la carte archéologique de la Tunisie.

Drappier (Louis), ingénieur agronome, secrétaire de la direction des antiquités et des arts de la Régence, à Tunis.

Drude (le lieutenant-colonel), commandant militaire de Gabès. Importantes fouilles archéologiques.

Garros (Michel-Léon), agent voyer cantonal, collaborateur aux fouilles de Martres-Tolosanes.

Mme Goublet, née Bouillerot (Alix-Anne-Isabelle). Don important de collections scientifiques et archéologiques au musée de Vesoul.

MM. Hasse (Émile-Charles), calculateur au Service géographique de l'armée. Collaboration à la carte archéologique de l'Afrique du Nord.

Hubert (Eugène), archiviste départemental de l'Indre, correspondant du Ministère de l'instruction publique.

Huguenot (l'abbé Pierre-Victor), fondateur et secrétaire de l'Académie du Centre, à Brion (Indre).

Lallemand (Albert-Victor), capitaine d'artillerie détaché au Service géographique de l'armée, collaborateur à la carte archéologique de l'Afrique du Nord.

La Taille (Jean de), capitaine au 30e régiment d'artillerie, à Orléans.

Lefèvre (Auguste-Théogène), archéologue. Don d'importantes collections archéologiques à la ville d'Épernay.

Léger (Jean-Pierre-Alfred), ingénieur civil, membre de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

Lejeal (Alexandre-Léon-Gustave), secrétaire général de la Société de géographie de Boulogne-sur-Mer.

Lemoine (Jean), archiviste paléographe, rédacteur au Ministère de la guerre. Publications historiques.

Le Roux (Marcel), inspecteur des Messageries maritimes.

Lhôte de Selancy, lieutenant au 155e régiment d'infanterie. Travaux topographiques en Tunisie.

Loisne (le comte Menche de), membre de la Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais, correspondant du Ministère de l'instruction publique.

Longuy (Henri-Charles-Joseph de), membre de la Société éduenne, conservateur du musée, à Autun.

Maire (Joseph), capitaine au 63e régiment d'infanterie. Travaux archéologiques et topographiques en Tunisie.

Marsan (l'abbé François), correspondant de la Société archéologique du midi de la France.

Marty, médecin-major de 1re classe au Val-de-Grâce.

Milhavet (André-Bernard), lieutenant au 20e régiment d'infanterie, détaché au Service géographique de l'armée. Fouilles archéologiques en Algérie.

Montagnon (l'abbé), à Tuggurt. Fouilles importantes en Algérie.

Mys (Georges), contremaître de l'imprimerie zincographique au Service géographique de l'armée, chargé de l'impression de la carte archéologique de Tunisie.

Nicolas (Guillaume), graveur principal de 1re classe au Service géographique de l'armée, collaborateur à la carte archéologique de la Tunisie.

Noël (Charles-Antonin-Pierre-Alexis), lieutenant au 89e régiment d'infanterie, détaché au Service géographique de l'armée. Travaux topographiques en Algérie et en Tunisie.

Péchenard (l'abbé Jean-Nicolas-Léonce), membre de l'Académie nationale de Reims et de la Société bibliographique de Paris.

Quesvers (Paul-Marie-Louis), membre de la Société historique et archéologique du Gâtinais.

Rouget (Étienne-François-Gaston), lieutenant au 16e bataillon de chasseurs, détaché au Service géographique de l'armée. Travaux topographiques et archéologiques en Tunisie.

Soyer (Jacques), archiviste départemental du Cher, membre de la Société historique, littéraire et scientifique du Cher.

Tavernier, ingénieur en chef des ponts et chaussées, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

18 JUIN 1900.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

La Société archéologique du Midi de la France demande une subvention à l'effet d'explorer les ruines antiques du plateau de Vieille-Toulouse. — Renvoi à M. Georges Perrot.

M. Collard, à Auch, adresse au Comité le dessin d'un bracelet en bronze découvert dans le Gers et attribué à la période gallo-romaine. — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. de Gérin-Ricard, de la Société de statistique de Marseille, envoie le dessin de l'autel de Gardanne (Bouches-du-Rhône), accompagné d'une note de M. Camille Jullian, correspondant honoraire du Ministère. — Renvoi à M. l'abbé Thédenat.

Des lettres relatives à la découverte faite à Gheurdès, vilayet d'Aïdin, de débris de monuments antiques, sont renvoyées à l'examen de M. Babelon.

M. J.-B. Giraud, correspondant du Comité, à Lyon, adresse une note sur une montre de Pierre Bergier, horloger du roi. — Renvoi à M. Saglio.

MM. de Lasteyrie, Cagnat, Babelon et Perrot sont chargés de faire des rapports sur divers ouvrages, pour lesquels une souscription a été demandée au Ministère.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants, offerts au Comité par leurs auteurs :

Statistique et bibliographie des sépultures préromaines du département de la Charente, par M. Gustave Chauvet, correspondant du Comité, à Ruffec;

Notice sur A.-F. Lièvre, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques (1828-1898), par le même;

Quelques seigneuries de l'ancienne châtellenie de Pont-sur-Seine, par M. Le Clert, correspondant du Comité, à Troyes.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale, et des remerciements seront adressés à leurs auteurs.

M. Guiffrey, au nom de la commission chargée d'examiner un projet de continuation, par M. Engerand, de la publication des « Comptes des bâtiments du Roi », lit un rapport concluant à la prise de ce projet en considération, sous réserve de quelques éclaircissements qui seront demandés à l'auteur du projet.

M. Salomon Reinach donne communication d'une note de M. Laigue, correspondant du Comité, à Rotterdam, relative au « Valtherbrug » de la province de Drenthe (Hollande), complétant une note sur le même sujet, insérée au *Bulletin archéologique* de 1896, p. 332 à 334.

« Il y a lieu, écrit M. de Laigue, de signaler, d'après le *Bulletin uitgegeven door den Nederlandschen Oudheidkundigen Bond* (mars 1900), la découverte d'un nouveau branchement de la voie-jetée romaine désignée sous le nom de Valtherbrug. Comme l'on sait, l'exploitation de la tourbe se pratique sur une grande échelle en Drenthe, et c'est le plus souvent au cours des travaux d'extraction de ce combustible que sont remis au jour les restes de l'antique ouvrage. Le cas s'est nouvellement produit l'été dernier, toujours, bien entendu, dans la zone d'Emmen et, comme disent les Hollandais en employant un terme latin, dans le *compascuum* de cette petite ville, qui compte environ 15,000 âmes. On a retrouvé, sur 70 mètres de long, les bois divers formant le revêtement supérieur de la chaussée; mais ces bois ont été détruits par les travailleurs. Le planchayage, si l'on se peut ainsi exprimer, se composait de poutres, lesquelles étaient moins larges vers l'extrémité de la fouille qu'au début de cette même fouille, mais de façon que leur mensuration maximum n'ex-

cédait pas 0 m. 30. A l'extrémité de chaque poutre sont ménagées des mortaises, grâce auxquelles était assurée la solidité de l'ensemble, par la pénétration entre elles des différentes pièces de la charpente. La voie repose aujourd'hui à environ 1 m. 50 au-dessous du niveau actuel des bruyères, comme aussi des sables consolidés.

«Dès que ces boisages sont remis en contact direct avec l'air extérieur, ils se fendent et se détériorent. Cependant, aujourd'hui encore, on reconnaît la direction de la route-chaussée, sur les points où la tourbe n'a pas été extraite.

«Ne pouvant, d'ailleurs, fournir ici un plan topographique, je renvoie à la petite carte de la province de Drenthe, insérée dans mon étude sur *les monuments mégalithiques de la province de Drenthe;* malgré son échelle restreinte, cette carte permet d'identifier l'emplacement exploré, lequel est à l'Est et vers le Sud de la province.»

M. Salomon Reinach rend compte d'une note de M. l'abbé Poulaine, correspondant du Comité, à Voutenay (Yonne), sur quatre tombeaux en pierre découverts à Bazarnes (Yonne). L'un de ces tombeaux, qui n'avait pas de couvercle, était comblé de terre, d'ossements humains jetés pêle-mêle et de débris de toutes sortes, vases noirs et rouges, boucles de ceinturons en fer, etc.; spécialement, une pointe de flèche triangulaire en fer, à douille, et la moitié d'une plaque de ceinturon en bronze, ornée sur les bords d'une ligne de pointillés, d'un modèle qui n'a pas encore été rencontré dans les vallées de l'Yonne. Deux autres tombeaux, qui avaient un couvercle composé de plusieurs dalles, ne renfermaient que des ossements. Le quatrième tombeau, remarquable par son couvercle monolithe s'emboîtant dans une rainure pratiquée à la partie supérieure de l'auge, renfermait un squelette de femme, à droite duquel on a trouvé une matrice de sceau, en bronze circulaire, avec queue droite, munie, à sa partie supérieure, d'un anneau de suspension. La légende est † SECRETV IEHANETE. La forme des lettres paraît indiquer le XIVe siècle. Dans le champ, un homme et une femme, debout, se faisant face et se donnant la main; de la main restée libre, la femme offre à l'homme un objet indéterminé; entre les personnages, et derrière eux, des tiges de fleurs.

M. Salomon Reinach présente ensuite un rapport sur une autre note de M. l'abbé Poulaine, consacrée à la description du plateau

et des grottes de Basseville, à Surgy (Nièvre), et propose son insertion au *Bulletin archéologique*. — Adopté[1].

M. Saglio lit, sur une communication de M. Labande, correspondant du Comité, à Avignon, le rapport suivant :

« M. Labande communique la photographie d'un pied de croix, en cuivre doré, qui appartient au Musée Calvet, d'Avignon. On ignore comment il est entré dans les collections, mais il porte une inscription qui fait connaître qu'il a été fabriqué par ordre de *Ludovica Bontose* (Louise Bontoux), abbesse du monastère de Saint-Véran, morte en 1394.

« Le pied de croix est d'un bon style, élégamment orné, et l'inscription fait partie de sa décoration. Il serait intéressant d'en donner une gravure dans le *Bulletin archéologique*.

« M. Labande a joint à la description de l'objet le résultat de ses recherches au sujet de Louise Bontoux, qui fut abbesse, pendant près de vingt ans, du couvent de Saint-Véran, d'abord dépendance du plus ancien monastère de femmes d'Avignon, celui de Saint-Laurent, puis communauté indépendante vers le milieu du XIVe siècle. Notre correspondant en raconte les vicissitudes. Cette notice mérite d'être imprimée. » — Adopté[2].

M. Saglio soumet à l'examen de la Section un petit coffret en bois de chêne, envoyé par M. l'abbé Poulaine, et dont il a été question dans la séance du 12 mars dernier.

M. Héron de Villefosse donne la description d'une mosaïque romaine trouvée à La Baneza (province de Léon), et dont la photographie avait été adressée au Comité par M. Dario de Mata Rodriguez.

M. Héron de Villefosse propose de renvoyer à l'examen de la Commission des monuments historiques une lettre de M. Roque-Ferrier, signalant les dégradations auxquelles est exposée la tour de l'Observatoire de Montpellier.

La séance est levée à 5 heures.

Pour le Secrétaire de la Section d'archéologie :

M. Prou,
Membre du Comité.

[1] Voir-ci-après, p. 394, le texte de cette communication.
[2] Voir ci-après, p. 491, le texte de cette communication.

11 JUILLET 1900.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

MM. de Lasteyrie, Perrot et Prou s'excusent par lettres de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. l'abbé Poulaine, correspondant du Comité, à Voutenay, adresse au Comité deux mémoires sur les carreaux émaillés de l'Yonne et sur ceux du vieux château de Voutenay. — Renvoi à M. Anatole de Barthélemy.

Le même correspondant envoie une note sur un bâton de pèlerin du XVIIIe siècle. — Renvoi à M. Müntz.

Un quatrième mémoire de M. l'abbé Poulaine est consacré aux tombeaux en pierre et monuments funéraires gallo-romains d'Avallon. — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. l'abbé Chartraire, correspondant du Comité, à Sens, envoie une note accompagnée des photographies de deux statues anciennes de la Vierge. — Renvoi à M. Saglio.

M. Roger Drouault, à Saint-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne), adresse au Comité une note sur le bénitier des lépreux de Milhac-de-Nontron (Dordogne). — Renvoi à M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Labande, correspondant du Comité, à Avignon, informant M. le Ministre de l'instruction

publique qu'il ne pourra lui envoyer avant le 15 juillet le rapport sur les mosaïques de Villelaure, que lui avait demandé le Comité.

MM. Lefèvre-Pontalis et Saglio sont chargés de présenter des rapports sur deux ouvrages pour lesquels une souscription a été demandée au Ministère de l'instruction publique.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts par leurs auteurs au Comité :

L'Annonciation du musée de Langres, par M. Brocard, correspondant du Comité, à Langres;

La cachette de fondeur de Launac, par M. Cazalis de Fondouce, correspondant du Comité, à Montpellier;

Deux plaques de cheminée armoriées de l'ancien hôtel du Gouvernement, à Lille, par M. Léon Lefebvre, de la Société des sciences de Lille;

Château de Foix, notice historique et archéologique, par MM. Pasquier, correspondant du Comité, à Toulouse, et Roger, professeur au lycée de Foix.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale, et des remerciements seront adressés à leurs auteurs.

Il est donné communication d'un certain nombre de questions proposées par les Sociétés savantes de Nancy pour le prochain Congrès des sociétés savantes. — Six de ces questions seront annexées au programme de la section d'archéologie.

Lecture est donnée, au nom de M. Alexandre Bertrand, d'un rapport sur des galets et pierres à cupules, des sépultures préhistoriques du Finistère, dont M. Paul Du Châtellier, correspondant du Comité, a adressé des photographies au Comité :

« Notre correspondant, M. Paul Du Châtellier, nous envoie les photographies d'un certain nombre de pierres dolmeniques et d'un plus grand nombre de *galets* des grèves du Finistère portant, croit-il, des traces de *cupules* intentionnelles auxquelles il prête une signification symbolique. Ceux de ces galets qu'il a recueillis et qui figurent dans la belle collection réunie par lui au château de Kernus ne s'élèvent pas à moins de 212. Cet usage hiératique aurait persévéré, suivant lui, jusqu'au xve siècle, où l'on retrouve ces cupules

sur certaines tablettes de croisées, dans les porches de beaucoup d'églises et jusque sur les marches d'un autel.

« La présence de cupules sur des rochers, sur des blocs erratiques, sur des pierres de dolmens, est un fait bien connu, constaté dans un grand nombre de contrées, particulièrement en Irlande, en Écosse et dans l'Inde. Il n'est guère douteux que, dans ces pays, les cupules souvent alignées en grand nombre aient une signification religieuse.

« En est-il de même dans le Finistère? Il paraît un peu prématuré de l'affirmer; d'autant plus qu'il est loin d'être prouvé que toutes ces prétendues cupules relevées sur des blocs granitiques ne soient pas des phénomènes naturels; leurs dimensions, la place qu'elles occupent suscitent des doutes sérieux. M. Paul Du Châtellier a eu raison de recueillir ces renseignements et de nous les communiquer; mais, à nos yeux, il y a là un problème qui relève plutôt de la géologie que de l'archéologie, même préhistorique. Je propose le dépôt de ces photographies au musée de Saint-Germain. » — Adopté.

Il est donné lecture d'un rapport de M. de Lasteyrie sur un mémoire de M. Léon Maître, membre non résidant, intitulé « L'âge de l'église de *Deas* à Saint-Philbert-de-Grandlieu (Loire-Inférieure) ». Le Comité ayant accueilli un précédent travail de M. Léon Maître sur la même église, le rapporteur propose d'insérer ce nouveau mémoire dans le *Bulletin archéologique*. — Adopté [1].

M. de Lasteyrie envoie un compte rendu d'une autre notice de M. Léon Maître sur les églises du Cellier et de Saint-Herblon (Loire-Inférieure). M. Léon Maître expose le résultat des fouilles qu'il a faites dans les substructions de l'église du Cellier qui vient de disparaître et pour lesquelles il avait reçu une subvention du Ministère. M. Léon Maître a constaté l'emploi, dans la construction, d'un mortier rouge composé de briques pilées, qui l'a amené à cette conclusion que l'on était en présence d'une tour romaine transformée en clocher.

A Saint-Herblon, la démolition de l'église a permis à M. Maître de retrouver les substructions d'une église plus ancienne, consistant

[1] Voir ci-après, p. 429, le texte de cette communication.

en un rectangle de 15 mètres de largeur sur 4 m. 50 de longueur, terminé à l'Est par une abside flanquée de deux absidioles. La maçonnerie était liée avec du mortier jaune. En pratiquant des tranchées, l'on s'est assuré que cet édifice ne se prolongeait pas à l'Ouest; d'ailleurs, les angles de retour et la base des contreforts du pignon occidental attestent que l'enceinte retrouvée est complète. Ce sont probablement les restes d'un oratoire carolingien.

Lecture est donnée d'un rapport de M. Georges Perrot, sur la demande de subvention formée par la Société archéologique du Midi de la France, à l'effet de pratiquer des fouilles sur le plateau de Vieille-Toulouse. La méthode avec laquelle les fouilles de Martres-Tolosanes ont été conduites par M. Joulin pour le compte de ladite Société est un sûr garant du soin avec lequel les recherches seront exécutées à Vieille-Toulouse; il est en outre probable qu'elles jetteront un jour utile sur l'histoire encore si mal connue de la Gaule indépendante et des premiers temps de l'occupation romaine. Le rapporteur conclut à ce qu'une subvention soit accordée par M. le Ministre de l'Instruction publique à la Société archéologique du Midi de la France. — Adopté.

M. Salomon Reinach rend compte d'une note de M. Collard, à Auch, sur un bracelet en bronze découvert dans un champ sis entre Sainte-Christie et Casteljaloux (Gers). Il propose le dépôt de cette note aux archives du Comité. — Adopté.

M. Saglio présente, sur une communication de M. J.-B. Giraud, conservateur des musées archéologiques de la ville de Lyon, le rapport suivant:

«M. J.-B. Giraud a adressé au Comité une communication intéressante sur Pierre Bergier, qui fut armurier et horloger du roi à Grenoble, de 1633 à 1641.

«Le point de départ de cette communication est une montre acquise par le musée de Lyon, dont M. Giraud donne la description. M. Giraud a retrouvé les noms de plusieurs Bergier, horlogers à Grenoble; il cite d'autres ouvrages de Pierre et, à côté des montres, des armes nouvelles auxquelles il appliqua son esprit inventif et qui ne contribuèrent pas moins à lui valoir la faveur du roi, telles que

deux paires de pistolets à deux coups successifs par un même canon, qui sont aujourd'hui au Musée d'artillerie, et des arquebuses « combinées pour tirer dans l'eau ».

« Cette notice est accompagnée d'une liste de noms d'horlogers et de graveurs grenoblois antérieurs au XVIIIe siècle.

« J'ai l'honneur de proposer l'insertion de la notice de M. J.-B. Giraud dans le *Bulletin archéologique.* » — Adopté[1].

M. l'abbé Thédenat lit un rapport sur une communication de M. de Gérin-Ricard :

« Sous ce titre : *L'autel de Gardanne*, M. Henry de Gérin-Ricard, secrétaire de la Société de statistique de Marseille, nous envoie le texte d'une inscription gravée sur un autel, qu'il décrit en ces termes :

« A Gardanne, dans l'ancienne chapelle des Pénitents de la Trinité, dédiée à saint Valentin et construite en 1619 sur l'emplacement d'une chapelle romane du même nom, dont il est parlé dans des actes de 1098, 1135 et du XIIIe siècle, se trouve un autel votif en grès, haut de 1 mètre (largeur, 0 m. 50; épaisseur, 0 m. 30) qui sert de socle à un bénitier. Ce monument, qui est resté ignoré jusqu'à ce jour, est en bon état et présente à sa partie supérieure un trou à libations de forme circulaire; il porte sur la face antérieure une inscription encore inédite, gravée en caractères d'une bonne époque, peut-être du IIe siècle. »

« Suit le texte de l'inscription :

LIBERO PARI·
SEX · IVL
SERENI · LIB
BACCYLVS

« La lecture du nom *Baccylus* appartient à M. Camille Jullian, lecture qui, d'ailleurs, me semble complètement confirmée par l'examen de la photographie jointe à l'envoi.

« M. de Gérin-Ricard termine sa communication par les observations qui suivent :

[1] Voir ci-après, p. 506, le texte de cette communication.

« Ce monument paraît avoir été érigé par le même dévot qui a consacré à Jupiter un autel votif, qui porte[1] :

IOVI O · M ·
SEX · IVL*ius* S*e*REN
LIB · BACCHYvS

« Cette dernière inscription est dans une chapelle abandonnée à Puyricard, près d'Aix, en compagnie d'une autre qui fait mention de *Sextus Julius Se(renus)*, de la tribu *Voltinia*.

« Enfin, à Saint-Canadet, non loin de Puyricard, une autre épitaphe se rapporte peut-être à cette même famille des *Sex. Jul. Volt.*[2].

« M. Camille Jullian a ajouté à la communication qui nous a été envoyée quelques observations que je crois utile de reproduire. Nous ne pourrions d'ailleurs trouver, pour cet envoi, un rapporteur plus compétent que ne l'est M. Camille Jullian :

« Le nom *Baccylus*, qui se lit sur l'autel de Gardanne, est pour *Bacchylus*, surnom d'origine grecque fort connu[3]; l'omission de l'*h* dans les noms propres de provenance hellénique est un fait des plus courants en Gaule comme ailleurs[4].

« L'inscription trouvée par M. de Gérin-Ricard est intéressante pour l'histoire de la Gaule du Sud. Elle nous montre le développement, dans les centres ruraux, du culte de *Liber pater*, dont nous possédions déjà quelques indices dans la Provence[5]. Elle nous fait connaître un second monument élevé par ce Bacchylus, dont on possédait déjà une dédicace à Jupiter, trouvée près d'Aix[6], et elle permet de redresser la lecture de cette dernière inscription (on lisait *Bacchyus*, qu'il faut corriger en *Bacchylus*). Enfin il est possible que ce Bacchylus ait dû son surnom à quelque vocation particulière à *Liber pater*, comme le Phœbicius d'Ausone[7] qui était voué à Apollon. — Cette inscription est la première trouvée sur le terri-

(1) *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n° 499.

(2) Cf. Camille Jullian, *Inscr. de la Vallée de l'Huveaune*, dans *Bullet. épigr.*, VI, 1886, p. 176; *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n° 522.

(3) *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n° 3831.

(4) Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n° 954.

(5) *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n° 250.

(6) *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n° 499.

(7) *Corp. inscr. lat.*, t. XVI, n° 11.

toire de Gardanne, localité du voisinage de la colonie d'Aix, à laquelle Bacchylus appartenait sans aucun doute.

« M. H. de Gérin-Ricard nous a, en outre, adressé un fragment d'une inscription funéraire très mutilée :

« En tirant des ruines du château-fort de Peypin les matériaux nécessaires à la construction des écoles communales, il a été trouvé, il y a une dizaine d'années, un fragment d'inscription qui a été transporté chez M. Louis Rostan, campagne Doria (commune de Peypin), où il se trouve encore. C'est une pierre de grès blanchâtre (hauteur, 0 m. 25; largeur, 0 m. 35; épaisseur, 0 m. 30) qui offre, en caractères mal gravés de 0 m. 05 de haut, deux lignes qui paraissent appartenir au commencement de l'inscription :

ONCIINN
COMVX

« Ce fragment pouvait appartenir à une pierre tombale employée dans le château de Peypin, qui a été construit vers 1160 et qui fut détruit par d'Epernon, vers 1593[1]. »

« M. Camille Jullian propose de lire :

. . . . *onceni*
. . . . *conjux*

« C'est en effet tout ce que l'on peut tirer de ce fragment si maltraité, mais que M. de Gérin-Ricard a eu cependant raison de signaler, car, un jour peut-être, on trouvera d'autres morceaux de l'inscription à laquelle il appartenait. »

MM. Babelon, Cagnat et de Lasteyrie présentent des rapports sur divers ouvrages pour lesquels des souscriptions avaient été demandées au Ministère.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,
R. de Lasteyrie,
Membre du Comité.

[1] Cf. H. de Gérin-Ricard, *Monographie de la commune de Peypin*, dans *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1899, p. 375, p. 13 du tirage à part.

12 NOVEMBRE 1900.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Philippe Berger s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

Le Département des Affaires étrangères communique une note sur des monuments archéologiques découverts à Ixtlan, près de Tepic (Mexique). — Cette note sera transmise à la Section de géographie historique.

La Société archéologique de Montpellier demande une subvention comme encouragement à ses études. — Sur un rapport oral de M. Salomon Reinach, qui fait ressortir l'importance d'un mémoire de M. Cazalis de Fondouce, inséré dans le dernier volume publié par cette société, et accompagné de planches d'une exécution parfaite, la Section émet un vœu favorable à l'octroi de cette subvention par le Ministère.

M. Bourbon, correspondant du Comité, à Évreux, adresse au Comité la transcription d'un document inédit concernant le diamant *le Sancy*. — Cette note sera soumise à l'examen de la Section d'histoire et de philologie.

M. Collard, archéologue à Auch, demande une subvention à l'effet d'exécuter des fouilles à Preignan (Gers). — Renvoi à M. l'abbé Thédenat.

M. Léon Coutil, correspondant du Comité, aux Andelys, demande une subvention en vue de poursuivre ses recherches archéologiques à Pitres (Eure). — Renvoi à M. Babelon.

M. de Gérin-Ricard, secrétaire de la Société de statistique de Marseille, adresse au Comité une notice et des dessins de plats en argent de la période franque trouvés à Valdonne (Bouches-du-Rhône). — Renvoi à M. Prou.

M. Labande, correspondant du Comité, à Avignon, transmet au Comité un rapport sur les mosaïques romaines découvertes à Villelaure (Vaucluse). — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. de Loisne, correspondant du Comité, au château de Beaulieu (Pas-de-Calais), envoie la transcription d'un inventaire du trésor de Saint-Saulve de Montreuil-sur-Mer, dressé en 1713. — Renvoi à M. Müntz.

M. René Merlet, correspondant du Comité, à Chartres, demande une subvention à l'effet d'exécuter des fouilles archéologiques dans la cathédrale de Chartres. — Renvoi à M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

M. Masfrand, correspondant du Comité, à Rochechouart, adresse une notice sur le rocher à cuvette de Vitrac. — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. Meschinet de Richemond, correspondant du Comité, à La Rochelle, envoie une note sur un coffre et divers objets rapportés de Saintonge par M. Pixitelli. — Renvoi à M. Saglio.

M. l'abbé Poulaine, correspondant du Comité, à Voutenay (Yonne), envoie une notice sur le tumulus de Saint-Menoux (Allier). — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. Queymen, secrétaire du commissariat de police de Médéa (Algérie), demande une subvention en vue d'entreprendre des fouilles archéologiques dans un puits situé sur le territoire de la

commune de Montbron (Charente). — Renvoi à M. l'abbé Thédenat.

M. Ambroise Tardieu, archéologue, à Royat (Puy-de-Dôme), envoie une note sur une statuette-reliquaire du milieu du XIVe siècle. — Renvoi à M. Müntz.

M. J.-Ch. Traversier, publiciste à Paris, adresse au Comité un extrait d'un manuscrit du président Partarrieu-Lafosse, relatif à une excursion à La Trappe en 1825. — Renvoi à M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

M. de Lasteyrie fait part à la Section du projet formé par l'Académie de Vaucluse de publier des dessins de chapelles romanes du département du Gard exécutés par feu M. Allègre, conservateur du Musée de Bagnols (Gard), ou sous sa direction, et qui seraient accompagnés de notices rédigées par M. Labande, conservateur du Musée Calvet et correspondant du Comité, à Avignon. L'Académie de Vaucluse, ne pouvant, en raison de l'exiguïté de ses ressources, suffire aux dépenses qu'entraînerait cette publication, demande une subvention au Ministère. — La Section charge M. de Lasteyrie de rédiger un rapport à ce sujet.

M. de Saint-Arroman communique une lettre de M. Renaud, maire de la ville de Dôle, demandant à M. le Ministre de l'Instruction publique l'autorisation de faire déposer dans le Musée archéologique de Dôle des pierres anciennes provenant du couvent des Dames d'Ounans, et trouvées sur le domaine de l'État. — La Section émet un avis favorable.

M. de Saint-Arroman transmet au Comité un rapport de M. Buisson sur les fouilles qu'il a entreprises à Montigny-Lencoup (Seine-et-Marne). — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. de Saint-Arroman rend compte à la Section de l'état de ses publications.

M. Maspéro est chargé de présenter un rapport sur un ouvrage pour lequel une souscription a été demandée au Ministère de l'Instruction publique.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts par leurs auteurs au Comité :

Note sur un souterrain-refuge situé à Liviers (Dordogne), par M. Louis Bourdery, correspondant du Comité, à Limoges;

Notice sur deux inscriptions romaines récemment trouvées à Autun, par M. Bulliot, membre non résidant du Comité, à Autun.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale, et des remerciements seront adressés à leurs auteurs.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis rend compte d'une note de M. Roger Drouault sur le bénitier des lépreux à l'église de Milhac-de-Nontron (Dordogne) :

« L'isolement auquel étaient condamnés les lépreux, dit M. Drouault, ne cessa qu'au milieu du XVIIIe siècle; à Milhac-de-Nontron, ce n'est qu'en 1740 que nous voyons les parrains et les marraines des enfants nés à la maladrerie être pris en dehors de leurs parents, ce qui auparavant était une règle absolue. Quelques années après, en 1745, nous rencontrons le premier mariage d'un villageois avec une descendante des lépreux. Cette alliance fut un événement pour la population rurale, et les paysans de Milhac racontent encore, tant a été vive l'impression produite par ce fait, que, le dimanche après le mariage, le mari ayant voulu prendre l'eau bénite dans le bénitier, reçut d'un des assistants un coup de bâton sur le bras, et il lui fut signifié d'avoir à se servir, à l'avenir, du bénitier des lépreux.

« Ce bénitier existe encore dans le mur de l'église de Milhac-de-Nontron, et nous croyons intéressant de le signaler comme un des premiers rencontrés dans la région — peut-être même le premier [1].

« L'église de Milhac n'offre aucun intérêt au point de vue archéologique : elle paraît être du XIIIe siècle, et des chapelles latérales y ont été ajoutées en 1680; la porte a été réédifiée au XVIIIe siècle, et la partie supérieure de la façade a été restaurée récemment;

[1] Dans le *Bulletin monumental*, t. LIII (1887), p. 11, M. Lafon a décrit un bénitier circulaire de cagots, du XIe ou XIIe siècle, qui se trouve dans l'église de Saint-Savin de Lavedan, près de Cauterets.

seules, les parties inférieures et latérales sont intactes[1]. De chaque côté de cette façade, à l'angle formé par la rencontre des deux murs, une sorte de rainure pratiquée dans la pierre court le long de l'arête pour finir à environ un mètre du sommet du mur.

« La rainure de gauche descend jusqu'à terre, tandis que celle de droite s'arrête à 1 m. 47 du sol[2]; c'est dans celle-ci, dont la section horizontale est un carré de 0 m. 26 de côté, et à la partie inférieure, que se trouve placé un petit bénitier circulaire de 0 m. 33 de diamètre et de 0 m. 12 de profondeur, en calcaire du pays; ses bords, en partie disparus, portent la trace de nombreux coups.

« C'est ce bénitier que la tradition désigne d'une façon constante comme étant le bénitier des lépreux : cette attribution paraît fort vraisemblable, attendu le peu de temps qui s'est écoulé depuis leur complète absorption par la population des villages environnants.

« L'examen de cette partie de muraille permet de reconnaître d'abord qu'elle n'a jamais été remaniée et qu'elle a été construite en même temps que la partie la plus ancienne, puisque l'arête du mur n'a pas été entaillée après coup, mais bien au contraire que chaque pierre a reçu cette rainure avant sa mise en place; par suite, on peut en conclure que ce bénitier est contemporain de l'église, c'est-à-dire du XIIIe siècle.

« Il est aussi à remarquer que dans la partie de la façade qui n'a pas subi de remaniement, il existe de chaque côté et au-dessus de la porte deux corbeaux munis d'une gorge, qui, sans aucun doute, étaient destinés à soutenir une poutre sur laquelle devaient s'appuyer les chevrons d'un auvent. C'était sous l'auvent que les habitants se réunissaient, à l'issue de la messe paroissiale, pour délibérer des affaires publiques : c'était peut-être aussi la place des lépreux pendant les cérémonies religieuses.

« Un peu au-dessous de l'église de Milhac se trouve une petite fontaine qu'on appelle encore *fontaine des Blanquets :* c'est le nom sous lequel les lépreux étaient désignés dans les registres paroissiaux pendant le XVIIe siècle. »

[1] De Laugardière, *Recherches sur l'arrondissement de Nontron*, dans les *Mémoires de la Société archéologique du Périgord*, année 1884, p. 388.

[2] C'est la hauteur actuelle, mais le sol paraît avoir été abaissé.

M. Müntz lit un rapport sur une communication de M. l'abbé Poulaine, correspondant du Comité, à Voutenay (Yonne), relative à un bâton de pèlerin du XVIIe siècle, qu'il a acquis en avril dernier à la vente des collections du général de Gouvenain-Moncorps.

« Sur ce bâton, en bois de palmier, dit M. l'abbé Poulaine, on a gravé toutes les strophes du *Vexilla Regis* des vieux antiphonaires, en usage dans nos provinces françaises à cette époque.

« Les lettres, au nombre de 519, formant 91 mots, ont été creusées dans le bois avec une étonnante habileté; leur hauteur est de 12 et 15 millimètres.

« L'artiste (il mérite bien qu'on lui donne cette qualification) a signé son œuvre de ses nom, prénom, profession et pays. Tout autour de la poignée, percée d'un trou circulaire, pour y passer sans doute une corde ou une lanière de peau, on lit ces mots, soulignés d'un large trait : *Maté Nicolas*, *bergé* (sic) *de Sainvin Bault* (sic) *et de Saint Pierre de Bossenay.*

« Entre ces lettres et celles du *Vexilla Regis* est gravée l'ancre de l'espérance entourée d'autres symboles chrétiens.

« L'inscription de l'hymne est bien orthographiée; le pèlerin avait sans doute sous les yeux quelque exemplaire imprimé de cette hymne. Quant à l'inscription donnant la profession et le pays de Nicolas Maté, elle est mal orthographiée : *Sainvin Bault* au lieu de *Saint-Vinnebault.* Saint-Vinnebault est un hameau de la paroisse de Saint-Martin-de-Bossenay, canton de Romilly, arrondissement de Nogent-sur-Seine (Aube).

« L'extrémité du bâton qui touchait à terre est fortement usée, et quelques lettres de l'inscription presque effacées. »

M. Salomon Reinach rend compte d'un mémoire de M. l'abbé Poulaine sur des tombeaux en pierre et deux monuments funéraires gallo-romains trouvés à Avallon. Un des grands sarcophages de cette localité a été employé de nouveau comme cercueil à l'époque de Charles VII, ainsi qu'en témoigne la découverte, à l'intérieur, d'une hallebarde dont notre correspondant a envoyé la photographie. Le rapporteur propose l'insertion de ce mémoire dans le *Bulletin archéologique.* — Adopté.

M. Saglio lit un rapport sur l'envoi fait par M. l'abbé Chartraire, correspondant du Comité, à Sens, de photographies de

deux statues de la Vierge, accompagnées d'une notice descriptive :

« M. l'abbé Chartraire a communiqué les photographies de deux statues de la Vierge assise, actuellement déposées dans une salle de l'archevêché de Sens. Toutes deux proviennent du diocèse, sans que l'on puisse préciser davantage le lieu de leur origine. Elles sont en bois et gardent des restes de couleurs et de dorure ancienne. La plus grande (1 m. 20 de haut) est du XIIe siècle, la seconde (0 m. 95 de haut) appartient au XIIIe siècle. L'une et l'autre, comme on peut le voir par les photographies, sont très intéressantes, non seulement à cause de leur ancienneté et des détails archéologiques que notre correspondant a énumérés avec complaisance, mais aussi par leur mérite, qu'il n'a pas exagéré, au point de vue de l'histoire de l'art, où elles prendront une place honorable. Il est à désirer que les photographies soient reproduites par la gravure et que la notice de M. l'abbé Chartraire soit insérée dans le *Bulletin*, un peu abrégée. » — Adopté.

M. Héron de Villefosse communique au Comité des renseignements sur les dernières découvertes faites à Narbonne, d'après une lettre qui lui a été adressée par M. F.-P. Thiers, conservateur du Musée de cette ville, à la date du 16 septembre dernier :

« 1° Une inscription a été trouvée dans les démolitions de la Vicomté, construite sur les vieux remparts du Ve siècle. Elle est gravée sur une pierre calcaire très grossière et presque toutes les lettres sont réduites à l'état de fragments; la dernière ligne est rognée :

SEX · KARIVS
M · F · RVFVS
RETIARIVS
VIV
SEX · KARIVS
SEX · L · FELIX
RETIARIVS
P · Q · XV

« Haut. de la pierre, 0 m. 56; larg., 0 m. 35; épaiss., 0 m. 15.

« Haut. des lettres, 0 m. 05 ou 0 m. 06; à la dernière ligne, 0 m. 07.

«Le gentilice *Karius*, d'ailleurs assez rare, se rencontre en Narbonnaise à Nîmes (*Corp. inscr. lat*, XII, 3693) et aux environs (*Ibid.*, 2982 et 4062); on le retrouve aussi de l'autre côté des Alpes (*Ibid.*, V, 7718).

«2° Plusieurs fragments de sarcophages chrétiens encore inédits ont été recueillis et transportés au Musée par les soins de M. Thiers :

«*a.* Un grand fragment de sarcophage trouvé dans les murs de la ville et qui constitue la partie droite du fragment publié par Le Blant, pl. XLIV, 2. La partie gauche, déjà conservée au Musée, est complètement détériorée par les vents de mer auxquels elle a été longtemps exposée. Celle de droite est, au contraire, très bien conservée; la scène champêtre qui s'y déroule est visible dans tous ses détails.

«*b.* Un fragment qui représente le Christ guérissant l'aveuglé; à droite et en haut du tableau, on voit un petit rideau retroussé, comme sur les sarcophages aquitains.

«*c.* Petit sarcophage d'enfant (long. 0 m. 66) représentant le sacrifice d'Abraham. Ce morceau était primitivement placé au-dessus d'une fenêtre du 3e étage d'une maison dépendant de la Vicomté.

«*d.* Fragment, d'une mauvaise facture, représentant deux Apôtres dans des niches. Il était placé au même endroit et à droite du précédent.»

M. Héron de Villefosse entretient ensuite le Comité des fouilles d'Autun :

«Les travaux exécutés à Autun pour la construction de la gare du chemin de fer de Château-Chinon ont été l'occasion d'une importante découverte dont notre collègue M. Bulliot a rendu compte dans les *Mémoires de la Société éduenne*, nouvelle série, t. XXVIII (*Notice sur deux inscriptions romaines récemment trouvées à Autun*), avec un plan et trois planches en phototypie. Elle mérite de retenir un instant l'attention du Comité.

«Deux inscriptions votives, consacrées à un dieu *Anvallus* par des personnages portant le titre de *gutuater*, ont été trouvées. Elles

sont gravées sur de petits autels qui servaient de supports à des ex-voto, ainsi que le prouvent les particularités constatées par M. Bulliot; ces ex-voto, probablement en métal, ont disparu. Les deux monuments ont été recueillis, à un mois d'intervalle, au milieu de substructions romaines qui paraissent appartenir à un important édifice, sans doute le temple d'*Anvallus*. Trois tablettes anépigraphes ayant dû servir aussi de supports à des objets votifs ont été recueillies au même endroit.

« Les deux autels d'Autun rappellent par leurs petites dimensions la série des monuments analogues trouvés en si grand nombre dans la Narbonnaise, notamment les autels consacrés aux Nymphes, aux Proxumes, aux Fées, à Jupiter, à Apollon, à Diane, à Silvain, à la Fortune, etc. Le Musée d'Avignon en possède une série notable où dominent les petits autels au dieu Mars. Le capitaine Espérandieu, qui les a dessinés (*Inscriptions antiques du Musée Calvet*, p. 55 et suiv.), a rappelé fort à propos les circonstances de plusieurs découvertes : en 1834, au Sablet, découverte dans un puits de six autels à Mars; en 1857, à Saint-Didier, près Carpentras, découverte au fond d'un puits romain de douze autels à Mars; en 1885, à Aire-sur-l'Adour, découverte dans une carrière de vingt-sept autels dédiés à un Mars local. M. Bulliot rapporte aussi au sanctuaire d'un Mars local les deux autels d'Autun dont il m'a adressé des estampages.

« Le premier est en pierre calcaire; il mesure 0 m. 21 de hauteur sur 0 m. 15 de largeur. Les lettres sont gravées entre des lignes soigneusement réglées :

AVG SAC (*sur le couronnement*)

DEO · AN
VALL°N°R
BANEIVS
THALLVS

GVTVAEr (*sur la base*)

Aug(usto) sac(rum). Deo Anvallo Norbaneius Thallus gutuater.

«Le second consiste en un petit bloc de marbre blanc sur la face antérieure duquel a été gravé en lettres minuscules le texte suivant :

aVG · SACR
DEO · ANVALL°
C · SECVND · VI
TALIS · APPA
GVTVATER
S · P · EX VOTo

Aug(usto) sacr(um). Deo Anvallo C. Secund(ius) Vitalis Appa gutuater s(ua) p(ecunia) ex voto.

«Il est impossible de voir une abréviation dans le mot APPA; c'est un second surnom (cf. *Corp. inscr. lat.*, VI, 14999, *D. M. Ti. Cl. Appae Diadumeni*, etc.; *Ibid.*, 7795, *C. Juli Caesaris l. Appaes*).

«Le grand intérêt des nouvelles inscriptions d'Autun réside dans le mot *gutuater* qui indique la qualité des deux dédicants. Ce mot est déjà connu par un passage d'Hirtius (*B. G.*, VIII, 38), par une inscription du Puy (*Corp. inscr. lat.*, XIII, 1577), et par une inscription de Mâcon (*Ibid.*, 2585). Dans ce dernier texte, malheureusement perdu, qui se rapporte aussi à un Eduen, on a lu : GVTVATRI MART. L'opinion de M. Bulliot, qui considère le *gutuater* d'Autun comme un prêtre, est donc très vraisemblable. Le dieu *Anvallus*, au sanctuaire duquel appartenaient ces ex-voto, serait ainsi une personnification locale de Mars.

«Il est essentiel de rappeler que, en 1844, on a trouvé à Autun, dans l'avenue de la gare, c'est-à-dire dans le même terrain, une inscription gauloise (*Corp. inscr. lat.*, XIII, 2733) contenant, après les noms du dédicant, les mots *ieuru Anvalonnacu*. Si, comme on l'admet, la terminaison *acus* indique une appartenance, ces mots pourraient signifier «a dédié dans le sanctuaire d'*Anvalus*», à moins qu'*Anvalonnacus* ne soit un nom divin et qu'on n'y reconnaisse une forme primitive et plus solennelle du nom *Anvallus*.

«Les deux nouveaux autels appartenant à la fin du second siècle ou au commencement du troisième, ils sont ainsi postérieurs de deux siècles à l'inscription gauloise, qui remonte à l'époque où le culte impérial n'était pas encore officiellement organisé. Il faut noter la persistance du mot gaulois *gutuater* pour désigner, deux siècles

après la conquête romaine, un personnage revêtu d'un caractère religieux. »

MM. Lefèvre-Pontalis, Perrot et Saglio présentent des rapports sur divers ouvrages pour lesquels des souscriptions avaient été demandées au Ministère de l'Instruction publique.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

10 DÉCEMBRE 1900.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. de Lasteyrie annonce au Comité la mort de M. l'abbé Arbellot, chanoine titulaire de Limoges et correspondant honoraire du Comité, décédé à Saint-Léonard (Haute-Vienne), le 6 décembre, à l'âge de 84 ans. La vie entière de M. l'abbé Arbellot a été partagée entre la pratique de ses devoirs de prêtre et l'étude de l'histoire et des antiquités de sa province. Il s'est fait connaître surtout par l'ardeur avec laquelle il a défendu les vieilles légendes relatives à la date de la mission de saint Martial en Limousin. Quelques réserves que l'on doive faire sur la valeur de la thèse qu'il a si vaillamment soutenue, on ne peut méconnaître la grande érudition dont il a fait preuve et les services qu'il a rendus en publiant nombre de documents nouveaux et curieux. Depuis vingt-cinq ans, M. l'abbé Arbellot était réélu, chaque année, président de la Société historique et archéologique du Limousin. C'est la meilleure preuve de la haute estime dont il jouissait. Le Comité ne peut manquer de s'associer aux regrets unanimes que causera la mort de ce savant, qui fut à la fois un digne prêtre et un travailleur infatigable.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

La Société *Les amis des sciences et arts*, de Rochechouart, demande une subvention en vue d'entreprendre des fouilles dans cinq *tumuli* sis sur le territoire de Saint-Yrieix (Haute-Vienne). — Renvoi à M. Salomon Reinach.

La Direction de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest transmet deux notices de M. Blin, attaché au Service central de la construction de la Compagnie, sur deux cimetières de l'époque mérovingienne découverts à Beynes et à Marcil-sur-Mauldre (Seine-et-Oise). — Renvoi à M. Prou.

M. l'abbé Breuil, à Paris, demande une subvention en vue de poursuivre les fouilles commencées par M. Piette, dans la grotte du Mas-d'Azil (Ariège). — Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

M. Destandau, à Mouriès (Bouches-du-Rhône), envoie au Comité la photographie d'un milliaire de la Voie Aurélienne, situé près du village de Paradou. — Renvoi à M. l'abbé Thédenat.

M. Destandau transmet, en outre, l'empreinte d'un sceau découvert dans les ruines du château de Roquemartine, commune d'Eyguières (Bouches-du-Rhône). — Renvoi à M. Babelon.

M. l'abbé Dubarat, correspondant du Comité, à Pau, envoie une notice sur les anciennes orgues de Ciboure (Basses-Pyrénées). — Renvoi à M. Müntz.

M. Gustave Chauvet, correspondant du Comité, à Ruffec (Charente), écrit au Comité pour lui signaler la découverte au Bouchaud, commune de Saint-Cybardeaux, de divers objets antiques recueillis dans un puits gallo-romain profond de 36 mètres, à savoir : deux patères et un plat en métal jaune, une hache, un couteau, une clef portant l'inscription KATVL, une chaîne en fer, des débris de poterie; une statuette en pierre grossièrement taillée, en fort relief, et représentant une divinité assise, tenant un objet rond dans la main droite; des têtes et ossements d'animaux.

« Cette découverte, écrit M. Chauvet, témoignant de l'existence d'un temple important, vient confirmer la conclusion déjà donnée par la Société archéologique de la Charente, à propos des fouilles faites au théâtre du Bouchaud : qu'il existait en ce lieu une grande ville, le *Germanicomagus* de la carte de Peutinger. »

M. R. de Lasteyrie est chargé de rédiger un rapport sur un ouvrage pour lequel une souscription a été demandée au Ministère.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts par leurs auteurs au Comité :

Croix processionnelle du XIVe siècle, par M. A. de Loisne, correspondant du Comité, au château de Beaulieu (Pas-de-Calais);

Statistique monumentale du département du Pas-de-Calais, le château de Liettres, par le même;

Le vitrail de Puiseux et autres anciens vitraux des églises du département des Ardennes, par M. Jadart, correspondant du Comité, à Reims;

Les nouveaux types monétaires de la France rapprochés, pour l'un d'eux, des monnaies gauloises, par M. Ducrocq, membre du Comité.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale, et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. Babelon présente un rapport sur la demande de subvention formée par M. Léon Coutil, correspondant du Comité, aux Andelys, à l'effet de poursuivre les fouilles qu'il a entreprises à Pîtres (Eure). — Le Comité, après discussion, décide qu'une lettre sera écrite à M. Coutil, pour le remercier du zèle qu'il a déployé dans l'accomplissement des fouilles, le féliciter de l'intelligence avec laquelle il les a conduites, et pour l'engager en même temps à pratiquer des sondages ou des tranchées sur l'emplacement présumé de la scène du théâtre, de façon à en déterminer exactement la forme. M. Coutil pourra informer le Comité du résultat de ces nouveaux sondages; et si ces résultats sont intéressants, M. Coutil peut compter qu'ultérieurement le Comité fera tous ses efforts pour l'aider à continuer ses travaux de recherches, le manque de fonds s'opposant seul à ce que le Comité puisse dès maintenant voter la subvention demandée.

M. A. de Barthélemy présente un rapport sur une communication de M. l'abbé Poulaine, relative à des carreaux vernissés recueillis dans le département de l'Yonne :

«M. l'abbé Poulaine, correspondant du Comité, à Voutenay (Yonne), envoie deux notes relatives à des carreaux peints, en terre, ayant servi de pavements. Les uns proviennent du château de Voutenay, les autres de diverses localités du département de

l'Yonne. Ce mode de pavement, employé pendant tout le moyen âge dans les édifices religieux et civils et même dans des habitations de particuliers, a, depuis quelques années, attiré l'attention des archéologues après avoir été négligé pendant près d'un demi-siècle. Aujourd'hui, on signale l'usage de ces carreaux sur tous les points de la France, dans les provinces du Midi comme dans celles du Nord, de l'Est et de l'Ouest. Souvent ils présentent des types banaux d'ornementation, qui se retrouvent identiques dans des localités éloignées les unes des autres; parfois ils reproduisent des sujets originaux et portent des légendes.

« Les carreaux de Voutenay, dont M. l'abbé Poulaine fournit des croquis coloriés, ont été trouvés pêle-mêle près d'un mur du vieux château, rejetés là sans doute à une époque où l'on avait renoncé à ce genre de pavement; ils sont ornés de dessins appartenant à la série des types banaux, assez fréquents dans les provinces de l'Est. Il semble que les *tuiliers* qui les fabriquaient avaient à leur disposition des modèles qu'ils reproduisaient partout où l'on faisait appel à leur industrie.

« Dans une seconde note, M. l'abbé Poulaine cite trente-cinq localités dans lesquelles existent des carreaux peints, de toute date, depuis le XIIIe jusqu'au XVIIIe siècle; il les énumère succinctement. Cette communication gagnerait beaucoup d'intérêt si M. Poulaine y avait joint des croquis; il est indispensable, en effet, d'avoir sous les yeux des reproductions, comme celles qu'il nous a transmises des carreaux de Voutenay, pour comparer les types et essayer un classement. A Saint-Pierre-le-Vif, à Dillo, au château de Tonnerre, à Cerisiers, il mentionne des représentations héraldiques qu'il serait intéressant de connaître.

« L'album, dû au zèle et au talent de M. Le Clert, donnant les dessins des carreaux peints du Musée de Troyes, vient à l'appui du vœu que je fais, dans l'intérêt des travaux archéologiques, de voir multiplier les reproductions de ces modestes monuments.

« Dans l'une de ces notes, notre correspondant parle des « écrits du temps, des archives des monastères et des châteaux » qui peuvent fournir des renseignements sur l'apparition de ce genre de carrelage; s'il en connaît d'inédits, espérons qu'il les publiera un jour. En pareille matière, tous les textes sont précieux.

« Je propose de déposer aux archives les deux notes de M. l'abbé Poulaine. » — Adopté.

M. Héron de Villefosse rend compte de la communication de M. Labande sur les mosaïques romaines découvertes à Villelaure (Vaucluse) :

« Villelaure, village du canton de Cadenet, était jusqu'ici peu connu par ses antiquités. Une inscription, insérée au *Corpus* latin (XII, 1086), fournissait le seul indice de son existence à l'époque romaine. La villa qui vient d'y être découverte ne peut manquer d'attirer l'attention des archéologues. Les pavages en mosaïque reconnus jusqu'à ce jour sont au nombre de quatre :

« 1° Une mosaïque dont le tableau central a été entièrement détruit ;

« 2° Une mosaïque, dont il reste quelques fragments, rentrant dans la série dite à sujets égyptiens, série dont la célèbre mosaïque de Palestrina offre le plus beau et le plus complet des spécimens ;

« 3° Une mosaïque représentant deux pugilistes barbus et entièrement nus, les poignets garnis du ceste ; un taureau, frappé par l'un d'eux, est tombé sur le genou. Une mosaïque trouvée à Aix est tout à fait semblable. Artaud, qui l'a publiée (*Mosaïques de Lyon et des départements méridionaux de la France*, pl. XXXXVII), y reconnaît le combat de Darès et d'Entelle (cf. Virgile, *Æn.* V, 363 à 384) ;

« 4° Une mosaïque dont le tableau central représente un groupe de deux figures : *Diane*, accompagnée d'un chien, debout devant une figure assise, en partie détruite, qui devait représenter *Endymion* endormi. L'encadrement se compose de quatre panneaux rectangulaires, remplis par des scènes de chasse : chasse au lièvre, chasse au cerf, chasse au lion, chasse au sanglier. Cette mosaïque présente une grande analogie avec la mosaïque de Lillebonne ; la disposition est la même, les sujets sont analogues.

« Les mosaïques de Villelaure constituent un ensemble très intéressant ; elles trouveront bientôt, sans doute, au Musée d'Avignon, un asile digne de leur importance. Le rapporteur demande l'insertion de la description de M. Labande dans le *Bulletin*, et la reproduction des dessins qui représentent les pavages 2, 3 et 4.

« Le maire de Villelaure, M. Peyrusse, propriétaire du terrain, comprendra certainement que, dans son intérêt même, il ne peut laisser plus longtemps ces mosaïques en plein champ, exposées aux intempéries et aux chances de destruction ; il a le devoir de les

céder au Musée d'Avignon à un prix raisonnable, car les mosaïques n'ont pas une grande valeur marchande, à cause des frais d'enlèvement, de déplacement, de transport et de restauration qu'entraîne leur achat. Il serait, d'ailleurs, nécessaire de poursuivre les fouilles méthodiquement et de ne rien négliger pour compléter l'exploration si heureusement commencée. » — Adopté.

M. Héron de Villefosse rend compte d'une notice de M. G. Buisson sur le cimetière gaulois de Montigny-Lencoup (Seine-et-Marne), dont le Comité a reçu avec un vif intérêt la communication. Dès que la saison le permettra, la Section désignera l'un de ses membres pour aller voir les fouilles et s'entendre avec M. Buisson sur la façon dont on peut les continuer.

Sur le rapport de M. de Lasteyrie, une subvention est accordée à l'Académie de Vaucluse pour l'aider à la publication des dessins de chapelles romanes du département du Gard, exécutés par feu M. Allègre, conservateur du musée de Bagnols.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis lit un rapport sur une demande de subvention formée par M. René Merlet, correspondant du Comité, à Chartres, en vue de pratiquer des fouilles dans la crypte de la cathédrale de Chartres :

« M. René Merlet, archiviste du département d'Eure-et-Loir, adresse au Comité une demande de subvention pour opérer des fouilles dans la crypte de la cathédrale de Chartres et retrouver le puits des Saints-Forts, auquel se rattachent d'antiques légendes et que les chanoines de Chartres firent combler au milieu du XVIIe siècle, à cause des superstitions dont il était l'objet. Lassus et Paul Durand se sont vainement efforcés d'en retrouver la trace, mais ils ont fait des fouilles au hasard des traditions locales, sans utiliser les indications nouvelles contenues dans des documents d'archives que M. Merlet a publiés en les accompagnant d'un savant commentaire.

« En faisant des sondages dans le mur de la crypte, au point précis déterminé par M. Merlet, on pourrait découvrir non seulement l'orifice du puits sacré, qui doit renfermer de curieux débris, mais aussi le couloir d'accès au *martyrium* primitif de la cathédrale, adossé à la muraille gallo-romaine. En effet, le puits des Saints-Forts était entouré d'une vénération particulière et déjà

ancienne dès le IXe siècle, et les constructions souterraines qui le recouvrent remontent peut-être aux origines de l'église chartraine.

« Ces fouilles seraient dirigées par M. Selmersheim, inspecteur des Monuments historiques. Elles offriraient un intérêt archéologique de premier ordre, et les fonds mis à la disposition de M. René Merlet recevraient un excellent emploi. » — Adopté.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis rend compte d'un mémoire manuscrit du président Partarrieu-Lafosse, communiqué au Comité par M. Charles Traversier. C'est le récit d'une visite à la Trappe de Meilleraye en 1825. Ces notes de voyage, où l'auteur s'exprime dans le style romantique à la mode sous la Restauration, n'offrent pas d'intérêt pour les archéologues, mais les amateurs d'histoire anecdotique y trouveront des détails pittoresques qui ne sauraient trouver place dans le *Bulletin archéologique*. Le rapporteur propose le dépôt de ce mémoire dans les archives du Comité. — Adopté.

M. Salomon Reinach rend compte d'une note de M. Masfrand, correspondant du Comité, président de la Société *les Amis des sciences et arts*, de Rochechouart, relatif à un « rocher à cuvette » de Vitrac (Haute-Vienne). Ce rocher, dont le périmètre mesure 9 m. 50 à la base, affecte, à sa partie supérieure, l'aspect d'une plate-forme dans laquelle une cuvette cylindrique, de 0 m. 65 de diamètre, a été taillée de main d'homme. Une rigole, partant du centre de la cuvette, la traverse et se poursuit extérieurement sur le rocher. Dans le pays, la cuvette de Vitrac est appelée *le Boisseau des Dîmes*, et le pré où le rocher s'élève s'appelle *le Pré du Boisseau*. M. Masfrand fait observer que le volume de la cuvette (61 litres) ne correspond à aucune des mesures usitées au moyen âge; la tradition qui s'attache au rocher de Vitrac n'a certainement aucun fondement historique. Le rapporteur propose le dépôt de la note de M. Masfrand aux archives du Comité. — Adopté.

M. Salomon Reinach propose l'insertion au *Bulletin archéologique* d'un mémoire de M. l'abbé Poulaine, correspondant du Comité, à Voutenay, consacré à la description d'un grand tumulus situé à Saint-Menoux (Allier), qui a été fouillé par M. l'abbé Moret, curé-doyen de cette paroisse. Ce tumulus contenait plusieurs sépultures à incinération de l'âge du bronze; deux lames de poignard en

bronze, munies de rivets, figurent parmi les trouvailles. — Adopté.

M. Saglio rend compte d'une communication de M. Meschinet de Richemond, correspondant du Comité, à la Rochelle, relative à un coffre et divers objets rapportés de Saintonge par M. Pixitelli. Il ne paraît pas utile de reproduire dans le *Bulletin* ces objets, sur lesquels notre correspondant ne nous donne que des renseignements insuffisants. La note de M. Meschinet de Richemond sera déposée aux archives du Comité.

M. l'abbé Thédenat lit un rapport sur une demande de subvention adressée au Ministère par M. Collard, d'Auch, en vue de poursuivre les fouilles qu'il a entreprises à Preignan (Gers) :

« Deux fois, en 1899, M. Collard [1], avec un zèle louable, a tenu le Comité au courant des fouilles qu'il a exécutées, sans subvention, depuis quelques années, au lieu dit *Pièce-de-l'église*, à Preignan, près Auch (Gers). Si les fouilles n'ont pas encore donné de résultats importants, elles ont permis du moins de constater qu'il y avait, en cet endroit, une villa romaine ou un établissement étendu, dont l'existence est révélée par plusieurs mosaïques, des substructions nombreuses, des sépultures à incinération et de menus objets et débris à fleur de terre sur une étendue de plus d'un hectare.

« Le soin avec lequel ont été exécutées les fouilles précédentes, la fidélité avec laquelle leur auteur a communiqué les résultats au Comité, et, avant toute autre considération, les promesses du plan joint à la demande, enfin le désintéressement du propriétaire qui a autorisé jusqu'ici les fouilles, et, pour l'avenir, nous envoie la promesse de les autoriser encore, doivent, à mon avis, engager le Comité à encourager, par une subvention, tant de bonne volonté. Il y aurait lieu d'engager M. Collard à diriger ses prochaines fouilles de manière à constater le plus promptement possible quelle est la nature des ruines qu'il explore. » — Adopté.

M. l'abbé Thédenat présente un rapport sur une demande de subvention formée par M. Queyment, secrétaire du Commissariat

[1] Voir *Bulletin archéologique*, 1899, p. CXVII et p. CXXXIII.

de police à Médéa (Algérie), en vue de faire des fouilles dans un puits situé à 2 kilomètres de Montbron (Charente). — Le Comité, après avoir entendu le rapport de M. l'abbé Thédenat, décide qu'il n'y a pas lieu d'accorder la subvention demandée.

M. de Lasteyrie lit un rapport sur un ouvrage pour lequel une souscription a été demandée au Ministère de l'Instruction publique.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

16 JANVIER 1900.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

Il communique un arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique, par lequel il est décidé qu'un tirage à part de 50 exemplaires sera désormais attribué d'office et gratuitement à chaque auteur et collaborateur des communications insérées dans le *Bulletin archéologique du Comité*.

M. le Ministre des affaires étrangères offre à la Commission un rapport adressé à M. le Président de la République sur la situation de la Tunisie en 1898. — Dépôt aux archives.

M. Gauckler envoie un rapport sur les fouilles exécutées à Dougga par MM. le Dr Carton et Pradère :

« La mise en état des principaux monuments historiques de Dougga, dit-il, continue à s'opérer méthodiquement, conformément au programme adopté.

« Les travaux de dégagement du Capitole ont été confiés à la direction de M. Homo, membre de l'École française de Rome, et ont abouti à des résultats satisfaisants dont j'ai déjà eu l'honneur de vous rendre compte au mois de juin dernier; ils seront repris par M. Homo au mois d'avril 1900.

« La mise en état du temple de Cælestis a été confiée à M. Pradère, conservateur du Musée du Bardo, qui avait déjà dirigé les premières fouilles exécutées dans ce monument, et qui était tout désigné pour les mener à bonne fin. M. Pradère vient de passer quatre semaines à Dougga : il a terminé le déblaiement de l'aile droite du portique demi-circulaire et de la porte extérieure du Nord-Est. Ces travaux ont amené la découverte de deux statues sans tête en marbre blanc, du type dit *municipal*, et de plusieurs textes épigraphiques. De ces inscriptions, les plus intéressantes sont deux fragments qui complètent la dédicace à Cælestis, trouvée précédemment à peu de distance[1], et confirment l'hypothèse que nous avons émise, M. Cagnat et moi, dans notre publication des *Temples païens*, sur la place qu'elle occupait dans le temple. La dédicace surmontait la porte Nord-Est, gravée non sur la frise, comme nous le supposions, mais dans le tympan du fronton triangulaire qui couronnait l'entrée.

« D'autre part, M. Pradère a procédé au classement méthodique et au transport sur place et à pied d'œuvre de tous les morceaux d'architecture, colonnes, bases, chapiteaux, corniches, frises, frontons, etc., qui se rapportent aux diverses parties du sanctuaire. Tous ces débris sont aujourd'hui disposés en ordre, à l'emplacement précis qu'ils occupaient, en attendant que les crédits nécessaires puissent être obtenus pour commencer la restauration sommaire, si souhaitable, du temple de Cælestis.

« Les derniers travaux ont eu un autre résultat intéressant : ils ont confirmé mon hypothèse concernant les balustrades et les piliers récemment découverts aux environs du sanctuaire et ont prouvé que le temple proprement dit était périptère, probablement prostyle hexastyle, avec une cella de dimensions très réduites.

« Les travaux de dégagement du théâtre, exécutés par M. le Dr Carton, viennent de prendre fin, après avoir donné d'excellents résultats, que résume le rapport sommaire qui vient de m'être adressé par ce savant, et dont j'extrais les passages les plus saillants :

« La maison qui recouvrait l'angle Sud-Ouest de l'édifice a été démolie et, à 3 mètres sous le sol de la cour, a été découvert un emmarchement d'une parfaite conservation qui conduisait, d'une voie dallée venant sans doute de la ville, aux couloirs entourant la

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 15512.

scène. C'était donc là une des principales entrées de l'édifice, celle qui donnait accès aux *postscenia* et à l'orchestre.

« Toute la plate-forme située en avant de la façade a été déblayée, jusqu'au rocher ou au sol vierge, puis remblayée pour être transformée en une plate-forme sur laquelle on a pu sortir et ranger deux des grandes inscriptions de l'édifice, celles de la scène et de la *cavea*.

« Dans le sol de cette plate-forme, transformée en cimetière à une basse époque, ont été trouvés de nombreux fragments de l'inscription de la façade, une inscription en caractères grecs, une dédicace à Cérès, d'autres textes encore, une extrême variété de marbres de toutes couleurs, un fragment de statue de cheval en terre cuite, de grandeur naturelle.

« Tous les blocs qui encombraient la scène et l'orchestre ont été enlevés et portés au dehors, le sol de la scène remblayé jusqu'à hauteur de la mosaïque, la grande inscription de la scène rangée et classée dans les couloirs latéraux, où ont été disposés aussi les chapiteaux, corniches et bases de quelque intérêt.

« La route qui traversait l'édifice a été détournée et forme au-devant de lui une corniche d'où la vue sur l'édifice et sur la vallée est magnifique. »

M. Bertrand, correspondant du Comité à Philippeville, annonce qu'en pratiquant une tranchée dans cette ville, à l'entrée du faubourg de l'Espérance, on a trouvé une colonne de marbre et un buste en marbre blanc de 0 m. 45 de hauteur. C'est celui d'un éphèbe nu, la tête encadrée d'une chevelure bouclée : une draperie repose sur l'épaule gauche.

M. le capitaine Hannezo et M. le lieutenant Féméliaux envoient un rapport sur des fouilles exécutées par eux dans la nécropole chrétienne de Sfax. — Renvoi à M. Toutain.

M. le capitaine Maumené adresse une note sur les monuments mégalithiques de la région d'Aïn-Fakroun, Aïn-Mlila et Sigus. Elle est renvoyée à l'examen de M. Reinach.

M. Cagnat donne lecture d'un rapport adressé à M. le général Bassot par le commandant Toussaint et communiqué à la Commission par le Ministère de la guerre ; ce rapport contient le résumé des re-

cherches archéologiques exécutées par les officiers des brigades topographiques d'Algérie et de Tunisie pendant la campagne de 1898 :

Elles ont porté, dans le département d'Oran, sur la feuille de Tiaret; dans celui d'Alger, sur celle de Teniet-el-Haâd; dans celui de Constantine, sur celle d'Aïn-Fakroun; en Tunisie, sur les feuilles de Hédil, Aïn-Djeloula, Kalaat-es-Snam, Thala, Tébessa, Bou-Khanem, Sidi-Nasseur-Allah, Oued-Chérita, Bou-Tsadi.

Au cours de leurs travaux, les officiers topographes ont recueilli un certain nombre de renseignements.

ALGÉRIE.

Feuille de Tiaret. — Dans cette feuille, on ne rencontre guère de traces de l'occupation romaine que dans la vallée de la Mina; un grand nombre de villages, de fermes isolées, de fortins ont été explorés par MM. les lieutenants Faure et Galand.

En dehors de la vallée de la Mina, les seuls groupes de ruines présentant quelque intérêt sont les suivants :

1° Près du village de Trumelet, ruines d'un petit bourg romain;

2° A 7 kilomètres S. E. de Frendah, restes d'une petite cité antique;

3° A Tagremaret, restes d'un bourg romain; nécropole.

De nombreux monuments mégalithiques ont été signalés principalement vers le centre de la feuille.

Aucune trace de voie romaine n'a été relevée.

Feuille de Teniet-el-Haâd. — Bien que favorisée par son climat et sa situation, la région comprise dans cette feuille semble n'avoir été que peu colonisée à l'époque romaine. On n'y retrouve aucune trace de centres de quelque importance; les seuls vestiges antiques encore apparents ont dû appartenir à de petits villages agricoles, à des fermes isolées et à des postes fortifiés. Les rapports des officiers ne signalent que quelques gisements de ruines présentant un certain intérêt :

1° Près du village de Letourneux, restes d'une petite agglomération rurale;

2° A Aïn-Tokria, près du village de Bourbaki, restes d'une grande exploitation agricole;

3° Près de Vialar, restes d'un petit village;

4° A 8 kilomètres au sud de Vialar, restes d'un petit bourg ayant occupé une superficie de 400 mètres sur 200;

5° Sur les bords du talus qui longe au sud le Nahr-Ouassel, et dominant les plateaux du Sersou, traces de plusieurs fortins;

6° Dans le massif de l'Ouarsenis, vestiges d'exploitations minières.

Aucune trace de voie romaine n'a été relevée.

Feuille d'Aïn-Fakroun. — Il a été relevé dans cette feuille plusieurs bornes milliaires et de nombreux vestiges de voies romaines qui, de l'important carrefour de Sigus, rayonnaient sur *Vatari*, *Theveste*, *Turris Cæsaris*, *Thamugadi* et *Sitifis*.

Dans un rapport spécial, M. le capitaine Maumené a étudié de très près les nombreux monuments mégalithiques de la région.

TUNISIE.

Feuille des Hédil. — Plusieurs ruines de petits centres antiques et d'exploitations rurales ont été explorées dans cette feuille, mais il n'a été relevé aucun texte épigraphique intéressant.

De nombreuses chambres sépulcrales, du même type que celles explorées par M. Cagnat dans la région de Ksar-Zaga, ont été relevées par les officiers topographes.

Feuille d'Aïn-Djeloula. — Dans la partie Est de cette feuille, les ruines sont peu denses et semblent toutes représenter d'anciennes exploitations agricoles; les travaux hydrauliques : citernes, puits, canalisations, sont très nombreux et quelques-uns présentent des détails très intéressants. Dans la partie Ouest, les vestiges antiques sont en plus grand nombre et quelques gisements de ruines témoignent par leur étendue de l'existence d'anciennes agglomérations d'une certaine importance. Les plus remarquables sont celles de Henchir-Aïn-Djelloula, que l'on croit représenter l'*oppidum Uzalitanum* de Pline, sans que la découverte d'aucun texte ait autorisé jusqu'à présent cette identification; seule, la proximité du Djebel-Ousselet, dont le nom semble indiquer que c'est l'*Uzaletum* de Ptolémée, paraîtrait justifier jusqu'à un certain point cette hypothèse.

Aucune trace de voie romaine n'a été relevée, sauf cependant près d'Aïn-Djelloula, mais M. le lieutenant Roisin ne peut affirmer si les vestiges signalés appartiennent à une route ou à un aqueduc.

Feuille de Kalaat-es-Snam. — Aucun groupe de ruines non encore explorées n'a été signalé dans cette feuille; aucune inscription n'a été recueillie.

La reconnaissance de la plaine d'Aïn-Chabro n'a amené la découverte d'aucun vestige de la voie romaine de *Theveste* à *Vatari*.

Feuille de Thala. — La feuille de Thala, placée immédiatement au Sud de la feuille de Ksour, est, comme cette dernière, extrêmement intéressante au point de vue archéologique. Les ruines y sont fort nombreuses; plusieurs, très étendues, doivent représenter d'antiques agglomérations d'une certaine importance.

L'attention de M. le capitaine Renault, chef de brigade, s'est portée principalement sur la viabilité de la région aux époques romaine et byzantine; il a relevé des traces des voies suivantes :

1° Route de Carthage à Théveste par *Ammædara*. Cette voie est visible et bien conservée entre le Koudiat-el-Mkimène et le Koudiat-el-Djerda; une borne milliaire à peu près illisible a été retrouvée au col entre le Koudiat-el-Djerda et le Koudiat-es-Sif. La voie est encore visible près de Henchir-el-Aouadi et, au delà de l'Oued-Sarrath, au pied du Djebel-Zrissa et aux abords du Fedj-el-Tmar.

La station de *Mutia*, située entre *Althiburos* et *Ammædara*, semble devoir être identifiée à l'Henchir-el-Aouadi, ruine importante signalée par M. le lieutenant Samson, et dont l'emplacement correspond aux distances d'Haïdra (*Ammædara*) et de Médéina (*Althiburos*) données par les itinéraires. M. Tissot identifiait *Mutia* à l'Henchir-Gheria; cette ruine, qui ne figure pas sur les calques de ruines des officiers, doit probablement se confondre avec l'Henchir-el-Aouadi;

2° Route de *Musti* à *Sufetula* par *Tucca Terebentina* et *Sufes*. Traces nombreuses relevées dans la vallée de l'Oued-Sguiffa;

3° Routes intermédiaires entre les deux voies précédentes :

A. — La première est visible sur presque tout son parcours. De Sbiba (*Sufes*) elle contournait au Nord le Djebel-Sidi-Ali-Oum-ez-Zine, contournait le Djebel-bou-Hannêche par le Sud et, au delà

de Ksar-Lotiba, allait rejoindre la voie de Carthage à Théveste. Plusieurs routes secondaires s'en détachaient :

a. Du débouché Ouest du col, entre le Djebel-Hameïma et le Djebel-Sidi-Ali-Oum-ez-Zine sur Sidi-Mohamed-Srir, Aïn-Maja, Aïn-Selsela et l'Oued-Oum-el-Arouk où elle devait rejoindre la route *Thala-Sbiba;*

b. Sur Henchir-el-Hamedna et, de là, d'une part, sur Henchir-Tlidja au Sud-Ouest, d'autre part, sur Henchir-Maheza à l'Est;

c. De Sidi-Ali-ben-Khaled, au sud du Djebel-bou-Hannèche sur Thala par Bordj-el-Arbi-ben-Baccouch, se prolongeant au Nord sur le Fedj-el-Tmar, d'où elle devait gagner Henchir-Lorbeuss (*Lares*).

B. — La deuxième, également visible sur une grande partie de son parcours, conduisait des grandes ruines de Sidi-el-Hachemi (feuille de Ksour) à Médéina par Sidi-Dakli et Sidi-Barcat; les voies secondaires suivantes se greffaient sur cette route;

a. De Sidi-Dakli à Henchir-ben-Drège par l'oued Slema;

b. De Sidi-Barcat sur Henchir-Joua;

c. De l'Oued-Médéina, à 2 kilomètres N. E. de Sidi-Barcat, à Henchir-ben-Drège par Henchir-el-Bled, les pentes Nord du Djebel-Gouraï, du Djebel-Rouïss, Ksar-Ksiba et Henchir-Melahi;

4° Route de *Maktar* à *Middidi* (Henchir-Medded) rejoignant la route de *Musti*, *Sufes*, *Sufetula* vers Henchir-Oum-Guergour;

5° Route de *Thala* à *Sufes* (Sbiba) par Henchir-Beredem, Ksar-Tleli et l'oued Oum-el-Arouk, visible sur le versant Nord du Koudiat-Chaïr et se confondant sur près de 10 kilomètres avec la piste arabe actuelle.

De nombreux monuments mégalithiques, déjà signalés par MM. Hilaire et Renault, ont été relevés à Tléta-Djouama, Sidi-Belloul, Ksar-Ksiba, Henchir-Terba, à la Kalaat-el-Djerba et au Kef-Souitir.

Feuille de Tébessa. — Les reconnaissances archéologiques exécutées dans cette feuille, qui présente un si grand nombre de vestiges des occupations romaine et byzantine, n'ont donné que peu de résultats au point de vue épigraphique. Il y a lieu cependant de signaler trois trouvailles intéressantes faites par M. le lieutenant Milhavet.

1° Le milliaire CLXXX de la voie de Carthage à Théveste, milliaire correspondant précisément à la station de *Ad Mercurium*, dont la position était encore indécise;

2° Le milliaire CLXXV de la même voie. Les points où ont été trouvés ces deux milliaires permettent de reconstituer le tracé de la voie de Carthage à Tébessa pour la partie comprise entre cette dernière ville et *Ammædara*. Au lieu de gagner Tébessa par le col de Aïn-Sedjera, comme on le pensait jusqu'ici et comme l'indique M. Tissot dans sa *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique* [1], la voie, en quittant *Ammædara*, suivait la rive gauche de l'Oued-Souma, passait par Henchir-Souma, la ruine anonyme où a été trouvé le milliaire CLXXX, le Khanguet-Mazouch et Ksar-Gouraï; longueur totale, 37 kilom. 500 ou 25 milles, ce qui est conforme aux données de la table de Peutinger;

3° Une borne limite du territoire des *Musulamii;* cette borne est identique à celle déjà signalée à Ksar-Gouraï. Elle a été trouvée à 5 kilomètres N. E. de cette dernière ruine, entre la voie romaine et l'Oued-Ras-el-Aïoun.

Il existe également dans cette feuille un grand nombre de stations préhistoriques; les plus considérables ont été relevées :

1° Par M. le capitaine Vibert, à 2 kilomètres S. E. de Tébessa sur la route de Beccaria;

2° Par M. le capitaine Perret, près de la gare de Youks-les-Bains.

Feuille de Bou-Khanem. — Il existe dans cette feuille de nombreux gisements de ruines, dont quelques-uns s'étendent sur des surfaces considérables; leur exploration n'a amené la découverte d'aucun texte nouveau permettant de préciser les emplacements occupés par les stations de *Menegesem*, *Menegere*, *Vegesela*.

En dehors des deux voies de *Sufetula* à Théveste par *Vegesela* et *Menegesem*, et par *Cillium* et *Menegere*, il n'a été recueilli aucun renseignement inédit sur les autres voies qui sillonnaient la région.

M. le lieutenant Bassot signale près d'Henchir-Chebbou une station préhistorique.

[1] *Géogr.*, t. II, p. 462.

M. le capitaine Perret a observé, dans le Djebel-Char, un grand nombre de dolmens.

Feuille de Sidi-Nasseur-Allah. — Dans la partie Est de cette feuille, il n'existe pas d'autre ruine importante que celle d'Haouch-Taacha; toutefois de nombreuses ruines d'habitations isolées, de fortins, de petites agglomérations semblent jalonner le tracé d'une voie s'écartant peu de la piste actuelle de Kairouan à Gabès.

Dans la région Ouest, les ruines sont beaucoup plus nombreuses et plus importantes; les plus considérables ont été décrites par M. le lieutenant Guéneau.

Il y a lieu de signaler également l'extrême abondance des vestiges d'installations hydrauliques antiques (barrages, citernes, canalisations, réservoirs) existant dans toute la région; beaucoup sont admirablement conservées et plusieurs sont encore utilisées aujourd'hui par les indigènes.

Feuille de l'Oued-Chérita. — Dans la partie de cette feuille, levée antérieurement, plusieurs traces de la voie romaine d'*Althiburos* à *Thysdrus* avaient été relevées; au cours de la dernière campagne, il n'a pas été trouvé de nouveaux vestiges de cette voie. Cependant les ruines importantes signalées à Ksour-el-Maïete, à Henchir-Merelma et à Henchir-Menadla semblent représenter les stations antiques de *Germaniciana*, *Æliæ* et *Terento*.

Dans la partie Nord-Est de la feuille, un alignement de ruines, dont plusieurs sont très étendues, semble jalonner une voie qui se serait dirigée de *Æliæ* sur *Vicus Augusti* en longeant le bord S. O. de la Sebkha de Sidi-el-Hani.

De même, dans le centre et le S. O. de la feuille, les ruines importantes de Ksar-el-Bého et Henchir-es-Soltane, d'une part, de Gasseur-el-Azelik, Henchir-Derouya, Henchir-Djebana, Gasseur-el-Méad, d'autre part, paraissent jalonner deux voies non indiquées par les itinéraires et se dirigeant de *Masclianæ* par le Khanguet-Sidi-bou-Gobrine et Sidi-Nasseur-Allah à l'Est sur *Thysdrus*, au S. E. sur *Thænæ*.

Feuille de Bou-Tsadi. — Aucune ruine importante n'a été signalée dans cette feuille. La région devait être très habitée

à l'époque romaine, si l'on en juge par le nombre considérable de ruines de fermes, d'habitations isolées, de petits villages, de travaux hydrauliques, de mausolées, de tombeaux que l'on y rencontre.

La séance est levée à 4 heures 45.

Le Secrétaire de la Commission,

R. Cagnat,

Membre du Comité.

13 FÉVRIER 1900.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. le Dr Carton, correspondant du Ministère, à Lille, envoie comme hommage une brochure intitulée : *Les ruines de Ksar-Djema-el-Dir*. Ce livre sera déposé à la Bibliothèque nationale, et des remerciements seront adressés à l'auteur.

M. Gauckler a envoyé la note suivante :

«Les fouilles que j'ai reprises, en rentrant à Tunis, au mois d'octobre dernier, dans la nécropole punique de Dermech à Carthage, m'ont permis de pousser la tranchée, que j'avais précédemment ouverte du Sud au Nord dans la direction de la colline de Bordj-Djedid, jusqu'à l'extrême limite du terrain que m'avait loué, pour un an, M. Ben-Attar.

«A mesure que la tranchée s'éloignait du centre de la ville antique, les tombeaux semblaient moins anciens et changeaient insensiblement de caractère. Aux simples fosses creusées dans le sable vierge succédaient les tombeaux construits, puis les sarcophages. En remontant vers les hauteurs de Bordj-Djedid, la nécropole descend le cours des âges. C'est là une règle générale dont j'ai constamment vérifié l'exactitude depuis le début de mes recherches.

« Ceci posé, il s'ensuit forcément que la nécropole punique se prolonge sur le flanc de la colline de Bordj-Djedid jusqu'aux caveaux funéraires de l'autre versant que fouille en ce moment le P. Delattre, et qu'entre les tombeaux du VIIe et du VIe siècle que je viens d'explorer et ceux du IIIe et du IIe siècle qu'a découverts mon savant confrère, doit s'étendre la partie de la nécropole qui remonte à l'époque de transition du Ve et du IVe siècle.

« Pour vérifier cette hypothèse, je viens de pratiquer un sondage dans l'axe même de ma tranchée, mais à 200 mètres en amont vers le Nord, dans une autre parcelle appartenant à M. Ben-Attar; j'ai eu la chance de rencontrer, à l'endroit précis où j'ai fait commencer la première excavation, un tombeau intéressant qui semble accompagné de plusieurs autres et dont voici la description :

Tombeau n° 192. Profondeur, 8 mètres.

« Fosse à porte monolithe, séparant du puits d'accès une chambre creusée dans le sable vierge. Squelette très décomposé : les dents, petites, fines et brillantes, paraissent être celles d'une jeune fille ou d'un enfant. Le mobilier funéraire est assez riche; voici l'énumération des objets qui le composent :

« *Poteries puniques.* — Une amphore à deux oreillons, fond pointu, se terminant en longue queue, comme celles de la nécropole de Bordj-Djedid dont j'ai publié un croquis dans le *Bulletin archéologique*, 1898, p. 171, fig. 1;

« Une amphore à panse sphérique et fond plat;

« Une petite coupe à une anse, de forme sphérique (diamètre, 0 m. 09), avec large orifice circulaire (diamètre, 0 m. 055) et fond arrondi, haute de 0 m. 065; vase présentant une forme que je n'avais pas encore rencontrée dans la nécropole de Dermech.

« *Bronze.* — Un miroir circulaire, à manche en bois très décomposé;

« Une hachette du type ordinaire;

« Une bague à chaton plat;

« Deux anneaux brisés;

« Une curette.

« Ces objets ne diffèrent en rien pour la forme de ceux que j'ai trouvés jusqu'ici, mais le métal est beaucoup plus mince et le bronze paraît renfermer une moindre proportion de cuivre pur.

« *Fer.* — Traces d'objets oxydés.

« *Collier.* — Un uræus en S, un éléphant, un lion avec hiéroglyphe à la base, un rectangle avec l'oudja et la vache Hâthor, quatre oudja de différentes dimensions, trois Isis assises, un cynocéphale, une hippopotame femelle, un rectangle en forme de domino, à sept cavités; plusieurs perles olives, pendues à des tiges en bronze qui se terminent par un anneau au sommet; d'autres perles en émail blanchâtre;

« Une perle en cornaline;

« Deux perles en cristal de roche;

« Un disque percé en ambre;

« Un beau scarabée, en jaspe sarde vert foncé, du type de ceux qu'on trouve en général dans les sarcophages, mais assez usé, ce qui prouve qu'il a servi longtemps, et *coupé en deux.* L'intaille représente la partie antérieure du corps d'un bouquetin passant à droite.

« Puis des pastilles de verre, disques aplatis d'un côté, arrondis de l'autre et non forés, apparaissant pour la première fois dans la nécropole; quatre grosses pastilles d'un blanc opaque ou d'un bleu azur transparent, et douze boules sphériques en émail blanc ou en quartz noir, non forées.

« Deux petits manches en ivoire, tiges cylindriques tournées et ouvragées.

« Enfin la découverte la plus importante faite dans ce tombeau a été celle de deux monnaies de bronze, *les premières* trouvées depuis le commencement des fouilles.

« Toutes deux sont très oxydées; cependant j'ai réussi à les décaper tant bien que mal, en désespoir de cause, par un procédé très brutal qui m'a donné d'assez bons résultats. Après les avoir fait rougir au feu, je les ai plongées dans l'eau glacée. L'enveloppe d'oxyde s'est détachée d'une seule pièce, laissant apparaître un noyau de cuivre rouge gardant encore des traces très visibles de la frappe.

« L'une de ces monnaies représente, à l'avers, la tête de Cérès à gauche, et au revers, le cheval au galop surmonté du croissant, type connu.

« L'autre est une monnaie de bronze, de Syracuse, qui appartient au milieu du IVe siècle avant notre ère.

« Je joins à la présente note un croquis de cette monnaie, exécuté par le marquis d'Anselme de Puisaye, et je serai heureux de l'offrir au Cabinet des Médailles de Paris, si l'on pense qu'elle en vaut la peine.

«En résumé, le tombeau n° 192 présente, avec une disposition générale identique, un mobilier funéraire assez différent de celui des précédentes sépultures de Dermech. La présence des monnaies prouve qu'il est postérieur en date à celles-ci.

«J'espère continuer mes recherches autour de mon premier sondage, et obtenir bientôt des résultats instructifs et probants au point de vue de la date qu'il faut assigner à cette nouvelle région de la nécropole punique.»

Le croquis communiqué par M. Gauckler est renvoyé à l'examen de M. Babelon.

M. Ph. Berger lit un rapport sur une communication de M. Jacquot, ancien juge de paix à Mila :

«M. Jacquot a adressé au Ministère, au mois de juillet 1899, un mémoire sur trois inscriptions inédites, d'après M. Jacquot, d'El-Anasser, à 6 kilomètres au N. O. de Sétif, recueillies par lui de 1895 à 1897.

«La première est un fragment d'inscription latine. Hauteur, 0 m. 25, sur 0 m. 44 de largeur en moyenne. A gauche, une queue d'aronde.

«M. Cagnat la lit de la manière suivante :

IVL FELI*x tem*
PLVM ☙ FECI*t pro*
SALVTE ☙ IVLIO*rum*
VRBANI ET CAI▨
▨VIIANO · II · E▨
cos

«La date consulaire mentionnée à la cinquième ligne est relative à l'année 224 : [*J*]*uliano iterum e*[*t Crispino, co*(*n*)*s*(*ulibus*)].

«La seconde est une borne milliaire, qui mesure 1 m. 09 de haut sur 0 m. 57 de large en moyenne et 0 m. 28 d'épaisseur.

Ce paraît être la même que celle qui a été publiée dans le *Bulletin*, il y a dix ans[1]. M. Jacquot y lit :

DNTICLVDIO
CONSTANTINO
PVN NOB·
CAES
M III

« A la ligne 1, il y avait certainement CLAVDIO; à la ligne 3, IVN = *Juniori*, *no(bilissimo)* *Caes(ari)*.

« La troisième est une stèle libyque dont la partie inférieure seule subsiste. Hauteur maxima, 0 m. 80; largeur maxima, 0 m. 40. Cette dernière provient de El-Anasser d'en bas (ferme arabe), mais M. Jacquot suppose, d'après le dire des indigènes, qu'elle a dû être apportée de plusieurs kilomètres.

« Elle porte les caractères suivants :

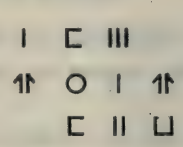

« D'autre part, M. Jacquot a envoyé à M. Héron de Villefosse, à la même époque, les copies et la description de sept stèles ou fragments de stèles trouvés à Mila.

« La première est une inscription néo-punique que j'ai déjà communiquée à la Commission[2]; les autres sont des documents sans importance. »

M. Cagnat entretient la Commission des découvertes épigraphiques faites par les brigades topographiques de l'Algérie et de Tunisie en 1899.

M. le lieutenant Galand a joint à son rapport deux petites photographies provenant de *Trumelet*, village situé un peu à l'Est de

[1] *Bull. archéol. du Comité*, 1889, p. 365.
[2] Séance du 21 février 1899.

Tiaret. L'une représente un chapiteau avec le chrisme; l'autre, une inscription chrétienne qui paraît inédite; la photographie, prise de biais, est insuffisante; on peut y déchiffrer et à grand'-peine :

DE DONIS DEI
C S CONSTRVCTVM
DEC PERFECT
MINIEI OFFI

M. le lieutenant Barbancey, qui a opéré dans les environs d'Aïn-Fakroun (au S.E. de Sigus), y a trouvé quatre milliaires sans indication de milles à *Ouled-Azzem* ou aux environs; l'un porte les noms d'Élagabale ou de Sévère Alexandre, le second ceux de Philippe, le troisième ceux de Carin et de Numérien, et le quatrième ceux de Maximien César. Dans cette même ruine d'*Ouled-Azzem*, il a pris le croquis d'un linteau chrétien brisé à droite :

Rosace IN N OM IN e d
O M A ⊕ Ω
V DEA INVI
FE

A *Henchir-el-Ksar*, à 3 kilomètres au Nord d'Aïn-Fakroun, il a lu, sur une pierre brisée à droite et à gauche :

I ANNO XIII
RAEP·P·AVG.GI

Dans la région de Thala et de Haïdra, la récolte a été un peu plus abondante.

M. le capitaine Renault a copié à *Aïn-el-Hamedna* (20 kilomètres au Nord de Thala) trois épitaphes sans importance; à *Aïn-Maja* (zaouïa de Sidi-Mohammed-Srir), il a trouvé, outre le cippe funéraire d'une prêtresse, qui sera l'objet d'une publication

spéciale, l'épitaphe d'une chrétienne *Benenata* et la dédicace suivante :

DOM ET DE
O NEPTVNO
ET DIS DENBVS
QVAE NVMII
L·IVN·IAN·VO
TVM REDDIDIT

A *Tleta-Djouama*, il a pris la photographie (prise également par M. le lieutenant Grasset) d'une seconde dédicace à Neptune, sur une pierre affectant la forme d'un demi-cercle :

NEPTVNO
SATVRNO
SACRVM
M LICINIVS QVINTIANVS
CVM SVIS VOTVM
SOLVIT

et la tombe d'un *Ulpius Felix Frontonianus*.

De la même région M. le lieutenant Grasset a rapporté un certain nombre de photographies :

a. De l'*Henchir-Sidi-Mchich* ou des environs, deux fragments d'une pierre mentionnant un *curator reipublicae*, l'épitaphe d'un personnage nommé *Flavianus* et celle d'un *Saturninus Rogati filius*.

b. De l'*Henchir-Sidi-Ali-el-Behloul*, la triple tombe de *Q. Octavius Victor*, *Q. Octavius Cresc(e)ns* et *Flavia Victoria*, celle de *P. Aelius Montanus* et d'une *Maxima*.

c. Enfin de l'*Henchir-Krima*, au Nord de Sidi-Mouella, deux tombes dont l'inscription pourrait être déchiffrée en entier, si les photographies étaient meilleures.

M. le lieutenant Naud a recueilli à l'*Henchir-ben-Drèje*, sur la route de Ksour à Sbiba, trois fragments d'une inscription municipale, l'épitaphe d'un *C. Flavius Felix Postuminus* et celle d'un *Tarautius*.

Entre Haïdra et Tébessa, M. le lieutenant Milhavet a pris les estampages et les copies de plusieurs inscriptions : à l'*Aïn-el-Merdj*, l'épitaphe de *Celia Matrona* et, sur une même pierre, celles de *Vibia Victorina*, *Vibia Fortunata* et . . . *a Rufina;* à l'*Henchir-Soumaa*, un milliaire de la route de Carthage à Théveste portant le chiffre CLXXV; et, à 7 kilomètres à peu près au S. E. du précédent :

IMP CAESAR
M · AVRELIVS
ANTONINVS
PIVS AVGVSTVS
PARTHICVS MA
XIMVS BRITANNI
CVS · MAXIMVS
GERMANICVS
MAXIMVS · TRI
BVNICIAE POTES
TATIS XVIIII CON
SVL · IIII · PATER PA
TRIAE · RESTITVIT
CLXXX

M. le lieutenant Roisin a trouvé, dans les ruines de *Djelloula*, la partie supérieure d'une inscription où on lit :

DEO PATRIO M

la tombe d'un *Oratius Frumentius*, et une autre dont l'inscription se lit difficilement; à *Henchir-Laslaa*, au Nord de Djelloula, une épitaphe chrétienne : *Honorata, in pace;* à *Henchir-bou-Jdaria*, la pierre tumulaire d'une *Haerennia Victoria;* à *Ksar-el-Ahmour*, celle d'un *Aem*[*ilius*]. . . *turus Felix Maximus;* et à *Bir-el-Hadj*, une épitaphe très effacée.

Dans la feuille de Hédil, à l'Ouest de Mateur, il a été fait quelques découvertes épigraphiques.

M. le lieutenant Fournereaux a copié l'épitaphe d'une *Senia Victoria* à *Henchir-Jouibia*, quatre autres à *Henchir-Goléa*, et à

2 kilomètres au N. E. de cette dernière ruine, celle de *Latinia Prima*.

M. le lieutenant Lepetit, de son côté, a relevé, à 3 kilomètres à l'Ouest de Tehent, la tombe de *L. Bionius Felix* et un fragment où se lisent les noms de deux *Sextili(i)*, *Mercurius et Primitivus;* à *Henchir-Keraïb* (6 kilomètres au N. E. de Tehent), le fragment :

IHEODOSI TPRAVCAE
RVRAIOR RPR

où les mots *Theodosi* et *curator reipublicae* sont évidents; enfin, dans une ruine importante, à 8 kilomètres à l'Ouest de Tehent, il a remarqué une pierre où se lit le mot

DANIEL

ainsi que la dédicace impériale :

ADNEP · DM ANTONINI · PII · PRONEP
TRIB · POT · V · IMP · II · COS III DESIGNATO IIII P P PROC
VM ET SENATVS ET PATRIAE
ATRI · IMP · ANTONINI · AVG

qui contenait les noms et titres de l'empereur Caracalla et de sa mère, et qui paraît dater de l'année 212, le chiffre des puissances tribunices étant assurément *XV*. A la première ligne, il faut lire [*S*]*a*[*rm*]. *nep*(*oti*), *D*[*ivi*] *Antonini Pii pronep*(*oti*).

M. Cagnat lit ensuite la note suivante que le R. P. Delattre lui a communiquée :

« Les Pères Salésiens ont construit dernièrement à Carthage, pour un orphelinat, un bâtiment sur le Koudiat-Zâteur, monticule très bien situé, à proximité du vignoble de l'archevêché, qui n'en est séparé que par la route carrossable de la Marsa à Sidi-Bou-Saïd.

« En défonçant pour la culture le terrain qui entoure leur nouvel établissement, du côté où une autre route — celle de la Marsa à Sainte-Monique — limite leur enclos, les Pères Salésiens ont rencontré les vestiges d'un édifice qui pourrait bien avoir été un sanctuaire chrétien.

« Tout y est très ruiné; mais, dans les décombres qui remplissent le sol, ils ont trouvé plusieurs fragments d'épitaphes chrétiennes et une dalle de *Kadel*, longue de 0 m. 61, large de 0 m. 36 et épaisse de 0 m. 06, qui heureusement nous a conservé entièrement l'inscription suivante :

THEVDOTVS FIDELIS IN PACE
VIXIT AN L DP XII KL APRIL
FORTVNATA FIDELIS IN PACE
VIXIT AN L DP ID APRIL

« Hauteur des lettres, 0 m. 05. A la première et à la troisième ligne, N et P sont liés dans IN PACE, et à la deuxième ligne, K et L dans l'abréviation de *kalendas*. »

M. Reinach lit un rapport sur une note de M. le capitaine Maumené, relativement aux monuments mégalithiques de la province de Constantine :

« Ce travail est d'un caractère trop général pour être inséré dans le *Bulletin;* mais je crois qu'il conviendrait à l'*Anthropologie*, et, si l'on veut me l'envoyer, je me charge de le faire insérer dans ce recueil. » — Adopté.

M. Houdas communique à la Commission une note sur un quart de dinar frappé à Tlemcen en 974 de l'hégire (1566-1567) :

« Bien que Tlemcen ait possédé un atelier monétaire pendant plus de trois siècles et que la dynastie des Abdelouadites, dont elle a été la capitale, ait fourni une liste de trente-cinq princes, le Cabinet des Médailles de Paris ne possède que huit médailles d'or arabes frappées dans cette vieille cité. Une légende populaire explique assez bien cette rareté des pièces d'or en particulier. On raconte que certains princes abdelouadites, adonnés à l'alchimie, ont réussi à transformer en or fin les métaux les plus grossiers. Et, comme le charme qui a opéré cette transmutation peut être détruit par un autre charme plus puissant, les indigènes se sont toujours hâtés de faire passer en d'autres mains les monnaies d'or que le hasard mettait en leur possession. Le plus souvent, ce sont les bijoutiers qui ont profité de cette occasion qui s'offrait à eux de se

procurer à bon marché le métal précieux dont ils avaient besoin pour leur industrie. La disparition a été si complète qu'on ne peut espérer aujourd'hui trouver de nouvelles monnaies d'or des Abdelouadites que par la découverte de quelque cachette ou trésor enfouis dans le sol.

« Le quart de dinar, dont la description va suivre, n'appartient pas, il est vrai, à la période des Abdelouadites ; mais comme, faute d'effigie, la masse ne sait guère discerner à quelle époque remonte une pièce de monnaie, les spécimens de cette nature sont devenus aussi rares que toutes les autres monnaies d'or. Ce quart de dinar a été frappé durant la première année du règne de Selim II, fils de Soliman le Grand. La légende principale est contenue dans un carré doublement linéaire inscrit dans le cercle de la pièce. D'un côté on lit :

السلطان « Le sultan »
سالم بن « Sâlim ben »
سليمان « Seliman. »

De l'autre :

خلد الله « Que Dieu éternise »
ملكه « sa royauté (sur) »
تلمسان « Tlemcen ! »

« Les segments sont en partie effacés. Cependant on voit très nettement sur la première face : ٩٧٤ « 974 » en chiffres ; et sur l'autre face : وسبعين *et soixante-dix*, وتسعماية *et neuf cents*. Le segment qui portait le nombre *quatre* est aujourd'hui complètement lisse.

« Le nom de Sâlim est mis certainement pour Selim ; cette dernière forme de nom étant inusitée en Algérie, l'auteur de la légende lui a substitué l'autre forme qui, elle, au contraire, est très fréquente. »

Cette pièce a été offerte par M. Houdas au Cabinet des Médailles.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Commission,

R. Cagnat,
Membre du Comité.

13 MARS 1900.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Gauckler écrit une lettre relative à la découverte d'un trésor de monnaies byzantines auprès du lazaret de Carthage. — Renvoi à M. Babelon.

M. Bertrand adresse de nouvelles photographies d'un buste en marbre blanc découvert à Philippeville. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

MM. Épinat et Novak ont communiqué à M. Gauckler, qui nous l'a transmise, une étude sur la nécropole punique de Thapsus.

M. Gauckler a envoyé, depuis la dernière séance, différentes communications. Dans l'une, il fait connaître le texte de deux inscriptions funéraires romaines trouvées à Thina, près de Sfax :

«La première, dit-il, est gravée sur une plaquette de marbre blanc large de 0 m. 24 et haute de 0 m. 175, en lettres très sveltes, hautes de 0 m. 02 :

D·M·S·
IVLIA·MESSIA·
AMATA·AXIO
LOGA·VIX·ANNO
M·IIII·D·XVIII

« La seconde est gravée sur une pierre calcaire, large et haute de 0 m. 33 et épaisse de 0 m. 04, en caractères plus négligés, hauts de 0 m. 04 :

D·M·S
TACHINS
VIX·AN·LX

« *Tachinus*, plutôt que *T(itus) Achinus*, nom que l'on rencontre pour la première fois et qui paraît d'origine indigène ; il se rapproche tout naturellement du *Tancinus* de l'inscription d'*Oppidum novum*, publiée au *Corpus* sous le numéro 10945. »

Une seconde lettre, datée du 14 février, est ainsi conçue :

« Les travaux de fouilles que je poursuis à Carthage dans le terrain Ben-Attar, et qui tirent à leur fin, continuent à me donner d'excellents résultats.

« Parmi les objets précieux retirés de la nécropole punique depuis le 1er janvier dernier, je citerai tout spécialement : plusieurs anneaux d'or à extrémités enroulées; deux grandes croix ansées en or, plusieurs scarabées en pierre dure, jaspe sarde ou cornaline, les uns suspendus à des colliers d'amulettes, d'autres isolés et servant de sceaux, montés sur or et formant le chaton d'anneaux d'argent massif; une bague en or à large chaton gravé; deux bagues en argent, à chaton gravé bien conservé; plusieurs œufs d'autruche peints et gravés, servant de coupes et de récipients; une amphorisque d'émail bleu saphir, bleu turquoise et jaune d'or, intacte et admirablement travaillée; quelques vases d'importation à couverte vernissée noire du IVe siècle, et non plus du Ve et du VIe siècle comme précédemment; enfin, parmi les vases de fabrication locale, plusieurs bazzoulas richement décorées de zones et de palmettes, alors que, jusqu'au mois dernier, nous n'avions jamais rencontré de vases de ce genre. Presque toutes les tombes renfermaient des colliers d'amulettes et des bracelets de perles d'émail ou de pierres dures, cornaline, émeraude commune, cristal de roche, hyacinthe et topaze enfumés.

« J'ai ouvert, hier, trois tombeaux portant les numéros d'ordre 207, 208 et 209, et dont le dernier m'a réservé une agréable surprise :

« Placé dans une couche relativement superficielle, à 5 mètres de

profondeur, et non plus à 8 ou 9 mètres, comme le reste de la nécropole, il est orienté du Nord au Sud et croise un autre tombeau, plus ancien, placé immédiatement sous lui, et exactement orienté celui-là. Au lieu d'une fosse à porte, le tombeau se compose d'une auge creusée dans le sable et recouverte de trois dalles.

« Il renfermait un squelette de femme (dents petites, bassin très développé) entièrement décomposé, qui avait été enseveli dans un linceul, dont j'ai pu retrouver la trace blanchâtre sur toute l'étendue des ossements pourris. Est-ce un linge, est-ce une mince lame d'argent, comme j'ai pu le constater à propos du tombeau n° 123, au mois de juin 1899, je n'ose me prononcer, les traces étant trop faibles pour pouvoir être analysées chimiquement avec les moyens dont je dispose.

« La tête était tournée vers le Nord; aux oreilles, un pendant d'argent et une boucle de bronze; au cou, un collier formé d'une seule perle d'émail à points bleu saphir cernés de blanc, sur fond bleu turquoise, de trois oudjas, d'un cynocéphale debout, d'une Isis debout, d'une hippopotame femelle, d'un Melkart à quatre faces (rosace sous la base), d'une sorte de domino à cinq trous, qui n'est autre que la grossière dégénérescence de la fine et délicate amulette précédente, d'un éléphant broutant (avec hiéroglyphe à la base), puis une épingle en bronze du type habituel, — les objets de ce genre sont toujours placés auprès du cou; je me demande si ces épingles ne servaient pas à fixer le linceul ou la draperie enveloppant le cadavre?. Sur le nombril, la lampe et sa patère.

« A la main droite, un anneau de bronze; à la main gauche, un autre anneau. Au poignet gauche, un très riche bracelet composé d'objets d'émail qui se sont malheureusement presque tous effrités sous la pression des doigts.

« Deux têtes de diable cornu, blanc et noir.

« Quinze perles, de calibre variant entre 0 m. 005 et 0 m. 018 de diamètre.

« Quatre cylindres longs, en émail blanc ou verdâtre.

« Plusieurs olives ou barillets striés jaune clair ou bleu turquoise.

« Plusieurs éléments en ivoire : pastilles, toupies, cônes forés d'un trou à la base.

« Grosse perle en chrysoprase, mesurant 0 m. 022 de diamètre et pesant 17 grammes.

« Plaquette d'ivoire rectangulaire, mesurant 0 m. 03 sur 0 m. 045

et 0 m. 005 de plus grande épaisseur, surface supérieure courbe et bombée au centre.

«Bracelet de verre bleu saphir.

«Un caillou en quartz translucide, près de la main gauche.

«Près des parties sexuelles, plaquette de plomb, amulette : vieillard barbu, debout, la barbe complète taillée en carré comme celle des *rabs*, tenant dans la main gauche une cassolette. Trou de suspension au sommet. Hauteur 0 m. 03.

«Contre les genoux, deux œnochoés du type ordinaire.

«Plusieurs disques d'œuf d'autruche, peints et sculptés, avec visage humain figuré en gros traits.

«Enfin, au fond du tombeau, sous les pieds du squelette et à 0 m. 50 de profondeur, une grande jarre à une seule anse.

«Une coupe, formée d'un demi-œuf d'autruche, orné de palmettes phéniciennes peintes en rouge et noir, réparties en zone de bordure et calotte centrale, intacte.

«Un *grand masque de femme*, intact et presque grandeur nature, d'un type réaliste qui ne laisse aucun doute que c'est un essai de portrait.

«Un petit masque de femme, ou peut-être de divinité.»

Enfin, la lettre suivante, datée du 21 février, donne, sur les recherches que M. Gauckler poursuit à Carthage, de nouveaux renseignements :

«Depuis le 14 février courant, j'ai fait, dans la nécropole punique, de nouvelles découvertes qui me paraissent assez importantes pour mériter d'être immédiatement signalées, au moins d'une façon sommaire.

«C'est d'abord un grand tombeau construit (n° 212), le premier que nous rencontrons dans la région des sarcophages. Il est d'un type analogue à ceux que nous avons ouverts l'an dernier et mesure 2 m. 30 de longueur, sur 1 m. 50 de largeur et 2 mètres de hauteur. Les murs, formés de grandes dalles de calcaire coquillier, parfaitement équarries malgré la grossièreté de la pierre, ne sont pas revêtus d'enduits.

«Le tombeau est orienté : la porte, qui s'ouvre comme toujours à l'Est, est formée d'une dalle monolithe qui s'emboîtait exactement dans l'ouverture du caveau. Celui-ci abritait un squelette d'homme, tourné la tête à l'Est, contrairement à l'usage courant, et renfermé dans un cercueil en bois, formé de planches épaisses de 0 m. 10 à

0 m. 12, dont les débris, bien conservés, recouvraient entièrement les ossements. Quatre clous en bronze à crochets et un fermoir en forme d'agrafe ont été recueillis au fond du caveau, mais ils paraissent avoir appartenu non au cercueil lui-même, mais à une ciste ou à un coffret de bois qui devait être déposé aux pieds du mort, avec le mobilier funéraire.

« Ces crochets sont d'ailleurs de dimensions trop faibles, à ce qu'il semble, pour avoir pu servir à des poignées servant à soulever le cercueil : ils mesurent 0 m. 05 de longueur, dont 0 m. 04 seulement enfoncés dans le bois; or, les madriers du cercueil paraissent avoir été beaucoup plus épais; enfin, les débris ligneux qui restaient attachés autour des goupilles de bronze sont d'une couleur noirâtre et d'une texture plus serrée que ceux qui recouvraient le squelette. Plusieurs boutons d'ivoire, trouvés près des crochets, ornaient peut-être le couvercle du coffre.

« Auprès de ces crochets, se trouvaient les poteries réglementaires : deux grandes jarres, deux petites œnochoés, la lampe et sa patère; puis une épée *en fer*, la première que nous trouvions dans la nécropole punique. La poignée, en croix, était plaquée de bois sur ses deux faces.

« Le cercueil, comme les sarcophages, ne renfermait, avec le cadavre, que les bijoux et objets précieux appartenant en propre au mort :

« 1° Un pendant d'oreille en or, de 0 m. 02 de diamètre, formé, selon le type si répandu dans la nécropole de Bordj-Djedid, d'une tige d'or amincie aux deux bouts, recourbée en anneau, et dont les deux extrémités s'entortillent autour du cercle de métal. Un *seul* pendant, comme c'est presque toujours le cas : ce fait est conforme aux habitudes actuelles des Arabes tunisiens, dont les jeunes garçons, comme les jeunes filles, portent généralement une seule boucle d'argent ou d'or à l'oreille droite.

« 2° Un autre pendant, de collier sans doute, cœur en cornaline suspendu à une boucle d'or; hauteur, 0 m. 015.

« 3° Un gland de chêne, admirablement travaillé, pièce unique jusqu'ici à Dermech : le gland, en cristal de roche, avec évidement intérieur; la cupule, en or, avec tube s'engageant dans le cristal et contenant une feuille d'or roulée en elle-même. Cette feuille est gravée de trois figures divines de style égyptien : Osiris, assis sur un trône à dossier reposant sur l'oudja, entre un ibis volant et un uraeus ailé, à corselet de phalène.

« 4° Plusieurs perles en émail, un scarabée, une Isis debout, un éléphant, un épervier, un Melkart à quatre faces, une tête de chacal, éléments de collier, comme les objets précédents et comme le suivant, trouvés tous à la place du cou.

« 5° Étui d'or octogonal, haut de 0 m. 046 et pesant 14 gr. 2 d'or à 24 carats. Le corps de l'étui, de forme prismatique, est terminé par deux bagues : celle du bas enserrant le couvercle octogonal, celle du haut le reliant au sommet formé d'une tête de lionne, la déesse Sokhite, surmontée du disque solaire et de l'uraeus dressé. Derrière le disque est ménagé l'anneau de suspension de l'étui.

« Le bijou est de beaucoup l'objet le plus riche et le plus finement travaillé que j'aie encore découvert à Carthage. Il renfermait une feuille d'or de 0 m. 28 de longueur et 0 m. 024 de hauteur, étroitement enroulée sur elle-même, et entièrement recouverte de plus de 250 figures divines gravées au trait, le dessin, en creux à l'endroit, reparaissant en relief au revers. L'extrémité intérieure de ce rouleau me réservait l'agréable surprise, tant souhaitée depuis longtemps, d'une inscription punique très nette, malgré l'extrême petitesse des caractères, qui sont au nombre d'une vingtaine, disposés en deux lignes. Cet étui, d'une importance capitale, fera l'objet d'une description détaillée spéciale.

« 6° Anneau sigillaire pendant sur la poitrine : diamètre, 0 m. 06. L'anneau, très bombé à l'opposite du chaton, est en argent; le chaton mobile autour de l'anneau qui traverse son axe est un scarabée en ivoire, monté sur or, et présentant à la base une inscription hiéroglyphique avec cachet pharaonique. Poids, 45 grammes.

« 7° Débris d'une grosse coupe en ivoire, d'un vase en albâtre et de divers objets en matières précieuses, trop endommagés pour qu'on ait pu les déterminer.

« D'autre part, j'ai poursuivi les sondages commencés, en amont de Dermech, dans une autre parcelle appartenant à M. Ben-Attar. Un second tombeau ouvert lundi dernier, n° 214, confirme absolument mon hypothèse touchant l'âge un peu plus récent de cette région de la nécropole.

« Objets trouvés : amphorisque corinthienne d'époque plus récente que celle de Dermech (ve siècle?); carchesios en belle terre vernissée rouge foncé, à anse un peu relevée et non plus tout à fait horizontale.

« Poteries puniques de formes nouvelles, sorte d'alabastre à anse, et cylindre à deux oreillons.

« Lampe et patère; 4 clous en bronze à crochets; 22 pastilles d'ivoire.

« Miroir en bronze *à couvercle;* deux disques minces et de moindre diamètre que précédemment.

« Grande hachette en bronze, à tête de canard, et dessins.

« Poignard ou couteau *en fer.*

« Deux coquillages de nacre.

« Gros fragments de cinabre.

« Scarabée en émail; deux petits cylindres en ivoire.

« Anneau simple en argent.

« Bel anneau sigillaire en argent, à chaton mobile, monté sur or; scarabée en cornaline avec intaille; sphynx ailé ou épervier volant. »

M. Gsell informe la Commission que, secondé par M. Wierzejski, conservateur des antiques du Musée d'Alger, il a entrepris des fouilles dans une nécropole phénicienne située à Gouraya. « Les tombeaux que nous avons ouverts, dit-il, appartiennent, pour la plupart, au quatrième et au troisième siècle avant notre ère. Le mobilier funéraire est très abondant : outre un grand nombre de poteries phéniciennes, je signalerai des auges cinéraires en plomb, deux vases peints à figures rouges de fabrication gréco-italique, des céramiques à couverte vernissée noire qui paraissent avoir été également fabriquées en Italie; des boîtes à parfums en plomb, d'un type nouveau, des miroirs, des bagues, des pendants d'oreilles, des bracelets en bronze, en argent et en or, des fibules, des œufs d'autruche, etc. »

M. Cagnat annonce qu'il a reçu de M. le lieutenant Barbancey, des brigades topographiques de Tunisie, une lettre relative à la découverte d'une inscription, à Henchir-Tamesmida, ruine située au Nord-Est de Fériana, près de la frontière algérienne :

« L'inscription, très lisible, dit M. Barbancey, établit, je pense, que la 3e légion Auguste a occupé le castellum de Tamesmida. J'ai recherché d'autres inscriptions, ou des tuiles portant l'estampille de la légion; mais le peu de temps et les faibles moyens dont je peux disposer ne m'ont pas permis d'arriver à un résultat plus complet.

«Dans la nécropole, qui se trouve dans les petites élévations rocheuses, au Nord-Ouest des ruines, j'ai recueilli une autre inscription funéraire, que je n'ai pas pu déchiffrer, et que je viens de photographier. Identifierait-elle Tamesmida? Je le souhaite. Je vous l'enverrai aussitôt que l'épreuve sera terminée.

«J'ai trouvé les égouts qui vont des grands murs crénelés à l'oued; un regard profond de six mètres m'a permis de les explorer, ainsi que la conduite d'eau dallée qui devait alimenter le grand réservoir circulaire, flanqué d'une tour fortifiée.»

Une photographie était jointe à cette lettre.

On y voit un caisson demi-circulaire, forme usuelle des tombes de la région, sur le côté duquel on lit :

D M S
IVLIVS
BARBARV
S MILES
LEGIONIS
TERTA AV
GVSTA ✿ VI
XIT✿A✿XXXX

M. Héron de Villefosse, après examen du rapport rédigé par M. le lieutenant Chardon sur ses fouilles au cap Matifou, en propose l'impression. — Adopté.

M. Saladin remet une note sur quelques mausolées découverts en Tunisie par M. le lieutenant Pineau, du Service géographique de l'armée.

M. Toutain propose l'impression d'une note de MM. le capitaine Hannezo et le lieutenant Féméliaux sur des fouilles exécutées dans la nécropole chrétienne de Sfax.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Commission,

R. Cagnat,

Membre du Comité.

10 AVRIL 1900.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. le colonel Gœtschy a fait parvenir une note sur des fouilles exécutées à Sousse devant une porte de la Kasbah. — Renvoi à M. Berger.

M. Babelon lit à la Commission le contenu d'une lettre de M. Gauckler relative à la découverte de monnaies byzantines et de différents autres objets à Carthage :

« Les soldats du 13e régiment d'artillerie, cantonnés au lazaret de Carthage, sous les ordres de M. le capitaine Pascaud, ont fait récemment, à peu de distance de l'emplacement des ports antiques, une découverte intéressante dont le musée du Bardo a bénéficié.

« C'est celle d'un petit trésor, probablement enfoui par son possesseur au moment de la prise de Carthage par les Arabes, et composé de ces sous globuleux en or, au type de la croix, qui ont été frappés dans les derniers temps de la domination byzantine en Afrique ; ce sont les monnaies de ce genre que l'on rencontre surtout dans les trouvailles numismatiques faites en Tunisie ; elles sont généralement contenues dans de petites gargoulettes que les riches colons avaient précipitamment cachées sous terre à l'approche des envahisseurs, et que la mort ou la captivité les empêcha de rechercher ensuite.

« Le musée du Bardo a reçu 23 globules d'or (*solidi*) remontant au règne d'Héraclius, de Constant II et de Constantin IV Pogonat, entre 610 et 685, les plus nombreux et les mieux conservés étant naturellement les plus récents, ceux qui avaient été frappés quelques années à peine avant la prise de Carthage par Hassan-ibn-Nôman, en 692.

Héraclius : 2 globules, double effigie impériale à l'avers, croix au revers.

Constant II : 9 globules, 3 à effigie simple, croix au revers; 4 à effigie double, croix au revers; 2 à quatre effigies, deux sur chaque face.

Constantin IV Pogonat : 12 globules, tous avec la croix au revers; 6 à effigie imberbe; 6 à effigie barbue.

Toutes ces pièces portent la marque de l'atelier de Constantinople : CONOB.

« En même temps que ces pièces d'or, a été découverte une bague du même métal, pesant près de 10 grammes, et parfaitement conservée. Elle se compose d'un anneau plein très simple, et d'un haut et large chaton ovale, enchâssant une intaille en jaspe rouge foncé. L'anneau mesure 0,023 de diamètre; le chaton, haut de 0,007, et creux, a 0,0175 de grand diamètre et 0,0155 de petit diamètre. L'intaille, qui paraît remonter à une époque beaucoup plus ancienne que la monture, et dont le croquis est reproduit ici, représente un guerrier casqué, assis à gauche, sur une cuirasse contre laquelle est appuyé un bouclier, posé à terre. Le guerrier porte la main gauche au pommeau de son parazonium; il tient sur la main droite avancée une Victoire qui lui présente une couronne.

« Cette belle bague est entrée, elle aussi, au musée du Bardo, grâce à M. le capitaine Pascaud, auquel j'ai tenu à manifester la reconnaissance de la Direction des Antiquités, en lui adressant une petite somme pour améliorer l'ordinaire de ses canonniers et les encourager à de nouvelles recherches.

« M. le capitaine Pascaud, aidé de M. le lieutenant Blanck, a bien voulu aussi, à ma demande, pratiquer quelques tranchées à travers l'île ronde qui occupe le centre de la lagune septentrionale représentant les restes de l'ancien port militaire de Carthage. Ces quelques sondages ont révélé l'existence d'un mur de quai circulaire que je

vais tenter de faire entièrement dégager par la main-d'œuvre militaire.

« Au Nord du lazaret de Carthage, dans l'ancienne propriété de Mustapha-ben-Ismaïl, récemment rachetée par S. A. le prince Mohammed-Bey, les travaux entrepris pour mettre en état et dépierrer le jardin qui entoure le palais et qui borde la mer ont amené la découverte de nombreux débris, de sculptures diverses et de mosaïques ornementales à motifs géométriques, remontant presque toutes à l'époque chrétienne ou au temps des Antonins et des Sévères. La seule trouvaille intéressante qu'il faut rapprocher de celle qui vient d'être faite à Bône dans la propriété Chevillot (Cf. *Bulletin archéologique*, 1899, p. CXCIX, séance du 14 novembre), est celle d'un énorme mur en blocs massifs mesurant 2 et même 3 mètres de longueur, parallèle à la côte et descendant au-dessous du niveau de la mer dont il n'est éloigné que de quelques mètres.

« Ce mur, dont l'appareil n'a rien de romain, me paraît remonter à l'époque phénicienne, et avoir constitué le quai qui bordait le port de commerce, *au Nord* du port militaire. Il y aurait lieu de vérifier cette hypothèse par des recherches méthodiques, que les constructions élevées au bord de la mer rendent malheureusement bien difficiles à faire.

« Entre le palais du prince Mohammed-Bey et les ports antiques s'étendent des constructions romaines, fort peu distinctes, où de récents sondages ont fait découvrir des citernes particulières en bon état de conservation. Dans l'une de ces citernes, l'on avait descendu par l'orifice du puits, et je ne sais pour quelle cause, deux belles colonnes de granit monolithes, mesurant près de 3 mètres de hauteur et 0 m. 65 de diamètre.

« Nous avons réussi, grâce aux habiles mesures prises par M. Pradère, à extraire ces deux colonnes de leur cachette, sans détruire celle-ci, et à les transporter au musée du Bardo, où elles doivent concourir à la décoration de la nouvelle façade. »

M. Babelon a également examiné une lettre de M. Bidaud, de Djijelli, relative à 48 monnaies de bronze romaines. Ce sont toutes des pièces communes et sans valeur.

M. Berger lit le rapport suivant :

« MM. Ch. Epinat, agent consulaire de France à Mahdia, et D. Novak ont remis à M. Gauckler, qui nous l'a transmis, un rapport

sur les fouilles exécutées par eux dans la nécropole punique de Thapsus.

« Ces fouilles, menées avec une très bonne méthode, comme l'avaient déjà été celles d'El-Alia, opérées par les mêmes explorateurs, ont amené la découverte d'une nécropole punique occupant le sommet et les flancs de la colline qui domine la mer.

« Les chambres funéraires, auxquelles on accède par un puits perpendiculaire de 2 mètres environ, muni parfois d'un escalier latéral, ressemblent à celles des nécropoles de Mahdia et d'El-Alia, avec cette différence qu'elles sont contiguës et ne sont séparées le plus souvent que par un intervalle de 0 m. 10 à 0 m. 25. MM. Epinat et Novak y ont reconnu des caveaux à excavation latérale rectangulaire, à banquette funéraire, à auge-sarcophage.

« Presque tous ces tombeaux avaient été violés. Cinq seulement étaient intacts. Le mobilier funéraire, qui se compose de poteries, de quelques statuettes, d'objets de métal, rappelle celui des tombes les plus récentes de la Carthage punique.

« Nous appellerons l'attention des fouilleurs sur ces petites hachettes, si fréquentes à Thapsus comme à Carthage, et qui doivent avoir en réalité servi de rasoirs. Il serait intéressant de les examiner avec soin et de les débarrasser de l'oxydation pour retrouver les représentations dont elles étaient couvertes.

« Il faut féliciter les auteurs de la manière dont ils se sont acquittés de leur mission et encourager la continuation de leurs fouilles. »

M. Cagnat fait les communications suivantes :

« M. le capitaine Hannezo m'a informé qu'en passant à Testour il avait relevé l'inscription d'une borne milliaire, déjà publiée autrefois et insérée au *Corpus* d'après des copies imparfaites (n° 10072). Cette borne était dans une maison qui vient d'être démolie. La copie de M. le capitaine Hannezo porte :

FORTISSI
MO IMP ET
PACATORI
ORBIS M CL
AVDI*o tac*
ITO P*io fel*
AV*gusto*

«M. Wierzejski m'a signalé plusieurs inscriptions de Cherchel comme inédites; il les a copiées et estampées en dressant l'inventaire du musée de Cherchel.

Grand morceau de pierre trouvé à l'Oued-Bellah, près Cherchel. Lettres de 0 m. 09 et 0 m. 04.

p RAEFECTO CLASSIS PR *aet*
ET CASSIAE CYRINAE C *onjugi et*
CYRINAE OCTAV *ius*
alae gemin AE SEB VALERIANAE G*l* *llienae*
PATRONIS DIGNISSIMI

Fragment de pierre. Lettres de 0 m. 02 :

ET ✿ FILI
IVN ✿ AMAIO
MILITES ✿ CAI
THESEVS LIB ARG
LIB NOT · LVCIVS I*l*
VICTORICVS NOT · BO
*h*YACINTHVS PAED P*l*

Bas de stèle. On y voit un cavalier sur un cheval lancé. Le stragulum, assez étroit, descend plus bas que le pied du cavalier, dont la cassure horizontale n'a laissé que la jambe à partir du haut de la cuisse. Le pied est chaussé d'une bottine qui forme des bourrelets au-dessus de la cheville. Derrière le cavalier, sur le stragulum, bas d'un bouclier long. Au-dessous :

AMPALVS CAMALI · F · EQVES · ALAE · EIVSDEM · TVRMA · PLACIDI
ERES · EXS · TESTAMENTO · FACIENDVM · CVRAVIT · T · T · P · STTL

Au dos d'une plaque de marbre portant des ornements :

D · M
C · SENTIO SATVRNI
NO · VET · MERENTI
VIXIT ANNIS · XXXXVI
S T · T L

Partie inférieure d'une stèle. On aperçoit les jambes d'un personnage, et au-dessous :

S IIPENDIORVM · X
H · S · EST
HEREDES POSVERVNT

M. Gauckler envoie la copie de deux dédicaces romaines qui viennent d'être découvertes à Maktar, dans des travaux de voirie dirigés par M. Monchicourt, contrôleur stagiaire.

Les inscriptions ont été trouvées, en même temps qu'un petit autel anépigraphe et plusieurs pierres de grand appareil, à environ 25 mètres à l'Est et en face de la boutique du débitant des monopoles à Maktar. Il semble qu'il y ait eu là à l'époque romaine un petit sanctuaire de Vénus. C'est à cette déesse que s'adressent l'une et l'autre dédicaces.

La première est gravée sur une stèle haute de 0 m. 78 et large de 0 m. 34. Les lettres, très soignées, sont gravées sur un espace rectangulaire poli, tandis que le reste de la stèle n'est qu'épannelé, en caractères hauts de 0 m. 045 à la première ligne et 0 m. 0325 aux suivantes. Au-dessus du cartouche que forme la partie polie est figuré un personnage vêtu d'une tunique finement plissée, debout; les bras, tendus en croix, tiennent deux palmes dont les extrémités, se recourbant en arc de cercle, viennent se rejoindre au-dessus de la tête :

V E N E R I
MENOPHILVS
SOC · IIII P · A · SER
V · S · L · M

Veneri, Menophilus, soc(iorum) quattuor p(ublicorum) A(fricae) ser(vus) v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

La dédicace a été gravée par les soins d'un esclave de la société de perception des quatre contributions d'Afrique.

Le second autel est haut de 0 m. 79, large au dé de 0 m. 23.

La pierre est fortement écornée en haut et en bas. Lettres hautes de 0 m. 03.

VENERI · AVG · *sacr.*
PRO SALVTE ET INCOLVMI *tate*
IMP · CAES · L · SEPTIMI · SEVE
RI · PII · PERTINACIS
AVG · P · P · ET ·
IMP · CAES · M · AVRELI · ANTO
NINI · AVG · PRINCI *pis iu*
ventutis
totius que
DOM *us divinae eorum*
ET · C
TER
SA C*erdos?*
V *s. l. m.*

Les lignes 8 et 9, qui ont été soigneusement martelées, portaient sans doute le nom de Géta. L'inscription remonterait donc, dans ce cas, à la période comprise entre les années 208 et 211. L'inscription est moins soigneusement gravée que la précédente et lui semble postérieure en date.

M. Gauckler fait connaître également les résultats d'une reconnaissance archéologique qu'il vient de faire opérer dans la région du cap Bon, aux environs de Sidi-Daoud, l'ancienne *Missua*.

« Cette localité est située au bord de la mer, sur une côte rocheuse et accidentée, formée de falaises de calcaire coquillier qui servent de carrières depuis plus de trois mille ans. La pierre qu'elles fournissent a médiocre apparence : d'un grain très irrégulier, elle est criblée de trous et striée de coquilles; on ne peut la polir. Elle est sonore comme du verre et casse au moindre choc; mais elle est légère, très tenace et résiste admirablement aux érosions atmosphériques et marines. En outre, les carrières du cap Bon, qui s'étendent de Sidi-Daoud à El-Haouria et correspondent aux Latomies signalées par Strabon sur le golfe de Carthage, présentent le grand avantage d'être facilement exploitables, la pierre qu'elles fournissent pouvant être directement chargée sur les barques qui l'emportent au loin.

« Aussi est-ce de cette région que les Carthaginois de l'époque primitive tirèrent d'abord les énormes blocs dans lesquels ils taillaient

leurs massifs sarcophages et les portes monolithes de leurs tombeaux construits; et l'exploitation, dont les traces demeurent très visibles, tantôt à ciel ouvert et tantôt souterraines, se poursuivit pendant toute la durée de la domination romaine. Les murs de quais de la Carthage byzantine sont bâtis avec la même pierre que les tombeaux puniques du VIIIe siècle avant notre ère, et l'état de conservation des blocs qui bordent encore aujourd'hui le littoral de Dermech prouve l'excellence des matériaux employés. Les vagues n'ont exercé sur eux leur action destructive que d'une manière insignifiante; leur contact incessant semble avoir durci la pierre au lieu de la ronger.

« Le but de l'exploration que je viens de diriger à Sidi-Daoud était de reconnaître les traces de l'exploitation des carrières par les Carthaginois et par les Romains; les recherches faites n'ont répondu qu'à demi à mon attente, car les vestiges des établissements puniques ont à peu près totalement disparu, recouverts ou remplacés par les installations romaines. Celles-ci sont très visibles, au contraire, sur tous les promontoires escarpés qui s'avancent en éperon dans la mer au Sud-Ouest de Sidi-Daoud. Il y a là une série de constructions en blocage, très ruinées, avec citernes et bassins, qui abritaient sans doute le personnel des carrières. En arrière s'étendent les nécropoles, que j'ai fait rapidement explorer, espérant y trouver quelques textes épigraphiques qui nous fournissent des renseignements, si sommaires fussent-ils, sur la population de cette région à l'époque romaine. Une centaine de tombeaux ont été ouverts, dans cinq nécropoles se succédant le long de la côte, sur une étendue de 15 kilomètres environ. Aucun d'eux ne portait d'épitaphe. Ils étaient, pour la plupart, disposés de la manière suivante : un gros cippe cubique, à demi enterré, puis une cavité prismatique en V renversé, obtenue au moyen de deux ou trois paires de dalles contrebutées et dont les bords sont taillés en biseau de manière à s'appliquer exactement l'un contre l'autre. Une autre dalle, perpendiculaire aux précédentes, ferme la cavité après que le cadavre y a été introduit, les pieds tournés vers le cippe.

« Le mobilier funéraire est en général assez pauvre. Il se compose essentiellement, à la mode romaine, d'une lampe portant une monnaie de bronze et placée dans une écuelle, puis de quelques vases, les uns en poterie fine à couverte vernissée rouge, d'importation italienne, les autres plus lourds et plus grossiers, de fabri-

cation locale; rarement des bijoux, ou des ustensiles de toilette, miroirs, chaînettes, fibules et épingles de bronze; parfois des serrures et des anses en bronze, provenant sans doute de coffrets en bois ou en cuir, dont il ne subsite plus d'autres vestiges.

« Voici l'inventaire sommaire de tout ce mobilier :

1° *Lampes.* — Une seule lampe du type delphiniforme, modelée à la main, en terre noirâtre : fabrication locale.

Lampes du 1er siècle, sans queue, terre légère : tortue sur le disque; V au revers; — rosace, avec couronne de fers à cheval au pourtour; — personnage agenouillé les mains ouvertes et tendues en avant avec un geste de supplication (gladiateur vaincu?).

Lampes à queue forée, terre fine et légère : gladiateur combattant; — Bacchus debout, tenant le thyrse; — buste de femme, ℞. AVFI·FRON·; — masque et cratère, ℞ fer à cheval en relief; — masque d'homme barbu vu de face; — dauphin, ℞ signature illisible; — lion passant à droite; — cerf (deux exemplaires); — bouquetin; — sanglier courant à gauche; — sphinx assis; — quadrupède indistinct; — deux palmes (deux exemplaires, l'un avec signature IVN·DRAC); — rosace à six pétales; — couronne de chêne avec croix en relief au revers; — corbeille chargée de fruits; — puis dix-sept lampes du même genre, mais sans ornements : l'une porte la marque AVGENDI; et trois lampes ornées de disques ou de fers à cheval au pourtour, le disque central sans décoration.

Deux lampes, encore engagées dans le sable de la coupe qui les contenait, ont été transportées dans cet état au musée du Bardo; l'une présente un sphinx assis à droite, l'autre est ornée de stries et de fers à cheval avec ombilic central godronné.

Lampes à queue pleine, terre jaune lourde, formes de transition : — tête de Cérès à gauche avec couronne au pourtour; — Diane chevauchant un cerf; — deux biges dans le cirque; — un dauphin; — un sphinx (trois exemplaires, l'un avec la signature HONORI au revers); — deux feuilles de chêne.

Lampes de transition, à queue pleine : forme lourde circulaire et aplatie, terre rose, modèle de fabrication locale; dix exemplaires de style analogue, mais différant tous par les détails de l'ornementation : celle-ci recouvre tout le disque de ses motifs géométriques à torsades, rosaces et globules, sans ligne de démarcation entre le

pourtour et la partie centrale, contrairement à ce qui se produit pour la lampe chrétienne.

Une seule lampe chrétienne : sujet central indistinct; couronne au pourtour; palmes au revers.

Au total, soixante-trois lampes, presque toutes remontant aux deux premiers siècles de notre ère.

2° *Vases d'importation italique.* — Trois petites coupes, décorées sur le bord de volutes en pastillages, l'une estampillée ⅃OIJ (et non ZOIL, marque connue); — fond de coupe avec la marque L·PRO·; — coupe pyriforme évasée à la base, décorée de stries sur la panse; terre rouge très légère. — Autre coupe brisée, estampillée RF·P. au revers, graffite LVA.

3° *Plats à bords relevés verticalement*, décorés de pastillages divers. Estampilles dans empreinte de pied : — C·MAR; — REST; — R·PIS: (fleurons et lièvres en pastillage).

4° *Fragment d'une statuette en terre rouge*, analogue à celles des nécropoles d'Hadrumète et de *Leptis minor :* cavalier.

5° *32 plats*, coupes, amphores, poteries diverses en terre ordinaire (fabrication locale).

6° *17 unguentaria* en terre ordinaire, forme d'alabastre.

7° *Verreries.* — 6 unguentaria de diverses formes; un plat coupe en verre vert à bords relevés (diamètre 0 m, 16, hauteur 0 m. 04) brisé à moitié; un joli disque en verre, en forme de bulle, présentant à l'avers un centaure passant à gauche; le revers est bombé; l'intérieur est vide et soufflé.

8° *Bronzes.* — Deux miroirs, l'un uni, ayant 0 m. 11 de diamètre ; l'autre, plus petit (0 m. 05 de diamètre), ajouré au pourtour.

Un manche de miroir brisé.

Une chaînette.

Une serrure de coffret avec pêne ouvragé ; deux charnières.

Divers débris d'autres serrures, charnières, etc.

Deux anneaux avec clef.

Cinq anneaux-appliques de coffret, d'une forme intéressante, souvent rencontrée à Pompéi, et que j'ai observée également dans mes fouilles du cimetière des officiales à Carthage. L'applique se compose d'un disque de métal à cercles concentriques, fortement bombé sur sa face antérieure; l'anneau, qui a le même diamètre que le disque et peut s'appliquer exactement sur son pourtour de

manière à envelopper la protubérance centrale, lui est rattaché par une charnière autour de laquelle il peut se déplacer librement.

Clous de dimensions diverses, à tête aplatie et large.

Vingt monnaies de diverses époques, presque toutes très endommagées et parmi lesquelles je n'ai pu déterminer qu'une monnaie d'Utique, au type des Dioscures, avec deux chevaux passant à droite au revers; un moyen bronze de Domitien; un autre de Julia Mammaea; une monnaie consulaire, denier d'argent, de *M. Caecilius Metellus* [1].

«En résumé, d'après le mobilier funéraire extrait des tombeaux, les nécropoles de Sidi-Daoud que nous venons d'explorer semblent remonter surtout aux deux premiers siècles de l'ère chrétienne. Ce sont des cimetières de petites gens, probablement d'ouvriers indigènes et d'esclaves employés aux carrières; c'est ce qui explique en partie l'absence totale d'inscriptions tumulaires, motivée d'autre part par la texture rugueuse et irrégulière du calcaire coquillier, qui se prête aussi mal que possible aux exigences de l'épigraphie.

«Tous les objets trouvés au cours des fouilles ont été transportés au musée du Bardo.»

Enfin M. Gauckler rend compte de nouvelles recherches opérées par lui à Carthage :

«Les premières fouilles en tranchée dans le terrain Errera, situé à Carthage (Dermech), dont j'ai obtenu la location, m'ont déjà donné d'excellents résultats.

«Les tombeaux puniques sont plus espacés que dans la région précédente, mais présentent les mêmes caractères. Deux d'entre eux méritent d'être signalés pour leur richesse.

«Le premier, n° 228, est une simple chambre creusée dans le sable et fermée par une dalle monolithe du côté du puits d'accès. Le mobilier funéraire se composait de six poteries puniques : deux belles amphores à zones rougeâtre et brun foncé très régulièrement tracées, deux petites œnochoés des deux types courants, une lampe-écuelle avec sa patère en terre jaune ordinaire; une hachette en bronze; une très élégante amphorisque en émail, à panse renflée et côtelée se rétrécissant en pointe à la base; quatre crochets de bronze et seize boutons d'ivoire provenant d'un coffret.

[1] Babelon, *Monnaies de la République*, I, p. 269, n° 28.

«Les bijoux trouvés sur le squelette, très décomposé, sont les suivants :

Une bague en argent à chaton plat;

Une boucle d'oreille massive en or fortement mélangé d'argent;

Un beau scarabée en jaspe sarde vert foncé, figurant Isis, Horus, le Didou d'Osiris, et au-dessus, comme c'est presque toujours la règle pour les intailles de ce genre, l'astre à six rayons;

Deux disques d'agate noire et blanche, taillés de manière à représenter un œil, la partie sombre figurant la prunelle, la partie claire étant réservée pour l'iris;

Des bracelets formés d'une centaine de grosses perles d'émail multicolores et de myriades de petites perles noires, jaunes et verdâtres; d'annelets d'argent; de fleurs de lotus en pâte opaque bleu saphir;

Un collier de perles en cornaline, ou émeraude commune, avec une grosse perle en or;

Des colliers d'amulettes comprenant quatre-vingts éléments, divinités égyptiennes, animaux divers des types courants, tiges cylindriques ou toupies, scarabées, oudjas, etc. La plupart de ces amulettes présentent des signes hiéroglyphiques à la base : les seuls qui méritent une mention spéciale sont : un petit masque grimaçant, réduction de ces grands masques réalistes que nous avons rencontrés dans les premiers tombeaux, et trois cachets de forme conique ou pyramidale, terminés par une tête au sommet et qui rappellent plutôt les cônes assyriens que les bijoux analogues de fabrication égyptienne; les sujets gravés sur la base représentent : une Chimère, un personnage aux bras étendus en croix, comme un orant, un uraeus dressé à côté d'un enfant (Phtah?).

«A noter encore dans cette tombe une quinzaine de brins de corail, si rares dans les nécropoles protopuniques, et un cristal de roche de forme très régulière.

«Le tombeau n° 232, ouvert hier, est un caveau construit du même type que les précédents. Il est long de 2 m. 50, large de 1 m. 73; la porte monolithe est large de 1 mètre et haute de 1 m. 80, les parois du caveau ont 0 m. 45 d'épaisseur. La chambre était couverte d'un plafond en bois dont les traces subsistent, et les murs, ainsi que le sol, étaient revêtus d'un enduit de stuc blanc.

«Le caveau renfermait deux squelettes, dont l'un est bien conservé.

«Le mobilier funéraire se compose de poteries aux formes archaïques et lourdes : jarres ovoïdes à couvercle, jarres à fond arrondi, deux œnochoés à orifice formé d'un disque aplati, deux œnochoés à bouche tréflée, deux petites marmites en terre grise, deux cylindres porte-vases ornés de zones, deux lampes avec leurs patères.

«Un coffret de bois légèrement plaqué d'argent, avec une anse mobile; malheureusement le bois est pourri et le métal lui-même a été très endommagé par la sulfuration.

«Les bijoux des deux morts, un homme et une femme, étaient peu nombreux, mais très riches.

«1° Pour le premier : Un grand anneau sigillaire en argent, de 0 m. 04 de diamètre, pesant 20 grammes; le chaton mobile est en or et présente, au lieu du scarabée habituel, une lame d'argent qui semble gravée sur ses deux faces;

Une bague en argent;

Un anneau de bronze.

«2° Pour la seconde : Anneau sigillaire en argent, de 0 m. 03 de diamètre, pesant 13 grammes; monture du chaton en or, enserrant une pierre dure jaunâtre, de forme ovale : la face gravée représente Osiris? assis, tenant le sceptre à tête de coucoupha, et Horus? debout devant lui, tenant un long bâton à tête de lotus : au-dessus le globe solaire;

Un anneau massif d'or fin à 24 carats, pesant 14 gr. 1/2, diamètre 0 m. 025;

Un bracelet, formé de deux plaques convexes d'ivoire, qui devaient s'appliquer sur la partie supérieure et extérieure du poignet droit, auquel elles étaient fixées sans doute par une bande d'étoffe ou de cuir;

Une grosse perle de collier en or;

Un disque en agate d'un blanc laiteux;

«Le tamisage du sable du caveau n'a pu encore être achevé à cause de l'humidité du sol : il nous réserve probablement encore quelque découverte intéressante.

«Je tiens à signaler, d'autre part, la découverte d'un objet d'art d'époque toute différente, mais qui présente, lui aussi, un réel intérêt.

«C'est un disque d'orfèvrerie, de 0 m. 045 de diamètre et 0 m. 01 d'épaisseur, formé de deux plaques d'or, montées sur bronze et

forées au centre d'un trou circulaire que dissimulait sans doute sur la face antérieure un bouton saillant du même métal, orné d'une gemme. Les deux plaques sont évidées à l'intérieur, réunies et soudées; elles laissent entre elles un espace vide qui communique avec l'extérieur par quatre trous rectangulaires allongés, ménagés sur la tranche du disque, et se correspondant deux à deux aux extrémités de deux diamètres perpendiculaires.

« Ces cavités devaient servir à maintenir les branches d'un crucifix en orfèvrerie que fixait l'une à l'autre la cheville métallique qui traversait le trou central du disque d'or. Ce cœur de crucifix est orné sur sa face antérieure de quatre palmettes en croix, de style byzantin, et d'autant de fleurons d'un beau travail et ciselés en fort relief. La face postérieure est tout unie.

« Dans l'état actuel, cette belle pièce d'orfèvrerie pèse encore 41 grammes, dont 15 grammes au moins de métal fin. Elle est aujourd'hui déposée au musée du Bardo. »

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Commission,

R. Cagnat,

Membre du Comité.

15 MAI 1900.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. le Gouverneur général de l'Algérie adresse au Ministre un extrait des rapports mensuels de février 1900 présentés par MM. les administrateurs des communes mixtes de Mascara et de Fedj-M'Zala. Il y est question des ruines de Bénian, dans la province d'Oran, et de certaines ruines de la région de Djemila.

M. Gsell communique une note de M. Joly, professeur à la Medersa d'Alger, sur les ruines du Sersou occidental et du Nador.

La lettre suivante a été adressée par M. le professeur Dessau, de Berlin, à M. le Secrétaire :

« Permettez-moi de signaler à vos collègues du Comité et à vous-même une petite inscription africaine, connue depuis longtemps mais nouvelle comme africaine. On en a une seule copie, du XVIe siècle, dans le *Codex Vaticanus Lat.* 6039 (papiers de Metellus, épigraphiste qui demeura à Rome de 1545 à environ 1555) :

Pulcherrimo sepulcro, ad Francisci, de la Goletta.

D · M
M · InSTEIO
BITHYNICO
COS

«La copie se trouve mêlée, dans le *Codex Vaticanus*, parmi les inscriptions de Salerne et d'Amalfi, d'où vient que dans le *Corpus*, l'inscription a été publiée non comme amalfitaine, mais entre les inscriptions d'Amalfi [1]. Cependant, nul doute qu'il ne s'agisse d'une église de Saint-François, fondée à la Goulette durant l'occupation espagnole de ce port (1535-1574) — telle a été aussi, paraît-il, l'opinion de Borghesi [2], qui place l'inscription «a S. Francesco della Goletta» — et non de quelque église inconnue et portant un surnom inconnu dans la contrée d'Amalfi. L'inscription, dont on doit la préservation à un Français, Simon Vallambert, d'Avallon en Bourgogne [3], qui l'avait communiquée à Metellus, et qui lui-même l'avait reçue sans doute à Amalfi de quelque voyageur, a été apportée probablement à la Goulette des environs de Carthage. On appelait, en Italie, *sepolcro* non seulement les tombeaux proprement dits, mais aussi les sarcophages et les urnes cinéraires.

«L'inscription, si petite qu'elle soit, a un certain intérêt, car la date en a été fixée par la découverte d'un diplôme militaire à Rome [4], qui nous enseigne que *M. Insteius Bithynicus* a obtenu l'honneur du consulat en 162.»

M. Berger rend compte d'un rapport de M. le colonel Goetschy, de Sousse, sur des fouilles exécutées devant la Kasbah. Il conclut à l'impression dans le *Bulletin*.

M. Gauckler entretient la Commission des fouilles qu'il a poursuivies depuis le début de l'année à Carthage et qu'il poursuivra encore cet été; il indique le plan méthodique qui préside à ses recherches. Il ajoute quelques mots sur les fouilles exécutées à Bir-bou-Rekba, par M. le commandant Drude, et sur la découverte d'une villa romaine de la fin du Ier siècle, à Sousse, par M. Gouvet.

M. Reinach propose l'impression d'une note de M. Chambige,

(1) *Corp. inscr. lat.*, t. X, n° 522.
(2) *OEuvres*, t. VI, p. 141.
(3) *Corp. inscr. lat.*, t. X, p. LXVII.
(4) *Notizie degli scavi*, 1899, p. 224.

administrateur de commune mixte, sur des tumulus de la région de Boghar.

M. Héron de Villefosse dépose une note sur un buste, trouvé à Philippeville, dont la photographie a été communiquée par M. Bertrand, conservateur du musée.

La séance est levée à 4 heures trois quarts.

Le Secrétaire de la Commission,

R. Cagnat,

Membre du Comité.

19 JUIN 1900.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

Le R. P. Delattre offre à la commission les trois ouvrages suivants : 1° *Rapport sur les fouilles de Carthage* (avril-juin 1899);
2° *La nécropole punique voisine de Sainte-Monique;*
3° *Nécropole punique voisine de Sainte-Monique; second mois des fouilles* (février 1898).

Ces trois brochures seront déposées à la Bibliothèque nationale, et des remerciements seront adressés à l'auteur.

M. Gsell envoie quatre notes pour le *Bulletin;* l'une a trait à une stèle découverte à Hippone, la seconde à des chapiteaux puniques trouvés en Algérie, la troisième à des terres cuites d'Aïn-Chabrou, et la quatrième à une inscription de Constantine.
Il communique en outre une note de MM. H. Lacour et L. Turcat sur des objets préhistoriques trouvés dans la région de Dellys. — Renvoi à M. Reinach.

M. Cagnat rend compte d'un travail de M. Joly sur les ruines du Sersou occidental et du Nador.
« Ces ruines, dit l'auteur, paraissent être celles de villages indigènes; on n'y voit en effet que des amas de moellons bruts, dominant encore les fondations, ou même formant les pans de murs de maisons de dimensions très médiocres. Rien ne vient y

révéler d'ordinaire l'influence romaine. Certaines de ces ruines sont celles de *ksours* (villages indigènes) naguère encore existants et dont les habitants du pays ont gardé le souvenir.

« La date à laquelle ils ont été abandonnés n'est généralement pas connue et elle est probablement assez éloignée de nous déjà; mais d'autres existaient encore dans les débuts de l'occupation française.

« Quelques ruines paraissent avoir une origine plus ancienne; du moins les indigènes n'ont-ils conservé de leur existence que des souvenirs des plus vagues et offrant toute l'apparence de simples légendes où le fond de vérité est des plus difficiles à démêler.

« La date de fondation de ces bourgades est d'ailleurs impossible à connaître; je n'ai pu me rendre compte de l'époque à laquelle on devait les faire remonter; quelques-unes sont probablement l'œuvre des Berbères, refoulés dans les parties accidentées du pays par les invasions arabes. Mais d'autres existaient déjà peut-être à l'époque romaine; en effet, j'ai trouvé dans le Djebel-Noukhra, sur le bord de l'Oued-Touil, dans le fumier déjà presque transformé en terre d'un ksar abandonné depuis un temps immémorial, des tessons de poterie romaine. Cependant, je suis porté à croire que ces ruines sont simplement celles de villages indigènes, même celles qui peuvent dater de l'époque romaine. Cela n'a rien que de très naturel; les conditions de l'habitat étaient déjà sans doute dans le pays ce qu'elles sont aujourd'hui, ou à peu près.

« Le plus grand nombre de ces villages étaient situés en des lieux très difficilement accessibles, et des ouvrages de fortification grossiers, tels que murettes en pierres sèches, les rendaient à peu près imprenables. Deux ou trois seulement se trouvent en plaine, et, chose singulière, l'un d'eux est au bord d'un torrent absolument tari, à une grande distance de tout point d'eau. »

M. Joly fait suivre ces considérations générales de l'énumération de ces diverses ruines. Il ne semble pas utile de lui donner place dans le *Bulletin*.

M. Babelon, revenant sur une monnaie de bronze de Syracuse trouvée par M. Gauckler dans un tombeau punique de Carthage (voir plus haut, p. cxxx), déclare qu'elle se classe au temps de Timoléon et de la restauration de la démocratie à Syracuse, entre

344-317 av. J.-C.[1]. C'est donc avec raison que M. Gauckler attribue ce tombeau au IVe siècle.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Le Secrétaire de la Commission,

R. Cagnat,

Membre du Comité.

[1] Cf. Head, *Numism. Chron.*, n. s., t. XIV, 1874, p. 30 et pl. VII, fig. 7.

10 JUILLET 1900.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. de Saint-Arroman annonce le décès de M. Marye, conservateur du Musée des antiquités nationales d'Alger. M. le Président exprime en quelques mots les regrets de la Commission.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. le lieutenant Grange, du 3e tirailleurs, lui a envoyé une note avec dessins et photographies sur des fouilles exécutées à Barika par cet officier; elles ont amené la découverte et le déblaiement d'une citerne. M. Grange y a recueilli quelques objets.

M. le Secrétaire a également reçu de M. le capitaine Hannezo l'estampage d'une inscription milliaire publiée, d'après la copie de notre correspondant, dans nos procès-verbaux du mois d'avril. Cet estampage permet de compléter ainsi la copie :

FORTISSI
MO IMP ET
PACATORI
ORBIS M CL
AVDIO TAC
ITO·PIC *fel*
A V *gusto*

M. le docteur Carton lui a, de son côté, transmis une note sur quelques inscriptions inédites recueillies par lui en Tunisie; elle sera insérée au *Bulletin*.

M. Cagnat lit, en outre, une lettre que lui a écrite M. Gauckler :

« Je suis heureux de pouvoir vous annoncer le succès complet des fouilles que j'ai fait faire ce printemps par M. le lieutenant Gombeaud au *castellum* d'El-Hagueuf ou Ksar-Ghelan. Le poste militaire a été dégagé en entier, ainsi qu'une partie de ses dépendances; le plan, très intéressant, a pu être relevé dans ses plus petits détails, et plusieurs documents épigraphiques importants ont été découverts au cours des dernières recherches.

« Le premier est une dédicace en belles lettres hautes de 0. m. 08; elle ornait le linteau de la porte du réduit intérieur, faisant face à l'entrée du bordj, laquelle était elle-même surmontée de la dédicace à Commode déjà publiée au *Corpus* (n° 11048) :

IOV ꝏ OPT ꝏ MAX ꝏ VIC ·

Jov(i) opt(imo) max(imo) vic(tori).

« Les caractères, bien gravés, sont d'un bon style; l'inscription est certainement contemporaine de la dédicace à Commode à laquelle elle fait pendant à l'intérieur du bordj.

« Le second texte a été trouvé à l'extérieur du réduit fortifié, dans un petit édicule où le lieutenant Gombeaud croit reconnaître un mausolée, mais qui pour moi est certainement une chapelle.

« L'inscription, qui garnit le dé d'un autel, a été trouvée au fond de l'abside centrale; d'autres autels ou fragments de piédestaux anépigraphes ont été découverts dans les autres absides ou devant elles.

« C'est une dédicace au *genius loci*, gravée en beaux caractères, et probablement contemporaine des textes précédents :

GENIO ꝏ TI
SAVAR AVG ꝏ S ·
VLPIVS · PAV
LINVS .) LEG
III · AVG ꝏ V ꝏ S ꝏ CVM
VEX · CVI · PRAEF ꝏ
VIBINO E MYRONE
OPT ꝏ

Genio Tisavar Aug(usto), S(extus) Ulpius Paulinus, centurio leg(ionis) tertiae Aug(ustae) v(otum) s(olvit), cum vex(illatione) cui praef(uit), Vibiano et Myrone opt(ionibus).

« L'inscription nous fait connaître le nom indigène de la localité où fut construit, à la fin du second siècle, par un détachement de la troisième légion, que commandait le centurion S(extius) Ulpius Paulinus, et les lieutenants Vibianus et Myron, le poste militaire dont les restes, fort bien conservés, viennent d'être dégagés par le lieutenant Gombeaud. L'endroit se nommait *Tisavar* : il était inconnu jusqu'à ce jour.

« Outre ces deux textes importants, les fouilles ont fait découvrir quelques graffites sur enduits dont l'un porte aussi le mot TISAVAR, et un fragment de tuile, épais de 0 m. 06, qui me paraît mériter l'attention, malgré son état de mutilation :

*le*G II · FL*avia*

« C'est un débris de tuile légionnaire qui prouve la présence à El-Hagueuf, à une époque qu'on ne saurait malheureusement préciser, d'un détachement d'une seconde légion *Flavia*.

« Toutes les découvertes faites dans les fouilles de la Direction des antiquités qu'a dirigées à El-Hagueuf le lieutenant Gombeaud seront enregistrées par lui dans un mémoire accompagné de plans et de croquis que j'enverrai au Ministère. »

M. Salomon Reinach rend compte d'un mémoire de MM. H. Lacour et L. Turcat sur diverses trouvailles d'objets préhistoriques dans la région de Dellys. Il propose l'insertion de ce travail au *Bulletin*.

M. Babelon prend la parole pour annoncer que M. Henri Renault, garde du génie à Gabès, vient de faire don au Cabinet des médailles d'un petit lot de monnaies de bronze africaines. Parmi ces monnaies, se trouve le bronze d'Hippo Diarrhytus, qui porte d'un côté l'effigie de Claude et au revers le nom et l'effigie de Fabius Africanus. Cette pièce, unique jusqu'ici, est celle à laquelle M. Renault a consacré une notice dans le *Bulletin archéologique du Comité*, 1897, p. 250 et suiv.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Le Secrétaire de la Commission,

R. Cagnat,

Membre du Comité.

13 NOVEMBRE 1900.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

M. P. Boeswillwald s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président exprime les douloureux regrets que cause à la Commission la mort de M. Blanchet, correspondant du Ministère et secrétaire général de l'Association historique de l'Afrique du Nord. P. Blanchet a été enlevé par la fièvre jaune au retour d'une périlleuse expédition qu'il avait organisée et conduite lui-même avec un plein succès. Personne n'oubliera son courage, son activité, son zèle, son désintéressement et les services qu'il a rendus à nos études.

M. le Directeur prend la parole pour notifier à la Commission la nomination de quatre nouveaux membres : MM. Ch. Diehl, P. Boeswilwald, A. Ballu et Ch. Grandjean. Il expose qu'à la suite d'un accord survenu avec M. le Directeur des Beaux-Arts, auquel il tient à en rapporter l'heureuse initiative, une union plus intime a été décidée entre le Comité des monuments historiques et la Commission de l'Afrique du Nord. Trois membres du Comité ont été nommés membres de la Commission, et trois membres de la Commission appelés à siéger dans le Comité. De plus, pour assurer une entente méthodique entre la conservation et l'étude des antiquités algériennes, les deux services du Ministère des Beaux-Arts et de celui de l'Instruction Publique ont été réorganisés ou développés parallèlement. Le premier, auquel reviennent les questions d'architecture et la pratique des fouilles, se composera, comme par le passé, de MM. P. Boeswilwald, inspecteur général des monuments histo-

riques, et de M. A. Ballu, architecte en chef des monuments historiques de l'Algérie; le second, chargé des questions d'ordre scientifique, de MM. Cagnat, secrétaire de la Commission et inspecteur général des musées de l'Algérie, et Gsell, inspecteur local des antiquités.

M. le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de la Commission.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Bertrand, conservateur du musée de Philippeville, annonce la découverte de différentes antiquités au faubourg de l'Espérance à Philippeville. Il signale, en particulier, un monument funéraire portant une inscription :

D M
CAESONIA
AVSESIS
V·A·V·H·S·E

et un bas-relief représentant un homme revêtu de la toge, faisant un sacrifice près d'un autel.

M. P. Monceaux a fait parvenir le manuscrit d'un ouvrage intitulé : *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne.* — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. le capitaine Hilaire communique, par l'intermédiaire de M. Gauckler, une note sur la voie stratégique romaine qui suivait la frontière militaire de la Tripolitaine entre le Nefzaoua et Dehibat. — Renvoi à M. Toutain.

Un estampage d'une inscription néo-punique, découverte à Maktar par M. Monchicourt, est renvoyé à M. Berger.

Un rapport de M. l'Administrateur de la commune mixte de M'sila, sur les monuments préhistoriques d'Esnam, sera soumis à M. Salomon Reinach.

M. Gauckler, dans une note, signale différentes découvertes de détail advenues récemment dans son service:

1° Une suite de sondages opérés par M. le capitaine d'artillerie Pascaud, dans l'îlot dit «de l'Amirauté» à Carthage. — Renvoi à M. Saladin;

2° Plusieurs découvertes numismatiques. — Renvoi à M. Babelon;

3° Toute une série d'inscriptions trouvées depuis un an en Tunisie; elles seront imprimées au *Bulletin*.

Le R. P. Delattre envoie une note sur un *exagium* découvert à Carthage :

« C'est, dit-il, une lamelle carrée, de 0 m. 016 de côté, à double face. D'un côté, on lit, en lettres d'argent incrustées et cernées d'un trait :

SECV
NDI

« Et de l'autre, également en lettres d'argent, cernées et surmontées d'un trait :

— —
V L

« Poids : 4 gr. 25.

« Cet *exagium*, au nom de *Secundus vir laudabilis*, est inédit. On n'en a pas encore trouvé avec ce nom (cf. *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n°s 7122-7124).

« Le *Corpus* donne, avec celui de *Silbanus*, les noms de *Diocles*, *Frumentius*, *Laurentius*, *Purpurius*, *Respectus* et *Raginarius*. La tablette de bronze qui porte ce dernier nom (s'il a été bien lu) avec le titre de *vir laudabilis* comme les autres, a été trouvée à Carthage et a été publiée dans l'*Archiv der Gesellsch. f. ältere deutsche Geschichtkunde*, III, p. 160, et IV, p. 220, avec un dessin à la page 521. Il pèse 4 gr. 08.

« Parmi les autres poids de ce genre connus, il y en a trois de *viri clarissimi* (*Basilius*, *Leontius* en monogramme) et un de *vir perfectissimus* (*Bacauda* ou *Bagauda*).

« Tous les poids donnés par le *Corpus* varient entre 3 gr. 67 et 4 gr. 28, représentant une moyenne de 3 gr. 965. Mais les plus lourds doivent être évidemment ceux qui se rapprochent le plus du poids normal.

« La différence que l'on observe dans ces poids peut être attribuée

soit à l'état plus ou moins bien conservé de ces petits monuments, soit à la balance dont on s'est servi, ou encore au soin plus ou moins grand apporté à l'opération de la pesée.

«La correspondance approximative de ces poids se rapprochant de si près du *solidus* d'or et leur marque au nom d'un *vir clarissimus*, *perfectissimus* ou *laudabilis* prouvent suffisamment qu'ils avaient un usage officiel et qu'ils ont été, par conséquent, employés comme *exagia*.»

Les ouvrages suivants sont offerts par leurs auteurs :

R. P. Delattre : 1° *Inscriptions sur terres cuites et menus objets trouvés à Carthage en 1899-1900*; 2° *Nécropole punique voisine de Sainte-Monique*; 3° *Musée Lavigerie de Saint-Louis de Carthage : publications des Pères Blancs*; 4° *Poids de bronze antiques*.

P. Gauckler : *Enquête sur les installations hydrauliques de Tunisie* (*4e fascicule*).

Archiduc L. Salvator : *Bizerte en son passé, son présent et son avenir*.

Ces différents ouvrages seront déposés à la bibliothèque des Sociétés savantes, et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. Cagnat rend compte d'un rapport de M. le lieutenant Gombeaud sur les fouilles qu'il a dirigées, pour la Direction des antiquités de la Régence, dans le poste romain de Ksar-Ghilâne. Il en propose l'insertion au *Bulletin*.

M. Cagnat annonce, en outre, que M. le lieutenant Grange, du 2e tirailleurs, lui a fait parvenir l'estampage d'une inscription trouvée par lui à Tobna dans un pavement.

M. Gsell a envoyé sur cette découverte et sur d'autres, qui l'ont accompagnée, la note suivante :

«M. Grange, lieutenant de tirailleurs, a entrepris des fouilles à Tobna (*Thubunae*), près de Barika.

«Il a déblayé, en particulier, une des portes de la plus petite des trois enceintes que l'on distingue dans les ruines de cette ville, et il est en train de mettre au jour des bains arabes, sans doute an-

térieurs au XIIIe siècle [1]. Ce hammam paraît curieux. Il est précédé d'une rangée de colonnes, et les murs de plusieurs salles sont enduits de plâtres sculptés.

« Dans un dallage était employée une pierre (brisée en trois morceaux) portant une intéressante inscription latine, dont M. Grange m'a adressé une copie et un estampage. Longueur, 1 m. 20; hauteur, 0 m. 57.

IMP·CAESARI·L·SEPTIMIO SEVE
RO PIO RT AVG ET IMP CÆ·M AVR ATO AVG
MAXIMO AC FORTISSIMO PRINCIP·AVG
N·FILI O·ET·VLIAE·DOMNAE·AVG·
MATRI·AVG G N ·ET CASTRORVM
CVRIA VICTORIAE ANTONIN

Imp(eratori) Caesari L(ucio) Septimio Severo Pio [Pe]rti(naci) Aug(usto) et Imp(eratori) Cae[s(ari)] M(arco) Aur(elio) Anto(nino) Aug(usto), maximo ac fortissimo principi, Aug(usti) n(ostri) filio, et [I]uliae Domnae Aug(ustae), matri Aug(usti) n(ostri) et castrorum, curia victoriae Antonini.

« Ligne 2 : Le graveur a omis par distraction les deux premières lettres du mot *Pertinaci.*

« Ligne 3 : Les mots *maximo ac fortissimo principi* remplacent d'autres mots martelés : les noms de Géta figuraient d'abord à cet endroit.

« Ligne 4 : Il semble, d'après l'estampage, que l'O de *filio* ait remplacé une autre lettre, sans doute un S : *fili(i)s.*

« Ligne 5 : Il y avait probablement dans le texte primitif AVGG NN.

« Ligne 6 : Je crois distinguer des traces de martelages avant le mot *victoriae* et sous ce mot.

« Thubunae était certainement municipe au temps de Septime Sévère [2], peut-être même plus tôt. Les citoyens inscrits dans la tribu Papiria [3] étaient, comme dans tant d'autres municipes ou colonies

[1] Sur l'importance de Tobna au moyen âge, voir Blanchet, *Recueil de Constantine*, XXXIII, 1899, p. 288 et suiv. Au XIIIe siècle, cette ville était en pleine décadence, peut-être même déjà détruite.

[2] Cf. *Corp. inscr. lat.*, VIII, nos 4482 = 18634.

[3] *Ibid.*, VIII, nos 4482 = 18634, et 4485 = 18635. Cf. l'inscription suivante.

de l'Afrique romaine, répartis dans des curies, groupes constitués officiellement et ayant un caractère à la fois politique et religieux [1].

« M. Grange a trouvé au même endroit l'épitaphe, sans intérêt, d'un certain C. Iulius Donatus.

« Dans une autre partie des ruines, M. Grange a estampé le texte suivant :

C·IVLIVS·C·F·PAPIRIA·VICT[illegible]NVS·A·MILIT·FL·P·P·
MVNICIPII·THVB·SE VIVO·SIB·ET·AELIAE·T·F·EME
RITAE·QVONDAM·CON[illegible]SI[illegible]IAE·ET·IVLIIS·

C(aius) Iulius, C(aii) f(ilius), Papiria, Vict[ori]nus a milit(iis) fl(amen) p(er)-p(etuus) municipii Thub(unensium) se vivo sibi et Aeliae T(iti) f(iliae) Emeritae quondam con[ju]g[i] c[ar]i[s]simae et Juliis...

« Ce fragment d'inscription se trouvait engagé dans la construction d'une porte de Tobna, démolie en mai 1900. D'autres actes de vandalisme ont été commis tout récemment à Tobna. Il faut espérer que le nouveau chef du bureau arabe de Barika fera cesser ces déprédations.

« M. Grange m'a envoyé en outre l'estampage de la partie supérieure d'une borne milliaire qu'il a trouvée dans un ravin, à un kilomètre à l'Est de Barika, auprès de la route d'Aïn-Touta.

PERPETVO ET
INDVLGENTI
SSIMO IMP·
DIOCLETIANO
IN[illegible]O[illegible]

Perpetuo et indulgentissimo imp(eratori) Diocletiano,
In[vict]o [Pio Felici Augusto].....

« Cette borne devait jalonner une route allant de Tobna dans la direction du Nord-Est (vers Ngaous) [2]. »

M. Gauckler adresse un rapport succinct sur les fouilles qu'il poursuit en ce moment.

[1] Comme des doutes ont été exprimés sur le caractère des curies africaines, il peut être utile de signaler ici un texte de saint Augustin (*Enarratio in psalm.*, CXXI, chap. 7 *in fine*), qui éclaire la question.

[2] Cf. *Bull. archéologique du Comité*, 1887, p. 83-84, n°s 183-188.

« Je viens de faire à Carthage une découverte importante que je crois devoir communiquer sans retard, bien que je ne puisse le faire encore que d'une manière insuffisante et provisoire.

« Poursuivant dans la région de Dermech les fouilles que j'y commençai l'an dernier, j'ai loué cette année deux nouveaux terrains distants l'un de l'autre de quelques centaines de mètres.

« Le premier appartenant à MM. Errera et d'Ancona, est attenant à la propriété Ben-Attar et s'étend directement au Nord de celle-ci, sur les premières pentes de la colline de Bordj-Djedid. J'y ai continué l'exploitation méthodique des nécropoles les plus anciennes de Carthage, et les principaux résultats de mes recherches ont été consignés dans les rapports que j'ai eu l'honneur de vous adresser aux mois de février-mars derniers.

« Le second appartient à un arabe Si-Salah-ben-Chaban. Peu étendu, il forme une enclave entre les domaines du diocèse et de S. A. le Bey, juste au sommet de la colline dite *de l'Odéon*, appellation parfaitement exacte, comme on le verra.

« En portant mes investigations sur le terrain de Salah-ben-Chaban, je me suis proposé un triple but :

« 1° Explorer la nécropole punique que je supposais devoir y rencontrer;

« 2° Fixer exactement les limites du théâtre;

« 3° Contrôler les données de Daux, et en finir une fois pour toutes avec cette légende de restes encore visibles d'une enceinte carthaginoise qui n'a jamais existé à cet endroit.

« Je suis arrivé à exécuter les trois points de mon programme, et voici les résultats que j'ai obtenus :

« 1° Le terrain Ben-Chaban est occupé, dans toute son étendue, par une nécropole qui remonte aux derniers temps de la Carthage phénicienne. Les objets retirés des nombreux tombeaux que j'ai fouillés, à 5 et 6 mètres de profondeur dans une argile compacte et résistante, présentent une grande analogie avec ceux des caveaux funéraires de Bordj-Djedid et aussi avec ceux de la plupart des nécropoles phéniciennes de la côte africaine. J'ai été frappé surtout de leur ressemblance avec ceux que j'ai trouvés dans les chambres taillées en plein tuf sur le plateau rocheux de *Gunugus* (Gouraya en Algérie) et qui remontent aux deux ou trois premiers siècles avant notre ère.

« Les résultats de cette exploration feront l'objet d'un rapport détaillé spécial que j'aurai l'honneur d'adresser ultérieurement.

« 2° Les sondages pratiqués aux abords du théâtre m'ont permis de retrouver, à 8 mètres de profondeur, l'enceinte fort massive de ce monument. Ils prouvent que celui-ci est beaucoup plus enterré et par suite probablement moins détruit qu'on ne le suppose généralement. Je crois qu'en fouillant à sa base on aurait beaucoup de chance de retrouver intacts, ou a peu près, les premiers rangs de gradins et la scène; mais il faudrait se hâter de le faire, car le diocèse, qui était jusqu'ici seul possesseur de l'emplacement du théâtre, met le terrain en vente pour y construire des villas.

« 3° La tranchée que j'ai dirigée vers l'emplacement présumé de la citadelle punique, m'a fait découvrir d'abord, à 2 mètres sous terre, les fondations d'un énorme mur d'enceinte presque rasé; en bel appareil dans les parties visibles, en blocage résistant sous terre, larges de 4 m. 50 au sommet, elles s'enfoncent dans le sol jusqu'à 10 mètres de profondeur. Ce mur décrit un arc de cercle très ouvert dont je n'ai pu déterminer encore toute l'étendue. A 3 mètres plus loin, j'ai rencontré au même niveau un immense massif de maçonnerie également circulaire, supporté par des fondations de même profondeur (10 mètres). Cette plate-forme, dont je n'ai déblayé encore qu'une minime partie faute d'argent, paraît avoir supporté un grand édifice en bois, briques et plâtre, qui fut rasé au niveau du sol antique et disparut presque totalement après avoir subi un terrible incendie.

« Les traces de ce désastre sont très visibles : partout s'étend une couche de cendres, de plâtras, de menus gravats très friables à demi calcinés, criblée de trous et de vides qui devaient être remplis à l'origine par des éclats de bois, lesquels ont disparu en pourrissant.

« Dans cette couche de cendres on ne trouve que de rares débris de poteries chrétiennes, des lampes de la forme dite *vandale*, un étui à peigne byzantin en ivoire. Aucune inscription, à part un bloc calcaire présentant au centre une mortaise d'encastrement pour une grande poutre, et dans un coin les caractères suivants : CXVII. Quelques tombes arabes dans la couche superficielle; puis plus rien au-dessus que la terre végétale moderne. Le monument a été abandonné après le désastre, et, depuis quinze cents ans, sur son emplacement déserté nul n'est venu s'établir.

«Le peu de ressources dont je dispose actuellement, en fin d'année, m'a forcé à restreindre mon exploration aux parties essentielles du monument. J'ai donc ouvert une simple tranchée dans la direction du centre, tel qu'il m'était donné par l'arc de cercle que décrivait l'enceinte extérieure. Ne trouvant aucune indication utile sur la plate-forme qui se poursuivait uniformément horizontale avec 1 m. 50 d'épaisseur, j'ai pratiqué çà et là dans la maçonnerie quelques sondages qui m'ont permis d'explorer le sous-sol; celui-ci est coupé de distance en distance par un cloisonnement de murs de refend profonds de 8 à 10 mètres et dont la disposition très instructive sera précieuse à étudier pour guider la reconstitution de la superstructure de la plate-forme. C'est une série d'enceintes concentriques reliées entre elles, au moins dans la partie centrale de l'hémicycle, par d'autres murs convergeant comme des rayons vers le centre. Dans les intervalles, où la terre reste vierge, j'ai trouvé des tombeaux puniques du IIe et du IIIe siècle avant notre ère. D'autres sarcophages avaient été coupés par les fondations et dépouillés de leur contenu.

«Enfin la tranchée superficielle m'a conduit à un ressaut de maçonnerie devant lequel se trouve un dallage de marbre, et qui s'étend perpendiculairement au rayon, en décrivant de distance en distance de petites absides; dans l'une d'elles j'ai trouvé en place le bas d'une belle statue de femme drapée.

«Immédiatement derrière ce mur, j'ai rencontré deux grandes citernes, profondes de 7 mètres, entièrement comblées de détritus hétérogènes. Instruit par l'expérience, je me suis empressé de les faire vider. L'opération tire aujourd'hui à sa fin et en voici le résultat:

«Les citernes supportaient la scène d'un grand théâtre couvert, qui était entièrement construit en bois, à l'exception de l'enceinte et du mur qui fermait la scène. Le fond de celle-ci présentait un arrangement architectural d'une richesse inouïe, qui, en s'écroulant au moment de l'incendie, a crevé les citernes sousjacentes et les a remplies de ses débris :

«Bases et chapiteaux corinthiens de marbre blanc; fûts de colonnes de divers modules, les uns énormes en marbre schisteux verdâtre, les autres plus grêles en granit, en marbre de Chemtou rose chair ou vert antique; architraves peintes coupées parfois des lettres clouées d'une inscription en bronze doré; frise avec la dédicace de l'édifice; consoles de bustes impériaux avec aigles aux ailes

éployées comme celles du théâtre de Dougga; corniches, soffites, caissons fouillés et refouillés, surchargés d'ornements, placages en *opus sectile*, en porphyre vert et violet; mosaïques d'émail qui pavaient la scène, enfin tout un peuple de statues. Le tout est réduit en miettes ou peu s'en faut, mais tout y est, et par un heureux hasard, quelques œuvres d'art sont restées à peu près intactes.

« Voici la liste, qui n'est pas close, des principales sculptures que je viens de retrouver (en tout dix-sept statues ou têtes, sans compter les fragments) :

« Statue colossale de Jupiter assis (tête intacte, type d'Otricoli);

« Belle statue de Junon-reine;

« Statue de l'empereur Hadrien nu, avec le casque, le baudrier et le paludamentum;

« Statue de Vénus pudique à demi drapée;

« Tête d'Apollon;

« Tête de Vénus dorée;

« Tête et fragments de statues diverses : Matidie (?), Faustine l'ancienne, Faustine la jeune (?), impératrices ou dames romaines du temps des Antonins, Satyre agaçant la panthère (type de Cherchel), autre Satyre, Cybèle, Muse avec masques à ses pieds, Muse avec la cithare;

« Belle tête féminine, peut-être de Vénus, de taille colossale;

« Tête intacte de Sérapis au polos;

« Débris de panthères; têtes de lions;

« Nombreux fragments indéterminés.

« Quant aux inscriptions, elles sont nombreuses, mais en miettes. J'en suis au 783e fragment! Arriverai-je à les remettre tous en place? Je ne l'espère pas car il y a au moins huit textes différents; j'ai pourtant réussi, au bout d'une dizaine d'heures de travail, à restituer un fragment de texte qui m'a amplement payé de ma peine. C'est un morceau de frise en marbre blanc qui présente les caractères suivants :

ODEVM · G
VMTOLLIT
S A T V R*ninus?*
FAV | | TAE

« Le monument que je viens de découvrir est donc l'Odéon, l'un des édifices les plus somptueux de Carthage, construit, disait-on

récemment encore, par le proconsul Vigellius Saturninus, et dont l'édification motiva les attaques de Tertullien.

« Cette découverte a d'importantes conséquences pour la connaissance de la topographie de Carthage. Je me réserve de les développer dans un prochain rapport. »

M. Héron de Villefosse communique la copie d'une inscription découverte à Carthage, qui lui a été adressée par le P. Delattre, le 26 septembre dernier :

« Sur une dalle de marbre blanc, à revers brut, épaisse de 0 m. 03, trouvée dans le flanc oriental de la colline de Saint-Louis :

LODIVMA IATVM NAEVIANV
CV·ET COCCEIO *h*ONORINO·C·V·LEG·PRO
O·SVSCEPTVM·P SACERDOTEM
*h*ONORATAM·ITEM·SVSCEPT
aes CVLAPI·AEDIFIC T

« Hauteur des lettres, 0 m. 05. A la 2e ligne, avant le premier C, amorces de deux lettres, AB ou AS. A la troisième ligne, avant le premier O, amorce d'une lettre qui paraît être un I.

« Deux autres fragments appartiennent à la même inscription :

a.	*b.*
Sa CERDO	M · M
II Γ	R · C · M

« Dans le fragment *a*, on voit des amorces d'une ligne supérieure; à la 2e ligne, avant les deux premiers traits, amorce d'une lettre, C, G ou T.

« Dans le fragment *b*, avant le premier M, amorce d'une lettre qui est peut-être un A; je crois reconnaître également l'amorce d'un A après le dernier M. »

M. Héron de Villefosse ajoute à la note du P. Delattre quelques observations pour démontrer l'intérêt du nouveau texte. Le nom inscrit à la première ligne est facile à compléter : il s'agit d'un *Clodius Ampliatus Naevianus*. A la seconde ligne apparaît le nom d'un légat du proconsul de la province d'Afrique qui s'appelait *Cocceius Honorinus*. Tout de suite on pense au légat *Honorinus*, men-

tionné par Apulée dans les *Florides*, qui exerçait ses fonctions sous Marc-Aurèle et Verus, et dont le nom de famille était resté ignoré. Ce nom est d'autant plus intéressant à connaître, que cet *Honorinus* était fils d'un proconsul, désigné seulement par Apulée sous le cognomen *Severianus*. Le nouveau texte permet maintenant d'inscrire ce proconsul dans les fastes de la province d'Afrique sous le nom de *Cocceius Severianus*, et de rejeter toutes les hypothèses qui avaient été émises à son sujet (cf. Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, I, p. 209-212). Claudia Sestia *Cocceia Severiana*, femme de Q. Lollianus Plautius Avitus (*Bull. comun.*, 1883, p. 216), vraisemblablement le consul ordinaire de 209, était peut-être la petite-fille du proconsul d'Afrique. D'après les indications du P. Delattre, l'inscription a été découverte dans le voisinage du temple d'Esculape; le nom du dieu apparaît à la dernière ligne.

M. Toutain lit le rapport suivant :

« Une inscription trouvée dans la banlieue de Tlemcen, au lieu dit Ghar-el-Noqta, a été communiquée à la Commission par M. Marçais, directeur de la Medersa de Tlemcen; c'est une épitaphe gravée sur un caisson en grès mesurant 0 m. 56 de hauteur, 1 m. 06 de longueur, et 0 m. 63 de largeur. Le texte est disposé sur deux colonnes. La colonne de gauche est presque intacte; celle de droite est mutilée à sa partie supérieure et dans son ensemble presque illisible. M. Cagnat et moi nous avons lu :

INIA IA	
nVARIAVI	
xIT ANS LXV	VIXIT AN
QVIPOSTFI	X·PVA
IOSETM	ITIIVI IAN
ITM · PO	VARIA VIX
ARIA · DE	AN VIIIIA
TAESTIII	M·I·PAI
EMREIIO	IA
NFEROSP	
I X I	

a. . . . *inia Ja[n]uaria vi[x]it an(i)s lxv. Qui (sic) post fi[l]ios et ma[r]itum Po[m]aria de[func]ta (?) est* . . . . . *[i]nferos* . . . . .

b. . . . *vixit an(nis) x* . . . . . *Januaria vix(it) an(nis) vi* . . .

La suite est indistincte.

Le seul intérêt de ce texte est qu'il renferme le nom antique de Tlemcen, Pomaria, d'ailleurs connu par d'autres inscriptions.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Commission,

R. Cagnat,

Membre du Comité.

11 DÉCEMBRE 1900.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

M. Gauckler adresse à la Commission la seconde partie du rapport épigraphique dont il avait expédié le début pour la séance de novembre.

M. Gsell envoie une note sur quatre consoles trouvées par M. Barry, administrateur, dans la basilique de Morsott.

Ces deux communications seront insérées au *Bulletin*.

M. Bertrand, conservateur du musée de Philippeville, a fait parvenir un mémoire sur la nécropole phénicienne de Stora. — Renvoi à M. Berger.

M. le Directeur des Beaux-Arts a communiqué à M. le Secrétaire, pour qu'il en entretienne la Commission de l'Afrique du Nord, un rapport envoyé à la Commission des Monuments historiques par M. Grange, du 3e tirailleurs. Dans ce rapport, M. Grange rend compte des fouilles qu'il a entreprises à Tobna, et que M. Gsell a déjà signalées à la Commission. Il raconte comment il a retrouvé le tracé des différentes enceintes de la ville, de quelques-unes des portes et certains alignements de rues. Il donne ensuite le résultat des recherches qu'il a dirigées dans un établissement de bains, qui

paraît de l'époque arabe; enfin, il décrit différents travaux hydrauliques romains sur l'Oued-Barika, d'après les archives du bureau arabe de Barika. Une subvention ayant été accordée à M. le lieutenant Grange pour continuer ses fouilles, il y a lieu d'attendre, avant d'en publier les premiers résultats, que les découvertes postérieures soient venues les préciser.

M. Berger lit le rapport suivant :

« M. Monchicourt, contrôleur stagiaire à Maktar, adresse à la Commission, par l'intermédiaire de M. le Directeur des antiquités et des arts de la Régence de Tunis, l'estampage d'une stèle trouvée à Maktar et déposée par ses soins au musée local du contrôle de Maktar.

« La stèle, analogue à toutes celles qu'a trouvées M. Bordier, présente au sommet, gravés au trait, un croissant montant figurant la lune, et une tête radiée figurant le soleil; puis une inscription néo-punique de deux lignes dans un cadre rectangulaire; enfin, au bas de la stèle, le dédicant, vêtu d'une longue tunique, les deux bras en croix, présentant deux grenades.

« Voici l'inscription :

טנא[ת]בן ז לתיעל-

אפן בת כי[פעכן]

« Cette pierre a été érigée pour Tial-Aman, fille de Kai[mako]. »

M. Gauckler a adressé au Ministère un rapport détaillé sur les fouilles conduites cette année, au printemps, autour du temple capitolin de Dougga, par M. Homo, membre de l'École française d'Athènes.

« M. Homo résume ainsi les résultats essentiels de cette campagne de fouilles et les faits qui en résulteraient pour la topographie de Dougga :

« 1° Le temple capitolin de Dougga était situé sur une vaste place dallée et isolée de toutes parts. Il était flanqué, au moins sur ses longs côtés, d'une colonnade continue.

« 2° Cet édifice occupait le sommet d'une série de plates-formes reliées par des escaliers ou des plans inclinés et séparées par des colonnades. La première, qui s'étend immédiatement en avant du

Dar-el-Acheb, se dirige en pente douce vers le Nord. La seconde, séparée de la première par une colonnade, et surélevée de 1 m. 52, est revêtue de mosaïque; elle se termine vers le temple, au pied d'un escalier qui donne accès à la plate-forme supérieure. Cette troisième et dernière plate-forme, divisée en deux paliers, l'un dallé, l'autre revêtu de mosaïque, porte deux édifices symétriques : le temple capitolin au Nord, l'édifice à exèdre au Sud. Peut-on considérer cette place comme le forum de l'ancienne Thugga? Les dimensions en sont un peu restreintes, et il est plus vraisemblable de placer le forum dans la partie basse de la ville, immédiatement au Nord du Dar-el-Acheb. Il est possible, d'autre part, de concevoir un forum à plusieurs degrés, dont les différents étages seraient reliés les uns aux autres par une série d'escaliers et dont la place qui précède le temple ne serait que la plate-forme dernière. Il existe encore sur ce point un certain nombre de difficultés dont il faudra demander la solution à des fouilles ultérieures.

« Les fouilles ont donné lieu à plusieurs découvertes importantes :

« *Inscriptions.* — Plusieurs fragments d'une intéressante inscription autrefois placée sur le front d'un édifice : l'un mentionne le macellum de Thugga, des thermes, etc. — Un fragment d'inscription relatif aux rostres municipaux, trouvé en avant du temple. — Deux fragments d'inscriptions dédicatoires au nom d'empereurs, et plusieurs inscriptions funéraires.

« *Fragments de frise.* — Deux fragments de frise avec sculpture, trouvés en avant du temple; les deux fragments, qui se raccordent, faisaient partie d'une frise représentant un cortège de sacrifice : on y voit la victime avec deux personnes debout. L'œuvre appartient au début du IIIe siècle, époque des Sévères. — Une statue en marbre, sans tête, qui ornait autrefois le forum, représentant un personnage revêtu du pallium.

« *Petit bronze.* — Enfin, une statuette de bronze figurant un satyre, qui servait autrefois d'anse d'aiguière; le travail en est fin, et l'état de conservation satisfaisant. »

M. Gsell, dans une suite de notes, annonce diverses découvertes faites récemment en Afrique :

« *L'Echo d'Hippone* (numéro du 1er novembre 1900) signale la

découverte, dans la propriété Chevillot, à Hippone, d'une mosaïque à figures, de 7 mètres de long sur 5 mètres de large. Au centre, dans un médaillon, est représenté un personnage en pied (*Annus?*), tenant d'une main une corne d'abondance et de l'autre une bande où sont indiqués les signes du zodiaque. Ce motif central est entouré de huit autres médaillons, ronds ou ovales, contenant, les uns des têtes (les Saisons?), les autres des personnages en pied ou des instruments de musique.

« M. Chevillot est en train de nettoyer complètement cette mosaïque, qui était couverte d'une épaisse couche de pouzzolane. Je compte aller la voir prochainement et j'en enverrai une description détaillée. On sait qu'une autre mosaïque à figures a été trouvée, il y a quelques années, dans la propriété Chevillot. Elle représente deux Néréides sur des monstres marins, et probablement Vénus Anadyomène, soutenue par deux tritons[1].

« Parmi diverses inscriptions inédites que j'ai copiées à Tébessa cette année, une seule me paraît mériter d'être publiée dans les *Comptes rendus* du Comité. La pierre, déposée à la commune mixte, est brisée à gauche et en bas. L'inscription (haut. des lettres, 0 m. 04-0 m. 05) est enfermée dans un cercle.

PES IN NOMIN
ET AMICIS VIXI
NIMICIS BO

[*S*]*pes in nomin*[*e Christi*]. *Et amicis vixi* [*et i*]*nimicis bo*[*nus*]. . . . .

« A Tigzirt, M. Firbach, sous-préfet de Tizi-Ouzou, assisté de M. Lehalle, a fait des fouilles dans les thermes, dont le déblayement avait été commencé il y a deux ans, et où on avait trouvé, à cette époque, une assez jolie mosaïque, dont les divers médaillons enferment des masques, des vases, des instruments de musique, etc.[2].

[1] *Bull. arch. du Comité*, 1898, pl. III.
[2] Gsell, *Bull. arch. du Comité*, 1899, p. 443-444, pl. XXI.

« M. Firbach a découvert une autre mosaïque, très bien conservée, de 5 mètres de long sur 3 m. 60 de large. Elle est purement ornementale, mais d'un dessin correct et d'un beau coloris.

« Les fouilles de Tigzirt pourront être continuées, grâce à une subvention du Service des Monuments historiques.

« Les fouilles que M. le lieutenant Chardon a si heureusement commencées à Matifou (*Rusguniae*), sur le domaine de M. le comte de la Villegontier, ont été poursuivies cet automne et seront continuées.

« On déblaye en ce moment des thermes, ceux qui sont mentionnés par M. Chardon dans son récent rapport[1]. Une vaste salle que l'on a mise à découvert est entièrement pavée en mosaïque. Au milieu, un tableau carré, par malheur presque complètement détruit, enfermait une ou plusieurs figures. Du personnage qui occupait le centre de la composition, il reste le torse nu, une main et des bouts de draperies. Plusieurs chevaux, dont on distingue les jambes, traînaient probablement un char, sur lequel se tenait ce personnage, sans doute le dieu Neptune, car la scène se passe dans la mer. Des mosaïques bien connues de Sousse, d'Oudna, de Constantine offrent des représentations analogues. Le tableau central est encadré par des motifs ornementaux (croix de Malte, croix à branches recourbées, rosaces, tresses, méandres, losanges, etc.), dont la facture rappelle celle des mosaïques des thermes de Cherchel. L'exécution de ce pavement doit dater du IIIe siècle.

« La salle en question se trouve entre les parties des thermes qui étaient chauffées au moyen d'hypocaustes et les locaux où l'on prenait les bains froids. Elle était recouverte d'une voûte faite avec ces tubes en forme de seringue que l'on recueille presque partout en Afrique. C'était peut-être le *tepidarium* : on aurait chauffé cette salle à l'aide de réchauds mobiles.

« J'ai revu à Fort de l'Eau, entre Alger et le cap Matifou, une inscription que j'avais copiée, il y a plusieurs années, dans des conditions peu favorables[2]. Il faut modifier ainsi ma première lecture :

[1] *Bull. arch. du Comité*, 1900, p. 148.
[2] *Mélanges de l'Ecole française de Rome*, XIV, 1894, p. 297.

Q · GEMINIO
Q FIL · QVIR
SEVE [illegible] INO
CVP [illegible] TO [illegible] ET
DISPVNCTORI
REIP BONO VI [illegible]
AMATORI REP [illegible] E
CIVIVM
AMICI MERITO

Q(uinto) Geminio, Q(uinti) fil(io), Quir(ina), Seve[r]ino, cur[a]to[ri] et dispunctori reip(ublicae), bono vi[ro], amatori reip(ublicae) et civium; amici merito.

« Cette inscription est murée dans le fort de la douane, à côté d'une autre pierre, provenant certainement de Tipasa [1]. Elle paraît avoir été apportée du même lieu.

« On retrouve le double titre de *curator et dispunctor* à Quiza [2] et à Albulae [3], en Maurétanie.

« M. Fraineau, gardien du musée des antiquités d'Alger-Mustapha, m'a signalé l'existence d'une tête antique en marbre, plus grande que nature (hauteur, 0 m. 45), conservée dans un atelier de charronnage, 28, rue de Lyon, à Belcourt, dans la commune de Mustapha. Elle représente Hadrien. L'empereur, dont les traits sont quelque peu idéalisés, porte une épaisse couronne de laurier, ornée au-dessus du front d'un large médaillon ovale (sans doute un camée). Le travail est correct; la conservation du monument est satisfaisante : il manque le bout du nez, l'ourlet des oreilles et les rubans de la couronne. Malheureusement, le visage a été en partie barbouillé d'une couche de bleu, qu'il sera sans doute difficile de faire disparaître.

« Cette tête, débris d'une statue ou d'un buste, aurait été trouvée,

(1) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 9290; *Mélanges*, *l. c.*, p. 295.
(2) *Ibid.*, n° 9699.
(3) *Bull. arch. du Comité*, 1889, p. 137.

il y a une trentaine d'années, à l'endroit même où elle se voit aujourd'hui. Peut-être décorait-elle quelque villa romaine située sur la grande voie du littoral, qui contournait le golfe d'Alger, entre *Icosium* et *Rusguniae*. Elle ressemble beaucoup à deux autres portraits d'Hadrien, couronnés de la même manière, qui ont été découverts à Carthage, et qui se trouvent, l'un au musée d'Alger[1], l'autre au Louvre[2].

On a trouvé à Agouni-Gouran, en Kabylie (commune mixte de Dellys, à 27 kilomètres au Sud-Est de cette ville), une pierre allongée, sorte de cippe à peu près rectangulaire, qui porte sur deux faces des inscriptions libyques. Grâce à l'entremise de MM. Lacour et Turcat, elle a été transportée au musée d'Alger. La hauteur actuelle du bloc est de 0 m. 85; il manque probablement la partie supérieure, qui a pu se terminer en pointe.

Côté gauche : *Transcription :*

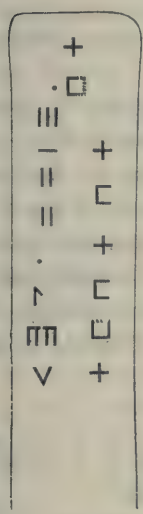

t
. *m* ou *r*
gh(?) *t*
s
ou *d*
ou *t*
.
g *d*
h(?) *m* ou *r*
g(?) *t*

Face : *Transcription :*

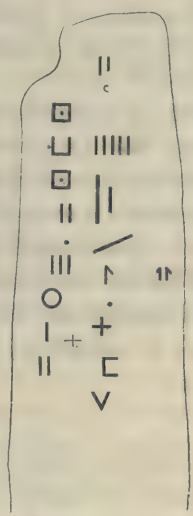

ou
.
b
m (?)
b *ou*
ou *s*
.
gh(?) *g* *k*
.
r *t*
n *t* *d*
ou *g*(?)

[1] Doublet, *Musée d'Alger*, pl. X, fig. 5.

[2] *Catalogue sommaire des marbres antiques du Louvre*, n° 1187. Cf. une statue de l'île de Crète, sur laquelle Hadrien porte la même couronne : Bernoulli, *Römische Ikonographie*, II, 2, pl. XXXVIII.

« Sur la face antérieure, les trois caractères :

⊡
⊔
⊡

En haut à gauche, le + tracé à gauche du + de la rangée de droite, enfin le signe ⅄, à droite de la pierre, sont gravés plus légèrement que les autres lettres et sans doute par une autre main. Au sommet de la rangée de droite, le point entre II et IIIII n'est pas certain.

« L'inscription de la face présente le groupe de lettres (mot ou sigles) :

+
⊏
V

qui se retrouve, toujours à la partie inférieure d'une des colonnes, dans la plupart des textes libyques des départements d'Alger et d'Oran [1].

« A cette occasion, je signalerai une autre inscription libyque de la grande Kabylie. Elle est gravée sur un rocher, à Ifira, près d'Azagza (commune mixte du Haut Sebaou). D'après la photographie qui a été envoyée à mon collègue M. Flamand, et que celui-ci a bien voulu me communiquer, elle compte à peu près quatre-vingts lignes réparties sur une dizaine de colonnes. C'est de beaucoup la plus longue des inscriptions libyques actuellement connues. Dès que le temps nous le permettra, nous irons, M. Flamand et moi, l'étudier sur place. »

M. Héron de Villefosse communique, au nom du R. P. Delattre, l'inscription suivante, récemment trouvée à Carthage :

« Sur une tablette de marbre blanc, mesurant 0 m. 22 de lon-

[1] Cf. *Mélanges de l'École française de Rome*, XVIII, 1898, p. 75. Ces lettres se rencontrent aussi sur deux inscriptions de l'Est de l'Algérie, *Recueil de Constantine*, XXII, 1882, p. 119.

gueur et 0 m. 22 de hauteur, brisée ou mieux taillée à droite et à gauche :

ISSIMORVM PATRIARCHARVM ET VNIVII
PA SANCTITATE VNDE CVM DIV DISCEPTARE
IMVS DISPOSITIONEM SANCTAE MEMORIA
RE VEL PASCERE NEQVE PVBLICE NEQVE APVT SVO
DINARVM NON ACCEDANT SET QVONIAM A
A HONORIFICENTIA COMMEMORARE ET PR
SIMVS SED QVIA RES TAM GRAVISSIMA APIR
AE APPLLIATVR PROTOGAMIA ADEQVE PRIMAS
IONEM VENIRE AVSVS FVERIT QVI VINDICA
VVMQVE MODO IVBANDOS ESSE PVTABERINT O
IS PROMISIT IPSE VQS EIDEM MERCEDI PARTI
VE DIE NVPTIARVM QVARTA IERIA IIANT

« Hauteur des lettres, 0 m. 01.

« La hauteur de la plaque est complète. Malheureusement nous n'avons qu'une portion de chaque ligne.

« A la dernière ligne, dans les deux derniers mots les F ont la forme d'I. De même le dernier I de la septième ligne est peut-être un E. On peut en dire autant pour la première ligne. A la huitième, il faut sans doute lire APPELLATVR.

« Ce fragment semble provenir d'une ordonnance impériale ou d'un jugement épiscopal réglementant certaines questions de mariage.

« Il est difficile, pense Mgr Toulotte, de pas mettre cette inscription en relation avec la question du mariage des Patriarches tant de fois soulevée par les Manichéens et autres hérétiques contre la doctrine catholique et si vigoureusement défendue par saint Augustin.

« Le fragment épigraphique de Carthage paraît d'ailleurs être du temps de l'évêque d'Hippone. Plusieurs mots de notre inscription se retrouvent dans le 90e de ses sermons, qu'il prêcha à Carthage dans la basilique *Restituta*. Le saint docteur a aussi écrit un traité sur la *quarta feria*, expression qui se lit à la dernière ligne de notre texte;

et dans une prière qu'il y adresse à Dieu, le même terme est reproduit. Mais il n'y a peut-être là que des coïncidences fortuites.

«On peut cependant conjecturer avec quelque raison que notre fragment appartient à une inscription chrétienne, datant de l'époque de saint Augustin et que cette inscription reproduisait un décret impérial, conciliaire ou simplement épiscopal, à l'adresse des sectes hérétiques, sur certaines questions concernant les mariages.

«Voici quelques-unes des ordonnances impériales qui furent édictées à la fin du IVe siècle contre les Manichéens. Ces indications mettront peut-être quelque savant sur la bonne voie pour arriver à la véritable interprétation qu'il convient de donner à cet intéressant fragment.

«En 372, les *conventus Manichaeorum* furent prohibés par une loi et ceux-ci furent considérés comme *infames et probrosi*.

«En 383, une nouvelle loi punit leurs *nefanda secreta* et leurs *scelerosos secessus*.

«Enfin, en 389, deux autres lois condamnaient de nouveau leurs *execrabiles conventus*.»

M. Héron de Villefosse pense que l'inscription se composait au moins de trois tablettes de mêmes dimensions, celle qui a été retrouvée étant la tablette du milieu; elle ne comprenait pas plus de douze lignes; elle devait faire connaître aux fidèles une décision synodale. Quelques compléments paraissent certains : ligne 1, VNIVER*sorum;* ligne 2, DISCEPTARE*tur;* ligne 6, ET PA*tefacere;* ligne 11, VOS EIDEM MERCEDI PARTI*cipare*.

M. Houdas fait connaître à la Commission le texte d'une inscription arabe recueillie, en 1879, au Nord du Sénégal, sur le territoire des Maures Trarza, par M. Bertrand, maréchal des logis aux spahis sénégalais, et communiquée par celui-ci à M. Cagnat. Une note sera insérée à ce sujet au *Bulletin*.

M. S. Reinach dépose un rapport de M. Robert Arnaud, administrateur de la commune mixte de M'Sila, sur les ruines mégalithiques d'Es-Snam, et demande l'insertion d'une partie de ce rapport dans le *Bulletin*.

M. Toutain rend compte d'une communication de M. le capitaine Hilaire, du 102e régiment d'infanterie :

«Cet officier a adressé à la Commission une note fort intéres-

sante sur la voie stratégique romaine qui longeait la frontière militaire de la Tripolitaine sous l'empire romain. Après M. Lecoy de la Marche et P. Blanchet, M. le capitaine Hilaire a visité la région qui s'étend depuis le Nefzaoua, au Nord-Ouest, jusqu'à l'extrême pointe méridionale de la frontière actuelle de la Tunisie. Il a reconnu les traces de plusieurs constructions romaines, forteresses et travaux hydrauliques, en particulier le long du talus saharien qui limite vers l'Ouest et le Sud la région côtière de la Tunisie et de la Tripolitaine. Il a recueilli sur place des renseignements fort curieux, par exemple une légende berbère qui mentionne un certain Dakianous. A l'aide de tous ces matériaux, il a rédigé une note, dont les conclusions diffèrent, sur plusieurs points, des conclusions présentées sur le même sujet depuis quelques années. Le mémoire de M. le capitaine Hilaire mérite donc d'être inséré dans le *Bulletin*. »

La séance est levée à 5 heures un quart.

Le Secrétaire de la Commission,

R. Cagnat,

Membre du Comité.

RAPPORTS

ET

COMMUNICATIONS

NOTE
SUR DES SÉPULTURES
DE LA SECONDE MOITIÉ DU IIIe SIÈCLE
DÉCOUVERTES
À LA CROIX,
CANTON DE BLÉRÉ (INDRE-ET-LOIRE),

PAR M. OCTAVE BOBEAU,
Correspondant du Comité, à Langeais (Indre-et-Loire).

La commune de la Croix n'avait pas encore fourni, comme celle de Bléré dont elle est voisine, un contingent de découvertes capables d'éclairer son passé au delà du moyen âge.

L'ancienneté du bourg de la Croix n'était attestée jusqu'ici que par le chevet de son église de style romano-byzantin secondaire; mais nous pensions que cette localité, désignée par les anciens titres, jusqu'au XIIIe siècle, sous le nom de *Saint-Quentin* ou de *Saint-Quentin-des-Prés*, devait avoir une origine très reculée, en raison de sa situation sur le tracé de la voie romaine d'Amboise à Loches.

Une découverte récente, faite sur le territoire de cette commune, à une faible distance du bourg, tend à appuyer cette hypothèse.

La Gaillardière est une villa moderne située près de la Croix, sur la route de Tours, et qui a remplacé une métairie d'origine assez ancienne. Les titres de cette propriété nous apprennent, en effet, qu'elle appartenait vers le milieu du siècle dernier à Jean-François Martineau, avocat au Parlement, juge au siège présidial de Tours et administrateur de l'hospice de la même ville.

D'importants travaux de terrassements, effectués dernièrement dans le parc de cette belle propriété, sur une pente qui s'incline

vers le Sud, mirent au jour un groupe de nombreuses et intéressantes sépultures.

Grâce à l'obligeance du propriétaire actuel de la Gaillardière, M. Hamelet, qui voulut bien me faire part de cette découverte et me mettre à même de l'étudier, j'ai pu l'examiner minutieusement.

Les inhumations découvertes forment trois catégories bien distinctes.

1° La première ne renferme qu'un spécimen sans intérêt, qui, du reste, n'a été rencontré qu'une seule fois dans les fouilles. Cette sépulture, orientée de l'Ouest à l'Est, les pieds à l'Est, était absolument muette, ne contenant ni vases, ni monnaies, etc. Le squelette, couché sur le dos, avait la face au ciel et les bras croisés sur la poitrine. L'absence de clous autour de ce dernier indiquait que l'inhumation avait été faite sans cercueil.

2° Les sépultures comprises dans la seconde catégorie sont celles qui ont été le plus souvent mises au jour par les fouilles. Elles étaient, comme la précédente, orientées de l'Ouest à l'Est, mais certaines particularités en augmentaient l'intérêt. Ainsi les squelettes, au lieu d'être étendus sur le dos, étaient couchés sur le ventre, la face contre terre, les bras croisés sous la poitrine. La plupart de ces inhumations avaient été faites dans des cercueils en bois, comme l'attestaient la présence de clous longs de 8 à 10 centimètres et répartis à la tête et aux pieds des squelettes. Quelques-unes, entourées de grosses pierres brutes, présentaient, à cet égard, une grande analogie avec certaines tombes gauloises découvertes dans le département de la Marne, entre autres avec celles qui ont été explorées dans le cimetière des Crons-de-Vertus.

Les sépultures comprises dans cette seconde catégorie n'étaient pas toutes absolument muettes, quelques petits bronzes de *Postumus* et de *Victorinus* ayant été très heureusement rencontrés près des squelettes et fournissant ainsi une indication précise pour dater ces inhumations.

3° Enfin, les sépultures de la troisième catégorie sont les plus remarquables. Ces dernières, au lieu d'être orientées de l'Ouest à l'Est, comme les précédentes, l'étaient du Sud au Nord, les pieds au Nord. Les squelettes couchés aussi sur le ventre, la face contre terre, avaient simplement les bras allongés le long du corps, et non croisés sous la poitrine.

Toutes les sépultures de cette catégorie contenaient chacune

deux vases, couchés de chaque côté de la partie externe des pieds, l'ouverture de ces vases dirigée vers le Sud. L'un, celui de droite, était une belle coupe en fine poterie, d'une forme presque identique dans tous les spécimens découverts, mais tantôt en terre noire lustrée, décorée de moulures et de petits dessins en creux; tantôt en terre grise, également avec moulures, et recouverte d'un enduit silico-alcalin jaune rougeâtre, orné de palmettes noyées dans la pâte de cet enduit.

L'autre vase, celui de gauche, était une aiguière élégante, mais en terre argileuse assez commune.

Indépendamment de ces deux spécimens de vases, quelques rares fragments de poterie, indiquant des formes différentes, ont été aussi recueillis, mais en dehors des sépultures.

Enfin l'une de ces inhumations meublées de vases renfermait aussi une dent qui m'a semblé avoir appartenu à un chien. Cette coutume superstitieuse de placer quelquefois une dent d'animal à côté d'un mort a persisté longtemps en Gaule, puisque je l'ai constatée dans des tombes du IXe siècle.

Les fosses des sépultures de cette troisième catégorie avaient été creusées jusqu'au rocher qui, lui-même, avait été évidé de façon à former une cavité demi-cylindrique de o m. 80 environ de large et de o m. 50 de profondeur, destinée à contenir les restes du défunt et les deux vases faisant partie de l'inhumation. Cette cavité n'était recouverte d'aucune dalle, mais simplement remplie avec de la chaux dont la présence explique l'enduit calcaire qui enveloppait les vases et les ossements. Ces derniers, par suite de leur contact avec cette substance et des infiltrations d'eau, avaient même subi un commencement de pétrification.

Le reste de la fosse avait été ensuite comblé avec de la terre.

Telles sont les trois catégories d'inhumations mises au jour par les fouilles et qui, d'après les monnaies et les caractères des vase en faisant partie, remonteraient à la période dite *des Trente Tyrans*, c'est-à-dire à la seconde moitié du IIIe siècle.

Les autres faits que nous venons d'examiner nous ont montré que toutes ces sépultures, sauf une seule, possèdent un caractère commun, la position des squelettes qui, comme nous l'avons vu, ont été trouvés couchés sur le ventre, la face contre terre. Toutes, à part l'exception signalée, peuvent donc être considérées comme appartenant approximativement à la même période. Ce mode d'in-

humation que nous trouvons pratiqué à une assez haute époque, dans la commune de la Croix, s'est perpétué dans certains cas très tard en Gaule, puisque nous savons qu'à une période très postérieure le roi Pépin le Bref fut ainsi inhumé, la face contre terre.

Quant aux sépultures meublées de vases et avec auge creusée dans le rocher, j'en ai rencontré d'assez nombreux spécimens dans d'autres régions de la Touraine, entre autres dans les cantons de Langeais et d'Azay-le-Rideau; mais ces dernières ne contenaient le plus souvent aucun mobilier funéraire. Ce mode de sépulture, comme je l'ai constaté dans notre région, existait en Gaule avant la conquête romaine, et a dû aussi y être conservé très tard dans quelques cas.

Les éléments apportés par les fouilles ont permis d'établir les caractères archéologiques de ces différentes inhumations, de fixer leur époque et d'y constater la présence d'un certain nombre de coutumes gauloises; mais ils n'ont pu déterminer nettement si ces sépultures sont chrétiennes ou païennes.

Suivant Grégoire de Tours et la majorité des historiens de la Touraine, le christianisme n'y fut introduit que vers l'an 251, avec saint Gatien, premier évêque de notre région. Les sépultures que nous venons d'étudier étant d'une date un peu postérieure à cette dernière, je suis porté, en raison de quelques-unes de leurs particularités, à les considérer comme représentant des spécimens des premières inhumations chrétiennes de notre contrée.

Mon champ d'études de la Gaillardière est loin d'être épuisé. J'ai déterminé dans cette propriété et aux environs plusieurs autres points fort intéressants qui seront explorés par des fouilles régulières dès que certaines circonstances matérielles le permettront. J'espère y recueillir de nouveaux et précieux souvenirs de nos pères.

Octave Bobeau,
Correspondant du Comité.

NOTE

SUR

UN CULOT DE VASE EN VERRE ROMAIN

TROUVÉ À CHAMPVERT (NIÈVRE),

PAR M. GASTON GAUTHIER,

Instituteur.

Les fouilles, qui depuis 1896 se poursuivent à Champvert, sous les auspices de la Société nivernaise, ont amené la découverte de substructions romaines très importantes (villa, bains et dépendances) couvrant une vaste étendue [1].

Au cours des travaux — dont on a bien voulu me confier la direction — il a été recueilli : plusieurs bases, fûts et chapiteaux de colonnes en pierre, en marbre ou en grès du pays; de curieuses peintures à fresques; d'intéressantes mosaïques; de nombreux échantillons de marbres de nuances diverses; des ferrements de toutes sortes; des centaines de tessons de poterie (unis ou ornés) offrant les types les plus variés; enfin, des fragments de verre, dont quelques-uns, soigneusement travaillés, provenaient de vases romains finement moulés; auxquels il convient d'ajouter des débris de statuettes en pierre ou en marbre blanc et quelques menus objets mobiliers.

Toutefois aucune inscription n'a été révélée jusqu'ici par ces recherches; et on put longtemps, à juste titre, s'étonner de ne rencontrer aucun objet portant une marque susceptible de renseigner sur des origines ou des dates approximatives, quand, le 12 juillet dernier, en déblayant un étroit couloir, on rencontra — enfouie sous 0 m. 70 de terre, de cendre et de débris divers — la partie inférieure d'un flacon en verre, ornée d'un curieux dessin.

[1] Voir le *Rapport sur les fouilles gallo-romaines de Champvert*, dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1897, p. 313; et *Bulletin de la Société nivernaise*, t. XV, p. 392.

Ce culot, présenté à plusieurs confrères de la Société nivernaise, fut trouvé fort intéressant. Deux d'entre eux, MM. de Flamare et de Saint-Venant, me conseillèrent de le soumettre à M. Héron de Villefosse[1], qui a bien voulu en faire la description suivante :

« Sous le culot d'un flacon carré, en verre très épais, quatre lettres en relief G F H I sont disposées aux angles[2].

« Au centre de l'espace circonscrit par ces lettres est représenté un homme drapé, debout, la tête tournée vers la droite et tenant dans la main droite avancée un objet qui paraît être une fleur (?). »

Puis il ajoute : « Cet objet est peu distinct, et d'autres personnes ont cru reconnaître sur des marques semblables un marteau, une corne à boire, un rhyton, un caducée, un flacon retourné, etc.[3]. Les lettres et la figure sont moulées en relief dans le verre[4]. »

Cette empreinte est, paraît-il, une marque de fabrique usitée à Rome aux premiers siècles de notre ère[5]. Elle a déjà été rencontrée plusieurs fois, et M. Fröhner, dans son travail sur les *Marques de verriers* (p. 54, n° 104), en signale 18 exemplaires connus[6].

Le Musée du Louvre en possède deux, provenant de l'Italie,

(1) Ce culot fut remis à M. Héron de Villefosse par notre confrère M. Sarriau, qui, venu pour voir les fouilles, voulut bien s'en charger et me fournit ensuite d'utiles renseignements.

(2) Certains auteurs, commençant en haut et à droite la lecture de cette inscription, y ont reconnu une série alphabétique F G H I, faisant suite à une autre marque formée des lettres A B C D E, — les quatre premières occupant les angles, la cinquième, le centre. (Voir *Revue archéol.*, nouv. sér., t. VIII, p. 215 à 230.)

(3) La main gauche tient un objet trop peu distinct pour être déterminé.

(4) Ce culot, de couleur verdâtre, mesure 0 m. 04 de côté et 0 m. 01 d'épaisseur; ses faces sont légèrement concaves et ses angles un peu arrondis. (Voir *Revue archéol.*, nouv. sér., t. XV, p. 438, un dessin identique.)

(5) Consulter les documents fournis par MM. Detlefsen et Schuermans. (*Revue archéol.*, nouv. série, t. VIII, p. 215 à 230, et t. XV, p. 437-442.)

(6) En 1867 on en connaissait seulement huit, le neuvième ayant été trouvé vers cette époque à Omal en Belgique. (Voir *Revue archéol.*, nouv. sér., t. XV, p. 440.)

qui en a fourni d'autres; on en a rencontré également en Belgique et dans la Prusse Rhénane.

Les auteurs d'intéressants articles publiés dans la *Revue archéologique* sur les *Marques de fabrique de la verrerie romaine* ayant fait des rapprochements entre les vases et les monnaies recueillis au même endroit, j'ajouterai que dans les fouilles de Champvert on a déjà trouvé un certain nombre de pièces (bronze et argent) à l'effigie d'empereurs romains, depuis Hadrien jusqu'à Valentinien II.

Les tombes ont jusqu'ici fourni ces vases singuliers, destinés à contenir des onguents et des parfums; mais rien ne prouve que le culot trouvé ici provienne d'un mobilier funéraire. En effet, les fouilles actuelles et celles antérieurement faites n'ont révélé aucune sépulture contemporaine des nombreuses substructions découvertes; cependant, en raison de leur importance, on peut espérer rencontrer un jour cette annexe obligatoire des grands établissements romains [1].

Quoi qu'il en soit, j'ai la satisfaction de pouvoir présenter au Comité un nouvel exemplaire d'une curieuse marque de fabrique ancienne. Ce spécimen enrichira la vitrine que le conservateur du Musée de la Porte du Croux, à Nevers, notre érudit confrère, M. de Saint-Venant, veut bien réserver aux objets les plus intéressants fournis par l'ancienne villa de Champvert.

Gaston Gauthier.

[1] Ces travaux, entrepris à l'Est, puis recommencés à l'Ouest de la colline en raison des cultures, ont laissé au centre une vaste étendue non fouillée; mais les sondages qu'on y a pratiqués font déjà pressentir que les recherches y seront intéressantes.

NOTE EXPLICATIVE

D'UN PLAN

DES FOUILLES OPÉRÉES SUR L'EMPLACEMENT DE L'ANCIENNE LACTORA

DRESSÉ

PAR M. EUGÈNE CAMOREYT,
Conservateur du Musée de Lectoure.

Le plan ci-joint, représentant les substructions trouvées au Midi et à 400 mètres du plateau de Lectoure, sur l'emplacement de l'ancienne *Lactora*, a été dressé en octobre 1899, d'après plusieurs croquis cotés, pris au fur et à mesure de l'avancement des fouilles, commencées en 1890 et qui se poursuivent depuis cette époque. Le long du talus B C coule un ruisseau, du Nord au Sud, que suit un chemin actuellement en contre-haut de 4 mètres sur les parties les plus basses des fouilles. Un autre chemin suit, au même niveau, le talus A B.

Tous les murs figurés à droite, sur le plan, sont aujourd'hui détruits, comme aussi ceux qui sont au-dessous de la voie romaine.

Des niveaux les plus bas, les substructions s'élèvent, en général, d'environ 1 mètre, dont 0 m. 50 sont pour les fondations (de moellons avec mortier de chaux et gros graviers), et 0 m. 50 pour l'élévation des murs (en petit appareil de 0 m. 12 sur 0 m. 08 et mortier plus fin que le premier).

Ce qui rend ces substructions peu faciles à comprendre, c'est qu'elles sont à deux niveaux et de deux époques, mais qu'il n'a pas été possible de distinguer sûrement dans presque tous les cas. Ainsi, il y a deux traces d'incendie à deux niveaux, et tout le mur marqué $\frac{x}{x}$ s'est trouvé, par aventure, fondé sur un mur plus ancien, avec terre, cendres et charbons entre deux. Ensuite, une infinité

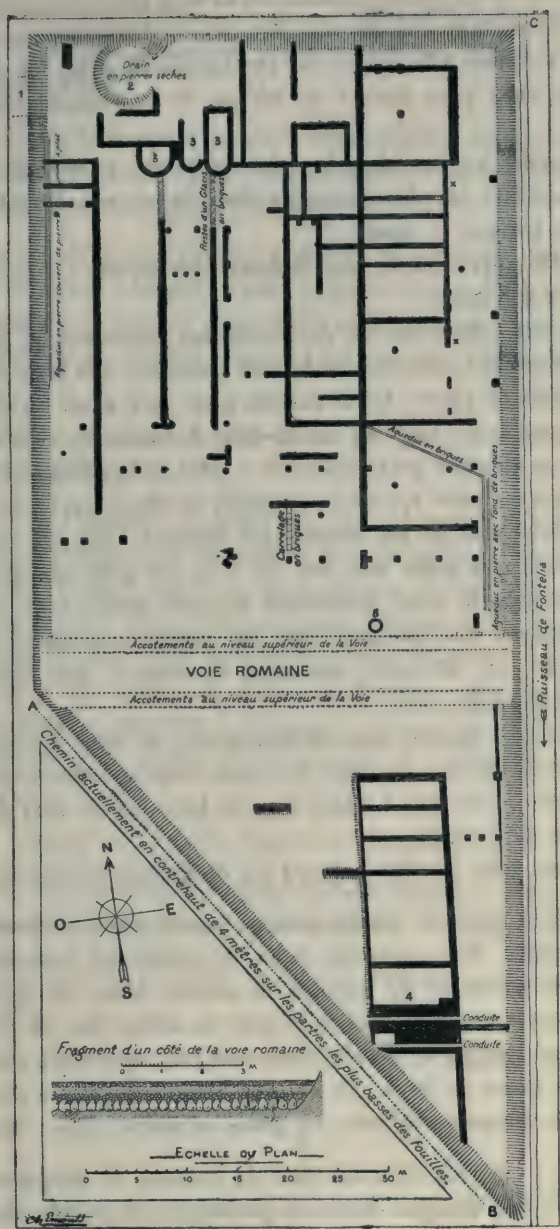

Plan des fouilles de Lectoure.

de marbres et de pierres moulurées ne sont pas à leur place primitive et ont été apportés de plus loin pour la deuxième construction. La voie romaine elle-même fut surchargée de 0 m. 70 de débris de toute sorte pour arriver au niveau de ces constructions nouvelles.

Les parties qui semblent les plus curieuses, parmi les substructions anciennes ou plus ou moins récentes — mais ayant toutes le caractère antique — sont :

1 [1]. Mosaïque encore sous la terre (découverte sur le bord seulement et détruite);

2. Cuvette, de 0 m. 50 de profondeur, entourée de glacis bétonnés, comme la cuvette, et le tout fondé sur une forte couche de petits éclats de pierre. Cette cuvette n'est qu'à 0 m. 40 du sol supérieur, et elle est ainsi en contre-haut de toutes les substructions;

3. A un niveau à peine inférieur à celui de la cuvette, trois compartiments en petit appareil, terminés en demi-cercle du côté du Midi. L'intérieur de ces absides est cimenté avec un mortier de chaux et brique pilée très dur, de 0 m. 08 pour les parois et de 0 m. 15 pour le fond. Les murs de cette partie sont encore en contre-haut et ils dominent tous les autres rencontrés dans les fouilles. Il y a, du reste, sur toute la surface, une légère pente allant du Nord au Sud;

4. Forte et épaisse construction percée de deux canaux et qui semble avoir été une des têtes d'arrivée d'un aqueduc monumental qui prenait à l'Est et à 3 kilom. 500 de Lectoure les eaux de la Fontaine dite *du Touron;*

5. Puits bâti, comblé aujourd'hui de grosses pierres de taille.

Les objets plus ou moins menus trouvés dans les fouilles sont innombrables. Nous citerons, outre de nombreux instruments en silex, des moulures de placage en marbre blanc de Saint-Béat; des plaques du même marbre et pour la même fin, en très grand nombre; un fragment de chapiteau dérivant de l'ordre corinthien; de fortes dalles et tables de marbre blanc; de petites plaques de marbre de diverses couleurs; un poids en marbre bleu, etc.

Pierre. — Plusieurs bases, fûts de colonne et chapiteaux dérivant de l'ordre dorique. Socles de piédestaux de grande dimension,

[1] Ce numéro et les suivants sont ceux qui sont portés sur le plan.

l'un d'eux reposé sens dessus dessous. Poids, en forme de pyramide tronquée, renflé sur toutes ses faces et pesant 5 livres d'environ 370 grammes l'une.

Verre. — Un très grand nombre d'échantillons blancs, bleutés, verdâtres, jaunes, rouges, jaspés, bleus, verts, etc.; quelques débris de verres précieux avec décoration en couleurs, etc.

Poteries. — Une très grande quantité de poteries, de diverses formes et couleurs, depuis le noir jusqu'au blanc. Très nombreux échantillons de la poterie fine rouge ornementée et sigillée. Amphores renflées et fluettes. Lampes, statuettes, pyramides tronquées, etc.

Fer. — Très gros clous, clefs de portes, bagues, haches, petits outils, trépieds, etc.

Bronzes. — Ustensiles de cuisine, seaux, passoire, etc. Monnaie des Sotiates (inédite), de Marseille, de la République romaine, de la colonie de Nîmes (coupées en deux presque toutes, quelques-unes coupées en quatre). Impériales romaines d'Agrippa et d'Auguste à Valentinien. De plus, une nombreuse suite de petites pièces barbares imitées de celles de Tétricus. Bijoux : bagues, boucles d'oreilles, fibules, épingles à plaques de mosaïque. Quelques-uns de ces bijoux sont barbares. Fragments de statuettes, petites cuillers, etc.

Or. — Un seul bijou : une bague avec intaille.

Argent. — Bagues avec intailles ou sans intailles. Monnaies des Sotiates anépigraphes. Monnaies romaines.

Os. — Cylindres perforés, épingles, aiguilles, jetons, petites cuillers, etc.

E. Camoreyt.

FOUILLES

DE MM. MARTIN ET BOUT DE CHARLEMONT

À BOULBON

(BOUCHES-DU-RHÔNE).

Rapport de M. Michel Clerc, conservateur du musée Borély à Marseille.

MM. Martin et Bout de Charlemont ont signalé au Comité de nombreux vestiges antiques que M. J. Gilles avait relevés il y a longtemps, dans la Montagnette, au lieu dit le *Pied-de-Bouquet*. Dans le *Bulletin archéologique du département de Vaucluse*, de 1879, M. J. Gilles avait parlé et publié le dessin d'un vase provenant de ce lieu. Il y avait, depuis, consacré quelques pages d'un ouvrage paru en 1898 et intitulé : *Le pays d'Arles*, deuxième partie.

J'ai, en compagnie de MM. Bout de Charlemont et Martin, exploré soigneusement tout le terrain en question. C'est un plateau situé à 3 kilomètres, au S.-E., du village de Boulbon; ce plateau est bordé par une falaise presque à pic, d'une dizaine de mètres de hauteur environ, qui n'est autre que le bord de l'ancien lit du Rhône aux temps géologiques. Le Rhône coule aujourd'hui, toujours parallèlement à cette falaise, mais à plusieurs kilomètres de là. Le plateau s'élève, en partant de la falaise, en pente douce, et il est dominé par un rocher escarpé, le Pied-de-Bouquet proprement dit. Sur une surface d'une vingtaine d'hectares, plantée d'oliviers, le sol est jonché de débris de poteries, qui indiquent, à n'en pas douter, que le lieu a été habité dans l'antiquité.

Malheureusement ces vestiges ne sont pas caractéristiques et ne permettent guère d'arriver à une conclusion positive.

D'abord, les traces de constructions consistent seulement en quelques amas de pierres brutes, dont fort peu paraissent être en

place et qui n'ont jamais pu constituer que de mauvais murs de clôture, et en quelques petits cubes provenant d'une mosaïque.

Par contre, les débris d'objets mobiliers sont extrêmement nombreux. Seulement, comme le sol a été bouleversé pour la culture des oliviers, ces débris sont presque tous à l'état fragmentaire, et peut-être n'y a-t-il pas un seul objet entier. M. Bout de Charlemont, avec un zèle louable, a recueilli et continue à recueillir les fragments les plus intéressants, dont il a formé un petit musée dans sa maison, à Barbentane.

Il y a là, d'abord, un certain nombre de fragments de moulins à bras, en basalte boursouflé, tout à fait semblables à ceux que l'on trouve dans toute la Provence, notamment à Entremont, aux environs d'Aix, et à Marseille même.

Mais il y a surtout un nombre considérable de débris de poteries, de diverses époques, qui permettent d'assigner au gisement des dates approximatives.

Les fragments les plus anciens sont sans doute ceux de poteries très épaisses, en grès mélangé de parcelles brillantes de marbre blanc, absolument semblables aux fragments trouvés à Entremont, et que l'on attribue généralement aux Ligures. Cette poterie, qui n'a pas de couverte, était une poterie commune, et, à en juger par la forme et l'épaisseur des fragments, devait être employée exclusivement pour les récipients de grande dimension.

Viennent ensuite deux autres séries de fragments, les uns de poteries sans couverte, mais décorées de raies; les autres, de poteries à couverte noire. Les uns et les autres paraissent devoir rentrer dans la catégorie des poteries gauloises.

Enfin la poterie gallo-romaine domine de beaucoup : les fragments d'amphores et de *dolia* communs sont extrêmement nombreux, de même que les fragments de poteries fines à couverte rouge unie, et de poteries rouges à reliefs, dites vulgairement *samiennes*.

Je n'ai relevé, sur tous ces fragments, que deux marques de potiers, l'une et l'autre sur des débris de cette poterie dite *samienne*. L'une est le nom bien connu du potier SECVNDVS [1]. L'autre est, si je ne me trompe, nouvelle : M· ESSVVIVS EMPIVIVS, et paraît être un nom gaulois romanisé.

[1] *C. I. L.*, XII, 5679^{67}; 5682^{45}; 5685^{5}; $5690^{34.74.126.139}$; 5810.

Tels sont les seuls objets que j'ai vus moi-même, soit chez M. Bout de Charlemont, soit sur les lieux. Je dois ajouter que, d'après un propriétaire de l'endroit, on y avait trouvé, il y a quelques années, deux tombeaux, dans l'un desquels était une urne contenant des cendres. On aurait trouvé aussi quelques monnaies, dont une à l'effigie d'Hadrien, et une monnaie coloniale de Nîmes, avec le palmier et le crocodile.

Tels sont les seuls renseignements positifs que j'ai pu recueillir au cours de ma visite au Pied-de-Bouquet. Il en ressort évidemment que cet emplacement a été occupé dans l'antiquité, et sans doute depuis une époque assez reculée.

Je croirais volontiers, en effet, qu'il y a eu là des habitants bien avant la conquête romaine, et que non seulement les Gaulois, mais avant eux les Ligures, y ont séjourné. Seulement, je ne saurais faire trop de réserves sur ce point, étant donné l'état par trop fragmentaire des débris qui me paraissent remonter à ces premières périodes, étant donné aussi que la fabrication de poteries aussi grossières a pu durer fort longtemps et persister même à l'époque romaine. Ce qui me paraît certain, c'est que les objets de ce genre étaient de fabrication locale. Quant aux poteries gallo-romaines, quelques-unes, les poteries communes, peuvent être également de fabrique locale; mais la plupart sont certainement importées d'autres localités de la Gaule ou de l'Italie.

Je ne crois point d'ailleurs qu'il faille voir là l'emplacement d'un *oppidum* celtique, puis d'un camp romain, ou d'une ville romaine. Il n'y a aucune espèce de raison pour que les Romains aient établi dans ce lieu, à un moment quelconque de l'histoire de la Gaule narbonnaise, un camp. Et les vestiges de constructions sont trop peu importants pour que l'on puisse parler d'*oppidum* ni de ville. Il y a eu là, à mon sens, simplement une exploitation rurale, c'est-à-dire un groupe de quelques maisons, ou, si l'on veut, à l'époque romaine, du moins, une *villa*.

Michel Clerc,

Conservateur du musée Borély.

LES TOMBEAUX EN PIERRE

À AVIGNY (YONNE),

PAR M. L'ABBÉ POULAINE,

Correspondant du Comité, à Voutenay.

Il y a vingt-cinq à trente ans, quand l'administration des chemins vicinaux fit construire le chemin de grande communication passant à Avigny, petit hameau de 210 âmes, de la commune de Mailly-la-Ville, on découvrit à l'entrée du pays, près d'une vieille chapelle romane, un certain nombre de tombeaux en pierre.

La plupart de ces tombeaux furent brisés, d'autres ont été déposés derrière le chevet de la nouvelle chapelle bâtie à l'autre extrémité du hameau, en allant aux Avillons, hameau de la même commune de Mailly-la-Ville. On peut voir encore aujourd'hui ces antiques sarcophages, derrière le chevet ou l'abside de la chapelle élevée sur la lisière des grands bois.

Les différents objets archéologiques renfermés avec les corps des défunts dans ces monuments ont été dispersés de tous côtés; ce que j'en ai pu recueillir a peu d'importance.

Convaincu qu'il devait y avoir encore là d'autres sépultures antiques, je fis faire des fouilles, aux mois de mars et avril de cette année 1899, dans une petite propriété appartenant au cantonnier-voyer Alfred Vataire-Macadoux, et longeant la route où, à l'époque de sa construction, furent découverts les grands tombeaux en pierre.

Je découvris là huit beaux tombeaux en pierre, dont six avaient un couvercle bien rectangulaire. Les deux autres n'en avaient pas. Ces derniers ont dû servir de sépultures successives dans la suite des temps. Tout autour de ces deux tombeaux se trouvaient de nombreux ossements, ayant appartenu sans doute à ceux qui les premiers occupèrent ces monuments.

Les tombeaux d'Avigny, pays situé sur une montagne ou

plateau dominant la vallée de l'Yonne, ne proviennent pas de la même carrière que les nombreux tombeaux que j'ai trouvés, depuis une dizaine d'années, dans la vallée de la Cure et du Cousin, notamment à Saint-Moré, Voutenay, Blannay, Givry, éloignés d'Avigny d'environ deux à trois lieues.

J'ai décrit les tombeaux de notre vallée de la Cure, dans un travail publié récemment dans la *Revue archéologique*. Il est donc inutile d'y revenir et de montrer les distinctions qui existent entre ceux de la vallée de la Cure et ceux de la montagne d'Avigny, montagne qui est un des points culminants dans nos pays, du bassin de l'Yonne.

Je me contenterai d'indiquer quelques différences caractéristiques.

Les sarcophages d'Avigny ne proviennent pas de la même carrière que les nôtres; ils ont été extraits des nombreuses carrières ouvertes sur le finage de la commune et qui servent encore à notre époque. Parmi les différents horizons géologiques qui les ont fournis, je citerai, notamment, la partie supérieure des calcaires blancs, avec la superposition de l'assise oxfordienne supérieure ou calcaire lithographique; les calcaires coralliens y sont aussi très nombreux.

Il est, je crois, inutile de donner ici la nomenclature des nombreux fossiles qu'on trouve dans ces différents calcaires oolithiques de nos tombeaux; cette nomenclature remplirait des pages.

Ces tombeaux qui, sous le choc, résonnent fortement, surtout quand ils ont perdu leur humidité provenant de leur long séjour en terre, sont toujours d'un seul bloc; jamais, du reste, je n'ai rencontré de sarcophages composés de plusieurs morceaux.

Quant aux couvercles, il n'est pas rare d'en voir formés de trois ou quatre morceaux de dalles, taillés de manière à se joindre le mieux possible; mais, la plupart du temps, les joints ont donné passage à une terre fine et, pour ainsi dire, tamisée, qui remplissait le *naus* presque entièrement.

La forme des sarcophages d'Avigny est absolument la même que celle des sarcophages de notre vallée de la Cure. Ils se rétrécissent peut-être un peu plus vers les pieds et, généralement, ils sont aussi moins volumineux que les nôtres.

Je n'en ai pas rencontré un seul à Avigny ayant la forme semi-carénée, à la façon de la carène d'un chaland, plate en dessous et s'élargissant à l'extérieur à mesure qu'elle atteint ou dépasse la ligne

de flottaison. Ils sont tous à angles droits, jamais à angles rentrants, comme ce curieux tombeau que je trouvai un jour dans la propriété de M. Coulbois, maire de Saint-Moré. C'est le seul de cette forme que j'ai rencontré.

Deux de ces tombeaux avaient, sur le fond, une perforation ou trou d'écoulement, ayant sans doute pour but de laisser échapper les matières liquides produites par la décomposition des corps.

Ceux qui ont été trouvés autrefois en faisant la route d'Avigny, et qui sont actuellement près de l'abside de la nouvelle chapelle, ont aussi cette perforation à peu près orbiculaire.

Sur les sarcophages, aussi bien que sur les couvercles, il n'y a aucun motif d'ornementation, pas même de simples lignes droites ou courbes. Tous ces tombeaux ont une parfaite unité de forme; la seule différence que j'aie constatée, c'est qu'ils n'ont pas tous la même grandeur. Quelques-uns sont si petits, que le mort devait certainement y être mis ployé ou accroupi; dans l'un, j'ai relevé la tête qui était retombée sur le *sternum*. On avait donc, en plaçant le mort dans le cerceuil, appuyé la tête contre la paroi intérieure pour pouvoir le loger plus facilement; le corps mesurait 1 m. 82, et le monolithe n'avait que 1 m. 75.

Leur longueur est de 1 m. 70 à 1 m. 95, y compris les parois, dont l'épaisseur est d'environ 0 m. 06 ou 0 m. 07.

La plus grande largeur, vers la tête, est de 0 m. 60 à 0 m. 70, y compris les parois, et de 0 m. 35 à 0 m. 40 à l'autre extrémité.

La profondeur varie beaucoup; quelques-uns avaient à peine 0 m. 30, d'autres un peu plus de 0 m. 40.

Dans aucun de ces monolithes je n'ai vu de coussin de pierre à l'intérieur, pour soutenir la tête du défunt. Les coussinets et chantiers sont d'une époque postérieure.

On les rencontre sur ce plateau élevé d'Avigny, à peu de profondeur; le couvercle est à peine à 0 m. 30 ou 0 m. 40 de la surface du sol, ce qui donne environ 1 mètre ou 1 m. 10 pour la profondeur totale de la sépulture.

Ils étaient tous placés dans la ligne Est-Ouest; les corps couchés dans ces antiques *sarqueux*, comme on les appelait ici au moyen âge, avaient la face tournée vers le ciel, les pieds à l'Orient, la tête à l'Occident, prêts à regarder l'Orient dès que sonnerait l'heure du réveil.

Dans aucun de ces tombeaux je n'ai rencontré plusieurs crânes,

comme à Saint-Moré, dans la propriété du colonel Nailly; ces derniers étaient probablement des sépultures de familles.

Les couvercles étaient, comme je le dis plus haut, des dalles s'appliquant parfaitement sur le monolithe et composées parfois de plusieurs morceaux se rejoignant bien, mais pas assez exactement pour ne pas laisser passer la terre. Leur épaisseur varie entre 0 m. 10 et 0 m. 20; aucune de ces dalles n'est évidée à l'intérieur.

J'ai rencontré là un bein curieux couvercle, le seul de cette forme que j'aie jamais vu dans nos pays; il a absolument la forme d'un sarcophage, moins sa profondeur qui n'est que de 0 m. 05; les côtés sont taillés rectangulairement; la face externe est fortement arrondie.

Dans la vallée de la Cure, j'ai souvent constaté la présence d'un ciment extrêmement dur et fin et de teinte un peu rosée, entre l'auge et le couvercle, pour en boucher les interstices. Sur ceux d'Avigny il y a absence complète de ciment. Est-ce parce que, sur les hauteurs d'Avigny, on n'avait pas à craindre les inondations, si fréquentes dans la vallée de la Cure et qui devaient parfois atteindre les tombeaux de nos Mérovingiens, dormant leur dernier sommeil à quelque distance de la rivière souvent torrentielle de la Cure?

Je n'ai pas encore fait l'essai chimique des pierres d'Avigny, mais je suis convaincu que ces coralliens blancs doivent donner, comme les nôtres, à l'acide azotique bouillant, un résidu siliceux d'environ 20 p. 100. Les efflorescences doivent être d'un blanc peut-être encore plus pur que les efflorescences correspondantes données par les pierres de notre vallée, car je les crois moins siliceuses et plus exemptes d'hydroxyde de fer.

Cet antique polyandre a servi, dans la suite des temps, de sépultures, comme tous les anciens polyandres gallo-romains et mérovingiens de nos contrées.

Çà et là on rencontre de petites tombes en pierre de taille, terminées en haut par un cintre et fichées en terre. Leur hauteur est d'environ 0 m. 35 sur 0 m. 30 de large. On ne lit aucune inscription sur ces pierres funéraires.

Les deux sarcophages qui n'étaient pas recouverts de leur couvercle, renfermaient les corps de chrétiens ayant vécu après l'époque gallo-romaine et franque. Après ces époques, j'ai constaté, par le mobilier funéraire, que, dans nos pays, l'habitude était de déposer les corps dans ces sarcophages sans les recouvrir du couvercle;

on faisait ainsi un couvercle improvisé, composé de différents morceaux de pierres ou de dalles se rejoignant plus ou moins bien, plutôt mal que bien.

Quelques-uns de ces tombeaux, où les défunts avaient été déposés avec leurs armes en fer, avaient leur fond couleur de rouille très prononcée; les ossements situés près de ces armes avaient eux-mêmes cette couleur, provenant de l'oxydation du métal. L'eau, en pénétrant dans l'intérieur des auges, a disséminé ces sels de fer sur tout le fond et parfois même, comme je l'ai constaté ailleurs, dans les plaines basses et humides, sur les parois de l'auge jusqu'au couvercle, par l'effet de la capillarité, les pierres de tous nos tombeaux, sans aucune exception, étant très poreuses et très tendres.

Mobilier. — Le mobilier des tombeaux d'Avigny est loin d'avoir l'importance du mobilier funéraire de ceux de la vallée de la Cure et du Cousin. Cependant j'ai trouvé quelques objets qui méritent d'être conservés, notamment des boucles de ceinturon en fer forgé, en bronze argenté, des bagues, des silex, etc.

Parmi les plaques de ceinturon, nous en citerons une en bronze argenté; cette plaque, bien conservée, est entière. L'usure a enlevé l'argent en plusieurs endroits; là, le bronze apparaît avec une belle patine verte; sous l'ardillon, elle est en grande partie couleur bleue. Les dessins en creux ne proviennent pas de la fonte, mais ont été ciselés; on voit par places les morsures de l'outil sur le métal, comme on voit, sur le bois, le passage du ciseau tenu par l'ouvrier encore peu habile dans le maniement des outils du menuisier.

Nous citerons encore une bague en bronze, sur le chaton de laquelle on distingue vaguement une croix en sautoir ou de Saint-André.

Plusieurs de ces auges monolithes contenaient des silex portant tous des traces laissées par le briquet pour obtenir l'étincelle qui donnera le feu. On avait placé là ces *pierres à feu* parce que les défunts avaient besoin de feu et de lumière, non moins que d'aliments et de boissons destinés à subvenir aux nécessités futures. Ces rites funéraires, ces vases aux provisions, ces lagènes remplies de vin, ces *tegulæ hamatæ*, que j'ai si souvent rencontrés dans ces grands sarcophages en pierre ne sont-ils pas autant de preuves qui révèlent la foi de nos aïeux, fondée sur l'invincible croyance à une seconde vie?

A mentionner un couteau ou poignard absolument semblable à nos scramasaxes. Il est brisé en deux parties à peu près égales.

Des scramasaxes se trouvaient dans deux de ces tombeaux, mais ils étaient tellement boursouflés par l'oxydation, qu'ils formaient une masse informe. Je n'en parle donc que pour mémoire.

Les fouilles, interrompues à cause des travaux de la campagne, seront continuées cet hiver ou au printemps prochain.

F. Poulaine.

DÉCOUVERTE
D'UNE NÉCROPOLE ROMAINE
À BURY (OISE),

PAR M. L'ABBÉ HAMARD,

Curé de Hermes.

A 400 mètres de la gare de Mouy, sur la pente rapide d'un coteau de la commune de Bury, dans la propriété de M. Sivi, mon collaborateur, a été découverte, en 1897, une nécropole gallo-romaine qui me paraît mériter de fixer l'attention des archéologues. J'ai exploré toutes les tombes qui n'étaient pas prises sous les constructions; elles sont au nombre de 60. Les fosses, profondes de 2 mètres à 2 m. 50, avaient été creusées dans un sol argilo-calcaire.

Quoique des carrières de pierre, propres à fournir des sarcophages, fussent ouvertes dans le pays, même du temps des Romains, par exemple à Mérard, tous les corps avaient été déposés dans des bières en bois, de forme rectangulaire, dont il reste des débris et des clous à grosse tête, longs de 0 m. 07 à 0 m. 10. Une seule bière avait été doublée d'un cercueil en plomb. Mais les sépultures étaient entourées ou du moins accompagnées de pierres brutes.

Toutes les tombes tournées vers l'Occident étaient abondamment meublées d'objets funéraires, placés, le plus souvent, derrière la tête ou à côté. Nous n'avons pas trouvé d'armes, mais des vases et des débris d'aliments en quantité. Seules, deux sépultures tournées vers l'Orient ne renfermaient absolument aucun aliment, aucun vase.

Les débris de cuisine étaient des coques d'œuf, des os de poulet, de perdrix et autres oiseaux, des mâchoires de lièvre, de lapin, de chevreuil, de sanglier. Les débris d'aliments ont été déterminés

par M. le docteur Baudon père, de Mouy. Ces os d'animaux étaient en état de parfaite conservation. Les cercueils ne contenaient plus d'ossements humains, ni de traces de cendre.

Les aliments étaient contenus dans des vases, parfois très nombreux. On en a relevé jusqu'à onze dans la même tombe. Quelques-uns des plats, aujourd'hui décomposés, étaient en plomb ou en étain. Les vases, en terre noire ou blanche, au nombre d'environ 200, portés sur de petits pieds ronds, petits pots à boire, unis ou bosselés (Pl. I, fig. 1), pots avec anse, à servir le vin (Pl. I, fig. 2), gourde sphérique (Pl. I, fig. 3), etc., sont ornés de fleurs, de plantes (Pl. I, fig. 2), de postes (Pl. I, fig. 4), de globules groupés (Pl. I, fig. 3), au pinceau (Pl. I, fig. 2 à 4). Un autre (Pl. I, fig. 5) présente des ornements en relief.

Les vases en verre (Pl. I, fig. 6 et 7; Pl. II, fig. 1 à 3) abondaient, les uns écrasés sous le tassement des terres, d'autres désagrégés dans le sol, d'autres depuis craquelés à la lumière du jour, d'autres enfin conservés en parfait état. Ce sont des barillets, de petits ballons, des biberons ou vases à verser, des coupes brillantes comme l'or, etc.

Signalons particulièrement une buire fort élégante, svelte, hardie, avec anse à replis sur le col et patte trifide sur la panse (Pl. I, fig. 7).

Tous ces vases reproduisent les belles formes adoptées dans les meilleurs temps. Les vases en verre conservent même la finesse, les nuances, les dessins qu'on admire dans la verrerie romaine. Mais les poteries, même les poteries rouges, n'ont plus la finesse de pâte ni le vernis des vases à reliefs dits *de terre samienne*. Nous sommes à une époque de décadence.

Les vêtements étaient parfois retenus par des ceinturons à boucles ornées de quadrupèdes unis par la queue, de serpents engoulants par les deux bouts (Pl. II, fig. 5).

L'une de ces boucles, avec petites plaque et contreplaque, partie en mauvais or, appartenait au personnage à cercueil de plomb (Pl. II, fig. 4).

Un médaillon, en verre jaune, représente une femme assise. Ajoutez, comme objets de toilette, quelques bagues en bronze ou en argent, de petits bracelets en jais, des colliers de perles; enfin un porte-épingles, d'autres disent un diadème (Pl. II, fig. 7), recueilli dans la tombe d'une dame.

Cette nécropole a fourni un certain nombre de monnaies de l'époque de Constantin. On a compté jusqu'à 29 pièces minuscules dans la tombe de la dame au médaillon. Les sépultures gallo-romaines de Bury ne remontent donc qu'au IVe siècle de l'ère chrétienne.

J. Hamard.
Curé de Hermes.

UN
VITRAIL DU XVIE SIÈCLE
À COURVILLE (EURE-ET-LOIR),

PAR M. L'ABBÉ MÉTAIS,
Correspondant du Comité, à Chartres.

Nous croyons devoir signaler au Comité un vitrail, en bon état de conservation et de la meilleure époque de la Renaissance, placé dans une fenêtre à deux meneaux de l'église paroissiale de Courville (Eure-et-Loir).

Les trois tableaux dont il se compose ont été habilement remis en plomb et restaurés, mais ils restent intacts et sans retouche. Seuls le soubassement et les flammes de la partie supérieure sont modernes; aussi supprimons-nous les flammes dans la gravure ci-jointe (Pl. III). Les panneaux, dans leur partie ancienne, ont chacun 0 m. 55 de largeur, soit en total 1 m. 65, sans compter l'espace pris par les meneaux, sur 1 m. 85 de hauteur.

Les personnages ont une hauteur moyenne de 0 m. 80, sauf l'enfant, qui mesure près de 0 m. 60, comme on peut s'en convaincre par les proportions du second tableau.

La première scène, à gauche, se passe dans un appartement éclairé de deux fenêtres, garnies de verres coupés en losanges et mis en plomb, entre lesquelles est placé un lit dont nous parlerons tout à l'heure. Le crépi de la muraille, qu'on aperçoit au-dessus du ciel du lit, est teinté en violet, avec des lignes blanches simulant la coupe de pierre; le plafond, orné de figures géométriques, est soutenu par des poutres ou solives apparentes peintes en brun. Une double arcature en plein cintre, reliée au milieu par une clef qui retombe en pendentif, ornée de gorges remplies d'une rangée de perles ou d'oves, de festons et de figurines, encadre de la manière la plus heureuse le sommet de chacune des trois scènes.

Le sol de l'appartement est recouvert de pavés, les uns blancs avec

bordures jaunes et une croix de Saint-André au milieu, les autres rougeâtres avec des lignes concentriques.

Le lit dont nous avons parlé est drapé d'une étoffe rouge retombant de tous côtés jusqu'à terre. Le dossier et le ciel sont de même couleur, mais la bordure de celui-ci est garnie de franges d'argent entremêlées de torsades dorées.

Trois personnes y sont couchées. Un homme d'abord, couvert d'une chemise blanche; la tête, coiffée d'une sorte de capuchon très ample, repose sur un oreiller de couleur bleue. Le visage a le calme d'un profond sommeil et porte toute la barbe, blanche comme les cheveux. Les mains, découvertes, croisées sur la poitrine, sont élégantes et fines, nullement déformées par un rude labeur. C'est donc un homme aisé, exempt des œuvres serviles.

A sa gauche repose sa femme, la tête sur un oreiller jaune d'or, couverte d'un bonnet rond qui renferme bien les cheveux, dont un bandeau blanc paraît à peine sur le front. Elle est vêtue d'une camisole blanche; la main gauche est relevée sur la poitrine et la droite étendue sur la couverture.

Enfin, un jeune enfant aux cheveux blonds bouclés penche avec confiance, sur l'épaule de sa mère, sa tête que soutient un oreiller vert. La poitrine, en partie découverte, laisse voir l'attache du bras à l'épaule.

Pendant qu'ils reposent ainsi en toute quiétude, une autre femme, à longs cheveux d'or retombant sur les épaules, vêtue d'un ample manteau bleu de ciel, avec une devantière ou tablier de couleur verte, les manches bouffantes mais retenues par les poignets de la chemise retroussés, s'empresse d'introduire un objet de forme ronde et légèrement doré dans une sacoche de voyage dont les courroies retombent jusqu'à terre. Ce sac est blanc et doit être de toile, et ressemble en tous points à la musette de nos soldats.

A droite de la salle, un escabeau en bois de chêne supporte une lampe à pied dont la lumière brille au-dessus de la traverse de fer; un bâton de pèlerin est appuyé au mur entre ce banc et le lit.

Ce même sujet existe dans un petit vitrail, autrefois dans une fenêtre de la chapelle Saint-Jacques de l'église de Villiers, près Vendôme, et aujourd'hui conservé dans le musée de cette ville.

Signalons de suite une différence. A Vendôme, l'homme est placé au milieu; de là une interprétation fantaisiste et satirique, qu'on

appliquait au fameux scandale attribué à Robert d'Arbrissel[1], longuement discutée dans le Congrès archéologique tenu à Vendôme en 1872. La présence de deux casquettes d'homme, visibles dans ce vitrail, fit abandonner cette version par les savants congressistes, mais nulle explication plausible ne fut donnée de cette scène étrange.

La vérité n'est point douteuse. C'est une famille de pèlerins. La besace, les bâtons de voyage le prouvent jusqu'à l'évidence. Mais ici les deux panneaux suivants continuent et expliquent le premier.

La seconde scène nous transporte en pleine campagne. Nos trois pèlerins parcourent un paysage enchanteur. Sous un ciel bleu, semé de nuages, se déroulent au loin des montagnes élevées, d'un bleu pâle, légèrement teinté de rose, comme par l'aurore ou les premiers rayons du soleil. A gauche est le château, avec ses tourelles crénelées, réduit à de petites proportions; tout près, au contraire, à droite, se dresse le tronc roussâtre d'un arbre gigantesque à trois étages de branches d'un vert foncé. Sous les pieds, le sol se tapisse d'un gazon verdoyant semé de plantes et de fleurs. Nos pèlerins suivent les replis d'argent de la route, les regards fixés au loin sur un même point qui semble exciter leur admiration ou leur étonnement. La mère ouvre la marche; son grand manteau violet descend jusqu'à terre en plis gracieux; ses épaules sont couvertes d'un voile blanc ou d'un capulet, que retient sur la tête un chapeau dont le bord antérieur est relevé comme une visière, mais dont la coiffe est ceinte d'un cordonnet d'or. Elle s'appuie, de la main droite, sur un long bâton blanc.

Derrière elle, le père, la main gauche levée dans un geste d'admiration, est vêtu d'un manteau rouge vif, avec un large collet blanc rabattu. Le chapeau est moins gracieux que le précédent, le rebord est plus large et plus relevé. La culotte, de couleur bleue, se noue au genou sur des chausses blanches un peu ballantes. Les chaussures sont plutôt des pantoufles montantes de couleur rose. Il s'aide également d'un bâton légèrement incliné sur l'épaule.

L'enfant qui le suit le tient, au contraire, couché; il est vêtu d'un chapeau semblable à celui de son père, d'un manteau flottant

[1] On sait que le célèbre abbé de Vendôme, Geoffroy, écrivit une lettre de reproches très vive à Robert d'Arbrissel; on avait cru voir là une traduction sensible de cette quérimonie, précisément placée dans une église dépendant de l'abbaye de Vendôme.

violet, à collet blanc rabattu; la manche d'un vêtement de dessous est bleue; chausses et pantoufles comme les précédentes.

Les traits du visage du père et du fils sont bien dessinés; celui-ci plus gracieux; celui-là plus accentué, aux rides profondes.

La troisième scène est plus mouvementée. Le père et la mère, bien reconnaissables, sont dans la désolation; l'un lève les yeux au ciel comme pour le prendre à témoin de l'injustice dont ils sont victimes; la mère pleure et s'essuie les yeux avec son voile; l'enfant, dont le surcot bleu à bordure fleurie est maintenant très apparent, est dans la plus profonde surprise et joint les mains.

En effet, un homme d'armes, tenant de la main gauche une longue hallebarde à la lance recourbée, d'acier poli, le tient à l'épaule de sa main droite. Il est vêtu d'un large manteau bleu, d'une culotte blanche et de chausses rouges; un casque rond avec des ailes sur les côtés donne à son visage déjà peu agréable un air plus repoussant encore.

De l'autre côté, un autre garde se penche, fouille dans la musette de l'enfant et en retire l'objet précieux que la femme de la première scène y avait caché.

Ce garde est conforme au type traditionnel et bien connu de François Ier. Il porte un chapeau bleu à plumes d'or retenu par une jugulaire rouge. Ses cheveux frisés sont blonds, comme sa barbe. Sur les épaules, un vêtement rouge presque entièrement caché par une cuirasse à larges rebords jaunes ornés de rainures, ou mieux par des baudriers qui s'entre-croisent dans le dos. La ceinture a des pendeloques ou des sabretaches bleues pendantes. La manche sortant de la cuirasse est verte et fendue dans toute sa longueur de nombreux crevés.

Le haut-de-chausse bouffant en plis nombreux est couleur bleue, mais les chausses collantes sont d'un violet clair, tandis que les pantoufles sont d'un violet foncé. L'épée pend au côté. C'est un cavalier élégant, sans doute aux ordres de la grande et belle dame qui préside fièrement à ces investigations et les dirige.

En partie cachée par son homme d'armes, cette jeune fille est remarquable par son visage jeune et gracieux encadré de cheveux bouclés ondulant sur les épaules, la gorge dégagée, les épaules bien dessinées sous les plis très fins d'une guipure éclatante de blancheur, bordée à la partie supérieure d'un point croisé formant dentelle; sur le tout, un corsage largement échancré de velours

vert avec une bordure d'or; enfin la tête est couverte d'un chapeau rouge élégamment posé.

Derrière elle, on aperçoit deux autres têtes d'archers vêtus de casaques rouges, coiffés l'un d'un casque jaune et l'autre d'un casque vert. L'un d'eux brandit une hallebarde dont le fer recourbé brille comme l'acier au-dessus du père et de la mère de l'enfant.

Dans le lointain, à gauche, les montagnes, et à droite le château fort, flanqué d'une haute tourelle et dont le pignon pointu est percé d'une fenêtre géminée, se perdent dans un ciel bleu semé de gros nuages.

Les figures de ce dernier tableau sont de toute beauté et d'une grâce parfaite. Le vitrail lui-même, dans tous ses détails, est extrêmement soigné et de la meilleure école.

Évidemment, l'histoire est incomplète; le dénouement fait défaut. Pourquoi, au premier tableau, cette femme dépose-t-elle un objet précieux dans la besace de l'enfant endormi et le fait-elle reprendre dans le troisième par ses archers, jetant ainsi l'ignominie sur ceux qu'elle avait naguère si noblement hébergés ?

Il nous restait à découvrir la clef de cette énigme.

Le rapprochement du premier tableau de notre vitrail avec celui du musée de Vendôme, provenant d'une chapelle dédiée à saint Jacques, les caractéristiques évidentes de pèlerinage de nos trois voyageurs, dirigèrent nos recherches.

Les Bollandistes, au 25 juillet, dans le commentaire historique de la vie de saint Jacques de Compostelle, donnent aux paragraphes 184, 185 et 186 une légende qui s'applique exactement aux scènes de notre vitrail et les complète.

En voici le sommaire :

Un homme probe et ami de Dieu, sa femme et son fils, partirent en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle. Parvenus dans une ville, à Calcium de Sicile disent les uns, à Toulouse disent les autres, et fatigués de la route, ils demandèrent l'hospitalité. L'hôte avait une fille adulte qui s'éprit d'amour pour le jeune pèlerin; mais éconduite, elle résolut de se venger de lui et cacha dans sa besace la coupe de son père. Aussitôt après leur départ, dès le matin, elle dénonce le vol de la coupe; bientôt les archers ramènent les pèlerins; la jeune fille elle-même dirige les recherches et la coupe est retrouvée dans la sacoche de l'adolescent. — C'est bien là le thème exact des trois panneaux de notre vitrail.

L'enfant fut condamné et pendu. Les parents, dans la plus grande tristesse, continuèrent leur voyage; mais, au retour, la mère voulut revoir son fils. Elle s'approche de lui en pleurant, quand celui-ci l'interpelle et lui dit : « Mère, je vis, sauvé par la Vierge et saint Jacques. » Vite la mère avertit le juge, et, en présence de toute la cité, le supplicié est rendu vivant à ses parents [1].

Ce miracle, ajoute le commentateur, est peint dans toutes les églises et chapelles dédiées à saint Jacques : *Miraculum... quod pictum videmus in singulis beati Jacobi ecclesiis aut capellis.*

Malgré cette réflexion, les vitraux consacrés à cette curieuse légende doivent être, aujourd'hui du moins, assez rares, et nous sommes heureux d'en signaler deux fragments, celui de Vendôme, et surtout celui de Courville, plus complet et d'une exécution des plus artistiques; la gravure ci-jointe est impuissante à le rendre dans toute sa perfection.

Comment ce vitrail se trouve-t-il à Courville? Il n'a point existé, que nous sachions, de sanctuaire spécialement dédié à saint Jacques dans cette petite ville. Mais peut-être un autel de l'église paroissiale lui a-t-il été consacré? Il ne nous semble pas, en effet, probable que ce fragile chef-d'œuvre ait été transporté là d'une église éloignée.

Signalons deux autres vitraux similaires.

Nous avons pu consulter l'ouvrage de L. Ottier : *Le Vitrail.* Cet auteur donne la reproduction de deux panneaux sur cinq d'une verrière de la chapelle Saint-Jacques dans l'église de Châtillon-sur-Seine, consacrée à cette même légende.

Les cinq scènes sont expliquées par une inscription :

1. Comment le père et la mère de l'enfant partirent pour aller à Saint-Jacques et demandèrent à loger à l'hôte.

La scène offre une variante avec le vitrail de Courville et celui de Vendôme. Le jeune homme est couché dans un lit séparé; les parents en occupent un autre.

2. Comment la chambrière mit la tasse dans la mallette de l'enfant.

[1] Nous ne mentionnerons pas ici le détail fantastique des poulets rôtis que le juge allait découper. Rendus à la vie, ils persuadent le juge; conservés depuis dans l'église de la ville, chaque pèlerin ne se faisait pas faute de leur tirer une plume, en souvenir du prodige. Voir le texte latin.

3. Comment le père et la mère trouvèrent l'enfant pendu à la justice.
4. Comment, miraculeusement, le coq chanta en l'astre par-devant le juge.
5. Comment l'enfant fut miraculeusement dépendu de la justice.

Le vitrail de Courville devait être bien plus détaillé. Ici les scènes sont peut-être plus artistiques, plus finement exécutées; mais celui de Courville nous aurait révélé, à coup sûr, certaines circonstances ou variantes curieuses, que les trois premières scènes conservées font vivement regretter.

M. Eugène Müntz nous a signalé, d'autre part, un vitrail du premier quart du XVIe siècle, dans l'église de Saint-Jacques de Lisieux (Pl. IV) et représentant la même légende. Restauré en 1859, il n'est peut-être pas complet.

En effet, on lit, à l'angle inférieur gauche, cette inscription : « Cette vitre a été faite aux dépens de la Charité de cette paroisse, en l'an MV^c XXVI, ainsi qu'on peut l'induire des débris ci-contre conservés avec soin dans la restauration faite en MVIII^c LIX. » Le restaurateur n'a pas respecté la disposition régulière, et la première scène se trouve à la partie supérieure. Voici la lecture de ce vitrail :

1. Pendant le sommeil des pèlerins, une jeune fille cache un objet précieux dans un sac de voyage. — Le père est au milieu, comme à Vendôme, et le jeune homme à gauche. Les pentes du lit sont brodées, les rideaux verts, la couverture rouge. A la tête du lit, une statuette de la Vierge. Sur une tablette, un vase et un chandelier.

2. Arrestation de l'adolescent. — La jeune fille, à cheval, conduit et commande les gardes. Le fait se passe dans un joli paysage. A l'horizon, une maisonnette et des tours en ruine.

3. Pendaison de l'accusé. — La jeune fille, richement habillée d'une robe multicolore, désigne du doigt avec satisfaction le supplicié au juge et aux autres spectateurs; le bourreau, en chemise, les bras retroussés, a un pantalon collant mi-partie jaune et blanc avec haut de chausse à crevés. Il pousse du pied la jeune victime. Un magistrat, vêtu d'un manteau rouge, tient le bâton du commandement à la main.

4. Le père et la mère retrouvent leur enfant toujours suspendu au gibet, mais soutenu par saint Jacques.

5. Ils supplient le juge de le délivrer. — Celui-ci est à table avec plusieurs convives; le coq chante debout devant lui.

6. L'enfant est rendu à ses parents.

Au-dessous, procession de la confrérie de Saint-Jacques, donatrice du vitrail. Dans les lobes supérieurs de la fenêtre, trois sujets qui n'appartiennent pas à notre légende. Un homme, à cheval avec un adolescent en croupe, transporte un cadavre dans son linceul. Deux fugitifs traversent un pont qui s'écroule derrière eux et barre le passage à ceux qui les poursuivent. Au sommet, un ange et au-dessus une croix. L'explication des deux premières scènes se trouve dans les Bollandistes et dans la *Légende dorée;* nous n'avons pas à la transcrire ici [1].

L'artiste peintre appartient à la meilleure école. Ses personnages sont élégamment costumés, les scènes pleines de mouvement et bien disposées. A Lisieux comme à Courville, la dénonciatrice n'est pas une simple servante, mais la fille même de l'hôte. Représentée en costume de nuit, dans le premier tableau, elle a revêtu tous ses atours dans le deuxième, où elle est à cheval, et surtout dans le troisième, où elle triomphe et assouvit sa vengeance.

La fenêtre a 2 mètres de largeur, chaque panneau environ 0 m. 70, mais ceux du haut sont sensiblement moins élevés que ceux du bas, dont ils ne sont même plus séparés par une barre de fer. Remarquons, enfin, que la date de 1526 ne peut être considérée comme absolument certaine.

Ch. Métais,

Correspondant du Comité.

[1] Nous remercions M. Ch. Pichot, de Lisieux, des renseignements qu'il a bien voulu nous communiquer et du soin qu'il a mis à faire photographier ce vitrail par M. E. Lavergne.

L'ÉGLISE ABBATIALE
DE SAINT-SEVER
(LANDES),

PAR M. J.-A. BRUTAILS,
Correspondant du Comité, à Bordeaux.

La présente monographie est en très grande partie le résultat des études que nous avons faites sur place en 1895 [1], M. Paul Lafollye, architecte, et moi. Avant d'exposer les résultats de ces études, j'ai l'agréable devoir de reconnaître la part qui revient dans cette œuvre à mon collaborateur [2] et de remercier les personnes qui nous ont aidés dans ce travail [3].

L'histoire de l'abbaye bénédictine de Saint-Sever et de son église nous est connue surtout grâce à un manuscrit du XVIIe siècle, conservé dans les archives de l'hôtel de ville et publié en 1876 par MM. Pédegert, chanoine d'Aire, et Lugat, curé de Villeneuve-de-Marsan [4].

[1] Depuis cette époque, l'église a subi des restaurations; le caractère de la nef a été absolument changé.

[2] Je me suis aidé notamment des croquis de M. Lafollye pour dessiner les deux coupes sur le transept.

[3] M. Labouret, architecte, a bien voulu nous communiquer le plan qu'il avait relevé et nous autoriser à le reproduire. Les Saints-Séverins, fiers à bon droit de leur abbatiale, nous ont fait un accueil et nous ont prêté un concours dont nous leur gardons un souvenir reconnaissant. M. le Dr Sentex, maire, dont les collections témoignent d'une sollicitude éclairée pour le passé de la ville, et M. l'abbé Sarrauton, archiprêtre, se sont mis à notre disposition avec la plus parfaite obligeance. M. le Dr Léon Dufour a fait passer sous nos yeux des documents graphiques d'un réel intérêt. Nous n'aurons garde d'oublier l'empressement avec lequel MM. Dupouy nous ont fait bénéficier de leur expérience et de la connaissance qu'ils ont de leur vieille église. Enfin et surtout, M. du Sault, avocat, et J. de Laporterie nous ont pilotés avec une patience jamais lassée dans tous les recoins de l'édifice qu'ils possèdent si parfaitement. A eux plus qu'à tout autre nous devons d'avoir pu étudier ce monument si injustement ignoré.

[4] *Historiæ monasterii S. Severi libri X, auctore D. Petro Daniele* DU BUISSON, *O. S. B., congreg. S. Mauri.* Vicojulii ad Aturem, 1876, 2 vol. in-8°.

Dom du Buisson, l'auteur de cette monographie, écrivait en 1681[1]; des moines continuèrent jusqu'à 1719 les notices relatives aux prieurs. Cette chronique nous fournit principalement des renseignements détaillés et précis sur les travaux de restauration effectués dans l'église abbatiale au cours des deux derniers siècles.

L'abbaye fut ruinée au VIIIe siècle ou vers le commencement du IXe. Guillaume-Sanche, duc de Gascogne, attaqué par les Normands, vint au tombeau de saint Sever et promit de se soumettre au bienheureux, lui et ses terres avec lui, s'il remportait la victoire, s'engageant à remplacer l'humble chapelle du monastère par un édifice remarquable[2].

Un incendie détruisit la construction de Guillaume-Sanche, laquelle fut relevée par Grégoire, abbé de 1028 à 1072. Grégoire bâtit une belle église[3] et la fit consacrer[4].

L'abbatiale édifiée par Grégoire subit par la suite des temps des désastres répétés : elle souffrit sans doute du siège de 1295 et de l'incendie qui consuma, en 1360, une grande partie de la ville, du tremblement de terre de 1372 et, en 1435, du sac de Saint-Sever par les troupes de Charles VII, qui détruisirent presque le couvent[5].

Les textes ne disent point dans quelle mesure l'église fut atteinte par ces événements successifs. Ils sont plus complets en ce qui touche aux ravages causés par les guerres de religion. En 1569, un parti de Huguenots enleva la ville et se rua sur l'abbaye. Des religieux furent massacrés, dont l'un avait été contraint de creuser sa propre fosse[6]. Les documents de l'époque nous montrent les autels, le chœur, les orgues, les fonts baptismaux anéantis, le trésor[7] mis au pillage : les hérétiques avaient enlevé la châsse de saint Sever, en argent doré, qui pesait 10 marcs et qui était ornée de pierres, 3 grands reliquaires, 2 custodes, 10 calices, 1 encensoir

(1) Avertissement, t. I, p. 9; t. II, p. 51.

(2) Du Buisson, *op. cit.*, t. I, p. 165-167; *Gallia christiana;* Marca, *Histoire du Béarn*, p. 218. — Cf. le texte de la charte, *Gallia christiana*, aux *Instrumenta*.

(3) «Ut scribitur in membrana vetere : opus monasterii maxime sublimavit.» (Du Buisson, *op. cit.*, t. II, p. 232).

(4) *Ibid.*, t. I, p. 165-166.

(5) Jean de Cauna travailla à le rétablir (*Gallia christiana*).

(6) Du Buisson, t. I, p. 347.

(7) Ce trésor est évalué, en 1571, par le syndic des religieux à plus de 100,000 francs bordelais (Du Buisson, t. I, p. 344).

d'argent doré, le tout pesant 50 marcs; les ornements sacerdotaux, les cloches, etc.[1].

Non contents d'avoir converti l'église en écurie[2], les Calvinistes, si l'on en croit du Buisson, voulurent la renverser : « Les Huguenots, voulant abbattre l'église, en avoint sappé les piliers, mettant des pièces de bois à la place des pierres, auxquelles ils mirent le feu, pour faire tomber la voûte; mais les arcs-boutans, qui sont par dehors, la soutinrent, et elle se fendit sans tomber; j'en ai veu les fentes[3]. » En 1600, Jean de la Serre, qui percevait les fruits de l'abbaye, aurait élevé les trois piliers cylindriques placés dans la nef à droite en entrant[4].

Nous verrons plus loin que tout ce récit ne doit pas être pris à la lettre. De même, la voûte et les murs de l'abside et du chœur tombèrent peut-être plus tard, par suite de l'état d'abandon de l'édifice; ce serait une de ces aggravations que signale un procès-verbal de 1646[5]. Il est vrai qu'en juin 1592, un visiteur convoqua les religieux au chœur, « parce que lad. esglise et chappitre de lad. abbaye sont tous en ruyne[6] ». Mais il reste, de 1583 environ, un curieux état des réparations à effectuer dans l'église[7], et cet état ne prévoit la reconstruction ni de l'abside et des voûtes du chœur ni des piles placées au Sud-Ouest de la nef. Voici au surplus, d'après ce document, les travaux à exécuter : le dortoir, le cloître, le logis étaient à relever; de plus, il fallait refaire au chevet le pignon de pierre dont partie était à terre depuis longtemps, réparer à l'extrémité opposée les murailles qui étaient gercées et tombaient de jour en jour, consolider le clocher qui menaçait ruine et où des pans de murs étaient écroulés, restaurer l'escalier de pierre, acquérir un cimetière de façon à cesser les inhumations dans l'église, acheter divers ornements, construire une chapelle pour le service de la paroisse, enfin, « beaucoup d'autres choses, comme on peut le voir à l'œil ».

Après les Protestants, Saint-Sever connut les abbés commenda-

(1) Procès-verbal de 1572, *Ibid.*, t. I, p. 354-355.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 373, note *c*, et p. 375, note *a*.
(3) *Ibid.*, t. I, p. 373, note *c*. — Cf. p. 172-173.
(4) *Ibid.*, t. I, p. 172, note.
(5) *Ibid.*, t. I, p. 355, note.
(6) Archives des Landes, H 17.
(7) *Ibid.*

taires. Le monastère soutint un long procès contre ces singuliers abbés, pour les contraindre à porter leur part des dépenses de restauration [1].

En mai 1611, le Roi, considérant les inconvénients auxquels donnait lieu la saillie des contreforts, autorisa les religieux à « faire bâtir et édifier ez environs desd. pillers d'icelle église tel nombre de petites logeś ou boutiques qu'il se trouvera nécessaire, pourvu qu'elles n'excèdent et n'outrepassent la hauteur des pillers d'icelle église [2] ». C'est l'origine des échoppes qui couvrent le flanc Nord de l'église.

Le 13 décembre 1647, le chapitre de l'abbaye résolut d'emprunter 12,000 livres tournois [3]. Pierre Bésiat, prieur de 1648 à 1654, répara la chapelle Notre-Dame, dans l'absidiole la plus rapprochée du maître-autel au Sud, afin de pouvoir y célébrer les offices [4]. L'un de ses successeurs, Antoine Arnaud, qui dirigea l'abbaye de 1675 à 1678, reconstruisit le sanctuaire et le fit voûter [5]. Antoine Salauze, qui remplaça Antoine Arnaud de 1678 à 1684, posa la couverture, refit la voûte du chœur, dont les débris couvraient le sol, dota ledit chœur de stalles, le sanctuaire d'un dallage et les fenêtres de clôtures [6]. La messe fut célébrée le jour de Pâques 1681 au grand autel, qui était désert depuis 1569, et l'office fut de nouveau chanté dans le chœur le jour des Rameaux 1683 [7]. Antoine Salauze bâtit, l'année suivante, la porte Ouest de l'église [8]. Dès lors, l'effort porta principalement sur les logis du monastère : dortoir, de 1684 à 1693 [9]; galerie Est du cloître, en 1693 [10]; boulangerie voûtée, en 1694 [11]; réfectoire voûté, dortoirs, escalier qui les dessert, etc., de 1700 à 1703 [12]. Toutefois, l'église

(1) Voir notamment un arrêt du parlement de Bordeaux, condamnant l'abbé à participer à ces dépenses jusqu'à concurrence d'un quart de son revenu (Archives des Landes, H 15).

(2) Archives des Landes, H 23.

(3) Du Buisson, t. II, p. 102.

(4) *Ibid.*, t. II, p. 102-103.

(5) *Ibid.*, t. II, p. 105-106.

(6) *Ibid.*, t. II, p. 106.

(7) *Ibid.*, t. II, p. 51 et 106.

(8) *Ibid.*, t. II, p. 106.

(9) *Ibid.*, t. II, p. 108 et 109.

(10) *Ibid.*, t. II, p. 109.

(11) *Ibid.*, t. II, p. 110.

(12) *Ibid.*, t. II, p. 111.

n'était pas oubliée : la chaire fut placée en 1700 [1]; l'orgue, de 1710 à 1713 [2]; le baldaquin du maître-autel, entre 1717 et 1720 [3]. Enfin, le 20 décembre 1775, le chapitre décida de traiter avec Rayneri, ouvrier italien, pour recrépir et blanchir l'église et le monastère [4].

LE PLAN DE L'ÉGLISE.

L'église abbatiale de Saint-Sever est orientée de l'Ouest à l'Est. L'axe dévie cependant de 22 degrés environ vers le Sud.

Le plan de l'édifice est remarquable. La nef s'étend entre deux bas côtés, et elle compte cinq travées jusqu'au transept exclusivement. Le transept déborde de beaucoup l'alignement des murs extérieurs des collatéraux; l'église, qui mesure, à la hauteur de la nef, 20 mètres de largeur dans œuvre, n'a pas moins de 39 mètres dans le transept.

L'abside et six absidioles s'ouvrent sur le transept. Chacune est précédée d'un chœur d'autant plus profond qu'il se rapproche davantage de l'axe de l'église. Si l'on mesure dans œuvre la distance entre le creux de ces absides et la face Est du transept, on trouve respectivement : pour l'absidiole extérieure, 3 m. 30 d'enfoncement; pour l'absidiole voisine, 10 m. 60; pour l'absidiole la plus rapprochée de l'abside, 18 mètres; pour l'abside, 27 m. 70.

Le chevet se distingue donc par son ampleur, aussi bien que par ses dispositions particulières. Les sept chœurs parallèles ne sont pas tous et sur toute leur longueur séparés par des murs pleins; sur partie de sa longueur, le chœur principal communique par deux larges arcades avec les chœurs des premières absidioles, et ceux-ci s'ouvrent, au moyen de deux arcs portés par une colonne, sur les chœurs des secondes absidioles. Il en résulte des effets de perspective qui donnent à toute cette portion de l'église un rare cachet de grandeur et de pittoresque.

Ce plan se retrouve presque identique à l'église de Châteaumeil-

(1) Du Buisson, t. II, p. 110.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 116 et 117.

(3) *Ibid.*, t. II, p. 119.

(4) Archives des Landes, H 120. — Les Rayneri furent chargés, en 1784, de badigeonner le chevet de Saint-Seurin de Bordeaux (Archives de la Gironde, G 1542).

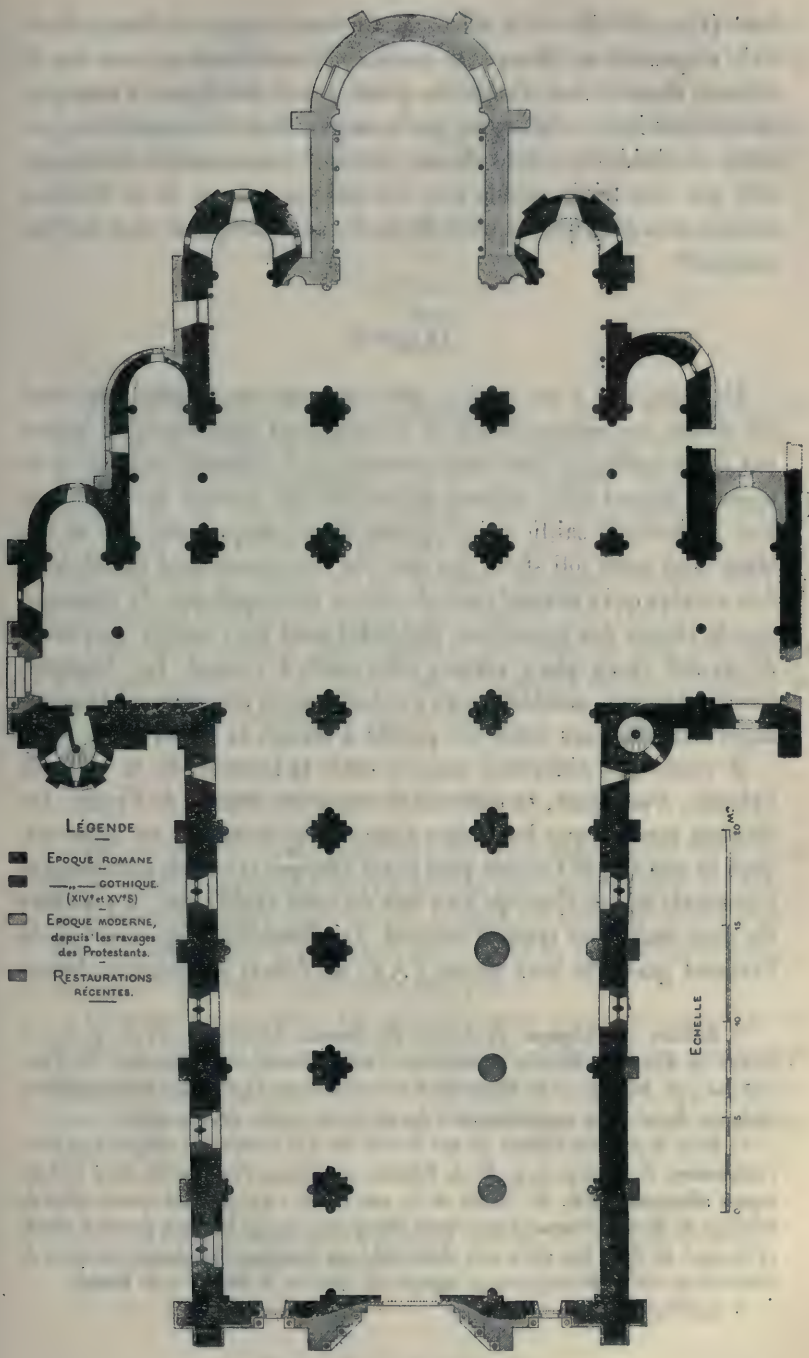

Plan de l'église de Saint-Sever.

lant (Cher)[1]. Est-ce à dire que le constructeur de Saint-Sever l'ait emprunté au Berry? Je ne sais. Il serait aisé en tout cas de trouver dans le Sud-Ouest des plans moins développés s'inspirant de la même idée : à la Sauve, par exemple, le chevet compte cinq absides et absidioles, et le chœur principal communique de chaque côté par une triple arcade avec les chœurs voisins. Il ne faut pas oublier non plus que ce plan de la Sauve est fréquent chez les Clunisiens[2].

LE CHEVET.

L'abside, qui a été refaite, offre un médiocre intérêt. Au fond du chœur, les assises hautes et la voûte sont modernes; les piliers ont été retaillés sur leur face antérieure; la colonne engagée et le dosseret auquel cette colonne adhère ont été enlevés sur partie de leur hauteur; la saillie en est portée dans chaque pile par un atlante d'un assez joli style, qui date du commencement du siècle[3]. Les arcades qui s'ouvrent, soit du chœur principal, soit du transept, sur le chœur des premières absidioles sont plus hautes que celles de la nef et en plein cintre; elles sont à ressaut. Les fenêtres, hautes et larges, montent jusqu'au-dessus de la corniche, et la partie supérieure de leurs baies est percée à travers la voûte.

Il existe une différence notable entre la hauteur de la voûte de l'abside, d'une part, et celle de la voûte du chœur, de l'autre. Du Buisson raconte que les voûtes étaient primitivement au même niveau et que l'on fit l'abside plus basse afin que la voix des chantres se répercutât mieux. Quoi qu'il en soit de cette explication, il y a entre les deux voûtes un tympan vertical. Les Bénédictins du XVIIIe siècle l'avaient garni de leur devise PAX; les débris des grandes lettres

(1) *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1890, p. 32, et Buhot de Kersers, *Histoire et statistique monumentale du département du Cher*, 11e fasc., pl. III, fig. 1. M. Buhot de Kersers attribue l'église de Châteaumeillant «à la fin du XIe et au commencement du XIIe siècle». (*Op. cit.*, p. 214.)

(2) Dans la seconde édition de son travail sur *Les monuments religieux de l'arrondissement de Bernay*, p. 9, M. L. Régnier mentionne l'opinion de deux archéologues allemands, MM. G. Dehio et G. von Bezold, qui pensent que le plan de l'abbaye de Bernay (transept avec deux absidioles, chœur terminé par une abside et flanqué de deux bas côtés avec absidioles) est d'origine clunisienne. Le plan de Saint-Sever est le développement logique de celui de la Sauve et de Bernay.

(3) *La Chalosse*, 22 octobre 1854.

de pierre sont gardés au-dessus de la voûte. Cette ornementation est assez nettement rendue dans une vue intérieure de l'abbatiale jointe au numéro du journal *Le Pèlerin* du 10 novembre 1838.

On a travaillé par là vers 1810; du moins, cette date figure sur un écusson énorme qui décore lourdement la clef de l'arc de l'abside :

PAVETE
AD
SANCTUARIUM
MEUM
MDCCCX

Les six chapelles étaient semblables deux à deux. Voici les saints auxquels elles étaient dédiées, en suivant l'ordre du Nord au Sud : saint Jacques, saint Mathieu, saint Léon (c'était l'autel de la paroisse), et, au Sud du maître-autel, Notre-Dame, tous les Saints; le vocable de la dernière chapelle n'est pas connu, parce qu'elle était détruite du temps de du Buisson, qui nous fournit ces renseignements [1]. Cette chapelle a été rétablie vers 1854 [2].

L'absidiole voisine, placée sous le patronage de tous les Saints, a beaucoup souffert, de même que la chapelle de Saint-Mathieu et le chœur de la chapelle de Saint-Léon.

CHAPELLES VOISINES DU CHOEUR CENTRAL.

Le chœur des deux absidioles les plus rapprochées de la maîtresse abside comprend deux travées : dans la première, à l'Est, la paroi latérale opposée à l'axe de l'église est tapissée par une arcature aveugle. Dans la seconde travée, le fût de marbre de la colonne monostyle provient d'un édifice antique.

Chacune de ces deux travées est voûtée d'une coupole dans laquelle la calotte est la continuation de la courbure des pendentifs. Cette forme, la façon dont la voûte est assise sur les supports, tout indique une refaçon moderne. L'absidiole est voûtée en cul-de-four.

(1) T. I. Plans du monastère, à la fin du volume.

(2) *La Chalosse*, 22 octobre 1854.

AUTRES CHAPELLES, CONTIGUËS AUX PRÉCÉDENTES.

Dans ces deux chapelles, les voûtes sont d'arêtes, même sur l'absidiole. On est tenté de croire d'abord que, sur ce point au moins, la voûte d'arêtes a été substituée à un cul-de-four; mais, dans les absides des extrémités, la voûte est pareille. En outre, il faut remarquer, d'abord que les quatre absidioles ainsi couvertes sont précisément celles qui sont surmontées d'un premier étage, ensuite que, sur les quatre, trois ont subsisté, plus ou moins défigurées, mais sans avoir été démolies : on peut s'en assurer en examinant soit les absidioles elles-mêmes, soit les chapelles de premier étage dont il va être question. Or, il paraît impossible que, dans des vaisseaux de dimensions à ce point restreintes, les voûtes aient été détruites entièrement alors que les parois ne l'étaient pas. Ainsi donc, pour croire que les absidioles ont été primitivement voûtées en cul-de-four, il faut admettre que ces voûtes ont été intentionnellement déposées et que le mur semi-circulaire qui les portait a été bûché. Cette hypothèse est rigoureusement admissible, mais elle n'est guère probable. Mieux vaut rappeler que, d'une façon générale, les constructeurs du moyen âge recouraient volontiers à ce genre de voûtement dans les cas où la voûte devait porter un étage supérieur : dans les cryptes, sous les tribunes, sous les porches.

CHAPELLES S'OUVRANT SUR LES EXTRÉMITÉS DU TRANSEPT.

Ces chapelles n'offrent guère d'autre particularité que les voûtes d'arêtes qui viennent d'être mentionnées et qui couvrent l'absidiole.

TRANSEPT.

Le carré du transept est voûté, comme la nef et le chœur, d'un berceau plein cintre avec doubleaux à ressauts. Peut-être de toute la voûte de la nef, cette partie remonte-t-elle seule à la construction de l'église : on ne trouve que là une corniche ornée de billettes.

La haute arcade par laquelle débouche de chaque côté le bras du transept est en plein cintre au Nord, brisée au Sud.

Les bras du transept sont couverts d'un berceau brisé. Au milieu de chacun d'eux, un doubleau est bandé sous ce berceau et re-

tombe, à chacune de ses extrémités, sur un fragment de corniche plus saillant et soutenu par deux corbeaux.

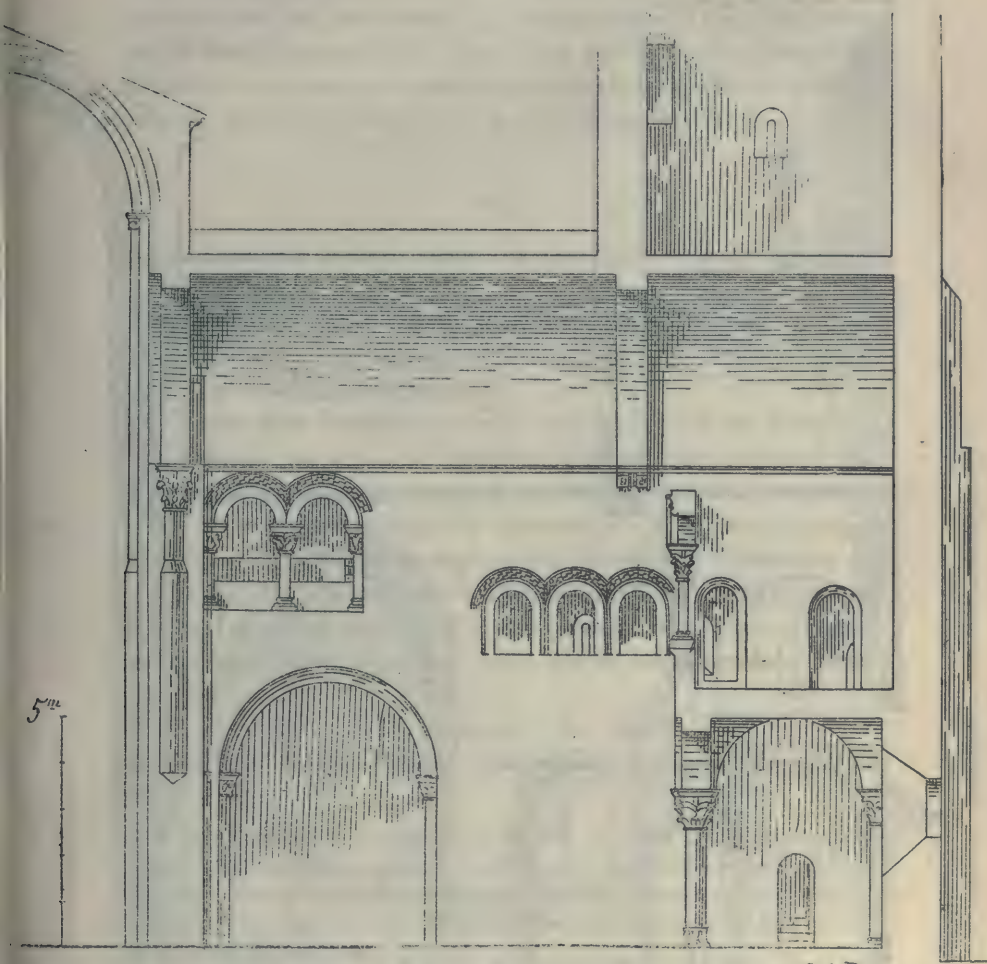

Église de Saint-Sever.
Coupe sur le transept Nord, paroi occidentale.

Sur les bras du transept, les diverses chapelles, d'une part, les bas côtés, de l'autre, débouchent par des arcs en plein cintre.

Dans la paroi Ouest, une galerie circule, qui s'ouvre sur le transept par une baie géminée dont les deux arcs en plein

cintre[1] retombent sur une colonnette commune, puis par trois baies plus petites et placées un peu plus bas.

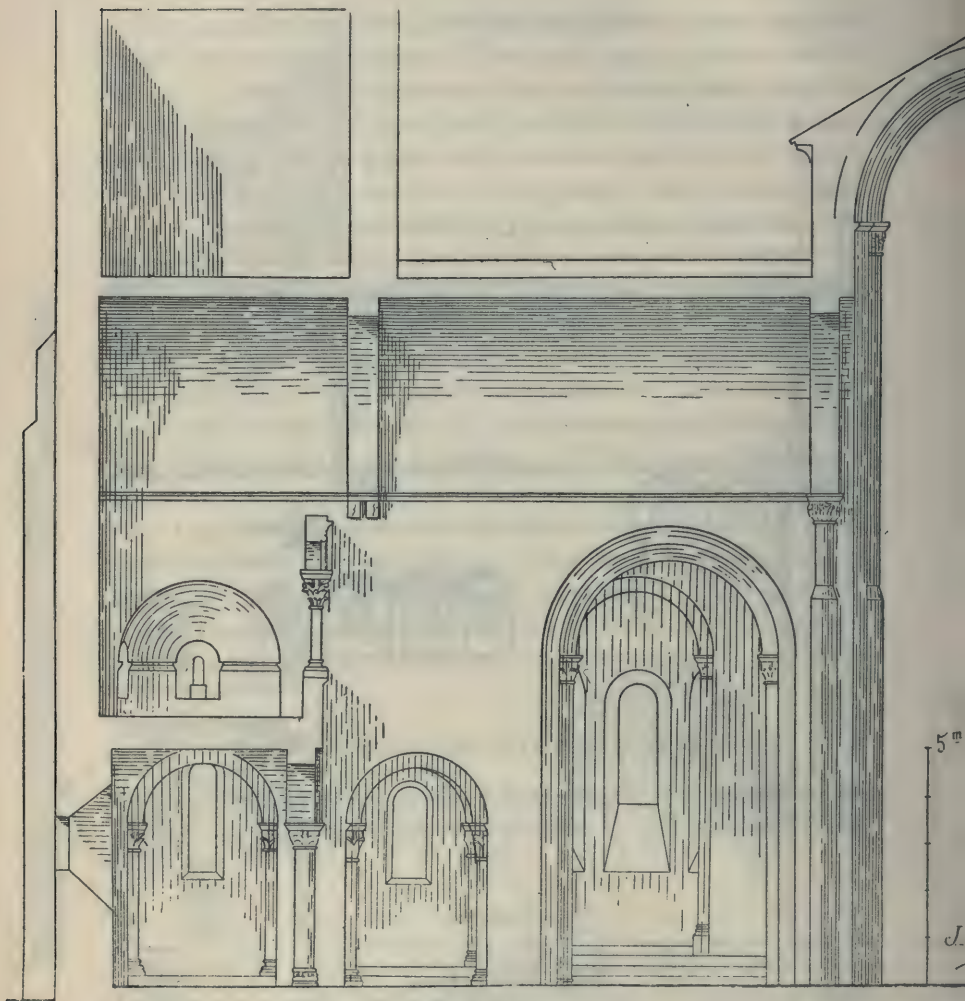

Église de Saint-Sever.
Coupe sur le transept Nord, paroi orientale.

[1] Cette baie géminée est plus grande au Sud qu'au Nord. — Il existe une baie analogue dans chacun des murs occidentaux du transept à l'abbatiale bénédictine Saint-Hilaire de Poitiers. Le fait est bien connu. Ce que l'on sait moins, c'est que cette baie s'ouvrait sur une galerie, comme à Saint-Sever : les dispositions de ces

Au fond de chaque bras, une tribune est établie sur une voûte d'arêtes de deux compartiments; le support, du côté de la nef, est une colonne dont le fût antique est de marbre. Sur l'appui de la tribune du Nord, une claire-voie de quatre arcades est posée. La claire-voie du Sud est récente. Le rez-de-chaussée de ces tribunes sert de chœur aux absidioles placées aux extrémités du transept. Le dessus de ces mêmes tribunes donne accès aux chapelles de premier étage et, du côté du Nord, à un escalier de service[1].

NEF.

La voûte de la nef est en berceau plein cintre à doubleaux.

Dans la nef, la première paire d'arcades, à l'Est, est seule en plein cintre; ces deux arcades sont pratiquées à reprises. Les arcades suivantes sont également à reprises, mais brisées, et les angles des ressauts sont abattus.

Il existe deux fenêtres au Nord, une fenêtre et un oculus au Sud. L'oculus est garni d'un remplage dessinant des arcs à redents; ce remplage existait du temps de du Buisson, et il figure sur le dessin original que renferme le manuscrit de l'histoire du monastère. Les fenêtres sont à meneaux prismatiques sans chapiteaux.

L'oculus est dans la première travée vers l'Est; dans la travée suivante, et au Sud également, le mur présente encore des corbeaux, destinés sans doute à porter l'orgue que fit construire Jean d'Abadie, abbé en 1526[2].

Les piliers sont de deux sortes : les trois derniers piliers du côté du Sud, à l'Ouest, sont cylindriques; la portion du cylindre

baies sur la face Ouest le prouvent clairement; on y voit un arc de décharge, comme on en faisait sur les parements intérieurs. La galerie existe encore au Nord; on y trouve des portes murées qui supposent, si je ne me trompe, des communications avec deux tribunes : l'une au-dessus du bas côté, la seconde au fond du transept, comme à Saint-Sever.

(1) Cet escalier conduit à l'angle Nord-Ouest formé par la rencontre du transept et de la nef, et de là, en suivant le dessus de la voûte du bras du transept, au clocher. On voit que le chemin est assez indirect : il eût été bien plus simple de continuer l'escalier qui du rez-de-chaussée monte à la tribune du transept. Ce n'est pas tout : la partie supérieure de l'escalier du clocher est logée dans une tourelle découronnée; il devait s'élever autrefois plus haut dans l'angle du transept. Est-ce qu'une tour aurait existé sur le carré du transept?

(2) Du Buisson, t. I, p. 367; *Gallia christiana.*

qui dépasse l'aplomb du mur monte, en conservant sa forme, jusqu'à la voûte. Ces piliers reçoivent la retombée des arcades ainsi que des ogives et doubleaux des bas côtés sur des fragments de moulures ou

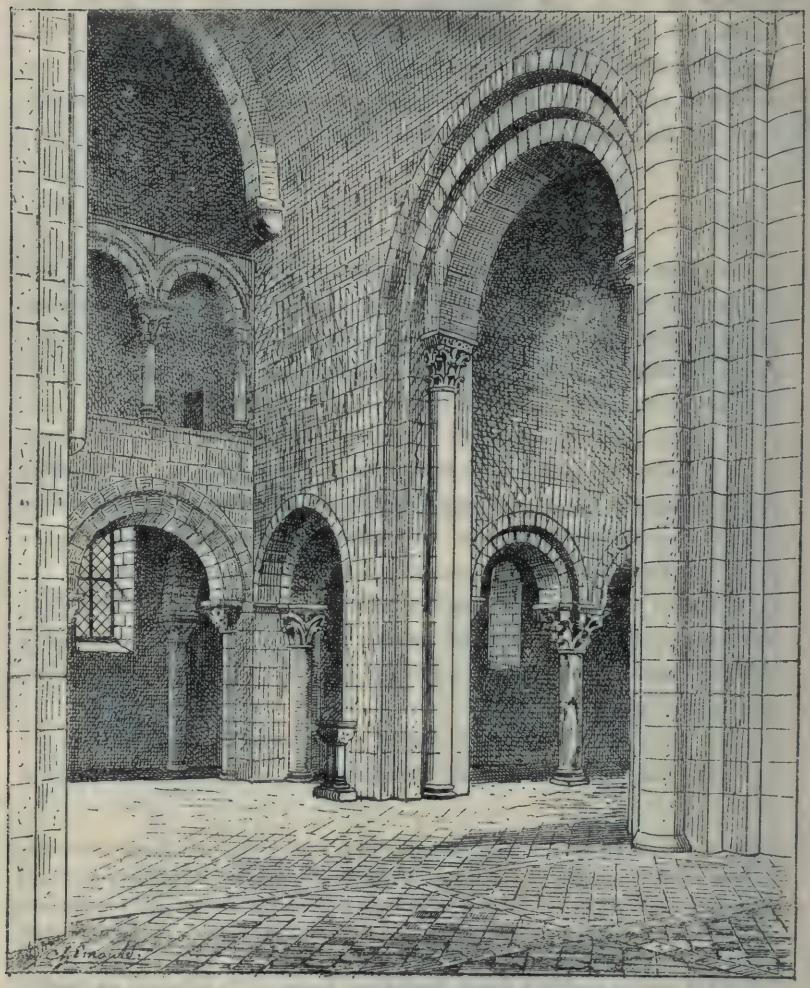

Église de Saint-Sever.
Transept Nord, face Est.

sur des culs-de-lampe d'aspect gothique. Les autres supports sont romans; le noyau cubique en est flanqué sur la face correspondant aux arcades par une colonne engagée, sur la nef par un dos-

seret armé d'une colonne pareille. Dans la nef, le dosseret et la colonne portent les doubleaux à ressaut, qui sont à la fois moins larges et moins saillants que les dosserets.

La tribune de l'orgue est sur une voûte d'arêtes. L'orgue lui-même, classé parmi les monuments historiques, est dû à dom Bedos, facteur d'orgues, bénédictin du siècle dernier, qui fit faire à son art de remarquables progrès.

BAS CÔTÉS.

Les bas côtés ont conservé leurs dispositions primitives sur un seul point : c'est dans la travée du bas côté méridional la plus rapprochée du transept. La fenêtre qui éclaire cette travée de bas côté est petite, amortie en plein cintre, largement ébrasée à l'intérieur, mais non à l'extérieur. La voûte est d'arêtes et bombée de façon sensible. La travée du collatéral Nord qui fait face à celle-là garde sa fenêtre romane, mais ses voûtes ont été refaites.

La seconde travée du Sud est voûtée d'ogives, dont le profil se rencontre là seulement : c'est un profil assez riche, qui présente sur son milieu un boudin à méplat [1]. Le support qui le long du mur délimite cette travée de la suivante, offre, en plan, la forme d'un octogone plongeant à moitié dans le mur. Tous les supports analogues se composent d'un dosseret muni d'une colonne engagée. Deux d'entre eux, dans le bas côté Sud, ont été remaniés : leurs chapiteaux sont modernes.

Ces diverses travées sont couvertes de croisées d'ogives : les ogives sont de simples bandeaux très saillants dont les angles sont abattus.

A l'exception des travées déjà signalées qui ont des fenêtres romanes et des deux travées Ouest du collatéral Nord, qui n'ont pas de fenêtre, parce qu'à ces deux travées sont accolés des bâtiments claustraux, chaque travée des bas côtés possède une fenêtre amortie en arc brisé et garnie de meneaux analogues à ceux qui se voient dans les baies de la nef.

[1] Ces ogives ont été remplacées sur partie de leur développement par des nervures informes.

GALERIES, TRIBUNES ET CHAPELLES DE PREMIER ÉTAGE.

L'une des particularités les plus curieuses de l'église abbatiale de Saint-Sever consiste dans la présence de chapelles de premier étage, comme il en existe dans quelques églises normandes[1], et dans la disposition des galeries qui les desservent. Il existait de chaque côté deux de ces chapelles, savoir : l'une au-dessus de la chapelle placée à l'extrémité du transept, et l'autre au-dessus de la chapelle contiguë. La première s'ouvrait de plain-pied, par une large arcade, sur la tribune qui occupe le bout des bras de la croix[2]. De cette chapelle on prend, en se dirigeant vers l'axe de l'édifice, un couloir voûté qui conduit à un escalier; la petite voûte de ce couloir est portée, à l'Est, par un mur qui clôt de ce côté la seconde chapelle de premier étage. Une porte à linteau est percée à travers ce mur, pour mettre en communication le couloir et la chapelle.

Les chapelles de premier étage ne sont pas le résultat d'une adjonction; l'appareil y est de la même période que dans les constructions inférieures. Elles ne sont pas dues davantage à un remaniement qui aurait coupé en deux, dans le sens de la hauteur, les chapelles primitivement existantes. Trois faits le prouvent surabondamment : la présence de la tribune du transept en avant des chapelles extrêmes; la présence du couloir en avant des chapelles contiguës aux précédentes; enfin, les dimensions et le niveau des fenêtres qui éclairent ces chapelles supérieures[3].

On arrivait de chaque côté à ces chapelles et à ce couloir par la tribune, et à la tribune elle-même soit par un escalier, soit par le couloir pratiqué le long du mur occidental du transept et qui communique avec un passage réservé entre la voûte et le toit du bas côté. L'escalier est logé dans une demi-tourelle montant de fond à l'extérieur du mur Ouest du transept. Cette demi-tourelle, mieux

(1) A Saint-Étienne de Caen et dans l'église romane de Saint-Ouen à Rouen (Ruprich-Robert, *L'architecture normande*, p. 78).

(2) Au Nord, cette arcade a été bouchée par une cloison; au Sud, la chapelle extérieure de premier étage et la partie attenante du couloir voûté ont disparu.

(3) Les fenêtres subsistent seulement dans la chapelle qui est le plus au Nord. Dans les autres chapelles de premier étage, les fenêtres sont récentes; l'unique chapelle de premier étage subsistant au côté Sud a été refaite à l'époque moderne.

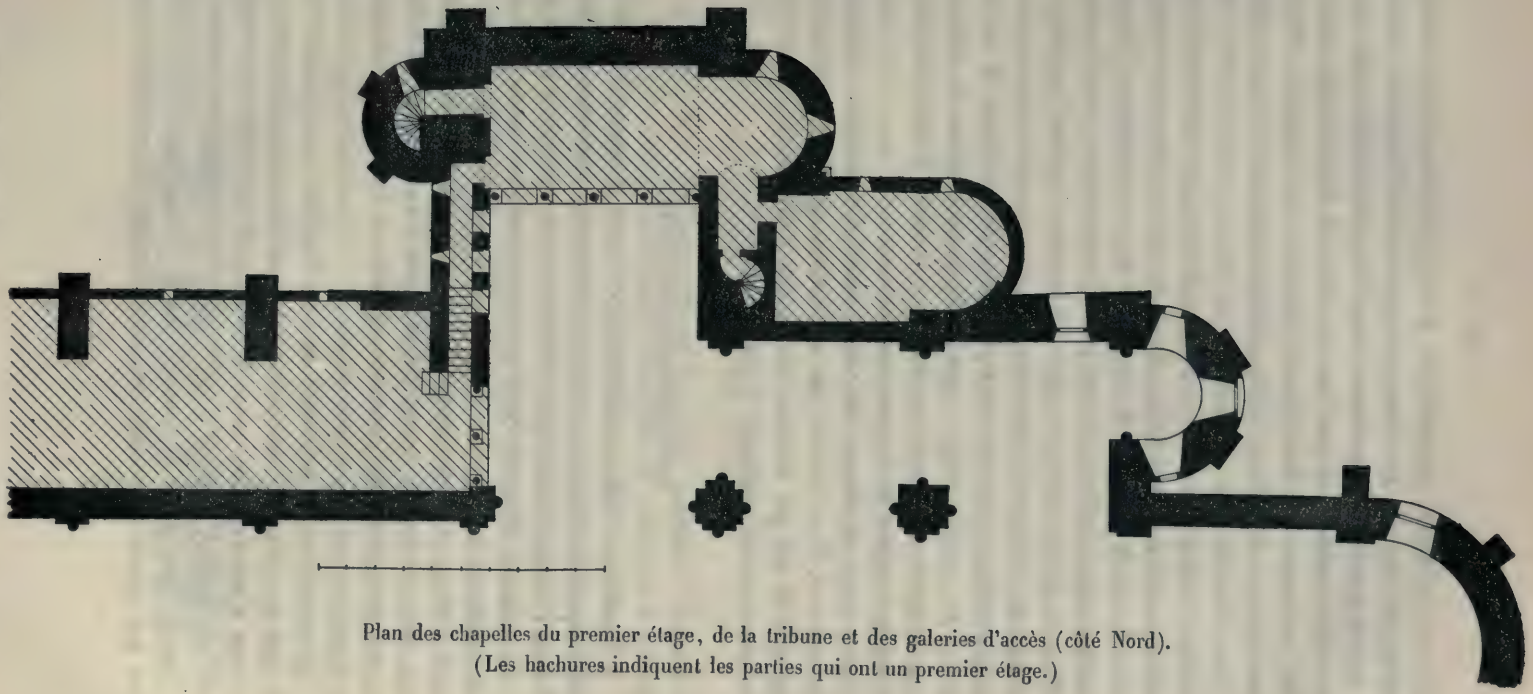

Plan des chapelles du premier étage, de la tribune et des galeries d'accès (côté Nord).
(Les hachures indiquent les parties qui ont un premier étage.)

conservée au Nord, ressemble du dehors à une absidiole. Quant au couloir, il n'est pas sur toute sa largeur dans l'épaisseur du mur; il est en partie placé dans une sorte d'appent faisant saillie sur le parement extérieur et porté par un arc. Cet appent a été refait au Midi. Le couloir du Nord prenait jour au dehors par deux fenêtres assez étroites, dont l'une a plus particulièrement un aspect roman.

On a installé dans ce couloir Nord des marches d'escalier; on a surélevé, sur la longueur correspondant à cet escalier la petite voûte du couloir; on a enfin exhaussé, par un brusque ressaut, le sol de la travée contiguë de la galerie de premier étage. Tous ces remaniements étaient motivés par la substitution, dans la travée inférieure du bas côté, des ogives à la voûte d'arêtes. La flèche de ces ogives est beaucoup plus développée que celle des arcs décrits par les arêtes primitives. C'est pourquoi, du côté Sud, le sol de la galerie de premier étage a gardé son niveau ancien au-dessus de la première travée, qui a conservé ses voûtes d'arêtes; il n'a été relevé qu'à partir de la seconde travée.

Le passage au-dessus du collatéral est actuellement aussi large que celui-ci. Il est abrité par un toit en appentis, porté du côté opposé à la nef par un mur bas, percé dans chaque travée d'une ouverture carrée semblable à une meurtrière.

REVUE EXTÉRIEURE DE L'ÉDIFICE.

A l'extérieur, l'abside n'offre pas de sujet d'observation : il faut noter cependant deux baies carrées, placées l'une au-dessus de l'autre et dans l'axe de l'édifice. Les contreforts sont surmontés d'une urne.

La première absidiole Nord a deux contreforts, larges par le bas, qui s'amincissent vers le milieu de la hauteur du mur et sont surmontés d'une colonne indépendante, bâtie de plusieurs tambours dont certains forment parpaing, et coiffée d'un chapiteau. Le chœur de cette première absidiole et la seconde ont été rhabillés et crépis; la troisième est à peu près intacte.

Le clocher est à l'extrémité du bras Nord du transept. Les angles en sont soutenus par des contreforts dont la section augmente vers la base. C'est d'ailleurs une tour massive et sans ornement. Au-dessous du clocher, la porte a été l'objet d'une restauration récente.

Sur le flanc Ouest du transept Nord, il faut signaler un contrefort qui prend un relief très considérable. Ce contrefort paraît

avoir été ajouté après coup; il est dans le plan vertical du mur du bas côté. Parmi les contreforts de la nef, certains ont laissé des traces, des arrachements; on leur a substitué des arcs-boutants.

Le premier contrefort de chacun des deux bas côtés, à l'Est, est ancien [1]; il gagne vers le bas, à l'aide d'un ressaut en talus, à la fois en largeur et en saillie; on l'a surélevé pour recevoir l'arc-boutant.

La façade a été remaniée à diverses reprises : en 1683, le prieur Antoine Salauze logea dans les voussures et entre les colonnes romanes du portail une fausse architecture classique [2] : au-dessus, une fenêtre était obstruée par l'encadrement Renaissance d'une horloge; tout en haut, enfin, une cloche était placée dans une baie au sommet du fronton [3]. Une première fois, dans le cours de ce siècle, la façade fut décorée d'une porte en placage qui, un jour, se détacha, écrasant diverses personnes.

La face Sud de l'église est masquée par les constructions du monastère. On y peut observer néanmoins que la partie visible du bas côté est ancienne, à l'exception des contreforts, mais qu'elle paraît avoir souffert d'un violent incendie.

DE L'ANCIENNE ORDONNANCE DE L'ÉGLISE.

Il n'est pas hors de propos de se demander comment l'équilibre de la maîtresse voûte était assuré à l'origine et comment était décoré l'espace compris entre cette voûte et la grande arcade.

Il faut remarquer tout d'abord que le niveau de la voûte n'a pas changé : la corniche extérieure est actuellement un peu plus élevée [4] parce que l'on a récemment interposé une charpente entre la voûte et le toit; mais la voûte était aussi haute. La distance est donc considérable entre la clef des grandes arcades et la naissance de la voûte. Pour maintenir celle-ci, il fallait, semble-t-il d'abord, des contreforts puissants; les arcs-boutants sont, de toute évidence, le résultat d'un remaniement.

[1] Le fait est surtout certain pour le contrefort Sud.

[2] Du Buisson, t. II, p. 106.

[3] Le souvenir de cette ordonnance est conservé par un dessin très fin du baron de Toulouzette, que M. le Dr Léon Dufour a bien voulu me communiquer.

[4] Le niveau de l'ancienne corniche est donné par un fragment qui subiste sur le flanc Sud de la nef, à la rencontre de la nef et du transept.

On peut voir, au Nord comme au Sud, dans le passage au-dessus des bas côtés, les assises inférieures de contreforts qui ont quelques centimètres à peine de saillie. Cette saillie a-t-elle été diminuée par un doublage de briques appliqué sur les parements voisins? Le contrefort avait-il un relief plus prononcé, et les assises qui en subsistent correspondent-elles au jambage intérieur d'un passage pratiqué à travers ce contrefort? Ou bien le constructeur s'en est-il tenu à des contreforts plats, comptant principalement, pour éviter la chute de l'édifice, sur l'épaisseur des murs et sur la cohésion des maçonneries? Cette dernière explication paraît être la vraie : sous la corniche romane dont il subsiste un fragment au Sud, il reste un contrefort peu saillant; il en existe d'autres, également plats, sur les faces Est et Sud du transept méridional. Les contreforts qui ont disparu étaient, sans doute, du modèle de ceux-là. On en peut voir des arrachements sur le parement extérieur de la nef au Nord.

Le problème relatif à la décoration des parois de la nef est plus embarrassant. Le petit corbeau sculpté que l'on montre près du pilier Nord-Est de la nef pour prouver qu'il y a eu jadis un triforium, n'indique probablement rien de pareil. Par contre, en supposant qu'il y ait eu un triforium, on s'explique aisément que les traces apparentes aient disparu, si l'on admet que les murs de la nef ont été refaits entre les piliers, ainsi qu'il est permis de le penser. La constatation positive que l'on a cru faire et les constatations négatives que l'on a faites ne comportent donc, ni les unes ni les autres, de conclusion.

Restent les raisonnements *a priori*, qui sont très incertains : évidemment, en théorie, un triforium a sa place marquée dans une nef aussi élevée; mais, d'autre part, les maîtres d'œuvre romans du Sud-Ouest n'en faisaient pour ainsi dire point. Il est vrai que cette dernière observation perd en partie sa valeur dans une église qui a manifestement emprunté plusieurs de ses dispositions à l'architecture d'autres contrées. L'examen minutieux du passage circulant au-dessus des bas côtés fournit quelques indices qu'il est bon de recueillir. Ce passage est abrité par un toit en appentis dont la charpente s'appuie, du côté extérieur, sur le mur goutterot, qui a été surélevé au cours du XIXe siècle. Cette surélévation a été substituée à un pan de bois, qui lui-même ne devait pas être ancien. Le passage n'est carrelé, au Nord de même qu'au Sud, que sur une partie de sa largeur. Il a dû y avoir une époque où il était de moitié

plus étroit. Il est éclairé d'en haut par des lucarnes : ce procédé est moderne. En somme, on peut croire qu'un passage non voûté contournait la nef et qu'il était éclairé par un triforium.

On ne comprendrait d'ailleurs pas trop pourquoi l'architecte a fait les grandes arcades plus basses dans la nef que dans le chœur, s'il n'avait pas en vue de ménager un peu de place pour le triforium.

Quoi qu'il en soit, avant de faire un triforium dans l'église de Saint-Sever, il sera prudent d'opérer quelques sondages dans la partie des murs de la nef qui avoisine le transept : s'il y a eu réellement un triforium, on doit en trouver là des amorces [1]. Une pareille découverte aurait le double avantage de légitimer le remaniement coûteux que l'on projette, et de fournir des indications sur la forme des baies à établir.

QUELQUES PARTICULARITÉS DE CONSTRUCTION.

La construction de l'église de Saint-Sever présente quelques particularités qui valent la peine d'être notées. On y voit plusieurs appareils très différents : les parties anciennes sont en moyen appareil, plutôt un peu fort, assez régulier, et qui montre des marques de tâcherons : croix grecques, losanges, espèces de Z quelquefois placés horizontalement, outil de tailleur de pierre, tête humaine grossièrement dessinée, oiseau, etc. [2]. Les joints sont assez épais. On ne saurait d'ailleurs en tirer argument pour reculer outre mesure la date de ces maçonneries; l'usage des joints épais s'est conservé longtemps dans les pays où la pierre tendre et poreuse absorbe l'humidité et *brûle* le mortier. Dans les parties romanes de Saint-Girons d'Hagetmau, les ouvriers, voulant simuler des joints sur des claveaux trop longs, les ont figurés larges et portant au milieu une petite levée qui représente le bourrelet de mortier.

Les appareilleurs romans de Saint-Sever n'ont pas su tracer les voussoirs. Du moins, sur les chapelles de premier étage du Nord et sur le couloir adjacent, l'appareil régulier des murs fait place, dans les voûtes, à un agrégat de pierres choisies à peine dégrossies.

[1] Depuis que ceci a été rédigé, des sondages ont été faits, et ils ont amené la découverte de colonnes engagées, qui avaient porté les arcs d'un triforium.

[2] M. J. de Laporterie doit publier prochainement un intéressant mémoire sur ces marques.

De même, dans les escaliers du clocher, le contraste est frappant entre le bel appareil des pieds-droits et le blocage des petites voûtes.

Le badigeon, qui presque partout recouvre les voûtes, en dissimule l'anatomie. Il n'empêche cependant pas de faire, dans la voûte de la travée du bas côté Sud contiguë au transept, une observation assez intéressante. Nous avons vu que cette voûte est d'arêtes et surhaussée à la clef; le demi-cercle décrit par les arêtes est donc beaucoup plus développé que le demi-cercle des arcs d'encadrement. Or, les rangs de voussoirs des remplissages rencontrent arêtes et arcs à peu près sous le même angle. Lors donc que les ouvriers eurent posé tous les rangs de voussoirs qui pouvaient trouver place sur les doubleaux et les formerets, il restait au centre un vide en forme de losange; ils le remplirent à l'aide de voussoirs conduits suivant des losanges de plus en plus petits.

L'appareil des restaurations successives est irrégulier pour les murs; il paraît, au contraire, plus soigné pour les voûtes.

L'emploi des colonnes antiques a donné lieu à quelques hésitations. Ces fûts étaient beaucoup plus minces que les piles maçonnées en usage à l'époque romane; ils étaient, de plus, trop courts. Peut-être les raccourcit-on encore en sciant l'astragale, car dans presque toutes ces colonnes l'astragale tient au chapiteau. On racheta sur quelques points l'insuffisance de hauteur en surélevant les bases; ces bases, celles des piles cylindriques et les bases refaites au cours de ce siècle sont presque les seules qui apparaissent au-dessus du sol actuel de l'église. L'une des bases de ces colonnes antiques, au-dessous de la tribune du transept Nord, est très développée dans le sens de la hauteur; dans la gorge sont sculptés des animaux.

Il convient d'ajouter enfin que l'édifice a été, dans l'exécution, très négligemment construit. Les imperfections, les tâtonnements, les changements dans le diamètre des colonnes engagées ou dans le plan des parements pourraient faire croire à plus de reprises, à plus de remaniements qu'il n'y en eut en réalité.

L'ORNEMENTATION.

L'église doit surtout son caractère à la grandeur de ses vaisseaux, à l'ampleur de ses lignes. Les décorations en « plate peinture » dont

parlent les vieux textes[1] ont disparu, de même que le chœur richement ouvragé. L'ornementation actuelle se résume en quelques sculptures.

L'église de Saint-Sever possède une collection de chapiteaux vraiment très intéressante. L'étude en est malheureusement difficile, parce que plusieurs corbeilles et presque tous les tailloirs ont été refaits au cours de ce siècle : tel joli dessin acquis depuis peu par une de nos bibliothèques représente un chapiteau de Saint-Sever qui date de cinquante ans peut-être[2].

Quelques chapiteaux sont antiques : tels sont les deux chapiteaux de la porte Nord et l'un de ceux de la seconde absidiole Nord.

Église de Saint-Sever.
Chapiteau dans le transept Nord.

Parmi les chapiteaux du moyen âge, certains ont des corbeilles très hautes, dont le galbe est sans vigueur. Plus fréquemment, au contraire, la masse, l'épannelage du chapiteau est digne d'être étudié de près : l'artiste a su l'assouplir, le modeler en vue de sa destination : dans l'arcature qui couronne la galerie du transept Nord, le haut des chapiteaux est très long, comme les sommiers qu'ils avaient à porter. Mais ces qualités de souplesse sont particulièrement frappantes dans les chapiteaux placés sur les fûts antiques : l'exiguïté de ces colonnes, d'une part, et, de l'autre, la lar-

(1) Du Buisson, t. I, p. 365.

(2) M. J. de Laporterie a, sur un plan de l'église, noté les chapiteaux et les tailloirs qui sont anciens et ceux qui ont été refaits.

geur et la forme des sommiers qu'elles devaient soutenir ont amené à faire des chapiteaux très évasés et à ménager, sur le pourtour du tailloir, des saillies destinées à recevoir les retombées des divers

Église de Saint-Sever.
Chapiteau de colonnette sous la tribune du transept Nord.

arcs. Une nécessité pareille fait que les chapiteaux de la mosquée de Cordoue présentent une disposition quelque peu analogue.

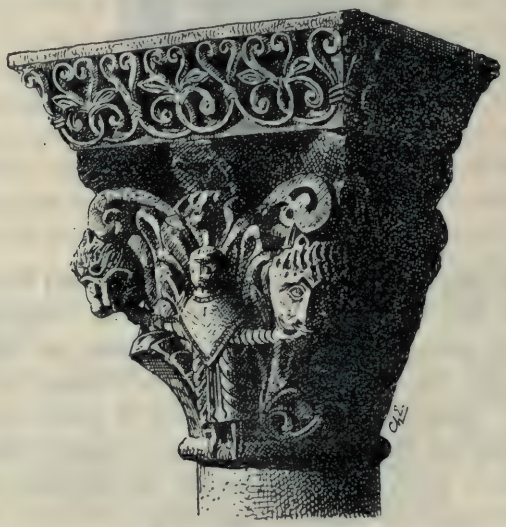

Église de Saint-Sever.
Chapiteau entre la première et la deuxième chapelle Nord.

Certains chapiteaux sont couverts de feuilles grasses, qui n'étaient peut-être qu'une sculpture provisoire, destinée à être fouillée et

découpée par le ciseau. D'autres, plus nombreux, sont couverts de feuillages, de personnages, d'animaux, qui constituent une décoration presque toujours riche. On se prend à songer, devant ces productions étranges, aux miniatures fantastiques de l'Apocalypse provenant de l'abbaye de Saint-Sever, que possède la Bibliothèque nationale et qui datent précisément de l'abbé Grégoire[1], le constructeur de notre église. Peut-être y aurait-il matière à d'utiles rapprochements entre la décoration du manuscrit et celle de l'édi-

Eglise de Saint-Sever.
Chapiteau du premier étage dans le transept Nord.

fice. Il ne serait pas sans intérêt, pour l'histoire générale de l'art, de constater que les tailleurs d'images et les miniaturistes ont eu des sources communes d'inspiration.

On doit mentionner expressément le chapiteau orné d'un Dieu de Majesté, dans la galerie occidentale du transept Nord, et les deux chapiteaux, au Sud et au Nord, en entrant dans l'église. Le chapiteau du Sud représente le martyre de saint Jean-Baptiste; il offre cette particularité que le sujet des scènes est indiqué par

[1] L. Delisle, *Mélanges de paléographie et de bibliographie*, p. 129.

des légendes en relief sur l'astragale, malheureusement mutilé. A gauche, sous la décollation du Précurseur :

HIC PAT[*itur*]

Au milieu, sous le festin :

S MVNERE MORTEM

A droite, sous la remise du chef de saint Jean :

IPSA I (?) DAT MATRI BAPTISTE COLLA IH[*er*]OS·

Certains mots sont écrits sur deux lignes superposées, reliées par des jambages de la ligne inférieure qui montent jusqu'à la ligne supérieure ou réciproquement.

Les moulures des bases et des corniches peuvent servir à dater les diverses portions du monument : les bases romanes des piliers sont généralement enterrées, nous l'avons vu. Les bases circulaires des piles rondes de la nef sont posées sur un socle polygonal également mouluré, dont le niveau baisse sensiblement de l'Est vers l'Ouest.

Les corniches intérieures sont à billettes dans le carré du transept, à bandeau simplement chanfreiné dans les bras du transept et dans partie de la nef; dans le reste de la nef, la corniche est composée d'un bandeau assez étroit et d'une gorge énergiquement creusée, qui rejoint le mur par un listel en biseau; ce dernier profil est d'aspect bien gothique. Enfin, sur un point du transept — la partie Sud-Est du bras Nord — et dans le chœur, la corniche est formée de moulures classiques.

Les billettes ont été employées volontiers par l'architecte roman de Saint-Sever; il en a décoré les archivoltes soit dans les arcades posées sur l'appui de la tribune du transept Nord, soit dans les baies géminées pratiquées dans le mur Ouest de l'un et l'autre bras.

A l'extérieur du chevet, l'ornementation comprend des corbeaux portant des corniches à billettes.

La porte Ouest ne présente pas de parties anciennes. Quant à la porte Nord, il y reste, dans le tympan, un bas-relief représentant un Dieu de Majesté et des anges. On a, dans cette porte, remplacé les colonnes antiques de marbre que signale du Buisson[1] et dont

[1] Du Buisson, t. I, p. 368.

les habitants de Saint-Sever se rappellent avoir vu des fragments : les chapiteaux seuls ont été conservés.

DE L'ANCIEN AMÉNAGEMENT DE L'ÉGLISE.

L'abside servait de sacristie avant le XVIIe siècle; l'autel, haut placé, était en avant d'un mur de clôture qui fermait l'abside [1]. La porte de la sacristie était en fer [2]; à côté, on avait pratiqué une sorte de niche où était le Saint-Sacrement [3]; une autre niche abritait les reliques [4].

Cette disposition ne devait pas remonter à la construction de l'église, car l'abside était, comme le chœur, qui servait de sanctuaire, pavée de mosaïque. Ce fait donne à penser que l'on avait enlevé l'abside à sa destination primitive pour y loger la sacristie.

La mosaïque dont il vient d'être parlé représente « plusieurs gros oyseaux, lyons, léopards et autres bestes [5] ». Dès le XVIIe siècle, elle était en fort mauvais état [6], et l'usage d'enterrer les fidèles dans l'église [7] doit avoir contribué à la détériorer. La mosaïque existe encore sous le sol du chevet.

Vers le milieu du sanctuaire, une fosse était creusée que l'on combla en 1681 : c'était probablement, d'après du Buisson, « le lavoir ou la piscine de la sacristie [8] ». Il courait sur cette piscine des histoires étranges [9].

De nombreux autels étaient élevés dans les bas côtés et jusque dans les chapelles de premier étage [10].

Le chœur, détruit par les Protestants en 1565, s'arrêtait aux piliers qui délimitaient le transept à l'Est. Il était, autant qu'on en peut juger par les textes, décoré avec magnificence : les sculptures représentaient, sur un côté, des personnages du Nouveau Testament; sur l'autre, les personnages de l'Ancien Testament; sur

(1) Du Buisson, plan à la fin du tome I, et t. I, p. 364-365.
(2) *Ibid.*, p. 168 et 365.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*, t. I, p. 168.
(5) *Ibid.*, t. I, p. 365.
(6) *Ibid.*, note *c*.
(7) 1583. Archives des Landes, H 17.
(8) T. I, p. 363, note *b*.
(9) *Ibid.*, p. 363.
(10) *Ibid.*, t. I, p. 171.

la face Ouest, «l'arbre de Jessé et la génération dont la benoite Vierge Marie fut extraite». La clôture était à claire-voie [1].

Quand les Bénédictins refirent le chœur, qui a été de nouveau renversé depuis, ils empiétèrent un peu sur le carré du transept, afin de placer le jubé [2].

CONCLUSIONS.

Dom du Buisson a daté les diverses parties de l'église de Saint-Sever, tant dans son texte que dans la vue qu'il a donnée du monastère. Il attribue au xe siècle les extrémités des bras du transept et les parties basses de la chapelle de tous les Saints; au xie siècle, la partie de la nef qui touche au transept; au xve, le reste de l'édifice, sauf les réparations effectuées au xviie [3].

En réalité, il ne paraît pas que rien subsiste du xe siècle dans les constructions actuellement debout. *A priori*, on peut attribuer à une date plus récente les extrémités des croisillons; il n'est pas vraisemblable qu'une église du xe siècle ait eu un transept de 40 mètres d'envergure. Rien d'ailleurs n'autorise à penser que ces maçonneries, non plus que celles de la chapelle de tous les Saints, avec ses contreforts à talus, soient antérieures à l'ensemble des absidioles. Si, dans les chapelles de premier étage, des voûtes sont d'aspect grossier, c'est parce qu'elles ne sont pas faites de pierres d'appareil; mais ces voûtes posent sur des pieds-droits de moyen appareil avec marques de tâcherons, et la voûte n'est sûrement pas plus ancienne que les supports. Le reste des idées de du Buisson est, dans l'ensemble, très acceptable.

L'église fut sinon terminée, du moins commencée et en partie construite par l'abbé Grégoire (1028-1072), qui la fit consacrer. On sait que cette cérémonie ne suppose pas nécessairement un édifice achevé; l'église de Saint-Sever fut probablement, comme tant d'autres, consacrée avant d'être finie. Peut-être l'incendie de la ville en 1360 et le tremblement de terre de 1372 occasionnèrent-ils des dégâts; aux réparations qui suivirent ces désastres on peut

(1) Du Buisson, t. I, p. 172 et 366.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 172.
(3) *Ibid.*, t. I, p. 166.

attribuer la voûte du bas côté Sud dont les ogives présentent un profil du XIVe siècle. L'œuvre du XVe siècle est beaucoup plus importante : il est à croire qu'au cours de ce siècle, par exemple en 1435, quand l'armée française détruisit presque le monastère[1], la nef fut en partie renversée, surtout dans l'angle Sud-Ouest. On aurait alors élevé les trois piliers cylindriques de la nef, et peut-être le pilier polygonal engagé dans le mur du bas côté Sud, refait les voûtes des bas côtés, excepté dans les deux travées orientales du collatéral Sud, repris au niveau de la naissance des grandes arcades les murs du vaisseau central, depuis la façade jusqu'à la croisée, en respectant les piles romanes[2], et tourné de nouvelles voûtes sur ce vaisseau. Il est à remarquer que, dans la nef, les grandes arcades sont d'un caractère bien gothique, de même que les fenêtres et une grande partie de la corniche; tandis que, pour attribuer les piliers à la période romane, — exception faite des piles rondes, — nous avons leur appareil, des traces de reprises[3] et enfin les arrachements des contreforts, qui apparaissent çà et là au-dessus des bas côtés, au droit de ces piliers, sur les parements extérieurs. C'est au cours de ce remaniement que le triforium a disparu. A cette même période il faudrait attribuer les arcs-boutants[4], qui sont antérieurs à 1569.

Le XVIIe siècle aurait construit l'abside, refait la voûte et les parties hautes des murs du chœur, les coupoles en avant des premières chapelles, et repris en sous-œuvre les piliers ronds de la nef. On ne peut pas admettre en entier le récit de d'Abadie que

[1] L'étude de l'édifice confirme les textes sur ce point. Dans la galerie Est du cloître, il reste, sous les constructions du XVIIe siècle, des vestiges du XVe ou du XVIe siècle. Je veux parler de partie des pieds-droits de la porte donnant accès à la salle capitulaire.

[2] M. de Laporterie, qui a bien voulu faire pour moi une enquête sur les dispositions du triforium dont les débris ont été découverts, m'a écrit que l'on n'avait trouvé que des colonnes engagées dans les piles romanes et pas de support au milieu de la longueur des travées. On s'explique très bien que ces supports médians aient disparu quand on a repris le mur et refait les arcades, tandis que les colonnes engagées, qui adhéraient aux piles, ont subsisté.

[3] Ces traces de reprises ont disparu pendant la restauration (?) dont l'église a été récemment l'objet.

[4] L'arc-boutant placé le plus à l'Est sur le bas-côté Sud est peut-être plus ancien : il porte, à la naissance de l'arc, une sorte de larmier. Peut-être a-t-il été fait, au XIVe siècle, avec la voûte de la deuxième travée du bas côté.

du Buisson a fait sien, concernant la ruine de ces supports en 1569 : les Protestants auraient sapé les trois piliers, les étayant par des boiseries auxquelles ils auraient mis le feu; la voûte aurait été soutenue par les arcs-boutants et se serait simplement crevassée. Il est évident que, si les piliers avaient été détruits, les arcs-boutants n'auraient pas tenu les murailles suspendues dans le vide; murailles et voûte se seraient sûrement effondrées[1]. Ces piliers furent donc au plus endommagés, et dès avant 1569, ils devaient être cylindriques. Rien, dans leurs assises hautes surtout, n'annonce le XVIIe siècle. En outre, on leur donna la forme ronde quand on reconstruisit la muraille latérale, puisqu'ils conservent cette forme jusqu'à la voûte; or, nous venons de voir qu'on n'eut pas, après 1569, à refaire cette muraille. En somme, il est vraisemblable que les piliers cylindriques ont été simplement restaurés en 1600. Ils présentent d'ailleurs, pour qui les considère avec un peu d'attention, des indices de remaniements; antérieurement aux ravages des Protestants, chacun de ces piliers était entouré, à la naissance des grandes arcades, d'un bandeau continu de moulures formant bague, dont il reste des vestiges et qui a été remplacé par une série de corbelets.

Telle est vraisemblablement l'histoire de cette église abbatiale de Saint-Sever, qui est, par la grandeur de son plan et par l'étrangeté de certaines de ses dispositions, l'une des plus intéressantes du Sud-Ouest.

J.-A. Brutails.

[1] Il faut se rappeler que cette réfection ne figure pas sur un état dressé vers 1583, signalé plus haut (page 36), et qui indique les restaurations à effectuer à cette époque.

LETTRES

DE GUI DE COMBORN,

ÉVÊQUE DE LIMOGES,

ACCORDANT, POUR UNE DURÉE DE DIX ANNÉES, LA MOITIÉ DES REVENUS DES ÉGLISES VACANTES, APPLICABLES À LA CONSTRUCTION DE LA CATHÉDRALE SAINT-ÉTIENNE (1er JUIN 1344).

Communication de M. Alfred Leroux, correspondant du Comité, à Limoges.

Le document que nous reproduisons ci-après n'est pas tout à fait inconnu. L'abbé Legros l'a mentionné dans ses *Mémoires manuscrits sur l'histoire du Limousin*, et M. le chanoine Arbellot a pu, grâce à cette mention, noter le fait en bonne place dans son *Histoire et Description de la cathédrale de Limoges* (2e édit., 1883, p. 31). Il nous a paru, néanmoins, qu'il y avait quelque utilité à donner la teneur même d'un acte qui inaugurait la reprise de travaux suspendus depuis dix-huit ans.

Bonaventure de Saint-Amable, les abbés Nadaud et Legros ont signalé, pour les premières années du XIVe siècle, des actes tout semblables, *mutatis mutandis*, qui n'ont pas encore été retrouvés [1].

Par contre, M. Antoine Thomas a rencontré, aux archives du Vatican, vers 1882, deux bulles de même teneur, inconnues à M. Arbellot et à ses prédécesseurs.

La première, de Benoît XI (15 fév. 1304), porte indulgence d'un an et quarante jours en faveur de tous ceux qui aideront à la construction de la cathédrale de Limoges; la seconde, d'Innocent VI (22 mars 1384), accorde cent jours d'indulgence à tous ceux qui contribueront aux réparations de ladite cathédrale, récemment

[1] Voir Arbellot, *ouv. cité*, p. 27, 28, 29.

dévastée et brûlée[1]. Ainsi se retrouvent peu à peu les diverses phases de la construction du monument qui nous occupe.

A. Leroux.

Nos Guido[2], Dei et apostolice sedis gracia episcopus Lemovicensis, notum facimus universis presentes litteras inspecturis quod nos, affectantes fabricam ecclesie nostre Lemovicensis nostris precibus prosperari, predecessorum nostrorum vestigiis inherentes, damus et concedimus ad opus dicte fabrice medietatem fructuum primi anni ecclesiarum vacancium et imposterum vacandarum.....[3], ad collationem nostram, usque ad decem annos a data presencium computandos; quam medietatem converti volumus in usum et utilitatem dicte fabrice, et..... obtinentibus et qui imposterum obtinebunt dicta beneficia volumus assignari, juxta constitucionem felicis recordacionis domini Johannis pape XXII, que incipit..... Et ad compellendum quoscunque qui in premissis et circa premissa inobedientes fuerint vel rebelles, facimus, constituimus ac eciam deputamus commissarios et judices..... delegatos, venerabiles et discretos archidiaconos de Malamorte et Combralhie[4] et dominos Rampnulphum Helie, Guillelmum Soubuti, canonicos ecclesie Lemovicensis, et eorum quemlibet insolidum, ita quod non sit melior conditio occupantis, commictimus super premissis et ea tangentibus vices nostras, donec eas ad nos duxerimus revocandas.

Datum sub sigillo nostro in castro nostro de Nobiliaco[5], nostre diocesis, die prima mensis junii, anno Domini millesimo ccc° quadragesimo quarto.

Au dos, d'une main moderne, peut-être de l'abbé Legros : «Bâtisse de l'église, 1344.»

[Origin. sur parch., sceau perdu, aux Archives départementales de la Haute-Vienne, fonds de l'évêché, n° prov. G 1966.]

(1) Voir dans le *Bull. Soc. arch. du Limousin* (t. XXX, p. 45 et 74), les extraits des archives du Vatican.

(2) Gui de Comborn, à qui le *Gallia christiana* consacre cette trop courte notice : *vocatus in actis consistorialibus anni 1346, die 22 aprilis.* Le présent acte prouve qu'il succéda à Nicolas Ier dès l'année 1344.

(3) L'extrémité droite du parchemin est détériorée sur une hauteur de 5 lignes.

(4) L'archidiaconé de Malemort est en Bas-Limousin; celui de Combraille, dans cette partie du Limousin qui passa à l'Auvergne vers la fin du XIIe siècle.

(5) Saint-Léonard de Noblat, auj. ch.-l. de canton de l'arrond. de Limoges. L'évêque de Limoges, qui en était seigneur, y possédait un château.

INVENTAIRE

DU

MOBILIER DE L'HÔPITAL DE CHARLIEU

DRESSÉ EN 1460.

Communication de M. Joseph de Fréminville, correspondant du Comité, à Saint-Étienne.

Après la mort de Jean Pignon, notaire, qui n'avait pu de son vivant *grossoyer* et *expédier* les actes qu'il avait reçus, le juge ordinaire des terres du prieuré bénédictin de Charlieu[1], sur l'ordre du prieur, commit à cet effet Guillaume Faye, également notaire.

Entre autres pièces à mettre en forme authentique pour servir aux intéressés ce que de droit, celui-ci eut à transcrire un inventaire du mobilier de l'hôpital de Charlieu, dressé en 1460 par ledit Pignon. C'est cette copie, faite treize ans après la rédaction de la minute, que nous présentons.

Cet inventaire est intéressant, car il montre ce qu'était l'hôpital d'un chef-lieu de châtellenie en plein XVe siècle. A tenir compte de l'absence complète de mentions concernant des médicaments et articles à l'usage exclusif des malades et à bien examiner la composition d'un mobilier très modeste, en somme réduit au strict nécessaire et particulièrement destiné au repos et à une simple restauration, il paraît résulter que ce qui dans ce texte est appelé la *Maison-Dieu* de Charlieu, ayant précédé l'*hôpital* des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, n'était, à l'issue de la guerre de Cent ans, qu'une

[1] Loire, arr. de Roanne, chef-lieu de canton.

hôtellerie ou maison de refuge pour les pauvres passants ou pèlerins.

J. de Fréminville,
Correspondant du Comité.

Nos, Stephanus Alacaille, in utroque jure bacalarius, judex ordinarius locius terre et juridicionis venerabilium et religiosorum virorum dominorum prioris et conventus Cariloci membrorumque et ressortorum ejusdem, notum facimus universis presentes licteras inspecturis, quod, cum nuper deffunctus Johannes Pignon, de Cariloco, quondam notarius publicus et curie nostre predicte juratus scribaque et grafferius ejusdem, tempore quo vivebat plures contractus, licteras, notulas, registra, informaciones, processus, inquestas, testamenta, testamentorum publicaciones, inventoria, tutelas et curatelas sub sigillo curie nostre receperit et in suis libris, prothocollis, registris, papiris et alibi scripserit, registraverit et signaverit, quos, quas et que morte preventus grossare, expedire et in formam publicam prout decet redigere non potuerit, quapropter ne predicte lictere remaneant partibus quibus tangunt et pro quibus recepte fuerunt illusorie et invallide deffectu grossacionis et expedicionis, venerabilis et religiosus vir frater Symon de Ronchivol, prior prioratus Cariloci de sufficientia, probitate et diligencia Guillelmi Faye, de Cariloco, ad plenum informatus eidem Guillelmo Faye commiserit et mandaverit quatinus omnes et singulos contractus, notulas, registra, testamenta, testamentorum publicaciones, processus, inquestas, inventoria, tutelas, curatelas et alia quecumque instrumenta per dictum quondam Johannem Pignon sub dicto sigillo curie nostre recepta tam in suis libris, papiris, registris, prothocollis quàm alibi registratis grosset, levet et in formam publicam ad perpetuam rei memoriam redigat juxta et secundum ipsarum notularum, registrorum, inventariorum, testamentorum, instrumentorum, et prothocollorum formam et tenorem sub eodem sigillo curie nostre predicte prout per commissionem dicti domini prioris dicto Guillelmo Faye commissario directa premissa noscuntur fore vera cujusquidem commissionis tenor sequitur et est talis : Symon de Ronchivol, humilis prior prioratus Cariloci, dilecto nostro Guillelmo Faye, de Cariloco, clerico, notario publico et curie nostre jurato, cum nuper deffunctus Johannes Pignon, quondam notarius publicus et curie nostre predicte juratus, scriba et grafferius ejusdem, tempore quo vivebat plures contractus, notas, notulas, abreviaturas, registra, processus, informaciones, tutelas, curatelas, testamenta, testamentorum publicaciones ac plura alia instrumenta sub sigillo curie nostre receperit et in suis registris, prothocollis, papiris et alibi scripserit, re-

gistraverit et signaverit que, quos et quas morte preventus grossare et in formam publicam redigere non potuerit, vobis de cujus sufficiencia, probitate et diligencia ad plenum confidimus in hac parte, tenore presencium commictimus et mandamus quathinus omnes et singulos contractus, notulas, cedulas, abreviaturas, registra, processus, informaciones, tutelas, curatelas, testamenta, testamentorum publicaciones et quecumque instrumenta per dictum quondam Johannem Pignon sub dicto sigillo curie nostre recepta tam in suis registris, libris, papiris quàm alibi registrata, signata et non signata per eum tamen veraciter recepta grossetis, levetis et in formam publicam redigatis ad perpetuam rei memoriam juxta et secundum ipsarum notularum, registrorum, abreviaturarum, instrumentorum et prothocollorum formam et tenorem et juxta dicti deffuncti grossandi modum facti, tamen substantia in aliquo non mutata et insuper licteras per ipsum quondam notarium grossatas et suis clericis tempore ejus vite grossari ordinatas nundum tamen signatas, dum tamen sint similes et non difformes notulis et prothocollis earumdem, signetis ipsasque licteras per vos grossatas et expeditas partibus quarum intererunt reddatis pro moderato et competente salario, jure tamen heredum dicti quondam Johannis Pignon in premissis salvo, mandantes quapropter harum serie presencium et per primum servientem nostrum super requirendo precipi et injungi ordinantes omnibus et singulis dictorum prothocollorum, librorum et papirorum detentoribus quatinus ipsis vobis dicto commissario reddent et expediant realiter. Datum Cariloci sub sigillo nostro proprio, die duodecima mensis Januarii, anno Domini millesimo quatuorcentesimo septuagesimo secundo, presentibus Anthonio Rippaud et Ponthus Pignon, testibus ad premissa per dictum dominum priorem. S(ignatum) de Aveysia. Hinc est quod prefatus commissarius nobis retulit et reffert se inter alias notulas dicti quondam deffuncti Johannis Pignon invenisse inventarium bonorum mobilium hospitalis seu domus Dei ville Cariloci manu dicti quondam Johannis Pignon scriptum signoque suo manuali signatum formam quæ sequitur continentem :

Sequitur inventarium factum de bonis hospitalis domus Dei ville Cariloci per nos, Stephanum Alacaille, in utroque jure bacalarium, judicem ordinarium dicte ville Cariloci, nobiscum vocato Johanne Pignon, clerico, notario et curie nostre jurato et scriba. Quæ tradita fuerunt per dominum Alacaille, presbiterum et rectorem hospitalis ipsius, Joannem Patin et uxorem ejus cum juramento adhibito, die martis post Pascham duodecima mensis aprilis millesimo quadringentesimo sexagesimo, presentibus Stephano Cholet, Bonito . . . . .[1] culari, Laurentio Masoerii dicto Lancelot, Johanne Chaudio, Colasio Fosse et pluribus aliis testibus ad præmissa astantibus :

[1] Déchirure du parchemin.

Et primo, in aula bassa dicti hospitalis, fuerunt reperta undecim cubilia; item, duodecim culcistras et duodecim pulvinaria plume[1]; item, tresdecim copertoria quorum unum est quasi consumptum et nullius valoris; item, duo linteamina existentia in quodam lecto comprehenduntur; item, unam parvam mensam ad pedes cum tribus parvis scannis; item, unum buyon[2] nemoris cum cella[3]; item, unum parvum dolium modici valoris; item, desubtus gradus dicte aule unum magnum lapidem non operatum.

Item, in penu[4] dicti hospitalis unam cubam tenute XVI assignarum[5] vini vel circa; item, in dicto penu duo dolia quorum unum est parvum: item, unam archam quercus plateam tenute quatuor bichetorum bladi vel circa, modici valoris: item, unum ligamen, unam pressam et unam securim; item, unum bichetum lapideum; item, unum cubile separatum.

Item, in claustro dicti hospitalis, et primo, novem archas quercus marcatas ad marcam dicti domini elemosinarii de quibus sunt plures modici valoris; item, duo magna dolia marcata ad marcam dicti domini elemosinarii tenute XIII assignarum vini vel circa; item, duo alia dolia quæ Johannes Bonaudi habet et tenet ad locagium a dicto hospitali, tenute VI assignarum vini vel circa; item, tres lapides operatos pro benda cujusdam camini lapidei; item, unam pilam[6] cum pilono nemoris.

Item, extra dictum hospitale ante ymaginem beate Magdalene sex lapides operati de quibus sunt quatuor camini et duo alii; item, in porta dicti hospitalis unum lapidem pedis dicti camini fractum.

Item, in aula alta dicti hospitalis, primo, unam mensam quercus ad quatuor pedes cum duobus scannis; item, duo ypipargia[7] ferri; item, unum quoquipendium fractum seu modici valoris cum cathena ferri; item, unum ursuel cum quadam campana; item, duas patellas eris tenute quinque setularum cum una parva cupa barbitonsoris modici valoris.

Item, octo archas plateas tam coralis[8] quam de fouz[9] de quibus due sunt clause cum clave et in altera ipsarum sunt littere dicti hospitalis que fuerunt in eadem sigillate; item, quamdam sargiam radiatam donatam per

(1) «Matelas de plumes.»

(2) «Cruche.» Voir Du Cange, *Glossarium*, au mot *Buheterius;* et Gay, *Glossaire archéologique*, sub verbis *Buie, Buire.*

(3) *Cella* pour *sella*, en franç. *seille :* «vessel à mettre eaue». (Du Cange, *Glossar.*, au mot *Selha*).

(4) «Cellier.»

(5) «Anées.»

(6) «Mortier.»

(7) «Chenets.» Voir Du Cange, *Glossar.*, au mot *Ypopyrgium.*

(8) «Chêne.»

(9) C'est-à-dire «de hêtre».

deffunctum Johannem de Bosco mercerium ad ponendam super corpus mortuorum; item, unum lectum munitum culcistra et pulvinali et una sargia radiata; item, unum buffetum sappinosum, unam salenatam parvam sine copertorio scanni; item, duos potos cupri de quibus unus non habet nisi duos pedes; item, quosdam pectines ad preparandum canapum; item, unum parvum ferribolium[1]; item, quatuor parvas patellas eris quasi nullius valoris; item, duo cassotos[2] ad caudam: item, unum coclear et unam escumeure eris; item, collatoriam[3] eris; item, quoddam aliud quoquipendium ferri cum cathena: item, duo candelabra ferri; item, novem scutellas stagni quarum quinque sunt auriculares et alie placte et unum discum; item, unam pintam cum tribus anelotis et una choppina quadrata stagni et unum potum rotondum; item, unum auriculare plume radiatum radicibus perticis in uno tabulare modici valoris; item, unum trispodium ferri; item, quamdam partem setule modici valoris; item, duas cassias frissorias quarum una est ferri et alia eris modici valoris; item, unam patellam eris tenute unam setulam cum dimidio; item, unum cassotum eris sine cauda modici valoris; item, unam cassiam ferri ad martellum; item, unum cassotum eris cum cauda.

Item, in camera domini Vincencii Brumeaudi, primo, unam archam platam modici valoris; item, unam quatredam nemoris modici valoris; item, quedam armatam quercus ferrata et modici valoris; item, quoddam parvum scamnum ad quatuor pedes modici valoris; item, mes gallice[4] quadratam quercus panifferam.

Item, in camera parva supra gradus dicti hospitalis, primo, unum lectum plume cum pulvinali et duobus copertoriis modici valoris; item, unam mensam sappineam cum duobus tristellis; item, unum morterium lapidis cum tritorio; item, in alia camera de ante, primo, unam achiam Denise; item, duas archas satis bonas quercus quarum una est clave clausa, alia non; item, unum lectum munitum culcistra, pulvinali, duobus copertoriis; item, unum cubile bonum coralis; item, sexdecim culcistras plume et undecim pulvinalia de quibus sunt quedam modici valoris; item, quatuordecim copertoria tam bona quam parva et modici valoris; item, duas parvas telas depictas modici valoris; item, tresdecim linteamina satis competentia; item, decemseptem alia linteamina fracta et nullius valoris nisi duntaxat ad reparandum alia necnon sex linteamina que importaverunt nonnulli pauperes super quibus reddidit xv sufficientia, comprehensa duo inteamina data per deffunctum Nicolam Pignone et alia data per deffunc-

(1) Peut-être un vase à puiser de l'eau, qu'on appelait en français *féral* ou *férieu*. Voir Gay, *Glossaire archéologique*.

(2) «Poêlons.»

(3) «Tamis.»

(4) Une «mait.» Le mot *gallice* s'applique donc à *mes*.

tum Johannetum Roux in suis ferariis. Item, tradidit aliunde decem linteamina sibi tradita per dominos Ludovicum Morelli et Jo. Bocheti; item, plus unum lectum plume munitum culcistra et pulvinali et uno copertorio panni sordallis barrati; item, unum alium lectum munitum culcistra et pulvinali et uno copertorio sarsillis albi ultra contento in inventario.

Deinde sequitur inventarium licterarum hospitalis predicti.....

Actum et datum quo ad grossacionem, die duodecima mensis Augusti. anno Domini millesimo quatuorcentesimo septuagesimo tercio.

Original conservé à l'hôpital de Charlieu (Loire), pièce cotée Di.

LES ÉPÉES DE RIVES.

ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE
SUR LES INDUSTRIES DU FER EN DAUPHINÉ,

PAR M. J.-B. GIRAUD,

Conservateur du Musée archéologique de la ville de Lyon,
correspondant du Comité.

Le 10 mai 1340, Humbert II, dauphin de Viennois, renouvelait une ordonnance[1] déjà lancée l'année précédente par laquelle il enjoignait au chevalier Amblard de Briord, bailli du Graisivaudan, et à ses lieutenants de faire procéder immédiatement à la démolition de toutes les forges de fer et des hauts fourneaux établis dans les environs de Grenoble, avec défense d'en bâtir de nouveaux dans toute la vallée du Graisivaudan, depuis Bellecombe[2] jusqu'à Voreppe[3]. Ils sont, dit-il dans ses lettres, «un abîme de bois qui les détruit et les extermine[4]».

C'était là le principal motif d'une mesure aussi radicale, et, en même temps, le Dauphin obéissait à une des conditions qu'avait imposées le pape Benoît XII, en lui accordant l'autorisation d'établir une université à Grenoble. Aussi, dans l'ordonnance du 25 juillet 1339[5], parmi les privilèges accordés aux étudiants pour les attirer en plus grand nombre, il inséra cette clause de la démolition des usines à fer, espérant ainsi ramener à des prix normaux, dont devait béné-

(1) Valbonais, *Histoire du Dauphiné et des princes qui ont porté le nom de Dauphin*, pr. A, CXLIII, p. 319, et *Mémoires pour servir à l'histoire du Dauphiné*, pr. CLII, p. 428.

(2) Isère, arr. de Grenoble, cant. du Touvet; près des frontières de Savoie, au Sud-Est de Montmélian.

(3) Isère, arr. de Grenoble, cant. de Voiron; à l'Est de Grenoble, pas loin de Tullins et de Rives.

(4) Nic. Chorier, *Histoire générale du Dauphiné* (Lyon, 1672), p. 288.

(5) Valbonais, *Histoire*, pr. A, CXLIV, p. 413.

ficier la clientèle de la nouvelle université, les éléments de chauffage, bois et charbon, qui avaient renchéri dans des proportions excessives [1].

Les archéologues dauphinois, et notamment M. Hector Blanchet [2], estiment qu'il faut attribuer à cette révolution économique le développement des forges et aciéries de la vallée de la Fure. Bannis par les trois arrêts successifs de 1339, 1340 et 1346 [3], les forgerons du Graisivaudan se réfugièrent dans le pays Rivois, région voisine qui leur offrait des conditions d'établissement particulièrement favorables, et dont *ipso facto* ils augmentèrent considérablement l'industrie.

Les habitants du pays, on ne sait sur quel motif, fixent l'époque de l'établissement de la première forge à la fin du XIIe siècle; ils disent qu'elle fut placée à Allivet, près Rives, et que les premiers ouvriers qui y travaillèrent furent des Tyroliens, nommés Charvet, dont il existe encore des descendants [4]. Le plus ancien document que nous connaissions remonte à 1282; à propos d'une procédure où il est question du droit d'antivage [5], il constate l'existence à Rives d'une aciérie qui employait le minerai d'Allevard.

D'après M. Hector Blanchet, auquel nous empruntons les renseignements qui suivent [6], tout concourut à la création de ces premiers établissements métallurgiques : la proximité des vastes forêts

(1) « Adeò extenuantur nemora atque ligna, quod probabilibus conjecturis villa Gratianopolis, ubi nuper, autore Deo, studia generalia impetravimus, et alia loca circumvicina, lignorum et carbonum deffectus irreparabiles patientur, et jam in tamtum deductum est, quod ligna et carbones fere duplum ultra solitum nunc decostant. » VALBONAIS, *Histoire*, p. 411, n. *b*.

(2) *Rives et ses environs, Documents historiques*, Grenoble, 1861.

(3) Henry de Villars, archevêque de Lyon, régent du Dauphiné pendant l'expédition du Dauphin en Orient, réitère les ordonnances de 1339 et 1340 par une troisième ordonnance du 3 mars 1346 (VALBONAIS, *Mémoires*, t. II, pr. CCIII, p. 537). — Dans le travail, fort bien fait, de M. Hector Blanchet sur Rives, cité plus haut, il est question d'une ordonnance rendue par le Dauphin en 1349; nous croyons que c'est là une erreur d'impression et que l'auteur a voulu rappeler celle de 1346.

(4) PERRIN-DULAC, *Description générale du département de l'Isère*, t. I, p. 295.

(5) Le quart du produit net d'une fosse à minerai revenait alors, sous le nom d'*antivage*, au seigneur du territoire sur lequel elle était ouverte, en échange de la fourniture du bois nécessaire pour l'étayage de la mine. — *Le Dauphiné en 1698, suivant le mémoire de l'intendant Bouchu sur la généralité de Grenoble. Notes...*, par J. BRUN-DURAND, p. 38, n. 3.

(6) Page 28 et *passim*.

qui entouraient le pays où les habitants avaient la liberté de couper du bois; et les deux ruisseaux, moteurs puissants, qui n'attendaient qu'une main intelligente pour être utilisés.

Les forges du Rivois furent converties en fabriques d'épées sous Charles VIII. Ces épéeries, comme on appelait alors ces usines, furent augmentées plus tard. Les eaux de la Fure passaient pour être très favorables à la trempe de l'acier; cette opinion, appuyée sans doute par une bonne fabrication, avait étendu la réputation des forges de Rives qui, pendant le xve et le xvie siècle, se multiplièrent beaucoup, comme nous le voyons par de nombreux actes d'établissement de ces usines.

C'est d'abord, dès le commencement du xve siècle (1415), Pierre de Bellegarde qui obtient l'autorisation de faire bâtir un martinet sur la Fure au Guâ de la Geline, à la condition qu'il fasse construire un pont en pierre qui sert aujourd'hui au passage de la route de Rives à Vourey.

En 1419 et 1446, Beauregard et Berthon de Rives font bâtir des forges.

En 1516, noble Étienne de Gauteron alberge les eaux de la Fure, depuis Hurtière jusqu'à l'Isère, pour y établir des fabriques.

En 1530, Bouilloud, capitaine châtelain de Rives, obtient l'autorisation de faire bâtir dans le Pré-du-Roi (à la Liampre), sur la Fure, une fabrique d'épées, de sabres, de morions et autres armes et harnais de guerre.

En 1540, le même Jean Bouilloud obtient de la Chambre des Comptes l'autorisation de faire bâtir sur la Fure un martinet à laiton et à cuivre[1].

Nous retrouvons encore notre Jean Bouilloud de Châteaubourg qualifié d'écuyer et chatelain de Rives dans un albergement consenti par Antoine Besson, seigneur de Rives, le 17 février 1561, pour les eaux du Riomont, au-dessous de la chaussée de l'étang de Murinais, jusqu'à la prise d'eau des moulins banaux. Cet albergement autorisait la construction de tous les bâtiments nécessaires à une forge à fer ou à acier, ainsi que d'un moulin à papier. Ce dernier fut établi sur l'emplacement de la papeterie actuelle de MM. Blanchet frères et Kléber, sans doute d'après le modèle du

[1] H. Blanchet, *ouvr. cité*, p. 31.

moulin à papier qui existait avant 1549 à la Tivollière, près Voiron[1].

La revision des feux de 1701 pour l'établissement de l'assiette de la taille dans la province[2] donne une description statistique du mandement de Rives sur l'évaluation des terres ainsi que sur les produits du pays, tant agricoles que manufacturiers. Les renseignements étant donnés par des commissaires experts pris sur les lieux, il ne faut pas trop prendre leurs appréciations à la lettre parce qu'ils ont eu tout intérêt à présenter chaque chose à sa plus basse valeur, afin de laisser moins de prise à l'impôt sur la propriété. Après avoir rappelé qu'il existait autrefois plusieurs martinets, le rapport ajoute : «Il n'y a plus aujourd'hui (1701) que trois forges à acier pour épées, de peu de rapport[3]; il ne s'y fabrique point de fer; les forges pour fer sont à Hurtière (au-dessous de Renage sur la Fure) et à Saint-Gervais (de l'autre côté de l'Isère)». Plus loin, il se plaint de la disparition des fabriques d'épées, florissantes jadis à Beaucroissant, et donne un document intéressant sur l'origine des fabriques d'armes blanches à Saint-Étienne : «Il y avait aussi (à Beaucroissant, près Rives) une fabrique de lames d'épée qui occupait vingt usines, et qui faisait vivre trois cents personnes. Cette industrie n'existe plus dans la communauté; elle a été portée à Saint-Étienne dans le Forest». Ici encore nouvelle preuve d'inexactitude voulue puisque, dans son mémoire rédigé en 1730, Fontanieu, intendant de la province, dit qu'il existait encore à Beaucroissant des fabriques d'acier, de lames d'épée et de cuivre[4].

La Liampre (quartier du Bas-Rives) fut aussi un centre de fabrication intéressant par son ancienneté et son importance. Un arrêt du Conseil d'État, du 14 avril 1719, confirmant François Treillard dans la propriété des forges de la Liampre, rappelle la fondation de quelques-unes, en 1540, et d'autres, en 1548.

(1) *Ibidem*, p. 34.

(2) *Revision des feux taillables en Dauphiné*, t. XI, Archives de la Cour des comptes de Grenoble, cité par Hector Blanchet.

(3) Nous sommes autorisés à suspecter l'exactitude de cette déclaration des experts à l'égard des forges existant en 1701, quand nous les avons vues se multiplier pendant le XVIIe siècle, et, qu'en 1790, il en existait seize, à la vérité dans le canton comprenant Renage et Beaucroissant. (Note de H. B., p. 58.)

(4) H. Blanchet, *ouvrage cité*, p. 107.

Elles consistaient alors en fourneaux et martinets à acier, cuivre et laiton; tout l'acier qui s'y fabriquait était employé à faire des épées, des lames et d'autres armes[1].

En opérant quelques changements dans une de ces forges, on découvrit, il y a peu d'années, sur une poutre la date de 1172. Plusieurs titres latins les montrent en pleine activité vers le milieu du XIIIe siècle[2], et, sous Charles VIII, elles étaient presque toutes converties en épéeries. Les dernières épéeries furent celles d'Allivet; elles subsistèrent jusqu'en 1709, époque à laquelle des querelles étant survenues entre les forgerons et les taillandiers, ceux-ci battirent les premiers et les forcèrent à quitter le pays.

Au fond de la vallée de Renage, au lieu dit *le Guâ*, existait aussi, aux XVIe et XVIIe siècles, une forge, dépendance de celles d'Allivet. Elle fut, pendant un certain temps, convertie en épéerie et redevint ensuite une aciérie[3].

Les artifices travaillant le fer s'échelonnent sur tout le parcours de la Fure, depuis le lac de Paladru jusqu'à son confluent. Dans cette dernière partie de son cours, à Tullins près de l'Isère, nous avons, dès le milieu du XIVe siècle (1360 environ), l'albergement de l'eau de la Fure par Aynard de Roussillon, seigneur de Tullins, à Giraud Oudras de Sassenage, pour l'établissement d'un martinet et d'une forge de maréchal, sous la cense annuelle de 1/2 florin d'or et le droit d'introges de 1 florin d'or fin et de juste poids[4]. Un second document, postérieur d'une vingtaine d'années, est l'albergement d'un pressoir, battoir et meule à aiguiser les couteaux, à Tullins, passé par Jacques de Roussillon, seigneur de ce lieu, à François de Sales, sous la cense annuelle de 6 florins d'or et 4 deniers[5].

Des usines qui existent encore aujourd'hui sont celles de Beau-

(1) Perrin-Dulac, *Description générale du département de l'Isère* (Grenoble, 1806), t. I, p. 295.

(2) Il est à regretter que le travail de M. Gustave Vallier, *le Vallon de la Fure* (Grenoble, 1852), p. 23, auquel nous empruntons ce renseignement, ne dise pas où il a vu ces précieux «titres latins», et ne cite généralement pas ses sources.

(3) Dr B. Charvet, *Essai de reconstitution... d'une lame d'épée*, p. 3, dans le *Bulletin de l'Académie delphinale*, Grenoble, 1884.

(4) *Inventaire sommaire des archives départementales de l'Isère*, B. 2878, années 1351-80.

(5) *Ibidem*, B. 2981, années 1308-1595.

pertuis[1]. Sans vouloir assigner une date certaine à leur fondation, on peut affirmer, d'après des documents authentiques[2], qu'elles existaient au commencement du XIVe siècle. Elles produisaient du fer et de l'acier qui avaient les qualités et la réputation de ceux de Rives, sous le nom desquels ils étaient connus dans le commerce, comme tous les produits similaires des usines du pays.

La fabrication des aciers, d'après la méthode rivoise, a, du reste, donné son nom aux forges opérant avec ces mêmes procédés en usage encore de nos jours[3].

Leur suprématie est constatée officiellement dans un arrêt du Conseil d'Etat du 22 décembre 1629, dans lequel ils sont mis sur le même pied que les aciers de Piémont, Espagne, Hongrie et Damas, dont l'excellence était reconnue sur tous les marchés du temps[4].

Bouchu, l'intendant de la province, n'oublie pas de citer, dans son rapport de 1698, les fabriques de lances et d'épées de Rives, Beaucroissant[5], Tullins et Fures, dont nous venons d'esquisser une histoire sommaire[6].

(1) Au-dessus de Rives, pas très loin du lac de Paladru.

(2) Gustave Vallier, *le Vallon de la Fure*, p. 15.

(3) «Leborgne, Gillet, Vigan et Cie, directeurs et régisseurs du haut fourneau, grande forge, aciérie, taillanderie, à Saint-Hugon, Calvin et Fourby, établissements situés sur la commune de la Rochette et d'Arvillard...; 2° Grande forge comtoise pour l'affinage de la fonte en fer à Saint-Hugon; 3° Grande forge bergamasse pour le même objet à Calvin...; 5° Grande forge rivoise pour la fabrication de l'acier à Fourby...» 1844, *Annuaire de la Chambre de commerce royale d'agriculture et de commerce de Savoie;* Chambéry, 1844, t. II, p. 329.

(4) «... Et par ce même moyen modérer ledit droit de vingt sols pour quintal d'acier à dix sols, attendu l'excès dudit droit, eu égard au prix dudit acier qui n'est que de huit livres le quintal, et qui ne sert que pour mettre sur le socq des charrües de labourage et pour la fabrication des cousteaux de Thiers et autres semblables ouvrages, au lieu que celui de Rive, Piedmont, Espagne, Hongrie et Damas sert aux ouvrages fins, et vaut quinze, dix-huit, vingt-six, vingt-sept et trente livres le cent, et, par conséquent, peut mieux porter ladite imposition.» 22 décembre 1629, *Arrest du Conseil d'Estat du Roy en forme de Reglement pour la levée du Droit domanial imposé sur le Fer et Acier de Nivernois et Pays adjacens.* — Archives nationales, AD. 11.

(5) A Izeau, non loin de Beaucroissant, nous relevons un nom de forgeron antérieur à 1425. Il figure dans un arrêt adjugeant au Dauphin les biens laissés par Amblard, forgeron à Izeau, qui avait institué pour héritier Guillaume Prat, à la charge de remettre sa succession à Amblard, son bâtard. *Inventaire des archives départementales*, par M. Pilot de Thorey, B. 13.

(6) *Le Dauphiné en 1698... Notes et dissertations...*, par J. Brun-Durand.

Ainsi que nous l'avons fait pour les épées de Bordeaux lorsque nous avons mis en regard des produits manufacturés l'influence d'un milieu particulièrement abondant en produits miniers[1], nous allons constater ici les mêmes conditions favorables au développement de l'industrie du fer.

Nombre de gisements sidéreux des Alpes dauphinoises montrent des galeries, fosses et scories attestant leur exploitation dans l'antiquité. Parmi les études de ce genre auxquelles se sont livrés des ingénieurs et des hommes compétents, nous citerons l'opinion de M. Gueymard, parce qu'elle donne en même temps des détails étudiés sur la façon dont les anciens habitants du Dauphiné ont compris l'exploitation des mines[2].

C'est peut-être ici le lieu de rappeler le nom d'un forgeron dauphinois du VIIIe siècle, dont l'artifice était mû par les eaux de la Bourbe. Il est expressément mentionné dans cette charte célèbre, connue sous le nom de Testament d'Abbon : « Percelebris charta vulgo vocata Testamentum Abbonis ». Le document est d'une ancienneté respectable, 5 mai 739[3]; à l'alinéa « de Gratianopolitano pago », l'évêque de Grenoble ne veut pas oublier son forgeron Majorien : « Baccoriaco[4] super fluvium Carusium[5] ubi faber noster Majorianus mansit, et filius ejus Romnulfus de Blaciaco[6] ».

Le haut moyen âge fut marqué dans le Midi de la France par l'invasion des Sarrazins. Maîtres d'une partie de la Provence dès la fin du IXe siècle, ils traversèrent, en 906, les gorges du Dauphiné, et franchissant le mont Cenis, ils s'étaient emparés de l'abbaye de Novalèse sur les limites du Piémont, dans la vallée de Suze. En 942, Hugues, comte de Provence, contractait alliance

(1) *Les Épées de Bordeaux, archéologie comparée des industries du fer dans la Biscaye française, le pays de Guyenne et le duché de Savoye*, par J.-B. Giraud, Lyon, 1895.

(2) *Statistique générale de l'Isère*, par MM. Gueymard, Charvet, Pilot et Albin Gras, Grenoble, 1844, t. I, p. 455 et 458.

(3) Jules Marion, *Cartulaire de la cathédrale de Grenoble*, dit *Cartulaire de Saint-Hugues*, p. 37.

(4) Bascuirieu, Isère, commune de Saint-Jean-de-Soudin, canton de la Tour-du-Pin.

(5) Le Chéruis ou la Bourbre, rivière qui prend sa source dans le canton du Grand-Lemps.

(6) Flassieu ou Balésieu (?), Isère, commune de Chaponay, canton de Saint-Symphorien-d'Ozon, arrondissement de Vienne.

avec les envahisseurs. Fortifiés sur les hauteurs des Alpes et seuls maîtres des passages, leur puissance s'étendait depuis les côtes de Provence (Nice et Fréjus) jusqu'aux portes de Saint-Gall, dans la Suisse septentrionale. On put croire à ce moment qu'ils s'étaient établis pour toujours dans le cœur de l'Europe; non seulement ils épousèrent des femmes du pays, mais ils s'adonnèrent à l'agriculture. Jusqu'en 965, époque à laquelle ils furent chassés du diocèse de Grenoble, rien ne s'oppose à ce que nous a conservé la tradition au sujet de leurs exploitations métallurgiques pendant qu'ils régnaient en maîtres sur la Maurienne et la vallée du Graisivaudan [1].

Allevard, qui renfermait sur son territoire les gisements les plus riches du Dauphiné, a son histoire métallique écrite en preuves documentées depuis les premières années du XIVe siècle. La charte d'affranchissement de cette commune remonte à 1245. Le dauphin Humbert II, qui la renouvelle le 17 décembre 1337 [2], impose, au profit de la communauté, un droit de 2 deniers sur chaque douzaine de mesures de minerai, payable par l'exploitant [3]. Ces droits variaient avec les localités, mais on a des textes, depuis 1220, qui montrent que les dauphins s'attribuaient sur leurs terres la propriété des mines et ne permettaient d'y travailler que sous certaines conditions [4].

Pour Allevard [5], il y avait, indépendamment de cet impôt, un droit supplémentaire que viennent attester les comptes de la chatellenie pour 1342. A cette époque une grande partie du minerai

(1) Reinaud, *Invasions des Sarrazins en France*, p. 179 et *passim*.

(2) A. Mazon, *Chartes et libertés de Privas*, *Bulletin historique et philologique du Comité*, 1893, p. 526. — *Inventaire des archives départementales de l'Isère*, Chambre des comptes, B. 3242.

(3) Brun-Durand, *Le Dauphiné en 1698*, p. 38.

(4) Valbonais, *Histoire du Dauphiné*, t. I, div. IV, pr. N, p. 96. — Règlement pour l'exploitation des mines de Valcluson et de Césane (à l'Est de Briançon), concédées à Jean Bérard de Pérouse; il y est dit qu'il était d'usage que le vingtième du produit des mines appartînt au Dauphin. — *Inventaire des Archives départementales de l'Isère*, B. 3000.

(5) Allevard était, au XIVe siècle, une des plus importantes communes de la région, situation qu'elle devait certainement aux richesses de son sous-sol. L'état des feux par chatellenies, dressé en 1383, pour la levée d'un subside de 2 florins par feu, donne Allevard pour 312 feux, dans ce nombre 19 feux affranchis, et Grenoble pour 294 feux. — *Inventaire des Archives départementales de l'Isère*, Chambre des comptes, B. 2707.

était demandée pour les fourneaux de Savoie. C'était entre les mains du chatelain d'Allevard que ceux-ci effectuaient le payement de l'impôt delphinal, non pas en argent mais en fer, sur le pied de 2 livres de fer pour 12 mesures de mine[1].

Il est vrai de dire que, pour compenser ce droit de sortie, la commune avait obtenu, parmi les privilèges inscrits dans la charte de 1337, l'exemption des péages pour les minerais à l'exportation[2]. Elle échappait ainsi aux exactions répétées et aux droits onéreux[3] perçus dans les passages et sur les routes, comme celui qui fut établi, le 31 mars 1328, par un règlement du conseil delphinal, déterminant un droit de 6 sols par chaque bateau de mine traversant Grenoble sur l'Isère[4].

Bien avant la charte de 1337, la communauté s'était fait reconnaître, par les dauphins, certains droits sans lesquels il était impossible de procéder d'une façon régulière à des exploitations qui avaient pour point de départ l'usage du sous-sol, des eaux, des forêts, toutes propriétés du souverain. Le 15 mars 1315 intervient une transaction entre Jean, dauphin, comte de Vienne et d'Albon, et la communauté d'Allevard au sujet de ses eaux et de ses forêts : les habitants d'Allevard auront le droit d'établir des fabriques et des martinets auprès du torrent du Bréda; ils pourront couper du bois pour la construction de leurs maisons et pour leur chauffage dans toutes les forêts de la vallée, excepté dans la première coupe de la forêt de Ponthaut; ils pourront appuyer leurs

(1) Cf. Pièce justificative. — Ce n'était pas, du reste, le seul fer de Savoie qui vînt en Dauphiné, puisque nous trouvons la trace de cette importation au commencement du siècle dans les tarifs édictés par les comtes de Savoie sur les marchandises pénétrant en Dauphiné par la Côte Saint-André et Bocsozel. Ainsi que la pelleterie, la mercerie et quantité d'autres produits fabriqués, le fer et l'acier sont taxés à un denier. — J.-B. Giraud, *Les Epées de Bordeaux*, dans le *Bulletin archéologique du Comité*, 1895.

(2) Registre des archives de l'ancienne collégiale de Saint-André de Grenoble, cité par Alf. Bouzy, *Essai historique sur l'ancien mandement d'Allevard*, dans le *Bulletin de statistique de l'Isère*, t. I, p. 197.

(3) Elle ne dut cependant pas éviter les rapines causées par les troubles du XIVe siècle. Pendant les luttes des dauphins contre leur voisin de Savoie, il arriva souvent que les routes occupées par les gens de guerre savoyards et dauphinois devinrent de véritables coupe-gorges; si bien que le pape Clément V dispensa l'évêque de Grenoble de la visite pastorale et l'autorisa à s'y faire représenter par un délégué. — Prudhomme, *Histoire de Grenoble*, p. 144.

(4) Brun-Durand, *ouvrage cité*, p. 38, n. 3.

maisons contre les remparts du bourg; enfin, ils pourront exploiter les mines de fer des montagnes voisines en payant le droit d'antivage[1].

L'influence de la production minière fait sentir ses effets, non seulement autour d'Allevard, mais encore dans la région avoisinante. Sur un assez long parcours en aval, suivant les affluents du bassin de l'Isère, les martinets et autres artifices forgent le fer et l'acier sous toutes formes, depuis les grandes pièces de construction et les lames soignées jusqu'aux plus vulgaires ustensiles.

Les cartulaires signalent des forgerons dans leurs textes les plus anciens, soit dès le XIIe siècle[2].

Les délibérations du Consulat lyonnais nous prouvent que les produits d'Allevard étaient appréciés couramment jusque dans les provinces voisines. Les citoyens et conseillers de la ville de Lyon «et a ceste aians charge de l'ovre et fabrique du pont du Rosne», qui réclame des réparations urgentes et considérables, «achete soixante-douze quintaux et dix-neuf livres de fer, du fer batu aux martinetz d'Alaval en Dauphiné, en cent quatorze piesses de fer, pour faire barres traversans aucuns des harcs dud. pont qui se sont ouvertz, afin de les garder de plus ovrir». C'est «Roland Gendre, mareschal», qui avait été chargé d'«aller en Aleval, afin de fere fourger certaines barres de fer pour lier aucuns arcs du pont du Rosne». Les cent quatorze barres de fer «comprins la voyture et péages dud. fer jusques à la maison appellée la Chartrosse», figurent au compte du «dernier jour du moys de décembre, l'an mil IIIj^c IIIj^xx et unze pour cent quinze livres, quatre solz t.[3]».

Dans la suite des temps, Allevard ne put échapper aux alternatives de prospérité et d'infortune qui sont le partage de toute industrie. On signale, au milieu du XVe siècle[4], une diminution

(1) *Inventaire des archives départementales de l'Isère*, B. 3324.

(2) Jules Marion, *Cartulaire de l'église cathédrale de Grenoble*, dit *Cartulaire de Saint-Hugues*, p. 205 et 207. — *Inventaire des archives départementales de l'Isère*, B. 3345, 2881, 3327, 3351.

(3) *Archives communales de la ville de Lyon*, CC. 508 et 519.

(4) En 1431, la situation était encore excellente, puisque, sur les 417 livres du «seel et escriptures» de la cour du Graisivaudan, le péage d'Allevard qui se monte à 120 livres est de beaucoup la plus grosse recette. «Estat pour l'an commençant à St-Jehan M CCCC XXXI que le trésorier peut recouvrer sans excusacion». U. Chevalier, *Documents historiques inédits sur le Dauphiné*, dans le *Bulletin de statistique de l'Isère*, t. XVII, p. 370.

sérieuse de sa production et la destruction de sept martinets; mais son activité se réveille vers l'année 1480, qui voit créer un assez grand nombre d'aciéries et d'affineries, albergées ensuite à des particuliers en 1489. Tout en subissant le contre-coup des crises qui désolèrent le pays pendant les guerres de religion, sa fortune se relève assez rapidement pour montrer, au commencement du XVIIe siècle (1606), un mouvement sidérurgique alimentant cinq hauts fourneaux, six martinets, etc. [1].

La valeur métallurgique d'Allevard et de la vallée du Graisivaudan n'a pas échappé aux historiens locaux. Aymar du Rivail, qui écrivait avant 1535, s'exprime ainsi : «Près d'Allevard, dans la même vallée du Graisivaudan, et même à la Chartreuse, sont de nombreuses mines d'or, d'argent et de fer, surtout à Séchilienne [2]. Le Bréda traverse Allevard, coule vers l'Isère, et ses eaux sont utiles pour travailler le fer [3].»

D'après les noms que nous fournissent les plus anciens documents, les artisans du fer à Grenoble et dans les environs immédiats paraissent avoir été toujours assez nombreux. Le cartulaire de Saint-Hugues en cite quelques-uns dès la première moitié du XIIe siècle [4].

Les comptes du dauphin Guigue VIII nous ont conservé le nom d'Amandricus, faiseur d'épées [5], son fournisseur. Dans une décla-

(1) Alf. Bouzy, *Essai historique sur l'ancien mandement d'Allevard*, dans le *Bulletin de la Société de statistique de l'Isère*, t. I, p. 205.

(2) Séchilienne, dans la vallée de la Romanche, près de Vizille.

(3) «Et prope Alavardum, in eâdem valle Graisivaudanâ, ac etiam in Cartusiâ, sunt aurifodinæ et argentifodinæ, necnon ferri sicut apud Sichilinam abundantia. Et per Alavardum Breda fluvius in Iseram tendit, et ad usum ferri utilis est.» (*Aymari Rivallii Delphinatis de Allobrogibus*... curâ Ælfredi de Terrebasse, p. 51. *Description du Dauphiné*..., par Aymar du Rivail, trad. par A. Macé, p. 51-70.)

(4) «Feudum Ismidenis Belli... Domus Johannis fabri... in civitate Gratianopoli...» circ. 1100, Jules Marion, *Cartulaire*, p. 115. — «Breve de parrochia Sancti Victoris de Meiolano (Meylan, canton de Grenoble, sur le versant de Saint-Eynard, en descendant à la Tronche)... Bernardus faber, I bordaria et fabrica in dominio Comitis...» circ. 1140, p. 254. — «De terra Venonis (Venon, canton de Grenoble, sur la Gières, entre Gières et Uriage) que propria est episcopo Gratianopolitano sine comite... Chabannaria Otgerii minoris, fabri, XII denarios, et IIII sextarios de civata, et I eminam de legumine, et I caponem, et I pullum, et opera atque mane opera...» XIIe siècle, p. 221, et *passim*.

(5) 1328, 23 mai : «Computum dom^i Johannis Humberti de premio dom^ni Guigonis dalphini... Item, eadem die Amandrico espaerio, pro quodam ense

ration au criminel[1], nous trouvons, pour l'année 1322, un armurier de Grenoble, le nommé Perrot qui est assassiné par son confrère de Valence, Guillot de Saint-Denis[2].

Tout en arrêtant les dévastations commises par la grosse industrie du fer dans la vallée du Graisivaudan, les ordonnances de 1439-1440 n'ont pas suspendu le travail des artisans qui confectionnaient dans Grenoble les armes et les ustensiles nécessaires à la capitale du Dauphiné. Les ferratiers, forgerons, maréchaux[3], etc., cités parmi les corporations marchandes, en 1427 (8 juillet), ont reconquis une situation; mais toujours, pour cette même raison de la raréfaction du combustible, les fourneaux et les grandes forges ont été tenus à l'écart. En 1359, les consuls s'opposent à la création d'un martinet dans le voisinage de la ville, interdiction motivée toujours par la crainte que cet établissement ne consume rapidement les bois et charbons de la région[4]. L'année suivante est marquée par un procès qu'ils font aux religieuses de Montfleury pour les forcer à démolir un martinet qu'elles avaient fait construire[5]. Deux siècles plus tard, le 24 novembre 1553, les mêmes préoccupations ont persisté, et, «attendu la cherté des charbons», on poursuit devant le Parlement la destruction du martinet de la Monta[6].

La ville peut fournir, en 1536, les piques, hallebardes et lances que le connétable Anne de Montmorency lui prescrit de réunir pour l'équipement de l'armée royale au delà des monts;

empto ad opus dicti dom^i dalphini... xx s.». (Ul. Chevalier, *Choix de documents inédits sur le Dauphiné*, p. 22.)

(1) Valence, 24 octobre 1322. Déclaration faite par-devant notaire par Guillot de Saint-Denis, armurier de Valence, qu'il est le seul auteur du meurtre de Perrot, armurier de Grenoble, dont Gilet, dorier de Romans, était accusé. — *Inventaire des archives communales de Grenoble*, AA. 6.

(2) 1383, 24 octobre. Dans une énumération des droits possédés sur la seigneurie de Montélimar par Giraud Adhémar, seigneur de Grignan et de Montélimar, sont comptés : «.... furnis, molendinis, lapidis fondinis, metalli fondinis, etc.....». (*De facto Montilii Adhemari domini Granyani*, dans Ul. Chevalier, *Cartulaire municipal de Montélimar*, p. 200.)

(3) *Inventaire des archives départementales*, B. 3376.

(4) *Inventaire des archives communales de Grenoble*, AA. 5 et 11. — *Livre de Chaîne*, fol. 318, ap. Prudhomme, *Histoire de Grenoble*, p. 208.

(5) *Archives communales*, BB. Chambre des comptes, titres religieux, ap. Prudhomme, *Histoire de Grenoble*, p. 208.

(6) *Inventaire des archives communales*, BB. 15.

quant aux arquebuses, on a dû se pourvoir sur le marché lyonnais[1].

Dans cette première moitié du XVIe siècle, les Grenoblois ne semblent pas avoir été bien épris de la nouvelle artillerie, puisque, dans une déclaration du 15 février 1544, ils annoncent une «coullouvrine batarde seulement, et ne scavent si elle vaut rien ou non[2]»; mais pour les armes blanches, pour les pièces battues, bien mieux pour de riches armures, ils n'ont besoin de personne, et leurs artistes locaux leur fabriquent des harnais de guerre assez beaux pour être offerts au gouverneur, au dauphin[3], au roi Henri II lui-même.

L'armure richement ciselée offerte par les consuls à Henri II, lors de son entrée le 10 septembre 1548, avait été exécutée par l'orfèvre grenoblois Michel Verdet, sur les dessins d'un clerc nommé Jean Brun *dit* Milo[4].

Après cette digression bien sommaire sur les ouvriers en métal et armuriers grenoblois[5], nous dirons quelques mots de l'industrie du fer dans la partie méridionale du Dauphiné. Nicolas Chorier, dans son *Histoire générale*, parle des mines de Mentz en Trièves[6], dont la découverte était récente[7].

Au Sud de l'ancienne chartreuse de Durbon est la commune de la Faurie (Fabricis de Byuchana[8]), dont le nom rappelle une étymologie métallique; nous dirons, à ce propos, que, dans ces

(1) 1536, 26 mai. Lettre missive de Anne, duc de Montmorency, maréchal et connétable de France, créé grand maître le 23 mars 1525, mort le 12 novembre 1567. (*Inventaire des Archives communales de Grenoble*, BB. 11.)

(2) *Inventaire des archives communales*, BB. 11.

(3) 1537, 8 octobre. Préparatifs pour faire une entrée solennelle au Dauphin; on lui offrira un heaume ou armet «divitem et deauratum cum unâ coronâ auri, et uno pisce dalphino bene et diviter compositum». Pour faire face à ces dépenses, on empruntera 800 écus d'or aux bourgeois les plus riches de la ville. (*Inventaire des archives communales*, BB. 11.)

(4) *Inventaire des archives communales*, BB. 14.

(5) M. Edmond Maignien, dans ses *Artistes Grenoblois*, donne la liste d'environ cent armuriers, fourbisseurs, arquebusiers, artilliers, etc., antérieurs à 1650.

(6) Au Sud de la Mure, du côté gauche de la vallée du Drac.

(7) «Le fer n'est pas plus rare en Dauphiné que les autres métaux. On a découvert des mines de fer auprès de Mentz-en-Trièves; c'est le pays des Tricoriens de l'ancienne géographie.» (Chorier, *Histoire*, p. 71.)

(8) Canton d'Aspres-les-Veynes (Hautes-Alpes); 12 août 1291. (Paul Guillaume, *Chartes de Durbon*, p. 475.)

deux grands districts miniers du Dauphiné et de la Savoie, se rencontrent nombre de communes portant des noms analogues[1].

Parmi les noms cités dans le cartulaire de Durbon, du XIIe au XIIIe siècle, ceux de *Faber, Fabri, Faverii, Faverius, Faver, Ferrericus*, etc., sont de beaucoup les plus nombreux. Dans les dernières années du XIIe siècle, nous trouvons, dans un grand nombre d'actes, un frère de la chartreuse de Durbon nommé *Stephanus Faber*. Il serait possible de voir ici non pas une appellation patronymique mais la mention d'une charge de préposé aux forges du monastère, d'autant mieux que cette fonction n'est pas rare dans les chartreuses dauphinoises et que notre *Stephanus* se trouve en compagnie d'autres frères, *Petrus de Coquinâ, Guigo Corriardi, Pontius Caprarius*, dont les noms semblent bien indiquer des fonctions[2]. Le même recueil présente aussi nombre de forgerons habitant dans le voisinage à Veynes[3], à Aspres-sur-Buech[4], à la Faurie[5].

Les mêmes remarques sur les noms patronymiques dérivés de «fabrica» sont applicables au cartulaire de Notre-Dame de Bertaud[6], second monastère de femmes de l'ordre des Chartreux; ses actes nous fournissent plusieurs noms de forgerons entre 1237 et 1370[7].

Nous en avons aussi relevé quelques-uns pour le XVIe siècle, dans les titres de propriété de l'archevêché d'Embrun[8].

L'exploitation des richesses minières nous montre, dès le début

(1) Dans l'Isère, nous relevons : Faverges, riche commune du canton de la Tour-du-Pin; les Faures, commune de Gières, près Grenoble; les Fauries, commune de Saint-Lattier, canton de Saint-Marcellin.

(2) P. Guillaume, *Chartes de Durbon*, nos 34, 39 et *passim*.

(3) Au Sud de la chartreuse de Durbon, dans la vallée du Buech.

(4) A l'Est de Veynes, sur un petit affluent du Buech.

(5) «Aphictamentum Michaeli Rogerii fabro habitatori loci Veyneti, de grangia et tenemento de Vallibus», 2 août 1432. (P. Guillaume, *Chartes de Durbon*, p. 755.) — «Affictamentum pro Johanne Rynardi..... Actum Asperis in domo Durbonis, videlicet infra crotam; presentibus Guigone Vincentii fabro...», 27 novembre 1434. (P. Guillaume, *Chartes de Durbon*, p. 759 et *passim*.)

(6) Village de Bertaud, commune de Rabou, au Sud de Gap.

(7) «Arnulphus faber..., Aismes de Vapinco faber...», septembre 1237, 21 juin 1243; nos 32, 35, 42, 43 et 47. — «Petrus faber vapincencis», 30 juillet 1348; n° 64. — «Petrus Agulion faber de Upaysio», 24 mai 1370; n° 228. (Paul Guillaume, *Chartes de Notre-Dame de Bertaud*.)

(8) Cf. Paul Guillaume, *Inventaire sommaire des archives départementales des Hautes-Alpes*, t. II, G. 378, 461.

de son histoire, l'intervention du suzerain revendiquant son droit de propriété, et l'exerçant au moyen de dîmes prélevées tantôt sur la matière première, tantôt sur le métal ouvré. Souvent nous en avons rencontré les preuves concurremment avec les actes qui régissent l'usage des eaux et des forêts [1]; les autorisations de travaux sont accompagnées du taux de la redevance fixée par le dauphin et constatant le caractère inaliénable de ses droits sur le tréfonds dans tout le pays qui relève de sa domination. En voici encore quelques exemples.

Le 11 décembre 1339, le dauphin Humbert accorde à Pierre Carmignan Dupré la concession des mines d'or, d'argent et autres métaux qui peuvent se trouver dans ses États, moyennant une redevance d'un dixième [2].

Dans le règlement pour l'exploitation des mines de Valcluson et de Césane (à l'Est de Briançon), concédée à Jean Béraud de Pérouse, il est dit qu'il était d'usage que le vingtième du produit des mines appartînt au dauphin [3].

Vers 1430, le bail à ferme des mines de Vernin, sur la paroisse de Saint-Cristophe-en-Oisans durant trois années, est consenti à Jean Olin du lieu de Clavans, pour le prix total de 4 écus d'or et demi [4].

Les règlements édictés pendant le moyen âge sont variés et variables, mais on peut dire que le type le plus répandu est celui qui est formulé comme un droit régalien dans l'ordonnance de Charles VI, du 13 mai 1416. Il y est déclaré qu'au roi seul appartient la dixième partie métallique tirée des mines, après qu'elle a

(1) Défense aux habitants de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs de se servir du ruisseau sans la permission du dauphin. (*Inventaire des archives départementales de l'Isère*, B. 15, années 1431-1441.) — Édit de François Ier, de janvier 1514, défendant aux verriers, tuiliers, potiers, forgerons, etc., de prendre du bois. (*Inventaire des archives départementales*, B. 3278.)

(2) Sont exceptées formellement les mines de fer qui se trouvaient évidemment régies par des traités antérieurs. (*Archives communales*, B, Chambre des comptes, industrie et commerce, ap. Prudhomme, *Histoire de Grenoble*, p. 171.)

(3) *Inventaire des archives départementales*, B. 3000, années 1249-1486.

(4) *Inventaire des archives départementales*, B. 2872, années 1421-1440. — Voir aussi le bail à ferme des mines d'or, d'argent, de cuivre, de sinople ou azur, et de plomb dans tout le Dauphiné, à l'exception des mines de toute nature de la châtellenie d'Allevard, consenti à Jean Odoard, fils de Pierre. *Inventaire des archives départementales*, B. 2872, années 1421-1440.

été purifiée; des privilèges sont accordés à ceux qui travaillent aux mines et à ceux qui y font travailler[1].

Ce sont des privilèges analogues, qui, dans la suite, furent concédés aux « maistres des mines et forges à fer » par l'ordonnance de Charles VII (11 mai 1455); règlements et privilèges confirmés par Louis XI en décembre 1461[2]. Mais la charte la plus importante pour l'histoire de la métallurgie française, celle qui étendit son action sur l'ensemble des exploitations métalliques du royaume, est l'ordonnance de septembre 1471, rendue par Louis XI à Montilz-les-Tours. Ses prescriptions, longuement et minutieusement rédigées en douze articles, constituent un véritable code minier; on peut dire qu'elles servirent de base aux ordonnances et règlements divers qui, pendant les siècles suivants, furent édictés par le pouvoir royal justement soucieux de favoriser une industrie dont le développement était lié à la force même de l'État.

J.-B. Giraud.

PIÈCE JUSTIFICATIVE.

Il paraît, par les comptes de la châtellenie d'Allevard, de 1342, qu'il y avait dans ce lieu des mines de fer; que le dauphin y prenait quelques droits; qu'après avoir tiré la mine des fosses, on la portait en Savoie où elle était mise dans les fourneaux et réduite en gueuse, et que le payement s'en faisait en fer sur le pied de deux livres de fer pour douze mesures de mine. La recette se faisait par le châtelain du lieu qui s'en chargeait dans ses comptes : « Item, recepta ferri debiti pro minis portatis ab Alavardo in Sabaudiam, recepit viginti quintalia » (p. 76).

« Computum Castellani Alavardi de recepta ferri pro dom. dalphino.

« Ex computo Guillelmi de Briordo, vice-castellani Alavardi pro dom. Amblardo de Briordo milite, ball. Graisiv. et castell. dicti loci, de causibus, servitiis, echutis, obventionibus, expensis, solutionibus, deductionibus et deliberationibus, a die quarta mensis maii, currente anno 1342, usque ad hanc diem... currente anno 1343.

« Recetta ferri debiti pro minis portatis ab Alavardo in Sabaudiam a die 14 mensis aprilis, currente anno 1342, usque ad diem 12 mensis julii eodem anno.

[1] *Ordonnances des rois de France*, t. X, p. 141. Ces lettres sont précédées du titre : « Lectre pour le fait des mines de Lyon. »

[2] *Ordonnances des rois de France*, t. XV, p. 264.

«Primo, recepit a Florito Gebergiæ pro triginta duodenis menæ, datis pro qualibet duodena mena duabus libris ferri..... 60 lib. ferri.

«Item a Perroto pro quindecim duodenis menæ et dimidia duodena eadem causa..... 31 lib. ferri.

«Item a Vincentio Boysaisii pro centum duodenis menæ eadem causa..... 11 quintalia ferri.

«Recetta dicti ferri a dicta die.

«Item a Joanne Grangi de Rupecula pro 68 duodenis menæ, datis pro qualibet duodena, III lib. quia est de Sabaudia I quintal. 44 lib. ferri.

«Item a Joanne Mittane de Sabaudia, pro viginti duodenis menæ, datis pro qualibet tribus libris, valent 60 lib. ferri[1]» (p. 94).

[1] Valbonais, *Mémoire pour servir à l'histoire du Dauphiné* et *Histoire du Dauphiné et des princes qui ont porté le nom de Dauphin.*

NOTE

SUR

LE CIMETIÈRE DE SANTEUIL-EN-VEXIN,

PAR M. LÉON PLANCOUARD,

Correspondant du Comité, à Cléry-en-Vexin.

Le lieu dit la *Croix-Golt*, à Santeuil [1], fut jadis occupé par un cimetière établi sur la partie supérieure du coteau qui s'allonge en pente vers l'Ouest, à 500 mètres de distance du village.

C'est dans une pièce [2], récemment achetée au marquis de Gouy, par M. Gerbe, que son fils, en poussant sa charrue, a mis à jour, le 11 janvier 1900, les cercueils en pierre d'une nécropole dont il serait important de déterminer les limites, quand les fouilles seront terminées.

D'après une tradition locale, la nécropole de Santeuil a été saccagée en partie il y a un siècle.

En 1879, on découvrit au même endroit un grand nombre de sépultures, mais on ne s'occupa guère d'établir l'identification des objets mêlés aux ossements. Plusieurs fois depuis, des cercueils ont été exhumés à la Croix-Golt; mais leur découverte n'ayant pas paru intéressante, M. de Gouy d'Arcy, propriétaire du château de Marines, ne fit pas continuer les recherches.

Les cercueils massifs aux rebords épais, découverts en 1900, sont en pierre tendre; le couvercle évidé, souvent en trois et quatre morceaux, se trouve à 0 m. 20 et 0 m. 30 de profondeur. La pierre des cercueils a été prise dans le champ même du cimetière, à l'endroit où se trouve actuellement une partie en contrebas du sol naturel. Cette déclivité existe dans plusieurs terrains voisins; il a été trouvé récemment dans cette partie, à une faible profondeur, un couvercle de cercueil inachevé.

[1] Seine-et-Oise, arrondissement de Pontoise, canton de Marines.

[2] Pièce cadastrée section G, n° 112.

Les tombes étaient irrégulièrement espacées; elles sont toutes dirigées Sud-Est, Nord-Ouest. Quatre cercueils sont deux par deux et parallèles. Leurs mesures sont assez uniformes; les dimensions de la plus grande auge sont :

Long. extér. 2 m. 08; long. intér. 1 m. 90; larg. extér. 0 m. 60; larg. intér. 0 m. 50; profondeur 0 m. 40.

Pour la taille des faces, nous avons relevé, en moyenne :

Long. 0 m. 40; hauteur 0 m. 45.

Un seul cercueil a, partout, la même largeur; un autre est d'un seul bloc grossièrement taillé. Tous les autres sont en deux morceaux. En Seine-et-Oise nous avons rencontré des cercueils en deux morceaux dans les fouilles de l'église d'Ermont, au cimetière de la porte de la Garenne (Achères), à Andrésy, Beyne, Triel, Nucourt.

Une tombe contenait deux personnes; dans une autre, des ossements bouleversés avaient été réunis en tas aux pieds du mort. A la tête de trois cercueils, on a relevé des fragments assez importants de pierre taillée où sont gravées les lignes régulières d'une croix.

Les tombes de Santeuil contenant des armes sont au nombre de cinq. Trois personnages étaient armés du scramasaxe placé parallèlement au côté gauche; la pointe de l'un d'eux avait été cassée pour être insérée dans le sarcophage sous la tête du squelette qui y reposait; deux de ces squelettes étaient accompagnés de couteaux posés en travers. On a trouvé près d'un squelette un couteau de moindre dimension; dans une autre sépulture, un couteau, le long de la cuisse droite, présente une longueur de 0 m. 38 sur 0 m. 045 de largeur; il a une profonde rainure du côté du dos avec une sorte de poignée en bois devenue aussi dure que de la pierre. Quelques morceaux de fer, des rivets, sont en trop mauvais état pour être décrits.

Au 1er mars 1900, on avait exhumé deux tombes de femmes dans lesquelles on a recueilli deux perles en pâte de verre d'un fort relief, un anneau de bronze, une perle en ambre, ramassée à mi-corps, à droite, une bague de bronze avec chaton au revers duquel sont gravés quelques dessins linéaires.

Deux tombes d'enfants ont été reconnues à la petitesse des ossements jaunis et très friables.

Dix-sept individus, dont nous n'avons pu déterminer le sexe,

s'étaient fait ensevelir dans des fosses sans apparence d'enveloppes caractéristiques et sans armes; à la gauche de l'un d'eux, des traces noirâtres de cuir décomposé. Un ossuaire peu important — sans sarcophages — se trouvait dans le champ des morts de Santeuil, à quelques mètres de la Croix-Golt.

Le cimetière qu'on vient de découvrir a tous les caractères distinctifs des sépultures des ve et vi^e^ siècles. Sept tombes avaient un vase en terre déposé aux pieds et à droite du cadavre. Sur ce nombre quatre vases sont intacts et trois écrasés; leur hauteur moyenne est de 0 m. 15; un seul est décoré de petites lignes, deux sont de couleur grise, un est noir et quatre sont rouges. Ces vases étaient presque tous vides. Deux élégantes fibules, dont l'épingle mobile retenue par un crochet a disparu, trahissent une préoccupation artistique. L'une était ornée d'un faucon aux yeux constitués par un petit grenat. L'autre fibule en forme de croix est surmontée d'un demi-globe.

Dans les fouilles du cimetière de Santeuil, aucune monnaie n'a été signalée; aucun indice qui soit utile aux études anthropologiques; pas de crâne trépané. Les guerriers à haute taille : 1 m. 70, 1 m. 85 et 2 mètres, avaient une tête d'un fort développement.

Les nécropoles mérovingiennes abondent dans le Vexin; toutes sont plus importantes et surtout plus riches en bijoux, armes, vases que celle de Santeuil. Mais cette dernière, avec les récentes découvertes de Juziers, méritait d'être signalée à l'attention des archéologues.

En terminant cette notice, il convient de signaler quelques autres découvertes faites à Santeuil.

Lors de la construction d'un pont, à la place du gué ancien de la Viosne, M. Villebois, agent voyer d'arrondissement, a retiré, en 1880, un grand nombre de grands clous et une énorme quantité de pieux battus.

En 1884, on signalait « des débris intéressants et des restes d'un camp romain sur les hauteurs de Santeuil, non loin de la chaussée » *dite* de Brunehaut.

En défonçant le terrain de M. Poiret, pour construire l'hôtel de la Gare, à Santeuil, on a trouvé, en 1893, un poinçon en os, une pointe de flèche en silex, une pointe de lance de fer rongée par la rouille, des débris de poteries, quelques pièces de monnaie et une pierre en plusieurs morceaux percée d'un trou central, qui

devait être à l'entrée d'un dolmen, fermé par un bouchon de pierre[1]. On peut la voir aujourd'hui au musée de Pontoise[2].

Au Nord-Est du cimetière actuel de l'église de Santeuil, et dans les jardins voisins, on a mis à jour de grands sarcophages en pierre d'un seul bloc au grain semblable aux cercueils du champ de la Croix-Golt. Quant au prétendu «tumulus», c'est la motte d'un château fort en croupe sur la «Gêve», colline séparant deux vallées : l'une par le chemin du Perchay, l'autre par le gué de Santeuil. Sur cette colline de la «Gêve» se remarquent encore les ruines de la «tour de Viosne» qui disparaissent de jour en jour.

[1] Les allées couvertes à dalles percées, signalées dans le bassin de la Seine, ont généralement des trous ronds qui étaient fermés soit par un bouchon de pierre, soit par une pierre quelconque, simplement appliquée contre la dalle travée. Nous pouvons citer parmi les monuments de ce genre : le dolmen de Conflans-Sainte-Honorine, dans le département de Seine-et-Oise; les dolmens de Dampmesnil et de Cahaignes, dans l'Eure; et, dans l'Oise, le dolmen de Trye-Château, celui de Novales à Abbecourt, celui de Belle-Haye à Boury et la Pierre-aux-Fées de Villers-Saint-Sépulcre.

[2] *Catalogue du Musée de Pontoise* (1894), n° 933.

NOTE

SUR

QUELQUES INSCRIPTIONS LATINES DÉCOUVERTES EN TUNISIE,

PAR M. GAUCKLER,

Membre non résidant du Comité.

M. Drappier, secrétaire de la Direction des Antiquités, ayant pratiqué, lors de sa dernière tournée à Haïdra, quelques fouilles au Nord-Est du grand arc de triomphe, aux abords de la route de Thala, a découvert toute une série d'inscriptions :

1. Haïdra. — Pierre calcaire, brisée de partout sauf en bas. Belles lettres bien alignées, hautes de 0 m. 04 à la première ligne, à demi disparue, 0 m. 025 aux trois lignes suivantes, et 0 m. 012 aux deux dernières.

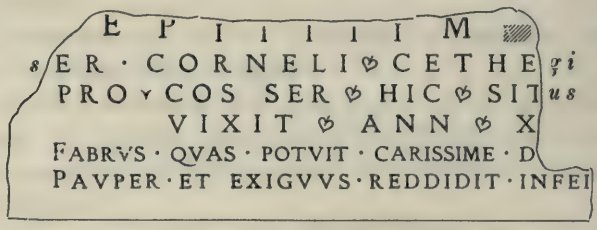

Epithyme[tus ? S]er(gi) Corneli(i) Cethe[gi] proco(n)s(ulis), ser(vus) hic sit[us]; vixit ann(is) x . . .

F?abrus quas potuit carissime d . . . ,
Pauper et exiguus reddidit infe[rias].

Les deux dernières lignes forment un distique.

Ce texte est important. C'est l'épitaphe d'un esclave du proconsul d'Afrique, — car il est évident que le proconsul cité ne peut

être que celui de la province à laquelle appartenait Ammædara, — Ser(gius) Cornelius Cethegus. Ce personnage était inconnu jusqu'ici. Un Ser. Cornelius Cethegus fut consul dès l'an 24 avec L. Viselius Varron; la disposition épigraphique du mot PRO·COS·, orthographié en deux mots séparés par un point, s'accorderait sans doute avec une date aussi reculée. Rien dans la forme ni dans la rédaction du texte, qui est en tout cas d'une bonne époque, ne nous permet de préciser davantage.

2. Haïdra. — Stèle à fronton triangulaire, haute de 0 m. 35, large de 0 m. 30. Lettres hautes de 0 m. 04 à la première ligne et 0 m. 03 aux suivantes:

QV·DOMIT*ius*
Q·F·STE·FVSCI
DOMO · FORO
VIBI . MIL · COH
XV · MILITAVIT
ANN·VII·VIXIT

Qu(intus) Domit[ius], Q(uinti) f(ilius), Ste(llatina tribu), Fusci(nus), domo Foro Vibi, mil(es) coh(ortis) XV, militavit annis VII, vixit an[nis...].

Épitaphe d'un soldat de la XVe cohorte, Italien d'origine, né à *Forum Vibi* dans la Gaule transpadane et mort à Ammædara, au bout de sept ans de service. Il était inscrit, comme tous les citoyens de sa ville natale, dans la tribu Stellatina.

3. Haïdra. — Stèle calcaire à encadrement brisée en haut, haute de 0 m. 35 et large de 0 m. 30. Hauteur des lettres, 0 m. 03, et à la première ligne, 0 m. 04.

RRVS
DOMO · MAR
MIL · COH . XV
MILITAVIT·ANN
VIIII
VIXIT·ANN·XXVII
H · S · E

4. Haïdra. — Stèle à sommet arrondi, haute de o m. 30, large de o m. 30; lettres hautes de o m. o3.

L · CASSIVS · FVSCVS
MIL · LEG · III · AVG ·
) · Q · VENNI · VIXT
*an*XXXIV · MIL · AN · XIX
H · S · E ·

L(ucius) Cassius Fuscus, mil(es) leg(ionis) III Aug(ustae), centuria Q(uinti) Venni(i); vixit [an(nis)] XXXIV, mil(itavit) an(nis) XIX. H(ic) s(itus) e(st).

5. Haïdra. — Stèle brisée en haut, large de o m. 40, haute de o m. 20; lettres hautes de o m. o3.

DOMO · VTIK · VET · LEG · III . AVG
VIX · ANNIS · LXII · MIL · ANNIS · XXXII
CVRARVNT · FILI · EIVS · PIETATIS · CAVSA
H · S · E ·

..., Domo Utik(a), vet(eranus) leg(ionis) III Aug(ustae); vix(it) annis LXII, mil(itavit) annis XXXII; cura(ve)runt fili(i) ejus, pietatis causa. H(ic) s(itus) e(st).

Épitaphe d'un vétéran de la IIIe légion Auguste, de nationalité africaine.

6. Haïdra. — Stèle en deux morceaux brisée en bas. Largeur, o m. 30; hauteur du fragment, o m. 10; hauteur des lettres, o m. o3.

Q · LVCRET | *i* | VS · M · F ·
FALERN | A · APER
MIL · LEG · | III · AVG ·

Q(uinti) Lucretius M(arci) f(ilius), Falerna (tribu), Aper, mil(es) leg(ionis) III Aug(ustae...).

7. Haïdra. — Stèle haute de 0 m. 30, large de 0 m. 30. Lettres hautes de 0 m. 03.

M · L V C R · M A R *i*
T V M V *s* M · I · 〉 P O M
P O N I · G A ▨ I I I I ▨
L V G V *d* V N *o* M I *l*
L I I G · I I I · \ V G · V I S · Λ
N O S · X X V *mi* L I T A V I T Λ
V I I I · D · I I I I . O ▨ T ·
M Λ S I I T ı ı ı ı

Lettres irrégulières, difficiles à déchiffrer par endroits.

8. Haïdra. — Stèle brisée en haut. Hauteur, 0 m. 40; largeur 0 m. 35; lettres hautes de 0 m. 03. Lettres alignées entre deux barres horizontales.

R I M . . . . V I I A N O
V I X I T *an* X X X V I · D O M V N ·
C A M I I V P I L I I · C L A V D I V S
S E C V N D V S · E *x* · T E S T A M E
N T O · P O S V *it*
H · E . P . R P · O

La lecture est incertaine aux trois premières lignes et à la sixième.

9. Haïdra. — Fragment. Largeur, 0 m. 30; hauteur, 0 m. 15; hauteur des lettres, 0 m. 02. Lettres lignées très effacées.

I \ ▨
F R I ▨ V ▨
I · N ▨ \ · L · I · P V
E Q · ▨ E S . E I V S . S T ▨
P ▨ D · S ▨

10. Haïdra. — Fragment haut de 0 m. 30, large de 0 m. 25. Lettres hautes de 0 m. 04.

mil. leg. III A V G *c*
▨ O C I S · V · A · X X X
M I L · ▨ · C I V ·
▨

11. Haïdra. — Stèle à fronton triangulaire, très endommagée. Hauteur, 0 m. 30; largeur, 0 m. 30. Lettres hautes de 0 m. 03.

R I S L P V
A
V I X
A
A C I I I I

Copie de M. Drappier. L'estampage ne permet de rien déchiffrer.

12. Haïdra. — Stèle ornée au sommet d'un buste en bas-relief. Au-dessous, inscription presque entièrement illisible.

Ces douze inscriptions ont été déterrées en quelques heures à peine, et l'on trouverait facilement, dans leur voisinage immédiat, nombre d'autres textes funéraires analogues. L'endroit où elles ont été découvertes, à proximité de l'arc de triomphe sous lequel passait la grande voie stratégique de Carthage à Théveste, semble avoir été, au Ier siècle de notre ère, le cimetière des soldats de la IIIe légion Auguste, détachés du camp de Théveste pour occuper le poste militaire très important d'Ammædara. D'après les épitaphes nos 2 et 3, une XVe cohorte aurait eu aussi la garde de ce poste, qui semble avoir été abandonné de bonne heure, et dont nous ne faisions que soupçonner jusqu'ici l'existence [1]. Les douze inscriptions récemment découvertes paraissent remonter au Ier siècle, comme toutes les épitaphes militaires découvertes dans la région à Thala [2], à Ksar-Gouraï sur la route de Haïdra à Thala [3], à Haïdra même [4].

Voici, d'autre part, quelques inscriptions inédites que j'ai copiées moi-même à Thala, où elles ont été découvertes au cours des travaux de voirie exécutés dans ces dernières années, notamment aux

(1) Cf. R. Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, p. 573 et suiv.

(2) *Corp. insc. lat.*, t. VIII, nos 502, 503, 11680; *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1898, p. 118.

(3) *Ibid.*, n° 2103.

(4) *Ibid.*, n° 11544.

environs du temple de Saturne, transformé en basilique à l'époque chrétienne.

13. Thala. — Frise calcaire brisée en haut à droite et en bas. Longueur, 1 m. 05; hauteur moyenne, 0 m. 15; hauteur des lettres, 0 m. 06, 0 m. 025 et 0 m. 02.

S A T V R N O A V G S A C R
DEO·DOMINO·SATVRNO·PER RELIGIONEM·IVSSI·SACERDO*tes fe*
CERVNT ET DEDICAVERVNT·AD·SP*ATiu*M·QVEM·DONAVERVNT·TATTI·ROGA*tiAnus*

14. Thala. — Stèle calcaire haute de 0 m. 55, large de 0 m. 30, épaisse de 0 m. 12. Hauteur des lettres, 0 m. 12. Fronton arrondi décoré de stries formant des triangles. Au-dessous, dans un cadre :

D · M · S
VIXIT
ANNIS LXX
M · AMONIVS
GETVLICVS
H · S · E

15. Thala. — Autel en pierre calcaire; épaisseur, 0 m. 15; hauteur, 0 m. 60, brisé à gauche; hauteur des lettres, 0 m. 03.

D · M · S
P · TITINIVS
D E X T E R
V · A · X X V
H · S · E

16. Thala. — Stèle analogue à celle décrite plus haut, n° 14. Hauteur des lettres, 0 m. 03.

D · M · S
V A L E R I A
RESTVTA·V·N
LXXXX

17. Thala. — Stèle calcaire ornée de moulures au sommet, brisée en bas. Hauteur, 0 m. 50; largeur, 0 m. 30; épaisseur, 0 m. 18; hauteur des lettres, 0 m. 03.

DIS MANI
BVS·SACRV
C·BAEBIVS
ROGATVS
VIXIT·AN
NIS · VII
H · S · E

18. Thala. — Stèle du type n° 14. Hauteur, 0 m. 60; largeur, 0 m. 28; épaisseur, 0 m. 15; hauteur des lettres, 0 m. 03.

D · M · S
L CARMEIVS
ROGATVS
V A L
H · S · E

19. Thala. — Stèle du type n° 14. Stries horizontales. Hauteur, 0 m. 50 (brisée en bas); largeur, 0 m. 29; épaisseur, 0 m. 15; hauteur des lettres, 0 m. 025.

Q·VALERIVS
OPTATVS
V·A·XXXXV
H·E·S

20. Thala. — Grand cippe calcaire trouvé sur la nouvelle route, à l'entrée de Thala. Hauteur, 2 m. 15; épaisseur, 0 m. 20; largeur, 0 m. 29. Inscription dans un cadre haut de 0 m. 22 et large de 0 m. 24. Hauteur des lettres, 0 m. 03 et 0 m. 045.

LVCIVS
BIBVLTRI
VS·FIILIX
VIXIT·ANIS
LXXXV·H·S·E

Lucius Bibultrius Felix...

21. Thala. — Grand cippe calcaire à sommet triangulaire. Hauteur, 2 m. 70; largeur, 0 m. 37; épaisseur, 0 m. 18. Dans un cadre, l'inscription, en lettres hautes de 0 m. 03 :

D I S
MANIBVS · FVLV
IA · QVINTA · VIX
IT · ANNIS · XXXX
H · S · E

22. Thala. — Stèle calcaire, haute de 0 m. 70, large de 0 m. 30. Dans un cadre de 0 m. 22 sur 0 m. 25, l'inscription suivante, en lettres mal gravées, hautes de 0 m. 025 :

D · M · S
▨ IVLIVS · COS
C I . V I V S
V · A · LXXV

23. Thala. — Cippe haut de 1 m. 40, large de 0 m. 37, épais de 0 m. 15. Lettres hautes de 0 m. 055, effacées au milieu.

C · LICINIVS
GEM▨M▨I▨A
LI▨S▨V▨ACX
H · S · E

Épitaphe d'un centenaire de 110 ans.

24. Thala. — Cippe haut de 1 m. 30; hauteur des lettres, très effacées, 0 m. 03.

LICNIA▨
NDA▨A▨
*vix*IT · ANIS CIII

Épitaphe d'une centenaire de 103 ans.

25. Thala. — Cippes accouplés, à frontons arrondis présentant dans le tympan deux bustes, l'un d'homme, l'autre de femme, grossièrement figurés. Hauteur, 0 m. 65; largeur, 0 m. 47; épais-

seur, o m. 13. Les inscriptions en lettres hautes de o m. 025, dans deux cadres :

D · M · S
PETRO
NIVS · TI
O · VIXI

D · M · S

26. Thala. — Stèle calcaire, divisée en plusieurs compartiments : l'un au sommet, brisé aujourd'hui; deux au milieu, réservés aux épitaphes et dont l'un seulement a été rempli; un au bas, resté vide. Hauteur, o m. 90; largeur, o m. 35; hauteur des lettres, o m. 03 :

D · M · S
L · C · N
OVELV
S · V · A
LXXX

27. Thala. — Stèle à fronton triangulaire : sur la face principale, dans une niche arrondie, homme et femme en bas-relief. A gauche, sur la face latérale, enfant debout en bas-relief. Au-dessous, l'inscription, brisée, et dont je ne garantis pas ma lecture, faite à la hâte :

D · M · S
VS ET FABA

28. Thala. — Stèle à fronton arrondi, haute de o m. 50, large de o m. 30, épaisse de o m. 15. Dans une niche à sommet arrondi soutenu par deux colonnes corinthiennes torses, femme debout, drapée à la romaine; au-dessous l'épitaphe, brisée en bas, en lettres hautes de o m. 04 :

D · M · S
FAONIA FOR
tunata vix an

29. Thala. — Stèle rectangulaire, large de o m. 55, brisée en bas. Dans un cadre large de o m. 35 et haut de o m. 40, deux

personnages debout de part et d'autre d'un autel. Au-dessous, l'inscription dont il ne reste qu'une petite partie :

30. Thala. — Temple de Saturne. Au milieu de la face principale d'un bloc de pierre haut de 0 m. 67, large de 0 m. 50 et épais de 0 m. 17, croissant retombant de 0 m. 22 de diamètre.

31. Thala. — Même provenance. Grand linteau avec phallus en gros relief.

32. Thala. — Même provenance. Deux stèles accouplées, à fronton arrondi, hautes de 0 m. 70; largeur totale, 0 m. 60; épaisseur, 0 m. 12.

A gauche. Femme debout drapée dans un cadre flanqué de deux palmes, surmontées de croissants montants. Au-dessus, l'image conique de la divinité.

A droite. Homme debout, le bras droit abaissé, le bras gauche levé. Mêmes attributs entourant le cadre.

Style punique.

33. Thala. — Travaux de la nouvelle route. Deux stèles accouplées, à fronton triangulaire. Hauteur, 1 m. 05; largeur, 0 m. 42 épaisseur, 0 m. 12.

A gauche, femme debout près d'un autel, tenant un pavot, dans un cadre flanqué de deux palmes. Au-dessus, l'image conique de la divinité surmontée du croissant montant.

A droite, homme debout près d'un autel, tenant un pavot.

Les détails du costume et de la coiffure des deux personnages présentent des particularités intéressantes.

Tous ces documents, ainsi que les stèles et dédicaces que j'ai publiées précédemment[1], ont été transportés dans le local de la Direction des travaux publics à Thala, et forment un petit musée

[1] *Bull. de la Société des Antiquaires*, 1898, p. 114 et suiv.

confié aux soins de M. Badie-Levet, conducteur des ponts et chaussées.

34. Dougga. — Inscription encastrée dans la citadelle byzantine, à côté du fragment publié par M. Poinssot[1]. Ces deux fragments de frise, provenant d'un monument important, font certainement partie du même texte. Hauteur, 0 m. 50. Lettres hautes de 0 m. 20 et 0 m. 14.

CVR · REIPVBL · PORT*icum*
*addi*DIT · IN LATIS ER

L'on trouverait certainement d'autres inscriptions intéressantes, en continuant le travail de dégagement du mur extérieur de la citadelle, au cours duquel j'ai découvert le fragment ci-dessus après quelques coups de pioche seulement.

35. Dougga. — J'ai découvert, encastré dans un des petits piliers qui supportent les voûtelettes, revêtues de grossière mosaïque, de la scène du théâtre, un fragment de dédicace dont il ne reste que la dernière ligne. Voici ma copie, qui a besoin d'être contrôlée, car je l'ai prise en me glissant à plat ventre sous la voûte, dans une position très gênante qui ne m'a pas permis d'avoir un estampage des lettres douteuses.

C · COREMEVEELM ·

L'inscription est renversée.

Les travaux de défrichement et de colonisation entrepris par le Service des Domaines dans la plaine du Goubellat ont amené la découverte d'un certain nombre d'inscriptions qui me paraissent inédites.

36. Henchir Sidi-Barka. — Colonne milliaire haute de 1 m. 80. Lettres hautes de 0 m. 07 à la première ligne et 0 m. 04 aux suivantes.

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 15521.

IMP · CAESAR
M · IVLIVS · PHILIPPVS
PIVS · FELIX · INVICTVS
AVG · PONT · MAXIMVS
PATER · PATRIE · TRIBV (*sic*)
NICIAE · POTESTAE · CON (*sic*)
SVL · DESIGNATVS · PRO
COS · ET · M · IVLIVS · PHIL
IPPVS · NOBILISIMVS (*sic*)
CAESAR · PRINCEPS · IVVE
NTVTIS · ET · MARCIAE
OCTACILIE SEVE[illegible]RE (*sic*)
AVG · [illegible] MATR
IS · AVG · ET *castr*ORVM
ET SENATVS E*t patriae*
LI

Le chiffre des milles est douteux.

37. Henchir Sidi-Barka. — Colonne milliaire trouvée à côté de la précédente. Brisée en bas. Lettres hautes de 0 m. 12 à 0 m. 06.

IMP · CAES
M · AVRELIVS
ANTONINVS · PIVS
AVG · PARTHICVS
MAXIMVS · BRTA
NICVS · MAXIMVS

38. Bir-Douaïk. — Colonne milliaire haute de 2 m. 20, large de 0 m. 55; lettres hautes de 0 m. 05. Brisée en bas.

IMP · CAES
M · ANTONIVS
GORDIANVS
DIVI · GORDIANI
NEPOS · DIVI · GOR
DIANI · SORORIS
FILIVS · PIVS · FELIX
AVG · PONT · MAX
TRIB · POTESTAS (*sic*)
CONSVL · PROCON

39. Henchir Sidi-Barka. — Colonne trouvée à côté des nos 36 et 37. Lettres hautes de 0 m. 06 à 0 m. 05.

D·N·GALERIO
VALERIO
MAXIMIA
NO NOBI
LISSIMO
CAESARI
L▒▒

40. Henchir-Sidi-Barka, au même endroit. — Pierre tumulaire arrondie au sommet. Épitaphe gravée en lettres hautes de 0 m. 03 dans un encadrement large de 0 m. 12.

D·M·S
COSSI
NIA·FVS
CVLA·VI
XIT·AN
NIS·LXXV
H·E·E·

41-47. Djebel-Mansour. — Inscriptions recueillies dans les travaux du Service des forêts et groupées autour de la maison forestière, en même temps que d'autres textes déjà connus, notamment celui qui donne le nom de la ville antique de Gales[1]. — Copies de MM. Hugon et Drappier.

41. — Stèle rectangulaire, brisée en bas; longueur, 0 m. 60; largeur, 0 m. 50. Lettres hautes de 0 m. 06. Inscription gravée dans un encadrement surmonté d'un fronton triangulaire flanqué de deux rosaces.

D·M·S
M ꝏ IVLIVS RO
GATIANVS·SE
RANIANVS
VIX ꝏ ANNIS

[1] *Corp. insc. lat.*, t. VIII, n° 758.

42. Djebel-Mansour. — Stèle rectangulaire, brisée au sommet. Hauteur, 0 m. 80; largeur, 0 m. 55; lettres hautes de 0 m. 10. Inscription gravée dans un cartouche rectangulaire orné au sommet de deux feuilles. Au-dessus, dans un édicule soutenu par deux colonnes torses, bas-relief très usé qui semble avoir figuré une tête de divinité; à gauche, une palmette, une bandelette, une feuille; à droite, une palmette, une bandelette? nouée en forme de caducée.

D M S

IVLIA · VICTOR

IA · SERANI · FILIA

VIXIT · ANNIS

LXXII · ▨IS XVI'''

H · S · E ·

Épitaphe d'une sœur ou d'une parente du précédent.

43. Djebel-Mansour. — Cippe en forme d'autel rectangulaire, haut de 1 m. 35, large de 0 m. 70, haut de 0 m. 40. Dé large de 0 m. 27, épais de 0 m. 27, haut de 0 m. 60. Lettres hautes de 0 m. 05, de forme élégante, séparées par de doubles barres horizontales. Croquis de M. Hugon.

D · M · S

M · AMPE

LIVS · AM

PELIANVS

VIXIT · AN

NIS · XXXX

III M · II

H S E

44. Djebel-Mansour. — Stèle rectangulaire. Lettres hautes de 0 m. 04.

D · M · S
T · PAETIVS
PAPI.
P · V · A · LII
H · S · E ·
P · VICTORIA
P · V · A · CXI
H · S · E ·

D(is) M(anibus) s(acrum). T(itus) Paetius, Papi(ria tribu), p(ius) v(ixit) a(nnis) LII, *h(ic) s(itus) e(st). P(ublia) Victoria p(ia) v(ixit) a(nnis)* CXI.

Lecture de M. Hugon, à vérifier tant à cause du prénom donné à cette centenaire, irrégularité épigraphique d'ailleurs assez fréquente en Afrique, qu'à cause de l'âge extraordinairement élevé qui lui est attribué. Peut-être faut-il lire LXI et non CXI.

45. Djebel-Mansour. — Stèle rectangulaire, haute de 0 m. 65, large de 0 m. 47. Lettres hautes de 0 m. 06.

D · M · S
LIVIA RESTI
TA · H · E · VIXIT
ANNIS · XXXXX
M · II · H · S · E

Livia Restita est pour *Restituta*.

46. Djebel-Mansour. — Cippe rectangulaire, haut de 0 m. 70, large et épais de 0 m. 60. Sur la face principale, dans un cartouche rectangulaire à deux registres, surmonté d'un tympan arrondi, inscription bilingue, latine et punique, malheureusement très effacée. Les estampages qui m'ont été rapportés du Djebel-Mansour par M. Drappier sont presque indéchiffrables, malgré le soin avec lequel ils ont été exécutés. Lettres latines, hautes de

o m. o2 et o m. o15. Lettres puniques, hautes de o m. o15 environ.

QVARTA N[illegible]ANIS
M[illegible]SIS VXSOR[illegible]
M[illegible]N[illegible]S[illegible]SACERDOS MAG[illegible]
CONDITIVS[illegible]
VS · SATVRV[illegible]
ONEMANI[illegible]
VALENTE CE[illegible]
IMILCONE[illegible]

L'inscription punique comprend également huit lignes à peu près illisibles.

Les deux épitaphes se rapportent à une femme prêtresse indigène d'une divinité punico-romaine. Divers attributs, sculptés en bas-relief sur le cippe, confirment cette hypothèse.

C'est d'abord, au-dessus de l'épitaphe, une sculpture très effacée au milieu de laquelle semble être figurée une tête de divinité.

Sur la face latérale de droite, une femme debout, rappelant les figures symboliques dites *de Tanit;* de ses bras levés, elle soutient une corbeille posée sur la tête, et vers laquelle se penchent deux grands serpents affrontés dont les corps ondulés descendent des deux côtés de la prêtresse qu'ils encadrent.

La face latérale de gauche présente un motif semblable moins bien conservé.

La face postérieure du cippe, très fruste aujourd'hui, présente à la partie inférieure un cratère à deux anses reposant sur un trépied et abrité par un fronton triangulaire; au-dessus, deux génies affrontés et ailés, placés obliquement et séparés par un vase à deux anses.

Malgré son mauvais état de conservation, ce cippe me paraît présenter un très grand intérêt. Aussi ai-je pris les mesures nécessaires pour le faire transporter à Tunis au Musée Alaoui, dès que l'état des chemins et le retour du beau temps permettront le déplacement de ce bloc de pierre d'un poids considérable.

47. Djebel-Mansour. — A proximité de ce cippe, on en a découvert un autre, anépigraphe, figurant en bas-relief, sur sa face principale, un bœuf ou un taureau passant à gauche et surmonté

des instruments du sacrifice, la pince, le couteau et, au milieu, un seau?

Voici, d'autre part, la copie de deux textes que je dois à l'obligeance de M. Dominique Novak, de Mehdia.

48. Henchir-Bressa, près de Massar-Nefzaoui. — Pierre calcaire large de 0 m. 16, haute de 0 m. 26, épaisse de 0 m. 08. Lettres hautes de 0 m. 03.

HERMO
NIVS · SA
TVRNI
NVS · IVG ·
CCII · PASS

Hermonius Saturninus. Jugera CCIII, *passus....*

49. El-Djem. — Intaille gnostique ovale, brisée à la partie inférieure.

A l'avers, personnage diadémé tourné à gauche, debout, nu, le bras gauche abaissé, l'avant-bras droit porté en avant et soutenant un lévrier qui se dresse sur ses pattes de derrière. A droite, un serpent.

Au revers, la série des voyelles de l'alphabet grec se succédant dans l'ordre suivant :

ЄHIO
HIOVω
HIOVωAЄ
IOVωAЄH
CVωAЄHI
OVAЄHIO

Au Djebel-Djelloud, près de Tunis, sur la route d'Hammam-Lif, les travaux exécutés par un entrepreneur dans une carrière placée à flanc de coteau, à une centaine de mètres de la route, ont amené la découverte d'une nécropole romaine révélant l'existence à cet

endroit d'une bourgade qui n'avait pas encore été signalée. C'était un cimetière de petites gens, sans doute de simples paysans, de condition très modeste; aucun tombeau un peu important n'a été mis au jour. A signaler pourtant trois sarcophages en pierre calcaire : le plus grand mesure 2 mètres de long, 0 m. 60 d'épaisseur et 0 m. 60 de hauteur. Le couvercle monolithe, à peine épannelé au milieu, est taillé sur le bord avec un soin extrême, de façon à s'appliquer exactement sur la partie supérieure du sarcophage, contre laquelle il était maintenu par six goujons en plomb, en forme de queue d'aronde.

La plupart des tombes étaient marquées par une simple stèle de forme triangulaire, généralement anépigraphe. Quelques pierres tumulaires présentent cependant une épitaphe. J'ai réussi à en sauver trois que j'ai fait transporter au Musée du Bardo; mais les ouvriers ont dû en découvrir un plus grand nombre, qu'ils se sont empressés de casser pour en faire des pavés, comme il arrive malheureusement trop souvent en pareil cas.

50. Djebel-Djelloud. — Stèle calcaire haute de 0 m. 48, épaisse de 0 m. 10. Hauteur des lettres, 0 m. 04 et 0 m. 03.

D.M.S
B·SATVR
NINA·VI
CSITANIS
XXXXIIII

51. Djebel-Djelloud. — Stèle calcaire haute de 0 m. 52, épaisse de 0 m. 12. Lettres hautes de 0 m. 06.

D M S
VALERIA·ES
TRICATA·VI
XIT·ANIS
A·N·LXV

D(is) M(anibus) s(acrum); Valeria Estricata vixit an(n)is, <an(nis)> LXV.

52. Djebel-Djelloud. — Stèle calcaire mutilée par les carriers, qui l'avaient déjà retaillée sur les bords quand je suis intervenu. Lettres hautes de 0 m. 07.

D M · S ·
p A P I R I V *s*
S A T A R A
v I X I T *f*
N I S · L ·

53. Chez les **Mogods**, à 3 kilomètres au N. E. de Béja. — Pierre tumulaire chrétienne : estampage communiqué par M. Gaston Loth, professeur au lycée Carnot. Lettres hautes de 0 m. 03.

M A N I L I V S
A P I C I V S
I N · P A ·
D P · I I I · D · N
I V N ·

Manilius Apicius in pa(ce), d(e) p(ositus) tertio d(ie) n(onas) Junias.

Inscriptions relevées dans la région de Thala par M. Gouazé, adjudant du 4e bataillon d'Afrique, et communiquées par M. le lieutenant Hilaire :

54. Ruines situées sur la rive gauche de l'Oued-Douleb, à 3 kilomètres au N. E. d'Henchir-Djebana, au pied du Djebel-Gourien et à 30 kilomètres environ au S. E. de Thala. — Stèle calcaire haute de 1 m. 80, large de 0 m. 50, présentant deux figures grossièrement sculptées en bas-relief dans une niche. Au-dessous l'inscription, épitaphe de deux centenaires :

D · M · S ·
S A T V R N I N A
V I X · A N · N̄ · C ·
N E T V N V S
V I X · A N · N̄ · C̄X̄

Kef-Ali-ben-Ahmed (cote 850 mètres) et Henchir-Amara-ben-Saad. — Cinq cippes quadrangulaires disposés sur deux rangs parallèles. L'un d'eux est très détérioré. Les autres portent les épitaphes suivantes :

55.

D ☙ M ☙ S
VS · SATV
ANNIS · X .
CVRANIVS
LIV

56.

S · IDI
VIXIT · ANNIS
CXXX
H · S · E ·

57.

D · M · S
CLODIVS FOR
TVNATVS
VIXIT ANNIS
LXXXV
H · S · E

Dans une niche, buste de femme en relief; au-dessous :

58.

D · M · S ·
IVLIA · IANVARI
A ☙ VIXIT ☙ ANNIS
(Espace laissé vide.)
SE ☙ VIVENTE ☙ SI
BI FECIT

59.

D·M·S·
V·A·XXV
VIATOR
L·IVLIVS

60. Aïn-Char, à 5 kilomètres au Sud de Thala. — Cippe hexagonal, à 300 mètres au Nord de la source; près de ce cippe en est un autre, de forme analogue, mais anépigraphe. Inscription gravée sous une couronne de feuillage, en lettres hautes de

0 m. 045 aux cinq premières lignes, 0 m. 035 aux trois suivantes, et 0 m. 025 à la dernière.

D · M · S ·
L · AVFIDIVS
RESTVTVS
PIVS · V · A · LXX ·
AVFIDIA · LV
CILLA · AVFIDI
ANA · PATRI
CARISSIMO
H · S · E ·

61. Henchir-Mzareg-es-Semech, à 15 kilomètres à l'Est de l'Henchir-Djebana cité plus haut. — Dans les murs du fortin, stèle présentant une figure grossière, femme debout près d'un autel sur lequel elle s'appuie de la main droite, tandis qu'elle tient de la main gauche une grappe.

DIIS · MANIBVS
ARNESIA · MA
XIMA · PIA · V
IXIT · ANN · V

62. Henchir-Mzareg-es-Semech, dans les ruines d'une petite église. — Épitaphe chrétienne surmontée du chrisme, haut de 0 m. 15. La pierre est carrée, de 1 m. 20 de côté. Lettres hautes de 0 m. 10.

☧

SENTIA · VIXIT · A
NNIS LV · P · M · ET · RE
QVIEVIT IN PACE

Ligne 2 : une cassure de la pierre a emporté la partie inférieure du premier chiffre et ne permet pas d'affirmer qu'il y avait un L, ce qui paraît cependant vraisemblable, IV = 55, et non IV = 4, qui s'écrit ordinairement IIII.

A noter l'expression LV *p(lus) m(inus)*; on a déjà remarqué souvent l'habitude africaine d'arrondir sur les épitaphes l'âge des défunts, de façon à leur donner un nombre exact de lustres.

63. Tajerouin, entre Aïn-Babouch et l'Oued-Sarrath. — Linteau chrétien, au lieu dit *Khanguet-el-Ksour*, à 100 mètres au-dessus du marabout d'Ali-ben-Auror, au bord de la source.

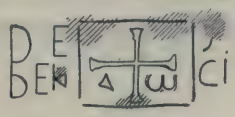

Longueur, 1 m. 50; largeur, 0 m. 30; épaisseur, 0 m. 50.

64. Si-Ali-ben-Khaled, à 14 kilomètres au Nord de Thala, près des ruines d'un fortin. — Cippe hexagonal; lettres hautes de 0 m. 05 à la première ligne et de 0 m. 04 aux suivantes.

D·M·S·
XXV·H·S·E·
V E N E R I
OSA·P·SEN
TI · FILIA
PIA·V·A·
S E N T I A
SEPT·EX
T R I C A

Au même endroit, dans un des murs du marabout, est un bas-relief représentant Mercure debout, coiffé du pétase, tenant de la main droite la bourse et de la gauche le caducée.

Enfin je signalerai, pour terminer, un linteau de 3 m. 30, trouvé dans un champ de cactus, sur la route de Kalaa-Djerda à

Thala, sur la rive droite de l'Oued-Haïdra, à 200 mètres à l'Est de la route. M. l'adjudant Gouazi m'en a communiqué un dessin qui est reproduit à la page précédente. Au centre, se voit une couronne; à droite, une branche; à gauche, un entrelacs inscrit dans deux carrés agencés de façon à dessiner une étoile; à chaque extrémité, une rosace.

P. Gauckler.

COMPTE RENDU DE FOUILLES

EXÉCUTÉES EN 1898

SUR

L'EMPLACEMENT DE TACAPE,

PAR M. LE CAPITAINE HILAIRE.

Grâce à l'obligeance de M. Pomonti, contrôleur civil de Gabès en 1898, qui avait bien voulu mettre à ma disposition, d'une façon permanente, une escouade de prisonniers arabes, j'ai pu, au cours de l'année dernière, exécuter quelques sondages sur l'emplacement de Tacape. Bien qu'elles aient duré presque toute l'année, ces fouilles n'ont pourtant pas donné des résultats bien appréciables; cela pour deux raisons : d'abord la paresse et le mauvais vouloir des prisonniers arabes, dont le travail se traînait avec une extrême lenteur; ensuite l'impossibilité, à cause des cultures, de pratiquer des tranchées de quelque importance sur les points qu'il y aurait eu le plus d'intérêt à fouiller, les collines de Boul-Baba. Quoi qu'il en soit, étant donné le peu que l'on sait sur cet «emporium», dont l'emplacement précis, la forme et l'étendue n'ont été l'objet encore que de suppositions, j'ai pensé que le très modeste appoint des quelques documents nouveaux que j'ai pu recueillir à grand renfort de coups de pioches serait, faute de plus importants, le bienvenu quand même.

Une des études les plus complètes qui aient été faites sur Tacape est celle que M. le colonel Montezun a publiée, en 1885 dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques* [1]. Malheureusement les fouilles paraissent n'avoir joué qu'un bien faible rôle dans les travaux de cet archéologue, les quelques sondages qu'il a pu

[1] *Bull. du Comité*, 1885, p. 126.

faire n'ayant mis à jour qu'une tête de Jupiter en marbre, quelques colonnes et des citernes. M. de Monlezun fonde ses opinions : 1° sur les traditions locales, d'après lesquelles «le port de Tacape était en eau douce au pied du marabout de Sidi-Boul-Baba, où l'on montre l'endroit où furent déterrés des débris d'embarcations»; 2° «sur l'étude faite, à plusieurs reprises, de l'emplacement des ruines et dans des conditions d'éclairage différentes, mettant en relief tantôt tel détail, tantôt tel autre».

Ce procédé a pu suffire, peut-être, pour déterminer l'étendue, les procédés d'irrigation de l'oasis antique, mais ne me paraît pas assez rigoureux en ce qui concerne l'emporium et le port. Si l'on songe en effet que, sur ce sol qu'ont bouleversé à la fois les fouilles des Arabes et les fréquents et terribles assauts du vent d'Ouest, il n'apparaît, en fait de ruines, que quelques citernes et quelques lourdes pierres, disséminées çà et là, que les Arabes n'ont pu utiliser, à cause de leur poids, pour l'édification des villages de Boul-Baba, de Menzel et de Djara, une restitution fondée ainsi sur un examen superficiel du terrain ne peut que paraître, *a priori*, bien incertaine. Je me suis pourtant laissé guider, dans mes fouilles, surtout par le désir de vérifier les hypothèses de M. de Monlezun au sujet de l'emporium et du port. Pour l'emporium, sans avoir trouvé rien de décisif, je crois cependant avoir acquis le droit d'élargir un peu le champ de ces hypothèses; en ce qui concerne le port, j'ai été amené à constater que, contrairement aux suppositions de M. de Monlezun, les deux grandes dunes isolées situées sur le rivage actuel, à l'Est de Gabès, renferment tout autre chose que des vestiges des musoirs d'un goulet ou d'ouvrages défensifs, et qu'il est par suite peu vraisemblable que la communication de la lagune de Tacape avec la mer ait été entre ces deux dunes.

L'EMPORIUM.

M. de Monlezun assigne comme emplacement à la ville phénicienne «le tertre voisin de Menzel où les Français construisirent un fortin étoilé en 1881. Le périmètre de cette partie se distingue assez nettement, avec la plus grande portion du fossé, qui a une dizaine de mètres de large». C'est à cet endroit qu'ont été trouvées une tête de Jupiter en marbre et des colonnes de granit. Les restes de nombreuses citernes, pour la plupart de dimensions modestes,

apparaissent sur ce tertre, comme d'ailleurs sur les mamelons voisins où s'élèvent la mosquée et le village de Sidi-Boul-Baba.

J'ai pratiqué des fouilles sur toute la ligne des collines, depuis le mamelon situé au Sud de Boul-Baba jusqu'au tertre situé au Nord de ce village, sans négliger la colline centrale où est le village lui-même.

Dans le mamelon Sud, je n'ai rencontré que quelques poteries funéraires romaines sans intérêt.

Dans le mamelon central, à Boul-Baba même, à la lisière Ouest du village, à un endroit où avait été trouvée une pierre tombale latine [1], j'ai mis à découvert toute une série de tombes, à 2 mètres de profondeur environ. Elles ne contenaient aucun mobilier funéraire et étaient uniformément recouvertes de briques crues, identiques à celles que les briquetiers arabes fabriquent actuellement, à Boul-Baba, pour la construction des tombes. Toutes ces tombes étaient orientées du Nord-Ouest au Sud-Est, vers la Mecque par conséquent. Les ossements tombaient en poussière au moindre contact. Bien que le cimetière arabe actuel soit du côté opposé du village, à l'Est, et qu'aucune tradition locale ne mentionne l'emplacement d'un ancien cimetière à cet endroit, je suppose que j'ai dû rencontrer là des sépultures arabes remontant à une haute antiquité.

Je me suis obstiné assez longtemps à fouiller en cet endroit, parce que j'espérais y découvrir des vases funéraires à graffites néo-puniques tracés au pinceau sur la panse, dont quelques échantillons m'avaient été remis par un indigène du village qui prétendait les avoir trouvés là, en labourant son jardin [2]. Mais je n'ai pas pu en déterrer d'autres.

Les fouilles du tertre Nord, où M. de Monlezun voit l'emplacement de la ville phénicienne primitive, ont mis à découvert :

1° Trois nouvelles citernes ou bassins, dont deux conjugués;

2° Une grande quantité de fragments de poteries, principalement des lampes à représentations figurées, presque toutes plus ou moins brisées. Les sujets en sont : Le buste d'Hélios, tête barbue et radiée, d'un travail barbare ; le buste d'un personnage analogue

[1] Communiquée antérieurement : *dis m. Valeriae Proculae l. Caecilius Ceremes maritus v. a. xxxiii.*

[2] Ces vases ont été remis à M. Gauckler, qui les a lui-même soumis à l'examen de M. Ph. Berger. Un vase analogue avait été recueilli autrefois à Boul-Baba, par M. le lieutenant de Fleurac.

à Hélios, mais n'ayant pas la tête radiée, et portant dans la main gauche une sorte de massue ou de sceptre (?); les trois Grâces (?); un cavalier au galop brandissant un javelot; une panthère; un lièvre courant; un bélier *à queue large*, de cette race particulière à la Tunisie actuelle; un dauphin; un poisson; un rameau (d'olivier probablement) portant des fruits sphériques. Un fragment de lampe, enfin, porte en relief un trait horizontal et un cercle [1].

Sauf ce dernier fragment et celui des «trois Grâces» (?), qui sont d'une terre jaunâtre noircie à l'extérieur, toutes ces poteries sont d'un grain très fin et vermillonnées.

Un seul fragment [2] porte une estampille de potier, difficile à déchiffrer.

J'ai enfin trouvé au même endroit une sorte de petite écuelle, sobrement mais soigneusement taillée dans un morceau de beau silex d'un blanc jaunâtre;

3° A une profondeur de 4 ou 5 mètres, à la moitié à peu près de la pente orientale de ce tertre, un gros mur de 0 m. 80 de largeur dont la direction est de l'Ouest à l'Est, et dont j'ai dégagé une longueur de 5 ou 6 mètres, sur une profondeur de 1 mètre. Ce mur, bâti en petites pierres assemblées au moyen d'un mortier de qualité très médiocre, a sa crête parfaitement aplanie et revêtue de plâtre. Je n'ai pu le suivre plus loin, ni vers l'Ouest ni vers l'Est, le propriétaire du champ s'étant opposé à la continuation des fouilles. Il paraît se prolonger, sous le tertre, jusque vers la rivière; le niveau de sa crête, un peu inférieur à celui de la plaine environnante, et sa construction négligée dénotent qu'il devait être enterré; il abrite peut-être une canalisation souterraine. L'idée ne m'est pas venue, au moment des fouilles, de vérifier ce détail en y pratiquant une section.

C'est le seul mur que j'aie rencontré dans mes fouilles à cet endroit (tertres de Boul-Baba et environs). Et cependant j'y ai pratiqué un peu partout des sondages nombreux et profonds. Si réellement le noyau de Tacape était là, on peut d'après cela se faire une idée du pillage en règle auquel a été soumise, de la part des Arabes, cette partie de la ville antique. Il est incontestable,

[1] J'ai retrouvé dans le village du «petit Djara», dans l'oasis, deux inscriptions libyques, que j'ai communiquées, dans une note antérieure, à M. Gauckler.

[2] La plupart de ces fragments sont des dessus de lampes; très peu de fonds ont été retrouvés, d'où penurie de marques de potiers.

d'ailleurs, qu'il y eut là autrefois des habitations antiques : de nombreuses citernes, trop petites pour avoir été autre chose que des citernes d'habitations, l'attestent.

Près de ce mur a été trouvé un paquet de pièces de monnaies, étroitement soudées entre elles par le vert-de-gris. L'effigie d'une des moins altérées m'a paru être un Constantin le Grand.

Après l'insuccès de mes recherches sur les tertres de Boul-Baba, j'ai conduit mes travailleurs plus au Nord, à la lisière méridionale du village de Menzel, que j'ai fouillée des deux côtés de la route de Ras-el-Oued.

Là, un peu plus heureux, j'ai découvert, presque à fleur du sol, les fondations et les premières assises de plusieurs constructions antiques en grands matériaux. Quelques murs se prolongent jusqu'aux berges actuelles de la rivière, qu'ils dépassaient même autrefois, car les derniers éboulements en avaient entraîné dans le lit de la rivière des pans entiers. Le dallage en ciment de plusieurs chambres est intact. De nombreuses jarres, de grandes dimensions et de formes allongées, provenant des voûtes écroulées, ont été recueillies, à moitié remplies d'un plâtre devenu dur comme de la pierre. D'une chambre partait, se dirigeant vers la rivière, un conduit de plomb : deux fragments de ce tuyau, d'une longueur totale de près de 3 mètres, ont été recueillis et déposés au contrôle civil, à Gabès. Deux monnaies de bronze ont été recueillies dans ces fouilles, l'une, un Agrippa, assez nette, et l'autre très fruste, à l'effigie d'une impératrice, impossible à déterminer.

A une centaine de mètres de là, vers le Nord-Est, à la fontaine d'Aïn-Selem, la tranchée, pratiquée lors des travaux de captation pour l'écoulement du trop-plein de la fontaine, a mis à découvert des fragments de murs en grands matériaux. Une mosaïque fut d'ailleurs trouvée à cet endroit, au cours de ces travaux de captation, ainsi que les fragments d'une vasque de marbre.

La ville antique ne couvrait donc pas seulement les collines de Boul-Baba, elle s'étendait aussi sur l'emplacement actuel du village de Menzel. J'ai dû évidemment limiter mes recherches à la lisière de ce village, ne pouvant songer à pratiquer des sondages à l'intérieur. Mais, portant mon attention sur la berge de la rive droite de la rivière, que les crues hivernales ont, à la longue, assez profondément ravinée par places, principalement aux coudes, j'y ai constaté, depuis Menzel jusqu'à Djara, la présence de pans de

murailles, mis à découvert par les éboulements de la berge : certains tiennent encore debout; d'autres, pierre par pierre, ont roulé dans le lit de la rivière. On peut voir ainsi, notamment, que la mosquée Chmêma, bordant la rivière à Menzel, repose sur des substructions antiques. Dans cette berge apparaissent de nombreux tronçons de canalisations en tuiles rouges ; dans le thalweg de la rivière, des blocs d'argile détachés de la berge en contiennent aussi des fragments ; ces conduits, qu'on peut suivre par endroits sur une longueur de plusieurs mètres le long de la berge, paraissent venir d'un barrage antique dont quelques vagues restes subsistent, à l'endroit même où s'élève aujourd'hui le barrage du génie, et se diriger, en ne s'éloignant que peu à peu, presque insensiblement, du cours de la rivière vers Menzel et Djara. La rive droite, où se trouvent ces fragments de conduits, et qui porte les villages de Menzel et de Djara, domine de 2 ou 3 mètres environ la rive gauche, celle de l'oasis ; ces conduits se trouvent précisément au niveau de la rive gauche, qui est aussi, à peu de chose près, celui du sol antique. Cette canalisation courait donc à fleur du sol, ou, en tout cas, était fort peu enterrée ; on s'explique par suite que, n'ayant pas eu à résister à une forte pression, elle ait été constituée par de simples tuiles. Depuis, le sol s'étant exhaussé, la plupart de ces tuiles ont été écrasées, et c'est complètement aplatis que ces conduits apparaissent un peu partout ; quelques rares tuiles ont seules résisté, et j'ai pu en déposer deux ou trois, en assez bon état, au contrôle civil de Gabès.

Le conduit est constitué par une succession d'éléments composés chacun de deux tuiles, appliquées l'une contre l'autre de façon à former un petit canal entre leur double concavité; certaines de ces tuiles (environ une sur cinq) portent, à l'une de leurs extrémités, un petit anneau ; ces tuiles à anneau se trouvent indistinctement en haut ou en bas ; chaque tuile mesure 0 m. 40 de longueur sur 0 m. 15 de largeur ; la flèche de la courbure est de 0 m. 05 ; la section du canal formé entre deux de ces tuiles est donc une ellipse de 0 m. 15 sur 0 m. 10 d'axe.

Ces canalisations n'étaient très probablement pas destinées à l'adduction de l'eau d'alimentation ; elles eussent été, dans ce cas, aménagées d'une façon moins rudimentaire ; elles amenaient sans doute dans ce quartier de la cité l'eau nécessaire à l'irrigation des jardins, à la propreté de la ville ; peut-être aussi assuraient-elles

simplement l'alimentation de quelques thermes. J'ai examiné le contenu d'une portion de ce conduit non écrasée : c'était un faible dépôt de sable très propre et très fin ; ces canalisations n'avaient donc rien de commun avec les égouts de la ville antique.

La présence de matériaux antiques en place à Menzel et à Djara n'a fait que me confirmer dans l'opinion que je m'étais déjà faite par une étude superficielle du terrain. J'avais été frappé de la quantité de matériaux antiques inutilisés que l'on rencontre à chaque pas dans ces villages indigènes : énormes pierres, lourdes colonnes, chapiteaux imposants ; et il m'avait toujours semblé plus naturel de supposer que ces matériaux étaient restés, ou à peu près, à la place même où la démolition des édifices antiques les avait renversés, que de les supposer amenés de Boul-Baba au prix d'efforts dont les Arabes ne sont guère coutumiers, pour ensuite y être laissés sans emploi.

En outre, étendant le raisonnement que M. de Monlezun applique à la seule butte de Boul-Baba, je m'étais dit que cette ceinture continue de larges excavations qui enveloppe de ses lignes brisées les deux villages arabes ne s'explique guère que si l'on consent à y voir les restes de ces fossés inondables qui, selon Edrisi, défendaient encore la ville au XIIe siècle. Il est probable même que la ville antique occupa, à un moment donné, un emplacement plus étendu que le périmètre de Boul-Baba, Menzel, Djara. Dans le cimetière civil de Gabès, à 800 mètres au Nord-Est de Boul-Baba, on trouve, presque chaque fois que l'on creuse une tombe, des matériaux antiques ; à 600 mètres plus à l'Est même, dans le camp, sur l'emplacement qu'occupe le quartier du train, on rencontra, lors de la construction des baraquements : des fondations antiques, des chapiteaux et de nombreuses tombes [1] ; on parle encore, à Gabès, d'une superbe pièce d'or à l'effigie de Constantin qui fut recueillie dans l'une de ces tombes par un soldat du génie, lequel ne voulut à aucun prix la céder à des officiers qui désiraient la lui acheter.

Si donc l'emporium phénicien primitif put tenir tout entier, comme le suppose M. de Monlezun, sur les buttes de Boul-Baba,

[1] Edrisi rapporte que les faubourgs de Tacape étaient au Sud et à l'Est ; ces vestiges semblent dénoter que le faubourg Est occupait l'emplacement actuel de Gabès-ville.

il est incontestable qu'il dut avec le temps s'y trouver à l'étroit, et que la Tacape romaine, aux jours de sa splendeur, fut une vaste cité couvrant l'espace qu'occupent aujourd'hui les villages de Boul-Baba, de Menzel et de Djara, et la petite bourgade européenne de Gabès.

LE PORT.

Après avoir, au moyen d'hypothèses, déterminé l'emplacement, les contours précis de la lagune de Tacape, qui, selon lui, baignait les coteaux de Boul-Baba, M. de Monlezun ajoute : «La dernière communication du port avec la mer semble avoir dû exister entre les deux dunes qui sont à l'Est du camp de Gabès. Ces dunes isolées, que rien ne semble motiver, sont probablement produites par l'amoncellement du sable contre des constructions que les habitants auront élevées pour défendre l'entrée de leur lagune.»

J'ai donc fouillé ces deux dunes, et j'ai trouvé, dans l'une, une citerne, dans l'autre, un monument ou plutôt les vestiges d'un monument barbare, dont la destination, quoique difficile à préciser, me paraît cependant avoir été religieuse ou, tout au moins, funéraire.

Dune du Nord. — Le monument enseveli sous cette dune était une citerne à deux compartiments identiques et communiquants; elle mesure intérieurement 15 m. 50 sur 2 m. 20; la hauteur maxima actuelle (intérieurement toujours) est de 2 m. 25; le grand côté est orienté Nord-Sud. Le compartiment qui regarde le Nord, dont le niveau de fond est inférieur de 0 m. 30 à celui du compartiment opposé, servait de bassin de décantation; ce compartiment en renfermait lui-même un autre petit, dont le fond était surélevé de 0 m. 10; on voit encore dans ce bassin la trace d'une petite cloison, aujourd'hui détruite; il semble donc qu'il y ait eu un deuxième petit compartiment dans le bassin. Dans l'autre compartiment où l'on puisait l'eau purifiée, j'ai retrouvé une pierre carrée de 0 m. 85 de côté et de 0 m. 14 d'épaisseur, percée, en son centre, d'une cavité circulaire de 0 m. 61 de diamètre; cette pierre provient évidemment de la voûte effondrée; elle y était encastrée et c'était par son ouverture que l'on descendait les récipients, seaux, amphores, outres, pour puiser l'eau. Une rainure large de 0 m. 02, bordant la cavité, indique qu'elle était munie d'un couvercle; deux encastrements

pratiqués dans cette rainure marquent les emplacements de la charnière et du loquet à l'aide desquels l'on ouvrait ou refermait l'ouverture de puisage. Cette pierre est munie à ses quatre angles de quatre évidements, sortes de cupelles dont le but ne se comprend guère.

Les murs de cette citerne sont en blocage et ont 0 m. 50 d'épaisseur. Le mur du côté Sud est doublé sur une hauteur de 1 mètre par un autre de même épaisseur, formant contrefort. Les quatre angles de la citerne reposaient sur quatre grosses pierres. A l'Est et sur le prolongement du mur septentrional, et à 0 m. 40 environ au-dessus du niveau du pied du mur, cinq grosses pierres plates dessinent une sorte de passage dallé; l'une d'elles, la seconde (à partir de la citerne) est usée, lissée comme par le frottement de pieds nus. Enfin, des deux côtés du premier compartiment, sont des restes d'escaliers; c'est par ces escaliers sans doute que montaient les porteurs d'eau, pour y verser l'eau par une ouverture de la voûte, analogue à celle dont nous avons constaté l'existence dans la voûte du second bassin ; aucune trace de canal d'adduction ne permet en effet de supposer que cette citerne fût alimentée autrement que par des transports d'eau; ce devait être un réservoir d'eau potable à l'usage des équipages des navires; transportée de Tacape dans le premier compartiment, où elle se décantait, elle était ensuite puisée dans le second.

La présence d'un pareil réservoir à cet endroit, si près du rivage et si loin de Boul-Baba, ne semble guère s'accorder avec l'hypothèse d'un port en eau douce qui eût permis aux navires de venir se mettre à quai au milieu de la ville antique, au pied même des coteaux de Boul-Baba. Cette construction se trouvant à 200 ou 300 mètres à l'Ouest du rivage actuel, on peut tout au plus admettre que le rivage antique s'incurvait autrefois jusque-là, car il semble évident que ce réservoir avait dû être construit au bord même de la mer.

La fouille de cette dune n'a donné, en fait de documents épigraphiques, qu'un tout petit fragment de poterie portant un cœur et deux lettres, gravés au trait:

MA

Dune du Sud. — J'ai pratiqué dans la partie centrale de cette dune une tranchée de 7 m. 50 sur 4 m. 50 et profonde de 3 mètres.

J'ai d'abord trouvé, à 1 m. 50 de profondeur, un chapiteau d'un travail bien rudimentaire : un abaque rond, très plat et sans moulures ; des moulures grossières, se soudant deux à deux et encadrant une feuille ; les quatre soudures de ces moulures formant, entre elles et le corps du chapiteau, des anneaux.

Plus bas, j'ai trouvé des vestiges de maçonnerie : sur une sorte de base quadrangulaire de 3 m. 50 sur 1 m. 75, avec une hauteur de 0 m. 50, formée de pierraille, reposent trois pierres ; autour de cette maçonnerie, du côté de l'Ouest et du côté du Sud [1], quatre pierres debout, dont la plus haute mesure 1 m. 20, forment un vague demi-cercle.

Sur l'angle de la base en pierraille débouchait une sorte de couloir voûté horizontal aboutissant à un puits oblique, dont l'ouverture supérieure avait été aveuglée par le sable ; sur les parois et la voûte de cette petite galerie souterraine, des traces de coups de pioche étaient très reconnaissables ; aucune maçonnerie ne les consolidait [2].

Dans ces fouilles ont été recueillis quantité de débris de poteries (principalement des lampes) et d'ossements ; la plupart des ossements sont impossibles à déterminer, sauf les plus gros, des os de bœuf, des cornes ; il y avait même une vertèbre de gros poisson (de chien de mer sans doute ; ce squale pullule dans le golfe de Gabès) ; mais je ne puis dire s'il se trouvait, parmi ces os, des ossements humains. Les poteries sont d'un travail très grossier en général, en terre jaune vulgaire, parfois simplement séchée au soleil. Elles comprennent :

1° Des lampes primitives, de forme circulaire ; quelques-unes sont munies d'un entonnoir élevé et d'une anse ;

2° Plusieurs petits vases grossiers, tous du même type ;

3° De très nombreux petits disques, plats d'un côté et plus ou moins incurvés de l'autre, percés en leur centre d'une ouverture circulaire ; tous portent à leur partie supérieure renflée un trait rectiligne gravé au poinçon suivant un rayon de la circonférence extérieure ; je ne m'explique pas l'usage auquel ces sortes d'anneaux

[1] Ma rentrée en France avant l'achèvement de cette fouille m'a empêché de voir si, de l'autre côté, d'autres pierres fermaient le cercle.

[2] Je ne puis m'expliquer cette galerie souterraine que par l'hypothèse d'une fouille, d'un sondage tenté dans cette butte, à une époque déjà lointaine sans doute, par les Arabes, grands chercheurs de trésors et fouilleurs de *tumuli*.

en terre cuite pouvaient être destinés; peut-être étaient-ce des poids pour les filets de pêcheur;

4° Les anses d'amphores; l'une d'elles porte, gravés au poinçon, les graffites ci-dessous;

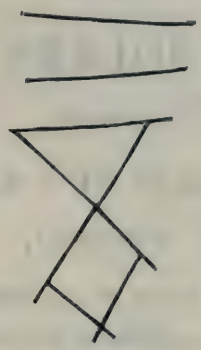

Est-ce là la marque de fabrique d'un potier primitif? ou faut-il y voir les deux lettres libyques X et = ?

J'ai trouvé enfin, dans ces fouilles, un tronc de statuette en grès rose du Djebel-Dissa [1].

Quelle fut la destination du monument dont la dune du Sud abritait ces derniers débris? religieuse? simplement funéraire? L'une ou l'autre assurément. Est-ce l'autel barbare d'une divinité marine punique ou libyque? L'impossibilité où je me suis trouvé de reconnaître des ossements humains parmis les os, si nombreux mais en si mauvais état [2], qui ont été découverts dans cette fouille, ne me permet pas de me prononcer à cet égard. Ce que je puis affirmer, c'est qu'il s'y faisait des sacrifices d'animaux.

Capitaine Hilaire.

(1) C'est la carrière de pierres qui alimentait Tacape.

(2) Les gros ossements d'animaux sont seuls reconnaissables.

NOTE

SUR

DEUX MAUSOLÉES PUNIQUES

SITUÉS

À KASR-CHENANN ET À KASR-ROUHAHA

(TUNISIE),

PAR M. H. SALADIN,

Membre de la Commission de l'Afrique du Nord.

M. Cagnat m'a communiqué le répertoire archéologique de la feuille n° XI de la 2e brigade topographique de Tunisie (année 1899), rédigée par M. le lieutenant Pineau.

En examinant ce travail j'y relève plusieurs monuments intéressants :

1° Au n° **12**, mentionné comme tour en ruines, un mausolée sur plan carré, dont l'intérieur devait comprendre quatre *loculi*. Mausolée romain.

2° Au n° **13**. — Un mausolée sur plan circulaire, à la base duquel se trouvaient deux caveaux rectangulaires. Je ne crois pas me rappeler avoir vu en Tunisie de mausolée de ce genre que je puisse attribuer à l'époque romaine. Je serais assez disposé à y voir un mausolée punique. Le grand appareil de matériaux dont il est formé me le ferait croire.

3° Au n° **14**. — Un mausolée punique, nommé par les Arabes Kasr-Chenann. D'après la photographie jointe au rapport du lieutenant Pineau, ce mausolée consiste en un massif prismatique à base carrée reposant sur des gradins au nombre de deux au moins. Ce monument est cantonné de quatre pilastres méplats couronnés de chapiteaux à volutes puniques semblables à ceux du soubasse-

ment du célèbre mausolée punique de Dougga que j'ai décrit dans mon deuxième rapport de mission [1]; ces pilastres supportent un entablement rudimentaire formé d'une architrave fort basse qui se retourne en saillie au droit du chapiteau du pilastre, d'une frise assez haute et d'une corniche constituée par une tablette saillante à profil rectangulaire. Au-dessus se voit nettement la première assise d'une pyramide à base carrée. L'appareil de ce mausolée est semblable à celui du mausolée de Dougga. Les assises hautes sont en délit; les assises basses, au contraire, sont de grandes dalles qui, du moins pour *a* et *a'*, prennent toute l'épaisseur du soubassement (dans deux sens perpendiculaires). Cette disposition avait assurément pour but de former au-dessus du caveau funéraire une sorte de chambre vide ne chargeant pas le caveau lui-même. J'ai démontré autrefois qu'au mausolée punique de Dougga des soins particuliers avaient été pris pour que la construction du mausolée ne chargeât pas outre mesure le caveau inférieur [2].

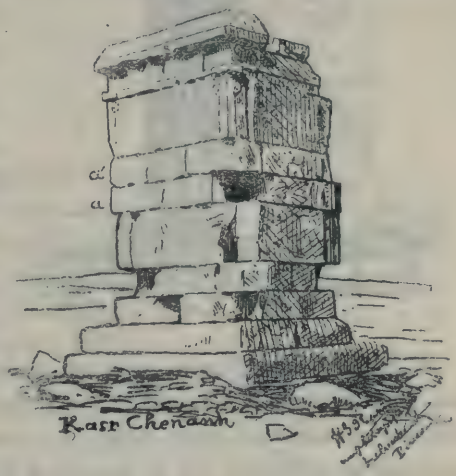

Ce mausolée serait donc un monument analogue au mausolée d'Henchir-Dourât, découvert par MM. Cagnat et Reinach [3], et dont le cippe du musée de Saint-Louis à Carthage [4] reproduit certainement le prototype. Ce monument appartient à la même ruine que celui que j'ai mentionné au n° 13.

Au n° 20 du même rapport est mentionné un autre mausolée : Kasr-Rouhaha. Ce mausolée, sur plan carré (de 3 mètres sur

[1] *Mission de 1885*, p. 79 à 109.
[2] *Op. cit.*, p. 106.
[3] *Op. cit.*, fig. 74.
[4] *Ibid.*, fig. 84, et *Musée Lavigerie*, II, p. 65, pl. XVI, fig. 6.

3 mètres), repose sur trois gradins. Il possède aussi quatre pilastres d'angle disposés comme dans le mausolée de Kasr-Chenann; les pilastres ont les mêmes chapiteaux à volutes, et l'architrave, la frise et la corniche affectent les mêmes dispositions. L'assise *a* est monolithe et la partie du mausolée qui est hors de terre doit être considérée aussi comme une chambre de décharge. Le couronnement du mausolée devait être pyramidal, comme à Kasr-Chenann.

M. le lieutenant Pineau rapporte, qu'au dire des Arabes qui lui ont montré ce petit monument, un Français a dû y pratiquer des fouilles en enlevant deux dalles de 0 m. 50 d'épaisseur qui se trouvent actuellement sur la face Nord-Est. Sur la face Sud-Est se trouvent, en B, deux ouvertures de 1 mètre de haut sur 0 m. 50 de large. Comme sur la photographie jointe au rapport je ne puis distinguer aucune trace de moulures autour de ces ouvertures, je ne serais pas disposé à y voir des portes feintes comme au mausolée de Dougga; j'y verrais seulement l'emplacement de pierres du revêtement qui en auraient été enlevées par les violateurs du mausolée. Comme il est facile de s'en rendre compte, il ne peut être question d'attribuer ces deux édifices à l'époque romaine. Ce sont des monuments libyco-puniques, moins considérables, il est vrai, que le mausolée de Dougga, mais néanmoins forts intéressants. Le nombre de ces monuments actuellement connus est tellement restreint, que la détermination de ces nouveaux mausolées puniques est excessivement importante.

H. Saladin.

FOUILLES DE RUSGUNIAE,

PAR M. LE LIEUTENANT CHARDON.

I

La cité romaine de Rusguniae, dont les ruines existent encore, a succédé à une ville phénicienne, comme le prouve son nom.

Les Romains avaient reconnu que cette partie de la côte offrait à leurs vaisseaux, d'un faible tirant d'eau, un fort bon mouillage. Aussi tirèrent-ils parti de cet avantage sur un rivage ingrat qu'ils avaient appelé «importuosum». Ils y construisirent une ville. La grande voie du littoral détachait un embranchement sur ce point. On en trouve encore quelques traces au confluent du Hamiz avec le Bourïa, à l'endroit nommé El-Kounitra (le petit pont).

Ailleurs, une route allant à Icosium longeait la côte. Elle franchissait le Hamiz sur un pont dont les culées sont encore visibles, non loin de l'embouchure de la rivière, près du fortin Turc.

Selon toute probabilité, elle pénétrait dans la cité par une porte dont les assises sont très apparentes, entre les deux établissements de thermes.

Sur l'un des côtés de cette route, on rencontre une ancienne saline, les débris d'un ponceau et de vannes destinées à laisser passer l'eau de mer.

De nombreuses villas s'élevaient entre la ville et la rivière du Hamiz.

Une partie de la cité, côté maritime, a complètement disparu, la mer rongeant sans cesse la falaise. Des tremblements de terre, en désorganisant les masses, ont largement contribué à l'œuvre lente des flots; aussi voit-on d'énormes blocs de remparts à demi submergés.

Plus loin, à 200 mètres du rivage, on constate, à 2 brasses de fond, la présence de grosses pierres de taille et deux grandes colonnes de 4 à 5 mètres de longueur.

Sur toute cette portion du littoral, le terrain, de nature cal-

PLAN DE RUSGUNIÆ

1. Basilique. — 2-3. Thermes. — 4. Puits. — 5. Voie cimentée. — 6. Voûtes. — 7. Aqueduc. — 8. Tombeaux. — 9. Porte de la ville. — 10. Tranchée.

caire, et les roches de tuf s'effritent peu à peu sous la morsure de l'eau salée.

Il n'est plus guère possible aujourd'hui de suivre le rempart bordant le port, dont l'existence paraît encore indiquée par de larges voies dallées.

Les Turcs ont mis la ville à contribution en prélevant les matériaux nécessaires à la construction des monuments d'Alger, et en particulier du fort octogonal de Matifou. Cet ouvrage, bâti en 1660, par Khelil, premier dey d'Alger, commandait le mouillage contre un débarquement.

Dans les premiers siècles du moyen âge Rusguniae subsistait encore et était habitée, comme le prouvent les nombreuses pièces de monnaie carrées trouvées dans les décombres.

A une date qu'on ne peut fixer, un incendie a dû faire disparaître ce qui restait de la ville encore debout, à n'en juger que par des matériaux paraissant avoir éclaté sous l'action du feu, et par des couches de terre mélangée à du charbon de bois. Ces remarques ont été faites assez fréquemment, en particulier dans les thermes et autour de la basilique.

Plus tard, des familles indigènes vinrent établir leurs gourbis dans les ruines de la cité. Elles achevèrent l'œuvre de destruction commencée par les malheurs des temps.

Depuis les Turcs, de nombreuses fouilles ont été pratiquées, mais dans un but qui n'a rien de scientifique. Auprès des thermes, les Marocains, chercheurs de trésors, ont creusé des trous dont les déblais forment de petits monticules recouverts aujourd'hui de lentisques, qui rendent plus difficiles encore les investigations.

En dehors de la ville, toute la région située sur le versant Ouest du Mont-Mondrain et sur l'emplacement du village de pêcheurs (Lapérouse) contient une multitude de tombeaux. Souvent la charrue des colons vient heurter les sépultures de ce vaste cimetière.

Les pierres que l'on a employées pour la construction de la ville sortent des carrières du Maherzat (mortiers) situées à 2 kilomètres environ d'Aïn-Taya. Les marbres grossiers proviennent d'une carrière aujourd'hui inexploitée, non loin de la falaise, entre le Lazaret et le fort d'Estrées. J'ai rencontré des fûts de colonnes en granit vert et gris très durs. Ils sont tirés, soit de la région de Djinet, soit de celle de Gouraya.

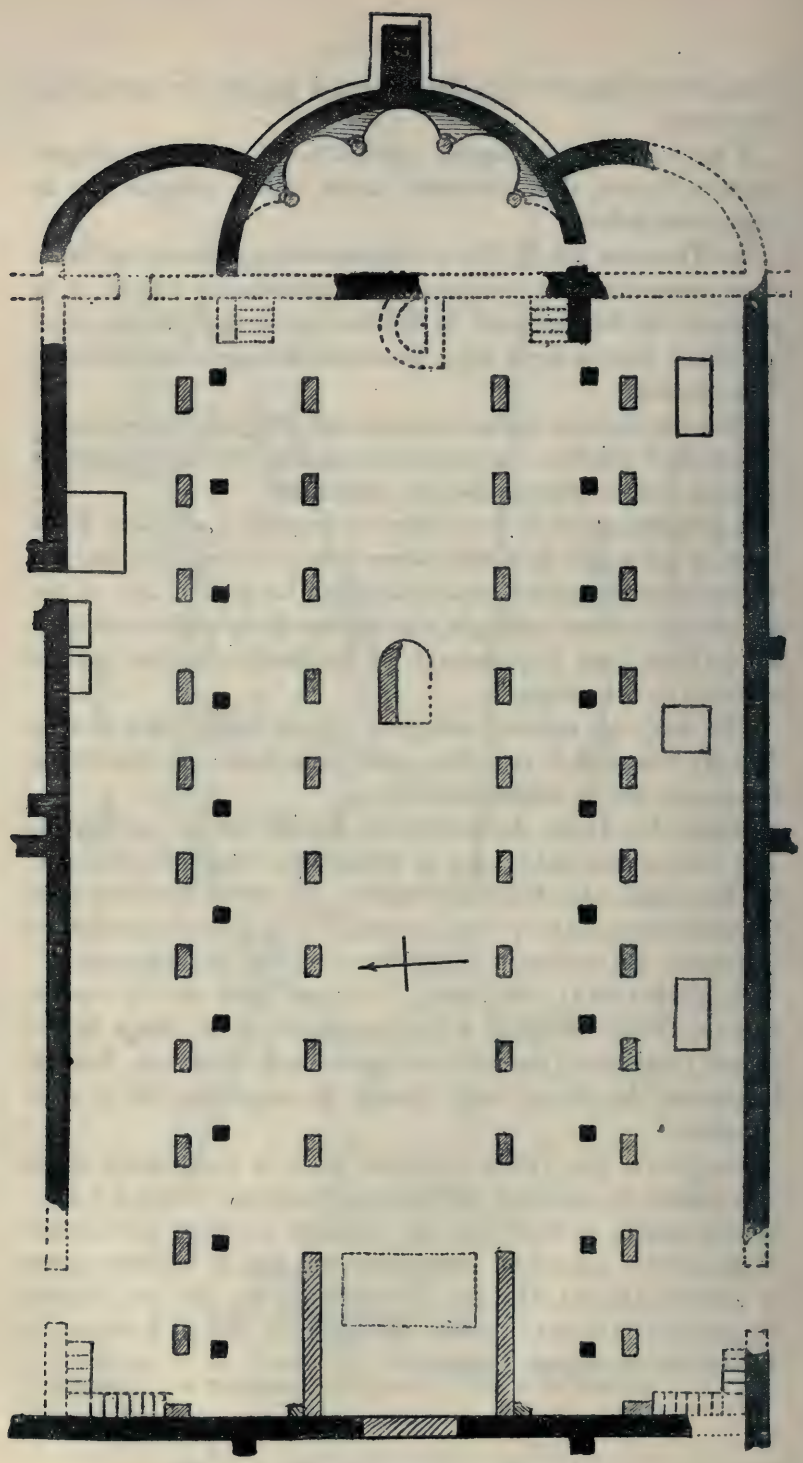

Fig. 2. — Plan de la basilique de Rusguniae.

On sait que les matériaux précieux ont été transportés par les Turcs à Alger. Il ne reste donc que très peu de débris des revêtements en marbre rose et blanc, quelques rares fragments des riches colonnades des édifices.

II

Les fouilles entreprises à Rusguniae, du mois de novembre 1899 au mois de février 1900, ont été dirigées sur différentes constructions :

1° Une basilique ; 2° des thermes ; 3° des tombeaux.

En outre, une série de sondages a été faite en vue de dresser la carte d'ensemble des ruines.

La basilique est orientée approximativement de l'Ouest à l'Est. La structure en est assez simple. Les murs sont constitués en maçonnerie de blocage avec des pierres de taille aux angles, et d'autres dressées verticalement, de distance en distance, pour consolider l'appareil. L'épaisseur moyenne est de 0 m. 65.

L'édifice mesure 34 m. 80 de longueur sur 20 mètres de largeur.

Primitivement, l'église était partagée en trois nefs. Plus tard, elle fut ruinée, et restaurée longtemps après, sous la domination byzantine, ainsi que l'attestent les inscriptions, par un certain Mauricius.

Les parties hachées du plan (fig. 2) sont relatives à la deuxième époque.

L'abside, surélevée de 0 m. 95, fut d'abord de forme semi-circulaire. Deux sacristies la flanquaient : celle de droite de plain-pied avec le sol de l'abside, celle de gauche au même niveau que la mosaïque du collatéral voisin.

Des morceaux de gradins laissent supposer, comme dans la plupart des églises de ce temps, que deux escaliers donnaient accès sur l'abside de chaque côté du grand axe du monument. Je n'ai rencontré qu'un seul morceau de pierre d'encadrement permettant d'établir l'existence d'une porte entre la sacristie de droite et l'abside.

La voûte, en forme de *concha* ou demi-coupole, était tombée dans le chœur, et sa chute a sérieusement dégradé la grande inscription.

L'examen de cette voûte révèle un procédé intéressant dans

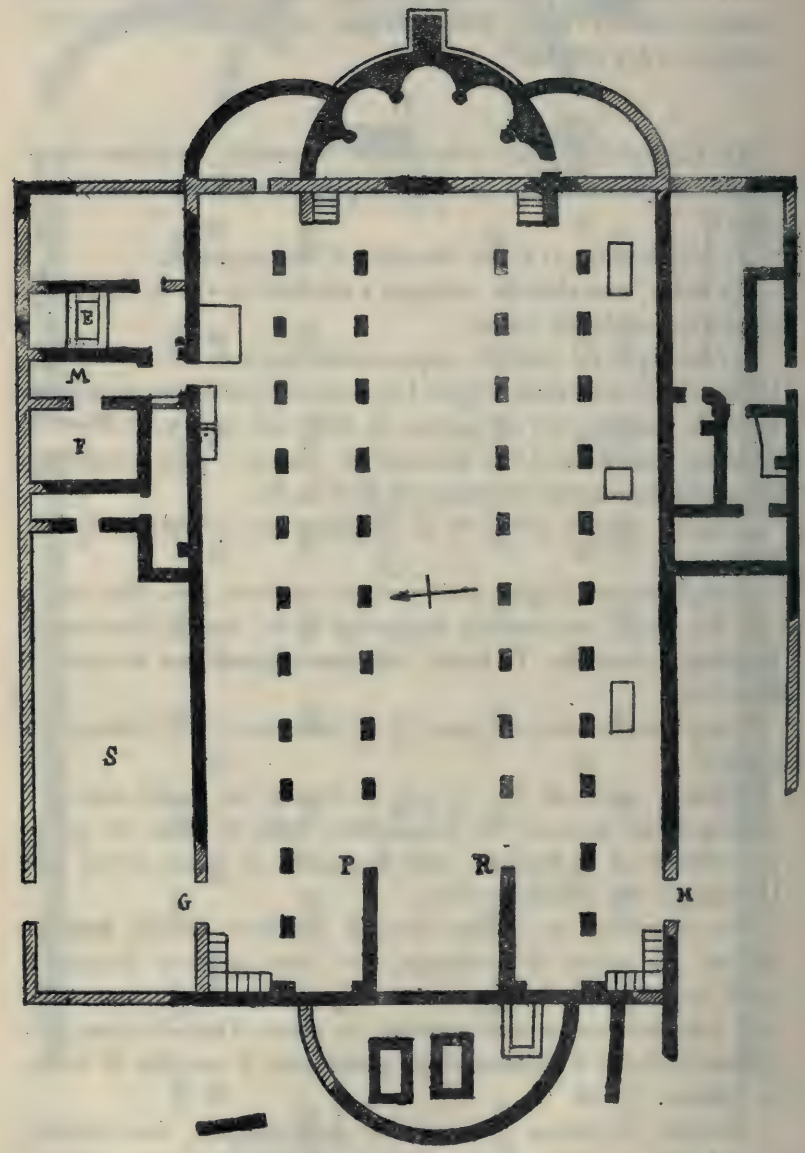

Fig. 3. — Plan de la basilique de Rusguniae.

la manière de bâtir; on l'a du reste déjà constaté dans quelques édifices africains, par exemple dans les thermes de Feriana.

De grandes jarres, hautes de 0 m. 60 et larges de 0 m. 50 en moyenne, étaient disposées à la commande des formes de la partie à édifier. Elles étaient rangées par couches successives, et au fur et à mesure du travail. Ces amphores étaient remplies, ainsi que les intervalles qui les séparaient, de pierres, de gros cailloux et de mortier, ce dernier dans la proportion de 2 pour 1 des matériaux employés.

Les murs latéraux indiquent deux époques : la première celle dont il vient d'être question, et une seconde qui contraste étrangement avec l'autre par la pauvreté et le peu de soin de l'œuvre.

Les invasions des Barbares et les guerres civiles firent que la plupart des villes d'Afrique eurent plusieurs existences. Rusguniae, comme beaucoup d'autres, fut détruite ou brûlée plusieurs fois. Les habitants qui avaient échappé à la mort revenaient quand l'ennemi avait quitté le pays; ils transportaient les décombres quelque part aux environs, et reconstruisaient tant bien que mal et à la hâte leurs maisons bouleversées. Cette hypothèse est vérifiée par l'examen des thermes. Dans la masse des murs, on trouve souvent, noyées, des plaques de ciment recouvertes de mosaïque.

A la suite de ces événements malheureux, plus de maçonneries solides : des briques plates et des pierres de mauvaise qualité, placées sans soin, constituent les murailles.

La basilique fut réédifiée dans ces conditions, comme on le sait, grâce aux libéralités de Mauricius (fig. 3).

La plupart des colonnes et des chapiteaux proviennent d'anciens édifices païens; les éléments les plus disparates s'y rencontrent.

Au moment de la reconstruction, l'église fut divisée en cinq nefs. L'ancienne nef principale avait 8 m. 60 de largeur. Comme la portée était probablement trop grande pour les bois dont on disposait, elle fut réduite à 4 m. 30, et l'on établit deux rangées de piliers de chaque côté. Ils furent posés directement sur la mosaïque dans un pâté de mortier. Ils mesurent 1 mètre de longueur sur 0 m. 50 de largeur. Presque toutes les pierres d'assises subsistent encore. Les dés qui supportaient les bases des colonnes de la première époque sont carrés (0 m. 50 de côté). Il en reste quelques débris. Sur la mosaïque, leur emplacement est indiqué par une ligne noire encadrant la base.

Les distances des entre-axes furent aussi réduites pour des raisons identiques à celles énoncées plus haut. Néanmoins on dut reconstruire les galeries latérales dont les poutres venaient s'appuyer sur les piliers des nefs.

Des débris d'escaliers, dont la disposition était la même que dans la basilique d'Orléansville et qui donnaient accès dans les tribunes, ont été retirés des décombres au pied du mur de façade. Un petit mur bordait les terrasses en formant un stylobate continu; il était surmonté d'une colonnade composée de fûts de faibles dimensions.

Cet étage était réservé aux femmes.

On a retiré sur les bas côtés plusieurs blocs qui ont appartenu aux constructions décrites ci-dessus.

Des chapiteaux de différentes provenances furent utilisés; certains étaient très riches. D'autres, en pierre dure, offrent des compositions ornementales d'une belle venue. Deux, en particulier, montrent des branches de lierre entrelacées, sculptées avec une grande finesse et beaucoup d'originalité. Ils affectent la forme d'un tronc de pyramide renversé. Malheureusement, ces beaux spécimens ont disparu pendant les fouilles.

L'édifice était recouvert de tuiles plates; quelques-unes portent une marque tracée avec les doigts avant la cuisson, et qui paraît être le monogramme du Christ.

Des briques creuses, en forme de bouteilles allongées, sans fond, engagées les unes dans les autres et remplies de plâtre, constituaient la voûte d'un passage dans les locaux adjacents au côté Nord, logements, baptistère, etc.

La partie circulaire de l'abside, dessinée par une solide assise en pierres de taille, s'appuie sur un contrefort, sans doute à cause du terrain ambiant qui est en contre-bas. Elle est reliée aux grands côtés de l'église par des murs, suivant deux arcs de cercle et symétriquement disposés. L'agencement est très gracieux; il semble dater de la seconde époque. Cette particularité est assez rare dans les constructions chrétiennes de l'Afrique.

L'abside communiquait avec le *diaconicum* (sacristie de droite), dont le pavé est au même niveau. C'était dans cette salle que l'on renfermait le mobilier du culte et les livres sacrés; les clercs y revêtaient leurs ornements sacerdotaux pour les offices.

De l'autre côté, la salle semblable à la précédente, mais de

plain-pied avec la nef latérale, servait à recevoir le pain et le vin, offrandes apportées par les fidèles pour l'Eucharistie.

La partie antérieure de l'abside se terminait par un mur vertical à revêtements de marbre, surmonté d'une corniche composée de pierres de grandes dimensions ornées de moulures. Une balustrade (chancel) couronnait cette bordure.

Quelques fragments de piliers rectangulaires, en marbre de Luna, servant de montants au chancel, ont été retirés des décombres en avant de la corniche.

Suivant l'hypothèse déjà émise, l'abside paraît avoir été d'abord de forme semi-circulaire. Lors de la restauration de l'église, elle fut modifiée; on construisit trois absidioles précédées de colonnes torses et pavées de mosaïques représentant des conques.

A première vue, on serait tenté de croire à l'existence de cinq lobes; mais, en examinant les choses de près, on constate que l'abside trifoliée vient se rattacher par un arrondi au mur des sacristies. Ce mur se prolonge un peu en avant du béma, pour soutenir les gradins et les séparer des collatéraux.

Il convient de remarquer que l'axe de cette abside est incliné à droite de quelques degrés sur l'axe du monument. Aucune construction ne gênait l'arrière de l'église pour adopter cette manière de faire. Il n'est pas permis non plus de croire à une erreur de l'architecte, car le fait n'est pas isolé.

Aurait-on voulu symboliser par là l'inclinaison de la tête du Christ crucifié, comme l'ont avancé plusieurs auteurs?

On n'a pas trouvé de débris d'autel.

Je n'ai constaté sur la mosaïque aucune trace de la grille qui, dans beaucoup d'églises, séparait le chœur de la nef.

A 10 mètres environ de l'abside, à hauteur de la porte latérale ouvrant un passage pour se rendre au baptistère, on remarque les bases d'une construction large de 1 m. 80 et haute de 0 m. 50, dont le côté arrondi fait face au chœur. C'était peut-être l'ambon. Il est bâti avec des débris empruntés aux matériaux de l'église primitive.

A la première période, une porte d'entrée donnait accès dans la nef centrale. Les colonnades qui se trouvaient de chaque côté de cette ouverture, furent remplacées plus tard par des murs pleins, P, R, alignés sur les piliers de l'intérieur (fig. 3).

Entre les extrémités de ces murs, quatre excavations ont été

relevées dans le ciment de la mosaïque. Elles servaient peut-être de logements aux supports d'une grille fermant le passage qui mène à la contre-abside adossée à l'église.

Cette dernière remonte très certainement à une basse époque. Nous en reparlerons tout à l'heure.

Il reste quelques lettres d'une grande inscription qui se lit face à l'abside.

Dimensions du champ : 7 mètres sur 3 mètres environ.

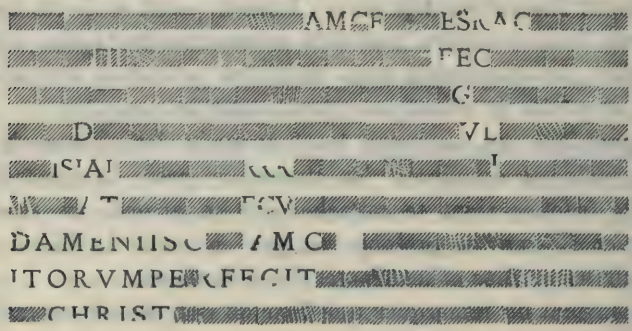

Lors de la reconstruction de l'édifice, on empiéta sur l'inscription pour placer les montants des murs pleins sur l'alignement des piliers de la nouvelle nef centrale.

En arrière de l'inscription, des morceaux de colonnes torses, en marbre gris, ont été extraits d'un trou où j'ai rencontré les débris d'un tombeau de pierre, des clous de cercueil en cuivre, des fragments de garnitures de même métal et une lampe funéraire brisée. Cet objet, en terre blanche, était très finement moulé.

De chaque côté de l'ancienne porte principale, deux pilastres s'appuyaient contre le mur de façade; les soubassements subsistent encore.

Les chapiteaux, excepté celui d'ordre corinthien dont j'ai déjà parlé, sont massifs et décorés d'ornements grossiers.

Le public avait accès dans l'église par deux portes latérales G et H (fig. 3). Une troisième porte conduit au baptistère.

L'édifice n'était pas voûté, mais couvert seulement de charpentes apparentes que l'on ornait quelquefois de peintures.

La nef centrale était surmontée d'une toiture à double pente recouverte de tuiles plates. Les toits inclinés des collatéraux étaient

plus bas que la partie médiane; leurs fermes s'inséraient dans des trous placés au-dessus des arcades des tribunes. Les fenêtres s'ouvraient au-dessus des galeries; on n'a trouvé aucune pierre d'encadrement ayant pu servir à ces ouvertures.

Le baptistère E est à 0 m. 65 au-dessous du niveau du plancher des autres locaux adjacents. On y descendait par des gradins.

Dans la pièce qui précède le baptistère, une colonne est placée contre le mur latéral, dans le rentrant de la porte.

Une chambre F voûtée, dont le pavé est à 0 m. 80 au-dessous du plan de la mosaïque, était reliée au couloir M par des escaliers. C'était le *tepidarium* où les néophytes allaient se réchauffer après qu'ils avaient reçu le baptême. On les plongeait dans le baptistère.

Viennent ensuite d'autres appartements servant de logements pour les clercs, des piscines et différents aménagements appropriés aux besoins du culte.

Dans les décombres, j'ai trouvé deux stèles votives. L'une porte au fronton le croissant lunaire et le disque. Les personnages représentés tiennent des pommes de pin, symbole de fécondité.

A droite de l'église, un mur parallèle à celui de l'édifice, et distant de 7 mètres de ce dernier, limite une série de petites pièces de niveaux différents, dans lesquelles on rencontre de nombreuses niches en maçonnerie de faibles dimensions, des contre-forts, des dispositifs dont il n'est guère possible d'indiquer la destination.

J'ai jugé inutile de faire déblayer cette partie en entier; elle n'offre d'ailleurs rien de bien intéressant. De ce côté, pas de communication avec la nef latérale.

Cet ensemble de constructions correspond peut-être à un monastère ou à une suite d'habitations adossées à la basilique.

Le porche primitif a disparu. Sur son emplacement, une chapelle funéraire, en forme de contre-abside, et dont l'axe coïncide avec celui du monument, fait suite à l'ancienne porte d'entrée.

Le sol de cette chapelle, dont il reste quelques débris, est à 0 m. 45 au-dessous du plan de la nef; il n'est pas recouvert de mosaïque. On y voit quatre tombeaux, dont deux, très profonds, dépassaient le niveau du plancher de 0 m. 60 environ. Ces sépultures ont été violées; les sarcophages, recouverts à l'intérieur d'un enduit de plâtre, sont remplis de débris de toutes sortes mélangés aux ossements. Les couvercles n'existent plus. L'examen des murs indique la basse époque.

Selon toute apparence, cette chapelle était réservée à des personnages particulièrement vénérés, peut-être à des évêques.

Le pan de mur qui sépare cette chapelle de l'intérieur de la basilique a encore 1 m. 20 de hauteur. On n'a relevé aucune trace d'escaliers. Il est très probable qu'une simple ouverture servait de communication avec la nef centrale.

Deux murs ont été dégagés en déblayant les abords de la contre-abside. Ils ont dû appartenir à des constructions antérieures. Celui de gauche a été découvert à 2 m. 50 de profondeur; il offre une direction oblique par rapport à la façade. D'autre part, on a constaté que le mur droit de l'église se prolongeait de 1 m. 50. Une porte latérale débouchait peut-être près de ce mur qui formait l'enveloppe du porche initial. Le narthex de la deuxième période paraît avoir été ménagé dans la partie S du plan (fig. 3).

III

L'abside est trilobée. Les conques de la mosaïque semblent, par leur dessin, former une répétition des lignes des voûtes correspondantes. Une guirlande circulaire encadre les motifs du centre. Il ne reste que peu de chose de ces derniers. Des éléments de décoration empruntés au règne végétal complètent l'ensemble. A gauche, on voit encore la partie supérieure de la tête et des oreilles d'un animal difficile à définir. Enfin, au milieu, quelques fragments sans signification, la tête et le dos d'un agneau couché. Plus bas et au-dessous, deux lambeaux d'inscription séparés par une lacune assez grande :

ARA ////////////////////// TERNO

Le travail de cette partie est d'une très belle venue et d'une finesse remarquable.

La mosaïque des nefs couvre une superficie de 700 mètres carrés (Pl. V).

Dans le chœur, une inscription dont la forme des lettres paraît indiquer la fin du IVe siècle, au plus tôt. C'est, en effet, à cette époque que remonte l'usage de ce genre d'épitaphes, mises en honneur à Rome par saint Damase. Cette coutume devint générale dans l'église chrétienne.

Il est regrettable que cette inscription soit aussi mutilée. Il en manque plus de la moitié, et ce n'est qu'avec de grandes difficultés que les parties restantes ont pu être sauvées. Elle est faite avec soin, et les cubes blancs et bleus qui la composent sont de belle qualité. Elle est entourée d'une grecque et surmontée de deux rangées d'amphores aux beaux tons roses et rouges habilement dégradés. Cette jolie bande est presque entièrement brisée; elle avait pour limite le mur vertical du béma. Le champ mesure environ 5 m. 20 sur 2 m. 85.

En voici le texte :

VO SVMPV
IRCVMDAT
SIM FALENTER
M PAVCI PENETRALIA CONDERE
IÆ COEVNTERE EX VTROQVE DECENTE
RAESCRIPSMETIS FINIS ORSA DEDISSE
MEN MEMODE MIHI CNTABERE SEM
ITEVEBIS ATQVE O
NE PROV
A CORONA

.....[s]uo sump[t]u u.....
.....[ci]rcumdat.....
.....sim fal(l)ente r.....
.....m pauci penetralia condere.....
.....[q]uae coeunt [la]tere ex utroque decente[s]
.....[p]raescrips.....metis finis orsa dedisse
.....[ta?]men, mem[oran]de mihi, cantabere sem[per]
.....[v]alebis atque o.....
.....ne prov.....
.....a corona

Hauteur des lettres : 0 m. 18 environ.

Au-dessous commence une frise d'encadrement, composée de

carrés avec des tresses enlacées et des croix aux centres. Elle se continue jusqu'au mur de façade, en formant de grandes cases garnies de compositions.

La première, dans le chœur, est traitée avec beaucoup de finesse et une grande variété de teintes.

Elle représente des moutons, des chèvres et des béliers dans différentes poses. Deux pasteurs gardent ce troupeau. L'un est debout, portant un vase; l'autre, assis, trait une brebis; il a la tête entourée d'un nimbe. Les deux personnages portent des manteaux de pourpre avec capuchon, une tunique bariolée et une sorte de culotte s'arrêtant aux genoux. Le premier est chaussé de sandales s'attachant par des cordons à la manière des espadrilles espagnoles.

Au centre, une hutte de branchages abrite un mouton blanc nimbé. Un vase se trouve près de lui. Au-dessous de cette hutte, deux rubans symétriques, sur fond jaune, se terminent par des boucles. Vers le bord inférieur du cadre, deux béliers, arcs-boutés sur leurs pieds, sont dans une posture de combat. Les surfaces laissées libres entre les sujets sont garnies de fleurs, de palmes et d'asphodèles. Cet ensemble revêt un caractère symbolique et décoratif tout à la fois. Il rappelle à la pensée la vision de sainte Perpétue. Le vieillard est remplacé ici par les deux bergers.

Le tableau suivant est rempli de poissons, de langoustes et de coquillages répartis sur sept lignes.

Les chrétiens, dans leurs églises, figuraient très souvent ces images auxquelles ils donnaient un sens symbolique.

La troisième case, entourée d'une grecque comme la seconde, est garnie d'écailles de poissons dont les intervalles sont laissés en blanc. Les teintes sont légères; il y a là toute une série de gammes roses du plus joli effet. Cette partie a beaucoup souffert.

Enfin vient une inscription dont j'ai déjà parlé et qui semble, au point de vue épigraphique, plus belle que la première. Cette remarque semblerait indiquer qu'elle n'a n'a pas été faite en même temps que celle-ci, à moins que des artistes plus habiles n'aient tracé la seconde épitaphe à la même époque que l'autre.

Il ne reste plus qu'une vingtaine de lettres. Elles sont fort élégantes, en particulier la lettre S dont les extrémités sont amincies avec finesse, et la lettre O en forme de circonférence. Les marbres

sont d'une qualité supérieure à ceux du reste du pavé. Les dimensions des lettres se rapprochent sensiblement de celles du chœur (0 m. 19 sur 0 m. 25 environ) [1].

L'inscription est placée devant l'entrée de la contre-abside où sont les tombeaux, mais on la lit en regardant l'abside. Ce doit être la dédicace de l'église; elle se trouvait derrière la porte principale, supprimée lors de l'établissement de la chapelle funéraire.

Somme toute, malgré la gaucherie de ces compositions, le dessin est assez vrai dans sa naïveté, et certains morceaux offrent un réel intérêt artistique. Les oppositions de couleurs sont des plus harmonieuses.

Tout ce qui est digne d'être encore conservé vient d'être recouvert d'une couche de sable. Sur les bas côtés, on rencontre des bandes d'ornements géométriques dont la description est inutile. En certains endroits, l'unité est rompue par des restaurations malhabiles (deuxième époque).

La mosaïque a beaucoup souffert des racines de palmiers nains et de lentisques qui ont désagrégé les cubes, surtout dans le fond de la nef centrale. Sur la planche, les lacunes sont représentées par des taches grises.

Aucun indice ne permet d'assigner une date exacte à la fondation de l'église. Les données épigraphiques la placent avant l'invasion vandale (429). C'est probablement vers cette époque qu'elle aurait été détruite. La restauration remonterait à la période d'occupation byzantine.

IV

On voit plusieurs sépultures dans les collatéraux. A droite, non loin du *diaconicum*, nous rencontrons d'abord celle d'un certain Mauricius, ayant le grade d'officier supérieur, et probablement gouverneur militaire de Rusguniae. L'inscription qui surmonte le sarcophage est en mosaïque de la basse époque; cependant la forme des lettres est encore assez élégante.

[1] Le dessin, donnant la reconstitution de l'ensemble, a été fait par M. Granger d'après mes indications. Il s'est tiré avec honneur de ce travail souvent ingrat et fort long. Je lui adresse tous mes remerciements.

Le champ de cette inscription mesure 0 m. 95 sur 2 m. 30.

MEMORIA
MAVRICIVS
MAG·ML·VI
·X·IT ANNIS
RV·R·EQVIE
BIT IN PA
CE TERTIV
KALENDAS
APRILES
INDICTI
ONE XIIII

Mem(oria) Mauricius, mag(ister) m(i)l(itum); vixit annis LV*; requiebit in pace tertiu(m) Kalendas apriles indictione* XIIII.

Le tombeau a été ouvert. Il est formé de deux rangées de pierres de taille placées de champ et couvertes par quatre grandes dalles. Un enduit de mortier recouvre l'intérieur. Le squelette était entier. Une très forte odeur d'aromates ferait supposer que le corps aurait subi un embaumement. Pourtant cet usage n'était pas pratiqué chez les chrétiens. Près du crâne, on a trouvé une petite fiole de verre. Un dépôt de couleur brune en garnissait le fond. Elle avait été probablement remplie d'huile sacrée prise auprès du tombeau d'un martyr. Il n'y a aucune trace de cercueil.

Plus bas, du même côté, deux autres tombes; l'une portant une simple croix de cubes de couleur (smalts) noyés dans le ciment. Les pierres de ce caveau se sont affaissées. J'ai cependant pu ramasser à l'entrée quelques clous en cuivre et en fer et des débris du cercueil de bois.

Selon la coutume dans l'Église chrétienne, les morts étaient placés la tête tournée du côté de l'Orient. Les épitaphes mortuaires

se lisent du même côté. L'inscription de la troisième tombe a presque complètement disparu :

MEMORIA
S IBA

IN PACE

Le long du collatéral gauche, trois tombeaux. Dans le premier, face à la porte donnant accès au baptistère, repose un évêque. L'inscription, dont le champ correspond aux dimensions du tombeau, mesure 1 m. 80 de largeur sur 2 m. 40 de longueur. Les lettres, très grandes, sont tracées avec des cubes noirs et blancs fixés dans le ciment encore frais et sans liaison de mosaïque entre elles. Cette épitaphe dénote la décadence. Le travail devait être fait par un artisan quelconque sur les indications d'un clerc.

NOSTRI
LVCI EPSC·I·
DVRAB·T·N
EPSC· PATV
ANNIS XXII
ET MENSIBVS V
IN PACE

[*Mem(oria) patris*] *nostri Luci ep(i)sc(op)i ; durab(it) (i)n ep(i)sc(o)patu annis* XXII *et mensibus* V. *In pace.*

On lit *durabit* au lieu de *duravit;* on remplaçait facilement le *v* par un *b*.

Les restes de Lucius ont été transportés par le clergé dans

l'église de Jean-Bart. Mgr l'archevêque d'Alger, informé de cette découverte, envoya quelques jours après une délégation de prêtres afin d'étudier la basilique.

A un pas de distance du tombeau de Lucius, on voit ceux des deux filles de Mauricius, décoré du titre de Glorieux (GL). On lit sur l'un l'inscription suivante :

† MEM CONSTANTINAE FILIAE DOM
GL · MAVRICI MAG · ML QVI EDIFICIA
CIRCVM LAPSA · DIV · IN · HANC · SCA · BASI
LICA RESTAVRAVIT DEPOSITA EST IN
PACE · ANN · III · DIE · KL · NOBR · IND · VIIII

Mem(oria) Constantinae, filiae dom(ni) gl(oriosi?) Maurici, mag(istri) m(i)l(itum), qui edificia circumlapsa diu in ha⟨n⟩c s(an)c(t)a basilica restauravit. Deposita est in pace ann(o) III, die k(a)l(endas) nob(emb)r(es), ind(ictione) VIIII.

L'autre portait :

MEM · PATRICIAE
FILIAE DOMNI G·L·
MAVRICI MG · MIL·

Memoria Patriciae, filiae dom(ni) gl(oriosi?) Maurici, m(a)g(istri) mil(itum).

La première de ces inscriptions est gravée sur une pierre de marbre affectant la forme d'un couvercle de cercueil renversé; la seconde est sur mosaïque. Le champ de la première inscription mesure 0 m. 60 sur 1 m. 25; celui de la seconde, 0 m. 60 sur 1 m. 40.

Le tombeau de Constantina se compose d'une auge en pierre recouverte d'une dalle. Ses dimensions indiquent qu'il renferme une enfant. Celui de Patricia est un peu plus grand.

Autour de l'emplacement des deux sépultures, on constate la présence d'une aire cimentée. Cette surface est à 0 m. 70 environ au-dessous du niveau de la mosaïque.

En rapprochant cette remarque de celle qui va suivre, on peut tirer de nouvelles déductions sur l'existence antérieure de l'édifice qui nous occupe.

En avant des rangées d'amphores du chœur, une tranchée profonde avait été creusée dans le but de découvrir une crypte. Les terres étaient mélangées à tant de décombres de toute nature que, pour satisfaire à une curiosité légitime, on s'enfonça à la fois sous le pavé de la mosaïque et dans la masse du béma.

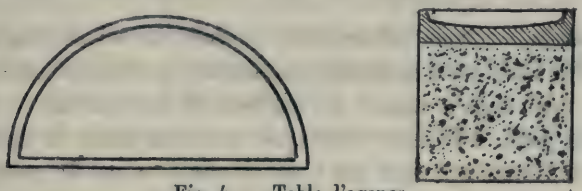

Fig. 4. — Table d'agapes.

A peu près dans l'axe du monument, on découvrit un bloc de maçonnerie semi-cylindrique de 0 m. 70 de hauteur, surmonté d'une sorte de cuvette peu profonde en ciment très dur. La surface de cette cuvette était polie et bordée d'une feuillure de 0 m. 07 de hauteur (fig. 4). Les cailloux roulés qui servent d'assise à la mosaïque recouvraient entièrement cet édicule. Le bloc entier, jusqu'à la tablette de ciment, était entouré d'un mur s'adaptant exactement aux formes extérieures. La maçonnerie de ce mur était composée de pierres plates reliées entre elles par un mortier assez friable de couleur rouge. Le tout s'appuyait sur une sellette de même nature. La feuillure émergeait seule au-dessus du mur d'enveloppe.

Or, une inscription, trouvée autrefois à Matifou et aujourd'hui perdue, indiquait la construction et la dédicace d'une basilique par un certain Flavius Nuvel. Ce sanctuaire contenait une parcelle du bois de la vraie croix.

Voici cette inscription :

D[e] sancto ligno crucis Christi Salvatoris adlato a(t)q(ue) hic sito, Flavius Nuvel, ex praepositis eq(u)itum armigerorum [i]unioru(m), filius Saturnini, viri perfectissimi, ex comitibus, et Col[i]cia[e]? honestissimae feminae, pr[on]epos [F]l[av]i Laconi basilicam voto promissam a(t)q(ue) oblatam cum coniuge Monnica ac suis omnibus dedicavit [1].

Tout d'abord, on crut avoir affaire au reliquaire renfermant le bois sacré. La mosaïque fut enlevée, et le bloc attaqué avec précaution. Les fragments furent tous examinés avec attention. Aucune

[1] *Corp. inscr. latin.*, t. VIII, n° 9255.

cavité ne fut constatée; finalement les recherches demeurèrent sans résultat.

Quelques jours après, je reçus une explication d'un savant faisant autorité. Cette construction n'était autre chose qu'une table d'agapes (*mensa*) en usage dans les premiers siècles de l'ère chrétienne.

La tranche verticale est orientée au Sud. Le sol sur lequel reposait cette table est à quelques centimètres au-dessous d'une aire cimentée déjà repérée autour du tombeau de Constantina.

D'autre part, différents sondages, exécutés dans le sous-sol, établissent l'existence d'un pavé de ciment à 0 m. 32 au-dessous de la mosaïque. Ce pavé vient affleurer la base de la feuillure de la table d'agapes. La partie supérieure du mur d'enveloppe paraît s'arrêter à quelques centimètres au-dessous du plan tangent au fond de la cuvette.

Dans ces conditions, il est permis de croire que la basilique a été élevée sur les ruines d'un autre édifice chrétien du IIIe siècle. Ce monument religieux serait alors un des plus anciens de l'Afrique.

V

Thermes. — La partie la plus intéressante de l'édifice, la salle centrale, a disparu avec la falaise qui la soutenait. Les constructions du fond existent seules : hypocaustes, *deambulatorium*, etc... On voit encore, le long des murs, les trous qui servaient de logements aux solives des planchers. Une salle, pavée de mosaïques d'une grande finesse, a été déblayée. On y a trouvé quelques lampes en terre cuite ornées d'oiseaux et de cavaliers. L'une d'elles porte le monogramme d'un fabricant (HB).

Au centre de ce local, un trou rond servant de piscine et dont le revêtement de marbre a été enlevé.

Sur le bord de la falaise, on remarque encore un compartiment dont le pavé est en mosaïque. Il est entouré d'une rigole servant à l'écoulement des eaux.

Les murs de ces thermes présentent les caractères de la construction romaine au IVe siècle. D'autres thermes (n° 2 du plan) doivent être fouillés prochainement. Ils paraissent être placés en dehors du rempart, hypothèse peu admissible puisque les bains étaient un des centres les plus fréquentés de la vie publique chez les anciens.

Ils se trouvent en avant, sur la gauche de la porte de Rusguniae indiquée sur la carte d'ensemble, faisant face à la campagne. Le rempart les aurait enfermés dans la ville en faisant un fort saillant. Des traces de grosses murailles relevées sur quelques points ne suffisent pas à vérifier cette supposition.

Les murs de ces thermes sont en maçonnerie de gros blocage, divisée par des couches de briques rouges très solides pour renforcer l'appareil. Ils paraissent antérieurs à ceux de l'établissement étudié au début de ce chapitre.

Une partie des constructions est encore debout. Quelques coups de pioche permettront de mettre à nu le pourtour entier de l'édifice. La partie centrale renferme peut-être des statues ou des objets d'art qui décoraient la grande salle.

L'honneur des découvertes qui font le sujet de ce compte rendu revient en grande partie à M. le comte de la Villegontier, propriétaire des terrains. Il a bien voulu prendre à sa charge tous les frais des fouilles. Qu'il me permette de lui exprimer ici ma profonde gratitude.

Je remercie également M. Gsell pour le bienveillant intérêt qu'il n'a cessé de me témoigner. J'ai eu très souvent recours à sa compétence et à ses conseils.

H. Chardon,

Lieutenant d'artillerie.

NOTE

SUR

LA NÉCROPOLE CHRÉTIENNE DE SFAX,

PAR M. G. HANNEZO,

Capitaine au 4e tirailleurs algériens,

ET M. L. FÉMÉLIAUX,

Lieutenant au 4e spahis.

La nécropole chrétienne de Sfax a été, en partie, visitée en 1886 et en 1887 et ses sépultures ont été décrites par M. le docteur Vercoutre, médecin militaire; cette année, une occasion nous a permis de fouiller une autre portion de terrain de cette nécropole située dans les buttes Mezhanni.

Nous avons pu retrouver les mêmes modes de sépulture, les mêmes formes de jarres; notre seul but sera donc de faire connaître le résultat des dernières découvertes :

1° Tombes en maçonnerie recouvertes de mosaïques encadrées de bordures :

1. — Représentation d'un personnage et inscription funéraire; dimensions de la mosaïque : longueur, 2 m. 11; largeur, 0 m. 80; hauteur du personnage, 1 m. 15.

BONAE ☧ ME*moriae*
AVRELIA D////////////
DORMIIT IN *pace d....*
XIII KAL·IAN*uarias vixit*
ANN XXVII·P*lus minus*
colombe ☧ colombe

Hauteur des lettres : 0 m. 06.

Au-dessous de l'inscription : Orante debout entre deux cierges; elle porte une longue tunique sur le devant de laquelle retombent jusqu'en bas deux bandes d'étoffe jaune; son cou est orné d'un collier formé de cubes rouges et blancs; sa tête est recouverte d'une espèce de voile blanc (*orarium*) tombant sur les épaules; les extrémités du voile s'arrêtent à hauteur des hanches.

L'inscription, en très mauvais état, a souffert à la suite de l'enlèvement de la mosaïque; les lettres, très peu visibles, avaient une teinte se confondant beaucoup avec le fond du tableau.

2. — Fragment de mosaïque coupée en deux dans le sens de la longueur.

Mosaïque en mauvais état.

OPTATE \ *in*
PACES F\
PLVS M*inus*
STRI GI*nta* *do*
RMIT I*n* P*ace*
☧

Hauteur des lettres : 0 m. 07, formées de cubes de teinte vert sombre.

Au-dessous de l'inscription : personnage debout levant la main droite.

3. — Mosaïque ayant pour dimensions : longueur, 1 m. 50; largeur, 0 m. 70; hauteur du personnage, 0 m. 73.

BONAE MEMORI
AE·INNOCA·RVS
TICA·VIXIT·ANNIS
DVOBVS·M·DECE
D VIGI NTI VN
DDOR M I I T I
PA CE

Hauteur des lettres : 0 m. 07.

Jeune fille, debout, de face, le cou orné d'un collier.

4. — Fragment de mosaïque avec dessin d'ornementation (losange) :

BONE MEMO
*r*IE FAVST*i*
NI VIXIT ANN
IS XXV DOR*mit*
IN PACE*v*

Hauteur des lettres : 0 m. 075.

5. — Fragment de mosaïque :

[illegible]NOC
TIS V · DOR
MIT IN PACE D
NONAS APR
ILES ‹

Fruits. Colombe becquetant un fruit sur une branche d'arbre.
Hauteur des lettres : 0 m. 07.

Près de ce fragment de mosaïque, recouvrant une tombe, nous avons remarqué une sorte de chambre à murs cimentés, carrée, de très petite dimension.

6. — Fragment de mosaïque :

BB M M POMPO
XXX BICXIT AN
NIS P MINANN
QM[illegible]INPA
e[illegible]TERIA
[illegible]IDIB
[illegible]S

Hauteur des lettres : 0 m. 073.

2° Tombes en solide maçonnerie très épaisse, mais sans mosaïque à la partie supérieure; leurs dimensions moyennes étaient : longueur, 2 mètres; largeur, 0 m. 80; épaisseur du bétonnage, de 0 m. 10 à 0 m. 40.

Les dispositions de ces deux espèces de tombes étaient les suivantes : le corps était généralement couché sur le dos et quelquefois sur le côté droit, la tête au Sud; quatre dalles en terre cuite, de 0 m. 55 de longueur, 0 m. 57 de largeur et 0 m. 035 d'épaisseur, isolaient le corps du sol; au-dessus du corps, des tuiles en chevrons noyées dans la maçonnerie, recouverte elle-même par un lit de béton supportant, dans le premier cas, une mosaïque; aucun objet de mobilier funéraire dans ces tombes [1].

3° Mêmes tombes, mais recouvrant des corps enfermés dans des jarres au lieu d'être étendus sous des tuiles.

4° Sépultures en jarres identiques à celles décrites par M. le docteur Vercoutre; ces sépultures ont été trouvées en grand nombre et généralement dans les parties basses du terrain légèrement mamelonné que nous fouillions.

Outre les mosaïques découvertes, quelques inscriptions ou fragments d'inscriptions ont attiré notre attention.

C'est d'abord une épitaphe funéraire sur marbre :

B M
IVL·ROCATA
VIXIT·ANNOS
LXXII M VIIII
IN·PC

puis des marques sur dalles ou tuiles tombales, sur amphores, telles que :

CAS

une inscription en caractères cursifs peinte en rouge; deux fragments d'inscription de même nuance; une inscription en caractères noirs; enfin quelques rares fragments de lampes chrétiennes, dont une porte le signe ☧ et une autre la marque ∴

G. Hannezo et L. Féméliaux.

[1] Les cimetières chrétiens de Thabarca étaient composés de tombes tout à fait analogues.

NOTES

SUR

LA NÉCROPOLE PUNIQUE DE THAPSUS

(RAS-ED-DIMAS),

PAR MM. ÉPINAT ET NOVAK.

Ras-ed-Dimas, ou Henchir-ed-Dimas, situé à 5 kilomètres à l'Est du village de Békalta, est une plaine d'environ 1,000 hectares, appartenant aux habitants de ce village, qui la cultivent tous les ans.

Cette plaine, sur laquelle était édifiée Thapsus, l'importante cité maritime des Phéniciens, où César remporta sur les Pompéiens la célèbre victoire qui affirma définitivement la domination romaine dans l'Afrique du Nord, est resserrée entre la mer et une ligne presque parallèle de petites collines rocheuses.

C'est sur ces collines que nous avons reconnu, jusqu'à présent, sur une étendue d'environ 2 kilomètres, la nécropole punique qui fait l'objet de ce rapport, et qui a malheureusement été presque complètement violée, cela certainement à une époque très reculée, ainsi que tout l'indique sur les lieux, probablement depuis l'époque romaine.

Les avides violateurs ayant fait exclusivement œuvre de vandalisme, au grand préjudice de la science, nous avons cru utile de relater, dans ce premier rapport, les observations et les découvertes qu'il nous a quand même été donné de faire au cours de nos fouilles dans cette intéressante et très riche nécropole, ignorée du monde savant.

Il y a une trentaine d'années, Daux a bien dirigé, pendant plusieurs mois, des fouilles dans les ruines romaines de Thapsus, mais nous doutons beaucoup qu'il se soit occupé de la nécropole punique,

où nous n'avons trouvé aucune trace apparente de recherches. D'ailleurs, les ouvriers mêmes qu'il avait employés nous ont assuré n'avoir jamais travaillé sur les collines, mais toujours sur l'emplacement de la cité ancienne.

Sur les collines de Thapsus, rien ne trahit à l'extérieur la présence de tombeaux, même violés, que nous avons tous trouvés recouverts d'une couche de terre ne présentant aucune trace de remuement et épaisse parfois de plus d'un mètre. C'est surtout cela qui nous a fait conclure à la grande ancienneté de leur violation.

Guidés seulement par la sonorité du sol, constatée moyennant un simple sondage superficiel, nous avons découvert le premier groupe de tombeaux à l'extrémité Sud des collines, point qui paraît justement avoir été le commencement de la nécropole, vu sa proximité de la ville et l'ancienneté de ses sépultures par rapport à celles qui sont plus au Nord.

Les collines sont complètement minées de tombeaux, excessivement rapprochés et même très souvent contigus, ce qui n'est pas le cas des tombeaux puniques de Mahdia, Salakta et El-Alia.

Cette contiguïté, qu'il faut peut-être attribuer à l'insuffisante étendue des collines de Thapsus relativement à l'importance de sa population, a beaucoup facilité l'œuvre des violateurs.

En effet, nous avons constaté qu'ils ont pu pénétrer jusque dans vingt caveaux à la fois, en passant de l'un à l'autre, après en avoir successivement percé les parois mitoyennes, épaisses seulement de 5 à 20 centimètres, et cela sans être obligés de déblayer tous les puits donnant accès aux caveaux.

Nos fouilles nous ont permis de visiter un grand nombre de tombeaux, dont quatre seulement ont été trouvés intacts et tous les autres violés, parmi lesquels une quinzaine contenaient encore quelques objets enfouis dans la terre dont ils étaient comblés.

Tous ces tombeaux sont creusés dans le tuf, au sommet et aux flancs des collines; ils consistent en un puits rectangulaire de 1 m. 25 à 2 mètres de profondeur, avec un escalier de quatre à sept marches ménagé contre une des parois pour y faciliter la descente, le puits donnant accès à un ou plusieurs caveaux pratiqués dans ses parois.

La porte des caveaux, toujours de forme rectangulaire, était fermée au moyen d'une grande dalle, ou de deux plus petites, contre lesquelles étaient buttées de grosses pierres brutes pour les sou-

tenir. Quand il y en avait deux, elles étaient tantôt placées verticalement, tantôt superposées.

A part quelques caveaux très petits, demi-cylindriques, à forme de niche, que nous avons rencontrés seulement parmi le groupe de tombeaux les plus anciens, à l'extrémité Sud des collines, tous les autres caveaux de différentes dimensions découverts sont de forme rectangulaire et présentent une des dispositions intérieures suivantes :

Caveaux simples, sans aucune particularité, dans lesquels on couchait les cadavres à même le fond;

Caveaux avec une excavation rectangulaire, pratiquée intérieurement le long de la paroi de l'entrée, entamant de 0 m. 50 la largeur du fond du caveau, sur lequel on couchait les cadavres;

Caveaux avec une ou deux marches aménagées intérieurement au bas de la porte, et une banquette ou lit funéraire contre une des parois, généralement celle en face de l'entrée;

Caveaux avec auge-sarcophage ménagée dans le tuf au-dessus du fond.

Presque tous ont une ou plusieurs niches à lampes, creusées dans les parois à différentes hauteurs, et bordées parfois de trois raies rouges tracées au cinabre, les deux de côté s'interséquant avec celle du dessus.

Nous avons remarqué jusqu'à six niches dans certains caveaux.

Dans quelques-uns, de grandes dimensions, les parois sont ornées d'une ou deux bandes horizontales de 0 m. 20 à 0 m. 30 de largeur, peintes au cinabre. Lorsqu'il y en a une seule, elle est tracée aux deux tiers de la hauteur des parois, et quand il y en a deux, la première est tracée au sommet et la deuxième à mi-hauteur.

Malgré la violation des tombeaux et la terre dont ils étaient tous plus ou moins comblés, nous avons pu constater, dans cette nécropole, différents modes d'ensevelissement.

Les corps y ont été inhumés à l'état de cadavres couchés sur le dos (système le plus souvent constaté) ou après incinération. Dans certains caveaux, les deux systèmes sont même représentés l'un à côté de l'autre.

Nous avons aussi trouvé d'assez volumineux débris de cercueils en bois posés sur le fond des caveaux ou sur les lits ou banquettes funéraires.

Les différentes parties de ces cercueils, qui ne portent aucune trace de peinture, s'emboîtaient et étaient fixées au moyen de chevilles de bois.

Enfin, un autre mode d'ensevelissement doit avoir été pratiqué dans les petits caveaux de forme demi-cylindrique que nous avons cités, dont l'exiguïté n'a certainement pas permis d'y ensevelir des corps à l'état de cadavres couchés.

Nous n'avons pas pu, à cause de leur violation, relever la position primitive des ossements, mais tout porte à croire que les corps y étaient inhumés accroupis ou après avoir subi une préparation quelconque, ainsi que nous l'avons constaté dans la nécropole de El-Alia [1].

Comme à El-Alia et à Mahdia, nous avons trouvé dans ce groupe de caveaux des os peints au cinabre, matière qui doit y avoir été abondamment employée, car la terre trouvée au fond en est fortement colorée.

La pratique, dans ces petites sépultures, des susdits rites funéraires, qui ne paraissent pas être franchement phéniciens, mais que l'on retrouve sur les bords de la mer Noire et du Danube, nous porterait à croire qu'ils sont plutôt attribuables aux premiers colons européens de l'Afrique du Nord, ainsi que M. le docteur Bertholon en a exposé l'idée dans une série d'articles érudits parus dans la *Revue Tunisienne*.

Voici la description du mobilier funéraire des tombeaux trouvés intacts :

Premier tombeau.

1° Vase en terre fine grise non vernissée, sans anses, à pied et goulot longs et étroits et panse ventrue; hauteur, 0 m. 35;

2° Vase à deux anses, en terre ordinaire; hauteur, 0 m. 25;

3° Bol en terre rouge vernissée vert foncé, orné intérieurement de cercles de couleur blanche au fond et au bord;

4° Bol en terre jaunâtre non vernissée, à bord rougeâtre; hauteur, 0 m. 07; diamètre de l'orifice, 0 m. 15;

[1] Cf. Novak, *Notes sur la nécropole phénicienne de l'Henchir-el-Alia* (extrait du *Bulletin archéologique du Comité*, 1898).

5° Joli gobelet très léger, en terre très fine non vernissée, couleur châtain clair, orné d'une ciselure à écailles à sa partie inférieure renflée; hauteur, o m. 12; diamètre, o m. 07;

6° Bol en terre rouge recouverte d'un vernis brillant couleur de bronze, orné intérieurement de cercles de couleur blanche au fond et au bord; hauteur, o m. 07; diamètre de l'orifice, o m. 14;

7° Bol identique au n° 3, mais un peu moins évasé; hauteur, o m. 075; diamètre de l'orifice, o m. 14;

8° Lampe ronde en terre grise non vernissée, sans anses ni appendice, bec en forme de goulot cylindrique très allongé et arrondi à l'extrémité, le bord orné de grecques entrelacées;

9° Lampe ovale en terre gris clair non vernissée, avec petite anse aplatie et très petit appendice à gauche; bec moyen arrondi à l'extrémité, à la naissance duquel est représentée une tête de Silène; le bord est orné de grènetis sur quatre cercles concentriques entourant le disque;

10° Flèche en bronze, mesurant o m. 08 de la pointe à l'extrémité de la tige, qui est cassée;

11° Lampe ronde sans anse, en terre gris foncé non vernissée; grand appendice à gauche, bec aplati, très allongé, élargi à l'extrémité, orifice entouré de cinq moulures concentriques;

12° Amphore à deux anses, à forme d'obus, ornée de quatre cercles rouges sur la panse; hauteur, o m. 55;

13° Anneau en bronze, à tige cylindrique; diamètre intérieur, o m. 016;

14° Très jolie statuette en terre rougeâtre intérieurement creuse, percée d'un trou au revers, représentant Orphée jouant de la cithare, mesurant, y compris le socle, o m. 16.

Deuxième tombeau.

1° Joli vase italo-grec, en terre très fine, vernissé vert foncé à l'extérieur, rougeâtre à l'intérieur, à base large et à deux anses horizontales placées tout à fait au bord; hauteur, o m. 105; diamètre de l'orifice, o m. 12;

2° Vase biberon en terre rouge non vernissée, à une anse, goulot à bord très évasé, percé intérieurement de plusieurs trous, comme les gargoulettes fabriquées actuellement dans le pays; hauteur, o m. 17;

3° Bol cassé, en terre vernissée vert foncé, sans anse, contenant de la terre colorée par du cinabre; hauteur, o m. 07;

4° Vase cassé identique au n°1, mais plus petit; hauteur, o m. 085;

5° Vase biberon en terre blanchâtre non vernissée, à grande anse dépassant l'orifice, orné de trois cercles rouges à la naissance du col et de deux sur la panse; hauteur, o m. 13;

6° Lampe ronde en terre rouge pâle vernissée vert foncé, à large anse horizontale arquée, légèrement relevée, partant du milieu des côtés de la lampe et permettant d'introduire deux doigts; bec moyen aplati, arrondi à l'extrémité, large orifice central, sans appendice ni ornement;

7° Très joli vase en forme de rat, en terre rouge excessivement fine, vernissée rouge, muni au milieu du dos d'un petit goulot cylindrique très court, par lequel on devait verser des liquides que l'on buvait, sans doute, par la queue qui est perforée; deux petits cônes transpercés sont également disposés sur le dos, dans le sens de la longueur, en vue de la suspension. Les côtés sont ornés chacun d'une peinture noire très régulière, représentant trois feuilles cordiformes à tiges en spirale, et une jolie palmette à neuf branches, également noire, décore le dessus du cou. Les pieds du rat sont représentés par quatre petits cônes renversés. Ce vase était probablement le jouet de l'enfant qui occcupait seul ce caveau; longueur, o m. 135; hauteur, o m. 075;

8° Fragment de statuette en terre cuite ordinaire, représentant les deux jambes;

9° Bague d'enfant en argent oxydé;

10° Manche en bronze mesurant o m. 07;

11° Boucles d'oreilles d'enfant, en argent oxydé.

Troisième tombeau.

1° Amphore à deux anses, en forme d'obus; hauteur, o m. 55;

2° Plat en terre grisâtre, très aplati; diamètre, o m. 18;

3° Vase trilobé, en terre grisâtre, à une anse; hauteur, o m. 22;

4° Soucoupe en terre vernissée vert foncé, ornée intérieurement d'une rosace composée d'un cercle d'oves, avec quatre palmettes au centre et dix autour;

5° Soucoupe en terre vernissée vert foncé;

6° Vase à deux anses, en terre jaunâtre ordinaire; hauteur, o m. 26;

7° Coupe en terre ordinaire; hauteur, o m. 10.

Quatrième tombeau.

Bien que non violé, ce tombeau ne contenait aucun objet en poterie. En tamisant la terre, nous n'y avons trouvé que deux monnaies frustes et une vingtaine de pastilles en pâte de verre irisée, ainsi que de nombreux ossements.

Dans les tombeaux violés, nous avons recueilli un certain nombre d'objets, parmi lesquels nous signalerons :

1° Une lampe ronde et basse, recouverte extérieurement d'un vernis marbré jaunâtre, l'intérieur et le bord peints en rouge, ainsi que le bec qui est court et arrondi. Cette lampe, de o m. o8 de diamètre, sans anse ni appendice, est munie, au fond, d'un petit cylindre creux, central, s'élevant jusqu'au niveau de l'orifice, qui mesure o m. o55 de diamètre. Ce cylindre servait probablement à fixer la lampe à un support;

2° Une lampe ovale grise, avec anse aplatie et appendice à gauche; bec allongé et élargi à l'extrémité, orné à sa naissance de volutes très prolongées; bords ornés de spirales;

3° Une lampe ovale, recouverte d'un vernis brillant vert foncé, anse horizontale cassée, bec allongé et arrondi à l'extrémité; orifice de o m. o25, entouré d'une rainure;

4° Une coquille de Vénus, avec petite monnaie fruste enchâssée entre ses lèvres;

5° Un tesson de poterie fine vernissée marron, représentant un char traîné par un cheval au galop et conduit par un personnage ailé. Derrière apparaissent les pieds de devant de deux chevaux au galop;

6° Un joli vase italo-grec, en terre fine vernissée, rouge à l'intérieur et vert foncé à l'extérieur, en forme de calice à pied creux et à deux anses horizontales légèrement relevées; hauteur, o m. 11; diamètre de l'orifice, o m. 12;

7° Un morceau de hachette en bronze;

8° Un vase plat italo-grec, à anses horizontales carrées, dont une cassée; vernissé vert foncé; diamètre, o m. 13; hauteur, o m. o5;

9° Un grand plat en terre rouge, orné intérieurement de deux

rainures concentriques au centre et de deux autres au bord, qui est percé d'un petit trou, probablement en vue de la suspension. L'ornementation extérieure de ce plat consiste, sur le fond bordé d'une double moulure, en une double rainure circulaire et une moulure centrale décorée de rayons peints en rouge, bordés de festons de la même couleur, et sur les bords, d'une zone de stries également rouges, convergeant vers une triple moulure circulaire; hauteur, 0 m. 045; diamètre, 0 m. 39;

10° Un vase biberon en terre ordinaire grisâtre, à panse anguleuse et anse dépassant l'orifice; hauteur, 0 m. 11;

11° Un vase en terre ordinaire rouge, à base et orifice de même diamètre, munie, à la partie saillante et anguleuse de la panse, de trois appendices coniques percés d'un trou en vue de la suspension. Ce vase ressemble beaucoup aux encensoirs arabes usités encore aujourd'hui dans le pays; hauteur, 0 m. 10; diamètre de l'orifice, 0 m. 08;

12° Un vase plat italo-grec vernissé vert foncé;

13° Un vase biberon en terre jaunâtre, à une anse dépassant l'orifice; hauteur, 0 m. 11.

Les objets suivants ont été trouvés dans les puits :

1° Figurine en terre jaunâtre, creuse intérieurement et percée d'un trou au revers; la partie postérieure cassée; représentant un enfant drapé d'un manteau et monté sur un cheval marchant au pas à gauche; hauteur, 0 m. 16, y compris le socle;

2° Figurine en terre jaunâtre creuse intérieurement et percée d'un trou au revers; représentant un personnage drapé d'un manteau et monté sur un cheval marchant à l'amble à droite; hauteur, 0 m. 185;

3° Figurine en terre jaunâtre, creuse intérieurement et percée d'un trou au revers, représentant Vénus nue dans la niche, debout sur un socle, les bras relevés et un amour à ses pieds;

4° Stèle à base carrée, ornée de deux astragales et terminée en pyramide;

5° Stèle ornée d'un astragale et terminée également en pyramide; hauteur 0 m. 90;

6° Base-autel très soigneusement taillée, percée de deux petites entailles rectangulaires à sa face supérieure et de quatre autres à la face opposée.

En tamisant la terre d'un groupe de tombeaux violés, nous avo
encore retiré un certain nombre de petits objets, tels que : mo
naies de différentes dimensions, très frustes; fragments de miroi
et de hachettes; hameçons, aiguilles, épingles, goupilles, clou
boucles d'oreilles, anneaux et clochettes en bronze très oxyd
perles de colliers et pastilles en pâte de verre; fragments de l
melles en os; morceaux de cinabre, de soufre, de charbon et d'u
matière cristalline grisâtre, semblable au *kholl* des Arabes; ain
qu'un grand nombre d'amandes brûlées.

Ch. Épinat - D. Novak.

NOTE

SUR

TROIS INSCRIPTIONS ARABES

DU MUSÉE DE TLEMCEN,

PAR M. MARÇAIS,

Directeur de la Mederça.

Parmi ses inscriptions arabes, le musée de Tlemcen possède trois épitaphes (*roucyyāt*) datées de l'année 1234 de l'Hégire (1819 de notre ère), et offrant cette particularité commune de mentionner que ceux dont elles portent les noms sont morts de la peste (*Eṭ Tā'oun* ou *El Wabā*). Ces épitaphes figurent à l'inventaire de cette collection sous les numéros 90, 91 et 92.

De fait, l'auteur du *Kitāb el Istiqṣā* nous informe qu'en l'année 1233, la peste fut rapportée d'Orient dans le Maghreb par les pèlerins revenant de la Mecque; qu'en 1234, elle ravagea le littoral marocain, se répandit dans les villes et dans les campagnes et prit par sa violence le caractère d'une calamité publique [1]. Le beylik d'Oran, et particulièrement Tlemcen, comme en témoignent les présentes inscriptions, ne furent point épargnés par le fléau.

Indépendamment de la confirmation qu'elles apportent sur ce point au témoignage du *Kitāb el Istiqṣā*, nos trois épitaphes méritent de fixer l'attention en ce que toutes trois portent, à la fin, une formule pieuse particulière qu'il ne nous a été donné de relever sur aucune autre des *roucyyāt* appartenant à la même collection. Cette formule est ainsi conçue :

وكيف يخيب من كان بساحة الرحمن

« Comment seraient-ils frustrés, ceux que le miséricordieux a reçus en son enclos ! »

Nous allons chercher à déterminer l'intention et la portée de cette eulogie réservée aux épitaphes des pestiférés.

[1] *Istiqṣā*, IV, p. 151, l. 32 et suiv.

La peste, dont les coups sont si violents, la contagion si rapide au milieu de populations soumises à des règles d'hygiène déplorables, a de tout temps été considérée par les auteurs musulmans comme l'un des plus affreux fléaux. Les chroniqueurs arabes n'ont jamais manqué d'enregistrer, dans leurs annales, les épidémies célèbres et de décrire leurs ravages. L'exemple de l'*Istiqṣā* nous montre cette pratique suivie par un historien contemporain; et, d'autre part, un très ancien auteur, Ibn-Qotaïba, a classé dans une série horrible les pestes fameuses des premiers siècles de l'islam[1]. Le prophète lui-même aurait donné à ses fidèles sur le *ṭā'oun* de nombreux enseignements. On trouve les plus importants des *hadits* relatifs à la peste au livre «*De la Médecine*» (Eṭ-Tilb), chap. xxx et xxxi; dans le *Saḥiḥ* de Bokhari; Mahomet assure qu'elle ne visitera jamais Médine, non plus que l'antechrist; l'expérience semble avoir donné à cette prédiction, du moins en sa première partie, de fâcheux démentis. Il indique quelle est l'attitude à tenir pour les vrais croyants en face du fléau : ils ne doivent pas se rendre là où il sévit, mais ils ne doivent point quitter les pays qu'il frappe, lorsqu'ils s'y trouvent[2]. Il considère la peste comme un mal «que le ciel, en sa fureur, inventa pour punir les crimes de la terre». La démonologie musulmane a renforcé encore cette conception, et il est admis par les auteurs orthodoxes qu'il faut voir dans les accidents de l'horrible maladie les coups des *djinn* déchaînés par la colère céleste[3]. Par contre, le prophète a offert aux pestiférés une haute consolation; celui qui, supportant le mal avec résignation, n'aura rien fait pour le fuir et y succombera, obtiendra dans la vie future le rang de *chahid*, martyr mort dans la guerre sainte; il aura une part des joies paradisiaques promises aux guerriers tombés «dans le sentier de Dieu». Ce n'est point, du reste, au seul pestiféré qu'est réservée cette faveur suprême. Au livre de *La guerre sainte*» (El-Djihād), chap. xxx, Bokhari mentionne encore parmi ceux auxquels elle appartient celui qui meurt d'une diarrhée opiniâtre (apparemment le choléra), celui qui meurt noyé ou dans un effondrement. Chez d'autres auteurs, la liste de ces bienheureux s'est encore allongée, et de façon très capricieuse[4] : celui qui meurt

(1) Cf. *Kitāb-el-Ma'ārif*, 292, 293.
(2) Comp. le Mouatta : *Kitāb el Djami'*, n°s 4 et 7.
(3) Cf. Sidi Khelil (trad. Perron), III, p. 90.
(4) Cf. le commentaire de Qastalani sur le chap. xxx : *El Djihād*.

dans un incendie, et la femme qui meurt enceinte y ont trouvé place; puis le phtisique, celui qui succombe à l'étranger, ou piqué par une bête venimeuse, ou sous la dent des fauves, et bien d'autres, jusqu'à ceux qui meurent du mal de mer ou du mal d'amour[1]! Même il aurait été admis que certaines pratiques dévotes, des jeûnes, des invocations surérogatoires peuvent obtenir à de pieux musulmans, nonobstant la fin la plus douce, les mérites de ces trépas tragiques. Quoi qu'il en soit, le pestiféré occupe une place d'honneur parmi ces simili-martyrs. La croyance qu'il recevra dans la vie future les plus hautes récompenses fait partie de la dogmatique de l'islam; c'est elle, semble-t-il, qui nous donne le sens de la formule pieuse relevée sur nos trois inscriptions. En conséquence, nous croyons pouvoir expliquer cette formule, en la commentant comme il suit : «Comment serait-il frustré dans l'autre monde, celui que le Dieu miséricordieux a reçu dans son enclos, au nombre de ses martyrs, auquel il a promis les plus belles récompenses!»

MARÇAIS.

[1] Comp. sur ce dernier point, GOLDZIHER, *Zahiriten*, p. 29, note 6.

NOTE

SUR

UN BUSTE EN MARBRE BLANC

DÉCOUVERT

À PHILIPPEVILLE

(ALGÉRIE),

PAR M. HÉRON DE VILLEFOSSE,

Membre du Comité.

M. Bertrand, conservateur du musée de Philippeville, a adressé à la Commission de l'Afrique du Nord les photographies d'un buste en marbre blanc, à peu près de grandeur naturelle, récemment découvert dans cette ville, au faubourg de l'Espérance. Nous ne possédons malheureusement aucun renseignement sur les circonstances dans lesquelles cette découverte a eu lieu, ni sur la nature du marbre.

Le buste, qui s'arrête au-dessous des seins et comprend les épaules avec les amorces des bras, est nu; une draperie assez épaisse est jetée sur l'épaule gauche. La figure est imberbe; c'est celle d'un homme encore jeune, dont une chevelure abondante encadre le visage, couvrant tout le haut du front et retombant sur les épaules; les mèches des cheveux sont légèrement ondulées; les pupilles des yeux sont indiquées par un double creux, peu profond, entouré d'un trait. Certainement la sculpture appartient à l'époque romaine et sans doute au temps des Antonins.

Elle offre une véritable parenté avec les têtes du prétendu Virgile qui reproduisent un des types dérivés, selon toutes probabilités, de celui de Triptolème.

On sait qu'en 1885 on découvrit à Éleusis une tête d'éphèbe, en marbre de Paros, « offrant l'image d'un adolescent au type un peu réaliste, au regard rêveur, à la chevelure drue qui retombe en masses épaisses et ombrage le front de ses boucles touffues[1] ».

[1] Collignon, *Histoire de la sculpture grecque*, t. II, p. 300, pl. VI.

Après lui avoir donné le nom d'Eubouleus, on est d'accord aujourd'hui pour reconnaître dans la tête trouvée à Éleusis une représentation de Triptolème. Ce type fut employé à l'époque romaine pour personnifier certaines divinités et des génies. Le buste de Philippeville est probablement une de ces œuvres dérivées de l'original attique. La disposition des mèches sur le front et autour des joues est particulièrement caractéristique et frappante. Malheureusement

la figure a beaucoup souffert; le nez est en partie détruit; les lèvres sont abîmées; sur toutes les parties nues, le marbre est très rongé, sans doute par suite d'un séjour dans un terrain imprégné de matières corrosives. L'épiderme est enlevé, laissant voir toute une série de petites plaques creuses qui couvrent la poitrine et le visage.

Malgré ses défauts et ses malheurs, le buste de Philippeville sort de la banalité ordinaire des bustes romains et offre un réel intérêt au point de vue de l'histoire de l'art.

Héron de Villefosse,
Membre du Comité.

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Fig. 5.

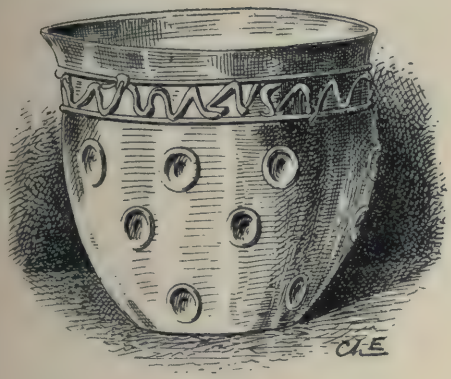

Fig. 6.

Fig. 7.

VASES TROUVÉS À BURY (OISE).

Fig. 1.

Fig. 2.

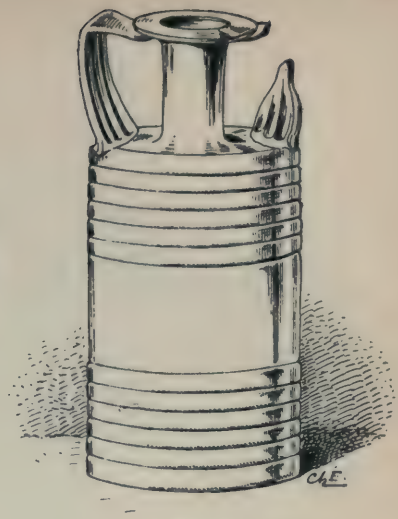

Fig. 3.

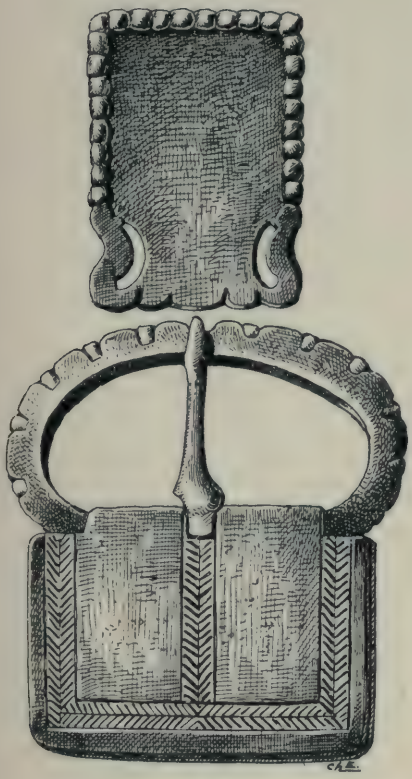

Fig. 4.

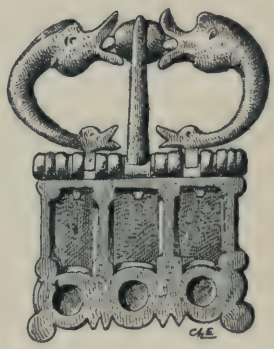

Fig. 5.

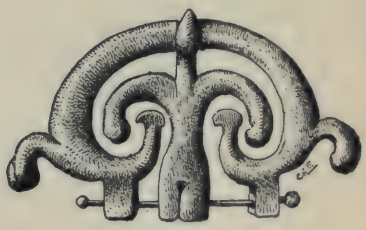

Fig. 6.

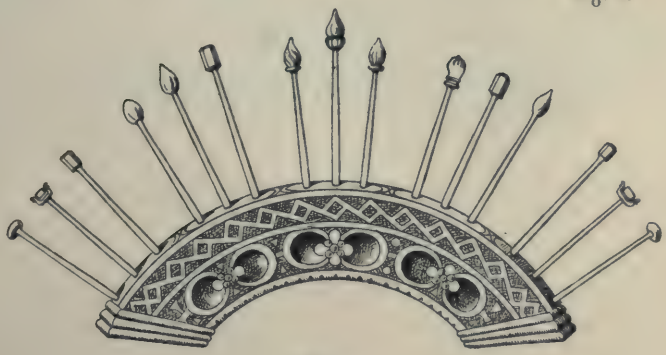

Fig. 7.

Phototypie Berthaud. Paris

VITRAIL DE L'ÉGLISE DE COURVILLE
(Eure-et-Loir)

VITRAIL DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES
A Lisieux

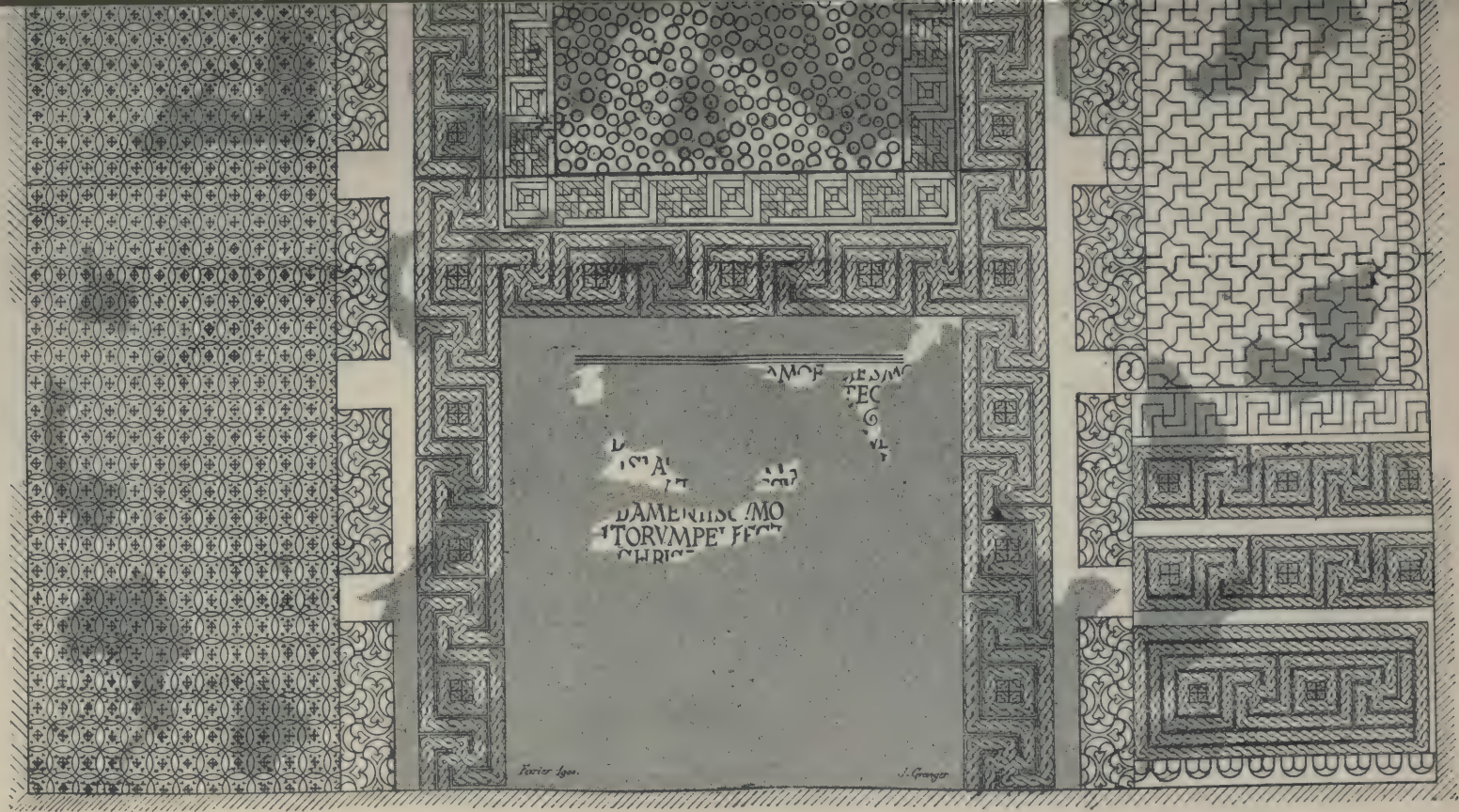

MOSAÏQUE DE RUSGUNIAE.

LE
TEMPLE DE VÉNUS
À AFKA,

PAR M. LE Dr JULES ROUVIER,
Correspondant du Comité, à Beyrouth.

I

Sur la rive gauche du nahr Ibrahim (ancien fleuve Adonis), à quelques mètres de la grotte remarquable où il prend sa source, dans un site des plus pittoresques, se trouvent les ruines considérables d'un monument antique. Ce sont les restes grandioses de l'ancien sanctuaire de Vénus Astarté, temple des plus célèbres en Syrie, et dont le souvenir s'est perpétué dans l'histoire [1].

Là fut établi, pendant de longs siècles, un culte phénicien dont l'origine, antérieure à l'histoire, se perd dans les ténèbres des âges les plus reculés. Cet emplacement fut, paraît-il [2], signalé à l'attention des fidèles par la chute d'un aérolithe. Pareille tradition est fort acceptable en Phénicie, où, à toute époque, le culte des bétyles fut si répandu [3].

Le vieil édifice dut nécessairement, à la longue, subir les injures des siècles et, plus encore, celles des invasions armées qui se succédèrent, à diverses époques, pour soumettre et dévaster cette riche contrée. Les réparations furent dirigées par les prêtres attachés au

[1] Voir Samuel Bochart (1609-1667), *Geogr. sacra*, 2e partie, livr. II, chap. XIV. Christ. Cellarius (1638-1707), *Geogr. antiq.*, livr. III, chap. XII, p. 440-441.

[2] Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, t. II, p. 186.

[3] La numismatique en fournit des preuves évidentes. Nombre de monnaies impériales frappées en Chypre et à Byblos, sous Trajan, Macrin et d'autres empereurs présentent, figurés à leurs revers, les vieux temples de Paphos ou de Gébal, à l'intérieur desquels apparaît un bétyle, simulacre de Vénus Astarté.

service de la divinité locale. Il est probable qu'ils respectèrent scrupuleusement la forme et le plan général du premier édifice. C'est ce qui aura permis à Lucien, au IIe siècle de notre ère, d'écrire avec quelque vraisemblance : « Je montai de Byblos, dans le Liban, l'espace d'un jour. Ayant appris qu'il y avait là un temple ancien de Vénus que Cinyras avait bâti, je vis le temple; il était ancien[1]. »

Le temple visité par Lucien était probablement celui qui fut détruit au commencement du IVe siècle, sur l'ordre de Constantin le Grand. Comme je le montrerai plus loin, les ruines actuelles appartiennent à un autre sanctuaire qui fut élevé, quelques années après, au lieu et place de l'ancien. Elles ont été signalées par divers voyageurs anciens et modernes qui ont parcouru la Phénicie, et, d'après eux, par tous les auteurs qui ont étudié cette contrée[2]. Malheureusement, leurs relations ou études trop sommaires n'ont pas permis de trancher définitivement certains problèmes concernant l'histoire de ce temple. Ce sont ceux qui ont trait : 1° à l'époque de la construction de l'édifice dont nous observons les ruines; 2° à l'époque de sa destruction; 3° à la cause de cette destruction; 4° enfin au lac sacré qui lui était annexé. Une étude récente de ces ruines, faite sur place, et tenant compte de diverses particularités qui avaient échappé à mes devanciers, me permettra, je l'espère, de donner des solutions plus précises de ces intéressants problèmes[3].

(1) Lucien, *De Dea syria*, 9.

(2) D'après Robinson (*Later biblical researches*, 1856, p. 607), la source et le temple d'Afka n'auraient été connus que dans notre XIXe siècle. Le colonel Squire a passé sur cette route en 1802, mais il ne fait allusion ni à l'un ni à l'autre. Seetzen (*Reisen*, I, p. 245-246) était là en 1805; il décrivit la grotte et les cascades et mentionna les ruines, regardant comme probable l'identité d'Afka et d'Aphaca. Burckhart, en 1810, traversa le Liban d'Afka à Zakleh. Il parle simplement de la source et non des ruines. Cependant ensuite, il entend parler d'elles. O. von Richter (p. 106-107) a visité cette région en 1815 et donné une brève description de la source et des ruines. Depuis cette époque, l'endroit a été visité par un grand nombre de voyageurs.

(3) Ce travail a été rédigé sur les notes prises dans une excursion faite à Afka, en septembre 1899, avec le P. Pierre Chébli, mon dévoué collaborateur à la mission de Laodicée-Béryte. Après son entière rédaction, les principales observations ont été soigneusement vérifiées sur place et complétées, dans un second voyage fait à Afka, par le P. Chébli, dans la seconde quinzaine d'octobre 1899.

II

Malgré l'intérêt majeur qu'offre à l'archéologie la détermination précise de l'époque de la construction du temple d'Afka, ce problème n'a guère tenté que M. Ernest Renan. Aussi les conclusions du savant académicien ont-elles été adoptées sans contrôle par tous ceux qui ont abordé ce sujet après lui. Et cependant il est facile de se rendre compte, d'après sa description incomplète ou inexacte sur plusieurs points, qu'elle repose sur une étude fort sommaire des ruines, et, par suite, prête à des controverses et à des rectifications importantes.

Le temple de Vénus à Afka était bâti sur un plateau artificiel situé à mi-côte du versant montagneux qui forme la rive gauche du nahr Ibrahim. Son altitude est à peu près celle de la grotte d'Afka, à proximité de laquelle il se trouve. Ce plateau a été régularisé par l'adjonction de deux gros murs au Nord-Nord-Est et au Nord-Ouest-Ouest.

Le mur du Nord-Nord-Est surplombe un ravin de peu d'étendue, aujourd'hui comblé en majeure partie par les débris du temple. On en aperçoit treize assises, sur une hauteur totale de 8 mètres. Il est compris dans un même plan vertical sur une longueur de 41 m. 10, puis se dévie brusquement en formant un angle de 145 degrés et atteint le flanc de la montagne au bout de 7 m. 40. C'est dans cette dernière portion que se trouvent les orifices des canaux dont je parlerai plus loin. Le tiers antérieur est complètement effondré.

Le mur du Nord-Ouest-Ouest domine le lit du nahr Ibrahim, environ à une soixantaine de mètres de hauteur. La déclivité du versant est très accentuée sur ce point. Aussi le mur doit-il reposer sur des fondements très profonds. Mais on ne peut en estimer l'importance à cause des effondrements qui les recouvrent. Ce mur, dont la longueur dépasse 57 mètres, se continue au delà des limites du temple. Il contribuait à la formation d'une esplanade, au devant de la façade Sud-Sud-Ouest du temple.

« Cette plate-forme, large et tant soit peu régulière, avait été bâtie pour obtenir un espace aplani d'étendue suffisante. Sur elle était une seconde plate-forme, servant de base au temple. Elle était bâtie

avec soin et présentait une sorte de corniche ou de moulure tout le long de sa partie supérieure[1]. »

Le temple était de forme rectangulaire. L'orientation de ses façades ne correspond pas exactement avec les points cardinaux, conséquence inévitable de la conformation spéciale du terrain. La longueur des diverses façades est : au Nord-Nord-Est, entre 39 m. 50 et 31 m. 30, sa partie antérieure étant effondrée; au Sud-Est-Est, où l'on devait avoir les mêmes dimensions qu'à l'Ouest-Ouest-Nord, 46 mètres[2]; au Sud-Sud-Ouest, de 35 m. 50. La façade Sud-Sud-Ouest avait deux portes, dont l'une centrale de 4 m. 60 de largeur; la seconde, vers l'angle Sud-Ouest, de 3 m. 50 de largeur. La première donnait entrée directement dans le temple; la seconde s'ouvrait sur une sorte de galerie ou promenoir regardant la vallée du nahr Ibrahim et constitué par un espace d'au moins 8 mètres de largeur sur environ 54 mètres de longueur. Cette galerie a été créée grâce au retrait du mur Ouest-Ouest-Nord du temple sur le mur correspondant de l'esplanade. Elle se continuait, à angle droit, avec une autre galerie de même origine, large de 8 m. 20, longeant la façade Nord-Nord-Est et communiquant elle-même, à angle droit aussi, avec une troisième galerie au Sud-Est-Est, parallèle à la première, et large de 9 mètres. Cette dernière était adossée à la montagne, et présentait une porte, à l'angle Sud-Est, à l'extrémité d'un mur extérieur dont il ne reste plus que quelques assises sur une longueur de 18 mètres.

L'existence de ces galeries sur trois façades conduit à supposer que la quatrième, celle de l'entrée, était ornée d'une colonnade ou portique. Cette hypothèse est autorisée par la présence de six fûts de colonnes, tous situés sur une ligne parallèle à cette façade Sud-Sud-Ouest, dont ils sont distants d'environ 7 mètres.

M. Renan fait remonter l'époque de la construction du temple d'Afka au règne d'Auguste. Il s'appuie principalement pour justifier ses conclusions sur l'analogie, complète d'après lui, du sanctuaire d'Afka avec celui de Fakra[3].

A côté de ce dernier se dressent les ruines d'une tour de même

(1) Robinson, *loc. cit.*, p. 605.

(2) Le mur Ouest-Ouest-Nord est en majeure partie renversé en bloc, d'une seule pièce. En avant de la portion renversée est une sorte de linteau, d'environ 1 m. 40 de longueur, sur une épaisseur atteignant jusqu'à 0 m. 45.

(3) Ernest Renan, *Mission de Phénicie*, p. 290.

style, portant deux inscriptions [1] qui en fixent la date à l'an 43 ap. J.-C., sous le règne de Claude Ier. Cette date sert à déterminer celle du temple d'Afka [2].

Telle qu'elle vient d'être exposée, cette théorie paraît, de prime abord, logique et séduisante de simplicité. Et cependant, toute l'argumentation de M. Renan ne repose, en somme, que sur trois assertions, dont une étude locale à Afka et à Fakra permet de contester l'exactitude. Ce sont les suivantes : 1° Tous les monuments de Kalat-Fakra ont été construits en même temps à l'époque d'Auguste ou de Claude Ier; 2° les temples de Fakra et d'Afka ayant la même distribution indigène, et 3° étant construits avec des matériaux identiques, préparés d'après les mêmes procédés, remontent à la même époque. Il n'est donc pas étonnant que de nouvelles recherches nous aient conduit à combattre les conclusions du savant académicien.

1° Les inscriptions de la tour carrée de Fakra en fixent réellement la date au règne de Claude Ier; mais les autres constructions de cette localité ne portent pas de dates. Pour affirmer qu'elles sont contemporaines de la tour, il aurait fallu trouver dans le style, le choix et la taille des matériaux, le plan d'exécution, et nombre de détails concernant l'architecture, des preuves propres à entraîner la conviction. M. Renan s'est borné à soutenir que style et moulures sont analogues dans le temple et dans la tour de Fakra. Je le crois seul de son avis. Les autres voyageurs qui ont visité cette localité ne se sont pas crus en droit d'admettre ces analogies; la plupart même les rejettent absolument. Ainsi, d'après M. Guys [3], « la différence de style semblerait annoncer que les deux ouvrages ne sont pas de la même époque. Le monument extérieur est visiblement moins ancien que l'autre. »

C'est d'ailleurs l'impression qui se dégage à la lecture de la description de M. Renan. Quoique assez peu précise, elle signale néanmoins les différences de dimension des matériaux, dans le temple et dans la tour [4].

[1] *Corpus inscriptionum Græcarum*, nos 4525 et 4526.

[2] Renan, *Mission*, p. 338-339.

[3] H. Guys, *Relation d'un séjour de plusieurs années à Beyrouth et dans le Liban*, 1847, p. 9.

[4] Renan, *Mission*, p. 336.

Cette impression est confirmée par les détails consignés sur le même sujet par M. H. Guys[1] : « . . . Le temple proprement dit n'a que 33 mètres de long sur 14 mètres de large. Les murs sont formés de pierres ayant la plupart 0 m. 89 de long sur 0 m. 75 d'épaisseur, superposées à sec, c'est-à-dire sans ciment. . . En face de la porte principale et à cinquante pas, on trouve une ruine carrée ayant une entrée sur la partie Sud. Les pierres qui en restent sur trois assises ont, la plus longue, 3 m. 85 de long, 1 m. 86 de haut et 1 m. 90 d'épaisseur. »

Cette même impression ressort encore des mesures, que je donne plus loin, des blocs pris dans les différents groupes de Kalat-Fakra. La simple logique porte d'ailleurs à admettre que des ruines occupant une superficie aussi considérable, et appartenant à des édifices aussi différents, dont certains sont des ouvrages militaires, d'autres des habitations d'un village depuis longtemps disparu, ne peuvent être sorties simultanément de terre. Si donc la tour carrée remonte au règne de Claude Ier, les autres constructions ont été élevées à une époque probablement plus récente.

2° D'après M. Ernest Renan, la distribution des temples de Kalat-Fakra et d'Afka est tout indigène. Sans m'appesantir sur le vague de cette expression, j'admets que l'illustre orientaliste ait pu se faire une opinion sur Kalat-Fakra, dont il a pu étudier la disposition intérieure, comme d'autres explorateurs avant et après lui. Mais sur quoi fonde-t-il son affirmation pour Afka, où pareille étude a toujours été manifestement impossible, où l'amoncellement des pierres à l'intérieur de l'enceinte sacrée démontre péremptoirement qu'aucune fouille n'a jusqu'ici été faite dans les ruines[2] ? Cet amas de pierres est si confus qu'il ne permet non seulement de

[1] H. Guys, *loc. cit.*, p. 9-10.

[2] Cette absence de fouilles est fort regrettable. Elles eussent élucidé bien des problèmes controversés. Nul doute que des recherches méthodiques, dirigées par un archéologue, n'y fassent découvrir des monuments précieux pour la science, tels que statues et inscriptions. Elles doivent s'y trouver comme au lendemain de la violente catastrophe qui renversa cet impur sanctuaire.

Afka appartient donc encore, à l'heure actuelle, à ces centres de civilisation phénicienne, inexplorés, si nombreux en Syrie, qui réservent incontestablement plus tard d'agréables surprises à la science. Cette heure sonnera le jour où un Gouvernement se décidera à créer à Beyrouth une mission permanente pourvue de ressources suffisantes pour lui permettre de procéder à des recherches suivies qu'aucune mission temporaire n'a pu exécuter.

rien distinguer, mais même de rien présumer sur la distribution et la nature des locaux et des pièces à l'intérieur [1].

3° M. Renan a signalé, avec raison, quelques analogies de matériaux et de procédés de construction à Afka et à Fakra. Elles sont compensées par de nombreuses différences que ce savant n'a pas vues, ou du moins dont il n'a pas fait ressortir l'intérêt majeur. Car, si le sanctuaire d'Afka présente certaines analogies avec le temple de Fakra, il n'en a aucune avec les autres monuments de la même localité.

A Afka, à Ianouh et à Fakra, le style des trois édifices en ruines est certainement grec. Au point de vue chronologique, cette remarque n'autorise aucune conclusion pratique [2]. Ce même style se retrouve très caractéristique à Baetocécé et à Baalbeck, qui datent de la fin ou du commencement du IIIe siècle après J.-C.

M. Renan avait présumé l'existence, à Afka, de «demi-colonnes engagées dans les murs et taillées au même bloc que les surfaces lisses environnantes. . . » Il a donné ce détail comme un nouveau rapprochement avec Fakra. Ces présomptions étaient fondées. J'ai pu en vérifier l'exactitude. Ces demi-colonnes existent, et j'ajoute, de plus, ce détail qu'elles étaient cannelées. Mais cette constatation est sans importance au point de vue chronologique. Pareille combinaison architecturale s'observe, en effet, en Phénicie, dans des monuments élevés à plusieurs siècles d'intervalle.

Les colonnes étaient nombreuses à Fakra. D'abord la façade principale extérieure était précédée d'un portique dont les colonnes, en pierres jaunâtres de la région, gisent encore devant le temple et dans le champ voisin, et ont un diamètre de 0 m. 75. Ensuite, à l'intérieur, se trouvait un autre portique s'ouvrant dans le temple lui-même. Il y avait une rangée de six colonnes, dont les deux extrêmes étaient adossées aux parois du temple et avaient leurs chapiteaux engagés dans le mur. Ces colonnes, taillées dans les rochers de l'endroit, ont une couleur bleuâtre. Leur diamètre est de 1 m. 25. Elles étaient surmontées de magnifiques chapiteaux corinthiens dont plusieurs se voient encore; ils ont une hauteur de 1 m. 10. Les feuilles sculptées sur ces cha-

[1] En 1852, Ed. Robinson faisait déjà le même aveu (*loc. cit.*, p. 605).

[2] On sait que, sous la domination des Séleucides, surtout à partir du règne d'Antiochus IV Épiphane, la civilisation grecque se généralisa en Phénicie, où elle conserva la prépondérance jusqu'à la conquête musulmane.

piteaux ont jusqu'à 0 m. 60 de long sur 0 m. 35. Les bases des colonnes, dont trois sont encore en place, ont 1 m. 70 de haut sur 1 m. 20 de façade et 1 m. 30 de côté.

A l'intérieur de la cella on rencontre d'autres fragments de colonnes d'un diamètre de 0 m. 43 à 0 m. 54.

Dans le temple d'Afka, M. Ernest Renan ne signale qu'une seule colonne de granit, probablement celle qui a été vue par Robinson. M. le Dr Lortet en a découvert deux[1]. Le savant doyen de la Faculté de médecine de Lyon a certainement commis une erreur à leur sujet, peut-être par suite d'une confusion dans ses notes de voyage. Il donne à tort ces deux colonnes comme gisant sur le sol du temple. Nous n'en avons relevé qu'une dans ces conditions. Elle se trouve devant le mur renversé du Nord-Ouest-Ouest, du côté du fleuve. Ce fût a les dimensions suivantes : longueur, 0 m. 72; diamètre, 0 m. 90; circonférence, 2 m. 80.

Il existe plusieurs autres fragments, en ligne droite, devant la façade Sud-Sud-Ouest. Ils sont au nombre de six : 1° deux fragments au bas du ravin, à quelques mètres du lit du nahr Ibrahim; 2° un fragment plus considérable, à mi-côte; 3° un autre, au haut de la pente, à 7 mètres environ de l'extrémité Sud du mur Nord-Ouest-Ouest de l'esplanade. Ce fragment est couché et à demi engagé dans le sol. Il a une longueur de 1 m. 60 sur un diamètre de 0 m. 80. Ce diamètre est certainement inférieur à sa longueur primitive, car la surface externe de la colonne a été endommagée; 4° un cinquième fragment est situé à 4 m. 40 du précédent, dans la direction de l'Est; 5° enfin, un sixième fragment est enfoncé dans le sol, à 9 m. 50 du cinquième et sur la même ligne.

Outre ces fûts de colonne, il en existe un autre dans le village voisin d'Afka[2], où il est dressé au centre d'une construction en ruines, quoique moderne, appelée «la mosquée», ce qui a fait croire à tort qu'il servait de lieu de prières pour les habitants, qui sont métoualis[3]. Ce fût, de même matière que les précédents, a des dimensions plus modestes : sa longueur, au-dessus du sol, atteint 1 m. 83; sa circonférence, 1 m. 10; son diamètre varie entre 0 m. 27

[1] Dr Lortet, *Syrie d'aujourd'hui*, dans le *Tour du Monde*, XLIV, 1147e livr., p. 407.

[2] Robinson, *loc. cit.*, p. 605 et 607.

[3] A. Legendre, art. *Apheca*, p. 734, fasc. III du *Dictionnaire de la Bible* de l'abbé Vigouroux.

et 0 m. 30. Son extrémité supérieure, élargie en forme de base pour supporter un chapiteau, repose sur un col légèrement rétréci: circonférence, 1 mètre au lieu de 1 m. 10.

Les colonnes d'Afka ne sont pas de la même matière que celles de Fakra. Elles sont en syénite d'Égypte, de couleur rougeâtre. On se demande comment ces masses énormes ont pu autrefois être transportées par des routes si escarpées, à une altitude si considérable. La même difficulté n'a pas été à surmonter à Fakra. Dans cette localité, grandes et petites colonnes « sont de la même matière que les chapiteaux, l'entablement et les bases du temple; elles ont été taillées dans les rochers environnants [1]. »

Les colonnes d'Afka diffèrent donc beaucoup, comme nombre, matière et origine, de celles de Fakra. Les blocs de pierre des murailles n'offrent pas moins de différences.

A Fakra, « les murs de la façade extérieure ou de la cour, et les colonnes de la galerie qui est en face du temple, sont d'une pierre jaunâtre, sablonneuse, qui se trouve aussi dans l'endroit. La couleur des blocs du temple est d'un gris bleuâtre [2]. »

A Ianouh, l'ancien temple, que j'ai pu étudier sur place, a une couleur gris bleu foncé qui lui a mérité le surnom de Saint-Georges-le-Bleu dans la région environnante.

A Afka, toutes les pierres ont la même couleur que les bancs de calcaire voisins qui les ont fournies. Leurs dimensions sont moyennes; j'en rapporte quelques-unes mesurées sur trois points distincts : au Sud-Sud-Ouest, à la prétendue pyramide : 1 m. 43 sur 0 m. 90 et 0 m. 73; 1 m. 20 sur 0 m. 70 et 0 m. 64; 0 m. 66 sur 0 m. 53 et 0 m. 55.

Au Nord-Ouest-Ouest, sur le mur renversé : 1 m. 60 sur 0 m. 50 et 0 m. 50; 1 m. 20 sur 0 m. 50 et 0 m. 55; 0 m. 95 sur 0 m. 65 et 0 m. 60; 1 m. 70 sur 0 m. 50 et 0 m. 55.

Les blocs des murs de l'esplanade sont plus volumineux :

Au Nord-Ouest-Ouest, sur le haut du ravin : 1 m. 72 sur 0 m. 70 et 0 m. 92; 1 m. 60 sur 0 m. 50 et 1 m. 10;

A l'extrémité Est du mur Nord-Nord-Est, au-dessus de l'orifice du canal supérieur : 1 m. 23 sur 0 m. 80 et 1 m. 44; 1 m. 45 sur 0 m. 75, et 1 mètre; 2 mètres sur 0 m. 85 et 1 m. 10.

[1] H. Guys, *loc. cit.*, p. 9.
[2] *Ibid.*

C'est sur ce point qu'ont été réunis à dessein les blocs les plus considérables, certainement pour résister plus convenablement aux infiltrations possibles.

Dans les divers groupes de Fakra, les blocs sont toujours plus considérables qu'à Afka.

Dans la construction carrée, en forme de tour, que ses inscriptions font remonter à l'an 43 ap. J.-C., je relève les dimensions suivantes sur la façade Nord-Est : 2 m. 80 sur 0 m. 88 et 0 m. 75; 3 m. 30 sur 1 mètre et 0 m. 65; 1 m. 25 sur 1 m. 10 et 0 m. 86.

La pierre sur laquelle est gravée la grande inscription datée[1] a 2 m. 15 sur 1 m. 15.

Le couloir ascendant du Nord-Est au Sud-Ouest est couvert de dalles, dont l'une a plus de 2 m. 80.

A la quatrième assise, vers l'angle Nord, une pierre mesure 3 m. 50 sur 1 mètre.

Devant le temple, qui se trouve à cinq minutes de la tour, dans une bâtisse carrée de 4 m. 35 sur 4 m. 40, sont, dans le mur Sud-Ouest, des blocs de 2 m. 87 sur 0 m. 93 et 0 m. 65; 3 m. 90 sur 0 m. 93 et 0 m. 56.

Les plus grandes pierres du temple mesurent : 1 m. 90 sur 0 m. 67 et 0 m. 55; 1 m. 95 sur 0 m. 70 et 0 m. 50; 2 m. 90 sur 0 m. 67 et 0 m. 60; 2 m. 50 sur 0 m. 40 et 0 m. 65; 2 m. 50 sur 1 m. 48 et 1 mètre.

Dans l'ensemble des blocs, la longueur est supérieure à celle des blocs d'Afka, mais la hauteur et l'épaisseur sont moindres.

Dans la cella, les plus gros blocs atteignent : 2 m. 10 sur 0 m. 60 et 0 m. 45; 2 mètres sur 0 m. 60 et 0 m. 45.

A Afka, comme à Fakra, nous sommes donc bien loin de l'appareil pseudo-cyclopéen de Baetocécé, de Baalbeck, etc.

A Afka, pas plus qu'à Fakra, « la coupe des pierres ne s'est réglée sur les lignes architectoniques[2] ». Mais cet usage se retrouve, en Phénicie, dans des monuments d'âge fort distinct.

A Fakra, d'après M. Renan, « le travail des pierres consiste en un refend extrêmement fin, ou, pour mieux dire, en une ciselure qui encadre les blocs. A l'intérieur, le refend est plus accentué[3]. »

(1) *Corpus inscriptionum Græcarum*, n° 4525.
(2) Renan, *Mission*, p. 336.
(3) *Ibid.*

Nous n'avons pu découvrir, sur place, quelles parties concerne cette description; en tous cas, elle aurait le tort de généraliser un fort petit nombre d'observations.

A Ianouh, le travail est aussi très soigné.

Par contre, à Afka, le travail est plutôt négligé, quoi qu'en dise M. Renan. Il n'est point uniforme et « le refend diffère beaucoup d'une pierre à l'autre [1] ». Le bossage existe, mais seulement sur certaines pierres du mur inférieur Nord-Nord-Est. Sur quelques-unes il atteint un relief de 0 m. 15, avec un refend de 0 m. 10. Il est si grossier qu'on a voulu y voir des figures d'animaux aujourd'hui méconnaissables [2].

Dans le temple de Fakra, quelques pierres de la façade ont des bossages beaucoup moins prononcés que ceux d'Afka; leur relief est d'environ 0 m. 05.

Sur la construction située au Sud-Est du grand temple, le mur Sud-Est, qui a encore 9 assises et une hauteur variant de 3 mètres à 5 m. 40, sur une longueur de 18 m. 20, présente une quarantaine de pierres avec bossage. Celui-ci est variable, donnant un relief de 0 m. 03, 0 m. 05, 0 m. 12 à 0 m. 23 sur une seule pierre.

Cette discussion conduit donc, sinon à rejeter absolument la détermination chronologique de M. Renan pour Afka, tout au moins à en faire ressortir la faiblesse. D'autres arguments vont démontrer que le savant orientaliste a réellement fait fausse route. Ces arguments sont empruntés aux témoignages d'auteurs anciens.

Eusèbe de Césarée (270-338), contemporain de Constantin le Grand, rapporte dans la vie de cet empereur [3] : « L'Empereur découvrit de son palais un piège dressé au salut des âmes dans un coin de la Phénicie, comme un aigle découvre, du haut du ciel, ce qui se passe sur la terre. C'étaient un bois et un temple consacrés à l'honneur d'un démon impur, sous le nom de Vénus; non dans une place publique, mais à Aphaca, dans un endroit fort désert du mont Liban. On y tenait une école ouverte d'impudicité; c'était un lieu où il se commettait mille abominations. Personne n'en pouvait arrêter le cours, puisque personne n'y pouvait entrer pour peu qu'il eût d'honnêteté et de pudeur. L'Empereur, en ayant eu connaissance,

[1] Renan, *Mission*, p. 296.

[2] Blanche, *Les eaux d'Adonis au mont Liban*, dans la *Revue d'Égypte*, 1895, extr., p. 40.

[3] *Vita Constant.*, liv. III, chap. LV.

jugea que ce temple ne méritait pas d'être éclairé par les rayons du soleil et commanda qu'il fût détruit, que les statues fussent brisées et les ornements enlevés. Cet ordre fut exécuté par les soldats, et ceux qui avaient été autrefois les plus adonnés à ces crimes changèrent de mœurs de peur d'être châtiés avec la rigueur dont l'empereur les menaçait. Les païens eux-mêmes reconnurent l'extravagance de leur superstition et s'abstinrent de ces abominables excès. »

Un siècle plus tard (ve siècle), Sozomène[1] raconte le même événement : « *Subversa sunt autem ac funditus deleta eo tempore tum Æsculapii fanum quod erat in urbe Ciliciæ Ægis, tum templum Veneris apud Aphaca, juxta Libanum montem et fluvium Adonim. Porro haec duo templa illustrissima erant, et summa religione a veteribus culta.* »

On retrouve la même tradition dans Socrate le Scolastique (ve siècle)[2] et dans Nicéphore Calliste (mort vers 1350)[3] : « *Simile quiddam etiam in Aphacis fecit. Templum namque Veneris istic ad Libanum montem demolitus, una quoque fœdos et indecentes qui mixtim fiebant concubitus prorsus sustulit.* »

Tant de témoignages rendent indiscutable la destruction du temple d'Afka par Constantin. Aussi est-elle admise par tous les voyageurs qui ont visité cette localité[4]. M. Renan lui-même adopte[5] ce sentiment. Comment a-t-il pu concilier ce fait incontestable avec sa classification chronologique ?

Si, en effet, les ruines d'Afka appartiennent à un temple bâti sous Auguste et renversé sous Constantin, elles doivent porter les traces de ce bouleversement particulier. Rien de plus dissemblable que les traces de la destruction de vastes édifices par la main des hommes ou par des tremblements de terre. Le seul mot consacré de « raser » un monument démontre combien la destruction était complète dans le premier cas, durant l'antiquité, et avec quel soin était effectuée la dispersion des matériaux. Dans le second cas, le nôtre comme je vais le prouver un peu plus loin, la destruction est moins parfaite. Les matériaux demeurent accumulés sur place et

(1) *Hist. ecclésiast.*, liv. II, chap. v.

(2) *Ibid.*, liv. I, chap. XVIII.

(3) *Ibid.*, liv. VIII, chap. XXX.

(4) ROBINSON, *loc. cit.*, p. 606.— Mgr MISLIN, *Les Saints Lieux*, 3e édition, t. I, p. 441 et suiv., 1876. — BLANCHE, *loc. cit.*, p. 32. — Dr LORTET, *loc. cit.*, p. 407.

(5) RENAN, *Mission*, p. 297.

réunis en monceaux fort considérables. Ces derniers caractères existant à Afka, force est donc d'admettre que les ruines actuelles n'appartiennent pas au temple détruit sous Constantin, *funditus deleta*, dit Sozomène, mais à un temple plus récent qui lui aura succédé. Mais, si cette hypothèse est justifiée, un examen approfondi des matériaux employés dans la construction et leur comparaison avec ceux d'autres sanctuaires phéniciens de dates incontestables doivent dissiper les derniers doutes et démontrer que les ruines d'Afka appartiennent à un édifice du IVe siècle après J.-C.

Les deux temples phéniciens les plus célèbres, dont la construction ou la réédification remonte aux IIe et IIIe siècles de notre ère, sont ceux de Baetocécé, dans l'ancien territoire d'Arvad, et de Baalbeck (Héliopolis) en Cœlésyrie.

La date de la reconstruction du temple de Baetocécé est certaine, car elle est fixée par des inscriptions grecques et latines[1]. Ce sanctuaire remonte au plus tôt au règne de Marc-Aurèle, en 171 ap. J.-C., ou à celui d'Alexandre Sévère, en 223 ap. J.-C.[2]. Il paraît avoir été achevé une quarantaine d'années plus tard, sous les règnes de Valérien et de Gallien.

« Ces dates sont précieuses, remarque avec raison M. R. Dussaud. Sans elles, il faudrait probablement subir les appellations de murailles cyclopéennes ou phéniciennes, avec le sens de haute antiquité qu'on y attache. Après Baalbeck, c'est à Hosn-Soleiman qu'on peut voir les plus grands blocs taillés, et ici, l'uniformité de la taille, de l'appareillage, de la décoration même, ne permet pas, comme à Baalbeck, de supposer un remploi d'anciens matériaux. C'est d'ailleurs une étrange théorie que celle qui considère un bloc de pierre comme d'autant plus ancien qu'il est plus gros. L'exemple

[1] Voir Waddington, *Recueil des inscriptions grecques et latines de Syrie*, n° 2720, p. 630. — René Dussaud, *Voyage en Syrie* (octobre-novembre 1896), extr. de la *Revue archéol.*, 1897, p. 15 à 25. — *Corpus*, n°s 4474 et 4475.

[2] Cette incertitude résulte de notre ignorance de l'ère employée dans cette date. Ce pourrait être aussi bien l'ère des Séleucides, qui commence en 312 av. J.-C., que l'ère d'Arados, employée encore au IIIe siècle (la numismatique d'Arados le démontre sans conteste) dans toute la Phénicie septentrionale. La seconde ère me paraît préférable. Avec elle les dates se rapporteraient au règne d'un empereur syrien, né à Caesarée du Liban-Arca, dans le voisinage de Baetocécé et qui, à l'exemple de son cousin et prédécesseur, Elagabale, dut favoriser le culte des divinités syriennes dans son pays d'origine.

de Hosn-Soleiman peut contribuer à détruire cette survivance de la vieille conception des géants, en montrant qu'en Syrie, à l'époque romaine, on fut pris d'une véritable mégalomanie[1]. »

Le temple de Baalbeck a été d'abord regardé comme reconstruit sur les restes d'un temple antérieur à la domination romaine[2] et remontant à une haute antiquité[3]; puis comme élevé par Antonin le Pieux[4].

M. Renan[5] a fait justice de la première opinion. Après avoir semblé la favoriser en disant : « Cela peut être vrai pour le trilithon, et pour le mur qui s'y joint du côté du Nord, lequel n'a dans le plan romain aucune raison d'être... », il rétracte aussitôt cette opinion, en mettant en note : « Il faut remarquer cependant que le trilithon répond juste à la largeur du temple du Soleil, qu'il soutient », puis continue : « Quant aux vastes substructions qui s'étendent sous le grand temple, et qui rappellent à quelques égards les parties, ce semble, hérodiennes des murs de Jérusalem, elles m'ont paru inséparables, et par conséquent contemporaines des constructions évidemment romaines... C'est à Baalbeck qu'on se confirme dans la conviction déjà acquise à Deir-el-Kala, que l'emploi des grands blocs ne prouve guère en Syrie pour l'âge des monuments... Les deux pierres angulaires du devant du temple de Jupiter, dont la date est certaine, sont d'une dimension égale ou supérieure à tout ce que présentent les constructions qu'à raison de la grandeur des matériaux on a voulu considérer comme phéniciennes. J'en dirai autant des pierres de la base et des jambages monolithes de la porte du temple rond, temple qui est pourtant un édifice de décadence s'il en fut... »

MM. Perrot et Chipiez[6] sont du même avis. Ils le justifient en insistant sur « ... le fait que les blocs prodigieux de Baalbeck sont établis sur des assises d'un appareil beaucoup plus petit et très ré-

(1) R. Dussaud, *loc. cit.*, p. 18-19.

(2) De Saulcy, *Voyage autour de la mer Morte*, t. II, p. 626 et suiv.; et *Revue archéol.*, 2e série, t. XXXIII, p. 267.

(3) E.-G. Rey, *Rapport sur une mission scientifique accomplie en 1864-1865 dans le Nord de la Syrie*, in-8°, 1867. — V. Guérin, *La Terre-Sainte*, t. I, p. 458.

(4) A. Legendre, art. *Baalbeck*, dans *Dictionnaire de la Bible* de l'abbé Vigouroux, fasc. v, p. 1334.

(5) *Mission*, page 314.

(6) *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. III, p. 106, note.

gulier, appareil que l'on hésiterait fort à faire remonter au delà de l'époque des Séleucides, s'il se présentait seul. Et aussi, que dans la partie incontestablement romaine des constructions, il y a des matériaux de très grande dimension... »

Dans le même ordre d'idées, je rappelle que dans le petit temple de Baalbeck, des deux côtés de la porte, sont des piliers servant de cage à des escaliers pour monter sur les corniches. On a compté dans l'un d'eux seize marches taillées dans une même pierre.

L'attribution à Antonin le Pieux de la construction des temples de Baalbeck repose sur une interprétation fautive d'un passage de Jean Malala[1]. Plusieurs empereurs ont en effet porté le non d'Antonin le Pieux. Celui à qui il est habituellement donné par l'histoire est le successeur d'Hadrien, *Tetus Ælius Hadrianus Antonius Pius*, qui régna de 138 à 161 ap. J.-C. Les constructeurs de Baalbeck sont Septime Sévère et son fils *Septimius Bassianus Marcus Aurelius Antonius Pius*, plus connu sous le nom de Caracalla, qui régna de 198 à 217 de notre ère. C'est à ce dernier et non à son prédécesseur que se rapporte l'inscription latine[2] répétée sur les bases de deux colonnes engagées dans la face orientale de la plate-forme du temple, à environ 10 mètres du sol. L'empereur est simplement désigné, il est vrai, sous le nom *Antonius Pius Felix Augustus*, ce qui pourrait prêter à discussion; mais la présence sur cette inscription du nom de *Julia Augusta*, Mère des Camps, etc., démontre péremptoirement qu'il ne peut y avoir de confusion. Julia Domna porta en effet ce titre et jouit du titre et des prérogatives d'Auguste, sous les règnes de son mari Septime Sévère et de son fils Caracalla, de 193 à 217. Ces deux empereurs accordèrent de grands privilèges à Héliopolis, entre autres ceux d'être colonie romaine et de frapper monnaie. Ils les rappelèrent sur le monnayage en bronze de cette ville, portant au droit leur effigie, et au revers l'image des temples qu'ils avaient fait édifier[3].

(1) *Chronographie*, t. XCVII, *Patrologie grecque* de Migne, p. 366.

(2) Waddington, *Inscriptions grecques et latines de Syrie*, p. 449, n° 1881.

(3) On a longtemps cru à tort qu'Héliopolis devint colonie romaine sous Jules César. Cette croyance reposait sur l'attribution à Baalbeck de monnaies mal lues, qu'il faut restituer à Béryte, sa voisine. Baalbeck prit seulement sous Philippe l'Arabe les titres de *Colonia Julia Augusta Felix*, qui étaient ceux de Béryte depuis le règne d'Auguste.

Les temples de Baalbeck ne sont pas antérieurs aux premières années du IIIe siècle ap. J.-C.

Les procédés de construction et les dimensions restreintes des matériaux du temple d'Afka, comparés à ceux des temples de Baalbeck et de Baetocécé, démontrent que, loin de remonter à l'époque d'Auguste, il ne peut être antérieur au IVe siècle. Diverses particularités intéressantes confirment cette conclusion :

1° L'absence de l'appareil cyclopéen;

2° La présence du bossage, autrefois regardé comme un signe de haute antiquité [1], mais ensuite comme d'assez basse époque, puisqu'il est surtout utilisé dans les monuments au moyen âge [2].

3° La présence de crossettes sur le mur oriental, où j'ai compté 13 assises superposées. Or, « l'emploi des pierres à crossettes pour égaliser les assises, loin d'être un signe d'ancienneté, est un signe de hâte. On n'emploie ce moyen désespéré que quand on est dominé en quelque sorte par les belles pierres qu'on trouve toutes taillées, et qu'on veut utiliser dans la forme où on les trouve [3] ». Aussi ce subterfuge, quoique connu de l'antiquité, a-t-il été surtout utilisé au temps des Croisades.

4° La présence exclusive de lettres grecques çà et là sur les pierres des ruines. Les lettres que j'ai le plus souvent rencontrées sont : 1° le Π, de 0 m. 15 de hauteur sur 0 m. 12 de large; cette lettre se trouve gravée trois fois sur le mur oriental, aux 10e et 13e assises et à l'extrémité septentrionale du même mur. J'ai relevé en outre sur ce mur l'inscription ΠΕΡΔΟ en lettres de 0 m. 07 à 0 m. 09 avec la lettre E en forme de croissant. Ce mot, dont je n'essaie pas de donner une interprétation, est gravé sur la 11e assise, en partie cachée par le figuier à chiffons dont je parlerai plus loin. Il est gravé sur une pierre longue de 1 m. 85 et haute de 0 m. 80. Les lettres sont assez distantes les unes des autres, puisque

[1] Thomson, *Bibliotheca sacra*, V, page 244.

[2] Renan, *Mission*, pages 50-51, 112-113, 165-166, 315-316, 813. Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. III, p. 107-108. A Baalbeck il y a trois sortes de bossages superposés : 1° au bas, un bossage fort et grossier, analogue à celui des blocs bruts qu'on regarde comme salomoniens; 2° à la hauteur de la cour du temple, un appareil à refend, couronné par une grosse moulure, et analogue à celui de Jérusalem, que l'on considère comme hérodien; 3° le bossage du moyen âge au plus haut rang (Renan, *Mission*, p. 315-316). Le bossage d'Afka se rapproche du second bossage de Baalbeck.

[3] Renan, *Mission*, p. 167.

la longueur totale du mot est o m. 47[1]. 2° Une autre lettre, rencontrée plusieurs fois dans les ruines, est le Δ. 3° Une seule fois j'ai relevé, sur une pierre détachée du mur, l'association VJ qu'il faut probablement lire ΓA. Toutes ces lettres sont peut-être des marques de tâcherons; elles semblent démontrer qu'à l'époque où le temple fut réédifié, le bas peuple, en Phénicie, avait définitivement abandonné la langue de ses ancêtres pour employer de préférence la langue grecque; ce qui, en effet, existait au IVe siècle de notre ère.

5° Dans l'ajustage des pierres, j'ai relevé deux particularités que l'on retrouve à Baalbeck : 1° Pour faire adhérer solidement entre eux les blocs d'une même assise horizontale, on a creusé à leur face supérieure une entaille trapéziforme[2] dont le plus petit côté parallèle correspond à une disposition identique du bloc adjacent, mais en sens inverse. La réunion des deux entailles rappelle la figure d'une hache à deux tranchants. Dans cette cavité on avait coulé du plomb, qui faisait adhérer les différents blocs entre eux[3]. 2° D'autres entrailles, creusées souvent trois par trois, et rappelant grossièrement la lettre π, se voient vers la partie moyenne d'une des faces bien aplanies des blocs. Ces entailles ont, en général, o m. 03 de large, o m. 16 à o m. 20 de long sur o m. 06 de profondeur. Il est probable que, comme à Baalbeck, elles étaient destinées à recevoir des tenons de fer, qui reliaient entre eux les blocs de deux assises superposées.

En résumé, toutes ces remarques confirment clairement que le

[1] En rédigeant mes notes de voyage, je m'aperçois que, d'après Robinson (*loc. cit.*, p. 606), ce mot, sur lequel il ne donne aucun détail, aurait été autrefois estampé par M. Barnett, de Damas, qui l'aurait donné comme un fragment d'une ancienne inscription. Je puis certifier qu'il fait erreur; la pierre en question n'a certainement jamais porté d'autre mot inscrit que celui que je rapporte.

[2] Dimensions : o m. 15 sur o m. 11 et o m. 09; elles varient parfois, la plus grande largeur entre o m. 11 et o m. 15; la plus petite entre o m. 08 et o m. 09; la longueur entre o m. 11 et o m. 115.

[3] Cette particularité est bien connue des habitants du village d'Afka, qui en profitent pour se procurer, sans bourse délier, le plomb dont ils peuvent avoir besoin. Cette récolte ne leur donne pas beaucoup de peine : ils se bornent à retourner les blocs les plus superficiels.

On sait que, dans le but de se procurer ce plomb de scellement, des vandales modernes n'ont pas hésité, à Baalbeck, à mutiler les colonnes du grand et du petit temple et à les attaquer en établissant des mines dont les traces sont encore visibles.

temple d'Afka a été construit à la hâte, peut-être en utilisant une partie de matériaux plus anciens, à une époque postérieure au règne de Constantin.

Cette époque est facile à déterminer. Une vingtaine d'années après la mort de Constantin le Grand, son neveu, Julien l'Apostat, monta sur le trône. Son règne fut court (355 à 363 ap. J.-C.), mais marqué par un retour momentané au paganisme. En particulier, les temples de Baalbeck furent rouverts. L'ancien sanctuaire de Maschnaka fut restauré en partie, mais resta inachevé dans son ensemble[1]. Placé entre Baalbeck et Maschnaka, le temple d'Afka dut, lui aussi, être réédifié à la hâte, et c'est ce qui explique cette imperfection de ses matériaux et de son architecture, que M. Thobois, architecte de la mission Renan, a si bien fait ressortir à Maschnaka. On pourrait croire que le temple fut de nouveau détruit à la suite de l'édit publié par Arcadius en 399[2]. Mais cet ordre ne fut certainement pas exécuté à Afka, peut-être à cause de la résistance du grand nombre de païens qui habitaient cette région. Un passage de Zosime[3] démontre en effet qu'au ve siècle, sous Théodose le Jeune, les cérémonies du culte de Vénus continuaient à s'accomplir dans l'antique sanctuaire.

III

Les progrès constants du christianisme, devenu religion officielle de l'Empire, firent perdre beaucoup de son importance à l'ancien temple phénicien. Il devait être à peu près déserté de tous, quand la série de tremblements de terre qui, au vi^e siècle, bouleversèrent les villes de la Syrie, acheva de le renverser et produisit les ruines actuelles.

L'impression que les tremblements de terre sont réellement l'unique cause de la destruction du temple d'Afka est celle de tous les voyageurs et de tous les savants qui en ont étudié les restes, sauf M. Renan[4].

D'ailleurs les documents numismatiques que nous nous sommes

(1) Renan, *Mission*, p. 286.

(2) «Si qua in agris templa sunt, sine turba et tumultu diruantur; his enim dejectis atque sublatis, omnis superstitionis materia consumetur.»

(3) *Hist.*, liv. I.

(4) *Mission*, p. 297.

procurés à Afka, où ils ont été trouvés, démontrent que cette région continua à être habitée au moins jusqu'au début du VIIe siècle ap. J.-C. Ces monnaies appartiennent aux règnes des empereurs suivants : Gallien (253-268), Constantin le Grand (306-337), Constance II (337-361), Arcadius (395-408), Anastase Ier (491-518), Maurice Tibère (582-602). Donc, après avoir été déportés sous Constantin, les habitants n'avaient pas tardé à regagner leur pays d'origine.

D'épaisses murailles sont fendues de haut en bas[1], abattues en bloc sur le sol, ou inclinées sur les autres débris. Les murs sont renversés à l'intérieur et la destruction est si complète, et les masses de maçonnerie sont si bouleversées et si étrangement déplacées, qu'il est très difficile de dresser le plan et l'étendue exacte de l'ancienne construction[2].

Cette cause de destruction semble avoir été prévue par les architectes qui édifièrent ce monument. C'était tout naturel, pareille éventualité étant particulièrement à craindre dans une contrée où les tremblements de terre ont, de toute époque, été fréquents, et dans une localité où les sources d'eau vive étaient si abondantes. Rien d'étonnant, par suite, que les assises du temple aient été multipliées et composées de gros blocs entre-croisés; enfin, qu'une minutieuse canalisation des eaux les ait collectées dans de vastes conduits voûtés, dont cinq seulement sont encore plus ou moins apparents. Les trois plus profonds viennent s'ouvrir sur le mur Nord-Nord-Est; les plus superficiels traversent sur deux lignes, de l'Ouest à l'Est, la totalité des constructions, en longeant sur une certaine étendue le versant de la montagne. Dans l'amas confus des matériaux de construction produit par l'effondrement des murs du temple, il est actuellement impossible de reconnaître où ils aboutissaient.

Ces craintes n'étaient que trop justifiées. Certaines remarques faites sur place permettent en effet de reconstituer, en toute certitude, de quelle manière se produisit la catastrophe.

Dans le désordre produit par l'amas des matériaux, on est frappé de constater : 1° que tous sont accumulés dans l'intérieur des murailles; 2° que celles qui sont renversées en fragments plus ou

(1) Mislin, *loc. cit.*, p. 362.
(2) Robinson, *loc. cit.*, p. 605.

moins considérables ont suivi dans leur déplacement la même direction par groupes. Celles du Nord sont venues à la rencontre de celles du Sud, et réciproquement celles du Sud à la rencontre de celles du Nord. L'explication de ce phénomène, étrange de prime abord, est facile à donner, quand on s'aperçoit que le point de rencontre de ces débris est dans le tiers postérieur du temple. Là s'observe de l'Ouest à l'Est une dépression du sol, coïncidant avec la direction des canaux, dont on peut apercevoir certaines parties à travers les anfractuosités de la voûte.

Les premiers tremblements de terre déterminèrent, à une certaine époque, des fissures et des crevasses dans les parois des canaux, dont l'entretien avait été mal surveillé ou négligé faute de ressources. Des infiltrations, facilitées par l'abondance des eaux, furent déterminées dans le sous-sol, surtout dans les parties avoisinant les canaux. Quand de violents tremblements de terre vinrent, dans la suite, ébranler l'édifice et modifier brusquement ses centres de gravité, il s'écroula instantanément sur ses bases.

Cette catastrophe fut, sans conteste, postérieure à la première moitié du ve siècle, époque où vivait Zosime, le dernier auteur dont les écrits témoignent que le temple d'Afka était alors encore ouvert au culte. On peut donc présumer avec assez de vraisemblance que cette catastrophe survint dans le cours du vi^e^ siècle, peut-être en 566 ap. J.-C., année pendant laquelle eut lieu le terrible tremblement de terre qui ruina complètement Béryte et nombre de villes phéniciennes. Cette hypothèse semble confirmée par les documents monétaires. Les plus récentes pièces trouvées à Afka sont celles de Maurice Tibère (582-602), ce qui semblerait indiquer qu'après avoir survécu au tremblement de terre de 566, Afka ne put jamais se relever de cette catastrophe et ne tarda pas à être abandonnée de ses derniers habitants[1].

[1] Le village d'Afka, village fort misérable, composé de masures habitées par des métoualis, est à 15 minutes des ruines du temple, dans un petit vallon faisant face à la grotte. On y rencontre des traces nombreuses de constructions romaines disséminées çà et là. Ainsi, une cave voûtée, au bas du village; des pans de murs fort soignés dont les assises vont en retrait sur la pente d'un ravin; des fûts de colonnes calcaires; une très grande quantité de briques carrées ou polygonales; des pierres taillées de 1 m. 35 sur 0 m. 67, etc.

IV

Un passage fort controversé de l'historien Zosime relate, près du sanctuaire d'Afka, l'existence d'une piscine sacrée, dont l'importance dans les cérémonies du culte était considérable. Cet auteur étant le seul, parmi les anciens, qui en ait parlé et conservé le souvenir, et ne donnant à son sujet que des renseignements assez peu précis, la situation exacte de ce bassin ou étang artificiel a suscité bien des controverses dans le monde scientifique.

« Dans un lieu nommé Aphaca, qui est entre Héliopolis et Byblos, dit Zosime[1], était un temple de Vénus, auprès duquel il y avait un étang qui ressemblait à une piscine faite de main d'homme. Près du temple et dans les endroits voisins, on voit un feu semblable à une lampe ou à un globe toutes les fois qu'on s'y rassemble aux jours marqués pour cela. Ce prodige a duré jusqu'à notre temps (ve siècle). Tous ceux qui se trouvaient à cette assemblée apportaient en don, à Vénus, des ouvrages d'or et d'argent, des toiles de lin ou de byssus, ou de quelque autre matière précieuse. Ils jetaient ces offrandes dans l'étang; si elles étaient agréables à la déesse, les toiles allaient au fond de l'eau, de même que les ouvrages de métal; si, au contraire, elles ne lui plaisaient pas, les ouvrages de métal, de même que les toiles, nageaient au-dessus de l'eau. Les Palmyréniens s'étant assemblés en ce lieu le jour de la fête, l'année qui précéda la ruine de leur État, tous les dons d'or, d'argent ou de toile qu'ils jetèrent dans l'étang, en l'honneur de la déesse, allèrent au fond; mais l'année suivante, qui fut celle de la chute de leur Empire, tous leurs dons nagèrent sur l'eau. Par ce signe Vénus marquait ce qui devait arriver. La déesse continua d'opérer le même prodige en faveur des Romains, pendant tout le temps qu'ils l'honorèrent d'un culte religieux. »

Dans toute cette région du Liban, il n'y a pas d'autre lac que celui d'El-Yamouneh. La traduction par « lac » du mot λίμνη de Zosime, qui veut surtout dire « étang, marais », a amené presque tous les savants à identifier le λίμνη d'Afka avec le lac Yamouneh[2].

(1) *Hist.*, liv. I.

(2) Maundrell, Brocchi, Hogg, Mannert, Thomson, Pocoke, *Descript. of the*

La réfutation de cette opinion singulière est néanmoins facile :

1° Le mot grec λίμνη convient surtout à une pièce d'eau d'étendue médiocre. Ce n'est que par extension qu'on l'a traduit par lac; ce terme ne saurait donc convenir à un lac qui, «à la fin de juin, ou au commencement de juillet, a 3 kilomètres de longueur sur 2 kilomètres. En septembre, au contraire, il est presque absolument desséché... Dans la partie centrale, un bassin à peu près circulaire, d'une soixantaine de mètres de diamètre, présente des parois inclinées comme celles d'un entonnoir. On en voit très bien le fond, quoique la profondeur soit au moins de 15 à 20 mètres[1].»

2° «Zosime compare la λίμνη d'Aphaca à une piscine faite de main d'homme. Or le lac Yamouni ne suggère nullement une pareille idée[2].»

3° «Zosime présente le lac comme près du temple : τούτου πλησίον... et en connexité immédiate avec le temple. Or, la distance d'Afka au lac Yamouneh est d'environ 12 kilomètres en ligne droite. Ces deux points sont séparés par des hauteurs inaccessibles[3]...» C'est donc avec raison que le savant écrivain trouve cette difficulté capitale pour admettre l'opinion précédente.

M. Blanche, qui est d'avis opposé, observe que πλησίον veut dire «proche voisin» et n'est pas un superlatif. Dans un sens large il peut convenir à deux localités séparées par quatre ou cinq heures de route. Mais quand on relit en entier le passage de Zosime, on reconnaît bientôt que cette interprétation, «dans un sens large», dénaturerait complètement le texte de cet auteur. Dans les assemblées religieuses, où les pèlerins offraient leurs présents à Vénus, s'accomplissait le prodige rappelant l'union de Vénus et d'Adonis. Ce prodige, d'après Sozomène, avait réellement lieu à Afka, dans le fleuve Adonis : *In Aphacis vero, certo die, ignis per quandam invocationem a vertice montis Libani decurrens, instar stellæ, in vicinum amnem sese immergebat; atque hinc ignem aiebant esse Uraniam; ita enim ipsi Venerem appellant*[4]... Il serait donc contraire à la saine critique

East, vol. II, 1re part., p. 105-106; Sepp, *Jerusalem und das heilige Land*, t. II, p. 335; Blanche, *loc. cit.*, p. 25.

(1) Lortet, *loc. cit.*, p. 396.

(2) Renan, *Mission*, p. 307.

(3) *Ibid.*

(4) Sozomène, *Hist. ecclésiast.*, liv. II, chap. v.

de supposer qu'une cérémonie du culte, commencée à Afka, était interrompue durant de longues heures pour se terminer ensuite dans une autre localité assez éloignée, à Yamouneh par exemple. Le texte de Zosime n'autorise pas pareille hypothèse. Par contre, la description s'applique fort bien à une série de faits se passant près du temple.

4° Pour concilier ces détails avec l'identification d'Aphaca et du lac d'Yamouneh, on serait peut-être conduit à placer l'antique Aphaca à Yamouneh. Cette nouvelle hypothèse ne serait pas plus satisfaisante et ferait tomber de Charybde en Scylla. Il est certain, en effet, que le temple d'Aphaca était en Phénicie, dans un lieu écarté appelé le mont Liban[1] et auprès du fleuve Adonis[2], à une journée de Byblos.

Avec M. Ernest Renan, j'adopte donc le sentiment de Seetzen et de Robinson, qui placent la λίμνη de Zosime près du temple d'Afka. Reste à en préciser plus strictement la situation.

Robinson[3] regarde comme probable qu'il y a là une légende où s'est glissée une confusion. Le lac ne serait autre que le fleuve. Mais ce savant ne justifie aucunement son hypothèse. Il comprend d'ailleurs combien elle est peu acceptable, puisqu'il ajoute : « Supposé cependant que nous préférions placer le lac en question près du temple, il pourrait bien y avoir eu là un réservoir artificiel creusé soit au-dessus des cascades (vers le pont actuel), où l'on voit encore un bassin, ou bien au-dessous d'elles. »

Cette idée a souri à M. Renan, qui l'a reprise et développée : « La circonstance que la λίμνη en question ressemblait à une piscine faite de main d'homme, dit-il, me porte à la chercher dans un de ces bassins qui se voient à Afka, au-dessous du temple, et qui reçoivent les cascades de l'Adonis. Leur aspect rond et régulier a frappé tous les voyageurs. Seetzen, Richter, Robinson les regardent comme artificiels. Peut-être autrefois avaient-ils des rebords et tenaient-ils plus d'eau qu'aujourd'hui. Là, sous le temple de Vénus, à deux pas de la source de l'Adonis, est le site naturel de ce bassin fatidique. Le prodige d'Uranie que Zosime semble placer dans le lac, Sozomène le place dans le fleuve, et, à vrai dire, il n'avait

(1) Eusèbe, *Vita Constant.*, liv. III, chap. LV.
(2) Sozomène, *loc. cit.*
(3) *Loc. cit.*, p. 607.

de sens mystique que là. Donc, l'eau de la λίμνη et l'eau du fleuve étaient la même eau[1]. »

Les bassins du nahr Ibrahim ont été creusés, à la longue, sous l'action destructive des eaux, dans des plates-formes de stratifications calcaires, encaissées latéralement par les rives escarpées du ravin. Leurs dimensions sont les suivantes :

1° *Bassin supérieur.* — Profondeur sous la chute, 3 m. 80 ; largeur, 23 mètres ; la longueur, impossible à mesurer, se rapproche de la largeur ;

2° *Bassin inférieur.* — Profondeur, 2 m. 55 ; largeur, 15 m. 65.

Ces mesures ont été prises dans les premiers jours d'octobre.

On ne trouve sur ces bassins aucune trace en faveur de l'existence de rebords dans l'antiquité. Cette hypothèse de M. Renan est toute gratuite. En outre, « ce n'est pas là un lieu propice pour y concevoir un lac, un bassin si petit qu'il soit, qui puisse recevoir des foules sur ses bords, et jouer le rôle assigné à la λίμνη[2].

Les objections les plus sérieuses que soulève l'attribution de M. Renan sont les suivantes : 1° les bassins du nahr Ibrahim ne sont pas artificiels comme la λίμνη de Zosime. M. le Dr Lortet a expliqué leur disposition si spéciale par la stratification des couches de la montagne. Cette disposition se retrouve fréquemment dans nos Alpes. 2° L'abondance des eaux qui les traversent est telle, que, pendant la plus grande partie de l'année, elle aurait empêché les pèlerins de consulter les oracles, ainsi que le décrit Zosime. 3° Ces bassins, à aucune époque de l'année, ne peuvent être considérés comme n'étant pas le nahr Ibrahim lui-même, dont la source ne tarit jamais.

Faut-il alors conclure, puisque je rejette toutes les solutions proposées jusqu'ici, qu'il nous faille désespérer jusqu'à nouvel ordre de savoir où était le bassin sacré du temple d'Afka? Je pense exactement le contraire.

Récapitulons, en effet, les conditions que devait remplir le susdit bassin, et son emplacement sera des plus faciles à découvrir : 1° Ce bassin devait être à proximité du temple ; 2° de dimensions relativement limitées, comme *une piscine faite de main d'homme ;* 3° les eaux de source qui l'alimentaient devaient persister toute l'année, et se

(1) Renan, *Mission*, p. 308-309.
(2) Blanche, *loc. cit.*, p. 25.

déverser ensuite dans le lit du fleuve Adonis; elles avaient donc été captées et réglées; 4° recevant, non loin de la grotte, les eaux d'une source arrivant d'une autre direction, mais se déversant aussitôt dans le fleuve Adonis, cette λίμνη, distincte du fleuve, a pu avec quelque raison être confondue avec lui.

Or, dans toute la région, un seul emplacement précis répond à ces conditions multiples. Il correspond *au pied du mur Nord-Nord-Est de l'esplanade du temple*, qui longe un ravin au moins aussi important que celui sur lequel s'ouvre la grotte d'Afka. Sur ce mur sont les orifices voûtés de deux canaux entre lesquels se trouvent, un peu à gauche, deux assises au-dessous de l'orifice supérieur, une troisième ouverture en forme de fente moins large que le canal y aboutissant. Celui-ci ne dépasse pas 0 m. 40 en largeur.

L'orifice supérieur, de forme cintrée, a une largeur de 1 m. 10 sur 1 m. 15 de hauteur. Cet orifice communique avec un canal rectangulaire, couvert de larges dalles, ayant des dimensions inférieures: largeur, 0 m. 84; hauteur, 0 m. 88. M. Blanche[1] dit avoir pénétré dans ce canal, sur lequel il ne donne cependant aucun détail. Aujourd'hui il serait difficile d'y avancer à plus de 1 m. 50, une couche de terre de 0 m. 20 d'épaisseur ayant restreint les dimensions primitives. Ce canal paraît avoir la même direction que le canal inférieur, mais il n'en sort jamais de l'eau.

Le canal inférieur n'a été signalé que par quelques rares voyageurs, entre autres par Robinson[2], qui, n'y ayant pas pénétré, ne se sont pas doutés de son importance. Le motif du silence des autres est, sans doute, qu'ils ont visité l'endroit à une époque de l'année où les eaux, jaillissant en extrême abondance de ce point limité, comme si elles s'échappaient des assises du temple[3], masquaient cet orifice, d'ailleurs presque entièrement obstrué par des fragments de rocher. A la fin de septembre et dans les premiers jours d'octobre, époque de nos visites à Afka, ces sources sont encore momentanément taries. Les investigations sont ainsi rendues plus faciles.

On ne peut franchir qu'avec peine l'orifice du canal inférieur, à cause des nombreux débris accumulés sur le sol primitif, fortement exhaussé au dehors, et déterminant une pente fort accusée

(1) Blanche, *loc. cit.*, p. 40.
(2) *Ibid.*, p. 606.
(3) Robinson, *loc. cit.*, p. 605. Renan, *Mission*, p. 297.

jusqu'au sol actuel du canal. L'orifice franchi, à quelques pieds de distance, on se trouve dans un canal pourvu d'une très belle voûte, large de 2 m. 20. Sa hauteur actuelle est inférieure à la hauteur réelle, car le sol est exhaussé partout par des débris de pierres et de rochers. Toutefois, elle permet à un homme de s'y tenir debout. Le canal décrit une courbe en se dirigeant vers le Sud-Est-Est. Sa longueur totale est de 11 m. 90. La voûte n'existe que sur une longueur de 10 m. 50. Sur 1 m. 40 elle est remplacée par le roc taillé. Sous ce roc, à l'Est et au Sud, sont deux creux d'où sort l'eau pendant la majeure partie de l'année.

C'est ce canal inférieur, si vaste et si soigné, et non sans motif, qui devait autrefois apporter l'eau à la λίμνη de Zosime. L'espace creux, comblé en grande partie aujourd'hui par les matériaux de constructions, précipités des murs Nord-Nord-Est, était largement suffisant pour fournir à côté du temple la superficie nécessaire au bassin sacré, superficie au moins égale, sinon supérieure, à celle des bassins étagés au-dessous du pont d'Afka, dans le lit du nahr Ibrahim. Ce réservoir, alimenté par une source presque aussi importante que celle de la grotte d'Afka, a très bien pu être décrit sous le nom de fleuve Adonis par Sozomène, puisque sa source était une de celles qui donnent naissance au fleuve.

Cette hypothèse admise, on conçoit aisément combien il était facile au collège sacerdotal de pratiquer toute espèce de fraudes, prises pour de vrais miracles par l'ignorance du vulgaire, dans un réservoir artificiel établi dans le voisinage du temple. Il leur suffisait d'utiliser par une canalisation secrète, savamment organisée, certaines forces hydrauliques, grâce auxquelles, par l'entremise de courants de forces et de directions variables, les objets pesants étaient susceptibles d'être repoussés du fond, tandis que, en d'autres occasions, les objets plus légers pouvaient être submergés [1].

Mais, il me faut bien le reconnaître, tous les arguments que j'ai donnés ne constituent que des présomptions en faveur d'une hypothèse séduisante. La preuve péremptoire, je la trouve dans le

[1] Cette hypothèse d'une fraude dans la consultation des oracles n'a rien de choquant pour la raison. Le phénomène périodique de la chute d'Uranie dans le sein du fleuve Adonis, la coloration en rouge des eaux du fleuve à certaines époques, se reliaient évidemment aussi à semblable origine.

fait de la persistance, sur ce point particulier, à travers une longue suite de siècles, des offrandes faites autrefois à Vénus, dans les eaux de la λίμνη, actuellement comblée par des éboulements réitérés.

J'ai observé, comme Renan, à peu près à mi-hauteur de ce mur oriental, à droite et au Nord de l'orifice supérieur qu'il cache en partie, un arbre dont les branches étaient chargées de loques récentes. Les habitants métoualis des environs viennent les y attacher en grand nombre, en témoignage de reconnaissance de ce que la maîtresse du lieu a exaucé leurs vœux. Le plus souvent, il s'agit de la guérison de maladies graves. On amène là les enfants malades et on les lave avec l'eau qui sort en écumant de l'orifice inférieur. Après la guérison, on attache au figuier, en guise d'*ex-voto*, un fragment de leurs vêtements ou de quelque chose leur ayant appartenu. D'autres fois on couche à l'orifice du canal supérieur des gens en proie à la fièvre, et toujours, dit-on, ils guérissent.

M. E. Renan a vu, dans cette coutume, un très curieux souvenir du culte païen célébré autrefois dans ce sanctuaire.

Pour rejeter cette interprétation, M. Blanche observe : « Les loques attachées aux branches de l'arbre sont des *ex-voto* dont l'usage est universel dans tous les pays musulmans. Rien de plus fréquent que de voir, dans les cimetières, sur des tombes vénérées du peuple, des arbustes aux branches chargées de loques[1]. »

Il me semble que l'argument sur lequel s'appuie cet observateur si consciencieux vient à l'encontre de la thèse qu'il défend. L'usage singulier qu'il rapporte, et que j'observe tous les jours en Syrie, est en effet une tradition remontant aux cultes du paganisme, et, chez les musulmans, ne s'observe qu'au-dessus des tombes vénérées. Si l'on s'enquiert auprès de ceux qui y déposent leurs offrandes, de la personnalité à qui ils les adressent, ils répondent toujours en nommant celle qui est enterrée dans la tombe entourée de tant de soins. Or, à Afka, rien de semblable; nul scheik ni saint n'est enseveli au-dessous du fameux figuier à loques. Si l'on demande aux gens de la localité à qui ils consacrent leurs témoignages de reconnaissance, d'après M. Blanche, ils répondent : « A Sayedet-Zahra », c'est-à-dire, « à Notre-Dame Vénus ». Si cette réponse avait été donnée réellement et spontanément, sans avoir été suggérée,

[1] Blanche, *loc. cit.*, p. 40.

par des fellahs à notre regretté ami, elle suffirait amplement à clore le débat. Mais, dans une enquête sérieuse faite à Afka, plus de vingt ans après M. Blanche, la réponse a été moins probante en apparence. On s'est borné à nous répondre : « Nos hommages s'adressent à Sayedet-Afka » (à Notre-Dame d'Afka). Quand nous avons insisté : « Mais quelle est cette Notre-Dame ? Est-ce la sainte Vierge? Vous ne croyez pas en elle, vous autres métoualis. — Notre-Dame d'Afka n'est pas la sainte Vierge; nous ne savons pas qui elle est. C'est Notre-Dame d'Afka. » Nous aurions pu continuer longtemps ainsi sans éclaircir le mystère. Deux traditions locales, en se complétant mutuellement, nous ont enfin montré la solution indiscutable.

D'après un vieux métouali d'Afka, quand on a bâti le pont qui est tout près du temple, au-dessous de la grotte, on a trouvé une plaque en cuivre disant « qu'on adorait en ce lieu la fille de l'écume des eaux ». Il est regrettable que nous n'ayons aucun autre détail sur une tradition aussi importante qui remonte aux premières années du XIXe siècle, c'est-à-dire à une époque où la véritable identification d'Afka venait à peine d'être établie.

On nous a montré, à proximité du temple, mais du côté du village, au Sud-Ouest, un point où, d'après une tradition, se trouvait un arbre célèbre, aujourd'hui disparu; on l'appelait « le poirier de Zahra », c'est-à-dire « le poirier de Vénus ».

Il est donc bien certain que celle qui est désignée par les métoualis de la région par ce nom « Notre-Dame d'Afka », n'est autre que Vénus Aphacite. La tradition encore vivante du figuier à loques est bien une trace de l'ancien culte païen.

Resterait à expliquer pourquoi ce figuier a été choisi de préférence à tous les autres arbres, si nombreux tout autour du temple et même dans ses limites.

Nous avons posé cette question et obtenu, comme M. Blanche, une réponse fort claire si l'on y réfléchit tant soit peu : « On a choisi le figuier parce qu'il se trouve au-devant de l'orifice du canal supérieur, où habite Sayedet-Afka. C'est dans l'eau qui sort du canal inférieur qu'elle opère ses miracles. C'est là qu'on vient l'honorer. Les métoualis ne se contentent pas, en effet, de pendre des loques au figuier depuis une époque fort ancienne; ils déposent à l'orifice du canal supérieur des lampes d'huile, ou plutôt en fabriquent, à peu de frais, en mettant de l'huile dans des tes-

sons de terre cuite; ils font brûler des parfums, surtout de l'encens[1]. »

Peut-on faire constatation plus probante? Ne retrouvons-nous pas dans ces traditions, qui se perpétuent à tant de siècles de distance, un indice des plus précieux pour désigner la situation exacte du bassin sacré signalé par Zosime? Je n'hésite pas à le croire, et d'autant plus qu'elle répond victorieusement à toutes les objections soulevées par les hypothèses faites jusqu'ici. Là où les anciens venaient demander des oracles, là où s'opéraient les prodiges, là encore, à la fin du XIXe siècle, au sein des ruines amoncelées depuis une époque si ancienne, une secte musulmane vient solliciter le secours miraculeux de la divinité païenne[2]!

(1) Cf. aussi BLANCHE, *loc. cit.*, p. 40.

(2) La continuation indirecte d'un culte rendu à Vénus Aphacite, depuis la destruction de son dernier sanctuaire jusqu'à nos jours, ne paraît pas être limitée à la seule région d'Afka, dans la Syrie moderne. C'est très probablement à la même divinité phénicienne, dont le souvenir et le nom auront été altérés par la tradition à travers la suite des siècles, qu'il faut rapporter les pratiques superstitieuses que nous avons observées en deux quartiers distincts de la ville de Beyrouth.

1° Dans le quartier de Ras-en-Naba, en un endroit appelé «Karm-El-Aris», à proximité de la forêt de pins, et à 1,500 mètres des anciennes murailles de Beyrouth, existe un ancien réservoir voûté, dont l'aspect extérieur rappelle les noriah de la campagne voisine. Toutefois, ni roue à godets, ni mécanisme quelconque ne permet d'y puiser de l'eau. A l'extérieur, il a la forme d'un môle cylindrique, élevé à 1 m. 80 au-dessus du sol, et terminé par une plate-forme à laquelle on accède par un escalier de sept ou huit marches. L'intérieur forme une grande chambre circulaire de 3 mètres de diamètre sur 6 à 7 mètres de hauteur. Le plafond, soigneusement voûté, est pourvu d'un orifice rectangulaire. A l'Est, une porte est percée au-dessous du sol, dans l'épaisseur des parois, à 2 mètres environ au-dessus de la masse liquide. A l'entrée de l'escalier, on voit des tessons remplis de cendres odoriférantes, des restes de bougies, des gouttes de cire, et des traces noirâtres qui démontrent qu'on a brûlé de l'encens et allumé des cierges. A côté est un mûrier dont les branches portent plusieurs lanternes et d'innombrables chiffons de toutes couleurs.

Les musulmanes viennent demander en ce lieu la guérison de leurs enfants malades à une puissance surnaturelle qu'elles désignent sous le nom d'Oum-Djoma «Mère du vendredi», sans savoir exactement à qui elles adressent leurs prières. Elles se rassemblent de préférence le jeudi soir au coucher du soleil, c'est-à-dire à la première heure du vendredi oriental. Dans les cas pressants, elles viennent aussi les autres jours de la semaine à n'importe quelle heure.

Le rite consacré est le suivant : une des femmes, qui ne doit pas être parente de l'enfant malade, puise de l'eau dans le réservoir et lave l'enfant. Puis on attache au mûrier un lambeau des vêtements du malade, et il guérit.

Malgré le vague des renseignements fournis sur le compte de l'être surnaturel

La λίμνη de Zosime est aujourd'hui comblée par une masse considérable de rochers, détachés des murs du temple et des parois du ravin par des éboulements successifs, et entraînés là au moment de la fonte des neiges. Des fouilles pratiquées sur ce point per-

invoqué à Karm-el-Aris sous le nom d'Oum-Djoma, il ne me semble pas impossible de découvrir les mystères qui entourent son identité. Remarquons tout d'abord qu'il s'agit d'une femme; certaines voyantes l'auraient même aperçue portant un flambeau à la main. Cette désignation du sexe est fort importante; elle limite nos recherches. On sait en effet que les musulmans n'ont qu'un nombre fort restreint de saintes; leurs noms sont par suite bien connus. Oum-Djoma n'est certainement aucune d'elles. D'ailleurs les saints personnages musulmans sont toujours vénérés sur leurs tombeaux, et jamais personne n'a été enterré à Karm-el-Aris.

La haute antiquité de ce culte superstitieux autorise à y voir un vestige altéré du paganisme. Il ne s'adresse sûrement pas à une naïade, ou à toute autre divinité des sources. L'eau de ce réservoir, peu abondante et malpropre, ne paraît pas être utilisée d'habitude pour la boisson. A peu de distance de l'autre côté de la route est le puits d'aération d'une source excellente qui, pendant des siècles, a presque seule alimenté les fontaines de Beyrouth. Aucune pratique analogue ne s'y accomplit. Tout concourt à faire présumer que Oum-Djoma n'est autre que Vénus Aphacite. Ce culte n'est rendu que par des femmes, de préférence le vendredi, *dies Veneris;* enfin, comme à Afka, l'eau joue le rôle prépondérant dans le rite religieux.

2° A Ras-Beyrouth, sur le rivage de la mer, dans une anse située au-dessous de l'Université protestante américaine, se trouve une source dont l'eau sort à peu près au niveau de la mer et possède un goût saumâtre. Elle est connue sous le nom de «Aïn-Oum-Raissé» (source de la Mère supérieure). Personne ne sait l'origine de cette étrange désignation. L'endroit où elle est placée était désert quand les missionnaires américains sont venus fonder leur vaste établissement. Ni tradition orale ou écrite, ni ruines ne permettent de supposer qu'il y ait eu là un couvent quelconque.

La source, très peu abondante, sort dans une auge large de 1 m. 50 sur 0 m. 50 à 0 m. 60 de longueur et de profondeur. Elle est de forme rectangulaire et creusée à 2 mètres dans le roc vif. L'eau se perd dans les fissures des parois. Pour arriver à la source, on est obligé de descendre un escalier de onze marches, taillées dans le roc et larges de 1 m. 50. Il est protégé par une voûte ogivale, fort ancienne, dont l'ouverture regarde le Nord-Est. A la partie postérieure on a bâti dans ces dernières années une petite chambre recouverte en tuiles, pour permettre aux femmes d'y faire leurs ablutions.

Cette source a une grande renommée dans la région environnante. Comme à Oum-Djoma, on y conduit les enfants malades, on les lave et ils guérissent. Les femmes stériles font aussi des vœux à la puissance de l'endroit, de même que les marins au milieu des tempêtes.

Pour témoigner de leur reconnaissance, lorsqu'ils ont été exaucés, les uns et les autres font brûler de l'encens et allument des bougies. Cette pratique doit être très répandue, car la voûte est entièrement noircie par la fumée. Pour loger encens

mettraient de la remettre à jour, sans grands efforts ni grande dépense. Est-ce à dire que je conserve avec M. Renan[1] l'espoir que cette découverte y fera trouver bien des objets antiques? Je ne le pense pas. Le collège des prêtres du temple, assez peu consciencieux pour tromper la crédulité des fidèles par des fraudes multiples, devait sans nul doute posséder le moyen de s'approprier les offrandes apportées par les pèlerins et jetées dans l'étang sacré de la déesse. A ce point de vue particulier, il est donc probable que les recherches n'aboutiront à aucun résultat.

CONCLUSIONS.

1° Les ruines actuelles d'Afka appartiennent au temple de Vénus Aphacite reconstruit sous le règne de Julien l'Apostat;

2° Il a été renversé par un tremblement de terre dans la seconde moitié du VIe siècle;

3° Son étang sacré était creusé au pied du mur Nord-Nord-Est de l'esplanade; il était alimenté par des eaux abondantes, amenées par les deux grands canaux qui viennent s'ouvrir sur ce même mur.

Dr Jules Rouvier.

et bougies, outre nombreuses petites excavations creusées dans le rocher, on a placé des planchettes en saillie à la naissance de la voûte. Nous avons aussi remarqué la présence de plusieurs tiges en fer, scellées dans les parois dont certaines supportent cette variété de veilleuses en verre usitées devant les autels des églises catholiques.

L'affluence des pèlerins est plus considérable le vendredi que les autres jours.

Les offrandes de loques existent ici comme à Afka et à Oum-Djoma; mais, au lieu de les attacher à un arbre voisin, on les jette dans les flots qui les emportent.

Les mêmes réflexions que j'ai faites à propos de Oum-Djoma sont également applicables à Oum-Raissé, et je crois qu'il faut voir dans le culte qu'on lui rend un vestige altéré de celui de Vénus Aphacite.

[1] Renan, *Mission de Phénicie*, p. 309.

DEUX
ÉPITAPHES CAROLINGIENNES
DÉCOUVERTES À ANGERS,

PAR M. LE CHANOINE URSEAU,
Correspondant du Comité, à Angers.

Pendant l'hiver de 1898-1899, des ouvriers, qui démolissaient une maison à Angers, non loin de la place du Ralliement, ont découvert deux épitaphes, gravées sur des dalles en ardoise.

Ces deux épitaphes ont été recueillies et déposées au musée archéologique par le conservateur, M. Auguste Michel.

La première est gravée sur une pierre d'ardoise, assez grossièrement taillée, qui mesure 0 m. 58 de long dans la partie supérieure et 0 m. 33 de haut. La pierre a été brisée, à droite, dans la partie inférieure.

Le texte de l'inscription est précédé d'une croix pattée. Les lettres, tracées d'une main peu habile, forment trois lignes, que maintiennent des raies plus ou moins régulières.

La hauteur des lettres varie entre 0 m. 02 et 0 m. 05. Les deux A de *Aubericus* et de *Aprilis* sont munis d'une traverse et surmontés d'une barre. Au-dessus de l'O de *Nonis*, on remarque un petit trait horizontal.

A l'exception du D de *Frodmun*, qui est oncial, toutes les lettres ont la forme de majuscules.

Le texte est facile à déchiffrer.

† INCIPIT AVBERICVS
NŌN APRILIS OBIIT
FRODMVN

Si l'on en juge par l'état de conservation de la pierre, la dalle a dû être fixée sur un mur, loin de tout frottement.

La seconde inscription devait être placée, au niveau du sol, dans un endroit assez fréquenté, car plusieurs lettres ont été complètement effacées par les pieds des passants.

Le texte de cette inscription n'est pas intact : les deux extrémités de la dalle sur laquelle il est gravé ont été brisées; il n'en reste plus que le milieu. Telle qu'elle est, la dalle mesure 0 m. 37 de haut et 0 m. 63 de long. Les lettres, qui ont la forme de capitales romaines, sont hautes de 0 m. 035.

L'épitaphe était primitivement entourée d'un encadrement à double raie, dont il reste encore quelques traces. Actuellement elle se compose de quatre lignes.

Il me semblerait hasardeux de tenter la restitution complète d'une légende aussi mutilée que celle-ci. Voici pourtant ce que j'ai cru y découvrir :

ATB[illegible]

[*qu*]I PRI DIE K[*a*]L[*en*]D[*as*] IA[*nuarias*

[*s*]ECVLO CORPVS

[*ast*] RA PETIT ꝗVI L[*egitis*] D[*eum*] O[*rate*]

La formule *astra petit* se retrouve dans l'épitaphe de Ingelsen, découverte, en 1868, à peu près au même endroit que la nôtre [1].

Quant à la formule *qui legitis Deum orate*, on a cru pouvoir la lire sur une tombe du commencement du IXe siècle, découverte, en 1869, sur la place du Ralliement [2].

L'épitaphe de Ingelsen et celle de l'abbé Ato contiennent également une interpellation au lecteur [3].

Ces deux épitaphes proviennent, à n'en pas douter, de l'an-

(1) Cf. Godard-Faultrier, *Étude sur quelques pierres sépulcrales*, dans les *Mémoires lus à la Sorbonne*, en avril 1868; tirage à part, Paris, Imprimerie impériale, 1869, p. 12; *Inventaire du musée d'antiquités d'Angers*, p. 102 et 103; *Revue des Sociétés savantes*, 1868, 1er semestre, p. 395 et 396.

(2) Cf. *Inventaire du musée d'antiquités*, p. 103 et 104.

(3) Cf. *Ibid.*, p. 103-105; Godard-Faultrier, *op. cit.*, p. 10.

cienne église Saint-Maimbœuf, qui en a déjà fourni plusieurs autres[1].

D'ailleurs, la maison où elles ont été découvertes était située à l'angle de la rue d'Alsace et de l'ancienne rue du Puits-Rond, — aujourd'hui rue des Angles, — c'est-à-dire à l'endroit même où s'élevait le chœur de l'église Saint-Maimbœuf.

Cette église, dont la fondation première remonte au VIIe siècle, avait été reconstruite au XVe. L'édifice fut acheté par la ville, en 1791, et démoli. Il y a vingt ans, on en voyait encore quelques débris.

Il semble bien que ces deux épitaphes doivent être rapportées au IXe siècle. Les formules qui les composent, le caractère des lettres qui y sont gravées, l'analogie qu'elles présentent avec des inscriptions de la même époque, recueillies au même endroit, rendent cette attribution très probable.

Ch. Urseau.

[1] Cf. Godard-Faultrier, *op. cit.*, passim.; *Inventaire du musée d'antiquités*, p. 102-104.

LES ÉGLISES ROMANES

DES ARRONDISSEMENTS

DE SAINT-FLOUR ET DE MURAT

(CANTAL),

PAR M. AD. DE ROCHEMONTEIX,

Correspondant du Comité, à Cheylade (Cantal).

INTRODUCTION.

Nous nous proposons, dans l'étude qui suit, non seulement de décrire les églises romanes des arrondissements de Saint-Flour et de Murat, mais aussi de déterminer les caractères qui les distinguent des églises de l'arrondissement de Mauriac, auxquelles nous avons consacré précédemment une monographie [1].

Les diocèses de Clermont et de Saint-Flour, formés en 1317 par le démembrement du diocèse d'Auvergne, n'eurent pas, du XIVe au XVIIIe siècle, la division géographique que leur donna, le 30 janvier 1790, la division de la France par départements. Saint-Flour eut, en 1317, les archiprêtrés d'Aurillac, Saint-Flour, Blesle, Brioude et Langeac, et sa ligne de démarcation avec les diocèses de Tulle, Cahors, Rodez, Mende fut dès lors ce qu'elle est de nos jours. Les archiprêtrés d'Ardes, Mauriac et Rochefort (nous ne parlons ici que de ceux qui nous intéressent) furent attribués au diocèse de Clermont, qui eut alors pour limitrophes : à l'Ouest, les évêchés de Tulle et de Limoges; au Sud, celui de Saint-Flour.

La limite entre les deux nouveaux diocèses fut la suivante, en nous orientant de l'Ouest à l'Est : la rive droite de la Maronne jusqu'à son confluent avec la Bertrande; cette dernière jusqu'à sa naissance et, de là, à la ligne de faîte indiquée par la cime du Puy-Mary; la vallée de la Rhue, en suivant l'arête à laquelle abou-

[1] *Bulletin archéologique*, 1898, p. 229 à 264.

tissent les plateaux du Limon, pour s'arrêter au Suc-du-Cuze ou de Chier-Leo[1]; la Chapelle-de-Valentine et les territoires des paroisses de Ségur, Saint-Saturnin, Saint-Bonnet, Marcenat, Allanche, Chanet, Feydit, Molèdes. En 1790, le diocèse de Saint-Flour perdit, presque dans leur entier, les archiprêtrés de Langeac et de Brioude, une partie de celui de Blesles; en revanche, il se vit attribuer l'archiprêtré de Mauriac en entier et partie de ceux de Rochefort et Arles[2].

La constitution du sol ayant déterminé les divisions géographiques, il est indispensable de dire quelques mots de l'orographie et de l'hydrographie du massif central.

De la partie médiane du cône rayonnent des vallées profondes se dirigeant vers tous les points de l'horizon. Entre chaque vallée s'élèvent des plateaux de forme triangulaire, ayant le centre pour sommet, la périphérie pour base. Les rivières arrosant ces vallées et formant le réseau hydrographique s'y partagent en trois bassins : celui du Lot, celui de la Dordogne et enfin de la Loire.

Au Nord-Est, la Rhue et la Santoire délimitent le bassin de la Dordogne. L'Alagnon draine, au profit de la Loire, les eaux venues du versant Est du Plomb du Cantal, du Cezallier, du Lughet et du flanc septentrional de la Margeride. Toutes les eaux courant dans le Planèze, à partir du Lander, vont grossir le Lot par le canal de la Truyère.

Ces répartitions hydrographiques ont-elles amené des divisions géographiques ayant donné naissance à des différences dans les mœurs, le costume, la langue, l'architecture? En un mot, et pour nous en tenir aujourd'hui au dernier de ces termes, les monuments de l'Ouest du diocèse, ou mieux de l'arrondissement de Mauriac, appartiennent-ils à une autre école que ceux élevés depuis le Cezallier et le Puy-Mary jusqu'à la Margeride et aux monts de l'Aubrac?

Il ne saurait, à notre avis, subsister aucun doute à ce sujet, car jamais édifice des XIe et XIIe siècles ressembla moins à une église romane auvergnate de l'arrondissement de Mauriac qu'une église romane des arrondissements de Saint-Flour et de Murat bâtie,

(1) Voir Ad. de Rochemonteix, *La Maison de Graule*, p. 24 et suiv.

(2) Voir Al. Bruel, *Pouillés des diocèses de Clermont et de Saint-Flour* (Paris, imp. nat., 1882); introduction, *passim*.

cependant, non seulement sur même territoire auvergnat, mais, ce qui est autrement significatif, dans une même juridiction épiscopale.

Pour bien faire saisir les influences diverses qui ont agi sur les monuments de cette région relevant, avant le XIVe siècle, du diocèse d'Auvergne, nous sommes obligé de rappeler, en quelques mots, les caractères particuliers qui distinguent les édifices romans de l'arrondissement de Mauriac. Nous indiquerons ensuite à quelles sources ont dû puiser les maîtres d'œuvres chargés de bâtir les églises des deux contrées qui nous intéressent, et l'on verra ainsi l'influence qu'ont pu avoir l'orographie et l'hydrographie. On remarquera, en même temps, que l'arrondissement de Murat, délimité par la Rhue et l'Alagnon, a servi de transition, nous ne dirons pas entre les deux écoles, mais entre les deux « faires », car les églises de la Planèze, à deux ou trois exceptions près, ne relèvent directement d'aucune école et ont subi, au contraire, l'influence architectonique de tous les pays environnants.

L'architecture cantalienne[1] semble bien s'être cantonnée dans la partie Nord-Ouest du département. Ses manifestations caractéristiques et multiples : identité d'esthétique, similitude des profils, même faire du gros œuvre; voûte médiane à berceau fractionné par des doubleaux légèrement brisés; bas côtés voûtés en quart de cercle étayant la voûte médiane; absides circulaires sur leurs deux faces; baies à large ébrasement intérieur se terminant le plus souvent à l'aplomb du mur à l'extérieur; coupoles octogonales sur trompes; clochers à huit pans s'élevant sur la croisée; archivoltes décorées inscrivant à l'extérieur les baies des absides; contreforts sous forme de colonnes engagées ou de pilastres se perdant dans la corniche; enfin les modillons à têtes plates, à figures grimaçantes, « à copeaux », témoignent en faveur d'une école spéciale, née, développée sur son propre sol par le contact, le mélange des trois écoles types, auvergnate, limousine, poitevine, qui lui ont fourni architectes, sculpteurs, appareilleurs, maçons, etc.

Tout, en effet, se rattache à ces trois écoles pour en faire un ensemble au caractère spécial, dont Notre-Dame des Miracles de

[1] Voir Ad. de Rochemonteix, *Les églises romanes de l'arrondissement de Mauriac* (extrait du *Bulletin archéologique* de 1898), *passim*. Voir aussi *Dictionnaire statistique du Cantal*, vol. II, p. 309, et *Le Guide du Cantal*, par MM. Boule et L. Farges, p. 95.

Mauriac, Lanobre, Trizac, Riom-ès-Montagnes, Anglards, Brageac, etc., deviennent à leur tour les types particuliers.

Si la voûte en berceau brisé, fractionné, qui est générale dans cet arrondissement, dénote l'influence poitevine, limousine[1], la voûte en quart de cercle des bas côtés contrebutant la voûte médiane, les coupoles octogonales sur trompes supportant des clochers octogones, les corbeaux à grande avancée, les toits « à la plongée » et les modillons à copeaux, par exemple, affirmeront le caractère du faire auvergnat.

Ce modillon, dont la paternité auvergnate a été contestée au dernier congrès de Toulouse par un de nos archéologues les plus érudits[2], nous paraît une manifestation spéciale de l'art décoratif de cette école et, là où nous le trouverons dans sa pureté primitive, nous serons en droit d'y voir une influence directe des sculpteurs auvergnats.

Les trois exemples fournis à l'appui de la thèse contraire sont moins que concluants. En voici les raisons : 1° l'unique corbeau du bas côté Nord de Saint-Pierre de Montmartre n'a qu'une vague et très lointaine analogie avec le modillon qui nous occupe. Il affecte la forme de petits tores superposés, comme nous en voyons à Beaulieu (Haute-Loire), à Brezons, arrondissement de Saint-Flour, sans division médiane, sans enroulements latéraux; 2° Saint-Hilaire de Poitiers ne saurait, après les savantes recherches de M. Berthelé[3], nier son affinité avec la cathédrale du Velay, qui, elle, dépend architecturalement de l'Auvergne; 3° enfin, quant à Saint-Sernin, M. Anthyme Saint-Paul reconnaît l'antériorité de Conques, construit par l'abbé Odolric qui siégea, de 1033 à 1065 ou 1066, sur la belle église toulousaine, élevée dans le premier tiers du XIIe siècle. Un peu à contre-cœur, mais de bonne grâce, il avoue que Saint-Sernin n'a pas « poussé comme un champignon », qu'il a été préparé et que l'essai préparatoire s'est produit entre l'Auvergne et Toulouse. Or, nous savons tout ce que la célèbre abbaye rouergate a emprunté à l'Auvergne. A Parthenay-le-Vieux, en Poitou, nous retrouverons un similaire de ce modillon; mais chacun sait

(1) Voir J. Berthelé, *Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou*, p. 56.

(2) Voir Anthyme Saint-Paul, *Note archéologique sur Saint-Sernin de Toulouse*, dans le *Bulletin archéologique*, année 1899, p. 411 et 412.

(3) Voir J. Berthelé, *Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou*, p. 64.

que cette église appartenait aux moines de l'importante abbaye auvergnate de la Chaise-Dieu[1]. La conclusion s'impose.

Si nous avons insisté outre mesure sur ce point spécial, tout en nous excusant de contredire un archéologue aussi documenté, aussi consciencieux que M. Anthyme Saint-Paul, c'est parce qu'il vient à l'appui de notre première thèse sur les monuments de l'architecture cantalienne dans l'arrondissement de Mauriac et qu'il va nous servir d'argument dans notre étude sur les très nombreuses églises qui font le sujet de ce travail.

Loin de nous la prétention de donner une monographie détaillée, complète, des cinquante édifices qui nous occupent. Notre but, plus modeste, est de sauver de l'oubli au point de vue archéologique, le monument lui-même; de rechercher, à défaut de textes, l'époque aussi précise que possible de sa construction; d'indiquer les transformations que les événements, ou le goût changeant des hommes, lui ont fait subir; de faire connaître, enfin, les influences architectoniques qui ont présidé à sa genèse.

L'immense roue formée par les érosions du Puy-Mary indique, par la direction de ses rayons, les limites contre lesquelles viennent se heurter, sans se confondre, les diverses manifestations archéologiques de l'art chrétien dans la haute Auvergne.

La Rhue, la Santoire et l'Allanche sont, à l'Est, comme les points extrêmes où viendra mourir l'influence de l'architecture cantalienne, et, après Dienne, Allanche, Saint-Urcize, nous ne trouverons pas, dans les deux arrondissements de Saint-Flour et de Murat réunis, un seul édifice dans lequel ne se lise, tout au moins dans la décoration, le faire des diverses écoles touchant à la contrée.

L'école limousine se manifestera par la forme des chevets droits, par l'emploi du lobe dans les archivoltes, le doubleau brisé fractionnant la voûte de la nef. L'application des pilastres contre les piliers nous rappellera les procédés bourguignons et aussi ceux du Velay, de la Provence, du Languedoc et du Lyonnais. Les archivoltes murales intérieures, précédant la première moitié du XIIe siècle, tiendront de la Provence ou du Velay; de là, encore, les nombreux clochers à peigne, les absides à plusieurs pans, les

[1] Voir J. Berthelé, *Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou*, p. 65.

décorations flabelliformes, les baies à niches intérieures et les absidioles empâtées.

Cette influence provençale, languedocienne (si le mot était permis), que l'on voit partout, se fera sentir des monts d'Aubrac aux monts du Lughet, de la Margeride au Plomb-du-Cantal, c'est-à-dire sur tous ces plateaux coupés par les gorges de la Truyère, du Lander, de l'Alagnon, l'Allanche et la Sianne.

C'est par la Truyère, se reliant au Lot à Entraigues, qu'aura lieu l'infiltration méridionale; et, sans qu'il soit possible de préciser à quelle école se rattache tel ou tel monument, il nous sera cependant facile de constater que, plus nous approchons des limites Sud du département, plus deviennent aquitains les édifices qui s'y trouvent.

Certes, Saint-Urcize, fille de la Chaise-Dieu, se rattache plus que tout autre monument aux belles églises auvergnates, non seulement par ses absidioles rayonnantes, son déambulatoire voûté en quart de cercle, ses contreforts, dont le sommet se perd dans la corniche, et surtout par l'emploi des matériaux de diverses couleurs comme moyen de décoration! Et cependant, ne voit-on pas qu'elle a subi, dans son ornementation intérieure, l'influence de sa puissante voisine rouergate!

Nous ne dirons rien, ici, du nombre impair de ses chapelles rayonnantes, de la similitude des huit colonnes inscrivant le chœur à Conques et à Saint-Urcize. Tout cela trouvera sa raison d'être dans le cours de ce travail. Observons, toutefois, que la décoration des chapiteaux, dont quelques-uns rappellent la corbeille corinthienne, est bien plus aquitaine qu'auvergnate.

Auriac-l'Église, du premier quart du XIIe siècle, à deux lieues à peine de Blesle, a dû certainement s'inspirer de la belle église Saint-Pierre, dont la série de chapiteaux et de modillons mérite l'admiration de tous les archéologues. Et, néanmoins, combien apparaît l'influence provençale dans sa coupole sur pendentifs, dans l'absence de chœur en avant de l'abside, dans le maniéré des chapiteaux en éventail.

Vèze, Molèdes, Chalinargues, Chastel-sur-Murat, Saint-Mary-le-Plain auront gardé de la forme auvergnate les baies à large ébrasement intérieur, l'archaïsme des chapiteaux, la puissance de construction des murs; mais elles seront limousines ou provençales par leurs chevets à murs droits, à trois ou à quatre côtés, par la

décoration souvent palmée, dès le début du XIIe siècle, par les clochers à peigne.

Roffiac, charmante construction pouvant remonter au deuxième tiers du XIIe siècle, aura subi l'influence auvergnate par sa coupole sur trompes, sa voûte en berceau plein cintre; elle sera provençale dans son abside circulaire à l'intérieur, pentagonale extérieurement, dans son clocher à peigne. Le Velay lui fournira les baies en forme de niche, dont la flèche est inférieure au rayon[1], les archivoltes murales intérieures.

La célèbre abbaye de Moissac construira Bredon, église à une nef flanquée de bas côtés, élevée au cœur même de l'Auvergne selon la formule bourguignonne. Il en sera de même de Molompize, église à une nef avec bas côtés, bâtie par Conques, méconnaissable depuis que les modernes vandales ont eu la prétention de la restaurer.

Mais, en dehors de Saint-Urcize, Dienne, Allanche, Brezons, aucune de ces nombreuses constructions ne relèvera d'une école déterminée, ne se rattachera à rien de précis.

Faudra-t-il attribuer ce défaut d'uniformité de style à l'âpreté du sol, à la pauvreté relative de ses habitants, comme l'ont écrit certains auteurs[2]? Oui et non, car les causes sont multiples.

Un fait attire tout d'abord l'attention. L'arrondissement de Saint-Flour ne possède aucune église romane avec nef centrale et bas côtés, alors que nous trouvons dans la circonscription de Murat, Bredon, Chalinargues, Cheylade, Marcenat, Dienne, Allanche. Les églises des XIe et XIIe siècles de la Planèze étaient donc de forme rudimentaire, c'est-à-dire à une seule nef, et l'ensemble présentait les caractères suivants : une salle rectangulaire, quelquefois séparée du chœur par une travée surmontée d'une coupole (Saint-Saturnin, Auriac-l'Église, Coltines, Saint-Poncy, Roffiac) et terminée par un chevet droit, à trois ou cinq côtés ou en hémicycle.

Cette simplicité dans le plan limitait singulièrement les horizons du maître d'œuvre et ne lui permettait guère d'imiter les beaux monuments qui avaient tant contribué au renom artistique de l'Auvergne. Il restait donc pour ainsi dire éclectique, s'inspirant au jour le jour des édifices vus pour élever les siens, produisant

[1] Beaulieu, Auzon, Mailhat (Haute-Loire).

[2] Voir Farges et Boule, *Le Guide du Cantal*, p. 92.

parfois des choses charmantes, comme Roffiac. D'autre part, les communications avec le midi de la France étaient journalières par le Rouergue, fréquentes avec la Provence par le Velay et le Lyonnais. La Truyère, le Lot étaient les artères naturelles par où la vie s'écoulait, se renouvelant sans cesse.

Chose toute naturelle, ces voyageurs, surtout composés de marchands, de maçons, d'ouvriers de tous corps et de tous métiers, rapportaient des pays parcourus des idées nouvelles sur les constructions, sur la sculpture, le décor, mettant en pratique les procédés qui avaient frappé leur imagination; mais tout cela sans ordre, sans méthode.

De là cette influence constante des procédés aquitains, provençaux, limousins ou du Velay dans les constructions religieuses de la Planèze. De là aussi (parce que l'émigration se faisait de préférence vers le Sud, au pays du soleil) le peu d'influence qu'eut l'école auvergnate dans toute cette région, soumise cependant jusqu'au premier quart du XIVe siècle à la juridiction du diocèse d'Auvergne.

En résumé, presque tous les édifices qui nous intéressent ont subi dans les absides à chevet droit ou à pans coupés, dans les contreforts s'arrêtant à un mètre environ au-dessous de la corniche, ou se perdant dans l'épaisseur du mur, dans les clochers à peigne, l'ornementation des chapiteaux où les feuilles épanouies se terminent, dès le milieu du XIIe siècle, en une boule, une fleur, ces influences multiples dont le faire se devine plus qu'il ne se manifeste clairement, qu'il devient parfois difficile de préciser.

TRANSFORMATIONS SUBIES PAR LES ÉGLISES ROMANES À LA FIN DU XIVe SIÈCLE.

Mais ce qui frappera plus encore, ce sera, exceptions faites pour Saint-Urcize, Roffiac, Bredon, Dienne, la transformation subie par la presque généralité des monuments de cette contrée à la fin du XIVe siècle et dans la première moitié du XVe [1].

Le vaisseau rectangulaire, terminé, ainsi que nous venons de le dire, par une abside en hémicycle, à chevet droit ou à pans coupés, précédée d'un chœur, ou même ouvrant directement sur la nef

[1] Voir *Le Guide du Cantal*, p. 96.

(Auriac, Alleuze, Moissac), se transformera en une croix latine par l'adjonction de deux chapelles. Si le nombre de ces chapelles augmente, elles seront postérieures au xve siècle.

Quelles raisons donner de ce changement presque général remontant à une époque sensiblement la même?

Dès 1354, cette contrée fut envahie, puis méthodiquement occupée par les bandes de pillards commandées par Emerigot-Marchez et autres capitaines, et connues sous le nom de *bandes anglaises*.

Beaucoup d'églises, dans lesquelles se réfugiaient hommes, femmes et enfants pour se mettre à l'abri des violences de l'envahisseur, furent incendiées. Le chœur, bâti en pierres, résista; la nef, le plus souvent décorée d'une charpente et couverte en bois, disparut.

Après le traité de Brétigny (1360), mais surtout après la mort d'Emerigot, roué en place de grève, le calme revint dans cette contrée ravagée, ruinée; les cœurs se prirent à espérer.

Les populations, profondément croyantes, songèrent à relever leurs églises, et le mouvement général les porta à invoquer la protection de Dieu le Fils en donnant à son temple la forme d'une croix. Mais le goût du jour n'était plus au roman et c'est le gothique seul qui fut employé dans toutes ces reconstructions ou réparations partielles.

Deux églises servirent de prototype : Villedieu, bâtie en 1363, par Pierre d'Estaing, cinquième évêque de Saint-Flour, sur l'emplacement de l'ancien édifice roman dont la belle tour carrée et la coupole, placée sous le clocher, rappellent le souvenir [1]; Saint-Flour, fondée en 1373 par Pons d'Aurouze, dit aussi Poncet de Rochefort, septième évêque de Saint-Flour, fils de Bertrand et d'Isabeau de Polignac.

Puis s'élevèrent Neuvéglise, Chaudesaigues, Pierrefort, Cezens, beaux monuments du xve siècle arrivés jusqu'à nous avec des vicissitudes diverses et chez la plupart desquels se devine à peine l'œuvre du xiie siècle. Enfin surgirent à l'envi, érigées à la même époque, toutes ces chapelles cruciales, manifestation visible d'un même art, fruit d'une même pensée, d'un même sentiment.

Mais ce qui frappe le plus l'historien, l'archéologue, à la vue de ces édifices élevés en pleine occupation des *bandes anglaises*, c'est l'aspect parfois monumental, allié aux formes simples mais

[1] Voir *Dict. statistique du Cantal*, vol. II, p. 434.

d'un galbe parfait, qu'ont su revêtir Saint-Flour, Villedieu, Chaudesaigues, Pierrefort, etc. Et l'on se demande avec surprise comment, alors que le pays était chaque jour mis en coupe réglée, alors que les compagnies de pillards parcouraient la contrée, brûlant, rançonnant, volant, comment, dis-je, les populations osaient entreprendre la construction d'édifices d'aussi large envergure.

Quelques mots sont nécessaires pour faire bien comprendre l'état particulier dans lequel se trouvait le pays vers la seconde moitié du XIVe siècle et la part souvent directe qu'eurent les *bandes anglaises* dans la construction des édifices religieux de la Planèze.

La situation de la haute Auvergne était très florissante au milieu du XIVe siècle [1], lorsqu'une querelle d'ordre privé [2] amena, presque aussitôt après la bataille de Poitiers (1356), les premières troupes anglaises dans le pays [3].

En moins de trente ans, la contrée fut entièrement ruinée. Les châteaux les plus forts par la nature et par la main des hommes (Carlat, Alleuze, Chaliers, le Saillant, Turlande, etc.) tombèrent entre les mains des ennemis. Et si des villes comme Aurillac et Saint-Flour résistèrent, grâce à leurs fortes murailles et à un nombre considérable de défenseurs, les villages, les habitations isolées furent la proie des envahisseurs, qui y opéraient d'impitoyables razzias, ne laissant à leurs malheureux habitants ni animaux pour travailler la terre, ni grains pour l'ensemencer, ni argent pour se procurer des vivres, ni laine, ni toile pour se faire des vêtements [4].

Réduits à la plus noire misère, les uns s'enfuirent, les autres se

(1) Voir Archives nationales P 1372², n° 2059, le contrat de mariage de Thomasse de Pons, fille de Renaud V, vicomte de Carlat, avec Pierre de la Vie de Villemur, fils du seigneur de Calvinet, contrat passé en 1344. Il donne une idée exacte de la richesse qui existait alors dans les grandes maisons.

(2) La lutte des Cardaillac et des Murat pour la possession de la vicomté de Murat (voir *Histoire de la vicomte de Carlat*, par MM. Saige et le comte Ed. de Dienne, sous presse, à Monaco).

(3) Voir *Histoire de la vicomté de Carlat*, passim : «Les troupes anglaises étaient à Brioude quand elles furent appelées dans la haute Auvergne par les Cardaillac.»

(4) Voir *Histoire de la vicomté de Carlat*, documents n° CLXIX, les détails très circonstanciés donnés à ce propos par l'enquête de 1388 sur les *dampnia enormia* commis sur les terres du baron d'Apchier.

formèrent en bandes de pillards[1], qui ne tardèrent pas à être désignées sous le nom de *Tuchins*, s'attachant indifféremment à qui les payait le mieux et, pendant les trèves, opérant même pour leur propre compte[2].

Cependant, le pouvoir royal étant impuissant à secourir ceux qui défendaient la cause nationale, ils durent vivre avec leurs envahisseurs, et c'est de là que sortirent ces *pactes* ou *pâtis* passés avec ces derniers, non seulement par des particuliers, mais encore par des villes, actes que les *lettres de rémission* nous font connaître[3].

A ces *pactes* vinrent s'ajouter les *trèves* générales passées entre la France et l'Angleterre et, en outre, certaines trèves particulières consenties entre les États des provinces occupées et les capitaines des places conquises. Mais si ces trèves étaient acceptées par le pouvoir, qui ne reconnaissait pas les pâtis, elles ne l'étaient guère par les partis belligérants, qui ne se gênaient pas pour les enfreindre[4].

Au contraire, un pâtis était-il signé, la garnison qui l'avait consenti, composée cependant d'hommes d'armes sans scrupules, était

(1) Voir *Hist. de la vicomté de Carlat;* menus documents, n° CLXXIX : «Dictus Johannes dictum castrum custodivit (le Château de Cromières) ad ejus expensas per annum et ultra quod ipsi donatores facere non poterant propter evacuationem et absenciam gentium et pagesiorum qui absentaverunt a presenti patria propter dictas guerras.»

(2) Voir M. Boudet, *La Jacquerie des Tuchins* (1363-1384).

(3) Voir *Hist. de la vicomté de Carlat*, documents, n° CXLVI. Dans les lettres de rémission accordées le 8 septembre 1379 par Charles V aux habitants d'Aurillac, il est dit que les ennemis «couroient chaque jour jusques aux portes de la ville d'Orillac et y tuoient gens, prenoient prisonniers et faisoient tous faits de guerre si que ces habitans d'icelle ville ne en osoient ni povoient issyr et aller en leurs besoignes, ni eux avitailler de vin dont il ne croist aucun auprès de ladite ville et des autres choses à eux nécessaires qu'ils ne fussent pris ou mors par lesdits ennemiz... Les consuls ont fait certains pactes avec nosdiz ennemis, en leur nom particulièrement pour le commun de ladite ville, ont commercé, marchandé, participé avec eux, sans toutefois chevaucher ne meffaire contre nos autres subgiez.»

(4) Voir Registres de Saint-Flour de 1376. Les consuls, y est-il dit, envoient un messager «per persègre la Vaicela». Voici à quelle occasion : comme le pouvoir royal ne reconnaissait pas les pâtis et qu'il confisquait, quand il le pouvait, ce qui en faisait l'objet, c'est ainsi qu'avaient été prises et transportées au Puy les «pièces d'argenterie» que les consuls de Saint-Flour devaient donner au capitaine de Carlat.

fidèle à l'engagement pris[1]. Ainsi s'expliquent les monuments élevés au milieu de pays occupés par l'ennemi, sans que ce dernier s'y soit opposé. Peut-être même protégeait-il les ouvriers contre les bandes irrégulières, comme les Tuchins, et a-t-il facilité le transport des matériaux nécessités par la construction de la cathédrale de Saint-Flour, de la belle église de Villedieu, qui s'éleva à la même époque, à quelques pas à peine du château d'Alleuze, occupé par les Anglais. Nous en dirons autant de celles de Chaudesaigues et Neuvéglise, datant aussi de la fin de l'époque de l'occupation étrangère.

Ces considérations historiques et géographiques ont peut-être tenu plus de place qu'il ne conviendrait dans ce travail, mais, faire revivre par la pensée les monuments religieux de l'époque romane dans ce coin reculé de l'Auvergne, leur redonner la vie matérielle telle que l'avaient conçue les maîtres d'œuvre de l'époque nous a paru chose impossible sans les commentaires qui précèdent.

Le travail de renaissance qui s'est produit à la fin du XIVe et dans les premières années du XVe siècle a complètement modifié l'œuvre première au point de la rendre méconnaissable. Auriac-l'Église, par exemple, où le roman auvergnat se mariait au faire provençal, n'est plus aujourd'hui qu'un édifice quelconque, bâtard, sans style, sans goût, presque sans attaches. La grande église, avec nef et bas côtés, de Marcenat, se présente à nous mutilée comme à plaisir; de Valuéjols, Vieillespesse, Ussel, Molompize, etc., que reste-t-il pour nous guider dans notre essai de reconstitution? Le plus souvent quelques colonnes romanes reposant sur leurs basses attiques ou couronnées de leur chapiteau à facture archaïque; des baies profilées en plein cintre; des murs où l'appareil moyen posé par

[1] Voir *Hist. de la vicomté de Carlat*, documents, n° CLXVIII. Des juges de marque avaient été institués de concert entre les États des provinces et les capitaines pour juger de la légitimité des prises, ou marques. Chaudesaigues avait été désigné comme siège du tribunal des juges de marque, ainsi qu'en témoigne l'acte suivant : «Et anaran jutgar à loc de Caldas-Aygas» (Convention de 1388).

Nous ne saurions trop remercier l'un des savants auteurs de *la vicomté de Carlat*, M. le comte Ed. de Dienne, pour la très grande amabilité avec laquelle il nous a permis de puiser dans les «bonnes feuilles» de l'important travail qui va paraître dans le courant de cette même année 1900. Il fut en cela, et aussi pour tout ce qui touche au mobilier, notre amical et dévoué collaborateur.

assises horizontales régulières est réuni par des joints gras... et c'est tout.

C'est avec ces éléments que nous allons essayer d'indiquer les caractères généraux qui distinguent les unes des autres les églises romanes des arrondissements de Mauriac, Saint-Flour et Murat, en passant tout d'abord en revue chaque membre de l'édifice.

CARACTÈRES GÉNÉRAUX DES ÉGLISES DES XIe ET XIIe SIÈCLES.

Plan. — Suivant la règle généralement admise, les églises sont régulièrement orientées de l'Est à l'Ouest et le chœur se trouve placé du côté de l'Orient.

Nous examinerons d'abord le plan des édifices en les groupant aussi rigoureusement que possible malgré leur grande diversité. Contrairement, en effet, à ce qui a été observé dans l'arrondissement de Mauriac, où l'abside, moins celles de Lanobre et Vebret, est toujours circulaire sur ses deux faces (Mauriac, Anglards, Trizac, Riom, Ydes, Saignes, Brageac, Menet, Moussages, etc.), les absides des églises des arrondissements de Saint-Flour et de Murat affecteront les formes les plus diverses.

Églises à une seule nef sur laquelle l'abside ouvre directement. — Le plan le plus simple, celui que nous trouverons le plus communément reproduit, consiste en une nef unique, de forme barlongue, sur laquelle s'ouvre directement une abside, tantôt circulaire sur ses deux faces, tantôt en hémicycle à l'intérieur, à cinq pans à l'extérieur (Alleuze, Jabrun). Lugarde, dont le chœur a été tout récemment reconstruit sur le plan de celui du XIIe siècle; Saint-Hippolyte, des premières années du XIIe, qui s'ouvre sur une nef très pure de la fin du XVe; Tiviers, petit édifice misérablement restauré en 1872; Apchon [1], enfin, dont l'abside en cul de four, démesurément évasée, peut remonter aux premières années du XIIe siècle, sont les seuls exemples d'absides circulaires sur leurs deux faces communiquant directement avec la nef.

A côté de ces églises ayant conservé dans leur ensemble la forme romane, nous voyons, au XVe siècle, dans la Planèze, le chœur d'un

[1] Apchon, Saint-Hippolyte, communes du canton de Riom-ès-Montagnes, situées dans la vallée de la Rhue, appartiennent à l'arrondissement de Mauriac.

certain nombre d'édifices refaits sur voûtes d'ogives. Toutefois, les murs primitifs, qui, croyons-nous, étaient à cinq pans sur leurs deux faces, furent utilisés, surélevés de façon à supporter les nervures et à recevoir la charpente sur laquelle s'appuie la couverture. C'est ainsi que Valuéjols, Paulhac, Ussel, Tanavelle, les Ternes, Saint-Georges possèdent des absides ouvrant directement sur la nef. Virargues, de l'arrondissement de Murat, est dans le même cas.

Églises à une seule nef sur laquelle ouvre le chœur précédant l'abside. — A côté de ce groupe paraît le type suivant, qui fut probablement l'un des plus communément employés à l'époque carolingienne[1]. C'est une reproduction de la basilique munie d'un chœur, qui s'applique aux petites églises. Il se compose d'une abside circulaire sur les deux faces, précédée d'un chœur à murs droits, voûté, soit à berceau brisé comme Brezons, à plein cintre comme à Vieillespesse, ou bien encore surmonté d'une coupole sur trompes (Saint-Poncy) ou sur pendentifs (Auriac).

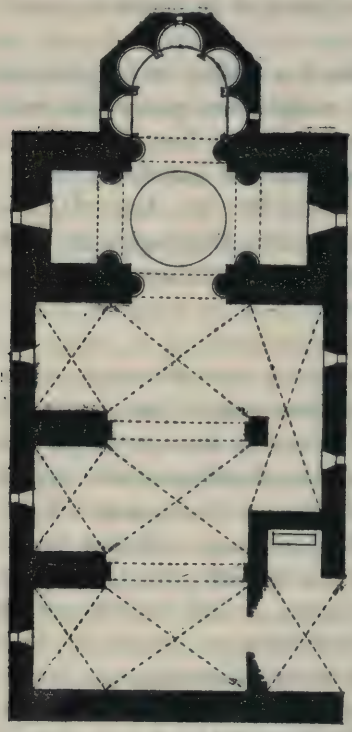

Plan de l'église de Saint-Saturnin.

Dans ce même groupe, mais avec l'abside circulaire à l'intérieur, pentagonale à l'extérieur, nous trouvons : Andelat, Mentières, Vedrines-Saint-Loup et Saint-Remy précédées d'un chœur voûté à plein cintre, et Saint-Saturnin, Coltines, Roffiac recouverts d'une coupole sur trompes.

Toujours dans ce même type, Chastel-sur-Murat, Moissac, Marchastel et Saint-Mary-le-Plain présentent des absides circulaires

[1] Voir Tholin, *Études sur l'architecture religieuse de l'Agenais;* Agen, 1874, in-8°, p. 68.

à l'intérieur, à trois pans à l'extérieur, ouvrant sur un chœur voûté en berceau.

Seule, l'église de Vernols, petit bourg perdu dans la montagne, offre une abside à trois côtés sur ses deux faces, précédée d'un chœur remanié au xve siècle[1]. Nous verrons que ce petit édifice possède une des plus curieuses portes romanes de la région.

Vèze, Molèdes, Cussac, Seriers nous fourniront par leurs chevets droits, ces deux derniers ouvrant directement sur la nef, les deux autres précédés d'un chœur, des exemples de l'influence limousine sur les édifices religieux de Saint-Flour et de Murat. Non, certes, que la basse Auvergne ou le Velay n'aient quelques types d'églises à chevet droit, mais ils ne sont dans ces contrées qu'à l'état d'exception, tandis que, dans le Limousin, ils sont tellement répandus qu'ils peuvent passer à juste titre pour un des caractères de cette école.

Nous ne tirerons pas de ce qui précède la conclusion absolue que toute église auvergnate à chevet droit soit limousine; mais, étant donné l'influence manifeste de cette dernière école, représentée encore de nos jours par ses nombreux ouvriers, sur les monuments religieux de l'arrondissement de Mauriac[2], on ne saurait contester le rôle qu'elle a dû jouer dans la construction de ces quatre édifices à chevet droit.

En terminant ces observations sur le plan des églises à une seule nef, rappelons qu'il n'existe aucun édifice affectant la forme de la croix latine dont les chapelles cruciales puissent être considérées comme remontant au xiie siècle. Les plus modernes datent de la fin du xive. A Coltines, l'avancée des murs du chœur du xiie siècle peut cependant donner l'illusion de la croix latine.

Ainsi donc, pour les édifices romans à une seule nef de cette partie de la haute Auvergne, la seule forme adoptée fut la « cella », avec abside directe ou précédée d'un chœur, mais sans annexes latérales.

Églises avec nef et collatéraux. — Nous avons dit, plus haut, que l'arrondissement de Saint-Flour ne possédait aucun édifice avec

(1) Église d'Ebreuil (Puy-de-Dôme), abside à trois côtés sur les deux faces.

(2) Voir Ad. de Rochemonteix, *Les églises romanes de l'arrondissement de Mauriac*, dans le *Bulletin archéologique* de 1898, *passim*.

nef centrale et bas côtés remontant à l'époque romane. Ce n'est pas rigoureusement exact.

Molompize avait été bâtie selon la formule auvergnate, sauf quelques légères modifications de détail : une nef médiane épaulée par des collatéraux voûtés en quart de cercle; au fond, l'abside circulaire précédée d'un chœur accosté de deux absidioles en cul de four[1]. La nef et les bas côtés ont été démolis il y a quelques années à peine par excès de zèle d'un desservant ignorant les choses du passé.

Dans l'arrondissement de Murat, le groupe des églises à une nef flanquée de bas côtés est relativement assez important; malheureusement, en dehors de Dienne, Allanche et Bredon, elles sont toutes tellement transformées, mutilées (Cheylade, Marcenat, Chalinargues), qu'il devient presque impossible de leur assigner une origine.

Que dire, par exemple, de Marcenat, dont les murs clôturant le chœur et les bas côtés sont droits? A quelle école la relier? En 1193, les cisterciens d'Aiguebelle fondaient à Feniers, petit village dépendant de la commune de Condat, un monastère de leur ordre[2]. La belle église dont nous voyons encore les ruines n'aurait-elle pas servi de type aux édifices à collatéraux du voisinage? La sévérité et la simplicité prônées par Hugues de Mâcon et saint Bernard ne se retrouveraient-elles pas à Marcenat, distant de deux lieues à peine de l'abbaye cistercienne?

Dienne, orographiquement et hydrographiquement en dehors de cette influence, reste auvergnate dans son ensemble. Un vaisseau central en berceau; deux bas côtés voûtés en quart de cercle; la croisée surmontée d'une coupole sur trompes; les deux bras du transept débordant les collatéraux, et enfin le chœur flanqué de deux absidioles en cul de four précédant une abside circulaire voûtée en quart de sphère. A cette église, purement auvergnate, il manque, pour qu'elle soit complète : un clocher octogone, qui a peut-être pu exister à l'origine, et des tribunes au-dessus des collatéraux. Nous ferons observer ici, une fois pour toutes, que pas un

(1) Renseignements dus à l'obligeance de M. l'abbé Chanson, curé de Molompize en 1899.

(2) Voir Ad. de Rochemonteix, *Histoire de l'abbaye de Feniers ou du Val-Honnête*. Clermont-Ferrand, 1882.

seul édifice du diocèse de Saint-Flour ne comporte de tribune, de même que, en dehors de Notre-Dame-des-Miracles de Mauriac et Bredon, aucune nef n'est directement éclairée par des baies ouvrant au-dessus des collatéraux ; c'est par ces derniers, seuls, que vient le jour.

A Cheylade, la nef et les bas côtés ont disparu dans le milieu du XIVe siècle, mais ce qui reste du chœur et des absidioles nous fait croire à sa ressemblance avec celle d'Allanche. Comme cette dernière, elle offre une particularité de plan qui se retrouve dans le Lyonnais, le Velay et le Forez (Sainte-Foy-Saint-Sulpice, Chandieu)[1], et aussi dans certaines églises de l'île de Chypre[2]. Elle consiste dans une ouverture pratiquée au travers du mur séparant les absidioles des travées du chœur. Nous nous rappellerons à ce propos que Allanche est fille de la Chaise-Dieu et qu'elle fut bâtie, d'après une tradition constante, par les ouvriers envoyés de la maison mère. L'influence du Velay serait donc ici tout indiquée. Nous en dirons autant de Cheylade, dont l'arcade reliant les absidioles au chœur, quoique portant la marque des œuvres du XVIe siècle, n'en est pas moins construite avec des matériaux du XIe siècle : colonnettes trapues, bases attiques, chapiteaux à cordelettes, impostes en cordon[3]. Il se pourrait donc que nous fussions ici en présence d'une simple restauration et que la communication eût existé dès l'origine.

Un dernier monument, Bredon, complète ce groupe, mais s'éloigne de plus en plus des constructions auvergnates. La nef centrale et les collatéraux sont d'égale longueur et se terminent, y compris le chœur, à l'Est et à l'Ouest, sur le même plan, par des murs droits. Pas d'épaulement de la voûte médiane par les bas côtés.

Église à déambulatoire. — Il est enfin un autre type d'édifice dont nous allons nous occuper d'une façon spéciale et qui est le seul exemple, en ce genre, que nous offre le diocèse.

Tout à fait à la base des monts d'Aubrac, à l'extrémité de

(1) Voir F. et N. Thiollier, *Art et archéologie dans la Loire*, p. 20 et 21.

(2) Voir Enlart, *Églises romanes du Karpas*, et, du même, *Les églises d'Afendrika, Sykha et Kanakaria.*

(3) Glaine-Montaigut (Puy-de-Dôme).

la pointe Sud du département, à cheval sur la Lozère et l'Aveyron, est le gros bourg de Saint-Urcize. Ses maisons, de modeste apparence, ne laissent guère deviner le joli monument que lui a légué le XIIe siècle. L'œuvre première n'est pas parvenue intacte jusqu'à nous ; la nef, les deux bas côtés manquent. Mais, par la hauteur de la voûte du chœur inscrit dans huit colonnes isolées, par le déambulatoire voûté en quart de cercle et coupé de doubleaux, par les trois chapelles rayonnantes qui l'enserrent, il est facile de se rendre compte de ce qu'était le monument à son origine.

Le nombre impair des chapelles rayonnantes dans cette église, sûrement auvergnate, ne serait-ce que par l'emploi des matériaux de diverses couleurs comme moyen de décoration, doit retenir particulièrement notre attention. Conques, la puissante voisine rouergate, aurait-elle imposé son faire spécial par le nombre impair de ses chapelles rayonnantes, par la similitude des huit colonnes inscrivant le chœur ? Faut-il voir là, au contraire, la manifestation d'un usage peu connu, mais qui semble constant en basse Auvergne, usage qui se serait étendu à Conques ?

MM. Mallay[1], Bouillet[2], Viollet-le-Duc[3], Batissier[4], Anthyme Saint-Paul[5] se sont tous accordés à dire « que les chapelles rayonnantes, souvent au nombre de quatre, distinguent clairement l'école auvergnate de toutes les autres ».

Il nous paraît intéressant de compléter ce dire, car peut-être n'est-ce pas sans motifs que les nombres pair et impair ont été employés dans les monuments où rayonnent des chapelles absidales ouvrant sur un déambulatoire. Toutefois, malgré les indications fournies par M. Enlart à l'École des chartes, par M. du Ranquet à Clermont-Ferrand, comme la question ne nous paraît pas suffisamment élucidée et que le temps nous a fait défaut pour asseoir définitivement notre opinion, nous la traiterons sous la forme dubitative et dans les termes suivants.

(1) Voir Mallay, *Essai sur les églises romano-byzantines du département du Puy-de-Dôme*. Moulins, Desrosiers, 1838, in-4°, pl. I, III et VI.

(2) Voir Bouillet, dans les *Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand*, t. XVI, 1874, p. 106.

(3) Voir Viollet-le-Duc, *Dictionnaire de l'architecture*, t. II, p. 456.

(4) Voir Batissier, *Éléments d'architecture nationale*, p. 473.

(5) Voir Anthyme Saint-Paul, *Annuaire de l'architecte français*, 1877, p. 102.

Les architectes du diocèse d'Auvergne étaient-ils tenus à de certaines règles dans la construction des églises comportant des chapelles rayonnantes?

D'après un usage que sembleraient confirmer de nombreux exemples, ces sortes d'églises ont un nombre *pair* de chapelles lorsqu'elles sont consacrées à la Vierge, un nombre *impair* lorsqu'elles sont dédiées à un saint, et, dans ce cas, la chapelle absidale qui se trouve dans l'axe de l'église est consacrée à Marie.

Dans le diocèse de Clermont, nous ne connaissons pas d'exception à cette règle. Si, de nos jours, il en est quelquefois autrement dans les monuments romans, il suffit de remonter un peu, de rechercher quel était le titulaire primitif de l'église, ou celui de la chapelle absidale, pour s'assurer que, dans le principe, il en était ainsi.

Sans donner une liste complète des églises à déambulatoire de la basse Auvergne, il suffira de dire que Notre-Dame-de-l'Assomption n'avait à l'origine que quatre chapelles rayonnantes, tout comme les églises de Notre-Dame-du-Port, d'Orcival, de Chamalières, qui, elles, avaient comme titulaire Marie; tandis que Saint-Paul d'Issoire en a cinq [1], et que Saint-Julien de Brioude, Saint-Nectaire, Saint-Myon, Saint-Martin d'Artonne, Saint-Priest de Volvic, Maringues et Saint-Vincent de Chantelle (Allier) en ont trois. Pour Ébreuil, Saint-Amable de Riom, Ennezat, Mozac, les chœurs ont été refaits. A Saint-Cerneuf de Billom, dont les chapelles ont été fortement remaniées, on peut établir d'une manière irréfutable qu'elles étaient au nombre de trois [2].

M. Berthelé attribue à la cathédrale du Puy une influence sur Saint-Hilaire de Poitiers [3] dans les termes suivants : « Il n'existe en Poitou qu'un seul monument dont les chapelles absidales soient en nombre pair : Saint-Hilaire de Poitiers. Ce chevet, exceptionnel en Poitou, ne présente pas de chapelle absidale dans l'axe de l'édi-

[1] MM. Mallay, dans son *Essai sur les églises romano-byzantines;* Bouillet, *op. cit.*, p. 246; Batissier, *op. cit.;* Berthelé, *op. cit.*, p. 64, ont fait erreur en disant que Saint-Paul d'Issoire a des chapelles rayonnantes en nombre *pair;* c'est *impair* qu'il faut lire, l'axe du déambulatoire étant occupé par une cinquième chapelle carrée dédiée à la Vierge.

[2] Nous remercions ici M. du Ranquet, l'érudit archéologue, dont les bienveillantes communications ont été si précieuses pour nous.

[3] Voir Berthelé, *Recherches*, p. 61 et 64.

fice, les chapelles existant exclusivement à droite et à gauche, deux de chaque côté. Or cette disposition, comme tous les archéologues le savent, est un des caractères propres à l'architecture auvergnate. »

Ce caractère, nul ne songe à le contester; mais ne savons-nous pas aussi que le Velay n'imita jamais le particularisme de l'Auvergne dans la construction en nombre pair ou impair des chapelles rayonnantes? Dans ces conditions, et pour corroborer la thèse de M. Berthelé, n'y aurait-il pas lieu de s'en tenir à l'influence directe qu'eut sur certaines parties de Saint-Hilaire la cathédrale du Puy, qui fit du reste école autour d'elle?

Nous concluons :

Le nombre impair de chapelles rayonnantes à Saint-Urcize ne saurait en rien infirmer l'influence de l'école auvergnate sur cette église qui, quoique fille des « grands bâtisseurs » qu'étaient les moines de la Chaise-Dieu, relevait du diocèse d'Auvergne et dut, à ce titre, avoir un nombre impair de chapelles pour se conformer à ce qui paraît avoir été une règle commune.

Appareil, murs et couvertures. — Le manque de chemins dans la haute Auvergne aux XIe et XIIe siècles dut contraindre les architectes et constructeurs à employer presque exclusivement les matériaux que la nature avait mis sur place à leur disposition. Ils furent du reste singulièrement favorisés en ce qui concerne l'appareil de blocage, ou même l'appareil *vu* pour les parements extérieurs. Du Plomb du Cantal aux gorges de la Truyère, aussi bien que du Puy Mary à la base du Cézalier, et du Puy de Griou à Mauriac, c'est-à-dire dans toute cette contrée variant de 700 à 1,800 mètres d'altitude, s'étalent des lits de basalte et de tuffeau compact, produits de la dernière activité du volcan central. Il y a là une mine inépuisable de matériaux solides, d'extraction et d'emploi faciles qui donnent à l'extérieur des monuments de toute la contrée un aspect à peu près uniforme, caractérisé par une teinte gris rougeâtre. Vers l'Aubrac, au contraire, c'est-à-dire dans toute cette partie de la Planèze comprise entre la rive gauche de la Truyère, le Gévaudan et le Rouergue, le pays est granitique et la pierre qu'il fournit, d'un gris fer clair, est grossière de grain, très dure, de taille particulièrement difficile. La vue extérieure des monuments est plus gaie à l'œil (Chaudesaigues, Anterrieux, les Deux-

Verges, Saint-Rémy, Saint-Urcize, Jabrun, Lieutadès, Sainte-Marie, etc.).

Pour les matériaux devant servir à la sculpture, aux colonnes, chapiteaux, modillons, corniches, entablements, clochers, portes et fenêtres, la nature a disséminé un peu partout des carrières de gneiss et micaschistes, d'andésite aux teintes variées, de grès et de granit semé de paillettes de mica et de silice. La teinte de ces pierres est plus ou moins claire (excepté au Monteil de Ségur, où elle est d'un gris fer foncé ayant quelque analogie avec la lave de Volvic), mais l'aspect, comme ensemble, est le même. Au Nord-Ouest, nous trouvons les carrières de Salins, Alliès, Augoules, le Puy de Ménoire; au Centre et au Nord-Est : le Puy Mary, le Monteil, la Vaissière de Murat, le Cézalier; au Sud-Ouest : les bords de la Truyère, Bouzentés, les flancs de la Margeride, toutes carrières fournissant des matériaux d'un grain un peu grossier, mais robustes, solides, résistant à l'intempérie des saisons, à la morsure du temps.

Dans les trois arrondissements, la construction vue est toujours faite en moyen appareil, irrégulier de longueur, mais posé par assises horizontales régulières réunies par des joints gras dans l'ensemble de l'édifice, le plus souvent en joints fins aux clochers, parfois même aux absides. L'épaisseur des assises, de 0 m. 20 à 0 m. 25, ne dépasse jamais 0 m. 30. Quant à la longueur, elle varie de 0 m. 20 à 0 m. 45. Pour les pieds-droits des fenêtres et en dehors des claveaux qui sont plus étroits, les pierres sont généralement appareillées entre 0 m. 25 et 0 m. 30. Nous ne connaissons pas d'exemple d'un édifice roman construit de façon différente. Chaque fois donc que nous trouverons du blocage, c'est-à-dire du moellon noyé dans le mortier comme parement vu, nous serons assurés d'avoir en face de nous une réfection ultérieure.

Quant à l'épaisseur des murs, elle est rarement inférieure à 0 m. 90 et va souvent à 1 mètre, 1 m. 20, voire même à 1 m. 80 et 2 m. 10 comme aux absides de Roffiac et Andelat. De pareilles épaisseurs, facilitées par l'abondance et la proximité des matériaux bruts, permettaient aux murs de supporter les voûtes qui, dès la fin du XIe siècle (Bredon), étaient en pierre.

Une autre raison imposait aux maîtres d'œuvre l'obligation de donner une grande épaisseur à leurs murs. Presque sans exception, toutes les églises romanes étaient recouvertes en *tuile*, ou lave du pays, sorte de phonolithe grossier atteignant parfois 0 m. 04 à

0 m. 05 d'épaisseur et pesant, surtout sur les morènes, 40 kilogrammes et plus. On comprend quelles poussées devaient produire des masses pareilles reposant directement sur les reins des voûtes dont la couverture à angles très ouverts est, par conséquent, assez plate.

Depuis quelques années, pour éviter les infiltrations des eaux qu'il est presque impossible d'arrêter dans les couvertures «à la plongée», et aussi pour alléger les voûtes, on les a surmontées de charpentes en bois sur lesquelles repose directement la couverture. Les arrondissements de Mauriac et de Murat ont dès lors employé la tuile de Brives ou d'Allassac (Corrèze); l'arrondissement de Saint-Flour, celle de la Vitarelle. C'est là un réel progrès, ces diverses tuiles étant une sorte de schiste léger, solide, facile à cliver, d'un beau gris brun d'ardoise, permettant d'obtenir des couvertures d'un travail absolument parfait.

Ordonnance intérieure. — Il y a peu de chose à dire sur les églises à une seule nef. Voûtées en pierre dès la fin du XIe siècle, la monotonie de l'œuvre, qui forme un parallélogramme rectangle allongé, est toujours interrompue par des arcs-doubleaux divisant la voûte en travées de dimensions le plus souvent égales. Deux seules exceptions sont à signaler : Auriac-l'Église et Saint-Remy, dont les voûtes sont, l'une à plein cintre, la dernière à berceau légèrement brisé, sans aucun fractionnement.

Peu ou pas de ces archivoltes murales que l'on voit employées dans le plus grand nombre des églises du Dauphiné, de la Provence, de la basse Auvergne, et dont la Haute-Loire a fait un usage constant à l'intérieur des parois latérales de ses murs gouttereaux.

Là, de grandes arcades prises dans l'épaisseur des murs permettent de réduire le cube des maçonneries et de monter des murs plus minces, puisqu'elles reportent le poids de la voûte sur des points donnés que l'on peut étayer à l'extérieur par des contreforts.

Ce progrès réel ne fut employé qu'à l'état d'exception dans la Planèze, et c'est à peine si nous aurons quelques exemples à produire : Coltines, Laurie, Auriac-l'Église et Roffiac.

Laurie, très petite église originale par sa forme unique dans les trois arrondissements (deux nefs parallèles terminées à leurs extrémités par des murs droits), sort de la formule auvergnate. C'est aussi le seul exemple de la contrée où les archivoltes décorant les murs de clôture appuient leurs retombées sur des colonnettes.

Coltines, Auriac-l'Église, Roffiac ont subi, au contraire, à des titres divers, l'influence de l'Auvergne et du Velay; et c'est ainsi que dans le même édifice, à côté d'une voûte en berceau sans fractionnement, d'absides circulaires sur les deux faces, nous aurons des baies terminées à l'intérieur en une niche semi-circulaire prise dans l'épaisseur du mur, des absidioles empâtées, des boules décorant les archivoltes; d'autres fois, des absides circulaires à l'intérieur, pentagonales à l'extérieur.

Dans ces deux contrées, en effet, les archivoltes allégeant à l'intérieur les murs de clôture des édifices à une nef furent d'un usage presque constant, non au commencement de la période romane, mais, plus que probablement, vers la seconde moitié de cette époque, quand leurs pieds-droits sont des pilastres, et, plus tard, c'est-à-dire dans les premières années du XIIe siècle, lorsque ces pilastres sont remplacés par des colonnes.

Toutefois, l'exemple de ces quelques églises de la Planèze, plus ou moins tributaires de la basse Auvergne ou du Velay, ne saurait infirmer notre doute sur la réalité de l'influence des écoles d'architecture sur les constructions religieuses s'élevant autour d'elles.

L'étude approfondie à laquelle nous nous sommes livré sur les origines des églises des arrondissements de Saint-Flour et de Murat nous a conduit à la conclusion suivante : « En dehors du gros œuvre, dont le faire s'impose, liberté complète est laissée aux sculpteurs et artistes divers chargés de la décoration des monuments religieux. »

Loin de nous la pensée téméraire de nier l'influence manifeste de la puissante école auvergnate, non seulement dans ce que l'on peut appeler justement « le rayonnement de sa gloire », c'est-à-dire le Velay, le Bourbonnais [1], le Nivernais [2], la haute Auvergne [3], le Limousin [4], mais encore dans le Rouergue [5], la Haute-Garonne [6],

[1] Voir Anthyme Saint-Paul, *Annuaire de 1877*, p. 106. — J. Berthelé, *Hist. des arts en Poitou*, p. 69.

[2] Voir Anthyme Saint-Paul, *op. cit.*, p. 100. — J. Berthelé, *op. cit.*, p. 69.

[3] Voir Ad. de Rochemonteix, *Les églises romanes de l'arrondissement de Mauriac*, passim.

[4] Voir J. de Cessac, *Essai sur les églises romanes de l'ancien diocèse de Limoges;* et École nationale des chartes, *Positions des thèses de la promotion de 1884*, p. 52.

[5] Voir Anthyme Saint-Paul, *Note archéologique sur Saint-Sernin de Toulouse*, dans le *Bulletin archéologique*, année 1899, p. 395.

[6] Voir Anthyme Saint-Paul, *Note archéologique*, p. 396 à 413.

le Poitou [1], etc.; nous observerons toutefois que c'est surtout dans la voûte en quart de cercle de ses collatéraux épaulant directement la voûte médiane, dans les coupoles à huit côtés, sur trompes, supportant un clocher octogonal, dans les chapelles rayonnantes en nombre pair, et enfin dans ce type de modillon très original et très décoratif qui a reçu le nom de *modillon à copeau*, que son influence a été surtout prépondérante.

Or, si cette influence s'est manifestement produite dans les églises de l'arrondissement de Mauriac; si, parfois, elle est sensible dans les arrondissements de Saint-Flour et de Murat, comme à Dienne, Saint-Urcize et Brezons, en est-il de même pour les autres très nombreux édifices, surtout lorsqu'il s'agit de la forme des absides et des clochers, des détails d'ornementation?

MM. Quicherat, Anthyme-Saint-Paul, Berthelé ont écrit tour à tour [2] : « Les écoles d'architecture et de sculpture qui ont régi les diverses provinces de France durant la période romane ne présentent pas une homogénéité parfaite. Dans les écoles les mieux caractérisées, quelquefois au centre même de ces écoles, des monuments se rencontrent dont le style est en désaccord avec les procédés habituels du pays où ils s'élèvent. L'explication de ces anomalies ne doit être recherchée que rarement dans l'inspiration personnelle des constructeurs; elle provient le plus souvent de l'imitation des monuments étrangers à la région. »

C'est bien là ce qui a lieu dans la contrée qui nous occupe.

Comment! voici une école particulièrement puissante, et, à côté d'elle, un pays qui lui est tributaire architecturalement, le Velay, qui emploient, non seulement comme moyen de décoration, mais encore afin d'économiser les matériaux et la main-d'œuvre, ces archivoltes murales d'un effet si gracieux lorsque leurs retombées s'appuient sur des colonnettes, et, dans cette étendue de pays de plus de 500 kilomètres carrés, c'est à peine si nous trouverons trois ou quatre exemples de cette ornementation! Et ces grandes arcades extérieures, d'un usage si fréquent en basse Auvergne,

[1] Voir J. Berthelé, *op. cit.*, p. 52.

[2] Voir Jules Quicherat, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. II. — Joseph Berthelé, *De quelques influences auvergnates et périgourdines*, et *Revue de l'art chrétien*, 1888, p. 51 à 63. — Anthyme Saint-Paul, *Les écoles d'architecture romane au XIIe siècle*. — Du même, *Histoire monumentale de la France*, p. 110 à 125. — Joseph Berthelé, *Histoire des arts en Poitou*, p. 54 et suiv.

absolument inconnues dans le Cantal! Et ce modillon à copeau dont tout archéologue a pu dire qu'il était comme la «marque de fabrique» de l'école auvergnate, comment expliquer qu'il ne s'en trouve pas un seul exemple dans les cinquante églises romanes de ces deux arrondissements? Quelle explication donner de ce fait que sur la rive gauche de la Rhue coulant du Puy Mary et servant de délimitation entre les arrondissements de Mauriac et de Murat, on ne puisse trouver une seule église qui n'ait employé ce modillon, souvent presque exclusivement, dans la décoration extérieure de ses absides, alors qu'il devient un mythe à partir de la rive droite? Et cependant, ne sommes-nous pas, ici et là, sur cette même terre d'Auvergne soumise jusqu'au premier quart du XIVe siècle à la même juridiction épiscopale?

Pourquoi cette brusque délimitation que semble imposer un modeste cours d'eau? L'orographie aurait-elle trouvé ici une de ses plus naturelles manifestations?

La vérité, ainsi que nous venons de le dire, c'est que, dans les constructions des églises rurales, si des règles générales étaient tracées aux architectes pour l'ossature, c'est-à-dire pour le gros œuvre, la plus grande latitude leur était laissée pour les détails. C'est à cette grande liberté que nous devrons attribuer la diversité dans les détails de la sculpture, dans la forme et la position des clochers, dans les plans des absides.

Nous avons dit que la monotonie des voûtes était rompue par des arcs-doubleaux reposant sur le chapiteau de colonnes engagées dans les murs gouttereaux. Il n'en est pas toujours ainsi. A Vernols et à Saint-Mary-le-Plain, les colonnes sont remplacées par des pilastres unis; ailleurs, elles se terminent en encorbellement (Dienne, Chalinargues, Bredon, Roffiac, Andelat) et, dans ce cas, le cul-de-lampe est presque toujours une tête humaine dont la barbe tombe droite, carrée, de l'extrémité du menton (Andelat, Roffiac).

Dans toutes ces églises à une nef, les rares fenêtres romanes arrivées jusqu'à nous dans leur pureté primitive sont à large ébrasement intérieur, sans aucun ornement et percées dans l'axe des arcades ou le milieu des travées. Si nous considérons au contraire le monument tel qu'il se présente de nos jours, avec ses chapelles cruciales et autres, une particularité frappe immédiatement le regard. Dans plusieurs églises, Charlinargues, Cheylade, Molèdes,

Auriac, Virargues, Marchastel, Cussac, la baie éclairant les chapelles n'est pas dans leur axe. La différence, comme à Cussac, atteint jusqu'à 0 m. 80, portant ainsi directement le jour sur l'autel au grand détriment de la symétrie.

Dans les églises à collatéraux, le berceau central ne pouvant être directement éclairé recevait ses jours par les fenêtres des bas côtés. A Bredon seulement, comme à Notre-Dame-des-Miracles de Mauriac, quatre baies romanes ouvrent sur la nef, dans la partie des murs gouttereaux surmontant les grandes arcades; deux sont au Nord, les autres au Midi. Mais partout, afin de laisser pénétrer la lumière, ces mêmes grands arcs ont été très élevés et toujours en tiers-point, même à Bredon, que l'on croit pouvoir dater de 1074 [1].

Les piliers chargés de recevoir les doubleaux et les formerets affectent en général le même profil. A Marcenat, Allanche, Bredon, ils sont carrés et cantonnés sur leurs quatre faces de colonnes engagées; mais dans les deux premières de ces églises, ils ont subi des mutilations.

A Dienne, le doubleau repose aujourd'hui directement sur le mur gouttereau; mais la forme primitive, assez fréquente du reste en Auvergne, comportait des colonnettes en encorbellement sur les faces donnant du côté de la nef et des collatéraux, tandis que les colonnes engagées recevant les grands arcs descendent jusqu'au sol et reposent sur une base attique. De nos jours, les deux piliers de la nef sont circulaires jusqu'à 2 m. 50 de hauteur, terminés ensuite selon un profil quadrangulaire et cantonnés de colonnettes en encorbellement sur leurs quatre faces. Quant aux piliers toreaux, ils sont en croix, retraités et cantonnés. La forme anormale des deux piliers de la nef, moitié ronds, moitié quadrangulaires, doit attirer l'attention. M. Eug. Lefèvre-Pontalis, ayant cru voir là un travail de réfection ultérieure, nous nous inclinons devant sa compétence.

Enfin, à Cheylade, les quatre gros piliers de la nef sont circulaires de la base au sommet, sans autre base qu'un bourrelet, sans chapiteaux ni astragales, et paraissent être l'œuvre de la fin du XVIe siècle.

Les architectes de la contrée n'eurent jamais à se préocuper de

[1] Voir DE RIBIER, *Dictionnaire statistique du Cantal*, vol. I, p. 293.

la stabilité du vaisseau central lorsqu'il était pourvu de bas côtés. Ils avaient l'exemple fourni par l'école auvergnate et ne firent que s'y conformer. Partout les collatéraux furent couverts en demi-berceau contrebutant directement la voûte centrale. Mais comme les doubleaux divisant ces quarts de cercle étaient à plein cintre, il fallut construire au-dessus d'eux un tympan en maçonnerie pour racheter la différence des deux courbes. C'est là le procédé que nous avons vu employé dans l'arrondissement de Mauriac, à Riom, Trizac, Menet, etc., et qui, partout, produit un si mauvais effet, lorsqu'il ne témoigne pas, comme à Riom, de l'inexpérience de l'ouvrier.

Bredon fait exception à cette règle générale ; mais nous avons vu que, quoique fille de Moissac, cette église avait été construite selon les procédés bourguignons. Ici les bas côtés ne contrebutent pas la nef centrale. Voûtés en quart de cercle, ils sont divisés par des doubleaux de même profil qui reposent : d'un côté sur des pilastres, de l'autre sur les chapiteaux de colonnes engagées dans les piliers carrés. Au-dessus des piliers, supporté par de grands arcs brisés, s'élève le mur gouttereau, contre lequel s'appuient des contreforts chargés de maintenir la poussée des voûtes. Du reste, et ainsi que nous l'avons déjà fait observer pour Mauriac, ni triforium, ni tribunes.

Coupoles. — Si, de la nef, nous passons dans la croisée, nous trouvons d'abord un arc-doubleau généralement renforcé sur une, quelquefois sur ses deux faces lorsque la travée est recouverte d'une coupole, ou même lorsque, simplement recouverte en berceau, elle est destinée à recevoir le clocher.

« Les architectes de la région, dit M. Thiollier[1], semblent avoir craint d'élever leurs coupoles plus haut que la voûte de la nef; aussi, probablement pour éviter les complications de tracés ou pour simplifier la construction des toitures, ont-ils baissé au niveau des grandes arcades le doubleau qui précède le transept et construit, par-dessus lui, un tympan contre lequel sont venues s'appuyer les trompes. »

C'est là le procédé qui a été employé pour certaines églises à coupoles de la région, comme Dienne et Saint-Poncy. Partout

[1] Voir Thiollier, *loc. cit.*, p. 26.

ailleurs les quatre arcs de la croisée ont été doublés sur leurs faces, et la retombée de ces archivoltes, au lieu de s'appuyer sur le chapiteau de la colonne, comme le doubleau, repose sur une corniche pratiquée dans l'épaisseur du mur.

Qu'elles soient ovoïdales, barlongues au départ ou circulaires (Saint-Saturnin, Allanche, Roffiac, Dienne) les coupoles s'appuient toujours sur quatre trompes de départ en cul de four, mais souvent si grossières de forme qu'on a peine à en reconnaître la nature. A Dienne, chacun des arcs des quatre culs de four est bandé sur un seuil en pierre profilé sur sa face d'un bandeau et d'un biseau, et supporté par un modillon chanfreiné. Deux de ces modillons sont ornés à leur centre d'une petite tête humaine; les deux autres d'une rose épanouie.

A Auriac-l'Église, il n'en est pas de même. Ici, au lieu de trompes, nous avons des pendentifs. Nous nous demandons par quelle voie ce mode de voûter, si en honneur dans nos provinces du Sud-Ouest, a bien pu pénétrer dans ces gorges profondes aboutissant à la basse Auvergne, et faisant partie de l'archiprêtré de Blesles, qui est distant de deux lieues à peine.

Tout à l'heure nous parlions de l'aspect très rudimentaire des voûtes; cela ne saurait surprendre.

Dans notre *Étude sur les monuments religieux de l'époque romane dans l'arrondissement de Mauriac,* nous avons dit que l'école limousine avait eu une influence prépondérante sur les édifices de cette région; que les ouvriers limousins étaient encore de nos jours les descendants des constructeurs du XIIe siècle et que, sur bien des points, les procédés d'il y a sept cents ans s'étaient transmis intacts jusqu'à nos jours.

Voici un exemple de la persistance de la tradition.

Auriac-l'Église possède, nous l'avons vu, une coupole sur pendentifs avant l'ère gothique, milieu du XIIe siècle environ. On pourrait croire, d'après cette date, que les architectes de l'époque, comprenant assez mal le système de coupoles portées sur pendentifs, n'ont pas utilisé l'appareil en pierre, se contentant de moellons en tuf, de briques, ou de béton composé de pierres légères et de mortier.

Il n'en est rien : les pendentifs sont bien appareillés, c'est-à-dire normaux à la courbe sphérique génératrice.

D'où tenaient-ils ce procédé? Il serait bien imprudent de se

prononcer sur ce point. Mais, de même qu'à cette époque lointaine, comme de nos jours, les ouvriers maçons d'Orient[1] n'établissaient pas de cintre de charpente et se contentaient d'une tige de bois attachée au centre de la coupole, tige qu'ils manœuvraient en tous sens en montant la maçonnerie, de même l'ouvrier limousin de la fin du XIXe siècle, qu'il vienne de la Roche-Canillac ou de Beaulieu, use de ce procédé sommaire. Que sa voûte soit hémisphérique ou très surbaissée, comme il arrive pour un four par exemple, rarement il établit un cintre. C'est cette même tige, plantée au centre d'un plancher horizontal, ou d'une aire parfaitement aplanie, qui lui sert de guide. Il la manœuvre en tous sens en montant la maçonnerie de briques ou de moellons dont il aura au préalable établi les lits d'assise suivant un rayon donné, dirigeant sa voûte, assises par assises, jusqu'à la clef finale, ayant à peine besoin de maintenir par un pied-droit le dernier appareil pour poser le suivant.

Ajoutons que cet ouvrier limousin n'a pas le monopole de ce procédé que nous savons en usage sur d'autres points du territoire; mais il nous paraissait utile de le signaler dans cette région où son influence s'est toujours fait sentir.

Le transept n'existe pas, à proprement parler, dans les quelques églises romanes à collatéraux parvenues jusqu'à nous. A Marcenat aussi bien qu'à Chalinargues et Allanche, les bas côtés se terminent, soit par un mur droit, soit par une absidiole qui est dans leur axe.

Seule, l'église de Dienne a subi dans son entier l'influence auvergnate. Elle est pourvue d'un transept dont les bras voûtés en berceau perpendiculairement à la croisée débordent sur les bas côtés et sont divisés en deux travées. Ils se terminent au Nord et au Midi par des murs droits percés d'une baie plein cintre surmontée d'un œil-de-bœuf. Sur les murs du Levant s'ouvrent les absidioles en cul de four.

Chœur. — Dans les églises romanes pourvues d'un chœur, ce dernier, qui est souvent moins large que la nef, et aussi moins élevé sous voûtes, affecte toujours la forme d'un parallélogramme rectangle plus ou moins allongé. Il est couvert à plein cintre, sauf à Brezons et à Saint-Poncy où il est à berceau brisé. La voûte d'An-

[1] Voir Viollet-le-Duc, *Dictionnaire de l'architecture*, t. IV, p. 351.

delat est d'arêtes supportées par de gros boudins semblables à ceux de la chambre basse de la tour de Villedieu.

Ici, comme dans la nef, les archivoltes murales sont rares et se réduisent à quelques exemples : Cheylade, Saint-Mary-le-Plain, copie de l'église d'Ally (Haute-Loire), Brezons, Chastel-sur-Murat, Vedrines-Saint-Loup. Partout ailleurs les murs sont unis et la seule ornementation consiste dans les chapiteaux des arcs-doubleaux ouvrant soit sur la nef, soit sur l'abside.

Absides. — L'abside est la partie la plus intéressante et la plus décorée de l'édifice. Nous avons vu que, contrairement au faire de l'école auvergnate, où l'abside est toujours circulaire sur ses deux faces, les chevets droits, à trois ou cinq pans à l'extérieur, dominent dans cette partie Est du département. Leur décoration intérieure est aussi parfois très différente. A Roffiac, Andelat, Saint-Saturnin, nous trouverons des baies terminées à l'intérieur par une niche semi-circulaire prise dans l'épaisseur du mur, et des absidioles empâtées rappelant les églises d'Auzon, Beaulieu, Mailhat (Haute-Loire)[1]. A Coltines, Mentières, Saint-Mary-le-Plain, Védrines-Saint-Loup, Brezons, Allanche, Chastel-sur-Murat, Roffiac et Andelat, l'abside et le chœur seront décorés d'arcatures représentées, soit par des tores extradossés, soit par des archivoltes prises dans l'épaisseur des murs, mais presque toujours appuyées sur des colonnettes dégagées reposant sur des stylobates. Les chapiteaux qui les supportent seront en forme de corbeilles décorées à leurs angles de volutes, de feuilles, de petites têtes humaines, et les tailloirs, en dehors des exemples byzantins de Bredon et Brezons, toujours profilés d'un bandeau plus ou moins large dont l'échine, sans décoration, est légèrement concave ou simplement à biseau. Du reste, pas de colonnettes aux angles des fenêtres, qui sont toujours à large ébrasement intérieur.

Socles, bases, tailloirs. — En général, les socles sur lesquels reposent les colonnes sont carrés et de hauteur normale. Mais, à Brezons, la forme est particulière. A la base est un large boudin circulaire surmonté d'une frette sur laquelle s'élève une plate-bande de 0 m. 30 de hauteur terminée par de petits tores.

[1] Voir Enlart, *Architecture romane dans la région picarde*, p. 120.

Partout la base est attique dégénérée. Ce sont d'abord deux tores égaux séparés par une gorge (Dienne, Cheylade, Allanche, Saint-Saturnin, Marcenat, Vèze); puis la gorge se transforme en scotie, et le tore inférieur augmente sensiblement de proportions (Chalinargues, Molèdes, Auriac, Ussel), ou bien encore il s'aplatit comme à Bredon. Mais partout, ainsi qu'à l'époque romaine, nous trouverons la scotie centrale inscrite entre deux listels. Quelquefois, vers la fin du XIIe siècle, le listel supérieur sera supprimé (Vernols). Enfin, le socle et la base seront toujours évidés, chacun dans une seule assise comprenant, pour cette dernière, le tore inférieur qui ne fait jamais corps avec la colonne.

Bredon, Andelat, Cheylade feront en partie exception à cette règle. Les colonnes supportant l'arc triomphal sont faites au tour, galbées, et, par suite, l'astragale supérieure est prise dans le fût même; mais, à Bredon, cette dernière est séparée du chapiteau par une plate-bande surmontée d'un tore ou fausse astragale décorée de raies de cœur.

Les tailloirs sont peu ornés et se profilent le plus souvent d'un méplat et d'un large biseau, excepté à Bredon et Brezons où ils affectent la forme byzantine. Toutefois, s'ils font toujours retour d'équerre sur les parois latérales des piliers et des colonnes, le même fait ne se reproduira pas pour les pilastres. A Roffiac et Andelat, nous les trouverons épousés par l'entablement qui court autour de la nef et de l'abside.

Ornementation. — Nous donnerons ici un aperçu général de l'ornementation intérieure, renvoyant pour les détails aux notices consacrées à chaque église.

J'ai démontré le rôle joué dans les édifices de l'arrondissement de Mauriac par le décor animé : quadrupèdes, oiseaux, reptiles, animaux chimériques, êtres mythologiques, figures humaines plus ou moins monstrueuses; par l'histoire biblique (porche d'Ydes); l'histoire hagiographique ou évangélique (porche de Mauriac). Nous retrouverons quelques-uns de ces sujets dans les églises de l'arrondissement de Murat (Dienne, Bredon, Marcenat, Cheylade, Saint-Saturnin), mais moins largement traités et presque toujours mélangés au décor végétal, acanthe, palmettes et leurs dérivés, feuilles en éventail (Bredon, Dienne, Chalinargues), ou cordages enroulés comme à Cheylade.

Cette ornementation subira une transformation presque complète dans l'arrondissement de Saint-Flour, et il semble que cette région se confondra sous ce rapport avec le Velay, dont le fond de l'architecture est provençal, et parfois avec la Loire, dont certain chapiteau, de Briennon par exemple, se trouvera reproduit à Saint-Saturnin. Partout nous verrons ces larges feuilles d'eau au relief plus ou moins accusé (selon qu'il s'agira du XIe ou du XIIe siècle), terminées à leur sommet en forme presque circulaire comme à Saint-Julien-la-Tourette, Saint-Front, Bauzac (Haute-Loire), ou recourbées, pointues, ornées d'une boule ou d'une fleur, comme à Retournac, Chaspuzac, Doue, dans le Velay.

Le chapiteau byzantin flabelliforme, dont le type est fourni par les deux exemples de Bredon, se reproduira un peu partout, mais avec moins de vigueur et de puissance. Il prendra, par Moissac, son origine dans l'école languedocienne. Les volutes rudimentaires qui pourront être considérées comme une imitation grossière des chapiteaux antiques; «les palmettes appliquées sur les deux angles de la corbeille, type dérivé du corinthien, et toutes ces cannelures ciselées en éventail pour simuler les nerfs et les découpures de la feuille d'acanthe» nous rappelleront l'ornementation provençale et aussi ces chapiteaux que nous signale M. Eugène Lefèvre-Pontalis[1].

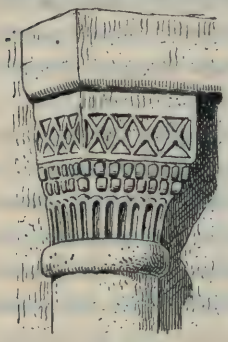

Chapiteau
dans l'église de Cheylade
(Cantal).

En nous rapprochant du Rouergue, nous trouverons des chapiteaux sur lesquels figurent des rangées de têtes, dont une couronnée, inscrites entre des bras terminés en palmettes (Valuéjols), travail quoique très archaïque pouvant dater du milieu du XIIIe siècle; des billettes; de jolis entrelacs géométriques ou d'imbrication de demi-cercles dont la sécance latérale engendrera des arcs en tiers-point (Roffiac). Les feuilles d'eau, les tiges flexibles terminées par un crochet, une boule recourbée, apparaissent aussi de bonne heure. Mais si, dans toute cette ornementation surtout végétale, se lit la sculpture provençale, elle manquera ici de

[1] E. Lefèvre-Pontalis, *Architecture religieuse du XIe et XIIe siècle dans l'ancien diocèse de Soissons*, t. I, p. 54.

ce relief, de ce fini que lui donnèrent les artistes du Midi. Seuls les chapiteaux de l'abside de Rofflac, à l'intérieur et à l'extérieur, et toute la sculpture de la nef et du chœur de Bredon pourront être mis en parallèle avec les œuvres de l'Aquitaine.

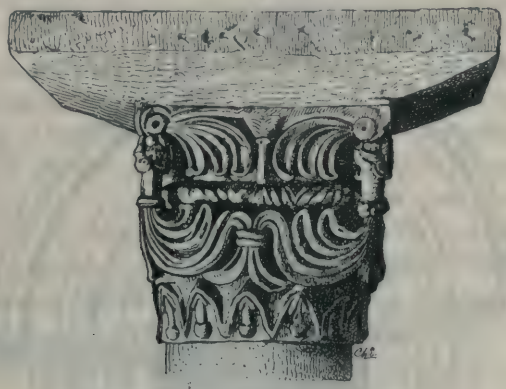

Chapiteau dans l'église de Bredon (Cantal).

Certes, la basse Auvergne a également fait emploi de la feuille d'eau dans ses motifs de décoration, mais ce n'est guère qu'à partir du dernier quart du XIIe siècle, et le crochet et la boule n'y apparaissent que plus tard, c'est-à-dire dans les premières années du XIIIe siècle [1].

En résumé, dans l'arrondissement de Saint-Flour surtout, les motifs de décoration des chapiteaux sont le plus souvent empruntés au règne végétal, et l'on voit répétées, aux angles et sur les faces, des feuilles d'acanthe, de chêne, de roseau, mêlées parfois de cercles, de têtes humaines, rarement d'animaux.

Façades, portes, porches. — Nous ne connaissons pas de façades occidentales, décorées, remontant à l'époque romane; et, malgré l'usage constant adopté dans les monuments de l'art chrétien, qui veut que la porte principale ouvre dans l'axe de la nef centrale, les constructeurs du XIIe siècle firent tous exception à cette règle dans les deux arrondissements qui nous occupent. Au contraire, dans le Nord-Ouest du département, c'est par la porte qui ouvre au cou-

[1] Voir *Cours publics professés à Clermont-Ferrand*, année 1898-1899, par M. H. du Ranquet.

chant que l'on pénètre dans les édifices religieux (Trizac, Riom, Menet, Notre-Dame-des-Miracles, Ydes, Brageac, Anglards, Vebret, Saignes, Lanobre, Veyrières). Peut-être aurions-nous deux exceptions à signaler dans la Planèze : Vauclair et Saint-Poncy; l'une,

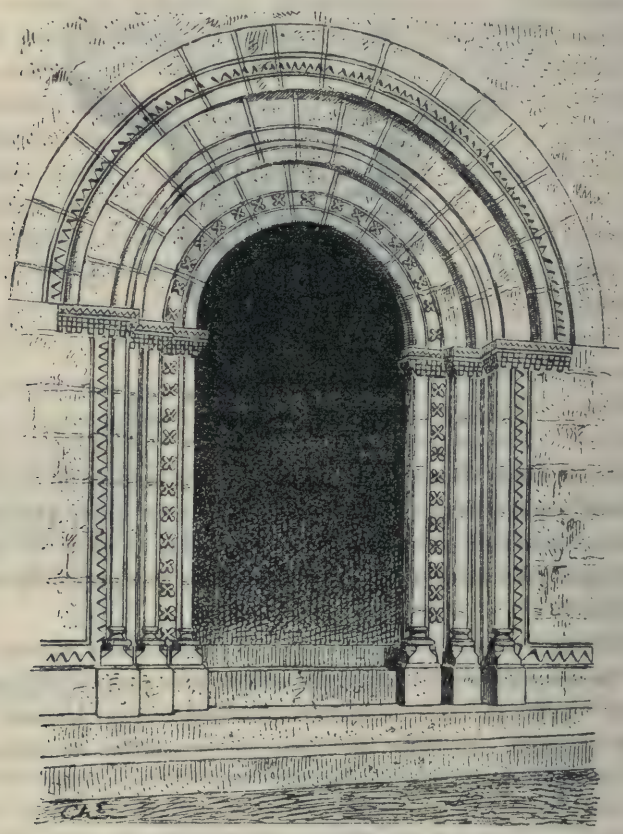

Porte de l'église de Mentières (Cantal).

jolie chapelle; l'autre, église remontant à la fin du règne de Philippe Auguste. Nous verrons, du reste, pour Vauclair, que nous sommes ici en face d'un petit édifice du milieu du règne de Philippe Auguste, et purement ogival [1].

[1] C'est par suite d'une erreur matérielle, sans doute, que MM. Boule et L. Farges ont classé cette chapelle parmi les monuments romans. (Voir *Le Cantal*. p. 190.)

Les façades Ouest se sont alors bornées à un seul pignon plus ou moins aigu suivant l'inclinaison du toit des églises à une nef. Dans les édifices pourvus de bas côtés, comme la hauteur des collatéraux est souvent sensiblement la même que celle de la nef, il n'y a, en général, également qu'un seul pignon (Chalinargues, Allanche, Cheylade, Bredon). Cependant il arrive de voir un pignon et deux demi-pignons (Dienne), mais la hauteur du mur qui les sépare est peu sensible et la pente du toit est presque toujours uniforme, sans ressaut (Cheylade, Dienne, Allanche, Chalinargues).

Dans cette contrée froide et rude, où les vents d'Ouest chassent avec violence la pluie et la neige, on a toujours choisi le côté exposé au Midi pour y pratiquer l'entrée des édifices religieux. Une seule exception : à Roffiac, le portail qui décore aujourd'hui la façade du couchant ouvrait dans le mur exposé au Nord. Mais cela tenait à ce que, cette église étant englobée dans les murs d'enceinte du château, le public ne pouvait y accéder que par le chemin de ronde situé au Nord.

Les portes des XIe et XIIe siècles sont rares, la plupart ayant été refaites à la fin du XIVe et surtout au XVe siècle, en même temps que les chapelles cruciales, ou les nefs écroulées ou détruites pendant la guerre de Cent ans (Saint-Hippolyte, Saint-Amandin, Cheylade, Saint-Saturnin, Dienne, Allanche, Paulhac, Valuéjols, Vieillespesse, etc.).

Nous n'en connaissons que sept qui soient arrivées à peu près intactes jusqu'à nous. La première en date, Bredon, peut remonter à la fin du XIe siècle, l'église ayant été commencée en 1074 et consacrée en 1095. Puis viennent Moissac, Vèze, Ussel, Andelat, Mentières et enfin Vernols, dont les voussures particulièrement intéressantes appuient leurs retombées sur le sol même.

Toutes ces portes, en dehors de celles de Bredon et de Vernols, offrent entre elles la plus grande analogie. La plupart ont des colonnettes établies dans les angles rentrants de leurs pieds-droits, et les tores ou boudins formant archivolte s'appuient sur leurs chapiteaux. Si l'archivolte se profile en une gorge, elle est alors meublée de petites sphères (Roffiac, Andelat), imitation de ce qui a lieu dans le Velay (Chamalières, Rozières, etc.), ou de denticules et de fleurs cruciformes comme à Mentières. Parfois aussi la dernière voussure est ornée de billettes, et presque toujours elle s'arrête à hauteur du tympan, appuyée sur une petite tête humaine. Pas de meneaux,

pas de tympans : celui que nous voyons à Ussel est de date récente.

Selon la pratique auvergnate, très différente en cela du faire provençal, où les embrasures des portails sont plus développées en profondeur qu'en largeur (Saint-Béat, Saint-Aventin), les portes ouvrent le plus souvent dans un massif de maçonnerie établi sur un angle de 45 degrés. En avant de la porte donnant toujours sur la première travée du fond de l'église, s'élève généralement un porche plus ou moins vaste, à une ou deux travées (Cheylade).

Porte de l'église de Vauclair (Cantal)

Ces édicules, dont aucun n'est antérieur à la fin du XIVe siècle, n'ont pas eu seulement pour but de protéger le portail composé, comme nous l'avons dit, d'une série de tores ou de gorges formant archivolte en retrait. La maison commune n'existait que rarement au moyen âge ; il fallait y suppléer : et c'était là, sous le porche, que se réunissaient les magistrats municipaux, à l'issue de la messe, pour y traiter en public des intérêts de tous. Là aussi, les notaires

royaux faisaient signer leurs actes[1]; là encore, comme de nos jours, avaient lieu les annonces et publications légales, se traitaient et se nouaient les marchés, s'embauchaient les serviteurs à gages. De chaque côté de ces édicules, faisant corps avec les murs latéraux, des bancs de pierre étaient disposés (Cheylade, Saint-Hippolyte, Saint-Saturnin, Saint-Amandin). Parfois même un escalier en colimaçon, pris dans l'épaisseur des murs, communiquait au premier étage du clocher (Cheylade).

Absides, fenêtres et contreforts extérieurs. — Dans l'arrondissement de Mauriac, les absides sont remarquables par le fini des modillons qui supportent la corniche, par la diversité des sujets souvent traités avec art (Ydes, Saignes, Anglards, Riom, Mauriac). Des archivoltes y forment parfois comme un cordon circulaire inscrivant les baies décorées de voussures et de colonnettes; enfin, des colonnes engagées, servant de contrefort, se perdent dans la corniche sur laquelle repose un toit à la plongée.

Rien de semblable dans les arrondissements de Saint-Flour et de Murat, et c'est là encore un des nombreux exemples du peu d'influence qu'a eu l'école auvergnate sur les monuments de cette région.

En dehors de Dienne et d'Auriac-l'Église, dont l'abside circulaire décorée de corbeaux animés est divisée en trois par des pilastres se perdant dans la corniche; de Brezons et Allanche, dont les modillons ont gardé l'empreinte auvergnate, aucune des absides extérieures que nous aurons à examiner ne se rapprochera de celles de l'arrondissement de Mauriac. Pas de corbeaux; pas traces de colonnettes ou d'archivoltes autour des baies; pas de contreforts se perdant sous la corniche; partout le nu coupé parfois de pilastres terminés en biseau s'arrêtant à 1 mètre au-dessus des croisées, ne s'élevant jamais jusqu'à la corniche.

Pas de modillons, souvent même pas de corniche, les premières dalles de la couverture reposant directement sur le faîte du mur.

Quant aux baies, leur profil est sans exception rectangulaire, et parfois l'arc plein cintre qui les surmonte est inscrit dans une seule pierre.

Rofliac et Saint-Urcize tranchent sur cette pauvreté générale.

[1] Voir *Archives municipales de Riom, Colandres, Cheylade, Apchon.*

Circulaire à l'intérieur, pentagonale à l'extérieur, l'abside de Rofliac est d'une décoration très riche. Si, comme dans les belles églises auvergnates, on n'y voit pas de placages en pierres de couleurs variées formant comme un revêtement de mosaïque, on y trouve en revanche une galerie d'arcatures cintrées, portées sur de légères colonnettes formant couronne au-dessous de la corniche (Saint-Étienne de Nevers, Saint-Aignan de Cosne, Conques, Saint-Urcize, etc.). Sur chacune des faces du pentagone s'ouvrira une baie romane à l'aplomb du mur, inscrite dans trois arcatures dont deux à plein cintre légèrement surhaussé, la troisième, celle du milieu, à trois lobes. Ces arcatures ornées d'un boudin à l'intérieur, sauf les quatre trilobées dont le profil est rectangulaire, reposent sur le chapiteau de colonnettes dégagées. Le socle qui les supporte est partout carré, mais, par exception, pentagonal aux quatre angles. (Pl. VIII.)

Saint-Urcize, nous l'avons vu, est en dehors des églises du diocèse. Sur le chevet circulaire s'inscrivent trois absides également circulaires, percées d'une très petite ouverture romane. Entre chaque abside s'ouvre une baie plein cintre ornée de colonnettes supportant une archivolte (Conques, Saint-Hilaire de Poitiers, Saint-Julien de Brioude, Notre-Dame du Port, etc.). Au-dessus, en retrait et à l'aplomb des colonnes entourant le chœur, s'élève le mur de décrochement, formant comme une quatrième abside supérieure décorée de neuf arcatures appuyées sur des colonnettes engagées d'un quart. (Pl. IX.)

Toute cette ornementation, du meilleur goût, franchement auvergnate, trouvera sa description dans la notice consacrée à Saint-Urcize.

Clochers. — Les clochers remontant à l'époque romane sont rares dans les arrondissements qui nous occupent et peuvent se réduire à deux types affectant, l'un, la forme carrée; l'autre, la forme campanile ou à peigne. Le clocher octogonal, qui est une des caractéristiques de l'école auvergnate, n'y est pas représenté et c'est encore là une nouvelle preuve de la très petite influence de cette école sur les monuments de cette région.

A Mauriac, à Anglards, nous avons trouvé des clochers octogones s'élevant au-dessus de coupoles octogonales sur trompes. Nous constaterons, dans les arrondissements de Saint-Flour et de Murat, que la trompe en cul de four employée dans toutes les coupoles

n'a servi qu'à faire passer la maçonnerie du carré à l'hémisphère, jamais à l'octogone; souvent simple motif de décoration intérieure, car sur cette coupole circulaire s'élèvera un clocher carré (Allanche, Saint-Saturnin, Auriac-l'Église).

Si nous avons omis de parler d'un troisième groupe, le clocher barlong, c'est parce que les deux seuls exemples que nous possédons ne s'éloignent pas assez du clocher à peigne pour en faire le sujet d'une classification spéciale. En revanche, la situation qu'ils occupent est tout à fait anormale et mérite d'être signalée, bien qu'ils aient été l'objet de réfections ultérieures. A Cussac (Pl. VI), trois contreforts à trois ressauts à peine sensibles, accolés au mur Ouest et réunis à leur sommet par des arceaux plein cintre, supportent la moitié de la base du campanile, qui est, de la sorte, à cheval : d'un côté, sur le mur de clôture qu'il occupe dans toute sa largeur; de l'autre, sur les contreforts. Même disposition pour Alleuze, dont la partie en encorbellement s'appuie sur deux pieds-droits en maçonnerie.

Parmi les clochers carrés que nous voyons figurer sur les édifices romans, beaucoup sont modernes. Sous la pression du goût du jour, les clochers à « peigne » ou à « batière » (c'est-à-dire formés de deux pignons supportant un toit à double égout), si pittoresques, si utiles, si bien en harmonie par l'esthétique avec la robuste construction qu'ils protègent contre les intempéries des saisons, contre les rafales de vent et de neige, disparaissent de plus en plus. A leur place s'élèvent des clochers carrés, surmontés d'une flèche octogone aiguë qui hurle avec la construction basse et trapue qu'elle écrase de sa hauteur. C'est une faute commise. Déjà, dans la Planèze, plusieurs desservants nous ont fait part de leurs doléances. Les clochers sont à peine construits depuis dix ans et voici que les ressources manquent pour réparer les dégâts que chaque hiver leur inflige. La surface de la Planèze, d'une altitude variant de 950 à 1,050 mètres, ne mesure pas moins de 300 kilomètres carrés. Or, sur cette plaine immense, c'est à peine si se dessinent, produisant du reste un grand effet, les buttes de Tanavelle et le Puy de Fraissinet, ne dominant que de quelques dizaines de mètres tout ce plateau que balaient, sans y trouver d'obstacle, les vents venus des quatre points cardinaux[1]. N'est-ce pas à cette

[1] Voir *Le Guide du Cantal*, p. 33.

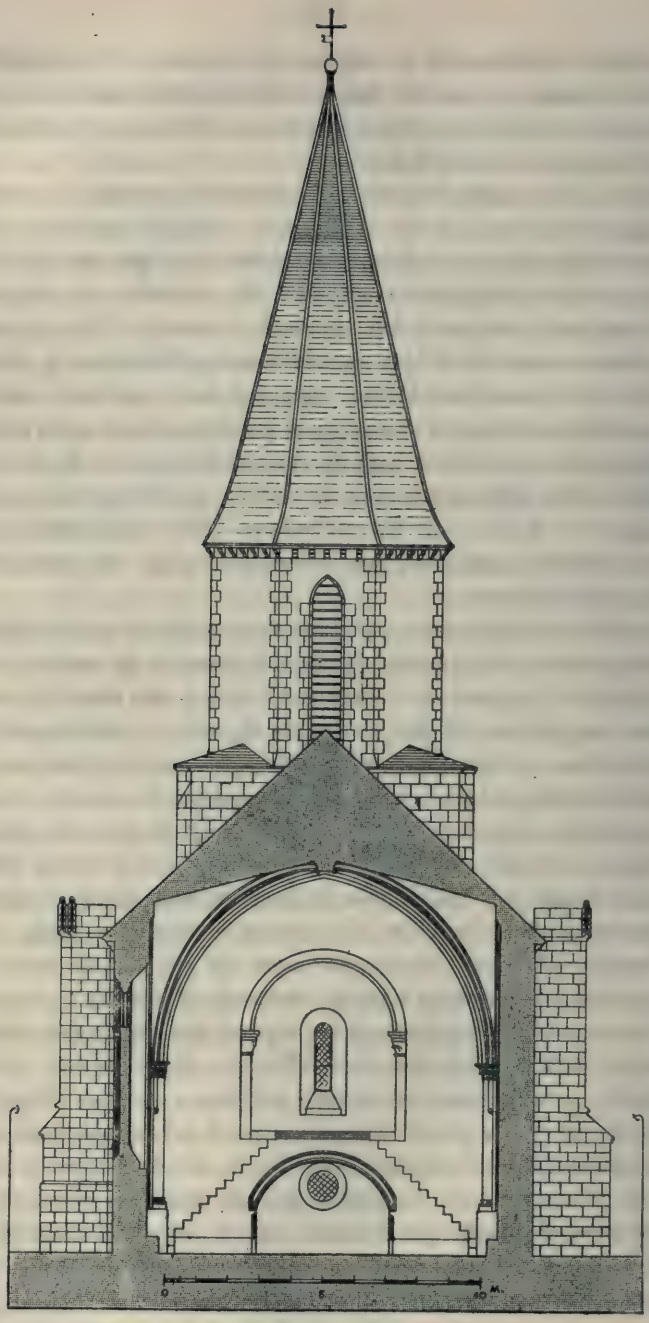

Coupe sous le clocher de l'église de Villedieu (Cantal).

configuration spéciale de la Planèze qu'il y aurait lieu d'attribuer l'usage presque général des clochers à peigne dressés sur le mur Ouest comme les protecteurs naturels de l'édifice ?

Le premier type parmi les clochers carrés comprend une tour montée en dehors de l'église, dans toute sa hauteur, sur un plan rectangulaire.

Le second renferme les tours qui, au-dessus du toit de la nef, conservent la forme carrée pour se terminer en une pyramide, soit carrée, soit octogonale.

La tour de Villedieu, qui forme le premier type, est placée à l'Ouest de l'église et devait faire partie de la construction romane primitive démolie en 1363 par Pierre d'Estaing, évêque de Saint-Flour, qui la remplaça par le très bel édifice que nous voyons de nos jours dans cette petite commune rurale[1]. Haute de 15 m. 50, elle affecte la forme rectangulaire et mesure 8 m. 60, hors œuvre, sur chaque face. Elle est butée à ses angles par des contreforts droits, sans ressauts, de 0 m. 95 de large, 0 m. 40 d'épaisseur et 14 mètres de haut. Seul, l'angle Sud-Ouest est épaulé par des contreforts de 2 m. 95 et 2 mètres de large, toujours de mêmes épaisseur et hauteur. Cette différence dans la largeur provient de l'obligation dans laquelle s'est trouvé le maître d'œuvre d'étayer plus particulièrement cette partie de la construction dans laquelle se trouve l'escalier à vis desservant le beffroi.

A l'intérieur, la tour, également carrée, est divisée en deux étages.

Dans le bas, au niveau de la nef, avec laquelle elle communique par une arcature de 4 m. 15 de large sur 3 mètres de haut, est une première chambre de 6 m. 50 au carré, voûtée d'arêtes surbaissées soutenues par des arcs d'ogives profilés d'un gros tore, d'une scotie et d'une plate-bande reposant, aux angles Nord-Ouest et Sud-Ouest sur des colonnettes pentagonales profilées de nervures prismatiques d'un mauvais travail[2].

Au-dessus de cette chapelle, dont la voûte nous paraît remonter au xve siècle[3], est une chambre de dimensions semblables, à la-

[1] Les points d'attache de l'ancienne église avec la tour sont encore visibles sur les parois des murs donnant dans la nef actuelle, de chaque côté de l'escalier.

[2] Hauteur des colonnettes, 1 m. 40; diamètre, 0 m. 30; hauteur de la voûte sous la rosace, 3 m. 06.

[3] Un escalier à vis pratiqué dans l'épaisseur du mur, à l'angle Sud-Ouest, à partir du premier étage seulement et desservant le beffroi, nous permet de croire

quelle on accède par un double escalier extérieur de 15 marches, aboutissant à une arcade plein cintre de 4 m. 50 d'ouverture sur 5 m. 45 de haut, dont les retombées s'appuient sur le chapiteau de colonnes engagées. Leur base se perd dans la maçonnerie de la voûte inférieure, permettant ainsi de conclure à une réfection ultérieure de cette partie de la tour. Une coupole hémisphérique d'un galbe parfait, sans trompes de départ apparentes, et mesurant 9 m. 35 de hauteur, recouvre cette chambre. Nous sommes ici en

Voûte sous le clocher de l'église de Villedieu (Cantal).

présence d'un monument des premières années du XIIe, peut-être même de la fin du XIe siècle, si nous examinons la forme unie des contreforts s'élevant à 14 mètres de hauteur sans aucun ressaut. Il pouvait, à l'origine, se composer à l'intérieur d'une seule chambre de 6 m. 50 au carré, surmontée d'une coupole hémisphérique de 13 m. 20 de hauteur sous clef. Des archivoltes inscrites dans les murs décorent les trois côtés pleins, et celles de l'étage supérieur

que la voûte inférieure actuelle ne fait que remplacer une voûte ayant existé antérieurement. Le mur Nord dans presque toute sa hauteur, et le mur Sud jusqu'au niveau du premier étage, portent, à l'extérieur, la marque de travaux de reconstruction sur lesquels nous aurons des détails à fournir dans la monographie consacrée à cette église.

sont surmontées d'une corniche circulaire à la hauteur de la naissance de la voûte.

Au-dessus de l'extrados de la coupole, les murs qui sont restés quadrangulaires passent à l'octogone presque parfait par des arcs de décharge plein cintre, et forment la cage du beffroi, au-dessus duquel s'élève une flèche aiguë de même forme.

Toute cette partie fut rasée à la Révolution jusqu'à une hauteur de 3 mètres environ au-dessus des arcs de décharge, les matériaux dispersés, pillés. Reconstruite en 1835, sur les plans et devis de M. l'ingénieur Canteloube de Marmiès, dressés en février 1826, elle est la reproduction fidèle de l'œuvre du moyen âge[1]. Observons, toutefois, que la forme très aiguë de la flèche ne ressemble en rien aux clochers de Notre-Dame du Port, d'Issoire, ou de Saint-Julien de Brioude, bien que, comme ces derniers, elle soit octogonale. Et, de même, l'on ne saurait comparer ce clocher à ceux de la basse Auvergne, dont l'octogone est formé par les trompes de départ, au-dessous et non au-dessus de la coupole.

Parmi les quelques clochers romans élevés sur la croisée, aucun n'est arrivé intact jusqu'à nous. La base de celui d'Allanche est bien de l'école primitive, mais l'étage du beffroi a été refait au XVIe siècle et la flèche octogonale ajoutée en 1744.

Même observation pour Vèze, Auriac, Molèdes, Bredon, Mentières, ce dernier surmonté d'une flèche à huit pans, moderne.

En résumé, dans tous ces nombreux édifices qui couvrent les arrondissements de Saint-Flour et de Murat, c'est à peine si nous trouvons quatre ou cinq clochers carrés dont la base puisse remonter à la construction de l'édifice. Observons toutefois qu'à partir du XVe siècle, une tour ronde ou à pans coupés s'éleva un peu partout, en dehors de l'église, pour desservir le beffroi (Allanche, Andelat, Roffiac, Cussac, etc.).

Il nous paraît inutile de parler ici longuement des clochers « à peigne », placés tantôt sur le pignon du mur Ouest, tantôt à cheval sur la croisée, et d'une simplicité telle, qu'on ne saurait leur assigner une date. Disons seulement que leur forme a prévalu de bonne heure, imposée par le Velay et la Provence, et que la plupart ont été refaits ou restaurés pendant le cours du moyen âge.

[1] Dimensions générales : hauteur de la tour, 15 m. 50; hauteur du beffroi, 6 m. 70; hauteur de la flèche, 15 m. 30; hauteur de la croix, 1 m. 50. Ensemble : 39 mètres.

Rappelons enfin que, depuis le règne de Louis-Philippe, un certain nombre ont été démolis et remplacés par des clochers carrés à flèche aiguë (Lugarde, Paulhac, Tanavelle, Coltines, Vedrines-Saint-Loup, Saint-Mary-le-Plain et Dienne, ce dernier pendant que nous écrivons).

Mobilier. — Chaque notice sera suivie d'une description sommaire du mobilier lorsqu'il nous paraîtra devoir présenter un intérêt archéologique, historique ou artistique. Mais, en dehors de l'autel roman, en pierre, de Molompize, qui peut dater des premières années du XIe siècle; de la cuve baptismale de Chalinargues, du premier quart du XIIIe siècle; des Christs de Dienne et de Valuéjols, des XIIe et XIIIe siècles; de la Vierge à la chaise de Bredon, du XIIe siècle, tout ce que nous aurons à signaler, statues, cloches, retables, fonts baptismaux, *piéta*, chasubles, sera plus ou moins moderne.

Vocable. — Enfin, et c'est par là que nous terminerons cette étude préliminaire, il ne nous paraît pas indifférent de faire connaître le vocable sous lequel une église est dédiée. Il peut y avoir, surtout dans cette contrée où le druidisme eut de si profondes racines, où l'occupation romaine laissa dans le langage et dans les mœurs une si forte empreinte, des localités où le culte des divinités païennes, renversé par le catholicisme, se survécut à lui-même en conservant intact le nom de la divinité du paganisme.

N'est-ce pas ce qui a dû se produire à Dienne, par exemple, dont les premiers seigneurs conservèrent jusqu'au XIIe siècle le nom de «Diana»; dont le cours d'eau qui arrose la vallée a gardé le nom de «Santoire», le «Sanctuarium Dianæ»?

Je donnerai donc le vocable de toutes les églises, laissant à des esprits plus curieux ou plus fouilleurs le soin de rechercher si le catholicisme, en se superposant aux anciens cultes, en adoptant les lieux consacrés, n'a pas donné à certains d'entre eux le nom d'un saint dont la vie aurait correspondu à la divinité païenne.

CONCLUSIONS.

Avant de clore ce travail, revoyons en quelques lignes les caractères principaux de l'école auvergnate tels qu'ils nous sont apparus

dans l'arrondissement de Mauriac. Nous mettrons ensuite en regard les particularités qui distinguent les édifices de Saint-Flour et de Murat, et nous verrons alors quelle a été sur ces derniers l'influence auvergnate.

Le premier caractère de cette école réside dans ce problème, résolu par elle dès le XIe siècle, de voûter toutes les parties de l'édifice. Nous trouverons donc dans les églises à collatéraux :

Une nef centrale à berceau plein cintre, sans fractionnement, épaulée par des bas côtés en quart de cercle fractionnés par des arcs-doubleaux;

Des piliers carrés, cantonnés sur leurs quatre faces de colonnes engagées;

La croisée du transept voûtée sur trompes, octogonale et surmontée d'un clocher à huit pans;

Un chœur voûté en berceau, flanqué de deux absidioles en cul de four.

Et, dans toutes les églises à une seule nef, ou à nef centrale appuyée de bas côtés : une abside ouvrant sur le chœur, circulaire sur ses deux faces, percée de baies à large ébrasement intérieur cantonnées le plus souvent à l'extérieur de colonnettes surmontées d'un tore;

Une archivolte inscrivant les baies à l'extérieur et formant comme une ceinture autour de l'abside;

Des contreforts en forme de colonnettes se perdant dans la corniche;

Des modillons à grande avancée, le plus souvent «à copeau», ou représentant des têtes plates, des monstres, des dessins géométriques, des figures obscènes;

Des chapiteaux où règne surtout le décor animé, quadrupèdes, reptiles, animaux chimériques, sujets tirés de l'histoire biblique ou évangélique.

Ces caractères multiples, nous les avons retrouvés dans tous les édifices de l'arrondissement de Mauriac, ainsi que nous l'avons démontré dans notre étude sur les églises de cette contrée. La seule différence a consisté dans la voûte centrale, qui, soit dans les grandes églises à collatéraux, soit dans celles à une seule nef, est toujours légèrement brisée au lieu d'être à plein cintre, et fractionnée par des arcs-doubleaux également brisés. Nous avons fait observer à ce sujet que cette différence pourrait provenir de l'in-

fluence exercée sur cette partie de la haute Auvergne par les écoles limousine-poitevine, donnant ainsi naissance à un sous-groupe, dont Durif, Mallay[1], l'abbé Chabau et nous-même avons voulu faire une sous-école, mais que, mieux informé, nous désignerons sous le nom d'*architecture cantalienne*.

Que trouvons-nous dans les arrondissements de Saint-Flour et de Murat ?

Allanche et Dienne se rapprocheront par le plan des églises de l'arrondissement de Mauriac; une nef centrale en berceau, épaulée par des bas cotés voûtés en quart de cercle fractionnés par des arcs-doubleaux; le chœur flanqué de deux absidioles en cul de four, suivi d'une abside circulaire sur ses deux faces. Mais la coupole sur trompes sera demi-sphérique, le clocher carré, les corbeaux à petite avancée. Absence complète du modillon à copeau. Quant aux chapiteaux, si quelques-uns représentent des chimères affrontées, des scènes animées, nous trouverons déjà ce type spécial de cul-de-lampe, dont le modèle nous est fourni par l'iconographie orientale, et aussi ces feuillages flabelliformes si usités dans l'Agenais.

Dans toutes les autres églises pourvues de bas côtés, le chevet sera droit et quelquefois la voûte médiane non épaulée par les collatéraux, comme à Bredon.

Pas de croix latine avant le xve siècle dans les églises à une seule nef.

En dehors de trois ou quatre exceptions, l'abside sera toujours circulaire à l'intérieur, à trois ou cinq pans à l'extérieur, affirmation de l'influence velaisienne; parfois à chevet droit, témoignage du faire limousin.

Au-dessus de Massiac, entre cette ville et Saint-Flour, les murs latéraux des nefs, du chœur et de l'abside seront parfois coupés d'archivoltes extradossées ou allégeant les murs. Presque partout, les clochers seront « à peigne », à cheval sur la croisée ou l'arc triomphal, ou dressés sur le mur Ouest; imitation des clochers provençaux, du Languedoc et du Velay; moins artistiques, moins décoratifs, sans doute, mais donnant la même impression architectonique.

En dehors de Brezons, Auriac, Allanche, Saint-Rémy, peu ou pas de corbeaux supportant les corniches toujours profilées très

[1] Voir *Dictionnaire statistique du Cantal*, t. II, p. 309 et 431.

simplement. Pas de contreforts en forme de colonnettes se perdant dans la corniche. Parfois, des pilastres s'arrêtant un peu au-dessus du cintre des baies et terminés en biseau, ou encore se perdant dans l'épaisseur du mur. Pas de billettes décorant les corniches.

Pas de colonnettes cantonnées, surmontées de tores, à l'extérieur des fenêtres des absides. Pas de ces gracieuses archivoltes inscrivant les fenêtres et formant comme une ceinture autour du chevet.

Toutes dispositions familières aux églises de la basse Auvergne et de l'arrondissement de Mauriac; à l'état d'exception dans les arrondissements de Saint-Flour et de Murat.

Quelques chapiteaux animés dans les cantons d'Allanche, Murat et Marcenat pourraient donner l'illusion d'une influence auvergnate; mais, dans ces mêmes églises, l'ornementation généralement végétale et à palmettes, les feuilles terminées en crochet, en boules dès le commencement du XIIe siècle, les décorations en éventail, les personnages issant de feuillages rappelleront cette ornementation qui, remontant le Rhône, a franchi la Loire pour dominer au Velay.

En résumé, à partir de la rivière de la Rhue, qui prend sa source au Puy Mary pour se jeter dans la Dordogne un peu au-dessous de Bort, ressemblance à peu près nulle entre les édifices de l'époque romane élevés sur la rive gauche, c'est-à-dire dans l'arrondissement de Mauriac, et ceux bâtis à la même époque sur la rive droite, c'est-à-dire dans les arrondissements de Murat et Saint-Flour. Les premiers relèvent directement de l'école auvergnate, avec influence poitevine-limousine; les derniers ont subi les influences diverses du Velay, de la Provence, du Limousin, de la Bourgogne, du Languedoc et de l'Auvergne, ce qui rend leur étude particulièrement délicate et ne permet de leur donner aucune classification précise.

BREDON.

(Arrondissement et canton de Murat.)

Bredon, petit bourg de l'arrondissement de Murat, est bâti sur le dos d'âne d'un dyke protégé contre les vents du Nord par la roche basaltique sur laquelle s'élevait jadis le château de Beccoire.

Voici la curieuse description que donne Bouillet de l'emplacement sur lequel s'élève Bredon : « Profitant de la facilité qu'ils ont de pratiquer des excavations dans cette partie scorifiée qui est une agglomération de pouzzolane, les habitants s'y formèrent des demeures aujourd'hui abandonnées et converties en étables, écuries et remises. A l'Est, cette agglomération est traversée par de petits filons d'arragonite; au Nord-Ouest, par un filon de basalte compacte amorphe qui descend à partir de l'église, traverse la rivière d'Alagnon et va rejoindre d'autres dykes de même nature[1]. »

C'est sur le plus bas sommet de ce rocher aux formes étranges, dont les trouées tiennent encore les imaginations en éveil, et sur l'esplanade qui surplombe la roche, en face Murat, que s'élève l'église.

D'après les actes de fondation conservés dans les archives des notaires de Murat[2], le prieuré de Bredon, qui devait acquérir un rang si important dans le haut pays d'Auvergne, fut érigé en l'an 1050, sous le vocable de Saint-Pierre et Saint-Paul, par Guibert, deuxième vicomte de Murat, et Bernard Henry, seigneur de Bredon, qui en possédait le château. Ce dernier était frère de Durand, archevêque de Toulouse, abbé de Moissac, second abbé de la Chaise-Dieu, et d'abord évêque de Clermont, où il mourut pendant la tenue du concile en 1095, et d'Étienne Henry, qui fit aussi abandon de tous ses droits en faveur du prieuré.

Guillaume Ier, fils de Guibert, confirma, en 1062, les donations faites à l'abbaye de Moissac, par son prédécesseur, du prieuré et de l'église existant alors de Saint-Thimotée.

Mais, comme l'esprit du temps portait aux fondations pieuses, les revenus du prieuré prirent un rapide accroissement, et bientôt, l'église Saint-Thimotée n'étant plus en rapport avec l'importance du nouvel établissement, on dut en construire une nouvelle sur l'emplacement même de l'ancienne. « C'est en 1074 qu'elle fut bâtie, telle qu'on la voit de nos jours. Sa consécration eut lieu en 1095, sur la délégation du pape Urbain II, par l'archevêque de Toulouse. Il était assisté de saint Hugues, abbé de Cluny; de Raymond, évêque de Lectoure, et de Faucon, évêque de Clermont[3]. »

(1) Voir de Ribier, *Dictionnaire statistique du Cantal*, t. I, p. 291.

(2) Voir *Dict. stat. du Cantal*, t. I, p. 292, et Archives de l'étude de Me Achalme, notaire, à Murat (Cantal).

(3) Voir *Dict. stat. du Cantal*, t. I, p. 293.

Le prieuré continua par la suite à dépendre de l'abbaye de Moissac, qui avait le prieur à sa nomination; ce dernier présentait à la vicairie. Enfin, lors de la division de l'évêché d'Auvergne, Bredon fut compris dans l'évêché de Saint-Flour; il dépendait déjà de son archiprêtré[1].

Classée parmi les monuments historiques, l'église affecte la forme d'un parallélogramme rectangle parfait, divisé en trois nefs d'égale longueur aboutissant, y compris le chœur, au même mur de clôture à chevet droit.

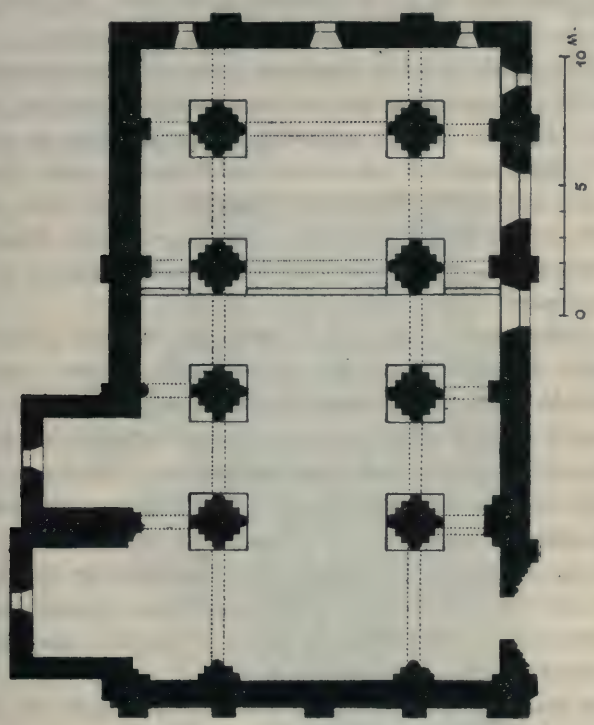

Plan de l'église de Bredon (Cantal).

Si nous ne savions, par les actes dont parle de Ribier, la date de la fondation de cet édifice, date qu'il nous a été impossible de contrôler, nous n'hésiterions pas à en faire un monument de l'époque de transition, c'est-à-dire, pour la contrée où nous sommes, du

[1] Voir *Mélanges historiques*, t. IV, p. 62, 217, 240 et 252.

dernier tiers du XIIe siècle. La hauteur et la légèreté des colonnes supportant les arcs-doubleaux; la brisure de ces derniers et celle des grands arcs; les chapiteaux, dont quelques-uns, quoique romans, sont déjà fouillés avec une délicatesse de détails inconnue en haute Auvergne au XIe siècle; les tores décorant les archivoltes de la porte; la hauteur des voûtes à cintre brisé, tout indiquerait une œuvre postérieure de près de quatre-vingts ans à la date indiquée.

Quant au plan d'ensemble, il rappelle un de ces monuments à collatéraux et chevets plats de la Bourgogne, dont Vermenton est un des prototypes, et qui se répandirent en Italie, importés par les moines de Cîteaux (Sainte-Marie-Majeure, à Ferentino[1]).

La nef centrale, aux très heureuses proportions architectoniques, est divisée en trois travées par des arcs-doubleaux dont les colonnes engagées dans les piliers indiquent seules la place, la voûte en pierre ayant disparu à une époque indéterminée, pour être remplacée par une voûte en lambris. Au-dessus de cette voûte, sous les combles, se voient les chapiteaux des six colonnes, d'un travail absolument fini, que surmontent les claveaux d'attache des doubleaux disparus.

Les collatéraux, séparés de la nef par de robustes piliers carrés cantonnés sur leurs quatre faces de colonnes engagées, sont voûtés en quart de cercle. Les doubleaux, qui les divisent en trois travées, épousent la même forme et reposent : du côté extrados, sur le tailloir de pilastres engagés; en face, sur le chapiteau de la colonne engagée. Contrairement au faire auvergnat, ces bas côtés ne contrebutent pas la nef médiane. Au-dessus des grands arcs brisés s'élève un mur gouttereau allégé par une baie au droit du faîte de chaque arcature. C'est contre ce mur, qui a dû être abaissé d'un mètre environ au moment de la destruction de la voûte centrale, que s'appuient des contreforts plats terminés en biseau.

Deux marches différencient le pavé des trois nefs de celui du chœur et de ses collatéraux.

Ce dernier se compose de deux travées : l'une sensiblement pareille comme largeur, mais non en hauteur, aux travées de la nef; la dernière, moins large, plus basse. Ici, pas d'ouvertures dans les

[1] Voir Enlart, *Origines françaises de l'architecture gothique en Italie*, p. 125 et 240.

[2] Voir Ad. de Rochemonteix, *Hist. de l'abbaye de Feniers.*

murs gouttereaux, le départ des voûtes reposant sur une corniche à hauteur des chapiteaux des colonnes, et le jour arrivant par les grandes baies qui trouent le chevet.

Des quatre colonnes supportant les doubleaux, deux ont leur fût orné d'une astragale sur laquelle s'appuie le chapiteau d'un beau travail, au tailloir fouillé d'oves et de raies de cœur. Au contraire, les chapiteaux recevant les formerets de la dernière travée sont surmontés d'un tailloir byzantin, imitation, en petit, de ceux que nous verrons adossés au mur Ouest. Quant aux colonnes en encorbellement, le cul-de-lampe qui les termine représente un de ces profils si typiques de l'iconographie orientale, que nous trouverons reproduits dans un grand nombre d'églises de la contrée (Dienne, Saint-Saturnin, Chalinargues, Andelat, Roffiac).

Chapiteau dans l'église de Bredon (Cantal).

Quoique d'aspect roman, — et en admettant que l'édifice remonte bien à 1074, — il ne nous paraît pas que les chapiteaux soient du XIe siècle. Leur faire est probablement d'une époque ultérieure et pourrait être l'œuvre d'artistes étrangers. En ce cas, nous n'aurions

eu au XIe siècle qu'un simple épannelage, repris et fouillé un siècle plus tard.

Tout différents sont les chapiteaux des grands arcs et des bas côtés, que nous retrouvons presque uniformément profilés à leurs angles d'une simple feuille d'eau aux nervures à peine saillantes.

Deux chapiteaux, sortis probablement du même ciseau, doivent particulièrement retenir notre attention. L'un gît, par terre, à gauche du bas côté Sud; l'autre, adossé au mur Ouest, supporte la retombée du premier dosseret. Leur ornementation flabelliforme, maintenue aux angles par des colonnettes ajourées d'où s'échappent, aux deux extrémités, des feuilles évidées en éventail, nous paraît d'une époque antérieure; ils pourraient avoir appartenu à la première église dédiée à Saint-Thimotée. Le tailloir, fruste, est byzantin, et a dû servir de modèle à ceux que nous avons vus surmontant les colonnettes en encorbellement du chœur. (Voir plus haut, la figure de la page 235.)

Nous avons dit que les bas côtés se terminaient par un mur droit en prolongement de celui du chœur; ajoutons qu'ils sont éclairés par des fenêtres pratiquées dans le mur du levant, et aussi par des baies en plein cintre, ultérieurement remaniées, ouvertes dans les deux travées du mur à l'exposition du Sud.

Voyons l'extérieur.

L'ensemble paraît écrasé, lourd, disgracieux au regard, et ne fait guère deviner la belle harmonie intérieure.

Le mur de clôture du chœur et des bas côtés est droit. Il est percé, au centre, d'une jolie baie romane surmontée d'une archivolte décorée de perles, au-dessus de laquelle s'ouvre une fenêtre aveuglée. A droite et à gauche, correspondant à l'axe des collatéraux, deux autres baies également romanes, plus petites, mais d'un galbe très pur dans leur simplicité. A l'aplomb des arcs formerets, des contreforts en forme de pilastre viennent arrêter la poussée pratiquée sur les murs.

Le clocher, carré, s'élève sur la grande travée du chœur. La partie remontant à l'époque primitive, d'appareil moyen, régulier, semblable à celui employé dans toutes les parties anciennes de l'édifice, est à joints fins, posé par assises horizontalement uniformes. Cette partie s'arrête au niveau du toit actuel et paraît, comme les murs gouttereaux de la nef, avoir été abaissée lors de la tourmente révolutionnaire en 1793. Quelques années plus tard, le 1er vendémiaire an XIII, les membres du Conseil municipal passèrent avec Pierre

et Jacques Delorme, demeurant à Vabres et à Ruines, un traité par lequel ces ouvriers s'engageaient « à faire et parfaire le clocher, rétablir les escaliers et le couvert, remettre en état tous les toits de l'église, moyennant la somme de 560 francs [1]. C'est donc à cette date que nous devons faire remonter la disgracieuse pyramide que nous voyons de nos jours. La cloche put échapper au désastre; elle date de 1715, mesure 0 m. 92 de diamètre sur 1 mètre de haut, et porte, en beaux caractères, l'inscription suivante entourée d'un bandeau dans lequel s'inscrivent des têtes d'anges soutenant des guirlandes de roses :

J. M. J. Maria Pierre je m'appelle, je marche sur les eaux, précipite les magiciens, j'inspire la dévotion, j'appelle aux offices divins : Par la fabrique; l'an 1715.

Le portail, qui devrait probablement dater de l'époque de la consécration de l'église, c'est-à-dire de 1095 environ, est le plus intéressant de ceux qu'a produits l'art roman dans la contrée; et peut-être accepterions-nous cette date si nous ne savions combien rare était, à la fin du XIe siècle, l'emploi du tore. (Pl. VII.)

Il se compose de trois colonnettes en retrait, sans base, surmontées d'un chapiteau cantonné d'une feuille semblable à celle des chapiteaux des grands arcs intérieurs, et couronné d'un abaque rectangulaire. Sur une frise ornée de trois rangs de billettes, que recouvre le méplat d'un tailloir, viennent s'appuyer les retombées de trois archivoltes à plein cintre. Leurs angles, profilés d'un tore, précèdent les plates-bandes filetées de six baguettes arrondies. En avant du quatrième tore s'inscrit une triple rangée de billettes coupées au centre par une tête de Père Éternel. Au-dessus se voit encore l'échauguette à mâchicoulis, flanquée de ses deux meurtrières [2].

Mobilier. — L'église, quoique pauvre, déchue de son ancienne splendeur, possède dans son mobilier des pièces intéressantes.

En premier lieu, une Vierge auvergnate du XIIe siècle, en bois de chêne, à peu près intacte. La Vierge a conservé sa facture pre-

[1] Voir *Dictionnaire statistique du Cantal*, t. I, p. 296.

[2] Les colonnettes en retrait nous paraissent avoir été remaniées ultérieurement.

mière; seule la tête de l'Enfant Jésus a dû être retouchée au XVIIe siècle.

Puis deux chasubles tout à fait remarquables, du XVe siècle. L'une, à fond lampas de soie brochée vert d'eau, est décorée, sur le devant, d'une bande formant deux panneaux avec bordure d'orfrois sur lesquels se détachent en relief, brodés soie et argent, des sujets de la Passion. Celle du dos est à trois panneaux représentant des scènes de la vie de Jésus, riches par la diversité des sujets, la vie, le mouvement et le costume des personnages. La seconde est sur fond velours de soie grenat. La bande d'ornementation du côté de la poitrine est à deux panneaux à bordure d'orfrois, en soie lamée or. Prenier panneau : le baiser de Judas; deuxième : Jésus au jardin des Oliviers; il prie à genoux; au-dessous, les disciples endormis. Sur l'autre face, trois autres panneaux bordés de même, en soie lamée or. Dans le premier, Jésus est sur la croix; sur les deux bras de la croix, les Saintes Femmes. Le second représente le Christ devant Pilate; puis Jésus couronné d'épines.

Nous croyons reconnaître, dans les écussons brodés sur l'une de ces chasubles, les armes de la maison d'Armagnac.

Notons les belles boiseries Renaissance, de facture probablement auvergnate, qui ornaient les stalles du chœur et des bas côtés. La partie la plus intéressante a malheureusement été vendue à vil prix à un fonctionnaire, il y a quelques années à peine.

Enfin, une belle chaire, copie de celle de la cathédrale de Saint-Flour, datée de 1715.

Le retable du maître-autel, commencé en 1616, doit être considéré comme une des œuvres les plus intéressantes, les plus artistiques du département. La banalité et l'uniformité de ces retables ont jeté sur eux une sorte de discrédit au point de vue archéologique. Nous estimons celui de Bredon tout à fait en dehors et au-dessus des œuvres de ce genre, et nous appelons sur lui l'attention de la Commission des monuments historiques.

C'est en 1616 que furent commencés les travaux. Combien de temps durèrent-ils? Pourquoi ne furent-ils pas terminés dans le courant du XVIIe siècle? D'après un prix fait, conservé aux archives de la sacristie, c'est le 17 juillet 1706 que Dalmas, curé, Secheyroux, d'Auzolles-Soutro et Antoine Dutrieux de Murat, ces deux derniers luminiers, firent prix avec Antoine Boyer, sculpteur, pour la construction du retable, côté épître; le 12 juin 1722, une autre conven-

tion était passée entre le prieur, les luminiers et Noël Verdier, maître doreur d'Apchon, à l'effet de dorer le retable du côté de l'épître [1]. Il s'ensuivrait donc que la première partie existait dès le commencement du XVIIe siècle, et que l'ensemble ne fut parachevé que quatre-vingt-dix ou cent ans plus tard.

Ce tabernacle est encadré par quatre colonnes torses de style corinthien, d'où se détachent, courant en relief de la base au sommet, fouillés à jour dans le chêne, des ceps de vigne d'où pendent de grosses grappes de raisin; des oiseaux chantent et picorent, des serpents se glissent au travers du feuillage, de petits anges joufflus se jouent en tirant de l'arc. A la base de ces colonnes, sculptés en ronde bosse, sont les quatre évangélistes. Entre chaque groupe de deux statues, saint Pierre et saint Paul. Plus bas, à droite du tabernacle, Moïse tenant les tables de la Loi; à gauche, le grand prêtre Siméon. Au frontispice du retable, Dieu le Père, entouré d'étoiles. A droite, Ève présente la pomme à Adam; derrière eux, l'arbre de mort au tronc duquel s'enroule le serpent; dans le bas, la devise : «La mort vient du bois.» A gauche, la Vierge et Jésus. Au-dessus d'eux un ange portant une clef et une chaîne. Derrière, l'arbre de vie et la devise : «La vie vient du bois.»

Du côté de l'épître, entre deux colonnes, au premier plan : David suivi de divers personnages; Jésus, un bâton à la main, est appuyé sur le rebord du puits et console la Samaritaine. Dans le lointain se dessinent le prieuré de Bredon et ses alentours. Voici le travail du XVIIIe siècle.

Du côté de l'évangile est l'œuvre commencée en 1616. C'est un «Chemin de Croix». Jésus, entouré du peuple, gravit le Calvaire aidé de Simon le Cyrénéen. Dans le lointain, les tours de Jérusalem et le Calvaire sur lequel s'élèvent deux croix. Les larrons marchent en avant, les mains attachées derrière le dos.

Le tabernacle, haut de 2 mètres, est décoré de petites colonnes corinthiennes disposées sur deux étages.

Enfin, à l'extrémité des nefs latérales, sont deux retables d'une exécution aussi remarquable que celui du maître-autel, et probablement sortis du ciseau du sculpteur Boyer [2].

En résumé, l'église de Bredon, bien que construite au cœur de

[1] Voir *Dictionnaire statistique du Cantal*, vol. I, p. 293.

[2] Voir Archives de la sacristie de Bredon; et aussi, DE RIBIER, *op. cit.*, p. 294.

l'Auvergne, ne ressemble en rien aux monuments de l'école auvergnate, ou même du Velay ou de la Provence, comme il arrive pour presque tous les édifices de la contrée. C'est une œuvre inspirée par les cisterciens de la Bourgogne, mais s'éloignant de Vermenton, son prototype, par ses nefs voûtées en berceau au lieu d'être sous voûtes d'ogive.

Classée parmi les monuments historiques, il serait à désirer que les réparations qui s'imposent fussent promptement entreprises, si l'on ne veut pas assister à la destruction complète de cet édifice, le plus intéressant qu'ait laissé l'époque romane dans cette partie de la haute Auvergne.

DIENNE.

(Arrondissement et canton de Murat.)

Dienne, chef-lieu de commune dépendant du canton et de l'arrondissement de Murat, est situé dans une vallée profonde arrosée par la «Santoire», formée des ruisseaux de Pradines et de la Courbatière. Les pentes dénudées qui dominent le bourg se relient, au Nord, aux plateaux du Limon, alors que les éboulis de Pérarches et les cimes du Puy Mary semblent lui barrer l'horizon du côté du couchant.

Toute cette contrée, couverte de prairies riantes, divisées en damiers sur les bords de la rivière, ravinée sur ses coteaux aujourd'hui déboisés, belle dans sa sauvage grandeur aux sites alpestres, était jadis couverte de vastes forêts où foisonnaient loups, sangliers, ours et chevreuils[1]. Aussi, d'après la tradition et certaine charte produite à Usson en 1369, à Jean, duc de Berry et d'Auvergne, et visée par lui, le paganisme avait-il élevé un temple dans ces lieux à Diane chasseresse[2]. Le seigneur du pays, qui, d'après cette charte, était le premier prêtre de la déesse, en prit le nom que ses descendants conservèrent jusqu'aux croisades avec sa primitive orthographe «Diana». Depuis lors, et jusqu'à nos jours, ils signèrent «Dienne».

Le bourg, traversé par le chemin de grande communication de Murat à Salers, est bâti tout au fond de la vallée. A l'Ouest, domi-

[1] Voir A. de Rochemonteix, *Histoire de l'abbaye de Feniers*, passim; et aussi, du même, *La Maison de Graule*.

[2] Voir *Dictionnaire statistique du Cantal*, t. III, p. 253.

nant les maisons qui s'étagent en amphithéâtre, se trouve l'église, construite sur un plateau auquel on accède par une rampe abrupte, aux pavés pointus et glissants, que longent les murs du cimetière.

Malgré ses fortes et régulières assises, l'édifice se ressent, à première vue, des ravages que lui firent subir, en 1360 et en 1441, les compagnies isolées succédant aux bandes anglaises.

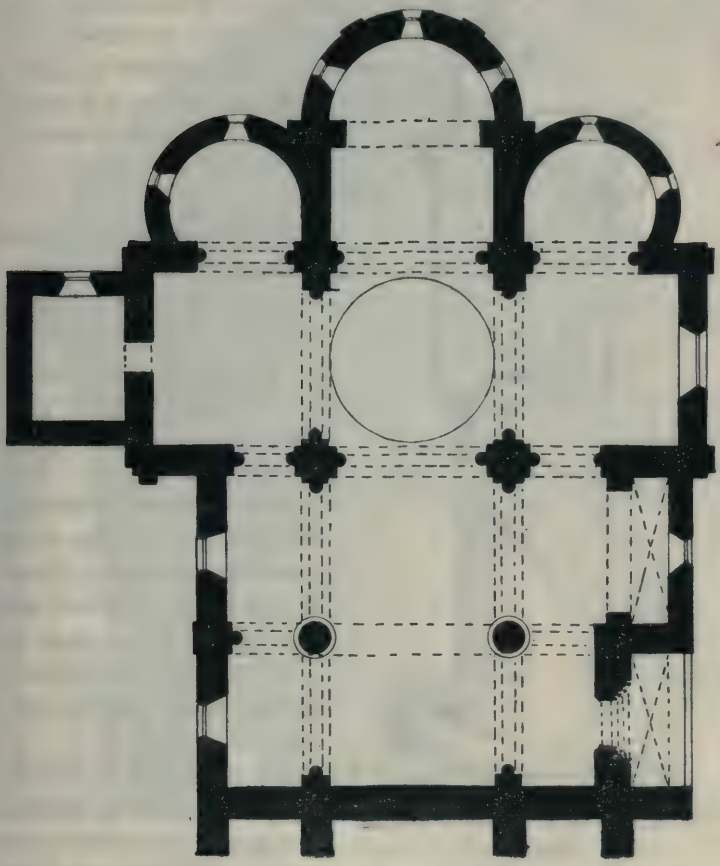

Plan de l'église de Dienne (Cantal).

Le clocher, qui, primitivement, devait s'élever au-dessus de la coupole de la croisée, n'existe plus. A sa place, un clocher à peigne, percé de cinq baies et amorti en triangle, appelé lui-même à disparaître au premier jour, se dresse sur le mur Ouest. La voûte médiane a été abaissée; le toit écrasé manque de grâce; enfin, à

l'intérieur, le plan primitif a subi des modifications dues aux malheurs des temps.

Donnée en 1009, avec ses dîmes [1], par un seigneur de Diana à Émilde, abbesse de Blesle, l'église, dédiée à saint Cirgues, fit partie de l'archiprêtré de Blesle et de l'archidiaconé de Saint-Flour [2]. Elle était alors à la nomination des abbesses de Blesle. Démembrée en 1317 de l'ancien diocèse d'Auvergne, nous la retrouvons depuis lors rattachée à l'évêché de Saint-Flour.

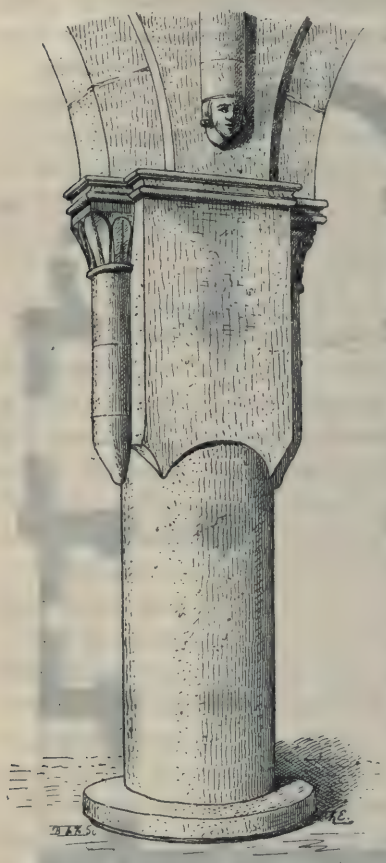

Pilier de la nef de l'église de Dienne (Cantal).

Extérieurement elle affecte la forme d'une croix latine. A l'intérieur nous voyons une nef flanquée de deux bas côtés; un transept avec croisée sur laquelle s'ouvre le chœur précédant l'abside; deux absidioles en cul de four.

La nef centrale, éclairée par les baies des bas côtés, mesure 10 mètres de long sur 5 m. 40 de large. Elle est voûtée à plein cintre et divisée en deux travées par un arc-doubleau légèrement brisé, reposant sur le mur gouttereau.

Les arcs formerets séparatifs de la nef et des bas côtés, en tiers-point très accusé, s'appuient : à l'Ouest, sur le mur extrados; au levant, sur le tailloir des piliers toreaux; au milieu, sur le chapiteau de colonnettes en encorbellement, engagées dans des piliers de forme spéciale. Cylindriques à leur base et reposant sur un

(1) Voir *Dictionnaire statistique du Cantal*, t. III, p. 253.
(2) Voir *Mélanges historiques*, p. 61, 239, 246 et 276.

socle de même, ils s'élèvent ainsi jusqu'à une hauteur de 2 m. 50, avec un diamètre de 0 m. 85; puis ils affectent la forme carrée et sont décorés de colonnettes engagées en encorbellement, d'une hauteur de 1 m. 80 à 2 mètres. Au-dessus du tailloir de ces colonnes,

Coupole du transept de l'église de Dienne (Cantal).

faisant face à la nef, des colonnettes, engagées aussi en encorbellement, s'élèvent perpendiculairement au-dessous de l'arc-doubleau, sans supporter ce dernier. Leurs bases, en culs-de-lampe, sont formées : d'un côté, par une tête au profil oriental (Bredon); de l'autre, par des feuilles d'eau, ornementation que nous retrouve-

rons dans la plupart des églises de l'arrondissement de Murat, mais surtout dans la Planèze. Observons toutefois que, dans cette région, les feuilles ne seront jamais terminées par une boule ou un crochet.

Les deux travées des bas côtés sont voûtées en quart de cercle et séparées par un arc-doubleau plein cintre, surmonté d'un tympan qui rachète la différence des courbes. Une simple avancée du mur latéral, formant dosseret, reçoit la retombée des voûtes et des arcs qui se perdent en face, dans l'épaisseur du pilier. Ici, le plan primitif, qui comportait probablement une voûte en berceau, a subi une transformation résultant de l'abaissement de la voûte médiane et des bas côtés. A 1 m. 50 au-dessous de la retombée des doubleaux s'arrêtent des colonnettes engagées, tronquées, qui font le pendant à celles que nous avons vues au-dessus de la face interne des piliers de la grande nef, et, comme elles, sans utilité actuelle.

La troisième travée forme le transept de la croisée. Les arcs-doubleaux qui la séparent de la nef et des collatéraux sont en tiers-point très accusé, et surmontés d'un tympan en maçonnerie très disgracieux au regard, rappelant les églises de Riom, Trizac, Menet, etc., de l'arrondissement de Mauriac. C'était là un procédé barbare, mais qui offrait, comme nous l'avons déjà dit, toute la résistance nécessaire pour supporter la masse du clocher. Observons ici, une fois pour toutes, que ces tympans ne sont jamais ajourés dans la haute Auvergne, contrairement à ce qui se passe dans l'école auvergnate (Notre-Dame-du-Port, Saint-Julien de Brioude, etc.).

Les bras du transept, voûtés à plein cintre perpendiculairement à la croisée, sont divisés en deux travées par un doubleau reposant sur un petit tailloir orné de cercles enchâssant une rose et des têtes humaines très frustes. Les murs de fond s'élèvent droits, percés d'une baie romane à large ébrasement intérieur surmontée d'un œil-de-bœuf. Cette ordonnance a été modifiée au XVIIIe siècle par l'agrandissement de la fenêtre exposée au midi.

La croisée, sensiblement barlongue, 5 m. 80 sur 5 m. 30, est surmontée d'une coupole hémisphérique supportée par des trompes en cul de four (Saint-Saturnin, Allanche, Saint-Poncy, Roffiac), dont le linteau est maintenu par des modillons ornés : deux, de roses épanouies; les deux autres, de têtes humaines.

Enfin, le chœur, voûté en berceau très légèrement brisé, est sé-

paré de l'abside circulaire voûtée en cul de four par un arc-doubleau de même forme, reposant sur le tailloir de pilastres sans ornements. Trois baies à large ébrasement intérieur donnent le jour à cette partie de l'édifice, contrebutée par des absidioles de même forme éclairées par deux fenêtres chacune.

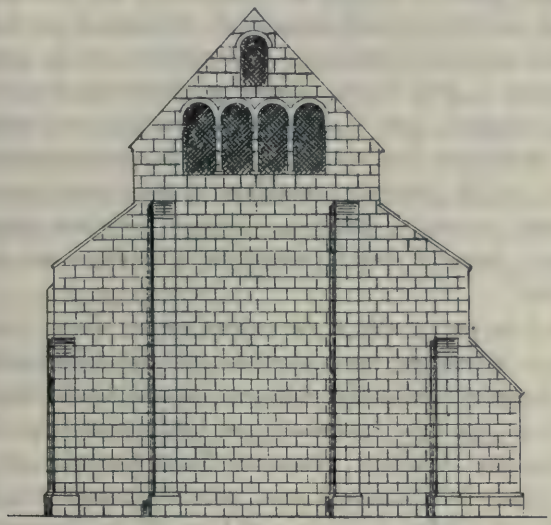

Façade occidentale de l'église de Dienne (Cantal).

Nous avons dans cet ensemble la vraie facture auvergnate; mais, là où se montre la différence du faire entre les édifices de l'arrondissement de Mauriac et cette église de l'arrondissement de Murat, la plus rapprochée cependant de l'école auvergnate, c'est dans les motifs d'ornementation. Certes, parmi les chapiteaux de l'édifice qui nous occupe, plusieurs sont traités dans ce caractère archaïque propre aux monuments auvergnats : personnages assis, les mains appuyées sur les genoux, un collier autour du cou; sirènes aux jambes écartées, maintenant avec leurs mains la queue qui termine le corps; poissons et chevaux affrontés. Mais où apparaît le goût aquitain, qui dominera dans toute la Planèze, c'est dans l'emploi des feuilles en éventail, dans la forme spéciale des chapiteaux ornés de feuillages et relevés à leurs angles par des colonnettes dégagées; type inconnu au delà de la Rhue (de même que le modillon à copeau est inconnu en deçà), et que nous retrouverons

répété dans nombre des églises de l'arrondissement de Saint-Flour, à l'exemple des chapiteaux de Conques.

Dienne, par sa situation topographique, aussi bien que par les détails de la sculpture, peut donc être considéré comme l'édifice de transition entre le groupe cantalien, dont nous avons reconnu la nature dans l'arrondissement de Mauriac, et ces églises sans style propre qui couvrent les arrondissements de Saint-Flour et de Murat.

Si nous passons à l'extérieur, l'observation sera la même en ce qui concerne le gros œuvre. Abside en hémicycle divisée en trois par des contreforts dont le sommet se perd dans une corniche décorée de denticules, sur laquelle reposent les premières dalles de la couverture «à la plongée»; modillons à têtes plates ou à figures grimaçantes, animaux, monstres, damiers, fougères (toujours pas de copeau); baies à double archivolte à l'aplomb du mur, sans pieds-droits.

Quant à la porte, elle a été refaite au xve siècle, ainsi que le porche qui la précède, et se compose de quatre voussures correspondant à quatre colonnettes engagées surmontées de chapiteaux et reposant sur des bases prismatiques (Saint-Saturnin, Cheylade, Saint-Hippolyte, Allanche, Marcenat, Saint-Amandin, etc.).

En résumé, ce monument nous paraît remonter aux dernières années du xiie siècle, à l'époque où Léon III de Dienne revint des croisades à la suite de Philippe Auguste, et avoir surtout subi l'influence de l'école auvergnate dans l'ensemble de son œuvre, exception faite pour certains détails de la sculpture, dans lesquels se lit le faire provençal.

Mobilier. — L'église possède un Christ en bois de grandeur naturelle du milieu du xiiie siècle, d'un réalisme saisissant. Si nous avions à l'identifier, nous le comparerions au Christ, dit «de saint Dominique», de Saint-Sernin de Toulouse, daté de 1213. Même expression du visage, même état lamentable des pieds démesurément allongés et recouverts de sang; même position des bras et du perizonion. Serait-ce une mauvaise copie?

Dans un cadre Louis XIV est une bonne Nativité.

Des deux cloches, fondues en 1707 par Demontboissier, l'une porte l'inscription suivante :

«Deum laudo, Mariam invoco, convoco clerum, fideles voco, mortuos ploro, dæmones fugo, festa decoro. S^ti Cirice et Julita orate pro nobis.»

ROFFIAC

(Canton et arrondissement de Saint-Flour.)

La commune de Roffiac, dont le chef-lieu est situé dans une riante vallée baignée par les eaux du Lander, au milieu de vastes prairies couronnées de bois, fait partie du canton Nord et de l'arrondissement de Saint-Flour. Elle dépendit, jusqu'aux premières années du XIVe siècle, du diocèse d'Auvergne, de l'archiprêtré et de l'archidiaconé de Saint-Flour; puis, à partir du 9 juillet 1317, de l'évêché de Saint-Flour. On sait qu'à cette date le pape Jean XXII forma du diocèse d'Auvergne démembré les deux évêchés de Clermont et de Saint-Flour, et qu'à ce dernier furent attribuées 295 paroisses comprises dans les archiprêtrés de Saint-Flour, Brioude, Blesle, Langeac et Aurillac.

Donnée dès le xe siècle à Hugues, abbé de Conques[1], par Étienne, évêque de Clermont, l'église fut érigée en cure, puis pourvue d'une vicairie en 1235 par dame Alberte de Roffiac; plus tard, elle dépendit de la collégiale de Saint-Flour, dont le chapitre prit possession en 1355[2].

De l'église donnée au xe siècle, par Étienne, à la puissante abbaye de Conques, il ne reste plus de traces; et si, d'après l'ensemble de la construction, nous pouvons indiquer la deuxième moitié du XIIe siècle comme date de l'édification du monument qui nous occupe, il nous paraîtrait téméraire de lui assigner un style précis.

Nous l'avons déjà fait observer : dans les églises de la Planèze, à une exception près, Saint-Urcize, toute classification est impossible, et Roffiac, bien que très en dehors, et supérieure à tous les édifices de la contrée, rentre, sous ce rapport, dans la loi commune.

Romane dans toutes ses lignes, cette église, qui peut être considérée comme un spécimen très pur de l'art romano-byzantin, se compose d'une seule nef suivie d'un chœur barlong précédant une abside circulaire[3].

(1) Voir *Dictionnaire statistique du Cantal*, t. V, p. 111.

(2) Voir *Mélanges histor.*, t. IV, p. 62, 219 et 241; et aussi, *Dictionnaire statistique du Cantal*, p. 112.

(3) Dimensions : largeur de la nef, 7 m. 58; longueur, 11 m. 70; hauteur de

La nef, voûtée en berceau, est divisée en deux travées d'inégales grandeurs par un doubleau plein cintre reposant sur le chapiteau de colonnettes engagées en encorbellement. Les culs-de-lampe

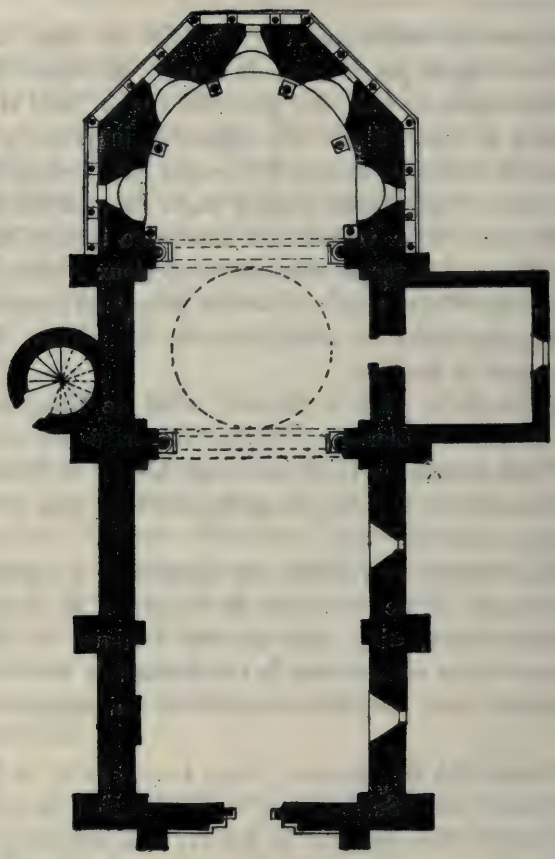

Plan de l'église de Roffiac (Cantal).

qui les terminent représentent, d'un côté, une tête humaine dont la barbe est séparée au menton; en face, une double corbeille de feuilles palmées. Des deux chapiteaux, l'un rappelle le corinthien par ses gracieuses volutes et ses feuillages enroulés; l'autre, dont le tailloir est décoré de plusieurs rangs de billettes, affecte la forme

la voûte, 9 m. 05; longueur totale à l'intérieur, 23 m. 80; hors œuvre: longueur, 26 m. 80; largeur, 9 m. 90.

d'une corbeille de feuilles palmées, travail imité des chapiteaux de Conques.

Elle est éclairée, au Midi, par deux baies romanes à large ébrasement intérieur, inscrites dans des archivoltes dont les retombées s'appuient sur le tailloir de pilastres sans base. Même motif architectonique du côté Nord.

A droite, au-dessus de la première baie, s'ouvre une fenestrelle amortie à plein cintre, prenant jour dans la voûte.

La tradition romane nous paraît sensible dans cette église. Comme pour rappeler un entablement, une corniche, composée d'un bandeau et d'un chanfrein, parcourt horizontalement toute la nef à la naissance des voûtes, correspondant au tailloir des chapiteaux dont elle épouse le contour (Andelat).

Le chœur, sur plan barlong[1], est surmonté d'une coupole hémisphérique dont les trompes de départ sont évidées en cul-de-four (Dienne, Saint-Saturnin, Allanche, Saint-Poncy). Il est éclairé par une fenêtre plein cintre, à large ébrasement sur ses deux faces, prenant jour au-dessus du toit de l'abside dans le mur de décrochement, et par une ouverture carrée, moderne, pratiquée au sommet de la voûte.

Chapiteau dans l'église de Roffiac (Cantal).

L'arc triomphal et l'arc-doubleau séparatif de l'abside reposent l'un et l'autre sur des colonnes engagées dans de robustes piliers toreaux. Leurs chapiteaux, dont le faire rappelle ceux du bas côté de Conques, sont d'une facture remarquable. Sur l'un, deux chimères affrontées, au bec d'oiseau, à la crinière et au corps de lion, la queue terminée en palmes, boivent dans un vase en forme de calice (nous avons trouvé le même sujet à Trizac, moins les palmes). A droite, un cavalier entre deux chiens, dont la queue relevée se termine également en

[1] Dimensions : 7 m. 50 de large sur 6 m. 25 de long; hauteur de la coupole, du sol à la clef de voûte, 12 m. 70.

palmes; puis, des corbeilles rappelant, par leur ornementation de feuilles d'acanthe inscrites dans un cercle surmonté de volutes, le chapiteau grec.

De chaque côté des doubleaux, s'inscrivent des archivoltes épousant leur profil en berceau. Leur retombée, se mariant à celle des formerets, s'appuie sur des pilastres surmontés d'un abaque vigoureusement chanfreiné.

La puissance des piles faisant fonctions de piliers toreaux, les doubles archivoltes renforçant les doubleaux et les formerets ne laissent aucun doute sur l'existence d'un clocher disparu à une époque indéterminée.

Une tourelle ronde, œuvre du xve siècle, appuyée contre le mur Nord, dessert le clocher à peigne actuel.

Tout cet ensemble intérieur, d'une uniformité parfaite, est complété par l'abside, dont le faire nous rappelle, par ses baies à niches circulaires, les absidioles empâtées qui, des églises de l'Allemagne où elles sont assez communes, ont rayonné sur Térouane, suivi la vallée du Rhône pour se répandre en Lombardie et en Tunisie, laissant de leurs traces dans le Velay, d'où elles ont gagné l'Auvergne [1].

Nous aurons donc une abside circulaire voûtée en cul-de-four, éclairée par cinq baies terminées à l'intérieur en forme de niche, noyées dans un mur de 1 m. 80 d'épaisseur, et précédées d'une archivolte torique reposant sur le chapiteau de légères colonnettes à base attique. Ici encore, tous les chapiteaux affecteront la forme de la corbeille corinthienne et se rapprocheront, par les détails aussi bien que par le fini du travail, de l'ornementation de Conques, parfois aussi des chapiteaux de Polignac (Haute-Loire).

Si nous passons à l'extérieur, nous trouvons un chevet de forme pentagonale (Vernols, Saint-Saturnin, Marchastel, Andelat, Coltines, Mentières, Védrines-Saint-Loup, Alleuze, Saint-Remy, Jabrun), d'une décoration très riche, le seul exemple, du reste, que nous fournisse l'évêché de Saint-Flour. (Pl. VIII.)

[1] Voir Enlart, *Architecture romane dans la région picarde*, p. 120. Amiens, 1895, in-fol. — France : cathédrale de Térouane (1131-1133); baptistère du Puy; Beaulieu; Auzon; Mailhat. Lombardie : Sainte-Sophie, de Padoue (1100-1130). Tunisie : Henchir-el-Baroud; Le Kef, etc. Allemagne : Saint-Paul, de Worms; cathédrale de Limbourg; Saint-Martin-le-Grand, de Cologne, etc.

Si, comme dans les belles églises auvergnates, on n'y voit pas de ces placages en pierres de couleurs variées, formant comme une mosaïque, nous y trouverons, en revanche, une galerie d'arcatures cintrées portées sur de légères colonnettes formant couronne au-dessous de la corniche (Saint-Étienne de Nevers, Saint-Aignan de Cosne, etc.). Cette galerie repose sur le bandeau d'un soubassement de 3 mètres de hauteur, bâti en moellons noyés dans le mortier, mais reliés aux angles par des pierres d'appareil moyen, régulier.

Sur chacune des faces du pentagone s'ouvre une baie romane, aux jambages à l'aplomb du mur, inscrite dans trois arcatures, dont deux à plein cintre légèrement surhaussé, celle du milieu trilobée; exception faite pour la fenêtre centrale, dont les trois arcatures uniformes sont plus hautes, plus larges que les autres.

Toutes ces arcatures profilées d'un tore à l'intérieur, sauf les trilobées qui sont rectangulaires, reposent sur les chapiteaux de colonnettes dégagées, dont les bases sont formées d'une plinthe, de deux tores et d'un cavet entre deux listels.

Les sujets des petits chapiteaux, très délicatement traités, souvent fouillés avec art, offrent la plus grande diversité.

Lions affrontés dont les têtes se confondent en une seule; saint Michel, les ailes éployées, terrassant le dragon : de sa main gauche, il tient un bouclier allongé (Riom), et dans sa main droite une lance, dont il perce la gueule du monstre. Deux chimères affrontées boivent dans un calice (Trizac). Deux aigles affrontés les ailes éployées. Homme barbu dont un lion dévore la tête, alors que des serpents mordent les seins d'une femme qui, de la main gauche, essaie de les retenir, et de la droite s'arrache les cheveux qu'elle porte nattés. Des sirènes, aux longs cheveux, tiennent dans leurs mains leur queue terminée en palmes; des feuilles d'acanthe enroulées, etc.

Toute cette partie de la décoration est couronnée par une corniche profilée d'un simple bandeau qu'affleure une couverture en tuiles rouges portée par une charpente.

Le clocher à peigne, percé de quatre baies romanes, s'élève sur l'arc-doubleau séparant le chœur de la nef. Surmonté d'un toit amorti en triangle à ses extrémités, il occupe toute la largeur de l'église. Les contreforts, qui l'épaulent au Midi et au Nord, sont d'un appareil plus régulier que celui du reste de l'édifice et réuni, ainsi que celui du clocher, par des mortiers à joints mi-fins. C'est assurément

là une réfection ultérieure qui a dû remplacer le clocher primitif surmontant la coupole.

Ainsi que cela se pratiquait assez généralement pour les églises ou chapelles dépendant des châteaux et enclavées dans l'enceinte des murs de défense, cette jolie construction, d'une composition si uniformément romane, est privée d'un portail en rapport avec son importance.

La porte, à laquelle on accédait directement du château, s'ouvrait jadis dans la première travée du mur Nord; elle a été récemment déplacée et transportée sur le pignon Ouest. Comme à Chamalières, Ronsières, etc. (Haute-Loire), ses archivoltes se profilent en une gorge munie de petites sphères, et, dans la rose aux cercles concentriques qui troue le pignon, éclairant la nef, se répètent les mêmes motifs d'ornementation, produits de l'influence velaisienne.

En résumé, nous sommes ici en présence d'une des plus jolies églises à une nef du diocèse de Saint-Flour, ayant peu d'attaches avec l'école auvergnate et relevant, soit du Velay, par ses baies à niches et à empâtement, par ses voussures garnies de sphères, de boules, par son chevet pentagonal; soit de la Provence et spécialement de Conques, par l'ornementation de ses chapiteaux et de ses plinthes de renforcement.

SAINT-URCIZE.

(Canton de Chaudesaigues, arrondissement de Saint-Flour.)

Saint-Urcize, à 19 kilomètres de Chaudesaigues, est un gros bourg, aux maisons de modeste apparence, situé à l'extrémité de la pointe Sud du Cantal, à cheval sur les départements de la Lozère et de l'Aveyron dont il est séparé par le ruisseau de l'Hère et la rivière du Bès.

Tributaire, ou mieux simple hôtellerie de la Chaise-Dieu [1], son église, seul monument à déambulatoire que possède l'évêché de Saint-Flour, dut sa construction aux grands bâtisseurs qu'étaient les moines de la célèbre abbaye bénédictine.

Les siècles n'ont pas laissé venir jusqu'à nous l'édifice tel que l'avait compris l'architecte de la fin du XIIe siècle; mais, ce que

[1] Voir le *Dictionnaire statistique du Cantal*, vol. V, p. 484.

nous avons sous les yeux nous permet de reconstituer le travail primitif et d'exprimer le regret qu'une réparation, s'inspirant de l'œuvre romane, n'ait pas encore rétabli ce monument unique dans le département du Cantal.

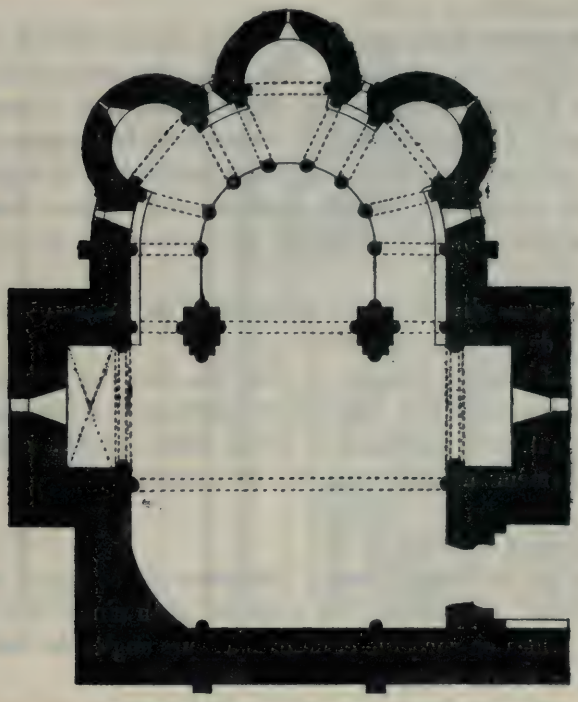

Plan de l'église de Saint-Urcize (Cantal)

Si nous pénétrons dans l'église par une porte du xve siècle, ouvrant au Midi, nous avons en face de nous une nef plus large que longue (10 m. 70 sur 9), surmontée d'une voûte en berceau brisé, plafonnée, de hauteur pareille au chœur (12 mètres) et divisée en deux travées par un arc-doubleau brisé, de très mauvaise facture, reposant sur le chapiteau de colonnes en tout semblables à celles que nous retrouverons au chœur. Un arc-doubleau, plus ancien, qui s'élève au-dessus des combles, s'appuyant sur un retrait des murs gouttereaux, inscrit exactement le premier arc.

De chaque côté, en avant du déambulatoire, s'ouvrent deux chapelles, dont une sous voûtes d'ogives. Celle de gauche appuie ses nervures sur une console figurant un moine tenant dans ses mains

un pain en forme de couronne. Deux colonnes adossées contre le pilier toreau, surmontées de leur chapiteau en contre-bas de o m. 50 de la voûte en lambris, indiquent les vrais points de départ des grands arcs ou arcs formerets qui supportaient les murs de décrochement de la croisée.

Au-dessus des deux chapelles, à droite et à gauche, sur le même plan des colonnes ci-dessus, deux colonnes s'élèvent du sol, se perdant dans les combles; elles devaient supporter l'arcature ouvrant sur le bras du transept et reposant sur le chapiteau des colonnes aujourd'hui ravalées, en partie noyées dans la maçonnerie, mais qui apparaissent encore au-dessus des tribunes surmontant les chapelles, pour se terminer entre la voûte actuelle et la toiture.

Ces attaches diverses nous permettront de reconstituer l'œuvre première de la façon suivante:

Une nef centrale flanquée de deux bas côtés; un transept, dont les bras dépassaient les collatéraux, ces derniers se continuant par un déambulatoire inscrivant un chœur formé par huit colonnes et percé lui-même de trois chapelles rayonnantes.

Examinons le chœur:

Deux piliers toreaux carrés, cantonnés de colonnes sur leurs quatre faces, supportent l'arc triomphal plein cintre, sur des chapiteaux évidés en corbeille et décorés à leurs angles de feuilles terminées en volute torique.

Le rond-point du chœur est inscrit dans huit colonnes cylindriques, à base reposant sur le sol, disposées en demi-cercle et supportant sur leurs chapiteaux alternativement épannelés en forme de corbeille, ou décorés de feuilles se terminant aux quatre angles par les volutes toriques, des arcatures en berceau. Au-dessus, dans le mur de décrochement, s'ouvrent trois baies ébrasées à l'intérieur. Enfin, une voûte en cul-de-four couronne le tout.

Le déambulatoire est voûté en quart de cercle et divisé en neuf travées par des arcs-doubleaux en berceau, appuyés : du côté du mur extrados, sur le chapiteau de colonnes engagées dont la base, formée de deux tores d'égale grosseur séparés par un listel, repose sur un socle carré, chanfreiné à ses angles, en face, sur un ressaut du mur de décrochement et à l'aplomb de chaque colonne cylindrique. Du niveau du sol au départ de la voûte du côté du mur de

clôture, y compris le stylobate en pierre de 0 m. 32 de hauteur sur lequel repose la base des colonnettes, la hauteur est de 5 m. 95; à l'intrados, elle est de 6 m. 78, et la différence est remplie par un tympan qui surmonte le doubleau.

Déambulatoire de l'église de Saint-Urcize (Cantal).

Sur ce déambulatoire s'ouvrent trois absidioles circulaires voûtées en cul-de-four, percées, chacune, d'une très petite baie romane largement ébrasée à l'intérieur. Leur archivolte plein cintre est supportée par les chapiteaux de colonnettes à base formée de deux boudins égaux séparés par une baguette, d'une large scotie entourée de deux listels et d'un léger tore. Les chapiteaux, remarquables par le fini du travail, représentent des chimères affrontées, des feuilles délicatement évidées, terminées aux angles par des volutes séparées tantôt par des roses, tantôt par de petites têtes humaines d'un affiné rappelant le premier quart du XIIIe siècle. Tous affectent la forme de la corbeille corinthienne, et leur tailloir, contrairement à l'usage, mais rappelant en cela l'ornementation des chapiteaux de Conques, est parfois décoré de cinq rangs de billettes.

Ces chapelles sont surélevées de 0 m. 32 au-dessus du sol du

déambulatoire et séparées par quatre grandes baies éclairant le chœur. L'arc-doubleau qui communique avec les collatéraux est à

Chapiteau du déambulatoire de l'église de Saint-Urcize (Cantal).

berceau légèrement surhaussé et s'appuie sur les chapiteaux de colonnes engagées, d'un côté dans le mur gouttereau, de l'autre dans le pilier toreau.

Passons à l'extérieur.

Nous ne parlerons que pour mémoire des murs de la nef et des chapelles, qui ne doivent avoir que très peu de rapport avec l'œuvre première.

L'abside, seule, avec sa couronne de chapelles rayonnantes, présente une grande élégance et rappelle ces constructions de l'école auvergnate, d'une grâce si parfaite. (Pl. IX.) L'ordonnance générale, réserve faite des proportions, est la même; et si nous ne trouvons pas cette ornementation multicolore qui semble revêtir d'une mosaïque les murs des absides de Notre-Dame du Port, de Saint-Nectaire, de Saint-Paul d'Issoire, etc., nous aurons au moins un mélange de matériaux de couleur dans les archivoltes, dans les chapiteaux, les arcatures et les fûts de colonnes.

Nous l'avons dit : l'abside se compose de trois chapelles rayonnantes, semi-circulaires à l'extérieur, percées d'une minuscule ouverture dont le cintre du linteau s'inscrit dans une seule pierre. Quatre baies, dont la double archivolte est supportée par des colonnettes dégagées, cantonnées, séparent les chapelles et donnent le jour au déambulatoire. Au-dessus, des modillons délités par le temps supportent une corniche sur laquelle reposent les trois premières couvertures semi-coniques.

Le toit du déambulatoire forme un second gradin et semble contrebuter le mur circulaire du sanctuaire, percé de trois baies à double archivolte. Ce dernier est décoré de neuf arcatures plein cintre, dont les claveaux régulièrement épannelés reposent sur le chapiteau de sept colonnettes engagées et de deux pilastres cantonnés à l'angle des chapelles. Surmontant les arcatures, des corbeaux soutiennent une corniche sur laquelle s'appuie le toit recouvrant la voûte du chœur.

Dans tout cet ensemble d'absidioles, de toitures, de corniches à modillons et d'arcatures de l'effet le plus heureux et le plus agréable à l'œil, l'emploi du granit gris et du tuf rougeâtre a été méthodiquement ordonné.

Sont en granit : le fût de toutes les colonnettes de l'arcature autour de la coquille absidale; les pieds-droits et les voussures extérieures, seulement, des trois fenêtres des absidioles; les pieds-droits des quatre grandes baies; les colonnes de l'abside et les autres colonnes engagées du déambulatoire, depuis le sol jusqu'au chapiteau.

En revanche, sont en tuf rougeâtre plus ou moins foncé : tous les chapiteaux et tous les arcs intérieurs; l'archivolte intérieure de toutes les ouvertures ; la voussure extérieure des quatre grandes baies; tous les chapiteaux et tous les voussoirs de l'arcature du pourtour extérieur de la coquille; tout l'encadrement extérieur des croisées du bas, c'est-à-dire les colonnettes avec leurs bases, fûts et chapiteaux.

Pour terminer, disons que le clocher à peigne, percé de quatre baies, élevé sur le mur du Couchant, est desservi par une tourelle adossée à l'angle Nord-Ouest du monument. Des quatre cloches qui le décorent, l'une date de 1583 et porte comme initiales du fondeur F.P.; la seconde est de 1834, fondeur Triadou, de Rodez, qui a également fourni la plus grande, datant de 1896; enfin, des ate-

liers de Louison, de Toulouse, sort la quatrième, portant comme millésime 1840.

Notons deux jolies statues en bois du XVIIe siècle, de 0 m. 80 de hauteur : l'une représentant saint Michel, titulaire de la paroisse, alors que le patron de la fête civile est saint Roch; l'autre sainte Catherine. Au presbytère, un beau calice en argent, portant l'écusson suivant : « de... à la fasce de... accompagné d'une ancre en pointe et de deux gerbes de blé en chef ». On croit que ce calice, donné à un prêtre de Saint-Urcize par le confesseur de Louis XVI, a servi pour les messes célébrées au Temple [1].

L'appareil de construction est en granit gris du pays, moyen, bien épannelé et posé par assises régulières réunies par des couches de bon mortier employé à joints mi-fins. Toute la couverture est en schiste du pays, posée sur les reins des voûtes dans toutes les parties remontant au XIIe siècle.

En résumé, nous sommes ici en présence d'une église appartenant, dans son ensemble, à l'école auvergnate, mais dont le faire des chapiteaux très finis, très fouillés, imitant uniformément la corbeille corinthienne, nous paraît avoir subi l'influence provençale et tenir un peu de Conques, par le tailloir couvert de billettes de certains de ses chapiteaux.

[1] Renseignement dû à l'obligeance de M. l'abbé Albisson, curé de Saint-Urcize, en 1900.

NOUVELLES
DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES
DANS LA PROVINCE DE DRENTHE,

PAR M. DE LAIGUE,

Correspondant du Comité, à Rotterdam.

Il y a un peu plus d'un an, je publiais un travail ayant pour but de faire mieux connaître, en France, la richesse de la province hollandaise de Drenthe en monuments archéologiques [1]. Les nouvelles découvertes ayant eu lieu au cours de 1898, dans cette même province, me portent à fournir quelques indications qui, bien que visant une époque fort différente de celle précédemment étudiée, seront, pour ainsi dire, la mise à jour et le complément du travail précité.

Dans la zone comprise entre Odoorn et Emmen, celle précisément où se trouve le «Valtherbrug» [2], dont le tronçon principal s'étend de cette dernière localité à celle de Valthe, ont été exhumées des poteries à peu près toutes semblables entre elles par la facture, mais d'un type différant très sensiblement de celui qui avait, jusqu'ici, été observé dans le *suppellectile* funéraire, provenant presque exclusivement, il est vrai, de tombes préhistoriques [3], ce qui, on va le voir, n'est plus le cas cette fois.

Il s'agit d'une centaine de vases figulins, pour la plupart destinés à des usages domestiques, quelques-uns fortement cuits au four à potier, encore que la majeure partie trahisse une main-d'œuvre grossière ou plutôt inachevée. — Avec des hydries [4] munies de leurs

[1] *L'Anthropologie*, fin de 1898 et commencement de 1899.

[2] Voir *Bulletin archéologique*, 1896, p. 332-334, ma note sur cette route-jetée.

[3] Voir, dans l'article précité de *l'Anthropologie*, les dessins de quelques-uns de ces vases.

[4] Faute de mieux, l'on emploie ici un terme grec, encore qu'il constitue à coup sûr un anachronisme.

bouchons, l'on a ramené au jour des ustensiles en forme de sucriers à couvercle (pl. X), ainsi que quelques autres types notables par des séparations intérieures ou cloisons formant deux, trois et même quatre compartiments distincts.

Les pièces que l'archéologue hollandais[1] auquel j'emprunte ces indications, M. Joosting, archiviste royal de la province de Drenthe, qualifie de «sucriers» se rapprochent sensiblement, à mon sens, du galbe des urnes funéraires rectangulaires si souvent rencontrées dans les nécropoles toscanes, similitude extérieure dont il n'y a, d'ailleurs, aucune conséquence à tirer. — En effet, une simple inspection des figures (pl. X) obligeamment communiquées par le même archéologue, établit clairement qu'il s'agit de pièces de vaisselle ou d'objets décoratifs vulgaires.

Certains bouchons de carafes affectaient, paraît-il, la forme de têtes humaines, tandis que sur un petit socle carré (pl. X) sont parfois modelés des quadrupèdes, moutons ou chiens, non debout sur les jambes, mais couchés sur celles-ci repliées sous eux, artifice évidemment introduit pour simplifier l'exécution. Aussi bien, l'examen direct des gravures devant éclairer le lecteur beaucoup mieux que la plus minutieuse description, l'on appellera simplement l'attention sur les statuettes reproduites ci-contre (fig. 1 à 3).

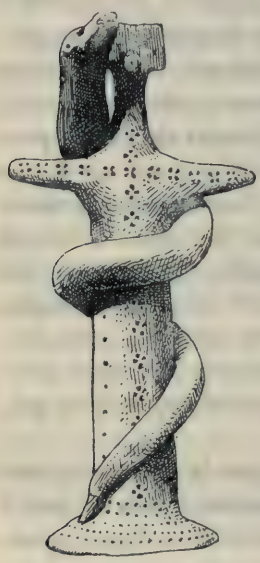

Fig. 1.

A l'exemple des vases eux-mêmes, nos figurines sont estampées sur la superficie au moyen d'une matrice de bois en relief; mais comme il s'agit évidemment d'objets destinés au culte ou tout au moins ayant un caractère religieux, le motif des estampages est une croix de Malte. — Si le personnage accroupi (fig. 2) fait un geste rappelant d'assez près celui des «orants» des premiers siècles chrétiens, il n'y a nul doute que la croix autour de laquelle s'enroule un serpent (fig. 1) représente

[1] *Bijdragen tot der prov. Groningen, etc.*, 1re partie, n° 2. — Groningue, 1900.

le serpent d'airain, ce symbole au sujet duquel saint Jean a écrit[1] : « Καὶ καθὼς Μωυσῆς ὕψωσεν τὸν ὄφιν εν τῇ ἐρήμῳ, οὕτως ὑψωθῆναι δεῖ τον υἱὸν τοῦ ἀνθρώπου... » — Un petit fragment de vase est estampé des mêmes croix, ce qui permet de supposer que l'on a sous les yeux quelque débris de la coupe rustique ayant directement ou indirectement servi au saint sacrifice.

Fig. 2.

Fig. 3.

La figure 3 reproduit soit un quadrupède, soit un quadrumane (ours ou singe?) qui se dresse sur ses membres postérieurs : cette figure étant profane, le primitif artiste ne l'a point décorée de croix, mais a tenté de représenter le poil de l'animal à l'aide de stries incisées çà et là dans la pâte crue.

Au point de vue chronologique, nous sommes loin de l'époque mégalithique, antérieurement examinée, loin même des temps romains auxquels correspondent les *pontes longi* (*Valtherbrug*)[2], lesquels, toutefois, ont dû continuer à servir de voie de communication bien après l'époque où le général romain *L. Domitius*[3] les avait construits pour assurer les communications de son armée, dans un sol manquant de consistance et précisément dans la zone de nos trouvailles.

Sans suivre M. Joosting dans les explications auxquelles il se livre pour dégager la date plus ou moins précise des objets récemment découverts, il n'est pas douteux qu'ils se rapprochent sensiblement

(1) Saint Jean, III, 14.
(2) A ce sujet voir la notice indiquée plus haut, p. 277, note 2.
(3) Tacite, *Annales*, I, 63.

de nos types «mérovingiens», au sujet desquels M. Garnier écrit[1] : «Il semble, en étudiant [ces poteries], que nous retournons de plusieurs siècles en arrière. Comme aux temps primitifs, ce sont les formes turbinées qui dominent dans les vases réservés exclusivement aux usages de la vie domestique la plus simple et la plus dépourvue de toute élégance et de tout luxe... Ces poteries sont lourdes, épaisses et d'un aspect triste; la pâte en est rugueuse, mal préparée, manquant de sonorité, quoique assez bien cuite. L'ornementation, irrégulière parfois et toujours rudimentaire», est imprimée en creux «sur la terre humide, au moyen d'un cachet en bois grossièrement taillé».

Aussi bien, M. Joosting conclut en attribuant à nos poteries une ancienneté de mille ans à peu près, thèse historiquement fort soutenable. — En effet, les motifs d'ornementation sont francs ou mérovingiens, et l'on sait que les conquérants de la Gaule avaient, dès la fin du ve siècle, envahi le Nord de la Hollande actuelle; mais c'est en 736 seulement que Charles Martel remporta sur les Frisons une victoire qui rendit les Francs maîtres définitifs du pays où Charlemagne les trouva établis. — Quant à la conversion des habitants au christianisme, elle eut pour principaux instruments des moines anglo-saxons, surtout saint Boniface, originaire du Devonshire et qui fut martyrisé en 755 près d'Utrecht[2]. Mais la foi ne commença de pénétrer un peu profondément les masses qu'après la destruction de l'Irminsaul (772) et la conversion du farouche saxon Witikind. Encore les superstitions païennes persistèrent-elles si longtemps, qu'à une date relativement récente les Frisons portaient comme amulettes les haches de pierre décorées du nom de *donderbeitels* (marteaux de foudre), et, au dire d'Ozanam, on les suspendait encore de son temps au berceau des nouveau-nés pour éloigner les maléfices.

Vu la présence de «meubles» religieux, il semble donc plausible de limiter à dix siècles l'origine de nos poteries, à moins qu'il ne s'agisse d'ustensiles apportés par les soldats de Charles Martel vers le milieu du VIIIe siècle, ce qui leur donnerait un peu plus de mille deux cents ans d'âge. Mais si l'hypothèse est vraisemblable au

[1] *Histoire de la céramique* (Tours, Mame, 1882), p. 185 et suiv.

[2] Menso Alting, *Descriptio Frisiae*, p. 43 v°. *Dockinga*, Amsterdam, 1701, in-fol.

cas où les trouvailles auraient consisté en vaisselle seulement, elle perd de sa vraisemblance à raison des figurines purement décoratives trouvées en même temps que les ustensiles, figurines excluant l'idée d'un attirail de campement et qui impliquent celle, au contraire, d'un établissement à demeure.

De Laigue,

Correspondant du Comité.

EXPLORATION

DES

TUMULUS DE KERIQUEL EN TRÉGUNC

ET

DE KERLOISE EN CLOHARS-CARNOËT,

PAR M. PAUL DU CHATELLIER,

Correspondant du Comité.

Le tumulus de Keriquel, au Sud du village de ce nom, à 150 mètres des édifices, domine la plaine, qui va en s'abaissant jusqu'à la mer. De 5 mètres de haut sur 40 mètres de diamètre, de son sommet on a une vue splendide.

Nous l'avons attaqué par le haut, le 13 juin dernier, par une tranchée en forme de puits, de 9 mètres de côté, dans laquelle nous avons reconnu que cette énorme butte est faite d'argile blanche des prairies, excessivement compacte, parsemée de parcelles de charbon de bois et de quelques éclats de silex sans caractère.

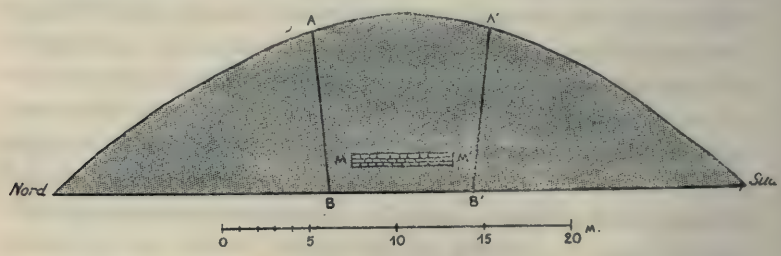

Coupe du tumulus de Keriquel en Trégunc (Finistère).

A 1 m. 50 sous le sommet de la butte, nous rencontrons quelques fragments d'une poterie rougeâtre, onctueuse, se coupant au couteau, dans laquelle on remarque de nombreux morceaux de talc. Ils proviennent de grands vases ayant, ainsi que j'ai pu le déterminer par des morceaux de bord, 0 m. 44 de diamètre à l'orifice. Un

de ces fragments est décoré sur la panse, immédiatement au-dessous du bord, par la pression du doigt et de l'ongle. En nous enfonçant dans la tranchée, nous recueillons quelques pierres qui deviennent de plus en plus nombreuses, au fur et à mesure que nous descendons, ce qui nous fait penser que nous ne tarderons pas à atteindre la sépulture que recouvre le tumulus. Mais le soir est venu, et il nous faut remettre au lendemain la continuation de la fouille.

Le lendemain matin, nous trouvons nos travailleurs exacts au rendez-vous. Leur curiosité est excitée; ils espèrent qu'ils auront bientôt mis la main sur le trésor que cache, dans leur pensée, une aussi grosse butte.

Le travail est devenu plus pénible que la veille; pour rejeter au dehors les terres de la tranchée, il nous faut établir une terrasse sur laquelle les travailleurs du fond jettent les terres, d'où d'autres les rejettent au dehors. Dans ce maniement, un violent vent d'Est, les enlevant en tourbillon, aveugle nos hommes.

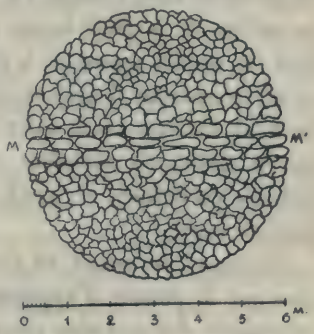

Plan par terre de la sépulture du tumulus de Keriquel en Trégunc (Finistère).

Nous continuons à recueillir, dans notre tranchée, des fragments de la même poterie onctueuse et pleine de morceaux de talc, et aussi quelques pierres, parmi lesquelles nous remarquons deux galets longs portant des traces de percussion.

Enfin, à 2 m. 80, sous le sommet du tumulus, nous rencontrons, au milieu de la tranchée, un muretin allant du Nord au Sud, formé par trois assises de grandes pierres maçonnées à sec, ayant 0 m. 86 de large sur 0 m. 65 de hauteur et 6 mètres de longueur. Les pierres de ce muret portent les traces d'un feu violent. Des deux côtés, c'est-à-dire à l'Est et à l'Ouest de cette construction, adossées contre elles, étaient en grand nombre des pierres, n'ayant pas été au feu, paraissant jetées là sans ordre. Elles formaient, avec le muret, comme une calotte circulaire en pierres, de 6 mètres de diamètre, dont l'épaisseur allait en diminuant du centre, où elle avait 0 m. 65, au pourtour extérieur, où elle se réduisait à 0 m. 12 ou 0 m. 15.

Sous ces pierres, posées là sans doute pour la protéger contre les terres amoncelées au-dessus, était une couche de cendres et de restes incinérés, épaisse de 0 m. 10, mêlée de gros morceaux de charbon de bois, reposant sur un fond d'argile blanche calcinée comme de la brique, sur une épaisseur de 0 m. 15, témoin irrécusable d'un feu très intense. Nous nous trouvions, à n'en pas douter, en présence d'une sépulture par incinération, faite sur place, sur laquelle on avait édifié ensuite le tumulus.

Il est facile de reconstituer, comme il suit, les funérailles de celui dont nous venons de retrouver la sépulture, personnage considérable, sans doute, si l'on en juge par les dimensions du monument que lui dressèrent ses contemporains.

Ils commencèrent la construction de la vaste butte, lui donnant 40 mètres de base, et l'élevèrent jusqu'à environ 1 m. 30 de haut, en forme de cône tronqué; arrivés à cette hauteur, ils construisirent au milieu de la plate-forme supérieure, suivant son diamètre Nord-Sud, le muret maçonné à pierres sèches que nous avons constaté, et lui donnèrent 6 mètres de long sur 0 m. 86 de large et 0 m. 65 de haut. Ils dressèrent enfin par-dessus un énorme bûcher, d'environ 6 mètres de diamètre, sur le sommet duquel furent placés le cadavre du défunt, et, peut-être, les victimes qui devaient le suivre dans la mort.

Pourquoi ce muret au centre du tumulus? Je ne me l'explique que par la pensée d'appuyer sur ses arêtes Est et Ouest une des extrémités des grandes pièces de bois formant la base du bûcher. Par leur disposition en chevron et la surélévation d'une de leurs extrémités, on obtenait, de chaque côté du muretin, un espace vide, sorte de couloir permettant à l'air de circuler par-dessous le bûcher et d'en activer l'embrasement.

Parmi les restes incinérés, nous avons relevé un grattoir en silex; la moitié d'une hache à bouton en diorite polie; l'extrémité du bouton; un petit objet en bronze, mal conservé, reste d'une fibule de petite dimension; une pierre à aiguiser; une pierre à cuvette, à concasser les graines (elle était posée sur la cuvette); deux fusaïoles en terre cuite onctueuse, mêlée de morceaux de talc; de nombreux fragments de plusieurs vases en terre grossière, faits à la main, d'une terre onctueuse mêlée de nombreux morceaux de talc (quelques-uns de ces vases étaient de grande dimension, à large bord plat et à fond plat; le plat du bord d'un d'eux est décoré d'un

trait en zigzag tracé à la pointe; un autre vase parait être beaucoup plus petit, en forme d'écuelle un peu rétrécie à l'orifice et à fond rond); une tige de long clou en fer; une petite boule en fer de 0 m. 02 de diamètre, sans doute la tête d'une longue épingle en fer dont la tige manque; quatre pointes de lance en fer, de tailles différentes, en très mauvais état de conservation; un objet en fer, tige carrée recourbée, de 0 m. 01 de côté, longue de 0 m. 06, se terminant par une douille ronde, creuse, de 0 m. 05 de long et de 0 m. 02 de diamètre intérieur à son point d'emmanchement. Cet objet me paraît avoir été un engin de bateau, une gaffe analogue à celles dont se servent encore nos marins à bord de leurs embarcations de pêche.

Le tumulus de Keriquel est, comme on le voit, un tumulus de la première époque du fer; et comme toutes les sépultures de cette époque, celle de Keriquel avait un mobilier, en somme, assez pauvre. Toutefois, il nous a permis de faire une constatation intéressante, qui n'avait pas encore été faite chez nous, c'est que les poteries onctueuses, savonneuses, à grains de talc, sont des poteries de l'époque du fer la plus ancienne.

Une autre curieuse constatation est la rencontre d'une moitié de hache à bouton dans une sépulture de cette époque. Il ne faut cependant pas, croyons-nous, y attacher plus d'importance qu'elle ne mérite, et y voir autre chose qu'un objet recueilli, probablement à titre de curiosité, ou peut-être à titre superstitieux, par celui en l'honneur de qui a été élevé le tumulus de Keriquel.

La fouille du tumulus de Keriquel terminée, dirigeons-nous sur Clohars-Carnoët, où un tumulus m'a été signalé au village de Kerloise.

Ce tumulus, fortement endommagé, est à 200 mètres environ du village. Au moment où nous en avons entrepris l'exploration, il avait 2 mètres de haut sur 45 mètres de diamètre à la base; à 0 m. 20 sous le sommet du tumulus, nous avons rencontré une grande dalle de 0 m. 60 d'épaisseur sur 2 m. 85 de long et 1 m. 60 de large.

Cette dalle recouvre une sépulture orientée Nord-Est–Sud-Ouest, dont la paroi Nord-Est n'existe plus. La paroi opposée, celle Sud-Ouest, est faite de deux pierres juxtaposées, placées de champ en terre. Les deux autres parois, qui supportent la table, sont des murailles maçonnées à pierres sèches.

Aussitôt après avoir pénétré dans cette sépulture, nous nous sommes aperçu qu'elle avait été violée; son exploration nous l'a confirmé. Nous n'y avons rencontré qu'un fragment de poterie, de l'époque du monument, fait à la main, ayant appartenu à un vase grossier, et quatre fragments de briques à crochet, qui indiquent une violation très ancienne, remontant probablement à l'époque de l'invasion romaine.

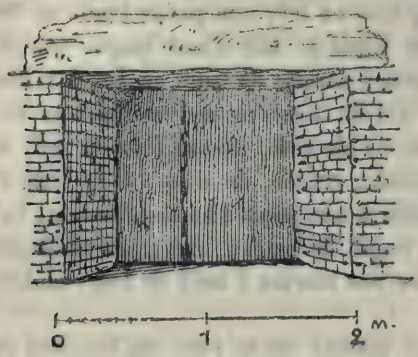

Sépulture intérieure
du tumulus de Kerloise en Clohars-Carnoët
(Finistère).

Cette chambre funéraire mesure intérieurement, à son extrémité Nord-Est, 1 m. 80; 1 m. 30 à son extrémité Sud-Ouest; 1 m. 60 du Nord-Est au Sud-Ouest, et 1 m. 35 du plafond au fond, qui est dallé en galets blancs pris à la grève, peu éloignée.

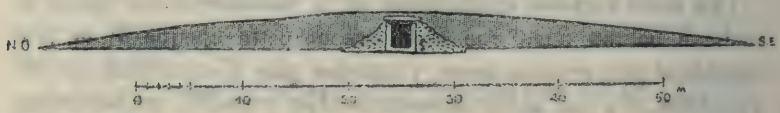

Coupe du tumulus de Kerloise en Clohars-Carnoët (Finistère).

Cette sépulture, d'après sa construction, renfermait, très probablement, avant sa violation, un mobilier de l'époque du bronze.

P. du Chatellier,

Correspondant du Comité.

ÉTUDE

SUR

L'ORFÈVRERIE EN FRANCHE-COMTÉ

DU VIIe AU XVIIIe SIÈCLE,

PAR M. JULES GAUTHIER,

Archiviste du Doubs, membre non résidant du Comité,

ET M. L'ABBÉ PAUL BRUNE,

Curé de Baume-les-Messieurs, correspondant du Comité.

La destinée de tout objet d'or ou d'argent est de retourner au lingot d'où il est sorti. Quelle que soit sa valeur artistique, quelque forme qu'il ait reçue, la cupidité publique ou privée le poursuit, s'en empare pour le fondre au creuset et en tirer, soit de la monnaie, soit de nouveaux bijoux. Cette fatalité donnerait à l'histoire de l'orfèvrerie la tristesse et la monotonie d'un nécrologe, si de précieuses épaves de tous les siècles ne subsistaient, accrues de temps en temps par quelque merveilleuse trouvaille, venant, comme celle de *Bosco Reale*, jeter une lumière inattendue sur l'art de toute une époque.

Sans quitter les horizons étroits d'une province qui fut toujours pauvre, nous voudrions résumer en quelques pages l'histoire de l'orfèvrerie en Franche-Comté, indiquer les courants religieux, politiques et commerciaux qui ont procuré à ses artisans leurs premiers modèles, les centres où leur fabrication s'est créée, puis développée; enfin, caractériser ses produits et mettre en lumière quelques reproductions choisies de pièces d'argenterie sorties du XIe au XVIIIe siècle des ateliers francs-comtois.

I

La première œuvre d'argenterie notable qui apparaisse dans nos légendes est un reliquaire du bras de saint Étienne, offert, dit-on, par Théodose à l'église de Besançon, et dont l'or et les pierreries, dérobés au VIIe siècle, du vivant de l'archevêque Prothade, furent l'occasion d'un miracle longtemps célèbre. Le testament de Charlemagne, léguant à la même métropole une table ou parement d'or qui, jusqu'à 1642, revêtit le maître-autel de la cathédrale Saint-Jean [1], est le premier texte authentique visant l'importation d'un morceau capital d'orfèvrerie dont nous ne connaissons, hélas! que les dimensions et le poids. Les héritiers du grand empereur, distributeurs attitrés de privilèges et de territoires en faveur des abbayes et des sanctuaires insignes, enrichissent leurs autels de vases et de reliques d'un grand prix : Louis le Débonnaire, Charles le Chauve et les rois rodolphiens, Rainaud III, Frédéric Barberousse et son épouse Béatrix, les comtes de la race de Méranie, ceux de la maison de Chalon continuent la tradition en distribuant aux églises des reliquaires et des joyaux [2]. C'est par eux que pénètrent, du IXe au XIe siècle, rapportés d'Italie ou d'Allemagne, les textes grecs des évangiles ou des épîtres revêtus de précieuses reliures byzantines, dont les icones d'argent repoussé encadrent des diptyques consulaires ou impériaux que nous possédons encore [3]; les premières croix d'autel ou de procession rehaussées d'or et de gemmes, et nombre de modèles liturgiques qu'on ne retrouve plus que dans les miniatures des manuscrits carolingiens. Au XIIe siècle, et surtout au début du XIIIe, les croisés comtois, qui se sont taillé, après la prise de Constantinople, des principautés, des duchés ou des seigneuries, à Athènes, à Thèbes, à Caristie, rapportent comme trophées de leurs victoires le bras de saint Jean-Baptiste dans un reliquaire de vermeil qu'ils donnent à Cîteaux [4], la tête de saint Jean Calibyte,

[1] Ce testament fut souscrit notamment par Bernoin, archevêque de Besançon (EINHARDI *Vita Karoli imperatoris*, c. XXXIII).

[2] Voir J.-J. CHIFFLETII *Vesontio;* DUNOD, *Histoire de l'Église et du comté de Bourgogne;* Ed. CLERC, *Essai sur l'histoire de Franche-Comté.*

[3] Plaque d'ivoire du consul Areobindus, n° 1093 du Musée archéologique de Besançon; plaque des empereurs Romain IV et Eudoxie, Bibliothèque nationale.

[4] D.-D. MARTÈNE et DURAND, *Voyage littéraire de deux Bénédictins*, 1717, t. I, p. 223.

qui entra dans le trésor de Saint-Jean-de-Besançon, celle de saint Akindinos, offerte à Rosières et que nous avons retrouvée et identifiée grâce à la plaque d'argent qui lui sert toujours d'authentique [1]. A ce courant, qui familiarise avec l'orfèvrerie orientale, succède un courant bien français, qu'ont développé les relations quotidiennes des deux Bourgognes et l'œuvre civilisatrice accomplie dans le Jura et dans les terres d'outre-Saône par les Clunisiens, puis les Cisterciens. L'héritage des sires de Salins, recueilli par la maison de Chalon qu'un heureux mariage substitue à la maison de Méranie dans le comté de Bourgogne, les expéditions d'Othon IV en Pouille, en Aragon, côte à côte avec les soldats de Philippe le Hardi ou de Philippe le Bel, préparent une communauté d'idées et de mœurs qui va s'accentuer encore. C'est de Paris que nous viendront les tombes de cuivre doré et émaillé que Mahaut d'Artois fait placer dans nos abbayes sur la sépulture de ses enfants ou de ses proches [2]; c'est là que l'on grave tous les sceaux aux armes de France destinés aux cours de justice du comté et les sceaux personnels des comtes ou de leur maison; c'est de là qu'en 1320 la reine Jeanne de Bourgogne, épouse de Philippe le Long, enverra une belle châsse d'argent où l'archevêque Vital de Montesquiou dépose, en 1320, les ossements des saints Épiphane et Isidore [3]. C'est à Paris, enfin, ou à Arras, que Mahaut et Jeanne achèteront les présents, calices ou croix, qu'elles distribueront aux monastères, aux hôpitaux ou aux chapelles de leurs domaines francs-comtois, et qu'elles enverront en apprentissage les serviteurs comtois dont elles veulent faire des orfèvres ou des argentiers [4].

En même temps, les moines mendiants, prêcheurs et surtout cordeliers, introduisent dans leurs couvents mainte orfèvrerie française, témoin cette croix dorée d'un travail parfait exécutée en 1283 et portant dans son soubassement une tasse ronde en agate pro-

[1] Cette identification a été faite au Congrès de la Société française d'archéologie tenu à Besançon en 1891. Voir J. Gauthier, *Les monuments de Rosières* (*Bull. de l'Acad. de Besançon*, 1880, p. 114).

[2] Une de ces tombes fut placée à Poligny, sur la sépulture de Robert de Bourgogne, l'autre à Cherlieu, en 1306, sur celle d'Alix de Méranie, mère d'Othon IV; un abbé du XVIIIe siècle fit faire une lampe avec le produit de la fonte de cette dernière. Besson, *Histoire de l'abbaye de Cherlieu*, p. 51. Voir n° 508 du Catalogue des œuvres d'orfèvrerie.

[3] Hauréau, *Gallia christiana* (métrop. de Besançon), t. XIV, p. 281.

[4] J.-M. Richard, *Mahaut d'Artois*, Orfèvrerie, p. 229-255.

venant de Blanche de Castille, qu'on montrait encore il y a un siècle aux Cordeliers de Besançon[1]. La Bourgogne et la Flandre, de Philippe le Hardi à Marguerite d'Autriche à Charles-Quint et à sa petite fille, cette Isabelle-Claire-Eugénie dont le nom restera toujours cher aux Comtois, deviennent ensuite presque exclusivement le centre d'où partent les envois d'œuvres d'art, bijoux, vases sacrés expédiés, soit par les princes, soit par leurs conseillers et ambassadeurs à leur comté de Bourgogne. Qu'on lise les inventaires de nos collégiales, de nos bénéfices de toute sorte, et c'est par centaines qu'on pourra compter les dons des Chousat, des Chevrot, des Richard Picque, des Rolin, des Jouard, des Rochefort, des Carondelet, des Granvelle, des de Vers, des Poupet et de tant d'autres. C'est de Flandre surtout que nous viennent, avec toute cette dinanderie qui fournit les autels et les sacristies de statuettes, de croix, de chandeliers et de bénitiers, une orfèvrerie pleine de saveur dont pendant longtemps les imagiers de Gand, de Bruges, d'Ypres et de Liège ont conservé le secret. Que d'objets à pleurer! chefs d'argent partiellement dorés, représentant des bustes d'évêques, de moines ou de vierges martyres; élégantes statuettes d'apôtres ou de saints dans les attitudes les plus diverses; monstrances avec un luxe architectonique inouï, telles que celle, datée de 1568, qu'on garde encore dans la petite église de Mailley (Haute-Saône); groupes d'anges, ailes éployées, s'unissant par deux ou trois pour supporter une cassette d'ivoire ou d'argent recélant quelque relique, tels par exemple que le reliquaire de Sainte-Luce, détruit à la cathédrale de Besançon en 1671, ou celui que nous avons retrouvé dans la chapelle de Ravilloles (Jura)[2].

A côté de l'orfèvrerie religieuse, qui, à bon droit, tient le premier rang, l'orfèvrerie civile commence à jouer un rôle très important dans la production artistique et n'introduit pas moins d'objets précieux dans les châteaux, et bientôt dans les hôtels de moindre consistance, que dans les églises. Si au XIVe et au XVe siècle le courant politique règle les courants commerciaux, avec les révolutions du XVIe siècle, dans tous les commerces, la tendance cosmopolite s'accentue. D'Espagne nous viennent les lourdes chaînes d'or avec des médailles pendues au col; d'Italie, ces délicieux coffrets destinés aux

(1) N° 201 de notre Catalogue des œuvres d'orfèvrerie.
(2) N° 330 du Catalogue.

anneaux de mariage et dont le métal est marqué de la fleur de lis ou *giglio* de Florence; de Nuremberg, les belles horloges, dont le cardinal de Granvelle nous a légué un fort remarquable spécimen [1]; de Lyon, la belle argenterie de table, hanaps, écuelles, gobelets, aiguières et bassins, dont les archives de la maison de Chalon entre autres nous donnent le détail et les commandes; d'Allemagne, enfin, ces vidrecomes et ces coupes d'argent godronné, doré et ciselé qu'il est traditionnel, à partir de 1550, d'offrir aux ambassadeurs qui passent, aux gouverneurs de province qui arrivent, aux chevaliers de la Toison d'Or qui sont promus, ou même aux rois éphémères de l'arquebuse et du papegay. Le XVIIe siècle est venu et avec lui cette lugubre guerre de Trente ans qui couvre d'un voile de deuil toute notre histoire, comme elle a couvert durant dix ans de sang et de cendres la totalité du pays comtois en faisant périr les cinq sixièmes de ses habitants. L'or et l'argent sont devenus rares, et, misérables, les survivants de cette ruine vendent à vil prix à des voisins moins malheureux les vases sacrés de leurs églises, les derniers joyaux sauvés du pillage et jusqu'aux ferrures de leurs maisons dévastées. La Franche-Comté est devenue française, non sans de nouvelles luttes et un nouvel appauvrissement : impôts nouveaux, lois somptuaires succédant aux pillages des soldats maraudeurs, font jeter dans les fourneaux des orfèvres ou dans les fourneaux de la Monnaie maint bijou précieux, mainte vénérable relique des vieux âges qu'on supprime pour obéir aux édits ou aux caprices de la mode. L'orfèvrerie devient lourde et banale; le goût, loin de s'épurer, préfère les formes bizarrement contournées aux types si élégants que la Renaissance avait renouvelés partout. On voit, en 1743, un archevêque de Besançon, Antoine Pierre II de Grammont, commander à son usage pour 62,000 livres d'argenterie [2], tandis qu'autour de lui la plupart de ses chanoines et de ses prêtres n'ont d'autre ambition que de l'imiter, en renouvelant de fond en comble tout leur mobilier personnel ou liturgique. Ces destructions ne sont que le prélude des lois de 1790 et 1791, qui vont d'un bout à l'autre de la France saccager tous les trésors d'orfèvrerie. Morcelée en trois départements, la Franche-Comté obéit

[1] Musée archéologique de Besançon, n° 1085; horloge du cardinal fabriquée à Nuremberg en 1564, cuivre et argent doré.

[2] *Arch. du Doubs*, G. 34, année 1748.

aux lois et décrets et verse aux monnaies de Lyon et de Strasbourg les dépouilles de ses églises. Heureusement que certaines résistances locales, fort rares, ont éludé l'obéissance absolue, sans quoi la Franche-Comté n'aurait gardé que la trace seule des richesses d'art qui firent autrefois son orgueil, et la liste des pièces d'orfèvrerie de toute provenance qu'elle a possédées naguère ne serait plus, comme nous le disions tout à l'heure, qu'un nécrologe.

II

Malgré l'importation d'orfèvrerie qui se faisait, au comté de Bourgogne, de France, d'Allemagne et surtout d'Italie, soit par les dons des princes, soit par le commerce des juifs, dès le XIIIe siècle, et au XIVe par celui des Lombards, Toscans ou Piémontais venus de Milan, de Florence et d'Asti dans les villes principales, le comté de Bourgogne eut de bonne heure ses orfèvres. Nous n'en voulons d'autre preuve que les plaques de baudrier damasquinées d'argent, les agrafes d'or, d'argent, les fibules et les bijoux de toute forme, exhumés journellement de nos cimetières burgondes ou carolingiens, que les monnaies d'or de l'époque mérovingienne frappées à Besançon par les monétaires Gennardus, Porto et Sobo, les deniers d'argent émis dans la même cité sous Pépin et sous Louis le Débonnaire. En 871, Charles le Chauve accorde à l'église de Besançon le droit de monnayer, mais ce n'est qu'en 1030 que l'archevêque Hugues Ier en use pour la première fois. Remarquons à ce propos que le chapelain du roi de Bourgogne, Rodolphe III, après avoir emprunté à son maître le temple tétrastyle figuré sur les deniers de Lyon, en l'adaptant à Besançon par cette légende : PORTA NIGRA, caractérisant l'arc antique de *Vesontio*, fait au revers de sa monnaie représenter le bras de saint Étienne enchâssé dans l'or et l'argent par saint Prothade. De cette image, entourée de ces mots : B (*rachium* ou *b*(*eati*) STEPHANI, naîtra l'appellation de monnaie estevenante qui survivra jusqu'au XVIIe siècle, longtemps après la décadence du monnayage lui-même[1].

Ce fut de Lyon qu'Hugues Ier dut faire venir ses premiers

[1] Voir Jeannez et Plantet, *Essai sur les monnaies du comté de Bourgogne;* M. Prou, *Monnaies carolingiennes;* Engel et Serrure, *Traité de numismatique;* A. de Barthélemy, *Noms de monétaires mérovingiens*, etc.

monétaires, et tout monétaire étant doublé d'un orfèvre, ce fut à ces ouvriers qu'il confia la réfection du bras d'argent cerclé de bracelets d'or avec perles et pierres fines qui remontait au VIIe siècle, et fut, nous l'avons raconté ailleurs, l'origine des armoiries de l'église de Besançon. Nous avons le dessin du bras modelé sous Hugues Ier, renouvelé lui-même en 1486 sous le pontificat de Charles de Neuchatel, et cela grâce au grand sceau du chapitre de saint Étienne gravé au XIe siècle et dont nous avons publié la reproduction [1]. L'idée de prendre un reliquaire comme emblème protecteur fut suivie vers 1250 par la commune de Besançon, qui fit représenter sur son premier sceau, à côté du reliquaire de saint Étienne, la grande croix processionnelle du chapitre de Saint-Jean. Cette croix a son histoire : exécutée de 1163 à 1170, elle est en bois recouvert de lames d'or; ses bras sont pattés, cinq grosses pierres en cristaux et treize plus petites montées en cabochon en couvrent la surface, l'une d'elles recouvrant deux fragments de la vraie croix. On lit, au bas, cette inscription : HERBERTVS BISVNTINVS ARCHIEPISCOPVS ME FIERI FECIT. Ainsi, grâce à deux sceaux, nous possédons l'image exacte des deux plus anciens reliquaires que l'orfèvrerie bisontine ait produits [2].

Au moyen âge, l'orfèvre ne se borne pas à façonner l'or et l'argent; des métaux moins précieux se transforment dans son atelier en figurines rehaussées d'émaux et de dorures qui, plaquées sur des coffrets de bois, vont illustrer des châsses, sur des ais de chêne vont former des reliures, sur des croix lamées de bronze ou d'étain vont fournir aux églises rurales le décor de leurs autels ou l'étendard de leurs processions. Il fabrique en laiton ou en cuivre des vases liturgiques de toute sorte, des chandeliers à reliefs étranges d'hommes, de béliers ou de boucs; il fond, martelle, grave tour à tour le fer ou l'airain pour des coins de monnaies ou des matrices de sceaux. On peut estimer à 8,000 types différents l'ensemble de la sigillographie comtoise des huit derniers siècles. Inutile d'insister sur l'intérêt d'un pareil ensemble pour les études archéologiques et historiques d'une région; si nous en parlons, c'est

[1] J. Gauthier, *Les origines des armoiries de l'église de Besançon* (*Bull. de l'Acad. de Besançon*, 1880, p. 245 et pl. VII).

[2] A. Castan, *Les sceaux de la commune de Besançon* (*Bull. de la Soc. d'émulation du Doubs*, 1870, p. 448-449). Cf. n° 178 du Catalogue des œuvres d'orfèvrerie.

pour le mettre à l'actif des orfèvres bisontins, salinois, graylois et dolois du XIe au XVIIIe siècle.

Pour en finir avec les monétaires et les monnaies, rappelons brièvement que si le monnayage estevenant cesse à Besançon vers 1400, l'archevêque François de Busleiden ne le résigne qu'en 1501 à l'archiduc Philippe le Beau, père de Charles-Quint; qu'en 1537, la ville de Besançon obtient de cet empereur le droit de battre des espèces d'or et d'argent, dont elle use jusqu'à la conquête de 1674; enfin, qu'en 1693, un hôtel des monnaies, ayant juridiction sur tous les orfèvres francs-comtois, est érigé dans la même ville par Louis XIV et ne ferme qu'en 1772. A partir de 1494, Dole devient le siège d'un monnayage qui ne fonctionne qu'à partir de 1506 et s'arrête définitivement à la conquête. Dans ces divers hôtels des monnaies, les gardes, essayeurs, graveurs et monnayeurs sont presque exclusivement des orfèvres du pays; nous donnerons, à la suite de cette étude, une liste chronologique de nos orfèvres et de nos monétaires réunis.

Le XIIIe siècle est le siècle des constructeurs; en Franche-Comté l'on bâtit du Jura jusqu'aux Vosges, mais cette activité se manifeste aussi dans le domaine de l'orfèvrerie. Un des premiers produits de l'industrie locale est une châsse quadrangulaire, exécutée au retour de la croisade pour l'abbaye cistercienne de Rosières. La cassette est de bois revêtue de lames de cuivre doré, avec l'effigie en bronze, de léger relief, d'une quinzaine de saints, outre un Christ en croix assisté de la Vierge, de saint Jean et de deux anges, et le décor complémentaire de vingt-neuf pierres de toutes couleurs montées sur cabochons. Le principal intérêt de cette châsse réside dans l'inscription suivante : DE CIVITATE GRECIE QVE – DICITVR VRBS REGIA – SVMPTE SVNT HEC RELIQVIE – NECNON ET SANCTVARIA – DOLET CONSTANTINOPOLIS – TANTO NVDATA PRETIO – SED ISTE LOCVS NOBILIS – GAVDET DE TANTO PREMIO[1].

Quelques plaques de bronze émaillées avec figures de Christ, destinées à des évangéliaires, des pyxides rondes à toit conique pour l'eucharistie, également émaillées; une belle croix processionnelle en bois, avec Christ byzantin émaillé, cabochons et cristaux gros-

[1] N° 305 du Catalogue. Voir J. Gauthier, *Les monuments de l'abbaye de Rosières* (*Bull. de l'Académie de Besançon*, 1880, p. 115).

sièrement montés sur des plaques de cuivre dorées, ajourées et ciselées; enfin, nombre de figures du Christ en bronze doré et émaillé, voilà ce que nos églises, nos collections publiques ou privées ont recueilli du XIIIe siècle.

Au XIVe siècle, les mentions d'orfèvres, rares aux deux siècles précédents, se multiplient surtout à Besançon; les testaments contiennent maintes mentions de joyaux commandés ou légués à des particuliers, à des églises, à des chapelles. Aux Cordeliers de Besançon, Guillaume de Vadans, confesseur de la reine Jeanne, a envoyé des reliques importantes; le gardien Gui Bon les fait enchâsser dans un bras de vermeil, en 1345, et consigne dans une inscription détaillée l'origine du précieux objet[1]. Voici un calice donné à l'abbaye du Mont-Sainte-Marie vraisemblablement par Marguerite de Chalon, épouse d'Étienne de Montbéliard, à en juger par les armoiries émaillées des deux familles, que l'on voit encore sur le panneau; une crucifixion est gravée sur le pied de cette charmante coupe conservée aujourd'hui à Poligny; deux ravissantes croix d'oratoire, en argent, couvertes de filigranes, de grenats et de cristaux, renfermant toutes deux des reliques de la vraie croix. L'une, que l'on a publiée déjà dans le *Bulletin du Comité*[2], est sans inscription, et des deux côtés des filigranes et des cabochons la décorent; la seconde porte au revers, en capitales, l'inscription suivante : **✠ HEC : EST : PARS : LIGNI : DNI : || DE SEPVLCRO : DNI || DE : SEPVLCRO XPI ✠ BE : MARIE : VGIN AVE MARIA GRACIA PLA DO.** (Pl. XI et XII.)

Une seule croix processionnelle nous est restée du XIVe siècle, encore ne date-t-elle que du règne de Philippe le Hardi. Elle appartient à la paroisse de Vaudrivillers (Doubs); l'âme est en bois, lamée de cuivre, avec fleurons gravés et pierres bleues montées dans des roses saillantes; l'extrémité des bras est fleurdelisée; le Christ, coiffé d'une haute couronne royale, est surmonté d'un cartouche émaillé portant le monogramme IHS.

Du XVe siècle, il nous reste deux belles croix d'argent: l'une, qui serait un don de l'archevêque Thiébaud de Rougemont, est lamée d'argent avec rinceaux au repoussé, chacun de ses bras étant terminé en fleur de lis précédé d'un quadrilobe contenant les emblèmes

[1] N° 17 du Catalogue.

[2] *Bulletin du Comité des travaux historiques et archéologiques*, 1883, p. 102-106 (2 pl.).

des évangélistes. Le Christ, couronné d'épines, a un très grand caractère; au revers est un *Agnus Dei* occupant le centre. Elle appartient à l'église de Rougemont (Doubs) (Pl. XIII). La seconde, propriété de la paroisse de Nozeroy, est également lamée d'argent; les angles vifs des bras s'arrondissent en forme de bâtons noueux, chaque bras se terminant par un pommeau sur lequel se détachent des feuilles de chardon ou de chicorée d'un délicieux travail. Sur la face centrale où repose le Christ, la tête se détachant sans couronne sur un large nimbe, sont fixés des rinceaux d'argent entremêlés d'églantines et de vrilles capricieuses en argent mat, rehaussés par la dorure du champ. Un buste d'argent représentant saint Léger, dont il contient une grande partie du crâne, existe dans l'église paroissiale de Chaux-en-Montagne; sur le collet de la chape, on lit : SANCTVS LEODEGARIVS, et, détail plus intéressant encore, ce chef, qui date de la fin du xve siècle (Pl. XIV), porte un poinçon plusieurs fois répété : une main bénissante, première marque connue de l'orfèvrerie bisontine. Si le reliquaire de saint Léger représente seul avec celui de saint Lupicin la série des chefs, celle des statuettes surmontant un reliquaire, décrites par centaines dans les documents contemporains, se réduisent pour cette période à une figure de saint Ermenfroi, provenant de Santoche, que nous avons photographiée à la cure de Clerval (Pl. XV). C'est sans contredit un produit de l'art local; sous le socle, où se tient debout le fondateur de Cusance, en costume d'abbé bénédictin, une petite plaque de cuivre porte en minuscule gothique ces trois lignes gravées : *L'an mil IIII^c IIII^xx XVI est estez donné par les hoirs Fuenet.* Dans l'église voisine de l'Isle-sur-le-Doubs, on montre un calice d'argent aux armes des Neuchâtel-Bourgogne, daté de 1440, et provenant, comme une croix reliquaire de 1575, contenant une parcelle considérable de la vraie croix, de la chapelle bâtie par les seigneurs de l'Isle, à l'exemple de tant de princes croisés. Enfin, le musée naissant de l'archevêché de Besançon s'est enrichi d'une jolie croix en cuivre doré du xve siècle avec figure en relief de la crucifixion se détachant sur un champ gravé.

Au xvie siècle, les objets d'orfèvrerie deviennent plus nombreux. Qu'on en juge par tout un groupe de pyxides, monstrances, ciboires et reliquaires, heureusement centralisés à l'archevêché de Besançon; par toute une suite de croix processionnelles en cuivre ou en laiton; par la croix donnée par le cardinal de Granvelle à la petite ville d'Ornans (Pl. XVI), en même temps qu'un reliquaire

de bronze doré de saint Laurent, de facture bien italienne; par le reliquaire de la sainte Épine de Château-Chalon, aux armes d'une abbesse de Rye, et au poinçon du bras de saint Étienne suivi des initiales P. D. (Pl. XVII); par une curieuse statuette d'argent conservée à Nozeroy et représentant saint Antoine suivi de son fidèle compagnon. Détail piquant, si vous pressez délicatement sur la queue de l'animal, aussitôt il se dressera sur ses pattes de derrière pour vous faire honneur. J'allais omettre un type de reliquaire dont il reste un grand nombre d'exemplaires, en argent ou en cuivre argenté ou doré; sur un pied multilobé et surmonté d'un pommeau est fixé un cylindre métallique foré d'arcatures et rempli par un manchon de verre dont les extrémités sont fermées par des rondelles métalliques et dans lequel se placent les reliques. (Pl. XVIII.) Souvent, en Franche-Comté comme ailleurs, ce genre de reliquaires est devenu, par l'adaptation d'une lunette vissée à la partie supérieure, un véritable ostensoir ou monstrance. Tel était le fameux ostensoir de la sainte Hostie de Faverney, exécuté de 1499 à 1520 aux frais de l'abbé Gui de Lambrey; nous en avons la reproduction dans une gravure contemporaine du miracle. Nous mentionnerons encore un bras d'argent de saint Martin, daté de 1543, qui existe à Échenoz-la-Meline (Haute-Saône) et doit provenir de Besançon, et un calice à pied multilobé, à pommeau fleuronné, conservé aux Chalêmes (Jura) et qui porte un écusson gravé sur le pied : un agneau et par-dessous la marque de la main bénissante, avec les initiales F. D. Toutes les grandes pièces d'argenterie commandées aux orfèvres comtois du XVIe siècle, à commencer par la châsse des saints Ferréol et Ferjeux, commandée par le chapitre métropolitain à Denis Saige en 1518 et livrée en 1539, à continuer par la croix d'argent doré, valant 100 écus d'or, offerte à la même église en 1524 par le chanoine Montrivel, par la nouvelle châsse faite en 1540 pour saint Épiphane et saint Isidore, disparues, comme le groupe d'argent qui, à Saint-Étienne, rappelait la Présentation au Temple et renfermait la relique «de preputio Domini», ou la sainte Madeleine d'argent assise sur un trône commandée par le chapitre de Sainte-Madeleine de Besançon à l'orfèvre Antoine d'Orchamps en 1550, sortaient des ateliers bisontins. Aux d'Argent, aux Flamant, aux Duchemin, aux Ryotet, aux Chassignet, aux Oudot, bien d'autres orfèvres s'ajoutent au XVIe siècle; les Amyot, les Pâris, enfin les

Loisy, qui, à Besançon, vont fonder toute une dynastie célèbre d'argentiers, de graveurs, de peintres d'un réel talent et d'une activité sans pareille. A Salins, où, dès 1403, nous trouvons l'orfèvre Jeannin de Compiègne confectionnant un sceau avec son contre-sceau aux armes du duc Jean et du comte de Bourgogne, plusieurs familles façonnent habilement les métaux précieux[1]. Au XVIIe siècle, c'est Jean Perrey, consciencieux auteur d'une jolie statuette représentant saint Maurice, exécutée en 1616 pour la paroisse du Jura qui porte ce nom. Cette statuette, aussi bien qu'un calice de forme ancienne, au pied de cuivre, à la coupe d'argent dorée, qui se trouve à Ounans (Jura), est signée des mêmes initiales I. P ou I. PERREY, accostées de la lettre S et des armoiries de Salins. A ce moment, l'orfèvrerie franc-comtoise donne à ses productions soignées un très beau caractère; nous n'en voulons d'autre preuve que les deux calices d'argent datés, l'un de 1631, d'une forme superbe, avec nœud chargé de têtes d'anges, pied élégamment bordé de rinceaux, aujourd'hui à Vercel (Doubs); l'autre, de 1636, provenant de l'abbaye de Luxeuil et conservé dans la paroisse Saint-François-Xavier de Besançon, dont le pied porte en médaillons les quatre docteurs, tandis que la coupe offre l'effigie des quatre évangélistes; que la statue de la Vierge de Montaigu, abritée sous un chêne d'argent, donnée en 1624 à l'église de Chapelle-d'Huin; que la croix reliquaire, en forme de bois écoté, du prieuré de Lanthenans; que les deux statues reliquaires d'argent de saint Laurent et de la Vierge à l'Enfant, possédées par la fabrique de Mouthier-Hautepierre et fabriquées, la première en 1665 à Besançon, la seconde en 1669 à Salins; que le bras de saint Remi de Vyt-lez-Belvoir, fait au repoussé à Besançon en 1668; que les enseignes de confréries exécutées à la même date par Pierre de Loisy, que l'un de nous a déjà fait connaître[2], ou qu'une délicieuse monstrance à cylindre

[1] On trouve dans les Ordonnances de Franche-Comté publiées par Pétremand, à Dôle, en 1619, un titre XXXVII, art. 1453-1458, qui contient les règlements généraux des orfèvres; dans tous les centres importants du comté de Bourgogne, il y eut, dès les XVe et XVIe siècles, une organisation des orfèvres en corps de métiers, avec statuts et règlements approuvés par les corps de ville. Dans un édit du règlement des monnaies publié par le Parlement de Dôle, au nom de Philippe II, le 23 juillet 1588, il est question du double poinçon de la ville et de l'orfèvre avec lequel doivent être marquées les pièces d'orfèvrerie. (Ordonnances de Pétremand.)

[2] J. Gauthier, *L'œuvre des Loisy* (Réunion des sociétés des beaux-arts, 1894, p. 509-552 et pl. XXII).

surmontée des statuettes d'argent de saint Maurice et de saint Georges, vêtus en colonels du temps de Louis XIII, qui appartient à l'église de Soucia (Jura) (Pl. XIX).

Un régime nouveau commence pour les orfèvres. Déjà groupés en corporations à Besançon dès 1530, à Salins en 1716, à Dôle en 1638, ils ont leurs statuts que le Parlement de Besançon a homologués, mais, dès 1693, ils tombent sous la juridiction de l'hôtel des Monnaies de la capitale de la province, dont les officiers surveilleront désormais leur fabrication, recevront leurs maîtres, vérifieront l'élection de leurs jurés. Sous cette tutelle absolue, souvent même vexatoire, l'art des orfèvres comtois, suivant de très près la mode parisienne — on en peut juger par les chefs-d'œuvre des apprentis, par les dessins de vaisselle, de bagues, de croix qu'ils doivent exécuter à leur réception — perd toute son originalité, si sensible au XVIIe siècle dans les œuvres des Perrey et des Loisy.

Quelques calices choisis parmi les plus beaux de nos églises rurales, un ostensoir conservé à la Visitation d'Ornans, quelques dessins d'argenterie de table, soupières, cafetières, pots à lait, hochets d'enfants, donneraient une idée suffisante du savoir-faire des orfèvres bisontins, lédoniens, salinois et pontissaliens du XVIIIe siècle, dont nous avons reconstitué, au moyen des archives de la Monnaie, la série très complète, et parmi lesquels nous citerons, comme les plus remarquables et les plus habiles dans leur art, les Charmet, de Besançon, les Thiébaud, de Salins, et les Demierre, de Pontarlier.

Quand l'orfèvrerie massive et d'un goût souvent douteux qui s'était substituée depuis la conquête française à toutes les spirituelles et artistiques créations du passé, pour surcharger le maître-autel de nos principales églises, eut été fondue avec la table d'argent ornée de figures de la cathédrale de Besançon, avec le bras de saint Etienne et la croix de l'archevêque Herbert, vénérables témoins des plus lointains âges, pour fabriquer des pièces de cent sols à l'effigie de la première République, le directoire du département du Doubs prit un arrêté très caractéristique. Afin de remplacer toute l'argenterie disparue, il ordonna de fabriquer dans la verrerie du Bief-d'Etoz, dans les montagnes du Doubs, une double catégorie de calices et de ciboires avec couvercles de verre, qui seraient distribués à toutes les églises; l'opération fut faite, l'échange accompli. Les calices et ciboires en verre du Bief-d'Etoz, aujour-

d'hui rarissimes[1], marquent la dernière étape de l'orfèvrerie franc-comtoise.

Malgré tout notre désir de le rendre complet, tout en rejetant à la suite les listes d'orfèvres et d'objets d'orfèvrerie comtoise, les extraits d'inventaires anciens, les reproductions des marques d'ateliers franc-comtois du XVe au XVIIIe siècle, cet exposé rapide aura fait ressortir la pauvreté actuelle du sol franc-comtois en objets anciens d'orfèvrerie. Si un axiome juridique prétend que « *de minimis non curat praetor* », on nous pardonnera d'avoir passé outre, en nous tenant compte des intentions plutôt que des résultats et en suppléant, par l'examen de photographies ou de dessins laborieusement recueillis, au laconisme de cette étude.

ANNEXES.

I

CATALOGUE DES ŒUVRES D'ORFÈVRERIE

CONFECTIONNÉES EN FRANCHE-COMTÉ

ET DÉTRUITES LA PLUPART AVANT 1793

(VIIe – XVIIIe SIÈCLES[2]).

BÂTONS CANTORAUX.

1. « Deux bâtons de cérémonie d'argent au haut desquels et à chacun d'eux est une petite figure en relief, l'une représentant saint Martin et l'autre saint Sulpice, patron de cette paroisse, du poids de 18 marcs 6 gros. »

[*Église paroissiale de Baume*, 1792, Archives du Doubs[3] (B. 293).]

(1) Deux calices du Bief-d'Etoz font partie de la collection J. Gauthier; un ciboire de verre de même origine est conservé dans la sacristie de l'église de Bannans (Doubs).

(2) Ce catalogue est divisé par catégories d'objets : bâtons cantoraux, bénitiers, bras-reliquaires, calices, etc. Dans une même catégorie, le classement est chronologique, l'objet réputé le plus ancien tenant la tête, le plus récent fermant la marche.

(3) La presque totalité des indications du catalogue étant empruntée aux Archives du Doubs, nous ne ferons suivre les cotes d'archives d'un renvoi de dépôt, que quand il s'agira d'un fonds n'appartenant pas aux archives départementales du Doubs.

2. Confection de bâtons d'argent pour la cathédrale Saint-Étienne de Besançon, 9 mai 1515.

[Arch. du Doubs (Q. 191).]

3. «Deux grands bastons d'argent qui servoient aux choristes (fondus).»

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, 1671 (G. 207).]

4. «Quatre bâtons en argent.»

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, 1791 (Q. 284).]

5. «Deux plaques d'argent aux armes du chapitre, pesant 1 marc 6 onces 3 gros.»

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, 1791 (Q. 284).]

6. Deux bâtons cantoraux argent, avec statuettes de la Vierge, et de saint André, exécutées en 1628, par Jean Perrey, de Salins, refaites en 1756 par l'orfèvre Renard.

[Arch. du Jura (G. 162 et 167). Ces objets sont conservés actuellement dans l'église Notre-Dame de Dôle.]

7. «Deux bastons d'argent, au-dessus d'ung chascung baston une ymaige de la Magdaleinne, pour tenir le cueur.»

[*Chapitre de Sainte-Madeleine de Besançon*, inv. 1580 (G. 1291).]

8. «Les saints des deux grands bâtons, 7 marcs 6 onces.»

[*Chapitre de Sainte-Madeleine de Besançon*, 1791 (Q. 284).]

9. «Le bâton de la fabrique ayant une figure de saint Pierre en argent, 1 marc.»

[*Église Saint-Pierre de Besançon*, 1791 (Q. 285).]

10. «Quatre bâtons d'argent.»

[*Abbaye de Saint-Vincent de Besançon*, inv. 1768-1780. Visites d'abbayes (Parlement).]

11. «Un bâton d'ébène au milieu duquel est un cercle d'argent et au-dessus une fleur de lys de même matière.»

[*Abbaye de Saint-Vincent de Besançon*, 1791 (Q. 279).]

12. «Deux autres bastons d'argent servans à l'usage des choristes, au

dessus desquels sont des pommes dorées et cizelées, sur lesquelles sont gravez ces mots : SVMPTIBVS RELIGIOSORVM. »

[*Abbaye de Luxeuil*, inv. 1671. Visites (Parlement).]

13. «Deux bâtons cantoraux avec deux saints qui sont au-dessus, 14 marcs 2 onces 4 gros. »

[*Église d'Ornans*, 1791 (Q. 298).]

BÉNITIERS.

14. «Un aigue benoistier d'argent et doré en quatre cercles estans allentour dorez et l'ance aussi d'argent dorée en deux lieux. »

[*Sainte-Madeleine de Besançon*, inv. 1580 (G. 1291).]

BRAS-RELIQUAIRES.

15. «Brachium S. Stephani quod nobilissimâ ex auro thecâ, variis distinctâ gemmis, inclusum [a furibus susceptum, auro gemmisque spoliatum, injectum est in Dubio (tempore S. Prothadii). »

[J.-J. Chifflet, *Vesontio*, pars II, 133.]

16. «Bras vêtu de plis horizontaux très étroits soutenu d'une base quadrangulaire ornée de cabochons et de gemmes, cerclé à intervalles réguliers de trois larges bracelets ornés de perles et de pierres précieuses, se terminant par une main qui, deux doigts ployés, bénit à la romaine. Ce reliquaire, exécuté en or, fut donné par Hugues de Salins, archevêque de Besançon, à son église cathédrale (1031-1067). »

[Voir les sceaux du chapitre Saint-Étienne de 1136 et 1253, sur lesquels ce reliquaire est figuré. (Publié par J. Gauthier, *Bulletin de l'Académie de Besançon*, 1880, 252.)]

17. «In brachio argenteo pretiosis gemmis nitido sic ad basim inscripto : *Hujus sanctuarii venerandas reliquias venerabilis pater f. Guilelmus de Vadenco existens quondam confessor illustrissime D. Joanne regine Francie et comitisse Burgundie procuravit, quas f. Guido Boni cum reverenti diligentia sic aptari fecit ad devotionem populi excitandam et in die Purificationis B. Virginis in ecclesia fratrum minorum Bisontinorum obtulit anno D*[*omini*] M CCCXLV [1]. »

[*Cordeliers de Besançon*, XVIIe siècle, ms Chifflet, 54 (Bibl. de Besançon); 1792 (Q. 280).]

[1] A ce bras, où était enchâssé un morceau d'agate sanguine cassé en deux, était suspendue par un anneau une petite médaille d'argent doré; l'inscription était gravée sur une plaque de même métal.

18. «Un bras de saint Germain, aussy d'argent et doré en quelques endroits, au milieu duquel sont des reliques de ce saint aux armes de Roy (Agnès de Ray, 1458-1475), 6 marcs 6 onces.»

[*Abbaye de Baume-les-Dames*, inv. 1684-1728. Visites (Parlement).]

19. «*Eodem anno 1486, in honorem beati prothomartyris Stephani totius civitatis et diocesis Bisuntinae patroni et protectoris capitulum Bisuntinum, Caroli archiepiscopi et canonicorum largitionibus adjutum, thecam auream pretio sic gemmis opipare ornatam in quâ sacrae ejusdem sancti reliquiae cum venerandis aliorum coelitum pignoribus infra notatis pie asservantur fieri fecit. In cujus basi ex decreto capituli insignia prefati archiepiscopi benefactoris et capituli apposita sunt cum sequenti inscriptione :*

PRISCORVM TITVLOS IMITANS ME GRANDITER AVXIT
VBERIVSQVE SATIS MANVS IMPVLIT INCLYTÆ MATRIX
POLLENS ECCLESIA SAEPE FRVATVR ITERA
MVNERIBVS SACRIS ME TRES STRVXERE PARENTES
VNVS PRÆSVL HVGO DVDVM QVI SEDET IN ASTRIS
DEQVE NOVO CASTRO CAROLVS PRAESVL ET HERES
RITE SVB HAC RVTILA BRACHIVM SPLENDESCIT IDEA
LEVITÆ STEPHANI MERITIS ET NOMINE DIGNI.

Hoc opus de mandato capituli Bisuntini, procurantibus Theobaldo Mathelye et Guillelmo Garnot, canonicis commissis, per Franciscum de Bussières aurifabrum perfectum est, qui in dicta brachii theca sex marchas cum sex unciis auri puri impendit. In ejus vero basi seu pede sex marchas et septem uncias argenti insumpsit, cum quo dicti canonici commissi invenerunt pro fabrica dicti sanctuarii ad pretium octodecim veterum grossorum pro singulis unciis; ipse autem ex predictâ basis fabricaturâ in honorem et gratiam sancti prothomartyris Stephani stipendium remisit; que omnia ex computo die 16 septembris hujus anni inito constant. Reliquiarum autem in dicto brachio inclusarum hic est cathalogus . . .»

[Ms 710, Bibl. de Besançon, XVIIe siècle, fol. 222-223 v°.]

20. «Un gros bras d'argent garni de pierres fausses, renfermant les reliques de saint Just.» XVe-XVIe siècles.

[*Prieuré d'Arbois*, inv. 1706. Visites (Parlement).]

21. «Ung bras d'argent, ayant la main dorée, garnie de six aneaux dont les quattre sont d'or ou dourez et deux aultres d'argent forniz d'une

pierre de cristal ou dois de la main dud. bras, une grosse crapaudine, trois ceintures garnies de pierres réservé en deux lieux, l'ung ou dois droit et l'aultre en la basse ceinture, le pied dudit bras carré et couvert d'argent pesant. . . . mars demy.»

[*Chapitre de Sainte-Madeleine de Besançon*, inv. 1580 (G. 1291).]

22. «*Os brachii dextri S. Vincentii levite et martyris in brachio argenteo in quo hec est inscriptio:* Cy dedans est le bras de St Vincent lévite et martir, depuis le coude jusques à la main.»

[*Abbaye de Saint-Vincent*, XVIIe siècle, ms. CHIFFLET (Bibl. de Besançon).]

23. «Un bras dit de saint Étienne, pesant 2 marcs 5 onces 2 gros, avec deux petites plaques.»

[*Église de Liestle*, 1791 (Q. 309).]

24. «Deux bras de bois couverts de lames d'argent, l'un d'iceux vermeil doré enrichy de quelques pierres dans lequel sont les reliques de saint Jean Baptiste jà rompus en divers endrois et enrichy de quelques pièces, sont des reliques de saint Colomban premier abbé de Luxeul, dans les doigts duquel sont deux bagues dorées garnies chacune d'un cristal.»

[*Abbaye de Luxeuil*, inv. 1671, Visites (Parlement).]

25. «Une main en argent.»

[*Abbaye de Montbenoît*, an II (Q. 300).]

26. «Bras d'argent, contenant l'os du bras de sainte Avoye, 1504, aux Jacobins de Poligny.»

[CHEVALIER, *Mémoire sur Poligny*, t. II, 155.]

27. «Le bras de saint Germain, sans poinçon, bon argent, 5 livres 1 once 4 gros.»

[*Abbaye de Baume*, inv. 1791 (Q. 291).]

28. «Un bras d'argent non compris le piédestal, sans poinçon, bon argent, deux livres six onces.

Et le piédestal du bras, sans poinçon bon argent, 1 livre 14 onces.»

[*Abbaye de Baume*, 1791 (Q. 291).]

29. «Un bras de saint Vincent Ferrier.»

[*Chapitre de Sainte-Madeleine de Besançon*, 1791 (Q. 284).]

30. «Le bras de saint Nicolas, enchâssé d'argent, la platine au dessoulz duquel est de laithon, aux doigs duquel il y a quatre aneaulx assortis de pierreries.»

[*Abbaye de Bellevaux*, inv. 1584. Visites (Parlement).]

31. «Ung aultre bras d'argent, où l'on dit estre des reliques de saint Jehan Baptiste, munys à l'entour de plusieurs pierreries aux doigs duquel bras y a cinq aneaulx assortiz aussi de pierreries.»

[*Abbaye de Bellevaux*, inv. 1584. Visites (Parlement).]

32. «Un bras couvert d'une feuille d'argent valant 75 livres.»

[*Hôpital du Saint-Esprit de Besançon*, 1791 (Q. 283).]

33. «Un bras d'argent où sont les reliques de saint Pierre et saint Paul.»

[*Abbaye de Baume-les-Moines*, inv. 1654 et 1702. Visites (Parlement).]

34. «Reliquaire d'argent en forme de main où sont les reliques de saint Antoine, fermant par une plaque d'argent.»

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, inv. 1723 (G. 258).]

35. «Un reliquaire appelé «le bras de saint Antide» portant à son doigt une bague d'argent, ledit reliquaire couvert d'une feuille d'argent, posé sur un pied destal de cuivre doré.»

[*Abbaye de Saint-Paul de Besançon*, inv. 1778. Visites (Parlement).]

36. «Ung bras couvert de lames d'argent dorées, revêtues de plusieurs pierres avec un agneau au doigt doré et appelle «le bras mons^r saint Philippe et saint Jacques.»

[*Abbaye de Château-Chalon*, inv. 1590. Visites (Parlement).]

37. «Un petit bras d'argent en entier que l'on dit renfermer un des bras des saints Innocents (1 pied).»

[*Abbaye de Migette*, inv. 1765. Visites (Parlement).]

38. «Bras d'argent aux armes de l'abbé de Clerval, v. 1408.»

[*Abbaye de Montbenoît*, inv. XVIIe et XVIIIe siècles. Visites (Parlement).]

39. «Un bras d'argent.»

[*Prieuré de Morteau*, 1791 (Q. 300).]

40. «Un bras couvert d'une feuille d'argent appellé «le bras de saint «André.»

[*Prieuré de Mouthier-Hautepierre*, inv. 1706. Visites (Parlement); 1791 (Q. 297).]

41. «Un bras de bois couvert de lames d'argent plus gros et plus grand que le naturel.»

[*Abbaye de Saint-Claude*, inv. 1679. Visites (Parlement).]

42. «Un bras et une main argent, 4 marcs 2 onces 4 gros.»

[*Prieuré de Mouthe*, 1791 (Q. 300).]

43. «Un bras couvert de lames d'argent, dans lequel sont enchâssées des reliques de St Jean Chrysostome et de St Nicolas, au bas duquel sont les armes du fut s^r abbé Boytouset (1607-1620).»

[*Abbaye de Bellevaux*, inv. 1683. Visites (Parlement).]

44. Pierre de Loisy, le jeune, orfèvre de Besançon, passe marché avec Pierre Doroz pour confection d'un bras d'argent pareil à celui d'Ornans, la main moulée, le bras battu, soubassement de cuivre avec plaques d'argent graices, haut d'un pied, rehaussé de dorures, façon : 10 écus. 13 février 1628 (Abbaye Saint-Vincent, marché publié par J. Gauthier, *Ann. du Doubs*, 1887, p. 59).

[*Abbaye de Saint-Vincent de Besançon.*]

45. «Un bras d'argent où est une relique de St Léonard où sont les mesmes armes, milliaire 1630, armoiries de Pierre Doroz.»

[*Abbaye de Saint-Vincent*, inv. 1681. Visites (Parlement).]

46. «Un bras d'argent d'un pied d'hauteur sur une base de cuivre contenant un os du bras dud. saint.»

[*Abbaye de Saint-Vincent de Besançon*, inv. 1681. Visites (Parlement).]

47. «Un bras de saint Vuillerme en argent, où sont des reliques de ce saint et aux armes d'Achey (1667-1684), 9 marcs 2 onces.»

[*Abbaye de Baume-les-Dames*, inv. 1684-1728. Visites (Parlement).]

48. «Un bras où était renfermé un reliquaire, 1 marc 4 onces.»

[*Dominicains de Besançon*, 1791 (Q. 280).]

49. Bras reliquaire, bois lamé d'argent, de saint Remi, 1668, d'orfèvrerie bisontine.

[*Église de Vyt-lez-Belvoir* (Doubs).]

50. «Un bras en argent renfermant les reliques de saint [Prothade], 6 marcs.»

[*Église paroissiale Saint-Pierre de Besançon*, 1791 (Q. 285).]

51. «Un bras bénissant, 1 m. 60, 4 gr.»

[*Église paroissiale de Montgersoye*, inv. 1791-1792 (Q. 298).]

CALICES.

52. «La coupe de saint Anthyde, de cuivre doré.»

[*Abbaye Saint-Paul de Besançon*, inv. 1753. Visites (Parlement).]

53. «Un groz calice, à forme de vielle couppe dit «le calice de saint «Ligier», de groz argent.»

[*Abbaye de Château-Chalon*, inv. 1590. Visites (Parlement).]

54. «Une couppe de bois au milieu de laquelle est une roze d'argent.»

[*Abbaye de Bellevaux*, inv. 1584. Visites (Parlement).]

55. «Un petit calice d'argent doré avec la patène dont se servoit St Pierre de Bellevaux.»

[*Abbaye de Bellevaux*, inv. 1683. Visites (Parlement).]

56. «Nos donnons cent calices a pauvres églises du comté de Borgoigne qui seront chacun d'un marc d'argent et seront faits d'une partie de nostre vassalement d'argent...»

[*Testament d'Alix de Méranie, comtesse de Bourgogne*, 1277 (Arch. du Doubs).]

57. «Nos volons que notre exécutour facent faire un calice d'or à la values de VII^xx^ l. de bons petits tornois, et volons qu'il soit offert pour nous au grand autel de St Jacques en Galisse... et volons qu'il facent faire deux autres calices d'argent chacun de 11 marcs et que l'on les donne à l'église Notre-Dame de Morolain dessus Dole...»

[*Testament du comte Othon IV*, 1302 (Bibl. de Besançon).]

58. «Volons que il [nos exécutours] facent faire deux autres caulices d'argent chacun de II marcs pour offrir à l'autel de la Magdelene de Dole.»

[*Testament d'Othon IV*, 1302 (Bibl. de Besançon).]

59. Calice et verrières données par Jeanne de Montbéliard, femme de Jean de Chalon, prince d'Orange, à la chapelle par elle fondée dans l'église abbatiale de saint Claude, près de la chapelle dudit saint, 1445.

[*Chambre des Comptes de Dôle*, B. 509.]

60. Pierre d'Echalan, infirmier, donne à l'abbaye de Saint-Claude un calice d'argent pesant 7 marcs, pour la chapelle Notre-Dame, 1492.

[De Montgaillard, *Histoire de Saint-Claude*, t. II, p. 231.]

61. «Un petit calice très ancien, en argent, dont le contour du pied est ciselé sans dorure et assorti de sa pateine.»

[*Abbaye de Saint-Paul de Besançon*, inv. 1778. Visites (Parlement).]

Calice en étain du prieuré de Saint-Désiré, à Lons-le-Saunier.

62. «Un calice d'argent d'Allemagne, doré vermeil, dont le pied est à pans aigus, sur lequel sont les armes de Neufchastel avec sa pateine dorée de mesme.»

[*Abbaye de Luxeuil*, inv. 1671. Visites (Parlement).]

63. «Deux calices d'argent dourez, bien grands, beaulx et pesans, armoyez des armes de feu mond. sgr. de Tournay.»

[*Chapitre de Tournai (Poligny)*, inv. 1477 (Arch. Jura, G.).]

64. «Calice d'argent doré, sous le pied ces mots :

FRERE IACQVES DE DIION, ABBÉ D'ACEY

[1498-1515].

[*Abbaye d'Acey*, inv. 1672. Visites (Parlement).]

65. «Deux calices d'estain avec leurs patines.»

[*Abbaye d'Acey*, inv. 1593. Visites (Parlement).]

66. «Trois calices avec les patennes, l'un d'iceux estoit d'or et plus hault que les aultres, au pied duquel est un crucifix d'un costel et de l'aultre les armes d'un cardinal, de la valleur d'environ six pistoles et les deux aultres plus petits et seulement doré au bouton qui est entre la couppe et le pied, estant de bien moindre pris que le premier.»

[*Abbaye de Balerne*, inv. 1676. Visites (Parlement).]

67. «Un calice avec la couppe d'argent, le pied de cuyvre doré, sans façon, avec ces inscriptions sur le pied : *J. Pierard. f. e. ab.* [1575-1605].»

[*Abbaye de La Grâce-Dieu*, inv. 1654. Visites (Parlement).]

68. «Ung calice d'argent; au pied d'icelluy sont les armories de Louverot, ensemble la platine aussi d'argent servant audict calice.»

[*Abbaye de Migette*, inv. 1584. Visites (Parlement).]

69. «Ung calice d'argent au pied duquel sont certaines armes, lesquelles ladicte dame de Soucey a déclairé estre celles des Bouverot.»

[*Abbaye de Migette*, inv. 1624. Visites (Parlement).]

70. «Ung aultre calice d'argent doré, lequel avoit été baillé par monseigneur Estienne de Reculot, au pied duquel sont les armories de Bourgongne Freloys, surmontés d'une couronne royalle.»

[*Abbaye de Migette*, inv. 1584. Visites (Parlement).]

71. «Ung aultre calice d'argent doré, lequel a esté baillé par monseigneur Philibert de Portier dit de Freloys et madame Alays de Choiseulx, sa femme, au pied duquel sont les armories de Bourgoingne-Freloys surmontés d'une couronne royale.»

[*Abbaye de Migette*, inv. 1584. Visites (Parlement).]

72. «Ung aultre calice aussi d'argent au pied duquel est une armorie que lesd. dames n'ont peu déclarer.»

[*Abbaye de Migette*, inv. 1584. Visites (Parlement).]

73. «Ung calice de plâtre ensemble la patine estant sur iceluy.»

[*Abbaye de Montigny-les-Dames*, inv. 1573. Visites (Parlement).]

74. «Calice à l'ancienne mode, d'argent, dont la coupe contient trois ou quatre verres ordinaires, haut de 5 pouces et demi (coupe ayant 4 pouces

de diamètre), petene ayant 5 pouces de diamètre, toute dorée, un peu ouvragée en dedans.»

[*Abbaye de Rosières*, mém. de P. Besançon, 1714 (*Bull. Acad. de Besançon*, 1880.]

75. «Un calice d'argent doré tant dedans que dehors, avec sa patenne de mesme façon, sur le pied duquel sont escrits ces mots : *frère Rolet de Champlite le donna. Priez pour luy.*»

[*Abbaye de Theuley*, inv. 1683. Visites (Parlement).]

76. «Un grand calice quasi de l'hauteur d'une coudée, cizelé et doré vermeil, avec sa pateine, le tout d'argent au coing de Besançon, soubs le pied duquel est escript : *S. Petri Luxoviensis anno Dni 1636.*[1]»

[*Abbaye de Luxeuil*, inv. 1671. Visites (Parlement).]

77. «Grand calice fait en 1663, haut de 9 pouces et demi, coupe de 3 pouces de diamètre, dorée à l'intérieur, pied rond divisé en 6 demi-ronds, en façon de rose. Gros nœud doré, pied partiellement doré, armes de l'abbé Besançon, parties avec celles de l'abbaye, a coûté 180 fr.»

[*Abbaye de Rosières*, mém. de P. Besançon, 1714 (*Bull. Acad. Besançon*, 1880).]

78. «Un calice d'argent doré et ciselé, sa pateine y estant, sur le pied duquel calice sont les armes de monsieur l'evesque de Porentruy, avec ces mots : *Operi manuum tuarum porriges dexteram tuam. Job. c. 14*, et le milliaire *1696.*»

[*Abbaye de Lure*, inv. 1720. Visites (Parlement).]

79. «Un petit calice avec sa patenne qui est d'alquemie et de médiocre hauteur.»

[*Abbaye de Balerne*, inv. 1657. Visites (Parlement).]

80. «Un pied de calice en argent et la fausse coupe pesant 1 marc, 5 onces; la coupe et la patene dudit pied en or pesant 1 marc 3 onces 1 gros.»

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, 1791 (Q. 284).]

81. «Un superbe calice de vermeil sur le pied duquel sont les attributs de la Passion, avec sa patenne de même matière.»

[*Abbaye de Saint-Paul de Besançon*, inv. 1778. Visites (Parlement).]

[1] Aujourd'hui conservé à Besançon, dans l'église paroissiale de Saint-François-Xavier.

82. «Un calice d'argent armoyé de trois raisins que sont les armes du fut s^r Brun, abbé (1648-1673).»

[*Abbaye de Clairefontaine*, inv. 1673. Visites (Parlement).]

83. «Un calice tout d'argent avec ceste inscription sur le pied : *frère Jean Penevouillet, abbé* [1605-1654].»

[*Abbaye de La Grâce-Dieu*, inv. 1654. Visites (Parlement).]

84. «Un grand calix avec la couppe d'argent, le pied de cuyvre doré et ouvragé à la façon de Miland.»

[*Abbaye de la Grâce-Dieu*, inv. 1654. Visites (Parlement).]

85. «Un calice d'argent dont la couppe est dorée dedans, ainsy que la patenne, led. calice marqué aux armes de la famille de MM. de Boutechoux [prieurs 1621-1708].»

[*Prieuré de Lanthenans*, inv. 1708. Visites (Parlement).]

86. «Un grand calice d'argent aux armes écartelées de Morel, du Tartre La Villette et Monmoret.

«Un autre calice plus petit aux armes de Praz et Moutier.

«Un encensoir d'argent avec sa navette aux armes de Franchet.

«Deux burettes d'argent avec le plat aux armes de Praz.»

[*Abbaye des Clarisses de Lons-le-Saunier*, inv. 1731. Visites (Parlement).]

87. «Un calice ciselé d'argent doré, ainsy que sa patène; ce qui est autour de sa coupe représente la Passion de Nostre Seigneur; au pied dud. calice est d'un costel et de l'autre des armoiries à fond d'or chargées d'un cerf d'argent.»

[*Abbaye de Lure*, inv. 1720. Visites (Parlement).]

88. «Un autre calice aussy d'argent d'Allemagne, doré en quelques endroits, dont le pied est à pans ronds sur lequel sont les armes du fut s^r Martin, prieur de Luxeuil; la patenne est aussy d'argent doré autour.»

[*Abbaye de Luxeuil*, inv. 1671. Visites (Parlement).]

89. «Un calice d'argent avec sa patenne, sur le pied duquel sont les armes du feu s^r prieur de Broissia, XVIIe s.»

[*Prieuré de Vaux-sur-Poligny*, inv. 1727. Visites (Parlement).]

90. «Un calice neuf d'argent ciselé, dont la coupe est dorée, où sont les armes de l'abbaye de Clairefontaine; sur le bord du pied duquel, en dehors, sont ces mots gravés : *Cervus cupit fontes claros*, patène dorée.»

[*Abbaye de Clairefontaine*, inv. 1748. Visites (Parlement).]

91. «Un calice argent et patène non doré; sous le pied : *dono domini Henrici Aymé abbatis Gratiae Dei.*» [1719-1737.]

[*Abbaye de la Grâce-Dieu*, inv. 1746. Visites (Parlement).]

92. «Un calice d'argent d'environ un pied de hauteur, à la dernière mode, dont la coupe est dorée en dedans et en dehors, au pied duquel est d'un costé une croix et de l'autre les armes du prieur Guillaume Boutechoux (mort en 1737).»

[*Prieuré de Lanthenans*, inv. 1737. Visites (Parlement).]

CHANDELIERS.

93. Vente d'argenterie par l'église Saint-Étienne de Besançon : «Anno Domini M° CCC° quarto, die dominicâ ante Nativitatem beati Johannis Baptiste, tradidit dominus Colinus, matricularius Sancti Stephani, de voluntate domini thesaurarii, Friderici de Rochâ camerarii et domini Odonis ejus fratris, unum candelabrum de argento ponderis X marcharum, pro XL libris officiali Galthero.

«(Item aliud candelabrum est apud Sanctum Paulum Bisuntinum pro decimis, de voluntate dominorum.)

«Item eâdem die Johanni de Sancti-Lautheno, unum thuribulum de argento ponderis quatuor marcharum et duos magnos pelves ponderis IIII marcharum, pro XL libris.

«Item eâdem die tradiderunt dicti thesaurarii camerarius et dominus Odo dicto domino Colino duos parvos pelves de argento ponderis III marcharum et unius oncie, pro XX libris.»

[Ms. 91, fol. 113 v°, Bibliothèque municip. de Besançon.]

94. «Deux chandeliers d'argent, beaux, grands, rohartez (?).»

[*Chapelle de Tournai* (*Poligny*), inv. 1477 (Arch. Jura).]

95. Louis XI offre à l'abbaye de Saint-Claude un tabernacle et onze effigies d'argent : le Sauveur, la Vierge et neuf rois de France, ses prédécesseurs, qui servaient de candélabres au maître autel, 1482.

Pierre de Vaulx [de sa suite] offre un médaillon d'or, sur lequel était figuré un Dieu de pitié.

[De Montgaillard, *Histoire de Saint-Claude*, t. II, p. 52-65.]

96. «Quatre grands candélabres de cuivre jaune placés aux quatre extrémités de l'autel principal.

«Une grosse aigle, formant lutrin, avec ses attributs en cuivre jaune.

«Un exposoir consistant en une table supportée par deux adorateurs en cuivre jaune doré.»

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, 1791 (Q. 284).]

97. «Une croix d'argent aux armes de Laubépin et de Poitiers.
«Six chandeliers d'argent aux mêmes armes (1652-1667).» 61 l. 4 onces.

[*Abbaye de Baume-les-Dames*, inv. 1728. Visites (Parlement); 1791 (Q. 291).]

98. «Huict grands chandeliers d'argent cizelez, scavoir deux de l'haulteur d'environ un pied trois quarts, deux autres d'environ un pied huict poulces, deux aultres un peu moindres ayans les pieds en triangle, sur lesquels sont gravez les mots : *Sumptibus religiosorum Luxoviensium*, et les deux autres de la hauteur des seconds, souls la coupe desquelz sont escripts ces mots : *Sumptibus religiosorum Luxoviensium*, 1664.»

[*Abbaye de Luxeuil*, inv. 1671. Visites (Parlement).]

99. «Confection d'une croix et six gros chandeliers d'argent (avec la fonte d'une centaine de reliquaires, calices, *ex votos*, etc.).»

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, 1671. Délibérat. capitul. (G. 207).]

100. «Six grands chandeliers d'argent de la hauteur d'environ deux pieds chacun, cizelés et à trois pieds armoyés aux armes dud. feu s^r abbé de Leyden [1662-1692].»

[*Abbaye de Mont-Sainte-Marie*, inv. 1692. Visites (Parlement).]

101. «Deux grands chandeliers d'argent, du poids de 10 marcs 4 gros chaque.»

[*Cordeliers de Besançon*, 1791 (Q. 280).]

102. «Six chandeliers, 73 marcs 4 onces; une croix d'autel, 18 marcs 4 onces.»

[*Dominicains de Besançon*, 1791 (Q. 280).]

103. «Six grands chandeliers d'argent, du poids de 63 marcs 2 onces 4 gros.
«Une grande croix d'argent avec son pied, 31 m. 2 onces.»

[*Grands Carmes de Besançon*, 1791 (Q. 279).]

104. «Une croix de 20 marcs à l'ancien titre.
«Six chandeliers argent au titre de la province, hauts de 2 pieds et demi, dans lesquels il y a du gypse coulé, valant 120 louis; titre province.»

[*Hôpital du Saint-Esprit de Besançon*, inv. 1791 (Q. 283).]

105. «Six grands chandeliers, 100 marcs.»

[*Chapitre de Sainte-Madeleine de Besançon*, 1791 (Q. 284).]

106. «Deux chandeliers d'argent servant au maître-autel, encore deux aussy d'argent pour l'usage des acolites.

«Quatre chandeliers d'argent venant de la fondation du sieur Coulon, et où sont ses armes.»

[*Abbaye de Saint-Vincent de Besançon*, inv. 1681. Visites (Parlement).]

107. «Six chandeliers argent, 40 marcs 1 once 4 gros.»

[*Église Saint-Bénigne de Pontarlier*, 1791 (Q. 305).]

108. «Un petit chandelier à queue, couvert en forme de lanterne, dont l'on se sert pour éclairer sur le corps de sainct Claude, lorsqu'on le faict voir.»

[*Abbaye de Saint-Claude*, inv. 1679. Visites (Parlement).]

CHÂSSES.

109. «Dans l'église de Saint-Claude... à côté de la châsse où est le corps de saint Claude, derrière le maître-autel, est une autre châsse à peu près d'égale grandeur, en bois, couverte de lames d'argent avec des statues en relief, autour de laquelle sont des inscriptions extrêmement anciennes, presque usées, où l'on remarque les noms de saint Oyant et du pape Innocent IV, laquelle contient les reliques et ossements de saint Oyant, quatrième abbé de Condat. — 20 août 1754.»[1]

[De Montgaillard, *Histoire de Saint-Claude*, t. I, p. 137.]

110. «Châsse d'argent consacrée à saint Claude par l'abbé Humbert de Buenc, 1243.»

[De Montgaillard, *Histoire de Saint-Claude*, t. I, p. 279.]

111. «Guillaume II, archevêque de Besançon, place les reliques des ss. Ferréol et Ferjeux dans une châsse en bois doré le 2 septembre 1246, église Saint-Jean de Besançon.»

[Dunod, *Histoire de l'Église*, t. I, p. 399; *Histoire du Comté*, t. I, p. 21 (pars 11).]

112. «Un coffre de l'hauteur d'un grand pied, de mesme longueur et de la largeur d'un demys, couvert de placque de cuivre doré et esmaillé et

[1] Cette châsse avait été donnée en 1234 par l'abbé Humbert de Buenc et fu détruite en 1794 (t. I, p. 285).

relevé de diverses figures de crusifix et d'anges, dans lequel sont renfermez diverses précieuses reliques».

[*Abbaye de Balerne*, inv. 1679. Visites (Parlement).]

113. «Un reliquaire de bois assortiz de lames d'argent et enrichy de plusieurs pierreries différentes où sont les représentations de six saintz et y a diverses reliques en huict endroitz d'iceluy, led. reliquaire de longueur de demye ausne et d'espesseur de quatre doigts, tant en bois que couvertement desd. lames d'argent, le doz duquel est revestu d'une grande lame d'argent bordée d'autres lames dorées et sur lesquelles bordures sont deux transversales. Il y a quinze cristaux, sous lesquels sont des reliques de diverses sortes et sont encor enrichies lesd. bordures et traversiers de plusieurs pierreries de largeur considérable.»

[*Abbaye de Balerne*, inv. 1657. Visites (Parlement).]

114. «Un petit coffret de bois couvert de lames de cuivre dorées et esmaillées, d'hauteur d'un pied et de longueur d'un et demy, enrichy de diverses figures, et dans lequel sont plusieurs paquets et coffrets de reliques différentes.»

[*Abbaye de Balerne*, inv. 1657. Visites (Parlement).]

115. «Un coffre de cuivre doré, couvert au-dessus d'une esmaille rouge chargée des armes de la maison de Chalon, dans lequel est renfermé une pigne d'yvoire qu'on assure par tradition estre de saincte Magdeleine.»

[*Abbaye de Balerne*, inv. 1657 et 1676. Visites (Parlement).]

116. «L'archevêque Vital enferma les corps des s^ts^ Epiphane et Isidore «dans une châsse d'argent qui fut donnée par Jeanne de France, fille «d'Othon, comte de Bourgogne.»

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, inv. 1723 (Q. 258).]

«Elle était déposée à Saint-Jean, dans la chapelle du Saint-Suaire, depuis 1674, au-dessus de l'autel, côté de l'épitre; on l'ouvrait par le côté, au moyen d'une porte «où l'on voit une figure d'argent représentant la «saincte Vierge.»

«Était petite.»

[Inv. 1791 (Q. 284).]

117. «La châsse de saint Anthyde, de bois, couverte de lames de cuivre et d'argent d'un goût gothique, sur laquelle il y a, tant d'un côté que d'un autre, douze petites enfonçures, dans dix desquelles y a différentes figures de cuivre, les deux autres manquant, et dans les deux bouts de la châsse il se trouve pareillement deux petites enfonçures assorties de deux

petites figures de cuivre; lad. châsse, fort ancienne et gâtée en plusieurs endroits, désassortie de cristaux et autres pierres dans la majeure part. [Faite en 1360].»

[*Abbaye de Saint-Paul*, inv. 1753. Visites (Parlement); 1790 (Q. 279).]

118. «Petite châsse, dans la chapelle du Saint-Suaire, au-dessus de l'autel, qui est du côté de l'évangile appellée *la châsse de plusieurs saints*, porte ouvrant à l'un des côtés : «où est représenté en relief un Christ te-«nant une boule en main.»

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, inv. 1723 (G. 258).]

119. «Une grande châsse d'argent travaillée et enrichie de pierreries; elle repose dans une niche dorée dans la chapelle du Saint-Suaire.»

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, 1791 (Q. 284).]

120. «Une petite châsse d'argent et vermeil, travaillée, reposant à Saint-Denis.»

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, 1791 (Q. 284).]

121. «Un reliquaire de cuivre doré, enrichy de pierres, fait en forme de coffre.»

[*Abbaye de Cherlieu*, inv. 1694. Visites (Parlement).]

122. «Une châsse d'argent dorée vermeil, de la longueur d'environ deux pieds et quart et de largeur d'environ neuf poulces, cizelée, où reposent les ossemens de St Valbert avec les représentations d'ung costé d'un Christ au milieu ayant à flancs deux apostres et de l'autre celle de Nostre-Dame, et à chaque flanc deux saints apostres; aux deux bouts sont aussy deux figures de saints Apostres, le tout dans des niches où sont chaque figure; lad. châsse soutenue par quatre lionceaux de bronze, auprès de laquelle s'est trouvée la couppe de bois dud. St Vaubert.»

[*Abbaye de Luxeuil*, inv. 1671. Visites (Parlement).]

123. «Une châsse d'yvoire de la longueur d'environ quatorze poulces, et en largeur d'environ sept, dans laquelle sont plusieurs ossemens de quelques saincts incogneu, seulement dict-on par tradition que ce sont des reliques de saint Eustaise, second abbé de Luxeul.»

[*Abbaye de Luxeuil*, inv. 1671. Visites (Parlement).]

124. «Une châsse avec son couvert dont le fond est de cuivre doré, revêtue de plusieurs lames d'argent, représentant la vie et les miracles de saint Desle, dans laquelle châsse reposent les os dud. saint.»

[*Abbaye de Lure*, inv. 1720. Visites (Parlement).]

125. «Joli coffret d'argent fait en dos d'âne orné de fleurs (le faîte aussi d'argent), haut de 7 pouces, large de 4, long de 7. D'un côté, une Notre Dame tenant le petit Jésus sur le bras gauche, le fond décoré de plusieurs paysages gravés. De l'autre, saint Jean Baptiste, avec un agneau devant lui, tenant entre ses pieds de devant une grande croix, plusieurs arbres gravés sur le même plan.

«Dans le devant d'un des côtés (large de 7 pouces), les portraits de trois saints, chacun d'eux séparé par un petit pilier d'argent : saint Pierre, saint Paul, saint Simon tenant une scie. (Dans le carré du milieu sont gravées les deux marques du même orfèvre et du lieu où cela a été fait.)

«Sur l'autre face : saint Jacques, avec son bourdon, saint Jean avec son calice et le serpent, saint Barthélemi et son couteau.»

[*Abbaye de Rosières*, mém. de P. Besançon, 1714 (*Bull. Acad. de Besançon*, 1880).]

126. «Une autre petite châsse d'argent, avec quelques figures en relief, représentant le crucifix, nostre Dame et saint Jean d'un costel et sur le dosme un roy et une reyne avec deux petiz anges, lad. châsse de la grandeur d'un pied et quelques poulces et de la hauteur d'environ 8 poulces avec quatre pillastres aux quatre coings, desquels l'un est brisé; lad. châsse remplie d'ossements, pesant 17 marcs.»

[*Abbaye de Saint-Claude*, inv. 1679. Visites (Parlement).]

127. «Une petite châsse de bois couvert de lames d'argent, ornée de plusieurs figures en reliefz d'haulteur d'un demy pied et peu plus en longueur, remplie d'ossementz, pesant 6 marcz.»

[*Abbaye de Saint-Claude*, inv. 1679. Visites (Parlement).]

128. «Une petite châsse à l'antique, d'un pied de long et d'un demy d'hault, d'argent doré, où sont les figures de s. Pierre, s. Paul et s. Andrey, ornée de quelques pierres de diverses couleurs, remplie d'ossements, posée sur un pied de bois couvert de lames d'argent doré, le tout pesant 24 marcs.»

[*Abbaye de Saint-Claude*, inv. 1679. Visites (Parlement).]

129. «Un reliquaire contenant cinq portes, où reposent plusieurs relicques qui sont de lad. abbaye, lequel reliquiaire a sesd. portes et lames d'argent sur lesquelles il y a plusieurs pierres précieuses, et dans lequel reliquiaire il y a cinq croix, tant petites que grandes; cesd. croix estans d'argent doré, l'un des costés dud. reliquaire estant rehaussé de la figure d'un ange en reliefz et de l'autre de celle de Nostre Seigneur, Nostre Dame, de saint Pierre et saint Paul.»

[*Abbaye de Theuley*, inv. 1661. Visites (Parlement).]

130. «Stephanus de Bellovisu, vicarius D. Caroli de Novocestro...
«*Ossa sive reliquias beatissimi Desiderii quondam archiepiscopi Bisontini et ecclesiæ parochialis de Ledone Salnerii.. de antiquâ capsâ ligneâ transtulit in alteram capsam argenteam, mirifice ornatam et compositam, per dictos nobiles et honorabiles burgenses, incolasque et habitatores dicti Ledonis Salnerii.*»

[*Prieuré de Saint-Désiré de Lons-le-Saunier* (J.-J. Chifflet, Vesontio, t. II, p. 57).]

131. Reliques de saint Germain reposant dans l'église abbatiale de Baume-les-Nones, son corps dans une châsse bien antique et son chef dans un reliquaire d'argent.

[Dunod, *Hist. de l'Église*, t. I, p. 34.]

132. Châsse des saints Ferréol et Ferjeux; existait dans la cathédrale Saint-Jean, 1456.

[*Délibérat. capitul.* (G. 182).]

133. «Une châsse en argent de la hauteur de trois pieds sur quatre, colonnes en largeur de 15 pouces, argent de la province valant 100 louis.»

[*Hôpital du Saint-Esprit de Besançon*, 1791 (Q. 283).]

134. «Une partie de «Spongia Christi» où il y a attestation en parchemin faicte par ung cardinal, mis dans une boitte d'yvoire ferrée d'argent.»

[*Chapitre de Sainte-Madeleine*, inv. 1580 (G. 1291).]

135. «Une capse de bois dans laquelle est une jambe de monsieur saint Just, au bout de laquelle est son ymaige eslevée et y est appendu ung petit seaul d'argent servant à faire imaige, avec une petite chaine d'argent.»

[*Abbaye de Château-Chalon*, inv. 1590. Visites (Parlement).]

136. «Une châsse d'argent en laquelle a plusieurs belles et notables reliques verrées à l'entour, au droit des escripteaulx desd. reliques et assise icelle chaisse sur quatre bâtons d'argent dorez.»

[*Chapelle de Tournai* (*Poligny*), inv. 1477 (Arch. Jura).]

137. «Une grande et une petite châsse d'argent, une dorée [xve s.].»

[*Prieuré de Mouthier*, 1791 (Q. 297).]

138. Deniset Saige, fils d'Étienne Saige de Besançon, tous deux orfèvres, passe marché de la châsse des SS. Ferréol et Ferjeux avec le chapitre et les gouverneurs de Besançon; 120 marcs d'argent fin seront employés,

avec rehaut de dorures et pierreries; 4 francs et demi par marc sont alloués à l'orfèvre pour son travail. 25 octobre 1518.

[Marché publié par J. Gauthier (*Annuaire du Doubs*, 1887, p. 56).]

139. Une grande châsse d'argent, dans laquelle les reliques des SS. Ferréol et Ferjeux furent placées l'an 1539, le lendemain de Pâques, par l'archevêque Antoine de Vergy.

Outre le procès-verbal de translation, un parchemin placé dans la châsse portait ces mots : «*Pondus autem dictae verae capsae argenteae est circiter* CXL *marcarum argenti puri cujus majorem et potiorem partem contulit insigne capitulum hujus ecclesiae, reliquum vero coeteri Christi fideles ipsius inclytae urbis pie et devote erogaverunt. Dionisius Sapiens, faber argentarius, ejusdem urbis civis, sua manu fecit.*»

[*Chapitre métropolitain*, inv. de 1723 (G. 258).]

140. Reliquaire du Saint-Suaire de Besançon.

«Argenteo scriniolo gentilitiis insignibus nobilium de Vasis et de Vileta ornato conclusum (coffret d'argent aux armes des familles des Potots et de Vileta).»

[J.-J. Chifflet, *De linteis sepulchralibus*, 1724, t. I. p. 71.]

141. Châsse et buste de saint Prothade, en argent, faits aux frais des chapelains de Saint-Pierre de Besançon; translation dans ces nouveaux reliquaires le 9 février 1614.

[Dunod, *Hist. de l'Église*, t. I, p. 53.]

142. Un petit coffre d'argent aux armes d'Achey, renfermant le crêpe de sainte Odile (1667-1684).

[*Abbaye de Baume-les-Dames*, inv. 1728. Visites (Parlement).]

143. «Une grande châsse d'argent, d'environ deux pieds de longueur sur six pouces de largeur et d'environ deux pieds de hauteur (le couronnement compris) achetée par Mme de Damas, 1750-1767. Sur le couronnement sont les attributs d'un abbé qui sont une crosse, une mitre et une croix double.»

[*Abbaye de Baume-les-Dames*, inv. 1767. Visites (Parlement).]

144. M. de Méallet de Fargues, premier évêque de Saint-Claude, transféra dans la cathédrale le corps de saint Claude, après l'avoir placé dans une nouvelle châsse d'argent de grand prix (coûtant 18,000 francs, fin du XVIIIe siècle).

[De Montgaillard, *Histoire de Saint-Claude*, t. I, 280.]

CHEFS.

145. Tête et reliquaire de saint Jean Calibyte.

«Quemdam bacinum cupreum cum quodam circulo argenteo quasdam litteras graecas in se continente. Hae sunt litterae graecae circuli argenti :

«ΧΕΙΡ ΜΕΝ ΒΕΒΗΛΟϹ ΤΙΜΙΑΝ ϹΥΝΘΛΑ ΚΑΡΑΝ :
ΑΛΛ'ΕΥϹΕΒΗϹ ΧΕΙΡ ΙΩΑΝΝΟΥ ϹΥΝΔΕΕΙ.»

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, inv. 1723, procès-verbal dressé à Avignon le 17 avril 1321 ; J.-J. Chifflet, *Vesontio*, pars II, 283.]

146. «Un reliquaire d'argent en forme de buste, appellé communément le chef de S. Jean Calibyte, au bas duquel est écrit en relief et en caractères fort anciens : CAPVT STI IOANNIS CALIBYTI, ouvrant par en haut par plusieurs clavettes.»

[*Chapitre métropolitain*, inv. 1723 (B. 258).]

147. «Le reliquaire d'argent fait en forme de tête humaine, où est renfermé le chef de saint Ferreol, prêtre, sur lequel les seigneurs archevêques ont coutume de prêter à l'entrée de la grande porte de ladicte église le serment en la forme portée à la fin de l'ancien livre des Évangiles avant que d'être mis en possession de l'archevêché. .... Un cercle orné de plusieurs pierres qui sert de couronne audict chef et qui y était attaché avec plusieurs cloux d'argent. Se sont trouvés deux autres cloux du côté des oreilles fermans ledit reliquaire, lequel étant ouvert il s'est trouvé rempli d'une autre boule d'argent ovale, encore fermée avec quatre charnières et clavettes d'argent (contenant) le crâne sain et entier dudit saint Ferreol.»

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, inv. 1723 (G. 258).]

148. «Un buste d'argent ou demy corps d'une figure d'evesque avec la mitre et la base a la marque antiaine de Besançon qu'est une main, ayant un pallium d'argent doré autour du col sur lequel sont gravez les mots : *Caput beati Taurini*, et sur la base sont ceux cy : *Guido Briffault de Faverneio, abbas de Luxovio fieri me fecit* [1431-1449].»

[*Abbaye de Luxeuil*, inv. 1671. Visites (Parlement).]

149. «Un chef de sainte Florence dont la face est d'argent doré et le col d'airain.»

[*Abbaye de Baume-les-Moines*, inv. 1654 et 1702. Visites (Parlement).]

150. «Chef de saint Agepite, réparé par Antoine Berthelemot, 1474.»

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, Délib. capitul., 19 septembre 1474 (G. 185); inv. 1791 (Q. 284).]

151. «Chef de saint Ferreol et saint Ferjeux, moitié argent et vermeil, avec un pied en bois doré. 17 marcs.»

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, 1791 (Q. 284).]

152. «Deux gros chefs d'argent des mesmes saints Ferreol et Ferjus. Hauteur d'environ 15 pouces.»

[*Abbaye de Saint-Vincent de Besançon*, inv. 1681. Visites (Parlement).]

153. «*Caput S. Ferrucii imagine argenteo conclusum.*» XVIIe siècle.

[*Abbaye de Saint-Vincent*. Ms. CHIFFLET 54. (Bibl. de Besançon).]

154. «Le chiefz sainct Estienne, prothomartir, enchâssé aussi en argent et doré.»

[*Abbaye de Bellevaux*, inv. 1584. Visites (Parlement).]

«De la grosseur du naturel.»

[*Ibid.* inv. 1616.]

155. «Le chiefz de mons^r saint Pierre, enchâssé en argent doré aux bordures.»

[*Abbaye de Bellevaux*, inv. 1584. Visites (Parlement).]

«De la grosseur du naturel.»

[Inv. 1616. (Id.).]

156. Chef de saint Denis l'Aréopagite renfermé dans un reliquaire d'argent, pris par le duc de Longueville au château de Saint-Laurent, 1637 (appartenait aux Clarisses de Lons-le-Saunier).

[DUNOD, *Histoire du Comté*, t. I, p. 167.]

157. «Le chef de saint Ligier renfermant ses reliques, garny de quelques pierres précieuses, travaillé en argent, mis sur un pied de letton doré, avec du bois en dedans, pesant en tout 14 marcs, 4 onces.»

[*Abbaye de Baume-les-Dames*, inv. 1684. Visites (Parlement).]

158. «Le chef de saint Germain enrichy de pierres fausses et d'un reliquaire appuyé sur un pied de cuivre doré, lequel chef est d'argent, 6 marcs 5 onces 4 gros.»

[*Abbaye de Baume-les-Dames*, inv. 1728. Visites (Parlement), 1791, 1793, (Q. 291).]

159. «Le chef de saint Jean-Baptiste dans le dessus du crâne duquel il y a des reliques mises sur un plat, le tout d'argent», 7 marcs 2 onces.

[*Église Saint-Jean-Baptiste de Besançon*, 1782-1791 (Q. 285).]

160. «Un buste d'argent de sainte Agathe, de la hauteur de 18 pouces.»

[*Abbaye de Saint-Vincent*, inv. 1780. Visites (Parlement).]

161. «Un chef de madame saincte Ursulle où sont reliques de unze mille vierges.»

[*Abbaye de Château-Chalon*, inv. 1590. Visites (Parlement).]

162. «Deux chiefs d'imaiges d'argent, ensemble piedz et soubstenement d'iceulx estans de laitton.»

[*Abbaye de Montigny-les-Dames*, inv. 1573. Visites (Parlement).]

163. Buste de saint Dominique donné au début du XVIe siècle par le prieur Jean de Thoulouse aux Jacobins de Poligny.

[CHEVALIER, *Mémoire sur Poligny*, t. II, p. 155.]

164. Quentin Montaigu, orfèvre, fait et émaille un «chef d'argent naguère fait en l'honneur et révérence de m^r Saint Prothade», 1612.

[*Église Saint-Pierre*, marchés (série G). (Voir le n° 141.)]

165. S. Prothadii caput. «*Nuper Capellani S. Petri sacro ejus concludendo cranio argenteum caput, reliquis ossibus capsam argenteam cives conflari curaverunt, in quam nobis praesentibus translata sunt 9 februarii anni 1614.*»

[J.-J. CHIFFLET, *Vesontio*, t. II, p. 132.]

166. Buste de saint Thomas d'Aquin en argent, donné aux Jacobins de Poligny, avec reliques du saint, par Etienne Chapuisot, professeur à l'Université de Paris, 20 août 1615.

[CHEVALIER, *Mémoire sur Poligny*, t. II, p. 155.]

CIBOIRES ET CIBOIRES-MONSTRANCES.

167. «Ung ciboire d'argent doré auquel l'on porte le corps de Dieu, plusieurs pierres y estans, assavoir au pied huict tant grosses que petittes, ou couvecle douze de diverses couleurs, à la coupe huict et au pommeaul six, et au dessus y a une croix avec un crucifix dorez que l'on dict estre de cuyvre.»

[*Chapitre Sainte-Madeleine*, inv. 1580 (G. 1291).]

168. «Un ciboire ou custode d'argent doré avec sa lunette pour exposer le sainct Sacrement sur l'autel.»

[*Abbaye de Luxeuil*, inv. 1639. Visites (Parlement).]

169. Jean de Loisy, orfèvre de Besançon, passe marché avec Jean Doroz, pour faire un ciboire d'argent pesant 5 marcs, avec soleil au-dessus, haut d'un pied et demi, avec armoiries du donateur et rehauts d'or pour les Cordeliers de Sellières (Jura). Façon : 8 écus et demi; 22 février 1630.

[*Cordeliers de Sellières;* marché publié par J. Gauthier, *Annuaire du Doubs*, 1887, p. 60.

170. «Un ciboire d'argent où se met le saint Sacrement ensemble d'une lunette aussy d'argent armoyé des armes du fut seigneur de Balerne (1634-1639).»

[*Prieuré de Vaucluse*, inv. 1637. Visites (Parlement).]

171. «Un ciboire dans lequel repose le sainct Sacrement qui est un vase d'argent sur un pied assez eslevez, du pois d'environ quarante-cinq francs. Au bas et sur le pied sont les armes du révérend deffunct abbé.» (Jules Chifflet mort le 7 janvier 1676.)

[*Abbaye de Balerne*, Visite de 1676. Visites (Parlement).]

172. «Une lunette d'argent qui se pose au-dessus du ciboire de mesme mestaille cy dessus inventorié, du poids d'environ trois escus blancs.»

[*Abbaye de Balerne*, visite de 1676. Visites (Parlement).]

173. «Un petit tabernacle de bois à l'ancienne façon dans lequel est un ciboire et une lunette d'estain où repose le très saint Sacrement de l'autel avec plusieurs osties consacrées.»

[*Abbaye de Buillon*, inv. 1668. Visites (Parlement).]

174. «Un ciboire de cuivre doré dans lequel repose le très auguste saint Sacrement.»

[*Abbaye de Cherlieu*, inv. 1667. Visites (Parlement).]

175. «Pixide toute ronde, 2 pouces de diamètre, haute de 1 pouce et demi jusqu'à la croix surmontant le couvercle, avec boucle d'argent pour passer un ruban au col du prêtre et servir à porter le saint Sacrement aux malades.»

[*Abbaye de Rosières*, mémoire de P. Besançon, 1714 (*Bull. Acad. de Besançon*, 1880).]

CORS.

176. «Un cournet d'argent appelé «le cournet sainct Ligier», pesant environ 3 marcs.»

[*Abbaye de Château-Chalon*, inv. 1590. Visites (Parlement).

177. Cor dit de saint Hubert (argent et ambre) jadis conservé dans la chapelle de Chauvirey-le-Château (Haute-Saône), xve siècle. Existe encore.

[Voir Du Bouvot, *Histoire de Chauvirey.*]

CROIX PROCESSIONNELLES.

178. Une grande croix processionnelle en lames d'or, travaillée et enrichie de perles et pierreries avec deux médailles pendantes (il y manque une perle dans le milieu avec plusieurs autres de chaque côté) donnée par l'archevêque Herbert.

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, 1791 (Q. 284).]

179. «La grosse croix de saint Jean dans laquelle il y a une agathe en bosse; plus une autre agathe platte, dont les reliques ont esté mises dans l'une des colonnes d'argent (fondue).»

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, 1671 (G. 207).]

180. «Une grosse croix d'argent dorez en laquelle est ung crucifix d'argent, aussi deux *Agnus Dei* d'argent, ensemble sept aultres petittes bagues y pendans et de la partie dextre sont deux aultres *Agnus Dei* et quattre croix d'argent y pendantz, en deux desquelles croix pendantz y a deux pierres l'une tainnelle et l'aultre blanche obscure.»

[*Chapitre de Sainte-Madeleine*, inv. 1580 (G. 1291).]

181. «Une croix de bois garnie de lames d'argent doré et enrichie de plusieurs pierres et cristaux, que l'on tient par tradition avoir esté faicte par saint Éloy et envoyé au monastère de Luxeul, dans laquelle sont quelques reliques et entre autres du saint Sépulchre de Nostre Seigneur selon que le notte l'escritteau. Le baston soustenant lad. croix est d'argent au coing de Besançon ayant la pomme ciselée au-dessus.»

[*Abbaye de Luxeuil*, inv. 1671. Visites (Parlement).]

182. Grande croix d'argent pour porter aux processions, donnée à l'hôpital du Saint-Esprit [de Besançon] par l'évêque de Paris Hugues Michel, originaire de Besançon, 1327-1332.

[Dunod, *Histoire de l'Église de Besançon*, t. I, p. 220.]

183. «Une ancienne croix à lames d'argent, fort antique, ornée de deux pierres dont on ignore la qualité, pesant 3 m. 2 onces 2 treseaux.» xve siècle.

[*Abbaye de Goailles*, inv. 1776. Visites (Parlement).]

184. Une croix d'argent dorée enrichie de pierreries où se manquent trois pierres.

[*Abbaye de Baume-les-Moines*, inv. 1654 et 1702. Visites (Parlement).]

185. «Une croix enrichie de pierreries, venant de l'abbaye S. Paul.»

[*Chapitre de Besançon*, 1791 (Q. 284).]

186. «Une ancienne croix de lames de cuivre doré représentant d'un costé le Christ et de l'autre un *Agnus Dei*, avec les quatre hiérogliphes des évangélistes orné de plusieurs pierreries qui nous ont paru fausses avec philograines aux quatre crissons, ayant son pied de mesme matière aussy orné de mesmes pierreries.»

[*Abbaye de Clairefontaine*, inv. 1748. Visites (Parlement).]

187. «Une grande croix d'argent avec son Christ de mesme matière garnie autour d'un filet d'argent doré, au revers de laquelle sont quatre médailles représentant les signes des quatre Évangélistes et au devant il s'y en trouve trois représentant la mesme chose, la quatrième manquant; laquelle croix est destinée pour porter aux processions.»

[*Abbaye de Lure*, inv. 1720. Visites (Parlement).]

188. «Une grande croix de bois couvert de lames d'argent propre à porter aux processions, enrichie de quelques pierres blanches, sur laquelle est attaché un crucifix d'argent d'un costel et de l'autre est l'agneau pascal en reliefz.»

[*Abbaye de Saint-Claude*, inv. 1679. Visites (Parlement).]

189. «Morceaux d'une croix en plaques ou lames 2 marcs, 5 onces.»

[*Église de Quingey*, 1791 (Q. 309).]

190. «La croix pour les processions qui est d'argent et où sont gravées les armes d'un abbé.»

[*Abbaye de Saint-Vincent*, inv. 1681. Visites (Parlement).]

191. «Une croix processionnelle d'argent garnie de quelques pierreries.»

[*Prieuré de Mouthier-Hautepierre*, inv. 1706 (Visites); 1791 (Q. 297).]

192. «Une croix de bois couverte de lames d'argent avec ung crucifix eslevé tout doré et enrichy de plusieurs pierreries.»

[*Abbaye de Château-Chalon*, inv. 1590. Visites (Parlement).]

193. «Une croix de bois couverte de lames d'argent, y ayant un crucifix d'argent qu'est la croix qu'on porte aux processions.»

[*Église Saint-Maurice de Besançon*, inv. 1676. Visites (Parlement).]

194. «Une grande croix d'argent avec son manche de même, destinée à être portée à la procession, aux armes de madame d'Achey.» (1728-1750.)

[*Abbaye de Baume-les-Dames*, inv. 1767. Visites (Parlement).]

195. «Une grande croix d'argent, faite en 1736, haute de 3 pieds 1 pouce, avec son manche en argent, fait par le zèle et les soins du s^r Fr.-Joseph Raguier, clerc de la paroisse.»

[*Église Saint-Jean-Baptiste de Besançon*, 1782-1796 (Q. 285).]

196. «Une niche et une croix à l'usage des processions, 50 marcs.»

[*Chapitre de Sainte-Madeleine*, 1791 (Q. 284).]

197. «Une croix d'argent, 5 marcs 2 gros.»

[*Église de Lods*, 1792 (Q. 298).]

198. Une croix d'argent, 3 marcs 4 onces 6 gros.

[*Église de Montgesoye*, 1792 (Q. 298).]

199. «Une croix processionnelle avec son Christ, lad. croix de 7 pieds 9 pouces et demi de hauteur en cuivre argenté.»

[*Abbaye de Montigny-les-Dames*, inv. 1788. Visites (Parlement).]

200. «Une croix d'argent, 4 marcs 5 onces 1 gros.»

[*Église de Vuillafans*, 1792 (Q. 298).]

CROIX D'AUTELS.

201. «Croix d'argent dorée en entier. Sous le pied une sous-coupe ou tasse en agathe sanguine, laquelle était soutenue par une pièce aussi d'argent d'environ 5 pouces de diamètre, au milieu de laquelle est un glissoir et autour une inscription annonçant que cette coupe avait appartenu à la reine Blanche, mère de Louis IX et par elle donnée aux frères mineurs de Besançon, en 1283, avec ladite croix.»

[*Cordeliers de Besançon*, 1792 (Q. 280).]

202. «Ung petit coffre de bois dans lequel y a une croix d'argent doré remplye de la Vraye Croix et une petite cuyllière d'argent.»

[*Abbaye d'Acey*, inv. 1593. Visites (Parlement).]

203. «Une croix d'argent dorée de l'hauteur de deux tiers d'ausne, sur pied de laiton sur lequel elle repose, y compris lequel est de mesme façon que la croix qui est enrichie de cristaux grenauds et autres pierres d'orfai-

vrerie et sur laquelle est un crucifix d'un costé et de l'autre costé un Agneau pascal avec un escristeau au-desssus d'un crucifix où est dit : DE SANGVINE DNI NRI IESV CHRISTI. Et au milieu de lad. croix est du bois de la Vraye Croix.»

[*Abbaye de Balerne*, visite 1657. Visites (Parlement).]

204. Croix donnée à la collégiale N.-D. d'Arbois, par Philippe de Montaigu, évêque de Tournai (1351-1378) en argent doré et émaillé. Croix avec Christ couronné d'épines et deux statuettes de la Vierge, et saint Jean sur deux branches coudées au pied de cette croix. Pied très riche, à six pans, base très ornée soutenue de six lionceaux. Sur cette base un édicule à huit pans, quatre absides percées chacune de trois fenestrelles à meneaux, gâbles sommés de choux, surmontés de flèches ou clochetons; contreforts séparant les absidioles.

[Vendu en 1870 par la fabrique de l'église d'Arbois (Jura).]

205. «Une petite croix d'argent dans laquelle est du bois de la vraye croix.»

[*Abbaye de Baume-les-Moines*, inv. 1654 et 1702. Visites (Parlement).]

206. «Une croix de letton dorée dans laquelle sont enchassez plusieurs reliques estant façonnée en croix du Saint-Esprit avec son pied de cuivre doré; et dans laquelle croix sont enveloppées plusieurs reliques, laquelle par commune tradition l'on tient en lad. abbaye estre miraculeuse.»

[*Abbaye de Buillon*, inv. 1668, 1775, 1782. Visites (Parlement).]

207. Une grande croix de la haulteur d'environ deux pieds, couverte de lames d'argent de mesme ouvrage que la plaque précédentment inventoriée, en laquelle est un Criste et à ses pieds un reliquaire dans lequel est renfermé du bois de la Vraye Croix, y ayant sur lad. croix diverses pièces tant de cristal que d'aultres, reposant un grand pied rond sur lequel est une figure des Quatre Evangélistes.»

[*Abbaye de Balerne*, inv. 1676. Visites (Parlement).]

208. «Un pied de croix de cuivre doré, embelli de cristaux et de pierres rouges sur lequel on voit les armes du comte et duc de Bourgogne, celles de France et de l'abbaye.»

[*Abbaye de Cherlieu*, inv. 1667. Visites (Parlement).]

209. «Une croix de la grandeur d'un pied et demi garnie de lames d'argent doré, remplie de reliques et enrichie de diverses pierres précieuses avec son pied de cuivre doré, enrichi de quelques autres pierres.»

[*Abbaye de Cherlieu*, inv. 1694. Visites (Parlement).]

210. «Crux de ligno S. Crucis in aurea cruce per supradictum fratrem Guilelmum Brin sicut patere ex jussito nero.» XVIIe siècle.

[*Cordeliers de Besançon*, Mss. Chifflet, t. 54 (Bibliothèque de Besançon).]

211. «Une grande croix à l'antique de mesme fabrique que lad. crosse, servant à mettre sur l'autel de l'haulteur de deux pieds et quelques poulces à laquelle la figure de nostre Seigneur est attachée ayant à ses côtés les images de Nostre Dame et de saint Jean avec quelques aultres figures gravées sur du lapis lasuli, pesant 22 marcs.»

[*Abbaye de Saint-Claude*. inv. 1679. Visites (Parlement).]

212. « Une grande croix d'argent appellée *la Vraye Croix*, en bon état, à la réserve que le cristal placé au milieu de lad. croix est cassé.»

[*Prieuré d'Arbois*, inv. 1706. Visites (Parlement).]

213. «Item, une croix recroizetée de cuivre doré dans laquelle il y a plusieurs cristaux.»

[*Abbaye de Balerne*, inv. 1676. Visites (Parlement).]

214. «Une croix d'argent sur laquelle est érigé ung crucifix aussi d'argent, le pied de lad. croix de laithon, muny de pierreries et feuillaiges d'argent.»

[*Abbaye de Bellevaux*, 1584. Visites (Parlement).]

215. «Une petite croix en feuilles d'or, enrichie de plusieurs perles et pierreries dont on se sert pour obdoration (il y manque beaucoup de perles et pierreries).»

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, 1791 (Q. 284).]

216. «Une ancienne croix treflée sur laquelle il y a des plaques d'argent et dont la base est de cuivre.»

[*Église Saint-Jean-Baptiste de Besançon*, 1782-1791 (Q. 285).]

217. «Croix d'argent garnie de onze petits diamans ou pierres fines.»

[*Minimes de Consolation*, 1791 (Q. 297).]

218. «Une croix d'argent avec le crucifix et le pied à pans de la haulteur d'environ deux pieds, garnie de plusieurs enrichissemens aussy d'argent esmaillé, sur laquelle et sur le pied d'icelle sont les armes de Neufchastel et aux quattre croisons sont les figures des quattre évangélistes.»

[*Abbaye de Luxeuil*, inv. 1671. Visites (Parlement).]

219. «Ung reliquaire en forme de croix, le pied duquel est doré d'or et dans iceluy sont encloses plusieurs reliques de saincts.»

[*Abbaye de Montigny-les-Dames*, inv. 1573. Visites (Parlement).]

220. Croix de vermeil, donnée par M. Baillard à la collégiale de Poligny; on y renferma, le 20 septembre 1470, des reliques de S. Veterin, avec cette inscription (sans doute gravée) :

L'an mille quatre cent soixante dix
Le vingtième jour de septembre
Saint-Veterin ici mis
Pour y dévotion prendre.

[Chevalier, *Mémoire sur Poligny*, t. II, p. 122.]

221. Croix de vermeil contenant du bois de la Vraie Croix, travaillée avec art et goût, garnie de pierres précieuses, donnée par Pierre Vercé, évêque d'Amiens et Jacques Coitier, son oncle (vers 1580), à la collégiale de Poligny.

[Chevalier, *Mémoire sur Poligny*, t. II, p. 121.]

222. «Une croix d'argent dorez, toute placte et cave, au long de laquelle a plusieurs reliques, dessus les escripteaulx esquelles a du verre.»

[*Chapelle de Tournai* (*Poligny*), inv. 1477 (Arch. du Jura).]

223. «Une croix de la hauteur d'environ deux pieds dans laquelle est représenté d'un costel un crucifix et de l'autre l'Agneau pascal, estant en plusieurs endroits garnie de fausses pierres et de quelques cristaux (grenats et autres pierres), lad. croix estant de bois couverte de lames d'argent à réserve du pied ou de la base qui est seulement de cuivre doré.»

[*Abbaye de Theuley*, inv. 1683. Visites (Parlement).]

224. Une grande croix de feuilles d'argent doré.»

[*Abbaye d'Acey*, inv. 1593. Visites (Parlement).]

225. Croix de cristal et d'argent léguée par le marguillier Jean de Fonvent à l'église cathédrale de Saint-Étienne, 27 mars 1523; on y place les saintes Épines conservées dans le trésor, 11 mai 1524.

[*Cathédrale Saint-Étienne*. Délibér. capitul. (G. 192).]

226. Croix d'argent dorée, valant 100 écus d'or, offerte au chapitre par le chanoine Antoine Mentrivel, le 1er juillet 1524.

[*Ibid.* Délibér. capitul. (G. 192).]

«Croix de M. Montrivel (fondue).»

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, 1671 (G. 207).]

227. «Un Christ en vermeil à piédestal porté par trois anges, avec une plaque armoriée de pierreries (il y manque plusieurs pierres).»

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, 1791 (Q. 284).]

228. «Une autre petite croix d'argent gravée à son pied aux armes de Mr de Montrivel, au milieu de laquelle est enchâssé un morceau de la Vraye Croix.»

[*Église Saint-Jean-Baptiste de Besançon*, 1782-1791 (Q. 285).]

229. «Une grande croix, le pied de laquelle est de cuivre aussy doré, couverte de lames d'argent doré en divers endroits garnie de verre.»

[*Abbaye de la Charité*, inv. 1706. Visites (Parlement).]

230. «Une croix d'argent où l'on dit qu'il y a du bois de la Sainte Croix, le pied de la croix étant aussy d'argent (1 pied de haut).»

[*Abbaye de Migette*, inv. 1765. Visites (Parlement).]

231. «Croix faite en forme de croix de Caravaja ayant double croison, haute de 7 pouces, large d'un peu plus d'un demi pouce, en bois, couverte de lames et plaques d'argent ouvragées avec des fils d'argent posés en filigrane, ornée de onze pierreries de diverses couleurs, peu fines, la plus petite, tout en haut de la croix, est une turquoise. Au-dessus une petite niche d'argent qui, jusqu'à 1668, contint une Sainte Épine (dérobée); au milieu une petite croix carrée d'argent doré et sur laquelle il y a un petit crucifix en relief, contenant du bois de la Vraie Croix. Pied d'argent, haut de 5 à 6 pouces, rond, partagé en demi ronds, diamètre 5 pouces, portant gravées et blasonnées les armes de l'abbé Guillaume de Poligny (1551-1569).»

[*Abbaye de Rosières*, Mémoire de Pierre Besançon, 1714 (*Bull. Acad. de Besançon*, 1889).]

232. «Une croix de vermeil avec un Christ d'argent dont le pied est de cuivre doré (reliquaire).»

[*Abbaye de Theuley*, inv. 1778. Visites (Parlement).]

233. «Une croix ayant un piédestal trifourchu sur laquelle il y avait un crucifix de cuivre doré, poinçonnée bon argent, 4 l. 14 onces.» (XVIIe siècle.)

[*Abbaye de Baume-les-Dames*, 1791 (Q. 291).]

234. «Croix d'autel et son pied, 24 marcs, 6 onces avec le Christ.»

[*Chapitre de Besançon*, 1791 (Q. 284).]

235. «Une croix d'argent avec le crucifix et au-dessous dud. crucifix sont des reliques enchâssées dans un fort tour ou pied d'argent doré, sur lequel on voit les armes de M. Colin de Valoreille.»

[*Prieuré de Lanthenans*, inv. 1708. Visites (Parlement).]

236. «Une croix d'argent à mettre sur l'autel où est un Christ d'or dont le pied se démonte, et au fond sont les armes de Bissy.» (XVIIIe siècle.)

[*Abbaye de Baume-les-Dames*, inv. 1728. Visites (Parlement).]

237. Exécution d'une croix et d'un calice pour l'église paroissiale de Baume-les-Dames, par l'orfèvre Thiébaud, de Salins. 1758.

[*Archives municipales de Baume* (GG, 18).]

CROSSES.

238. «De consensu ambarum partium (abbatis et conventus) fuit facta crosca argentea que debet remanere in libero arbitrio dicti conventus (sub praesulatu Guillelmi III dicti Le Chien, 1358-1360.)»

[*Abbaye de Saint-Vincent*. Nécrologe (ms. du séminaire de Besançon).]

239. «La houlette au-dessus de la crosse ou baston pastoral d'argent doré vermeil et esmaillée où sont quantité de petites figures dorées représentant des saints dans des niches aussy dorées, sous le replis duquel est un ange en forme de soustien, tenant en main les armes de Neufchastel. Le dessus du baston pastoral en longueur d'environ deux pieds enfermé dans un estuy de cuir boully... engagé par messire Antoine de la Baulme, abbé de Luxeul, lorsqu'il fut faict prisonnier au temps de l'invasion de Tremblecour... racheté par le chapitre (1473-1495).»

[*Abbaye de Luxeuil*, inv. 1671. Visites (Parlement).]

240. «La crosse d'argent du révérend abbé de Mont Sainte-Marie, sur laquelle sont les armes de fut monsieur l'abbé Charreton (1590-1619), laquelle crosse se démonte et s'enferme dans un estuit de cuir bouilly.»

[*Abbaye de Mont-Sainte-Marie*, inv. 1658. Visites (Parlement).]

241. «Une grande crosse avec son manche d'argent aux armes de Poitiers et de Laubépin (1652-1667).» 2 livres 7 onces 8 gros.

[*Abbaye de Baume-les-Dames*, inv. 1767. Visites (Parlement, 1791. Q. 291).]

242. «La crosse abbatialle de cuyvre dorée et argentée avec son estuy.»

[*Abbaye d'Acey*, inv. 1593. Visites (Parlement).]

243. «Une crosse d'argent doré de l'haulteur de plus d'ung homme, icelle estant de cinq pièces et laquelle de toute ancienneté appartient à lad. abbaye.»

[*Abbaye de Bellevaux*, inv. 1584. Visites (Parlement).]

244. «Une crosse de cuyvre pour les coriaux à la feste des Innocens.»

[*Chapitre de Sainte-Madeleine*, inv. 1580 (G. 1291).]

245. «Une crosse abbatiale de cuivre fort antique et caduque qui est de cuivre.»

[*Abbaye de Buillon*, inv. 1731 et 1773. Visites (Parlement).]

246. «Une crosse, le chef de laquelle est d'ivoire, enrichie de trois petits cercles d'argent.»

[*Abbaye de Château-Chalon*, inv. 1590. Visites (Parlement).]

247. «Je soussigné, déclare avoir pris la crosse d'argent, très anciene qui etoit dans la sacristie de mon abbaye de Cherlieu et l'avoir employée à payer une partie du soleil que j'ay fait faire à Besançon et qui doit se trouver dans lad^e sacristie, en conséquence de laquelle présente déclaration les prieur et religieux de laditte abbaye de Cherlieu doivent être valablement déchargés et à l'abry de touttes recherches à l'occasion de ladite crosse.

«A l'abbaye de Cherlieu, ce 21 novembre 1762.

«† M. anc. év. de Troyes,
abbé de Cherlieu.»

[Cachet armorié de l'abbé Poncelet de la Rivière.]

[*Abbaye de Cherlieu*. Arch. de la Haute-Saône, H. 249.]

248. «La crosse abbatiale dont le baston est de laithon et le couronnement de bas argent.»

[*Abbaye de Goailles*, inv. 1638. Visites (Parlement).]

249. «Le dessus de la crosse abbatiale d'argent où la représentation de l'Adoration des Trois Roys est en relief, et au bas est deux petites figures en relief d'argent.»

[*Abbaye de Lieucroissant*, inv. 1710. Visites (Parlement).]

250. «La crosse d'abbesse en cuivre argenté de 6 pieds 7 pouces d'hauteur.»

[*Abbaye de Montigny-les-Dames*, inv. 1788. Visites (Parlement).]

251. «Une crosse d'argent doré faitte à l'antique, enrichie de figures et d'ornements, avec le baston d'argent pesant en tout 27 marcs et demy.»

[*Abbaye de Saint-Claude*, inv. 1679. Visites (Parlement).]

ENCENSOIRS.

252. «Ung enssancier d'argent, bien pesant, armoyé des armes de M. de Tournay.»

[*Chapelle de Tournai* (*Poligny*), inv. 1477 (Arch. du Jura).]

253. «Un bien joli encensoir tout d'argent, fort bien travaillé en façon de dôme ou clocher, entouré de six tours d'argent, haut de 9 pouces, trois chaînettes longues de deux pieds avec boucle.

«Navette d'argent ovale dorée dans tous les bords et au pied, longue de 6 pouces. Armes blasonnées de Guillaume de Poligny avec la crosse et le milliaire 1564.»

[*Abbaye de Rosières*, Mém. de P. Besançon, 1714 (*Bull. acad. de Besançon*, 1880).]

254. «Un ancensoir d'argent où sont les armes de Grandville.»

[*Église de Saint-Maurice de Besançon*, inv. 1676 (Série G).]

255. «Ung ancencier d'argent avec sa chainne d'argent pesant environ 6 marcs.»

[*Chapitre de Sainte-Madeleine*, inv. 1580 (G. 1291).]

256. «Un encensoir d'argent garny de deux chaînes et d'un pommeau cizelé plus une navette d'argent aussi cizelé, avec une petite cuiller d'argent pour y prendre l'encens; lesd. encensoir et navette armoyés aux armes de lad. abbaye et de dom Melchior Chenevière, religieux profès en icelle, qui les auroit donné à l'église de Mont-Sainte-Marie.»

[*Abbaye de Mont-Sainte-Marie*, inv. 1692. Visites (Parlement).]

257. «Un encensoir avec sa navette et la petite cuiller d'argent, fort ancien; sur la navette il y a des armes d'un ancien abbé dont l'écu renferme un croissant.»

[*Abbaye de Lieucroissant*, inv. 1766. Visites (Parlement).]

FERMAUX DE CHAPES.

258. «Anno [10 juillet 1422] heredes domini thesaurarii (J. de Annoriis) restituerunt et reddiderunt in capitulo tria armalia argenti deaurata, videlicet :

«Armale cape domini Hugonis Agrimontis, succentoris Sancti Johannis, armuratum armis dicti, in quo sunt ymagines sancti Ferreoli et Ferruci.

«Aliud armale armuratum armis magistri Poinsardi de Choys, in quo est Coronacio beate Marie Virginis;

«Aliud armale immailliatum suis armis, in quo sunt imagines sanctorum Jo. ouvangeliste et Jo. Baptiste.»

[*Délibér. du chapitre de Besançon* (G. 178, f. 80).]

259. «Ung aultre armaux faict en mode d'une rose de cuyvre bien doré et au millieu il y a une pierre de cristial.»

[*Chapitre de Sainte-Madeleine*, inv. 1580 (G. 1291).]

260. «Trois armaulx d'argent doréz esquelx :

«Au premier il y a une imaige de saint Mauris sus ung champ;

«Au second il y a trois imaiges eslevées en argent, l'une de la Magadeleinne et les aultres de sainctz Ferreux et Ferieux;

«Et en l'aultre deux imaiges de *Noli me tangere*.»

[*Chapitre de Sainte-Madeleine*, inv. 1580 (G. 1291).]

GEMMES GRAVÉES.

261. «Lapidem de quo est imago Jesu Christi quam eidem domino comiti (Philippo de Sabaudia) dedit quondam comitissa Provincie soror sua.»

[*Codicile d'Alix de Méranie, comtesse de Bourgogne*, 1278 (Arch. du Doubs).]

262. «Cinq cornalines ovales gravées, dont deux représentent un buste et les trois autres des statues.»

[*Pierres précieuses*, district de Besançon, 1792 (Série Q).]

LAMPES.

263. «Cinq lampes d'arain et une de fert.»

[*Abbaye d'Acey*, inv. 1593. Visites (Parlement).]

264. Lampes offertes au Saint Suaire (cathédrale Saint-Étienne de Besançon) :

«... Lampadem argenteam bene gravem [oblatam per Cleriadum de Vergeyo, gubernatorem comitatus Burgundiae], 1621...

«... Aliam ex eodem metallo affabre laboratam pridem appenderat Claudius de Rye baro a Balançon.»

[*Cathédrale Saint-Étienne*; J.-J. Chifflet. *De linteis sepulchralibus*, 1624, p. 73.]

265. Lampe d'argent offerte au Saint Suaire par le haut doyen du chapitre, Claude de Bauffremont, 18 février 1626.

[*Cathédrale Saint-Étienne de Besançon* (G. 202).]

266. Grande lampe de l'église des Dames, 18 livres.

[*Abbaye de Baume*, 1791 (Q. 291).]

267. Lampe d'or (fondue).

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, 1671 (G. 207).]

268. Une grande lampe, 19 marcs 6 onces.

[*Dominicains de Besançon*, 1791 (Q. 280).]

269. Une grande lampe, 8 marcs 3 onces.

[*Dominicains de Besançon*, 1791 (Q. 280).]

270. «Une lampe d'argent donnée à l'église par fut M. de Montrivel, auditeur de la fabrique, avec un etuy en osier garny d'étoffe; cette lampe accompagnée de deux rosettes en rubans et de leurs étuys qui se mettent au bas de la lampe.»

[*Église Saint-Jean-Baptiste de Besançon*, 1782-1791 (Q. 285).]

271. «Une grosse lampe d'argent cizelée au coing de Besançon avec les chaisnes et chapiteaux.»

[*Abbaye de Luxeuil*, inv. 1671. Visites (Parlement).]

272. «Une grosse lampe d'argent aussi cizelée avec ses chaisnes, couverts et cercle d'argent, propre à mettre la lampe de verre, laquelle lampe d'argent peut avoir environ un pied et demy de largeur, sur laquelle sont pareillement gravées les armes dud. fut sieur abbé de Leyde [1662-1692].»

[*Abbaye de Mont-Sainte-Marie*, inv. 1692. Visites (Parlement).]

273. «Une lampe d'argent, 20 marcs 5 onces.»

[*Prieuré de Mouthier-Hautepierre*, 1792 (Q. 297).]

274. «Belle lampe d'argent haute de 7 pouces non compris le chapiteau, ornée de roses en relief et de fleurs. Autour, trois écussons, l'un ovale avec effigie de N.-D. à l'Enfant tenant une branche de rosier, à côté : SUM DE ROSERIIS; armoiries de l'abbé M. de Betterdie-Lèdre, ayant contribué. Trois chaînes d'argent longues de deux pieds (volée le 23 avril 1710) [1691-1692].»

[*Abbaye de Rosières*, Mém. de P. Besançon, 1714 (*Bulletin Acad. de Besançon*, 1880).]

MONSTRANCES-RELIQUAIRES.

275. «Reliquiaire d'argent d'une permiets (pyramide) de cristal pour mettre le pretieulx corps de Nostre Seigneur le jour des solempnités...

auquel sont plusieurs relicques et au milieu une petitte croix en laquelle il y a une partie de la Vraye Croix de Nostre Seigneur.» (1431).

[*Hôpital de Salins*, fondation (ms. Chifflet, xlix, Bibl. de Besançon).]

276. «Un ostensoir de cuivre doré aux deux tiers duquel il y a des reliques, dans un rond de même matière qui traverse led. ostensoir, d'un ouvrage antique.» (xvie siècle.)

[*Abbaye de Saint-Paul de Besançon*, inv. 1753. Visites (Parlement).]

277. «Deux Melchisédech dont l'un est de vermeil (raccommodé tout à neuf ainsy que sa lunette aux frais des sieur prieur et religieux) et l'autre est d'argent en pyramide avec sa lunette et trois figures des Roys mages auquel il manque plusieurs petites pièces d'argent.»

[*Abbaye de Lieucroissant*, inv. 1719. Visites (Parlement).]

278. «Un autre ostensoir très antique de cuivre doré, fait avec colonnes et pyramide de même matière que l'on nous a dit être exécré.»

[*Abbaye de Lieucroissant*, inv. 1766. Visites. (Parlement).]

279. «Un ostensoir d'argent fort antique qui est doré en quelques parties d'environ deux pieds d'hauteur, fait en forme de pyramide et marqué d'un **A** barré qui sont les armes de l'abbaye des Trois-Rois.»

[*Abbaye de Lieucroissant*, inv. 1778. Visites (Parlement).]

280. «Beau reliquaire d'argent, haut de 11 pouces contenant un os du genou de saint Denis l'Aréopagite.

«Monstrance à six pans, cinq ajourés, le sixième fermé d'une plaque représentant saint Denis en relief vêtu d'habits sacerdotaux, tenant sa tête entre ses deux mains, accosté des initiales S. D.; le reliquaire, amorti en flèche surmontée d'une croix, repose sur un pied rond façonné extérieurement en six demi-cercles. Sur un de ces demi-cercle, les armes de l'abbé Guillaume de Poligny (1551-1569), un chevron, dominées d'une crosse. Diamètre du pied, 5 pouces. L'os est enchâssé d'argent aux deux bouts; sur le gros est le portrait en buste d'un homme majestueux tenant un bâton ou crosse; à l'entour plusieurs lettres grecques.»

[*Abbaye de Rosières*, Mém. de P. Besançon, 1714 (*Bullet. Acad. de Besançon*, 1880).]

281. «Un grand soleil d'argent doré, sur le pied duquel sont les armes de M. Doroz, milliaire 1630.»

[*Abbaye de Saint-Vincent de Besançon*, inv. 1681. Visites (Parlement).]

282. «Monstrance pour exposer le saint Sacrement, d'argent, non dorée, haute de 16 pouces. Soleil rayonnant ayant 7 pouces et demi de dia-

mètre. Deux nœuds, un gros et un petit. Sur le pied sont gravées les armes de l'abbaye de Rosières, avec croix et mitre; dans le pied, date 1676 (fait à Salins chez l'orfèvre Marmet).»

[*Abbaye de Rosières*, Mém. de P. Besançon, 1714 (*Bull. Acad. de Besançon*, 1880, p. 116 et suiv.).]

283. «Un soleil d'argent, propre à exposer le saint Sacrement pour donner la bénédiction, sur le pied duquel sont les armes de fut M. l'abbé de Chamilly [1675-1706].»

[*Abbaye de La Charité*, inv. 1706. Visites (Parlement).]

284. Ostensoir d'or donné à la cathédrale Saint-Jean par l'archevêque Antoine-Pierre Ier de Grammont, vers 1690.

[Dunod, *Histoire de l'Église*, t. I, p. 360.]

285. «Un ostensoir d'argent marqué aux armes de M. de Visemal, ancien abbé de Corneux, et de l'année 1692.

«Un ancien ciboire, aussy d'argent, marqué aux mêmes armes de M. de Visemal.»

[*Abbaye de Corneux*, inv. 1763. Visites (Parlement).]

286. «Un soleil d'argent doré en partie; sur le pied sont les armes de la famille de MM. de Boutechoux [1621-1708].»

[*Prieuré de Lanthenans*, inv. 1708, Visites (Parlement).]

287. «Une lunette et ostensoir de vermeil doré de la hauteur de deux pieds, couronne comprise, la couronne ornée de deux tours de perles fines et de brillans, la lunette garnie autour du cristal de petits diamans avec deux grosses perles fines et une topase pendante, un gros diamant jaune au bas du cercle, avec deux diamans plus petits blancs, en forme de Saint-Esprit, cinq autres diamans blancs dans le dessus du tour en forme de couronne, surmontée d'une croix de six diamans en table montés en or; le septième qui étoit mouvant a été enchâssé dans la couronne.»

[*Église Saint-Jean-Baptiste de Besançon*, 1791 (Q. 285).]

288. «Un grand soleil, pesant 12 marcs 4 onces 6 gros.»

[*Confrérie de la Croix de Besançon*, 1791 (Q. 287).]

289. «Un soleil d'argent d'environ quinze pouces d'hauteur.»

[*Abbaye de Buillon*, inv. 1773. Visites (Parlement).]

290. «Une lunette d'argent doré, aux deux costés de laquelle il y a deux anges, et au-dessus une croix, le bas estant à vifz, pour estre posé

sur le ciboire de cuivre doré qui s'est aussi retrouvé parmy lesd. sanctuaires.»

[*Abbaye de Cherlieu*, inv. 1694. Visites (Parlement).]

291. «Un Melchisedech d'argent au dessus duquel est une Nostre Dame d'argent doré et au pied sont les armes d'un abbé, dont le fond est de gueules à une barre d'argent chargée de trois chapeaux de sables.»

[*Abbaye de Lure*, inv. 1726. Visites (Parlement).]

292. «Un grand ostensoir, 14 marcs 4 onces.»

[*Dominicains de Besançon*, 1791 (Q. 280).]

293. «Un beau et magnifique soleil d'argent pesant 18 marcs, sur le pied duquel est le monogramme sacré en lettres hébraïques.»

[*Abbaye de Saint-Paul de Besançon*, inv. 1778. Visites (Parlement).]

PAIX.

294. «Une paix d'argent doré en quelques endroits, assortie de petites pierres fausses représentant en émail, d'un côté, un *Ecce Homo* et une Vierge de douleur, et, de l'autre, l'Annonciation de la sainte Vierge.»

[*Abbaye de Baume-les-Dames*, inv. 1728. Visites (Parlement).]

295. «Deux paix, une en argent avec une pierre bleue dans le milieu, qui est fendue, et l'autre en vermeil.»

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, 1791 (Q. 284).]

296. «Une paix d'ivoyre où il y a ung crucifix, une Nostre-Dame et ung sainct Jehan évangéliste.»

[*Chapitre de Sainte-Madeleine*, inv. 1580 (G. 1291).]

297. «Une paix d'yvoire en manière des Trois Roys, formée et enrichie d'argent bien ellabourée et dorée donnée par feu vénérable personne messire de Montréal, jadis chanoine de lad. eglise, armoyée de ses armes.»

[*Chapitre de Sainte-Madeleine*, inv. 1580 (G. 1291).]

298. «La paix que l'on donne à baiser aux messes solennelles, d'argent avec un crucifix au milieu, est une représentation de Nostre Dame et de saint Jean à costé avec un petit cadre autour d'argent doré.»

[*Abbaye de Lieucroissant*, inv. 1706 et 1710. Visites (Parlement).]

299. «Une paix d'argent en laquelle a ung ange, lequel tient une Véronique entre ses mains, enchâssée en cristal.»

[*Chapelle de Tournai* (*Poligny*), inv. 1477 (Arch. du Jura).]

300. «Une paix d'argent dorez, en laquelle a une ymaige de Notre Dame dedans ung souleil fait de cristal par dessus et ès bors, garnie de perles et pierres précieuses.»

[*Chapelle de Tournai* (*Poligny*), inv. 1477 (Arch. du Jura).]

301. «Une paix d'argent.»

[*Prieuré de Vaucluse*, 1793 (Q. 313).]

RELIQUAIRES.

302. «Une grande placque d'argent de l'hauteur de deux pieds et de la largeur d'un où sont plusieurs reliefs de sainct y ayant au-dessus celle d'un Criste dans son throsne, lad. plaque entourée de différante coraline, cristaux et pierre bleue et renfermant plusieurs reliques, lad. plaque portant le millésime de l'an mil deux cent quarante cinq.»

[*Abbaye de Balerne*. Visite 1676 (Parlement).]

303. «Un reliquaire de bois garni au devant de lames d'argent et au derrière de lames de cuivre doré, sur lequel est gravé un christ, la Sainte Vierge et saint Jean, garni aux quatre coins de pierres d'agathe.»

[*Abbaye de Clairefontaine*, inv. 1748. Visites (Parlement).]

304. «Crâne de saint Akindinos, avec une plaque d'argent sur laquelle son effigie en portrait est en relief avec les lettres suivantes grecques : Ο ΑΚΙΝΔΙΝΟΣ. (Cette plaque est circulaire; l'un de nous l'a déchiffrée et restituée en 1891, alors que son inventeur accidentel la présentait à la Société française d'archéologie tenant son congrès à Besançon, comme une «coupe romaine en écaille de tortue», trouvée, mensongèrement, dans les fouilles de Grozon, et en réalité chez un particulier de ce village.)»

[*Abbaye de Rosières*, Mém. de P. Besançon, 1714 (*Bull. Acad. de Besançon*, 1880, p. 114).]

305. «Reliquaire carré en bois revêtu de lames de cuivre doré, au bas duquel est l'inscription suivante gravée sur une lame de même métal :

DE CIVITATE GRECIE QVE
DICITVR VRBS REGIA
SVMPTE SVNT HEC RELIQVIE
NEC NON ET SANCTVARIA.
DOLET CONSTANTINOPOLIS
TANTO NVDATA PRETIO
SED ISTE LOCVS NOBILIS
GAVDET DE TANTO PREMIO

«Ledit reliquaire a 9 pouces de toute face, 29 pierres de diverses couleurs sont enchâssées au devant dudit reliquaire avec un crucifix, une N. D. et un saint Jean de laiton qui y sont attachés et deux chefs d'ange attachés en haut.

«Sur ledit reliquaire, plusieurs figures de saints relevées en relief sur des lames de cuivre.

«Sur le flanc gauche :

S · DEMETRIVS; — S · DAMIANVS; — S·LVCIA; — S · COSMAS; — IOHANNES CHRISOSTOMVS.

«Sur le flanc droit :

S·DIONISIVS; — S·LAVRENTIVS; — S·ANTONIVS; — S·IVSTINA.

«Sur le flanc d'en haut :

S·PHILIPPVS; — S·BLASIVS; — S·CHRISTOPHORVS; — S·SANSON.

«Le reliquaire est partagé en 21 compartiments séparés, divisés en cinq rangs :

«*1er rang*. SS. (?...), Blaise, Denis l'Aréopagite, Jean Chrysostome, Philippe.

«*2e rang*. SS. Lucie, Cosme et Damien, Justine, Laurent.

«*3e rang*. SS. Grégoire, André, Samson, Vraie Croix.

«*4e rang*. SS. Christophe, Antoine, Anastase et Sylvestre, Cyprien.

«*5e rang*. SS. Serge et Bacchus, Étienne et Procope, Luc, Théodore.»

[*Abbaye de Rosières*, Mém. de P. Besançon, 1714 (*Bull. Acad. de Besançon*, 1880, p. 115).]

306. «Ung petit reliquaire de bois couvert de lames d'argent dit le «reliquaire de saint Ligier.»

[*Abbaye de Château-Chalon*, inv. 1590. Visites (Parlement).]

307. «Un reliquaire à pied d'argent sans pomeau avec de l'étain dans le pied, garni de 16 pierres et deux petits portraits émaillés de deux faces, du poids de 4 onces 4 grains.»

[*Abbaye de Baume-les-Dames*, an II (R. 291).]

308. «Un petit reliquaire en forme de croix sur le pied duquel est escript : *Messire Estienne, comte de Montbéliard, seigneur de Montfaucon*, etc., avec les armes de Virtemberg et celles de la femme du dit seigneur comte.» Vers 1390.

«Un reliquaire d'argent avec les mesmes armes, faicte à six pands et de l'auteur d'une palme.»

[*Abbaye de la Grâce-Dieu*, inv. 1654. Visites (Parlement).]

309. «Reliquaire de la sainte Épine de la collégiale Saint-Hippolyte de Poligny. Vaisseau en forme de couronne d'épines, portant sur un cercle d'argent une légende en caractères du XIIIe (XIVe) siècle :

«*Sit tibi copiam si... formamque detur solam superbiam destruit si... comitatur.*

«Deux chérubins de vermeil, à genoux, soutenaient le cristal, sous lesquels on trouvait des armoiries; d'azur au sautoir dentelé d'or, cantonné de quatre porcs d'argent.» (PORCELET.)

[CHEVALIER, *Mém. hist. sur Poligny*, t. II, p. 120.]

310. XVe siècle. «Gauthier d'Esuel donna à l'église Saint-Paul, en 1425, un reliquaire d'argent dans lequel étaient renfermées des reliques de S. Désiré, archevêque de Besançon, au dessus duquel on expose le S. Sacrement et qui sert encore (1769) à la paroisse S. Paul. Sous son pied est écrit :

G.D'ESVEL VESTIARIO DE S·PAVL

«avec ses armoiries à droite et à gauche.»

[*Nécrologe de Saint-Paul*, annoté par Bruand, XVIIIe siècle (Bibl. de Besançon).]

311. «Un reliquiaire de laiton doré où sont enfermées les précieuses reliques qu'on dit estre de saint Denys, couvert d'un verre rouge.»

[*Chapitre de Sainte-Madeleine*, inv. 1580 (G. 1291).]

312. «Reliquaire du poulce sainte Luce, tenu par deux statues d'argent, lesdites reliques sont dans un vase de cristal (fondu).»

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, 1671 (G. 207).]

313. «Reliquaire d'argent dont le pied est de cuivre avec une couronne au dessus aussy d'argent au milieu duquel est enchâssé le peigne de la Sainte Vierge. Ce peigne paraît être d'yvoire, sa longueur est d'envyron demy pied, il y a des grosses dents d'un côté et des petites de l'autre. Sur led. peigne, il y a un cristal au devant dudit reliquaire au travers duquel il paroit; il est fermé par derrière avec une plaque d'argent sur laquelle est gravé : PECTEN B·V·M·DEIPARAE.»

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, inv. 1723 (G. 258).]

314. «Reliquaire d'argent représentant le mystère de l'Annonciation. Les figures de la Sainte Vierge et de l'ange sont d'argent et entre les deux

est un vase d'argent traversé de bas en haut par une fleur de lys aussi d'argent. Ce vase se ferme avec une clavette sous le pied du reliquaire. 13 marcs 4 onces, rehauts d'or.»

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, inv. 1723 (G. 258); 1791 (Q. 284).]

315. «Un reliquaire en vermeil où sont renfermées les dents des saints Anatole et Saturne.»

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, 1791 (Q. 284).]

316. «Ung reliquaire d'argent où sont deux anges d'argent, le pied de laithon, tout ung coustel garniz d'argent à mode de clochier, donné à ladicte église par Jehan du Change, escript au pied dud. reliquaire; desquelx anges s'en fault deux aesles. . . »

[*Chapitre de Sainte-Madeleine de Besançon*, inv. 1580 (G. 1291).]

317. «Ung reliquaire d'argent auquel il y a huict pierres d'ung coustel à l'entour, ayant ung pommeaul ou il y a des imaiges saincts Ferreux et Ferjeux et dessus une croisette dorée, réservé le pied, lequel est d'argent.»

[*Chapitre de Sainte-Madeleine de Besançon*, inv. 1580 (G. 1291).]

318. «Ung reliquaire d'argent dorez et par especial le siège de cuivre dorez. Et y a deux anges desquelx les aesles sont dorées et tiennent ung vaisseux de cristal rond envyronnez d'argent garniz de plusieurs reliques et pierreries; dont il en fault huict au pied dessoubz et deux dessus aud. cristal, lequel reliquiaire s'appelle le Gros Ange et fault encoires ung lyon au pied, pesant 16 l. et demye.»

[*Chapitre de Sainte-Madeleine de Besançon*, inv. 1580 (G. 1291).]

319. «Reliquaire dont le dessus estoit d'argent soutenu de deux anges de mesme métal, estant à six angles (volé il y a deux ans), le pied de cuivre doré.»

[*Abbaye de Clairefontaine*, inv. 1748. Visites (Parlement).]

320. «Un reliquaire fort ancien d'argent qui renferme les reliques des Trois Rois.»

[*Abbaye de Lieucroissant*, inv. 1766. Visites (Parlement).]

321. «Un reliquaire d'argent en forme de clocher au dessus duquel est l'image de saincte Magdeleine et dedans sont encloses de ses reliques, aussy que porte l'escriteau en perchemin y estant.»

[*Abbaye de Luxeuil*, inv. 1671. Visites (Parlement).]

322. «Un autre reliquiaire de mesme forme de cuivre doré, dans lequel sont des reliques de sainct Antoine, abbé.»

[*Abbaye de Luxeuil*, inv. 1671. Visites (Parlement).]

323. «Un autre reliquiaire carrez couvert en forme de pavillon, chargé de lames d'argent hormis le pied qui est seulement de cuivre, rompu en divers endrois dans lequel sont quelques reliques incogneues.»

[*Abbaye de Luxeuil*, inv. 1671. Visites (Parlement).]

324. «Vaisseau de vermeil, bien travaillé dans le goût ancien, contenant un ossement considérable de saint Antoine. Donné par Jean Chevrot, évêque de Tournai, à la collégiale de Poligny [vers 1450].»

[Chevalier, *Mém. sur Poligny*, t. II, p. 121).]

325. «Ung reliquiaire d'argent doré bien ouvrez et truez de tremailloz à pilloz, fait à pignacle, auquel a une ymaige de saint Anthoine, et dessoubz icelle des reliques dud. saint Anthoine, ung précieux joyaulx, et en oultre et avec icelles de saint Sébastient et aultres, et on pignacle dessus lad. ymaige a une croix d'or en laquelle a de la glorieuse et précieuse Croix, perlées de précieuses perles et pierres précieuses.»

[*Chapelle de Tournai* (*Poligny*), inv. 1477. Archives du Jura (Chapitre de Poligny).]

326. «Deux custodes de verres enchassées d'argent, dorées à l'entour, pour mecte *Corpus Domini* dessus le reliquaire dud. saint Anthoinne.»

[*Chapelle de Tournai* (*Poligny*). Archives du Jura.]

327. «Ung petit reliquaire d'argent, ès bouts et par dessus couvert de cristal, ouquel a des reliques des cheveux de Nostre Dame, ataichée d'une chainne d'argent dorez, et ung aultre semblable, ouquel a des reliques sainct....»

[*Chapelle de Tournai* (*Poligny*), inv. 1477. Archives du Jura.]

328. «Ung marbre de jappe, assis sur ung piez à trois botons dorez, en manière de reliquaire ou a des reliques.»

[*Chapelle de Tournai* (*Poligny*), inv. 1477. Archives du Jura.]

329. «Reliquaire en argent fin, en forme de sépulcre pesant 14 marcs, remis en 1477 par les Cordeliers de Salins au gouverneur de Franche-Comté pour la défense du pays.»

[*Cordeliers de Salins*, Cartulaire. Archives du Jura (H.).]

330. Reliquaire en laiton, pied quadrilobé, tige hexagone avec deux

branches coudées à la hauteur d'un pommeau sphérique; sur ces branches deux anges debout, ailes éployées, soutiennent une petite châsse formée de deux plaques d'ivoire ajouré (losanges et quadrilobes), surmontée d'un pinacle en cristal soutenu de deux volutes en forme d'*S*. (xve siècle.)

[*Existe dans l'église de Ravilloles* (Jura).]

331. «(Deux reliquaires.) Figures en bas-relief de la Vierge et de saint Joseph, garnis de pierres fausses.»

[*Abbaye de Theuley*, inv. 1778. Visites (Parlement).]

332. «Un reliquaire d'argent fort viel et ancien où sont les relicques sainct Orcin et aultres.»

[*Prieuré de Vaucluse*, inv. 1637. Visites (Parlement).]

333. «Ung doitz en chair et os de mons^r sainct Vernier, avec une partie de son suaire, enchassez en une imaige d'argent à figure d'home dorez en chascun lieu, avec ung pied de laithon enchâssé en argent, qu'a esté fait et fabricqué par Anthoine Orchamps, de la Grant Rue, orfebvre, envoyé de Baccaras, pays d'Allemaigne, diocèse de Trèves, par... Jehan Chuppin, chanoine de ceste église, lors chapelain de M. le cardinal de Grantvelle, à MM. du chappitre de la Magdeleinne, 1548.»

[*Chapitre de Sainte-Madeleine de Besançon*, inv. 1580 (G. 1291).]

334. «Un autre reliquiaire avec son pied, le tout estant d'argent doré, dans lequel reliquaire sont plusieurs reliques de saint Loup, saincte Magdelaine et autres, led. reliquiaire de l'hauteur d'un pied.»

[*Abbaye de Balerne*, inv. 1657. Visites (Parlement).]

335. «Item une aultre reliquiaire de cuivre doré dans lequel sont renfermées diverses reliques que les escritaux marquent estre de saint Grégoire, etc.»

[*Abbaye de Balerne*, inv. 1676. Visites (Parlement).]

336. «Un petit reliquiaire garni d'argent, aux armes du Roy, où est renfermée une épine de la couronne de Notre Seigneur (1571-1582). 13 onces, 2 gros.»

[*Abbaye de Baume-les-Dames*, inv. 1728. Visites (Parlement); 1791 (Q. 291).]

337. «Item un relliquiaire d'argent, le pied duquel est de laithon, auquel est l'ung des doigtz de saint Luc.»

[*Abbaye de Bellevaux*, inv. 1584. Visites (Parlement).]

338. «Deux reliquaires en forme de colonnes d'argent couronnées mar-

quées I et II; ladicte colonne est percée au dehors et garnie de cristaux (une petite baguette d'argent traverse ladite colonne du haut en bas), 20 marcs 4 onces.»

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, inv. 1723 (G. 207); 1791 (Q. 284).]

339. «Ung reliquiaire à potence ayant le pied et le pommeaul en façon de calice ayant au dessus une croix, le tout dorez, en laquelle potence y a ung cristal rompuz où sont plusieurs reliques.»

[*Chapitre de Sainte-Madeleine de Besançon*, inv. 1580 (G. 1291).]

340. «Ung reliquiaire tout d'argent, réservé le pied qui est de cuyvre, dessus lequel y a une croix d'argent dorée, auquel sont deux arcs bouttans, au millieu ung verre de cristal auquel sont plusieurs relicques de sainct Pierre avec d'aultres.»

[*Chapitre de Sainte-Madeleine de Besançon*, inv. 1580 (G. 1291).]

341. «Ung reliquiaire d'argent sur ung pied à quattre piliers tous dorez, auquel il y a ung vaisseau de verre garniz tout d'argent blanc que donna maistre Pierre Pigrisset, chappellain de lad. eglise, auquel sont des reliques *Sancti Jacobi appostoli maioris* et d'aultres.»

[*Chapitre de Sainte-Madeleine de Besançon*, inv. 1580 (G. 1291).]

342. «Une imaige d'argent de Marie Magdeleinne toute blanche, assise sur ung siège d'argent, tenant une boitte où il y a : *De Velo beate Marie Magdalenes*, tenant aussi en sa main ung petit livre d'argent (fait avec des tasses données par M. Bauldot, pèse 14 marcs 1 once 5 tréseaux non compris le siège qu'est de loutton doré qu'a esté faict par Anthoine d'Orchamps, orfebvre, en l'an 1550).»

[*Chapitre de Sainte-Madeleine de Besançon*, inv. 1580 (G. 1291).]

343. «Ung reliquiaire auquel l'on porte *Corpus Domini*, le jour de l'Eucharistie, garniz de plusieurs pierres.»

[*Chapitre de Sainte-Madeleine de Besançon*, inv. 1580 (G. 1291).]

344. «Ung reliquiaire par manière de clochier d'argent, le dessus, le pied de cuyvre où il y a quattre pierres blanches sur le pied; et y sont plusieurs relicques les noms desquelles l'on n'a peu lire.»

[*Chapitre de Sainte-Madeleine de Besançon*, inv. 1580 (G. 1291).]

345. «Un reliquiaire d'argent monté sur un pied, se terminant en forme de tour, surmonté d'une croix d'argent doré; led. reliquiaire esmaillé de bleufz autour des cristaux.»

[*Église Saint-Maurice de Besançon*, inv. 1676. Visites (Parlement).]

346. «Ung autre reliquaire fait à feremens, allentour duquel sont six imaiges d'argent dorées où est escript au pied : DAME IEHANNE D'ESTERNAVS [XVIe siècle].»

[*Abbaye de Château-Chalon*, inv. 1590. Visites (Parlement).]

347. «Ung aultre reliquiaire d'argent au pied duquel est engravé : Ysabeaul Marguerite et Françoise de Montey (Menthon) [XVIe siècle].»

[*Abbaye de Château-Chalon*, inv. 1590. Visites (Parlement).]

348. «Ung petit reliquaire à pied rond et au derrière duquel y a une croix.»

[*Abbaye de Château-Chalon*, inv. 1590. Visites (Parlement).]

349. «Ung grand reliquaire d'argent, d'Allemagne, fait en pyramide, où l'Adoration des Roys y est représentée en relief.»

[*Abbaye de Lieucroissant*, inv. 1710. Visites (Parlement).]

350. «Une bole ronde en forme ovale d'argent dorré s'ouvrant en deux parties y estans des reliques de saint Anthoine d'ung coustel et de l'aultre de la coulonne et de la pierre ou fut posée la croix de Jesus ou pendent six petits chaînons dorrés.»

[*Abbaye de Migette*, inv. 1584. Visites (Parlement).]

351. «Ancien reliquaire [de la dent de saint Pierre] ou se voyent aux deux bouts de petites figures des deux apostres saint Pierre et saint Paul et dans lequel est presentement enfermée une dent de saint Laurent, patron de l'église paroissiale de Mouthier.»

[*Prieuré de Mouthier-Hautepierre*, Histoire par Dom Chassignet (Bibl. nat.; Arch. nat.; Bibl. publ. de Besançon).]

352. «Un reliquaire d'alcemye dans lequel il y a des reliques de S. Martin et S. Ypolitte.»

[*Prieuré de Rosey*, inv. 1623. Visites (Parlement).]

353. «Reliquaire d'argent, pied façonné en six demi-ronds, aux armes de l'abbé Guillaume de Poligny [1551-1569]. Gros nœud d'argent au milieu du support, six faces à jour avec un verre, toit en forme de flèche avec tuiles en écailles imbriquées, surmonté d'une boule avec petite croix.»

[*Abbaye de Rosières*, Mém. de P. Besançon, 1714 (*Bull. Acad. de Besançon*, 1880).]

XVIIe siècle.

354. Un petit reliquiaire rond tout d'argent où il y a un Jesus Marie percé à jour.»

[*Abbaye de la Grâce-Dieu*, inv. 1654. Visites (Parlement). Existe encore dans la sacristie de l'église de Passavant (Doubs).]

355. «Un reliquaire d'argent de la mesme forme du Melchisedech cy-devant inventorié, et doré en divers endroits, sur le pied duquel sont les armoiries d'un abbé; les mots suivants s'y trouvent gravés : *Reliquiae sancti Deicolae* avec un milliaire de l'année *1663*.»

[*Abbaye de Lure*, inv. 1720. Visites (Parlement).]

356. «Un autre petit reliquaire d'argent qui renferme une dent du mesme saint Desle, au dessus duquel est escrit : *Reliquiae sancti Deicolae*. Et au bas sont gravées les armes d'un abbé de Lure et de Morbach avec le mesme milliaire *1663*.»

[*Abbaye de Lure*, inv. 1720. Visites (Parlement).]

357. «Un grand reliquaire d'argent doré avec son pied armoyé des armes de fut M^r l'abbé Durand, dans lequel reliquaire sont les reliques de l'espaule de saint Jaque (1619-1658).»

[*Abbaye du Mont Sainte-Marie*, inv. 1658. Visites (Parlement).]

358. «Un marteau de l'apostre saint Pierre, enchâssé dans la base d'une belle statue d'argent du mesme apostre, du poids douze marcs et trois onces, faite par les libéralités de messire Pierre Carmillet, prestre.»

[*Prieuré de Mouthier-Hautepierre*, Histoire par Dom Chassignet (Bibl. nationale; Archives nationales; Bibl. publ. de Besançon).]

359. «Un reliquaire d'argent haut d'un peu plus de 9 pouces, y compris une N.-D. qui est en haut. Pied rond, de 3 pouces et demi de diamètre, portant les armes de dom Charles Baud, religieux de Rosières. La N.-D. est soutenue sur un cœur et environnée de rayons d'argent, de côté et d'autre, les noms de Jésus et Marie découpés.»

[*Abbaye de Rosières*, Mém. de P. Besançon 1714 (*Bull. Acad. de Besançon*, 1880).]

360. «Un reliquaire d'argent armoyé des armes dudit sieur de Balerne, jadis prieur (1634-1639).»

[*Prieuré de Vaucluse*, inv. 1637. Visites (Parlement).]

361. «Un reliquaire.»

[*Prieuré de Vaucluse*, 1793 (Q. 313).]

RELIURES.

362. «Deux pièces carrées de bois garnies d'argent, où sont représentez un Crucifix et un *Salvator,* pour estre icelles pièces mises sur missels servant aux offices solennels.»

[*Abbaye de Baume-les-Moines,* inv. 1654. Visites (Parlement).]

363. «L'on voit encore dans le trésor de Saint-Jean une couverture ancienne, ornée de lames d'or et de pierreries, mais ce qu'elle renfermait ne se trouve plus.»

[Dunod, *Hist. du Comté*, t. I (pars II), xii.]

364. Évangéliaire de la cathédrale Saint-Jean, x^e^-xie siècles, Livre des évangiles, garni sur l'un de ses côtés de feuilles d'or et orné de nacres, de pierres précieuses et de figures émaillées, ayant au milieu une plaque d'ivoire sur laquelle Jésus-Christ est représenté debout, élevé sur une estrade et couronnant un empereur et une impératrice. Sur la tête de l'empereur et de l'impératrice, ces mots écrits en caractères grecs :

ΙC XC-ΡΩΜΑΝΟC ΒΑCΙΛΕΥC ΡΩΜΑΙΩΝ
ΕΥΔΟΚΙΑ ΒΑCΙΛΙC ΡΩΜΑΙΩΝ·

(Romain le jeune, empereur (959-964) et Berthe (dite Eudoxie), sa femme.)

Cet évangéliaire portait le nom de Saphir, à cause des gemmes qui le décoraient et dont l'une portait, gravé, le visage du Christ sur un voile tenu par un ange (celle placée à l'angle gauche inférieur) [Chifflet, *De linteis sepulchralibus,* 61].

[L'ivoire byzantin est conservé à la Bibliothèque nationale, l'évangéliaire avec sa couverture de bois dépouillée de gemmes et d'ivoire, à la bibliothèque de Besançon, ms. 92. — Voir Dunod, *Hist. du Comté, I* (pars II), xii.]

365. «Un livre dit *l'évangéliste,* faisant parement, couvert d'argent, ornez de quattre pierres de cristal avec une paix d'yvoire contenant ung crucifix au millieu.»

[*Chapitre de Sainte-Madeleine de Besançon,* inv. 1580 (G. 1291).]

366. «Ung livre à couverte de bois, d'ung coustel revestue de lames d'argent et d'aultre coustel une imaige d'ivoirre entaillée.»

[*Abbaye de Château-Chalon,* inv. 1590, Visites (Parlement).]

367. «Deux livres d'épitres et de l'évangile en vélin, écrits à la main, couverts de velours cramoisi et garnis de plaques d'argent avec des figures

en relief représentant : saint Norbert, saint Augustin et les quatre évangélistes.»

[*Abbaye de Corneux*, inv. 1703. Visites (Parlement).]

368. «Un libvre d'évangile en vélin relié et couvert de veloux violet, bordé de lames d'argent sur du bois ou carton et garny aux quattre coings et au milieu d'un costé d'ouvrage de fil d'argent enrichy de diverses pierres, et de l'autre costé sont quattre plaques d'argent cizelé, aux quattre coings et un cartoche au milieu dans lequel sont les armoiries de l'abbaye de Luxeul, scavoir : une clef et une espée en saultoir; lequel libvre est orné de plusieurs peintures et lettres dorées, ayant lesd. réverends Pères declaré ladicte converture avoir esté faite aux frais desd. religieux depuis peu.»

[*Abbaye de Luxeuil*, inv. 1671. Visites (Parlement).]

SCEAUX.

369. «A Jehannin de Compiengne, orfèvre, demorant à Salins, pour la façon d'un scel et contre-scel de laton, gravé aux armes esquartellées de Monsieur en l'escut du milieu et l'escusson dessoubz aux armes du Comté de Bourgoingne, acheté par Jehan Quarrondelet, lieutenant dud. trésorier, Jehanin de Compiengne, orfèvre et demeurant à Salins, baillié et délivré à Guillaume Robert, receveur de Montréal, pour sceller les lectres des contraulx que l'on recevra aud. lieu doiresenavant et sent certifficacion du Grant Guillaume... (1402-1403).»

[Arch. de la Côte-d'Or (B. 1536).]

370. «Pierre de Loisy, orfèvre bisontin, a fait un sceau d'argent doré pour le chanoine F. Charpy, mort recemment (5 octobre 1606).»

[*Chapitre de Besançon*. Délibér. capitul. (G. 201).

STATUES-RELIQUAIRES.

371. Statue de Notre-Dame en vermeil donnée par la reine Jeanne de France, comtesse de Boulogne, vers 1330, aux Jacobins de Poligny.

[Chevalier, *Mém. sur Poligny*, t. II, p. 155.]

372. «Anno 1361, 12 maii [archiepiscopus] Joannes de Vienna, in sancta synodo, obtulit super altare sancti Joannis, imaginem argenteam ad honorem B. Joannis Evangelistae, ponderis XI marcarum, duabus unciis minus.»

[J.-J. Chifflet, *Vesontio*, pars II, 288. — Dunod, *Hist. de l'Église*, t. I, p. 223, inv. 1723 (G. 258).]

373. Pour l'assassinat de Pierre Béraud, commis à Besançon en 1371,

la sentence d'absolution prononcée en 1374 par l'archevêque (autorisée par le Saint-Siège), spécifia, outre 450 florins d'or, la confection d'une statue d'argent pour l'église abbatiale aux frais des meurtriers : «*una cum statua S. Vincentii argentea ponderante 40 marcas, supposita basi aenea cui necis illius series insculperetur ad posterorum memoriam.*» (Les descendants des meurtriers dérobèrent cette statue en 1670.)

[*Abbaye de Saint-Vincent de Besançon*, Nécrol. (ms. du Séminaire de Besançon).]

374. «Argenteum cujuspiam S. praesulis sesquipedale signum quod ecclesiae S. Petri obtulit (Ricardus Pica, archiepiscopus Rhemensis), nomine suo sub gentilitiis scutis adscripto 1389.»

[J.-J. Chifflet, *De linteis sepulchralibus*, 1604 (G. 9).]

375. «Une ymaige de N. D. d'argent dorée, tenant son enffant, garniz de relicques dont les noms sont soubscripts au pied dessoubz, ascavoir : *De sancto Maximino et de sancta Catharina cum aliis tribus que hic non scribuntur*, ensemble d'une coronne garnie de perres. Et oultre ce, il y a quattre perles ou sain devan lad. ymaige, avec une petite perre grise, pesant 3 marcs et demy.»

[*Chapitre de Sainte-Madeleine de Besançon*, inv. 1580 (G. 1291).]

XVe SIÈCLE.

376. «Image de vermeil qui représentoit cet apôtre (S. Jean) donnée à l'église de Saint-Jean l'Évangéliste, de Besançon, par Jean Chevrot, évêque de Tournai, natif de Poligny, 1455.»

[Dunod, *Hist de l'Église*, t. I, p. 264, inv. 1723 (G. 258); 1791 (Q. 184).]

377. «Un saint Laurent en argent, sur pied de cuivre doré, aux armes de Bay (1458-1475), 7 marcs.»

[*Abbaye de Baume-les-Dames*, inv. 1684-1728. Visites (Parlement).]

378. «Item je vuilz et ordonne que pour ma chapelle et chapellenie fondée par mond. testament en l'église des frères mineurs de Salins soit faicte une image d'argent fin en forme d'un sous-diacre, en l'honneur et reverance de monsieur sainct Laurent, pesant deux marcs pour le moins, selon le bon advis de mon héritier nommé en mond. testament, pour y mettre des reliques affin que le peuple y ait dévotion.

«.....le mardi après saint Martin 1463.»

[*Cordeliers de Salins* (Arch. du Jura). Testament de Guillaume de la Perrière de Salins, curé de Boujailles et Arc-sous-Montenot.]

379. «Le martir de sainct Estienne (détruit).»

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, inv. 1671 (G. 207).]

380. Reliquaire de saint Pierre. «Ce reliquaire est d'argent doré, fait en pyramide soutenue par cinq piliers entre lesquels est la figure de l'apôtre saint Pierre; dans le bas est une petite boette d'argent en ovale, couverte d'un cristal.»

[*Chapitre métropolitain*, inv. 1723 (G. 258); 1791 (Q. 284).]

381. «Ung reliquaire de saint Humbert estant d'argent, 2 marcs 7 onces.»

[*Abbaye de Goailles*, inv. 1638. Visites (Parlement).]

382. Statue d'argent de saint Pierre martyr, aux Jacobins de Poligny.

[Chevalier, *Mém. sur Poligny*, t. II, p. 155.]

383. «Une ymaige de saint Michel, faicte d'argent, assise sur ung piez de loton dorez, en laquelle a des reliques.»

[*Chapelle de Tournai* (*Poligny*), inv. 1477 (Arch. du Jura).]

384. «Ung aultre reliquiaire en manière de tableaul, assis dessus les mains de quatre petits anges, le tout d'argent dorez, auquel a plusieurs reliques.»

[*Chapelle de Tournai* (*Poligny*), inv. 1477 (Arch. du Jura).]

385. «Une imaige de Notre-Dame, d'argent dorée d'or, sur la teste de laquelle est une corumpne bien ovrée et perlée de grosses perles et pierres précieuses, et au pied d'icelle ymaige a plusieurs reliques.»

[*Chapelle de Tournai* (*Poligny*), inv. 1477 (Arch. du Jura).]

386. «Un grand reliquaire d'argent doré où sont les images de sainct Pierre et sainct Laurent et deux anges, le dessus dud. reliquiaire où est une lunette rompue.» XVIe siècle.

[*Abbaye d'Acey*, inv. 1593. Visites (Parlement).]

387. «Un saint Sebastien sur un pied de cuivre doré, aux armes de Précipiano (2 marcs 4 onces 5 tréseaux) [argent d'Allemagne].»

[*Abbaye de Baume-les-Dames*, inv. 1684 et 1728. Visites (Parlement); 1791 (Q. 291).]

388. «Un Enfant Jésus d'argent, sur un pied de cuivre garni d'argent, pesant en tout 6 marcs et demy 1 once.»

[*Abbaye de Baume-les-Dames*, inv. 1684. Visites (Parlement); 1791 (Q. 291).]

389. «Une aultre ymage de saincte Lucie, le pied d'icelle doré, haute d'un demy pied aussi d'argent.»

[*Abbaye de Bellevaux*, inv. 1584 et 1616. Visites (Parlement).]

390. «Un petit Enfant d'argent massif (fondu).»

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, 1671 (G. 207).]

391. «Grand reliquaire qui représente l'image de Notre Dame avec l'Enfant Jésus, sur un piedestal.»

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, inv. 1723 (G. 258); 1791 (Q. 284).]

392. «Statue de Nostre Dame (fondue).»

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, 1671 (G. 207).]

393. «Reliquaire d'argent représentant la figure de S. Bernardin, où s'est trouvé, dans la main droite, un soleil doré.»

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, inv. 1723 (G. 258).]

394. «Une statue de saint Bonaventure, 15 marcs 3 onces.»

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, 1791 (Q. 284).]

395. «Statue de sainte Constance.»

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, 1671 (Q. 284).]

396. «Petite statue de saint Estienne (fondue).»

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, 1791 (G. 207).]

397. «Statue de saint Jacques le Grand (fondue).»

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, 1671 (G. 207).]

398. «Statue de saint Jean-Baptiste (fondue).»

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, 1671 (G. 207).]

399. «Statue de saint Jean, dorée, haute d'une coudée (fondue).»

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, 1671 (G. 207).]

400. «Statue de saint Jean l'Évangéliste (détruite).»

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, 1671 (G. 207).]

401. «Statue de sainte Magdelaine (fondue).»

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, 1671 (G. 207).]

402. «Image de saint Sauveur (fondue).»

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, 1671 (G. 207).]

403. «Statue de saint Sigismond (fondue).»

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, 1671 (G. 207).]

404. «Statue de saint Siméon; statue de sainte Anne (fondues).»

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, 1671 (G. 207).]

405. «Statue de saint Vincent (fondue).»

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, 1671 (G. 207).]

406. «Une statue de saint Laurent, 4 marcs 2 onces 4 gr.»

[*Grands Carmes de Besançon*, 1791 (Q. 279).]

407. «Une statue de saint Nicolas et le berceau renfermant trois enfants, 5 marcs 1 once.»

[*Grands Carmes de Besançon*, 1791 (Q. 279).]

408. «Une ymaige de sainct Sébastien, d'argent, avec une grosse branche de corail, le pillier d'argent et le pied de letton armoyés aux armes de M. le chantre Bardet et par luy donnée à lad. église, pesant en son entier 4 marcs.»

[*Chapelle Sainte-Madeleine*, inv. 1580 (G. 1291).]

409. «Un saint Maurice aussy d'argent, sur un pied d'estail de cuivre doré, au devant duquel il y a des reliques, tenant dans son escu les armes de Grandvelle, 8 marcs 4 onces.»

[*Église Saint-Maurice de Besançon*, inv. 1676 (série G.).]

410. «Une saincte Catherine d'argent doré.»

[*Abbaye de Château-Chalon*, inv. 1590. Visites (Parlement).]

411. «Une Nostre Dame d'argent, le pied d'arain doré où pend devant ung petit couffret à une vitre ou sont plusieurs reliques enchâssées dedans, et est armoyée aux armes de Rye.»

[*Abbaye de Château-Chalon*, inv. 1590. Visites (Parlement).]

412. «Une image de St Pierre apostre, en relief, de la haulteur d'un bon pied et demy la base y comprise, soustenue par trois lionceaux d'argent dorez, à la clef de laquelle figure est attachée une chaisnette d'argent, un petit reliquiaire dans lequel est enchâssée une dent dudict saint.»

[*Abbaye de Luxeuil*, inv. 1671. Visites (Parlement).]

413. «Quatre figures d'argent de l'haulteur d'un pied, représentant sainct Pierre, sainct Paul, sainct Andrey et sainct Laurent, posez sur des

pieds d'estaulx d'alquemie, le tout pesant 26 marcs, les pieds compris qui pèsent au moins la moytié.»

[*Abbaye de Saint-Claude*, inv. 1679. Visites (Parlement).]

414. «Une figure d'argent doré en quelques endroits, représentant Nostre Dame tenant un petit Jésus, au pied d'estail de laquelle sont les armes de la ville de Dole;

«Une aultre figure représentant saint Claude;

«Une aultre figure représentant saint Ouyan;

«Lesd. trois figures d'argent haultes d'environ un pied et demy, pesant en tout 26 marcs 2 onces; lesdites deux dernières figures armoyées de la maison de Pra.»

[*Abbaye de Saint-Claude*, inv. 1679. Visites (Parlement).]

415. «Une Nostre Dame d'argent, montée sur un pied de même métail.» XVIIe siècle.

[*Prieuré d'Arbois*, inv. 1706. Visites (Parlement).]

416. «Un reliquaire d'argent en forme de pied d'estaille, portant d'un costé les armes de fut messire Philippe Chifflet, précédent abbé, dans lequel est une partie de la coste de sainct Anthoine, et au-dessus la figure dud. sainct, de cuivre doré, au pied de laquelle figure est une dent qu'on dit estre dud. sainct.»

[*Abbaye de Balerne*. Visite de 1676. Visites (Parlement).]

417. «Un petit chérubin, 1 marc 6 onces 6 gros.»

[*Église de Baume*, 1793 (Q. 291).]

418. «Un saint Yves.»

[*Église de Baume*, 1791 (Q. 291).]

419. «Une Vierge enchâssée dans un reliquaire d'argent en forme d'arbre. N. D. de Montargis avec la corone aussi d'argent, pesant le tout 1 marc 3 onces.»

[*Abbaye de Baume-les-Dames*, inv. 1684 et 1728. Visites (Parlement).]

420. «Une Vierge, avec la pièce qui contient les reliques, sans poinçon, bon argent, 4 l. 9 onces.»

[*Abbaye de Baume-les-Dames*, 1791 (Q. 291).]

421. «Une imaige de saint Pierre, d'argent.»

[*Abbaye de Baume-les-Moines*, inv. 1654 et 1702. Visites (Parlement).]

422. «Un saint François-Xavier, en argent.»

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, 1791 (A. 284).]

423. «Un saint Vincent, en argent.»

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, 1791 (A. 284).]

424. «Une statue de la Vierge, 4 marcs 7 o. 4 gr.»

[*Grands Carmes de Besançon*, 1791 (Q. 279).]

425. «Une statue de saint Albert, avec différentes garnitures, 5 m. 20.»

[*Grands Carmes de Besançon*, 1791 (Q. 279).]

426. «Le pied d'une statue de St Honoré, laquelle appartient aux maîtres boulangers et pâtissiers, 1 marc 6 o. 4 gr.»

[*Grands Carmes de Besançon*, 1791 (Q. 279).]

427. «Une statue de saint Sébastien et son pied, 4 m. 30.»

[*Grands Carmes de Besançon*, 1791 (Q. 279).]

428. «Une statue de saint Antoine de Padoue, pesant 14 marcs.»

[*Cordeliers de Besançon*, 1791 (Q. 280).]

429. «Une statue de saint Bonaventure, pesant 5 marcs 6 onces.»

[*Cordeliers de Besançon*, 1791 (Q. 280).]

430. «Une statue de saint François, du poids de 14 marcs 1 once 4 gros.»

[*Cordeliers de Besançon*, 1791 (Q. 280).]

431. «Une statue de saint Sébastien, pesant 1 marc 1 once.»

[*Cordeliers de Besançon*, 1791 (Q. 280).]

432. «Une statue de saint Jean-Baptiste, 6 marcs 4 onces.»

[*Église Saint-Jean-Baptiste de Besançon*, 1791 (Q. 285).]

433. «Une petite statue de saint Jean-Baptiste, 1 marc 2 onces 2 gros.»

[*Église Saint-Jean-Baptiste de Besançon*, 1791 (Q. 285).]

434. «Une statue de saint Jean l'Évangéliste, 4 marcs 4 onces.»

[*Église Saint-Jean-Baptiste de Besançon*, 1791 (Q. 285).]

435. «Quatre petites statues en argent ainsy que leurs pieds, repré-

sentants les quatre Évangélistes, données à l'église par feu M. Reunotte, prêtre, ancien curé de Lavoncourt, inhumé dans la même église.»

[*Église Saint-Jean-Baptiste de Besançon*, 1782-1791 (Q. 285).]

436. «Deux statues, l'une de la hauteur de 10 pouces de N. D. libératrice, l'autre de saint François de Paule de la hauteur de 18 pouces, sur deux piédestaux decorés de quelques ornements en argent.»

[*Minimes de Besançon*, 1791 (Q. 280).]

437. «Une Vierge dont le pied est en cuivre, 8 marcs.»

[*Hôpital du Saint-Esprit de Besançon*, 1791 (Q. 283).]

438. «Une Nostre Dame d'argent montée sur un pied destail de cuivre doré, au devant duquel est un reliquaire d'argent où il y a des reliques de S. Maurice et de ses compagnons.»

[*Église Saint-Maurice de Besançon*, inv. 1676 (série G); 1791.]

439. «Une statue de saint Donet (petite), 2 marcs environ.»

[*Abbaye Saint-Paul de Besançon*, 1791 (Q. 279).]

440. «Un reliquaire représentant saint Pierre pour l'offerte du pain bénit.»

[*Église Saint-Pierre de Besançon*, 1791 (Q. 285).]

441. «Quatre reliquaires représentant sainte Barbe, 3 marcs; saint Luc, 2 marcs; saint Richard, 2 marcs; saint Laurent, 2 marcs.»

[*Église Saint-Pierre de Besançon*, 1791 (Q. 285).]

442. Pierre de Loisy, le jeune, orfèvre, de Besançon, passe marché avec Pierre Doroz, ancien religieux de Saint-Vincent, pour une statue de la Vierge à l'Enfant, haute d'un pied, couronnée, avec sceptre, cheveux ravalés et dorés, avec damas, gravures, soubassement de cuivre doré avec bande d'argent entre les deux «soubas» sur laquelle seront gravées l'Annonciation, l'Assomption et la Visitation Notre-Dame. Poids, 4 marcs; prix 60 francs de façon, outre la dorure. 20 avril 1627.

[*Abbaye de Saint-Vincent de Besançon*, marché publié par J. Gauthier, *Annuaire du Doubs*, 1887, p. 59.]

443. «Une image d'argent, représentant une Nostre Dame, qui est de la hauteur d'un pied où sont les armes de M. le deffunt abbé (M. Doroz).»

[*Abbaye de Saint-Vincent de Besançon*, inv. 1681. Visites (Parlement) milliaire 1630.]

444. «Une image d'argent, de la hauteur d'un pied, représentant une Nostre Dame, donnée par un nonce.»

[*Abbaye de Saint-Vincent de Besançon*, inv. 1681. Visites (Parlement).]

445. «Statues de saint Vincent et saint Ferjeux, en argent, sur deux bâtons couverts en argent.»

[*Abbaye de Saint-Vincent de Besançon*, 1791 (Q. 279).]

446. «Statues de saint Benoit et saint Ferréol, haute de 6 à 7 pouces.»

[*Abbaye de Saint-Vincent de Besançon*, 1791 (Q. 279).]

447. «Une image d'argent représentant saint Vincent martir, de la hauteur d'environ un pied et demi, hauteur 18 pouces.»

[*Abbaye de Saint-Vincent de Besançon*, inv. 1681. Visites (Parlement).]

448. Heinrich Cicupman, orfèvre, s'engage à faire pour Pierre Doroz, de Besançon, une statuette de Notre-Dame avec soubassement et scènes gravées sur icelui, 1628, prix 160 francs.

[*Fondations de Saint-Vincent de Besançon* (layette 32).]

449. «Une Vierge», argent.

[*Église de Boujailles*, 1791 (Q. 302).]

450. «Un Saint Sébastien d'argent a costé duquel il y a deux figures aussy d'argent, le tout pesant six livres.»

[*Abbaye de La Charité*, inv. 1706.]

451. Statue de saint André, d'argent, commandée par l'église collégiale de Dole à Henry Cicupman, orfèvre bisontin, au prix de 450 francs de façon, 1628.

[Archives municipales de Dole (n° 74).]

452. «Une Vierge; statue de saint Joseph, argent 4 marcs 4 onces, 4 gros.»

[*Église de la Grand'Combe*, 1791 (Q. 303).]

453. «Une image d'argent en relief représentant saint Colomban, abbé, dans laquelle sont reliques dud. saint, de la hauteur d'environ un pied, la base y comprise.»

[*Abbaye de Luxeuil*, inv. 1671. Visites (Parlement).]

454. Une image d'argent de saint Sébastian en relief, attaché à un

pillier et percé de six flesches, dorée en deux lieux de la haulteur de neuf poulces dans laquelle sont enchassées des reliques du mesme sainct.»

[*Abbaye de Luxeuil*, inv. 1671. Visites (Parlement).]

455. «Statue représentant saint François; autre représentant sainte Claire.»

[*Abbaye de Migette*, 1791 (A. 309).]

456. «Une Vierge, 3 marcs 3 onces 3 gros.»

[*Église de Montbenoit*, 1791 (Q. 300).]

457. «Quatre figures d'argent.»

[*Abbaye de Montbenoit*, an II (A. 300).]

458. «Statuettes de la Vierge, de s. Joseph, de s^te^ Madeleine, de s^te^ Marguerite, en argent.»

[*Prieuré de Montroland*, XVIIIe siècle, inv. Visites (Parlement).]

459. «Une Vierge avec son pied argent, 4 marcs 4 onces 6 gros.»

[*Prieuré de Morteau*, 1791 (Q. 300).]

460. «Deux petites statues et les feuilles qui plaquoient un reliquaire en bois d'argent.»

[*Prieuré de Morteau*, 1791 (Q. 300).]

461. «Une Vierge et l'Enfant Jésus, d'un beau travail.»

[*Prieuré de Mouthier-Hautepierre*, 1791 (Q. 297).]

462. «Deux statues d'argent l'une de saint Pierre, et l'autre de saint Jean l'Évangéliste.»

[*Prieuré de Mouthier-Hautepierre*, inv. 1706. Visites (Parlement).]

463. «Statue de saint Laurent, 2 marcs 11 gros.»

[*Église de Mouthier-Hautepierre*, 1791 (Q.).]

464. «Statue de saint Yves, 10 marcs 60 onces 4 gros; statue de saint Joseph et l'Enfant Jésus, 3 marcs 3 onces 5 gros.»

465. «Statue de saint Vernier, 5 marcs 1 once 7 gros.»

[*Église d'Ornans*, 1791 (Q. 297).]

466. «Un saint François, statue argent.»

[*Minimes d'Ornans*, 1791 (Q. 297).]

467. «Statue d'argent de saint Fortunat, martyr, donnée par M. le doyen de Brun, 1624-1673, à la collégiale de Poligny.»

[Chevalier, *Mémoires sur Poligny*, t. II, p. 121.]

468. «Une Vierge argent, avec un pied, 2 marcs 3 onces 2 gros.»

[*Église Saint-Bénigne de Pontarlier*, 1791 (Q. 305).]

469. «Une statue de saint Bénigne, une statue de saint Étienne pesant 7 marcs 5 onces.»

[*Église Saint-Bénigne de Pontarlier*, 1791 (Q. 305).]

470. «Statues de la Vierge, de saint Martin, de saint Yves.»

[*Église paroissiale de Quingey*, 1791 (Q. 309).]

471. «Statue de saint Pierre, 1 marc 4 onces.»

[*Église de Scey*, 1791 (Q. 298).]

472. «Une Sainte-Vierge, 9 onces.»

[*Prieuré de Vaucluse*, 1793 (Q. 313).]

473. «Une Vierge, 2 marcs 3 onces.

[*Roulans*, 1793 (Q. 294).]

474. «Une Vierge d'argent, 5 marcs 6 onces 4 gros.»

[*Église de Vercel*, 1792 (Q. 295).]

475. «Une petite Vierge avec son enfant, 6 onces 4 gros, XVIIIe siècle.»

[*Église d'Arc-et-Senans*, 1791 (Q. 309).]

476. «Une statue de la Vierge, 28 marcs 6 onces.»

[*Dominicains de Besançon*, 1791 (Q. 280).]

477. «Le pied d'une statue représentant l'Enfant Jésus, 3 marcs 1 once.»

[*Dominicains de Besançon*, 1791 (Q. 280).]

478. Une statue représentant l'Enfant Jésus, 4 mars 5 onces.»

[*Dominicains de Besançon*, 1791 (Q. 280).]

479. «Une statue de sainte Catherine avec un petit Christ, 6 marcs 4 onces.»

[*Dominicains de Besançon*, 1791 (Q. 280).]

480. «Une statue de saint Dominique, 6 marcs 3 onces 4 gros.»

[*Dominicains de Besançon*, 1791 (Q. 280).]

481. «Une statue de saint Pierre de Milan, 6 marcs 4 gros.»

[*Dominicains de Besançon*, 1791 (Q. 280).]

482. «Une statue de sainte Rose, 6 marcs 5 onces.»

[*Dominicains de Besançon*, 1791 (Q. 280).]

483. «Une statue de sainte Thérèze, 3 marcs 3 onces.»

[*Dominicains de Besançon*, 1791 (Q. 280).]

484. «Une statue de saint Thomas-d'Aquin, 6 marcs, 3 onces.»

[*Dominicains de Besançon*, 1791 (Q. 280).]

485. «Une statue de saint de l'Ordre de Saint-Dominique, de 3 marcs.»

[*Dominicains de Besançon*, 1791 (Q. 280).]

486. «Une statue avec son piédestal représentant saint Ferjeux, pesant 11 marcs.»

[*Chapelle du Parlement de Besançon*, 1793 (Q. 278).]

487. «Une statue avec son piédestal, représentant saint Yves, du poids de 9 marcs 4 onces.»

[*Chapelle du Parlement de Besançon*, 1793 (Q. 278).]

488. «Une statue en argent de la Sainte-Vierge sur un pied destal aussi en argent, le tout de la hauteur de 10 pouces, 3 lignes.»

[*Église Saint-Jean-Baptiste de Besançon*, 1782-1791 (Q. 285).]

489. «La statue de saint Jean-Baptiste tenant une croix avec une banderole à la main, à ses pieds un mouton, le tout d'argent, ayant de hauteur 16 pouces, 3 lignes, sur un piédestal de cuivre doré de 3 pouces et demi de hauteur, dans lequel il y a des reliques.»

[*Église Saint-Jean-Baptiste de Besançon*, 1782-1791 (Q. 285).]

490. «Une autre statue de saint Jean-Baptiste d'argent, tenant une croix de 8 pouces et demi d'hauteur qui sert à présenter le bâton.»

[*Église Saint-Jean-Baptiste de Besançon*, 1782-1791 (Q. 285).]

491. «Une statue de saint Sébastien avec son pied et sa colonne, 8 marcs 1 once, haute avec son piedestal de 16 pouces.»

[*Église Saint-Jean-Baptiste de Besançon*, 1791 (Q. 285).]

492. «Une sainte Vierge, 8 marcs 6 onces 1/2.»

[*Chapitre de Sainte-Madeleine de Besançon*, 1791 (Q. 284).]

493. «Saint Charles, argent.»

[*Chapitre de Sainte-Madeleine de Besançon*, 1791 (Q. 284).]

494. «Statue de sainte Madeleine, 12 marcs 6 onces.»

[*Chapitre de Sainte-Madeleine de Besançon*, 1791 (Q. 284).]

495. «Statue de saint Vernier, 7 marcs.»

[*Chapitre de Sainte-Madeleine de Besançon*, 1791 (Q. 284).]

496. «Une Vierge avec son petit, 1 marc 6 onces.»

[*Église de Buffard*, 1791 (Q. 309).]

497. «Un saint Hilaire, 2 marcs, 2 onces 4 gros.»

[*Église de Buffard*, 1791 (Q. 309).]

498. «Une Vierge avec enfant, couronne et chapelet, 1 marc 7 onces 6 gros.»

[*Église de Lizine*, 1791 (Q. 309).]

499. «Un Antoine avec cochon, une clochette et bâton, 2 marcs 3 gros.»

[*Église de Lizine*, 1791 (Q. 309).]

500. «Statue de saint Théodule, 4 marcs 3 onces.»

[*Église de Lods*, 1791-1792 (Q. 298).]

501. «Une Vierge, 6 marcs 6 onces 2 gros; un saint Antoine, 7 marcs; un saint Vernier, 7 marcs 5 onces 2 gros; un saint Gengulphe, 6 marcs 4 onces, 2 gros.»

[*Église de Vuillafans*, 1791-1792 (Q. 298).]

TABERNACLES.

502. Exécution d'un tabernacle d'argent pour l'église du Saint-Esprit de Besançon par l'orfèvre Thouverey de Salins, 1656.

[*Archives du Saint-Esprit de Besançon*, VI, cote 1 (Hospices réunis).]

503. «Tabernacle d'argent, haut de 3 pieds, outre le piedestal de cuivre doré enrichi de quelques figures d'argent, led. tabernacle orné de deux

anges hauts d'un pied, d'un Christ sur la porte, d'une Annonciation sur les pilastres et de la Résurrection sur le dôme. A coûté 10,000 francs, porte plusieurs fois les armoiries du donateur, le grand prieur François de la Rochelle (vers 1660).»

[*Abbaye de Saint-Claude*, inv. 1679. Visites (Parlement).]

TABLES-PAREMENTS D'AUTEL.

504. «On refait la table d'or (tombant de vieillesse) de la cathédrale Saint-Jean de Besançon.»

[*Délibérations capitulaires*, 5 août 1530 (G. 193).]

505. Table faite de lames d'or à bas reliefs, léguée par Charlemagne à l'église Saint-Jean de Besançon et qui décorait le maître-autel de cette cathédrale, vendue le 19 avril 1642 au prix de 9,253 francs 1 gros, à deux orfèvres bisontins par le Chapitre de Besançon.

[*Délibérations capitulaires*, 19 avril 1642 (G. 204).]

506. «Un devant d'autel avec neuf figures en relief en argent et vermeil, estimé 150 livres.»

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, 1791 (Q. 284).]

507. «Huit petites statues en plaques d'argent, un Christ détaché du devant de l'autel principal en cuivre, laissé provisoirement à raison de son peu de poids et de sa structure antique, lesdites statues pesant ensemble 21 marcs 6 onces, ayant été envoyées au dépôt du département.»

[*Cathédrale Saint-Jean de Besançon*, 1791 (Q. 284).]

TOMBE.

508. «Dans le chœur de ladite église et au devant du maître-autel, sont deux sépulchres, l'un du costé de l'épistre ayant une statue de pierre blanche plus grande que le naturel que l'on nous a dit estre d'Hugues comte de Bourgogne, et l'autre qui est du costé de l'évangile a aussi une statue de cuivre doré, couchée sur une table de bois assez ruinée, représentant la comtesse Alix, épouse dud. Hugues [† 1279].»

[*Abbaye de Cherlieu*, inv. 1694. Visites (Parlement).]

«...La statue d'Hugues comte de Bourgogne a été déposée hors du chœur et remise à côté d'iceluy et la statue de cuivre doré d'Alix de Savoye n'existoit plus. Et ayant demandé raison auxdits religieux, ils nous ont dit avoir employé le cuivre pour faire une lampe neuve de mesme métal qui se trouve effectivement audit chœur.»

[*Abbaye de Cherlieu*, inv. 1751. Visites (Parlement).]

VAISSELLE D'ARGENT.

509. «Une cope d'argent a pié et à cuvecle.. donnée au.. messagier nostre cousin lo conte de Savoie, laquelle nos presta lidit abbé [Guillaume, de Balerne].»

[Charte de Jean de Chalon-Arlay, donnée à Nozeroy le 1er décembre 1313 (n° 73 du cartul. de Balerne, coll. Jules Gauthier).]

510. Offre par le chapitre de Besançon à l'archevêque Claude de la Baume d'une coupe d'argent confectionnée par l'orfèvre Pierre d'Orchamps, payée 130 francs, 6 gros et demi, 22 août 1571.

[*Délibérations capitulaires* (G. 197).]

511. Grandes coupes d'argent offertes par la ville de Besançon à Ulrich, comte de Montfort et à Jean, baron de Polwiller, commissaires impériaux, et à l'archevêque, en reconnaissance des mesures prises contre les Huguenots, 3 juillet 1573. (La coupe de M. de Montfort est achetée à Salins 293 francs, celle de M. de Polwiller est payée 114 francs à l'orfèvre Pierre d'Orchamps, de Besançon.)

[Arch. mun. de Besançon (BB. 34).]

512. Présent par la ville de Besançon à Pierre Bidot, dont le père, cogouverneur, était mort en embassade à Prague, le 22 janvier 1604, d'une pièce d'argenterie valant 450 francs.

[Arch. mun. de Besançon (BB. 47).]

513. «Deux coupes d'argent dorées, en forme de navire ayant au-dessus une Fortune, payées 135 florins à Jacqueline Van der Douedt, orfévresse de la Cadene d'or, à Bruxelles.»

[*Comptes du chapitre N.-D. de Dole*, Arch. du Jura (G. 161).]

514. «Pièce de vaisselle de la valeur de 100 francs, offerte par la ville de Besançon à Pierre Sarragoz, qui lui a dédié ses thèses de docteur.»

[Arch. mun. de Besançon (BB. 90).]

II

LISTE D'ORFÈVRES FRANCS-COMTOIS

DU XIIe AU XVIIIe SIÈCLE.

ARBOIS.

Réceptions.

Bobillier (Pierre), reçu orfèvre le 6 mai 1735.

Besson (Jean-Bernard), 29 décembre 1784.

Duval (Jean-François), 5 juin 1776.

BAUME.

Jean de Dampierre, 1438.

Lambert, orfèvre, marchande un saint Sébastien, 1631.

Boullé (Edme), reçu orfèvre le 9 décembre 1776.

BESANÇON.

Ticelinus, monetarius, 1117-1144.
Petrus, monetarius, 1147.
Pontius, aurifaber, 1147-1151.
Guillelmus, monetarius, vers 1150.
Trumannus, monetarius, ...
Hugo, monetarius, 1220.
Henricus, monetarius, 1231-1249.
Petrus, monetarius, 1280.
Humbertus, aurifaber, 1280.
Gerardus de Arbosio.
Richardus, monetarius, 1291-1307.
Vido, monetarius, 1302.
Stephanus filius Aymonis dicti Menoyer, vers 1310.
Jean d'Auxon, orfèvre, 1304.
Jean, 1310-1338.
Vuillaume l'orfèvre, 1312.
Étienne l'orfèvre, 1316-1322.
Jean de Vesoul, 1335-1385.
Jacques de Berne l'orfèvre, vers 1337.
Poncet, 1347.
Jean le Vieil, orfèvre, 1349-1356.
Pierre l'orfèvre, marié à Étiennette Bertrand, 1356.
Étienne Biquet, orfèvre, 1360.
Huguenin de Montagu, 1361.
Jean, 1365.
Vuillaume l'orfèvre, 1367.
Jean Argent, orfèvre, 1376-1394.
Jacques de Berne, 1377.
Pierre Chelle, 1384.
Jean de Saint-Dizier, 1385.
Jeannin, *dit* Fumée, 1390.
Jean Argent, époux d'Étiennette Chin, 1394-1407.
Jean Argent, marié à Jeannette d'Arbois, orfèvre, 1407.
Othenin Frossard de Marnay, 1411, 1424.
Henri, son fils, 1423.
Jean, 1427.
Huguenin Argent, 1447.
Jean Boisot, exécuté à Gray comme rebelle, 1451.
Perrin d'Auxon, 1456, 1459.
Perrenet Saige, 1463-1474.
Odot Orchamps, 1463.
Jean Donzel, 1464.

Jean d'Apremont, 1467.
Jean Bauduyn, 1469.
Guillaume d'Orchamps, mari de Guillette Pillot, 1471-1510.
Antoine Berthelemot, 1471-1494, répare en 1474, le chef de saint Agapit, à Saint-Jean.
Guillaume Orchamps, 1474-1478.
Nicolas Bonvalot, 1475.
Hugues Argent, 1475.
Nicolas Argent, marié à Guyette Thiadot, 1475-1511.
Pierre Pillot, 1478.
Jean Belot, 1480.
Henri de la Ferté, mari d'Étiennette d'Auxon, 1480-1493.
Feu Pierre l'orfèvre, 1481.
François de Bussière, fait le nouveau reliquaire du bras de saint Étienne, pour la cathédrale, 1486.
Jean de Myri, argentier, 1499.
Étienne Saige, 1500-1518.
Jean Ogier, 1512.
Humbert Fauceste, Sanuceste ou Saulsotte, orfèvre, 1514.
Denis Saige fait la nouvelle châsse des saints Ferréol et Ferjeux, à Saint-Jean, 1518-1539.
Jacques Bonnet, de Marnay, orfèvre à Besançon, mari de Colombe de Mierry, mort avant 1525.
Pierre Orchamps, 1531.
Jean Orchamps, orfèvre, 15..
Antoine Orchamps, fait en 1548 le reliquaire de saint Vernier, en 1550 la statue d'argent de sainte Madeleine, pour le chapitre de Sainte-Madeleine de Besançon, des candélabres pour Saint-Jean, 1532-1557.
Quentin Chassignet, 1534.
Duchemin (Pierre), orfèvre, suspect d'hérésie, fait une statuette de saint Jean pour le chapitre en 1536, 1536-1537.
Pierre Oudot, dit Chandiot, 1538-1563.
Godefroy Flamant, argentier, 1544-1572.
Philippe Saige, orfèvre, 1546-1571.
Huguenin Montagne, orfèvre, 1554-1559.
Pierre Ryotet, orfèvre, 1563.
Adrien Recy, 1563-1573.
François Chassignet, 1563-1573.
Guillaume Laboral, 1568.
Ferry Saige, orfèvre, 1571-1572.
Guillaume de Loisy, 1571.
Étienne Oudot, 1571.
Quentin Chassignet, 1572-av. 1596.
Henri Amyot, 1572.
Symon Paris, 1572-1578.
Charles d'Argent, 1573.
Pierre Orchamps, 1573-1585.
Benoît d'Orchamps, 1585.
Jean Landry, marié à Isabelle Galliot, vers 1585-1600.
Guillaume Laboral, 1563-1572.
Claude Chassignet, 1586-1596.
Charles d'Argent, 1583-1591.
Jean Chassignet, 1587-1625.
Arbilleur, 1589.
Siméon de Loisy, 1595-1609.
Pierre de Loisy I, *dit* le Vieux, son frère, 1595-1610.
Pierre de Loisy II, *dit* le Jeune, son frère, 1595-1660.
Pierre Montaigu, 1595-1596.
Henri Cicupman, ou Guinpeman, confectionne un saint Sébastien, pour Dole, 1603; un saint André, pour Dole, 1606; 1603-1628.
Jean de Loisy, fils de Pierre de Loisy II, 1603-1659.
Louis de Loisy, 1605.
Henri Amyot, exécuté comme hérétique, 1605.
Claude Daguin, 1606.
Quentin Montaigu, auteur du chef émaillé de saint Prothade, pour l'église Saint-Pierre, 1612.
Daniel Clerc, 1618-1634.
Pierre de Loisy III, fils du même Pierre, 1619-1670.
Claude Poux, 1622-1655.
Jean Varin, 1620.
Claude Maublanc, 1626.
Nicolas Maublanc, 1631.

Denis Montagu, 1631.
Blaise Orchamps, 1636.
Balthazar Chenevière, 1637-1663.
Charles-Oger Chenevière, 1637-1663.
Jean-Baptiste de Loisy, 1637-1701.
Chandiot, 1640.
Jean-Antoine Clerc, 1642-1665.
Pierre Clerc, 16..-1677.
Guillaume Recy, 1642-1643.
Dominique Chassignet, 1642-1644.
Antoine Simonin, 1642-1670.
Nicolas Recy, 1643.
François Maublanc, 1646-1685.
Antoine-Gui de Loisy, 1646-1681.
Pierre Maublanc, 1647.
Jean-Baptiste Chenevière, reçu le 21 janvier 1676, 1651-1714.
Claude Rousselle, 1652.
François de Loisy, 1655-1665.
Antoine-Gui de Loisy, 1656.
Jean-Jacques Arbilleur, reçu 1656.
Jacques Recy, 1657-1689.
Nicolas Jolyot, reçu le 15 juillet 1658.
Claude-Joseph de Loisy, né 1664-1709.
Antoine Simonin le Jeune, 1670-1680.
Antoine de Loisy, 1675-1717.
Charles Vauderet, 1676.
Charles-Jean-Baptiste de Loisy, reçu le 24 avril 1680, 1705.
Jean-François Maublanc, 1682.
Charles Vuillard, 1683.
Denis Ravier 1683-1687.
Jacques-François Maublanc, 1685.
Pierre-François Gounot, 1689.
Dominique Brenot, 1690.
Claude-Antoine de Loisy, 1696.
Jean-Baptiste Chenevière, 1699-1738.
Jean-Baptiste Charmet, 1714.
Antoine-François Montaigu, 1728.
François Chenevière, 1728.
Simon Arbilleur, 1730.

Réceptions de maîtres orfèvres.

Maublanc (Claude-Antoine), 9 juillet 1701.
Verny (François), 12 novembre 1703.
Perrenot (Jean-Baptiste), 4 septembre 1704.
Clerc (Daniel), 14 août 1707.
Brenot (Dominique), 24 octobre 1712.
Durand (Hugues), 25 septembre 1715.
Robelot (Jean-Antoine), 15 septembre 1724.
Virvaux (Claude-François), 8 janvier 1728.
Grandguillaume (Pierre-François), 4 novembre 1728.
Rochejean (Jean-Louis), 13 janvier 1731.
Brison (Gilbert), 21 avril 1732.
Carrandet (Nicolas), 8 août 1733.
Ferrand (Louis), 9 juillet 1735.
Prost (Pierre-François), 14 novembre 1735.
Coignet (Pierre-Baptiste), 6 décembre 1780.
Mâle (Jean-François), 1er juillet 1737.
Coignet (Jean-Nicolas), 22 juillet 1737.
Fontaine (Antoine), 2 juillet 1738.
Corret (Jean-François), 21 novembre 1753.
Antoine (Hugues-François), 2 août 1756.
Grandguillaume (Pierre-Antoine), 1773.
Vanne (Barthélemy), 4 novembre 1773.
Mâle (Claude-Alexis), 1773.
Maurice (Jean), 1774.
Barrier (René-Prothade), 25 avril 1775.
Antoine (Jean-François), 17 octobre 1775.
Michel (Claude-François), 23 février 1776.
Rochet (Claude-Philibert), 13 février 1776.
Nouveau (Antoine), 17 novembre 1777.
Peignot (Thiébaud), 24 avril 1780.
Pothin (Jacques), 28 septembre 1780.
Coignet (Pierre-Baptiste), 6 décembre 1780.
Roy (Nicolas), 22 janvier 1784.
Drevon (Joseph), 3 août 1785.
Jacquet (Pierre-Augustin-François), 16 octobre 1786.
Marchand (Jean-François), 29 septembre 1788.

DÔLE.

Thierri Marpy, argentier, 1517.
Jacques Marpy, orfèvre, suspect d'hérésie, confisqué, 1537.
Jean Giot, orfèvre, 1549-1550.
Jean Lièvre, 1549-1553.
Jean Larsillet, 1553-1590.
Jean Flamand, 1577-1603.
Guillaume Perrey, *dit* Parent, 1577-1586.
Claude Gyot, 1578.
Jean Faulquier, tailleur de coins, 1587-1597.
Humbert Roudot, 1614-1622.
Anatole Chestel, de Salins, 1623-1631.
Paris Chastel, 1631.
Jacques Foissotte, 1642.
Claude-François Berthier, 1663-1672.
Vermillet grave le sceau du chapitre de Dôle, 1724.
Renard, 1756.

Réceptions.

Buchot (Claude), 4 mars 1726.
Renard (Jean-Baptiste), 2 février 1728.
David (Noël), 11 juin 1729.
Vermilliet (Claude-Antoine), 20 juillet 1729.
Opinel (Joseph), 10 octobre 1749.
David (Jean-Baptiste), 27 février 1750.
Pelissard (Jean-François), 27 avril 1758.
Fady (Étienne-Michel), 13 juin 1763.
Simon (Claude), 15 mars 1766.
Brunet (François-Xavier), 13 février 1769.
Lecognet (Jean-François), 7 mars 1774.
Lecognet (Antoine-Joseph), 7 mars 1774.
Gerdy (Sébastien), 18 décembre 1776.
Senard (Jacques-Antoine), 9 septembre 1782.
Hubert (Joseph), 14 juin 1784.
Marc (Claude-Louis), 30 juin 1787.
Rouhier (Jacques-François), 1745, précédemment à Salins.

GRAY.

Réceptions.

Jacquet (Philibert), 15 mars 1738.
Lorieux (Laurent), 15 mars 1738.
Vermillet (Jean-Jacques), 22 juillet 1739.
Rigal (Guillaume), 14 août 1750.
Dargent (Louis), 23 mars 1751.
Treneau (Simon), 29 avril 1761.
Clerval (Antoine-Maurice), 14 octobre 1773.
Caron (Jean-Jacques), 19 avril 1785.

GY.

Hugues *dit* Chaillet, de Vezet, orfèvre, 1460.

LONS-LE-SAUNIER.

Lambertus, monetarius, 1117-1125.
Jean Robinet, orfèvre, 1571.

Réceptions.

Boichard (Jean-Guillaume), 10 novembre 1731.

Gerrier (Jean-Simon), 22 mars 1735.
Petitgnier (Claude-Joseph), 5 février 1737.
Renard (Jean-Pierre), 5 septembre 1739.
Senard (Jacques-Antoine), 30 juin 1773.
Boichard (Claude-Marie), 8 octobre 1774.
Fréchot (Jean-Pierre), 24 septembre 1778.
Legros (Claude-Etienne), 5 janvier 1779.
Duval (Jean-François), 6 octobre 1784.

MORTEAU.

Réceptions. — Pierre (Charles-Joseph), 22 mai 1780. — Roland (Juste), 27 août 1781.

NOSEROY.

Réceptions. — Gresset (Alexis), 5 juin 1780. — Battandier (Claude-Alexis), 3 septembre 1785.

ORNANS.

Réception. — Simon (Pierre), 17 août 1737.

POLIGNY.

Réceptions. — Decise (Pierre-François), 25 janvier 1769. — Brunet (François-Xavier), 1769.

PONTARLIER.

Réceptions.

Raguin (Jean-Baptiste), 25 janvier 1712.
Marguier (Antoine), 12 septembre 1716.
Monnier (Jean-Claude), 26 novembre 1749.
Demierre (François-Joseph), 2 mai 1759.
Perron (Antoine-Simon), 20 septembre 1769.
Almandet (Jean-Philippe), 1769.
Mathey (Jonas-Henri), 7 février 1778.
Preig (Jean-Michel), 30 septembre 1779.
Guyon (Michel-François), 6 septembre 1788.
Faivre (Alexis), 31 mai 1787.

SAINT-AMOUR.

Réception. — Chatelard (Claude-François), 2 mai 1783.

SAINT-CLAUDE.

Réceptions.

Rosset-Dupont (Nicolas-Prosper), 22 septembre 1739.
Rosset (François-Joseph), 16 mars 1762.
Rosset (Claude-François-Frédéric), 4 novembre 1788.

SALINS.

Jehannin de Compiègne, orfèvre, grave un sceau pour le duc, 1402-1403.
Guillaume de Gilley, 1425.
Guillaume Parent (ou Perrey) [voir Dôle], exécute en 1572 une chaîne d'or de 100 écus, non compris la façon, pour être offerte à M. de Montfort au nom du Gouvernement de la Franche-Comté et des Pays-Bas, 1554-1572.
Jean Perrey, ou Jean Parent, fait des bâtons de chœur pour le chapitre de Dôle, 1628, avec deux statuettes, 1616-1628.
Nicolas Perrey, vers 1650.
Thouverey, orfèvre salinois, confectionne un tabernacle d'argent pour l'hôpital du Saint-Esprit de Besançon, 1656.
Pierre-Antoine Chambain, 1663.
Marmet, fabrique un ostensoir pour l'abbaye de Rosières et une croix pour la sainte Épine d'Arbois, 1676.

Réceptions.

Bonnavent (Claude), 17 mai 1712.
Micaud (Pierre-François), 30 janvier 1716.
Rochejean (Antoine), 10 décembre 1720.
Petignief (Pierre-François), 22 avril 1722.
Marchand (Claude-François), 29 novembre 1723.
Thiebaud (Claude-Antoine), 4 décembre 1725.
Roubier (Jacques), 22 décembre 1732.
Lebrun (Claude-Antoine), 13 octobre 1733.
Thiebaud (Pierre-Ignace), 23 février 1739.
Micaud (Augustin), 21 février 1761.
Thiebaud (Pierre-Ignace-Joachim), 12 décembre 1763.
Thiebaud (Jean-François, 24 janvier 1766.
Gresset (Alexis), 9 octobre 1777.
Petitgnief (Claude-Désiré), 31 janvier 1781.
Caillier, 27 mai 1787.
Bernard (Joachim), 29 janvier 1788.

VESOUL.

Réceptions.

Clément (Pierre), 16 mars 1729.
Callot (Pierre), 3 octobre 1731.
Laurent (Jean-François), 18 novembre 1754.
Billard (Claude-François), 15 janvier 1761.
Fachot (Claude-Christophe), 17 novembre 1766.
Micaud (Guillaume-Augustin), 1770.
Lafontaine (Jean-François), 2 septembre 1773.
Michel (Claude-François), 26 février 1776.
Talet (Jean-Honoré), 25 avril 1781.
Billard (Claude-François), 3 avril 1783.
Roland (Guillaume-François), 23 août 1783.
Ducret (Jean-Louis), 14 décembre 1787.
Boudot (Jean-Charles), 23 juillet 1788.
Fanard (Jean), 12 septembre 1788.

III

MARQUES DISTINCTIVES
DE L'ORFÈVRERIE FRANC-COMTOISE
DU XVe AU XVIIIe SIÈCLE.

Besançon. — Orfèvres et monnayeurs du XIe au XVIIIe siècle formèrent une seule corporation, régie par les mêmes règlements, soumise à la même juridiction [1], partant assujettie aux mêmes usages. Il en résulta ceci, c'est que le différent monétaire devint le type officiel du poinçon des orfèvres. Exemple : la main bénissante des monnaies archiépiscopales fournit le type du poinçon des objets d'orfèvrerie du XVe siècle (au moins) au XVIIe siècle; les armes de la ville de Besançon et le B couronné des monnaies municipales caractérisent le type des poinçons des orfèvres du XVIe siècle à 1674; le double C, différent des monnaies royales de 1693 à 1772, donne le type du poinçon des orfèvres de 1674 à 1790.

Le type de la main bénissante se retrouve au XVe siècle : chef de saint Léger, église de Chaux-lez-Châtillon (Doubs), avec la lettre majuscule E sur la base; sur une patène d'argent doré, au XVIe siècle, à la Bibliothèque publique de Besançon, avec les initiales P. B.; sur un demi-ceint d'argent de la même époque avec les initiales C. V., chez M. l'abbé Bouhélier, missionnaire à École (Doubs); sur un autre demi-ceint du musée de Besançon, argent émaillé avec mêmes initiales; sur un calice des Chalêmes (Jura), avec les initiales F. D., etc.

De la fin du XVIe siècle à 1674, les objets d'orfèvrerie bisontine prennent les caractéristiques monétaires, les armoiries de la ville : une aigle éployée tenant de ses serres retournées deux colonnes mises en pal; contremarque : un B couronné (XVIIe siècle, bénitier de Mme de la Chapelle, née d'Aubonne, *Musée archéol. de Besançon;* bras reli-

[1] Dès le XVe siècle, l'autorité municipale de Besançon exerçait un droit de police sur les orfèvres, comme sur les divers arts et métiers, témoin ce fait curieux : « 22 mars 1480. — Ced. jour, Jehan Belot, orfèvre, a esté condempné pour l'amende de ceans a vingt livres estevenantes monnaie, pour avoir signer de sa marque ung bracelet appartenant à ung archier nommé le petit Masset, de la compaignie de messire Guillaume de Vergier et de la garnison de Montferrant, pour argent fin, combien qu'il ne fust, et, moyennant lad. somme, Messieurs ont conclu que led. bracelet lui sera rendu pour en faire son proffit. » (BB. 9, *Arch. mun. de Besançon.*)

quaire de saint Remi, à Vyt-lez-Belvoir (Doubs), 1668; nombreuse argenterie particulière, notamment chez M. Jules Gauthier).

A partir de la conquête française de 1674, le différent monétaire attribué à l'hôtel des monnaies de Besançon est un double C (identique à la marque lorraine) couronné (nombreuses pièces d'argenterie religieuse ou civile, dans les églises ou collections privées).

Poinçon de décharge : un tire-bouchon, depuis 1688.

Dôle. — Poinçon de jurande : armoiries de la ville : chef cousu de Bourgogne-Comté (un lion issant sur champ billeté); en pointe, un soleil (argenterie de M. de Moréal, président du tribunal de Lons-le-Saunier). Contremarque : un double C couronné (argenterie personnelle de M. Jules Gauthier.

Poinçon de décharge : un entonnoir.

Gray. — Poinçon de jurande : armoiries de la ville : coupé en chef de Bourgogne-Comté (un lion issant sur champ billeté); en pointe, trois flammes posées deux et une. Contremarque : un G couronné d'une fleur de lis (porte-huiliers style Louis XV, à M. Weinmann).

Lons-le-Saunier. — Poinçon de jurande : armoiries de la ville : coupé, le premier parti d'une bande, et d'un cor de chasse; le second d'argent (hochet-sifflet d'argent avec grelots, XVIIIe siècle).

Poinçon de décharge : une lampe à l'antique.

Montbéliard. — Poinçon de jurande : armes de la ville : une croix chargée en cœur d'une étoile (calice du XVIIIe siècle, église de Chaux-lez-Châtillon (Doubs).

Pontarlier. — Poinçon de jurande : armes de la ville : un pont adossé à une tour maçonnée (boucle de soulier, XVIIIe siècle, appartenant à Mme Thomann).

Salins. — Poinçon de jurande : armoiries de la ville : une bande, surmontée d'une couronne comtale (XVIIIe siècle, argenterie personnelle, M. J. Gauthier. Contremarques : armes de la ville, avec fleurs de lis et initiales d'orfèvres (statuette de saint Maurice à Saint-Maurice (Jura), 1616; calice d'Ounans (Jura), même auteur [Jean Perrey] et même date, etc).

Poinçon de décharge : un porc passant.

Vesoul. — Poinçon de jurande : armoiries de la ville : en chef, cousu de Bourgogne-Comté (lion issant sur champ billeté); en pointe, un croissant montant (argenterie personnelle, M. J. Gauthier, XVIIIe siècle).

TABLE SOMMAIRE DES MATIÈRES.

Étude sur l'orfèvrerie en Franche-Comté du VIIe au XVIIIe siècle, p. 287 à 300.

I. Catalogue des œuvres d'orfèvrerie confectionnées en Franche-Comté et détruites la plupart avant 1793 (514 numéros), p. 300 à 363.

Bâtons cantoraux (n°s 1-13); bénitier (n° 14); bras-reliquaires (n°s 15-51); calices (n°s 52-92); chandeliers (n°s 93-108); châsses (n°s 109-144); chefs (n°s 145-166); ciboires et ciboires-monstrances (n°s 167-175); cors (n°s 176-177); croix processionnelles (n°s 178-200); croix d'autels (n°s 201-237); crosses (n°s 238-251); encensoirs (n°s 252-257); fermaux de chapes (n°s 258-260); gemmes gravées (n°s 261-262); lampes (n°s 263-274); monstrances-reliquaires (n°s 275-293); paix (n°s 294-301); reliquaires (n°s 302-361); reliures (n°s 362-368); sceaux (n°s 369-370); statues-reliquaires (n°s 371-501); tabernacles (n°s 502-503); tables-parements d'autel (n°s 504-507); tombe (n° 508); vaisselle d'argent (n°s 509-514).

II. Liste d'orfèvres franc-comtois du XIIe au XVIIIe siècle, p. 364 à 369 :

Arbois, Baume, Besançon, Dôle, Gray, Gy, Lons-le-Saunier, Morteau, Nozeroy, Ornans, Poligny, Pontarlier, Saint-Amour, Saint-Claude, Salins, Vesoul.

III. Marques distinctives de l'orfèvrerie franc-comtoise, XV-XVIIIe siècles, p. 370-371 :

Besançon, Dôle, Gray, Lons-le-Saunier, Montbéliard, Pontarlier, Salins, Vesoul.

NOTE

SUR

DES TUMULUS DE LA RÉGION DE BOGHAR,

PAR M. STÉPHANE GSELL,

Membre non résidant du Comité.

M. Chambige, administrateur de commune mixte, a bien voulu m'adresser des notes et des dessins concernant des tumulus qu'il a fouillés, il y a plusieurs années, à proximité de Boghar. Ces monuments s'élèvent, en général, sur des mamelons ou sur des crêtes. D'un diamètre de 3 m. 50 à 5 mètres, ils sont constitués par des pierres prises à des bancs de rocher qui se débitent presque sans travail en dalles régulières.

Les réduits funéraires, établis à une profondeur variable, affectent deux formes [1] :

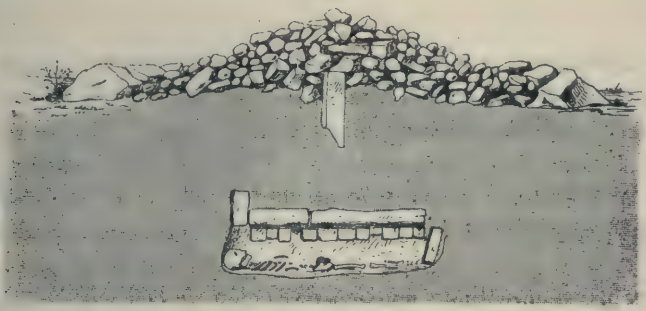

Fig. 1.

1° Tantôt le mort a été étendu au fond d'une fosse creusée dans le sol. Deux rangées de dalles le recouvrent (fig. 1). Dans une de

[1] Les dessins de M. Chambige rendent inutile une description détaillée. Sur la figure 1, on remarquera le bloc enfoncé verticalement au-dessus de la fosse. C'était, comme le pense M. Chambige, un repère indiquant le centre du tombeau aux constructeurs du monument extérieur.

ces sépultures, M. Chambige a recueilli, sous le squelette, des matières végétales qui paraissent être des débris d'une couche ou d'une natte d'alfa;

2° Tantôt on a construit une chambrette, mesurant en moyenne 1 m. 20 de long sur autant de large et 1 mètre de hauteur. Les parois sont en pierres sèches, équarries avec assez de soin. Il n'y a de murs que sur trois faces; parfois même, deux côtés restent ouverts, et la tombe présente l'aspect d'un simple couloir. Quelques caveaux sont doubles. Les dalles de plafond ont souvent des dimensions assez considérables. Ces sépultures peuvent être appelées dolmens sous tumulus (fig. 2).

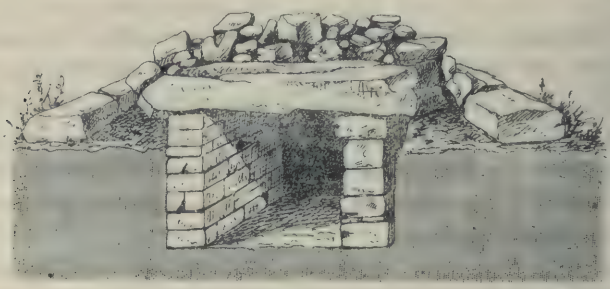

Fig. 2.

M. Chambige y a trouvé des os en désordre, ensevelis après décharnement. Il ne semble pas qu'on ait mélangé les restes de plusieurs individus : chaque mort avait sa tombe. Les ossements sont accompagnés de fragments de poteries grossières, faites à la main. M. Chambige pense qu'avant de les enfouir on les brisait à dessein, plus ou moins complètement. Un caveau contenait un morceau de fer incurvé (de 0 m. 05 de longueur) et trois perles forées, débris d'un collier : deux en verre bleu, la troisième en corail. Il y avait aussi dans cette chambrette des ossements d'oiseau. Les silex taillés ne sont pas rares aux environs de Boghar, mais on n'en recueille jamais à l'intérieur des tombes.

Il est probable que ces monuments funéraires ne remontent pas à une antiquité bien reculée : on sait, d'ailleurs, que les indigènes en ont construit de semblables jusque dans les premiers siècles de notre ère.

M. Joly, qui a exploré tout le pays de Boghar, me dit que les tumulus y abondent; ils se présentent en groupes ou isolés. On en signale aussi au Sud-Ouest et à l'Est de cette région [1].

Stéphane Gsell.

[1] Bourguignat, *Des monuments symboliques de l'Algérie*, p. 8 et suiv.; Bourjade, *Revue africaine*, t. XXXII, 1888, p. 244-245.

NOTES

SUR

DIVERSES ANTIQUITÉS D'ALGÉRIE,

PAR M. STÉPHANE GSELL,

Membre non résidant du Comité.

I

STÈLE D'HIPPONE.

La stèle reproduite ci-contre[1] (fig. 1) a été découverte à Hippone, sur la colline qui porte aujourd'hui la basilique de Saint-Augustin. Elle représente un jeune homme nu, debout sur un socle ou sur un rocher. Ce personnage tient d'une main une palme, de l'autre une grappe de raisin, qu'un serpent vient mordre. A sa gauche, se dresse un arbuste; à sa droite, un rameau ou un cep, peu distinct. Une petite rosace se voit au-dessus de sa tête; une guirlande aux bouts croisés est déposée à ses pieds[2]. Sur le socle est sculpté un petit taureau, courant à droite. Le relief accusé, la facture lourde et gauche dénotent l'époque romaine.

Sur beaucoup de monuments analogues, les dédicants de sexe masculin sont figurés nus, tandis que les femmes sont vêtues : il y a là une convention que l'on retrouve dans l'art grec primitif. Pour les images d'hommes, nous citerons, entre autres, des stèles de

[1] Pierre calcaire. Hauteur actuelle, 0 m. 77. La partie supérieure était arrondie; il n'en manque qu'une portion peu importante.

[2] Cf. Gavault, *Étude sur les ruines romaines de Tigzirt*, p. 36, fig. 8, n° 3; p. 37, fig. 9, n° 5. Divers archéologues (p. e., Berger et Cagnat, *Bull. arch. du Comité*, 1889, p. 262) voient dans cet objet un gâteau à cornes. Il se pourrait que les sculpteurs aient voulu représenter tantôt une guirlande ou une couronne, tantôt un gâteau.

Saint-Leu[1], de Tipasa[2], de Philippeville[3], d'Announa[4]. Parmi les offrandes que tiennent les dévots, la grappe et la palme apparaissent très fréquemment; souvent aussi, la victime du sacrifice se voit auprès ou au-dessous d'eux[5]. Seul le serpent donne un intérêt particulier à cette stèle d'Hippone.

C'est peut-être simplement un de ces génies, gardiens des hommes ou des lieux, que les Romains aimaient à représenter. Cependant, nous pouvons nous demander si cet animal ne se rapporte pas directement à la divinité à laquelle la stèle fut dédiée. Plusieurs inscriptions[6], un bas-relief[7] et un texte chrétien[8] attestent le culte d'un ou plusieurs dieux-serpents dans l'Afrique du Nord. On admet d'ordinaire[9] qu'Eshmoun, un des principaux dieux de Carthage[10],

Fig. 1.

(1) La Blanchère, *Musée d'Oran*, pl. I.

(2) *Mélanges de l'École de Rome*, t. XIV, 1894, p. 308.

(3) Delamare, *Exploration scientifique de l'Algérie*, pl. XXIII, fig. 1, 3, 6, 11. Une stèle du musée de Philippeville représente un garçon nu et une jeune fille en robe auprès d'un autel (Gsell et Bertrand, *Musée de Philippeville*, p. 29).

(4) Delamare, *ibid.* pl. CLXVII, fig. 7, 13, 19.

(5) Par exemple, La Blanchère et Gauckler, *Catalogue du musée Alaoui*, pl. XXI, n° 824. Conf., pour Hippone même, *Bull. des Antiquaires de France*, 1894, p. 87.

(6) *C. I. L.*, t. VIII, n° 9326 : « *Deo Manu Draconisn* (conf. *Lexikon* de Roscher, *s. v. Manus Draconis*). *C. I. L.*, *ibid.*, n°s 15247, 15378, 17722. Il est peu probable que ces dédicaces africaines concernent le serpent Glycon du fameux imposteur Alexandre d'Abonotique.

(7) Toutain, *Revue archéologique*, 1895, t. II, p. 298 et suiv.

(8) Passion de sainte Salsa : conf. Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie*, p. 2.

(9) Voir, entre autres, de Vogüé, *Mélanges d'archéologie orientale*, p. 85. Cette opinion a été combattue par Baudissin, *Studien zur semitischen Religionsgeschichte*, t. I, p. 276.

(10) Les noms propres *Asmunis* (au génitif) et *Asmunius*, qu'on lit sur des inscriptions de Calama et de Zattara (*C. I. L.*, t. VIII, n° 5306; *Bull. arch. du Comité*,

fut adoré par les Phéniciens sous la forme d'un reptile[1] et identifié pour cette raison à l'Asklépios grec, qui est toujours accompagné d'un serpent. Plus tard, Eshmoun ayant pris figure humaine, le serpent serait devenu un de ses attributs. François Lenormant croyait avoir retrouvé une image de cette divinité[2] sur une stèle d'Announa[3], qu'il ne connaissait, semble-t-il, que par une reproduction assez peu exacte. L'original, qui est au musée africain du Louvre[4], représente un homme vêtu d'un manteau; sa tête est flanquée de deux étoiles; dans sa main droite, il devait porter un objet, aujourd'hui brisé; la main gauche, abaissée, tient une grappe de raisin, vers laquelle se dresse un serpent. Comme on le voit, cette image offre donc une certaine ressemblance avec la nôtre. Si l'on approuvait l'interprétation de Lenormant, on pourrait être tenté de reconnaître aussi Eshmoun sur la stèle d'Hippone. Damascius nous dit qu'il était le plus beau de tous les dieux, et la légende que l'on racontait à Béryte faisait de lui un adolescent, apparenté à l'Adonis de Byblos[5]. Le personnage représenté ici est assurément fort laid — ce qui tient à la maladresse du sculpteur, — mais il a les traits d'un jeune homme. D'autre part, les stèles de la Manouba[6] nous montrent une divinité, figurée d'une manière schématique, qui rappelle le symbole dit *de Tanit*, et tenant à la fois une grenade et une grappe de raisin : La Blanchère lui a donné le nom d'Eshmoun[7].

1896, p. 183, n°s 74, 75), paraissent indiquer la diffusion du culte d'Eshmoun dans la région voisine d'Hippone. A moins que ces noms ne dérivent simplement du mot phénicien qui signifie *huit*.

(1) M. Berger rapporte à Eshmoun les deux serpents, enroulés autour d'une perche, qui flanquent les figures principales d'un bandeau d'argent, trouvé près de Batna. (*Gazette archéologique*, 1879, p. 135-136, pl. XXI.)

(2) «La seule représentation bien authentique que je connaisse d'Eschmoun», dit-il dans la *Gazette archéologique*, 1877, p. 23.

(3) Delamare, *op. c.*, pl. CLXVII, fig. 5. *Revue archéologique*, t. VI, 1849, p. 15, fig. 4 (où l'image est retournée). *Dictionnaire des antiquités*, t. I, p. 773, fig. 917.

(4) N° 1946.

(5) Plusieurs savants regardent Eshmoun comme un dieu-enfant : voir, par exemple, Berger, *L'Ange d'Astarté*, p. 51 ; Bérard, *De l'origine des cultes arcadiens*, p. 251 et suiv.

(6) La Blanchère, dans la *Bibliothèque d'archéologie africaine*, t. I, p. 31-56, pl. III-VI.

(7) *L. c.*, p. 45-46.

Faut-il admettre que la grappe ait été un des attributs de ce dieu[1]? Malgré ces observations, nous persistons à croire que la stèle d'Hippone représente, comme tant d'autres monuments africains, un simple mortel, un dévot tenant des offrandes[2]. Nous pensons qu'il en est de même de la stèle d'Announa; les deux étoiles qui flanquent la tête du personnage ne doivent point le faire prendre pour une divinité cosmique : des images d'astres se voient souvent à la partie supérieure des *ex-voto* les plus communs[3]. Cependant cette opinion n'exclut pas l'hypothèse d'une relation, plus ou moins étroite, entre le serpent figuré sur ces deux stèles d'Hippone et d'Announa et la divinité à laquelle elles ont été consacrées.

II

CHAPITEAUX PUNIQUES TROUVÉS EN ALGÉRIE.

Les restes d'architecture punique sont si rares en Algérie, que je crois devoir en signaler trois, que j'ai rencontrés au cours d'un récent voyage.

Le chapiteau de pilier dessiné fig. 2[4] a été découvert à Hammam-Meskoutine (*Aquae Thibilitanae*)[5]; il est conservé dans le jardin de

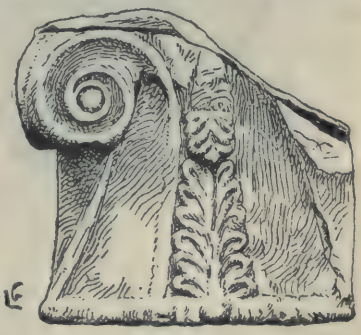

Fig. 2.

(1) Movers (*Die Phönizier*, t. II, 2, p. 509) rapporte à Eshmoun un passage d'un auteur africain, Arnobe, qui met *Aesculapius* en relation directe avec la vendange (*Adversus nationes*, VII, 32) : «*Aesculapii geritur celebraturque vindemia*». Mais il s'agit sans doute ici de l'Esculape romain, dont une des fêtes se célébrait en septembre (*C. I. L.*, t. I, seconde édition, p. 329).

(2) Le socle sur lequel est placé ce personnage n'indique pas nécessairement une divinité : voir, par exemple, Delamare, *op. c.*, pl. XXIII, fig. 3; La Blanchère et Gauckler, *Catalogue du musée Alaoui*, pl. XVIII, n° 742; XIX, n°s 748, 750; *Mélanges de l'École de Rome*, t. XIV, 1894, p. 309, fig. 1.

(3) Par exemple, Delamare, *op. c.*, pl. CXC, fig. 11.

(4) Pierre grise. Haut. 0 m. 30. Les deux faces latérales sont à moitié détruites, et il ne reste plus rien de la face postérieure.

(5) On a trouvé en ce lieu deux inscriptions néo-puniques, encore inédites.

l'établissement balnéaire. Chacune des faces présente deux volutes, pareilles à des crosses, dressées et indépendantes l'une de l'autre; leurs contours sont bordés par un filet en relief, et un petit disque plein forme l'œil. Au milieu, s'élève une grande tige à feuilles symétriques et à tête rabattue [1]. Ce type de chapiteau à crosses, d'origine asiatique [2], existe dans la Phénicie propre [3]. On le constate chez les Grecs d'Asie Mineure, au VIIe et au VIe siècles [4], mais il s'est maintenu beaucoup plus longtemps dans la Méditerranée occidentale, soit en Etrurie [5], soit dans le Maghreb [6]. Dans cette dernière contrée, nous le retrouvons encore sur des stèles postérieures à l'ère chrétienne [7]. Il me paraît impossible d'assigner une date, même approximative, à ce chapiteau d'Hammam-Meskoutine, qui est d'un travail franc et correct.

Le fragment reproduit à la figure 3 [8] gît parmi les ruines de Guelaat-bou-Atfan, lieu où l'on a recueilli beaucoup d'épitaphes latines offrant des noms propres puniques [9]. C'est un chapiteau de pilastre à deux faces; il devait être placé à l'un des angles d'un monument carré ou rectangulaire, peut-être d'un

Fig. 3.

(1) Le rebord inférieur de ce chapiteau présente une rangée de pirouettes, qui, vu l'encroûtement de la pierre, ne se distinguent plus qu'avec peine.

(2) Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art*, t. II, p. 218 et suiv. M. Choisy (*Histoire de l'architecture*, t. I, p. 256) croit que l'idée première de ce chapiteau appartient à l'Égypte.

(3) Renan, *Mission de Phénicie*, pl. XXXIV.

(4) Perrot et Chipiez, *op. c.*, t. VII, p. 619 et suiv., pl. LII.

(5) Martha, *L'Art étrusque*, p. 166; p. 199, fig. 135; pl. II et III.

(6) *Corpus inscr. semitic.*, partie I, t. II, pl. XXII, n° 1312; pl. XXIX, n° 1571.

(7) La Blanchère et Gauckler, *Catalogue du musée Alaoui*, pl. XVIII, n° 741; XIX, n°s 747 et 752.

(8) Pierre calcaire. Haut. 0 m. 48.

(9) *C. I. L.*, t. VIII, p. 1613 et suiv.; *Bull.-arch. du Comité*, 1895, p. 313; 1896, p. 187 et suiv. On y a découvert aussi une inscription néo-punique (*Comptes rendus de l'Académie d'Hippone*, 1891, p. L, n° 6).

mausolée[1]. Ici encore, nous retrouvons les volutes dressées. Chacune d'elles se développe sur une des faces de la pierre d'angle. Dans l'intervalle et sur l'arête même, est sculptée une palmette. Une petite fleur de lotus s'échappe du coin de chaque volute[2].

Un chapiteau d'angle analogue a été trouvé jadis à Aïn-el-Aria, non loin de Tipasa, en Numidie[3]. A Tipasa même[4], les Byzantins ont employé, dans une des tours de leur citadelle, un bloc sur lequel est tracée une grande volute de même type; elle est accostée d'une palmette; il semble aussi qu'une fleur, à tige allongée, se détache du coin de la crosse. Ce fragment, qui a dû appartenir à une pierre d'angle, est malheureusement fort endommagé.

III

TERRES CUITES D'AÏN-CHABROU (RÉGION DE TÉBESSA).

Les terres cuites que reproduit la planche XX ont déjà été signalées par M. Toutain[5] et par nous-même[6]. Il nous a paru utile d'en donner des dessins et de les décrire d'une manière un peu détaillée. Déposées aujourd'hui au musée de Tébessa, par les soins de M. l'abbé Delapard, elles proviennent d'Aïn-Chabrou, lieu situé à une dizaine de kilomètres à l'Ouest de l'antique *Theveste*. Elles sont modelées à la main, et leur surface est couverte d'un enduit de stuc, rehaussé de dorures ou de couleurs variées.

(1) Conf. le mausolée punique de Dougga : Saladin, dans les *Nouvelles archives des Missions*, t. II, 1892, p. 455, fig. 68, et p. 463, fig. 78. La même disposition se retrouve en miniature sur un cippe de Carthage (*Musée Lavigerie*, t. II, pl. XVI, fig. 6), sur un autel de Dougga, datant du règne de Claude (*Mélanges de l'École de Rome*, t. XIX, 1899, p. 300), sur un ossuaire de Constantine (Doublet et Gauckler, *Musée de Constantine*, p. 38).

(2) Pour ces fleurs de lotus, conf. *Corpus inscr. semit.*, part. I, t. II, pl. V, n° 584; pl. X, n° 812; pl. XII, n° 937, etc.; Carton, *Découvertes faites en Tunisie*, p. 149, fig. 45.

(3) *Recueil de Constantine*, t. X, 1866, pl. XI, fig. 3.

(4) Le nom de Tipasa est peut-être phénicien (Movers, *Die Phönizier*, t. II, 2, p. 164). On a découvert, dans les ruines de Tifech, trois inscriptions néo-puniques (*Annuaire de Constantine*, 1853, pl. XV, et 1856-1857, p. 4; *Recueil de Constantine*, t. X, 1866, pl. X; la troisième est inédite).

(5) *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1897, p. 692.

(6) *Mélanges de l'École française de Rome*, t. XIX, 1899, p. 76-77.

Outre des fragments si menus qu'il est impossible d'en reconnaître la nature exacte, la trouvaille faite à Aïn-Chabrou comprend les pièces suivantes :

1° Une tête, qui a appartenu à une statue haute d'environ 1 m. 20 (pl. XX, n° 2). Les cheveux sont longs, la barbe est frisée; les yeux, gros et saillants, et la bouche entr'ouverte donnent au visage un air assez étrange. La face était peinte; la barbe, les sourcils et probablement aussi les cheveux étaient dorés. Un large orifice circulaire est creusé au sommet de la tête : c'est sans doute un trou d'évent. Des fragments d'un manteau et d'une jambe nue ont peut-être fait partie de la même statue. Dans son état actuel, il paraît difficile de lui donner un nom. Nous serions disposé à y voir un Pluton : l'aspect sévère de la physionomie et la disposition de la chevelure conviennent assez bien à ce dieu, dont le culte était très répandu dans la région de Theveste[1].

2° La partie inférieure d'un torse, de dimensions à peu près semblables, mais appartenant sans doute à une autre statue[2]. Il est couvert d'une tunique dorée et d'une cuirasse, qui se prolonge par des plaques semi-circulaires et des lambrequins en cuir : ces détails sont rendus avec beaucoup de minutie et de naturel; des couleurs diverses, rose, bleu, jaune, et des dorures y sont appliquées. Peut-être la statue dont il ne nous reste plus que ce fragment représentait-elle le dieu Mars[3].

Les autres terres cuites sont beaucoup plus petites.

3° Une déesse, Cérès ou Proserpine[4], assise sur un trône (pl. XX, n° 4)[5]. Elle est coiffée d'un boisseau et vêtue d'une robe et

[1] *C. I. L.*, t. VIII, n°s 2120, 16498, 16693, 16744 (cette dernière inscription a été découverte à Aïn-Chabrou). — Il y a au musée de Tébessa deux bas-reliefs représentant Pluton et Proserpine. Un autre se trouve à Youks (*Aquae Caesaris*). Pluton apparaît seul sur un bas-relief du musée de Tébessa. Le maire de ce lieu, M. Cambon, possède un buste du même dieu (*Recueil de Constantine*, t. XX, 1879-1880, pl. XXIX, fig. 30). Voir ci-dessous la note 4.

[2] En tout cas, ce torse n'a pas fait partie de la même statue que la jambe signalée plus haut.

[3] Conf., par exemple, *Revue archéologique*, 1899, t. I, pl. II.

[4] Conf. la stèle de Tébessa publiée dans les *Mélanges de l'École de Rome*, t. XVII, 1897, p. 460. Au milieu du registre supérieur, on voit Pluton et Proserpine, représentés à mi-corps, comme il convenait à des dieux chthoniens. Proserpine est voilée et coiffée d'un *modius*.

[5] Hauteur, 0 m. 39.

d'un manteau, qui couvre la tête, descend le long du dos et enveloppe les jambes. Les deux mains se portent en avant; la gauche tenait sans doute quelque attribut. Le trône était peint en rouge, en jaune et en blanc; des traces de rose et de bleu se distinguent encore sur la robe; enfin le manteau était rouge avec une bordure bleue en bas.

4° Une autre femme assise, dans laquelle on peut reconnaître Proserpine (pl. XX, n° 3). La tête manque[1]. La robe laisse le sein gauche à découvert; le manteau, qui semble avoir été ramené sur la tête, est disposé à peu près comme celui de la statuette précédente. Le bras gauche est baissé, le bras droit ramené sur la poitrine. Les deux mains ont été malheureusement cassées. On distingue des traces de jaune sur la robe, de rose et de bleu sur le manteau.

5° Un personnage androgyne, brisé en trois morceaux qui se raccordent (pl. XX, n° 1)[2]. Il est barbu et porte de longs cheveux. La tête, légèrement inclinée en avant, est coiffée d'une haute tiare pointue. Le corps est vêtu d'une robe, sous laquelle s'arrondissent deux seins de femme, fortement accusés. Les mains, aujourd'hui détruites, relevaient la robe et découvraient les parties sexuelles : le phallus, qui manque, devait être dressé; les testicules sont de dimensions exagérées. Ces détails rappellent certaines images d'Hermaphrodite et de Priape[3], dieux que l'on a parfois confondus[4]. Notre statuette semble répondre en particulier au type de l'Aphroditos barbu, adoré en Chypre[5] : elle doit représenter un être divin de même nature.

6° Un homme debout (fig. 4)[6]. Il porte pour tout vêtement une chlamyde, jetée sur l'épaule gauche et pendant le long du dos. Le visage, lourd et d'une expression hébétée, était peint, ainsi que le reste du corps; le manteau offre aussi des vestiges

(1) Hauteur actuelle, 0 m. 34.

(2) Hauteur, 0 m. 36.

(3) Cependant la figurine d'Aïn-Chabrou ne paraît être ni un Priape, ni un Hermaphrodite, car la coiffure et les seins de femme ne conviennent pas au premier, tandis que la barbe ne convient pas au second.

(4) Voir O. Jahn, *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, t. XXVII, 1859, p. 52; Reinach, *Album des musées de province*, p. 44.

(5) Servius, *Comm. Enéide*, II, 632; Macrobe, *Saturnales*, III, 8, 2. Cet Aphroditos était représenté «*veste muliebri*» et «*cum natura virili*».

(6) Voir à la page suivante. Hauteur, 0 m. 43.

de couleur rouge. Ce visage paraît avoir été refait plus tard, par l'application d'une nouvelle couche de stuc. On voit tout autour du cou des sortes de langues ou de feuilles allongées, peintes en bleu, qui appartiennent probablement à cette restauration : je ne saurais les expliquer. Les deux bras manquent, avec les mains, ainsi que le pied gauche. L'avant-bras gauche était travaillé à part et inséré dans une mortaise.

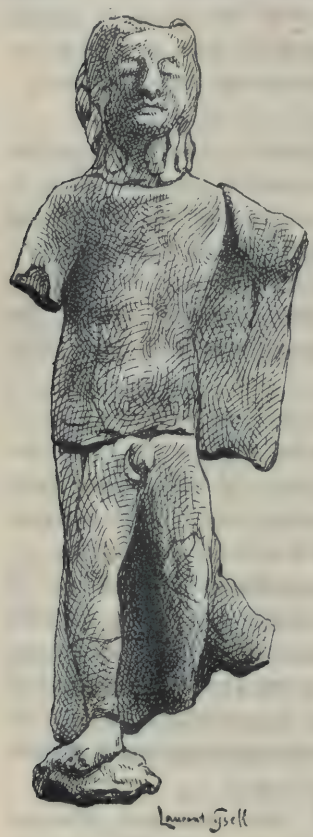

Fig. 4.

7° Un torse, débris d'une statuette d'homme [1]. Il est vêtu d'une courte tunique, à demi-manches, et d'un manteau. Sur la tunique, il y a des traces de rouge, de rose et de jaune. L'avant-bras gauche formait une pièce isolée.

8° Enfin une petite figurine très fruste, qui a perdu bras et jambes [2]. Elle représente un personnage nu, debout; les parties viriles sont indiquées nettement, tandis que le visage, penché en avant, a un aspect féminin. C'est peut-être un hermaphrodite, bien que le membre ne soit pas dressé et que les seins semblent plats. Le corps porte çà et là des vestiges d'un enduit rouge, qui servait probablement de *substratum* à une autre couleur ou à une dorure. Les cheveux étaient certainement dorés.

Sauf le n° 6, ces statues et ces figurines sont des œuvres soignées et correctes. Intéressantes par leur polychromie, qui est assez bien conservée, elles forment une série rare en Afrique [3].

[1] Hauteur de ce qui reste, 0 m. 25.

[2] Hauteur, 0 m. 13.

[3] L'année dernière, M. Gauckler a découvert à Carthage, dans une cachette antique, des débris de plusieurs images de divinités en terre cuite. (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscriptions*, 1899, p. 159.) Dans le théâtre de Dougga, M. Carton a

On a trouvé dans ce pays, surtout à Sousse, beaucoup de figurines en terre cuite de l'époque romaine, faites au moule; quelques morceaux décoratifs (en particulier des antéfixes), fabriqués par le même procédé, ont été recueillis à Lambèse, à Timgad et à Carthage [1]. Mais ici il s'agit d'images religieuses modelées à la main [2], et plusieurs d'entre elles atteignent de grandes dimensions. On sait que l'usage de façonner en argile des statues de divinités fut d'abord général chez les Romains; il se conserva çà et là jusqu'aux derniers temps de la République et même sous l'Empire. Les exemples les plus connus sont les statues de Jupiter et de Junon qui ont été découvertes dans un temple de Pompéi [3]. Pour dater les terres cuites d'Aïn-Chabrou, nous n'avons aucun point de repère certain. Nous remarquerons cependant que la cuirasse du n° 2 ressemble à celles que l'on voit sur les images des premiers empereurs [4]; d'autre part, la facture ferme et précise de ces objets contraste avec l'exécution molle des sculptures, si nombreuses en Afrique, qui appartiennent à l'époque des Antonins et à celle des Sévères. Nous croyons donc que la date qui peut être proposée avec le plus de vraisemblance est le premier siècle de notre ère.

Pourquoi avait-on rassemblé ces images au lieu où elles ont été retrouvées il y a quatre ans? Gisaient-elles dans les ruines d'un sanctuaire? Etaient-elles déposées dans une cachette, faite par des païens, lors du triomphe du christianisme, ou dans une oubliette où les chrétiens les auraient reléguées [5]? Lors de la découverte, on n'a fait aucune constatation qui puisse nous éclairer à cet égard [6].

recueilli une partie de la tête d'un cheval en argile, de grandeur naturelle (*ibid.*, 1900, p. 47).

(1) *Mélanges de l'École de Rome*, t. XVIII, 1898, p. 480.

(2) Les têtes qui décorent quelques vases romains découverts en Afrique paraissent avoir été aussi modelées, et non moulées : Doublet et Gauckler, *Musée de Constantine*, pl. XII, fig. 6; *Recueil de Constantine*, t. XXIX, 1894, planche à la page 578; pièce inédite de la collection Farges, à Constantine.

(3) Von Rohden, *Die Terracotten von Pompeji*, pl. XXIX.

(4) Conf. Von Rohden, dans les *Bonner Studien R. Kekulé gewidmet*, p. 1 et suiv., et en particulier pl. I, fig. 2; Babelon, *Camées antiques de la Bibliothèque nationale*, pl. XXVIII. A partir d'Hadrien, les cuirasses ne présentent en général qu'une seule rangée de rondelles, moins allongées et un peu plus espacées qu'au siècle précédent.

(5) Conf. *Mélanges de l'École de Rome*, t. XX, 1900, p. 118.

(6) On a trouvé fréquemment des amas plus ou moins vastes de débris de terres

IV

INSCRIPTION DE CONSTANTINE.

M. Vars a publié[1], il y a quelques années, une inscription trouvée à Constantine, dans le voisinage de la grande mosquée :

ROMVLVS·LIMEN·POSVIT·IVSSVS·ET·TEMPL
DILABSVM·RESTITVIT·DEDICAVITQ·IDIB·OCT·MACRI
CELSO COS

..... *Romulus limen posuit iussus et templ[um vetustate] dilabsum restituit dedicavitq(ue), idib(us) oct(obribus), Macri[no et] Celso co(n)s(ulibus).*

Ce texte est gravé sur la tranche d'une dalle de marbre[2], qui, comme le suppose M. Vars, formait peut-être la marche supérieure d'un escalier.

Sur le plat[3], on voit : 1° trois petites mortaises qui servaient sans doute à l'insertion d'une grille; 2° deux paires de pieds, figurés en creux[4]; 3° enfin, au-dessous, l'inscription suivante, qui est restée inédite[5] :

MERCVRIS
AVG·SAC

Les empreintes de pieds indiquent probablement la place où les fidèles devaient s'arrêter pour prier[6].

cuites : c'étaient des *ex-voto* enlevés des temples qu'ils encombraient et jetés au rebut. (Pottier, *Les statuettes de terre cuite dans l'antiquité*, p. 285.) Mais à Aïn-Chabrou il y avait seulement huit statues ou statuettes et des fragments qui ne paraissent pas se rapporter à un grand nombre d'autres figures.

(1) *Recueil de Constantine*, t. XXX, 1895-1896, p. 259.

(2) Longueur de ce qui reste, 1 m. 90; hauteur, 0 m. 21.

(3) Largeur, 0 m. 43.

(4) Longueur, 0 m. 21.

(5) C'est M. Vars qui me l'a signalée. Hauteur des lettres : ligne 1, 0 m. 045; ligne 2, 0 m. 035.

(6) Conf. Gsell et Bertrand, *Musée de Philippeville*, p. 16, n. 4. Ces quatre pieds sont uniformément tournés du côté opposé à l'inscription. On sait que des monuments votifs représentent deux paires de pieds, disposées en sens contraire : elles indiquent l'*itus* et le *reditus* du dédicant.

Ce sanctuaire qui, en l'année 164 de notre ère, avait besoin d'être restauré, était dédié *aux Mercures*. On disait *Castores* et *Cereres*, pour désigner Castor et Pollux, Cérès et Proserpine; mais je ne connais dans le panthéon classique aucun dieu assez intimement uni à Mercure pour avoir pu lui emprunter son nom[1]. Je croirais volontiers que l'un de ces *Mercurii*, qu'on adorait à Cirta, était le Mercure gréco-romain, et l'autre, une divinité punique, appelée par les Latins *Mercurius* : il s'agirait de Sakon[2] ou de Taaut[3]. Nous trouvons de même en Afrique une *Ceres graeca*[4] et une *Ceres africana*[5]; un *Saturnus Achaiae*[6], distinct du *Saturnus* qui n'est autre que le dieu liby-phénicien Baal-Hammon.

Stéphane Gsell,

Membre non résidant du Comité.

(1) L'Itinéraire d'Antonin mentionne en Tingitane une station *Ad Mercurios* (telle paraît être la véritable leçon : voir édit. Parthey et Pinder, p. 3 et 9), qui se trouvait à la bifurcation de deux voies importantes. Elle devait peut-être son nom à deux images ou chapelles de Mercure, dieu protecteur des voyageurs : l'une aurait été placée sur la route de Volubilis, l'autre sur la route de Sala. Il n'y a donc pas lieu, croyons-nous, de rapprocher la désignation géographique *Ad Mercurios* des *Mercurii Augusti* de Constantine.

(2) Berger, dans les *Mélanges Graux*, p. 613-615.

(3) Philon de Byblos, dans les *Fragmenta historicorum graecorum* de Muller, III, p. 567 (§ 11). — On peut être tenté de rapporter à ce dieu phénicien le promontoire de Mercure, *promontorium Mercuri*, Ἑρμαία ἄκρα, aujourd'hui cap Bon (Tissot, *Géographie*, t. I, p. 157), la pointe d'Hermès, Ἑρμαία ἄκρα, sur l'Atlantique (Tissot, *Recherches sur la Maurétanie Tingitane*, dans les *Mémoires présentés par divers savants*, t. IX, p. 190 et suiv.), la colline de Mercure près de Carthagène (Tite Live, t. XXVI, p. 44), ainsi que les effigies d'Hermès figurées sur les monnaies de certaines villes africaines (Muller, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, t. II, p. 27, 29, 49, 56, 155, 156). C'est peut-être le même dieu qui se cache sous un nom latin dans quelques-unes des nombreuses dédicaces à *Mercurius*, découvertes en Afrique.

(4) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 10564.

(5) Tertullien, *Ad uxorem*, I, 6; *De exhortatione castitatis*, 13. Conf. Audollent, *Associat. franç. pour l'avancement des sciences*, Tunis (1896), t. II, p. 802.

(6) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 12331.

FAÇADE OCCIDENTALE DE L'ÉGLISE DE CUSSAC (CANTAL).

Phototypie Berthaud

PORTAIL DE L'ÉGLISE DE BREDON (Cantal)

ABSIDE DE L'ÉGLISE DE ROFFIAC (CANTAL).

Phototypie Berthaud

ÉGLISE DE SAINT-URCIZE (Cantal)

POTERIES TROUVÉES DANS LA PROVINCE DE DRENTHE (PAYS-BAS).

CROIX RELIQUAIRE DE SAINT-FERRÉOL-LES-BESANÇON

XIVe siècle

CROIX RELIQUAIRE DE SAINT-FERRÉOL-LES-BESANÇON

Revers.

CROIX DE L'ÉGLISE DE ROUGEMONT (Doubs)

xve siècle

CHEF DE SAINT LÉGER
DANS L'ÉGLISE DE CHAUX-EN-MONTAGNE (DOUBS).
FIN DU XVe SIÈCLE.

RELIQUAIRE DE SAINT ERMENFROI

À CLERVAL (DOUBS). — 1496.

CROIX DE L'ÉGLISE D'ORNANS (Doubs)
A L'ARCHEVÊCHÉ DE BESANÇON
XVIe siècle

RELIQUAIRE DE LA SAINTE ÉPINE
A Chateau-Chalon (Jura)
XVIe siècle

Phototypie Rustenyi

RELIQUAIRE, À NEVY-SUR-SEILLE (JURA).
XVIe SIÈCLE.

RELIQUAIRE DES SAINTS MAURICE ET GEORGES
DANS L'EGLISE DE SOUCIA (JURA). — XVIIe SIÈCLE.

RELIQUAIRE DES SAINTS MAURICE ET GEORGES
DANS L'ÉGLISE DE SOUCIA (JURA). — XVIIe SIÈCLE.

1

2

3

4

TERRES CUITES D'AÏN-CHABROU.

NOTE
SUR LES COMPTES
DE L'ARCHONTAT DE PALAIOS
À DELPHES
(339-338 AVANT J.-C.),

PAR M. ÉMILE BOURGUET,

Maître de conférences à la Faculté des lettres de Montpellier.

Parmi les textes épigraphiques que les fouilles de Delphes nous ont rendus, il en est peu qui présentent autant d'intérêt que les comptes de l'administration sacrée. La série n'en est pas complète; on ne peut penser à suivre rigoureusement d'exercice en exercice la comptabilité du sanctuaire. Mais les fragments considérables qui en sont conservés ont permis d'abord d'affirmer un fait qu'on ne pouvait qu'entrevoir assez peu distinctement chez les auteurs, la reconstruction du temple de Delphes au IVe siècle, puis de suivre au moins pour plusieurs groupes d'années l'avancement des travaux, enfin d'étudier en fonctions les divers collèges internationaux qui géraient les finances du dieu pythien.

Parmi les restes de cette série, l'une des premières places doit être attribuée aux comptes de l'archontat de Palaios. Ils couvraient, disposés sur deux colonnes, une grande plaque de calcaire gris bleuâtre, qui a été retrouvée à l'été de 1896. Elle avait fait partie, comme toutes les autres plaques de comptes, d'un mur qui cachait les soubassements du temple du côté Sud, au-dessus et en arrière du mur polygonal; mais elle a été, probablement à l'époque romaine, enlevée de sa place et employée au pavage du palier de l'escalier qui monte de la terrasse de l'opisthodome au théâtre. Pour l'insérer dans le palier, on a diminué la hauteur de la plaque : la partie supérieure manque; de plus, la marche immédiatement au-dessus

a pesé sur les premières lignes de ce qui restait et les a presque entièrement effacées. Enfin la surface inscrite, sur laquelle ont marché de nombreuses générations de fidèles et de curieux, a beaucoup souffert, et il ne reste parfois, même dans la première colonne du texte qui est un peu moins endommagée que l'autre, qu'une seule lettre d'une ligne entière. Tout ce que j'ai pu déchiffrer de ce texte paraîtra très prochainement dans le *Bulletin de correspondance hellénique.*

Voici, en résumé, ce qu'il contient :

D'abord la fin d'une ordonnance qui institue à Delphes un nouveau collège international de magistrats financiers, les ταμίαι. On leur transmet les fonds, qui restent en dépôt à la ville de Delphes et sur lesquels ils pourront désormais effectuer des payements. Cette transmission se fait en présence et sous le contrôle de l'archonte et des prytanes, commission financière du conseil de Delphes, et de l'assemblée amphictyonique : cette partie de la pierre est fort abîmée, les noms des hiéromnémons ont presque tous disparu. Puis venait, en exécution d'un des articles de l'ordonnance, la liste des premiers trésoriers en exercice. Ensuite commencent les opérations financières de la session d'automne, les dépenses : les ταμίαι remettent aux naopes quinze talents pour les travaux du temple. La liste de ces naopes termine la première colonne.

La seconde colonne commençait par l'énumération des autres dépenses; nous n'en avons plus que quelques lignes. Le total de ce qui avait été déboursé et le reste en caisse étaient calculés à la suite. Puis on arrivait aux opérations de l'autre session amphictyonique de cet archontat, aux recettes, mais on ne distingue plus que quelques lettres éparses. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'ici encore la liste des hiéromnémons était transcrite tout entière, puis les recettes étaient énumérées et l'inscription se terminait par le total de ces recettes, κεφαλὴ προσόδου.

Dans l'ensemble, ce compte, rédigé au nom des trésoriers nouveaux, ne diffère pas beaucoup des textes déjà publiés des archontats de Dion et de Damocharès, ni des autres textes qui vont être publiés aussi et qui sont des archontats de Théon et de Caphis. Ces cinq comptes sont des fragments importants de la comptabilité des ταμίαι. Mais ce qui fait l'intérêt de celui dont l'archontat de

Palaios donne la date, c'est qu'il se place chronologiquement en tête de la série et que nous pouvons y lire encore la plus grande partie des dispositions en vertu desquelles le nouveau collège a été institué et a fonctionné.

Chacun des peuples ou plutôt chacune des cités (on emploie, non pas le mot *ἔθνος* ou *γένος*, mais le mot *πόλις*) représentées à l'amphictyonie doit l'être exactement de même au collège des trésoriers. Il y a vingt-quatre hiéromnémons, il y aura vingt-quatre *ταμίαι*, que l'on énumérera de même : *Θεσσαλῶν* 2, *παρὰ Φιλίππου* 2, *Δελφῶν* 2, etc. Si elle n'envoie pas son *ταμίας*, la cité perd son droit d'être représentée à la session amphictyonique et elle est condamnée à une amende de 500 drachmes. Elle doit la même amende si ce n'est pas *le même ταμίας* qui vient en son nom pendant une suite de sessions dont le chiffre était fixé, *τὸν χρόνον τὸν γεγραμμένον*, peut-être les huit sessions correspondant à une pythiade. C'est la cité qui fournit à son *ταμίας* les frais de voyage, et ce sont les *ταμίαι* qui, à chaque session, payent leur secrétaire. Enfin, à chaque session, les trésoriers rendent compte de leur gestion financière, *λόγον καὶ εὐθύνας*, devant les amphictyons.

Tels sont les articles principaux de l'institution des *ταμίαι*. Que devaient-ils faire et pourquoi était-il nécessaire de créer à Delphes un collège financier de plus? Le début du texte devait répondre à cette double question, mais nous ne l'avons pas. Encore le rôle de ces nouveaux magistrats apparaît-il assez nettement dans ce qui nous reste de leur comptabilité, tandis que nous ne pouvons que par hypothèse suppléer à la lacune des considérants.

Avant l'archontat de Palaios, entre le conseil de Delphes, d'une part — qui avait le dépôt des fonds et, en particulier, de la somme destinée à payer la reconstruction du temple — et, d'autre part, les entrepreneurs, intervenait un collège international, celui des *ναοποιοί*. C'est à eux que le conseil remet les fonds, et ce sont eux qui payent les travaux du temple et quelques dépenses accessoires. La composition du collège paraît n'avoir jamais été fixe, et, selon les événements politiques, tel peuple envoyait des représentants plus nombreux ou n'en envoyait pas du tout, comme les Phocidiens après 346 et Thèbes après Chéronée.

Désormais, il y a un intermédiaire de plus. Entre le conseil et les naopes, se place une commission financière dont la composi-

tion est calquée sur celle de l'amphictyonie et dont les membres doivent régulièrement se trouver tous réunis à Delphes pendant une série de sessions. Ils s'appellent les *ταμίαι*, et à eux s'applique, en effet, la définition d'Aristote (*Politique*, VII, 8, p. 1321 *b*, l. 33) : « . . . . . *ἄλλη δ'ἀρχὴ πρὸς ἣν αἱ πρόσοδοι τῶν κοινῶν ἀναφέρονται, παρ'ὧν φυλαττόντων μερίζονται πρὸς ἑκάστην διοίκησιν · καλοῦσι δ'ἀποδέκτας τούτους καὶ ταμίας.* » Comme les naopes, c'est à la ville que les trésoriers ont en dépôt la somme sur laquelle ils effectuent des payements. Mais tandis que les fonds des naopes dans leur ancien compte n'augmentaient jamais et diminuaient, au contraire, à chaque session, les trésoriers ont à noter, dans chacun de leurs comptes, après les dépenses qu'ils ont eu à acquitter, les recettes qui sont venues s'ajouter à leur encaisse. C'est qu'ils sont créés, non pas seulement pour surveiller les travaux du temple, mais pour tenir, à côté de la commission financière du conseil delphique, la comptabilité générale du sanctuaire. A ce moment du IVe siècle, les dépenses les plus considérables sont celles de la reconstruction du temple; aussi les trésoriers donnent-ils aux naopes une somme sur laquelle sont payés les entrepreneurs. Mais il y a d'autres frais, gravure de stèles, traitement de l'épimélète du gymnase, entretien des sanctuaires des Thermopyles, etc. Les *ταμίαι* inscrivent ces dépenses à la suite de ce qu'ils ont remis aux naopes. Et enfin les recettes, amende des Phocidiens, amendes des entrepreneurs infidèles au cahier des charges, dixièmes en réserve sur le prix des travaux en cours d'exécution, les trésoriers les énumèrent soigneusement pour établir leur encaisse, et le compte de chaque archontat dans la suite commence par les mots : « *ἐλείπετο τοῖς ταμίαις, σύμπαν κεφάλαιον σὺν τῶι ὑπάρχοντι καὶ τῆι προσόδωι.* »

Que l'administration des finances sacrées reste placée sous le contrôle et la haute direction de l'amphictyonie, on le savait d'une manière générale, mais les comptes des trésoriers donnent sur l'importance du rôle des hiéromnémons les renseignements les plus précieux. A chaque session, leurs vingt-quatre noms sont énumérés à côté de ceux de l'archonte et des prytanes : ils sont les garants suprêmes de toutes les opérations financières. C'est d'eux que les trésoriers ont reçu le compte au moment où il s'ouvre. C'est leur ordre qui est nécessaire pour tous les versements, qu'il s'agisse de l'argent donné aux naopes pour le temple ou de celui que demande un

lapicide pour graver le *Catalogue des Pythioniques* d'Aristote. C'est entre leurs mains que sont déposés les dixièmes, c'est leur vote qui condamne à l'amende un entrepreneur qui a manqué aux conditions de son contrat.

Peut-être même l'institution des *ταμίαι* n'a-t-elle eu d'autre but que de resserrer plus étroitement le contrôle de l'assemblée amphictyonique sur les finances, en intercalant entre elle et le collège international des *ναοποιοί*, irrégulier, presque irresponsable, une commission de vingt-quatre membres, dont la présence régulière est exigée et qui, par la manière même dont elle est composée, se trouve subordonnée à l'amphictyonie.

Mais, comme je l'ai dit, nous ne pouvons que supposer les motifs qui ont déterminé et les circonstances qui ont provoqué l'institution du nouveau collège. Ce qui est certain, c'est que, exactement une année avant la création des *ταμίαι*, les comptes que les naopes avaient jusque-là avec le conseil de Delphes sur un fonds qui ne s'accroissait jamais sont interrompus.

L'amende des Phocidiens a fait rentrer dans les caisses de Delphes, au moment où commence l'archontat de Palaios, 240 talents. On pense tout naturellement à consacrer une partie de ces ressources nouvelles à la construction du temple, mais il faut une nouvelle comptabilité.

Un autre fait que l'on peut maintenant affirmer, c'est que Daochos et Thrasydaos, les deux Thessaliens qui ont fait à Delphes les affaires de la Macédoine, et à l'influence desquels est due l'institution du nouveau collège, ont siégé pour la première fois à l'amphictyonie à la session de printemps sous Palaios. Étant donné ce que nous savons de l'activité de leurs prédécesseurs, les deux Thessaliens Cottyphos et Colosimmos, c'est une nouvelle confirmation de la date qui a été attribuée à cet archontat : 339-338 av. J.-C.

Émile Bourguet.

LE PLATEAU

ET

LES GROTTES DE BASSEVILLE

À SURGY (NIÈVRE),

PAR M. L'ABBÉ POULAINE,

Correspondant du Comité, à Voutenay (Yonne).

Les roches de Basseville, à Surgy, qui appartiennent à l'étage corallien, forment une masse compacte et escarpée, orientée du Nord au Sud, déviant brusquement à l'Ouest dans la direction de la ferme de Poil-Roty et se prolongeant en pente douce, jusqu'à proximité de la gare de Surgy (Nièvre), sur la rive gauche de la rivière de l'Yonne. Quelques-uns des escarpements s'élèvent à près de 50 mètres au-dessus du niveau de la rivière qui coule au pied.

A l'intersection de la route de Clamecy et du Val-des-Roches, des contreforts s'élèvent en aiguilles, dominant la route de près de 20 mètres, et menacent de tomber à la moindre tempête.

Dans ces falaises de Basseville et dans les flancs des escarpements du Val-des-Roches, exposés à l'Est et au Midi, il y a des excavations plus ou moins profondes; d'autres, probablement, doivent encore s'y trouver, dont l'entrée est comblée par les éboulis.

Dans toutes ces grottes, il y a un terrain de remplissage, amené par les éboulis et les inondations qui ont précédé et suivi leur habitat par l'homme préhistorique.

Ce nom de Basseville vient du voisinage de l'ancienne chartreuse, dite *de Basseville*, fondée en 1328 par Jean Legrand, curé de Surgy.

Cette station préhistorique, sur le plateau naturellement fortifié, était bien choisie, protégée d'un côté par la rivière et par des escarpements presque inaccessibles; aussi, ceux qui habitaient là pouvaient vivre dans une sécurité relative, à l'abri des attaques des carnassiers.

La station englobe la partie du plateau comprise entre le point le plus culminant, les falaises surplombant la route, le lieu dit *Buisson-Savoie* et les escarpements du Val-des-Roches, c'est-à-dire une superficie de quelques hectares.

Ce plateau fut habité, sans doute fort longtemps, par une colonie assez importante, à en juger par le nombre et l'importance des vestiges qu'elle a laissés.

On y trouve d'abord de nombreux minéraux étrangers caractéristiques des roches cristallines du haut Morvan, amenés là par les grands courants diluviens. On y a récolté aussi deux morceaux de grès, connus sous le nom de *grès de la Puisaye*, et qui n'ont pu être apportés sur le plateau par les courants diluviens. Il est fort probable que ces grès auront été apportés par les quaternaires nomades, qui approvisionnaient la colonie surgéoise en silex bruts du bassin de la Seine et qui suivaient l'itinéraire de la Puisaye, en y apportant les grès nécessaires aux travaux de polissage.

Ce camp a été longuement exploré par M. Arnon, chef de gare à Surgy; tous les silex ont été étudiés et classés. A différentes reprises, leur inventeur m'a apporté ces objets que je vais décrire rapidement.

Aucune hache biconvexe caractéristique du type acheuléen ou chelléen n'y a été rencontrée.

Les autres types sont ainsi représentés :

Le moustérien, par des instruments à pointe ogivale cunéiforme aiguë;

Le solutréen, par de belles pointes aiguës et d'autres armes lancéolées;

Le magdalénien, par une immense quantité d'objets de cet âge et notamment par des burins;

Le robenhausien, par des haches entièrement polies.

Les primitifs de Basseville employèrent, pour la fabrication de leurs instruments, le silex que l'on trouve à peu de distance du hameau de Laforêt, entre la tranchée du chemin de fer et le canal du Nivernais, et le silex de la craie de la vallée de la Seine.

Presque tous ont perdu superficiellement leur couleur naturelle, pour en revêtir une autre selon le niveau dans lequel ils ont été conservés. Leurs teintes varient d'intensité et vont de la couleur brun foncé au blanc de porcelaine, en passant par le bleuté, le violacé et le jaune clair.

Les instruments en fer et surtout le minerai de fer, assez abondant sur ce plateau, ont laissé des taches de rouille sur les silex. Ces taches occupent souvent les creux laissés par la taille, creux difficilement accessibles aux fers d'outils. Plusieurs sont revêtus aussi de dentrites.

On a récolté de nombreux *nucléus*, *percuteurs*, *lames* et *grattoirs*. Les *racloirs* sont robustes, bien conditionnés, retouchés avec soin et beaucoup plus abondants que tous les autres outils. Leur importance numérique ferait supposer que les primitifs de ce plateau se sont livrés à l'industrie des peaux. Aujourd'hui encore, c'est une industrie des plus florissantes dans nos pays du Nivernais et de l'Yonne, qui touchent au Morvan. Ils préparaient ces peaux, les raclaient et les échangeaient ensuite contre d'autres objets. Ils habitaient un pays accidenté, propice à la reproduction des animaux; leurs relations commerciales devaient s'étendre à des régions moins favorisées que la leur, au point de vue de la chasse.

Perçoirs. Quelques-uns ont la pointe à coupe quadrangulaire. Ils sont taillés tantôt à droite, tantôt à gauche du centre de l'outil.

Pointes de pique, de forme lancéolée, avec pointe aiguë et encoche au talon, pour faciliter l'emmanchement. Hauteur moyenne, 0 m. 073; 0 m. 047 de large et 0 m. 017 d'épaisseur. D'autres ont la pointe ogivale aiguë avec encoches latérales. Une autre est parfaitement lustrée.

Burins à forme lancéolée, burins simples et burins racloirs. Soit que le conchoïde de percussion ait été un obstacle à leur usage, soit pour une autre cause, on ne trouve pas ce conchoïde. Leur crosse est arrondie en biseau ou en bec de canard par des retouches très délicates et forment un racloir.

Coups de poing, de forme plus ou moins circulaire ou elliptique, de 0 m. 07, 0 m. 08, 0 m. 09 de diamètre.

Racloirs, concaves plus ou moins profonds et évasés, semi-circulaires, d'une régularité parfaite. Ils servaient à donner une forme à peu près cylindrique à des objets en os, en bois, etc.

Pierres de fronde, ou noyaux de silex amenés, par une taille soignée, à une forme plutôt lenticulaire; les deux faces sont retouchées

au percuteur dans le but évident d'amincir leur contour et d'obtenir des bords tranchants. Le diamètre de ces projectiles varie de 0 m. 035 à 0 m. 040; leur épaisseur ne dépasse pas 0 m. 019.

La dépression qu'on remarque sur quelques-unes est due vraisemblablement à leur chute contre d'autres pierres, après avoir manqué leur but.

Pointes de lance, les unes triangulaires, aux deux faces légèrement convexes, base amincie ou taillée en biseau pour en faciliter l'emmanchement. Le plus beau type, en forme de feuille de laurier, mesure 0 m. 038 en hauteur, 0 m. 023 à la base et 0 m. 006 d'épaisseur.

D'autres ont la pointe fine, aiguë, les côtés tranchants, la base arrondie avec retouches en biseau; la convexité des faces n'est pas régulière, elle est souvent plus prononcée d'un côté que de l'autre.

Quelques-unes sont des chefs-d'œuvre de patience et d'habileté. La quantité d'esquilles enlevées sur chacune des faces nous montre la difficulté du travail. A la loupe, on compte jusqu'à 35 esquilles sur un centimètre carré; sur une autre, en forme de cœur, de 0 m. 020 sur 0 m. 016 de largeur, on en compte 40 sur une seule face.

L'enlèvement des esquilles latérales peut s'expliquer par une pression plus ou moins forte, mais le travail de la taille convexe reste bien difficile à expliquer.

Parmi les pointes triangulaires et en forme de feuille, il en est dont la pointe est inclinée dans le sens longitudinal, ou dont la convexité est plus prononcée sur une face que sur l'autre; c'étaient des armes exclusivement défensives, qui devaient rester entre les mains de l'homme. Elles n'auraient guère convenu pour en faire des armes de jet.

Le travail de ces pointes de lance correspond aux industries solutréennes, magdaléniennes et robenhausiennes.

Pointes de javelots, taillées à la façon solutréenne. Une des faces est plus convexe, l'autre plus arquée; les côtés sont tranchants. La forme ordinaire affecte celle d'une feuille de laurier, 0 m. 071 de hauteur, 0 m. 025 en largeur, 0 m. 013 d'épaisseur. La plus belle variété n'a que 0 m. 051 de haut sur 0 m. 033 de large et 0 m. 013 d'épaisseur.

A la base d'une de ces pointes, il y a deux entailles latérales, bien caractérisées, créées intentionnellement pour y faire passer une ligature.

Pointes de flèche. Cette station offre le rare avantage de suivre, dans toutes ses phases, la fabrication changeante et compliquée des pointes de flèche à pédoncule et à barbelures, du commencement à son apogée.

Les unes, élancées, taillées à gros éclats, sont terminées par un pédoncule encore grossier, avec un soupçon de barbelures latérales; les autres, losangées, pointes aiguës, côtés tranchants avec faces d'une convexité parfaite.

D'autres ont la forme de triangle équilatéral ou isocèle, avec pédoncule et barbelures très variés. Si beaucoup de ces formes ont été voulues, beaucoup aussi devaient être subordonnées aux multiples hasards de la taille.

Haches, en silex, en granit et en quartz. Les formes sont très variées, ainsi que les dimensions. Une, en granit, a sa surface corrodée assez profondément, mais conserve encore sa forme primitive. Il est à remarquer que presque toujours les haches en granit récoltées dans nos pays, comme celles que j'ai trouvées au camp de *Chora* (Saint-Moré), ont été plus ou moins altérées par le temps et les éléments. Celle de Basseville mesure o m. 113 de haut et o m. 034 d'épaisseur, avec section de coupe elliptique; la pointe de la crosse est légèrement arrondie.

D'autres haches, polies imparfaitement, pèsent 280, 132, 62, 33, 32 grammes. Le tranchant est déprimé par l'usage et les faces plutôt plates que convexes.

Une autre, en quartz, d'un beau rose tendre, est de forme amygdaloïde. Le polissage des faces et du tranchant est des mieux réussi; hauteur, o m. 043; largeur, o m. 032 sur o m. 018 d'épaisseur.

Le plus bel exemplaire, d'une conservation parfaite, avec côtés plats, a o m. 032 de haut, o m. 021 de large et o m. 012 d'épaisseur.

Indépendamment de ces objets types, il y en avait d'autres dont la spécialité est difficile à préciser, ainsi qu'un grand nombre d'autres vestiges plus ou moins informes bien qu'entiers.

Quant aux débris d'instruments, ils ont été souvent retaillés pour

la fabrication d'objets plus petits; on peut citer une pointe de flèche barbelée qui a été visiblement taillée dans l'épaisseur d'une lame patinée. Alors que la patine est apparente sur les deux faces, au centre de la flèche on voit distinctement que la taille latérale des barbelures et du pédoncule est postérieure à celle des faces.

Les fouilles qui furent pratiquées sur différents points du camp ont amené la découverte de débris de poterie et d'un important foyer.

La pâte qui a servi à la fabrication des vases est un mélange d'argile plastique que l'on trouve à différents étages, dans les cavités des escarpements, de sable de rivière, de calcaire, de paillettes micacées, de quartz; l'épaisseur est de 0 m. 009 à 0 m. 014. Il est impossible, à la seule inspection des débris trouvés, de déterminer la forme de ces vases; tout ce qu'on peut dire, c'est qu'ils étaient très évasés.

Le foyer s'étend sur une longueur de 9 mètres, sur plus de 2 mètres de large; il se trouve à environ 60 mètres en retour des escarpements, surplombant la route de Clamecy. Sa couche superficielle se composait de terre végétale semblable à celle du plateau jusqu'à la profondeur d'un sillon de charrue; immédiatement au-dessous venait une autre couche d'un humus rougeâtre, veinée de terre noire, contenant des débris de charbon bien conservés. Terre et humus étaient mélangés de sable fin, de grès ferrugineux et siliceux.

Cette couche, qui variait de 0 m. 20 à 0 m. 30, reposait directement sur des calcaires graveleux avoisinant les strates supérieures de l'étage corallien. Ce foyer était limité par une ceinture de blocs de pierre. Un burin racloir a seul été trouvé là. C'est tout autour de ce foyer que les vestiges abondent et que la vie active des préhistoriques est manifeste.

Grottes de Basseville. M. Arnon a exploré les grottes s'ouvrant dans les escarpements du plateau. Il a commencé par la grotte dite *de la cheminée*, à demi cachée par une sapinière. Sous un portique saillant s'ouvre une petite excavation formant un couloir très étroit; à la voûte, qui est irrégulière, s'ouvre à gauche une cheminée presque cylindrique, montant jusqu'au niveau du plateau. Les fouilles faites dans cette grotte et dans les excavations voisines de moindre importance ne donnèrent aucun résultat sur l'habitat par l'homme

préhistorique. Elle a servi d'abri depuis seulement l'occupation romaine jusqu'à nos jours.

Du côté du Val-des-Roches, sur le flanc d'un rocher, à quelques mètres au-dessous du plateau, s'ouvre une autre grotte, dont le portique mesure 1 m. 75 de haut sur 2 m. 40 de large, et remarquable par sa forme elliptique. L'abri est circulaire et de 3 m. 20 de diamètre; une seconde galerie basse et étroite se greffe sur la première.

Le dépôt était de 2 m. 10, avec trois assises distinctes. Amas de pierrailles, cendres de 0 m. 40. Une autre couche de 0 m. 30, composée d'os et de silex, de sable, de vertèbres, dents de renne. La dernière couche est un dépôt d'argile, de 1 m. 50, tout à fait stérile. Je n'ai vu ni cette couche, ni la grotte, mais je crois que ce dernier dépôt est l'argile de remplissage provenant des terrains tertiaires; nous trouvons ce même dépôt dans quelques-unes de nos grottes de la vallée de la Cure.

Une autre grotte du Val-des-Roches, appelée la *Grotte de l'Ermite*, en souvenir d'un ermite du XVIIe siècle qui vint s'y réfugier et resta là jusqu'à sa mort, sous la protection des religieux du monastère de Basseville, s'ouvre dans une roche isolée, du massif corallien, à quelques mètres au-dessus du niveau de la rivière. Cette jolie grotte, longue de 16 mètres, largement ouverte, n'a donné aucune trace d'habitat quaternaire; elle était trop exposée aux débordements de l'Yonne.

Les roches les plus dures de ce plateau ont été autrefois enlevées pour servir aux constructions du voisinage, notamment pour la Chartreuse de Basseville, l'église collégiale de Saint-Martin, de Clamecy, les églises de Pousseaux, de Surgy, etc. Bien des grottes ont dû ainsi disparaître, dans lesquelles se trouvaient les vestiges de nos primitifs, vestiges recouverts aujourd'hui par des débris de carrières.

F. Poulaine,

Correspondant du Comité.

NOTE

SUR

LE CIMETIÈRE BURGONDE

DE CHEVIGNY (JURA),

PAR M. JULIEN FEUVRIER,

Archiviste de la ville de Dole, professeur au collège de l'Arc.

Le village de Chevigny, à 11 kilomètres au Nord de Dole, fait partie de la région mamelonnée comprise entre la petite chaîne granitique de la Serre à l'Est et la plaine de la Saône à l'Ouest. Son territoire est traversé par un ruisseau, le *Bief du moulin de Menotey*, qui prend sa source au pied de la première pour se diriger vers la seconde.

Cette localité ne se signalait guère jusqu'ici à l'attention des archéologues que par son castel féodal, dont les parties les plus anciennes paraissent remonter au XIIIe siècle et qui fut à la fin du XIVe la propriété du célèbre Jean de Vienne, amiral de France.

Au mois de janvier 1899, j'étais avisé par un cultivateur-archéologue du pays que, dans une vigne du territoire, des ouvriers avaient mis au jour des ossements humains, des débris de vases et d'armes.

Cette vigne, de la contenance d'environ un are, est située à 150 ou 200 mètres du château, au lieu dit *Sur la Court*. Elle occupe la partie basse du flanc d'un coteau dont le ruisseau de Menotey contourne la base ; un chemin de desserte la sépare de la partie supérieure, dénudée, stérile, où les habitants viennent prendre de la pierre.

Le travail des ouvriers, qui consistait à extraire du sous-sol les matériaux nécessaires à l'empierrement d'un chemin, était aux trois quarts achevé; des ossements, des débris de vases, des morceaux de fer rouillés avaient été rencontrés par la pioche des travailleurs

et de nouveau enfouis, sans que nul d'entre eux se doutât qu'il fût en présence de sépultures; c'est alors que le cultivateur dont j'ai parlé plus haut, au moment où l'on venait de ramener à la lumière un crâne humain, appela leur attention sur ce point.

Leur curiosité étant éveillée, ils continuèrent leur tâche en prenant les précautions nécessaires pour ne point endommager les corps qu'ils pourraient désormais rencontrer.

L'instant d'après, ils mettaient à découvert un squelette entier. Reposant sur des dalles brutes, calcaire feuilleté appelé *laves* dans le pays et ayant o m. o3 d'épaisseur moyenne, il était cloisonné dans une fosse garnie de pierres posées sur champ, laquelle était recouverte par d'autres dalles semblables à celles du fond et qui n'étaient qu'à o m. 40 au-dessous de la surface du sol.

Les pierres avaient été prises sur les lieux mêmes; les *laves* provenaient d'une partie du territoire plus au Nord, dans la direction de Moissey, localité avoisinante.

Le squelette parut aux assistants avoir appartenu à un homme de haute stature, mais, à la mensuration, on ne lui trouva que 1 m. 80 de longueur. A la hauteur de l'épaule gauche se trouvait un petit vase en terre grise, malheureusement brisé par la pioche. Nous avons néanmoins pu le reconstituer. Ses dimensions sont : hauteur, o m. 11; diamètre de fond, o m. o38; diamètre supérieur, o m. o6. Des vases de forme identique ont été extraits par M. Henri Baudot des sépultures burgondes de Charnay.

Sur la poitrine se trouvait, fort éprouvée par la rouille, une agrafe en fer qui fermait jadis le baudrier, et à la hauteur du fémur à gauche, un coutelas ou *scramasax* dont la poignée avait disparu.

La fosse était creusée dans la direction de la ligne de plus grande pente du terrain, c'est-à-dire du Nord-Ouest au Sud-Est.

Quelques jours après, une nouvelle sépulture fut mise à découvert à moins de 2 mètres de la première, en contre-bas et ayant la même orientation. Celle-ci était construite avec de meilleurs matériaux et avec plus de soin. Elle avait pour dimensions : longueur, 1 m. 60; largeur à la tête, o m. 50; aux pieds, o m. 35, et présentait cette particularité de renfermer deux corps superposés.

Celui qui avait été inhumé le premier et qui reposait sur les dalles du fond avait une longueur égale à celle de la fosse. Le second était de plus haute taille; on avait dû, pour le faire entrer dans

ce cadre trop court, placer sa tête dans l'angle supérieur de droite, ses pieds dans l'angle inférieur de gauche et en outre faire fléchir les articulations des genoux.

La présence de deux plaques de baudriers indique la sépulture de deux hommes; mais le squelette du premier, plus grêle que celui du second, semble appartenir à un adolescent.

Un vase en terre gris-brun, de dimensions un peu supérieures à celles du précédent, était placé au coin supérieur gauche. Ici, on ne trouva qu'un *scramasax*, avec un fragment de lame de couteau de 0 m. 14 de long.

La découverte de ces deux corps ayant eu lieu à la nuit tombante, on avait dû remettre au lendemain l'examen du mobilier funéraire. Or, pendant la nuit, les dalles supérieures furent dérangées et l'un des crânes déplacé. Il est très vraisemblable qu'en même temps l'un des deux scramasax que devait renfermer la sépulture aura été enlevé.

On releva dans la même fosse une petite plaque de bronze couverte de dessins très simples, tous identiques, consistant chacun en une couronne circulaire concentrique à un cercle plus petit, gravés en creux. Ce motif se retrouve sur les ornements burgondes exhumés à Charnay. A la partie postérieure de la plaque sont deux appendices percés chacun d'un trou. Cette plaque constituait sans doute un ornement de baudrier. Elle s'appliquait sur la courroie, au travers de laquelle passaient les deux appendices, et une goupille traversant les deux trous servait à la fixer.

Les ouvriers étaient au voisinage de la limite du terrain et le travail s'acheva sans nouvelle découverte. Dans la partie du terrain fouillée antérieurement, on retrouva à la surface du sol une quatrième plaque de baudrier, une rondelle en fer qui devait garnir l'extrémité de la lame d'un coutelas ou d'une épée, un fragment de boucle en fer et des morceaux informes du même métal.

Les deux coutelas recueillis ont les dimensions suivantes : longueur des lames, 0 m. 27 et 0 m. 31 ; largeur à la base, 0 m. 40 et 0 m. 46; longueur des soies, 0 m. 16 et 0 m. 14.

Trois des plaques de baudrier sont rectangulaires; la plus grande mesure 0 m. 14 de longueur sur 0 m. 07 de largeur. La quatrième, triangulaire, n'a que 0 m. 085 de long sur 0 m. 045 de large.

La face extérieure de ces plaques était revêtue d'une feuille d'argent très mince présentant une ornementation assez délicate. Avec

d'infinies précautions, nous sommes parvenus à enlever, au burin, sur deux d'entre elles l'épaisse couche de rouille qui les recouvrait. Malheureusement l'oxyde ayant envahi les parties sous-jacentes, soulevé les lamelles et les fils d'argent, la plus grande partie du dessin se trouve détruite et ce que nous avons pu faire réapparaître est insuffisant pour nous faire juger de l'ensemble. Tout ce que l'on peut dire, c'est que les belles plaques reproduites dans les planches qui accompagnent le travail de M. H. Baudot sur les sépultures de Charnay (*Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, tome V) offrent des motifs de ce genre. L'un des morceaux de fer, fragment tellement oxydé qu'il n'est pas permis d'en restituer la destination antérieure, nous a donné semblable résultat.

On ne peut juger de l'importance du cimetière de Chevigny par la faible étendue du terrain exploré. Il s'étend très probablement au delà de ces étroites limites, et des fouilles pratiquées dans les fonds adjacents ne seraient, pensons-nous, pas infructueuses.

Le caractère des sépultures, la nature des objets recueillis, permettent de faire remonter ce gisement archéologique à la période burgonde, c'est-à-dire à limiter sa date entre les grandes invasions du ve siècle et la fin de la dynastie mérovingienne.

Les résultats fournis par les fouilles de Chevigny nous laissent, sans doute, bien loin des merveilleuses collections formées avec les cimetières de Suisse par M. Troyon, avec ceux de Bourgogne par M. Baudot; mais nous avons, pour l'étude archéologique de cette époque, planté un jalon de plus dans notre sol comtois, qui contient encore bien des mines à exploiter. Aux portes mêmes de Dole, une vaste nécropole burgonde, encore à peine entrevue, nous réserve d'intéressantes surprises.

M. Jules Gauthier, le savant archiviste du Doubs, donnait en 1872 une nomenclature de 56 localités franc-comtoises ayant déjà révélé des sépultures barbares de l'époque mérovingienne, et parmi ces 56 noms un seul appartenait à l'arrondissement de Dole. Des découvertes fortuites et nos recherches personnelles nous permettent d'en porter aujourd'hui le nombre à 10 [1].

[1] Ce sont : *Ranchot* (signalé par M. Gauthier en 1872); *Chevigny; Dole* (faubourg des Commards); *Champdhivers* (agrafe ornée au musée de Dole);

On peut espérer que, dans un avenir qui n'est pas éloigné, grâce aux efforts de nos archéologues encouragés par nos sociétés savantes, seront réunis les éléments d'une étude complète sur les sépultures barbares de Franche-Comté.

Julien Feuvrier.

Sampans et *Monnières* (sépultures déjà ouvertes, signalées par M. Duparchy); *Augerans* (cercueil de pierre au musée de Dole); *Rainans* (idem), *Vriange* et *Menotey*.

LES
SARCOPHAGES DU PAYS NANTAIS,

PAR M. LÉON MAÎTRE,
Membre non résidant du Comité.

La question des cimetières du moyen âge n'est pas un sujet aussi lugubre qu'il le paraît au premier abord; elle soulève toute une série de problèmes qui touchent de près à l'histoire de l'établissement du christianisme, à l'histoire de l'art et des rites religieux, comme à celle de l'exploitation de nos carrières. C'est, du reste, la seule question à traiter dans une multitude de paroisses dont les monuments sont tous absolument neufs ou dénués d'intérêt; force nous est donc de chercher sous terre les vestiges des ancêtres et d'interroger leurs sépultures pour savoir ce qu'ils croyaient et ce qu'ils savaient faire. Sans leurs urnes funéraires et leurs sarcophages historiés, bien des villes même n'auraient aucune preuve de leur antique origine.

Les localités qui ont eu l'occasion de remuer les sépultures des âges écoulés sont les mieux renseignées sur la civilisation des peuples qui ont habité successivement leur territoire, sur la durée de cette occupation, sur l'époque approximative où l'Évangile a été prêché et accepté dans la contrée; or, tous ces faits sont dignes d'arrêter l'attention.

Les déductions à tirer de l'étude des nécropoles peuvent être très diverses pour les historiens, car les modes d'inhumation ont varié suivant les temps et suivant les lieux; il serait donc à souhaiter que chaque province eût la description de tous les monuments funéraires rencontrés sous terre [1]. Une synthèse des découvertes

[1] Abbé Cochet, *La Normandie souterraine;* Rouen, 1854, 1 vol. in-8°. On regrette que cette publication ne contienne pas de descriptions de tombeaux, mais insiste seulement sur le mobilier funéraire.

faites en France serait prématurée; elle ne sera possible que le jour où l'enquête sera menée partout avec méthode et précision, c'est pourquoi j'essaie de grouper un certain nombre de renseignements puisés aux sources les meilleures.

Pour le moment, il est des généralités qui sont acquises à la science, les voici : les enclos affectés aux inhumations ont été communs à toute la population sans distinction de religion. La plus ancienne forme adoptée pour les tombeaux chrétiens est celle d'un coffre rectangulaire. Les contrées qui, comme le Midi, ont été évangélisées les premières et ont entretenu des relations étroites avec Rome, possèdent aussi les plus beaux sarcophages sculptés; et les monuments funéraires ornés deviennent de plus en plus rares à mesure qu'on monte vers le Nord.

Quant à la matière employée, il est constant que les carrières de marbre de l'Italie et des Pyrénées, notamment celles de Saint-Béat, ouvertes par les Romains, n'ont pas cessé d'être exploitées sous les Mérovingiens, et qu'elles ont été mises fréquemment à contribution par tous les diocèses de la Gaule, à peu près, pour les inhumations de personnages insignes, concurremment avec les carrières de calcaire du Poitou et de la Saintonge, d'où est né un mouvement commercial qui témoigne du bon état d'entretien des voies romaines et des voies navigables sous notre première dynastie[1].

Il est également reconnu que les premières populations chrétiennes, pleines de respect pour les défunts, ne les ont jamais confiés à la terre qu'après les avoir couchés dans un cercueil de pierre, comme si elles avaient voulu les préserver plus longtemps de la destruction, et sans doute aussi par imitation de la conduite des Apôtres envers le Christ. Après l'an mille, les habitudes changent, les cercueils de pierre deviennent un objet de luxe et sont uniquement réservés aux personnages importants ou aux religieux; les simples fidèles se contentent de cercueils en bois.

Les païens ayant adopté le procédé de l'inhumation dans le plomb, les briques et la pierre, vers le IVe siècle, il serait difficile de distinguer les sépultures chrétiennes des païennes, si

(1) C'est ainsi que les religieux de Noirmoutier ont pu faire venir, au VIIe siècle, des Pyrénées jusque dans leur île, un sarcophage de marbre gris qu'on peut voir encore intact dans la crypte de Saint-Philbert de Grandlieu (Loire-Inférieure).

l'on ne savait que les disciples du Christ n'agissaient jamais sans se régler sur les paroles de l'Évangile. Toutes les grandes scènes de la Rédemption du Monde ont eu lieu en Orient; le Christ a dit lui-même qu'à la fin des temps, il paraîtrait comme un *éclair venant de l'orient:* on l'a appelé l'*Orient* et le Soleil de justice dans la liturgie de la fête de Noël; il était donc convenable que le chrétien attendant la résurrection dans son tombeau eût la face tournée vers l'orient. Dans les cimetières chrétiens, on constate en effet que les sépultures non violées sont toujours orientées.

Cette marque distinctive n'était pas superflue, à l'origine, en raison de la promiscuité introduite par la loi romaine, qui ne permettait pas les inhumations dans l'intérieur des villes et les reportait dans la banlieue le long des grands chemins. Les lieux choisis à Nantes sont faciles à désigner : le sommet de Saint-Similien ou Marchis, près la route de Rennes, et la route de Paris. « Vis-à-vis des deux tours de la place Saint-Pierre et la rue Saint-Clément, plusieurs tombes ou cercueils en pierre tendre, mises en rang l'une près de l'autre, avaient cinq pieds neuf pouces de long, en forme de guesne, deux pieds de profondeur et un pied de large en haut; les ossements étaient dans la position naturelle, avec cette observation que la tête des cadavres était vers le Sud »[1]. Une tombe païenne contient aussi ordinairement des vases à parfums, des monnaies ou quelques objets de toilette, tandis que la tombe chrétienne en Bretagne est ordinairement dépourvue de mobilier; c'est tout au plus si le défunt porte dans la bouche le denier qui doit être payé, selon la croyance antique, au nautonier chargé de le faire passer sur la rive de l'Eternité. Les vases à charbon percés de trous qui sont communs dans les tombes postérieures à l'an mille ne se montrent pas dans les sépultures antérieures[2].

Dubuisson-Aubenay a bien vu sur le coteau de Saint-Similien un cercueil de plomb dont le squelette avait la tête tournée à l'orient, par hasard; mais en apercevant tout autour du corps sept ou huit bouteilles de verre de diverses grandeurs, il n'hésita pas à dire :

[1] Procès-verbal de 1764. (Renoul, *Les cours Saint-Pierre et Saint-André*, p. 28 et 29.)

[2] Fournier est le seul témoin qui parle de vases de terre contenant des cendres et du charbon trouvés à Saint-Donatien dans des cercueils de calcaire recouverts d'ardoise. (*Antiquités de Nantes*, p. 423.)

« Cette façon d'ensépulturer *un corps entier*[1] est bien chrétienne, mais d'y mettre auprès de luy, à sa teste, à ses piés et à ses costés, des urnes et phioles de parfums, cela est romain et retient quelque chose du paganisme. »

Non loin de là, son cicerone le conduisit dans le grand cimetière de Saint-Symphorien (dont l'enclos trop vaste avait été aliéné par parcelles aux tanneurs du quartier), et là, on lui montra, dans les jardins, de très « antiques sépultures et sarcueils de *pierre de grain* toute consommée et pourrie, et où il se trouve des corps ou os ayant *tous la teste ou face* tournée à l'orient, ce qui monstre qu'ils estoient chrétiens »[2]. « Au cimetière de la Verrière, dit Fournier, les pieds des tombes étaient au levant »[3]. Il arrivait parfois qu'on plaçait deux corps dans le même cercueil; alors le second avait la tête où le premier avait les pieds. M. Bizeul a signalé ce fait important au cimetière de Saint-Clair de Plessé, après avoir constaté que les pieds de tous les cercueils étaient tournés vers l'orient[4]. Nous aurons l'occasion de signaler encore une fois des squelettes placés en sens inverse dans le cimetière indéterminé du bourg de Saint-Clément d'Anetz, et ce rapprochement nous permettra de proposer une assimilation. Dans le cimetière de Saint-Lumine-de-Coutais, qu'il a traversé en faisant une route, M. Orieux a noté que la tête des squelettes, renfermés dans de grandes briques à rebords, était tournée vers le Nord[5]. D'après les témoignages recueillis par M. l'abbé Girousse pendant les fouilles qu'il a pratiquées sur l'emplacement de la chapelle de Tacon, en Mesanger, et dans les alentours, il semble indubitable que la nécropole chrétienne a succédé à une station païenne, car on lui a parlé de *bouteilles* trouvées dans certains cercueils, c'est-à-dire de *fioles* et d'*ampoules à parfums*. Il y a d'autres détails qui font souvenir des hypogées païens; c'est la découverte, à 0 m. 60 en terre, d'une sorte de four, voûté en pierres avec ciment très dur, formant un caveau dans lequel on

[1] Dubuisson croyait avec ses contemporains que les païens avaient toujours brûlé les corps, tandis qu'il est démontré aujourd'hui que, vers le IIIe siècle, ils ont eu la faculté de recourir au procédé de l'inhumation. (*Itinéraire de Bretagne de 1636.*)

[2] *Ibidem.*

[3] *Antiquités de Nantes*, p. 113.

[4] *Notice sur Chateaucé* (ms. de la Bibl. mun. de Nantes, n° 1601, fol. 16).

[5] *Annales de la Société académique de Nantes*, 1864, p. 438.

trouva un cercueil d'ardoises, renfermant trois crânes et divers ossements [1].

Nos ateliers funéraires ont mis en œuvre toutes sortes de matériaux pour satisfaire aux convenances de toutes les conditions sociales; ils ont employé le marbre, le calcaire dur, le calcaire coquillier, les tuiles à rebords, le granit et l'ardoise. Que le marbre blanc d'Italie et les marbres des Pyrénées soient venus jusqu'à Nantes, ce fait n'a rien de surprenant quand on se rappelle que la Loire a été, de temps immémorial, jusqu'en 1848, le grand chemin de la Gaule, et quand on constate que les ponts de Nantes étaient le point d'aboutissement de nombreuses voies pavées. Bien que le musée de Nantes ne puisse pas produire de beaux sarcophages ornés de sculptures et de scènes en haut relief, comme les musées du Midi, néanmoins on a la certitude, par les fragments exhumés çà et là dans les reconstructions, que certains personnages importants ont été inhumés dans le marbre. J'ai vu parmi les décombres du chantier de la cathédrale un morceau de marbre blanc orné de strigiles qui ne pouvait être que la face d'une auge funéraire, car le dessin est absolument semblable aux planches publiées par M. Le Blant dans son bel ouvrage sur les sarcophages chrétiens [2].

L'église vénérable de Saint-Donatien de Nantes, qui fut le siège d'un culte très ardent à l'égard des Enfants Nantais, martyrs à la fin du IIIe siècle, et, par conséquent, un lieu de sépulture très envié, possédait encore quatre sarcophages de marbre en 1636, quand Dubuisson-Aubenay traversa la ville de Nantes [3]. Aujourd'hui, ces monuments sont dispersés et réduits en miettes ou à peu près, comme ceux de la cathédrale. En visitant le presbytère, vers 1806, Fournier recueillit quelques fragments à l'aide desquels il essaya de reconsti-

[1] M. l'abbé Girousse a mis beaucoup de zèle à me renseigner sur les ruines de Tacon en 1894.

[2] Le Blant, *Les sarcophages chrétiens de la Gaule;* Paris, 1886, 1 vol. in-fol. M. Legendre s'est trompé en nous donnant ce morceau de sarcophage pour un devant d'autel du VIe siècle. (*Bull. de la Soc. archéol.*, 1888, t. XXVII, p. 36, planche phot.) Il a oublié un baudeau de marbre blanc, orné aussi de strigiles.

[3] *Itinéraire de Bretagne*, 11e vol., éd. par Léon Maître et de Berthou.

Quelques morceaux de marbre blanc sont sortis aussi des fouilles de la chapelle Saint-Étienne, au cimetière de Saint-Donatien. Ce sont, sans doute, les restes du sarcophage de l'évêque Épiphane, qui y fut inhumé au VIe siècle. (*Relation de M. l'abbé Écommard.*)

tuer la physionomie de l'un de ces quatre monuments, mais il y mit trop d'imagination, comme dans son *Histoire lapidaire* de Nantes. Le bon agent voyer ne se gênait pas pour faire des faux; il traitait l'histoire avec autant de sans gêne que les romanciers. Ce que nous retiendrons de son dessin, c'est qu'il a eu sous les yeux un sarcophage orné de strigiles, décoration originale qu'il n'a pu inventer et qui appartient bien aux écoles de l'antiquité[1]. Il nous trompe encore quand il compare le monument fragmenté avec le tombeau d'Arthur III et de Catherine de Luxembourg, exposés, dit-il à tort, à la cathédrale[2]. Nous savons, par les planches publiées par dom Lobineau, ce qu'étaient les tombeaux des ducs et des personnages notables du XVe siècle, et nous constatons des différences énormes de décoration et de forme. L'un est un coffre plein, les autres sont des tables ornées de dentelles de pierre.

La planche de Fournier, qui reproduit seulement les traits d'un autre monument funéraire de Saint-Donatien, peut être acceptée comme exacte; elle nous aide à compléter la figure du seul sarcophage qui ait été conservé au musée archéologique. Le couvercle, de forme convexe, était orné d'une bande longitudinale et de cinq bandes transversales[3]. Quant à la cuve que nous avons sous les yeux, elle est absolument nue. C'est un immense coffre de marbre gris, veiné légèrement, dans lequel on aurait pu facilement déposer deux corps; il se fermait hermétiquement au moyen d'une gorge[4]. On ne croit pas qu'il ait jamais été le cercueil des saints Donatien et Rogatien, ceux-ci paraissant avoir été inhumés dans l'axe de la plus vieille église, dans une fosse où restaient des débris de cercueil en bois. Quand leur exaltation eut lieu, après les ravages des Normands, ils furent placés dans un cercueil de « pierres de grais » que Dubuisson-Aubenay a vu, en 1636, derrière le maître-autel, au-dessus d'une grande tombe en pierre ardoisière[5].

(1) *Antiquités de Nantes*, p. 109 et 110.

(2) Ces deux personnages étaient inhumés aux Chartreux de Nantes.

(3) *Antiquités de Nantes*, pl. XIX.

(4) Voici ses dimensions : longueur, 2 m. 10; largeur, 0 m. 70; hauteur, 0 m. 75. Il fut déterré en 1808, pendant la reconstruction d'une partie de l'église, et utilisé près d'une pompe comme auge de lavoir.

(5) « Dessoubs ce tombeau élevé des saints patrons, il y a une grande et large tombe plate de pierre ardoisée, qui est, à mon avis, antique et considérable. » (*Itinéraire de Bretagne* de 1636.)

Saint Similien, qui doit être à peu près leur contemporain, n'a pas eu davantage les honneurs du marbre; il était exposé dans un tombeau en «pierre de grain» dit Dubuisson, c'est-à-dire dans du granit, pierre qui est commune en Bretagne.

A Guérande, un personnage inconnu a été aussi déposé dans une auge de granit, mais à l'époque mérovingienne, comme on peut s'en convaincre par l'examen du couvercle. Le cercueil est nu, mais la pierre qui le ferme, taillée en prisme, porte des cercles et des imbrications qui, dit M. Le Blant, ne peuvent être antérieures au vi^e siècle. Il est assez intéressant, pour l'histoire de l'art, de voir que les procédés d'ornementation des ateliers du Midi avaient pénétré jusqu'en Bretagne.

Les tombes façonnées avec des tables d'ardoise ont été les plus communes dans le Nord de la Loire-Inférieure; la plupart des paroisses en ont fait usage[1]. Leur emploi doit être très ancien, puisque nos carrières de schiste étaient connues, sous la domination romaine, des architectes qui bâtissaient les villas. On en a eu la preuve à la station antique de *Durétie* (Fégréac), lorsque j'ai mis au jour le sol d'une très grande salle entièrement pavée avec cette espèce de pierre qu'on trouve sur plusieurs points en abondance, à Nozay, à Auverné, à Pierric, où elle se débite en feuilles minces et longues de 2 à 3 mètres.

Il n'est pas surprenant qu'on ait pensé à user d'ardoises pour encadrer la fosse des défunts; quatre longueurs formaient le fond, le dessus et les côtés; deux petits carrés fermaient les extrémités. Son prix de revient était peu élevé, c'est pourquoi son usage s'est propagé au loin avec le secours des voies romaines.

Il est possible que l'Anjou ait exporté aussi son ardoise dans la basse Loire; le fait est que beaucoup de localités riveraines du fleuve nous ont présenté des sépultures pratiquées dans le schiste ardoisier. C'est le cas du bourg de Cellier, de la chapelle isolée d'Auray en Thouaré, de Saint-Martin-des-Salles, près Couëron, du

[1] Bizeul, qui a parcouru le département à la recherche des voies romaines, dit, à propos des tombeaux d'ardoise de la Verrière : «Je pense qu'ils étaient pareils à ceux qu'on rencontre *en assez grand nombre dans la partie septentrionale du pays nantais* et qui sont formés de quatre grandes dalles de 2 mètres de longueur et au-dessous et de deux petites qui ferment les bouts.» (*Annales de la Soc. académ. de Nantes*, 1845, p. 201.)

bourg de Saint-Étienne de Montluc[1] et du clos Saint-Martin de Rezé.

A Nantes, certains cimetières de l'Est, ouverts près l'enceinte fortifiée, ont offert beaucoup plus d'ardoise que les cimetières paroissiaux de Saint-Similien et de Saint-Donatien. D'après un procès-verbal de 1764, rédigé pendant les travaux de nivellement des mottes Saint-Pierre et Saint-André, il ressort que le quartier des promenades fut affecté, pendant les siècles antérieurs à l'an mille, aux inhumations[2] :

« Nous nous sommes transportés au bas de la motte Saint-André, vis-à-vis la rue de la Motte qui conduit à la Chambre des Comptes et au chemin de la Grosse Tour; Robinet et Cacault nous ont fait voir une espèce de terrain sur lequel se sont trouvées plusieurs pierres d'ardoise en forme de tombe, et une grande tombe de la même pierre blanche que celles trouvées sous le cavalier de la porte Saint-Pierre avec plusieurs ossements. »

Le second procès-verbal parle d'un grand nombre de tombes trouvées tant sur la motte Saint-Pierre que sur la motte Saint-André. « Toutes ces tombes étaient en pierre tendre, *la plupart en pierre d'ardoise*, et ne portaient aucune inscription »[3].

De cette masse de sépultures suburbaines, nous tirerons cette conclusion que les prescriptions formulées par les édits des empereurs romains ont été exactement appliquées et que les usages de l'antiquité romaine se sont perpétués jusqu'aux premiers Capétiens.

Il n'est pas douteux que ces monuments funéraires d'ardoise ne soient chrétiens, bien que l'imagination populaire ait tenté, dans plusieurs localités, d'en faire des tombes de *protestants*, c'est-à-dire de païens. Cette erreur a trouvé du crédit à l'époque où tout le monde se faisait enterrer dans les églises, et où le peuple ne comprenait pas qu'un cimetière pût être ouvert sans la moindre chapelle.

A la butte du Val, située à 1 kilomètre du bourg d'Auverné,

[1] Rapport de M. Dubois de la Patellière, de 1895. (Arch. dép., série T.)

[2] Il faut se défier des interprétations de Fournier, surtout quand il dit que les tombes se trouvaient dans le déblai des fossés du XIIIe siècle et sont par conséquent, dit-il, postérieures. Il est certain que l'enceinte du XIIIe siècle a été tracée *à travers* les cimetières de Saint-Cyr et de Saint-André.

[3] Renoul, *Les cours Saint-Pierre et Saint-André*, p. 28 et 29.

l'abbé Goudé a vu un petit cimetière isolé, dont les tombes en schiste ardoisier étaient toutes orientées[1].

Les lieux où ce genre de cercueil apparaît sont souvent isolés. A Carquefou, le cimetière des tombes d'ardoise s'est rencontré sur la terre de Maubreil, dans un champ entouré de fossés et de talus, loin du bourg actuel, sans que les titres aient jamais fait soupçonner sa présence[2]. L'île Saint-Denis, dans les marais de l'Erdre, paroisse de Sucé, était pavée d'inhumations faites avec des dalles ou palis d'ardoise[3], et le cimetière de la chapelle de Saint-Clair de Plessé, érigée dans une lande déserte, n'en contenait pas d'autres[4]. Autour de la chapelle isolée de Saint-Martin de Couëron, fondation des temps mérovingiens, le schiste ardoisier était la seule matière employée, de même qu'à la Gérarderie, carrefour voisin de la Barre-David, en Saint-Sulpice-des-Landes. Là, j'ai vu retirer d'un terrain très noir de grands palis de schiste, assemblés en forme de tombeaux, et des ossements en poussière dont la présence n'était plus signalée que par une vieille croix qui n'éveillait aucun souvenir[5].

Le village de la Ville-au-Chef, en Couëron, ne paraît pas avoir été jamais un centre religieux et cependant on y a constaté la présence de plusieurs cercueils en schiste ardoisier[6]. Autre exemple. Avant l'ouverture d'un chemin sur le territoire de Sion, personne ne parlait de l'existence d'un cimetière semblable aux précédents, à la Grée-à-Midi, lieu désert. C'est encore une circonstance fortuite qui a fait connaître, sur Treffieuc, en 1857, la présence de sépultures sous des ardoises au village de la Gommerais :

(1) *Histoires et légendes du pays de Châteaubriant*, p. 394 et 395.

(2) Rapport de M. le marquis de Dion, propriétaire du château et du domaine de Maubreil, qui a bien voulu faire exécuter des fouilles sous mes yeux.

(3) Rapport de M. Roussier, propriétaire à Saint-Denis. M. l'abbé Grégoire en a aussi parlé dans sa *Notice sur Sucé;* Nantes, 1876, in-12.

(4) Il y avait tant d'ardoises que le curé de Guenrouet vint en prendre pour recarreler son église. M. Bizeul ne cite qu'un tombeau de calcaire. *Notice sur Chateaucé.* (ms. de la Bibl. mun. de Nantes, n° 1601, f° 16). Moi-même j'ai fait des fouilles dans ce cimetière avec M. H. de Barmon.

(5) Ce cimetière m'a été signalé par M. le marquis de la Ferronnays, qui s'intéresse beaucoup à l'archéologie. Le cimetière d'Auray a été découvert en 1870, en faisant une redoute, à Thouaré.

(6) Spalz, *Notes historiques sur la commune de Couëron.* (*Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, t. VI, p. 280.)

le défrichement d'une lande. Les ossements tombaient en poussière [1].

Ce spectacle s'est renouvelé deux fois en Anjou depuis 1890, dans la contrée du Craonnais, sous les yeux de M. de Villebois-Mareuil, qui s'est livré à des observations particulières dans les communes d'Aviré et de Saint-Aubin-du-Pavail. Sur les tombes d'ardoise qu'il a vues, poussaient des tailles de chênes depuis des siècles [2].

Le territoire de la Chapelle-sur-Erdre a été particulièrement fécond en découvertes de cette sorte. Les tombeaux exhumés près du Saz, en 1864, se composaient de grandes pierres d'ardoise [3]. A la pointe du Meslier, qui domine l'Erdre, sur la propriété de la Poterie, les ouvriers ont trouvé des tombes d'ardoise sous les racines des arbres. Notre antiquaire Fournier relate aussi qu'il a vu sur la même rive, près de la Verrière, des tombeaux formés de six pierres d'ardoise, de la longueur d'un homme [4]. Le vieux bourg de Nort, qui avait déjà deux églises au XIe siècle, a connu aussi le même genre d'inhumation au faubourg Saint-Georges et autour de la chapelle de Saint-Martin; il est vrai qu'on trouve aussi un peu partout des auges de calcaire coquillier, et quelquefois des sarcophages en pierre de Crazanne. Il n'y a pas de localité où les sépultures antiques soient plus multipliées, et où les archéologues auraient pu s'instruire plus facilement, s'ils avaient été toujours informés des découvertes [5].

Il est assez bizarre de constater que le calcaire est venu faire concurrence à l'ardoise jusque dans son pays d'origine, jusqu'à Nozay, où pourtant les carrières de cette dernière pierre sont abondantes. Dans les alentours du vieux prieuré de Saint-Saturnin, on a trouvé autant de calcaire coquillier que de tables d'ardoise parmi les sépultures exhumées par les cultivateurs. Auverné, le

(1) Témoignages de M. Friou (Pierre-Marie), instituteur à la Plaine, et de son cousin Blais.

(2) *Revue angevine*, 1897 et 1899.

(3) *Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, 1865, p. 72.

(4) *Antiquités de Nantes*, t. I, p. 112. — Richer cite aussi une découverte de dix tombeaux en dalles de schiste ardoisier tabulaire, faite en 1810 dans un champ voisin de la métairie de la Haute-Gournière. (*Description de la rivière d'Erdre*, Nantes, 1820, in-4°, p. 19.)

(5) Ogée fait déjà mention, au siècle dernier, des tombes d'ardoise de Nort. (*Dictionnaire de Bretagne.*) Voir aussi Alcide Leroux, *Découverte de tombeaux du moyen âge*, à Nort et à Nozay. (*Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, t. XXII, p. 198.)

pays du schiste aussi, avait un cimetière double autour de l'église paroissiale : d'un côté on ne voyait que tombes de calcaire, tandis que de l'autre on ne retirait que tables d'ardoise.

Il est vrai que le gisement de calcaire de Saffré n'est pas éloigné, il est à 2 lieues seulement, et on a la certitude qu'il est exploité depuis l'époque gallo-romaine, par les urnes funéraires qu'on a rencontrées dans les *sablonnières*, urnes en terre commune et urnes en verre ouvragé[1]. Le bourg de Guémené est à proximité des carrières de schiste de Pierric; cependant les sépultures de la chapelle Saint-Clément se faisaient dans des auges de calcaire que j'ai vues hors de terre.

L'ardoise, elle aussi, a fait incursion sur le territoire du calcaire; elle a passé la Loire et est allée au Sud, dans les paroisses poitevines les plus rapprochées des gisements de pierre blanche. Dans le haut du bourg de Saint-Mesme, aussi bien que dans les chaulmes de Machecoul, on déterre des jardins autant de tables d'ardoise que d'auges en pierre blanche. Ailleurs, comme à Vertou par exemple, abbaye du VIe siècle, les couvercles, seuls, sont faits avec l'ardoise.

L'ardoise a été employée, dans diverses localités, pour des sépultures qu'on mettait, je ne sais pourquoi, dans la position verticale. C'est une particularité qui a frappé les yeux de M. Gaultier du Mottay, pendant son passage à Savenay. « En écrêtant une petite butte, à 50 mètres de l'église, on découvrit des tombeaux en pierre, d'une forme extraordinaire. Je courus voir ce qu'il y avait là. C'étaient, en effet, des tombeaux, au nombre de trois, formés de dalles d'ardoise, fichées en terre verticalement et formant autant de chambres sépulcrales. Ils contenaient des ossements qui furent portés au cimetière »[2].

A Erbray, la découverte n'a pas été moins singulière. En renversant les talus d'un châtellier en terre dans les fossés, on trouva des cavités carrées, de 2 à 3 mètres de profondeur, recouvertes et formées de longues pierres de schiste ardoisier. L'un de ces trous

[1] Rapport de M. Alcide Leroux. (*Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, 1875, p. 49-51.)

[2] *Association bretonne; Comptes rendus*, 1877, p. 8.

En 1845, M. Bizeul avait vu retirer des fondations d'une maison au-dessous de l'église un grand nombre de cercueils en pierre coquillière, et deux ou trois en tuffeau des bords de la Loire. (*Annales de la Soc. académ. de Nantes*, 1845, p. 236.)

renfermait un squelette entier. Tous ces tombeaux étaient dans la position verticale[1]. On m'a assuré que, pendant la création du cimetière de Guémené, des tombes semblables s'étaient présentées.

Les Romains, qui pourtant savaient tirer parti de nos tables d'ardoise pour daller leurs salles, n'avaient pas pensé, croit-on, à les utiliser pour en faire des sarcophages entiers; ils préféraient les constructions en briques, ou assemblaient des tuiles à rebords qu'ils mettaient sur champ dans les côtés, et à plat pour former un couvercle. Dans certains cas, le tombeau en briques, dans ses parois, était recouvert d'un palâtre d'ardoise. Les vieillards de Pannecé se rappellent parfaitement que, dans les fouilles du champ de *Saint-Sezny*, à la Bussonnière, les ossements humains se présentaient dans des auges ainsi façonnées de briques et d'ardoise.

Le cimetière étant sous l'invocation d'un saint, nous aurions attribué hardiment ces sépultures à la période chrétienne, si le rapporteur des découvertes n'avait omis de noter dans quelle position étaient les tombes, au point de vue de l'orientation[2]. Le même reproche est à faire au rapport de M. Arnaud, sur la découverte du premier cimetière d'Anetz, en 1811. Cet auteur attache beaucoup d'importance aux monnaies romaines du haut Empire, qu'il a palpées, et omet de nous renseigner sur le point essentiel, sur l'orientation. Comme l'enfouissement était peu profond, il est arrivé que, par suite de la culture, les sépultures ont été défoncées et mêlées à des apports étrangers, tels que des morceaux de marbre et des pièces de monnaie provenant des ruines voisines. Il est à noter, du reste, que les monnaies romaines n'ont été aperçues que dans une seule fosse, en compagnie de débris qui ne sont pas du mobilier funéraire. Rien ne nous autorise donc à classer les tombeaux d'Anetz au nombre des monuments païens.

« Les tombeaux, dit le témoin, étaient de la longueur d'un homme de grande taille, larges de 3 à 4 pieds. Dans plusieurs de ces tombeaux, on avait déposé deux hommes, l'un ayant la tête où l'autre avait les pieds. Le fond de la tombe était bien carrelé de carreaux de moyenne grandeur, muré de tous côtés. » Du couvercle, il n'est pas dit un mot. Il est probable qu'il se composait d'une

[1] Goudé, *Histoires et légendes du pays de Châteaubriant*, 1879, 1 vol. in-8°, p. 385.

[2] Léon Maître, *Géographie hist. de la Loire-Inférieure*, t. I, p. 240-241.

grande ardoise, comme à Pannecé; il n'existait plus, parce que les inhumations étaient peu profondes; il avait été enlevé par les maçons et les jardiniers, et les décombres s'étaient mêlés aux ossements [1].

D'autres tombeaux en briques ou en tuiles se sont rencontrés sur divers points du département; malheureusement les relations ne sont pas toujours assez précises pour nous éclairer complètement. Ainsi, on a constaté à Auverné, que dans la partie du cimetière où les sépultures étaient façonnées avec les ardoises, il y avait également abondance de tuiles à rebords de fabrication romaine [2]. Le cimetière de la *Madeleine* de Guérande a fourni aussi des tombeaux de tuiles et de briques, bien que cette localité soit éloignée de la ville de plus d'une lieue [3]. La Madeleine, sa patronne, fait soupçonner un dépôt de sépultures chrétiennes.

Sur les découvertes de Nantes, les renseignements sont abondants. En 1878, les témoins de la démolition de l'église de Saint-Donatien (Nantes) ont vu, sur l'emplacement de la sacristie actuelle, une tombe de 1 m. 40 de longueur, formée de tuiles de différentes dimensions, larges d'un bout, étroites de l'autre, placées au fond, sur les côtés et par-dessus. Cinq ans auparavant, en 1873, sous le mur latéral de la plus ancienne église, on vit une autre tombe du même genre dont les tuiles étaient posées, non pas sur champ, mais à plat, et formaient une petite muraille de 0 m. 25 d'épaisseur. Comme le cimetière de Saint-Donatien ne peut être antérieur aux Enfants Nantais, c'est-à-dire à la fin du IIIe siècle, il s'ensuit cette indication, que l'usage des tombeaux de tuiles s'est perpétué parmi les populations chrétiennes [4].

Dans les alentours de l'église de Saint-Similien, qui est considérée comme contemporaine de la précédente par sa fondation, les inhumations dans la terre cuite se sont rencontrées à plusieurs reprises, dans des conditions qui ne permettent pas de les classer parmi les sépultures chrétiennes avec certitude, parce que le terrain a été certainement ouvert à toute la population, sur le versant occupé par l'abattoir actuel, depuis l'église jusqu'à l'Erdre. Au siècle

(1) Léon Maître, *Géographie hist. et descript.*, t. I, p. 244-245.

(2) Goudé, *Histoires et légendes du pays de Châteaubriant*, p. 394-395.

(3) *Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, t. I, p. 556.

(4) *Ibid.*, t. XVIII (1873), p. 235 à 247. Les Enfants Nantais ont été inhumés chez leurs parents.

dernier, on désignait l'emplacement sous le nom de *Tombe-rouge*, en souvenir, sans doute, des cercueils de brique qu'en retiraient les jardiniers [1].

A Saint-Jean-de-Corcoué, il n'y a pas trace de station romaine, et cependant, le cimetière de la chapelle Sainte-Radegonde contenait des tombeaux façonnés en tuiles, placés çà et là, parmi des rangées de sarcophages en calcaire, dont j'ai vu les débris. Fournier fut frappé d'un pareil mélange, quand il visita, en 1808, le jardin Litou, au chevet de l'église Saint-Donatien : « On trouva une très grande quantité de tombeaux en pierre calcaire coquillière, rangés parallèlement, dont plusieurs étaient couverts avec des planches d'ardoise »[2]. Il vit aussi des cercueils en *terre cuite :* « ce jardin en contenait un nombre infini ». Ils étaient d'une seule pièce, circonstance rare, et de la grandeur d'un enfant.

On peut en dire autant de Vertou, depuis que M. Marionneau a suivi les fouilles du cimetière du Grison, en 1869, et consigné ses remarques dans un rapport [3]. Moi-même, dans le cours de 1899, j'ai été témoin de nouveaux défoncements en cet endroit, et j'ai vu de mes yeux deux sépultures d'adultes, dont le cercueil était façonné de tuiles à rebords, et orienté comme les auges de calcaire coquillier qui les environnaient.

En assistant aux déblais du cimetière chrétien, voisin de l'église de Saint-Père-en-Retz, M. Pitre de l'Isle a constaté que des fragments de tuiles à crochets se trouvaient parmi les sarcophages, et M. Orieux, autre témoin, nous explique leur destination en relatant qu'il a vu certaines auges recouvertes de larges briques [4]. Je suis tout naturellement porté à soupçonner que les tuiles romaines signalées à Besné, par M. Bizeul, et à Béré, par l'abbé Goudé, dans le champ Saint-Père, parmi des tombeaux d'ardoise et de

[1] Léon Maître, *Observations sur l'église et les tombeaux sortis des débris de Saint-Similien*, en 1894. (*Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, 1896.)

[2] *Antiquités de Nantes*, ms. de la Bibl. municipale, in-f°, p. 423.

Cet auteur a donné des dessins. Il prétend qu'on a trouvé des cercueils de terre cuite jusqu'au *Plessis-Tison*, propriété qui est à 1 kilomètre de l'église. M. Petit a dessiné un tombeau de tuiles à rebords, trouvé dans les fouilles de l'église en 1874. (*Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, 1879, p. 236.)

[3] *Collection archéologique du canton de Vertou;* Nantes, 1877, 1 planche in-8°. (*Bull. de la Soc. archéol.*, 1861 et 1876.)

[4] *Dictionnaire archéol. de la Loire-Inférieure*, p. 310,

calcaire, provenaient également des sépultures du cimetière commun [1].

Les tombeaux en terre cuite ne sont donc pas nécessairement des inhumations païennes; ils sont un témoignage de la persistance des ateliers antiques, persistance qui s'explique par la proximité des époques. La tuile à rebords était certainement employée au VIe siècle sur les toitures des constructions, dans toute la Gaule et surtout dans les pays romanisés comme la Loire-Inférieure; elle était bien cuite, large; elle convenait donc très bien pour la composition des coffres funéraires des enfants et des adultes parmi les populations chrétiennes. M. Flandrin assure qu'à Saint-Père-en-Retz il est encore d'usage d'inhumer les enfants dans des tuiles légères de notre époque [2].

Les sépultures en terre cuite, incontestablement païennes, qu'on a découvertes à Nantes, près Saint-Similien, étaient dans des couches inférieures aux sépultures chrétiennes et ressemblaient à des caveaux pratiqués pour protéger un sarcophage de plomb [3].

La conséquence qui découle de l'usage fréquent des tuiles à rebords dans les inhumations est un avertissement pour les chercheurs de villas romaines; ils auront à tenir compte de ce fait quand la tuile de couverture se présentera seule dans les champs, sans aucune apparence de substruction. Ainsi, pour la ville de Guérande, dont la banlieue est pleine de débris de tuiles, il y aura lieu d'examiner si l'abondance des moellons en petit appareil régulier concorde avec ces vestiges, et, en cas de négative, on sera autorisé à en déduire que les prétendues ruines de constructions sont simplement des débris d'inhumations.

Au point de vue chronologique, si l'on tentait de jeter un peu d'ordre dans la succession de ces diverses nécropoles, on pourrait peut-être avancer cette opinion que le calcaire a devancé l'ardoise dans la plupart des lieux, bien que très souvent ces deux matières se trouvent en contact dans un même enclos et se mêlent l'une à l'autre, comme si leur emploi avait été simultané. Nos cimetières

(1) *Annales de la Soc. académique de Nantes*, 1864, p. 440.

(2) Léon Maître, *Géographie historique et descriptive de la Loire-Inférieure*, t. II, p. 363-365. — M. le curé de Saint-Mars-de-Coutais a trouvé aussi des tombes de tuiles très petites, près de son église, avec des tombes en calcaire coquillier, en 1898.

(3) Dubuisson-Aubenay, *Itinéraire de Bretagne* de 1636.

notoirement les plus vieux ne contiennent que peu ou point d'ardoise; je citerai notamment ceux de Rezé, où la comparaison est possible. Autour de saint Lupien, personnage du IVe siècle, dont la sépulture a toujours été en vénération, dès le principe, autour duquel les fidèles sont venus se grouper avec empressement, les auges orientées sont toujours en pierre blanche, tandis qu'au clos Saint-Martin, fondation du VIIe siècle ou du VIe au plus tôt, les tombeaux sont toujours en pierre ardoisière [1].

Je citerai encore l'exemple de Saint-Étienne-de-Montluc, où l'existence de tombeaux d'ardoise a été constatée dans les alentours de l'église sans mélange d'autres sépultures [2]; or l'histoire rapporte que les reliques de saint Étienne furent importées dans le diocèse de Nantes, par l'évêque Épiphane, au début du VIe siècle, et on en conclut que le commencement de son culte est contemporain [3].

Le versant du coteau de Saint-Similien, tourné vers l'orient et dédié à *saint Symphorien, martyr de la fin du IIe siècle*, ne renfermait que des tombeaux de calcaire, dit Dubuisson-Aubenay, — témoignage que j'ai pu vérifier pendant les agrandissements de l'usine à gaz. Ce lieu de sépulture est assurément le plus vieux de la ville de Nantes, car le culte du martyr Symphorien y était établi dans un oratoire bâti en *petit appareil régulier, sans mélange de briques*, que j'ai bien examiné avant sa destruction, en 1875, et dont la maçonnerie avait un aspect de vétusté et de régularité très frappant [4]. Dans les ruines de Saint-Similien et de Saint-Donatien, qui sont plus récentes d'un siècle ou deux, l'ardoise apparaît dans les couvercles surtout, et exceptionnellement dans la totalité du cercueil.

Dans la Loire-Inférieure, l'incertitude plane trop souvent sur les découvertes par suite de l'absence de décorations et d'inscriptions. En Poitou, au contraire, les époques s'affirment d'une façon tranchée par des dessins de toute sorte répandus sur les couvercles

(1) Il s'agit de saint Martin de Vertou, apôtre du VIe siècle.

(2) Rapport de M. Dubois de la Patellière, *Découvertes de 1895*. (Arch. dép., série T.)

(3) Travers, *Hist. de la ville et du comté de Nantes*, t. I, p. 63, note. Voir aussi Albert de Morlaix, *Vies des saints de Bretagne et catal. chronol. des évesques de Nantes*, p. 66, éd. de 1657.

(4) Léon Maître, *Géographie hist. et descript. de la Loire-Inférieure*, t. I, p. 489.

des cercueils et parfois sur les auges. Cette richesse est due à l'abondance du calcaire dur, tandis que le nôtre est tendre et supporte tout au plus des hachures. Pour les riches, auxquels on fournissait un sarcophage de luxe en calcaire poitevin, on sculptait une grande croix à trois branches, couvrant tout le dessus; parfois on ajoutait trois petites croix à la tête de l'auge [1].

La pierre du pays était difficile à travailler; cependant, on est parvenu quelquefois à en tirer bon parti. Une pierre tombale en ardoise, retirée des ruines de l'abbaye mérovingienne d'Indre, porte des croix inscrites dans un cercle [2], une grande croix latine fichée sur un globe et accompagnée en tête de deux animaux qui peuvent être des lions.

A Guérande, on a employé au moins une fois le granit de Clis, qui est très dur, et on a tracé sur le couvercle en bâtière taillé en prisme, des imbrications et des cercles.

Le plus singulier monument qui soit sorti des fouilles de Saint-Similien est un couvercle taillé aussi dans un morceau de granit épais ; ses angles sont abattus et dessus on a gravé une croix aussi longue que la pierre, croix à bras courts, accompagnée de deux petites croix minuscules et de deux rosaces faites de cercles concentriques, placées à la hauteur des yeux du défunt. C'est évidemment un ornement très primitif, qui peut remonter au ve ou au vi^e^ siècle.

L'étude des monuments consacrés aux saints locaux ne fournit pas plus de documents sur l'art mérovingien ou carolingien; la simplicité ou la nudité sont les caractères qu'ils affectent ordinairement. A Besné, séjour de deux solitaires célèbres du vi^e^ siècle, dont la piété n'a pas peu contribué à l'établissement de cette paroisse, je m'attendais à faire quelque constatation intéressante sur les monuments funéraires; je n'ai pu retrouver la fermeture des auges, ni vérifier le couvercle qui portait, en 1876, dit M. Gaultier du Mottay, des sculptures qui semblaient représenter un monogramme [3].

[1] Une tombe de Vertou portait une croix gravée en creux sur e dessus, dit M. Marionneau.

[2] Voir la planche de M. de la Nicollière. (*Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, t. I, p. 323, 329.) Elle est aussi dans le *Catalogue du musée archéologique*, de M. Parenteau.

[3] Association bretonne, *Mémoires*, 1877, p. 11.

La cuve funéraire où reposait saint Friard est ornée sur le devant de hachures serrées en feuilles de fougère, sur plusieurs rangs, et celle de saint Secondel, son disciple, de traits croisés figurant des losanges [1].

On n'a signalé aucune décoration sur les monuments très nombreux qui ont été exhumés à Loroux et à Saint-Père-en-Retz; mais à Machecoul, certaines tombes, au nombre de sept, ont fait parler d'elles au siècle dernier. Mellier, l'historien improvisé du comté de Nantes, rapporte, en 1726, qu'on « y voit des feuillages, des festons et autres ouvrages entrelacés de quelques caractères et lettres inconnus sur sept tombes qui peuvent être de l'époque gothique » [2]. Il n'en reste pas trace aujourd'hui, bien que le cimetière n'ait pas été modifié; le mépris des antiquités n'a rien épargné dans notre malheureux pays, déjà très dévasté par les guerres civiles et les invasions.

L'examen du contenu des sépultures ne rachète pas la nudité des sépulcres; il ne donne lieu qu'à des déceptions pour le chercheur. Les fouilles des monuments celtiques sont plus fructueuses que celles des tombes du moyen âge. Dans les premiers, on trouve des colliers, des armes, des amulettes, des bracelets, tandis que dans les autres le mobilier funéraire se réduit à peu de chose. On compte les exhumations heureuses qui ont enrichi les vitrines de notre musée ou nos annales archéologiques. Rezé a fourni une belle bague qui paraît épiscopale [3]; Machecoul, six agrafes, neuf boucles de ceinturon et six plaques de bronze ornées de cabochons et de dessins en creux, semblables aux objets mérovingiens découverts à Caranda (Aisne) et en Normandie [4]; M. Marionneau a recueilli aussi à Vertou un anneau, une agrafe et une bague de bronze avec un scramasax en fer, des épingles et des aiguilles. Un rapport de 1786 a noté que l'un des tombeaux du Loroux renfermait une bague montée de trois boutons de verre [5]. Ces rencontres fructueuses se sont produites ordinairement dans des auges de calcaire;

[1] Bizeul, *Voies romaines.* (*Annales de la Soc. acad. de Nantes*, 1845, p. 246.) Cet auteur signale une auge de calcaire, près de l'église de Savenay, qui était décorée aussi de feuilles de fougères. (*Ibidem*, p. 236.)

[2] Mellier, *Essai sur l'histoire de la ville et du comté de Nantes*, p. 14.

[3] Parenteau, *Inventaire archéologique*, Nantes, 1876, 1 vol. in-4°.

[4] Rapport de M. Blanchard. (*Bull. de la Soc. archéol.*, 1891, p. 108-118.)

[5] Léon Maître, *Géographie hist. et descript. de la Loire-Inférieure*, t. I, p. 147.

elles sont nulles dans les cercueils d'ardoise. Cependant, j'ai vu, en Anjou, une plaque de ceinturon en bronze pareille aux précédentes qui provenait d'une tombe en pierre ardoisière[1].

La forme des sarcophages est aussi à examiner avant de se livrer au classement chronologique des pièces exhumées et à la classification des paroisses, car il est à remarquer que les auges rectangulaires sont très rarement signalées dans les cimetières mérovingiens du VIe siècle et après. Ainsi, le Loroux-Bottereau, que j'avais pris tout d'abord pour un centre religieux fondé par saint Martin de Vertou au VIe siècle, remonte à une antiquité plus reculée quand on considère l'aspect tout particulier de ses tombes et quand on apprend que la paroisse invoquait saint Symphorien. Le docteur Duboueix, témoin des fouilles pratiquées dans les rues de la ville, n'a vu « que des monuments formant un carré long très régulier, composé de deux pièces : l'inférieure est une auge d'environ 6 pieds et demi de long et d'environ de 2 pieds de large; la supérieure ou l'opercule est un autre carré long[2]. » D'après Fournier, on aurait trouvé des tombeaux de pierre à Couëron comme à Indre, deux localités très anciennes, riveraines de la Loire, mais il ne dit mot de leur forme et de leur matière[3]. Or, d'un côté, nous avons une église de Saint-Symphorien à Couëron, et à Indre les dessous de l'église étaient pleins de tombeaux monolithes. Faut-il en conclure que ces deux localités possédaient des inhumations chrétiennes des premiers temps mérovingiens? Le fait paraît certain pour Indre, comme nous le verrons plus loin.

Tout différents sont les tombeaux à date certaine, comme ceux des saints de Besné, et qui ne peuvent être antérieurs au VIIe siècle; ces derniers ont la forme trapézoïdale. A Savenay, paroisse à peu près contemporaine, M. Gaultier du Mottay, qui compta cinq ou six cercueils de pierre calcaire tant au presbytère que dans les alentours, en 1876, rapporte qu'ils étaient tous en forme de gaine[4].

Les ouvriers qui travaillaient le granit avaient l'habitude de

[1] Collection de M. le baron de Villebois-Mareuil; fouilles d'Aviré. D'après Bizeul, le cimetière de Saint-Clair de Plessé aurait donné une petite monnaie d'argent et une pièce de cuivre, mais il n'a pu les voir ni savoir si elles provenaient d'un tombeau ou si elles avaient été perdues à une époque quelconque.

[2] Léon Maître, *Géographie hist. et descript. de la Loire-Inférieure*, t. I, p. 147.

[3] *Antiquités de Nantes*, p. 112 (ms. de la Bibl. municipale).

[4] Rapport déjà cité.

ménager, du côté de la tête, une échancrure demi-circulaire qui l'emboîtait, et parfois ils renforçaient les quatre angles de l'auge. Cette particularité frappa M. Bizeul, en 1840, quand il assista à la démolition de l'église de Savenay. « J'ai remarqué, dit-il, que cette échancrure existe dans presque tous les cercueils de granit que j'ai observés, tandis que je ne l'ai jamais vue dans ceux beaucoup plus nombreux en pierre calcaire[1]. » Ce témoin en compta deux. Le mieux conservé avait 1 mètre de largeur à la tête et 19 pouces aux pieds; sa longueur de 5 pieds 3 pouces, le tout à l'intérieur; l'épaisseur des côtés était de 3 pouces et demi, et celle du fond de 11 pouces. De tous les déblais de Saint-Similien, je n'ai vu sortir que deux cercueils rectangulaires de granit, sans couvercle, dont les angles sont aussi renforcés, et j'ai bien remarqué qu'ils étaient dans la couche la plus ancienne.

La forme du carré long paraît avoir été réservée surtout pour les grands sarcophages en marbre et en granit, deux matières qui ont été employées à l'état exceptionnel. J'ai vu à Basse-Indre[2] une auge énorme en granit, profonde, aux flancs épais, qu'on croirait faite exprès pour servir de lavoir ou d'abreuvoir, et qui, pourtant, est sortie des déblais de l'ancienne église avec des sarcophages inégaux. Au commencement du siècle, Fournier a vu dans la cour de l'évêché une auge de granit large de 0 m. 57 intérieurement, longue de 1 m. 74, profonde de 0 m. 33[3]. Le granit était une matière précieuse, car il est dur à tailler; il est incorruptible et faisait une enveloppe digne d'un corps vénéré; c'est pourquoi les restes de saint Similien et des Enfants Nantais furent mis dans des auges de granit. Un archéologue qui passait à Nantes, en 1636, nous dépeint exactement l'état dans lequel étaient les sarcophages et la place singulière qu'ils occupaient dans l'église[4]. Après avoir rappelé les illustres personnages qui se firent enterrer à Saint-Donatien dans le marbre, il ajoute : « Pour le présent, il n'y

[1] Bizeul, *Voie romaine de Blain vers Saint Nazaire.* (*Annales de la Soc. académique de Nantes*, 1845, p. 236.)

[2] Chez le maître pilote du port. L'auge a 2 mètres de longueur, 0 m. 69 de profondeur, en dehors, 0 m. 12 d'épaisseur; elle est rectangulaire. On y trouva deux squelettes.

[3] *Antiquités de Nantes*, p. 108. Cette auge existe toujours près de la pompe. Les coins sont renforcés. On ne sait d'où elle vient.

[4] Dubuisson-Aubenay, *Itinéraire de Bretagne* de 1636.

a que quatre sépulcres remarquables au dedans, dont l'un de *pierres de grais* est ault élevé et soutenu en l'air, derrière le grand autel, dans lequel elle tient par un bout, et l'autre qui sort est soutenu par une pile de pierres. Et croit-on que c'est le tombeau des ss. Donatian et Rogatian [1]. »

La croyance populaire consignée ici ne se trompait pas; il suffit de constater que le tombeau occupait cette place d'honneur pour qu'il soit reconnu d'une façon certaine comme le sépulcre des patrons de l'église. Il y a d'autres exemples de ce fait. A Besné, saint Friard et saint Secondel, patrons de la paroisse depuis le VIe siècle, reposaient dans des auges qui étaient également derrière le maître-autel avant la reconstruction de l'église; ils étaient par terre au lieu d'être suspendus, parce que les malades atteints de la fièvre se croyaient guéris s'ils parvenaient à s'allonger et à se coucher dans le cercueil de l'un ou de l'autre saint. La même dévotion existe à Cambon dans la chapelle de saint Victor, dont le tombeau était également derrière le maître-autel, dans l'ancienne chapelle [2].

A Saint-Similien de Nantes, le patron de l'église était suspendu en l'air, comme les Enfants Nantais, pour donner aux pèlerins la facilité de passer dessous et de solliciter ainsi plus efficacement, croyait-on, sa protection. « Il fut inhumé là où on voit son tombeau de pierre de grain très antique, élevé à hauteur d'homme sur piles de maçonnerie, dans une balustre de bois, dans la nef de ladite église, joignant un puits dont on boit l'eau pour les fièvres par dévotion [3]. »

Il est à présumer que, dans le principe, le sarcophage en question était, comme les précédents, derrière le maître-autel et que, pour remédier au désordre que causaient, pendant les exercices, les allées et venues des pèlerins, on prit le parti de le transporter dans la nef, où il était, en effet, plus accessible.

Cette exaltation des tombeaux est relativement récente; elle est certainement postérieure aux invasions normandes et à la panique

[1] Pour atteindre le sarcophage qu'on voulait baiser ou toucher, on avait construit un escalier qui fut retrouvé dans les fouilles de 1874. (*Bull. de la Soc. archéol.*, 1874, p. 34 et suiv., rapports de MM. Kerviler, Cahour et Petit.) Le tombeau d'ardoise qui était dessous servait sans doute à la dévotion de ceux qui se couchaient dans la sépulture. Il était peut-être le premier cercueil des Enfants Nantais.

[2] La chapelle actuelle est un allongement de l'ancienne.

[3] Dubuisson-Aubenay, *Itinéraire de Bretagne* de 1636.

qui en fut la suite. Dans la période antérieure, ils étaient enfouis dans des cryptes ou dans des caveaux inaccessibles, comme on a fait à Saint-Philbert de Grandlieu pour le sarcophage de saint Filibert[1]. Au XIe siècle, on ne cachait plus les reliques; au contraire, on les exposait pour satisfaire la piété, la curiosité et même la superstition des malades qui, ne sachant où trouver la santé, demandaient à se coucher dans les tombeaux eux-mêmes. Le couvercle était gênant dans ce cas; il fut mis de côté et disparut.

Il est douteux qu'on trouve ailleurs une aussi grande variété de matériaux dans les champs funéraires; tuiles, schiste, granit, calcaire, tout cela pouvait être tiré du sol de la Loire-Inférieure. Pendant longtemps on a pensé que notre contrée de la Basse-Loire avait emprunté son calcaire coquillier au gisement de Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire), mais il est bien avéré aujourd'hui que les carrières nantaises ont été exploitées dès l'époque mérovingienne tout au moins, et qu'elles ont suffi aux besoins des paroisses; la meilleure preuve qu'on puisse invoquer, c'est la présence des vestiges romains sur chaque gisement et la multiplicité des cercueils de pierre blanche dans les alentours. Touvois a fourni du calcaire en auges à la Bénate et à Saint-Jean-de-Corcoué; Bergon en a expédié au bourg de Missillac, sur le versant du Tertre; Arthon, à Chéméré, à Chaléons[2] et à Frossay; Machecoul, à Saint-Mesme et à Saint-Philbert; Cambon, à Savenay, à Cordemais, à Besné et à Saint-Nazaire; les Cléons-de-Goulaine, au Loroux et à Vertou. Cette dernière carrière était en communication avec la Loire par le bassin de Goulaine; elle pouvait donc facilement approvisionner les paroisses riveraines du fleuve, jusqu'à Saint-Géréon[3], et faire concurrence aux carrières du Poitou, qui expédiaient le calcaire dur par la Vienne.

L'impression qui se dégage de l'ensemble de toutes les découvertes énumérées dans notre revue aurait plus de netteté si les

[1] Voilà une nouvelle démonstration de l'antiquité de cette crypte, qu'on voudrait rajeunir sans apparence de raison.

[2] A Saint-Hilaire-de-Chaléons, j'ai vu trois couches de cercueils de calcaire superposées, quand on a supprimé le cimetière autour de l'église, en 1897. Les pieds étaient plus étroits que la tête.

[3] La place de la carrière est marquée par une forte dépression sur une grande superficie. Voir la *Station romaine des Cléons*, par Félix Chaillou. (*Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, 1884, p. 120; 1887, p. 1-35; 1894, p. 54.)

rapporteurs avaient agi avec méthode et critique; cependant on ne peut méconnaître que l'ensemble des observations accuse une population dense et groupée autour de ses églises dès les temps mérovingiens. Pour utiliser ces renseignements d'une façon pratique et les convertir en documents historiques, il paraît nécessaire de les mettre en œuvre en évoquant la mémoire des patrons sous la protection desquels les défunts étaient inhumés. Le hasard ne peut pas faire que les sépultures les plus archaïques concordent avec la présence et l'invocation des saints les plus anciennement honorés d'un culte; or nous constatons que les lieux placés, par exemple, sous l'invocation de saint Symphorien, sont également pleins de tombeaux qui se distinguent par la pulvérisation des cendres, la pesanteur ou la forme rectangulaire des sarcophages employés pour les inhumations. N'y aurait-il pas là un nouveau moyen de saisir la trace des premiers apôtres qui ont apporté l'Évangile en Gaule, et de constater d'une façon plus certaine que par la *tradition*, la date approximative des premiers essais de chrétienté qui se sont développés sur leur passage? Les partisans de l'apostolicité des sièges épiscopaux de la Gaule n'ont pas encore répondu aux arguments de l'archéologie. S'il y a eu des églises avant le IIIe siècle, où sont les cimetières?

Léon Maître,

Membre non résidant du Comité.

L'ÂGE
DE L'ÉGLISE DE DEAS
À SAINT-PHILBERT-DE-GRANDLIEU
(LOIRE-INFÉRIEURE),

PAR M. LÉON MAÎTRE,
Membre non résidant du Comité.

La science archéologique, dans son état actuel, est-elle capable de nous fournir un criterium infaillible pour distinguer, dans les monuments, les parties bâties au IXe siècle des parties élevées au XIe? Non, assurément. Elle est trop jeune pour être armée de principes applicables à chacun de ces siècles obscurs et à toutes les variétés de types qui se rencontrent dans nos provinces; elle manque, d'ailleurs, d'un champ d'observation assez vaste et, par conséquent, de termes de comparaison. Même quand les archives paraissent lui venir en aide, elle est obligée de se tenir en garde contre les obscurités de langage des auteurs, contre l'inexactitude des termes dont ils se servent pour relater les créations, les substitutions ou les réfections partielles de constructions. Beaucoup d'abbayes et de prieurés, fondés au XIe siècle, se sont placés à côté d'anciennes églises qu'ils ont utilisées en se bornant à les allonger; d'autres fois, ils ont rebâti le monastère sans toucher à l'église, ou bien ils se sont contentés d'une installation de religieux avec une nouvelle règle de conduite. Quand on parle d'une restauration d'abbaye ou de prieuré au XIe siècle, il faudrait démêler bien nettement les remaniements matériels de la réforme morale; et quand on fait un rapprochement de textes sur la question chronologique, il ne faudrait pas oublier que les monuments érigés avant le XIe siècle n'ont pas tous été anéantis, et que leurs ruines relevées çà et là ont pu servir de modèle aux reconstructions partielles ou totales; autrement, on ne pourra jamais expliquer les désaccords qui

existent entre les affirmations des historiens et la physionomie de certains édifices religieux[1].

Une fois les causes d'erreur écartées, on arrivera sans doute à s'entendre sur les traits qui doivent caractériser les églises appartenant d'une façon exclusive à l'art du XIe siècle. Nous ne savons pas encore jusqu'où s'est étendue sa puissance créatrice, ni ce qu'il a emprunté aux siècles précédents. Dans beaucoup de cas précis, nous constatons que l'architecture du XIe siècle était grossière et timide au début; qu'elle remplaçait les chapiteaux antiques par les tailloirs en biseau et qu'elle soutenait ses travées au moyen de gros piliers carrés, mais nous ne devons pas lui attribuer la paternité de ce procédé qui est un développement logique des principes anciens.

Les tendances caractéristiques du XIe siècle sont la recherche des moyens les plus sûrs pour arriver à remplacer les lambris inflammables par des voûtes; par conséquent, nous devons supposer *a priori* que cette époque faisait des murs épais et réduisait la hauteur et la largeur des nefs pour jeter plus facilement une voûte en berceau sur les supports[2].

Voilà tout ce qu'on peut affirmer. Les édifices hauts, larges et hardis ne peuvent donc être classés *a priori* dans la catégorie des édifices du XIe siècle qui est une époque de barbarie et de tâtonnement[3].

L'église de *Deas*[4] se présente à nous sous un tout autre aspect; elle est longue, élancée, assez large, compliquée dans son plan, bien que rustique dans son ornementation; les lignes de ses arcs sont tracées avec une netteté qu'on ne rencontre que dans les édi-

(1) Quicherat lui-même semble avoir erré à propos d'un texte relatif au rétablissement du *personnel* de l'église Saint-Martin d'Angers, qui a des caractères antérieurs à l'an mille. Il applique à l'édifice des expressions par lesquelles l'auteur visait la personne morale de l'église. Au lieu de deux prêtres, Foulques Nerra introduit treize chanoines. (*Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. II, p. 436.)

(2) C'est la doctrine de Quicherat que le trait constitutif de l'architecture romane est le voûtement systématique de la nef des basiliques. (*Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. II, p. 430.) Ce qui entraînait la conformation d'une église romane, c'était la voûte employée pour en couvrir la nef. (*Ibid.*, p. 451.)

(3) L'élévation monumentale des transepts, dit M. Brutails, nous reporte au delà de l'an mille. (*De l'antériorité et de l'influence de l'école romane auvergnate*, dans le *Bulletin archéologique*, 1899, 2e livr., p. 419.)

(4) Voyez notre précédente *Notice sur l'église de Saint-Philbert-de-Grandlieu*, dans le *Bulletin archéologique*, 1896, p. 524 à 549, pl. XX à XXII.

fices présumés carolingiens, tels que Loquenolé (Finistère) et Saint-Martin d'Angers. Elle a trois nefs, une sorte de déambulatoire autour du chevet comme les églises du XIIe siècle[1], et cependant mon œil m'avertit, au premier abord, qu'elle est bien plus ancienne. Nous avons vu beaucoup d'églises du XIe siècle, aucune ne porte en elle la même impression de vétusté que les murailles de *Deas*.

Le temps met sa patine sur les monuments comme sur les objets; il dépose sur les surfaces, pendant le cours des siècles, le sel de l'usure qui ronge le brillant de la pierre et creuse partout des rides qui accusent les accumulations d'années. Entrez dans l'église de *Deas* et vous verrez, maintenant qu'elle n'est plus fardée, que son aspect n'a pas une couleur commune[2]. Quand bien même la science archéologique hésiterait à se prononcer sur son âge, je pressentirais qu'elle existait bien avant l'an mille. Mes impressions, d'ailleurs, sont d'accord avec le témoignage des chroniqueurs et avec les faits.

I

La crypte. — La partie de l'édifice qui frappe le plus par son caractère archaïque est incontestablement la crypte, quand on n'est pas absorbé par l'esprit de système, car tout en elle parle de la plus haute antiquité. Je comprends qu'on discute sur la forme des arcs, sur la largeur des fenêtres, sur l'appareil des piliers, sur l'aspect du carré du transept, mais je ne comprends pas qu'on ne s'incline pas tout de suite devant la disposition absolument insolite de cette petite construction si originale, et devant l'âge de son sarcophage encastré dans l'un de ses compartiments, sur l'axe principal de l'édifice. C'est par là que M. Brutails aurait dû commencer son étude[3], car la solution du problème posé par la question de l'âge de l'église de *Deas* dépend absolument de l'opinion qu'on adoptera

(1) Ce déambulatoire est un couloir double et obscur semblable à celui qui fut établi pour desservir les cryptes les plus anciennes de France, par exemple celles de Saint-Avit d'Orléans, de Saint-Germain d'Auxerre, de Saint-Seurin de Bordeaux.

(2) L'appareil de briques était destiné à réjouir les yeux; c'est un fait certain, puisque, à Tournus et à Locmaria, où la brique manquait, on a eu recours aux assises en pierre rouge ou en pierre plus mince que l'appareil courant, pour produire le même effet.

(3) M. Brutails a discuté mes conclusions dans un article publié dans le *Bulletin monumental*, 1898, 7e série, t. III, p. 332.

sur la crypte; or je lui demanderai s'il a jamais rencontré dans ses voyages une seule église romane du XIe ou du XIIe siècle renfermant une crypte à compartiments fermés, munie d'*oculi* et de *fenestellae* pareils à ceux qu'on voit à *Deas*.

Puisque mon contradicteur m'accuse d'être obscur ou banal quand je dis que la crypte de *Deas* est d'un aspect mystérieux, je vais expliquer plus clairement ma pensée. D'abord, les cryptes ne sont pas toutes mystérieuses; celles qui sont bien éclairées, spacieuses, soutenues par de nombreux piliers et ressemblent à des églises souterraines, sont nombreuses. On ne peut pas dire, par exemple, que les cryptes des églises de Notre-Dame du Port à Clermont, de Saint-Benoît-sur-Loire, de Saint-Eutrope de Saintes, de Saint-Sernin de Toulouse, soient mystérieuses; ce sont des sanctuaires de piété où la foule n'a jamais cessé de circuler. J'appelle mystérieuses les cryptes qui avaient une confession avec tombeau vénéré, où les offices se célébraient à la lueur des lampes comme dans les catacombes. Cette dernière catégorie est la moins riche de types; elle a été appauvrie par les reconstructions, mais elle comprenait au début tous les grands sanctuaires mérovingiens.

Les cryptes ne manquent pas en France; il y en a de toutes les formes et de toutes les grandeurs; je ne crois pas cependant qu'on puisse en citer plusieurs qui soient disposées comme celle de *Deas*, c'est-à-dire qui possèdent une confession distincte en rapport avec l'autel majeur de l'église supérieure. La plupart des cryptes antérieures à l'an mille, comme celles de Saint-Aignan et de Saint-Avit d'Orléans, de Saint-Seurin de Bordeaux, ont été modifiées ou agrandies au point de dérouter la critique des meilleurs juges.

La nôtre est mystérieuse parce que le corps du saint, au lieu d'être exposé aux regards, était dans un caveau funéraire, inaccessible même aux prêtres; parce que le tombeau ne peut être touché que par une *fenestella*, et que les *oculi* pratiqués dans le pavage supérieur sont les seules ouvertures qui laissent pénétrer les regards des officiants. On y arrivait par deux couloirs sombres, et, quand on était parvenu à l'arrière-chevet, les voûtes obstruaient encore la lumière, d'où cette tradition vivante dans le peuple de *Deas* que «la procession se faisait autrefois sous terre[1]».

[1] On a eu tort d'enlever l'enveloppe de maçonnerie qui masquait la structure de la crypte du côté du chœur, depuis 836. Elle sera rétablie, nous l'espérons

La présence de la petite fenêtre voisine de la tête du tombeau est certainement une marque d'antiquité; elle rappelle les rites de la primitive Église. Du temps de Grégoire de Tours, on n'approchait pas autrement de la confession de Saint-Pierre à Rome. Dans le temple qui s'appelait autrefois Vatican, dit-il, il existe un sépulcre étrange placé sous l'autel. Celui qui désire prier, après avoir ouvert la barrière qui entoure ce lieu, s'avance sur le sépulcre, et là, *une petite fenêtre lui étant ouverte*, il y passe la tête et demande ce qu'il désire[1]. En Bourbonnais, saint Menoux était invoqué de la même façon : la tête de son sarcophage était percée d'une ouverture par laquelle les malades atteints de migraine ou de folie passaient leur tête pour solliciter la guérison[2].

S'il est facile de dire « cette crypte nous semble du XIe siècle », il l'est moins d'expliquer pour qui et par quoi on aurait tardivement appliqué à celle de *Deas* des dispositions qui rappellent les rites primitifs de l'Église. Pourquoi tant de précautions, si ce n'est pas pour marquer la présence d'un trésor précieux qu'on voudrait dérober à toute profanation? Et quel est ce trésor, si ce ne sont pas les reliques du fameux Filibert, qui fut porté jusqu'en Bourgogne au IXe siècle? Bien des corps saints ont reposé dans les parties souterraines de nos églises; ils n'ont jamais été voilés aux yeux des fidèles par des murs tout en demeurant exposés à la vénération.

Quand il y avait une barrière, comme à Saint-Avit d'Orléans ou à Lanneur de Morlaix, elle était percée de larges arcades et non pas d'une étroite *fenestella*.

A *Deas*, toute la structure annonce que la construction a été faite en pleine période de terreur, dans un moment où les ennemis du Christ et de ses saints semaient partout la panique; si elle avait été rebâtie au XIe siècle ou plus tard, comme celle de Noirmoutier, elle serait éclairée, large, spacieuse et le sarcophage serait accessible comme le tombeau commémoratif de cette église. On voit, au contraire, que la crypte de *Deas* est toute différente; que ses accès, ses petites voûtes d'arêtes sont des traits qui rappellent les cryptes mérovingiennes de Saint-Avit, de Saint-Léger (Deux-

et nous le réclamons avec instance, car il y a un intérêt majeur à rétablir les clôtures telles qu'elles étaient pendant le séjour des reliques.

(1) *Miracula*, lib. XXVIII, éd. Migne, p. 729.

(2) J.-J. Moret, *Saint Menoux, sa vie et son culte;* Moulins, 1893, 1 vol. in-8°, impr. Duiroux.

Sèvres), de Saint-Seurin de Bordeaux, et qu'il n'y a pas trace de remaniements dans aucune de ses parties. N'oublions pas non plus que le XIe siècle est l'époque où les corps saints sont tirés des tombeaux et sont exposés derrière le maître-autel pour satisfaire complètement la piété des fidèles, et où les confessions souterraines deviennent inutiles.

M. Brutails ne s'est pas arrêté à ces considérations; il est surtout architecte et son œil a été choqué par la rencontre d'un double cintrage dans l'ouverture qu'on a pratiquée dans le mur de l'abside pour arriver au compartiment carré qui touche la *fenestella;* il veut voir là une preuve que cette crypte est de deux époques et n'aperçoit pas l'impossibilité de ses hypothèses. Il est pourtant évident que ce passage était le seul accès des fidèles qui voulaient voir ou toucher la tête du tombeau et que sa forme n'a pas pu être tracée en deux fois.

Quand on est capable de faire un cintre, il n'est pas plus difficile d'en faire deux, si on a un gros poids à porter. Pourquoi refuserait-on cette audace aux générations du IXe siècle? M. Brutails avoue lui-même «que nous connaissons peu l'architecture carolingienne» [1]; alors, notre devoir dans les cas douteux est de nous appuyer beaucoup plus sur l'histoire que sur l'enseignement des traités généraux. Ici, nous avons un témoin; écoutons-le [2].

II

Raisons historiques de l'antiquité de l'église de Deas. — Pour *Deas*, nous avons la bonne fortune de posséder la relation d'un témoin oculaire qui raconte les transformations opérées sous ses yeux, et quand nous allons sur place, avec son récit en main, nous constatons qu'il y a concordance entre les reprises de l'édifice et son texte, et que ses explications éclairent les anomalies apparentes.

Voilà un élément de critique de premier ordre dont M. Brutails a fait fi pour se rabattre uniquement sur les compas, les mesures, les courbes et les axiomes douteux des traités généraux.

[1] *Bulletin monumental*, 1898, 7e série, t. III, p. 332.

[2] «Pariete primae frontis disjecto et quidquid altitudinis est crucis funditus everso atque copiose extenso, locus sepulturae mirifice est transvolutus, tribus perinde absidis circumcirca adjectis.» (*De translationibus et miraculis.* Chifflet, *Hist. de l'abbaye de Tournus*, p. 99.)

Ermentaire [1] nous dit que l'édifice bâti, en 815, pour la communauté de l'île d'Her (Noirmoutier), était en forme de croix; or le chœur allongé que nous voyons, réuni avec les deux petites absides tournées dans le même sens, simulait bien avec ses deux branches [2] une croix de saint Antoine.

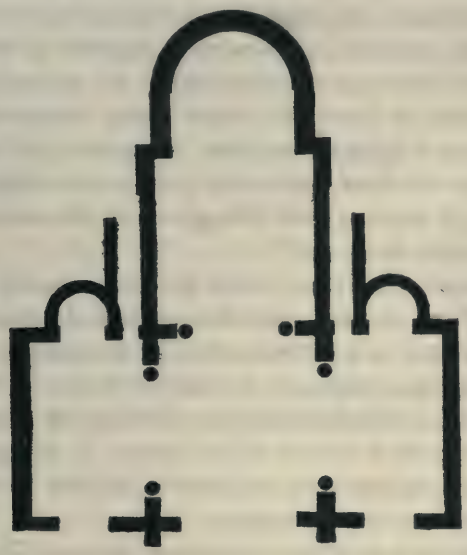

Il parle de destruction complète des murs du transept; or nous avons rencontré sous le dallage les fondations arasées de deux absidioles. Il cite l'adjonction de trois nouvelles absides, et nous voyons aujourd'hui plusieurs absides accompagnant le chevet [3]. Il vante les voûtes élevées au-dessus du lieu de la sépulture, et nous voyons en effet que le compartiment de la confession, l'arrière-confession et l'arrière-chevet sont couverts de voûtes d'arête pareilles à celles que nous trouvons dans les cryptes mérovingiennes [4].

[1] Voir *Miracula et translatio S. Philiberti*, dans *Acta sanctor. ord. S. Benedicti*, sæc. IV, 1, p. 539-564, et dans les Bollandistes, *Acta sanctorum*, août, IV, p. 81-95.

[2] Voir *Bulletin archéologique*, 1896, pl. XX.

[3] Les fondations de deux absidioles latérales de 815 ont été mises au jour pendant les fouilles.

[4] Les voûtes de l'arrière-chevet existaient encore au XVIIe siècle, suivant le rapport d'une visite épiscopale. Rien ne s'oppose à ce que l'arrière-chevet ait été voûté en cul-de-four.

Ermentaire nous annonce encore l'arrivée d'un corps saint, en 836, à *Deas*, or nous avons sous les yeux une crypte et un tombeau en marbre précieux. Il relate que les reliques ont été emportées à Tournus; or le tombeau est vide. Notre auteur ajoute que les pèlerins accouraient en foule à *Deas* pour obtenir des guérisons, et que, la place manquant, on avait fait des agrandissements; or nous avons une nef qui vient augmenter la capacité de l'édifice et un double déambulatoire avec arrière-chevet qui permet à la foule de circuler autour de la crypte. Notre auteur relate encore que le *premier front* de l'église, c'est-à-dire la façade, fut abattu; or le quatrième côté du carré du transept n'existe plus depuis un temps immémorial; il disparut pour l'élargissement des ouvertures, après 836, et l'érection de la nef[1].

La chronique d'Aquitaine porte que le monastère de *Deas* fut incendié en 847; or nous constatons partout des traces de cet attentat désastreux : on peut les compter et les marquer à l'aide des nombreux raccommodages qui se manifestent de tous côtés. Le pignon de l'Ouest est tombé comme les absidioles de l'arrière-chevet, les colonnes ont été arrachées de leurs bases, les tailloirs martelés; les parements des pieds-droits eux-mêmes ont été si fortement chauffés, que les pierres se sont fendues.

Du côté du Sud, la clôture est tombée en masse; les murs de la nef et du chœur ont subi un tel ébranlement, qu'il a fallu les reprendre en sous-œuvre en remplaçant les moellons de pays par des pierres de granit. Où trouvera-t-on de meilleures preuves vivantes du passage des Barbares du IXe siècle et de la résistance de la plus grande partie de l'édifice?

Voilà bien les blessures causées par leur fureur en 847[2].

Voilà ce que j'appelle les raisons historiques de notre croyance à la haute antiquité de l'église actuelle de *Deas*.

Pour anéantir ces raisons ou en affaiblir la portée, il faudrait que mes contradicteurs fussent capables de nous expliquer les dévastations, toujours visibles, par d'autres événements tragiques, par exemple par des épisodes empruntés aux guerres de la Ligue; ils

[1] Après mûre réflexion, je pense aujourd'hui que le *primus frons* ne peut se traduire autrement; la façade est la première partie qu'on aperçoit en arrivant.

[2] La chronique de Maillezais dit que ce monastère fut brûlé en 1082 : cependant il est prouvé qu'il a survécu, car on voit les traces d'incendie à côté des réparations. (Lacurie, *Hist. de l'abbaye de Maillezais*, p. 181.)

ne le feront pas pour une bonne raison, c'est que l'histoire est muette sur ce point. D'ailleurs, les mutilations sont datées par les raccommodages qu'on vient heureusement de faire disparaître.

Il n'y a pas d'erreur possible sur l'identité de l'édifice brûlé avec le monument actuel. En abaissant le niveau factice du chœur et du carré du transept, on a retrouvé en place les socles des colonnes renversées par les Barbares, et on a pu reconstituer ainsi leur diamètre. Au XIe siècle, on ne savait plus faire les colonnes; on s'est borné à décharger le grand arc du chœur et à diminuer la largeur des autres. Les rèmplissages grossiers auxquels on eut recours à gauche et à droite n'avaient d'autre but que de les soutenir et de suppléer à l'absence des supports brisés. Ces réfections furent exécutées au XIe siècle (c'est bien évident), au moment où les ateliers étaient fermés, où le pays était ruiné, où les architectes étaient rares et les communications difficiles; c'est pourquoi on exécuta deux ouvertures dissemblables de largeur, avec des matériaux disparates. C'est bien là l'indigence et le modeste savoir-faire de ceux qui ont succédé aux générations tourmentées par les Normands du IXe et du Xe siècle.

Peu importe que certains textes des chroniqueurs sèment le doute sur l'identité que j'entrevois : incendie n'est pas destruction et anéantissement. Il y a d'autres exemples en France de pareille survivance. Sans aller plus loin que la Bretagne, Guérande, qui a été assiégée plusieurs fois, dont les églises furent brûlées, disent les chroniqueurs, en 1342, montre encore aux étrangers une très belle nef romane du commencement du XIIe siècle, qui est restée debout à côté de très nombreux vestiges du XIIIe siècle, dans la collégiale de Saint-Aubin et à la Blanche.

Les critiques qui rajeunissent la nef de *Deas* jusqu'à vouloir qu'elle soit du XIe siècle, ne connaissent pas les monuments que nous a laissés cette époque dans le diocèse de Nantes; autrement, ils n'oseraient pas avancer cette opinion. Le pays, appauvri par le défaut de sécurité et les désordres de toutes sortes, était plus incapable de bâtir qu'au temps de Charlemagne. Même dans les villes comme Nantes, les ouvriers n'étaient pas en état de mettre d'aplomb une petite cathédrale à coupoles et de décorer simplement leurs chapiteaux; les évêques furent obligés d'attendre le XIIe siècle pour avoir un édifice passable et solide.

La riche abbaye de Vertou ne manquait pas de ressources, et

cependant elle n'a pas trouvé le moyen de construire un autre édifice qu'une simple nef sans bas-côtés, sans ampleur, sans décoration, qui fut son unique abbatiale jusqu'en 1870. L'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois, fondée en 1028, fut obligée de recommencer, au XIIe siècle, avec des colonnes et trois nefs, le misérable monastère qu'elle avait élevé tout d'abord. Nous avons encore sous les yeux, dans leur intégrité, les prieurés de Pirmil, de Béré et de Saint-Jacques de Clisson, qui sont bien du XIe siècle; ils se composent d'une simple nef étroite percée de fenêtres qu'on prendrait pour des meurtrières. Voilà ce qu'on faisait couramment au XIe siècle dans la Basse-Loire [1].

Est-ce là ce qu'on voit à *Deas?* Le plan est considérable, 54 mètres de longueur; les murs latéraux sont très élevés, 15 mètres; les fenêtres sont larges, les absides avec autels multipliées, les arcades hardies, les travées nombreuses, à tel point qu'on se croirait, en entrant, dans une basilique du XIIe siècle, et cependant les matériaux, la maçonnerie, les moulures, annoncent une conception bien antérieure.

La raison de cette anomalie est dans les circonstances particulières où l'édifice a pris naissance : il est donc une énigme indéchiffrable pour ceux qui les ignorent. Son point de départ est une église à chevet allongé, composé d'une abside et d'un avant-chœur sans portes, dont la forme s'explique par la nécessité de loger les religieux de la communauté qui venaient passer l'été à *Deas*, nous dit Ermentaire.

Mon contradicteur voit là une irrégularité inadmissible dans une construction carolingienne, et propose, comme restitution normale, une abside circulaire toute simple, semblable à celle des basiliques de Rome. Il oublie de remarquer que notre édifice, avec son carré central et ses colonnes, procède bien plus de l'école grecque que de l'école latine; que, chez les Grecs, le sanctuaire avait un développement plus grand que chez les Latins. Cette disposition plus commode fut adoptée en Occident sous les fils de Charlemagne par les architectes de l'abbaye de Saint-Gall et de l'église de Saint-Géné-

[1] L'église bâtie à Noirmoutier au XIe siècle par l'abbaye de Tournus ressemblait aux autres édifices de ce temps : elle se composait d'une nef unique et de quatre piliers grossiers au transept. Ce fait est établi par l'architecte qui a fait des sondages. (Piet, *Recherches sur l'île de Noirmoutier.*)

roux[1]. En reculant son abside loin de la croisée du transept pour augmenter le sanctuaire, en 815, les religieux de *Deas* introduisaient donc les usages grecs dans notre pays, soit par imitation, soit par intuition du progrès.

La combinaison fut heureuse, car le jour où le corps et le tombeau de saint Filibert arrivèrent à *Deas*, en 836, elle offrit la facilité d'établir la cachette des reliques au-dessous du maître-autel, conformément aux rites ecclésiastiques. Ce que nous appelons improprement la crypte de *Deas* n'est qu'une construction additionnelle, un caveau funéraire qui fut accolé au fond extrême de l'abside, contre sa partie circulaire.

Les conséquences de ce dépôt de reliques furent considérables; elles furent marquées par une série de transformations, d'agrandissements et de changements d'ouvertures qui frappent nos yeux encore aujourd'hui.

Les deux portes latérales du chœur ont été ouvertes alors pour accéder dans la deuxième aile du transept, pour étendre la capacité du chœur et remplacer les deux petites portes de service qu'on avait pratiquées dans le transept de 815.

Le déambulatoire fut ouvert aux pèlerins, le chevet percé d'une ouverture en dehors pour accéder à la fenêtre unique de la crypte; enfin la nef fut construite pour les fidèles qui voulaient assister aux offices de la communauté.

Le monastère bâti à l'Ouest et au Nord servit de point d'appui et de clôture; il s'élevait à une certaine hauteur qui empêchait de prendre des jours au Nord; c'est pourquoi les murs de la nef furent portés très haut au-dessus des couvertures voisines.

On ne voit pas quel autre motif aurait pu obliger les religieux à monter aussi haut les fenêtres de leur nef, si l'on n'admet pas l'obstacle que je signale[2]. Les fenêtres, aveuglées aujourd'hui, qui éclairent si malencontreusement, dit-on, le dos des piliers, dans le bas côté Nord, sont les ouvertures du monastère qui s'élevait là, en 836, quand les religieux furent obligés de s'agrandir; il est sûr

[1] Lenoir, *Architecture monastique*, t. II, p. 141 et 142.

[2] Il n'y a pas d'églises romanes du XIe siècle dont les fenêtres soient percées aussi haut que dans l'église de *Deas* : elles sont à 11 mètres au-dessus du dallage; elles ont 3 m. 20 de hauteur, 1 m. 30 d'embrasure à l'intérieur et 0 m. 90 à l'extérieur. Au XIIIe siècle, on les mit à la mode en les agrandissant; c'est pourquoi elles n'ont plus de briques dans leurs montants.

que des fenêtres faites pour éclairer l'église auraient été percées en face des baies[1].

III

Caractères architectoniques: dosserets ou contreforts. — Contre l'identité de l'église de 836 avec l'édifice actuel, on m'objecte, comme une grosse difficulté, la configuration cruciforme des piliers quand on les coupe à la base, et on me répond que l'architecture carolingienne n'en offre pas d'exemple. Je m'empresse de répondre, d'après les termes eux-mêmes de M. Brutails, que nous avons peu de types de cette époque; par conséquent, l'objection faiblit beaucoup. Ensuite je fais remarquer que les pilastres qu'il prend pour des annonces de voûtes ou des dosserets, sont tout autre chose. Il n'a pas vu que des deux côtés, en dedans et en dehors, le constructeur a monté ses contreforts jusqu'au sommet d'une façon logique, dans tous les endroits où il avait à placer des entraits, pour leur donner des supports inébranlables. S'il était parti d'un autre point de vue et qu'il eût renoncé à faire des voûtes après avoir posé les bases, il n'aurait pas transformé ses dosserets en contreforts, même à l'intérieur. Rien ne l'y obligeait.

Quand on est forcé de construire un mur à une hauteur inusitée et qu'on tente une expérience, il est tout naturel qu'on établisse une base très large et qu'on la soutienne en avant et en arrière; c'est pourquoi j'ai donné le nom de contreforts aux épaississements qui se remarquent sur la face intérieure comme sur le revers de chaque travée.

Cette précaution n'était pas superflue : l'induction de M. Brutails relative à un projet de voûtes n'est donc pas justifiée par ce seul fait que la coupe du pilier a la figure cruciforme. Il prend pour une combinaison raisonnée un effet du hasard. Il oublie d'ailleurs que nous sommes en Bretagne ou à peu près, c'est-à-dire dans la contrée où l'art de jeter des voûtes sur les nefs est resté inconnu jusqu'au xve siècle, sauf dans l'église ronde de Quimperlé qui est un type unique.

Il y a d'autres exemples de contreforts élevés dans des conditions

[1] J'ai eu tort de les prendre tout d'abord pour des fenêtres ouvertes pour éclairer l'église et de les citer comme une preuve d'inhabileté. J'aurais dû faire ressortir, au contraire, la science de l'architecte.

identiques. A Locmaria, près Quimper, les piles sont renforcées jusqu'aux impostes des arcades. A Lanmeur, on trouve ce rudiment de contrefort avec petit glacis dans les deux ou trois piles de l'église carolingienne qui ont résisté aux Normands. Qui nous dit que l'architecte de *Deas* n'a pas eu recours à cet artifice pour diminuer la masse apparente des piliers et leur communiquer plus de légèreté?

IV

Les arcs-doubleaux sont-ils antérieurs au XIe siècle? — Les arcs-doubleaux de la nef et de la crypte sont encore un sujet de contradiction. Est-il vrai qu'on ait attendu jusqu'au XIe siècle pour renforcer les ouvertures en plein cintre par des arcs-doubleaux? *A priori* cette affirmation paraît contraire au développement des pratiques architectoniques.

Les ouvriers des époques antérieures ont montré assez d'ingéniosité pour que nous les supposions capables de cette invention. Quoi de plus naturel qu'après avoir percé le gros mur de l'abside centrale, les religieux aient imaginé de consolider le cintre de l'ouverture par une double archivolte maçonnée en claveaux combinés avec des briques? Ils ont fait de même dans les arcades de la nef pour les aider à porter le poids des murs et non par embellissement. Ce n'est pas une raison pour les classer dans les œuvres du XIe siècle.

On sait que les Romains avaient montré l'avantage de l'arc-doubleau en bâtissant les voûtes des arènes de Nîmes et que leur enseignement n'avait pas été perdu. Dans les Thermes de Caracalla restitués par Viollet-Le-Duc, l'architecte a dessiné des doubles rouleaux aux voûtes de la grande salle.

M. Berthelé, qui connaît à fond tous les monuments anciens du Poitou, et observa la structure de l'église Saint-Léger à Saint-Maixent, a constaté que l'édifice primitif était tout entier mérovingien; or, en détaillant tous les motifs de sa conviction, il énumère des voûtes en plein cintre, des arcs-doubleaux et des moulures tout autour des piliers[1]. Léon Palustre partageait l'opinion de cet érudit.

L'examen de l'église de Cruas (Ardèche) et de sa crypte a donné

[1] *Bulletin monumental*, 5e série, t. XII, p. 89-112.

lieu à des remarques qui nous touchent également. La fondation du monastère est de 804. Le rapporteur très compétent qui nous la signale fait valoir que la crypte de cet admirable édifice est éclairée par trois croisées, ornée de trois absides et soutenue par de nombreux *arcs-doubleaux allongés* et des voûtes d'arête. Et le critique ajoute : « On peut sans crainte d'erreur attribuer la construction de cette partie de l'édifice au commencement du IXe siècle[1]. »

Les religieux de *Deas* n'étaient pas moins habiles dans l'art de construire que les architectes des monuments précités; ils ont laissé à Tournus un témoignage éclatant de ce qu'ils savaient faire, car les Hongrois de 937 n'ont pas détruit entièrement le monastère qu'ils édifièrent dans le dernier quart du IXe siècle sur les rives de la Saône. Il nous reste tout au moins un grand narthex ou vestibule d'entrée, sombre et lourd, qui est couvert dans la partie médiane au moyen de voûtes d'arêtes; or chaque travée est séparée par des *arcs-doubleaux* portant sur des piliers circulaires; le berceau des bas côtés est coupé aussi çà et là par des arcs-doubleaux. Tournus étant un établissement définitif reconnu par Charles le Chauve, les religieux avaient pris toutes les mesures pour se loger convenablement; ils mirent à profit l'expérience qu'ils avaient tentée dans la crypte de *Deas* et dans les arcades de sa nef; c'est pourquoi nous les voyons figurer comme des précurseurs en Bourgogne et affirmer leur habileté par des voûtes en berceau perpendiculaire sur la nef de leur abbatiale.

V

Les moulures des impostes. — Ce qui distingue l'église et la nef de *Deas* des édifices du XIe siècle, c'est que les impostes de ses arcades étaient décorées partout de la même façon, au moyen d'un assemblage de moulures qui n'ont pu être empruntées qu'aux livres de Vitruve.

En examinant de près les travées de la nef qui n'ont pas été mutilées complètement, il est visible que les tailloirs n'étaient pas simplement chanfreinés; ils ne devaient pas être très différents de ceux de l'arrière-chevet, où apparaissent encore des filets, des

[1] *Soc. franç. d'archéologie; Procès-verbaux du Congrès archéol. de France*, 1857, p. 345, 346.

listels, des doucines, des tores combinés avec quelques traits de fantaisie.

Jamais ce mode de décoration n'a été signalé dans les monuments du XIe siècle, tandis qu'il se remarque dans des édifices qui passent pour carolingiens, par exemple à Saint-Martin d'Angers. Il n'y a rien là de surprenant, puisque, en parlant du IXe siècle, nous nous rapprochons des temps où les traditions de l'antiquité n'étaient pas tombées en désuétude. Les moulures vieillissent donc nos arcades au lieu de les rajeunir.

M. Brutails a commis une méprise en raisonnant comme si les tailloirs avaient été seulement coupés en biseau; il a vu trop vite et changera d'avis quand il reviendra. Peu importe que la moulure tourne complètement en cordon continu autour du pilier ou se limite au tableau des arcs; ce fait n'a pas les conséquences absolues qu'il lui attribue au point de vue de la date de l'édifice. Tout ce qui touche l'ornementation d'un édifice est sujet aux caprices de l'artiste. A l'exemple de l'église de Germigny qu'on nous oppose, nous répondrons par le témoignage de trois applications d'un système différent dans des monuments antérieurs au XIe siècle. Les piliers de la nef de Saint-Martin d'Angers, ceux du narthex de l'abbatiale de Tournus, ceux de l'antique église de Loquénolé (Finistère) qui ont résisté à un incendie des Normands, ont des impostes décorées de cordons moulurés continus.

Quand on arrive dans un monument sous l'empire d'une prévention, on demeure aveugle devant les faits les plus palpables et on efface les traits gênants. M. Brutails ne veut pas que l'architecte de *Deas* ait eu l'intention de tracer des arcs en fer à cheval, parce qu'alors il serait trop évident qu'il appartenait à l'école carolingienne qui a tant prodigué ce mode de décoration dans les manuscrits; il essaie de nous faire entendre que notre œil se trompe, qu'il est impressionné par un pur effet du hasard, et cependant il reconnaît que le diamètre de l'arc est plus long que l'écartement des pieds-droits. Toujours obsédé de l'idée que l'exécution a modifié le plan primitif des piliers, notre contradicteur insinue que les tailloirs ont été enlevés par le constructeur lui-même après avoir été terminés, et qu'il les remplaça par les talus que nous voyons sur les contreforts.

Personne n'admettra une semblable explication. Si l'architecte avait renoncé de suite à la décoration des impostes, il aurait fait

disparaître partout les moulures; or nous voyons qu'elles sont conservées sur plusieurs points, comme si le temps avait manqué aux auteurs de cette mutilation. Ces moulures n'étaient pas gênantes pour l'effet qu'il voulait produire. Comme il n'avait sans doute pas l'expérience de l'arc en fer à cheval et qu'il ne le trouvait pas assez accentué, il a coupé en biais, au-dessous de la moulure, le talus de son contrefort et les briques de son pied-droit, et, de cette façon, il est parvenu à réaliser l'impression voulue.

Voilà la vérité incontestable.

Le contraire signifierait que l'architecte de l'église de *Deas* a consenti à défigurer une nef qu'il avait construite avec un esprit inventif et ingénieux.

VI

Les matériaux. — Enfin l'emploi des imbrications ou le mélange des briques aux assises de moellons, m'a paru un argument de grande valeur à invoquer pour démontrer que toutes les parties de l'église de *Deas* sont du IXe siècle; je reviens de nouveau sur cette question, parce que l'examen des matériaux ne m'a jamais induit en erreur depuis vingt ans. Il est un fait bien certain, c'est que les carrières de bonne pierre, tendre au ciseau, manquent à *Deas* comme à la région du lac de Grand-Lieu. Les religieux ont agi alors comme les populations du Midi : ils ont été s'approvisionner dans les monuments en ruine; ils ont rapporté de leurs excursions, soit de Nantes, soit de la station romaine de Saint-Lumine, des blocs de calcaire dur et tendre qu'ils ont débités en moellons, ou taillés en forme de chapiteaux, de socles, de bandeaux; c'est pourquoi les yeux rencontrent tant de matériaux remployés. Sous les pieds-droits de l'arc triomphal du chœur, la première assise est un bloc pesant, sillonné de larges et profondes cannelures qui décoraient un pilastre romain. On a déterré aussi des blocs qui ne portaient pas la moindre trace de travail et qui sont demeurés sans emploi.

Pour aller vite, on a dû employer des briques lourdes et épaisses, qui, réunies avec les autres moellons, ont permis de monter rapidement les assises. Tous les gens du métier disent que l'aspect des piliers de la nef annonce une construction faite à la hâte; cette impression est conforme aux circonstances dans lesquelles la communauté privée d'asile a dû construire sa nouvelle résidence. Cet

appareil en briques plaisait d'ailleurs aux fils de saint Filibert, car à Tournus, en construisant leur cloître du xe siècle, ils ont simulé les rangs de briques avec des pierres rouges de même épaisseur; on en voit quatre ou cinq rangs alternant avec des assises de calcaire.

On me répond que le Midi n'a pas cessé d'employer les imbrications et que ce système de construction n'a pas d'âge. Il est possible que ce raisonnement soit bon dans le Midi, mais dans l'Ouest et en Armorique, on le trouve souvent en défaut.

Il est à noter que l'usage de la brique est emprunté aux chantiers gallo-romains, et que, dans les cas douteux, il est plutôt une preuve d'archaïsme qu'une marque d'imitation récente. On le trouve appliqué à Saint-Martin d'Angers avec des ouvertures d'arc plein cintre qui sont plus vieilles que l'art roman [1]. Les imbrications partielles qu'on a signalées çà et là, à la Couture du Mans, comme un exemple de la persistance des usages antiques, s'expliquent par une importation étrangère exceptionnelle. Cette église romane, comme la nef de la cathédrale du Mans, a été construite par des ouvriers venus du Midi, peut-être de l'Auvergne; elle porte l'empreinte de leurs mains dans l'appareil en mosaïque de ses absidioles [2].

C'est une exception qui ne peut infirmer la remarque générale faite par tous les archéologues, à savoir que l'usage de la brique est bien plus commun avant l'an mille qu'après. Les exemples qu'on m'oppose n'offrent d'ailleurs qu'une application partielle d'imbrications, tandis que le type de *Deas* nous montre toute une série d'arcades et de cintres grands et petits, façonnés avec des briques.

Même aux époques antérieures, on ne cite pas beaucoup d'édifices où les lits de briques aient été employés d'une façon courante comme à *Deas* dans tous les pieds-droits, les piliers et les cintres. Il n'y a pas d'exemple de semblable église dans le Poitou et la Bretagne. Quand, par hasard, la présence de la brique est signalée par les antiquaires de ces provinces, c'est toujours dans une localité dont le nom rappelle une antique fondation, comme Saint-

[1] Albert Lenoir, *Architecture monastique*, ne et iiie partie, p. 82, 355. La porte qu'il représente est détruite, mais elle ressemble à l'arc du transept ouvert sur la nef qui nous reste.

[2] Cette église a quelques rangs de briques à son chevet, dans les cintres de quelques portes et aux pieds-droits des fenêtres de son transept.

Melaine de Rennes, où les architectes avaient sous les yeux l'appareil des murailles gallo-romaines. Ce n'est pas en Poitou et en Armorique qu'il faut chercher des arguments en faveur de la thèse de M. Brutails et des applications tardives des briques épaisses aux constructions romanes postérieures à l'an mille.

VII

Restitution de la physionomie primitive. — Il est si vrai que nous sommes indubitablement en face de l'œuvre élevée sous les yeux d'Ermentaire, que nous pouvons tenter une restitution vraisemblable à l'aide des témoins qui nous restent.

La première église de 815 se composait d'un carré flanqué de deux ailes, terminé à l'orient par une abside allongée accompagnée de deux absidioles. Du côté de l'Ouest, elle se terminait au grand arc qui a disparu, sauf à la base, dans les fondations et à son imposte de droite. La moulure qui était à la retombée du cintre, absolument différente des tailloirs chanfreinés des trois autres arcs, se composait de deux bandeaux très simples, annonçant l'absence de toute colonne. C'est une constatation importante, car elle démontre que ce carré ne formait pas le centre de l'édifice, comme à Germigny; il était pour ainsi dire le vestibule du chœur; néanmoins il devait supporter une tour carrée contenant la cloche du monastère. (Pl. XXI.)

Cette entrée principale, précédée peut-être d'un auvent, n'était pas la seule. A droite, dans le bas côté et sur la même ligne de façade, on aperçoit dans la maçonnerie des assises de briques pareilles à celles qui furent employées dans les pieds-droits de plusieurs ouvertures. Il n'en faut pas plus pour accuser la présence d'une porte latérale. Du côté opposé, on en pourrait signaler autant si le passage du bas côté conduisant dans le transept n'avait pas été refait presque complètement à la fin du XIe siècle. Cette réfection se trahit par un amortissement en arc brisé à gauche comme à droite, et ce qui est à noter, c'est que le dernier travail est fait sans le secours d'aucune brique, bien que les pieds-droits en soient façonnés. Qu'est-ce à dire, sinon que les maçons du XIe siècle ne connaissaient plus les briques à *Deas?* La même remarque s'applique aux remplissages qu'ils ont si grossièrement insérés dans le vide des grands arcs du transept.

La forme de l'église que nous présentons ainsi faite, n'est pas absolument unique, elle peut être comparée à celle que nous avons découverte il y a peu de temps à Saint-Herblon, sur l'emplacement d'une fondation de saint Hermeland, apôtre du VIIIe siècle. Celle-ci se composait d'un grand rectangle terminé à l'orient par un long chevet circulaire flanqué de deux absidioles. N'est-ce pas la forme de l'église de *Deas?* Cette dernière a de plus un carré orné de quatre grands arcs qui témoigne de l'intention de se rapprocher des architectes byzantins et de leur habitude d'introduire au centre de leur édifice une coupole supportée par quatre piliers, comme à Germigny et à Aix-la-Chapelle.

La nef est une addition postérieure à 815; c'est une conséquence de nos constatations, mais nous n'avons pas besoin de descendre trois siècles pour expliquer son élévation, puisque notre témoin Ermentaire nous dit qu'en 836 l'église fut notablement agrandie.

Nous ne pouvons du reste nous éloigner beaucoup de cette date par ce motif que les briques de cette nef sont de la même épaisseur, du même calibre que celles de la crypte et des portes du chœur. Il n'est pas admissible, si on rajeunit la nef, que les maçons du XIe siècle aient pu retrouver les moules des temps carolingiens ou se soient préoccupés de les imiter avec autant de précision

CONCLUSIONS.

En résumé, l'opinion qui veut qu'on ait attendu l'an mille pour innover des procédés de construction propres aux églises monastiques est excessive, comme celle qui ne croit pas à la survivance des églises brûlées. L'église de *Deas* n'a pas l'aspect d'un monument commencé en 815, et repris trois siècles plus tard; elle est bâtie en matériaux similaires, de même nature et de même appareil d'un bout à l'autre; elle n'a pas de déviation dans son axe, et son plan, absolument différent des édifices postérieurs, est inexplicable sans le livre d'Ermentaire, témoin de son élévation. Les diverses parties se lient étroitement et sont inséparables les unes des autres; toutes les reprises et toutes les transformations qui se révèlent dans ses murs concordent avec l'histoire du monastère; elle peut donc être présentée comme un des types de l'architecture romane primitive et demeure comme un des premiers efforts de cette école.

Sa crypte, unique dans sa structure et dans son état de conservation, est le dernier spécimen des monuments de cette classe qui ait échappé aux destructions de l'époque des invasions normandes et aux remaniements.

Léon Maître,

Membre non résidant du Comité.

ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE

SUR

LA CATHÉDRALE SAINT-ÉTIENNE

DE BESANÇON,

PAR M. JULES GAUTHIER,

Membre non résidant du Comité.

La cité gauloise de Besançon était, au dire de César, une véritable ville forte; elle le devait surtout à son heureux site, une presqu'île arrondie au compas, protégée en avant par le fossé du Doubs, aux eaux profondes et rapides, en arrière par une citadelle rocheuse que ses flancs rendaient inaccessible, qu'une ceinture de murailles protégeait au Sud. Traduisant peut-être un vieux nom donné au plateau rocheux de ce *castrum*, les Romains l'appelèrent *Mons Cœlius*, à raison de son altitude; un chemin antique, dont les profondes ornières subsistent encore derrière la citadelle, montait de la cité en serpentant et formant des lacets, puis, avant d'arriver au sommet, prenait en écharpe l'esplanade déclive, pour arriver à la porte unique, dite *de Varesco*, par où débouchait, vers le haut Jura, cette route de secours et d'approvisionnement.

Sur ce site élevé, dont l'horizon était superbe, les conquérants latins élevèrent un temple dont le parvis faisait face au septentrion. Quatre colonnes de cet édifice restèrent debout jusqu'aux temps modernes, sur les bords de la voie gauloise, témoins comme elle de civilisations disparues; des pierres arrachées à ce temple le moyen âge bâtit, dès les temps mérovingiens, à 15 ou 20 toises en contrebas une petite église qui fut dédiée à la Vierge et au premier martyr, saint Étienne. Un empereur, d'après la légende, aurait donné à l'église de Besançon l'os d'un bras de saint Étienne, qui fut vénéré durant huit à neuf siècles avec une ferveur extrême et

attira sur le Mont Cœlius un concours étonnant de pèlerins et de libéralités.

Sans attacher aux traditions et aux manuscrits des légendes plus d'autorité qu'ils n'en ont, voici, résumées par l'historien Jean-Jacques Chifflet, les diverses phases de construction ou reconstruction que Saint-Étienne du Cœlius, devenu le siège de tout un collège de clercs et de chanoines, vivant *sub regula* et présidés par un abbé ou doyen, traversa dès son origine jusqu'au XIe siècle.

Saint Hilaire (vivant au IVe siècle?) aurait commencé l'église du Mont Cœlius, saint Panchaire l'aurait achevée, saint Frominius (Ve siècle) y aurait établi des chanoines réguliers, saint Léonce y aurait choisi son tombeau; Célidoine, à la réception du bras de saint Étienne, envoyé par Théodose, en aurait enfermé l'os principal dans le massif du maître-autel de l'église qui lui était dédiée, en faisant enchâsser un second ossement dans un reliquaire d'or enrichi de pierres précieuses [1].

« On croit que Célidoine, ajoute Chifflet, et son prédécesseur Léonce sont enterrés dans la chapelle de Saint-Agapite (où était l'ancien chœur de Saint-Étienne); maintenant, depuis le temps d'Hugues Ier, qui acheva dans de plus grandes proportions l'édifice commencé par l'archevêque Gauthier, la chapelle de Saint-Agapite se trouve rejetée hors du chœur et placée dans le coin à droite si l'on regarde le maître-autel. Il existe dans cette chapelle, contre le mur, deux tombeaux fort anciens, sans inscription, soutenus par de petites colonnes, dans lesquels on croit inhumés Léonce et Célidoine. C'est peut-être ce qui fait appeler cette chapelle de Saint-Agapite : *le cimetière des archevêques*, dans les manuscrits de Besançon [2]. »

« L'église Saint-Étienne remontant à une trop grande ancienneté et menaçant ruine, l'archevêque Gauthier (1016-1030) commença à en rebâtir une seconde, de beaucoup plus grande étendue, la nouvelle église comprenant dans ses murs toute l'ancienne... Dans les vieux nécrologes, on lit : « Le 4 des nones d'octobre mourut « l'archevêque de Besançon, Gauthier, qui a rebâti l'église de Saint-« Etienne [3] ».

[1] J.-J. Chifflet, *Vesontio*, pars II, 40, 41, 53, 403.
[2] *Ibid.*, 115.
[3] *Ibid.*, 189.

« Hugues Ier s'empressa d'achever ce que son prédécesseur Gauthier avait pieusement entrepris; il termina la basilique de Saint-Étienne que ce prélat avait commencée dans une proportion et des dimensions trop grandes; il la réduisit un peu, tout en lui laissant une grande ampleur... Tandis qu'il faisait détruire les murs de la vieille église, restés debout durant la bâtisse des nouveaux, il arriva que l'autel de saint Agapite, situé au milieu du chœur du vieil édifice, fut écrasé et brisé par les pierres jettées d'en haut... Le 12 des calendes de mai, il en fit retirer la tête de ce saint martyr qu'on déposa dans une châsse d'ivoire, d'où elle sortit de nouveau pour être replacée dans le maître-autel quand le pape vint le consacrer [1]. »

La consécration de l'église Saint-Étienne achevée eut lieu le 3 octobre 1048; dans l'autel on enferma l'un des os du bras du premier martyr, la tête de saint Agapite et deux vertèbres de saint Vincent, au témoignage d'une inscription tracée sur un tableau suspendu dans la cathédrale et que Jean-Jacques Chifflet y transcrivit, et l'on scella sur la partie supérieure un marbre rond, creusé de deux doigts, décoré intérieurement de huit cavités en forme de lobes, d'un chrisme avec agneau à la base et colombe au sommet, de l'*alpha* et de l'*oméga* sur les flancs, avec cette légende circulaire : HOC SIGNVM PRÆSTAT POPVLIS CELESTIA REGNA [2].

Ce marbre d'autel, connu sous le nom de la Rose de saint Étienne, existe encore et présente les mêmes caractères que ceux de Cluny, de Rodez, d'Avignon, taillés comme lui au XIe siècle.

De 1240 à 1254, Innocent IV et divers légats recommandent à la piété des fidèles, par des concessions d'indulgences, la restauration de Saint-Étienne, qui tombait de vétusté, et les mêmes constructeurs qui relevaient alors et voûtaient à la nouvelle mode la seconde cathédrale, la mère église de Saint-Jean, appliquent les mêmes méthodes à la réparation de l'église du Mont Cœlius [3].

En 1350, le 6 mars, la foudre tomba sur l'édifice et consuma ses toitures, son mobilier, ses ornements; on grava, pour souvenir

[1] J.-J. Chifflet, *Vesontio*, pars II, 195, 196, 205.
[2] *Ibid.*, 208.
[3] *Archives du Doubs*, fonds du chapitre, G. 531, fol. 1-20.

d'un sinistre qui coûta grand'peine et longue patience à réparer, l'inscription que voici sur une lame de bronze enchâssée à la porte de l'église :

Mille C ter quater X postea tres numera ter
Martis sexta luce vespere jamque duce
Tunc fuit ecclesia Sancti Protomartyris usta
Et nocuit cunctis Stephanistis fulminis ignis.

Une seconde inscription, conservée par les chroniques du temps, donna à ce *memento* une formule plus populaire :

M·CCC·IX et XL
A vespre le VI de mars
Ceste église icy présente
Et tous les hostels furent ars[1].

Ce désastre, qui n'altéra en rien les grandes lignes de l'architecture, fut le dernier que Saint-Etienne eut à subir avant la destruction radicale que Vauban, chargé par Louis XIV de construire une citadelle à Besançon, après la conquête de 1674, effectua de 1674 à 1678, sans tenir compte des vœux du chapitre et de la désolation des Bisontins.

La brutalité des conquérants d'une part et le découragement des conquis furent tels (en dehors du soin qu'on prit d'emporter tout le mobilier, tous les matériaux de valeur et même tous les ossements des vieux archevêques, des comtes de Bourgogne et de quelques privilégiés), que personne n'imagina de dresser le plan ou la description méthodique de la cathédrale, que tant de générations s'étaient épuisées à construire et à embellir[2].

Et comme il fut prédit du temple de Jérusalem, on put dire, dans un sens très littéral : il ne resta pierre sur pierre de Saint-Etienne de Besançon.

Depuis deux cent vingt ans que la plus insigne des églises qu'ait possédées le sol comtois s'est effondrée sans laisser trace, on a vainement essayé de réparer la négligence de ceux qui représentaient

[1] J.-J. Chifflet, *Vesontio*, pars II, 286.

[2] La Bibliothèque de Besançon possède un dessin de 1710, représentant les fronts superposés de la citadelle de Besançon créée par Vauban : 1er étage, Front Saint-Étienne; 2e, Front Royal.

l'histoire et l'érudition en Franche-Comté au moment de la conquête française. Il me semble qu'on pourrait faire mieux et je vais l'essayer.

En 1670, un chanoine nommé Claude Blondeau, très fier d'habiter la montagne Saint-Étienne, fit dessiner et graver sur cuivre par un orfèvre bisontin nommé Pierre de Loisy, une vue cavalière du chapitre de Besançon avec ses deux cathédrales dédiées à saint Jean et saint Étienne, leurs cloîtres, le logis de l'archevêque et l'officialité, trente-huit maisons de chanoines, familiers et suppôts, l'église Saint-André et le reclusage de Saint-Michel [1]. Le dessin était fort exact, on en peut juger à présent par ce qui reste des édifices représentés (soit l'église cathédrale de Saint-Jean, l'archevêché et quelques maisons canoniales), et par ce fait qu'en 1699, le Chapitre réclamant du roi une indemnité raisonnable pour toutes les destructions passées, fit à nouveau reproduire le plan de 1670 et l'annexa aux enquêtes ayant pour but d'estimer tous les édifices détruits. Ces vues cavalières, cette enquête de 1699, ouverte devant le directeur des fortifications, Isaac de Robelin, par l'architecte Claude Coquard, assisté d'un charpentier et d'un toiseur [2], sont de précieux matériaux pour notre tentative, mais il en est encore d'autres qui vont les compléter; l'un est un relevé des deux cents tombes qui pavaient Saint-Etienne, fait avec une grande précision, vers 1659, par Jules Chifflet, abbé de Balerne, avec l'indication exacte de la nef, de la chapelle, de l'endroit précis des collatéraux ou du transept où chaque tombe était placée [3]. Un autre est le Livre des anniversaires dressé au xve siècle, avec mention des emplacements d'une foule de tombes et indication d'un certain nombre de détails archéologiques [4]. Avec ce point de départ et les renseignements disséminés dans le peu qui reste des belles archives du Chapitre de Besançon ou de ses manuscrits liturgiques, j'ai pu, après vingt ans de recherches, reconstituer le plan raisonné de l'église, des cha-

[1] La vue cavalière du chapitre gravée en 1670 fut reproduite en fac-similé en 1699. Il en existe une réduction contemporaine. Voir notre *Étude sur les Loisy*, Congrès des Beaux-Arts, 1894.

[2] Cette enquête eut lieu du 25 février au 15 mai 1699. Une copie existe dans la bibliothèque du Chapitre actuel.

[3] Voir *Les tombes et inscriptions de Saint-Étienne*, par J. Gauthier. (*Bulletin de l'Académie de Besançon*, 1882, p. 322-373.)

[4] *Liber anniversariorum capituli.* (*Archives du Doubs*, G 245.)

pelles et du cloître de Saint-Étienne, en réduisant au minimum possible le champ des hypothèses et les chances d'erreur. (Pl. XXII.)

I

L'église Saint-Étienne, reconstruite par l'évêque Gauthier (1016-1030), Hugues Ier, son successeur (1031-1067), consacrée par Léon IX en 1048, et vraisemblablement achevée par les efforts des générations suivantes, était conçue dans le style roman-bourguignon; son plan était, à quelques détails près (notamment la suppression du porche monumental) celui de la cathédrale d'Autun : une nef et deux collatéraux se terminant, la nef par un chevet droit, les collatéraux par deux absides semi-circulaires, un transept composé de quatre travées outre le carré central; la nef et les collatéraux, comptant douze travées [1]. L'abside principale et ses trois travées étaient voûtées en berceau brisé, la grande nef et le transept couverts d'arcs-doubleaux avec charpentes apparentes [2], les collatéraux coiffés de voûtes d'arête; seize piliers ronds avec faisceaux de colonnettes et quatre piliers quadrangulaires supportaient les murs de la nef et donnaient ouverture à vingt-deux arcades cintrées, vingt en deçà, deux au delà du transept. Chaque travée était éclairée sur chaque face par trois fenêtres cintrées, celle du milieu dépassant les autres; entre le dos des arcades à plein cintre et la base de ces trois fenêtres, un triforium aveugle, à triple arcature, comme dans les églises de Beaune ou de Paray; une fenêtre unique éclairait chaque travée des bas côtés; les parois de l'abside centrale et les deux bras du transept étaient percés chacun de trois fenêtres disposées en deux étages, les deux absidioles semi-circulaires étaient éclairées de trois fenestrelles, une au fond, deux sur les flancs. Dans son axe principal, l'église mesurait 74 mètres de long sur 41 m. 50 de large, au transept [3].

[1] Le collatéral de gauche avait seulement onze travées au lieu de douze pour un motif indiqué plus loin.

[2] La hauteur de l'église sous charpente ou sous voûte était de 17 à 18 mètres.

[3] Cette dimension en longueur serait peut-être susceptible d'une faible augmentation, Saint-Étienne étant comme étendue à peu près l'équivalent de la cathédrale de Saint-Jean. Si l'on en croit une note du XIIIe siècle (*in fine*), Saint-Jean mesurait 86 mètres sur 29 : «Li granz nez de ceste englese hay CC et LX piez de lons... et de large quatre vinz et VIII piez.» (Bibliothèque de Besançon, ms. 711.)

Ce plan primitif, exécuté de 1020 à 1100 environ, fut modifié au XIIIe siècle quand la caducité de l'édifice, d'une part (manifestée probablement dans les voûtes en berceau de l'abside et du chœur) et, d'autre part, l'incendie des charpentes apparentes de l'église cathédrale de Saint-Jean, bâtie avec les mêmes défectuosités, donnèrent à réfléchir au chapitre de Saint-Étienne. Des appels faits à la chrétienté par Innocent IV, des quêtes prescrites et des indulgences annoncées de 1240 à 1254 ne laissent aucun doute sur l'urgence des réparations à faire; quant à leur objet, ce ne put être que le remplacement des charpentes par des voûtes, telles que celles dont on couvrait le vaste vaisseau de Saint-Jean dès 1231 au moins, peut-être avant [1]. La disposition de la nef de Saint-Étienne était la même que celle de Saint-Jean; au-dessus des arcades cintrées, avant d'arriver au triforium aveugle, une corniche saillante, à 12 mètres du sol, permettait, comme une sorte de galerie, de circuler et de pénétrer par quelque ouverture sur les voûtes des bas côtés. Cette corniche, renforcée, devint le point d'appui de colonnettes qui devaient dans chaque travée renforcer les murs trop faibles de l'église romane primitive en supportant les formerets des voûtes comme autant de chevalets. Avec ce renfort, des voûtes légères couvrirent peu à peu l'ensemble de l'église, y compris le sanctuaire, dont la voûte surannée en berceau brisé fit place comme partout à la croisée d'ogives. Cette transformation entraîna comme conséquence l'ouverture de grandes fenêtres en tiers-point à trois compartiments et dans le transept et dans le sanctuaire. Au début du XIVe siècle, sinon plus tôt, la transformation était accomplie et Saint-Étienne, comme son ancienne rivale Saint-Jean (puisque les deux chapitres étaient dès 1253 réunis en un seul), s'était, dans la mesure de ses médiocres ressources, mis à la mode autant que possible.

Une autre mode, qui allait peu à peu agrandir la cathédrale de l'équivalent de deux nouvelles nefs, fut l'usage des chapelles particulières qui, dès la fin du XIIIe siècle, ajouta aux deux collatéraux, à droite la chapelle de Saint-Maimbœuf, contiguë au transept, accordée à la maison de Montfaucon-Montbéliard, à gauche, dès 1256,

[1] Appels faits à la générosité des fidèles par l'archevêque Amédée dès 1212, l'évêque de Genève, 1231, l'archevêque Geoffroi, 1237-1239, afin de réparer Saint-Jean, détruit par un incendie. (*Archives du Doubs*, G 581.)

la chapelle de Saint-Jacques et de Saint-Philippe, bâtie et dotée par le doyen Guillaume de Joinville, le frère du compagnon de saint Louis. Et peu à peu, jusqu'au XVIe siècle, cinq chapelles sur le flanc gauche, six chapelles sur le flanc droit furent bâties, prenant jour sur le collatéral par de grandes arcades généralement fermées de grilles ou balustrades de fer et de cuivre.

L'incendie général du 6 mars 1350, allumé par la foudre, nuisit plutôt, nous l'avons dit, aux charpentes, au mobilier, aux verrières que l'on rétablit peu à peu, qu'à l'architecture elle-même, dont aucun membre important ne fut compromis.

Outre ses nefs et ses chapelles, Saint-Étienne possédait derrière son chevet un vaste cloître auquel conduisaient depuis le transept deux larges corridors voûtés facilitant singulièrement le passage des processions votives ou d'anniversaires dont la desserte occupait les quarante-huit chanoines et une quinzaine de suppôts. Le cloître, large de 33 mètres sur toutes faces extérieures, de 21 mètres sur toutes faces intérieures, comptait vingt-trois compartiments voûtés d'arête, chacun des arcs ouvrant sur le préau par trois arcades cintrées soutenues de multiples colonnettes. Au milieu, une vaste citerne qui bénéficie de tous les toits de la cathédrale et de ses annexes; avec une seconde située près de la porte dite de Saint-André, au bas du collatéral gauche. Autour du cloître où s'étageaient, tant que dura la vie commune des chanoines, les divers lieux réguliers : réfectoire, dortoir, et le reste, transformés depuis le XIIe siècle en logis de chanoines ou d'habitués, il ne survit plus, au Sud, que l'ancienne salle capitulaire, devenue, sous le nom de chapelle Saint-Martin, le siège d'une confrérie célèbre. Sur le prolongement de cette chapelle, communiquant avec le bras droit du transept, est placée la sacristie, prenant jour au Sud et ouvrant sur le passage du cloître. Symétriquement, du côté gauche, le vestiaire des chanoines s'appuie au bras gauche du transept; en regard, derrière l'absidiole gauche, est la chambre des clercs. L'absidiole droite, ou chapelle de Saint-Agapite (ancienne abside de la primitive église de Saint-Étienne), est précédée de deux travées, tandis que celle de gauche n'est précédée que d'une seule.

Nous avons indiqué une des portes de l'église, la porte Saint-André, voisine du clocher; c'est la moins fréquentée, car la porte latérale, traversant la quatrième chapelle de gauche (en comptant du transept), et aboutissant dans la cinquième travée du collatéral,

sert en principe à tous les visiteurs malgré le nombre des degrés du grand escalier de pierre, qui, de temps immémorial, abrège les détours et procure le plus court chemin.

Le clocher unique, bâti dans l'axe principal et contre la façade de la grande nef, n'est percé d'aucune porte et contient à sa base une chapelle, Notre-Dame-du-Clocher, au lieu de servir de porche. Il mesure 9 mètres de côté, 38 mètres de hauteur, y compris son toit à quatre rampants.

De ces trois étages, celui du bas n'est percé que de meurtrières; le second, séparé des deux autres par de larges bandeaux moulurés, est, sur chaque face, orné de deux fenêtres géminées à plein cintre avec de nombreuses colonnettes; le dernier étage, surmonté d'une corniche avec corbeaux sculptés, n'a sur chaque face qu'une fenêtre cintrée fort large avec double colonnette de chaque côté. Un appentis en pierre et charpente a été placé sur le flanc Sud du clocher, au XVIIe siècle, pour y montrer la relique du saint Suaire aux 30,000 pèlerins qui deux fois l'an viennent l'y vénérer.

Pour compléter cette description, dont tout l'intérêt se concentre autour du plan que nous avons reconstitué (pl. XXII), quelques indications encore, tirées de l'enquête de 1699, sont utiles à reproduire, malgré leur regrettable laconisme :

«Diverses personnes nous ont donné la connaissance que [l'église Saint-Jean] estoit approchante semblable à celle que Sa Majesté veut dedommager (qui est soub l'invocation de St Estienne) et que l'on compte mesme plus que l'équivalant, attendu qu'il y avoit une croisade dans le milieu et double collatéreaux... — Pour la tribune ou jubé de l'eglise suivant qu'il estoit à celle de St Estienne par l'elévation et le dessein... il paroit que tous les pilliers et les figures dont elle estoit enrichie, de très belle architecture et sculpture et que tous ses ornements estoient de marbre et les pensoirs ou appuys de pierre de Sampans... — Nous avons estimé la bâtisse d'onze chapelles par rapport [à deux chapelles de Saint-Jean estimées en détail] d'autant que dans les aisles des collatéraux de la susdite église de St Étienne il y en avait neuf, toutes à voutes, dont les maçonneries estoient fort proprement faites et l'architecture délicatement travaillée, distinguées aussy par leurs cordons et ornements de pierre taillée, avec de beaux retables d'autel en sculpture, une partie de balustres construits de cuivre et les autres avoient leurs grillages de fer doré. Dans ces 11 cha-

pelles sont comprises 4 pareillement fort belles et considérables, la première et la plus grande estoit celle où reposoit le Sainct Suaire, bastie à voute, de mesme qu'une semblable sacristie y jointe, la 2e touchoit celle du Saint Suaire enfoncée d'environ douze pieds et encore plus bas une autre chapelle sous l'invocation de St Denys et la 4e surpassait en sculpture, peinture, voute et cordons fort riches et magnifiques; elle estoit dediée à la Saincte Vierge et fut monsieur de Carondelet, archevêque de Palerme l'avoit fait bastir. Ceste dernière chapelle donnoit l'entrée par un escalier à un théâtre de pierre de taille fort spacieux et qui servoit à l'ostention du Sainct Suaire. Le cloître, quatre faces comptant 23 arcs... fondations extérieures 64 toises 30, intérieures 46 toises, chaque groupe trois ouvertures de portes cintrées. 308 colonnes de 6 pieds chaque.» — Estimation de l'église et du cloître, 329,279 livres.

Notre description, le plan et sa légende suffisent, croyons-nous, pour faire connaître les grandes lignes et les principaux détails de la cathédrale Saint-Étienne; il nous reste à faire connaître à grands traits son mobilier et son décor.

II

Le sol de Saint-Étienne était couvert de tombes avec figures, armoiries, inscriptions. Le texte de 200 à 220 a été sauvé par Jules Chifflet; Palliot, dans ses albums si précieux pour les Deux Bourgognes (dont les copies exécutées pour le président de Blaisy ont péri, mais dont les croquis originaux ont été sauvés par Clairambault et Gaignières), en a dessiné une dizaine [1]; inutile d'insister sur l'intérêt de cette chronique lapidaire qui, du seuil aux galeries du cloître, constituait le plus varié des nécrologes. Dans le sanctuaire, les trois absides et le transept, nombre d'archevêques étaient représentés dans de superbes monuments : Guillaume de la Tour, mort en 12.., sur un splendide mausolée de bronze, fondu en 1793; Hugues de Vienne, mort en 1355, Louis de Montbéliard en 1362, Gérard d'Athier en 1404, Quentin Ménart en 1462, figuraient en plein relief sur des tombeaux de marbre décorés d'ar-

[1] Vol. 942 de Clairambault et 210 de la collection de Bourgogne, à la Bibliothèque nationale.

catures et de pleureurs. De tout cet ensemble sculptural, il ne survit que le dessin du tombeau de Quentin Ménart et le tombeau de marbre blanc dédié en 1543 à son frère Ferry Carondelet par l'archevêque de Palerme. Au bas de la grande nef, contre la base du clocher, une rangée de huit tombes contenaient les restes de quelques comtes ou comtesses de Bourgogne; grâce à Jules Chifflet, nous avons le dessin de la seule figure qui y fût sculptée en relief; nous devons au même la copie intégrale d'une fresque qui, sur la paroi du clocher, reproduisit, au xve siècle, d'une façon tout à fait fantaisiste, les traits et les costumes de ces princes, vêtus en chevaliers de la Table-Ronde. Le transept contenait quarante-huit stalles sculptées de 1545 à 1547 par deux menuisiers bisontins, Pierre Petitot et Guillemin Chenevière. Vers 1680, l'abbaye de Luxeuil les acheta du chapitre, et de la sorte on peut juger encore de l'effet du chœur de Saint-Étienne, peuplé de termes barbus séparant chaque stalle, en visitant la belle église de Luxeuil. Aucun souvenir précis ni des vitraux, ni de la grande fresque de l'histoire de Job qui couvrait le flanc gauche de la chapelle de Saint-Michel, dans le transept; heureusement que la plus belle peinture que Saint-Étienne ait jamais reçue, la Vierge de Fra Bartolommeo, donnée par Ferry Carondelet, nous est parvenue presque intacte et fait l'orgueil de Besançon. De la même chapelle ont été rapportés et le retable armorié offert par Henri Garnier vers 1516, et les deux figures de l'ange et de la Vierge de l'Annonciation, en pierre blanche, qui y figuraient primitivement, et deux statues en marbre des saints Ferréol et Ferjeux, qui escortaient le tombeau de l'archidiacre Ferry [1]. On avait sauvé également, pensant l'utiliser à Saint-Jean, le magnifique jubé revêtu de marbres somptueux, de bas-reliefs, d'inscriptions dont les archiducs Albert et Isabelle avaient fait les frais en 1618-1628, et dont la partie artistique avait été traitée par un sculpteur nommé Daniel Malothe. Ce jubé, offert par dévotion envers le saint Suaire à la cathédrale qui abritait depuis 1523 cette relique plus fameuse qu'authentique, n'avait eu qu'un tort, celui de faire disparaître le jubé en charpente peinte et dorée établi à la fin du xive siècle sur les autels de Saint-Théodule

[1] Les débris de Saint-Étienne, y compris une Vue de Besançon en 1615, tableau sur bois, ex-voto du saint Suaire, se partagent entre la cathédrale Saint-Jean, l'Archevêché, l'Hôtel de Ville et le Musée archéologique de Besançon.

et Saint-Georges, où chaque matin deux chapelains célébraient la messe pour les comtes de Bourgogne ensevelis dans le parvis. Disséminés çà et là, maints objets sollicitaient l'attention des visiteurs de Saint-Étienne. Après la station obligée devant la chapelle du saint Suaire (l'ancienne chapelle Saint-Maimbœuf, près du transept), où l'on obtenait la faveur de baiser le coffret d'argent aux armes des Des Potots et des Villette, offert au XVIe siècle par le chanoine de Villette (et d'où l'on emportait ces curieux fac-similés sur tabis ou sur toile dont j'ai naguère écrit l'histoire[1]), on allait droit au chœur et au sanctuaire admirer les monuments des archevêques, les reliquaires et les châsses posés derrière l'autel, le grand chandelier de bronze analogue à celui de la cathédrale de Milan. Sur le maître-autel les sacristains étaient occupés à disposer, pour la fête du lendemain, sept reliquaires, deux croix de cristal, deux crosses et l'image de saint Étienne en argent massif. La sacristie regorgeait d'ornements précieux, tapis des Flandres, chasubles et chapes offerts par Mahaut d'Artois dans son veuvage, par les ducs de Bourgogne et les ducs de Lorraine; l'argenterie était superbe, au dire de nos inventaires, mais le besoin d'argent d'une part, de l'autre les caprices de la mode, faisaient trop facilement jeter au creuset, par le Chapitre, les pièces les plus anciennes, qui flattaient le moins les yeux. Dans le vestiaire des chanoines, que l'on gagnait depuis la chapelle de Sainte-Marie Majeure, en passant devant le pilier du Lavabo où tous les célébrants se lavaient les mains avant l'office, et le pilier des Bréviaires où plusieurs beaux manuscrits pendaient à de lourdes chaînes de fer, de vieux et curieux tableaux représentaient des archevêques, des cardinaux, des chanoines, gloires de l'église Saint-Étienne. Dans le cloître, outre de nombreuses inscriptions et tombes, neuf grandes statues : saint André, saint Antoine, saint Étienne, saint Genès, saint Jean-Baptiste, saint Jean l'Évangéliste, saint Mammès, saints Pierre et Paul, saint Thiébaud, aux encoignures des allées; dans l'ancienne salle du Chapitre, devenue la chapelle Saint-Martin, de précieux dons d'une longue série de prélats ou de bénéficiers, liés par la confraternité de l'apôtre des Gaules. Enfin, dans le clocher, nombre de cloches, depuis le bourdon fondu en 1452 et 1500, dont l'inscription est con-

[1] J. Gauthier, *Iconographie du saint Suaire de Besançon.* (*Bulletin de l'Académie de Besançon*, 1883, p. 288-327.)

servée dans les registres de délibérations capitulaires[1], jusqu'aux cloches d'un moindre poids, offertes grâce aux dons des pèlerins du saint Suaire.

Quand la débâcle de 1674 survint, quand on sauva à la hâte tout ce qui représentait par sa matière, son utilité, la facilité du transport, quelque valeur ou quelque emploi, on laissa en arrière bien des sculptures dignes d'intérêt, bien des effigies, bien des tombes qui suffiraient, à l'heure présente, à enorgueillir un merveilleux musée lapidaire. Dans les casemates, dans le casernement, dans les chemins couverts de la citadelle de Besançon, apparaissent çà et là quelques curieux fragments d'inscriptions ou de dalles à figures, et chaque fois que la pioche entame le sol sur l'emplacement où fut Saint-Étienne, il en sort quelque chapiteau, quelque nervure, quelque morceau de fenêtre qui rappelle mélancoliquement le sort fatal du vieil édifice, qui fut longtemps le sanctuaire le plus vénéré, le plus riche et le plus orné de l'ancien Comté de Bourgogne.

Jules Gauthier,

Membre non résidant du Comité.

APPENDICE.

LÉGENDE DU PLAN ANNEXÉ À LA PRÉSENTE ÉTUDE.

A. Cloître. — *a*. Citerne. — B. Chapelle St Martin. — C. Sacristie. — D. Vestiaire. — E. Chambre des clercs. — F. Maître-autel. — G. Chap. St Vincent. — H. Chap. St Agapite. — I. Chap. Ste Marie-Majeure. — J. Chap. St Michel. — K. Chap. St Maimbœuf. — L. Chap. Ste Catherine. — M. Chap. St Denis. — N. Chap. Ste Madeleine ou des Carondelet. — O. Clocher; chap. Notre-Dame du peuple. — P. Théâtre du St-Suaire. — Q. Escalier du clocher; chambre des sonneurs. — R. Chap. Ste Geneviève. — S. Chap. des degrés. — T. Chap. St Hippolyte. — U. Chap. Ste Pierre et Paul. — V. Chap. St Laurent. — *c*. Pilier du Lavabo. — *d*. Pilier des bréviaires. — *e*. Autel des Trois-Rois. — *f*. Orgues. — *g*. Crucifix. — *h*. Chaire. — *i*. Statue de St Étienne. — *j*. Statue de St Jérôme. — *l*. Statue de St Thiébaud. — *m*. Statue de St André. — *n*. Statue de St Jean. — *o*. Peinture de Job. — *p*. Jubé. — *q*. Tombes des comtes. — *r*. Peinture des comtes — *ssss*. Tombes d'archevêques.

[1] G 178-230 (p. 78-205 du tome I de l'Inventaire de la série G des *Archives du Doubs*). Voir l'inscription du bourdon, sur le registre G 181, 10 septembre 1452.

LES FORTIFICATIONS
SEPTENTRIONALES
DE LA VILLE DE FOIX
ET LE QUARTIER DE L'ARGET
DE 1446 À 1790

PAR M. JOSEPH POUX,

Correspondant du Comité, à Foix.

Lorsqu'on examine avec attention la vue cavalière de la ville de Foix au milieu du XVIIe siècle, publiée dans l'*Album des monuments du Midi*[1], on n'a pas de peine à se convaincre que le château et le mur d'enceinte avaient entre eux, au point de vue de la défense, une très étroite relation. Du côté du Nord-Ouest notamment, le système défensif était constitué par trois groupes d'ouvrages qui allaient s'échelonnant en assises successives, depuis la porte de l'Arget — groupe inférieur — jusqu'à la plate-forme du château — groupe dominant — en passant par les bâtiments fortifiés du gouverneur et des États, sorte de trait d'union entre la clef de la défense à l'Ouest et l'extrême pointe de la ville au Nord.

Par suite de la disparition totale de la porte de l'Arget, il paraissait impossible d'apercevoir comment cette porte était reliée au palais du gouverneur et des États; le hasard des recherches vient de me faire découvrir le passage qui joignait ces deux groupes de fortifications et m'a permis de restituer la topographie des travaux qui protégeaient la ville au Nord. C'est à l'exposé des données certaines que j'ai pu recueillir sur la configuration des fortifications septentrionales de Foix, sur le plan et sur l'histoire du quartier de l'Arget, adjacent à cette ligne de défense, qu'est consacrée la notice

[1] *Album des monuments de l'Art ancien du Midi de la France* (Toulouse, 1897), t. I, p. 150.

suivante. Les éléments de cette étude sont extraits, pour la plupart, du registre de la réformation du comté de Foix en 1446 [1], des délibérations municipales [2] et de la belle collection des censiers de la ville (XIVe-XVIIIe siècles) [3].

I

Au cours de travaux d'agrandissement pratiqués au mois de mai 1899, à la maison de MM. Séguela frères, située place de l'Arget, les maçons furent amenés à dégager, puis à démolir, une baie en arc brisé percée dans le mur oriental de la maison qui fait face aux bâtiments de la préfecture. Cette baie présentait le même dessin que la porte actuellement existante de la barbacane du château, mais ses dimensions étaient moindres et rappelaient plutôt celles d'un simple guichet que d'une porte cavalière. Les piedsdroits, formés de blocs taillés, étaient surmontés d'un arc en tiers-point soigneusement appareillé. La baie était obstruée à l'aide de moellons, au moment où elle fut découverte sous le crépi de la façade; elle occupait dans le mur l'emplacement où s'ouvre aujourd'hui un portail de remise, au coin Nord-Est de l'immeuble. Dans les décombres soigneusement examinés, les ouvriers ne recueillirent que quelques menus débris de poteries et deux doubles tournois à l'effigie de Louis XIII.

La présence de cette porte, très voisine de l'emplacement où s'était élevée jadis la porte de la ville et tout contre le mur d'enceinte, me fit soupçonner aussitôt que l'issue découverte pouvait bien s'être trouvée primitivement sur le passage d'un chemin de ronde, destiné à mettre en communication directe la porte de l'Arget avec la terrasse où s'élève aujourd'hui le palais de justice et qu'occupaient jusqu'à la fin de l'ancien régime d'importantes dépendances du château. Je consultai tout d'abord le plan parcellaire

[1] Archives départementales de l'Ariège, série E.

[2] Archives de la ville de Foix. J'ai plus spécialement consulté les délibérations des années 1605-1789, publiées par M. Georges Doublet sous le titre d'*Incidents de la vie municipale à Foix à la fin du règne de Henri IV et sous Louis XIII, Louis XIV, Louis XV et Louis XVI;* Foix, Gadrat aîné, 1894-1896, 4 brochures in-18.

[3] Ces censiers, au nombre de sept, sont datés de 1387, 1460, 1525, 1622, 1652, 1698 et 1776-1777.

de la ville de Foix, annexé au livre terrier de 1776-1777, document authentique et précieux qui nous renseigne très exactement sur la topographie de la ville, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle[1]. (Pl. XXIII.)

Sur ce plan, la porte de l'Arget est figurée par une grosse construction carrée, s'appuyant d'une part sur l'enclos de l'abbaye de Foix, à la hauteur où s'élève l'aile de la préfecture renfermant les archives départementales, d'autre part sur une construction barlongue (n° 1 du plan), reliée à la maison qu'occupent aujourd'hui MM. Séguela (n°s 18 et 19) par un édifice (n° 2) situé à l'extrémité Nord de la rue dite de l'Ancienne porte de l'Arget. En me reportant au livre terrier correspondant au plan, j'appris que l'édifice n° 1 était une maison d'habitation appartenant à Baptiste Santoul *dit* le Mouleyré, par indivis avec d'autres copropriétaires; que la clôture de cette maison était formée, au Nord, par la muraille de la ville, et que le n° 2 n'était autre qu'une « tour desus la porte fermée de l'Arget », propriété indivise de M. de La Theulade, plus tard maire de Foix[2], et de M. Carbon[3].

J'étais renseigné sur la nature des constructions qui formaient la limite de la ville en ce point; restait à découvrir une mention du passage qui, dans ma pensée, mettait en communication la porte de l'Arget avec l'enceinte de la « citadelle », à travers les parcelles n°s 19 et 20 et dont je relevais sur le terrain des traces non équivoques.

Je comptai tout d'abord trouver mention de ce passage dans la description des parcelles n°s 19 et 20. L'examen du censier de 1776-1777 ne me donna pas satisfaction sur ce point. La parcelle 19, comprise au nombre des possessions de M. de La Theulade, était désignée de la façon suivante : « Plus, près la porte fermée de l'Arget,

[1] Ce plan, récemment découvert aux archives de la ville, a été reproduit en phototypie par M. Galy-Patit, commis des ponts et chaussées, à Foix. Le croquis du quartier de l'Arget qui accompagne cette étude et auquel le lecteur devra se reporter durant tout le cours de ma notice, est l'œuvre de M. Robert Roger, professeur de dessin au lycée de Foix, que je remercie tout particulièrement de son gracieux concours. C'est un fac-similé du plan original exécuté d'après la reproduction de M. Galy-Patit.

[2] La Theulade fut nommé maire de Foix par ordonnance royale du 31 décembre 1778. — Doublet, *Incidents de la vie municipale à Foix sous Louis XVI*, p. 15.

[3] Livre terrier de 1776-1777, fol. 12 v°, 18 *bis* v°.

un jardin porté au premier plan n° 19, indivis avec M. Carbon, confrontant en blot du levant l'article précédent (*n° 2*), midy et levant M. l'abbé Goulhard, dudit midy Joseph Baillé, couchant M. Azam, *septentrion le mur de la ville*, etc.» Pour la parcelle n° 20, portée à l'article de Joseph Azam, on lit : «Plus, près le château, consulat d'Engros[1], un jardin porté au premier plan n° 20, confrontant du levant demoiselles Louise et Margueritte Crouzet, Joseph Baillé, demoiselle Paule La Barthe et M. l'abbé Sicré, midy ladite demoiselle La Barthe, couchant les murs du chateau, septentrion les murs de la ville, *où ledit jardin appuye*, etc.[2].» Cette dernière spécification semblait ruiner l'hypothèse d'un chemin de ronde longeant, en 1776, les murs de la ville, depuis la porte de l'Arget jusqu'à l'enceinte du château. Force était de l'abandonner ou de rechercher dans des titres plus anciens la preuve de l'existence d'un passage que la position du guichet découvert et l'examen des lieux rendaient, à mon sens, indubitable.

Après avoir soigneusement dépouillé le livre terrier de 1698 qui précède immédiatement en date celui de 1776-1777, et avoir procédé à la délimitation figurée des articles du terrier de 1698 sur le plan de 1776, j'eus la satisfaction de réaliser une concordance rigoureuse entre ces divers éléments et je n'eus aucune peine à établir que les possessions portées à l'article de «Monsieur le marquis de Foix», dans le terrier de 1698, occupaient exactement l'emplacement des parcelles n°s 17-20 et 23 du plan de 1776. Ces possessions consistaient en un enclos ou patus «joignant la porte vieille de l'Arget qui est fermée de muraille, confrontant du levant la sortie de ladite porte et rue publique, midy Laurans Sarda (*n° 16*) et ledit seigneur marquis de Foix, couchant aussy, *aquillon la muraille de la ville, passage de service entre deux qui servoit par le passé à faire la ronde de ladite ville*. . . » Il ressort donc de cette description, de tous points très précise, que les possessions du marquis de Foix, dans leur limite Nord avec le mur de la ville, étaient bornées sur toute leur longueur, depuis la tour de la vieille porte jusqu'aux murs du château, par un chemin côtoyant le rempart. Ce chemin, comme l'indique une mention du même terrier, conduisait «à la

[1] La ville de Foix comprenait quatre consulats : le Rival, la Bistour, la Faurie et En-Gros. Le consulat d'En-Gros s'étendait sur la partie Nord et Nord-Ouest de la ville ; le quartier de l'Arget y était compris en entier.

[2] Livre terrier de 1776-1777, fol. 18 v°, 25 r°.

sentille communément appelée *le Dourg*[1].» Cette dernière mention, un peu obscure, est expliquée par un passage du livre terrier de 1652, où le chemin en question, décrit à l'article des héritiers de Jean Bérard, capitaine (nos 20 et 23 du plan), est appelé «un passage que souloict estre chemin de ronde, où est la sentinelle appellée *le Dourc*[2]». Le tracé était le même en 1652 qu'en 1698; les propriétaires riverains seuls étaient différents. Le chemin limitait au Nord, en 1652, les biens de Pierre Laumont, docteur en médecine (n° 19), et ceux du capitaine Jean Bérard (n° 20). Il était donc bien certain que la porte découverte dans le mur de façade de MM. Séguela, percée tout contre la paroi intérieure du mur d'enceinte, mettait en communication directe la garnison établie dans la tour de la porte avec un petit poste situé près des remparts, au Nord-Ouest de la ville.

En se reportant à la vue cavalière de l'*Album des monuments*, on s'aperçoit que *le Dourc* n'était autre que l'échauguette carrée adossée au mur d'enceinte, en face du pont jeté sur l'Arget, aujourd'hui pont des Abattoirs[3]. Le chemin de ronde qui côtoyait les remparts depuis la tour de l'Arget jusqu'à l'enceinte de la citadelle en passant par *le Dourc*, est d'ailleurs parfaitement visible sur le dessin du XVIIe siècle, et dès lors, il est bien certain que la porte de l'Arget reliée par ce passage aux fortifications de la première terrasse, se trouvait englobée dans le système défensif du château dont elle constituait, vers le Nord, l'ouvrage extrême.

II

Le quartier de l'Arget, situé dans la partie septentrionale du consulat d'En-Gros, occupait l'emplacement limité de nos jours par les rues du Château ou du Tribunal, au Sud; de la Préfecture, à l'Est; des Moulins, au Nord et au Nord-Ouest, et par la terrasse du Palais-de-Justice, à l'Ouest.

Appuyé directement et à la fois sur la muraille de la ville et sur l'enceinte du château, il était appelé à jouer le premier rôle dans la défense de la place, en cas d'attaque du côté du Nord, à raison

(1) Livre terrier de 1698, fol. 15 v°.

(2) Livre terrier de 1652, fol. 5 r°.

(3) L'échauguette en question est nettement figurée dans le fac-similé du dessin de l'*Album des monuments*. Elle a disparu aujourd'hui.

de l'importance de la tour fortifiée qui surmontait la porte de l'Arget, et que le chemin décrit plus haut rendait facilement accessible à la garnison du château. L'ennemi avait à subir tout d'abord l'action des assiégés occupant la porte de la ville, avant de pouvoir s'engager dans le chemin du château, où il restait exposé aux coups des combattants échelonnés le long de la courtine.

Dès le xve siècle, l'aspect du quartier était sensiblement le même qu'en 1776. Les habitations bourgeoises situées dans la partie orientale du quartier, étaient séparées de l'enclos de l'abbaye Saint-Volusien [1] par la *carrera de las Moletas* [2], aujourd'hui rue de la Préfecture. Cette rue partait de la place de l'Église et se terminait au mur d'enceinte. La porte de la ville ne s'ouvrait pas en 1446, comme au xviie siècle, à l'extrémité septentrionale de la *carrera de las Moletas*, mais dans le prolongement de la *carrera de l'Arget*, connue plus tard sous le nom de rue de l'Ancienne porte de l'Arget. Une tour carrée (n° 2 du plan de 1776) surmontait la porte. C'est dans le couloir voûté de l'entrée qu'aboutissait le chemin de ronde dont le guichet découvert dans l'immeuble de MM. Séguela constituait l'issue du côté de la ville.

La tour de la porte de l'Arget et le mur de l'abbaye étaient reliés par une courtine; il est probable qu'au point de jonction de la courtine et de l'enclos abbatial se dressait une tour pour commander la terrasse occupée de nos jours par un petit jardin public. Il n'est pas fait mention, dans le registre de 1446, où ont été puisés les renseignements qui précèdent, de maison s'adossant à la courtine au point marqué n° 1 sur le plan de 1776. N'existait-il pas d'habitation en ce point? Cela est à peu près certain : les exigences de la défense rendaient nécessaire la facilité des communications entre les défenseurs de la porte et ceux de l'abbaye, et il est probable qu'un chemin de ronde prolongeait celui dont j'ai démontré l'existence et permettait d'établir un courant ininterrompu

[1] Occupé actuellement par les bâtiments et les jardins de la Préfecture. Les murs qui limitent ces jardins dans la partie qui longe la rive gauche de l'Ariège et la rive droite de l'Arget sont des débris des anciennes fortifications de l'abbaye.

[2] L'origine de cette dénomination est incertaine. *Moleta* signifie *petite meule*. La *carrera de las Moletas* tire probablement son nom du voisinage des moulins que l'abbaye de Saint-Volusien possédait sur l'Arget, entre les abattoirs actuels et l'embouchure de la rivière.

entre les troupes du château et la garnison de l'abbaye, depuis la plate-forme des tours jusqu'au confluent de l'Ariège et de l'Arget.

Du côté du Sud, la limite du quartier était marquée par la *carrera del Teulé*, actuellement rue du Tribunal ou du Château, qui allait de la place de l'église à la porte *del Teulé*. Cette porte donnait accès dans les bâtiments du château; elle s'élevait au point où coule aujourd'hui une fontaine publique. A l'Ouest et au Nord-Ouest, le quartier était encadré par les murs du château et de la ville. L'angle formé par la jonction des deux murs était occupé par des terrains vagues (n° 20 du plan). C'est dans ces terrains qu'eut lieu très certainement, au mois de novembre 1562, l'exécution des huguenots qui s'étaient rendus coupables de sacrilège, en profanant une statue de la Vierge, enlevée dans l'église de Montgauzy. Delescazes rapporte que les condamnés subirent leur supplice «dans la ville de Foix et tout contigu des murs du chasteau d'icelle[1]». J'ai vainement cherché un point auquel le texte très précis de Delescazes s'appliquât avec plus d'à-propos qu'aux terrains vagues marqués n°s 20 et 23 sur le plan de 1776. Seuls, en effet, ces terrains touchaient directement à l'enceinte du château et offraient un emplacement bien aménagé pour cette exécution solennelle qui provoqua à Foix une vive émotion et qui dut attirer une affluence considérable de curieux.

Le quartier de l'Arget était percé d'une quatrième rue qui ne figure pas dans les actes avec une désignation particulière, et qui servait de trait d'union entre la *carrera de las Moletas* et la *carrera de l'Arget*, à leurs extrémités septentrionales. Cette rue courait parallèlement au mur d'enceinte; elle occupait une étroite bande de terrain sur l'emplacement qui longe, de nos jours, la façade Nord de la maison Caccia, au carrefour de l'Arget.

Enfin une ruelle (*carrarot*), sans dénomination spéciale, elle aussi, s'embranchait sur la *carrera de l'Arget*, à peu près au tiers de la longueur totale de cette dernière, et, se dirigeant de l'Est à l'Ouest, se perdait dans les terrains vagues qui limitaient le quartier dans sa partie occidentale. L'existence de cette rue, appelée «couën de service» dans le plan de 1776, nous est attestée, dès 1446, par un passage du registre de la réformation du comté, où il est question d'une maison possédée par une dame Jehanne,

[1] *Mémorial historique*, édit. Pomiès, p. 65.

veuve de Guilhem Serni, située dans la *carrera d'Arget* « que confronta deves solelh levant et *de septentriu, ab las carreras publicas...* ». Quelques lignes plus loin est mentionnée une métairie (borda) contiguë, appartenant à la même Jehanne et qui est déclarée confronter « *de septentriu, ab lo carrarot*[1] ».

Les documents du xve siècle nous donnent le nom de la plupart des propriétaires qui possédaient des immeubles dans le quartier de l'Arget, au moment de la réformation de 1446[2]. A Pey dels Astz, tailleur (sartre), appartenait la maison bâtie sur la place, au coin de la *carrera del Teulé* et de la *carrera de las Moletas*. Entre neuf autres propriétaires, se répartissaient les immeubles échelonnés le long de la rue, en face de l'abbaye Saint-Volusien. Ces propriétaires étaient, en suivant l'ordre des maisons, depuis la place de l'Église jusqu'au mur de la ville : Anthoni Mercier, fourreur (pelissier), pour un immeuble; Anthoni de Cos, pour deux immeubles contigus; Me Arnaud Esquerrier, notaire[3], Ramon Felip, potier (scudelier); Ramon Albar, Johan de Senheric, Me Pey Gaudri, Anthoni de Cos, Ramon Describas, chacun pour un immeuble.

Sur la face occidentale de la *carrera de l'Arget*, au point de jonction de cette rue avec la *carrera del Teulé*, s'élevait la très vaste maison d'Anthoni de Cos, reliée par derrière aux deux immeubles de la *carrera de las Moletas* et séparée de la maison voisine, appartenant à Ramon Giraud, par un étroit passage. A la suite de Ramon Giraud, Johan de Senheric, Pey Fauré, Bernard Daffis et Pey Séguelar se partageaient les quatre maisons restantes. L'immeuble de Pey Séguelar formait le coin de la *carrera de l'Arget* et de la ruelle parallèle à la courtine, à quelques pas de la porte de la ville.

Sur la face orientale de la *carrera de l'Arget*, à l'angle de la *carrera del Teulé*, Johan de Bunhas, brassier, possédait une maison et une métairie adjacentes. Un passage séparait probablement la maison de l'immeuble voisin, propriété de Johan Vidal de Loubières, car, dans la description des parcelles, il est dit que la maison de Johan de Bunhas, au Nord, et celle de Johan Vidal, au Midi, confrontent « ab si meteix », avec elles-mêmes. Dans la propriété de

(1) Registre de la réformation de 1446, fol. 135 v°.

(2) Voir, à l'*Appendice*, l'énumération méthodique des immeubles du quartier de l'Arget en 1446, d'après des extraits du registre de la réformation.

(3) Il s'agit de l'auteur de la *Chronique romane*, publiée par MM. F. Pasquier et H. Courteault.

Johan Vidal se trouvait enclavée de toutes parts, sauf du côté de la rue, une toute petite maison appartenant à Ramon Giraud. Enfin, plus au Nord, l'habitation déjà citée de Jehanne, veuve de Guilhem Serni, prenait jour par une double façade sur la *carrera de l'Arget* et sur le *carrarot*.

Telles sont les habitations dont l'emplacement, en 1446, est établi avec certitude. On trouvera, en appendice à cette notice, l'énumération d'un certain nombre d'immeubles situés dans le quartier de l'Arget, à la même époque, et dont il n'a pas été possible de déterminer la situation topographique, en raison de l'extrême laconisme des mentions qui leur sont consacrées dans le registre de la réformation. Il ressort toutefois de cette tentative imparfaite de restitution un fait nettement apparent, c'est que, dès le xve siècle, le quartier de l'Arget avait la même configuration générale qu'en 1776. Il nous reste à exposer les modifications qui ont pu s'introduire aux époques suivantes dans la distribution topographique de ce vieux quartier.

III

A l'exception du registre de la réformation de 1446, il n'existe pas, à ma connaissance, de documents susceptibles de nous renseigner sur la topographie de l'ancienne ville de Foix, avant l'année 1652. Les livres terriers de 1387, 1460, 1525 et 1622 ne portent que la nomenclature des immeubles imposés avec le chiffre de l'allivrement, sans spécification des confrontants ni de la contenance. Les renseignements qu'ils donnent peuvent permettre de dresser la liste par quartiers des propriétaires de la ville; ils laissent matière à toutes sortes de conjectures quand il s'agit de déterminer l'emplacement exact des maisons énumérées. Si, pour quelques rares immeubles, on est renseigné sur les différentes appropriations successives dont ils ont été l'objet du xve au xviiie siècle, c'est uniquement, comme on le verra ci-après, au moyen des «muances» consignées en marge des livres terriers, dans l'intervalle des «révisitations» faites périodiquement, par consulats, pour le renouvellement des cadastres. Toutefois, les muances ne peuvent être fort instructives au point de vue spécial de la topographie des quartiers; rien n'autorise à croire, en effet, que les immeubles, très laconiquement décrits d'ailleurs dans les muances, ne se sont pas

modifiés ou même radicalement transformés, en passant d'un propriétaire à l'autre.

Avec le terrier de 1652 seulement, il est possible de rétablir la physionomie exacte du quartier de l'Arget et de relever les modifications survenues dans le plan de cette partie de la ville depuis la fin du xve siècle. Hâtons-nous d'ajouter que ces modifications ne sont pas très considérables. Sous Louis XIII, le quartier de l'Arget était sillonné par les mêmes artères qu'en 1446. La rue del Teulé limitait, comme au xve siècle, le quartier au Midi, depuis la place de l'Église jusqu'à la porte du château. La rue de l'Arget, ancienne *carrera de las Moletas*, le séparait à l'Est de l'enclos abbatial; l'ancienne *carrera de l'Arget* était appelée rue de la Porte-Vieille de l'Arget, et l'ancien «*carrarot*» de la veuve Serni avait pris le nom de canton (coin) de l'Arget.

Seule, la limite Nord s'était notablement transformée. La porte de la ville avait été déplacée. Elle ne se trouvait plus, en 1652, à l'extrémité septentrionale de l'ancienne *carrera de l'Arget*, c'est-à-dire au point marqué n° 2 sur le plan de 1776, mais au bout de la nouvelle rue de l'Arget, autrefois *carrera de las Moletas*, à l'endroit où elle est figurée sur le plan du xviiie siècle.

A une époque qu'aucune donnée historique ne permet de préciser, mais très certainement au cours du xvie siècle, la porte de la ville placée dans l'axe de la *carrera de l'Arget* fut murée pour faire place à une nouvelle entrée, percée non loin du mur d'enceinte de l'abbaye Saint-Volusien, très probablement dans l'édifice carré qui commandait, au Nord, l'ancienne *carrera de las Moletas*, devenue rue de l'Arget. Néanmoins, la tour qui surmontait la porte primitive au xve siècle ne fut pas démolie; reliée à la nouvelle porte par une solide courtine, elle continua de contribuer à la défense, de telle sorte que la terrasse de l'Arget, sur la rive droite de la rivière, limitée déjà par une forte palissade qui en protégeait les abords, se trouva en outre dominée par les deux tours et la courtine qui commandaient l'intérieur du retranchement. Dans l'espace libre entre les deux tours et tout contre la courtine, fut bâtie une maison dont la façade longeait au Midi la courte ruelle de communication, entre les rues de l'Arget et de la Porte vieille. Cette maison appartenait, en 1652, à un certain Guilhaume Cambolives, marchand.

L'enceinte de la ville, au Nord et au Nord-Ouest, ne subit pas de modification appréciable, du xve au xviie siècle. On sait toute-

fois, par le récit de Delescazes et les délibérations consulaires, qu'elle eut beaucoup à souffrir des guerres de religion et des désordres provoqués à Foix par la nouvelle de la mort de Henri IV et par la Fronde. Sur plusieurs points, la muraille était croulante au début du XVIIe siècle, et les registres des consuls renferment, de 1610 à 1789, de nombreuses dispositions relatives à l'entretien des remparts et des portes.

Du côté occidental, les jardins et terrains vagues qui prolongeaient le quartier de l'Arget jusqu'au pied de la «citadelle», étaient bornés, en 1652, par une muraille qui joignait la porte del Teulé et le mur de la ville, à l'angle Nord-Ouest de la terrasse occupée par les bâtiments du gouverneur. Cette muraille «avec trois petites poinctes de bastion distant doutze pas l'une de l'autre», figurée sur le plan de 1776, est celle qui est minutieusement décrite dans «l'estat des réparations et fortiffications nécessaires au chasteau de Foix pour estre faictes l'année présente 1632...», dressé par le gouverneur Laforest-Toiras le 28 mars 1631, et dont le texte original a été retrouvé par M. F. Pasquier aux archives des Basses-Pyrénées[1]. Elle mesurait «cinq pans d'espesseur au plus bas, quatre pans au milhieu et trois sur le haut.» Elle s'étendait sur un développement total de «trente sept cannes de long» sur trois et demy de hault». On aperçoit, en quelques endroits de ce mur, qui subsiste encore aujourd'hui en partie, la trace des «embrazures en pierre de taille ou brique» qui avaient été ménagées pour l'artillerie, ainsi que l'une des trois «poinctes de bastion» transformée actuellement en dépôt d'ordures.

L'aspect général du quartier de l'Arget ne se modifia pas pendant les deux derniers siècles de l'ancien régime; il resta jusqu'à la Révolution ce qu'il était en 1652. Seuls, les noms des rues varièrent, d'une manière insignifiante d'ailleurs. C'est ainsi que la rue de la Porte vieille de l'Arget, désignée dans le terrier de 1698 sous le nom de rue de la Porte fermée de l'Arget, est portée sur le plan de 1776 avec la dénomination de rue de la Porte vieille de l'Arget; l'ancien *carrarot* de Jehanne, veuve de Guilhem Serni, appelé canton de l'Arget en 1652, était devenu, en 1776, une

[1] Ce texte est publié dans l'ouvrage de MM. F. Pasquier et R. Roger, *Château de Foix, notice historique et archéologique;* Foix, Gadrat aîné, 1900, in-8°, p. 58-59.

impasse connue sous le nom de «couën de service». Il est assez bizarre que dans le plan de 1776 la rue de l'Arget figure avec la dénomination de rue Delaire; dans le livre terrier correspondant au plan, elle est appelée, comme en 1652, rue de l'Arget. C'est actuellement la rue de la Préfecture. Quant à la rue del Teulé, ce n'est que tout à fait de nos jours qu'elle a pris le nom de rue du Tribunal ou du Château.

On trouve dans les délibérations consulaires, soigneusement dépouillées par M. Georges Doublet, pour la période comprise entre les années 1610 et 1789, de nombreuses mentions relatives aux réparations et aux mesures d'entretien de la porte de l'Arget et des fortifications avoisinantes. Dans les premiers jours du mois de novembre 1615, au cours des désordres provoqués en France par la nouvelle de la mort de Henri IV, les consuls de Foix, craignant que l'église ne vînt à être surprise, décidèrent de fortifier les abords du clocher et de boucher «à pierre et chaux» les portes de la ville, à l'exception des portes Saint-Jacques et de l'Arget[1]. Le 22 septembre 1619, une proposition fut faite par le Conseil de ville, tendant à assurer l'entretien des portes et de la palissade établie en avant de la tour de l'Arget[2]. Au moment de la prise d'armes des nobles du royaume, en juillet 1620, on entreprit de construire une tour sur l'ancienne porte de l'Arget, ainsi que sur la porte du Pont. Ces tours furent achevées vers le 16 février 1621. Il fut décidé qu'il y serait établi, chaque nuit, un poste de garde et que les portes seraient fermées du côté des maisons avoisinantes[3].

Il n'est plus question des défenses de l'Arget avant le 18 février 1680. A cette date, des réparations sont pratiquées à la muraille de l'Arget qui menaçait ruine, ainsi qu'au corps de garde de la porte et au pavé de la rue[4]. Réparations insuffisantes sans doute, car un an et demi après, le 19 octobre 1681, une partie du mur de la tour de garde qui surmontait la porte s'écroula avec fracas[5]. En 1711, le 10 novembre, le Conseil de ville donna l'ordre de res-

(1) G. Doublet, *Incidents de la vie municipale à Foix, à la fin du règne de Henri IV et sous Louis XIII*, p. 16.

(2) *Ibid.*, p. 23.

(3) *Ibid.*, p. 24.

(4) G. Doublet, *Incidents de la vie municipale à Foix, sous Louis XIV*, p. 21.

(5) *Ibid.*, p. 22.

taurer le parapet de la muraille qui supportait la terrasse de l'Arget et de boucher les lézardes de la tour, dont les portes de bois étaient en fort mauvais état [1]. Coup sur coup, on répara le pavé de la sortie de la porte « où les chevaux risquaient de s'endommager » (22 janvier 1719) et les deux tours de défense (30 mai 1719 et 2 août 1722) [2]. Le 19 décembre 1723, les chanoines de Saint-Volusien réclamèrent à la ville la propriété de la rue, de la porte et de la place de l'Arget [3].

Il est probable que les prétentions du chapitre furent repoussées, car, deux mois plus tard, les consuls se préoccupaient de restaurer, aux frais de la ville, la charpente de la tour de l'Arget. Une délibération municipale du 22 février 1724 nous apprend que vingt-quatre pièces de bois étaient nécessaires « pour appuyer les planchers et le toit ». On chercha ces vingt-quatre pièces par toute la ville et même chez les chanoines de Saint-Volusien, sans pouvoir en découvrir une seule. Or, comme à ce moment même les Capucins demandaient à étêter un arbre situé près de la porte Saint-Vincent, au bord du fossé, le Conseil décida de tirer de cet arbre le bois nécessaire aux charpentes de la tour, et d'abandonner le reste aux Révérends [4].

Pendant près de soixante ans encore, l'attention des consuls de Foix ne fut pas appelée sur l'état des fortifications septentrionales de la ville; mais, le 2 avril 1782, le Conseil consulaire dut reconnaître qu'en raison de la brèche qui s'était produite en 1775 [5] dans le mur d'enceinte, du côté de Fouichet, et qui rendait l'accès de la ville praticable aux cavaliers, il était inutile de faire plus longtemps les frais des gages des portiers, et qu'il n'y avait plus qu'à laisser « tomber et crouler » les quatre portes [6].

On proposa même, le 21 décembre 1786 [7], d'employer les matériaux provenant de la démolition des murs et des portes à la construction d'égouts d'assainissement. Néanmoins, en juin 1788, un portier était encore installé dans la tour de l'Arget, et le Conseil

(1) G. Doublet, *Incidents de la vie municipale à Foix, sous Louis XV*, p. 36.
(2) *Ibid.*, p. 12, 14.
(3) *Ibid.*, p. 16.
(4) *Ibid.*, p. 16.
(5) Le mur s'écroula, le 18 juin, sur une longueur de 16 cannes.
(6) G. Doublet, *Incidents de la vie municipale à Foix, sous Louis XVI*, p. 20.
(7) *Ibid.*, p. 27.

affermait, pour 30 livres par an, la loge que l'ancien fonctionnaire municipal occupait sans rétribution [1]. L'état de délabrement complet dans lequel était tombée l'enceinte de Foix, vers cette époque, provoqua le 3 août suivant, de la part des consuls, une mesure radicale. Pour éviter que les portes de l'Arget et de Saint-Vincent ne fussent «enlevées», le Conseil les fit transporter à l'hôtel de ville. Il fut résolu que les ferrures seraient vendues au profit de la communauté, et que les planches serviraient à réparer les prisons municipales [2].

On est indécis sur la date exacte à laquelle les ruines croulantes de la porte de l'Arget furent entièrement déblayées, pour faire place au petit rond-point qui termine la rue de la Préfecture, au Nord, un peu en avant du square public. De nos jours, le quartier de l'Arget ne conserve plus, de ses anciennes fortifications, que quelques pans de l'ancien mur d'enceinte et des débris du mur construit par Laforest-Toiras en 1632. Toutefois, les trois rues principales qui sillonnaient cette partie de la ville en 1446 existent encore, et le plan général du quartier est sensiblement le même qu'à la fin du XVe siècle.

IV

Cette dernière partie est consacrée à l'exposé des renseignements que j'ai recueillis, en dépouillant les livres terriers, sur les appropriations successives auxquelles ont donné lieu, au XVIIe et au XVIIIe siècles, les immeubles compris dans les limites du quartier de l'Arget, précédemment décrit.

Les notices afférentes à chaque immeuble sont présentées dans l'ordre de numérotation des parcelles sur le plan de 1776. La rigueur avec laquelle j'ai pu délimiter chacun des immeubles portés aux terriers de 1652, 1698 et 1776-1777 m'a naturellement amené à adopter l'ordre du plan, afin d'éviter au lecteur toute équivoque sur la situation topographique des parcelles, en lui fournissant un élément permanent de contrôle.

1. La maison adossée à la courtine, entre les tours de l'ancienne et de la nouvelle porte, était, en 1652, la propriété de Guillaume

[1] G. Doublet, *Incidents de la vie municipale à Foix sous Louis XVI*, p. 31.
[2] *Ibid.*, p. 33.

Cambolives. Elle passa, le 7 août 1658, à Catherine de Cambolives et avant 1698, aux mains de Jean Crouzet, bourgeois, qui la transmit à ses enfants. A la suite d'un partage conclu le 23 mars 1757, Jean-Baptiste Crouzet obtint le quart de cette maison et ses sœurs Marguerite et Louise gardèrent, par indivis, les trois autres quarts. En 1776, trois propriétaires avaient conjointement des droits sur l'ancienne maison Cambolives : Baptiste Santoul *dit* le Mouleyré; M. Carbon, bourgeois de Varilles, en qualité d'époux de l'une des demoiselles Crouzet, et M. Alexin-Barnabé de La Theulade, qui fut maire de Foix en 1778. Imposée comme immeuble de la 1re classe (maisons, fermes et moulins), elle était comprise, en 1698, par moitié dans la 5e et la 6e catégorie d'allivrement. En 1776, la totalité de l'immeuble était estimée au 6e et dernier «moulon»[1], et n'avait plus, par conséquent, qu'une valeur très faible[2].

2. La tour construite sur l'ancienne porte de l'Arget ne figure, avec son chiffre d'allivrement, que dans le terrier de 1776-1777. Elle appartenait à cette époque, par indivis, à M. Carbon et à M. de La Theulade qui en acquittaient l'impôt par moitié. L'emplacement avait une contenance totale de 7 cannes 5 pans, et était estimé au 6e degré[3].

[1] Le mot *moulon*, du latin *molonus*, en espagnol *molon* (petite colline), est défini par Du Cange «acervus cujuslibet rei», un amas, un tas, un ensemble, d'où le sens dérivé de *catégorie*. En matière d'impositions, ce mot s'applique à chacune des grandes divisions de la propriété pour l'assiette de l'impôt foncier. Il existait à Foix, sous l'ancien régime, deux classes de moulons. La première comprenait les maisons de la ville et de la campagne, les fermes et moulins, et généralement toutes les bâtisses, de quelque nature et qualité qu'elles fussent, situées «dans le taillable de la ville de Foix». La seconde classe embrassait «les ciels ouverts, basses cours, masures ou patus, etc., situés dans l'enclos de la ville et dans la campagne». Chaque *moulon* se subdivisait en six catégories d'imposition, correspondant à autant de degrés pour la valeur des propriétés. L'unité d'imposition, dans chaque catégorie, était la canne carrée. La canne carrée de Foix valait, en 1799 : 3 m.q 07. d.q. 30 c.q. 09 mm.q. (J.-B. Souquet, *Métrologie du département de l'Ariège*, p. 27). — Voir les délibérations consulaires du 15 juillet 1698 et du 8 avril 1776, sur le nombre et le taux d'allivrement des *moulons*. — Livres terriers : de 1698, fol. 10 et 11; — de 1776-1777, fol. 7.

[2] Livres terriers : de 1652, fol. 3 r°; — de 1698, fol. 15 r°; — de 1776-1777, fol. 12 v°, 14 r°, 18 *bis* v°.

[3] Livres terriers de 1776-1777, fol. 14 r°, 18 *bis* v°.

3. La maison de Jean-Jacques Bonhomme, marchand, occupait en 1652 la place des immeubles de R. Describas et de Pey Séguélar, mentionnés dans le registre de la réformation. Jean Saurine, tailleur, et Izabeau de Bonhomme, sa femme, en prirent possession à la mort de Jean-Jacques Bonhomme, par suite d'un accord conclu le 11 août 1693, avec Ferriol Bonhomme, régent de Foix, beau-frère du tailleur. Jean Saurine et sa femme étaient encore propriétaires de la maison en 1698. Jacques Santaraille, tailleur pour dames, en fit l'acquisition un peu avant 1776, dans des conditions qu'aucun document ne permet de préciser. Je n'ai pu savoir à qui il la transmit.

Les contenances consignées aux terriers sont de 30 (1652), 29 (1698) et 34 cannes (1776), allivrées à raison de 14 cannes au 4e degré et tout le reste au 6e[1].

4. Sur cette parcelle étaient bâtis, avant 1776, deux immeubles distincts appartenant à des individus différents. L'un de ces immeubles, faisant face à l'abbaye, était, en 1652, aux mains de Ramond Coz, très probablement descendant d'Anthoni de Coz, propriétaire du même emplacement au xve siècle. Jean Laballe, pareur de draps, détenait la maison, en 1698, comme héritier de Ramond Coz. Elle fut achetée, le 5 novembre 1747, par un certain Antoine Laguerre, qui la vendit à Jacques Boy dix ans plus tard (12 septembre 1757).

La maison dont la façade donnait sur la rue de la Porte-Vieille de l'Arget était, en 1652, la propriété de Jean Verjus, passementier, et de Jeanne Sandcume, sa femme. Philippe Sicre-Larroque fut substitué à Jean Verjus par acte des consuls de Foix du 20 mai 1673, et Ferriol Bonhomme se substitua, à son tour, à Philippe Sicre-Larroque, le 30 janvier 1697. Ferriol Bonhomme vendit l'immeuble à Antoine Laguerre, le 5 novembre 1747. A la suite de cette vente, les deux immeubles bâtis sur la parcelle n° 4 furent réunis sur la tête d'un seul et même propriétaire, et l'indivision persista après que, le 12 septembre 1757, Jacques Boy eut acquis tout ce que possédait Antoine Laguerre dans le quartier de l'Arget[2].

[1] Livres terriers : de 1652, fol. 13 r°, 191 v°; — de 1698, fol. 16 r°; — de 1776-1777, fol. 23 v°.

[2] Livres terriers : de 1652, fol. 11, 196 r°; — de 1698, fol. 20 vr.

5. C'était un cordonnier, François Fauré, qui occupait, en 1652, la maison n° 5. Mais, dès le 12 août 1662, l'allivrement fut inscrit au nom du nouveau propriétaire, Antoine Thoubès, qui se dessaisit de sa maison le 24 juillet 1671, au profit de Laurens Alberty ou Alaberty, maréchal ferrant. Celui-ci en était encore propriétaire en 1698. Une muance nous indique que Louis Valentin, autre maréchal ferrant, acquit la maison Alberty par actes du 23 mai 1766 et du 11 mai 1767; il la possédait en 1776.

La contenance cadastrale varie, de 1652 à 1776, entre 15 et 16 cannes 3 pans, imposés au 4e degré[1].

6. Jeanne Rufade, veuve de Jean Amardeilh, se dessaisit, le 12 août 1655, de la maison qui est portée sous son nom en 1652, au profit de Jean Pourchère-Laroze. Pierre Crouzet, chirurgien, posséda ensuite cet immeuble qui passa, avant 1698, à ses héritiers. Ce fut en dernier lieu M. de La Theulade, maire de Foix, qui en devint propriétaire en vertu du testament de Mlle Louise Crouzet, conçu en sa faveur (23 décembre 1776). La maison lui appartenait encore en 1784. La superficie en est successivement évaluée à 14 cannes en 1652, à 15 cannes en 1698, et imposée, dans les deux cas, au 6e et dernier degré[2].

7. A Jean Caumont, maître tailleur, qui détenait la maison en 1652, fut substituée, par acte du 6 octobre 1676, dame Bertrande de Tigniol, veuve de Jean Bouiche. La veuve Bouiche possédait la maison en 1698, et Bertrand Bouiche *dit* Délicat, sergier, en était propriétaire en 1776. Par acte du 15 décembre 1785, il céda la moitié de l'immeuble à son frère, Bernard Bouiche.

La contenance totale est portée dans les trois terriers à 15 (1652), 14 (1698), et 17 cannes 7 pans (1776), allivrés, dans tous les cas, au 4e degré[3].

8. Cet article, imposé en 1652 sous le nom des héritiers de Jean Bonnefame, confrontait au midi avec l'immeuble de Me Jean

(1) Livres terriers : de 1652, fol. 14 r°; — de 1698, fol. 21 r°; — de 1776 1777, fol. 23 v°.

(2) Livres terriers : de 1652, fol. 10 v°; — de 1698, fol. 20, r°; — de 1776 1777, fol. 18 *bis* v°.

(3) Livres terriers : de 1652, fol. 14 v°, 179 r°; — de 1698, fol. 21 r°; — de 1776-1777, fol. 24 r°.

de Silvestre, docteur en droit, avocat à la Cour du sénéchal de Foix[1]. Il comprenait une maison d'habitation et un enclos avec communs (cuisine, basse-cour, grange). Jean Coustaud, bourgeois, en prit possession le 6 juin 1678, en vertu d'un acte de subrogation, consenti à son profit par Mme de Juilhard de Mondonville, et en était propriétaire en 1698. Le même article figure dans le terrier de 1776-1777 au compte de Joseph Azam, bourgeois. Il couvrait une superficie totale de 50 cannes en 1652, de 68 cannes en 1698, et de 92 cannes en 1776, imposées par fractions, aux 4e, 5e et 6e degrés[2].

9. En 1652, la parcelle n° 9 était occupée par une maison d'habitation et ses dépendances (écurie, enclos), propriété d'Anthoine de Guilhem et des héritiers de Michel du Vernis, bourgeois. Le 29 mai 1670, intervint une transaction entre François et Voluzien, fils d'Anthoine, en vertu de laquelle les deux frères se partagèrent la succession paternelle. Voluzien prit l'écurie, et François tous les immeubles restants. L'allivrement fut réparti, en conséquence, à raison de 117 livres 1/4 au compte de François, et de 15 livres 3/4 au compte de Voluzien. En 1698, François étant mort, son bien passa à ses héritiers. Le 10 octobre 1739, Pierre Laurens, marchand, acquit les immeubles du coin de la place, et c'est sous son nom qu'ils figurent dans le terrier de 1776-1777. Sur le chiffre de la superficie totale, la maison d'habitation comptait pour 10 cannes, et était imposée à la 1re catégorie[3].

10. Jean de Silvestre, «docteur et avocat», tenait en 1652 la maison placée au point de croisement des rues del Teulé et de la Porte-Vieille. François Loze, conseiller du roi et lieutenant en la senéchaussée de Foix, en devint propriétaire vers le 9 janvier 1676. A cette date, en effet, l'allivrement fut réduit de 56 à 48 livres, en exécution d'une délibération municipale confirmée par un accord du 17 janvier suivant, et la mutation fut enregistrée le 4 août 1687. Par suite d'une bizarrerie inexplicable, la parcelle

(1) Archives de l'Ariège, B 5.

(2) Livres terriers : de 1652, fol. 15 r°; — de 1698, fol. 21 r°; — de 1776-1777, fol. 24 v°.

(3) Livres terriers : de 1652, fol. 16 r°; — de 1698, fol. 22 v°; — de 1776-1777, fol. 27 v°.

n° 10, expressément indiquée dans les confrontants des parcelles n°s 8 et 9 comme appartenant, en 1698, à M. Loze ou de Loze, n'est représentée par aucun article spécial dans le terrier de cette époque. Il est question seulement, au folio 26, des héritiers d'un certain Libéral Loze, à propos d'une maison située rue de Montillat, sur un point du consulat d'En-Gros, bien différent de celui qui nous occupe. On ne retrouve l'immeuble n° 10 mentionné que dans le terrier de 1776-1777, parmi les possessions de Baptiste Cassaigne aîné, maître maçon.

Sa superficie est à cette date de 82 cannes, soit de 3 cannes supérieure à l'évaluation de 1652 ; le tout imposé au 6e degré [1].

11. Jacques Grave possédait en 1652 cet immeuble. Après lui, les héritiers de Paul Gourdou, bourgeois, en firent l'acquisition, le 12 août 1662, et l'un d'eux, Jean Gourdou, bourgeois, en était propriétaire en 1698. La maison passa, le 22 décembre 1767, à François Acoquat, qui en fit don, par testament, à dame Louise Crouzet, le 19 juillet 1771. Ce fut encore par legs testamentaire en date du 23 décembre 1776, que M. de La Theulade reçut de dame Louise Crouzet l'immeuble qui figure sous son nom dans le terrier de 1776-1777.

L'étendue de cet immeuble, — maison et enclos, — évaluée à 82 cannes en 1652, atteignit 88 cannes lors de la rectification cadastrale de 1776-1777 ; imposé le tout au 6e degré [2].

12. La maison portée au nom de Jean Banières, huissier, en 1652, fut acquise avant le 26 mars 1664, par Me Anthoine d'Arjac, juge criminel au présidial de Foix [3]. Ce fut un nommé Pierre Curt qui bénéficia de la troisième appropriation et qui légua l'immeuble à sa fille, en mourant. Celle-ci fit don de l'héritage pater-

[1] Livres terriers: de 1652, fol. 18 r°, 178 v°; — de 1698, fol. 26 r° ; — de 1776-1777, fol. 28 r°.

[2] Livres terriers : de 1652, fol. 9 v° ; — de 1698, fol. 18 r°; — de 1776-1777, fol. 18 *bis* r°.

[3] Me Anthoine d'Arjac est qualifié «docteur et avocat» en 1652, «juge criminel et second président en la seneschaussée et siège présidial de Foix» en 1662, «conseiller du Roy, président, lieutenant général criminel en la seneschaussée et siège présidial de Pamiers» en 1683. — Livre terrier de 1652, fol. 7 r°, 27 r°, 181 r°.

nel, le 5 avril 1761, à M. Coustaut, prébendier du chapitre de Foix, qui le transmit à son tour à Joseph Azam, bourgeois, sixième et dernier propriétaire connu. L'immeuble, très peu important, mesurait 8 cannes carrées en 1652, 9 cannes 2 pans en 1698 et 17 cannes 7 pans en 1776 ; il était classé dans la 6e catégorie [1].

13. Une partie des biens de Me Anthoine d'Arjac occupait en 1652 cet emplacement. M. d'Arjac fit don de tous ses biens à son fils Pierre, le 15 décembre 1682, et l'allivrement fut reporté sur la tête du nouveau possesseur le 14 janvier suivant. Après un court passage entre les mains de Pierre d'Arjac, l'immeuble échut à Jean Birobent, brassier, qui le possédait en 1698, puis fut vendu à Dominique Cassé, vigneron, le 22 juillet 1742, dernier propriétaire, inscrit au terrier de 1776-1777. La superficie de la maison Cassé était de 13 cannes 2 pans imposés au 6e degré [2].

14, 21, 21 *bis*. La maison, basse-cour et enclos de Me Anthoine d'Arjac, situés entre la rue del Teulé et le coin de l'Arget, passèrent, comme nous l'avons vu, le 15 décembre 1682, à Pierre d'Arjac, qualifié «bourgeois» dans le terrier de 1652 et qui portait en 1698 le titre de «conseiller du Roy». L'ensemble de toutes ces possessions n'embrassait pas moins de 107 cannes en 1652, et 142 cannes en 1698. A la suite d'un morcellement de cet important patrimoine, provoqué par des causes inconnues, le sieur Antoine Labarthe se rendit acquéreur de la parcelle n° 21, qui passa plus tard à ses héritiers, en exécution d'un acte de partage du 15 avril 1741, autorisé par le Parlement de Toulouse. Les héritiers d'Antoine Labarthe firent donation de ce domaine, le 24 octobre 1768, à Jean-François Sacaze de Peiregude, bourgeois, qui le possédait encore le 20 janvier 1787.

Les parcelles 14 et 21 *bis*, détachées des biens d'Arjac, comme l'enclos Sacaze de Peiregude, appartenaient, en 1776, la première à Guillaume Cazanave, cardeur de laine, la seconde à Pierre-Roc

[1] Livres terriers : de 1652, fol. 10 r° : — de 1698, fol. 25 r° ; — de 1776-1777, fol. 24 v°.

[2] Livres terriers : de 1652, fol. 7 r°, 181 r° ; — de 1698, fol. 18 r° ; — de 1776-1777, fol. 17 v°.

Baby. C'étaient deux pauvres petites maisons, de dimensions fort exiguës, allivrées au 6e degré [1].

15. Deux immeubles occupaient cet emplacement en 1652 ; l'un était la propriété des héritiers de Jean Ville *dit* Bunhas le jeune, l'autre appartenait par indivis à Jean Ville *dit* Bunhas le vieux et à Laurens Sarda, charpentier, en qualité d'époux de Ramonde Ville. En 1698, Jean Ville le vieux avait absorbé la propriété intégrale de tous ces biens; les deux maisons, fondues en une seule, étaient aux mains des légataires d'un certain Baptiste Robert, en 1776-1777. Les deux immeubles classés, dans la 6e catégorie, occupaient une surface totale de 19 cannes 5 pans [2].

16. Indépendamment de ses droits sur les biens de la famille Ville, Laurens Sarda, charpentier, jouissait en 1698, de la maison et de l'enclos qui figurent sous le n° 16 dans le plan de 1776. Il avait acheté ces possessions, le 16 juillet 1690, à la veuve de Jean-Jacques Bonhomme, Madeleine de Claustre, et à son fils Ferriol Bonhomme. C'est en effet sous le nom de Jean-Jacques Bonhomme que la maison et l'enclos sont portés au terrier de 1652. Après Laurens Sarda, Joseph Baillé *dit* Toumieu obtint ces biens, à la suite d'un partage conclu le 27 février 1752, et il les possédait encore en 1776. Les superficies qui figurent aux rôles sont: 31 cannes en 1652, 35 cannes en 1698 et 47 cannes 9 pans en 1776 ; le tout allivré au 6e degré [3].

17-20, 23. Toute cette étendue appartenait en 1698 au marquis de Foix et comprenait une série de possessions acquises par lui de différents propriétaires. En 1652, la maison n° 17 était le bien de dame Jeanne Pène. Laurens Sarda en devint acquéreur, le 16 octobre 1688, mais on cherche vainement dans le terrier de 1698 l'article qui devait être consacré à cet immeuble et il est probable que la maison avait été détruite avant que le marquis de Foix se rendît maître du terrain. Une grange appartenant à Do-

[1] Livres terriers : de 1652, fol. 7 r°, 181 r° ; — de 1698, fol. 19 r° ; — de 1776-1777, fol. 18 r°, 19.

[2] Livres terriers : de 1652, fol. 8 r° ; — de 1698, fol. 16 v° ; — de 1776-1777, fol. 16 v°.

[3] Livres terriers : de 1652, fol. 13 r°, 179 r° ; — de 1698, fol. 17 r° ; — de 1776-1777, fol. 15 v°.

minique Cassé s'élevait en 1776 sur le même emplacement et n'avait que 8 cannes de superficie.

Après la mort de Pierre Laumont, docteur en médecine, la maison et le jardin imposés sous ce nom en 1652 (nos 18 et 19) passèrent à Bernard Vianès, écuyer, consul de Foix, comme il ressort d'une muance du 29 juillet 1662. A son tour, le marquis de Foix les acheta aux héritiers de Bernard Vianès, et l'allivrement fut mis au compte du nouveau propriétaire, le 30 août 1677.

C'est encore à la suite d'une vente que le marquis acquit les maisons et jardins (nos 20 et 23) qui avaient appartenu, antérieurement à l'année 1652, à Jean Bérard, capitaine, et dont les héritiers de cet officier acquittaient l'impôt vers 1675. Le nom de l'un de ces héritiers est connu ; il s'appelait Anthoine Ané *dit* Daumazan et avait des droits sur 6 cannes de l'une des maisons, ainsi qu'il appert d'une mutation enregistrée le 6 décembre 1661. L'ancien patrimoine de Jean Bérard fut allivré sous le nom du marquis de Foix, en vertu d'une décision du Conseil politique de la ville du 19 juillet 1676 (muance du 30 août 1677).

Après la liquidation des biens du marquis au XVIIIe siècle, la division parcellaire fut rétablie dans la partie occidentale du quartier de l'Arget, sur le même pied qu'en 1652. Les divers lots, cotes 17-20 et 23, eurent chacun un propriétaire différent. Nous avons vu qu'en 1776 le n° 17 était occupé par une grange appartenant à Dominique Cassé. A la même époque, noble Pierre de Goulhard, prêtre, prébendier de l'église de Foix, possédait la maison n° 18, et, par indivis avec MM. Carbon et de La Theulade, le jardin n° 19, adjacent au mur de la ville. A Joseph Azam appartenait le jardin n° 20, et Me Jean-Baptiste Sicre, prêtre, prébendier de Saint-Volusien, était propriétaire de la maison, du jardin et de l'enclos qui avoisinaient la porte del Teulé (n° 23).

L'ensemble de toutes ces possessions s'étendait sur une superficie totale d'environ 150 cannes carrées et était imposé dans la dernière catégorie [1].

22. Naudette d'Azam, veuve de Joachim Larocque, occupait, en 1652, la maison bâtie sur la parcelle n° 22. Cette maison fut

[1] Livres terriers : de 1652, fol. 4, 5 r°, 8 v°, 9 r°, 81 v° ; — de 1698, fol. 19 r° ; — de 1776-1777, fol. 14 r°, 15 r°, 17 v°, 23 r°, 25 r°.

achetée aux héritiers de Naudette, par Paul Giret, huissier, le 3 octobre 1674, et la mutation enregistrée le 3 février 1680. En 1698, les héritiers de Paul Giret détenaient ladite maison qui figure au rôle d'imposition de 1776 sous le nom d'Alexandre Cros *dit* Brétille, tailleur de pierres. L'immeuble, classé dans la dernière catégorie d'imposition, mesurait 12 cannes en 1652, 11 cannes 6 pans en 1698, 18 cannes 4 pans en 1776 [1].

APPENDICE.

LES PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES DANS LE QUARTIER DE L'ARGET EN 1446 [2].

Carrera de las Moletas.

1. [Pey dels Astz, sartre.] Item per 1 ostal al canto de la plassa que foc de m^e^ Pey Galaup, confronta de levant et de mieg jorn ab las vias publicas, de colcant ab Anthoni de Cos, de septentriu ab l'ostal que foc de Johan de Marcafava, fa mieg per mieg III d. tol., ve à la part de mossenhor de Foixs 1 d. tol. 1 torn [3].

2. [Pey dels Astz, sartre.] Item per autre ostal aqui meteix que foc de Johan de Marcafava, alias Picamilh, confronta de levant ab la via publica, de mieg jorn ab si meteix, de colcant ab Anthoni de Cos, de septentriu ab Anthoni Mercier, pelissier, fa mieg per mieg II d. tol. mieg poges, ve à la part de mossenhor de Foixs 1 d. tol. et la maytat de mieg poges [4].

3. Anthoni Mercier, pelissier, per 1 ostal à la carrera de las Moletas, près de la plassa que foc de Pey de Forquada et primier

[1] Livres terriers : de 1652, fol. 6 v°; — de 1698, fol. 20 r°; — de 1776-1777, fol. 22 v°.

[2] Cette nomenclature a été dressée à l'aide d'extraits du registre de la réformation, conservé aux Archives départementales de l'Ariège (série E). Les immeubles sont énumérés par rues, dans leur ordre de succession, en allant du Sud au Nord. En dernier lieu figure la liste des immeubles du quartier dont la situation n'a pu être exactement déterminée (*carrera del Teulé*).

[3] Fol. 123 r°.

[4] Fol. 123 r°.

de Pey Serni, confronta de levant ab la via publica, de mieg jorn ab Pey dels Astz, de colcant et de septentriu ab Anthoni de Cos, fa mieg per mieg dos d. tol. et mieg torn., [de] que ve à la part de Mossenhor I d. tol. mieg torn.[1].

4. [Anthoni de Cos.] Item, per I ostal à la carrera de las Moletas que foc de Ramon Dediu et primier de Arnaud Vidal de Lobieras, confronta de levant ab la carrera publica, de mieg jorn ab Anthoni Mercier, pelissier, de colcant et de septentriu ab si meteix, fa de servizi mieg per mieg IIII d. tol., ve à la part de Mossenhor II d. tol.[2].

5. [Anthoni de Cos.] Item, per I logar que solia [e]stre ostal que foc de mossen Bertran de Montanhac que es à la carrera de las Moletas, confronta de levant ab la carrera publica, de mieg jorn ab Ramon Dediu, de colcant ab si meteix, de septentriu ab m^e^ Arnaud Esquerier, fa mieg per mieg VI d. tol., ve à la part de mossenhor de Foixs III d. tol.[3].

6. [Me Arnaud Esquerrier, notari.] Item, per I ostal en Arget ho à la carrera de las Moletas que foc de Jacmes Savanelli et primier de dona Jacma, molher de m^e^ Ramon de Mora, confronta de levant ab la carrera publica, de mieg jorn ab Anthoni de Cos, de colcant ab Ramon Giraut, de septentriu ab Ramon Dediu, fa de servizi à mossenhor de Foixs et mossenhor abbat mieg per mieg III d. tol., ve à la part de mossenhor de Foixs I d. tol. I torn[4].

(1) Fol. 138 v°.
(2) Fol. 122 v°.
(3) Fol. 122 v°.
(4) Fol. 125 r°. — C'est la seule maison inscrite au nom du célèbre auteur de la *Chronique romane des comtes de Foix*, dans le registre de la réformation de 1446. Est-ce à dire que ce fut là sa maison d'habitation? On lit, d'autre part, dans le terrier de 1460, fol. 19 r° : «Maeste Arnaud Esquerrier : I ostal ou demora que eran II hostals, c. lib.», et, quelques lignes plus bas : «I ostal en Arget que foc de Cabanelh, X lib». Un peu plus loin, il est question d'un «ostal en Arget que foc de m^e^ Arnaut Esquerrier», et dans lequel habitaient, un peu après 1460, Ramon Baby et Pey Aguassa. En présence du nombre de maisons qui figurent au rôle de 1460 sous le nom d'Arnaud Esquerrier et de l'extrême laconisme de la mention consacrée à la maison d'habitation du chroniqueur dans le terrier du XVe siècle, il me paraît téméraire de proposer l'iden-

7. Ramon Felip, scudelier, per hun ostal que ha en la carrera de las Moletas que solian estre dos ostals, lo hu foc de mossen Guilhem Boyer, alias Ribas, capela, l'autre foc de Bernada, molher de Vidal Lombart, et après de Arnaud Astier de Autanel; ara es tot hu; confronta de levant ab la carrera publica, de mieg jorn ab m^e Arnaud Squerrier, de colcant ab Ramon Giraud, de septentriu ab Johana, molher relicta de Pey de la Font, fa de servizi à mossenhor de Foixs et à mossenhor abbat de Foixs mieg per mieg dos denies tol. et 1 tornes, de que ve à la part de mossenhor de Foixs, cascun an, 1 d. tol. 1 poges[1].

8. Ramon Albar per Johana, molher relicta de Pey de la Font, per l'ostal de la carrera de las Moletas que foc devant [de] Peyrat, confronta de levant ab la via publica, de mieg jorn ab Ramon Felip, de colcant ab Johan de Senheric, de septentriu ab lodit Senheric, fa mieg per mieg 1 d. tol. 1 torn., ve à la part de mossenhor de Foixs 1 torn. 1 poges[2].

9. [Johan de Senheric.] Item, per autre hostal à la carrera de las Moletas que foc de m^e Arnaud Sola et primier de Bernina, molher relicta de Vidal Lombart, confronta de levant ab la via publica, de mieg jorn ab Johana, molher relicta de Pey de la Font, de colcant ab si meteix, de septentriu ab Guilhem Gaudri, fa mieg per mieg 1 d. tol. 1 torn., ve à la part de mossenhor de Foixs 1 d. torn. 1 poges[3].

Carrera d'Arget.

10[4]. Anthoni de Cos per l'ostal de la plassa que foc de Anthoni de Cos, son oncle, ayxi cum es l'ostal deves Pey dels Astz que te deldit ostal de Pey dels Astz, ayxi cum es lo selier, entro lo portal et lo loguar de part detras, loqual confronta de levant ab Pey dels

tification de cet immeuble avec la maison de la *carrera de las Moletas*, mentionnée en 1446. A mon avis, l'emplacement de l'habitation d'Esquerrier reste incertain.

(1) Fol. 133 v°.

(2) Fol. 137 r°.

(3) Fol. 124 v°.

(4) Les numéros 10-15 se rapportent aux immeubles du côté oriental de la rue; les numéros 16-19 aux immeubles du côté occidental.

Astz, de miejorn ab la carrera publica, de colcan ab si meteis et de part detras la eyxida, confronta de colcant ab la dicta carrera d'Arget, de septentriu ab Ramon Giraud, fa mieg per mieg nau morlanas, ve à la part de mossen[hor] de Foixs IIII morlas et mieg[1].

11. Ramon Giraud per l'ostal gran de la carrera d'Arget, confronta de levant ab m^e Arnaud Esquerier, Anthoni de Cos, de mieg jorn ab ledit Anthoni de Cos, de colcant ab la via publica, de septentriu ab Johan de Senheric, fa de servizi mieg per mieg VI d. tol., ve à la part de mossenhor de Foixs III d. tol.[2].

12. Johan de Senheric per I oslal à la carrera d'Arget que foc de Johan dels Astz et primier de Pey Laurens et Johan Laurens, confronta de levant ab si meteix, de mieg jorn ab Ramon Giraud, de colcant ab la via publica, de septentriu ab Pey Faure de Verneyol, fa mieg per mieg III d. tol., ve à la part de mossenhor de Foixs I d. tol. I torn.[3].

13. Pey Faure de Verneyol per I ostal à la carrera d'Arget que foc de Arnaud de la Quiera deldit loc et davant de m^e Arnaud del Solier, confronta de levant ab Anthoni de Cos, de mieg jorn ab Johan de Senheric, de colcant ab la via publica et de septentriu ab Bernard Daffis deldit loc de Verneyol, fa mieg per mieg I^a agulha deffer, ve à la part de mossenhor lo comte miega agulhi de ferr[4].

14. Bernard Daffis de Verneyol per I ostal à la carrera d'Arget que foc dels heretiers de Ramon Andras, confronta de levant ab Anthoni de Cos, de mieg jorn ab Pey Faure de Verneyol, de colcant ab la carrera publica, de septentriu ab Pey Séguelar, fa mieg per mieg III d. tol., ve à la part de mossenhor lo comte I d. tol. I torn.[5].

15. Pey Seguelar per I ostal à la porta d'Arget que foc de Bertranet d'Abadia, confronta de levant ab l'ostal de Ramon Describas

(1) Fol. 122 v°.
(2) Fol. 124 r°.
(3) Fol. 124 v°.
(4) Fol. 139 r°. Agulha deffer : une barre de fer.
(5) Fol. 139 r°.

de Verneyol, de mieg jorn ab Bernard Daffis deldit loc, de colcant et de septentriu ab las vias publicas, fa servizi à la caritat de Pascas et la senhoria de Mossenhor; obrier del monasteri de Foixs [1].

16. Johan de Bunhas, brassier, per I ostal que ha à la carrera de Arget que foc de son payre et primier de Guilhem del Luc, confronta de levant et de mieg jorn ab las vias publicas, de colcant ab la siua borda meteixa et de septentriu ab si meteix, fa de servizi à mossenhor [de] Foixs et à mossenhor abbat de Foixs mieg per mieg II d. tol., ve à la part de mossenhor de Foixs I d. tol.

Item, per Ia borda detras lodit ostal, confronta de levant et de septentriu ab si meteixa, de mieg jorn ab le cararot, de colcant ab la siua borda meteixa, fa mieg per mieg II d. tol. [2].

17. Johan Vidal de Lobieras per I ostal à la carrera d'Arget que foc de Ramon Vidal, son payre, confronta de levant ab la carrera publica, de mieg jorn ab Ramon Giraud, de colcant ab Guilhem Amielh de Lobencxs, de septentriu ab Johana, molher relicta de Guilhem Serni, fa mieg per mieg I d. tol., ve à la part de mossenhor de Foixs I den. torn. [3].

18. [Ramon Giraud.] Item, per I ostal à la dicta carrera que foc de Pey dels Astz et primier de Ramon Mauri de Lobencxs, confronta de levant ab la via publica, de mieg jorn et de septentriu et de colcant ab Johan Vidal de Lobieras, fa mieg per mieg I poges, ve à la part de mossen[hor] de Foixs mieg poges [4].

19. Johana, molher relicta de Guilhem Serni, per l'ostal que a à la carrera d'Arget que foc deldit Guilhem Serni, son marit, que confronta deves solelh levant et de septentriu ab las carreras publicas, de mieg jorn ab Johan Vidal de Lobieras, de colcant ab si meteixa, fa de servizi à mossenhor de Foixs I d. torn. et à mossenhor abbat III d. tol.

Item, per Ia borda que es detras lodit ostal, confronta de levant ab l'ostal desus dit, de mieg jorn ab Guilhem Amielh de Lobencxs,

(1) Fol. 135 r°.
(2) Fol. 135 v°.
(3) Fol. 124 v°.
(4) Fol. 124 r°.

de colcant ab Pey Serni, de septentriu ab lo cararot, fa de servizi à mossenhor de Foixs et à mossenhor abbat de Foixs mieg poges[1].

Carrera del Teulé.

20. Guilhem de Bedelac, brassier, per l'ostal de la porta del Teulé que foc de Pey de la Casa dit Cumenges, et après de la dona de Verneyol, confronta de levant et de mieg jorn ab les heritiers de Arnaut Nabes, de colcant ab le mur de la viela, de septentriu ab la via publica, fa de servizi I d. tol.[2].

21. Item, per I ostal que es à la porta del Teulé que foc de Ramon de Luyac, alias le Pailhares, confronta de levant, de colcant et de septentriu ab las ditas vias publicas, de mieg jorn ab la dona de Verneyol, fa de servizi II d. tol.[3].

22. Johan Bertrand, brassier, per I ostal al pe del castelh que foc de madona de Verneyol, confronta de levant ab Ramon Aybran de Marcelhas, de mieg jorn ab la via publica, de colcant ab Ramon Costaul, de septentriu ab las bosigas ermas, fa de servizi IIII d. tol. am I tros que es be propre de I jornal, cum es bosolard que fa quart[4].

22. Me Miquel de Vernis, notari, per I ostal à la carrera del Teulé que foc de Guilhem Gailhard et primier de Pey Dellac, confronta de levant ab Pey Tenuet, de mieg jorn et de septentriu ab las carreras publicas, de colcant ab le noble Rogier de Roquafort, fa de servizi VI d. tol.[5].

24. Guilhem de Rius, molinier, per hun ostal à la porta del Teulé que foc de la nobla Nauda de Castelverdu, dona de Verneyol,

(1) Fol. 135 v°.
(2) Fol. 124 r°.
(3) Fol. 124 r°.
(4) Fol. 135 r°.
(5) Fol. 126 v°. — On peut renouveler pour Michel du Vernis les observations déjà faites à propos de l'emplacement présumé de l'habitation d'Esquerrier (p. 485, note 4). Dans le terrier de 1460, plusieurs immeubles sont portés au compte de Michel du Vernis, sans que rien dans le texte puisse permettre de déterminer celui où le notaire chroniqueur avait établi son domicile habituel.

confronta devés levant ab Johan Bertrand, de mieg jorn ab la via publica, de colcant ab la muralha de la viela, de septentriu ab los hereters de Jacmes Tron, fa de servizi I d. torn. [1].

Joseph Poux.
Correspondant du Comité.

[1] Fol. 142 r°.

DESCRIPTION

D'UN PIED DE CROIX DU XIVe SIÈCLE

DE L'ANCIEN MONASTÈRE

DE SAINT-VÉRAN, PRÈS AVIGNON,

PAR M. L.-H. LABANDE,

Correspondant du Comité, à Avignon.

Les collections du musée Calvet, à Avignon, sont riches en objets d'art et d'archéologie du moyen âge. Elles ne comptent cependant que peu de pièces d'orfèvrerie religieuse : il est vrai que quelques-unes offrent un réel intérêt. Ce sont principalement celles qui doivent leur fabrication à des ouvriers avignonais; leur rareté les fait d'autant plus apprécier.

Parmi ces dernières, on peut signaler le pied d'une croix processionnelle, qui a appartenu, dès la fin du XIVe siècle, à l'ancien monastère de Saint-Véran, tout près de la ville d'Avignon, et sur lequel est gravée une inscription donnant le nom d'une abbesse de ce couvent de Bénédictines[1].

Voici tout d'abord la description de l'objet, que je crois pouvoir abréger, puisque le lecteur se reportera à la figure et à la planche ci-jointe. (Pl. XXIV.)

Ce pied de croix, tout en cuivre doré, a une hauteur totale de 0 m. 195. Sa base, d'une forme fréquemment usitée à l'époque gothique[2], a 0 m. 191 de diamètre dans sa plus grande largeur

[1] La provenance de cet objet et la date de son entrée au musée me sont absolument inconnues : je ne l'ai trouvé en effet enregistré sur aucun catalogue. Tout ce que je puis affirmer, c'est qu'il est dans le musée depuis au moins le mois de décembre 1890.

[2] Dans sa largeur la plus étroite, elle est limitée par deux demi-circonfé-

et 0 m. 157 dans sa plus petite. La surface de cette base est chargée d'abord de l'inscription à laquelle j'ai déjà fait allusion, puis de différents ornements se détachant sur un fond de hachures obtenues par le burin.

Pied de croix du XIVe siècle, de l'ancien monastère de Saint-Véran, près Avignon.

Inscription et ornements sont évidemment contemporains, ainsi qu'on peut s'en rendre compte en observant que leur place a été soigneusement délimitée dès le début et qu'ils font partie d'un ensemble de décoration voulue. La première remplit d'abord une ligne encadrée de deux filets, commençant et finissant à un espace ovoïde resté inoccupé, puis elle se poursuit sur le demi-cercle voisin, où elle forme deux nouvelles lignes, et se termine en empiétant sur les parties contiguës. Les lettres de la première ligne ont une hauteur moyenne de 0 m. 01; les suivantes n'ont guère que la moitié.

rences non symétriques, et des deux autres côtés par des arcs en tiers-point assez allongés et d'un rayon légèrement différent. Ces éléments géométriques sont séparés par des pointes triangulaires un peu rabattues.

L'inscription se lit ainsi :

anno dni[1] : m° : ccc° : xciiii° obiit dna ludovica bontose || abatissa sci ve || rani et ordiavit hanc || fieri crucez.

Anno Domini M° CCC° XCIIII°, *obiit domina Ludovica Bontose, abatissa Sancti Verani, et ordinavit hanc fieri crucem.*

L'ornementation qui se trouve entre l'extrémité inférieure de la première ligne et la bordure de la base est formée de tiges doubles au pied enlacé et couvertes de feuillages, le tout dans un encadrement formé de cercles et de trèfles très finement ciselés. Sur chacune des pointes triangulaires (excepté sur celle qui a été couverte par le mot *fieri* de l'inscription) a été gravée une belle fleur de lys.

Il est à remarquer que, sur l'espace ovoïde qui coupe la première ligne de l'inscription, on a fait une soudure à une époque que je ne saurais déterminer. Était-ce pour y appliquer une petite plaque d'armoiries? Peut-être. — Pour y fixer un manche servant à porter la croix? C'est moins probable.

La naissance de la tige, juste au-dessus de cette première ligne, est ornée de pointes allongées se détachant sur le fond criblé de hachures. La tige, quadrangulaire, est accompagnée de moulures à la base et d'un renflement vers le milieu. Puis, après une autre série de moulures, elle s'élargit et finit par avoir à son sommet 50 millimètres de largeur sur 39 d'épaisseur. A son extrémité supérieure est fixé un petit pédoncule, sur lequel s'emmanchait la croix elle-même aujourd'hui perdue.

Ajoutons que toutes les moulures importantes de la tige, aussi bien que le rebord de la base, sont décorées de filets et d'une ligne de grènetis.

Ce pied de croix, ornementé, comme on le voit, avec un soin particulier, est d'autant plus intéressant qu'il est daté. Il conserve de plus le souvenir d'une abbesse de l'ancien monastère de Saint-Véran, sur lequel les auteurs ont donné jusqu'ici trop peu de ren-

[1] Après ce mot, le graveur avait d'abord écrit un premier M ; mais, s'étant aperçu de son erreur, il y passa le burin et le fit disparaître sous les hachures du fond, sans arriver cependant à dissimuler complètement les traits primitifs.

seignements[1]. Aussi est-il bon d'insister ici et de mettre en lumière la physionomie tout à fait inconnue[2] de cette *Ludovica Bontose*, autrement dit Louise Bontoux, qui a donné l'ordre de fabriquer la croix en question.

Le couvent des Bénédictines de Saint-Véran aurait été fondé, dans le voisinage immédiat de la ville d'Avignon[3], vers 1140, par Gui, comte de Forcalquier, qui, si l'on en croit certaines traditions[4], l'aurait fait bâtir sur le modèle du Saint-Sépulcre de Jérusalem. C'était sans doute à l'origine une dépendance d'un des plus anciens monastères avignonais de femmes, celui de Saint-Laurent : jusque dans le XIVe siècle en effet, les dames de Saint-Véran ne purent élire pour abbesse qu'une religieuse de Saint-Laurent[5]. On prétend que Jean XXII leur permit, en 1331, de choisir leur abbesse parmi elles[6]; la bulle qui leur conféra ce privilège se retrouvera sans doute dans les registres caméraux de ce pape, mais elle a disparu des archives avignonaises. Elles ont cependant gardé celle de Clément VI, en date du 18 juin 1344, portant provision de la charge d'abbesse en faveur de Catherine Amic « de Colum-

(1) La *Gallia christiana*, t. I, col. 869, ne lui consacre que quelques lignes insignifiantes; le ms. 2382 de la Bibliothèque d'Avignon, qui renferme les très importantes notes du chanoine Massilian sur les monastères avignonais de femmes, ne donne aussi que peu de renseignements.

(2) Son nom n'a encore été signalé dans aucun ouvrage; le chanoine Massilian n'a pas recueilli la moindre note sur elle.

(3) A un kilomètre et demi environ des anciens remparts romains et à un kilomètre de ceux qui furent bâtis par les papes au XIVe siècle. Le monastère était au nord de la ville, près de la route conduisant à Orange.

(4) Suarez, *Avenio christiana*, p. 443 (cf. Massilian, ms. 2382, fol. 49); *Gallia christiana*, *loc. cit.* — « On voit sur les murs, dit Suarez, des peintures représentant les Maries au tombeau du Seigneur. Sur la porte extérieure est une croix de la forme à peu près de celle que les comtes de Forcalquier portoient dans leurs armes. »

(5) La *Gallia christiana*, *loc. cit.*, cite trois mentions de l'abbesse Tiburge et une de l'abbesse Bertrande Geoffroy, toutes deux anciennes religieuses de Saint-Laurent, dont le souvenir était conservé dans l'obituaire de ce dernier couvent. *Vice versa*, on voit Raimonde d'Aramon, prieure de Saint-Véran, devenir abbesse de Saint-Laurent (1266-1287), *Ibidem*, t. I, col. 887.

(6) Massilian, *loc. cit.*, d'après les registres du pape Jean XXII. Il est à remarquer que lorsque Massilian écrivait ses notes, les registres des papes d'Avignon, avec la table ou index qui avait été rédigée au commencement du XVIIIe siècle, se trouvaient encore dans le palais apostolique de cette ville. (Cf. abbé L. Guérard, *Documents pontificaux sur la Gascogne*, p. XVII.)

bario»[1], religieuse et prieure de Saint-Véran, qui avait été élue en dépit des protestations des Bénédictines de Saint-Laurent[2].

L'autorité du pape avait été nécessaire pour apaiser le conflit, mais les contestations reprirent quand, au début de l'année 1375, Louise Bontoux fut choisie par ses sœurs pour être leur abbesse. La cause fut encore évoquée par le pape, qui confia aux cardinaux Anglic Grimoard et Gilles Aycelin de Montaigu la mission de trancher définitivement le différend et d'établir en même temps quelles étaient les redevances dues légitimement par le monastère de Saint-Véran à celui de Saint-Laurent. Après une information dirigée par Raymond Fabre, official d'Avignon, Philippe Cabassole et François Chabaud, syndics de la ville, les cardinaux rendirent leur sentence le 9 avril 1375 : le droit d'élection des religieuses de Saint-Véran fut reconnu et par conséquent Louise Bontoux fut confirmée dans sa dignité d'abbesse; de plus, les redevances dues à Saint-Laurent furent transformées en une pension annuelle de 30 florins d'or[3].

Louise Bontoux s'était d'ailleurs recommandée aux suffrages de ses sœurs par une vie religieuse déjà longue, comme plus tard elle justifia par sa conduite le choix dont elle avait été l'objet.

Elle était entrée à Saint-Véran entre les années 1327[4] et 1344. Était-elle d'une famille noble, comme presque toutes celles au milieu desquelles elle se trouva[5]? On ne saurait le dire, car on

(1) C'était une des sœurs et héritières, avec Mariette, aussi religieuse au même couvent, de Raymond Amic «de Columberio», damoiseau d'Avignon, qui testa le 25 juillet 1371 (Archives départementales de Vaucluse, fonds de Sainte-Praxède, liasse 49, n° 10). A Saint-Véran, on trouvait encore, en 1344, «Brunisendis de Columbaria», «Belleseos de Columbario» (*Ibidem*, n° 7); le 7 mars 1375, «Beelesce de Columberio, procuratrice», «Maria de Columbario, sacristana», «Agnete de Columberio, capiscola» (*Ibidem*, n° 3). — Catherine «de Columbario» avait passé une reconnaissance, en 1323, en qualité de prieure du couvent (Massilian, *loc. cit.*).

(2) Archives départementales de Vaucluse, *loc. cit.*, n° 1.

(3) *Ibidem*, n° 3.

(4) Elle ne figure pas au nombre des religieuses dans le procès-verbal de visite et de réformation du monastère de Saint-Véran par les évêques Raymond, de Vintimille, et Foulques, de Vence, 20 novembre 1327 : *Ibidem*, n° 9. — Les mêmes évêques réformèrent aussi Saint-Laurent le 13 décembre suivant (Massilian, ms. 2382, fol. 24 v°).

(5) Dans l'acte du 30 juin 1344, comparaissent à côté de l'abbesse Catherine Amic «de Columbario», Douceline de l'Isle, infirmière; Catherine du Thor, capiscole; Monète de Morières, «Catena» de Gordes, Catherine «de Ponte», etc.

n'a aucun renseignement sur sa parenté. Le premier chapitre auquel nous la voyons assister nous révèle que ce n'est pas la perspective d'une vie tranquille et large qui dut la déterminer à entrer dans le cloître; en effet, ses sœurs réunies le 30 juin 1344, ayant considéré que leur couvent n'avait pas, du fait des guerres, des ressources suffisantes, à tel point qu'on ne pouvait donner à chacune d'elles que 8 sous pour son vestiaire annuel, 24 œufs et une livre et demie de fromage pour sa nourriture mensuelle, décrétèrent que quatre d'entre elles partiraient et qu'elles ne resteraient qu'au nombre de trente[1]. Louise Bontoux fut donc des privilégiées et demeura dans le couvent, où, en 1362, elle remplissait les fonctions de sacriste[2].

Pendant près de vingt ans, c'est-à-dire de 1375 à 1394, elle dirigea la communauté en qualité d'abbesse. Sa nomination, attaquée, comme on l'a vu plus haut, par les religieuses de Saint-Laurent, s'était faite encore dans des circonstances critiques. Les guerres qui ravageaient les environs d'Avignon avaient forcé les Bénédictines de Saint-Véran à abandonner leur couvent et à se réfugier dans la ville. A la date du 7 mars 1375, elles habitaient une maison près de la livrée du cardinal de Beaufort[3], du côté du portail Matheron. Le malheur des temps faisait aussi qu'elles étaient bien moins nombreuses qu'en 1344 : il n'y en eut que onze qui comparurent dans l'acte passé ce 7 mars 1375; six seulement formaient la majeure partie de la communauté le 27 août suivant[4].

Il est probable que, dès que cela fut possible, Louise Bontoux réintégra avec ses sœurs les anciens bâtiments de Saint-Véran; car il ne semble pas que, malgré la continuité des guerres, elle soit

(1) Archives départementales de Vaucluse, *loc. cit.*, n° 7. — Cette décision fut confirmée par une bulle de Clément VI, du 14 juillet 1347 (*Ibidem*, n° 8).

(2) Accord entre la communauté et Catherine et Laudune «Malvicini», filles de Bertrand, damoiseau d'Entraigues, religieuses au même couvent (*ibidem*, n° 46).

(3) Acte rapporté dans la sentence arbitrale du 9 avril 1375, déjà citée. — Cette livrée était celle de Guy de Bologne de la Tour-d'Auvergne de Beaufort, créé cardinal en 1342 et décédé en 1373; elle était située dans la rue Saluces et devint ensuite le palais du cardinal Amé de Saluces (1383-1419), d'où le nom de la rue. (Cf. Achard, *Dictionnaire historique des rues et places d'Avignon*, p. 168.)

(4) Procuration rapportée dans un acte du 31 juillet 1376 (Archives départementales de Vaucluse, *loc. cit.*, n° 5).

restée à l'abri des remparts d'Avignon. Nous savons d'ailleurs qu'en 1393 elle fit exécuter d'importantes réparations à son monastère pour s'y trouver plus en sûreté[1]. Elle s'était empressée aussi de racheter la pension due à Saint-Laurent et lui avait abandonné pour sept livres et demie de censes annuelles (31 juillet 1376)[2]. Elle réussit ensuite à intéresser la cour pontificale[3] au sort de son couvent. Clément VII, à sa prière, accorda des indulgences à tous ceux qui visiteraient l'église de Saint-Véran, le 20 juin de chaque année (17 mai 1383)[4]; plus tard, à une date que je ne puis préciser, mais qui est certainement antérieure à 1393[5], il lui concéda encore le bénéfice de Saint-Roman à la Roque-sur-Pernes[6]. Il est vrai que les besoins du monastère devenaient de plus en plus grands : en 1382 et 1393, l'abbesse et les religieuses durent implorer du souverain pontife la remise des sommes dues par elles à la Chambre apostolique et firent valoir leur pauvreté, conséquence des troubles de ce temps[7]

C'est à peu près tout ce que l'on peut connaître de l'histoire de Saint-Véran pendant l'administration de Louise Bontoux. Celle-ci mourut, nous apprend l'inscription ci-dessus rapportée, en 1394, après avoir donné l'ordre d'exécuter la croix processionnelle dont le musée Calvet conserve le pied.

Le couvent de Saint-Véran, déjà si éprouvé dans le cours du XIVe siècle, ne devait pas être plus épargné dans les temps suivants: dès 1418, des religieuses demandaient à le quitter pour d'autres

(1) Des actes datés des 23 avril et 4 novembre 1393, enseignent qu'il avait été dépensé de ce chef environ 60 florins d'or (*Ibidem*, nos 25 et 26).

(2) *Ibidem*, n° 5. — Le premier terme de la pension avait été payé le 20 septembre 1375 (*Ibidem*, n° 4).

(3) Guillaume de Chanac, dit le cardinal de Mende, légua 4 florins d'or, le 29 décembre 1384 (Baluze, *Vitae paparum Avenionensium*, t. II, col. 952).

(4) Archives départementales de Vaucluse, *loc. cit.*, n° 23. — Déjà le pape Benoît XII avait accordé, le 27 décembre 1336, des indulgences à ceux qui visiteraient l'église à toutes les fêtes de saint Véran et de sainte Geneviève (*Ibidem*, n° 22). Sainte Geneviève était en effet très en honneur dans le couvent, elle y avait un autel : Pierre Martin, chevalier, y fonda une chapellenie le 13 janvier 1332 (*Ibidem*, n° 44).

(5) Cette concession est marquée dans les actes des 23 avril et 14 novembre 1393, déjà cités.

(6) Vaucluse, arr. de Carpentras, cant. de Pernes.

(7) Archives départementales de Vaucluse, *loc. cit.*, nos 21, 25 et 26.

seulement lorsque toutes les représentations peintes ou sculptées, qui existent encore en si grand nombre dans nos églises de villages, auront été étudiées et reproduites, que la science iconographique sera vraiment parfaite.

Alors aussi, espérons-le du moins, cette connaissance nous délivrera peut-être des statues-clichés qui, grâce au baptême commode d'une simple étiquette, deviennent à volonté l'un ou l'autre des saints du paradis.

Je voudrais présenter ici quelques statues des églises du Jura. Indépendamment de leurs mérites intrinsèques, elles ont celui d'offrir des types inédits ou rares.

C'est d'abord une jolie statue du xve siècle (pl. XXV, fig. 2), en bois de noyer (hauteur 0 m. 85), représentant un abbé dans le costume des moines bénédictins; coiffé de la mitre, il tient de la main gauche un livre ouvert et de la droite le bâton abbatial, orné d'un voile retenu au nœud par une cordelette. Les plis de la robe et du capuce sont amples et fermes; le visage, jeune encore, est imberbe; les traits sont fins et expressifs. En relief sur le socle, une inscription en minuscules gothiques nous révèle le nom du saint personnage : ·S·Lovtaiu· Ajoutons que la statue a conservé sa polychromie ancienne.

S. Lautein (*Lautenus*), né dans le *pagus* d'Autun, vers l'année 448, embrassa l'état monastique au monastère de Saint-Symphorien, près de cette ville, et obtint ensuite de se retirer dans un désert, pour y mener la vie solitaire.

Ayant passé la Saône, il trouva le refuge qu'il cherchait dans les ruines d'un établissement gallo-romain, en un lieu appelé *Silèze*, aux environs de Poligny. L'affluence des disciples l'obligea bientôt à bâtir un monastère à côté de sa cellule, puis un second à *Maximiacum*, lieu encore indéterminé. On voit dans la crypte de l'église du village qui a pris son nom, le sarcophage de pierre où il fut inhumé.

Le culte de saint Lautein était ancien dans le diocèse de Besançon. L'abbaye de Baume, à laquelle appartenait le prieuré de Saint-Lothain, célébrait solennellement sa fête [1].

[1] Voir la vie de saint Lautein dans les Bollandistes, *Acta SS.*, 3 Novembre; — Chevalier, *Mémoires historiques sur la ville et seigneurie de Poligny*, in-4°, 1769,

Notre statue est conservée actuellement dans l'église de Baudin [1] et provient de Saint-Lothain. Je ne pense pas qu'il existe d'autres représentations anciennes du saint abbé.

On peut rapprocher de celle de saint Lautein une autre statue en bois de la même époque. Les statues en bois bien conservées sont toujours assez rares et méritent d'être signalées. Celle-ci est un saint Benoît, tête nue, avec la crosse et le livre de la règle, attributs ordinaires des saints abbés. Elle a conservé son ancienne peinture et mesure 0 m. 80. (Pl. XXV, fig. 1.)

Cette statue appartenait, avant la Révolution, à l'église de l'abbaye bénédictine de Château-Chalon; elle repose dans l'église paroissiale de ce lieu. Un écusson peint sur le socle indique que le donateur était un membre de la famille franc-comtoise d'Andelot, dont trois membres ont été à la tête de l'abbaye pendant le xve siècle.

L'église de Toulouse [2] possède un petit monument assez curieux. Il consiste en une table ornée de feuilles d'acanthes sur sa tranche en doucine, d'une base élevée et d'un pilastre à gros chapiteau carré. Des arabesques garnissent les côtés du pilastre et on voit sur sa face un génie nu, une banderolle entre les mains, debout sur un vase ornemental en forme de calice. La table est garnie de quatre statues, dont trois représentent des jeunes hommes debout et tenant des palmes, la quatrième est celle d'une femme âgée, qui étend sur eux les bras pour les protéger. Il s'agit ici des célèbres martyrs Speusippe, Eleusippe et Mélasippe, appelés les *saints Jumeaux*, et de leur aïeule sainte Léonille, honorés à Langres, soit qu'ils y aient été martyrisés, selon la légende, soit plutôt que leurs reliques y aient été apportées de Cappadoce au ve siècle. Le monument est en albâtre gypseux de Saint-Lothain; le piédestal mesure 1 m. 70, les statues des jeunes martyrs, 1 mètre, et celle de sainte Léonille 1 m. 50. (Pl. XXVI.)

Le vêtement des personnages se compose d'un manteau large-

t. II, p. 215 et suiv.; — *Vies des saints de Franche-Comté*, 1856, t. IV, p. 421; — Abbé Tissier, *Vie de saint Lothain*, 1845, in-32; — Abbé Choulot, *Vie de saint Lothain*, 1874, in-12.

[1] Jura, canton de Sellières.

[2] Jura, canton de Sellières.

ment drapé, d'une tunique verte à manches étroites, descendant jusqu'aux genoux et laissant voir la chemise plissée autour du col, d'une ceinture jaune en ruban, de souliers tailladés à la lansquenet et de chausses blanches à jarretières de soie. L'aïeule porte le costume que l'on retrouve si souvent dans les statues religieuses du XVIe siècle : long manteau sur une robe très ajustée au buste, guimpe à petits plis sur la gorge et entourant le visage, voile retombant sur les épaules. Ces costumes, si je ne me trompe, rappellent la seconde moitié du XVIe siècle.

Cette date se trouve confirmée par l'écusson en forme de targe allemande qui orne le devant de la table; c'est la forme généralement usitée à ce moment en Franche-Comté. On y peut reconnaître, malgré leur mutilation, les pièces des armes primitives de la famille Matal, originaire du village de Toulouse, qui modifia son blason au cours du XVIe siècle [1].

A cette famille appartenait le jurisconsulte Jean Matal, qui tint un rang honorable parmi les humanistes de la renaissance. Les savants du temps l'appelaient *Metellus*. C'est à lui, ou à son parent Pierre Matal, chanoine de Besançon, que j'attribuerais plus volontiers la donation de ce groupe.

Comment le culte des saints Jumeaux a-t-il franchi les limites des diocèses de Langres et d'Autun, pour s'établir à Toulouse, dans la seule église du diocèse de Besançon qui leur soit consacrée? L'historien Chevalier [2] y voit un effet de la présence, dans le voisinage, de saint Lautein, originaire d'Autun, où leur culte jouissait alors de toute la faveur de la nouveauté [3]. Son opinion me paraît très vraisemblable.

En dehors du groupe de Toulouse, il n'existe, à ma connaissance, que trois représentations anciennes des saints Jumeaux, toutes trois dans l'église de Saint-Geosmes, près Langres, lieu présumé de

[1] La famille Matal portait primitivement : d'azur à la fasce d'or, accompagnée de trois cloches d'argent. Ces armes furent modifiées avant la fin du XVIe siècle, probablement en 1558, où la famille reçut de Philippe II des lettres confirmatives de noblesse. (Voir R. de Lurion, *Nobiliaire de la Franche-Comté*, 1890, p. 501; — Chevalier, *Mémoires histor. sur la ville et seigneurie de Poligny*, t. II, p. 413).

[2] Chevalier, ouvr. cité, t. II, p. 235.

[3] Deux autres églises très anciennes de la région, Buvilly et Domblans, sont dédiées à saint Symphorien d'Autun, qui appartient à la famille des saints Jumeaux.

leur martyre. La première est un groupe des trois jeunes hommes, sans leur grand'mère. Ils sont debout, tenant de la main gauche un livre ouvert et de la droite la palme du martyr (hauteur 0 m. 75). Le groupe est attribué au XVe siècle. Sur le socle d'une grande statue de la Vierge, trois bas-reliefs nous montrent les jeunes saints conduits par leur aïeule à saint Bénigne, qui se dispose à leur administrer le baptême. Enfin, un joli bas-relief de la renaissance a traduit le dernier épisode de leur supplice; les martyrs sont au milieu des flammes, dans une fournaise surmontée d'une lanterne ajourée; des tortionnaires activent le feu; vis-à-vis, le proconsul sur son siège ordonne le supplice[1].

Le petit monument de Toulouse, bien qu'il ne soit pas d'un art raffiné, apporte un élément nouveau au culte des saints langrois.

Une quatrième statue est conservée dans l'église Saint-Maurice, à Salins. Elle est en pierre tendre. Sa hauteur est de 0 m. 80. (Pl. XXV, fig. 3.) Sa facture est intéressante; de plus, elle soulève un petit problème d'attribution. Elle représente un prêtre revêtu des ornements sacerdotaux, bénissant de la main droite et tenant de la gauche un bâton ou une crosse; il foule aux pieds un dragon ailé. Le style et la forme des vêtements liturgiques accusent le XVe siècle. L'expression du visage, imberbe et jeune, est remarquable. Voici maintenant le problème. Sur le socle est sculptée une S en capitale gothique, suivie d'une main étendue. Il faut apparemment voir là le nom du saint représenté : le moyen âge commettait volontiers des jeux de mots de ce genre. Celui-ci conviendrait soit à saint *Méen* (Main), fondateur de l'abbaye de ce nom, en Bretagne, soit à saint *Lamain*, religieux qui, d'après la tradition, fut mis à mort par les Sarrazins ou les Normands dans les environs de Poligny, au lieu appelé depuis Saint-Lamain.

La statue se rapporte assez bien à saint Méen, que l'iconographie a doté des attributs suivants : *bâton*, avec lequel il fit jaillir une source pour désaltérer ses ouvriers; *dragon* ou *serpent*, dont il délivra le pays; *main*, parce qu'il guérit d'une dartre appelée le mal de saint Méen[2]. Mais comment le culte de l'abbé breton serait-il

[1] Voir H. Brocard, *Monographie de l'église de Saint-Geosmes* (*Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres*, t. II, 1862).

[2] Barbier de Montault, *Traité d'iconographie chrétienne*, 2e édit., t. II, p. 402.

venu s'égarer dans les montagnes du Jura? Il a pu être apporté par quelque chevalier de la suite des ducs de Bourgogne, qui firent de nombreux séjours en Bretagne pendant le xve siècle, ou encore par quelque religieux d'un des nombreux couvents de Salins.

Il serait plus naturel de chercher parmi les saints locaux, comme saint Lamain. Mais on ne connaît guère que le nom de ce saint; son culte n'a existé que dans les abbayes de Saint-Claude, Autun et Saint-Marcel de Chalon[1]; il serait bien étonnant qu'il eût été honoré à Salins, quand il était complètement oublié dans le lieu même de son martyre. Bien que Mgr Barbier de Montault, que j'ai consulté, incline de ce côté, j'hésite à me décider sur le seul indice de cette main sculptée en guise d'inscription.

Statue de saint Pierre de Vérone, à Salins.

Dans la même église se trouve une autre statue de la même époque, en pierre tendre. C'est un moine revêtu du costume de l'ordre de saint Dominique; il tient un livre ouvert et un phylac-

[1] *Vies des saints de Franche-Comté*, 1856, t. IV, p. 170.

tère; une épée est enfoncée dans la poitrine, sous son scapulaire. Ces attributs conviennent à saint Pierre de Vérone, martyr dominicain[1]. Son culte existait à Salins. L'ancien pouillé du diocèse de Besançon mentionne une fondation de messe en son honneur dans l'église Notre-Dame. Une chapelle lui était dédiée dans l'ancien cimetière de cette église. Notre statue vient probablement de cet édifice, détruit lors de la Révolution.

Les églises de Franche-Comté renferment bien d'autres monuments du culte de nos saints locaux; le culte de saint Claude en particulier, et celui des saints Ferréol et Ferjeux, patrons de Besançon, fourniraient aisément la matière d'intéressantes monographies. Je me bornerai pour l'instant à cette courte contribution à l'histoire iconographique de ma province.

P. Brune,

Correspondant du Comité.

[1] Barbier de Montault, *Ibid.*, t. II, p. 402; — P. Cahier, *Caractéristiques des saints*, p. 465.

PIERRE BERGIER,

ARMURIER ET HORLOGER DU ROI,

À GRENOBLE (1633-1641),

PAR M. J.-B. GIRAUD,

Correspondant du Comité, à Lyon.

Dans les acquisitions récemment faites par le Musée de Lyon figure une montre ovale à sonnerie. Les deux couvercles, en argent, du boîtier sont décorés de fleurs portées sur des branches flexueuses, dans le goût de l'époque de Louis XIII. Sur le revers du boîtier supérieur sont gravées deux branches feuillées formant couronne. La ceinture de cuivre, jadis doré, est finement ajourée de quatre rinceaux symétriques, amorcés par deux à un petit mascaron, composition charmante, inspirée d'un très bon modèle Renaissance. La platine, qui porte un cercle d'argent formant cadran, est de cuivre doré et gravé d'un génie et de deux chimères se combinant avec des rinceaux feuillagés et fleuris, le tout s'enlevant sur un fond champlevé. Bélière plate en double volute ajourée. Sur le mouvement, incomplet : *A Grenoble, Pierre Bergier*. Dimensions : 0 m. 043 sur 0 m. 052.

On connaît plusieurs Bergier, horlogers, à Grenoble, au XVIIe siècle. Le premier en date, *Bergier, Abraham*, «horologier, protestant, originaire de Lyon, habitait Grenoble en 1597, loua une boutique en 1600 au banc de Mal-Conseil, et habitait en 1616 la montée du Pont-de-Bois; demanda la charge d'horloger de la ville, vacante par le décès de M. Laurent Grégoire, 30 novembre 1611[1]; fit de petits portraits de Mgr de Lesdiguières, en 1615[2].

[1] Archives municipales de Grenoble, Registres consulaires, BB 78.

[2] 1615. «A Me Abraham Bergier, orlogier de Grenoble, la somme de 21 livres pour payement de petits pourtraictz qu'il a faictz de monseigneur.» (Quittance du dernier mai 1615.) On connaissait quatre exemplaires de ces petits bijoux;

Bergier, Pierre, «horologier», peut-être frère du précédent, habitait, en 1603, la rue du Palais; mari de Lucresse Basty il mourut avant 1612 [1].

Un *Bergier, Jean*, «m^e orlogier», habitait Grenoble en 1648-1669 [2].

Enfin, notre Bergier Pierre, «armurier et orlogier du Roy», fils de Bergier Abraham, cité plus haut. Le 7 décembre 1633, il promet à *Claude Pariset*, maître horloger de Dijon, «de faire une monstre d'horloge de la constenance estandue dans une petite boitte d'assier, dans laquelle il y a une montre d'horologe ou mouvement garny de sa monstre d'or esmailhé de blanc, avec les lettres eysmalié de noir» [3]. En 1636, il fait venir de Montélimar *Pierre Chabriens*, maître menuisier, pour travailler au montage des pistolets «qu'il a entrepris faire pour le Roy», et lui donne pour chacune paire de pistollets montés la somme de 2 livres et lui promet le loger et nourrir. Sa signature, toute enjolivée, figure au bas d'un acte de 1641 [4].

Les pistolets montés, en 1636, par le menuisier Pierre Chabriens sont probablement les deux paires inventoriées au catalogue du Musée d'artillerie, sous les n^os M 1659 et M 1660 : «Deux paires de pistolets du milieu du XVIIe siècle, à rouet, à deux coups successifs par un même canon. Les rouets sont intérieurs, se remontant du côté gauche; la tête du pivot est cachée sous la contre-platine. Deux chiens, en blocs pleins et contenant la pyrite, répondent aux deux lumières. Canons à huit pans, légèrement gravés au tonnerre. Platines en laiton gravé et doré, sur lesquelles on lit : *Grenoble, par Pierre Bergier, horloger-inventeur avec privilège du Roy*. Calottes taillées à pans. Toutes les garnitures sont dorées [5].»

Une de ces deux paires est décrite dans l'inventaire du mobilier de la Couronne, rédigé le 20 février 1673 [6] : «203. Une paire de

c'étaient de très minces empreintes sur feuilles d'or et d'argent, pouvant servir de chatons à une bague, représentant la tête de Lesdiguières tournée à gauche, avec une fraise autour du cou. Ils appartenaient à la Bibliothèque de Grenoble et ont été volés en 1882».

[1] Minutes de Me Froment, fol. 220.

[2] Minutes de Me Mailhet, fol. 152.

[3] Minutes de Me Millet, fol. 240.

[4] Edmond Maignien, *Les artistes grenoblois*; p. 41.

[5] L. Robert, *Catalogue du Musée d'artillerie*, t. VI, p. 300.

[6] Guiffrey, *Inventaire des meubles de la Couronne*, t. II, p. 69.

pistolets à rouet, de 20 pouces, le canon blanc tout uny, à huit pans; la platine de cuivre doré, gravée d'un ornement de fueüilles, fleurs et fruits, au milieu duquel est écrit : *A Grenoble, par Pierre Bergier, horloger*, etc.; fait pour tirer deux coups».

Dans ce précieux inventaire, nous trouvons encore la description de deux arquebuses, dont le mécanisme, tout nouveau, est combiné pour tirer «dedans l'eau» : «102. Une grande arquebuse pour tirer dedans l'eau, de 5 pieds 1/2, qui tire quatre coups sur un seul canon, qui est à huit pans, gravé sur le milieu d'une belle taille-douce de plusieurs petittes figures et crotesques, une petitte visière et un bouton doré, la platine gravée de quatre diverses chasses à quatre bassinets dont les roüets sont enfermez dedans les trois porte-baguettes et la sous-garde dorée, sur un bois de poirier noircy, faite par Pierre Bergier, en 1634»;

«104. Une autre arquebuse de 5 pieds moins 1 pouce, le canon rond sur le devant, à huit pans sur le derrière, gravé de petittes trophées d'armes, à deux roüets enfermez pour tirer deux fois dans l'eau, faite à Grenoble en 1635, gravée de deux L couronnées sur un bois noircy[1].»

Moins favorisées que les pistolets, ces deux arquebuses, fabriquées aussi pour une haute destination, ne figurent pas parmi les précieuses épaves qui nous restent de l'ancien «Cabinet des armes de la maison royale du Louvre». Par l'inventaire de 1673, nous pouvons nous rendre compte de l'intérêt qu'elles présentaient comme mécanisme et comme décoration, et, pour la première, des lettres-patentes, datées de 1635, nous montrent dans quelle mesure les talents de l'armurier-horloger grenoblois étaient appréciés par le souverain lui-même. Il y est parlé des «belles, rares et curieuses inventions auxquelles Pierre Bergier s'est adonné de longue main». Le n° 102 de l'inventaire est bien l'arquebuse exceptionnelle à laquelle Pierre Bergier a consacré deux années de travail : «ayant, par un artifice ingénieux et ignoré jusques à présent, faict une arquebuse à nouvelle invention, tirant quatre coups consécutivement ou trois à la fois, par un seul canon et une seule détente, avec telle distance et intervalle d'un coup à l'autre que l'on veut..... De laquelle, après en avoir faict l'expérience devant nous, il nous en auroit fait présent, et que nous avons faict mettre au Cabinet

[1] *Ibid.*, p. 55.

de nos armes de notre maison royalle du Louvre, pour y estre gardée avec les autres pièces rares que nous y faisons conserver[1] ».

Dans le même acte, nous voyons que les talents de l'horloger ne sont pas moins appréciés que ceux de l'armurier, et qu'une montre de sa fabrication a aussi mérité l'admiration royale; admiration qui s'est traduite par la concession d'avantages pécuniaires, dont on trouvera le détail plus loin.

Nous sommes dans l'ignorance de ce qu'était l'ornementation de cette montre minuscule « en forme de pendant d'oreilles, artistement élaborée », mais nous pouvons juger néanmoins en connaissance de cause les qualités artistiques de l'horloger grenoblois. Comme facture et comme composition, les parties décoratives de la montre du Musée de Lyon dénotent une main savante au service d'un sentiment d'art fort distingué, et si les rinceaux élégants de la ceinture rappellent les bonnes traditions des petits maîtres ornemanistes qui ont illustré notre renaissance française, le décor fleuri de la boîte témoigne que le fils du Lyonnais Abraham Bergier ne fut pas des derniers à pratiquer avec succès ce nouveau style, qui, sous Louis XIII, mit à la mode les motifs touffus, inspirés par les variétés florales des nouveaux jardins.

L'horlogerie était, du reste, florissante dans la capitale du Dauphiné. Parmi les circonstances capables d'aider à son développement, nous signalerons la présence des industries annexes : sans parler des orfèvres, dont le nombre était considérable, il y a des doreurs sur cuivre et « loton », et surtout des graveurs; nous donnons plus loin la liste de ces derniers. La réputation de l'horlogerie grenobloise est assez étendue pour attirer auprès d'elle des maîtres et des ouvriers originaires des centres de fabrication les plus en renom. En dehors du Lyonnais Abraham Bergier, Claude Bourgeois et Jean Fabry viennent de Paris, Henri Germain et Masse *dit* Laroche viennent de Blois, Arnaud, Dunant, Mestuzat et les Bredon viennent de Genève.

La grande majorité des monuments signés conservés aujourd'hui dans les musées et les collections particulières indiquent principalement Lyon, Blois et Paris. Notre montre est la première qui vienne attirer l'attention sur Grenoble, et cependant les horlogers

[1] Cf. pièce justificative.

grenoblois étaient nombreux : on en compte plus de quarante, rien que pour la période qui s'arrête à la fin du XVIIe siècle. Nous donnons ici leurs noms, afin d'aider à l'identification des pièces signées qui se rencontrent assez fréquemment sans indication de localité.

Lettres patentes de don pour Pierre Bergier, orlogier à Grenoble.

Louis, par la grace de Dieu, roy de France et de Navarre, dauphin de Viennois, comte du Valentinois et Dioys, à nos amez et féaux les gens de nos comptes à Grenoble, salut. Voulant recognoitre le travail et industrie de nostre cher et bien amé Pierre Bergier, orologier, demeurant en nostre dite et lui donner subjet, par des effets de nostre libéralité de continuer dans la recherche des belles, rares et curieuses inventions ausquelles il s'est adonné de longue main, non seulement par les ouvrages qui dépendent de son art et profession, mais aussi pour ce qui concerne les armes à feu, dont il a atteint la perfection, ayant, par un artifice ingénieux et ignoré jusques à présent, faict une arquebuse à nouvelle invention, tirant quatre coups consécutivement ou trois à la fois, par un seul canon et une seule détente, avec telle distance et intervalle d'un coup à l'autre que l'on veut, pour s'en servir utilement et selon la nécessité. De laquelle, après en avoir faict l'expérience devant nous, il nous en auroit faict présent, et que nous avons faict mettre au cabinet de nos armes de notre maison royalle du Louvre, pour y estre gardée avec les autres pièces rares que nous y faisons conserver. A ces causes et pour le récompenser des fraiz et despences qu'il a faites durant deux années consécutives en la fabrique de ladite arquebuse, comme aussi d'une monstre en forme de pendant d'oreilles artistement élaborée, d'une petitesse extraordinaire et dont jusques à présent n'a esté une de semblable, Nous lui avons faict et faisons don par ces présentes signées de nostre main, de tous et chascun les deniers provenant des arrérages qui nous peuvent estre dus depuis l'année mil six cent vingt-cinq jusques à l'année mil six cent trente, par les ci-devant fermiers des péages de Baix[1], Ancône[2], Montélimar et la patte Saint-Rambert, à

[1] «Baix-aux-Montagnes, en Dauphiné, diocèse de Valence, parlement et intendance de Grenoble, élection de Montélimart. On y compte un 12e et un 32e de feu pour les fonds nobles, et un feu trois-quarts et un 24e de feu pour les biens taillables, y compris néanmoins un quart et un 96e de feu pour les fonds affranchis.» Expilly, *Dictionnaire des Gaules.*

[2] «Ancône, Ancona, en Dauphiné, diocèse de Valence, parlement et intendance de Grenoble, élection de Montélimart... Il y a un bureau établi pour la perception des droits qui appartiennent aux cinq grosses fermes. Ce bureau est de la direction de Valence et du département du Rhône. Ancône est sur la rive gauche du Rhône, à une demi-lieue O. N. O. de Montélimart.» Expilly, *ouvrage cité.*

quelque somme que lesdits deniers puissent monter. Si vous mandons et ordonnons que ces présentes vous ayez à vérifier purement et simplement sans restriction ni modification, et par les receveurs de nostre domaine audict pays et fermiers desdicts péages ou autres qu'il appartiendra, vous fassiez payer et délivrer audict Bergier la somme à laquelle lesdits arrérages se trouveront monter, contraignant au payement d'iceux lesdits fermiers et cautions par toutes voyes deues et raisonables, et mesme par emprisonnement de leurs personnes comme pour nos propres deniers et affaires, nonobstant opposition ou appelation quelconques pour lesquelles ne voulons estre différé, rapportant par nos dits receveurs ou autres comptables qu'il appartiendra ces présentes, vostre arrest de vérification et quittance dudit Bergier sur ce suffisante, nous voulons ladicte somme à laquelle les arrérages se trouveront monter durant ledict temps estre passée et allouée en la dépense des comptes de nos dis receveurs ou autres qu'il appartiendra, déduitte et rabattue de la recepte d'iceux par vous gens de nos dis comptes, auxquels mandons ainsi le faire sans difficulté, car tel est nostre plaisir, nonobstant que la valeur dudict don ne soit ici spécifiée, que tous dons dussent estre faicts en nostre espargne de toutes ordonnances, règlemens et lettres à ce contraires, auxquelles et aux dérogatoires des dérogatoires d'icelles, nous avons dérogé et dérogeons par ces présentes, sans tirer à conséquence. Donné à Paris le XXVe jour de febvrier, l'an de grâce MV^c^ trente cinq, et de nostre règne le vingt cinquiesme.

Signé : LOUYS, et plus bas : Par le Roy Dauphin, SERVIENT. Scellés à simple queue du grand sceau de cire rouge, et au dos est escript : Enregistré au Controle général des finances par moy soussigné, à Paris, le 18 avril 1635. DURET.

[Copie. — Archives de l'Isère, B 2922. 19 Generalia, fol. 83.] (1)

Horlogers grenoblois antérieurs au XVIIIe siècle (2).

Arlaud (Étienne), «m^e^ orlogeur et graveur», 1637.
Armand (Michel), «m^e^ orlogeur», 1703.
Bergier (Abraham), «horologier», 1597-1616.
Bergier (Pierre), «horologier», 1603-1612.
Bergier (Pierre), «armurier et orlogier du Roy», 1633-1641.
Bergier (Jean), «m^e^ orlogier», 1648-1669.
Billié (Jean), m^e^ horloger. 1680.
Bourgeois (Nicolas), m^e^ horloger, 1656-1704.
Branche (Antoine), «orlogier», 1597-1604.
Bredon (Isaac), «m^e^ orloger», 1648.
Bredon (Jean), «m^e^ orlogier», 1649.

(1) Nous devons la copie de ce document à l'obligeance de M. E. Pilot de Thorey.
(2) Ces deux listes ont été dressées d'après le travail de M. Edmond Maignien sur les artistes grenoblois; Grenoble, 1887.

Cabry (Jean), «horlogier de madame la princesse de Piémont», 1624-1645.
Chavane (Moïse), m^e horloger, 1651.
Cochet (Alexandre), «m^e orlogeur», 1672-1715.
Court (Jean), «m^e horologer», 1643-1709.
Cutriffin (Jacques) *ou* de Fribort (de Fribourg), 1411.
Dagoneau (Antoine), «m^e orlogeur», 1628-1634.
Dagoneau (Philibert), «m^e horologeur», 1629-1700.
Dagoneau (Antoine), m^e horloger, baptisé en 1641.
Dagoneau (François), m^e horloger, 1664-1742.
Danthoine (Daniel), m^e horloger, 1669-1679.
Definod, «m^e orloger», 1651.
Demarc (Louis), «m^e horlogier», 1603.
Dunant (David), «m^e horlogier», 1654.
Fabry (Jean), «m^e orlogier», 1626.
Fenestrier (Jean), «m^e horologier», 1616.
Gay (André), «orologier», 1554-1570.
Germain (Henri), m^e horloger, 1679.
Gerselat (Antoine), m^e horloger, 1670.
Grégoire (Laurent), «m^e orologeur», 1573-1611.
Guyon (Jean-Louis), m^e horloger, 1692.
Jalli (André), «orologier», 1550.
Jouvel *ou* Jovel *dit* Mouche (Gaspard), «m^e orlogeur», 1612-1625.
Jouvel (Pierre), horloger de la ville, 1626.
Jouvel (Claude), «m^e horlogeur», 1663-1682.
Masse, *dit* Laroche (Jean-Pierre), horloger, 1654.
Mestrezat (Moïse), «m^e orloger», 1651.
Mestrezat (Pierre), «m^e orlogier», 1670.
De Mets (Pierre), m^e horloger, 1411.
Mollard (Jacques), m^e horloger, 1693-1717.
Mouche (Claude), «m^e orlogier», 1662.
Poyrier (Philibert) *dit* le Sergent Sans-Souci, m^e horloger, 1613.
Poyrier (Henri), m^e horloger, 1635-1647.
Serre (Antoine), de Valence, horloger, 1561.

Graveurs grenoblois antérieurs au XVIIIe siècle.

Arlaud (Étienne), «m^e orlogeur et graveur», 1637.
Bertran, graveur, 1584.
Borle (Théodore), m^e graveur, orig. de Liège, 1656.
Dagan (Abraham), m^e graveur, orig. de Paris, 1657.
Gaing (Pierre), graveur, 1589.
Jordot (Jérôme), m^e orfèvre et graveur, orig. de Lyon, 1658.
Merlon (Ermemond), «m^e forbisseur et graveur», 1639-1642.
Monet (Pierre), m^e graveur, 1634.
Paillot (César-Alexandre), m^e graveur et imprimeur, 1658-1659.
Simonet (Monnet) *dit* Galles, m^e graveur, 1581-1620.
Simonet (Pierre), m^e graveur, 1629.
Simonet (Étienne), m^e graveur, 1642-1684.

J.-B. Giraud,
Correspondant du Comité.

TROUVAILLES
D'OBJETS PRÉHISTORIQUES
DANS LA RÉGION DE DELLYS
(ALGÉRIE),

PAR MM. H. LACOUR ET L. TURCAT.

Dans le courant de l'année 1892, nous avons eu l'honneur de signaler au Ministère de l'Instruction publique l'existence d'un atelier de pierres taillées, situé à 7 kilomètres à l'Ouest de Dellys, sur un plateau élevé qui domine le petit village de Takdempt. Cette communication fit alors l'objet d'une note de M. Salomon Reinach, parue au *Bulletin archéologique du Comité* [1].

Selon nos prévisions, nous avons découvert depuis, sur le même emplacement, plusieurs autres instruments; mais tous sont incomplets : ils avaient été abandonnés à la suite d'un accident survenu pendant la taille.

De nombreuses recherches sur ce point nous ont permis de constater que tous les instruments qu'on y trouve appartiennent invariablement au type dit chelléen ou acheuléen, et qu'ils accusent tous une forme amygdaloïde parfaite.

Ces observations laisseraient supposer que l'atelier de Takdempt, bien qu'ayant été très important, n'a pas eu une très longue durée.

Le territoire de Takdempt nous réservait une autre surprise. Dans la partie basse, qui s'étend entre la mer et le plateau, nous avons trouvé, au milieu de terres récemment défrichées, des pointes de javelot et de lance. Parmi ces instruments en silex, diversement coloré, nous devons en signaler trois qui sont, par leur conservation et la finesse du travail, de magnifiques spécimens de ces armes primitives. Deux d'entre eux ont la forme triangulaire; le troisième,

[1] Année 1892, p. 496.

type connu, mais rare, se termine par une partie tranchante large de plus de 2 centimètres (Pl. XXVII, fig. 1 et 11).

Ces pointes de lance et de javelot ont été certainement importées dans la région. Le manque de silex à Takdempt et surtout l'absence complète d'éclats de taille nous permettent du moins cette supposition.

Atelier du 13e kilomètre de la route de Dellys à Tigzirt. — Nous signalerons, d'autre part, l'existence d'un second atelier important et intéressant par les variétés qu'il présente.

Vers 1893, un colon, nommé Adam, s'installait en pleine campagne, à 13 kilomètres à l'Est de Dellys. L'emplacement qu'il avait choisi est limité au Nord par la mer, au Sud par la route qui va de Dellys à Tigzirt, à l'Est et à l'Ouest par de profonds ravins. C'est une surface à peu près plane, au centre de laquelle se trouvait un étang assez vaste, aujourd'hui en partie desséché.

En défrichant le terrain, Adam trouva, en certains points, de nombreux éclats de silex, dont il nous apporta quelques échantillons. Une visite en ce lieu nous convainquit que nous étions sur l'emplacement d'un atelier préhistorique. Nous y avons fait des fouilles à plusieurs reprises.

Nous n'avons recueilli là aucune hache chelléenne; mais, en revanche, les pointes de flèche, de javelot, de lance, les râcloirs, les percuteurs y sont nombreux.

Bien que, sur tous les emplacements occupés par les ateliers préhistoriques, les instruments complets soient rares, nous avons trouvé quelques pièces intactes qui sont d'une grande finesse d'exécution et d'une parfaite régularité de forme.

Ces objets, à de rares exceptions près, sont taillés dans un silex noir; nous en possédons cependant plusieurs en silex de couleurs variées et en grès très siliceux, identique à celui de l'atelier de Takdempt. Enfin, trois pointes sont en quartz laiteux; elles sont évidemment fort imparfaites à cause de la difficulté que présente la taille de cette roche.

Pointes de flèche et de javelot. — Les pointes de flèche et de javelot sont toutes en silex. Les premières ont une forme triangulaire très allongée. L'une des faces est lisse et montre la conchoïde de percussion. L'autre face est travaillée et présente presque toujours de nombreuses retouches sur les bords. Quelques échantillons ont été

obtenus par le simple enlèvement de trois éclats longitudinaux. La plupart de ces pointes sont dépourvues de pédoncule et ont été abandonnées au milieu de débris de taille (Pl. XXVII, fig. III et IV).

Les pointes de javelot ne diffèrent des précédentes que par leur forme en fer de lance. Leurs deux faces ont été obtenues par un travail analogue à celui des pointes de flèche. Toutefois la queue, un peu moins dégagée à la base, pouvait être taillée plus aisément; aussi toutes les pointes dont nous parlons sont-elles munies de cet appendice (Pl. XXVII, fig. V).

Deux d'entre elles, incurvées latéralement, sont de beaux échantillons du type connu sous le nom de pointe en virgule (Pl. XXVII, fig. VI et VII).

Pointes de lance. — La longueur des pointes de lance varie entre 0 m. 07 et 0 m. 12. Elles sont taillées pour la plupart dans un grès très siliceux, et ont été retouchées sur les deux faces, sauf quelques-unes qui ont une face lisse avec cassure conchoïdale (Pl. XXVIII, fig. VIII).

Lames de couteau et de scie. — Les lames de couteau, ordinairement en silex noir, sont triangulaires avec une partie amincie et fort tranchante. La face dorsale est couverte de nombreuses retouches qui permettaient à la lame d'adhérer plus facilement au manche auquel elle était fixée à l'aide, sans doute, d'une matière résineuse. Quelques lames ont une dentelure assez régulière, à pointes acérées; ce sont certainement de petites scies (Pl. XXVII, fig. IX et X).

Grattoirs et râcloirs. — Nous avons trouvé une vingtaine de grattoirs et de râcloirs en silex, de formes très variées. L'un de ces outils est d'une jolie facture. Il a la forme d'une équerre dont la partie intérieure a été arrondie et rendue tranchante par de nombreuses et fines retouches. C'est, à n'en point douter, un râcloir pour bois de flèches (Pl. XXVII, fig. XI).

Quelques râcloirs en grès siliceux sont de forme à peu près ronde et tranchants sur tout leur pourtour. Leur diamètre varie entre 9 et 13 centimètres. Le renflement de la partie centrale donnait une grande résistance à ces outils et leur permettait de mieux s'adapter à la main. Ces instruments, d'un travail grossier, devaient servir au nettoyage des peaux (Pl. XXVIII, fig. XII).

Percuteurs. — Le grand nombre de percuteurs que nous avons recueillis en ce lieu suffirait à prouver qu'il y avait là un atelier.

Ce sont généralement des galets à grain dur ramassés sur la côte. Ils sont d'ordinaire à section ovale et ont des dimensions fort variables. Tous portent à chaque extrémité des traces de frappe. Les plus gros, c'est-à-dire ceux qui servaient à l'éclatage des rognons de silex, ou au travail préliminaire de l'ébauchage, ont les extrémités fort endommagées par la violence des coups qu'ils servaient à porter. Les petits percuteurs, qui étaient vraisemblablement employés au travail plus minutieux de la retouche, ont, au contraire, des extrémités usées régulièrement suivant un ou plusieurs plans obliques par rapport à l'axe de l'outil (Pl. XXVIII, fig. XIII; long., 0 m. 12).

Objets divers. — Il y a quelques mois, Adam trouvait deux pierres assez volumineuses ayant l'une et l'autre une face plate et polie qui portaient des traces manifestes d'usure dans la partie centrale. C'étaient certainement des enclumes sur lesquelles l'homme primitif travaillait à la retouche de ses instruments. Il nous a été malheureusement impossible d'avoir ces deux pièces.

Il nous reste enfin à signaler la découverte récente d'une très jolie petite hache, à section ronde, taillée dans une roche siliceuse à gros grain et d'apparence fort dure. L'une des extrémités est tranchante et a été polie; l'autre bout est terminé par une pointe qui semble avoir été émoussée par un travail de percussion (Pl. XXVIII, fig. XIV et XV; long. 0 m. 093).

Tout récemment, nous avons acquis la certitude que nous n'avions exploré jusqu'ici qu'une faible partie de ce vaste chantier; aussi nous proposons-nous d'étendre prochainement le champ de nos recherches. Nous signalerons à la Commission archéologique de l'Afrique du Nord les découvertes que nous pourrons faire.

H. Lacour,
Correspondant du Comité.

L. Turcat,
Instituteur à Alger.

NOTE

SUR

QUELQUES INSCRIPTIONS INÉDITES

DE TUNISIE,

PAR M. LE DOCTEUR CARTON.

---

1. Teboursouk. — Fragment de stèle brisée à droite, servant de seuil de porte chez le sieur Colonna.

Hauteur, 0 m. 36; largeur, 0 m. 30; hauteur des lettres, 0 m. 07.

D M S
N V M I S I
Q F EROTI

Dougga. — J'ai eu l'occasion de fouiller, dans cette localité, deux tombes. L'une d'elles portait une inscription que j'ai publiée précédemment[1] et qui est gravée sur un cippe de 1 m. 20 de hauteur, scellé au plomb sur une dalle carrée; au-dessous de celle-ci se trouvait une autre dalle reposant sur quatre pierres plates verticales laissant entre elles un espace vide. L'aspect qu'offrait cette sépulture, une fois mise au jour, était donc celui d'un dolmen avec ses quatre piliers supportant une table sur laquelle s'élevait le cippe funéraire. C'est un dispositif qu'il est intéressant de noter à Dougga, où tant de monuments de l'époque romaine ont emprunté des caractères à l'architecture ou à la religion des anciens Berbères ou des Carthaginois. Et, dans le cas présent, on ne peut nier l'analogie qui existe entre cette sépulture et les nombreux mégalithes qui entourent la ville antique ou que l'on rencontre dans les nécropoles du voisinage.

D'ailleurs, la ressemblance s'arrêtait à cet aspect extérieur. Le

[1] Carton, *Découvertes épigraphiques et archéologiques faites en Tunisie*, n° 349.

monument était une tombe à incinération, et dans la terre contenue à l'intérieur des quatre dalles-support on n'a recueilli qu'une lampe commune et un vase brisé.

L'autre tombe, située à peu de distance et dans l'alignement de la première, offrait un cippe brisé vers son tiers inférieur, reposant sur deux dalles scellées au plomb, au-dessous desquelles se trouvaient quatre autres pierres plates disposées de manière à laisser au centre du monument un espace vide, cimenté à l'intérieur et constituant une augette cinéraire. J'y ai trouvé un lacrymatoire en verre, un clou en fer, un clou en bronze, des ossements incinérés et du charbon.

Ces deux sépultures étaient, comme celles de Dougga que j'ai ouvertes jusqu'ici, particulièrement pauvres, ce que j'ai constaté même quand le monument funéraire était exécuté avec quelque soin. Je signalerai d'ailleurs que je n'ai pas eu le loisir de faire des recherches dans la nécropole de la ville antique qui, par la teneur de ses inscriptions comme par les débris de mausolées qu'on y rencontre, semble promettre à ceux qui l'exploreront des résultats plus fructueux. La petite nécropole où se trouvent les tombes dont il vient d'être question est située immédiatement au-dessous des citernes supérieures de Thugga, celles qu'alimentait le petit aqueduc.

Je noterai enfin l'absence, à Dougga, de caissons demi-cylindriques, fait qui n'est pas sans causer quelque surprise puisqu'il s'agit ici d'une cité où les traditions phéniciennes ont laissé des traces particulièrement remarquables.

2. Dougga. — Estampille sur le fond d'une lampe trouvée par un officier; elle est tracée à la pointe et sur les côtés de la poterie :

CRETASI

3. Sidi-Ali-bel-Kassem. — Dans la nécropole située à l'endroit appelé le Red. Longue stèle en grès, portant la représentation grossière d'un homme vêtu d'une tunique courte et tenant de la main droite un bâton surmonté d'une croix rappelant l'insigne que portent parfois certains prêtres de divinités orientales. Inscription dans un cartouche.

Longueur, 1 m. 75; largeur, 0 m. 35; épaisseur, 0 m. 35; hauteur des lettres, 0 m. 04.

M·LEPID
IVS·ERIS
IVS·PIVS
VIX·A·LXXV
HSE

A la seconde ligne, l'E a la forme lunaire.

4. Sidi-Ali-bel-Kassem. — Dans la même nécropole que la précédente. Stèle en grès, pointue à son extrémité supérieure et diminuant de largeur de la base à la pointe.

Longueur, 1 m. 20; largeur en bas, 0 m. 32; épaisseur, 0 m. 18; hauteur des lettres, 0 m. 055. Texte dans un cartouche.

MEMMII·L·F
CANDIDA·VIXIT
ANNIS·III·H·S·E

5. Sidi-Ali-bel-Kassem. — Au même endroit. Stèle grossière en grès, se terminant en pointe et présentant le croissant montant à sa partie supérieure. Lettres placées irrégulièrement dans un cartouche.

Longueur, 0 m. 90; largeur, 0 m. 45; épaisseur, 0 m. 22; hauteur des lettres, 0 m. 05.

D·M·S·
SILVANVS
N VIXIT AN
H S S E IIII

6 à 12. Sidi-Ali-bel-Kassem. — Les inscriptions qui suivent ont toutes été trouvées dans la nécropole du Nord-Ouest, le long de la voie antique qui reliait *Colonia Thuburnica* à *Ad Aquas*. Cette voie est jalonnée par plusieurs cippes funéraires pyramidaux et extrêmement longs dont la forme toute particulière se rapproche de la stèle libyque que j'ai étudiée à Ksar-Medoudja.

6. — Stèle en grès, brisée en haut. Caractères libyques très nets dans un cartouche.

Hauteur, 0 m. 58; longueur, 0 m. 38; épaisseur, 0 m. 15; hauteur des lettres, 0 m. 04.

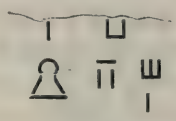

7. — Stèle en grès, diminuant de largeur à partir de son extrémité inférieure et se terminant en pointe irrégulière. Dans l'extrémité supérieure, qui est triangulaire, croissant montant. Très mauvais caractères dans un cartouche trapézoïdal.

Hauteur, 1 m. 20; largeur, 0 m. 45; épaisseur, 0 m. 25; hauteur des lettres, 0 m. 04.

D M S
C A E C I L I V S
N A M F A M I
P I V S V I X I T A N
X X I H S E

8. — Stèle grossière en grès se terminant en pointe en haut, enfouie à l'autre extrémité. Lettres dans un cartouche trapézoïdal.

Longueur, ?; largeur, 0 m. 34; épaisseur, 0 m. 15; hauteur des lettres, 0 m. 03.

VIBIA · P · F
VIX · A VV (*sic*)
XI IV H · S

Auprès de cette stèle était une augette cinéraire en pierre meulière. On trouve d'ailleurs une assez grande quantité de ces ossuaires dans les ruines.

9. — Fragment de stèle en grès, arrondie à la partie supérieure. Lettres dans un cartouche.

Hauteur, 0 m. 40; largeur, 0 m. 30; épaisseur, 0 m. 11; hauteur des lettres, 0 m. 04.

OCTAVIA
A · F [illegible] I A

10. — Stèle en grès, de facture plus soignée que les précédentes, à extrémité supérieure en pointe. Texte dans un cartouche.

Longueur, 0 m. 75; largeur, 0 m. 29; épaisseur, 0 m. 11; hauteur des lettres, 0 m. 035.

D · M · S
SILICIA · IAN ·
VARIA · PIA
VIX · ANNIS
LXX · H · S · E

11. — Stèle en grès, grossière, pointue, appartenant, par sa hauteur, à la catégorie de ces cippes très longs communs à Sidi-Ali-bel-Kassem. Lettres dans un cartouche.

Longueur, 1 m. 60; largeur, 0 m. 50; épaisseur, 0 m. 20; hauteur des lettres, 0 m. 06.

C · IVLIVS
PRIAMI
F · VIX · ANN
XXC · H · S · E

12. — Fragment de stèle pointue, avec le croissant montant, brisée vers son extrémité inférieure.

Hauteur, 0 m. 30; largeur, 0 m. 34; épaisseur, 0 m. 12; hauteur des lettres, 0 m. 06.

D M S
TITVS · COR

13. Sidi-Ali-bel-Kassem. — Fragment de stèle brisée à droite, trouvé dans l'amphithéâtre.

Hauteur, 0 m. 50; largeur, 0 m. 35; épaisseur, 0 m. 20; hauteur des lettres, 0 m. 05.

M
FORTVN
ATA PVA
LXXX

14. Sidi-Ali-bel-Kassem. — Fragment de stèle trouvé au même endroit, brisé à la partie postérieure. Lettres dans un cartouche.

Hauteur, 0 m. 15; largeur, 0 m. 40; hauteur des lettres, 0 m. 05.

M · LIB

PIA V A·LXXX H S E

Les inscriptions qui suivent ont été relevées aux environs de la ruine.

15. Henchir-Psilia-m'ta-Sidi-Trar. — Partie inférieure d'un cippe.

Hauteur du dé, 0 m. 50; largeur du dé, 0 m. 38: épaisseur du dé, 0 m. 38; hauteur des lettres, 0 m. 03.

IVS · ME

DICVS PIVS VIXIT

ANNIS · XXVIII · H · S · E

16. Henchir-Psilia. — Partie supérieure d'un cippe portant une inscription funéraire en caractères grecs.

Hauteur du dé, 0 m. 50; largeur du dé, 0 m. 37; épaisseur du dé, 0 m. 37; hauteur des lettres, 0 m. 03.

Θ · K · Θ

M · PEOCMITΦ

XYHPΛBDIYPC

HCTOC'

17. Henchir-Psilia. — Grande stèle en grès, avec fronton formé d'un cintre que supportent des colonnes à chapiteaux simplement épannelés. Dans chacun des angles supérieurs est un petit disque. A l'intérieur des colonnes est la représentation d'un person-

nage en un fort relief. Les deux bras en sont brisés. La ponctuation est originale. C'est un triangle ou, si l'on veut, une pointe de flèche, un bouton de fleur et non une feuille, avec une toute petite tige, la pointe dirigée en haut dont la forme n'est qu'imparfaitement reproduite ci-dessus.

L♦LICINIVS·L♦
F♦QVIRINA
RVFVS AEDIL
PIVS·VIX·AN·LXX·H S E

Hauteur, environ 2 mètres; largeur, 0 m. 55; épaisseur, 0 m. 27; hauteur des lettres : lignes 1 et 2, 0 m. 06; l. 3, 0 m. 05; l. 4, 0 m. 04.

18. — Dans les ruines situées à **4 kilomètres à l'Est de Sidi-Ali-bel-Kassem**, au pied de la montagne, deux fragments de stèle.

I IIV
ORATA
TA IA ▒ V
ITIAE▒▒▒▒▒▒▒▒▒▒▒▒▒▒▒▒
NA PIA · VIXIT
NNS XXXVIIII H S E

Hauteur, 0 m. 33; largeur, 0 m. 32; épaisseur, 0 m. 32; hauteur des lettres, 0 m. 45.

19. Même ruine. — Monument funéraire offrant deux cartouches accolés. Les caractères de celui de gauche sont illisibles.

Hauteur, 0 m. 60; largeur, 0 m. 50; hauteur des lettres, 0 m. 01.

D·M·S
MEMMIA SAL
▒A PIA VIXIT
▒▒▒▒▒▒▒▒▒▒▒▒▒▒▒▒

20. — **Aïn-Guerça**, plaine du Krib (aujourd'hui à **Teboursouk**). — Cippe funéraire à deux cartouches.

Hauteur, 0, 71; largeur, 0 m. 26, épaisseur, 0 m. 26; hauteur des lettres, 0 m. 04.

D M S	D M S
E M I L	E M I L I A
I A · V I C	B O M O S A P V
T O R I	A X X V
A · H P I	H S E
O R I N	
A · P V A	X X X V
O	· R I V I A
M C	S A R A C A
	P O S V E R V
H S	E

Dr Carton,

Correspondant du Comité.

FOUILLES

EXÉCUTÉES DEVANT LA PORTE OUEST

DE LA CASBAH DE SOUSSE,

PAR M. GOETSCHY,

Colonel du 4e régiment de tirailleurs.

A l'automne de 1899, des travaux de terrassement furent décidés pour l'élargissement de l'extrémité Sud du boulevard Charles-Rouvier. Il s'agissait de prolonger le trottoir jusqu'au rond-point final et de ramener le pied du talus entourant le jardin-terrasse des tirailleurs à l'alignement de la partie du boulevard déjà tracée.

L'opération consistait à enlever une masse de terre considérable, d'environ 100 mètres de longueur sur 2 m. 50 de hauteur et 5 à 6 mètres de profondeur.

Le travail commença par l'extrémité Sud et amena tout d'abord la découverte d'un grand souterrain en forme d'égout, allant se perdre sous la casbah, et encombré d'éboulis. Ce couloir, qui paraissait d'origine relativement récente, ne fut pas déblayé; on boucha l'entrée pour construire le mur de soutènement de la terrasse.

Au Nord du souterrain, et le long du talus, jusqu'à hauteur de l'extrémité du jardin, on rencontra des tombes phéniciennes creusées dans le tuf, de forme rectangulaire, avec une sorte de niche à la tête. Elles contenaient des urnes de petites dimensions et de formes variées; quelques monnaies, tellement rongées par la rouille qu'elles ne purent être nettoyées; des perles en colliers; des spatules en fer en forme de cure-oreilles (analogues à celles que j'ai rapportées du Tonkin et en usage chez les Annamites), etc.

J'avais l'intention d'arrêter les travaux à hauteur de l'extrémité

Nord du jardin; le mur de soutènement était construit, et je faisais déblayer l'extrémité du talus pour placer les dernières pierres, quand un coup de pioche creva un enduit de ciment et mit à nu une cavité.

Cette ouverture, agrandie de façon à donner passage à une personne, permit de pénétrer dans une grande chambre, où je pus distinguer trois énormes piliers irréguliers soutenant une voûte en ciment, et paraissant remplir presque entièrement la chambre.

N'osant, crainte d'éboulement, faire opérer le déblaiement directement, je me décidai à continuer les travaux par l'extérieur, de manière à attaquer les terres par le boulevard, à l'Ouest et au Sud.

Dès les premiers coups de pioche, je rencontrai des vestiges d'habitation romaine (mosaïques en torsade et peintures murales), puis, presque immédiatement, au-dessous et à côté, des tombes phéniciennes, analogues à celles trouvées précédemment et renfermant des objets de même nature. Les urnes étaient pleines d'ossements et avaient toutes une forme incontestablement phénicienne.

Trois de ces fosses, numérotées sur le plan ci-contre 7, 8 et 9 (pl. XXIX), *se continuaient par un couloir creusé dans le tuf conduisant directement à la grande chambre aux piliers.*

Je pénétrai, par ces ouvertures, dans la crypte, et je fis opérer le déblaiement pour arriver au sol naturel. La terre paraissait avoir été fouillée, et un des piliers, C, avait été endommagé à coups de pioche.

Ceci montrait clairement qu'il y avait eu violation de sépulture et que l'on avait cherché en outre à s'assurer que les piliers étaient en maçonnerie pleine. La terre que je fis enlever renfermait, en effet, des débris d'urnes funéraires, de nombreux ossements, des monnaies de cuivre et une assez grande quantité de rondelles, en poterie rouge, de différentes grandeurs plus ou moins régulières (depuis le module de la pièce de 1 franc jusqu'à celui de la pièce de 5 francs). Quelques-uns de ces jetons étaient en marbre, d'autres, en poterie très fine, recouverts d'une pellicule ressemblant à un dépôt de métal. Tout cela, je le répète, était pêle-mêle, montrant que cette terre avait été remuée.

Toutefois, en arrivant à 0 m. 30 du sol et en avant des deux piliers H et C, se trouvait une couche de terre intacte. Au pied du pilier H étaient placées une urne et deux lampes romaines exacte-

ment pareilles l'une à l'autre, une dent de sanglier et deux autres petites dents de carnassiers, une soucoupe en verre irisé, etc.

Au pied de la colonne C, une autre lampe romaine et une urne d'assez grande dimension, dont le col était brisé.

Le fond de la crypte, cimenté, fut rencontré à 2 m. 50 environ de la voûte.

Cette crypte affecte à peu près la forme d'un rectangle de 8 mètres de long sur 6 mètres de large et 2 m. 50 de haut. Le sol et les parois sont recouverts d'un enduit de ciment de cendrier de 0 m. 15 à 0 m. 25 d'épaisseur, enduit très fin et de belle qualité. Elle communique, aux angles Nord-Ouest et Sud-Est, avec deux caveaux plus petits, de 1 m. 80 de hauteur, de formes différentes et également cimentés.

Le caveau Nord-Ouest, A, est largement ouvert sur la crypte; c'est une chambre cubique dont la section représente un carré de 1 m. 50 de côté, avec angles arrondis.

Il donnait, par une ouverture ogivale, O, de 1 m. 20 de hauteur sur 0 m. 80 de largeur, dans un couloir creusé dans le tuf et conduisant à la tombe n° 7. L'ouverture commençait à 0 m. 80 du sol; elle était bouchée, en plus de l'épaisseur du ciment, par un mur en maçonnerie de 0 m. 25 à 0 m. 30 paraissant de construction romaine.

Le caveau B, à l'angle Sud-Est de la crypte, est une chambre cubique de 2 mètres de côté. Les parois et le sol sont également cimentés. Il communique avec la crypte par une ouverture ogivale très étroite de 0 m. 40 de largeur sur 1 m. 60 de hauteur. Sa paroi Est, c'est-à-dire adossée à la casbah, est percée, à 0 m. 80 du sol, d'une ouverture analogue à celle du caveau A et donnant dans un couloir de 1 m. 50 de large, avec parois en maçonnerie et grande cheminée montant verticalement.

Je me suis borné à déblayer l'entrée du couloir et de la cheminée, devant forcément arrêter là des fouilles qui m'entraînaient sous la casbah.

Deux ouvertures sont pratiquées dans la paroi Ouest, en P et en Q. Elles sont analogues à celles placées en O et en R et débouchent également à 0 m. 60 ou 0 m. 80 du sol de la crypte. Elles sont fermées par de la maçonnerie.

A l'angle Nord-Est de la chambre, la voûte est percée en G d'une

ouverture rectangulaire de 2 mètres de long sur 1 mètre de large. C'était probablement l'entrée de la crypte.

La voûte, en tuf naturel, est recouverte d'une légère couche de ciment. Elle est soutenue au milieu par trois énormes piliers en maçonnerie pleine (pierres de moyenne grosseur noyées dans du ciment identique à celui qui recouvre les parois de la crypte).

Ces piliers ont les dimensions suivantes :

Pilier C : 2 m. 30 de hauteur sur 8 m. 45 de tour à la base et 7 m. 65 au milieu, séparé des piliers I et K par un intervalle de 0 m. 80 environ. Il a la forme d'un cylindre rétréci en son milieu;

Pilier H : 2 m. 15 de hauteur sur 7 m. 85 de tour à la base, 6 m. 73 au milieu. La section est un cercle aplati. Il est séparé du pilier K par un intervalle de 0 m. 30;

Pilier I : 2 m. 25 de hauteur d'un côté, 2 m. 45 de l'autre, sur 7 m. 60 de tour à la base et 7 mètres au milieu. La section est franchement en forme d'ellipse. Il est séparé de la paroi de la crypte par un intervalle de 0 m. 25 à peine en haut et en bas, 0 m. 40 au milieu.

Chaque pilier est muni, à la base, d'un bourrelet en ciment de 0 m. 25 de hauteur, qui se répète tout autour du pied des parois latérales.

En continuant les travaux de terrassement pour dégager les abords Nord de la crypte, d'autres caveaux furent découverts, identiques à ceux situés en A et B, mais indépendants de la chambre aux piliers, en M, N. Ils affectaient la forme d'un cube de 2 mètres de côté sur 2 mètres de largeur et 1 m. 50 de hauteur. La paroi Est était entaillée en forme de niche. Les caveaux M et N renfermaient chacun de belles urnes phéniciennes de 0 m. 80 de hauteur. Ces urnes étaient renversées, la pointe en l'air, placées l'une à côté de l'autre et vides. Les trois pointes étaient brisées régulièrement. L'urne médiale était placée exactement au-dessous d'une cheminée verticale de 0 m. 50 de diamètre. Aucun objet ne fut trouvé dans ces trois caveaux, qui ne renfermaient que des ossements.

Les travaux continués le long du talus mirent à jour d'autres caveaux, creusés dans le tuf ou revêtus en maçonnerie. L'un d'eux s'enfonçait à une telle profondeur que l'on dut renoncer à atteindre l'extrémité, crainte d'éboulement.

L'examen de tous ces détails m'a amené aux conclusions suivantes. J'avais, tout au début, en pénétrant dans la grande chambre, pensé que je me trouvais en présence d'une citerne, bien qu'il me parût bizarre que le volume des piliers fût presque égal à celui des parties vides de la chambre. C'était l'enduit en ciment qui m'avait conduit à cette hypothèse. Mais je dus bientôt y renoncer, en présence des nombreuses tombes phéniciennes rangées tout autour et dont plusieurs, avant que les ouvertures eussent été murées, avaient communiqué avec cette crypte par les couloirs dont j'ai parlé plus haut.

La découverte d'autres caveaux identiques à ceux trouvés en A et B, puis de lampes et d'urnes funéraires romaines au pied des piliers, achevait d'écarter non seulement l'idée que la crypte avait été construite pour recueillir les eaux, mais rendait aussi inadmissible l'hypothèse d'une utilisation ultérieure comme citerne.

Cette grande chambre était évidemment une grotte naturelle ou artificielle servant de vestibule et donnant accès aux nombreuses tombes phéniciennes trouvées tout autour. C'est la chambre centrale du cimetière phénicien, et il est plus que probable que si l'on pouvait continuer les travaux de déblaiement sous la casbah, on découvrirait d'autres tombes communiquant avec la face Est et analogues à celles déjà trouvées sur les faces Nord, Ouest et Sud. Du reste, en certains endroits, la paroi de la face Est sonne le creux et montre que derrière le mur en ciment doivent également se trouver des couloirs ou des caveaux.

Lorsque les Romains ont pris possession du sol et se sont installés sur cet emplacement, ils ont pensé à utiliser pour leur usage personnel cette grande crypte, et, dans ce but, après avoir maintenu ou agrandi les communications avec les caveaux A et B, les plus voisins, ils ont bouché par de la maçonnerie toutes les autres ouvertures conduisant aux tombes phéniciennes éloignées. Ils ont même très probablement creusé la crypte (comme permet de le supposer la différence de niveau des ouvertures O, P, Q, R, qui se trouvent à o m. 80 au-dessus du sol cimenté). Puis, comme la voûte ne leur paraissait pas suffisamment solide pour soutenir le poids de la construction qu'elle devait supporter, ils ont construit en maçonnerie les trois énormes piliers juste au milieu de la chambre et ont cimenté le tout, parois, sol et piliers, respectant seulement l'ouverture G pour pénétrer dans la crypte.

Ils en ont fait alors, eux aussi, une crypte mortuaire, comme en témoignent non seulement les nombreux ossements ou débris d'urnes funéraires qui le remplissaient, mais aussi et surtout les lampes funéraires et autres objets trouvés intacts au pied des piliers H et I, dans de la terre non remuée et montrant une sépulture inviolée.

En résumé, je crois que, de tout ce qui précède, on peut tirer les conclusions suivantes :

1° Tout le terre-plein avoisinant la porte Sud de la casbah était une nécropole phénicienne très ancienne, car on n'y a trouvé que des objets grossiers;

2° La crypte centrale a été aménagée par les Romains et utilisée comme crypte funéraire;

3° Les piliers sont d'origine romaine et construits en même temps et avec les mêmes matériaux de ciment que les parois de la chambre.

Colonel Goetschy.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

A

Abord (Hippolyte), nommé officier d'Académie, p. LXXXIV.

Académie de Vaucluse (L') demande une subvention, p. C.

Acey (Jura). Objets d'orfèvrerie mentionnés dans les anciens inventaires de l'abbaye, p. 308, 309, 326, 329, 331, 334, 351.

Afka (Phénicie). Temple de Vénus, p. XLI, 170 à 199.

Agouni-Gouran (Kabylie). Inscription libyque, p. CLXXXIX-CXC.

Aïn-Chabrou (Algérie). Statuettes en terre cuite, p. CLXIV, 381 à 385, pl. XX.

Aïn-Char (Tunisie). Inscription romaine, p. 111-112.

Aïn-el-Aria (Algérie). Chapiteau punique, p. 381.

Aïn-el-Hamedna (Tunisie). Inscriptions romaines, p. CXXXIII.

Aïn-el-Merdj (Tunisie). Inscriptions romaines, p. CXXXV.

Aïn-Fakroun (Algérie). Monuments mégalithiques, p. CXX.

Aïn-Guerça (Tunisie). Inscription romaine, p. 523-524.

Aïn-Maja (Tunisie). Inscriptions latines, p. CXXXIII-CXXXIV.

Aïn-Tokria (Algérie). Restes d'une exploitation agricole, p. CXXI.

Aisne (Département de l'). Contribution à l'épigraphie de ce département, p. LVI-LVII.

Alamans, peuple barbare. Son industrie, p. LIII à LV.

Algérie. Antiquités diverses, p. 376 à 387, pl. XX. — Inscriptions romaines découvertes par les brigades topographiques, en 1899, p. CXXXII-CXXXIII. — Recherches archéologiques des brigades topographiques, en 1898, p. CXXI-CXXII.

Allanche (Cantal). Église romane, p. 219.

Ambleny (Aisne). Enceinte antique, p. XXVIII, XXXVII.

André (Édouard), nommé officier d'Académie, p. LXXXIV.

Androgyne. Statuette d'un androgyne, en terre cuite, p. 383, pl. XX.

Angers (Maine-et-Loire). Inscriptions carolingiennes, p. XXV, XXXVI, 200 à 202.

Anguilcourt-le-Sart (Aisne). Boucle de ceinturon, p. LXIII.

Anneaux. — Voir Bagues.

Antoine (Saint). Statuette d'argent, du XVIe siècle, à Nozeroy, p. 297.

Anvallus, dieu gaulois, p. CVI à CVIII.

Arbellot (L'abbé). Son éloge funèbre, p. CIX.

Arbois (Jura). Liste d'orfèvres du XVIIIe siècle, p. 364. — Objets d'orfèvrerie mentionnés dans les anciens inventaires du prieuré, p. 303, 327, 328, 354.

Archontat de Palaios, à Delphes (Comptes de l'), p. LX, 390 à 393.

Arc-Senans (Doubs). Statuette en métal mentionnée dans un ancien inventaire de l'église, p. 359.

Ariège (Département de l'). Églises fortifiées, p. lxiv-lxv.
Arles (Bouches-du-Rhône). Monnaies des archevêques dessinées par Louis Natoire, p. lxxviii-lxxix.
Armes (Fabriques d'), en Dauphiné, au moyen âge, p. 71 à 87.
Arnassan (Clodomir), nommé officier d'Académie, p. lxxxiv.
Arnaud (Robert) envoie une note sur les monuments mégalithiques d'Es-Snam, p. cxcii.
Auriac-l'Église (Cantal). Église romane, p. 208.
Autel romain, à Gardanne, p. xcv à xcvii.
Autun (Saône-et-Loire). Inscriptions votives romaines dédiées par un *gutuater*, p. cv à cviii.
Avallon (Yonne). Tombeaux en pierre et monuments funéraires gallo-romains, p. xci, ciii.
Averdon (Loir-et-Cher). Tumulus, p. lviii, lix.
Avignon (Vaucluse). Musée Calvet : pied de croix du xive siècle, p. xc, 491 à 498, pl. XXIV; stèles d'Orgon, p. xxxi.
Avigny (Yonne). Tombeaux en pierre, p. 17 à 22.

B

Babeau (Albert) offre un ouvrage au Comité, p. xlvi.
Babelon (Ernest), chargé de divers rapports, p. xxv, lxxxvii, xcvii, xcix, cx, cxxxix, clxxii; — fait une communication, p. clxix; — nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. xxiii; — présente une observation, p. lxiii; — présente divers rapports, p. cxi, cxlix.
—— Rapports : sur une monnaie de Syracuse, p. clxv-clxvi; — sur des monnaies byzantines et une intaille trouvées à Carthage, p. cxlvii à cxlix.
Bagues antiques, trouvées à Avigny p. 21; — à Hermes, p. liii; — à Lectoure, p. 13. — Bagues antiques avec inscriptions, p. lvii.
Balerne (Jura). Objets d'orfèvrerie mentionnés dans les anciens inventaires de l'abbaye, p. 309, 310, 315, 323, 327, 328, 339, 344, 354.
Ballu (A.), nommé membre de la Commission de l'Afrique du Nord, p. clxx.
Barbancey (Le lieutenant) relève des inscriptions romaines : à Henchir-Tamesmida, p. cxlv-cxlvi; — à Ouled-Azzem, p. cxxxiii.
Barika (Algérie). Découverte d'une citerne, p. clxvii. — Milliaire romain, p. clxxv.
Barrière-Flavy (C.). L'industrie des Alamans, p. liii à lv.
Barrou (Indre-et-Loire). Bénitier cylindrique, p. lxx.
Barry (M.) envoie une note sur quatre consoles trouvées à Morsott, p. clxxxiii.
Barthélemy (Anatole de), chargé d'un rapport, p. xci; — fait une communication, p. xxviii; — membre d'une commission, p. xxxvi.
—— Rapport sur des carreaux vernissés du département de l'Yonne, p. cxi-cxii.
Basilique chrétienne à *Rusguniae*, p. 132 à 148.
Basseville (Plateau et grottes de), à Surgy (Nièvre), p. 394 à 400.
Bath (Angleterre). Inscription romaine, p. xxiv.
Bâton de pèlerin, du xviiie siècle, p. xci, ciii.
Bâtons cantoraux confectionnés en Franche-Comté, p. 300 à 302.
Baudin (Jura). Statue de saint Lau-

tein conservée dans l'église, p. 500-501, pl. XXV.

Baume-les-Dames (Doubs). Liste d'orfèvres, du xve au xviiie siècle, p. 364. — Objets d'orfèvrerie mentionnés dans les anciens inventaires de l'abbaye, p. 303, 306, 313, 318, 319, 321, 326, 330, 331, 338, 340, 344, 350, 351, 354.

Baume-les-Messieurs (Jura). Objets d'orfèvrerie mentionnés dans les anciens inventaires de l'abbaye, p. 305, 320, 325, 327, 348, 354.

Baye (Le baron de) offre des ouvrages au Comité, p. xxviii, xl.

Bazarnes (Yonne). Tombeaux en pierre et sceau du moyen âge, p. xlvi, lxxxix.

Bédeille (Ariège). Épée trouvée dans les ruines du château, p. xliv.

Bellevaux (Haute-Saône). Objets d'orfèvrerie mentionnés dans les anciens inventaires de l'abbaye, p. 305, 306, 307, 321, 328, 332, 344, 352.

Bénian (Algérie). Ruines antiques, p. clxi.

Bénitiers : cylindriques, décorés d'imbrications, p. lxx-lxxi; — des lépreux, à Milhac-de-Nontron, p. xci, ci-cii; — d'orfèvrerie, confectionné en Franche-Comté, p. 302.

Benoit (Saint). Sa statue de bois, du xve siècle, à Château-Chalon, p. 501, pl. XXV.

Berck-Ville (Pas-de-Calais). Fouilles dans l'église, p. xxv, xxxi.

Berger (Philippe), chargé de divers rapports, p. cxlvii, clxxi, clxxxiii; — présente un rapport, p. clxii.

—— Rapports : sur des inscriptions romaines et libyques trouvées à El-Anasser, p. cxxxi-cxxxii; — sur une mission du docteur Rouvier en Phénicie, p. xxix; — sur la nécropole punique de Thapsus, p. cxlix-cl; — sur une stèle punique trouvée à Maktar, p. clxxxiv; — sur le temple de Vénus, à Afka, des antiquités de Mechchen et des monuments mégalithiques du Liban, p. xli-xlii.

Bergier (Pierre), armurier et horloger du roi, à Grenoble (1663-1641), p. lxxxvii, xciv-xcv, 506 à 512.

Berthaut (Le colonel), nommé officier de l'Instruction publique, p. lxxxiii.

Bertrand (Alexandre), chargé de divers rapports, p. xl, xlvi, cx; — membre d'une commission, p. xxxvi.

—— Rapports : sur des galets et des pierres à cupules du Finistère, p. xcii-xciii; — sur les tumulus de Kériquel et de Kerloise, p. xlvii.

Bertrand (Louis) communique : un buste d'éphèbe trouvé à Philippeville, p. cxx, cxxxix, clxiii; — une inscription romaine trouvée à Philippeville, p. clxxi; — un mémoire sur la nécropole phénicienne de Stora, p. clxxxiii.

Bertrand (Le maréchal des logis) trouve une inscription arabe, p. cxcii.

Besançon (Doubs). Cathédrale Saint-Etienne, p. lxii, 449 à 461, pl. XXII. — Orfèvrerie (Objets d') mentionnés dans les anciens inventaires des églises : confrérie de la Croix, p. 337; Cordeliers, p. 302, 313, 326, 328, 355; Dominicains, p. 306, 313, 335, 338, 359, 360; Grands Carmes, p. 313, 353, 355; Minimes, p. 356; Parlement (chapelle du), p. 360; Saint-Étienne (cathédrale), p. 301, 302, 329, 330, 334, 349; Saint-Esprit (Hôpital du), p. 305, 313, 318, 324, 356, 361; Saint-Jean (cathédrale), p. 301, 305, 310, 313 à 316, 318, 320, 321, 324, 328, 330, 335, 337, 338, 341, 342, 345, 348 à 350, 352, 353, 355, 363; Saint-Jean-Baptiste, p. 321, 326, 328, 330, 335, 337, 355, 356, 360; Sainte-Madeleine, p. 301, 302, 304, 314, 318, 322, 324, 326, 332 à 334, 338, 341, 342, 344, 345, 348, 350, 353, 361; Saint-Maurice, p. 325, 333.

345, 353, 356; Saint-Paul (abbaye), 305, 307, 308, 310, 316, 325, 336, 338, 341, 356; Saint-Pierre, p. 301, 306, 319, 322, 350, 356; Saint-Vincent (abbaye), p. 301, 304, 306, 314, 321, 322, 325, 331, 336, 350, 356, 357. — Orfèvres (Liste d'), du XIIe au XVIIIe siècle, p. 364 à 366. — Pièces d'honneur et jetons des cogouverneurs, p. LXII-LXIII.

BETZ (Indre-et-Loire). Bénitier cylindrique, p. LXX.

BEYNES (Seine-et-Oise). Cimetière mérovingien, p. CX.

BEYROUTH (Syrie). Nécropole antique, p. XXIX-XXX.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, à Paris. Don de monnaies africaines au Cabinet des médailles, p. CLXIX.

BIR-BOU-REKBA (Tunisie). Fouilles du lieutenant-colonel Drude, p. CLXII.

BIR-DOUAÏK (Tunisie). Inscription romaine, p. 103.

BIR-EL-HADJ (Tunisie). Inscription romaine, p. CXXXV.

BLANCHET (P.). Son éloge funèbre, p. CLXX.

BLIN (M.) envoie une notice sur deux cimetières mérovingiens, p. CX.

BOBEAU (Octave). Sépultures de la seconde moitié du IIIe siècle découvertes à La Croix, canton de Bléré (Indre-et-Loire), p. 3 à 6.

BOESWILLWALD (P.), nommé membre de la Commission de l'Afrique du Nord, p. CLXX.

BOGHAR (Algérie). Tumulus de la région, p. CLXIII, 373 à 375.

BONNERY (Gaston). Trouvaille de monnaies gauloises aux Ouldes, p. LXXV.

BONNET (Émile), nommé officier d'Académie, p. LXXXIV.

BONTOUX (Louise), abbesse de Saint-Véran, p. 495 à 497.

BORDIER (Le commandant). Ses fouilles à Ksar-ez-Zit et à Souk-el-Abiod, p. LXXIII-LXXIV.

BOSSEBOEUF (L'abbé) lit un mémoire sur les constructions militaires du Mont-Saint-Michel, p. LXXVIII.

BOUCHAUD (LE) [Charente]. Antiquités trouvées dans un puits, p. CX.

BOUCLES de ceinturon de l'époque franque, p. LXIII; — trouvées à Bury (Oise), p. 24, pl. II.

BOUDET (Marcellin), nommé officier d'Académie, p. LXXXIV.

BOUJAILLE (Doubs). Objet d'orfèvrerie mentionné dans un ancien inventaire de l'église, p. 357.

BOULBON (Bouches-du-Rhône). Fouilles au lieu dit *le Pied-de-Bouquet*, p. XXVI, XXXIII, XXXVII, 14 à 16.

BOURBON (M.) communique un document sur le diamant *le Sancy*, p. XCVIII.

BOURDERY (Louis) offre un ouvrage au Comité, p. CI.

BOURGUET (Émile). Comptes de l'archontat de Palaios, p. LX, 390 à 393.

BOUSREZ (L.). Abside polygonale de la chapelle de Saint-Genest, à Perrusson, p. LXI. — Bénitiers cylindriques décorés d'imbrications, p. LXX-LXXI.

BOUT DE CHARLEMONT (M.). Ses fouilles à Boulbon, p. XXVI, XXXIII, XXXVII, 14 à 16.

BOUTRY (Auguste), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXXXIII.

BRACELET en bronze, romain, p. XCIV.

BRAS-RELIQUAIRES conservés en Franche-Comté, p. 302 à 307.

BREDON (Cantal). Église romane, p. 249 à 258, pl. VII; chapiteau de l'église, p. 235.

BREUIL (L'abbé) demande une subvention, p. CX.

BROCARD (M.) offre un ouvrage au Comité, p. XCII.

BRONZE (Objets de) trouvés dans la nécropole punique de Carthage, p. CXXIX.

BRUCHET (Maxime), nommé officier d'Académie, p. LXXXIV.

BRUNÉ (L'abbé Paul). Notes d'iconographie de la Franche-Comté, p. LV-LVI; 499 à 505, pl. XXV et XXVI. —

L'orfèvrerie en Franche-Comté, du VIIe au XVIIIe siècle, p. 287 à 372, pl. XI à XIX.

Brutails (J.-A.). Église abbatiale de Saint-Sever, p. 34 à 62.

Buche (Henri), nommé officier d'Académie, p. LXXXIV.

Buffard (Doubs). Objet d'orfèvrerie mentionné dans un ancien inventaire de l'église, p. 361.

Buillon (Doubs). Objets d'orfèvrerie mentionnés dans les anciens inventaires de l'abbaye, p. 323, 327, 332, 337.

Buisson (Germain), nommé officier d'Académie, p. LXXXIV. — Ses fouilles dans un cimetière gaulois à Montigny-Lencoup, p. C, CXIV.

Bulletin archéologique. Décision relative aux tirages à part, p. XXIV.

Bulliot (M.) offre un ouvrage au Comité, p. CI.

Bury (Oise). Nécropole romaine, p. 23 à 25.

Buste en marbre, de Triptolème, trouvé à Philippeville, p. 166-167.

Buste-reliquaire de saint Léger, p. 296, pl. XIV. — Cf. Chefs-reliquaires.

C

Cachet d'une loge maçonnique au XVIIIe siècle, p. XXVI.

Cadenet (Vaucluse). Inscriptions romaines, p. XXVII, XXXIII-XXXIV.

Cælestis (Temple de), à Dougga, p. CXVIII à CXX.

Cagnat (René), chargé de divers rapports, p. XXV, XCVII; — fait diverses communications, p. XXIV, CXXXVI, CLXVIII; — présente un rapport, p. CLXXIII.

—— Inscriptions romaines découvertes par les brigades topographiques de l'Algérie et de la Tunisie, en 1899, p. CXXXII à CXXXVI. — Inscriptions romaines trouvées près de Cherchel, p. CLI-CLII. — Inscription romaine à Henchir-Tamesmida, p. CXLV-CXLVI. — Inscription romaine trouvée à Testour, p. CL.

—— Rapports : sur les recherches archéologiques des brigades topographiques d'Algérie et de Tunisie, en 1898, p. CXX à CXXVII; — sur les ruines du Sersou occidental et du Nador, p. CLXIV-CLXV.

Cahors (Lot). Maison de ville et maison de campagne des Issala, p. LVII-LVIII.

Caillat (Joseph), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXXXIII.

Calices confectionnés pour des églises de Franche-Comté, p. 307 à 312.

Camoreyt (Eugène) offre un ouvrage au Comité, p. XXV.

—— Fouilles sur l'emplacement de l'ancienne *Lactora*, p. 10 à 13.

Campigneulles-les-Petites (Pas-de-Calais). Document de 1788 relatif à l'état de l'église, p. XXVI.

Cantal (Département du). Églises romanes des arrondissements de Saint-Flour et de Murat, p. 203 à 276, pl. VI à IX.

Cap Matifou (Le) [Algérie]. Fouilles, p. CXLVI. — Mosaïque romaine, p. CLXXXVII.

Carreaux vernissés, dans le département de l'Yonne, p. XCI, CXI-CXII.

Cartailhac (M.) fait une lecture, p. LIII.

Carthage (Tunisie). Découverte d'un *exagium* romain, p. CLXXII-CLXXIII. — Fouilles dans l'îlot de l'Amirauté, p. CLXXI. — Fouilles dans la nécropole punique de Dermech, p. CXXVIII à CXXXI, CXL à CXLV, CLVII à CLX, CLXII, CLXXV. — Fouilles sur l'emplacement de l'Odéon, p. CLXXVII à CLXXX. — Fouilles sur l'emplacement de l'ancien port, p. CXLVIII-CXLIX. — Inscription chrétienne, p. CXC à CXCII.

— Monnaies byzantines (Trouvaille de), p. CXXXIX. — Sanctuaire chrétien sur le Koudiat-Zâteur, p. CXXXVI-CXXXVII.

CARTON (Le docteur) offre un ouvrage à la Commission de l'Afrique du Nord, p. CXXVIII. — Ses fouilles à Dougga, p. CXVIII à CXX.

—— Inscriptions inédites de Tunisie, p. CLXVII, 517 à 524.

CASSAGNES (L'abbé) lit un mémoire sur les souterrains du Rouergue, p. LXVI.

CAZALIS DE FONDOUCE (M.) offre des ouvrages au Comité, p. XLVI, XCII.

CELLIER (Le). — Voir LE CELLIER.

CERCUEILS, en ardoise, dans le pays nantais, p. 412 à 417; — en briques, dans le pays nantais, p. 418 à 420. — Cf. SARCOPHAGES.

CÉRÈS. Statuette de cette déesse, en terre cuite, p. 382-383, pl. XX.

CHAMBIGE (M.). Tumulus de la région de Boghar, p. CLXII.

CHAMPVERT (Nièvre). Fouilles dans les substructions romaines, p. XXXIX, LXXI. — Vase (Culot de) en verre, romain, p. 7 à 9.

CHANDELIERS confectionnés pour des églises de Franche-Comté, p. 312 à 314.

CHAPELLES romanes, du département du Gard, p. C.

CHAPITEAUX, puniques, trouvés en Algérie, p. CLXIV, 379 à 381; — romans, dans l'église de Saint-Sever, p. 55 à 59.

CHARDON (Le lieutenant), nommé officier d'Académie, p. LXXXIV. — Ses fouilles au Cap Matifou (*Rusguniæ*), p. CXLVI, CLXXXVII, 129 à 149, pl. V.

CHARITÉ (La) [Haute-Saône]. — Voir LA CHARITÉ.

CHARLIEU (Loire). Inventaire de l'hôpital, en 1460, p. 65 à 70.

CHARTRAIRE (L'abbé) communique des photographies de statues de la Vierge, en bois, à Sens, p. XCI, CIII-CIV.

CHARTRES (Eure-et-Loir). Cathédrale : clôture du chœur, p. XX; — projet de fouilles dans la crypte, p. XCIX, CXIV-CXV. — *Priscus Tertullus, civis Carnutenus*, p. XXIV.

CHASSENON (Charente). Fouilles dans les ruines dites *Palais de Longeas*, p. XXIV, XXXI, LXXI-LXXII.

CHÂSSES confectionnées pour des églises de Franche-Comté, p. 314 à 319; — de l'abbaye de Rosiers, p. 294. — Cf. RELIQUAIRES.

CHÂTEAU-CHALON (Jura). Objets d'orfèvrerie mentionnés dans les anciens inventaires de l'abbaye, p. 305, 307, 318, 322, 323, 325, 3[illegible]0, 346, 348, 353. — Reliquaire de la Sainte Épine, p. 297, pl. XVII. — Statue de saint Benoît, dans l'église, p. 501, pl. XXV.

CHAUVET (Gustave) communique des antiquités trouvées dans un puits, au Bouchaud (Charente), [illegible] présente une observation, p. LXVI; — offre des ouvrages au Comité, p. XXXVI, XLVI.

CHAUVIREY-LE-CHÂTEL (Haute-Saône). Cor en métal mentionné dans un ancien inventaire de la chapelle, p. 324.

CHAUX-EN-MONTAGNE (Jura). Buste-reliquaire de saint Léger, p. 296, pl. XIV.

CHEFS-RELIQUAIRES confectionnés pour les églises de Franche-Comté, p. 320 à 322. — Cf. BUSTE-RELIQUAIRE.

CHENOT (Auguste), nommé officier d'Académie, p. LXXXIV.

CHERBLANC (M.) communique une photographie de la pierre tonale de Milon, abbé de Savigny, p. [illegible]VII.

CHERCHEL (Algérie). Inscriptions romaines, p. CLI-CLII.

CHERLIEU (Haute-Saône). Objets d'orfèvrerie mentionnés dans les anciens inventaires de l'abbaye, p. 31, 323, 327, 332, 338, 362.

CHEVIGNY (Jura). Cimetière burgonde, p. LXVII, 401 à 405.

Chevrel (George), nommé officier d'Académie, p. lxxxiv.

Cheylade (Cantal). Église romane, p. 219; — château, p. 234.

Ciboires et ciboires-monstrances confectionnés pour des églises de Franche-Comté, p. 3[illegible]-[illegible]3.

Ciboure (Basses-Pyrénées). Anciennes orgues, p. cx.

Cimetières : burgonde, à Chevigny, p. lxvii, 40[illegible]-405; — gaulois, à Montigny-Lemaip, p. cxiv; — mérovingiens, à Bmes et à Mareil-sur-Mauldre, p. [illegible] — à Santeuil-en-Vexin, p. [illegible]-xxxvii, 88 à 91; — romains et francs du département de l'Aisne, p. [illegible]vi-lvii. — Cf. Nécropoles.

Citernes antiques à Chassenon, p. lxxii.

Clairefontaine (Haute-Saône). Objets d'orfèvrerie mentionnés dans les anciens inventaires de l'abbaye, p. 311, 325, 339, [illegible].

Claudon (Ferdinand), nommé officier d'Académie, p. lxxxiv.

Clauzel (Paul) communique une note sur des dessins de monnaies exécutés par Louis Noire, p. lxxviii-lxxix.

Clerc (Michel) communique des inscriptions romaines trouvées en Provence, p. [illegible] xxxiii-xxxiv.

—— Rapport sur les fouilles de MM. Martinet Bout de Charlemont, à Boulbon, p. [illegible]xvi, 14 à 16.

Clerval (Doul). Statuette-reliquaire de saint Eremfroi, p. 296.

Cocceius Sevianus, proconsul en Afrique, p. [illegible]xxxi.

Collard (G.) communique un bracelet en bronze gallo-romain, p. lxxxvii, xciv; — communique le dessin d'une épée du moyen âge, p. xxxv, xliv; — demande une subvention pour ses fouilles à Teignan, p. xxxiii, xcvi, xcviii.

Colliers trouvés dans la nécropole punique de Dermech, à Carthage, p. cxxx.

Combes (Auguste), nommé officier d'Académie, p. lxxxiv.

Comborn (Guy de), évêque de Limoges. Lettres pour la construction de la cathédrale de Limoges, p. 63-64.

Comité des Travaux historiques.

—— Liste des membres, p. i à xx.

—— Ouvrages offerts, p. xxv, xxviii, xxix, xxxvi, xl, xlvi, lxxxviii, xcii, ci, cxi.

—— Projet de publication, p. xli, lxxxviii.

—— Séances du Comité : du 15 janvier 1900, p. xxiii à xxvii; — du 12 février, p. xxviii à xxxiv; — du 12 mars, p. xxxv à xxxix; — du 9 avril, p. xl à xlv; — du 14 mai, p. xlvi à l; — du 18 juin, p. lxxxvii à xc; — du 11 juillet, p. xci à xcvii; — du 12 novembre, p. xcviii à cviii; — du 10 décembre, p. cix à cxvii.

—— Souscriptions à des ouvrages, p. xxv, xxvii, xxxvi, xl, xlv, xlvi, l, lxxxvii, xcii, xcvii, xcviii, c, cviii, cx, cxvii.

—— Subventions, p. xxiv, xxxi, xxxix, xlvii, lxxxvii, xciv, xcviii, xcix, c, cix à cxi, cxiv, cxvi.

—— Cf. Bulletin archéologique, Congrès des Sociétés savantes.

Commission de l'Afrique du Nord.

—— Nomination de nouveaux membres, p. clxx.

—— Ouvrages offerts, p. clxiv.

—— Séances du 16 janvier 1900, p. cxviii à cxxvii; — du 13 février, p. cxxviii à cxxxviii; — du 13 mars, p. cxxxix à cxlvi; — du 10 avril, p. cxlvii à clx; — du 15 mai, p. clxi à clxiii; — du 19 juin, p. clxiv à clxvi; — du 10 juillet, p. clxvii à clxix; — du 13 novembre, p. clxx à clxxxii; — du 11 décembre, p. clxxxiii à cxcii.

Compagnie des chemins de fer de l'Ouest (La) envoie une notice sur les fouilles de deux cimetières mérovingiens, p. cx.

— Monnaies byzantines (Trouvaille de), p. CXXXIX. — Sanctuaire chrétien sur le Koudiat-Zâteur, p. CXXXVI-CXXXVII.

CARTON (Le docteur) offre un ouvrage à la Commission de l'Afrique du Nord, p. CXXVIII. — Ses fouilles à Dougga, p. CXVIII à CXX.

—— Inscriptions inédites de Tunisie, p. CLXVII, 517 à 524.

CASSAGNES (L'abbé) lit un mémoire sur les souterrains du Rouergue, p. LXVI.

CAZALIS DE FONDOUCE (M.) offre des ouvrages au Comité, p. XLVI, XCII.

CELLIER (Le). — Voir LE CELLIER.

CERCUEILS, en ardoise, dans le pays nantais, p. 412 à 417; — en briques, dans le pays nantais, p. 418 à 420. — Cf. SARCOPHAGES.

CÉRÈS. Statuette de cette déesse, en terre cuite, p. 382-383, pl. XX.

CHAMBIGE (M.). Tumulus de la région de Boghar, p. CLXII.

CHAMPVERT (Nièvre). Fouilles dans les substructions romaines, p. XXXIX, LXXI. — Vase (Culot de) en verre, romain, p. 7 à 9.

CHANDELIERS confectionnés pour des églises de Franche-Comté, p. 312 à 314.

CHAPELLES romanes, du département du Gard, p. C.

CHAPITEAUX, puniques, trouvés en Algérie, p. CLXIV, 379 à 381; — romans, dans l'église de Saint-Sever, p. 55 à 59.

CHARDON (Le lieutenant), nommé officier d'Académie, p. LXXXIV. — Ses fouilles au Cap Matifou (*Rusguniæ*), p. CXLVI, CLXXXVII, 129 à 149, pl. V.

CHARITÉ (La) [Haute-Saône]. — Voir LA CHARITÉ.

CHARLIEU (Loire). Inventaire de l'hôpital, en 1460, p. 65 à 70.

CHARTRAIRE (L'abbé) communique des photographies de statues de la Vierge, en bois, à Sens, p. XCI, CIII-CIV.

CHARTRES (Eure-et-Loir). Cathédrale : clôture du chœur, p. XLIX; — projet de fouilles dans la crypte, p. XCIX, CXIV-CXV. — *Priscus Touti filius, civis Carnutenus*, p. XXIV.

CHASSENON (Charente). Fouilles dans les ruines dites *Palais de Longeas*, p. XXIV, XXXI, LXXI-LXXII.

CHÂSSES confectionnées pour des églises de Franche-Comté, p. 314 à 319; — de l'abbaye de Rosières, p. 294. — Cf. RELIQUAIRES.

CHÂTEAU-CHALON (Jura). Objets d'orfèvrerie mentionnés dans les anciens inventaires de l'abbaye, p. 305, 307, 318, 322, 323, 325, 332, 340, 346, 348, 353. — Reliquaire de la Sainte Épine, p. 297, pl. XVII. — Statue de saint Benoît, dans l'église, p. 501, pl. XXV.

CHAUVET (Gustave) communique des antiquités trouvées dans un puits, au Bouchaud (Charente), p. CX; — présente une observation, p. LXVI; — offre des ouvrages au Comité, p. XXXVI, XLVI.

CHAUVIREY-LE-CHÂTEL (Haute-Saône). Cor en métal mentionné dans un ancien inventaire de la chapelle, p. 324.

CHAUX-EN-MONTAGNE (Jura). Buste-reliquaire de saint Léger, p. 296, pl. XIV.

CHEFS-RELIQUAIRES confectionnés pour les églises de Franche-Comté, p. 320 à 322. — Cf. BUSTE-RELIQUAIRE.

CHENOT (Auguste), nommé officier d'Académie, p. LXXXIV.

CHERBLANC (M.) communique la photographie de la pierre tombale de Milon, abbé de Savigny, p. XXVII.

CHERCHEL (Algérie). Inscriptions romaines, p. CLI-CLII.

CHERLIEU (Haute-Saône). Objets d'orfèvrerie mentionnés dans les anciens inventaires de l'abbaye, p. 316, 323, 327, 332, 338, 362.

CHEVIGNY (Jura). Cimetière burgonde, p. LXVII, 401 à 405.

Chevrel (Georges), nommé officier d'Académie, p. lxxxiv.
Cheylade (Cantal). Église romane, p. 219; — chapiteau, p. 234.
Ciboires et ciboires-monstrances confectionnés pour des églises de Franche-Comté, p. 322-323.
Ciboure (Basses-Pyrénées). Anciennes orgues, p. cx.
Cimetières : burgonde, à Chevigny, p. lxvii, 401 à 405; — gaulois, à Montigny-Lencoup, p. cxiv; — mérovingiens, à Beynes et à Mareil-sur-Mauldre, p. cx; — à Santeuil-en-Vexin, p. xxxvi-xxxvii, 88 à 91; — romains et francs du département de l'Aisne, p. lvi-lvii. — Cf. Nécropoles.
Citernes antiques, à Chassenon, p. lxxii.
Clairefontaine (Haute-Saône). Objets d'orfèvrerie mentionnés dans les anciens inventaires de l'abbaye, p. 311, 325, 339, 342.
Claudon (Ferdinand), nommé officier d'Académie, p. lxxxiv.
Clauzel (Paul) communique une note sur des dessins de monnaies exécutés par Louis Natoire, p. lxxviii-lxxix.
Clerc (Michel) communique des inscriptions romaines trouvées en Provence, p. xxvii, xxxiii-xxxiv.
—— Rapport sur les fouilles de MM. Martin et Bout de Charlemont, à Boulbon, p. xxvi, 14 à 16.
Clerval (Doubs). Statuette-reliquaire de saint Ermenfroi, p. 296.
Cocceius Severianus, proconsul en Afrique, p. clxxxi.
Collard (G.) communique un bracelet en bronze gallo-romain, p. lxxxvii, xciv; — communique le dessin d'une épée du moyen âge, p. xxxv, xliv; — demande une subvention pour ses fouilles à Preignan, p. xxxiii, xcvi, xcviii.
Colliers trouvés dans la nécropole punique de Dermech, à Carthage, p. cxxx.
Combes (Auguste), nommé officier d'Académie, p. lxxxiv.
Comborn (Gui de), évêque de Limoges. Lettres pour la construction de la cathédrale de Limoges, p. 63-64.
Comité des Travaux historiques.
—— Liste des membres, p. i à xx.
—— Ouvrages offerts, p. xxv, xxviii, xxix, xxxvi, xl, xlvi, lxxxviii, xcii, ci, cxi.
—— Projet de publication, p. xli, lxxxviii.
—— Séances du Comité : du 15 janvier 1900, p. xxiii à xxvii; — du 12 février, p. xxviii à xxxiv; — du 12 mars, p. xxxv à xxxix; — du 9 avril, p. xl à xlv; — du 14 mai, p. xlvi à l; — du 18 juin, p. lxxxvii à xc; — du 11 juillet, p. xci à xcvii; — du 12 novembre, p. xcviii à cviii; — du 10 décembre, p. cix à cxvii.
—— Souscriptions à des ouvrages, p. xxv, xxvii, xxxvi, xl, xlv, xlvi, l, lxxxvii, xcii, xcvii, xcviii, c, cviii, cx, cxvii.
—— Subventions, p. xxiv, xxxi, xxxix, xlvii, lxxxvii, xciv, xcviii, xcix, c, cix à cxi, cxiv, cxvi.
—— Cf. Bulletin archéologique, Congrès des Sociétés savantes.
Commission de l'Afrique du Nord.
—— Nomination de nouveaux membres, p. clxx.
—— Ouvrages offerts, p. clxiv.
—— Séances du 16 janvier 1900, p. cxviii à cxxvii; — du 13 février, p. cxxviii à cxxxviii; — du 13 mars, p. cxxxix à cxlvi; — du 10 avril, p. cxlvii à clx; — du 15 mai, p. clxi à clxiii; — du 19 juin, p. clxiv à clxvi; — du 10 juillet, p. clxvii à clxix; — du 13 novembre, p. clxx à clxxxii; — du 11 décembre, p. clxxxiii à cxcii.
Compagnie des chemins de fer de l'Ouest (La) envoie une notice sur les fouilles de deux cimetières mérovingiens, p. cx.

Comptes de l'archontat de Palaios, p. LX.
Congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne. Séance d'ouverture, p. LI-LII; — du 5 juin soir, p. LIII à LIV; — du 6 juin matin, p. LX à LXV; — du 6 juin soir, p. LXVI à LXIX; — du 7 juin matin, p. LXX à LXXIV; — du 7 juin soir, p. LXXV à LXXIX; — générale, du 9 juin, p. LXXX à LXXXVI.
Constantine (Algérie). Inscriptions romaines, p. CLXIV, 386-387.
Constantinople (Musée de). Collection Radowitz, p. LX-LXI.
Corneux (Haute-Saône). Objets d'orfèvrerie mentionnés dans les anciens inventaires de l'abbaye, p. 337, 349.
Corot (Henry). Vases de bronze préromains, p. LXVII.
Cors, en métal, conservés autrefois dans les églises de Franche-Comté, p. 323-324.
Courville (Eure-et-Loir). Vitrail, dans l'église, p. XXVI, 26 à 33, pl. III.
Coutil (Léon). Ses fouilles à Pitres, p. LXVII, XCIX, CXI.
Coyecque (Ernest), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXXXIII.
Croix d'orfèvrerie, mentionnées dans les anciens inventaires des églises de Franche-Comté, p. 326 à 331. — Croix du monastère de Saint-Véran (XIVe s.), p. XC, 491 à 498, pl. XXIV. — Croix processionnelles : mentionnées dans les anciens inventaires des églises de Franche-Comté, p. 324 à 326; — à Nozeroy, p. 296; — à Ornans, p. 296, pl. XVI; — à Rougemont, p. 296, pl. XIII. — Croix-reliquaire, à Saint-Ferréol-les-Besançon, p. 295, pl. XI et XII.
Croix (La). — Voir La Croix.
Crosses mentionnées dans les anciens inventaires des églises de Franche-Comté, p. 331-332.
Crucifix byzantin, p. CLX.
Cuillère de bronze, romaine, avec inscription, p. LVI.
Cupules (Galets et pierres à), dans le Finistère, p. XCII-XCIII.
Cussac (Cantal). Église romane, p. 241, pl. VI.

D

Dannreuther (Henri), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXXXIII.
Dario de Mata Rodriguez (M.) signale une mosaïque antique, p. XLVI.
Dauphiné. Les industries du fer dans cette province au moyen âge, p. 71 à 87.
Davinière (Auguste), nommé officier d'Académie, p. LXXXV.
Deas (Eglise de), à Saint-Philbert-de-Grandlieu, p. XCIII, 429 à 448, pl. XXI.
Delattre (Le R. P.) communique une inscription romaine, p. CLXXX; — offre des ouvrages à la Commission de l'Afrique du Nord, p. CLXIV, CLXXIII.
— *Exagium* trouvé à Carthage, p. CLXXII-CLXXIII. — Inscription chrétienne, contenant un règlement, p. CXC à CXCII. — Sanctuaire chrétien, à Carthage, et épitaphe chrétienne, p. CXXXVI-CXXXVII.
Dellys (Algérie). Objets préhistoriques trouvés dans la région, p. CLXIX, 513 à 516, pl. XXVII et XXVIII.
Delphes (Grèce). Comptes de l'archontat de Palaios, p. LX, 390 à 393.
Dessau (Le professeur) signale une inscription romaine d'Afrique, p. CLXI-CLXII.
Destandau (M.) envoie diverses communications, p. CX.
Diehl (Ch.), nommé membre de la Commission de l'Afrique du Nord, p. CLXX.

Dienne (Cantal). Église romane, p. 258 à 264.

Djebel-Djelloud (Tunisie). Nécropole romaine et inscriptions, p. 108 à 110.

Djebel-Mansour (Tunisie). Inscription bilingue, p. 106-107. — Inscriptions romaines, p. 104 à 107.

Djelloula (Tunisie). Inscriptions latines, p. cxxxv.

Djemila (Région de) [Algérie]. Ruines antiques, p. clxi.

Dôle (Jura). Musée archéologique : pierres provenant du couvent des Dames d'Ounans, p. c. — Objets d'orfèvrerie mentionnés dans les anciens inventaires des églises, p. 301, 307, 357. — Orfèvres (Liste d'), du xvie au xviiie siècle, p. 367.

Douais (Mgr) communique les anciens inventaires du trésor de Saint-Sernin de Toulouse, p. xxxv, xlii.

Doué (Martin), peintre et généalogiste lillois, p. lxxvii-lxxviii.

Dougga (Tunisie). Fouilles, p. cxviii à cxx, clxxxiv-clxxxv. — Inscriptions romaines, p. 102, 517-518.

Drappier (Louis) découvre des inscriptions romaines à Haïdra, p. 92 à 96; — nommé officier d'Académie, p. lxxxv.

Drenthe (Province de) [Pays-Bas]. Poteries anciennes, p. xlvii, 277 à 281, pl. X. — Cf. Valtherbrug.

Drevant (Cher). Ruines romaines, p. xl, xlvii-xlviii.

Drouault (Roger) signale un bénitier de lépreux à l'église de Milhac-de-Nontron, p. xci, ci-cii.

Drude (Le lieutenant-colonel), nommé officier d'Académie, p. lxxxv. — Ses fouilles à Bir-bou-Rekba, p. clxii.

Dubarat (L'abbé) envoie une notice sur les orgues de Ciboure, p. cx.

Du Châtellier (Paul). Galets et pierres à cupules du Finistère, p. xciii-xciii. — Tumulus de Kériquel en Trégunc et de Kerloise en Clohars-Carnoët, p. xl, xlvii, 282 à 286.

Ducrocq (M.) offre un ouvrage au Comité, p. cxi.

Dujarric-Descombes (M.) offre un ouvrage au Comité, p. xxv.

Durand-Lapie (Paul), nommé officier de l'Instruction publique, p. lxxxiii.

E

Églises carolingiennes, au Cellier et à Saint-Herblon, p. xciii-xciv; — fortifiées, du département de l'Ariège, p. lxiv-lxv; — romanes, du Cantal, arr. de Saint-Flour et de Murat, p. xlii-xliii, lxviii, 203 à 276, pl. VI à IX; — romanes, du département du Gard, p. c; — romane, de Saint-Sever, p. 34 à 62.

El-Anasser (Algérie). Inscriptions romaines, p. cxxxi-cxxxii.

El-Djem (Tunisie). Intaille gnostique, p. 108.

El-Haouef (Tunisie). Fouilles d'un fortin; inscriptions romaines, p. clxviii-clxix.

Enceintes fortifiées à Frocourt et à Ambleny, p. xxviii, xxxvii.

Encensoirs, mentionnés dans les anciens inventaires des églises de Franche-Comté, p. 333.

Engerand (M.). Son projet de publication des *Comptes des Bâtiments du roi*, p. xli, lxxxviii.

Épées, du moyen âge, p. xliv; — fabriquées à Rives (Isère), p. 71 à 87.

Épinat (Ch.). Notes sur la nécropole punique de *Thapsus*, p. cxlix-cl, 154 à 162.

Épine (La Sainte-). Reliquaire de la Sainte-Épine à Château-Chalon, p. 297, pl. XVII.

Épiré (Maine-et-Loire). Bénitier cylindrique, p. LXX.
Épitaphes carolingiennes, à Angers, p. 200 à 202. — Cf. Inscriptions.
Erlon (Aisne). Cimetière antique, p. LVII.
Ermenfroi (Saint). Statuette-reliquaire, p. 296, pl. XV.
Espérandieu (Le capitaine) offre un ouvrage au Comité, p. XXV.
Es-Snam (Algérie). Monuments mégalithiques, p. CLXXI, CXCII.
Estampilles de potiers romains, p. LXXVIII, 15.
Exagium, romain, découvert à Carthage, p. CLXXII-CLXXIII.

F

Fakra (Syrie). Tour antique et temple; leur date, p. 172 à 179.
Faure (Le lieutenant). Ses recherches archéologiques en Algérie, p. CXXI.
Féaux (Maurice), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXXXIII.
Féméliaux (Le lieutenant). Ses fouilles dans la nécropole chrétienne de Sfax, p. CXX, CXLVI, 150 à 153.
Fer (Industries du) en Dauphiné, p. 71 à 87.
Fermaux de chapes, mentionnés dans les anciens inventaires des églises de Franche-Comté, p. 333-334.
Feuvrier (Julien). Cimetière burgonde à Chevigny (Jura), p. LXVII, 401 à 405.
Fibule romaine, avec inscription, p. LVI.
Finistère (Département du). Galets et pierres à cupules, p. XCII-XCIII.
Firbach (M.). Ses fouilles à Tigzirt, p. CLXXXVI.
Flagy (Seine-et-Marne). Polissoir découvert à Flagy, p. XXXV, XLIII-XLIV.
Flick (Le commandant), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXXXIII.
Foix (Ariège). Fortifications septentrionales et quartier de l'Arget, p. LXXVI-LXXVII, 462 à 490, pl. XXIII.
Forges en Dauphiné, au moyen âge, p. 71 à 87.
Fort de l'Eau (Algérie). Inscription romaine, p. CLXXXVII-CLXXXVIII.
Fouilles, à Ambleny, p. XXVIII, XXXVII; — à Averdon, p. LVIII-LIX; — à Barika, p. CLXVII; — à Bir-bou-Rekba, p. CLXII; — à Boulbon, p. XXVI, XXXIII, XXXVII, 14 à 16; — au Cap Matifou, p. CXLVI, CLXXXVII, 129 à 149; — à Carthage, p. CXXVIII à CXXXI, CXL à CXLV, CXLVIII-CXLIX, CLVII à CLX, CLXII, CLXXV à CLXXX; — au Cellier, p. XCIII; — à Champvert, p. XXXIX, LXXI; — à Chartres, p. XCIX, CXIV-CXV; — à Chassenon, p. XXIV, XXXI, LXXI-LXXII; — à Dougga, p. CXVIII à CXX, CLXXXIV-CLXXXV; — à Drevant, p. XL, XLVII-XLVIII; — à El-Hagueuf, p. CLXVIII-CLXIX; — à Frocourt, p. XXVIII, XXXVII; — à Hermes, p. LIII; — à Gouraya, p. CXLV; — à Ksar-ez-Zit, p. LXXIII; — à Lectoure, p. 10 à 13; au Mas d'Azil, p. CX; — à Montbron, p. C, CXVII; — à Montigny-Lencoup, p. C; — à Pitres, p. LXVII, CXI; — à Preignan, p. XXXIII, XCVIII, CXVI; — à Saint-Herblon, p. XCIII; — à Saint-Yrieix, p. CIX; — à Santeuil, p. XXXVI-XXXVII; — à Souk-el-Abiod, p. LXXIII; — à Sousse, p. CXLVII, CLXII, 525 à 530; — à Tacape, p. 115 à 125; — à Thapsus, p. CXLIX-CL; — à Tigzirt, p. CLXXXVI; — à Tobna, p. CLXXXIII-CLXXXIV; — à Vieille-Toulouse, p. LXXXVII, XCIV; — à Voutenay, p. XXV.
Fourdrignier (Édouard) présente une observation, p. LXVII.
Fournereaux (Le lieutenant) relève des inscriptions romaines en Tunisie, p. CXXXV-CXXXVI.

Fraineau (M.) signale une tête antique en marbre, p. clxxxviii-clxxxix.
Franche-Comté, province de France. Orfèvrerie du viie au xviiie siècle, p. 287 à 372, pl. XI à XIX.
Francueil (Indre-et-Loire). Trouvaille de monnaies gauloises au hameau des Ouldes, p. lxxv.
Fréminville (Joseph de). Inventaire du mobilier de l'hôpital de Charlieu, dressé en 1460, p. 65 à 70.
Frendah (Algérie). Ruines antiques, p. cxxi.
Frocourt, commune de Saint-Romain (Somme). Enceinte antique, p. xxviii, xxxvii.

G

Galand (Le lieutenant) communique une inscription chrétienne de Trumelet, p. cxxxii-cxxxiii. — Ses recherches archéologiques en Algérie, p. cxxi.
Galets à cupules, p. xcii-xciii.
Gard (Département du). Chapelles romanes dessinées par Allègre, p. c, cxiv.
Gardanne (Bouches-du-Rhône). Autel avec inscription romaine, p. lxxxvii, xcv à xcvii.
Garros (Michel), nommé officier d'Académie, p. lxxxv.
Gauckler (P.) fait diverses communications, p. clxxi, clxxxiii; — offre un ouvrage à la Commission de l'Afrique du Nord, p. clxxiii.
—— Fouilles à Carthage, p. cxxviii à cxxxi, cxl à cxlv, cxlviii-cxlix, clvii à clx, clxii, clxxv à clxxx. — Fouilles de Dougga, p. cxviii à cxx, clxxxiv-clxxxv. — Fouilles d'El-Hagueuf, p. clxviii-clxix. — Inscriptions romaines, dédicatoires à Vénus, trouvées à Maktar, p. clii-cliii. — Inscriptions romaines, à Thina, p. cxxxix-cxl. — Inscriptions romaines trouvées en Tunisie, p. 92 à 114. — Intaille antique trouvée à Carthage, p. cxlviii. — Monnaies byzantines trouvées à Carthage, p. cxxxix, cxlvii-cxlviii. — Reconnaissance archéologique aux environs de Sidi-Daoud, p. cliii à clvii.
Gauthier (Gaston) offre des ouvrages au Comité, p. xxix. — Ses fouilles à Champvert, p. xxxix, lxxi.
—— Culot de vase romain, en verre, p. 7 à 9.
Gauthier (Jules). Cathédrale Saint-Étienne de Besançon, p. lxii, 449 à 461, pl. XXII. — Orfèvrerie en Franche-Comté, du viie au xviiie siècle, p. 287 à 372, pl. XI à XIX. — Pièces d'honneur et jetons des cogouverneurs de Besançon, p. lxii-lxiii.
Gemmes gravées. — Voir Intailles.
Georges (Saint). Reliquaire du xviie siècle, à Soucia, p. 299, pl. XIX.
Gérin-Ricard (Henry de). Autel romain de Gardanne, p. lxxxvii, xcv à xcvii. — Plats en argent trouvés à Valdonne, p. xcix. — Stèles funéraires pré-romaines d'Orgon et de Trets, p. xxiv, xxxi-xxxii.
Gheurdès (Turquie d'Asie). Monuments antiques, p. lxxxvii.
Giraud (J.-B.). Les épées de Rives, étude sur les industries du fer en Dauphiné, p. 71 à 87. — Pierre Bergier, armurier et horloger du roi à Grenoble, p. lxxxvii, xciv-xcv, 506 à 512.
Goetschy (Le colonel). Ses fouilles devant la casbah de Sousse, p. cxlvii, clxii, 525 à 530.
Gombeaud (Le lieutenant). Ses fouilles à El-Hagueuf, p. clxviii-clxix, clxxiii.

Gosset (Alphonse) présente un ouvrage au Congrès des Sociétés savantes, p. LXXIII.

Gouailles (Jura). Objets d'orfèvrerie mentionnés dans les anciens inventaires de l'abbaye, p. 324, 332, 351.

Gouazé (M.) relève des inscriptions romaines, p. 110.

Goublet (Madame), nommée officier d'Académie, p. LXXXV.

Gouraya (Algérie). Nécropole punique, p. CXLV.

Gouverneur général de l'Algérie (M. le) adresse une lettre au Ministre de l'Instruction publique, p. CLXI.

Gouvet (M.) découvre une villa romaine à Sousse, p. CLXII.

Grâce-de-Dieu (La). — Voir La Grâce-de-Dieu.

Grand'Combe (La). — Voir La Grand'-Combe.

Grandin (Auguste), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXXXIII.

Grandjean (Ch.) nommé membre de la Commission de l'Afrique du Nord, p. CLXX.

Grange (Le lieutenant). Ses fouilles à Barika, p. CLXVII. — Ses fouilles à Tobna, p. CLXXIII à CLXXV, CLXXXIII-CLXXXIV.

Grasset (Le lieutenant) relève des inscriptions romaines en Tunisie, p. CXXXIV.

Graveurs grenoblois antérieurs au XVIIIe siècle, p. 512.

Gray (Haute-Saône). Liste d'orfèvres au XVIIIe siècle, p. 367.

Grenoble (Isère). Pierre Bergier, armurier et horloger du roi, p. 506 à 512.

Groffliers (Pas-de-Calais). Reconstruction de l'église en 1576, p. XXVI.

Grottes de Basseville, à Surgy (Nièvre), p. XC, 394 à 400.

Gsell (Stéphane) fait diverses communications, p. CLXI, CLXXXIII.

—— Antiquités en Algérie (Rapport sur les découvertes d'), p. CLXXXV à CXC. — Chapiteaux puniques trouvés en Algérie, p. CLXIV, 379 à 381. — Inscription romaine, à Constantine, p. CLXIV, 386-387. — Inscriptions romaines de Tobna, p. CLXXIII à CLXXV. — Nécropole punique de Gouraya, p. CXLV. — Stèle d'Hippone, p. CLXIV, 376 à 379. — Terres cuites d'Aïn-Chabrou, p. CLXIV, 381 à 385, pl. XX. — Tumulus de la région de Boghar, p. 373 à 375.

Guelaat-bou-Atfan (Algérie). Chapiteau punique, p. 380-381.

Guéneau (Le lieutenant). Ses recherches archéologiques en Tunisie, p. CXXVI.

Gui de Comborn, évêque de Limoges. Lettres relatives à la construction de la cathédrale de Limoges, p. XXV, XXVI, 63-64.

Guiffrey (Jules), chargé d'un rapport, p. XXXVI; — présente une observation, p. LXVI; — présente divers rapports, p. XXVII, L, LXXXVIII.

Guignard (M.). Ses fouilles dans les tumulus d'Averdon, p. LVIII-LIX.

Gutuater, titre d'un prêtre gaulois, p. CVI à CVIII.

Gy (Haute-Saône). Orfèvre résidant à Gy, au XVe siècle, p. 367.

H

Habaque (F.), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXXXIII.

Haïdra (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 92 à 96.

Hamard (L'abbé) lit un mémoire sur une statue équestre trouvée à Hermes, p. LIII.

—— Nécropole romaine à Bury (Oise), p. 23 à 25, pl. I et II.

Hammam-Meskoutine (Algérie). Chapiteau punique, p. 379-380.

Hannezo (Le capitaine) communique l'inscription d'une borne milliaire, p. clxvii. — Ses fouilles dans la nécropole chrétienne de Sfax, p. cxx, cxlvi, 150 à 153.

Hasse (Émile), nommé officier d'Académie, p. lxxxv.

Haute-Vienne (Département de la). Archives départementales : lettres de Gui de Comborn, évêque de Limoges, p. 63-64.

Haverfield (F.) communique une inscription romaine trouvée à Bath, p. xxiv.

Henchir-Aïn-Djelloula (Tunisie). Ruines antiques, p. cxxii.

Henchir-ben-Drège (Tunisie). Inscriptions romaines, p. cxxxiv.

Henchir-bou-Idaria (Tunisie). Inscription romaine, p. cxxxv.

Henchir-Bressa (Tunisie). Inscription romaine, p. 108.

Henchir-el-Aouadi (Tunisie), identifié avec *Mutia*, p. cxxiii.

Henchir-el-Ksar (Algérie). Inscription romaine, p. cxxxiii.

Henchir-Golea (Tunisie). Inscriptions romaines, p. cxxxv.

Henchir-Joubia (Tunisie). Inscription romaine, p. cxxxv.

Henchir-Keraïa (Tunisie). Inscription romaine, p. cxxxvi.

Henchir-Khima (Tunisie). Inscriptions romaines, p. cxxxiv.

Henchir-Mzareg-es-Semech (Tunisie). Inscriptions chrétienne et romaine, p. 112.

Henchir-Psilia-M'ta-Sidi-Trab (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 522-523.

Henchir-Sidi-Ali-el-Behloul (Tunisie). Inscriptions romaines, p. cxxxiv.

Henchir-Sidi-Barka (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 102 à 104.

Henchir-Sidi-Mchich (Tunisie). Inscriptions romaines, p. cxxxiv.

Henchir-Soumaa (Tunisie). Milliaire romain, p. cxxxv.

Henchir-Tamesmida (Tunisie). Inscription romaine, p. cxlv-cxlvi.

Hermes (Oise). Statue équestre romaine, p. liii.

Héron de Villefosse (Antoine), chargé de divers rapports, p. xlvi, xcix, c, cxxxiv; — fait diverses communications, p. xxiii, xxvii, xxix, xc, clxiii; — fait une proposition, p. xc; — membre d'une commission, p. xxxvi; — présente diverses observations, p. lvii, lxiii; — présente divers rapports, p. xxxix, cxiv, cxlvi.

—— Rapports : sur des inscriptions romaines trouvées en Provence, p. xxxiii-xxxiv; — sur les mosaïques romaines de Villelaure, p. cxiii-cxiv; — sur un sarcophage chrétien, trouvé à Narbonne, p. xliv-xlv, xlviii-xlix.

—— Buste en marbre découvert à Philippeville, p. 166-167. — Inscription chrétienne contenant un règlement trouvé à Carthage, p. cxc-cxcii. — Inscription latine et fragments de sarcophages chrétiens trouvés à Narbonne, p. civ-cv. — Inscription romaine trouvée à Carthage près du temple d'Esculape, p. clxxx-clxxxi. Inscriptions romaines trouvées à Autun, p. cv à cviii.

Hilaire (Le lieutenant) communique : des inscriptions romaines, p. 110; — une note sur la voie romaine suivant la frontière de la Tripolitaine, p. clxxi, cxcii-cxciii. — Ses fouilles sur l'emplacement de *Tacape*, p. 115 à 125.

Hippone (Algérie). Mosaïque romaine, p. clxxxvi. — Stèle romaine, p. clxiv, 376 à 379.

Homo (M.). Ses fouilles à Dougga, p. clxxxv.

Horlogers grenoblois antérieurs au xviiie siècle, p. 511-512.

Houdas (M.) communique une inscription arabe trouvée au Nord du Sénégal, p. cxcii. — Rapport sur un quart de dinar frappé à Tlemcen, p. cxxxvii-cxxxviii

Hubert (Eugène), nommé officier d'Académie, p. lxxxv.

Hugon (M.) prend l'estampage d'une inscription romaine, p. 104.

Huguenot (L'abbé), nommé officier d'Académie, p. lxxxv.

I

Iconographie de la Franche-Comté, p. lv-lvi, 499 à 505, pl. XXV et XXVI.

Imbert (Martial) présente une observation, p. lxvi.

Inscription bilingue (latine et punique), à Djebel-Mansour, p. 106-107.

Inscriptions arabes, trouvée au Nord du Sénégal, p. cxcii; — au musée de Tlemcen, p. 163 à 165.

Inscriptions chrétiennes, à Aïn-Maja, p. cxxxiii; — à Carthage, p. cxxxvii, cxc à cxcii; — à Djelloula, p. cxxxv; — à Henchir-Mzareg-es-Semech, p. 112; — à Marseille, p. xxxiv; — à Ouled-Azzem, p. cxxxiii; — dans la basilique de *Rusguniae*, p. 138, 140, 141, 144 à 146, pl. V; — à Sfax, p. 150 à 153; — à Tajerouin, p. 113; — à Tebessa, p. clxxxvi; — à Trumelet, p. cxxxii et cxxxiii.

Inscriptions grecques, antiques, à Mechchen, p. xli; — sur une intaille gnostique, p. 108; — sur un vase en terre, p. lvii.

Inscriptions grecques, du moyen âge, sur une plaque d'ivoire, p. 348; — sur un reliquaire, p. 320.

Inscriptions latines, du moyen âge. Inscriptions carolingiennes, à Angers, p. xxv, xxxvi, 200 à 202. — Inscriptions latines du moyen âge, à l'église de Saint-Sever, p. 58. — Inscriptions latines : sur des châsses ou reliquaires, p. 294, 295, 296, 303, 320, 339 à 341; — sur des croix, p. 293, 327.

Inscriptions libyques, à Agouni-Gouran, p. clxxxix-cxc; — à El-Anasser, p. cxxxii.

Inscriptions puniques, à Djebel-Mansour, p. 106-107; — à Maktar, p. clxxi, clxxxiv.

Inscriptions romaines, à Aïn-Char, p. 111-112; — à Aïn-el-Hamedna, p. cxxxiii; — à Aïn-el-Merdj, p. cxxxv; — à Aïn-Guerça, p. 523-524; — à Aïn-Maja, p. cxxxiii-cxxxiv; — à Autun, p. cv à cviii; — à Bath, p. xxiv; — à Bir-Douaik, p. 103; — à Bir-el-Hadj, p. cxxxv; — au Bouchaud, p. cx; — à Cadenet, p. xxvii, xxxiii-xxxiv; — à Carthage, p. clxxix à clxxxi; — à Cherchel, p. cli-clii; — à Constantine, p. clxiv, 386-387; — à Djebel-Djelloud, p. 108 à 110; — à Djebel-Mansour, p. 104 à 107; — à Djelloula, p. cxxxv; — à Dougga, p. clxxxv, 102, 517-518; — à El-Anasser, p. cxxxi-cxxxii; — à El-Hagueuf, p. clxviii-clxix; — au Fort-de-l'Eau, p. clxxxvii-clxxxviii; — à Gardanne, p. lxxxvii, xcv à xcvii; — à Haïdra, p. 92 à 96; — à Henchir-ben-Drèje, p. cxxxiv; — à Henchir-bou-Jdaria, p. cxxxv; — à Henchir-Bressa, p. 108; — à Henchir-el-Ksar, p. cxxxiii; — à Henchir-Golea, p. cxxxv; — à Henchir-Jouibia, p. cxxxv; — à Henchir-Keraïb, p. cxxxvi; — à Henchir-Khima, p. cxxxiv; — à Henchir-Mzareg-es-Semech, p. 112; — à Henchir-Psilia, p. 522-523; — à Henchir-Sidi-Ali-el-Behloul, p. cxxxiv; — à Henchir-Sidi-Barka, p. 102 à 104; — à Henchir-

Sidi-Mchich, p. CXXXIV; — à Henchir-Soumaa, p. CXXXV; — à Henchir-Tamesmida, p. CXLV-CXLVI; — à Ksar-el-Ahmour, p. CXXXV; — à Maktar, p. CLII-CLIII; — à Mila, p. CXXXII; — à Narbonne, p. CIV-CV; — à Ouled-Azzem, p. CXXXIII; — à Peypin, p. XCVII; — à Philippeville, p. CLXXI; — à Saint-Canadet, p. XXVII, XXXIII; — à Si-Ali-ben-Khaled, p. 113; — à Sidi-Ali-bel-Kassem, p. 518 à 523; — à Teboursouk, p. 517; — à Tehent, p. CXXXVI; — à Testour, p. CL; — à Thala, p. 96 à 101, 110-111; — à Thina, p. CXXXIX-CXL; — à Tlemcen, p. CLXXXI-CLXXXII; — à Tleta-Djouama, p. CXXXIV; — à Tobna, p. CLXXIII; — à Tunis, p. CLXI-CLXII.

—— Sur des lampes de terre cuite, p. CLV-CLVI; — sur des vases de terre, p. LVI-LVII; — sur un vase en verre, p. 8. — Cf. ESTAMPILLES, MILLIAIRES.

INTAILLES antiques, p. CXXX, CXLVIII, 108.

INVENTAIRES de mobiliers, de l'hôpital de Charlieu en 1460, p. 65 à 70; — des églises de Franche-Comté, p. 300 à 363; — du Trésor de Saint-Sernin de Toulouse, p. XXXV.

ISSALA (Famille des), à Cahors. Ses maisons, p. LVII-LVIII.

IXTLAN (Mexique). Monuments anciens, p. XCVIII.

J

JACQUÈME (Le docteur) possède une inscription romaine, p. XXXIII.

JACQUOT (M.) communique des inscriptions romaines et libyque trouvées à El-Anasser, p. CXXXI-CXXXII.

JADART (M.) offre un ouvrage au Comité, p. CXI.

JETONS des cogouverneurs de Besançon, p. LXII-LXIII.

JOLY (M.) envoie une note sur les ruines du Sersou occidental et du Nador, CLXI, CLXIV-CLXV.

JORDELL (D.) offre un ouvrage au Comité, p. XXXVI.

JOUBIN (M.). Monuments grecs de la collection Radowitz, p. LX-LXI.

JOULIN (M.), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXXXIII.

JULLIAN (Camille). Observations sur l'autel romain de Gardanne, p. LXXXVII, XCV-XCVI.

JUMEAUX (Les saints). Leurs statues, dans l'église de Toulouse (Jura), p. 501 à 503, pl. XXVI.

K

KALAT-FAKRA (Syrie). — Voir FAKRA.

KASR-CHENANN (Tunisie). Mausolée punique, p. 126 à 128.

KASR-ROUHAHA (Tunisie). Mausolée punique, p. 126 à 128.

KERIQUEL EN TRÉGUNC (Finistère). Tumulus, p. XL, XLVII, 282 à 285.

KERLOISE EN CLOHARS-CARNOËT (Finistère). Tumulus, p. XL, XLVII, 282, 285-286.

KSAR-EL-AHMOUR (Tunisie). Inscription romaine, p. CXXXV.

KSAR-EZ-ZIT (Tunisie). Fouilles, p. LXXIII-LXXIV.

KSAR-GHELÂNE. — Voir EL-HAGUEUF.

L

Labande (L.-H.). Mosaïques de Villelaure, p. xci, xcix, cxiii-cxiv. — Pied de croix du xive siècle, de l'ancien monastère de Saint-Véran, près Avignon, p. xc, 491 à 498, pl. XXIV.

La Baneza (Espagne, province de Léon). Découverte d'une mosaïque romaine, p. xc.

La Charité (Haute-Saône). Objets d'orfèvrerie mentionnés dans les anciens inventaires de l'abbaye, p. 330, 337, 357.

Lacour (H.). Objets préhistoriques trouvés dans la région de Dellys (Algérie), p. clxiv, clxix, 513 à 516, pl. XXVII et XXVIII.

La Croix (Indre-et-Loire). Sépultures de la seconde moitié du iiie siècle, p. 3 à 6.

La Grâce-de-Dieu (Doubs). Objets d'orfèvrerie mentionnés dans les anciens inventaires de l'abbaye, p. 309, 311, 312, 341, 347.

La Grand'Combe (Doubs). Objet d'orfèvrerie mentionné dans un ancien inventaire de l'église, p. 357.

Laigue (M. de). Restes du Valtherbrug, province de Drenthe, p. xl, lxxxviii-lxxxix. — Vases et terres cuites dans la province de Drenthe, p. xlvii, 277 à 281, pl. X.

Lallemand (Le capitaine), nommé officier d'Académie, p. lxxxv.

Lamain (Saint). Sa statue dans l'église Saint-Maurice, à Salins, p. 503-504, pl. XXV.

La Meilleraye (Loire-Inférieure). Visite à la Trappe de La Meilleraye, p. c, cxv.

Lampes d'orfèvrerie, mentionnées dans les anciens inventaires des églises de Franche-Comté, p. 334-335.

Lampes romaines trouvées à Sidi-Daoud, p. clv, clvi.

Lanthenans (Doubs). Objets d'orfèvrerie mentionnés dans les anciens inventaires du prieuré, p. 311, 312, 331, 337.

Larchant (Seine-et-Marne). Poteries rouges vernissées et dépôt de sable jaune et rouge, p. lxxviii.

Lasteyrie (Robert de), chargé de divers rapports, p. xxv, xxxv, lxxxvii, xcvii, c; — fait diverses communications, p. xxvi, xlix; — fait l'éloge funèbre de M. l'abbé Arbellot, p. cix; — membre d'une commission, p. xxxvi; — présente diverses observations, p. lvi, lxii, lxxi; — présente divers rapports, p. xxxix, xlii, xciii, cxiv, cxvii.

—— Rapports : sur les églises du Cellier et de Saint-Herblon, p. xciii-xciv; — sur deux inscriptions carolingiennes, p. xxxvi; — sur des lettres de Gui de Comborn, évêque de Limoges, p. xxv.

La Taille (Le capitaine de), nommé officier d'Académie, p. lxxxv.

Laurie (Cantal). Eglise romane, p. 224.

Lautein (Saint). Sa statue, du xve siècle, à Baudin, p. 500-501, pl. XXV.

Le Bouchaud (Charente). Antiquités trouvées dans un puits, p. cx.

Le Cellier (Loire-Inférieure). Fouilles dans les substructions de l'église, p. xxxv, xlii, xciii.

Le Clert (M.) offre un ouvrage au Comité, p. lxxxviii.

Lectoure (Gers). Fouilles sur l'emplacement de l'ancienne *Lactora*, p. 10 à 13.

Lefebvre (Léon) offre un ouvrage au Comité, p. xcii.

Lefèvre (Auguste), nommé officier d'Académie, p. lxxxv.

Lefèvre-Pontalis (Eugène), chargé de divers rapports, p. xxv, xxviii, xxxv, xxxvi, xci, xcii, xcix, c, cviii; —

présente une observation, p. LXII; — présente un rapport, p. XLV.
—— Rapports : sur un cimetière mérovingien de Santeuil, p. XXXVI; — sur deux documents relatifs aux églises de Groffliers et de Campigneulles-les-Petites, et sur un cachet du XVIIIe siècle, p. XXVI; — sur les églises romanes des arrondissements de Saint-Flour et de Murat, p. XLII-XLIII; — sur les enceintes fortifiées de Frocourt et d'Ambleny, p. XXXVII; — sur des fouilles dans l'église de Berck-Ville, p. XXXI; — sur des fouilles projetées dans la crypte de la cathédrale de Chartres, p. CXIV, CXV.
Léger (Jean), nommé officier d'Académie, p. LXXXV.
Léger (Saint). Buste-reliquaire, à Chaux-en-Montagne, p. 296, pl. XIV.
Lehalle (M.). Ses fouilles à Tigzirt, p. CLXXXVI.
Lejeal (Alexandre), nommé officier d'Académie, p. LXXXV.
Le Maz-d'Azil (Ariège). Projet de fouilles, p. CX.
Lemoine (Jean), nommé officier d'Académie, p. LXXXV.
Lepetit (Le lieutenant) relève des inscriptions romaines en Tunisie, p. CXXXVI.
Lépreux (Bénitier des), à Milhac-de-Nontron, p. XCI, CI-CII.
Leroux (Alfred). Lettres de l'évêque Gui de Comborn, relatives à la construction de la cathédrale de Limoges, p. XXV, XXVI, 63-64.
Le Roux (Marcel), nommé officier d'Académie, p. LXXXV.
Les Oulches (Indre-et-Loire). Trouvaille de monnaies gauloises, p. LXXV.
Letourneux (Algérie). Ruines antiques, p. CXXI.
Leury (Aisne). Vase de terre cuite avec inscription, p. LVI.
Levasseur (Émile) préside la séance d'ouverture du Congrès des Sociétés savantes, p. LI-LII.
Lhôte de Selancy (Le lieutenant), nommé officier d'Académie, p. LXXXV.
Liard (M.), promu grand officier de la Légion d'honneur, p. XXIII; — prononce une allocution au Congrès des Sociétés savantes, p. LXXXI-LXXXII.
Liesle (Doubs). Bras-reliquaire mentionné dans un ancien inventaire de l'église, p. 304.
Lieu Croissant (Doubs). Objets d'orfèvrerie mentionnés dans les anciens inventaires de l'abbaye, p. 332, 333, 336, 338, 342, 346.
Limoges (Haute-Vienne). Cathédrale; lettres de l'évêque Gui de Comborn, relatives à sa construction, p. XXV, XXVI, 63, 64.
Lisieux (Calvados). Vitrail du XVIe siècle, dans l'église Saint-Jacques, p. 32-33, pl. IV.
Lizine (Doubs). Objets d'orfèvrerie mentionnés dans un ancien inventaire de l'église, p. 361.
Lods (Doubs). Objets d'orfèvrerie mentionnés dans les anciens inventaires de l'église, p. 326, 361.
Loisne (Le comte de) communique un inventaire du Trésor de Saint-Saulve, de Montreuil-sur-Mer, p. XCIX; — nommé officier d'Académie, p. LXXXV; — offre des ouvrages au Comité, p. CXI.
Longeas (Le palais de). Ruines romaines, à Chassenon, p. XXIV, LXXI-LXXII.
Longnon (Auguste), chargé d'un rapport, p. XXIV; — présente un rapport, p. XXXI.
Longuy (Henri de) nommé officier d'Académie, p. LXXXV.
Lons-le-Saunier (Jura). Calice d'étain, du prieuré de Saint-Désiré, p. 308. — Objets d'orfèvrerie mentionnés dans les anciens inventaires des églises, p. 311, 318, 321. — Orfèvres (Liste d'), du XIIe au XVIIIe siècle, p. 367-368.
Louis IX, roi de France, figuré sur un sceau, p. LXXVI.

Lure (Haute-Saône). Objets d'orfèvrerie mentionnés dans les anciens inventaires de l'abbaye, p. 310, 311, 316, 325, 338, 347.

Luxeuil (Haute-Saône). Objets d'orfèvrerie mentionnés dans les anciens inventaires de l'abbaye, p. 302, 304, 308, 310, 311, 313, 316, 320, 322, 324, 328, 331, 335, 342, 343, 349, 353, 357, 358.

Lyon (Rhône). Musée : montre de Pierre Bergier, p. xciv-xcv.

M

Maire (Le capitaine Joseph), nommé officier d'Académie, p. lxxxv.

Maître (Léon), envoie un mémoire sur les églises de Saint-Herblon et du Cellier, p. xxxv, xlii, xciii-xciv; — présente une observation, p. lvi.

—— L'église de *Deas* à Saint-Philbert-de-Grandlieu, p. xciii, 429 à 448, pl. XXI. — Sarcophages du pays nantais, p. lxviii, 406 à 428.

Maktar (Tunisie). Inscription néo-punique, p. clxxi, clxxxiv. — Inscriptions romaines, p. clii-cliii.

Mallard (M.) demande une subvention, p. xl, xlvii.

Marçais (M.) communique une inscription romaine trouvée près de Tlemcen, p. clxxxi-clxxxii. — Inscriptions arabes au Musée de Tlemcen, p. 163 à 165.

Marcenat (Cantal). Église romane, p. 218.

Mareil-sur-Mauldre (Seine-et-Oise). Cimetière mérovingien, p. cx.

Marques d'orfèvrerie franc-comtoise du xve au xviiie siècle, p. 370-371.

Marsan (L'abbé), nommé officier d'Académie, p. lxxxv.

Marseille (Bouches-du-Rhône). Inscription chrétienne, p. xxxiv. — Inscriptions romaines, p. xxvii.

Martin (Alphonse) lit une étude sur le château-fort d'Orcher, p. lxxv.

Martin (M.). Ses fouilles à Boulbon, p. xxvi, 14 à 16.

Marty (Le Dr), nommé officier d'Académie, p. lxxxv.

Marye (M.). Son éloge funèbre, p. clxvii.

Mas d'Azil (Le) [Ariège]. Projet de fouilles, p. cx.

Masfrand (M.) demande une subvention, p. xxiv. — Ses fouilles à Chassenon, p. lxxi-lxxii. — Rocher à cuvette de Vitrac, p. xcix, cxv.

Maspero (M.), chargé de divers rapports, p. xxxvi, c.

Mata Rodriguez (Dario de) communique le dessin d'une mosaïque romaine, p. xc.

Maté (Nicolas), berger de Saint-Vinnebault, au xviie siècle, p. ciii.

Matifou (Le Cap) [Algérie]. Fouilles, p. cxlvi. — Mosaïque romaine, p. clxxxvii.

Maumené (Le capitaine) envoie une note sur les monuments mégalithiques de la région d'Aïn-Fakroun, p. cxx, cxxxvii.

Maurice (Saint). Reliquaire à Soucia, p. 299, pl. XIX.

Mausolées puniques à Kasr-Chenann et à Kasr-Rouhaha (Tunisie), p. 126 à 128.

Mechchen (Liban). Inscription grecque, p. xli.

Médailles. Pièces d'honneur des co-gouverneurs de Besançon, p. lxii-lxiii.

Méen (Saint). Sa statue dans l'église Saint-Maurice à Salins, p. 503-504, pl. XXV.

Mégalithiques (Monuments) en Algérie, p. cxxi, cxxii, cxxxvii; — de la région d'Aïn-Fakroun, p. cxx; — à Es-Snam, p. cxcii; — dans le Liban.

p. XLI-XLII; — en Tunisie, p. CXXIV à CXXVI. — Cf. TUMULUS.
MEILLERAYE (LA). — Voir LA MEILLERAYE.
MÉLY (F. DE) présente une observation, p. LVI; — propose une publication, p. XLIX.
MÉNERBES (Vaucluse). Sceau du couvent Saint-Hilaire, p. LXXVI.
MENTIÈRES (Cantal). Porte de l'église, p. 236.
MERCURES (Sanctuaire dédié aux), p. 386-387.
MERLET (René) demande une subvention pour exécuter des fouilles à la cathédrale de Chartres, p. XCIX, CXIV-CXV.
MESCHINET DE RICHEMOND (M.) envoie une note sur divers objets provenant de Saintonge, p. XCIX, CXVI.
MÉTAIS (L'abbé). Vitrail de l'église de Courville (Eure-et-Loir), p. XXVI, 26 à 33, pl. III et IV.
METELLUS, épigraphiste. Inscription romaine transcrite par lui au XVIe siècle, p. CLXI-CLXII.
MIGETTE (Doubs). Objets d'orfèvrerie mentionnés dans les anciens inventaires de l'abbaye, p. 305, 309, 330, 346, 358.
MILA (Algérie). Inscriptions romaines, p. CXXXII.
MILHAC-DE-NONTRON (Dordogne). Église: bénitier des lépreux, p. XCI, CI-CII.
MILHAVET (Le lieutenant), nommé officier d'Académie, p. LXXXVI; — relève des inscriptions en Tunisie, p. CXXXV.
MILLIAIRES romains en Afrique, p. CLXVII; — à Barika, p. CLXXV; — à El-Anasser, p. CXXXI-CXXXII; — à Ouled-Azzem, p. CXXXIII; — en Tunisie, p. CXXV, CXXXV.
MILON, abbé de Savigny. Sa pierre tombale, p. XXVII.
MOGHAIREH (Liban). Monuments mégalithiques, p. XLI-XLII.
MOLOMPIZE (Cantal). Église romane, p. 218.
MONCEAU-LE-NEUF (Aisne). Plaque de ceinturon, p. LXIII. — Sépultures romaines, p. LVII.
MONCEAUX (Paul) envoie un ouvrage manuscrit à la Commission de l'Afrique du Nord, p. CLXXI.
MONCHICOURT (M.) communique une inscription néo-punique, p. CLXXI, CLXXIV.
MONNAIE MUSULMANE, frappée à Tlemcen, p. CXXXVII-CXXXVIII.
MONNAIES BYZANTINES, trouvées à Carthage, p. CXXXIX, CXLVII-CXLVIII.
MONNAIES GAULOISES, trouvées aux Ouldes, p. LXXV; — trouvées à Lectoure, p. 13.
MONNAIES GRECQUES, trouvées à Carthage, p. CLXV-CLXVI; — de Marseille, trouvées à Lectoure, p. 13.
MONNAIES DU MOYEN ÂGE, des archevêques d'Arles, dessinées par Louis Natoire, p. LXXVIII.
MONNAIES PUNIQUES trouvées dans la nécropole de Carthage, p. CXXX.
MONNAIES ROMAINES, trouvées à Bury, p. 25; — à Champvert, p. LXXI; — à Lectoure, p. 13; — à Sidi-Daoud, p. CLVII.
MONOGRAMME du Christ, sur une cuillère de bronze, p. LVI.
MONTAGNON (L'abbé), nommé officier d'Académie, p. LXXXVI.
MONTBENOIT (Doubs). Objets d'orfèvrerie mentionnés dans les anciens inventaires de l'abbaye, p. 304, 305.
MONTBRON (Charente). Projet de fouilles dans un puits, p. XCIX-C, CXVII.
MONTGESOYE (Doubs). Objets d'orfèvrerie mentionnés dans les anciens inventaires de l'église, p. 307, 326.
MONTIGNY-LENCOUP (Seine-et-Marne). Cimetière gaulois, p. C, CXIV.
MONTIGNY-LES-DAMES (Haute-Saône). Objets d'orfèvrerie mentionnés dans les anciens inventaires de l'abbaye, p. 309, 322, 326, 329, 332.
MONTPELLIER (Hérault). Société archéologique, p. XCVIII. — Tour de l'Observatoire, p. XC.

Montre de Pierre Bergier, horloger du roi, p. LXXXVII, XCIV-XCV.

Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais). Inventaire du trésor de l'église Saint-Saulve, p. XCIX.

Mont Roland (Jura). Statuette mentionnée dans un ancien inventaire du prieuré, p. 358.

Mont-Sainte-Marie (Franche-Comté). Objets d'orfèvrerie mentionnés dans les anciens inventaires de l'abbaye, p. 313, 331, 333, 335, 347.

Mont-Saint-Michel (Manche). Constructions militaires du XVe siècle, p. LXXVIII.

Monstrances-Reliquaires, mentionnées dans les anciens inventaires des églises de Franche-Comté, p. 335 à 338.

Moret (L'abbé). Ses fouilles dans le tumulus de Saint-Menoux, p. CXV.

Morsott (Algérie). Consoles trouvées dans la basilique, p. CLXXXIII.

Morteau (Doubs). Objets d'orfèvrerie mentionnés dans les anciens inventaires du prieuré, p. 305, 358. — Orfèvres du XVIIIe siècle, p. 368.

Mosaïques romaines, au Cap Matifou, p. CLXXXVII; — en Espagne, p. XLVI; — à Hippone, p. CLXXXVI; — à La Baneza, p. XC; — à Tigzirt, p. CLXXXVII; — à Villelaure, p. XCI-XCII, XCIX, CXIII-CXIV.

Mouthe (Doubs). Bras-reliquaire mentionné dans un ancien inventaire du prieuré, p. 306.

Mouthiers-Haute-Pierre (Doubs). Objets d'orfèvrerie mentionnés dans les anciens inventaires du prieuré, p. 305, 318, 325, 335, 346, 347, 358.

Müntz (Eugène), chargé de divers rapports, p. XCI, XCIX, CX.

—— Rapports : sur un bâton de pèlerin du XVIIe siècle, p. CIII; — sur un vitrail de l'église de Courville, p. XXVI.

Murat (Cantal). Églises romanes de l'arrondissement, p. XXXV, XLII-XLIII, LXVIII, 203 à 270.

Mustapha (Algérie). Tête antique en marbre, p. CLXXXVIII-CLXXXIX.

Mutia, station antique, identifiée avec Henchir-el-Aouadi (Tunisie), p. CXXIII.

Mys (Georges), nommé officier d'Académie, p. LXXXVI.

N

Nador (Région du) [Algérie]. Ruines, p. CLXIV-CLXV.

Nancy (Meurthe-et-Moselle), lieu de séance du Congrès des Sociétés savantes en 1901, p. XCII.

Nantais (Le Pays). Sépultures antiques et du haut moyen âge, p. LXVIII.

Narbonne (Aude). Inscription romaine, p. CIV. — Sarcophage chrétien, p. XLIV-XLV, XLVIII-XLIX, CV.

Natoire (Louis). Ses dessins des monnaies des archevêques d'Arles, p. LXXVIII.

Naud (Le lieutenant) relève une inscription romaine en Tunisie, p. CXXXIV.

Nécropole antique, au sud de Beyrouth, p. XXIX, XXX. — Nécropole chrétienne, à Sfax, p. CXX, CXLVI, 150 à 153. — Nécropoles puniques : de Dermech, à Carthage, p. CXXVIII à CXXXI, CXL à CXLV, CLVII à CLX; — à Gouraya, p. CXLV; — à Stora, p. CLXXXIII; — à Thapsus, p. CXXXIX, CXLIX-CL, 154 à 162. — Nécropoles romaines : à Bury, p. 23 à 25; — à Sidi-Daoud, p. CLIV à CLVII. — Cf. Cimetières.

Neptune. Dédicaces à ce dieu, p. CXXXIV.

Nevers (Nièvre). La Société nivernaise des lettres demande une subvention, p. XXXIX.

Nevy-sur-Seille (Jura). Reliquaire du XVIe siècle, p. 297, pl. XVIII.

Nicolas (Guillaume), nommé officier d'Académie, p. LXXXVI.
Nîmes (Gard). Bibliothèque : manuscrit des «Monnoies des archevêques d'Arles», p. LXXVIII.
Noël (Le lieutenant), nommé officier d'Académie, p. LXXXVI.
Novak (D.). Ses fouilles dans la nécropole punique de Thapsus, p. CXXXIX, CXLIX-CL, 154 à 162.
Nozeroy (Jura). Croix processionnelle du XVe siècle, p. 296. — Orfèvres du XVIIIe siècle, p. 368. — Statuette de saint-Antoine, en argent, p. 297.

O

Orcher (Seine-Inférieure). Château fort du moyen âge, p. LXXV.
Orfèvrerie en Franche-Comté du VIIe au XVIIIe siècle, p. 287 à 372, pl. XI à XIX.
Orfèvres francs-comtois du XIIe au XVIIIe siècle (Liste d'), p. 364 à 369.
Orgon (Bouches-du-Rhône). Stèles funéraires préromaines, p. XXIV, XXXI-XXXII.
Ornans (Doubs). Croix donnée à l'église par le cardinal de Granvelle, p. 296, pl. XVI. — Objets d'orfèvrerie mentionnés dans les anciens inventaires des églises, p. 302, 358. — Orfèvre, résidant à Ornans, au XVIIIe siècle, p. 368.
Ostensoir, p. 297.
Ouarsenis (Massif de l') [Algérie]. Vestiges d'exploitations minières, p. CXXII.
Ouldes (Les). — Voir Les Ouldes.
Ouled-Azzem (Algérie). Milliaires romains et inscription chrétienne, p. CXXXIII.

P

Paix, instruments liturgiques, mentionnées dans les anciens inventaires des églises de Franche-Comté, p. 338-339.
Palaios. Comptes de son archontat, p. LX, 390 à 393.
Paradou (Bouches-du-Rhône). Milliaire de la voie Aurélienne, p. CX.
Partarrieu-Lafosse (Le président). Récit de son excursion à La Trappe de la Meilleraye, en 1825, p. C, CXV.
Pascaud (Le capitaine). Ses fouilles dans l'îlot de l'Amirauté à Carthage, p. CLXXI.
Pasquier (Félix) offre un ouvrage au Comité, p. XCII.
Pax, mot gravé sur une bague en bronze, p. LVII.
Pays-Bas. — Voir Drenthe (Province de).
Péchenard (L'abbé), nommé officier d'Académie, p. LXXXVI.
Peintures murales du XVIIe siècle, à Cahors, p. LVIII.
Perrier (Émile). Sceaux de Philippe de Vintimille et du couvent de Saint-Hilaire des Ménerbes, p. LXXV-LXXVI.
Perrin (Edmond), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXXVIII.
Perrot (Georges), chargé de divers rapports, p. LXXXVII, CVIII; — présente un rapport, p. XCIV.
Perrusson (Indre-et-Loire). Abside polygonale de la chapelle de l'ancien prieuré de Saint-Genest, p. LXI-LXII.
Peste. Épitaphes arabes de pestiférés, p. 163 à 165.
Peypin (Vaucluse). Inscription romaine, p. XCVII.

Philippe, comte de Vintimille. Son sceau, p. LXXV-LXXVI.

Philippeville (Algérie). Antiquités découvertes au faubourg de l'Espérance, p. CLXXI. — Buste de Triptolème, p. CXX, CXXXIX, 166-167. — Inscription romaine, p. CLXXI.

Pied de croix du XIVe siècle, de l'ancien monastère de Saint-Véran, près Avignon, p. XC, 491 à 498, pl. XXIV.

Pierre (L.) communique le dessin d'un polissoir découvert à Flagy, p. XXXV, XLIII-XLIV.

Pierre Bergier, armurier et horloger du roi à Grenoble (1633-1641), p. 506 à 512.

Pierre (Saint) de Vérone. Sa statue, du XVe siècle, p. 504-505.

Pierre tombale de Milon, abbé de Savigny, p. XXVII.

Pierres à cupules, p. XCII-XCIII.

Pilloy (Jules). Boucles de ceinturon cloisonnées, trouvées à Monceau-le-Neuf, p. LXIII. — Épigraphie de l'Aisne (Contribution à l'), p. LVI-LVII.

Pineau (Le lieutenant) découvre des mausolées antiques en Tunisie, p. CXLVI.

Pitres (Eure). Fouilles dans les ruines romaines, p. LXVII, XCIX, CXI.

Plancouard (Léon) communique : un cachet de loge maçonnique, p. XXVI; — des découvertes dans l'église de Berck-Ville, p. XXV, XXXI; — deux documents relatifs aux églises de Groffliers et de Campigneulles-les-Petites, p. XXVI.

—— Cimetière mérovingien de Santeuil-en-Vexin, p. XXVIII, XXXVI-XXXVII, 88 à 91.

Plaques de ceinturon, de l'époque franque, p. LXIII, 21.

Plats en argent, de l'époque franque, p. XCIX.

Pluton. Tête en terre cuite d'une statuette de Pluton, p. 382, pl. XX.

Poligny (Jura). Orfèvrerie des anciennes églises, p. 304, 308, 312, 318, 322, 329, 333, 338, 339, 341, 343, 349, 351, 359. — Orfèvres résidant à Poligny, au XVIIIe siècle, p. 368.

Polissoir, à Flagy, p. XXXV, XLIII-XLIV.

Pontarlier (Doubs). Objets d'orfèvrerie mentionnés dans les anciens inventaires de Saint-Bénigne, p. 314, 359. — Orfèvres (Liste d'), du XVIIIe siècle, p. 368.

Poteries antiques trouvées dans la province de Drenthe, p. 277 à 281, pl. X; — gauloises, à Boulbon, p. 14 à 16; — puniques, p. CXXIX; — romaines, à Boulbon, p. 14 à 16; — romaines, rouges vernissées, p. LXXVIII.

Poulaine (L'abbé). Communications sur : un bâton de pèlerin du XVIIIe siècle, p. XCI, CIII; — les carreaux émaillés de Voutenay et du département de l'Yonne, p. XCI, CXI-CXII; — une châsse du XIIIe siècle, p. XXV, XXXVIII, XC; — les fouilles dans la plaine des Terres-Noires, à Voutenay, p. XXV, XXXII; — un rouet en ivoire, du XVIe siècle, p. XXV, XXXVIII-XXXIX; — des tombeaux découverts à Avallon, p. XCI, CIII; — des tombeaux découverts à Bazarnes, p. XLVI, LXXXIX; — le tumulus de Saint-Menoux, p. XCIX, CXV-CXVI.

—— Le plateau et les grottes de Basseville à Surgy, p. LXXXIX, 394 à 400. — Tombeaux en pierre à Avigny, p. 17 à 22.

Poux (Joseph). Les fortifications septentrionales de la ville de Foix et le quartier de l'Arget, p. LXXVI-LXXVII, 462 à 490, pl. XXIII.

Pradère (Bertrand). Ses fouilles à Dougga, p. CXVIII à CXX; — nommé officier de l'Instruction publique, p. LXXXIII.

Préhistoriques (Objets) trouvés dans la région de Dellys (Algérie), p. 513 à 516, pl. XXVII et XXVIII. — Monu-

ments préhistoriques en Algérie, p. CLXXI. — Cf. GROTTES, MÉGALITHIQUES (Monuments), SILEX, TUMULUS.
PREIGNAN (Gers). Fouilles, p. XXXIII, XCVIII, CXVI.
PRIVAT (Paul), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXXXIII.
PROSERPINE. Statuettes de cette déesse, en terre cuite, p. 382-383, pl. XX.
PROU (Maurice) chargé de divers rapports, p. XCIX, CX.
PUNIQUES (Antiquités). — Voir NÉCROPOLES PUNIQUES.
PUPPU, ville antique de l'Afrique, p. LXXIII-LXXIV.

Q

QUARRÉ-REYBOURBON (L.) lit un mémoire sur Martin Doué, peintre et généalogiste lillois, p. LXXVII-LXXVIII.
QUESVERS (Paul), nommé officier d'Académie, p. LXXXVI.
QUEYMENT (M.) demande une subvention, p. XCIX, CXVI-CXVII.
QUINGEY (Doubs). Objets d'orfèvrerie mentionnés dans les anciens inventaires de l'église, p. 325, 359.

R

RADOWITZ (Collection). Monuments grecs, p. LX-LXI.
RAS-ED-DIMAS (Tunisie). — Voir *THAPSUS*.
RAVILLOLES (Jura). Reliquaire en laiton du XVe siècle conservé dans l'église, p. 344.
REBATTU (J.-B.) donne une inscription chrétienne au Musée Borély, p. XXXIV.
REINACH (Salomon), chargé de divers rapports, p. XXIV, XXV, XXXV, XXXVI, XL, XLVI, LXXXVII, XCI, XCIX, CIX, CXX, CLXIV, CLXXI ; — présente divers rapports, p. XXVII, XXXIII, XLV, LXXXIX, XCVIII, CXXXVII, CLXII, CLXIX, CXCII.
—— Rapports : sur des antiquités découvertes à Voutenay, p. XXXII ; — sur un bracelet en bronze, p. XCIV ; — sur les fouilles au Pied-de-Bouquet, à Boulbon, p. XXVI, XXXVII ; — sur un polissoir découvert à Flagy, p. XLIII-XLIV ; — sur le rocher à cuvette de Vitrac, p. CXV ; — sur les stèles d'Orgon et de Trets, p. XXXI-XXXII ; — sur des tombeaux en pierre et des stèles romaines trouvés à Avallon, p. CIII ; — sur des tombeaux en pierre découverts à Bazarnes, p. LXXXIX ; — sur le tumulus de Saint-Menoux, p. CXV-CXVI ; — sur le Valtherbrug (Hollande), p. LXXXVIII-LXXXIX ; — sur des vases et terres cuites trouvés dans la province de Drenthe, p. XLVII.
REISSER (Edmond) offre un ouvrage au Comité, p. XL.
RELIQUAIRES, p. XXV, 295, 339 à 347, pl. XI et XII. — Cf. BRAS, BUSTE, CHÂSSE, CHEF, CROIX.
RELIURES D'ORFÈVRERIE mentionnées dans les anciens inventaires des églises de Franche-Comté, p. 348-349.
RENAUD (M.), maire de Dôle, écrit au Comité, p. C.
RENAULT (Le capitaine) relève des inscriptions romaines en Tunisie, p. CXXXIII-CXXXIV. — Ses recherches archéologiques en Tunisie, p. CXXIII-CXXIV.
RENAULT (Henri) donne des monnaies africaines au Cabinet des médailles, p. CLXIX.
RETABLES, en métal, mentionnés dans les anciens inventaires des églises de Franche-Comté, p. 362.

Reymond (Marcel) présente une observation, p. LIII.
Richelieu (Indre-et-Loire). Bénitier cylindrique, p. LXX.
Rives (Isère). Fabriques d'épées au moyen âge, p. 71 à 87.
Rochechouart (Haute-Vienne). La Société «Les Amis des sciences et arts» demande une subvention, p. XXIV, XXXI, CIX.
Rochemonteix (Le vicomte Ad. de). Églises romanes des arrondissements de Saint-Flour et de Murat, p. XXXV, XLIII, LXVIII, 203 à 276, pl. VI à IX.
Roffiac (Cantal). Église romane, p. 265 à 270, pl. VIII.
Roger (Robert) communique un mémoire sur les églises fortifiées du département de l'Ariège, p. LXIV-LXV; — offre un ouvrage au Comité, p. XCII.
Roisin (Le lieutenant) relève des inscriptions en Tunisie, p. CXXXV.
Roque-Ferrier (M.) écrit au Comité, p. XC.
Roquemartine (Bouches-du-Rhône). Sceau trouvé dans les ruines du château, p. CX.
Rosey (Haute-Saône). Reliquaire mentionné dans un ancien inventaire du prieuré, p. 346.
Rosières (Doubs). Objets d'orfèvrerie mentionnés dans les anciens inventaires de l'abbaye, p. 294, 310, 317, 323, 330, 333, 335, 336, 337, 339, 340, 346, 347.
Rouergue, pays de France. Souterrains dits *Caves d'Anglais*, p. LXVI.
Rouet en ivoire, du XVIe siècle, p. XXV, XXXVIII.
Rougemont (Doubs). Croix processionnelle du XVe siècle, p. 296, pl. XIII.
Rouget (Le lieutenant), nommé officier d'Académie, p. LXXXVI.
Roulans (Doubs). Vierge de métal mentionnée dans un ancien inventaire de l'église, p. 359.
Roumejoux (M. de). La maison de ville et la maison de campagne des Issala, à Cahors, p. LVII-LVIII.
Rouvier (Dr Jules). Sa mission en Phénicie, p. XXIX-XXX.
—— Le temple de Vénus à Afka, p. XLI, 170 à 199.
Rusguniæ; ville antique de l'Afrique. Fouilles sur son emplacement, p. 129 à 149, pl. V. — Cf. Matifou (Cap).

S

Saglio (M.) chargé de divers rapports, p. XXV, XXXV, LXXXVII, XCI, XCII, XCIX, CVIII; — membre d'une commission, p. XXXVI; — présente divers rapports, p. XXVII, XC, CXVI.
—— Rapports : sur un coffret, en bois, du moyen âge, p. XXXVIII; — sur une épée du moyen âge, p. XLIV; — sur une montre fabriquée par Pierre Bergier, p. XCIV; — sur un pied de croix du Musée Calvet, p. XC; — sur la pierre tombale de Milon, abbé de Savigny, p. XXVII; — sur un rouet en ivoire, du XVIe siècle, p. XXXVIII-XXXIX; — sur deux statues de la Vierge, en bois, conservées à Sens, p. CIII-CIV.
Saint-Amour (Jura). Orfèvre résidant à Saint-Amour, au XVIIIe siècle, p. 368.
Saint-Arroman (M. de) fait diverses communications, p. C, CLXVII.
Saint-Canadet (Bouches-du-Rhône). Inscriptions romaines, p. XXVII, XXXIII.
Saint-Claude (Jura). Objets d'orfèvrerie mentionnés dans les anciens inventaires des églises, p. 306, 307, 308, 312, 314, 317, 319, 325, 328, 332, 354, 362. — Orfèvres (Liste d'), du XVIIIe siècle, p. 368.
Saint-Ferréol-les-Besançon (Doubs).

Croix reliquaire, du XIIe siècle, p. 295, pl. XI et XII.
Saint-Flour (Cantal). Églises romanes de l'arrondissement, p. XXXV, XLII-XLIII, LXVIII, 203 à 249, 270 à 276.
Saint-Genest (Prieuré de), à Perrusson (Indre-et-Loire), p. LXI-LXII.
Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise). Musée des antiquités nationales : dépôt de dessins et de manuscrits, p. XXXII, XXXIII, XCIII.
Saint-Herblon (Loire-Inférieure). Fouilles dans les substructions de l'église, p. XXXV, XLII, XCIII-XCIV.
Saint-Hilaire (Couvent de), à Ménerbes. Sceau du prieur, p. LXXVI.
Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne). Vitraux représentant une légende relative au pèlerinage, p. 26 à 33, pl. III et IV.
Saint-Just-sur-Dives (Maine-et-Loire). Bénitier cylindrique, p. LXX.
Saint-Menoux (Allier). Tumulus, p. XCIX, CXV-CXVI.
Saint-Paul (Anthyme), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXXXIV.
Saint-Philbert-de-Grandlieu (Loire-Inférieure). L'ancienne église de *Deas*, p. XCIII, 429 à 448, pl. XXI.
Saint-Saturnin (Cantal). Plan de l'église, p. 216.
Saint-Sever (Landes). Église abbatiale, p. 34 à 62.
Saint-Urcize (Cantal). Église romane, p. 270 à 276, pl. IX.
Saint-Venant (M. de) présente une observation, p. LXXI.
Saint-Véran, près Avignon. Pied de croix du XIVe siècle, de ce monastère, p. 491 à 498, pl. XXIV.
Saint-Vinnebault (Aube). Bâton d'un berger de cette localité du XVIIe siècle, p. CIII.
Saint-Yrieix (Haute-Vienne). Tumulus, p. CIX.
Saladin (H.) chargé d'un rapport, p. CLXXI ; — fait une communication, p. CXLVI.
— Mausolées puniques à Kasr-Chennan et à Kasr-Rouhaba, p. 126 à 128.
Salins (Jura). Objets d'orfèvrerie mentionnés dans les anciens inventaires : des Cordeliers, p. 350 ; — de l'Hôpital, p. 336, 343. — Orfèvres (Liste d'), du XVe au XVIIIe siècle, p. 369. — Statues du XVe siècle, conservées à l'église Saint-Maurice, p. 503 à 505, pl. XXV.
Salvator (L'Archiduc L.) offre un ouvrage à la Commission de l'Afrique du Nord, p. CLXXIII.
Santeuil (Seine-et-Oise). Cimetière mérovingien, p. XXVIII, XXXVI-XXXVII, 88 à 91.
Sarcophages, en pierre, à Bazarnes, p. LXXXIX ; — du pays nantais, p. LXVIII, 406 à 428. — Sarcophages chrétiens, fragments découverts à Narbonne, p. XLIV-XLV, XLVIII-XLIX, CV. — Cf. Cercueils, Sépultures, Tombeaux.
Sarran d'Allard (Louis de), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXXXIV ; — présente une observation, p. LXIX.
Sceaux du moyen âge, p. LXXV-LXXVI, LXXXIX, 349.
Scey (Haute-Saône). Statuette de métal mentionnée dans un ancien inventaire de l'église, p. 359.
Sculpteurs mentionnés dans des inscriptions romaines, de Bath, p. XXIV.
Sellières (Jura). Ciboire mentionné dans un ancien inventaire des Cordeliers, p. 323.
Sénégal. Inscription arabe trouvée sur le territoire des Maures Trarza, p. CXCII.
Sépultures antiques et du moyen âge dans le pays nantais, p. LXVIII, 406 à 428 ; — romaines, à La Croix (Indre-et-Loire), p. 3 à 6. — Cf. Cercueils, Cimetières, Nécropoles, Sarcophages, Tombeaux.
Sersou occidental (Région du) [Algérie]. Ruines, p. CLXIV-CLXV.

Severianus (*Cocceius*), proconsul d'Afrique, p. CLXXXI.
Sfax (Tunisie). Nécropole chrétienne, p. CXX, CXLVI, 150 à 153.
Siagu, ville antique de l'Afrique, p. LXXIII-LXXIV.
Si-Ali-Ben-Khaled (Tunisie). Inscription romaine, p. 113.
Sidi-Ali-Bel-Kassem (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 518 à 522.
Sidi-Daoud (Tunisie). Reconnaissance archéologique aux environs, p. CLIII à CLVII.
Silex taillés trouvés sur le plateau et dans les grottes de Basseville à Surgy, p. 394 à 400; — dans la région de Dellys, p. 513 à 516, pl. XXVII et XXVIII.
Société archéologique de Montpellier (La) demande une subvention, p. XCVIII.
Société archéologique du Midi de la France (La) demande une subvention, p. LXXXVII, XCIV.
Société (La) «Les Amis des sciences et arts de Rochechouart» demande une subvention, p. XXIV, XXXI, CIX.
Société nivernaise des lettres, sciences et arts (La) demande une subvention, p. XXXIX.
Soissons (Aisne). Cimetière gallo-romain, p. LVI.
Soucia (Jura). Reliquaire des saints Maurice et Georges, p. 299, pl. XIX.
Souk-el-Abiod (Tunisie). Fouilles, p. LXXIII-LXXIV.
Sousse (Tunisie). Fouilles devant la kasbah, p. CXLVII, CLXII, 525 à 530. — Villa romaine, p. CLXII.
Souterrains, dans le Rouergue, p. LXVI.
Soyer (Jacques), nommé officier d'Académie, p. LXXXVI.
Statues antiques trouvées à Carthage, p. CLXXIX; — grecques, de la collection Radowitz, p. LX-LXI; — du moyen âge, en Franche-Comté, p. LV-LVI, 349 à 361, 499 à 505; — romaine, à Hermes, p. LIII.
Statuettes en terre cuite, trouvées à Aïn-Chabrou, p. 381 à 385, pl. XX; — dans la province de Drenthe, p. 278 à 281, pl. X; — à *Thapsus*, p. 161.
Stèles funéraires, préromaines, d'Orgon et de Trets, p. XXIV, XXXI-XXXII. — Stèles romaines, à Avallon, p. XCI; — à Hippone, p. 376 à 379.
Stora (Algérie). Nécropole phénicienne, p. CLXXXIII.
Surgy (Nièvre). Grottes préhistoriques de Basseville, p. XC, 394 à 400.
Syracuse (Sicile). Monnaie de Syracuse trouvée à Carthage, p. CLXV-CLXVI.

T

Tabernacles de métal, mentionnés dans les anciens inventaires des églises de Franche-Comté, p. 361-362.
Tagape, ville antique (Tunisie). Fouilles exécutées en 1898 sur son emplacement, p. 115 à 125.
Tagremaret (Algérie). Nécropole et ruines antiques, p. CXXI.
Tajerouin (Tunisie). Inscription chrétienne, p. 113.
Tarare (Rhône). Pierre tombale de Milon, abbé de Savigny, conservée à Tarare, p. XXVII.
Tardieu (Ambroise) communique une statuette-reliquaire du XIVe siècle, p. C.
Tavernier (M.), nommé officier d'Académie, p. LXXXVI.
Tébessa (Algérie). Inscription chrétienne, p. CLXXXVI.
Teboursouk (Tunisie). Inscription romaine, p. 517.
Tehent (Tunisie). Inscriptions romaines, p. CXXXVI.
Temple de Vénus, à Afka, p. 170 à 199.
Terres cuites, trouvées à Aïn-Chabrou,

p. 381 à 385, pl. XX. — Cf. Statuettes.

Testour (Tunisie). Inscription romaine, p. CL.

Thala (Tunisie). Inscriptions romaines trouvées dans la région, p. 96 à 101, 110-111.

Thapsus, ville antique (Tunisie). Nécropole punique, p. CXXXIX, CXLIX-CL, 154 à 162.

Thédenat (L'abbé) chargé de divers rapports, p. XL, LXXXVII, CX; — présente un rapport, p. CXVI.

—— Rapports : sur des antiquités trouvées à Preignan, p. XXXIII : — sur l'autel de Gardannes et une inscription romaine trouvée à Peypin, p. XCV à XCVII; — sur les fouilles de M. Collard, à Preignan, p. CXVI; — sur les ruines romaines de Drevant, p. XLVII-XLVIII.

Theneuil (Indre-et-Loire). Bénitier cylindrique, p. LXX.

Thermes romains à *Rusguniæ*, p. 148.

Theuley (Haute-Saône). Objets d'orfèvrerie mentionnés dans les anciens inventaires de l'abbaye, p. 310, 317, 329, 330, 344.

Thiers (F.-P.) communique un sarcophage chrétien trouvé à Narbonne, p. XLIV-XLV, XLVIII-XLIX; — une inscription romaine, p. CIV-CV.

Thina (Tunisie). Inscriptions romaines, p. CXXXIX-CXL.

Thoison (Eugène) communique des poteries rouges vernissées, p. LXXVIII; — offre un ouvrage au Comité, p. XL.

Tigzirt (Algérie). Fouilles des thermes, p. CLXXXVI-CLXXXVII.

Tlemcen (Algérie). Inscriptions arabes au Musée, p. 163 à 165. — Inscription romaine, donnant son nom antique, p. CLXXXI-CLXXXII. — Quart de dinar frappé à Tlemcen, p. CXXXVII-CXXXVIII.

Tleta-Djoûama (Tunisie). Inscription romaine, p. CXXXIV.

Tobna (Algérie). Fouilles, inscriptions romaines, p. CLXXIII à CLXXV, CLXXXIII-CLXXXIV.

Tombe avec statue de cuivre doré autrefois dans l'abbaye de Cherlieu, p. 362.

Tombeaux en pierre, à Avigny (Yonne), p. 17 à 22 : — à Bazarnes, p. XLVI. Tombeaux chrétiens, dans la basilique de *Rusguniæ*, p. 143. — Cf. Cercueils, Sarcophages, Sépultures, Stèles.

Toulouse (Haute-Garonne). Eglise Saint-Sernin : anciens inventaires du Trésor, p. XXXV, XLII.

Toulouse (Jura). Statues conservées dans l'église, p. 501 à 503, pl. XXVI.

Toutain (Le commandant). Rapport sur les recherches archéologiques des brigades topographiques d'Algérie et de Tunisie, p. CXX à CXXVII.

Toutain (Jules) chargé de rapports, p. CXX, CLXXI; — présente des rapports, p. CXLVI, CXCII-CXCIII.

—— Rapport sur une inscription romaine trouvée près de Tlemcen, p. CLXXXI-CLXXXII.

Traversier (J.-Ch.) communique un récit d'une excursion à La Trappe de la Meilleraye, p. C, CXV.

Trésor de Saint-Sernin de Toulouse. Anciens inventaires, p. XXXV, XLII.

Trets (Bouches-du-Rhône). Stèles funéraires préromaines, p. XXIV, XXXI-XXXII.

Triptolème. Buste de Triptolème découvert à Philippeville, p. 166-167.

Trumelet (Algérie). Inscription chrétienne, p. CXXXIII. — Ruines romaines, p. CXXI.

Tumulus, à Averdon, p. LVIII-LIX; — dans la région de Boghar, p. CLXIII, 373 à 375; — à Keriquel en Trégunc et à Kerloise en Clohars-Carnoët, XL, XLVII, 282 à 286; — à Saint-Menoux, p. XCIX, CXV-CXVI; — à Saint-Yrieix, p. CIX.

Tunis (Tunisie). Inscription romaine provenant de la Goulette, p. CLXI-CLXII.

Tunisie. Inscriptions romaines découvertes par les brigades topographiques en 1889, p. cxxxiii à cxxxvi. — Recherches archéologiques des brigades topographiques, p. cxxii à cxxvii. — Voies romaines, p. cxxiii-cxxiv.

Turcat (L.). Objets préhistoriques de la région de Dellys, p. clxiv, clxix, 513 à 516, pl. XXVII et XXVIII.

U

Urseau (Le chanoine). Épitaphes de l'époque carolingienne à Angers, p. xxv, xxxvi, 200 à 202.

V

Vaillant (Jules), nommé officier de l'Instruction publique, p. lxxxiv.

Vaisselle d'argent, confectionnée en Franche-Comté, p. 363.

Valdonne (Bouches-du-Rhône). Découverte de plats d'argent, p. xcix.

Vallentin (Roger), nommé officier de l'Instruction publique, p. lxxxiv; — offre des ouvrages au Comité, p. xxviii.

Valtherbrug, chaussée romaine de la province de Drenthe (Pays-Bas), p. lxxxviii-lxxxix.

Vases romains, de terre, trouvés à Champvert (Nièvre), p. 7 à 9; — avec inscriptions, p. lvi-lvii; — de verre, trouvés à Bury, p. 24, pl. I et II.

Vauclair (Cantal). Porte de l'église, p. 238.

Vaucluse (Jura). Objets d'orfèvrerie mentionnés dans les anciens inventaires du prieuré, p. 323, 339, 344, 347, 359.

Vauvillé (M.). Ses fouilles à Frocourt et à Ambleny, p. xxviii, xxxvii.

Vaux-sur-Poligny (Jura). Calice mentionné dans un ancien inventaire de l'abbaye, p. 311.

Vénus. Dédicaces à cette déesse, p. cliii-cliii. — Son temple à Afka, p. 170 à 199.

Vercel (Doubs). Statuette de métal mentionnée dans un ancien inventaire de l'église, p. 359.

Vernols (Cantal). Église romane, p. 217.

Vesoul (Haute-Saône). Liste d'orfèvres du xviiie siècle, p. 369.

Vialar (Algérie). Restes d'un village antique, p. cxxii.

Vieille-Toulouse (Haute-Garonne). Fouilles projetées, p. lxxxvii, xciv.

Vierge. Statues de bois conservées à Sens, p. ciii-civ.

Villedieu (Cantal). Clocher de l'église, p. 242 à 245.

Villelaure (Vaucluse). Mosaïques romaines, p. xci-xcii, xcix, cxiii-cxiv.

Vintimille (Philippe de). Son sceau, p. lxxv-lxxvi.

Vitrac (Haute-Vienne). Rocher à cuvette, p. xcix, cxv.

Vitraux, de l'église de Courville, p. xxvi, 26 à 33, pl. III; — de l'église Saint-Jacques, à Lisieux, p. 32-33, pl. IV.

Voies romaines, en Algérie, p. cxxii, clxxi, cxcii-cxciii; — en Tunisie, p. cxxv-cxxvi.

Voutenay (Yonne). Carreaux vernissés du château, p. xci, cxi-cxii. — Fouilles dans la plaine des Terres-Noires, p. xxv, xxxii.

Vuillafans (Doubs). Objets d'orfèvrerie mentionnés dans les anciens inventaires de l'église, p. 326, 361.

Vyt-les-Belvoir (Doubs). Bras-reliquaire mentionné dans un ancien inventaire de l'église, p. 306.

W

Wierzejski (M.) signale des inscriptions de Cherchel, p. cli.

Y

Yonne (Département de l'). Carreaux vernissés, p. xci, cxi-cxii.

LISTE DES PLANCHES.

Planche I. Vases romains trouvés à Bury (Oise), p. 24.
Planche II. Vases et objets divers trouvés à Bury (Oise), p. 24.
Planche III. Vitrail de l'église de Courville (Eure-et-Loir), p. 28.
Planche IV. Vitrail de l'église Saint-Jacques, à Lisieux, p. 34.
Planche V. Mosaïque de *Rusguniæ*, p. 140.
Planche VI. Façade occidentale de l'église de Cussac (Cantal), p. 241.
Planche VII. Portail de l'église de Bredon (Cantal), p. 255.
Planche VIII. Abside de l'église de Roffiac (Cantal), p. 268.
Planche IX. Église de Saint-Urcize (Cantal), p. 274.
Planche X. Poteries trouvées dans la province de Drenthe (Pays-Bas), p. 278.
Planche XI. Croix-reliquaire de Saint-Ferréol-les-Besançon, XIVe siècle, p. 296.
Planche XII. Croix-reliquaire de Saint-Ferréol-les-Besançon, revers, p. 296.
Planche XIII. Croix de l'église de Rougemont (Doubs), XVe siècle, p. 296.
Planche XIV. Chef de saint Léger, dans l'église de Chaux-en-Montagne (Doubs), fin du XVe siècle, p. 296.
Planche XV. Reliquaire de saint Ermenfroi, à Clerval (Doubs), p. 297.
Planche XVI. Croix de l'église d'Ornans (Doubs), à l'archevêché de Besançon, XVIe siècle, p. 297.
Planche XVII. Reliquaire de la sainte Épine à Château-Châlon (Jura), XVIe siècle, p. 297.
Planche XVIII. Reliquaire à Nevy-sur-Seille (Jura), XVIe siècle, p. 297.
Planche XIX. Reliquaire des saints Maurice et Georges, dans l'église de Soucia (Jura), XVIIe siècle, p. 299.
Planche XX. Terres cuites d'Aïn-Chabrou, p. 381.
Planche XXI. Église de Saint-Philbert-de-Grandlieu, p. 446.
Planche XXII. Plan de l'ancienne cathédrale Saint-Étienne de Besançon, p. 454.
Planche XXIII. Le quartier de l'Arget, d'après le plan de la ville de Foix, de 1776, p. 464.
Planche XXIV. Pied de croix du XIVe siècle, au Musée Calvet, p. 491.
Planche XXV. Statues des saints Benoit, Lautain et Lamain, p. 500.
Planche XXVI. Les saints Jumeaux, groupe en albâtre dans l'église de Toulouse (Jura), p. 501.
Planches XXVII et XXVIII. Instruments en silex trouvés près de Dellys (Algérie), p. 514.
Planche XXIX. Plan d'une crypte découverte à Sousse (Tunisie), p. 526.

LISTE DES VIGNETTES.

Intaille antique représentant un guerrier assis, trouvée à Carthage, p. CXLVIII.
Culot de vase en verre, romain, trouvé à Champvert (Nièvre), p. 8.
Plan des fouilles de Lectoure, p. 11.
Plan de l'église abbatiale de Saint-Sever (Landes), p. 39.
Église de Saint-Sever. Coupe sur le transept Nord, paroi occidentale, p. 43.
Église de Saint-Sever. Coupe sur le transept Nord, paroi orientale, p. 44.
Église de Saint-Sever. Vue intérieure du transept Nord, face Est, p. 46.
Église de Saint-Sever. Plan des chapelles du premier étage, de la tribune et des galeries d'accès (côté Nord), p. 49.
Église de Saint-Sever. Chapiteau dans le transept Nord, p. 55.
Église de Saint-Sever. Chapiteau de colonnette sous la tribune du transept Nord, p. 56.
Église de Saint-Sever. Chapiteau entre la première et la deuxième chapelle Nord, p. 56.
Église de Saint-Sever. Chapiteau du premier étage dans le transept Nord, p. 57.
Linteau chrétien trouvé à Tajerouin (Tunisie), p. 113.
Linteau antique trouvé sur la route de Kalaa-Djerda à Thala (Tunisie), p. 113.
Mausolée punique à Kasr-Chenann (Tunisie), p. 127.
Mausolée punique à Kasr-Rouhaba (Tunisie), p. 128.
Plan des ruines de *Rusguniæ*, p. 130.
Plan de la basilique de *Rusguniæ*, p. 132.
Autre plan de la basilique de *Rusguniæ*, p. 134.
Table d'agapes, dans la basilique de *Rusguniæ*, p. 147.
Buste de Triptolème, en marbre, trouvé à Philippeville, p. 167.
Plan de l'église de Saint-Saturnin (Cantal), p. 216.
Chapiteau dans l'église de Cheylade (Cantal), p. 234.
Chapiteau dans l'église de Bredon (Cantal), p. 235.
Porte de l'église de Mentières (Cantal), p. 236.
Porte de l'église de Vauclair (Cantal), p. 238.
Église de Villedieu (Cantal). Coupe sous le clocher, p. 242.
Église de Villedieu. Voûte sous le clocher, p. 244.
Plan de l'église de Bredon (Cantal), p. 251.
Chapiteau dans l'église de Bredon, p. 253.
Plan de l'église de Dienne (Cantal), p. 259.
Église de Dienne. Pilier de la nef, p. 260.
Église de Dienne. Coupole du transept, p. 261.
Église de Dienne. Façade occidentale, p. 263.
Plan de l'église de Roffiac (Cantal), p. 266.
Église de Roffiac. Chapiteau, p. 267.
Plan de l'église de Saint-Urcize (Cantal), p. 271.
Église de Saint-Urcize. Déambulatoire, p. 273.
Église de Saint-Urcize. Chapiteau du déambulatoire, p. 274.
Serpent enroulé autour d'une croix, terre cuite trouvée dans la province de Drenthe (Pays-Bas), p. 279, fig. 1.

Quadrupèdes, terres cuites trouvées dans la province de Drenthe, p. 279, fig. 2 et 3.
Coupe du tumulus de Keriquel en Trégunc (Finistère), p. 282.
Plan par terre de la sépulture du tumulus de Keriquel en Trégunc, p. 283.
Sépulture intérieure du tumulus de Kerloise en Clohars-Carnoët (Finistère), p. 286.
Coupe du tumulus de Kerloise en Clohars-Carnoët, p. 286.
Calice en étain du prieuré de Saint-Désiré, à Lons-le-Saunier, p. 308.
Tumulus de la région de Boghar (Algérie), premier type, p. 373.
Tumulus de la région de Boghar, second type, p. 374.
Stèle antique trouvée à Hippone, p. 377.
Chapiteau punique trouvé à Hammam-Meskoutine (Algérie), p. 379.
Chapiteau punique trouvé à Guelaat-bou-Atfan (Algérie), p. 380.
Statuette de terre cuite, trouvée à Aïn-Chabrou (Algérie), p. 384.
Plan de l'église de *Deas*, à Saint-Philbert-de-Grandlieu (Loire-Inférieure), p. 435.
Pied de croix, du XIVe siècle, provenant de l'ancien monastère de Saint-Véran, près Avignon, p. 492.
Statue de saint Pierre de Vérone, à Salins, p. 504.

TABLE DES MATIÈRES.

Liste des membres de la Section d'archéologie, des membres de la Commission de l'Afrique du Nord, des membres de la Commission des musées, des membres non résidants du Comité, des correspondants honoraires du Comité et des correspondants du Comité, p. I à XX.

PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 15 janvier 1900, p. XXIII à XXVII.

Communication par M. Cagnat d'une lettre de M. F. Haverfield, relative à une inscription romaine de Bath, p. XXIV.

Rapport de M. de Lasteyrie sur une communication de M. Alfred Leroux, relative à des lettres de Gui de Comborn, évêque de Limoges, p. XXV-XXVI.

Rapport de M. Eugène Lefèvre-Pontalis sur deux documents inédits, relatifs aux églises de Groffliers et de Campigneulles-les-Petites, communiqués par M. Léon Plancouard, p. XXVI.

Rapport de M. Saglio sur la pierre tombale de Milon, abbé de Savigny, communiquée par M. Cherblanc, p. XXVII.

Séance du 12 février 1900, p. XXVIII à XXXIV.

Rapport de M. Philippe Berger sur les fouilles du Dr Jules Rouvier dans la nécropole de Beyrouth, p. XXIX à XXXI.

Rapport de M. Eugène Lefèvre-Pontalis sur une communication de M. Plancouard, relative à des fouilles dans l'église de Berck-Ville, p. XXXI.

Rapport de M. Longnon sur une demande de subvention formée par la société «Les amis des sciences et arts de Rochechouart», à l'effet de poursuivre ses fouilles à Chassenon (Charente), p. XXXI.

Rapport de M. Salomon Reinach sur un mémoire de M. Henry de Gérin-Ricard, relatif aux stèles d'Orgon et de Trets, p. XXXI-XXXII.

Rapport de M. Salomon Reinach sur des antiquités recueillies à Voutenay par M. l'abbé Poulaine, p. XXXII.

Rapport de M. Héron de Villefosse sur trois inscriptions latines communiquées par M. Michel Clerc, p. XXXIII-XXXIV.

Séance du 12 mars 1900, p. XXXV à XXXIX.

Rapport de M. Eugène Lefèvre-Pontalis sur une description par M. Léon Plancouard des fouilles dans le cimetière barbare de Santeuil-en-Vexin, p. XXXVI-XXXVII.

Rapport de M. Eugène Lefèvre-Pontalis sur les fouilles de M. Vauvillé dans les enceintes fortifiées de Frocourt et d'Ambleny, p. XXXVII.

Rapport de M. Saglio sur un coffret de bois et un rouet d'ivoire, communiqués par M. l'abbé Poulaine, p. XXXVIII-XXXIX.

Séance du 9 avril 1900, p. XL à XLV.

Rapport de M. Philippe Berger sur trois mémoires du Dr Rouvier relatifs au temple de Vénus à Afka, à des antiquités trouvées à Mechchen et à deux monuments mégalithiques de Moghaireh, p. XLI-XLII.

Rapport de M. Eugène Lefèvre-Pontalis sur un mémoire de M. Ad. de Rochemonteix consacré aux églises romanes des arrondissements de Saint-Flour et de Murat, p. XLII-XLIII.

Rapport de M. Salomon Reinach sur un polissoir découvert à Flagy (Seine-et-Marne), et communiqué par M. Pierre, p. XLIII-XLIV.

Rapport de M. Saglio sur le dessin d'une épée du moyen âge communiqué par M. Collard, p. XLIV.

Communication de M. Héron de Villefosse sur un sarcophage chrétien trouvé à Narbonne, p. XLIV-XLV.

Séance du 14 mai 1900, p. XLVI à L.

Rapport de M. l'abbé Thédenat sur une demande de subvention formée par M. Mallard à l'effet d'exécuter des fouilles à Drevant (Cher), p. XLVII-XLVIII.

Lettre de M. Paul Thiers sur un sarcophage chrétien trouvé à Narbonne, p. XLVIII-XLIX.

Réunion annuelle des délégués des Sociétés savantes, à la Sorbonne, p. LI à LXXXVI.

Séance générale d'ouverture, p. LI-LII.

Séance du 5 juin 1900, soir, p. LIII à LIX.

Communication de M. l'abbé Hamard sur une statue équestre romaine trouvée à Hermes, p. LIII.

Communication de M. Babrière-Flavy sur l'industrie des Alamans, p. LIV-LV.

Communication de M. l'abbé Brune sur des statues de saints conservées dans des églises du Jura, p. LV-LVI.

Communication de M. Jules Pilloy sur l'épigraphie de l'Aisne, p. LVI-LVII.

Communication de M. de Roumejoux sur la maison de campagne et la maison de ville de la famille Issala, à Cahors, p. LVII-LVIII.

Séance du 6 juin 1900, matin, p. LX à LXV.

Communication de M. Bourguet relative aux comptes de l'archontat de Palaios, à Delphes, p. LX.

Communication de M. Joubin sur des monuments de la collection Radowitz, p. LX-LXI.

Communication de M. Bousrez sur l'abside polygonale de la chapelle Saint-Genest, à Perrusson, p. LXI.

Communication de M. Jules Gauthier sur l'ancienne cathédrale de Besançon et sur les pièces d'honneur et les jetons de Besançon, p. LXII-LXIII.

Communication de M. Jules Pilloy sur l'orfèvrerie cloisonnée de la période barbare, p. LXIII.

Communication de M. Robert Roger sur les églises fortifiées de l'Ariège, p. LXIV-LXV.

Séance du 6 juin 1900, soir, p. LXVI à LXIX.

Communication de M. l'abbé Cassagnes sur les souterrains du Rouergue, p. LXVI.

Communication de M. Julien Feuvrier sur le cimetière burgonde de Chevigny, p. LXVII.

Compte rendu par M. Léon Coutil de ses fouilles à Pitres, p. LXVII.

Communication de M. Léon Maître sur les monuments funéraires du pays nantais, p. LXVIII.
Communication de M. Ad. de Rochemonteix sur les églises romanes des arrondissements de Saint-Flour et de Murat, p. LXVIII-LXIX.

Séance du 7 juin 1900, matin, p. LXX à LXXIV.

Communication de M. Louis Bousrez sur des bénitiers cylindriques décorés d'imbrications, p. LXX-LXXI.
Compte rendu par M. Gaston Gauthier de ses fouilles à Champvert (Nièvre), p. LXXI.
Compte rendu par M. Masfrand de ses fouilles à Chassenon (Charente), p. LXXI-LXXII.
Compte rendu par M. le commandant Bordier de ses fouilles sur l'emplacement des villes antiques de *Siagu* et de *Puppu*, p. LXXIII-LXXIV.

Séance du 7 juin 1900, soir, p. LXXV à LXXIX.

Communication de M. Gaston Bonnery sur une trouvaille de monnaies gauloises aux Ouldes (Indre-et-Loire), p. LXXV.
Étude de M. Alphonse Martin sur le château fort d'Orcher (Seine-Inférieure), p. LXXV.
Notes de sigillographie par M. Émile Perrier, p. LXXV-LXXVI.
Communication de M. Joseph Poux sur les fortifications de la ville de Foix, p. LXXVI-LXXVII.
Communication de M. Quarré-Reybourbon sur Martin Doué, peintre lillois, p. LXXVII-LXXVIII.
Communication de M. l'abbé Bosseboeuf sur les constructions militaires du Mont Saint-Michel, p. LXXVIII.
Communication par M. Eugène Thoison de fragments de poterie rouge recueillis à Larchant (Seine-et-Marne), p. LXXVIII.
Notice de M. Paul Clauzel sur un manuscrit de la bibliothèque de Nîmes, p. LXXVIII-LXXIX.

Séance générale du 9 juin 1900, p. LXXX à LXXXVI.

Nominations d'officiers de l'Instruction publique, LXXXIII-LXXXIV.
Nominations d'officiers d'Académie, p. LXXXIV à LXXXVI.

Séance du 18 juin 1900, p. LXXXVII à XC.

Rapport de M. Salomon Reinach sur une communication de M. de Laigue relative au Valtherbrug de la province de Drenthe, p. LXXXVIII-LXXXIX.
Rapport de M. Salomon Reinach sur des tombeaux en pierre et un sceau du XIVe siècle, trouvés à Bazarnes (Yonne), communiqués par M. l'abbé Poulaine, p. LXXXIX.
Rapport de M. Saglio sur un pied de croix du XIVe siècle, provenant du couvent de Saint-Véran, près Avignon, communiqué par M. Labande, p. XC.

Séance du 11 juillet 1900, p. XCI à XCVII.

Rapport de M. Alexandre Bertrand sur des pierres à cupules des sépultures du Finistère, communiquées par M. Paul Du Châtellier, p. XCII-XCIII.
Rapport de M. de Lasteyrie sur les fouilles de M. Léon Maître dans les églises du Cellier et de Saint-Herblon (Loire-Inférieure), p. XCIII-XCIV.
Rapport de M. Georges Perrot sur un projet de fouilles à Vieille-Toulouse, p. XCIV.
Rapport de M. Saglio sur une notice M. J.-B. Giraud relative à Pierre Bergier, horloger et armurier du Roi, à Grenoble, p. XCIV-XCV.
Rapport de M. l'abbé Thédenat sur une communication de M. Henry de Gérin-Ricard relative à l'autel de Gardanne, p. XCV à XCVII.

Séance du 12 novembre 1900, p. xcviii à cviii.

Rapport de M. Eugène Lefèvre-Pontalis sur une communication de M. Roger Drouault relative au bénitier des lépreux de Milhac-de-Nontron, p. ci-cii.

Rapport de M. Eugène Müntz sur un bâton de pèlerin du xviie siècle, communiqué par M. l'abbé Poulaine, p. ciii.

Compte rendu par M. Salomon Reinach d'un mémoire de M. l'abbé Poulaine sur des tombeaux en pierre et deux monuments funéraires romains, trouvés à Avallon, p. ciii.

Rapport de M. Saglio sur des photographies de statues de la Vierge, communiquées par M. l'abbé Chartraire, p. ciii-civ.

Communication, par M. Héron de Villefosse, d'une inscription romaine et de sarcophages chrétiens trouvés à Narbonne, signalés par M. Thiers, p. civ-cv.

Note de M. Héron de Villefosse sur deux inscriptions romaines d'Autun, p. cv à cviii.

Séance du 10 décembre 1900, p. cix à cxvii.

Éloge funèbre de M. l'abbé Arbellot, par M. R. de Lasteyrie, p. cix.

Rapport de M. A. de Barthélemy sur des carreaux vernissés du département de l'Yonne, communiqués par M. l'abbé Poulaine, p. cxi-cxii.

Rapport de M. Héron de Villefosse sur les mosaïques romaines de Villelaure, signalées par M. Labande, p. cxiii-cxiv.

Rapport de M. Eugène Lefèvre-Pontalis sur un projet de fouilles dans la crypte de la cathédrale de Chartres, présenté par M. René Merlet, p. cxiv-cxv.

Rapport de M. Eugène Lefèvre-Pontalis sur le récit d'une visite à la Trappe de la Meilleraye en 1825, communiqué par M. Charles Traversier, p. cxv.

Rapport de M. Salomon Reinach sur une note de M. Masfrand relative au *rocher à cuvette* de Vitrac (Haute-Vienne), p. cxv.

Rapport de M. Salomon Reinach sur un mémoire de M. l'abbé Poulaine, relatif à un tumulus de Saint-Menoux (Allier), p. cxv-cxvi.

Rapport de M. l'abbé Thédenat sur les fouilles de M. Collard, à Freignan (Gers), p. cxvi.

PROCÈS-VERBAUX DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

Séance du 16 janvier 1900, p. cxviii à cxxvii.

Rapport de M. Gauckler sur les fouilles exécutées à Dougga par M. le docteur Carton et M. Pradère, p. cxviii à cxx.

Rapport de M. Cagnat sur les recherches archéologiques des brigades topographiques d'Algérie et de Tunisie pendant la campagne de 1898, p. cxx à cxxvii.

Séance du 13 février 1900, p. cxxviii à cxxxviii.

Note de M. Gauckler sur les fouilles dans la nécropole punique de Dermech, à Carthage, p. cxxviii à cxxxi.

Rapport de M. Philippe Berger sur des inscriptions d'El-Anasser, communiquées par M. Jacquot, p. cxxxi-cxxxii.

Rapport de M. Cagnat sur les découvertes épigraphiques faites par les brigades topographiques de l'Algérie et de Tunisie, p. cxxxii à cxxxvi.

Note du R. P. Delattre sur une épitaphe chrétienne trouvée à Carthage, p. cxxxvi-cxxxvii.

Note de M. Houdas sur un quart de dinar frappé à Tlemcen l'an 974 de l'Hégire, p. cxxxvii-cxxxviii.

Séance du 13 mars 1900, p. CXXXIX à CXLVI.

Note de M. Gauckler sur deux inscriptions romaines trouvées à Thina (Tunisie), p. CXXXIX-CXL.

Lettres de M. Gauckler contenant le compte rendu de ses fouilles dans la nécropole punique de Dermech, à Carthage, p. CXL à CXLV.

Note de M. Gsell sur ses fouilles dans une nécropole punique située à Gouraya, p. CXLV.

Rapport de M. Cagnat sur une inscription d'Henchir-Tamesmida, communiquée par M. Barbancey, p. CXLV-CXLVI.

Séance du 10 avril 1900, p. CXLVII à CLX.

Rapport de M. Babelon sur des monnaies byzantines et autres antiquités trouvées à Carthage, p. CXLVII à CXLIX.

Rapport de M. Philippe Berger sur les fouilles de MM. Epinat et Novak dans la nécropole punique de Thapsus, p. CXLIX-CL.

Rapport de M. Cagnat sur des inscriptions romaines trouvées en Afrique, p. CL à CLII.

Communication de M. Gauckler sur diverses antiquités trouvées en Tunisie, et spécialement sur une reconnaissance archéologique opérée par lui dans la région du cap Bon, p. CLII à CLX.

Séance du 15 mai 1900, p. CLXI à CLXIII.

Lettre de M. le professeur Dessau sur une inscription romaine de la Goulette, p. CLXI-CLXII.

Séance du 19 juin 1900, p. CLXIV à CLXVI.

Rapport de M. Cagnat sur un travail de M. Joly relatif aux ruines du Sersou occidental et du Nador, p. CLXIV-CLXV.

Séance du 10 juillet 1900, p. CLXVII à CLXIX.

Communication de M. Cagnat sur diverses inscriptions trouvées en Tunisie, p. CLXVII à CLXIX.

Séance du 13 novembre 1900, p. CLXX à CLXXXII.

Nomination de quatre nouveaux membres de la Commission de l'Afrique du Nord, p. CLXX-CLXXI.

Lettre de M. Bertrand annonçant la découverte de diverses antiquités à Philippeville, p. CLXXI.

Note de M. Gauckler signalant des découvertes d'antiquités en Tunisie, p. CLXXI-CLXXII.

Note du R. P. Delattre sur un *exagium* découvert à Carthage, p. CLXXII-CLXXIII.

Communication de M. Gsell sur une inscription romaine découverte à Tobna, p. CLXXIII à CLXXV.

Rapport de M. Gauckler sur ses fouilles sur l'emplacement du théâtre à Carthage, p. CLXXV à CLXXX.

Note de M. Héron de Villefosse sur une inscription romaine de Carthage, communiquée par le R. P. Delattre, p. CLXXX-CLXXXI.

Rapport de M. Toutain sur une inscription romaine de Tlemcen, communiquée par M. Marçais, p. CLXXXI-CLXXXII.

Séance du 11 décembre 1900, p. CLXXXIII à CXCIII.

Rapport de M. Philippe Berger sur une stèle punique découverte à Maktar par M. Monchicourt, p. CLXXXI à CLXXXIV.

Rapport de M. Gauckler sur les fouilles pratiquées à Dougga par M. Homo, p. clxxxiv-clxxxv.

Rapport de M. Gsell sur des découvertes d'antiquités à Hippone, à Tebessa, à Tigzirt, au cap Matifou, à Fort-de-l'Eau, à Belcourt, à Agouni-Gouran (Algérie), p. clxxxv à cxc.

Note du R. P. Delattre sur une inscription romaine trouvée à Carthage, et rapport de M. Héron de Villefosse, p. cxc à cxcii.

Rapport de M. Toutain sur une communication de M. le capitaine Hilaire relative à la voie stratégique romaine qui longeait la frontière de la Tripolitaine, p. cxcii-cxciii.

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS.

Note sur des sépultures de la seconde moitié du iiie siècle découvertes à la Croix, canton de Bléré (Indre-et-Loire), par M. Octave Bobeau, correspondant du Comité, p. 3 à 6.

Note sur un culot de vase en verre romain trouvé à Champvert (Nièvre), par M. Gaston Gauthier, instituteur, p. 7 à 9.

Note explicative d'un plan des fouilles opérées sur l'emplacement de l'ancienne *Lactora*, dressé par M. Eugène Camoreyt, conservateur du Musée de Lectoure, p. 10 à 13.

Fouilles de MM. Martin et Bout de Charlemont à Boulbon (Bouches-du-Rhône). Rapport de M. Michel Clerc, conservateur du musée Borély, à Marseille, p. 14 à 16.

Les tombeaux en pierre à Avigny (Yonne), par M. l'abbé Poulaine, correspondant du Comité, p. 17 à 22.

Découverte d'une nécropole romaine à Bury (Oise), par M. l'abbé Hamard, curé de Hermes, p. 23 à 25. (*Planche I et II.*)

Un vitrail du xvie siècle à Courville (Eure-et-Loir), par M. l'abbé Métais, correspondant du Comité, p. 26 à 33. (*Planches III et IV.*)

L'église abbatiale de Saint-Sever (Landes), par M. J.-A. Brutails, correspondant du Comité, p. 34 à 62.

Lettres de Gui de Comborn, évêque de Limoges, accordant, pour une durée de dix années, la moitié des revenus des églises vacantes, applicables à la construction de la cathédrale Saint-Étienne (1er juin 1344). Communication de M. Alfred Leroux, correspondant du Comité, p. 63-64.

Inventaire du mobilier de l'hôpital de Charlieu, dressé en 1460. Communication de M. Joseph de Fréminville, correspondant du Comité, p. 66 à 70.

Les épées de Rives. Étude archéologique sur les industries du fer en Dauphiné, par M. J.-B. Giraud, correspondant du Comité, p. 71 à 87.

Note sur le cimetière de Santeuil-en-Vexin, par M. Léon Plancouard, correspondant du Comité, p. 88 à 91.

Note sur quelques inscriptions latines découvertes en Tunisie, par M. Gauckler, membre non résidant du Comité, p. 92 à 114.

Compte rendu de fouilles exécutées en 1898 sur l'emplacement de *Tacape*, par M. le capitaine Hilaire, p. 115 à 125.

Note sur deux mausolées puniques situés à Kasr-Chenann et à Kasr-Rouhaha (Tunisie), par M. Saladin, membre de la Commission de l'Afrique du Nord, p. 126 à 128.

Fouilles de *Rusguniæ*, par M. le lieutenant Chardon, p. 129 à 149. (*Planche V.*)

Note sur la nécropole chrétienne de Sfax, par M. le capitaine Hannezo et M. le lieutenant Féméliaux, p. 150 à 153.

Notes sur la nécropole punique de *Thapsus* (Ras-ed-Dimas), par MM. Epinat et Novak, p. 154 à 162.

Note sur trois inscriptions arabes du Musée de Tlemcen, par M. Marçais, directeur de la Mederça, p. 163 à 165.

Note sur un buste en marbre blanc découvert à Philippeville (Algérie), par M. Héron de Villefosse, membre du Comité, p. 166-167.

Le temple de Vénus à Afka, par M. le Dr Jules Rouvier, correspondant du Comité à Beyrouth, p. 169 à 199.

Deux épitaphes carolingiennes découvertes à Angers, par M. le chanoine Urseau, correspondant du Comité, p. 200 à 202.

Les églises romanes des arrondissements de Saint-Flour et de Murat (Cantal), par M. Ad. de Rochemonteix, correspondant du Comité, p. 203 à 276. (*Planches VI à IX.*)

Nouvelles découvertes archéologiques dans la province de Drenthe, par M. de Laigue, correspondant du Comité, p. 277 à 281. (*Planche X.*)

Exploration des tumulus de Kériquel en Trégunc et de Kerloise en Clohars-Carnoët (Finistère), par M. Paul Du Châtellier, correspondant du Comité, p. 282 à 286.

Étude sur l'orfèvrerie en Franche-Comté du viie au xviiie siècle, par M. Jules Gauthier, archiviste du Doubs, membre non résidant du Comité, et M. l'abbé Paul Brune, curé de Baume-les-Messieurs, correspondant du Comité, p. 287 à 372. (*Planches XI à XIX.*)

Note sur des tumulus de la région de Boghar, par M. Stéphane Gsell, membre non résidant du Comité, p. 373 à 375.

Notes sur diverses antiquités d'Algérie, par M. Stéphane Gsell, membre non résidant du Comité, p. 376 à 387. (*Planche XX.*)

I. Stèle d'Hippone. — II. Chapiteaux puniques trouvés en Algérie. — III. Terres cuites d'Aïn-Chabrou (région de Tébessa). — IV. Inscription de Constantine.

Note sur les comptes de l'archontat de Palaios à Delphes (339-338 av. J.-C.), par M. Émile Bourguet, p. 389 à 393.

Le plateau et les grottes de Basseville à Surgy (Nièvre), par M. l'abbé Poulaine, correspondant du Comité, p. 394 à 400.

Note sur le cimetière burgonde de Chevigny (Jura), par M. Jules Feuvrier, p. 401 à 405.

Les sarcophages du pays nantais, par M. Léon Maître, membre non résidant du Comité, p. 406 à 428.

L'âge de l'église de *Deas* à Saint-Philbert-de-Grandlieu (Loire-Inférieure), par M. Léon Maître, membre non résidant du Comité, p. 429 à 448. (*Planche XXI.*)

Étude archéologique sur la cathédrale Saint-Étienne de Besançon, par M. Jules Gauthier, membre non résidant du Comité, p. 449 à 461. (*Planche XXII.*)

Les fortifications septentrionales de la ville de Foix et le quartier de l'Arget de 1446 à 1790, par M. Joseph Poux, correspondant du Comité, p. 462 à 490. (*Planche XXIII.*)

Description d'un pied de croix du XIVe siècle de l'ancien monastère de Saint-Véran, près Avignon, par M. L.-H. Labande, correspondant du Comité, p. 491 à 498. (*Planche XXIV.*)

Notes iconographiques, par M. l'abbé Brune, correspondant du Comité, p. 499 à 505. (*Planches XXV et XXVI.*)

Pierre Bergier, armurier et horloger du roi à Grenoble (1639-1641), par M. J.-B. Giraud, correspondant du Comité, p. 506 à 512.

Trouvailles d'objets préhistoriques dans la région de Dellys (Algérie), par MM. H. Lacour et Turcat, p. 513 à 516. (*Planches XXVII et XXVIII.*)

Note sur quelques inscriptions inédites de Tunisie, par M. le docteur Carton, correspondant du Comité, p. 517 à 524.

Fouilles exécutées devant la porte Ouest de la Casbah de Sousse, par M. le colonel Goetschy, p. 525 à 530. (*Planche XXIX.*)

Table alphabétique, p. 531 à 559.

Liste des planches, p. 560.

Liste des vignettes, p. 561 à 562.

Table générale des matières, p. 563 à 570.

Cliché Trémant

ÉGLISE DE SAINT-PHILBERT DE GRANDLIEU

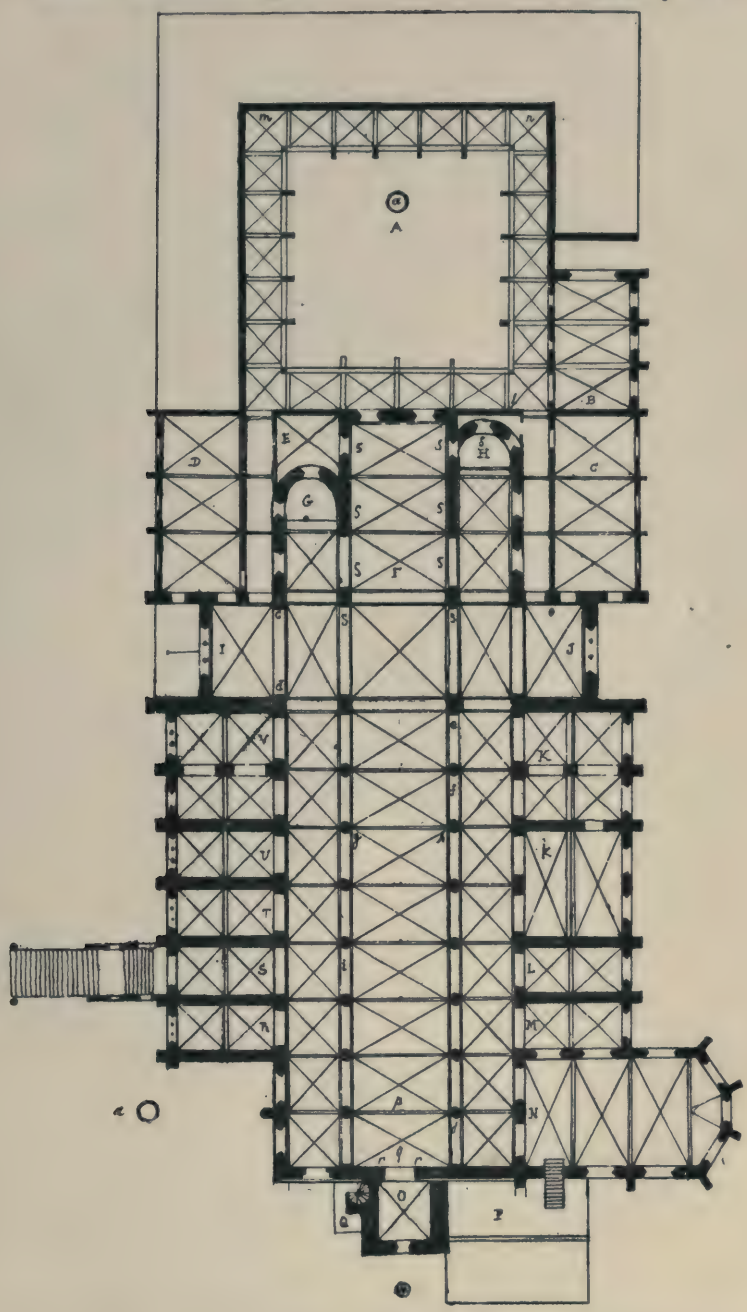

PLAN DE L'ANCIENNE CATHÉDRALE SAINT-ÉTIENNE DE BESANÇON.

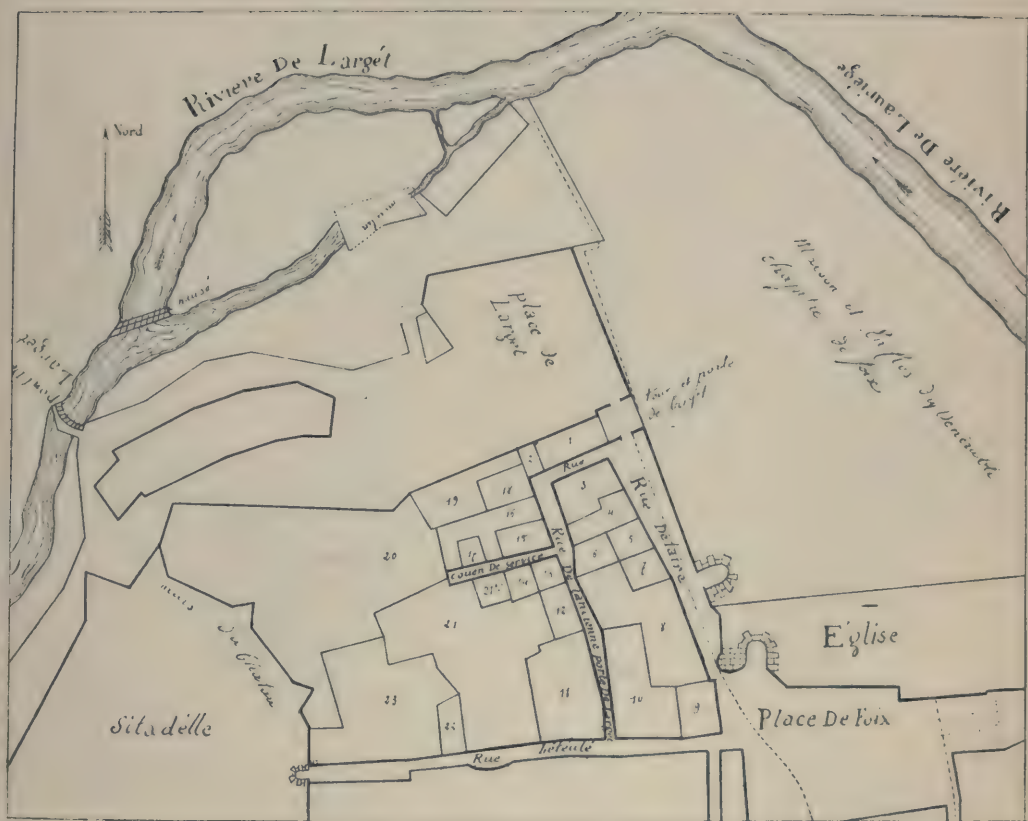

LE QUARTIER DE L'ARGET,

D'APRÈS LE PLAN DE LA VILLE DE FOIX, DE 1776.

PIED DE CROIX DU XIVe SIÈCLE
AU MUSÉE CALVET.

1

2

3

LES SAINTS JUMEAUX

GROUPE EN ALBÂTRE DANS L'ÉGLISE DE TOULOUSE

(JURA).

Fig. I.
Fig. II.
Fig. III.

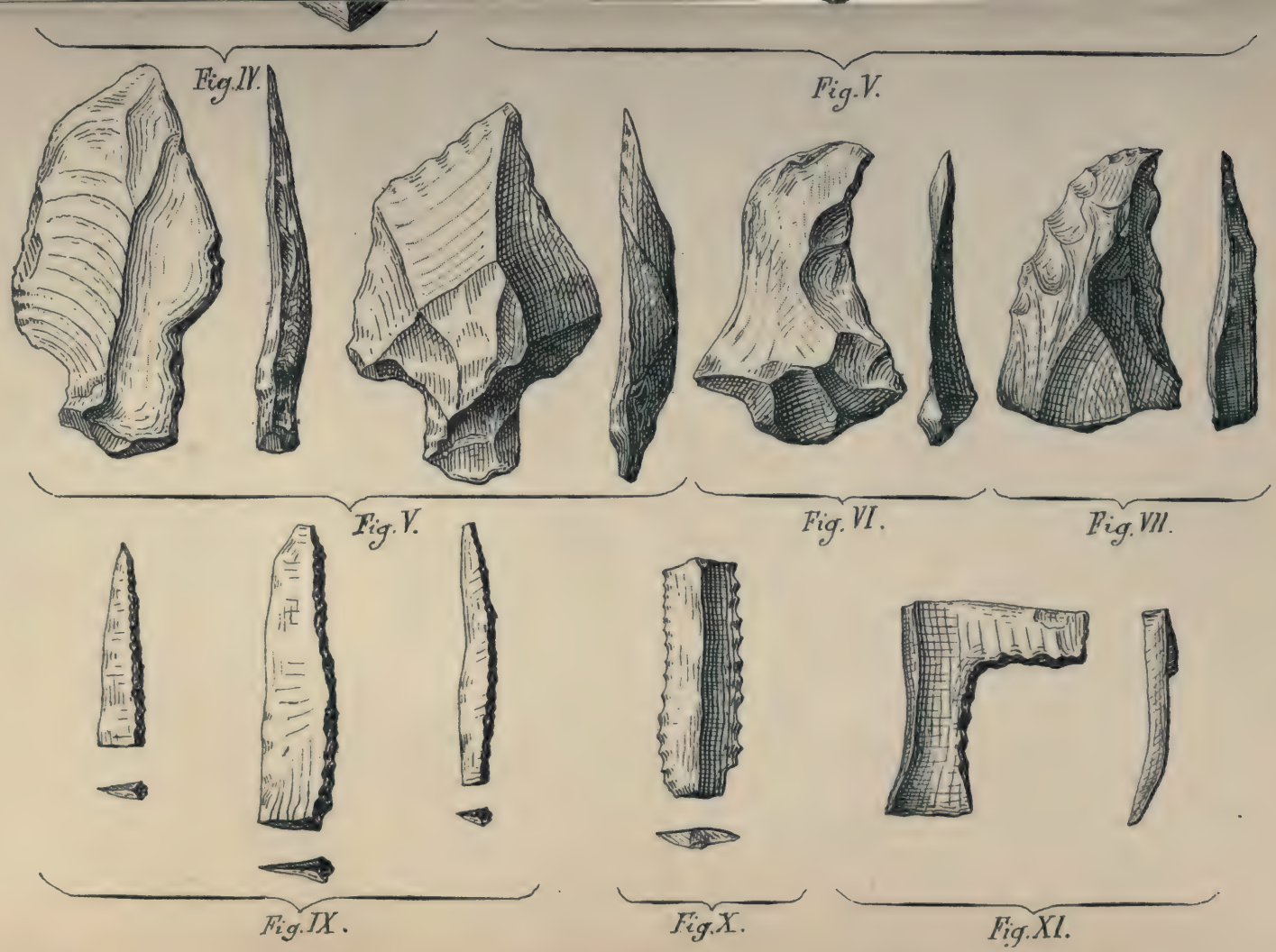

INSTRUMENTS EN SILEX TROUVÉS PRÈS DE BELLIX (ALGÉRIE)

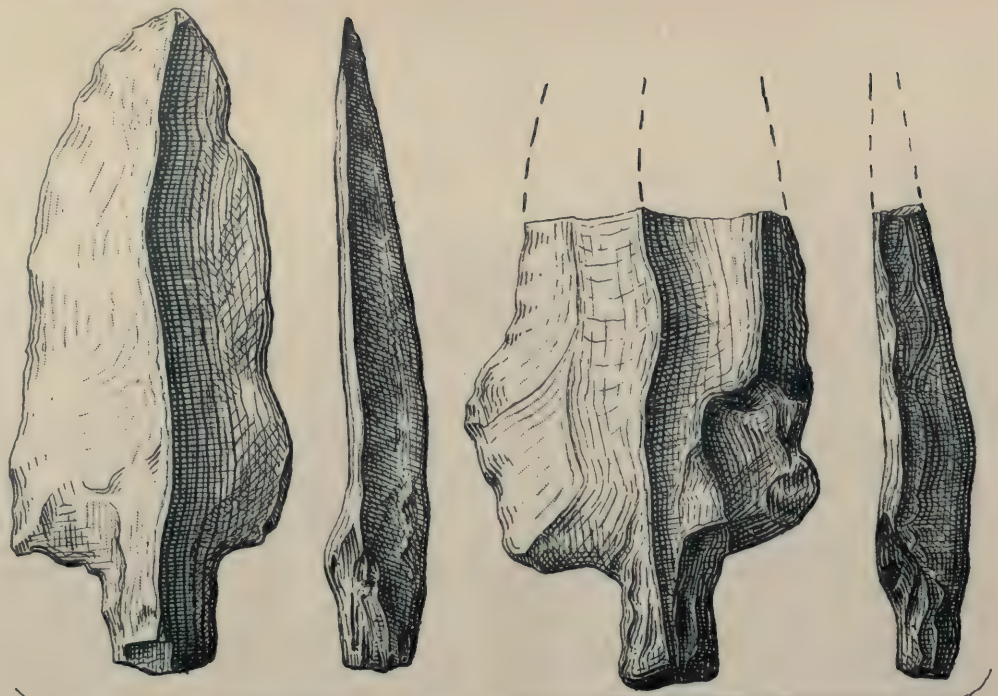

Fig. VIII.

Fig. XII.

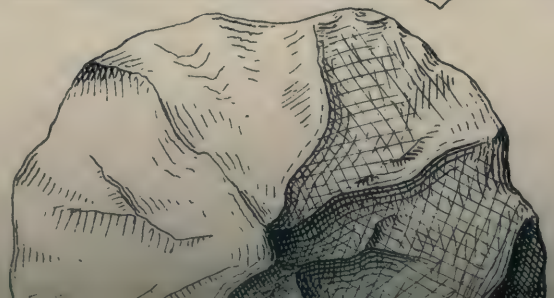

Fig. XIV.

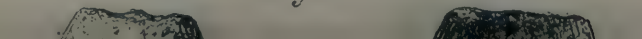

Fig. XII

Fig. XIII.

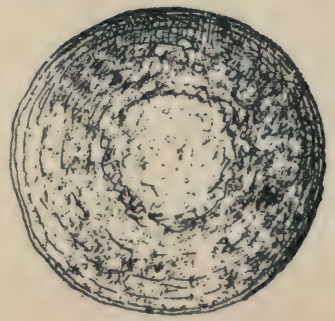

Fig XV.

INSTRUMENTS EN SILEX TROUVÉS PRÈS DE [illegible]

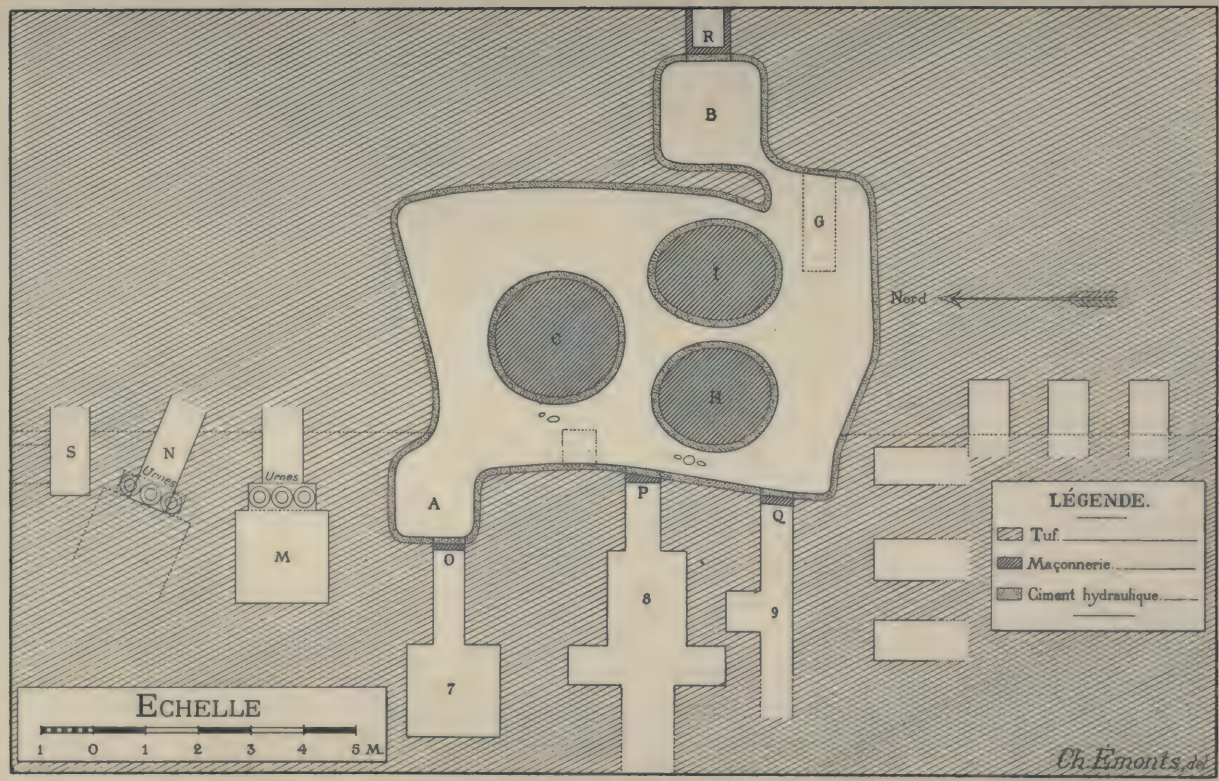

PLAN D'UNE CRYPTE DÉCOUVERTE À SOUSSE (TUNISIE).

DC
2
F82
1900

France. Comité des travaux
historiques et scientifiques
Bulletin archéologique

PLEASE DO NOT REMOVE
SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY